Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15016 – 7 F — DIMANCHE 9 – LUNDI 10 MAI 1993 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Périlleuse transition en Italie

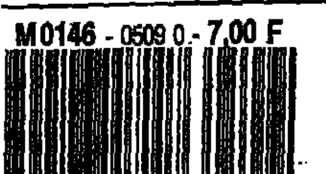
LE cinquante-deuxième gouvernement de la Ire République italienne, investi, vendredi 7 mai, de la confiance des députés, ne ressemble à aucun de ses prédécesseurs. Dirigé par une personnalité prestigieuse, Carlo Azeglio Ciampi, ancien gouverneur de la Banque d'Italie, composé essentiellement de techniciens, il n'est pas issu d'un compromis entre des partis politiques. Il doit son existence à une double volonté : celle du président de la République, Oscar Luigi Scalfaro, qui, en choisissant M. Ciampi a voulu marquer une rupture avec les pratiques politiques antérieures ; et la volonté populaire, qui s'est manifestée le 18 avril dernier lors des référendums sur les réformes institutionnelles, car toute nouvelle combinaison mitonnée dans le sérail de la « partitocratie » transalpine aurait été perçue comme un défi à la voix du peuple.

Le large assentiment obtenu par la nouvelle équipe devant la Chambre des députés (309 voix pour, 60 contre et 185 abstentions) devrait, sauf accident, être confirmé la semaine prochaine par le Sénat. Il montre que la classe politique a, elle aussi, entendu le message du 18 avril. Les abstentions mêmes, celles du PDS (ex-PCI) et de la Ligue du sénateur Umberto Bossi, doivent être comprises comme une marque de confiance de formations politiques confinées jusque-là dans l'opposition. Le PDS, d'ailleurs, avait presque franchi le pas de la participation gouvernementale, mais s'était retiré après le « vote de la honte » absolvant Bettino Craxi.

CARLO AZEGLIO CIAMPI a fixé un objectif majeur à son gouvernement : procéder aussi rapidement que possible à la réforme électorale introduisant un système principalement majoritaire pour l'élection des députés, sur le modèle de celle adoptée par référendum pour l'élection des sénateurs. Une tâche beaucoup plus compliquée à réaliser que le donnerait à penser l'accord de principe des grandes formations politiques à ce projet.

Ce scrutin sera-t-il à un tour, comme au Royaume-Uni, ou à deux tours comme en France ? La démocratie chrétienne est favorable à la première formule, le PDS, à la seconde, en fonction des bénéfices électoraux escomptés. D'autres partis, qui disent aujourd'hui approuver les réformes, mais qui voient bien que le changement de mode de scrutin risque de les faire disparaître de la scène parlementaire, seront tentés de saboter les projets du gouvernement ou de causer une crise pour provoquer des élections avec l'ancien système.

DANS une Italie en pleine effervescence, qui voit poindre à l'horizon l'espoir d'un renouveau politique, les périls qui guettent ce gouvernement de transition peuvent également surgir de la sphère judiciaire. On a déjà vu, lors du refus de levée de l'immunité parlementaire de Bettino Craxi, que les réflexes d'autodéfense de la classe politique étaient redoutables. Le cas de M. Andreotti, qui doit être examiné dans les prochains jours, ou la mise en cause de nouvelles personnalités au sommet de l'Etat pourraient bien bouleverser le scénario optimiste d'un passage en douceur vers une « seconde république » qu'une majorité d'Italiens appellent de leurs vœux.



M 0146 - 0509 0 - 7,00 F

Alors que les Serbes poursuivent leurs actions militaires

Les Occidentaux débattent des moyens d'arrêter la guerre en Bosnie

La concertation se poursuit entre dirigeants américains et européens sur les moyens à mettre en œuvre pour arrêter la guerre en Bosnie. Le président Bill Clinton s'est déclaré convaincu, vendredi 7 mai, qu'une « approche commune » pourrait être dégagée dans les jours qui viennent. M. Juppé a de son côté appelé Américains et Russes à participer sur le terrain avec la FORPRONU à la protection des dernières enclaves musulmanes. Trois mosquées ont été détruites à l'explosif vendredi à Banja-Luka, en Bosnie occidentale tandis que, dans la partie orientale de la république, selon des sources musulmanes, les combats se poursuivaient à Zepa où des observateurs de l'ONU devaient être dépêchés samedi.

Hésitations et réticences

par Claire Tréan

Quatre jours après le rejet du plan de paix Vance-Owen par le « Parlement » des Serbes de Bosnie, Américains et Européens s'échangeaient toujours samedi 8 mai des invitations mutuelles à coopérer, sans être encore parvenus à s'accorder sur ce qu'il convient de faire pour mettre un terme aux combats qui ensanglantent la petite république.

Le président Clinton et son secrétaire d'Etat Warren Christopher ont tenté ces derniers jours de rallier leurs partenaires européens à une proposition en deux volets : levée de l'embargo sur les armes au profit des Musulmans de Bosnie, assortie de frappes aériennes contre des cibles serbes en territoire bosniaque. Le ministre français des affaires étrangères leur a répondu publiquement vendredi en défendant une autre tactique en deux volets, qui a le soutien des Britanniques : protection par les « casques bleus » des dernières enclaves musulmanes assiégées par les Serbes, assortie de l'asphyxie des milices serbes de Bosnie au moyen de la fermeture de la frontière avec la République voisine de Serbie.

Alain Juppé a lancé un appel aux Américains, ainsi qu'aux Russes, pour qu'ils s'engagent dès maintenant sur le terrain en venant renforcer les rangs de la FORPRONU, afin de mettre en œuvre la résolution adoptée la veille à l'ONU sur la création de « zones de sécurité ».

Même si les militaires ont commencé à dresser des plans de redéploiement pour protéger les cinq zones désignées jeudi par le Conseil de sécurité, ils n'ont pas encore reçu d'instruction en ce sens. On avait remarqué que la résolution 824 ne définissait pas les moyens nécessaires à sa mise en œuvre (hormis l'envoi de 50 observateurs dans ces zones). C'est là un des éléments des discussions qui se poursuivent entre alliés, les Américains ayant demandé aux Français de leur fournir des précisions sur la façon dont ils conçoivent ces zones protégées (combien d'hommes, pour faire quoi, avec quel mandat,...).

On connaît la très grande réticence américaine à envoyer des troupes au sol, du moins avant qu'un plan de paix ait été accepté de bonne foi par tous les belligérants.

Lire la suite page 3

Lire aussi

- Des « frappes aériennes défensives » ? par JACQUES ISNARD
- Le cinquième rapport Mazowiecki et les massacres de civils en Bosnie par ISABELLE VICHNIAC
- Jusqu'au dynamitage des mosquées... par FLORENCE HARTMANN
- Les réticences de l'opinion américaine par RÉGIS NAVARRE

page 3

L'Algérie silencieuse

Le quatrième et dernier article de notre enquête évoque le vague à l'âme d'intellectuels qui, rencontrés à Bejaïa, sont en quête d'une modernité dont ils ont du mal à dessiner les contours.

Lire page 6 le reportage de JACQUES DE BARRIN

DATES

Il y a cinquante ans : la fin de la campagne d'Afrique du Nord.

Lire page 2 l'article de LÉO PALACIO

LOIN DES CAPITALES

Harar, ou les secrets de la tolérance

Lire page 6 l'article de JEAN HÉLÈNE

Le ministre de la santé prépare une loi sur l'aléa thérapeutique

Dans un entretien accordé au Monde, le ministre de la santé, Philippe Douste-Blazy, annonce son intention de lancer *« dans les prochaines semaines »* la mise en chantier d'un texte de loi *sur l'aléa thérapeutique, c'est-à-dire sur l'indemnisation des* victimes de dommages causés par des gestes médicaux sans qu'il y ait faute des soignants.

Lire page 10

La déontologie de la police nationale

Le ministre de l'intérieur a décidé de supprimer, un mois et demi après sa création, le Conseil supérieur de l'activité de la police chargé d'énoncer la déontologie de la police nationale. Il devrait cependant être remplacé par un autre organisme.

Lire l'article d'EDWY PLENEL page 18

Suppressions d'emplois chez Michelin



Lire l'article de JEAN-PIERRE ROUGER page 15

HEURES LOCALES

La dérive des finances provençales

Selon la Chambre régionale des comptes, les collectivités publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur sont *« les plus dépensières de France »*.

Bi-Bop à l'épreuve des Parisiens

La capitale est le banc d'essai du téléphone de poche.
Avec les pages « Régions », le dossier sur les villes à l'heure du rock et une enquête à Versailles dans la série « Cités ».

Lire pages 19 à 26

Charles Millon invité du « Grand Jury RTL - *le Monde* »

Charles Millon, président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, président du conseil régional de Rhône-Alpes, invité de l'émission hebdomadaire *« Le grand jury RTL-le Monde »*, dimanche à 18 h 30.

CHRONIQUE DES MARCHÉS

■ Devises et or. ■ Marché monétaire et obligataire. ■ Marché international des capitaux. ■ Matières premières.

Page 17

Archives en noir et blanc

L'accès aux documents des années 30 et 40 reste étroitement surveillé

Le quarante-huitième anniversaire de la victoire des Alliés et de la capitulation de l'Allemagne, le 8 mai 1945, a été célébré par François Mitterrand, en compagnie du premier ministre Edouard Balladur, en fin de matinée samedi, à l'Arc de triomphe (lire page 11). La seconde guerre mondiale et les années qui l'ont précédée suscitent de plus en plus l'intérêt et la curiosité des historiens, ce qui ne va pas, parfois, sans quelques difficultés d'accès aux sources documentaires.

par Laurent Greilsamer

« Mes papiers aux Archives nationales, mes manuscrits à la Bibliothèque nationale. » Le général de Gaulle, d'une simple phrase, avait en son temps réglé le problème de la bonne conservation d'un patrimoine privé à fortes résonances publiques. Ainsi les Archives nationales sont-elles définitivement devenues ce lieu magique où se tisse silencieusement l'histoire contemporaine en même temps que certains chercheurs leur reprochent de cacher volontiers ses trésors. Un demi-siècle après l'Occupation, le reproche, permanent, court encore. La France aurait une fâcheuse tendance à vouloir se voiler la face. Les archives pratiqueraient une forte rétention sur les dossiers les plus délicats.

Soixante ans après les années 30 et leurs cortèges de ligues patriotiques musclées, les autorités de la République éprouveraient de grandes difficultés à ouvrir tout grands nos placards.

Un soupçon que Jean Favier, directeur général des Archives de France, veut écarter : *« Si cela était vrai, comment expliqueriez-vous le nombre de livres consacrés à l'histoire contemporaine parus ces dernières années ? »* De fait, une majorité des cinquante mille chercheurs accueillis chaque année épluchent notre proche passé. Jamais la demande d'archives n'a été aussi forte, ni l'intérêt aussi vif pour les années noires. *« Depuis trente ans, l'histoire contemporaine est devenue une discipline à part entière,* analyse Jean Favier. *On pense pouvoir écrire l'histoire de l'année dernière comme celle de la guerre de Cent Ans. Les Rémond, les Duroselle, les Azéma le font avec le même sérieux. »* Mais on ne se penche pas sur les rapports des préfets dans les années 40 avec la même facilité que sur les grimoires de l'Ancien Régime.

L'historien Robert O. Paxton se souvient des difficultés rencontrées lorsqu'il voulut, dans les années 60, avoir accès aux archives militaires pour rédiger son livre sur l'armée d'armistice, ouvrage jamais traduit en français. *« Quand je suis arrivé au château de Vincennes, l'officier supérieur responsable m'a dit qu'il était impossible de consulter les dossiers qui m'intéressaient. »* Ainsi éconduit, Paxton fit ses recherches à Washington, Bonn, Coblence et au Centre de documentation juive contemporaine (CDJC) à Paris.

Lire la suite page 11

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB; Canada, 2,25 $ CAN; Antilles/Réunion, 9 F; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA; Danemark, 14 KRD; Espagne, 190 PTA; G.-B., 85 p.; Grèce, 250 DR; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 400 L; Luxembourg, 46 FL; Norvège, 14 KRN; Pays-Bas, 3 FL; Portugal, 190 ESC; Sénégal, 460 F CFA; Suède, 15 KRS; Suisse, 1,90 FS; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE,
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société ;
cent ans à compter du
10 décembre 1944.
Capital social :
620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*.
Le Monde-Entreprises.
M. Jacques Lesourne, gérant.

Le Monde
PUBLICITE S.A.

Président directeur général :
Jacques Lesourne
Directeur général : Michel Cros
Membres du comité de direction :
Jacques Guiu, Philippe Dupuis
Isabelle Tsaïdi
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia
75902 PARIS CEDEX 15
Tél : (1) 46-62-72-72
Télex MONDPUB 634 128 F
Téléfax : 46-62-98-73. - Société filiale
de la SARL *le Monde* et de Médias et Régies Europe SA.

Imprimerie
du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex
Commission paritaire des journaux
et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Renseignements sur les microfilms et
index du Monde au (1) 40-65-29-33

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne : gérant
directeur de la publication
Bruno Frappat
directeur de la rédaction
Jacques Guiu
directeur de la gestion
Manuel Lucbert
secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

DATES

Il y a cinquante ans

La fin de la campagne d'Afrique du Nord

par Léo Palacio

LE 13 mai 1943, quatre forces militaires françaises, symboles de l'armée d'Afrique renaissante, se rencontraient dans les faubourgs de Tunis pour refouler dans la nasse du cap Bon les débris de l'Afrikakorps de Rommel. Par des routes ô combien différentes, c'était la rencontre tant espérée des vainqueurs de Mourzouk et Koufra, d'El Alamein et Bir-Hakeim, et des rescapés de la grande débâcle de juin 1940. C'était aussi, et non sans problème, la proche réunification de la légendaire armée d'Afrique et des troupes coloniales, accourues des cinq continents sur lesquels flottait le drapeau français.

Au printemps de 1940, les divisions de l'armée d'Afrique et celles des troupes coloniales se trouvent emportées dans la tourmente qui a déferlé de la Hollande à l'Atlantique.

Weygand avait donné l'ordre à la *Commission d'armistice française* d'obtenir – dans la mesure où elle pouvait demander quelque chose – le maintien, outre-mer, de forces chargées de la défense de l'empire. Pour l'Afrique du Nord, particulièrement *concernée puisqu'elle* se trouvait à trente-six heures de navigation de Marseille et de Toulon, c'était la conservation de trois divisions territoriales en Algérie et des deux commandements supérieurs des troupes au Maroc et en Tunisie.

Secrètement, le général Weygand, devenu commandant en chef en Afrique, parviendra plus tard à constituer des unités supplétives indigènes dites du « maintien de l'ordre » : les Moghaznis au Maroc et les Douaïrs en Algérie. La régence tunisienne conservait sa garde beylicale.

Les Allemands concèdent le maintien sous « emballage » d'un faible matériel de guerre, par ailleurs obsolète, comme des chars R-17, des canons de campagne de la première guerre mondiale et quelques mitrailleuses Saint-Etienne conçues à l'aube du siècle. Rien qui puisse inquiéter le vainqueur, qui a prouvé la force de sa formidable machine de guerre. Mais d'autres blindés légers, des pièces d'artillerie, du matériel et des équipements seront dispersés dans le bled avec la complicité de certains militaires et civils, bernant ainsi les commissions d'armistice italo-allemandes.

Déjà, dans le reste de l'empire colonial, certains, conduits par des officiers souvent subalternes – Leclerc, Kœnig, simples capitaines en juin 1940, passeront colonels *puis généraux* en quelques mois – ont décidé de reprendre les armes. Les premiers d'entre eux vont bientôt faire savoir au monde que la France n'a pas renoncé. Ce sont, par exemple, les légionnaires *de la 13e demi-brigade, qui s'est* déjà illustrée à Narvik (Norvège) en remportant la seule victoire de cette triste guerre. Les hommes de Magrin (dit Monclar), troquant dans les sables africains le béret vert pour le képi blanc, vont infliger, dès 1941, de sévères défaites aux Italiens en Erythrée, en Ethiopie, en Somalie, et plus tard aux Allemands à El Alamein et à Bir-Hakeim. Leur nouveau chef, un prince géorgien, le colonel Amilakvari, y trouvera la mort.

A la fin de l'été 1942, l'armée *allemande, jusqu'alors triomphante*, semble avoir atteint la limite de ses possibilités. Depuis 1941, tandis que ses alliés nippons infligent de lourdes pertes aux Américains dans le Pacifique, la croix gammée flotte de l'Atlantique à la Volga, du cap Nord scandinave au bassin méditerranéen.

Le IIIe Reich s'essouffle

C'est alors le miracle de l'automne 1942. En Afrique du Nord, où parviennent, malgré la censure, les échos de la bataille de Stalingrad et des victoires de Libye, quelques centaines d'hommes et de femmes réussissent, dans la plus totale clandestinité, à organiser ce que l'on a vite appelé le réseau Henri d'Astier de La Vigerie (1). Le but paraît très simple : préparer le débarquement d'une armada anglo-saxonne sur les plages nord-africaines.

De hauts chefs militaires ont été maintenus en poste en AFN après *la défaite de 1940. L'un d'eux, le* général d'armée Noguès, résident général au Maroc, commande également les forces armées. Dès le 18 juin, il fait savoir à Charles de Gaulle qu'il est prêt à faire basculer l'empire dans la guerre. *En* Tunisie, les troupes sont aux ordres du divisionnaire Barré, qui, lui non plus, ne veut pas accepter la défaite. Il ne peut cependant rien entreprendre sans l'accord de l'amiral Esteva, résident général dans la régence, très lié à Darlan désigné par le Maréchal pour être son dauphin.

Le débarquement de novembre 1942 sera une réussite, si l'on excepte les difficiles combats du Maroc et d'Oranie. La prudence proverbiale du commandant en chef allié, le général Eisenhower, a fait que l'opération a été limitée au Maroc atlantique, à Oran et à Alger. La stratégie américaine, définie à la Maison Blanche, n'a pas pris le risque d'allonger les lignes de ravitaillement jusqu'à Bougie et Bône. Ces ports ne seront utilisés qu'après le 15 novembre, avec l'arrivée d'une modeste force britannique. De ce fait, Barré, commandant les troupes de Tunisie, qui s'est replié vers la frontière algérienne, va « rester en l'air » quelques jours. Les Allemands en profiteront pour envoyer des renforts aéroportés par El Aouina et navals par Bizerte.

En cette fin d'automne 1942 qui voit les Allemands s'accrocher à un *relief favorisant leurs défenses*, les forces françaises d'AFN sont de 153 000 hommes (Européens et musulmans), mais seuls 70 000 d'entre eux, auxquels il faut ajouter 12 000 Tunisiens de Barré, seront immédiatement engagés. Juin va donc pouvoir lancer son 19e corps sur la ligne Medjez-el-Bab – Gafsa et renforcer les troupes venues de la régence : le 4e spahis tunisiens et le 4e chasseurs d'Afrique, en partie motorisés avec des automitrailleuses et des chars légers de reconnaissance ; trois régiments d'infanterie, dont le 4e zouaves, le 62e régiment d'artillerie d'Afrique, des coloniaux, des gendarmes mobiles, des services et un bataillon de la garde beylicale.

Sur ce front de Tunisie, l'hiver va être *froid et humide*. Fantassins, cavaliers, artilleurs, tringlots, sont encore équipés d'uniformes datant des années 30 : vareuses et culottes de gros drap kaki, bandes molletières ou houseaux de cuir pour les *troupes montées ; lourdes capotes* dont il faut remonter les pans pour ne pas les laisser traîner dans la boue. Le paquetage est remplacé par l'encombrant barda sénégalais : une toile de tente dans laquelle *sont enroulés effets et matériel*. La couverture est passée en bandoulière. Bien vite, ces inconfortables équipements sont alourdis par la pluie qui tombe sans arrêt.

Les armes sont celles de la première guerre mondiale, et l'intendance ne peut fournir – irrégulièrement – qu'une nourriture insuffisante et déplorable. Le corps franc d'Afrique, créé par de Monsabert, est plus chanceux, car *Giraud l'a confié au général Anderson*, commandant la Ire armée britannique. Cela vaut à ses hommes d'être dotés du confortable battledress, d'être coiffés du « plat à barbe » et chaussés de magnifiques brodequins *à la place des godillots*. L'existence de ce corps franc ne dépassera pas la durée de la campagne de Tunisie. Il sera ensuite ventilé dans la future division Leclerc, le bataillon de choc et les commandos d'Afrique.

Barda sénégalais et molletières

Le corps franc est « amateloté » entre le littoral et le massif des Mogods avec les tabors marocains et un bataillon de fusiliers marins. Son secteur : le djebel entre Tabarka et Sedjenane, et il a en face de lui des troupes de montagnes italiennes : *Alpini* et *Bersaglieri*. Plus au sud, Juin accroche son corps d'armée de la Grande Dorsale à la Dorsale orientale qui s'allonge entre le Zaghouan et Maknassy.

L'armée d'Afrique, où les Européens sont étroitement liés aux musulmans, doit tenir à peu près seule, du 15 novembre au 7 janvier, un secteur particulièrement difficile, au relief tourmenté, coupé par de sérieux obstacles qui permettent aux Allemands, aguerris, de bien s'accrocher. Comme Rommel recule avec son AfrikaKorps depuis la Tripolitaine sous la poussée de la VIIIe armée britannique de Montgomery, le rôle essentiel des Africains sera de l'empêcher de débouler en force avec son arrière-garde *qui deviendrait alors son* avant-garde et, par le goulet sahélien, remonter vers Sfax et Gabès.

début décembre 1942 — 80 km — Bizerte — Tunis 7 mai 43 — Sedjenane — Tabarka — Mateur — Bône (Annaba) — Cap Bon siège et capitulation des armées de l'Axe 13 mai 1943 — Medjez-el-Bab — Pt-du-Fha — ALGÉRIE — Zaghouan — Kairouan — MER MÉDITERRANÉE — fin 1942-début 1943 — Sfax — Maknassy — Gafsa — El-Guettar — Nefta — Gabès — Chott-Djerid — Ligne Mareth tombe le 23 mars 1943 — Matmata — Monts Matmata — Tripoli 21 janv. 43 — TUNISIE — Rommel — Montgomery — TRIPOLITAINE — LIBYE
Principales positions (automne 1942) : Alliés – front des forces de l'AFN ; Corps franc d'Afrique ; Axe – bloqué le 10 déc. 1942
Principaux mouvements : Alliés ; Axe

Les hommes de Juin sont mobilisés par une autre manœuvre plus à l'ouest : le 10 décembre, la 10e Panzerdivision a été bloquée à Medjez-el-Bab par quatre bataillons nord-africains et la 1re brigade de la garde britannique opportunément débarquée quelques jours plus tôt à Bône. Par ailleurs, Eisenhower, supervisant Giraud, fait manœuvrer la Ire armée d'Anderson vers le sud pour la remplacer par son 2e US Corps. Le 19e corps de Juin garde sa place entre les Alliés. L'heure est venue de relever certaines unités nord-africaines à bout de souffle. Profitant de cette relève, les Allemands bousculent les Américains de Fredendall, dont le front craque : les forces de l'Axe menacent maintenant le front sud algérien, c'est-à-dire Tébessa.

Soulagé par une nouvelle intervention des Nord-Africains, le commandement allié déborde le massif des Matmata pour couper la retraite au général italien Messe. Ce dernier vient de prendre le commandement des forces de l'Axe, car Rommel a été évacué, officiellement pour des *« raisons de santé »*. Il semble, en réalité, que le « Renard du désert » a été convoqué par Hitler pour s'être opposé aux ordres du Führer de sacrifier jusqu'aux derniers de ses hommes en Tripolitaine. Le commandement allemand revient au général von Arnim, qui se trouve donc aux ordres de l'Italien Messe. Ce qui pose quelques problèmes de susceptibilité.

Efficacité et mordant

La ligne Mareth, à la frontière libyenne dans le Sud tunisien, tombe le 23 mars 1943. Le 7 avril, le 2e US Corps rejoint les Français à El Guettar, bientôt suivi par la VIIIe armée britannique. Dès lors, c'est une longue traque vers Kairouan, tandis que quatre régiments de tirailleurs, un de zouaves, appuyés sur les crêtes par les tabors, s'emparent de 50 kilomètres de front dans la Dorsale orientale. C'est dans ces combats que l'on verra, pour la dernière fois après La Horgne et Gembloux en juin 1940, les spahis charger sabre au clair.

Le front crève aussi de Pont-du-Fha au djebel Mansour. C'est déjà la mi-avril, et le beau temps revenu *va favoriser la contre-offensive* alliée. Les éléments légers du nord – corps franc d'Afrique, tabors et fusiliers marins – foncent sur de médiocres pistes vers Nefta, engageant en chemin de furieux combats. Mateur *et la base aéronavale* de Bizerte-Sidi-Ahmed sont dans le collimateur. Le massif du Zaghouan subit, lui aussi, une dure poussée, et c'est tout un pan de ce front qui s'écroule. La division de marche de Constantine porte l'estocade et renverse la division d'élite Herman-Goering et une autre belle unité italienne : la Superga. Mais les Constantinois ont perdu leur chef, le général Welvert. Le général de Monsabert lance à son tour ses tirailleurs algériens, et c'est son 6e régiment, dont le commandant vient d'être tué, *qui à le redoutable honneur d'affronter* la 21e Panzerdivision.

Les « Africains » viennent de donner aux Alliés, quelque peu condescendants au début de la campagne, la preuve de leur efficacité et de leur mordant. L'honneur leur est accordé de sonner l'hallali. Dans cette course vers la capitale de la régence, ils apprennent la bonne nouvelle de l'arrivée des *« Français libres »* de Leclerc et de Kœnig. Maintenant, tout va aller très vite. C'est le 7 mai que les premiers blindés entrent dans Tunis. Le 2e US Corps et le corps franc d'Afrique occupent déjà Bizerte, entièrement en ruine.

Le 9 mai, la division d'Oran du général Boisseau (15e sénégalais, 1er étranger, 2e et 6e tirailleurs algériens, 2e chasseurs d'Afrique et 2e *spahis algériens*) coiffe le djebel Oust, aussitôt baptisé « le Bien Nommé ».

Ce sont encore les hommes de Boisseau qui reçoivent la redoutable mission de s'emparer du Zaghouan, qui servit si longtemps d'observatoire à l'ennemi. Désormais, toute l'armée italienne du général Messe et les Allemands de von Arnim sont pris dans une immense nasse qui ne laisse aucun espoir. Le 13 mai, à 13 heures et 13 minutes (ces minutes ont été ajoutées avec malice par le chef d'état-major) 200 000 Allemands et Italiens capitulent dans le piège du cap Bon.

Les belles et bonnes armes de l'AfrikaKorps ainsi que son matériel et ses vêtements du désert vont enfin permettre aux Français de changer de chemises et de remplacer leurs mulets par de solides voitures tout-terrain. Il suffit de gratter, sur la peinture couleur sable, les insignes au pochoir de l'A.K. – un palmier et une croix gam*mée – et de peindre un rectangle* bleu, blanc, rouge. C'est ainsi qu'ils se présenteront lors du défilé de la victoire sur le front de mer de Tunis.

A eux seuls, les Français, avec leurs camarades musulmans de cette armée d'Afrique, ont capturé 30 000 ennemis. Mais la facture est lourde : un quart des 82 000 hommes du départ, le 15 novembre 1942, sont absents ; 20 000 d'entre eux sont morts, blessés ou disparus. Proportionnellement, un pourcentage de pertes plus élevé qu'à Verdun en 1917.

Désormais, de la Corse à l'île d'*Elbe*, de *Naples* à Sienne, des falaises de Normandie aux calanques de Provence, de Toulon à Marseille et de Paris à Strasbourg, il n'y aura plus de pause avant l'occupation, deux ans plus tard presque jour pour jour, de ce *Reich* nazi que Hitler avait prétendu bâtir pour dix siècles. Dans cette campagne de Tunisie, en six mois, l'armée française avait réussi à engager plus de six divisions aux côtés des vingt *divisions alliées*.

(1) Il y eut trois frères d'Astier de La Vigerie : Henri, monarchiste, organisa le réseau de résistance qui porte son nom ; François, général en Grande-Bretagne *auprès du général de Gaulle ; Emmanuel*, qui entra bientôt en politique, s'engagea dans la gauche progressiste.

La situation dans l'ex-Yougoslavie

Des centaines de civils fuyant l'enclave de Cerska ont été tués par les Serbes

GENÈVE

de notre correspondante

« Maintenant que l'accès international à certaines parties de la Bosnie-Herzégovine orientale est possible, l'énormité des souffrances de la population civile est révélée. Cette tragédie ne connaît pas de frontières ethniques ». Ces phrases sont extraites du cinquième rapport que vient de remettre à l'ONU Tadeusz Mazowiecki, nommé par la Commission des droits de l'homme pour enquêter dans l'ex-Yougoslavie.

Le texte est principalement consacré aux enclaves musulmanes assiégées en Bosnie orientale – et parfois attaquées, comme Cerska puis Srebrenica, – par les forces serbes. Plusieurs milliers de civils fuyant l'enclave de Cerska ont été victimes d'embuscades tendues par les Serbes, au moins à six reprises, selon le rapport qui précise qu'une centaine de cadavres ont été vus par des survivants. Après la chute de Cerska, début mars, une polémique avait opposé les Musulmans au commandant de la FORPRONU, le général Morillon . Ce dernier avait affirmé n'y avoir *« pas senti l'odeur de la mort ».* A Konjevic Polje, tandis que l'on cherche à évacuer des blessés, les Serbes interdisent l'accès aux ambulances et l'évacuation de tout homme de seize à soixante ans, même blessé. A Baljkovica, fin décembre 1992, des centaines de civils en fuite sont poursuivis et mitraillés jusque dans les sous-bois ; des mères sont contraintes de partir avec un seul de leurs enfants.

A Srebrenica, le docteur Simon Mardel, de l'OMS, raconte que des familles n'ont pu survivre *« qu'en mendiant de la nourriture ou en en volant dans des fermes serbes (...) au risque d'être abattues »*, comme ce fut le cas plus d'une fois.

De leur côté, les responsables serbes affirment avoir découvert, dans la région de Bratunac, neuf charniers de combattants et de civils serbes exécutés par les Bosniaques. Mais aucun observateur neutre n'a pu avoir accès à cette zone, pas même M. Mazowiecki. Le rapporteur spécial ne peut faire autre chose que de conclure par des vœux pieux : que tous les détenus soient immédiatement relâchés ; qu'il soit mis fin au siège des enclaves et que des corridors humanitaires soient ouverts ; que la notion de « zone protégée » soit étendue et appliquée ; que le droit d'asile soit respecté aussi bien par les parties en conflit que par la communauté internationale.

ISABELLE VICHNIAC

Des « frappes aériennes défensives » ?

Pour appliquer la résolution 824 de l'ONU, qui institue cinq zones de sécurité autour des villes de Sarajevo, Bihac, Goradze, Tuzla et Zepa, à majorité musulmane, en Bosnie, la France n'a pas prévu d'accroître le *nombre de ses « casques bleus », soit* un total de cinq mille hommes dans l'ex-Yougoslavie. Avec le dispositif actuel, qui peut encore évoluer dans son déploiement et dans son équipement, la mission peut être assurée. D'autant, remarque-t-on dans les états-majors français, que la résolution des Nations Unies, telle qu'elle a été approuvée dans la nuit du jeudi 6 au vendredi 7 mai, n'interdit pas de lancer des *« frappes aériennes défensives »* sur des cibles serbes dans le cas où l'ONU ne pourrait ni entrer, ni fonctionner dans des zones de sécurité.

D'entrée de jeu, les états-majors français ont été hostiles, avec leurs homologues britanniques, à la perspective, avancée par les Américains, de rompre l'embargo sur les armes, décidé par l'ONU, à destination des belligérants. Cette suspension de l'embargo se serait faite au bénéfice des Musulmans de Bosnie.

Cette proposition des Etats-Unis s'inspire de ce que ce pays a eu l'occasion de pratiquer, dans le passé, en Afghanistan lorsque la résistance au régime soutenu par l'ex-URSS a reçu des armes américaines. Les militaires français lui ont opposé trois arguments. D'abord, l'armement sélectif des Musulmans revenait à entériner l'échec de la mission « onusienne », dès lors qu'il aurait abouti à encourager les belligérants à intensifier les combats, et à discréditer une force de l'ONU qui s'était voulue, à l'origine, vouée à l'interposition, puis au maintien de la paix. Ensuite, il aurait fallu évacuer les « casques bleus » et les organisations humanitaires pour leur sécurité. Enfin, ç'eut été un risque *d'internationalisation de la crise.*

Pour autant, la création des zones de sécurité garanties par l'ONU, qui résulte de la résolution 824, n'est pas la panacée. En effet, les états-majors français, à la lumière de ce *qui s'est passé déjà en Krajina ou en* Croatie, concèdent qu'une telle solution a pour résultat de figer la situation, si les Serbes de Bosnie continuaient de refuser tout plan de paix, et qu'elle crée à terme des « ghettos » ou des réserves ethniques.

Aujourd'hui, l'ONU en a décidé autrement. La FORPRONU se prépare à dresser les plans du nouveau déploiement. Dans le cas du contingent français, il n'est pas prévu pour l'instant d'augmenter les effectifs. On explique, au ministère de la défense, que la France a en quelque sorte *« déjà donné »*, puisqu'elle arrive en tête des contributions militaires, et qu'elle a à sa façon anticipé sur la résolution, en ayant disposé un bataillon de 680 hommes à Sarajevo et un deuxième de 1 350 autres à Bihac. Les Canadiens sont présents à Srebrenica, démilitarisée le mois dernier. A d'autres pays membres de l'ONU, explique-t-on au sein des états-majors français, le soin d'expédier des contingents supplémentaires, à commencer par les Etats-Unis et la Russie. *« Les Américains ne déploieraient-ils à Sarajevo qu'un seul bataillon dans les jours qui viennent,* dit un responsable militaire français de haut rang, *que la situation sur le terrain prendrait immédiatement une tournure politique tout à fait différente ».*

Dans les zones où les Nations Unies seraient empêchées par la force de créer des couloirs de sécurité pour la population, d'y installer des postes de contrôle, de circuler ou d'obtenir le retrait des assiégeants et de leurs armements, rien n'interdit, observe-t-on au ministère de la défense, de pouvoir *« sanctionner par le feu tout geste hostile »* contre des « casques bleus ». Les états-majors français considèrent même que la riposte la plus adéquate, dans un tel contexte, est la protection des zones par des *« frappes aériennes défensives ».*

Il s'agirait, en la circonstance, d'un appui aérien différent d'un bombardement lourd « à l'américaine » et appliqué, au profit des populations dans la zone, sur des objectifs, aux alentours, qui se seraient montrés agressifs en ayant pris l'initiative des tirs ou qui auraient cherché *manu militari* à entraver l'action des « casques bleus » sur place.

Une dépense accrue

En s'en tenant, pour exécuter la résolution 824, au volume actuel de son contingent en Bosnie, le ministère de la défense n'a pas seulement pour souci que *« d'autres pays se mouillent à ses côtés »* – selon l'expression d'un haut responsable militaire – en détachant sur place des contingents terrestres. Il estime aussi qu'un déploiement encore plus important, s'il est possible, requiert au préalable la définition de règles et de procédures *« supportables »* de financement des opérations engagées sur son propre budget.

Dès cette année, on estime, aux conditions actuelles, à 2 milliards de francs le seul coût du déploiement français dans l'ex-Yougoslavie. Cette évaluation est plus élevée que celle qui avait été annoncée au début de l'année par Pierre Joxe, dans la mesure où, depuis, il a fallu tenir compte de la dépense entraînée par la participation de la France à la zone d'exclusion aérienne au-dessus de la Bosnie. Au total, l'action « onusienne » de la France – tous théâtres confondus – devrait coûter 5,3 milliards de francs en 1993. Les Nations Unies en remboursent en moyenne moins des deux tiers et, encore, le font-elles avec dix-huit mois à deux ans de retard.

Comme le veut l'orthodoxie financière de l'Etat français, ce remboursement va directement au budget général et il n'est pas réaffecté au ministère de la défense. Ce manque à gagner devrait s'ajouter aux annulations et au « gel » des crédits intervenus au début de 1993 et portant sur 5,5 milliards de francs. Soit, un total de plus de 10 milliards – prélevés sur l'équipement – sur un budget annuel de quelque 190 milliards. L'envoi de 3 000 hommes supplémentaires en ex-Yougoslavie ou un doublement des effectifs représente, selon les calculs du ministère, une dépense accrue, entre 1,3 et 1,8 milliard.

En dépit de ces considérations financières, les états-majors estiment qu'ils sont en mesure – sans dégarnir leurs bataillons au Cambodge, en Somalie, voire leurs forces en Afrique (au titre des accords de défense ou de coopération) – d'aller jusqu'à doubler le contingent « onusien » qui comprend, dans l'ex-Yougoslavie, 40 % d'appelés volontaires. Cet engagement paraît présomptueux à beaucoup. En effet, il existe deux écueils majeurs. D'une part, l'armée française manque d'un soutien logistique et sanitaire adapté à un déploiement extérieur d'un niveau rarement atteint. D'autre part, la relève, avant décembre prochain, d'un contingent qui serait monté à 10 000 hommes risque d'être un véritable casse-tête.

JACQUES ISNARD

Les Occidentaux débattent de l'arrêt de la guerre en Bosnie

Suite de la première page

Justifiant le refus de la France d'augmenter le nombre de ses « casques bleus », M. Juppé a insisté sur l'impact dissuasif qu'aurait sur les assaillants serbes l'arrivée de renforts américains et russes dans les rangs de la FORPRONU. Aux yeux du ministre, ces renforts n'auraient pas forcément besoin d'être très nombreux, l'essentiel étant que leur engagement démontre la volonté unanime des grandes puissances de dire aux Serbes de Bosnie : *« Voilà les zones où nous n'accepterons pas qu'une agression soit perpétrée, contrairement à ce qui a été le cas ailleurs. »* Il ne s'agirait pas, comme à Sebrenica, de désarmer les villes assiégées ni d'en évacuer la population, mais de les protéger de nouvelles offensives et d'y garantir l'acheminement des secours humanitaires.

Ce projet serait d'autant plus aisément réalisable que les milices serbes seraient affaiblies par un lâchage réel de Belgrade. D'où l'idée de faire pression sur Slobodan Milosevic pour qu'il accorde ses actes à ses paroles et coupe tout soutien militaire aux Serbes de Bosnie. On caressait vendredi à Paris l'espoir que le président serbe, moyennant promesse d'une levée ultérieure du blocus qui pèse sur son pays, pourrait accepter un contrôle international des cent quarante points de passage entre la Serbie et la Bosnie.

La sécurité des « casques bleus »

Cette politique soulève évidemment plusieurs questions. De principe d'abord : peut-on à ce point solliciter la coopération de celui qui, jusqu'à la semaine dernière, était tenu pour le principal responsable de la guerre? Peut-on, d'autre part, lui faire confiance, alors que son annonce d'un embargo contre la Bosnie n'avait pas été suivie mardi du moindre début d'effet (le trafic continuait comme avant à Mali Zvornik et ailleurs)? Pourrait-on même, comme on l'envisageait à Paris, s'en remettre en toute confiance aux Russes pour assumer le contrôle de l'étanchéité de cette frontière? Cette seconde proposition faisait en tout cas aussi l'objet de discussions.

Quant aux propositions plus offensives faites par les Américains, M. Christopher a pu mesurer, lors de sa tournée en Europe, les très fortes réticences qu'elles y soulèvent, sans même parler de celles qui se sont exprimées aux Etats-Unis même. A l'encontre d'une levée de l'embargo sur les armes et de frappes aériennes offensives, on invoque en Europe plusieurs arguments dont le principal semble être le danger qu'ils feraient peser contre les casques bleus présents sur le terrain et dont l'évacuation dans une telle perspective serait, affirme-t-on à Paris, difficile, notamment pour ceux qui sont basés à Sarajevo. M. Juppé a d'autre part estimé vendredi qu'une telle intervention risquait de provoquer *« l'internationalisation du conflit avec l'entrée en guerre d'autres puissances »*, sans toutefois préciser auxquelles il pensait.

Le président américain a de son côté écarté vendredi les autres objections, sans toutefois y répondre sur le fond : la décision de lancer des raids aériens obéirait, a-t-il affirmé, *« à une stratégie précise et à des objectifs tactiques très clairs ».*

Même si les consultations qui se poursuivent débouchent finalement sur une action commune entre Européens et Américains, comme Bill Clinton s'en est dit convaincu vendredi, elles ne portent pour l'instant que sur les moyens d'arrêter les combats. Le scénario américain, comme celui des « zones de sécurité », pourraient n'avoir pour effet que de figer la situation sur le terrain là où elle est actuellement. Resterait alors à trouver les moyens de faire appliquer le plan Vance-Owen, dont le Conseil de sécurité a réaffirmé vendredi la validité. Ou bien, car c'est une hypothèse qu'on ne paraît pas exclure à Paris, à le remettre sur la table des négociations.

CLAIRE TRÉAN

Jusqu'au dynamitage des mosquées...

BELGRADE

de notre correspondante

Dans ce pays où l'on pouvait entendre, au même moment, le carillon des églises catholiques et orthodoxes et la voix du muezzin appelant à la prière, il ne résonne plus aujourd'hui que le crépitement des mitrailleuses, le bruit sourd des obus et des explosions. La guerre efface peu à peu les empreintes du passé de ce pays où l'Orient et l'Occident se rencontre. L'islam, seule marque d'identité des Musulmans de Bosnie, est en train de disparaître. En se mêlant aux Serbes et aux Croates bosniaques, la communauté musulmane (43 % de la population avant la guerre) empêche un éventuel partage de la Bosnie entre Zagreb et Belgrade.

Après les attentats de la nuit de jeudi à vendredi, les deux mosquées historiques de Banja-Luka, la plus grande ville aux mains des Serbes bosniaques, au nord-ouest de la Bosnie, ne sont plus que ruines. Situées dans le centre de la ville, ces deux mosquées, Ferhadija et Arnaudija, avaient été édifiées à la fin du seizième siècle, au début des quatre siècles de domination ottomane. Par miracle, le minaret de Ferhadija est resté debout. Cette mosquée était inscrite sur la liste des monuments du partimoine mondiale de l'UNESCO. Une troisième mosquée, située dans la banlieue musulmane de Banja-Luka, a également été détruite par une explosion vendredi à l'aube.

Le président yougoslave, Dobrica Cosic, a condamné vendredi ces attentats. Slobodan Milosevic, le président serbe, a demandé aux autorités de la ville de *« trouver et de punir les auteurs de cet acte de vandalisme ».* Les autorités serbes bosniaques les ont également *« fermement dénoncés ».* Le maire de Banja-Luka, M. Predrag Radic, a aussi condamné cet *« acte criminel ». Mais sa ville est* présentée par les organisations humanitaires internationales comme « la capitale de la purification ethnique » de la région du nord-ouest de la Bosnie *(Bosanska Krajina).* La plupart des camps d'internement découverts l'été dernier se trouvaient dans les environs de Banja-Luka. Tous les villages musulmans entre Banja-Luka et Prijedor ont été incendiés maison par maison. Banja-Luka, qui comptait avant guerre 200 000 habitants (dont 55 % de Serbes) a perdu, selon le Haut Commissariat des Nations unies aux réfugiés, les deux tiers de sa population non serbe.

Cette ville n'est certes pas un cas isolé. Elément de la politique de « purification ethnique », le dynamitage des mosquées est une pratique courante, quasi systématique dans les régions sous contrôle serbe. Les conséquences sont doubles. D'une part, privés de sanctuaires, les Musulmans restés dans les territoires aux mains des Serbes perdront leur identité. D'autre part, en détruisant les mosquées, les Serbes (qui réclament les territoires où se trouvent des églises orthodoxes) effacent toute trace de la présence musulmane.

Ce n'est pas un hasard si les mosquées ont été détruites en premier dans les territoires contestés – les régions à majorité musulmane avant la guerre, aujourd'hui contrôlées par les Serbes. Comme dans l'est de la Bosnie, où les mosquées ont été dynamitées une par une. D'abord dans les grandes villes de la vallée de la Drina, comme à Foca, Visegrad ou Zvornik, tombées aux mains des Serbes. Souvent les ruines des mosquées ont été enlevées, les emplacements aménagés en jardin ou même en parking.

Ensuite dans les villages musulmans où les mosquées ne sont plus que des amas de gravats méconnaissables. A tel point que les militaires serbes qui escortaient le premier ministre grec, Constantin Mitsotakis, sur la route de Pale pour le vote du 5 mai, n'ont pas eu de mal à leur faire croire que les villages incendiés de l'enclave musulmane de Konjevic-Polje étaient serbes. A son arrivée à Pale, M. Mitsotakis dira à ses hotes, notamment au leader serbe bosniaque, Radovan Karadzic, qu'il avait pu *« se rendre compte sur la route des terribles souffrances qu'avaient subi le peuple serbe »...*

FLORENCE HARTMANN

Les réticences de l'opinion américaine

LOS ANGELES

correspondance

« Doit-on prendre le risque d'entrer dans un conflit qui peut devenir un bourbier ? » se demandait un journaliste sur l'une des chaînes nationales de télévision américaines. Cette interrogation et les allusions à la guerre au Vietnam ou à l'attentat de Beyrouth d'octobre 1983 traduisent le scepticisme d'une partie des Américains face à une éventuelle intervention dans les Balkans. *« Suburbia est divisée »*, écrivait un quotidien en parlant de la banlieue en général – *suburb* – où vit la majorité des classes moyennes américaines.

« Demander à l'Amérique de faire le ménage là-bas revient à vouloir que la Suède ou la France intervienne dans un conflit entre l'Illinois et le Missouri », commentait une Américaine du Middle West dans le *New York Times*. *« C'est le problème de l'Europe, car cela concerne son arrière-cour »*, insistait une autre personne.

Depuis quelques jours, la presse et la télévision préparent l'opinion à une intervention. Nombre de journaux ont diffusé en première page une photographie montrant Bill Clinton avec des marines de retour de Somalie : *« Les troupes de retour suivent le leader »*, titrait, jeudi, le *Los Angeles Times* avec une citation du président Clinton : *« D'autres missions attendent notre nation. »*

Une nouvelle intervention militaire américaine, comme le montrent les sondages, n'est pas pour autant populaire : ceux qui, par avance, la contestent évoquent la situation économique des Etats-Unis et rappellent qu'ils ont élu Bill Clinton pour qu'il se concentre sur les problèmes intérieurs du pays. Et de citer le slogan de la campagne : *« C'est l'économie, imbécile ! »*

Selon CNN, 55 % des Américains sont opposés à des raids aériens contre l'artillerie serbe et seulement 36 % y sont favorables. Un sondage paru dans *Newsweek* indique également que 49 % contre 44 % des Américains jugent que le conflit en Bosnie n'est pas le problème des Etats-Unis. 69 % contre 27 % des personnes interrogées fin avril par le même magazine s'opposent à l'envoi de troupes terrestres en Bosnie. La tentation isolationniste, déjà sensible tout au long de la campagne de 1992 semble se renforcer, en particulier dans les Etats qui, comme la Californie, n'ont pas vu leur taux de chômage baisser. Les plus démagogues des hommes politiques n'hésitent pas à exploiter le thème traditionnel de *« l'Amérique d'abord ».*

Lors d'un meeting à San-Francisco, mercredi, le populiste Ross Perot a déclaré devant une salle comble que *« viols, meurtres et autres atrocités en Bosnie sont des tragédies »*, puis a demandé qui dans l'assistance était prêt à envoyer son fils ou sa fille *« combattre et mourir en Bosnie ».* Personne n'a levé la main. *« Inutile d'en dire plus »*, a conclu l'ex-candidat indépendant à la présidence.

RÉGIS NAVARRE

TURQUIE

Début de l'élection présidentielle

Le Parlement turc devait entamer, samedi 8 mai, le processus électoral pour remplacer le président Turgut Ozal, décédé le 17 avril, avec le risque d'une dissolution si le nouveau chef de l'Etat n'est pas élu avant le 27 mai.

Une dissolution du Parlement, qui compte 448 députés, serait fatale à la carrière d'une bonne partie d'entre eux, notamment ceux des petits partis, qui devraient donc voter pour le premier ministre Suleyman Demirel, le candidat considéré comme favori.

Trois autres postulants sont en lice : MM. Kamran Inan, du Parti de la Mère patrie (auquel appartenait Turgut Ozal), Ismaïl Cem, du Parti républicain du peuple (social-démocrate), et Lutfi Dogan, du Parti de la prospérité (islamiste), ces deux derniers s'étant déclarés vendredi, au dernier jour du dépôt des candidatures. – *(AFP.)*

EN BREF

□ **AUTRICHE : L'Internationale libérale recommande l'exclusion du FPOe.** – Le présidium de l'Internationale libérale a recommandé d'exclure de ses rangs pour avoir *« attisé la xénophobie »* le parti « libéral » de droite autrichien FPOe, dirigé par le leader nationaliste Jörg Haider lors de sa session, vendredi 7 mai, à Sofia. La recommandation équivaut à une exclusion *de facto* du FPOe, car elle devrait recevoir l'aval du comité exécutif de l'organisation, qui siège le 10 juillet prochain à Tallin en Estonie, puis de son congrès mondial, en 1994. – *(AFP.)*

□ **RÉPUBLIQUE TCHÈQUE : « l'attentat » contre M. Havel.** – Au lendemain de l'annonce, par le ministre de l'intérieur, de la découverte d'une tentative d'assassiner le président Havel (*le Monde* du 8 mai), la police, visiblement embarrassée, a reconnu qu' *« aucune indication »* ne prouvait que les cinq ex-Yougoslaves arrêtés sur dénonciation préparaient un tel acte. La police a estimé que l'auteur de la lettre anonyme – qui *« connaît bien le milieu de la mafia ex-yougoslave à Prague »* et qui est actuellement recherché – a plutôt voulu régler des comptes avec les personnes arrêtées, dont trois sont originaires de Belgrade et un du Monténégro, et qui étaient en possession de deux Audi et d'une Porsche volées. – *(AFP.)*

□ **ROUMANIE : accord syndical et fin des grèves** – Cinq des six confédérations syndicales qui avaient appelé aux grèves qui avaient commencé lundi, sans affecter beaucoup l'économie roumaine (*le Monde* du 6 mai), ont suspendu le mouvement, vendredi 7 mai, suite à un accord conclu jeudi avec le gouvernement. Il prévoit l'obligation de garantir un salaire minimum fixé à 30 000 lei (49 dollars au change officiel). – *(AFP.)*

EUROPE

Les « dealers » d'otages du Karabakh

Enlèvements et marchandages se multiplient en marge de la guerre entre Arméniens et Azerbaïdjanais

BAKOU

de notre envoyée spéciale

Après leurs dernières victoires militaires, les Arméniens ont pratiquement réalisé leur objectif, proclamé il y a cinq ans : l'enclave du Haut-Karabakh, vidée de sa minorité azerbaïdjanaise, semble solidement ancrée à l'Arménie, laquelle nourrit désormais l'espoir d'un cessez-le-feu entérinant le fait accompli.

Il aura quand même fallu, à ce jour, pour arracher à l'Azerbaïdjan un territoire habité au départ par cent trente mille Arméniens et maintenant largement dévasté des milliers de morts et d'invalides, plus d'un demi-million de réfugiés des deux côtés et le réveil, entre deux peuples, des vieilles haines mises en sourdine pendant quelques décennies.

De plus, rien ne prouve que ce conflit prétendument « d'un autre âge » en restera là. Non pas tant en raison d'une soif de revanche des vaincus, dit-on à Bakou, la capitale azerbaïdjanaise, qu'à cause du nombre croissant des parties intéressées à la poursuite de la guerre. Si les « politiques » parlent du rôle des « grandes puissances » toujours accusées, la Russie en tête, de manipuler le conflit pour maintenir leur présence, la population, elle, évoque plutôt les marchands d'armes, bien sûr, mais aussi les « dealers » d'otages.

La prise d'otages serait une vieille spécialité des guerres du Caucase – Alexandre Dumas en parlait déjà au siècle dernier, remarque André Picot, représentant à Bakou du Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Mais, reconnaît-il, depuis que l'organisme de Genève s'est saisi du problème il y a un an (*Le Monde* du 24 novembre), le nombre des otages n'a fait que croître (ils seraient des centaines).

Prisons privées

Le phénomène s'est développé après que les pogroms, viols et exactions diverses eurent achevé de « purifier » les territoires arménien et azerbaïdjanais de l'ethnie adverse. De part et d'autre de la ligne de front ainsi établie, on négocie ponctuellement, à la faveur de cessez-le-feu éphémères, l'échange des otages pris dans les combats, parmi les civils, voire enlevés loin du front – comme c'est arrivé à une vingtaine d'Arméniens de Géorgie, arrêtés dans le train Bakou-Tbilissi.

A l'heure du « business » sans entrave, on peut aussi faire du troc : un otage contre plusieurs cadavres, de l'essence, des têtes de bétail ou de l'argent, de préférence en devises. Avec, bien sûr, des tarifs sans aucune commune mesure selon que l'otage est un chef connu ou une femme, et le cadavre « reconnaissable ou pas », raconte M. Picot. *« Avec l'inflation, c'est maintenant au minimum un million de roubles »*, raconte le père, russe, d'un soldat d'Azerbaïdjan, qui a fini, après de longs mois, par récupérer son fils otage, mais à l'état d'invalide.

Les propriétaires sont les ravisseurs, groupes armés ou simples familles qui ont un des leurs à libérer. Mais aussi, de plus en plus, des « dealers » qui s'en chargent pour « faciliter » les échanges : il peut s'agir de chefs de bandes détenteurs de « prisons privées » ou de commandants de l'armée ou de la police, usant de leurs casernes. Selon M. Picot, tous se présentent comme des bienfaiteurs au service de leur peuple et déplorent que le CICR se refuse à organiser des échanges.

Kelbadjar

Les conventions de Genève préconisent en effet la libération inconditionnelle des civils et l'internement sous contrôle des combattants, mais Bakou et Erevan n'ont pas signé ces conventions. Les deux capitales ne se sont même pas déclaré la guerre, chacun se contentant d'accuser l'autre d'agression. Et lorsqu'en août dernier l'ancienne porte-parole du ministère de la défense azerbaïdjanais, Leïla Iounoussova, organisa la libération de dix-neuf civils, en majorité de vieilles femmes, il se trouva des extrémistes à Bakou pour la traiter « d'agent arménien ».

Les deux pays ont certes accepté de créer des « commissions gouvernementales » sur les otages et le CICR a réussi à réunir par deux fois leurs représentants, en novembre et mars derniers. Mais là aussi l'impasse reste entière, les Arméniens exigeant que les Azerbaïdjanais traitent directement avec la commission relevant des autorités de la « République » auto-proclamée du Haut-Karabakh, que les Azerbaïdjanais refusent de reconnaître.

En attendant la solution hypothétique de ce problème politique, les enlèvements se poursuivent... Les derniers ont eu lieu lors de l'offensive arménienne sur Kelbadjar, la région située entre le Haut-Karabakh et l'Arménie au nord du corridor de Latchine. Celle-ci fut occupée pratiquement sans résistance et ses habitants chassés – des dizaines de milliers d'Azerbaidjanais d'ethnie azérie et kurde. Tous sauf les morts, en nombre inconnu, et les otages.

Bakou avait d'abord parlé de quinze mille otages, chiffre fantaisiste. En fait, ils seraient moins d'une centaine, selon le parti social-démocrate azerbaïdjanais, un groupuscule pacifiste qui entretient ses propres contacts avec « l'ennemi » et subit pour cela les foudres des autorités. Le CICR indique qu'il a pu *« rassurer la majorité »* des familles de réfugiés de Kelbadjar qui lui ont donné les noms de leurs disparus. Ceux-ci sont vivants.

« Rassurer » est un euphémisme, alors que les récits les plus horribles circulent, dans un camp comme dans l'autre, sur les traitements infligés aux otages – ce qui incidemment incite les familles à payer sans marchander pour les retrouver. On parle aussi à Bakou de « camps de travail » en Arménie, alors que, dans la capitale azerbaïdjanaise, des femmes arméniennes rescapées des pogroms de janvier 1991 et qui n'ont pas voulu ou pas pu quitter le pays – la plupart sont des épouses d'Azerbaïdjanais – se cachent plus que jamais dans les profondeurs de la ville. Elles craignent en effet d'être prises elles aussi en otages, par un voisin ou un quelconque policier...

SOPHIE SHIHAB

□ **L'Arménie n'a dit *« ni oui, ni non »* au plan de paix.** – L'Arménie n'a *« pas rejeté »* le plan de paix présenté par la Turquie, la Russie et les Etats-Unis, a déclaré, vendredi 7 mai, à Ankara un porte-parole officiel turc, interrogé sur les informations faisant état d'un *« rejet »* par Erevan. De son côté Bakou – qui a accepté le plan dans la mesure où *« il crée les prémices »* pour l'application de la résolution 822 du Conseil de sécurité de l'ONU adoptée le 30 avril et demandant le *« retrait des forces d'occupation de Kelbadjar et d'autres territoires azerbaïdjanais »* – a accusé vendredi les Arméniens d'avoir attaqué le même jour le village de Goulistan, situé au-dessus du Haut-Karabakh. – *(AFP.)*

RUSSIE

La « Pravda » Staline et l'imposteur

MOSCOU

de notre correspondant

Une photo de Staline et un poème pour dénoncer *« l'imposteur »* Boris Eltsine. A la veille de l'anniversaire de la Victoire, pour lequel l'opposition au président russe a appelé à une grande manifestation, la *Pravda* barre sa première page d'une grande photo du dictateur en uniforme entouré de ses généraux. Le cliché date de juin 1945. Au-dessous, un « poème » évoque *« le président en escarpins étrangers »* qui a *« fait cadeau de notre Victoire »* et, tout occupé à *« compter ses récompenses »*, a oublié les *« vieux »*, les anciens combattants. Mais, ajoute l'auteur, le temps de la vengeance viendra, *« le peuple se ressaisira »* et, à nouveau, le faux Dimitri *« dégringolera des marches de pierre »* (du Kremlin). Boris Eltsine est donc l'imposteur, comme ce faux tsar (il y en eut plusieurs, au tout début du XVII[e] siècle), que l'étranger (à l'époque, les Polonais) avait tenté d'imposer à la Russie.

Le « poème » se veut désagréable, mais la photo de Staline est par contre une véritable aubaine pour M. Eltsine : elle illustre idéalement la thèse officielle selon laquelle l'opposition est un nid de *« revanchistes » qui rêvent de restaurer* la dictature communiste. Qu'importe si aujourd'hui la *Pravda*, financée par un douteux homme d'affaires grec, ne représente plus grand-chose, l'important est qu'elle agite le sinistre épouvantail.

Il devait être brandi aussi pendant la manifestation de dimanche, objet de toutes sortes de prédictions apocalyptiques et présentée à l'avance comme une répétition, en pire, des sanglants affrontements du 1[er] mai. Après un refus initial, les autorités de Moscou ont finalement permis aux manifestants de se rendre jusqu'à la place Rouge. Le président du Parlement, Rouslan Khasboulatov, a décidé de marcher en tête du cortège, dans le souci affirmé d'éviter tout débordement. Au risque d'être lui aussi assimilé aux réactionnaires qui devraient défiler derrière, et d'alimenter la propagande de la presse « démocratique », qui lui trouve de fortes ressemblances... avec Staline. Quand le présent devient trop compliqué, et l'avenir trop obscur, les fantômes familiers reprennent du service pour éclairer le peuple.

JAN KRAUZE

□ **Le Parlement rejette le projet de Constitution de M. Eltsine.** – La commission constitutionnelle du Parlement russe – présidée par M. Eltsine qui avait averti la veille que sa convocation sans son accord serait illégale – s'est réunie, vendredi 7 mai, pour rejeter le projet de Constitution du président russe. Elle a cependant admis que le texte présidentiel *« présente certaines normes à utiliser comme éléments de travail »*. Le vice-président Riabov l'a qualifiée de *« monarchie constitutionnelle »*. Le Parlement défend un autre projet réservant de plus larges pouvoirs au législatif. – *(AFP.)*

Un accord entre Bonn et Varsovie

La Pologne reprendra les réfugiés entrés illégalement en Allemagne à partir de son territoire

BERLIN

de notre correspondant

En échange d'une aide financière, la Pologne a finalement accepté l'exigence du gouvernement allemand de reprendre les immigrés illégaux entrés en Allemagne à partir de son territoire. Un accord de *« coopération sur les conséquences des mouvements de migration »* a été signé, vendredi 7 mai, à Bonn par les ministres de l'intérieur allemand et polonais, Rudolf Seiters et Andrzej Milczanowski. Il ouvre la voie à l'adoption par le Parlement allemand d'une nouvelle législation restreignant le droit d'asile politique pour limiter le nombre des réfugiés.

L'accord est destiné à alléger le fardeau que la Pologne devra supporter à la suite de la fermeture de la frontière allemande aux demandeurs d'asile politique passés par son territoire. Dans la nouvelle législation en cours de discussion à Bonn, il est prévu de renvoyer toute personne arrivée *via* des pays voisins considérés comme « sûrs », c'est-à-dire ayant signé les conventions internationales en matière de réfugiés.

Cette mesure, qui s'appliquera aussi à la Suisse, à l'Autriche et sans doute aux pays scandinaves, n'avait été acceptée par le SPD qu'à la condition d'être assortie d'accords avec les pays par lesquels transite la plus grande partie de l'immigration vers l'Allemagne, notamment la Pologne et la République tchèque. Ces réfugiés n'auront plus la possibilité de demander l'asile politique.

Moderniser les centres d'accueil

La convention conclue avec Varsovie stipule que les autorités allemandes pourront remettre aux Polonais toute personne entrée illégalement sur leur territoire par la Pologne, dans un délai de six mois. En échange, Bonn accorde à Varsovie une aide de 120 millions de deutschemarks (environ 400 millions de francs) pour 1993 et 1994. Cette somme doit aider le gouvernement polonais à ouvrir ou moderniser des centres d'accueil et à améliorer la surveillance de ses frontières.

La nouvelle législation doit être adoptée par le Bundestag le 26 mai pour entrer en vigueur le 1[er] juillet. Le nombre des demandeurs d'asile politique, qui avait atteint un demi-million en 1992, est de nouveau en augmentation cette année. Il était, pour les quatre premiers mois, de 161 320 personnes, soit 30 % de plus que l'année précédente.

Le texte prévoit aussi une procédure accélérée pour les réfugiés provenant de pays considérés comme respectant les droits de l'homme, sur la liste desquels figurent la Roumanie et la Bulgarie, mais aussi le Sénégal ou le Ghana. Avec certains de ces pays, comme la Roumanie, des accords existent ou sont en négociation pour le retour des nationaux en situation irrégulière en Allemagne. Ces nouvelles dispositions suscitent de nombreuses résistances en Allemagne. Le Congrès national des Roms, qui s'indigne du traitement fait aux Tziganes de Roumanie, a annoncé une série d'actions allant de l'occupation d'un ancien camp de concentration au blocage de postes-frontière, avec la Pologne.

HENRI DE BRESSON

□ **ALLEMAGNE : les victimes étrangères de violences néonazies seront indemnisées.** – Les étrangers victimes de violences néonazies pourront désormais être indemnisés en vertu d'une loi adoptée vendredi 7 mai par le Bundesrat, la seconde Chambre du Parlement allemand. Jusqu'à présent, la loi réservait les indemnisations aux nationaux et ressortissants des pays de la CEE. Par ailleurs, deux jeunes gens âgés de dix-sept et dix-huit ans ont été condamnés chacun à quatre ans et demi de prison pour avoir tenté, en novembre 1992, d'incendier un foyer de demandeurs d'asile dans la région d'Osnabrück, en Westphalie. – *(AFP, AP.)*

ASIE

CHINE : alors que Li Peng est « convalescent »

L'ascension de Zhu Rongji se poursuit

PÉKIN

de notre correspondant

Les autorités chinoises ont confirmé, jeudi 6 mai, la prééminence à laquelle a accédé le vice-premier ministre Zhu Rongji à la faveur de la maladie mystérieuse qui empêche le chef en titre du gouvernement, Li Peng, d'officier depuis près de deux semaines. Le porte-parole du ministère des affaires étrangères a indiqué que M. Zhu est désormais *« le vice-premier ministre exécutif en charge du travail quotidien du Conseil des affaires d'Etat »*. Il a réaffirmé que M. Li était *« convalescent »*. Mais il s'est abstenu de préciser si la promotion de M. Zhu était provisoire et liée à l'état de santé du premier ministre. Le gouvernement, qui assure que M. Li souffre d'un refroidissement, n'a toutefois pas démenti des informations de la presse de Hongkong selon lesquelles il est atteint de troubles cardiaques. Vice-premier ministre depuis 1991, numéro cinq du régime, M. Zhu passe pour être le poulain de Deng Xiaoping dans la direction collégiale que celui-ci laisse à la Chine. Comme M. Deng à une certaine époque, il tranche sur la plupart de ses collègues par son aisance dans la conversation, un caractère assez direct, une passion pour l'efficacité et, derrière un visage austère, un certain sens de l'humour.

Originaire du Hunan, la province natale de Mao, âgé de soixante-cinq ans comme *M. Li, M. Zhu*, à la différence du premier, n'a pas fait ses études en URSS mais a reçu une formation d'ingénieur électricien à Pékin. Durement traité pendant la révolution culturelle, il a ensuite fait carrière au Plan et dans la décollectivisation de l'économie, pour se retrouver maire de Shanghai en 1988. A ce poste, il a pu éviter, lors du « printemps » de 1989, d'avoir recours à l'armée, ce qui lui a valu bien des sympathies en Chine et à l'étranger.

FRANCIS DERON

Sans remettre en cause la vente de Mirage 2000-5 à Taïwan

Paris souhaite rééquilibrer ses relations en faveur de Pékin

Le nouveau gouvernement français serait-il en train de rééquilibrer sa politique chinoise, écartelée entre les deux rives du détroit de Taïwan ? Trois mois et demi après la fermeture d'autorité, sur injonction de Pékin, du consulat général de France à Canton en représailles pour la vente de soixante Mirage 2000-5 à Taïpeh, un mois après le retour de la droite aux affaires, le temps semble venu, pour Paris, de tenter de repartir sur de nouvelles bases. Certes, il ne s'agit pas de revenir sur un contrat signé : ce serait perdre la face devant la Chine, et ce n'est pas possible ; ce serait également écorner sérieusement la crédibilité française dans le domaine commercial, et militaire, et ce n'est guère souhaitable.

Paris ne devrait sans doute pas mettre des bâtons dans les roues à Taïwan dans ses efforts pour acquérir, d'ici à la fin de l'année vingt Mirage-2000 d'occasion pour aider à la formation de ses pilotes, comme il avait été convenu lors de la signature du contrat. Ces appareils pourraient être vendus, ou prêtés, par des pays tiers, sans doute du Golfe. En revanche, la longue « shopping list » présentée par Taïwan, et qui comprend des sous-marins, des missiles anti-aériens, de l'artillerie, risque d'être ignorée.

Car, s'il n'est guère question de « se coucher » face aux exigences de Pékin, Paris serait prêt à envoyer un émissaire de haut niveau négocier en Chine de nouvelles, et meilleures conditions avec un partenaire commercial aux possibilités d'investissements sans limites. En échange de l'interruption des ventes d'armes à Taïwan, le Quai d'Orsay demanderait des engagements précis sur les marchés chinois, qui seraient rouverts aux industriels français. Bien des interlocuteurs de Pékin ayant été fort échaudés ces dernières années, ces garanties devraient être solides. Sinon, les sirènes de Taïwan risquent de trouver, à nouveau, des oreilles complaisantes dans les milieux de l'armement francais, en mal de clients étrangers.

La pilule sera plus facile à avaler pour Pékin en raison du changement de majorité à Paris. Déjà, un accord a été trouvé entre Français et Chinois sur l'établissement de relations aériennes entre les aéroports Charles-de-Gaulle et Chiang Kaï-Chek, sans doute d'ici juillet. Les sensibilités de Pékin ont été ménagées à l'extrême. Ce ne sera pas Air France – dont le PDG, Bernard Attali, s'est longtemps fait tirer l'oreille avant, semble-t-il, de suivre l'exemple des Britanniques – qui se posera à Taïpeh, mais une filiale. Pékin s'oppose en effet à ce que les compagnies nationales desservent à la fois les deux côtés du détroit.

Ce recentrage politique ne devrait pas nuire à des relations avec Taïwan qui, si elles demeurent non officielles, n'en ont pas moins connu une embellie mémorable depuis deux ans. Le nouveau représentant français à Taïpeh, Jean-Paul Réau – un diplomate en activité et non pas à la retraite, pour la première fois depuis très longtemps – continuera d'avoir fort à faire. Pékin, en effet, ne s'oppose pas au développement des échanges commerciaux avec l'île nationaliste, y compris dans le secteur nucléaire ; seul demeure tabou le domaine militaire. Volonté de recentrage politique en direction de Pékin, oui. Mais à condition que la Chine continentale se mette, dans le domaine économique, au diapason de sa rivale insulaire.

PATRICE DE BEER

□ **CHINE : arrestation d'une centaine de protestants au Shanxi.** – Une centaine de protestants de la province du Shanxi ont été arrêtés, a-t-on appris, de sources très bien informées, à Hongkong, citées par *Eglises d'Asie* (128, rue du Bac, 75007 Paris, tél. 42-22-63-55). Cette opération de police semble avoir eu pour but d'empêcher la diffusion à l'étranger d'informations sur la mort, à la suite de violences policières, d'un chrétien de vingt-deux ans, Lai Manming, dans le village de Taoyuan, district de Xunyang.

□ **SRI-LANKA : M. Wickremesinghe, premier ministre.** – Ranil Wickremesinghe, ministre de l'industrie, a été nommé premier ministre du Sri-Lanka, vendredi 7 mai. M. Wickremesinghe qui, à quarante-quatre ans, devient le plus jeune chef du gouvernement du pays, remplace M. Wijetunga, qui a succédé à M. Premadasa, assassiné le 1[er] mai. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

PARAGUAY : sous la surveillance d'observateurs internationaux

Un civil devrait être élu à la présidence

Des élections législatives et présidentielles ont lieu, *dimanche 9 mai*, au Paraguay, qui devraient permettre, pour la première fois depuis la chute, il y a quatre ans, du général Alfredo Stroessner, qui a régné pendant trente-cinq ans sur le pays, l'arrivée au pouvoir d'un civil à la *présidence et* l'instauration d'une véritable démocratie. Le favori est le démocrate-chrétien Guillermo Caballero Vargas *du parti Rencontre nationale* (*le Monde* du 3 mai).

La communauté internationale a envoyé sur place de nombreux observateurs, parmi lesquels l'ancien président américain Jimmy Carter, pour surveiller la régularité du scrutin. Les menaces du chef du premier corps d'armée, le général Lino Oviedo, de contester le verdict des urnes si celui-ci n'était pas favorable au Parti colorado, l'ancien parti de Stroessner, pèsent sur la consultation. Certains militaires espèrent poursuivre leurs activités de contrebande ou de trafic de drogue, ou, au minimum, ne pas être inquiétés pour leurs richesses accumulées illégalement depuis des décennies.

ASUNCION

de notre envoyé spécial

« Les militaires du Paraguay, c'est une société anonyme, affirme un diplomate latino-américain, en poste depuis plusieurs années au Paraguay. *Ils possèdent*, explique-t-il, *un pouvoir économique en dirigeant directement ou indirectement des entreprises privées dans de nombreux domaines : automobile, commerce alimentaire, exploitation agricole, quand il ne s'agit pas plus simplement de trafics illégaux comme celui des voitures volées. »* Le salaire des plus hauts gradés ne représente le plus souvent qu'une faible partie de ces rémunérations diverses. De plus, les protections et les informations privilégiées dont ils disposent les rendent indispensables à beaucoup de sociétés qui les emploient aussi comme *« conseillers »*.

« En ce sens, assure le diplomate, *la transition au Paraguay est plus compliquée que celle d'autres pays de la région. Car il ne s'agit pas de condamner quelques personnes impliquées dans des violations de droits de l'homme, mais bien de réformer un système où l'armée jouait un rôle particulier et lucratif en fonction de sa prépondérance. »* L'absence de négociations entre les partis politiques et la hiérarchie de l'armée s'explique aussi par cette situation particulière, d'autant que la transition était jusqu'ici menée « sans risques » par le premier d'entre eux, le général Andrès Rodriguez, qui a assumé le pouvoir depuis le coup d'Etat qui a renversé Alfredo Stroessner en février 1989.

La nouvelle Constitution, qui rentrera en vigueur le 15 août prochain lors de la prise de fonctions du président élu, prévoit un nouveau poste de commandant des forces armées, même si le chef de l'Etat élu garde le titre de commandant en chef. Un partage des rôles qui inquiète quelque peu l'opposition, peu soucieuse de voir perdurer la suprématie militaire au sein d'un gouvernement civil. Le général Rodriguez a cependant déjà procédé à la nomination de ce nouveau commandant des forces armées en désignant le vice-amiral Gonzalez Petit, un homme jusqu'ici très discret et peu connu.

« De leur côté, les militaires craignent une investigation sur leurs activités illégales passées et sur les fortunes qu'ils ont pu amasser, dit Carlos Lezcano, professeur à l'Université catholique et à l'Ecole de guerre. *Car ils ont toujours été en marge de la société et au-dessus des lois. Ils n'avaient, par exemple, pas besoin de faire de déclaration de biens – alors que les fonctionnaires y sont contraints, – et leur administration était régie par des ordonnances et non par des lois. »*

Un seul homme concentre aujourd'hui les pouvoirs militaires, en dehors du nouveau commandant des forces armées : c'est le général Lino Oviedo qui dirige le premier corps d'armée. On lui prête l'intention de se présenter à la prochaine élection présidentielle, en 1998, après qu'il aura pris sa retraite de l'armée. Mais toute la question est de savoir s'il ne souhaite pas « anticiper » ce projet...

DENIS HAUTIN-GUIRAUT

Des manuels scolaires étonnants

ASUNCION

de notre envoyé spécial

« L'accession du général Alfredo Stroessner à la présidence de la République marque le début d'une nouvelle époque dans le pays mettant fin à l'instabilité politique et permettant la pacification spirituelle » : quatre ans après la chute du dictateur paraguayen, en février 1989, où trouve-t-on un tel panégyrique ? Dans les manuels scolaires officiels du pays...

« La plupart des écoles publiques continuent de fonctionner comme elles l'ont toujours fait, et ni l'éducation ni les textes enseignés n'ont changé. Tous les livres font en permanence référence à l'héroïsme, à la patrie, et à l'œuvre accomplie par Stroessner », dit une institutrice, Gloria Medina. La directrice de la petite école Maréchal-Lopez avoue son impuissance : *« Les livres devraient évoluer, mais c'est le ministère qui nous les fournit et nous n'avons pas les moyens d'en acquérir beaucoup d'autres. Nous ne pouvons pas changer avant que les autorités ne le fassent »*, assure Maria Francisco Franco. La plupart des manuels, dûment approuvés par le ministère de l'éducation et du culte dans les années 60-70, comme en témoignent les pages de garde où figurent les noms des ministres de l'époque, sont toujours en vigueur.

« Les élèves passent donc leur temps à commenter des images de soldats triomphants et de maréchaux victorieux, des poèmes sur « les rondes policières », ou des dessins représentant des Indiens Guaranis au sommet de cocotiers la plume sur la tête », dit le libraire Ricardo Rolon en estimant que *« l'éducation au Paraguay n'a pas plusieurs années, mais plusieurs siècles de retard »*.

L'ancien ministre de l'éducation, Raul Sapena Brugada, reconnaît volontiers ce décalage provenant, selon lui, *« d'un régime stalinien de droite, où l'interdiction de critiques était la règle, avec un éloge constant de la discipline et de l'obéissance »*. *« Mais*, poursuit l'ancien ministre, *nous avons préféré faire une longue et précise enquête et mener une large concertation, plutôt que de procéder à une réformette de circonstance. D'où ce retard évident pour la refonte de notre système éducatif. »* Il n'est pas étonnant, dans ce contexte, que l'ensemble des candidats à l'élection présidentielle du 9 mai mettent l'éducation au premier rang de leurs priorités.

D. H.-G.

CANADA : présenté par le gouvernement de Robert Bourassa

Un projet de loi sur l'affichage relance le débat linguistique au Québec

MONTRÉAL

de notre correspondante

Toujours houleux, le débat linguistique a repris au Québec, où le gouvernement libéral de Robert Bourassa a déposé, jeudi 6 mai, un projet de loi qui autoriserait l'usage de l'anglais dans l'affichage commercial, dont il est banni depuis seize ans. Les affiches et panneaux des commerces devraient toutefois être bilingues et accorder une *« nette prédominance »* au français, concept qui reste à définir par voie réglementaire. Présenté par le premier ministre comme *« un nouvel équilibre entre le rayonnement du français et le respect des libertés individuelles »*, le texte supprimerait l'organisme qui veille à l'application de la loi en matière d'affichage, cette commission de la protection de la langue française honnie des anglophones, qui l'ont surnommée la *« police de la langue »*.

Le dépôt du projet de loi a déclenché un assaut d'invectives à l'Assemblée, les députés libéraux traitant de *« fanatiques »* et d'*« hypocrites »* leurs collègues de l'opposition (Parti québécois, indépendantiste). Ces derniers ont accusé le gouvernement de mener une *« opération politique »* dans le seul but de *« récupérer le vote anglophone »* avant les élections provinciales qui doivent avoir lieu d'ici un an et demi. Ils ont promis une farouche guérilla parlementaire, et une mobilisation de la population, pour prévenir l'adoption de ce projet *« dangereux pour l'avenir du Québec »*.

Vécu comme une brimade par les anglophones, l'affichage unilingue francophone est considéré par les nationalistes comme indispensable pour inciter les immigrants à apprendre le français plutôt que l'anglais. Compte tenu de la faible natalité des populations francophone et anglophone de souche, l'intégration des immigrants est un facteur déterminant de l'équation linguistique.

Le projet de loi est un amendement à la charte de la langue française, plus connue sous le nom de *loi 101*, adoptée en 1977 sous le gouvernement du Parti québécois. Mais il ne satisfait pas non plus la poignée de députés du Parti égalité, défenseur des droits de la minorité anglophone, parce qu'il laisse pratiquement inchangées les dispositions de la loi 101 qui obligent les immigrants à inscrire leurs enfants à l'école française.

En 1988, la Cour suprême du Canada déclarait la loi 101 inconstitutionnelle parce qu'enfreignant, par ses dispositions sur l'affichage, le droit à la liberté d'expression. Le gouvernement Bourassa faisait alors adopter la loi 178, qui amendait la loi 101 pour permettre l'affichage bilingue à l'intérieur des commerces, mais maintenait l'interdiction de l'anglais à l'extérieur, au grand dam de la communauté anglophone, qui forme environ 10 % de la population de la province. Pour défier la Cour suprême sur ce point, il fallait toutefois recourir à une *« clause dérogatoire »* de la Constitution canadienne, qui oblige la province à renouveler, tous les cinq ans, sa dissidence en revotant la loi litigieuse. Pour la loi 178, l'échéance était le 22 décembre 1993. Estimant que *« la société québécoise a évolué »*, M. Bourassa a préféré assouplir davantage la loi 101 avec le nouvel amendement déposé jeudi.

CATHERINE LECONTE

ÉTATS-UNIS

M. Clinton expose son projet de réforme du financement des campagnes électorales

Le président Bill Clinton a dévoilé, vendredi 7 mai, un projet de réforme du financement des campagnes électorales, qui prévoit, notamment, un financement public partiel des élections au Congrès en échange d'une limitation globale des dépenses engagées par les candidats. Cette réforme était une des promesses de campagne de M. Clinton, qui avait affirmé son intention de limiter le poids des *« intérêts particuliers »* dans le processus électoral. *« Aujourd'hui nous cherchons à réformer notre système politique et à restaurer la confiance du peuple dans notre démocratie »*, a affirmé le président américain en présentant son projet.

Celui-ci prévoit un financement public partiel, sous forme notamment de tarifs postaux et publicitaires préférentiels, pour les candidats au Sénat et à la Chambre des représentants acceptant de limiter leurs dépenses de campagne. Un système similaire existe déjà pour les campagnes présidentielles. Le plafond de dépenses serait fixé à 600 000 dollars pour les candidats à la Chambre et à une somme comprise entre 1,25 et 5,5 millions pour les candidats au Sénat, selon l'importance de la population de l'Etat dans lequel ils font campagne. – *(AFP.)*

□ **Nouvelles fermetures de bases américaines à l'étranger.** – Les Etats-Unis ont annoncé, vendredi 7 mai, de nouvelles réductions de leur présence militaire à l'étranger, portant sur quarante-six bases. Elles seront, dans leur majorité, fermées et, dans les autres cas, verront leurs opérations réduites. Cela se traduira par le rapatriement de 6 100 personnes, a fait savoir le Pentagone. Ces bases se trouvent pour la plupart en Europe (vingt-deux en Allemagne, dix en Grande-Bretagne, trois en Italie), les autres étant en Corée du Sud (dix) et au Maroc (une). Au 1er mars, il y avait 173 000 soldats américains en Europe. Ces nouvelles mesures ramèneront leur nombre à 167 000. L'objectif du Pentagone est de voir ce chiffre tomber à 100 000 d'ici à 1995. – *(Reuter.)*

□ **Le gouverneur de l'Alabama condamné pour détournement de fonds.** – Le gouverneur (républicain) de l'Alabama, qui avait été reconnu coupable, en avril, de détournement de fonds, a été condamné, vendredi 7 mai, à une amende de 10 000 dollars et à mille heures de travail d'intérêt général. Guy Hunt, cinquante-neuf ans, qui avait été destitué le 22 avril, aussitôt sa culpabilité reconnue par un jury de Montgomery (Alabama), était passible de dix années de réclusion pour avoir détourné 200 000 dollars à des fins personnelles. Il devra rembourser cette somme. – *(AFP.)*

□ **BRÉSIL : démission du ministre du plan.** – Le ministre brésilien du plan, Yeda Crusius, a annoncé, jeudi 6 mai, sa démission et sera remplacé provisoirement par le ministre de l'économie, Eliseu Resente, a annoncé un porte-parole du gouvernement. Le bruit courait depuis plusieurs semaines que Mme Crusius se préparait à démissionner en raison de divergences de vues. Mais elle a démenti tout conflit au sein du gouvernement. *(Reuter.)*

□ **CUBA : incidents entre policiers et dissidents le 1er mai à La Havane.** – Des incidents ont opposé, le 1er mai des membres de la sécurité et des partisans du régime à un groupe de dissidents qui souhaitaient défiler sur la voie publique après avoir assisté à une messe dans une église du centre de La Havane, a-t-on appris vendredi 7 mai. Selon un représentant de la Confédération des travailleurs démocratiques de Cuba (CTDC) ayant participé à cette manifestation, le groupe de manifestants a été violemment agressé par des membres des « brigades d'actions rapides » créées par le régime pour empêcher toute manifestation. Une quinzaine de personnes ont été blessées et plusieurs autres arrêtées, affirme un communiqué de la CTDC. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

Israël accepte un contrôle international des élections dans les territoires occupés

« Nous sommes favorables à un contrôle international des élections dans les territoires [occupés]. *C'est un geste supplémentaire que nous faisons à l'intention de nos interlocuteurs, mais nous refusons qu'il soit effectué par l'ONU »*, a indiqué, vendredi 7 mai, à Washington, un responsable israélien. A son avis, ce contrôle pourrait être fait par des organismes comme la fondation Carter de l'ancien président américain.

Le porte-parole de la délégation israélienne aux négociations de paix de Washington, Yossi Gal, a déclaré que l'acceptation par son pays d'un contrôle international des élections en Cisjordanie et dans la bande de Gaza *« figure dans un document en huit points présenté, jeudi, par Israël »*. *« La délégation palestinienne y répondra à la reprise des négociations la semaine prochaine »*, a-t-il ajouté.

Les Palestiniens ont toujours refusé que l'élection du Conseil palestinien, qui doit gérer les territoires pendant les cinq ans de la période d'autonomie, soit organisée sous la *« protection »* de l'armée israélienne. L'Etat hébreu était, pour sa part, opposé à la présence d'une force internationale. – *(AFP.)*

□ **IRAK : Washington soupçonne Bagdad d'avoir cherché à assassiner M. Bush.** – Le gouvernement américain possède des preuves que l'Irak est derrière une tentative d'assassinat de l'ancien président George Bush, il y a trois semaines, au Koweït, a rapporté, samedi 8 mai, le *Washington Post*. *« Si nous parvenons à la conclusion que l'Irak s'est livré à du terrorisme d'Etat, les Etats-Unis réagiront de façon appropriée »*, a déclaré le porte-parole de la Maison Blanche. Les autorités koweïtiennes avaient annoncé, la semaine dernière, la découverte d'un complot irakien visant à assassiner M. Bush, qui a séjourné dans l'émirat, à la mi-avril, pour y commémorer la victoire alliée pendant la guerre du Golfe. – *(AFP.)*

ÉGYPTE : pour combattre l'extrémisme musulman

La guerre des cassettes aura-t-elle lieu ?

LE CAIRE

de notre correspondant

Le gouvernement s'apprête à déclencher une nouvelle forme de lutte contre les extrémistes musulmans en se proposant de faire enregistrer et de diffuser les prêches d'ulémas *« modérés »*.

Le ministre de l'enseignement, Hussein Kamal Bahaa El Din, avait affirmé, la semaine dernière, que les autorités avaient saisi, depuis le début de l'année, deux cent mille cassettes *« diffusant des idées fanatiques »*, notamment celles du cheikh Omar Abdel Rahman, guide spirituel du mouvement activiste *Jamaa islamiya*.

Toutefois, le courant laïc au sein du gouvernement et de l'opposition estime que cette initiative est non seulement inutile mais peut même jouer en faveur des islamistes. Et de citer les nombreux débats à la télévision, au début des années 80, entre ulémas *« modérés »* et extrémistes musulmans qui n'ont pas empêché la montée de la violence.

Certains pensent que le discours d'ulémas qualifiés de *« modérés »* *« ne diffère de celui des extrémistes que par la forme et non le fond »*. Ils en veulent pour preuve le fait que beaucoup de cassettes, saisies par la police, sont agréées par le Centre de recherches islamiques, qui dépend de la célèbre université d'El Azhar.

ALEXANDRE BUCCIANTI

A TRAVERS LE MONDE

ARABIE SAOUDITE

Création d'un comité contre « l'oppression et l'injustice »

Dans un communiqué diffusé par Liberty, une organisation basée à Londres qui se présente comme un groupe de défense des droits de l'homme dans le monde musulman, six intellectuels se réclamant de la charia (loi islamique) ont annoncé, vendredi 7 mai, la formation, à Ryad, d'un *comité pour lutter contre « l'oppression et l'injustice »*. Se gardant de toute critique directe du pouvoir, les signataires de ce rare témoignage d'opposition, parmi lesquels un professeur d'université et un avocat, espèrent une *« collaboration »* des autorités pour *« éliminer les injustices »*.

Les auteurs de ce texte invitent les Saoudiens à leur transmettre des informations sur les *« injustices »* dont ils seraient témoins, pour les aider à les combattre. Deux des membres du comité étaient déjà signataires d'un document très critique sur la situation économique, sociale et politique, qui avait été adressé au roi Fahd, au mois de juillet 1992, par cent sept dignitaires religieux. – *(AFP.)*

COLOMBIE

Le cartel de Cali propose d'arrêter le trafic de drogue

Les chefs du cartel de Cali, l'une des plus puissantes organisations mondiales de trafic de drogue, ont proposé aux autorités d'arrêter leur activité illicite pour pouvoir sortir de la clandestinité, ont révélé, vendredi 7 mai, des responsables de la justice colombienne. C'est la première fois que le cartel de Cali, responsable, selon les services américains antidrogue, de l'envoi de près de 80 % de la cocaïne consommée aux Etats-Unis et en Europe, fait une offre semblable.

Selon le principal journal colombien *El Tiempo*, les « narcos » de Cali (à 500 kilomètres au sud-est de Bogota) ont, notamment, offert d'arrêter les importations de coca-base depuis le Pérou et les envois de cocaïne vers les Etats-Unis et de se soumettre à la justice, exigeant en échange que leur colossale fortune, issue du trafic de drogue, ne soit pas saisie. – *(AFP.)*

DJIBOUTI

Le président Hassan Gouled a été réélu au premier tour

Le président Hassan Gouled Aptidon, au pouvoir depuis l'indépendance en 1977, a été reconduit, vendredi, à la tête de l'Etat, pour un quatrième mandat, en obtenant 60,71 % des suffrages exprimés, au premier tour de l'élection présidentielle pluraliste boycottée par la guérilla afar. Selon les résultats publiés, samedi 8 mai, par le ministère de l'intérieur, son principal rival, Mohamed Djama Elabé, du Parti du renouveau démocratique (PRD) arrive en deuxième position avec 22,03 %, suivi par Aden Robleh Awallé, du Parti national démocratique (PND), qui obtient 12,29 %.

Le taux d'abstention s'est élevé à 49,74 % parmi les 150 487 électeurs inscrits. Aux législatives de décembre 1992, le taux d'abstention était de 52 %. Le scrutin s'est déroulé dans le calme, mais les partis d'opposition ont fait état d'irrégularités dans le déroulement du vote dans plusieurs bureaux où leurs représentants n'ont pu se rendre, notamment dans le nord du pays. – *(AFP.)*

AFRIQUE

AFRIQUE DU SUD

Les premières élections multiraciales seront organisées avant un an

Les participants aux négociations multipartites sur l'avenir de l'Afrique du Sud se sont mis d'accord, vendredi 7 mai, sur l'organisation, dans le délai d'un an, des premières élections générales sur une base non raciale. Vingt-quatre des vingt-six groupes et partis représentés à ces négociations ont signé une « déclaration d'intention », aux termes soigneusement pesés, indiquant que la date exacte des élections, *« au plus tard avant la fin d'avril 1994 »*, devra être fixée par les négociateurs au cours des quatre prochaines semaines.

Le parti zoulou Inkhata du chef Mangosuthu Buthelezi s'est rallié à cette déclaration, après s'y être opposé dans un premier temps. Seuls le Parti conservateur (CP, *extrême droite) et les représentants* du homeland « indépendant » du Ciskei n'ont pas signé ce texte.

Par ailleurs, une vingtaine d'organisations d'extrême droite et de groupes néonazis ont constitué, vendredi, à Pretoria, un mouvement de lutte pour le droit à l'autodétermination des Afrikaners, le Front du peuple afrikaner (AVF). Dirigé par quatre anciens officiers supérieurs de l'armée et de la police, l'AVF regroupe, notamment, les deux principaux partis d'exrême droite sud-africains, le Parti conservateur (CP) et l'Union du peuple afrikaner (AVU). Son objectif est de *« lutter pour la liberté et l'autodétermination des Afrikaners »*, a indiqué l'ancien commandant en chef de l'armée sud-africaine, Constand Viljoen. – *(AFP, AP, Reuter.)*

L'Algérie silencieuse

IV. – A Bejaïa, le vague à l'âme des intellectuels

Les trois précédents articles traitaient de l'hostilité de la communauté mozabite à l'égard des islamistes, des aspirations de la jeunesse de Tlemcen et des griefs des paysans à l'encontre de l'Etat (*le Monde* des 6, 7 et 8 mai).

BEJAÏA

de notre envoyé spécial

« Qui a tort, qui a raison » de ces deux intellectuels ? Amar, qui vient de rentrer au pays, ou Salah, qui a prévu de le fuir ? Tout à la fois auteur, metteur en scène et acteur de cette pièce, bientôt à l'affiche du Théâtre national de Bejaïa (l'ancienne Bougie), Zahir Drouiche laisse aux spectateurs le soin d'apporter eux-mêmes la réponse – leur propre réponse – à cette question d'actualité.

Comme tout un chacun, les intellectuels bougiotes ont du vague à l'âme, au point de se demander, comme cet inspecteur de l'enseignement secondaire, s'ils ne sont pas devenus *« une espèce en voie de disparition »*. Dieu sait pourtant – et le souvenir aiguise le regret – combien cette ville-port, grand ouverte sur la Méditerranée, habituée aux échanges et aux brassages, fut vivante et tolérante. Fondateur du conservatoire de musique et interprète de chansons andalouses, Saddek Bouyahia se rappelle ces années d'or où la communauté juive faisait appel à ses services pour animer, à la synagogue, les cérémonies de circoncision.

Pas plus tard qu'en 1986, Mohamed Fellag et sa troupe reprenaient en main le Théâtre national, en sommeil depuis l'indépendance. Ils y montèrent une dizaine de spectacles, dont deux pour enfants, soit une quarantaine de représentations, étalées sur près de deux ans. Des drames, des pièces engagées, joués en arabe dialectal ou en kabyle. Et, jusqu'en 1990, la cafétéria du foyer servit de cadre à des débats et à des « poésiades ».

« L'expression culturelle ne peut trouver son plein épanouissement que si l'état général de la population est bon, remarque un architecte. *Or, la vie quotidienne est astreignante. Les gens sont moralement fatigués et sans espérance. »* Peut-être est-ce pour cette raison-là que *« le théâtre engagé ne marche plus »*, comme le regrette Zahir Drouiche, que *« les Bougiotes veulent du spectacle et du rire »*.

« Reprendre nos esprits »

A l'instar des autres villes du pays, Béjaïa s'est ruralisée, économiquement et culturellement appauvrie. Les intellectuels du cru ont bien du mal à entretenir la flamme des traditions citadines. C'est, aujourd'hui, un peu le sauve-qui-peut général, le règne du chacun pour soi. Les rapports entre les différentes composantes de la société locale, qui, aux dires de beaucoup, étaient jusqu'alors d'une infinie tendresse, se sont notablement durcis. Reste que, ici comme ailleurs, le poids de trente ans de culture d'Etat continue de peser lourdement sur le comportement des gens, alors que le carcan totalitaire s'est brisé au lendemain des émeutes du mois d'octobre 1988. Les intellectuels bougiotes se tiennent encore prudemment sur leurs gardes. *« L'ancien système, dont nous avons profité à certains égards,* raconte un universitaire, *a tellement usé et abusé des slogans en français et des prêches en arabe, il nous a, si longtemps, tenus en suspicion, qu'il faut nous laisser le temps de reprendre nos esprits. »*

Bejaïa paie, aujourd'hui, ces interminables années de plomb. La *maison de la culture n'en finit pas* d'être en construction. Les deux cinémas projettent de vieux films censurés. La bibliothèque municipale vit sur ses stocks. Pas de presse étrangère. Les librairies ont, en rayonnage, davantage d'articles de papeterie et de fournitures scolaires que d'œuvres d'auteurs classiques ou modernes. *« J'ai aperçu en devanture un exemplaire du récent ouvrage de Rachid Mimouni,* De la barbarie en général et de l'intégrisme en particulier. *Il coûte 190 dinars, je n'ai pas les moyens de me l'offrir*, dit un enseignant. *Mon dernier achat d'un livre étranger remonte à 1983. »*

Zahir Drouiche, la trentaine, n'est pas mieux loti. Il gagne 6 000 dinars par mois, soit environ 1 400 francs. Lui et ses camarades du Théâtre national tirent le diable par la queue. Ces difficultés matérielles jouent sur le moral de la troupe, moins soudée, un peu désemparée. *« L'Etat n'a rien fait pour nous*, se plaint le jeune acteur, plus occupé, en ce moment, par ses activités syndicales que par les répétitions de sa dernière pièce. *Nous n'avons aucun statut. Nous sommes traités à l'égal des machinistes. »*

Les intellectuels bougiotes ont, aujourd'hui, le sentiment que personne ne veut les prendre en charge, comprendre leur rôle dans la société. Comme une mise en quarantaine : le pain avant la culture. Ils se lassent de constater qu'autour d'eux *« les conversations tournent autour de la politique et du marché noir »*, pour en conclure, peut-être trop hâtivement, qu'ils ont *« peu de valeurs à partager »* avec le gros de la population.

« Dépassés par les événements »

D'aucuns en viennent ainsi à se considérer comme des *« marginaux »*. *« On ne fréquente personne, on vit isolés, repliés sur notre milieu familial »*, avoue un universitaire. La mentalité des gens aurait-elle changé ? Il est vrai que les Bougiotes n'ont plus, pour leurs intellectuels, la révérence de jadis, car, confie l'un d'eux, *« nos concitoyens, matérialistes comme jamais, n'ont d'yeux et de respect que pour ceux qui affichent les signes visibles de la réussite sociale »*.

Dans la tourmente que traverse l'Algérie, les intellectuels ne sentent-ils-pas la nécessité d'*« activer »* ? *« On a des choses à dire, et on se les dit en petit comité,* souligne un représentant de l'élite bougiote. *Mais s'organiser pour les dire, c'est une autre affaire. »* Il est vrai qu'entre arabophones, francophones et berbérophones les lignes de fracture sont plus profondes que par le passé. *« En mal d'identité, on fonctionne par exclusion,* avoue un professeur de mathématiques. *On a toujours mis en avant ce qui nous sépare. »*

Pour s'enfermer dans leur tour d'ivoire, les intellectuels invoquent comme bonne – ou mauvaise – raison le fait d'être *« dépassés par les événements »*, de *« n'avoir aucune prise sur eux »*. S'engager en politique, la plupart s'y refusent obstinément. Sur l'échiquier algérien, aucun parti n'a leurs faveurs : *« Ce sont tous, si nombreux soient-ils,* affirment certains, *de petits FLN en puissance. »*

A tout le moins, se disent-ils prêts à s'associer à des *« actions ponctuelles »*, une marche contre la violence, par exemple. L'assassinat, le 16 mars dernier, de Djilali Lyabès, ancien ministre de l'enseignement supérieur, a quand même provoqué, sur le campus universitaire de Bejaïa, quelque émotion et, partant, une sorte de sursaut corporatiste. Comme pour se rassurer, les enseignants se sont réunis en assemblée générale pour voter, au terme de discussions parfois houleuses, une motion passe-partout qui condamne le terrorisme.

Dessiner les contours d'une modernité qui soit acceptable par le plus grand nombre n'est pas chose facile dans l'Algérie tumultueuse d'aujourd'hui. *« On est en train de patiner »*, admet Zahir Drouiche. A quoi sert, en effet, d'être acteur si lui et ses camarades du Théâtre national sont contraints par les *« événements »* de jouer le rôle convenu de simples amuseurs publics ? Comme si, par souci de convenances – ou par réflexe de prudence, – le drame que vit le pays ne devait appeler, de leur part, aucun commentaire.

JACQUES DE BARRIN

FIN

□ **Les journalistes s'inquiètent des « dérives graves » du pouvoir.** – L'association des journalistes algériens et des éditeurs de la presse indépendante ont estimé, dans un communiqué rendu public vendredi 7 mai, qu' *« aucune démocratie au monde n'a connu des interdictions* [d'écrire] *»* comme celles qui viennent d'être prononcées par le tribunal d'Alger contre le directeur général de l'*Hebdo libéré* et deux journalistes du quotidien *El Watan*. Ils qualifient ces mesures de *« dérives graves dans une situation politique porteuse de tous les dangers »* et soulignent que *« les conditions d'exercice de la profession de journaliste en Algérie deviennent de plus en plus périlleuses »*. – *(AFP.)*

□ **SÉNÉGAL : élections législatives.** – Moins de deux mois après la réélection du président Abdou Diouf, plus de deux millions et demi d'électeurs sont appelés à choisir, dimanche 9 mai, cent vingt députés, pour un mandat de cinq ans, parmi mille deux cent vingt-deux candidats représentant six partis politiques ou coalitions de partis. La composition du futur gouvernement, que le président Diouf formera pour relancer l'économie et répondre aux aspirations d'une population paupérisée, est le principal enjeu de ce scrutin. Une nette victoire du Parti socialiste sénégalais d'Abdou Diouf permettrait au chef de l'Etat de constituer une équipe sans tenir compte de l'opposition. – *(AFP.)*

□ **TOGO : report des scrutins présidentiel et législatifs.** – Les élections présidentielle et législatives ont été reportées de deux semaines. Le scrutin présidentiel est désormais fixé au 20 juin (avec un éventuel second tour le 4 juillet) et les législatives sont programmées pour les 18 juillet et 1er août. Il y a dix jours, l'ex-parti unique, le Rassemblement du peuple togolais (RPT), avait désigné le général Gnassingbé Eyadéma, l'actuel chef de l'Etat (au pouvoir depuis 1967), pour le représenter dans la course à la présidence. – *(AFP.)*

LOIN DES CAPITALES

Harar, ou les secrets de la tolérance

HARAR

de notre envoyé spécial

« *HARAR ne sera pas un îlot de dictature !* » : les banderoles vindicatives brandies par de jeunes Hararis qui remontent, d'un pas décidé, la rue principale, laissent planer sur la ville une ombre de violence. D'autant plus que les femmes aussi sont de la partie, hurlant des slogans, tous voiles dehors. La tension monte devant le siège de la Ligue nationale des Hararis (LNH) où les manifestants se font copieusement siffler par les partisans de Mohamed Gatour, le président de la LNH. L'affrontement semble imminent.

Mais à y regarder de plus près, on surprend des gestes d'amitié d'un camp à l'autre. Et *puis le cortège, emmené par les vieux qui* fredonnent un chant religieux, s'achèvera par des danses devant l'hôtel de ville avec l'exigence de la démission de M. Gatour. Difficile de se haïr en cette bonne ville de Harar où tout le monde se connaît.

Pourtant l'affaire est sérieuse : le président Gatour, récemment élu par le comité central du mouvement, est dénoncé par une partie de la population comme un dictateur dont il faut se débarrasser au plus vite. On l'accuse d'avoir fait fi des statuts démocratiques de la Ligue, s'arrogeant tous les pouvoirs. Et de s'apprêter à manipuler l'élection du Parlement de la ville qui sera chargé de gérer la toute nouvelle « Région autonome de Harar », d'en*viron 100 000 habitants.*

Pour les historiens, les manières cavalières de Mohamed Gatour rappellent simplement celles des émirs d'autrefois, quand la ville, souveraine, régnait sur toute cette région, et notamment celles du plus ambitieux d'entre eux, l'imam Gragne, qui eut de grands desseins pour sa cité. Au début du XVIe siècle, il se lance à l'assaut des hauts plateaux chrétiens de l'Abyssinie, dévastant églises et monastères sur son passage jusqu'à sa mort, *brutale, en 1542, sur les bords du lac Tana.* Son successeur, échaudé, se replie alors prudemment sur la ville et l'enserre même de murailles pour se protéger des peuplades oromos qui, profitant du vide laissé par la chute de Gragne, s'installent dans la contrée, aux confins du désert de l'Ogaden.

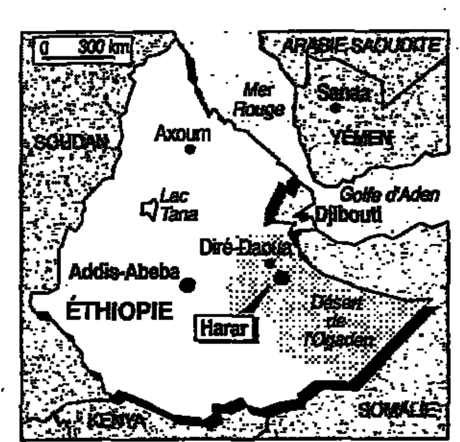
La maison de Rimbaud

Trois siècles plus tard, l'empereur Ménélik II porte le coup de grâce à l'indépendance des Hararis. Le 26 janvier 1887, à Djalango (sur le drapeau de la Ligue, un bande noire marque encore le deuil de ce jour), le conquérant abyssin défait les guerriers hararis et *ouvre la ville aux colons, prêtres et fonctionnaires* amharas qui ne tardent pas à débarquer.

Sous la domination amhara, Harar perd de sa prospérité, fondée sur le commerce avec les caravanes qui, pendant des siècles, ont rallié le golfe d'Aden en faisant halte à Harar. Et puis, en 1902, l'arrivée du chemin de fer franco-djiboutien à Diré-Daoua, une bourgade poussiéreuse de la plaine, trace une nouvelle *voie de communication. Voyageurs et marchands* se font plus rares aux portes de la ville. Enfin, sous le communisme de Menguistu, une grande partie des propriétaires hararis sont spoliés par la redistribution des terres aux métayers oromos.

Aujourd'hui, grâce à cette charte de la régionalisation ethnique élaborée par les vainqueurs de Menguistu, Harar tient une chance de retrouver sinon son âge d'or du moins sa liberté. L'Histoire a fait des Hadarés (leur nom amharique) un peuple à part entière, que le nouveau régime éthiopien devrait traiter comme tel. La tradition veut que, quelques années avant la fuite de Mahomet vers Médine, un groupe de ses fidèles aient trouvé *refuge de l'autre côté de la mer Rouge* chez un souverain abyssin d'Axoum, pour ensuite s'établir ici vers 630. Riche de leur influence, Harar est devenue depuis le quatrième sanctuaire de l'islam.

L'an dernier, pour fixer le processus politico-ethnique qui conduira les Hararis à l'autonomie, on a fait appel à M. Mohamed Abdurahman, un juriste formé au Canada, qui a



accepté de revenir au pays après treize ans d'exil volontaire en Angleterre. Malheureusement, sa vision « américaine » de la chose publique ne coïncide pas avec celle de M. Gatour, qui ne voit pas l'utilité d'un contre-pouvoir. Pour régler le litige, les habitants ont fini par demander l'arbitrage des autorités de la capitale.

Mais en attendant, Harar n'a plus de gouvernants. Certains quartiers sont privés d'eau courante : trois des quatres pompes qui alimentent la ville sont hors d'usage, et les canalisations, vétustes, fuient outrageusement. Le Père Emile Foucher, capucin depuis 30 ans en Ethiopie, se désespère également de la vacance du pouvoir. Tout à ses recherches, il a enfin localisé la « vraie » maison d'Arthur Rimbaud ; il ne lui manque plus que la preuve de ce qu'il avance : le cadastre de l'époque, mentionnant l'achat de cette bâtisse par l'enfant de Charleville. Le père Emile sait où sont entreposées les archives en question, mais il n'y a personne pour lui *remettre la clé du hangar. Cette crise politico-municipale* qui n'en finit pas !

Hararis, Oromos, Somalis, Afars...

Comme tout le monde le sait ici – y compris les guides qui perpétuent, en toute mauvaise foi, une contre-vérité historique, – l'hôtel à deux étages, d'une élégance décatie, *présenté* juqu'à maintenant comme « la maison de Rimbaud » (que l'UNESCO a promis de rénover) n'a été construit qu'après la mort de ce dernier, par un négociant indien.

Les Hararis comptent beaucoup sur la légende du poète pour relancer le tourisme, mais, dans l'immédiat, ils ont d'autres préoccupations. Bientôt autonomes, il leur faut s'assurer de bonnes relations avec le voisinage.

Plaidant l'autosuffisance, la LNH a obtenu de la capitale que les frontières de Harar s'étendent jusqu'à 12 kilomètres hors des murs, englobant ainsi les anciens champs des propriétaires hararis. Mais seule l'ODPO (Organisation démocratique du peuple *oromo), inféodée aux dirigeants tigréens* d'Addis-Abeba, a accepté le compromis. Les militants radicaux du FLO (Front de libération oromo), eux, ont repris à leur compte les visées de leurs ancêtres sur cette ville, qui n'est qu'*« une enclave arabe située sur nos terres »*.

Est-ce que la bonne entente avec les paysans des alentours suffira à préserver Harar d'un coup de force oromo ? Il est vrai que le jour du marché, on s'y bouscule dans la bonne humeur : marchandes hararies, vannières oromos, fermières argobbas, nomades somalis, toutes parées de cotonnades et de bijoux d'argent. Ce jour-là, épiciers, tailleurs, bijoutiers font leurs plus grosses affaires.

Hararis, Oromos, Somalis et Afars se fréquentent depuis des siècles, rejoints par les Amharas arrivés avec Ménélik. Ce brassage ethnique est peut-être à l'origine de la remarquable tolérance des habitants. Plus proches toutefois des tribus voisines que des maîtres abyssins : *« Leur fameuse unité éthiopienne était basée sur la discrimination ! »*, bougonne M. Abdurahman, chaud partisan de l'autonomie.

Mais pour ces quatre amis d'enfance, *« les Amharas aussi ont souffert sous Manguistu »*. Allongés sur les tapis du salon, thé et cigarettes à portée de main, Ahmed le Harari, Elmi le Somali, Tilahoun l'Amhara et Yayah l'Oromo refont l'Ethiopie en quatre langues, la nostalgie au cœur devant ce découpage ethnique qui annonce – pour les plus pessimistes – le démembrement du pays : *« On pourrait si bien vivre ensemble dans une fédération éthiopienne ! »*. L'Erythrée indépendante ? Un long silence et puis : *« Quand un parent vous quitte, on n'a plus le cœur à rire... »*

JEAN HÉLÈNE

هكذا من الأصل

Le suicide de Pierre Bérégovoy et la polémique sur la responsabilité des médias et des juges

L'ancien premier ministre avait écrit à Brian Mulroney la veille de sa mort

Pierre Bérégovoy avait écrit une lettre au premier ministre canadien, Brian Mulroney, vendredi 30 avril, la veille de son suicide. Il y exprimait la *« profonde déception qu'il avait connue avec cette récession et le chômage qui en a découlé »*, a révélé M. Mulroney dans un entretien publié le 7 mai par le quotidien québécois *le Soleil*. Dans cette lettre *« écrite de sa main »* et transmise par l'intermédiaire de l'ambassade du Canada à Paris, l'ancien premier ministre parlait *« des défis qu'*[il aurait] *à affronter et du courage qu'il faudrait pour y faire face »*, a indiqué M. Mulroney.

Le premier ministre canadien a précisé qu'il avait lui-même écrit à M. Bérégovoy au lendemain de la défaite des socialistes aux élections législatives, soulignant *« le travail remarquable »* accompli par ce dernier en tant que ministre des finances et premier ministre. *« Nous avons été frappés par une récession mondiale suffisamment difficile pour avoir contribué largement au suicide de Pierre Bérégovoy*, a ajouté M. Mulroney. *Je l'ai toujours bien aimé. C'était un autodidacte devenu secrétaire général de l'Elysée, puis ministre des finances. Pour le fils d'un immigrant ukrainien, c'est extraordinaire. »*

Dans les conseils régionaux

PACA : les socialistes se séparent de Bernard Tapie

Les conseillers régionaux socialistes de Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui siégeaient jusqu'à présent dans le groupe Energie-Sud de Bernard Tapie (MRG), ont décidé de créer leur propre groupe *« afin de donner une nouvelle impulsion à leurs idées »*. François Bernardini, premier secrétaire de la fédération du PS des Bouches-du-Rhône, a précisé, vendredi 7 mai, que le nouveau groupe des socialistes et apparentés comptera *« plus d'une vingtaine de personnes, dont les anciens ministres Elisabeth Guigou et Jean-Louis Bianco »*.

Les élus socialistes reprochent à Bernard Tapie, qu'ils se défendent de *« lâcher »*, de ne pas avoir de stratégie et de ne pas assister aux réunions de groupe ainsi que de siéger dans le groupe des non-inscrits de l'Assemblée nationale aux côtés notamment de Thérèse Aillaud, qui a battu Michel Vauzelle (PS) aux législatives de mars dernier. M. Tapie, interrogé par *le Provençal*, a estimé que *« les motivations invoquées par ces gens ne reflètent guère leurs véritables préoccupations, qui sont bien moins honorables »*. *« Ça ne me gêne pas beaucoup »*, a-t-il assuré.

Le groupe de l'ancien ministre de la ville, qui comptait trente membres au lendemain des élections régionales de mars 1992, avait vu ses effectifs diminuer de cinq élus (4 div. g. et 1 PS) qui, en novembre dernier avaient choisi de siéger parmi les non-inscrits en dénonçant *« la mainmise »* de la fédération socialiste des Bouches-du-Rhône. Bernard Tapie se retrouve quelque peu isolé puisque le règlement interne de l'assemblée stipule que dix membres au minimum sont nécessaires pour la constitution d'un groupe.

□ **Michel Gonelle (RPR) élu maire de Villeneuve-sur-Lot.** – Michel Gonelle (RPR) a été élu maire de Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne), vendredi 7 mai, par 27 voix contre 6 à Jacques Descayrac (PS) et 2 bulletins blancs. Sa liste avait enlevé 28 sièges contre 7 à celle de M. Descayrac à l'élection partielle des 25 avril et 2 mai, rendue nécessaire par la démission de plus du tiers des membres du conseil sortant. La liste du maire sortant, Claude Larroche (ex-UDF), était arrivée en troisième position au premier tour.

POINTS DE VUE

Je ne suis pas innocent

par Claude Sérillon

JE ne suis pas innocent. Je suis journaliste depuis suffisamment de temps pour ne pas méconnaître la responsabilité collective.

Ce n'est pas parce qu'un membre du gouvernement en place dénonce le très courtisé hebdomadaire satirique du mercredi qu'il faut aligner ses godillots et défendre la presse « ultime rempart de notre liberté » sans chercher à comprendre.

Ce n'est pas parce qu'un ancien ministre met en joue journalistes et magistrats que ceux-ci doivent en ricaner. Il serait disqualifié parce que du camp des battus ? Il serait condamnable parce que plus habile dans le style Coluche que dans celui d'éditorialiste matinal ?

Prenons au pied des lettres l'avertissement. Par une curieuse coïncidence, depuis peu d'années, des magistrats et des journalistes semblent se réunir pour animer l'actualité et se placer en redoutables arbitres de ce qui est bien, de ce qui est mal, de ce qu'il convient de dénoncer et de ce qu'il faut absolument penser. Travaillant en duettistes parfois, ils alimentent tout autant leurs dossiers d'instruction que leurs colonnes ou leurs minutes de comptes rendus radiotélévisés. Tous les deux également le font, du moins officiellement pour le service du public : les juges siègent au nom du peuple français, les journalistes sont là, rappellent-ils, pour contenter le droit naturel du public d'être informé. Tous les deux (mais surtout et de façon indiscutable les magistrats) n'ont rien ou presque rien à craindre. Quelle sanction, en effet, pour des journalistes qui, passant leur temps à s'auto-informer, provoquent, même involontairement, des drames, quelle sanction pour un juge qui se trompe, qui persiste dans l'erreur et laisse ainsi des femmes et des hommes en prison, mourir, parfois. Pour ces derniers, l'appréciation se fera en interne et, pour les premiers, la chimère d'un Conseil de l'ordre présente plus de dangers que d'intérêt.

De terribles exigences

Il est bien instructif de lire l'ouvrage réalisé sous la férule de Pierre Bourdieu relatant la misère du monde et donnant la parole à des Français, des gens simples des « gens de peu ». La machine médiatique (assurément plus celle de l'audiovisuel mais sans qu'il soit juste de dédouanner les quotidiens ou magazines de presse écrite quels qu'ils soient) ne s'en préoccupe guère puisqu'ils ne font pas partie du cercle. Les journalistes sont essentiellement voyeurs de leur monde, de celui qu'ils lisent sur d'autres supports, de celui qui leur est transmis par des satellites par d'autres journalistes. Il en résulte un vertigineux enchaînement interrompu quelquefois par une catastrophe, des flots de sang ou encore, au hasard, un cri humain perdu ! A l'intérieur de ce cercle, les hommes politiques, les activistes militants, les femmes et les hommes de pouvoir, prisonniers volontaires du spectacle public, puisqu'il n'y a apparemment pas d'autres moyens de faire savoir ce que l'on croit. Et comme leurs paroles ou leurs actes ne suffisent plus à faire monter l'audience, ils sont désormais désarmés face à des coalitions perverses d'hommes de presse et d'hommes de loi. Les obligations du marché alliées aux obsessions de l'indépendance. Mais de quelle indépendance s'agit-il ? En tout cas, pas celle de l'esprit ni celle de la connaissance. On craint qu'il ne soit question que de la protection de son corps professionnel ou de la rentabilité de son produit journalistique.

Quand un homme public ne « peut plus vivre dans le doute », il est vain après sa mort de décréter qui est coupable. De toute façon, chacun s'écriera « c'est pas moi » en renvoyant, bourrée de bons sentiments, la coupe amère. Et je suis bien incapable, à l'inverse de tant d'observateurs jadis opposants, aujourd'hui « neutres », de désigner l'accusé. En revanche, j'emprunte le chemin trop libre, trop désert de la réflexion sur ce métier autosatisfait, bardé de principes autoproclamés et désormais *réglementé par la rentabilité*. Il y a sûrement des voies à tracer pour éviter demain des drames et des dérapages, des « fascismes élégants » et des « bonnes consciences » vitement rédigées. L'impertinence et la dérision sont des outils de la démocratie. En accouchant de rumeurs et de mises au ban, ils lézardent dangereusement la communauté humaine. Notre humanité a ses lois et ses codes. Il n'en faut pas plus, pas moins. Seulement les laisser se mettre en marche jusqu'à son terme sans en faire une dramaturgie.

Petit à petit (au bénéfice du doute), les journalistes se sont pris au jeu de l'exercice du contrôle des pouvoirs et se désignent avec une belle et redoutable assurance comme les pesons d'une balance où les hommes jugés n'ont d'autres ressources que le silence s'ils veulent au minimum survivre, au risque d'être définitivement pressentis délinquants voire criminels. On objectera non sans raison que la vie publique est dure, que les petits malins grouillent dans tous les camps, qu'il est nécessaire que la presse soit un contre-pouvoir. Mais au nom de quelle morale commerciale ou culturelle en est-on arrivé à jeter en pâture *« aux chiens »*, comme le dit le président de la République, mais *plus généralement à l'opinion* publique (cette catin, selon l'expression de Mᵉ Moro Giafferi, *« qui n'a pas sa place dans une enceinte de justice »*), qui n'en demande à vrai dire pas tant. Si nous avions un peu plus souvent la pertinence de la modestie, du respect d'un secret d'instruction (et se retrouvent là juges et journalistes complices du débordement), je gage que des tourments personnels comme ceux du jeune maire Yves Laurent (maire PS de Saint-Sébastien-sur-Loire), dont le nom fut cité dans l'affaire Trajer par plusieurs journaux et qui se donna la mort en septembre 91) et du vieux militant Pierre Bérégovoy auraient connu une autre fin.

C'est à chacun d'entre nous, porteur d'une carte de presse et, pardon d'y revenir pour ceux et celle.. qui y voient un outrage à la justice, aux magistrats d'y songer. Il ne suffira pas de hausser les épaules ou pis encore de dresser un partage entre les uns plus coupables que les autres pour quitter ces marécages. A proportion du nombre de personnes qui nous lisent ou nous regardent, les exigences sont terribles. Peut-être avons-nous cru que rendre compte d'une information pouvait aisément flirter avec un système fondé sur des photocopies, des on-dit, des rapports dérobés. Je ne crois pas que nous ayons pour fonction de séparer le bon grain de l'ivraie. Notre emploi n'est pas au-dessus des autres. Il ne saurait y avoir des journalistes (des juges) et puis le reste du peuple auquel on montre, comme à la foire, ses élus. Juger, c'est déjà ne pas comprendre, m'en souvient-il. Et si nous reprenions tout simplement un travail d'explication, sans chercher à plaire ou à déplaire, à faire ou à défaire, à détruire ou à donner des conseils, en respectant une hiérarchie d'information ? C'est-à-dire en éclairant des événements qui n'ont pas tous la même importance mais qui, mis les uns à côté des autres, donnent aux citoyens toutes les capacités, pour eux et pour eux seulement, d'apprécier la vie des hommes, petits ou grands, qui leur ressemblent.

► **Claude Sérillon est journaliste.**

Réponse aux vivants

par Jean de Maillard

« *LA discorde, l'humiliation et l'échec*, écrivait Jorge Luis Borges, *sont la nourriture des héros.* » Ils sont aussi le brouet qui, aux simples hommes que nous sommes tous, rappelle le goût amer de notre implacable condition de mortels. Alors, humbles ou grands, il faut laisser les morts enterrer les morts, et le devoir des vivants, c'est de laisser le temps seul juge de l'histoire, dans le respect de l'indicible.

C'est pourquoi rien n'est pire que cette polémique ouverte sur une tombe avant même qu'elle ne fût refermée. Elle n'enlumine pas le souvenir, mais obscurcit déjà la mémoire. Ces procureurs trop empressés d'accuser juges et journalistes ajoutent inutilement l'indécence au drame, et ne respectent même pas le silence que le disparu avait, semble-t-il, voulu garder sur son propre mystère.

Il faut donc rappeler aux vivants que la vie privée d'un homme politique n'est pas celle du citoyen ordinaire. C'est l'honneur de notre démocratie de commencer, enfin, à demander compte à ceux qui gèrent le bien commun de l'argent qu'ils en retirent. Ce n'est pas leur vie privée, mais la vie publique, car l'Etat n'appartient à personne, et ceux qui reçoivent les suffrages devraient toujours être insoupçonnables.

C'est aussi l'honneur d'un juge d'avoir voulu que la vérité ne soit entravée par aucune pression ni aucun obstacle. Le prêt qu'il a mis au jour était évidemment une faute politique. Etait-ce aussi une faute morale ? La justice n'aurait pu le dire que si on l'avait laissé poursuivre ses investigations. Michel Vauzelle, garde des sceaux du gouvernement Bérégovoy, l'a refusé, interdisant au juge d'aller au terme de son travail. Bien sûr, l'innocence n'a pas à être démontrée. Mais il appartenait à ceux qui voulaient étouffer le soupçon de laisser la justice le constater. Pour ne l'avoir pas voulu, ils sont forclos aujourd'hui dans leur défense, et indignes dans leurs attaques.

Il reste que les hauts personnages si prompts à se faire imprécateurs ne peuvent désormais échapper à cet autre soupçon, celui que leurs protestations visaient moins à blanchir la mémoire d'un mort qu'à conjurer le destin qui attend les vivants.

► **Jean de Maillard est magistrat, membre du Forum pour la justice.**

□ **M. Chevènement souhaite que la mort de Pierre Bérégovoy ne fasse pas *« taire le débat d'idées »*.** – Jean-Pierre Chevènement, président du Mouvement des citoyens, a indiqué, jeudi 6 mai, au « Grand O'FM *la Croix* », à propos de la mort de Pierre Bérégovoy, qu'*« est un chien quiconque s'est réjoui, même en son for intérieur, de l'humiliation que subissait Pierre Bérégovoy »*. *« La seule manière de* [le] *faire taire, c'est d'avoir un débat d'idées qui soit à la hauteur de ce qu'on attend dans une grande démocratie »*, a estimé l'ancien ministre de la défense, qui a rappelé qu'il n'avait pas partagé *« tous les choix »* de l'ancien premier ministre. *« Ce qui est scandaleux, c'est qu'au nom de la démocratie, au nom de l'émotion que chacun ressent, on veuille faire taire le débat d'idées. Ça, c'est inacceptable, c'est indigne de la démocratie. »*

□ **Précision.** – Dans l'article consacré à l'hommage rendu par les Parisiens à Pierre Bérégovoy (*le Monde* du 5 mai), nous indiquions que la famille avait déposé près du cercueil un tableau laissé par un artiste anonyme. Celui-ci s'est fait connaître auprès de nous : il s'agit de Stéphane Dion.

LIVRES POLITIQUES

ANDRÉ LAURENS

LE BONHEUR D'ÊTRE SUISSE
de *Jean Ziegler, Seuil-Fayard, 312 pages*, 120 F.

L'INTERNATIONALE SOCIALISTE
de *Guillaume Devin.*
Presses de la Fondation des sciences politiques, 437 pages, 220 F.

SOCIALISTES, LA CHUTE FINALE ?
de *Jean Poperen.*
Plon, 236 pages, 98 F.

Que faire avec le socialisme ?

SE réclamer du socialisme démocratique à l'approche de l'an 2000, qu'est-ce que cela signifie ? La question pourrait tout autant se poser pour d'autres engagements, qu'ils soient politiques, philosophiques ou religieux. Si elle l'est à propos du socialisme, c'est parce qu'il s'agit, à travers lui, d'une espérance relativement récente et que celle-ci s'est affirmée comme actrice de l'histoire contemporaine : on est donc tenté, à la lumière de son passé encore proche, de l'actualité dans laquelle elle intervient toujours et du rôle qu'elle prétend jouer à l'avenir, de dresser son bilan, de mesurer ses erreurs et ses chances, d'évaluer son crédit. Trois documents se prêtent, chacun à sa manière, à ce genre d'examen.

Le premier est le témoignage personnel de Jean Ziegler, sociologue, député socialiste suisse, écrivain connu, notamment pour ses ouvrages sur l'Afrique, le pillage des ressources du tiers-monde et la fonction que le système bancaire de son pays y exerce comme, assure-t-il, *« receleur indispensable du système capitaliste mondial »*.

Dans ce dernier combat, qui l'oppose, à grand renfort de procès, à tous ceux qu'il a mis en cause dans son livre *La Suisse lave plus blanc*, et qui veulent le faire taire, il estime, aujourd'hui avoir essuyé une défaite *« qui coïncide avec une défaite collective, plus vaste, aux conséquences plus graves »*. C'est l'occasion, pour lui, de s'interroger sur le sens et les moyens de son action militante, sur la manière dont elle est reçue dans son propre pays, sur l'échec, qu'il partage avec des milliers d'autres, de son *« long combat pour la libération des peuples du Tiers-Monde et pour la transformation de nos sociétés européennes en des sociétés plus justes et plus solidaires »*.

Pour ce faire, Jean Ziegler revient sur ses origines, sa famille, son enfance, sa formation intellectuelle, ses engagements et ses expériences. Ce n'est pas qu'un itinéraire intellectuel et politique mais, plutôt, le récit d'une aventure humaine, raison, passion, pulsions, contradictions, fidélités, certitudes dogmatiques et propension contestataire confondues. Il y a dans ce tempérament d'agitateur un mélange de donquichottisme et de socialisme libertaire, à la manière de Bakounine, un rejet du pouvoir sous toutes ses formes, en même temps qu'un ego débordant. Le mérite de Jean Ziegler est de témoigner pour une période et un engagement à gauche qui paraissait insuffisant, sinon suspect, par rapport au modèle totalitaire alors au faîte de sa domination culturelle et militaire, et insupportable, sinon traître, pour la pérennité du capitalisme bien compris.

Sans doute, ce combat entre deux impérialismes n'a-t-il pas été gagné et il lui est arrivé de faillir : il n'était pourtant pas le moins pertinent, eu égard aux valeurs dont il se réclamait. *S'il laisse une large place au doute, quant à son efficacité, s'il a produit des désillusions à la mesure de ses illusions, il n'en reste pas moins valable, ne serait-ce que pour continuer, à travers le débat démocratique, à répandre la connaissance de la liberté, « à tenter de rendre transparentes les stratégies qui privent de leur vie les femmes et les hommes des pays asservis, à nommer les bourreaux et à montrer les voies de la résistance »*, suivant le credo *« concret, réaliste et honorable »* dont Jean Ziegler entend demeurer le croisé.

Dans le cours de son récit, l'auteur rappelle que Salvador Allende avait refusé l'adhésion du Parti socialiste chilien à l'Internationale socialiste dont il estimait qu'elle avait trahi ses principes fondateurs pour devenir *« un appendice de la raison d'Etat européenne ou, pis : une organisation au service des stratégies du capital multinational »*. Ce jugement sévère, aujourd'hui partagé par Jean Ziegler, est-il mérité ?

Pour l'apprécier plus sereinement, il faut se reporter au travail de Guillaume Devin sur cette institution, relativement méconnue, qu'est l'Internationale socialiste, actuellement présidée par Pierre Mauroy. De cette étude très fouillée, on retiendra que, selon l'auteur, l'IS se définit surtout comme un réseau, *« une communauté principalement tournée vers la célébration de valeurs qualifiées comme celles du socialisme démocratique »*. Elle est plus sensible à la pression de ses affiliés qu'elle n'agit, en tant que telle, en véritable groupe de pression international.

« Jusqu'à présent, note Guillaume Devin, *la coopération socialiste internationale s'est surtout traduite par des activités de représentation »*. Dans la pratique, les relations bilatérales entre partis socialistes ont été plus efficaces. L'auteur en vient à ces conclusions après avoir exposé dans le détail comment et pourquoi l'IS, reconstruite sur les bases d'une concertation ouest-européenne, elle même divisée sur plusieurs points (le fédéralisme, la militarisation, le statut de l'Allemagne), et d'une conception démocratique du type pluraliste-constitutionnel, n'a pas vraiment répondu aux particularismes des forces d'émancipation en Asie, en Afrique, ou en Amérique latine. Elle a achoppé sur les conditions particulières des luttes de libération menées dans le conjoncture de l'affrontement Est-Ouest, autant que sur les structures de parti unique et de monopolisation du pouvoir, qui ne correspondaient pas à ses propres modèles. Elle n'en a pas moins poursuivi, souligne Guillaume Devin, un travail symbolique propre à nourrir des espérances durables.

Le troisième type d'interrogation *sur le socialisme découle de* la défaite électorale que les socialistes français viennent d'enregistrer, après la plus longue expérience de gouvernement qu'ils aient connue. On ne s'étonnera pas que Jean Poperen soit l'un des premiers à théoriser à ce sujet : c'est ce qu'il a toujours fait parmi ses camarades socialistes, surtout quand le sort leur était contraire. Sa thèse est simple : les socialistes ont eu le tort, après avoir annoncé la rupture avec le capitalisme, de rompre avec le ... socialisme, au profit d'une gestion sociale du libéralisme.

L'auteur n'a aucun mal a étayer sa démonstration en prenant ses exemples dans la politique de gouvernements, auxquels il lui est arrivé de participer, non sans crier, précise-t-il, casse-cou, et en rappelant les pesanteurs historiques, culturelles, institutionnelles, ou simplement humaines, qui éclairent le fait qu'on a, chemin faisant, changé de gauche. A l'évidence, Jean Poperen ne se reconnaît pas dans celle qualifiée de *« deuxième »* et qu'incarne, notamment, Michel Rocard. Il propose de refaire, sur la base d'un contrat social prenant en compte les nouveaux équilibres de la société française et de son environnement mondial, et, au début, sous la forme d'une confédération, en dehors de toute stratégie *présidentielle, « le tissu de la partie gauche de la France politique, puisque c'est cette partie-là qu'on a mise en charpie »*.

Non seulement le socialisme n'a pas triomphé, mais il souffre de ses erreurs, de ses insuffisances, de ses contradictions, et même des effets pervers du pouvoir quand il lui est permis de l'exercer. Il y a là de quoi nourrir une interrogation permanente qui, au reste, est dans sa nature, puisqu'il est d'abord un débat sur les moyens démocratiques de vivre selon d'autres valeurs : c'est lorsqu'il ne s'interroge plus sur cette délicate adéquation que le socialisme inquiète ou dépérit.

Un entretien avec le ministre délégué à la santé

« Le seul moyen de sauvegarder la relation médecin-malade est d'adopter une loi sur l'aléa thérapeutique » nous déclare Philippe Douste-Blazy

Dans l'entretien qu'il nous a accordé, le ministre délégué à la santé, Philippe Douste-Blazy, déclare qu'il entend *« promouvoir une véritable politique de santé publique »* et que l'une de ses priorités sera *« de s'assurer de l'accès aux soins pour tous »*. M. Douste-Blazy annonce qu'il compte développer les programmes de dépistage de différents types de cancers et de l'hypercholestérolémie familiale. Opposé au dépistage obligatoire du virus du sida, il compte mettre en place un programme de prise en charge des toxicomanes basé en particulier sur l'utilisation de drogues de substitution. Il détaille les divers éléments de la future loi sur l'aléa thérapeutique.

« Quels dossiers comptez-vous traiter en priorité ?

– Mon objectif principal est de mettre en place une vraie politique de santé publique. D'autres l'ont dit avant moi. J'essaierai de le faire. A plusieurs reprises, au cours des dernières années, nous avons assisté à des faillites à répétition de notre système de santé publique. Il est temps d'en tirer des leçons et d'inverser la fatalité.

» Alors que la France était, dans les années 30, l'un des pays du monde les plus en pointe dans le domaine de l'hygiène, elle est aujourd'hui en retard pour le développement de la santé publique. Nous n'avons pas su mettre en place, comme aux Etats-Unis avec le centre de contrôle des maladies d'Atlanta, un véritable réseau de surveillance épidémiologique, ni, comme en Grande-Bretagne, développer des centres de recherche en économie de la santé.

– Bernard Kouchner, votre prédécesseur, a dit que l'on juge une société sur l'organisation de son système de santé publique. Etes-vous d'accord ?

– L'organisation d'un système de santé est étroitement liée à l'évolution culturelle et économique du pays. Encore faudrait-il s'entendre sur les critères qui définissent la qualité du système : si l'on se limite à la notion de sécurité sanitaire, à laquelle, je pense, M. Kouchner faisait allusion, ce volet dépend étroitement d'une volonté politique. Tout le problème est que, jusqu'à présent, on n'a pas observé de volonté politique dans ce domaine. Je ne crois pas manier le paradoxe en affirmant qu'il n'y a jamais eu en France de vraie politique de santé publique.

« Une formation à l'épidémiologie »

– Concrètement, comment comptez-vous mettre en œuvre cette politique ?

– Il ne faut pas craindre d'innover. Je souhaite créer un véritable système d'alerte et de surveillance des maladies, couvrant l'ensemble du territoire. L'expérience en cours du Réseau national de santé publique de Saint-Maurice (Val-de-Marne) va dans le bon sens, mais reste trop centrée sur une région : ce n'est pas la meilleure formule. Pour lutter contre l'effet centralisateur de l'Ile-de-France, nous souhaitons créer progressivement, dans différentes villes, des instituts de formation et de recherche en santé publique, coordonnés entre eux.

» De plus, j'entends promouvoir, en matière de santé publique, une véritable politique de formation, initiale et continue, à l'intention de l'ensemble des professions de santé. Les médecins, particulièrement les généralistes, ne sauraient faire l'impasse sur l'épidémiologie. Une formation dans cette discipline est aujourd'hui essentielle. L'épidémiologie descriptive permet de savoir quelles pathologies existent en France, d'appréhender les disparités régionales. Il y a, par exemple, moins d'infarctus du myocarde en Midi-Pyrénées que dans le Nord. C'est important, ne serait-ce que pour affiner les besoins de santé de telle ou telle région. Ensuite, l'épidémiologie analytique permet de connaître les facteurs de risque des différentes pathologies. Quant à l'épidémiologie d'intervention, elle permet de prendre en compte les évolutions de la pratique médicale.

« Une approche volontariste »

– On assiste depuis plusieurs années en France à un débat opposant, pour caricaturer, les tenants du « tout-santé publique » aux partisans de la liberté absolue, opposés à toute mesure applicable à l'ensemble de la population. Comment vous situez-vous dans ce débat ?

– Ce qui change aujourd'hui, c'est que, grâce à l'épidémiologie d'intervention, on commence à savoir ce que l'on fait. On sait par exemple qu'avec des systèmes de prévention primaire efficaces, on peut prévenir l'apparition de plusieurs types de cancers et, ainsi, sauver des milliers de vie. J'ai choisi résolument de mettre en place de tels systèmes. Actuellement, la prévention de telles pathologies, comme le cancer du sein ou du col de l'utérus, se fait de manière trop individuelle, au coup par coup. J'entends organiser ce type de dépistage et de prévention de manière collective pour plus d'efficacité. Il ne s'agit pas ici d'un problème d'argent, mais de volonté.

– Il est prouvé qu'en réglementant, voire en interdisant, la publicité pour les boissons alcoolisées et le tabac, on parvient à diminuer la fréquence de certaines pathologies graves. Comment jugez-vous la loi Evin ?

– Etant enseignant en santé publique et cardiologue, vous comprendrez que je sois un adepte de la prévention. Je crois, comme beaucoup, qu'en termes de prévention de l'alcoolisme, il appartient à l'Etat de remplir deux types de missions : d'une part, s'occuper des quelque deux millions de personnes dépendantes de l'alcool en France et tout faire pour désintoxiquer et contribuer à la réinsertion sociale de ces personnes ; d'autre part, orienter les comportements collectifs et, à cette fin, réglementer la publicité de manière à réduire les risques. Je fais le même type de raisonnement à propos du tabac.

– Il est arrivé que lors d'arbitrages interministériels, le ministre de la santé n'ait pas, sur ces sujets, le dernier mot. Pressentez-vous ce type de problèmes au sein du gouvernement de M. Balladur ?

– Je viens de prendre mes fonctions, il est donc trop tôt pour pouvoir vous répondre, mais je connais l'intérêt que M. Balladur porte aux questions de santé. Je me battrai pour promouvoir une approche volontariste de la santé publique des Français et j'espère être entendu.

– A propos des maladies cardio-vasculaires, un débat a lieu en France concernant le rôle de l'hypercholestérolémie dans l'apparition de ces pathologies. Certains spécialistes ne remettent pas en cause ce rôle, d'autres tendent à le relativiser. Qu'en pensez-vous ?

– L'hypercholestérolémie familiale joue un rôle important dans l'apparition des maladies cardio-vasculaires. C'est la maladie génétique la plus transmise dans le monde. Elle touche un enfant sur 500. Or cette maladie constitue le premier facteur de risque de l'infarctus du myocarde. C'est dire sa gravité, comme la nécessité d'un dépistage individuel précoce. Aujourd'hui, nous savons que l'élévation du cholestérol dans le sang est non seulement un facteur de risque, mais plus encore un facteur causal d'infarctus du myocarde. Toutes les études montrent que la diminution du taux de cholestérol sanguin s'accompagne d'une baisse du risque d'infarctus. Mais, comme toujours, je souhaite adopter en ces matières une démarche scientifique, à l'écart des polémiques stériles.

» C'est pourquoi j'entends mettre en place des consultations, publiques ou privés, spécialisées dans le dépistage de cette maladie. Il y actuellement un débat important sur le taux sanguin à partir duquel il convient de commencer un traitement. A mon avis, et c'est ce que montrent toutes les études de population faites sur ce thème, le risque cardio-vasculaire augmente au-dessus d'un taux de 2,2 grammes par litre. Plus précisément au dessus d'un taux de LDL cholestérol, le « mauvais cholestérol », de 1,7 gramme par litre. Au-dessus d'un tel taux, le risque d'infarctus augmente. Il faut alors prescrire un régime hypocholestérolémiant, pauvre en œufs, beurre et charcuterie. Et, si cela ne suffit pas, prendre un traitement médicamenteux.

« Je suis opposé au dépistage obligatoire du sida »

– A propos du sida, Mme Veil a récemment déclaré, lors de l'émission « 7 sur 7 », qu'elle allait saisir le Parlement de la question du dépistage obligatoire de l'infection par le VIH. Quelle est votre position sur ce sujet ?

– Tant que nous n'aurons ni vaccin ni traitement, nous devrons faire porter tout notre effort sur la prévention, le dépistage, l'information et le soutien aux malades et aux personnes séropositives. Il s'agit de concilier les libertés publiques et les contraintes d'une politique de prévention efficace. Je suis opposé au dépistage obligatoire. Pour plusieurs raisons.

» D'abord, il me semble essentiel de ne pas déresponsabiliser, de ne pas donner aux personnes séronégatives le sentiment qu'elles sont protégées. Ensuite, si le dépistage était obligatoire, il s'ensuivrait rapidement l'apparition de faux certificats utilisés par ceux qui voudront fuir une telle mesure. C'est exactement ce à quoi il ne faut pas aboutir. Nous devons encourager la politique de dépistage systématique proposé par les médecins. Tout médecin se doit de tenter de convaincre ses patients de subir un test. Il faut, en outre, augmenter le nombre des centres de dépistage anonyme et gratuit, en particulier dans les quartiers défavorisés.

» Mais il convient aussi de ne pas oublier la dimension psychologique du problème : les médecins doivent pouvoir prendre, à l'occasion de la pratique d'un test de dépistage, suffisamment de temps pour parler à leurs patients, pour établir avec eux une relation de confiance.

– Parmi les malades atteints du sida, il y a souvent des toxicomanes. Considérez-vous les toxicomanes commes des malades qu'il convient de traiter ?

– Absolument. Selon moi, un toxicomane est un patient, qu'il faut aider, écouter, informer et soigner. La toxicomanie est devenue un des phénomènes majeurs de notre société. Il y a environ 150 000 toxicomanes en France, dont une majorité de jeunes. Autant je pense que notre pays doit être exemplaire en ce qui concerne la répression des trafiquants, autant je crois qu'il faut tout faire pour prévenir et soigner la toxicomanie.

» Aujourd'hui, les réponses apportées à l'accueil des toxicomanes sont très insuffisantes. Que peut faire une famille confrontée brutalement à la drogue ? Je crois qu'il faut engager une vraie réflexion sur le sujet et multiplier les centres médicalisés de proximité capables de prendre en charge les drogués, en particulier dans des structures hospitalières.

Sang : morale de l'argent et morale de la vie

– De nombreux généralistes, habitués à prendre en charge des toxicomanes, se sont constitués en réseaux. Comptez-vous les aider et faciliter, ainsi qu'ils le réclament, le recours à des traitements de substitution ?

– Il faut en effet absolument aider ces médecins auxquels je voudrais rendre hommage. En raison de la désintégration du tissu social et des difficultés accrues dans les villes et les banlieues, on compte aujourd'hui 450 000 personnes sans domicile fixe. C'est dans cette population d'exclus que l'on voit apparaître de nouvelles épidémies comme le sida ou des pathologies que l'on croyait à jamais vaincues comme la tuberculose. C'est également dans ces populations que se développe la toxicomanie. C'est dire l'importance d'un réel travail de proximité et aussi que nous devons intensifier notre aide aux associations qui accomplissent un formidable travail sur le terrain.

» Je le dis clairement : il est inadmissible d'avoir perdu autant de temps. Depuis 1974, date de la première expérimentation menée avec une drogue de substitution, rien n'a été fait dans ce domaine. Des déclarations, beaucoup de déclarations, ont été faites, mais rien n'a suivi. Je compte promouvoir ce mode de prise en charge et – dès que possible – en évaluer l'efficacité. Nous verrons bien alors. Il est temps de se donner les moyens d'une approche scientifique, épidémiologique, à propos de ce mode de prise en charge.

– L'affaire du sang contaminé a mis en évidence des dysfonctionnements importants de notre système de santé et, particulièrement, de notre système transfusionnel. Quelle analyse faites-vous de cette affaire ?

– Il nous faut, ici, faire preuve de beaucoup d'humilité. Devant une affaire pareille, c'est toute la médecine qui doit se remettre en question. Je suis moi-même médecin et j'ai rencontré des malades victimes de la transfusion : il n'y a pas de mot pour décrire leur souffrance et celle de leur famille. Toute ma vie, je me souviendrai de cet anesthésiste du Sud-Ouest qui a transfusé un jour son propre père avec du sang contaminé. Cette affaire est un drame pour les médecins, tous les médecins. Ils ont fait confiance à un système transfusionnel considéré à l'époque comme l'un des meilleurs du monde et ils ont été trahis, trompés par un groupe de personnes, parmi lesquelles des médecins, qui ont privilégié des intérêts économiques au détriment de l'intérêt du malade. La morale de l'argent a remplacé la morale de la vie.

» C'est un véritable phénomène d'irresponsabilité collective qui s'est produit. Systématiquement, tous les maillons de la chaîne – médical, administratif, gouvernemental – se sont révélés déficients. Chacun s'est déchargé de sa propre responsabilité. L'Etat doit assumer ses responsabilités – c'est selon moi la grande leçon, – mais à condition qu'il se donne les moyens de contrôler effectivement ce qui se passe.

« Le risque nul n'existe pas »

– La sécurité transfusionnelle est-elle actuellement maximale ?

– Elle est maximale, mais la sécurité absolue en médecine n'existe pas. En ce qui concerne les collectes de sang, nous allons dans les prochains jours éditer un manuel de bonnes pratiques. Pour ce qui est du contrôle des dons, il faut nous assurer que tous les contrôles possibles, tous les tests, dont l'utilité est incontestable, aussi sophistiqués soient-ils, soient effectivement pratiqués. La sécurité transfusionnelle n'a pas de prix.

– En ce qui concerne l'aléa thérapeutique, on a l'impression que nous sommes entrés comme par inadvertance dans le monde de la responsabilité sans faute. Il a fallu l'affaire du sang et le vote, sous le coup de l'émotion, d'une loi d'indemnisation pour que tout le système de responsabilité bascule. N'est-on pas allé un peu trop vite ?

– Aujourd'hui, il me semble que le seul moyen de sauvegarder la relation médecin-malade est d'adopter une loi sur l'aléa thérapeutique, c'est-à-dire sur les éventuels dommages causés par un geste, diagnostique ou thérapeutique, sans qu'il y ait faute du personnel soignant. Un texte de loi sera mis en chantier dans les prochaines semaines. L'intérêt d'une telle loi serait de préciser la responsabilité médicale et paramédicale en cas de faute, négligence ou imprudence. Elle faciliterait en particulier le règlement amiable de telles affaires, évitant des contentieux longs, complexes et coûteux.

» Son principal objectif sera d'édicter des mesures destinées à indemniser les victimes d'accidents médicaux qui ne peuvent prouver qu'une faute est à l'origine du dommage. Pour qu'elle protège les victimes, mais aussi les professions médicales et paramédicales, qui craignent une mise en cause systématique pouvant paralyser leur action au détriment du malade, une indemnisation ne pourrait être envisagée que si les conséquences de l'accident médical sans faute prouvée sont exceptionnellement graves. Sans cette loi, nous allons nous retrouver un jour dans un système à l'américaine, avec des avocats qui attendent les malades à la sortie des hôpitaux.

» De la part du médecin, il n'y a pas d'obligation de résultats, mais une obligation de moyens, une obligation d'information. Quoi qu'on fasse, le risque nul n'existe pas.

– Quand les lois sur la bioéthique pourront-elles être définitivement votées par le Parlement ?

– Les trois lois sur la bioéthique ont été adoptées en première lecture à l'Assemblée nationale en 1992. Le Sénat va maintenant les examiner. L'ensemble de la communauté scientifique est attachée à ce que la France se dote d'un cadre législatif dans ce domaine, qu'il s'agisse des registres épidémiologiques, si importants en recherche (il y va du respect du secret médical et de la confidentialité), ou des transplantations d'organe, et cela concerne les deux grands principes qui régissent les dons : la solidarité et la générosité entre tous les Français.

– Un rapport de Médecins sans frontières, appelé Hôpital hors la loi, dénonce l'aggravation de l'inégalité dans l'accès aux soins. Que comptez-vous faire pour inverser la tendance ?

– C'est une de mes priorités. Notre devoir est de nous assurer de l'accès aux soins pour tous. Ceux qui demeurent en marge de la protection sociale doivent absolument être pris en charge médicalement dans de bonnes conditions. Il faut être très ferme sur le rappel de ces principes. J'y veillerai. Je ne doute pas cependant que les directeurs d'hôpitaux soient soucieux de leur mission de service public. »

Propos recueillis par
FRANCK NOUCHI

EN BREF

□ **A Caen, un homme décède durant sa garde à vue.** – Un homme de quarante-neuf ans est décédé durant sa garde à vue au commissariat de police de Caen dans la nuit du jeudi 6 au vendredi 7 mai. Le procureur de la République de Caen a ouvert une enquête et ordonné une autopsie pour expliquer les raisons de cette mort, *a priori* naturelle. *« Quoique malade, l'état de santé de cet homme n'était pas incompatible avec une garde à vue. Deux certificats médicaux établis par son médecin traitant en début de garde à vue l'attestent. Aucune suspicion de violence policière n'est à retenir »*, a déclaré, vendredi 7 mai, Jean-Pierre Guimard, procureur de la République à Caen. – *(Corresp.)*

□ **Un ours a été aperçu dans les Pyrénées-orientales.** – Un couple d'Anglais s'est présenté, vendredi 7 mai, à la gendarmerie de Perpignan pour déclarer avoir aperçu aux jumelles, pendant un quart d'heure, un ours sur la commune de Caramy, à une trentaine de kilomètres de Perpignan. Des agents de l'Office national des forêts ont confirmé avoir retrouvé des traces d'un plantigrade à l'endroit indiqué. Comme aucun ours n'a été signalé échappé d'un cirque, il pourrait s'agir d'un ours sauvage récemment sorti d'hibernation. Dans le massif des Pyrénées françaises, où il ne subsiste qu'une douzaine d'ours, aucun d'eux n'avait jamais été signalé à l'est du département de l'Ariège.

□ **Avertissement du Forum du Pacifique sud contre une reprise des essais nucléaires français.** – Le Forum du Pacifique sud a averti, jeudi 6 mai, la France qu'une éventuelle reprise des essais nucléaires sur l'atoll de Mururoa entraînerait une dégradation de ses relations avec les pays de la région. Le Forum réunit quinze pays de la région, dont l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Il avait salué, l'an dernier, la décision française de suspendre les expérimentations. Les quinze pays seraient *« déçus »* par toute reprise des essais, qui serait *« un recul pour l'actuelle tendance positive à l'amélioration des relations entre la France et le Forum »*. *« Nous espérons*, disent-ils, *que la sagesse prévaudra et que ni la France ni les Etats-Unis ne reprendront leurs essais nucléaires. »* – *(AFP.)*

ENVIRONNEMENT

A partir de 1994

Des appelés pourront effectuer un service national « vert »

A compter du 1er janvier 1994, des appelés du contingent pourront effectuer un service national en qualité de « volontaires de l'environnement ». Un communiqué commun, publié le vendredi 7 mai par les ministères de la défense et de l'environnement, précise que deux cent cinquante postes seront d'abord disponibles, *« dans la perspective d'une montée en puissance de cette catégorie d'appelés »*. Ce nouveau service civil durera dix mois, comme le service militaire. Les appelés retenus pour ces *« missions de sécurité écologique »* seront répartis entre les administrations de l'Etat ou sous tutelle (parcs nationaux et régionaux, réserves naturelles, Conservatoire du littoral, agences de l'eau), ainsi que dans les collectivités locales. Les volontaires de l'environnement seront affectés à des tâches d'entretien de sites naturels ainsi qu'à des missions de surveillance et d'information du public.

La création de ces volontaires de l'environnement avait été demandée par Brice Lalonde et plusieurs parlementaires, notamment Michel Giraud, aujourd'hui ministre du travail, et Michel Barnier, aujourd'hui ministre de l'environnement.

légue à la santé

SOCIÉTÉ

JUSTICE

L'affaire du sang contaminé devant la cour d'appel de Paris

Le savoir selon le docteur Garretta

Après une semaine de débats juridiques, le procès de l'affaire du sang contaminé a véritablement commencé vendredi 7 mai avec les premières explications du docteur Michel Garretta et du docteur Jean-Pierre Allain. Deux discours qui ont d'emblée placé la cour au cœur de l'affaire, en fixant la ligne de défense des deux médecins, alors que les juges ont décidé de ne pas faire témoigner les trois anciens ministres, Laurent Fabius, Edmond Hervé, et Georgina Dufoix.

L'homme paraît brisé. Après six mois de détention, son visage, devenu émacié, ne laisse deviner aucun sentiment pendant la lecture de la première partie du rapport du président André Cerdini. C'est une énumération d'articles, de courriers, de communications et de témoignages reçus par le tribunal qui résument la progression des connaissances sur le sida et ses incidences tardives sur la distribution des produits sanguins aux hémophiles. Quelques dates, quelques chiffres qui se rassemblent pour former un constat apparemment accablant. Michel Garretta se lève et parle dans un seul souffle, comme s'il craignait de ne pouvoir terminer son propos : *« Les calomnies dont j'ai été l'objet et la rumeur m'ont volé mon honneur. Par le jugement, on m'a pris ma liberté. Je n'ai plus pour vivre que ma dignité, malgré la terreur qu'on veut faire régner sur moi. »* Après un brouhaha dans la salle, le docteur Garretta se tourne vers le public, essentiellement composé des victimes et de leurs familles. *« J'attends que la vérité s'impose. Elle est indispensable pour les malades. L'année dernière, j'ai voulu parler des faits, on a pris cela pour une sorte d'indifférence. Je n'ai jamais menti. Je suis rentré dans la transfusion sanguine parce que c'est un moyen formidable de lutter contre la maladie. »*

La voix, d'abord fébrile, s'enrichit progressivement en tonalité, et les maigres bras s'élèvent pour accompagner le verbe. *« Si j'ai fait des erreurs, ce n'est pas par indifférence. On a voulu faire de moi l'homme que je ne suis pas. Si nous nous sommes trompés, ce n'est pas un individu qui s'est trompé. C'est tout un ensemble de personnes. »* Un silence, une respiration, et Garretta revient à l'exposé du président : *« Tout ce que vous avez dit est exact. Mais toutes ces informations doivent être pondérées dans le contexte où elles se situent à l'époque. La connaissance qui est perçue à un moment donné n'est pas la connaissance qui est reconnue après. »*

« L'angoisse majeure : l'hépatite C »

Pour le docteur Garretta, il s'agit là de *« la clé de la compréhension »*. Ainsi, lorsque le chauffage des produits sanguins *est présenté dans une publica*tion comme une technique efficace, le CNTS tergiverse et il s'en explique : *« Au-delà de cette connaissance, il y a des conditionnels qui se rajoutent. »* Il rappelle aussi qu'à l'époque, *« l'angoisse majeure »*, c'était l'hépatite C, et constate que *« les produits chauffés étaient quand même tous contaminés par l'hépatite C »*. En outre, selon le docteur, *« le sida était un risque marginalisé »*. Et brusquement, il clame sur un ton presque suppliant : *« Personne n'a voulu nuire à qui que ce soit. Aucun pays n'a pris les décisions qui, aujourd'hui, semblent évidentes. Ecoutez ! Il n'y a pas des milliers d'assassins dans le monde ! »*

Le président Cerdini revient sur le chauffage, mais le docteur Garretta insiste : *« La validité du chauffage n'a pas été immédiate »*, et il ajoute : *« Aujourd'hui, en 1993, si vous me demandez ce que je sais aujourd'hui, l'erreur ça a été de faire des produits chauffés. Il fallait revenir aux produits congelés. »*

Le magistrat s'attarde sur les pools importants qui regroupaient jusqu'à cinq mille donneurs, car un seul d'entre eux pouvait contaminer l'ensemble. Le médecin explique qu'il y avait des obstacles techniques, notamment celui de la perte de rendement, qui imposaient de partir de grands volumes pour obtenir des quantités de concentré suffisantes. Et il souligne : *« On me demandait de les produire. L'objectif, c'était d'arrêter les importations. »* Une importation qu'il justifie par la nécessité de répondre à l'importante demande des médecins prescripteurs.

Pourtant, il y a cette lettre du 16 janvier 1985, du docteur Allain, adressée au docteur Garretta, et qui ne laisse aucune ambiguïté sur la nécessité et l'urgence de chauffer les produits sanguins. Le docteur Allain rappelle alors qu'en décembre 1984, il y avait *« une situation de guerre »* entre le professeur Jacques Ruffié, alors président du CNTS, et le docteur Garretta. Or la décision de passer à la production de produits chauffés pouvait être retardée par ce différend. *« C'est pour cela que j'ai écrit une lettre percutante pour que le transfert de technologie ait lieu. J'ai été au-delà de ce que la science et la médecine savaient. »* En tout cas, le docteur Allain, organigramme à la main, démontre qu'il n'était pas le collaborateur direct du docteur Garretta et que sa position hiérarchique était bien moins importante.

Dès le lundi 10 mai, les avocats des victimes auront certainement de nombreuses questions à poser aux deux médecins. A plusieurs reprises, la salle a réagi, agacée. Mais le docteur Garretta a pu s'exprimer, allant jusqu'à prononcer une phrase qui fait frissonner : *« Le sang, c'est un produit humain. Il y a toujours un risque. Actuellement, nous savons que la technique utilisée est efficace sur ce type de virus. Mais peut-être pas sur d'autres... »*

MAURICE PEYROT

HISTOIRE

Archives en noir et blanc

Suite de la première page

Vingt ans plus tard, Robert Paxton souligne une évolution notable : *« La situation s'est modifiée. Les archives françaises sont devenues beaucoup plus ouvertes même s'il est toujours plus facile de travailler aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et en Allemagne. »* Une amélioration que confirme Jean-Pierre Azéma : *« On se porte beaucoup mieux qu'il y a trente ans. Les progrès sont incontestables. »*

Une course à la dérogation

Ainsi le soupçon récurrent selon lequel les Archives nationales serait un tombeau cadenassé se dissipe-t-il singulièrement. En endossant l'habit de l'historien en 1981, Serge Klarsfeld n'a-t-il pas obtenu toutes les dérogations qu'il souhaitait ? *« La lutte a été rude mais des archives complètement fermées comme celles de la préfecture de police de Paris m'ont été ouvertes*, confie-t-il. *J'en ai conclu que cela se libéralisait. »*

De fait, l'ancien délai légal qui obligeait les conservateurs à mettre sous clé les dossiers contemporains durant un demi-siècle est devenu caduc en vertu de la loi de 1979 sur les archives. Au terme de cette révolution, les historiens peuvent demander des dérogations pour accéder à des documents protégés par des délais de trente ans (la majorité des archives), de soixante ans, voire de cent vingt ans.

La course à la dérogation est *ainsi en passe d'être le sport le* plus répandu chez les chercheurs. Pierre Péan, journaliste et écrivain qui vient de terminer un *livre sur le docteur Martin, un* personnage-clé de la Cagoule, reconnaît avoir dû mettre *« beaucoup d'acharnement »* pour pouvoir étudier les différentes pièces du procès de la Cagoule. *« J'ai essuyé plusieurs refus*, explique-t-il. *J'ai heureusement pu signer un accord avec la famille Martin qui m'a autorisé à travailler sur ses archives privées. »*

Mais d'autres chercheurs se plaignent amèrement des difficultés rencontrées. Maurice Rajsfus, auteur de plusieurs livres sur les persécutions contre les juifs sous l'Occupation, et Rita Thalmann, historienne, viennent ainsi de critiquer sévèrement la chasse aux dérogations – *« une situation malsaine »* – lors d'une émission de France-Culture (1). De grands professeurs évoquent pour leur part, *mezza voce*, le risque que la loi de 1979 ne *« favorise les puissants »*.

Les chercheurs ne seraient-ils pas égaux devant la loi ? Jean Favier, directeur général des Archives de France depuis plus d'une décennie, le dément : *« Personnellement, j'ai refusé quatre dérogations sur quelque vingt mille demandes. »* Et Chantal Bonazzi, conservateur général chargée de la section contemporaine des Archives nationales, refuse le procès que certains instruisent : *« Les étudiants en maîtrise sont traités comme les historiens. Nous ne faisons pas de distinction. Nous aimerions bien connaître des exemples de chercheurs qui auraient été arrêtés dans leurs travaux... »*

« Le secret des vies »

Le blocage ou la rétention des archives des années 30 et 40 relèveraient donc du *« cliché »*, pour reprendre l'expression de l'historien Henry Rousso. *« En réalité, certains conservateurs sont pusillanimes, tandis que d'autres font tout pour faciliter vos recherches »*, note Serge Klarsfeld. Un phénomène confirmé par Robert Paxton qui, après avoir demandé auprès de plusieurs centres d'archives départementales des renseignements identiques, a reçu *« une grande variété de réponses, des plus accueillantes au plus réticentes »*.

En regard des archives nationales, souvent « anonymes », les archives départementales brûlent en effet les doigts. Toute l'histoire des familles locales s'y révèle. *« En les lisant, vous avez le département à vos pieds*, déclare Jean-Pierre Azéma. *Ce sont des documents très difficiles à manier, très délicats. Comme historien et comme citoyen, je tiens beaucoup au respect intégral de la vie privée. Il est fondamental de ne pas transformer l'investigation en une espèce d'histoire-poubelle. »* Ainsi le délai de cent vingt ans prévu par la loi de 1979 a-t-il pour vocation de protéger, entre autres, le secret médical. *« Cela s'appelle le secret des vies »*, souligne avec force Jean Favier.

Les archives de la police et de la justice demeurent néanmoins les plus difficiles d'accès. *« Il s'agit d'une tradition des ministères de l'intérieur et de la justice plus que d'une volonté de cacher »*, indique Henry Rousso. Une tradition tenace dont les esprits soupçonneux sont libres de penser, alors que l'on célèbre le quarante-huitième anniversaire de la capitulation allemande, qu'elle masque opportunément les terribles errements du régime de Vichy.

LAURENT GREILSAMER

(1) « Grand Angle » : « Les archives sensibles : communication ou rétention ? » Une émission de Sonia Combe.

La commémoration du 8 mai 1945

Le 48e anniversaire de la victoire des alliés de la seconde guerre mondiale et de la capitulation de l'Allemagne, le 8 mai 1945, a été célébré samedi matin à Paris par le président de la République, qui était accompagné du premier ministre. Une revue des troupes, place Charles-de-Gaulle, a été suivie d'un dépôt de gerbe sur la tombe du soldat inconnu et de la remise de décorations.

La commémoration devait être marquée, cette année, par le rappel du rôle joué par le Conseil national de la Résistance, dont le programme affirmait *« l'union de ses signataires jusqu'à la victoire »* et énumérait *« les mesures à prendre à la Libération »*, et aussi par l'évocation de la Campagne de Tunisie et des succès des Alliés pendant les batailles d'El Alamein et le débarquement anglo-américain en Algérie, le 8 novembre 1942.

COMMUNICATION

Serge July annonce une refonte de « Libération » avant l'été

Le directeur-gérant du quotidien *Libération*, Serge July, s'est adressé le vendredi 7 mai, à midi, au personnel du journal (rédaction, fabrication, administration). La presque totalité des salariés étaient présents, soit deux cent cinquante personnes. *« Il s'agissait d'un discours de politique générale sur le journal »*, assurent plusieurs journalistes. Aucune discussion n'a suivi.

Le patron de *Libération* avait d'ailleurs indiqué en préambule que *« ce n'était ni une assemblée générale, ni un débat sur la stratégie du journal, même si certains points de stratégie étaient évoqués à la fin »*. Tout en confiant que *« ce n'était pas un exercice agréable »*, il a commencé par donner des informations sur son état physique, après l'accident de la route dont il a été victime le 1er janvier, accident qui l'avait contraint à cesser toute activité à *Libération* au premier trimestre. Il a confié que sa fragilité l'avait empêché de reprendre la plume, mais que son récent retour au débat suivant le journal télévisé de Christine Ockrent, sur France 3, lui avait *« permis de reprendre de l'exercice »*. En faisant remarquer que les vingt ans du journal coïncidaient avec ses propres cinquante ans, Serge July a affirmé qu'il *« concevait toujours son avenir à Libération »* et *« que le journal était mûr pour un grand changement »*. *« Je suis d'autant plus décidé à le conduire que d'autres le jugent indispensable »*, a-t-il expliqué.

Faisant ensuite état des problèmes rencontrés par le titre en 1993 (baisse du chiffre d'affaires publicitaire et de la diffusion), qui se traduisent par un déficit de 2,6 millions de francs au premier trimestre, (après un *« léger bénéfice en 1992 »*) et l'expliquant par la récession économique, la hausse du prix de vente et la crise publicitaire, il a affirmé que la direction avait prévu *« cette situation déficitaire »*. Ainsi, l'augmentation de capital de 30 millions de francs réalisée l'an dernier afin de lancer un magazine qui n'a finalement pas vu le jour eût été impossible *« dans ces conditions »* cette année, a-t-il précisé, en faisant d'ailleurs remarquer que cette somme ne suffirait pas à financer les changements nécessaires.

Serge July a aussi fait le point des échecs récents de *Libération* : l'ajournement du magazine de fin de semaine, *« un risque pertinent en 1992 qui n'a plus de sens aujourd'hui, compte tenu de la baisse de la publicité »* et l'arrêt de l'édition régionale de *Lyon-Libération*, *« dont le coût n'était plus tenable »*.

« Les vingt ans du journal ne doivent pas donner lieu à l'autocélébration ou à la nostalgie, mais permettre d'accomplir le futur de Libération », a poursuivi Serge July. Estimant les changements de l'automne 1992 *« insuffisants »* – enrichissement des pages télévision ou de celles consacrées aux contributions extérieures, etc., – le directeur de *Libération* estime qu'*« il faut une nouvelle offre au sein du marché de la presse ; et cette offre sera faite par d'autres journaux si ce n'est pas par nous »*. Définissant trois grands axes – proximité géographique, importance des pages « services » et nécessité d'une expertise en tous domaines, – il a invité l'ensemble du personnel, et notamment la rédaction, à se mobiliser, d'ici à l'été, sur le *« nouveau* Libération ». Un bulletin interne permettra de recueillir idées et avis, et la direction fera des propositions *« globales : rédactionnelles, juridiques et financières »* qui donneront lieu *« à une décision collective et publique »*.

YVES-MARIE LABÉ

La réunion des ministres à Bruxelles

La CEE réoriente son plan pour la télévision haute définition

L'Europe de la télévision haute définition a des ratés. La voie choisie en 1986, à travers le programme européen Eurêka, devait mener à la norme HD-MAC, à travers une norme *intermédiaire de diffusion par câble* et satellite, le D2-MAC. Mais cette « filière » MAC a pris du retard. Elle repose sur des techniques en partie analogiques (le signal est véhiculé sous forme d'une modulation électrique), alors que les techniques numériques (l'image est transportée sous forme de chiffres, 0 ou 1) *font de rapides progrès*. Cette filière MAC est donc remise en cause. La Grande-Bretagne s'étant opposée à plusieurs reprises à l'adoption d'un plan de soutien communautaire, la Commission *européenne a réorienté son plan*, qui vise dorénavant à soutenir plus le nouveau format d'écran rectangulaire (dit 16/9) qu'une norme quelconque (*le Monde* des 23 décembre 1992, 16 et 21-22 février 1993, 6 mars, 6 avril).

Mais son adoption n'est pas encore assurée. *Un conseil des ministres des télécommunications doit examiner ce dossier le* lundi 10 mai. *Il devrait décider l'accélération* des recherches sur les techniques numériques. Mais certains craignent qu'à l'occasion de ce débat, l'Europe ne *« jette le bébé avec l'eau du bain »* et n'abandonne son effort pour adopter les normes numériques en préparation outre-Atlantique. C'est ce danger que soulignent dix experts des principaux pays de la Communauté en s'adressant au vice-président de la Commission européenne Martin Bangemann.

POINT DE VUE

L'Europe n'a aucune raison d'adopter le système américain

NOUS sommes un groupe de scientifiques et de chercheurs européens impliqués dans le développement de systèmes de télévision. Les médias se sont fait l'écho de certaines des récentes déclarations de M. Bangemann à propos d'une nouvelle politique de la Communauté européenne en matière de télévision.

La première partie de ces informations, l'abandon du système D2MAC/HD MAC, est une étape logique au vu des développements rapides de nouveaux systèmes de télévision. Nous avions d'ailleurs demandé cet abandon, pour des raisons techniques, depuis un certain temps. Mais la seconde partie de ces informations nous inquiète. Bien que ce ne soit pas clairement souligné, la porte semble ouverte à l'adoption insouciante du système américain [de télévision haute définition] pour la télévision européenne.

Nous sommes convaincus qu'il n'y a aucune raison d'adopter ce système américain, et ce pour les raisons suivantes :

1) *L'Europe a le savoir-faire* et les technologies nécessaires pour concevoir et fabriquer un nouveau système de TVHD numérique bien mieux adapté au contexte européen, et cohérent avec d'autres formes de télévision numérique, comme la diffusion par satellite, ou l'enregistrement numérique, etc. Le problème que nous avons à résoudre est celui de l'orchestration de l'effort européen.

2) Les systèmes dits « tout-numérique » actuellement aux Etats-Unis *sont des systèmes fermés*. Une fois choisis et installés, il n'y aura plus moyen de les enrichir durant leur longue durée de vie – environ quarante ans. Pourtant, d'importantes innovations se profilent, plus rapidement que prévu, telles les systèmes multimédias, l'ultra-haute définition, les écrans 3-D (avec la sensation de profondeur), la réalité virtuelle, l'interactivité, pour n'en nommer que quelques-uns.

Le nouveau système de télévision numérique européen devrait au moins pouvoir intégrer ces extensions dans le futur. Sous-estimer le rythme de l'innovation dans ce secteur de la télévision numérique pourrait nous amener bientôt à la même impasse qu'avec les systèmes actuels de la famille MAC.

► Ce texte a été signé par les professeurs Bellanger (CNAM Paris), Delogne (université de Louvain, Belgique), Granlund (université de Linköping, Suède), Lagendijk, (université de Delft, Pays-Bas), Kunt (Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, Suisse), Rocca (Politecnico de Milan, Italie), Serra (Ecole des mines, Paris, France), Torres, (université de Catalogne, Barcelone, Espagne), Pearson (université d'Essex, Grande-Bretagne), Musmann (université de Hanovre, Allemagne).

AGENDA

THÉÂTRE

ANTOINE - SIMONE-BERRIAU (42-08-77-71). L'Amour foot : 17 h et 20 h 45, dim. 15 h 30.

ARCANE (43-38-19-70). D.E.S.I.R. : *20 h 30.*

ATALANTE (46-06-11-90). Le Marin : 20 h 30, dim. 17 h.

ATHÉNÉE-LOUIS JOUVET (47-42-67-27). Salle Christian Bérard. Sa lettre de mariage : 20 h 30.

BASTILLE (43-57-42-14). Le Travail du plâtre : 21 h.

BATEAU-THÉATRE LA MARE AU DIABLE-RIVE GAUCHE (40-46-90-72). Le Testament de Pantalone : 19 h 30, dim. 19 h. Love : 21 h, dim. 17 h. La Sega HLM : 22 h 30.

BATEAU-THÉATRE OURAGAN (40-46-01-24). Salle Folie-Méricourt. Le Placard : 19 h 30, dim. 15 h. Sur le dos d'un éléphant : 21 h, dim. 17 h. Salle Mistral. Rendez-vous rue Watt : 19 h. Paris accords et à cris : 21 h, dim. 17 h.

BERRY-ZÈBRE (43-57-51-55).Dim. Les Champêtres de joie : 20h30.

BOUFFES DU NORD (46-07-34-50). L'Homme qui : 16 h et 20 h 30.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). Les Monstres sacrés : 20 h 30, dim. 15 h 30.

BOUFFONS-THÉATRE DU XIXE (42-38-35-53). On a tué le joueur de blues : 19 h. Le Médecin *malgré lui : 21 h.*

CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51). Le Graphique de Boscop : 21 h 15.Dim. Les comédons sont sortis : 20h30.

CARTOUCHERIE-THÉATRE DE L'AQUARIUM (43-74-99-61). Deux histoires de Valletti : 18 h 30. Le Roi Lear : 20 h 30.

CARTOUCHERIE-THÉATRE DU CHAUDRON (43-28-97-04). Les Trois Sœurs (en russe et français) : 21 h, dim. 16 h.

CARTOUCHERIE-THÉATRE DE LA TEMPÊTE (43-28-36-36). Salle I. Mercedes : 20 h 30, dim. 16 h.

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). Etats frères? Et ta sœur... : 21 h, dim. 15 h 30.

CENTRE MATHIS (49-59-86-19). *Doit-on le dire? : 15 h 30* et 20 h 30.

CINQ DIAMANTS (45-80-51-31). Le Bal du lieutenant Helt : 20 h 30, dim. 17 h 30.

CITÉ INTERNATIONALE (45-89-38-69). Sculptures de corps : 19 h, 20 h et 21 h. Le Système nerveux du barbeau : 19 h 30.

COLLÈGE NÉERLANDAIS *(40-78-50-00). La Grand'Route :* 20 h 45, dim. 16 h 30.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41). Les coqs se couchent à l'aube : 21 h.

COMÉDIE DES CHAMPS-ELYSÉES (47-20-08-24). L'Aide-mémoire : 18 h et 21 h.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). Le Doux Baiser d'amour : 20 h, dim. 14 h. L'Epouse prudente : 21 h 15, dim. 15 h 30.

COMÉDIE-FRANÇAISE SALLE RICHELIEU (40-15-00-15). Les Précieuses ridicules ; l'Impromptu de Versailles : 20 h 30. Dim. La Serva amorosa : 14h. Le Malade imaginaire : 20h30.

COMÉDIE-FRANÇAISE THÉATRE DU ***VIEUX-COLOMBIER*** *(42-22-79-22). Le* Silence ; Elle est là : 20 h 30, dim. 15 h.

CRYPTE SAINT-SULPICE (EGLISE SAINT-SULPICE) (42-84-15-14). Récits d'un pèlerin russe : 15 h et 20 h 30, dim. 17 h.

CRYPTE SAINTE-AGNÈS (EGLISE SAINT-EUSTACHE) (47-00-19-31). La Lettre : 18 h 30, dim. 15 h. Le Cid : 20 h 30, dim. 17 h 30.

DAUNOU (42-61-69-14). Le Canard à l'orange : 21 h, dim. 15 h 30.

DEUX ANES (46-06-10-26). Tonton, pourquoi tu tousses? : 21 h.

DIX-HUIT THÉATRE (42-26-47-47). Baptême ou la Renaissance : 20 h 30, dim. 16 h.

DUNOIS (45-84-72-00). Histoires chuchotées par les roseaux minces : 20 h 30, dim. 15 h.

EDOUARD-VII SACHA GUITRY (47-42-59-92). La Frousse : 21 h, dim. 15 h.

ELDORADO (42-49-60-27). Une rose au petit déjeuner : 17 h 30 et 21 h.

ESPACE JEMMAPES (48-03-33-22). L'Urgence d'aimer : 18 h 30, dim. 15 h. Arlequin serviteur de deux maîtres : 21 h.

ESPACE MARAIS (48-04-91-55). Le Mariage forcé : 18 h. L'île des esclaves : 19 h, dim. 15 h. Feu la mère de madame : 20 h, dim. 18 h. La Mouette : 21 h. Téléramdam : 23 h, dim. 19 h.

ESPACE PARIS-PLAINE (40-43-01-82). Les Fielleux : 20 h 30, dim. 17 h.

ESSAION DE PARIS (42-78-46-42). Dialogue avec une jeune fille morte : 20 h 30, dim. 16 h.

FONDATION DEUTSCH-DE-LA-MEURTHE (45-57-44-11). Etiam Peccata (Même les péchés) : 21 h.

FONTAINE *(48-74-74-40).* Le Clan des veuves : 15 h 30 et 20 h 45.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18). Ce qui arrive et ce qu'on attend : 20 h 45, dim. 15 h.

GRAND EDGAR (43-35-32-31). Une fille entre nous : 18 h et 20 h 15. Mignonne, allons voir si la rose : 22 h.

GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61). Eux seuls le savent : 19 h. Personne n'est parfait : 20 h 30. Fais une pause, on est dimanche : 22 h 15.

HÉBERTOT (43-87-23-23). Pygmalion : 16 h 30 et 20 h 45, dim. 15 h.

HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30. L'Augmentation : 21 h 30.

INSTITUT FINLANDAIS *(40-51-89-09). L'Histoire d'amour du siècle : 19 h,* dim. 16 h.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99). Temps contre temps : 20 h 30, dim. 15 h.

LA VIEILLE GRILLE (47-07-22-11). Le Ticket du pressing : 20 h 30.

LE CARRÉ BLANC (42-81-27-14). Novochnie, Novochnie, Novochnio : 17 h.

LE FUNAMBULE THÉATRE (42-23-88-83). Le Palace : 21 h.

LE TRIANON (46-06-63-66). Dérapage sur un clair de lune : 18 h 30, dim. 14 h 30. Schubert, le voyageur de l'hiver : 20 h 30, dim. 16 h.

LIERRE-THÉATRE (45-86-55-83). Encore une heure si courte : 20 h 30, dim. 16 h.

LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). *Salle Roger Blin. La Mereile ;* Didascalies : 20 h. Théâtre noir. Le Petit Prince : 18 h 45. L'Escalier : 20 h. René Descartes, la passion d'un exilé volontaire : 21 h 30. Théâtre rouge. Les Dix Commandements : 18 h. Le Banc : 20 h. La si jolie vie de Sylvie Joly : 21 h 30.

MADELEINE (42-65-07-09). Atout cœur : 21 h, dim. 15 h 30.

MAGIC MIRRORS (40-03-75-76). Bustric Stories : 20 h 30, dim. 17 h.

MARIE-STUART (45-08-17-80). Je me tiens devant toi nue : 16 h et 20 h 30. Huis clos : 18 h 45. Tempête sur une toile cirée : 22 h 30.

MARIGNY (42-56-04-41). Je ne suis pas un homme facile : 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h.

MARIGNY (SALLE POPESCO) *(42-25-20-74). Suite royale : 21 h, dim.* 15 h.

MÉTAMORPHOSIS (42-61-33-70). Méliès, le magicien de l'écran : 21 h, dim. 15 h.

MICHEL (42-65-35-02). Sexe & jalousie : 18 h et 21 h 15, dim. 15 h 30.

MICHODIÈRE (47-42-95-22). Partenaires : 17 h et 20 h 30, dim. 16 h.

MOGADOR *(48-78-04-04). Les* Rustres : 20 h 30, dim. 16 h.

MONTPARNASSE (43-22-77-74). Mortadela : 18 h et 21 h 15.

MONTPARNASSE (PETIT) (43-22-77-30). Le Golem : 21 h, dim. 15 h 30.

NOUVEAU THÉATRE MOUFFETARD (43-31-11-99). Le roi se meurt : 20 h 30, dim. 15 h 30.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). Tout va bien : 20 h 30, dim. 15 h.

PALAIS DES GLACES (GRANDE SALLE) (42-02-27-17). C'est vous qui voyez ! : 20 h 30.

PALAIS DES GLACES (PETIT SALLE) (42-02-27-17). Bud dans tu t'es vu quand t'as ri ! : 21 h.

PETIT THÉATRE DE PARIS *(48-74-25-37). Pastout and Co :* 20 h 45.

POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). Salle I. Vingt-quatre heures de la vie d'une femme : 18 h et 21 h, dim. 15 h.

PORTE SAINT-MARTIN (42-08-00-32). Knock : 17 h et 20 h 45.

POTINIÈRE (42-61-44-16). Méli-mélo-*man : 21 h, dim. 16 h.*

PROCRÉART (42-52-09-14). Un fils de notre temps : 21 h, dim. 16 h.

RANELAGH (42-88-64-44). Les Mille et Une Nuits d'Alatiel : 18 h 30, dim. 20 h 30. Les Enfants du silence : 20 h 45, dim. 17 h.

RENAISSANCE (42-08-18-50). Pétaouchnok : 20 h 30.

ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). L'homme qui plantait des arbres : 20 h 30. L'Homme et son double : 22 h 30, dim. 17 h.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47). Une aspirine pour deux : 20 h 45, dim. 15 h.

SENTIER DES HALLES (42-36-37-27). A l'abordage : 20 h 30.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93). Gisèle et Robert : *20 h 30. Improvizafond : 22 h.*

THÉATRE DÉJAZET (48-87-52-55). Coupeurs de virages : 21 h.

THÉATRE DE DIX-HEURES (46-06-10-17). Les Meilleures de Guy Montagné : 20 h 30. Vous allez rire : 22 h.

THÉATRE D'EDGAR (42-79-97-97). Union libre : 20 h 15. Les Sacrés Monstres : 22 h.

THÉATRE DE L'EST PARISIEN (43-64-80-80). L'Avare : 20 h 30.

THÉATRE GRÉVIN (42-46-84-47). Eric Thomas : 20 h 30.

THÉATRE DE LA MAIN-D'OR BELLE-DE-MAI (48-05-67-89). Jeunes Filles seules avec peu d'expériences... : 20 h 30, dim. 17 h. Belle de Mai. L'Aberration des étoiles fixes : 21 h, dim. 17 h.

THÉATRE DE LA MAINATE (42-08-83-33). Les Dessous de Labiche : 22 h, dim. 20 h 30.

THÉATRE MAUBEL-MICHEL GALABRU (42-23-15-85). Les Minettes : 19 h, dim. 17 h 30. Madame de Sade : 20 h. Histoires de paroles : 22 h, dim. 15 h.

THÉATRE NATIONAL DE CHAILLOT (47-27-81-15). Salle Jean Vilar. La Mégère apprivoisée : 20 h 30, dim. 15 h.

THÉATRE NATIONAL DE LA COLLINE (43-66-43-60). Petite salle. Staline : 21 h, dim. 16 h.

THÉATRE NATIONAL DE L'ODÉON (44-41-36-36). Grande salle. John Gabriel Borkman : 20 h 30, dim. 15 h.

THÉATRE NATIONAL DE L'ODÉON (PETITE SALLE) (44-41-36-36). Le Phénix du Nouveau Monde : 18 h 30.

THÉATRE DE NESLE (46-34-61-04). Satie rit jaune : 20 h 30. On va faire la cocotte. Mais n'te promène donc pas toute nue : 22 h 15.

THÉATRE DU ROND-POINT RENAUD-BARRAULT (44-95-98-00). Grande salle. Onna to kage (japonais s-tf) : 20 h 30, dim. 17 h. Petite salle. L'Arbre des tropiques : 19 h, dim. 15 h.

THÉATRE - SILVIA-MONFORT (45-31-10-96). Arlequin serviteur de deux maîtres : 20 h, dim. 16 h 30.

THÉATRE DU TAMBOUR-ROYAL (48-06-72-34). Les Rêveries du promeneur solitaire : 19 h, dim. 17 h 15. On ne badine pas avec l'amour : 20 h 45, dim. 15 h.

THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77). Figaro divorce : 20 h 30, dim. 15 h.

TOURTOUR (48-87-82-48). Récits de l'autre côté du réel : 19 h. Les Petites Femmes de Maupassant : 20 h 30.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). Marc Jolivet : 21 h.

RÉGION PARISIENNE

ATHIS-MONS (CENTRE CULTUREL) (60-48-46-18). La Traversée : 21 h.

BAGNOLET (THÉATRE DES MALASSIS) (43-63-51-71). Raclure : 21 h, dim. 18 h.

BOBIGNY (MAISON DE LA CULTURE) (48-31-11-45). Petite salle. Sans titre : 21 h, dim. 16 h.

CHOISY-LE-ROI (THÉATRE PAUL-ELUARD) (48-90-89-79). Dramen ou De l'aube à minuit : 20 h 30, dim. 15 h.

CONFLANS-SAINTE-HONORINE (SALLE SIMONE-SIGNORET) (34-90-90-90). Raymond Devos : 21 h.Dim. Contes pour piano : 21h.

COURBEVOIE (CENTRE CULTUREL) *(43-33-63-52). Les Caprices de* Marianne : 20 h 45, dim. 15 h 30.

CRÉTEIL (MAISON DES ARTS) (49-80-18-88). Petite salle. La Seconde Surprise de l'amour : 17 h 30, dim. 15 h 30. Andromaque : 20 h 30, dim. 18 h 30.

ERMONT (THÉATRE PIERRE-FRESNAY) (34-15-09-48). Pierre et Jean : 21 h.

MALAKOFF (THÉATRE 71) (46-55-43-45). Yzz-Yzz tout Shakespeare : 20 h 30, dim. 17 h.

MONTREUIL (SALLE BERTHELOT) (48-58-92-09). Autour de Lulu : 21 h, dim. 16 h.

MONTREUIL (TJS) (48-59-93-93). Villa Esseling Monde : 20 h 30, dim. 17 h.

MORSANG-SUR-ORGE (L'ARLEQUIN) (69-04-13-70). Les Retrouvailles : 21 h, dim. 16 h 30.

NANTERRE (THÉATRE DES AMANDIERS) (46-14-70-00). On ne badine pas avec l'amour : 16 h. Il ne faut jurer de rien : 21 h. Salle polyvalente. Le Temps turbulent : 20 h 30.

NANTERRE (THÉATRE PAR-LE-BAS) (47-78-70-88). Ravissement : 20 h 45.

NEUILLY-SUR-SEINE (L'ATHLÉTIC) (46-24-03-83). Il y a des hommes océans : 20 h 45.

RAMBOUILLET (THÉATRE DU NICKELODÉON) (30-41-82-77). La Ronde : 21 h, dim. 16 h.

SAINT-DENIS (THÉATRE GÉRARD-PHILIPE) (42-43-17-17). Laurel et Hardy à l'école : 20 h 30, dim. 16 h 30.

SAINT-MICHEL-SUR-ORGE (ESPACE MARCEL-CARNÉ) (69-04-98-33). La Contrebasse : 21 h.

VÉLIZY (CENTRE MAURICE-RAVEL) (39-46-70-29). Match d'improvisation théâtrale : 21 h.

VINCENNES (THÉATRE DANIEL-SORANO) (43-74-73-74). Dim. La Descente d'Orphée : 18 h.

PARIS EN VISITES

LUNDI 10 MAI

« Les passages couverts du Sentier où se réalise la mode féminine. Exotisme et dépaysement assurés » (deuxième parcours), 10 h 30, 3, rue *de Palestro (Paris autrefois).*

« Cours et jardins du quartier Mouffetard », 14 heures, métro Monge, escalator (M.-C. Lasnier).

« Le panthéon bouddhique japonais au Musée Heidelbach-Guimet », 14 h 30, 19, avenue d'Iéna (P.-Y. Jaslet).

« L'île Saint-Louis et ses jardins mystérieux, de l'hôtel Lauzun à l'hôtel Chénizot », 14 h 30, métro Pont-Marie (C. Merle).

« Hôtels et jardins du Marais. *Place* des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Le Crédit lyonnais et les grands restaurants du boulevard des Italiens au dix-neuvième siècle », 14 h 30, 19, boulevard des Italiens (S. Rojon-Kern).

« Versailles : le parc du château et sa replantation. Ouverture des bosquets », 14 h 30, sous la statue de Louis XIV, cour d'honneur du château (Office de tourisme de Versailles).

« L'église Sainte-Marguerite : l'énigme de Louis XVII et la chapelle des âmes du purgatoire », 15 heures, portail de l'église, 36, rue Saint-Bernard (Paris et son histoire).

« Les nouvelles salles Corot au Louvre » (limité à trente personnes), *15 heures, sous la Pyramide, côté* auditorium (Monuments historiques).

« Le quartier de la Goutte d'Or », 15 h 30, métro Château-Rouge (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Exposition Aménophis III », 16 h 30, Grand Palais, porte Clemenceau (Tourisme culturel).

CONFÉRENCES

23, quai de Conti, 14 h 45 : « Les problèmes de l'exégèse à l'heure de la lunette et du nouveau paradigme », par le R. P. Armogathe (Académie des sciences morales et politiques). 23, quai Conti (grande salle des séances), 15 heures : « Modélisation des molécules d'intérêt pharmacologique », par B. Roques (Académie des sciences).

Institut océanographique, 195, rue Saint-Jacques, 19 h 30 : « Les années Mitterrand : quel bilan ? Quelles conclusions pour l'avenir ? », avec N. Mamère, J. Dray, J.-P. Huchon, E. Raoult, J.-L. Debré, P. Favier, M. Rolland et D. Soulez-Larivière (Association des citoyens).

CINÉMA

LES FILMS NOUVEAUX

LA DIFFÉRENCE. Film américain de *Robert Mandel, v.o. : Ciné Beau*bourg, 3e (42-71-52-36) ; Gaumont Ambassade, 8e (36-68-75-55 ; 36-65-75-08) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Gaumont Gobelins, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

MENDIANTS ET ORGUEILLEUX. Film égyptien d'Asma el-Bakri, v.o. : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Reflet République, 11e (48-05-51-33) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

OPPOSITE SEX. Film américain de Matthew Meshekoff, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; George V, 8e *(45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ;* Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; Français, 9e (36-68-75-55) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

PÉTAIN. Film français de Jean Marboeuf : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; Saint-*Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ;* 36-65-71-88) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13e (47-07-55-88) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; UGC *Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-*70-61) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).

ROULEZ JEUNESSE ! Film français de Jacques Fansten : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8e (36-68-75-55 ; 36-65-75-08) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).

LE SONGE DE LA LUMIÈRE. Film espagnol de Victor Erice, v.o. : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

UN FAUX MOUVEMENT. (*) Film américain de Carl Franklin, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-88) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41).

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

DIMANCHE

Hommage à Frank Borzage : Secrets (1923-1924, v.o. traduction simultanée par casque), de Frank Borzage, 14 h 30 ; Day is done (1955, v.o. traduction simultanée par casque), de Frank Borzage, A Ticket for Thaddeus (1956, v.o. traduction simultanée par casque), de Frank Borzage, Ma rencontre avec Caruso (1956, v.o. s.t.f.), de Frank Borzage, 16 h 30 ; China Doll (1958, v.o. traduction simultanée par casque), de Frank Borzage, 19 h ; Simon le pêcheur (1958-1959, v.o. traduction simultanée par casque), de Frank Borzage, *21 h.*

PALAIS DE TOKYO (47-04-24-24)

DIMANCHE

J. M. Straub et D. Huillet : Othon (1969), de Jean-Marie Straub et Danièle Huillet, 16 h 30 ; l'Argent (1983), de Robert Bresson, 19 h ; De la nuée à la résistance (1979, v.o. s.t.f.), de Jean-Marie Straub et Danièle Huillet, 21 h.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

DIMANCHE

Les Cinémas du Canada : Montréal vu par... (1991, v.o. s.t.f.), de Patricia Rozema, Jacques Leduc, Michel Brault, *Atom Egoyan, Léa Pool, Denys Arcand,* 14 h 30 ; l'Inconnue de Montréal (1950, v.o. s.t.f.), de Jean Devaivre, 17 h 30 ; Street Musique (1972, v.o. s.t.f.), de Ryan Larkin, Il était une fois dans l'Est (1973, v.o. s.t.f.), d'André Brassard, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande-Galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles (40-26-34-30)

DIMANCHE

L'Après-68 : Génération (1988) de Daniel Edinger et Françoise Prébois, Erica Minor (1974) de Bertrand Van Effenterre, 14 h 30 ; De la fac à l'usine : le Cheminot (1968) de F. Moszkowicz, le Droit à la parole (1978) de Michel Andrieu, Nous l'avons tant aimée la révolution (1986) de S. de Winter et D. Cohn-Bendit, 16 h 30 ; Que reste-t-il de Mai ? : Mai 68, 5 ans après (1973) de Claude Lebrun, le Fou de Mai (1976) de Philippe Defrance, 18 h 30 ; Mais 68... dix ans après : Histoire de Mai (1978) de P.A. Boutang, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

L'ADVERSAIRE (Ind., v.o.) : Racine *Odéon, 6e (43-26-19-68) ;* La Bastille, 11e (43-07-48-60).

AGAGUK (Fr.-Can., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55).

AGANTUK LE VISITEUR (Ind., *v.o.*) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LES AMIES DE CŒUR *(It., v.o.)* : Latina, 4e (42-78-47-86).

ANTONIA & JANE (Brit., v.o.) : Studio *des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; Gaumont* Parnasse, 14e (36-68-75-55).

L'ARBRE, LE MAIRE ET LA MÉDIATHÈQUE (Fr.) : Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).

ARIZONA DREAM (A.-Fr., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81).

AVRIL ENCHANTÉ (Brit., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88).

BENNY'S VIDEO (Autr., v.o.) : 14 Juillet *Odéon, 6e (43-25-59-83).*

BLADE RUNNER-VERSION INÉDITE (A., v.o.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (42-56-52-78) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LE CAHIER VOLÉ *(Fr.)* : Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Gaumont Ambassade, 8e (36-68-75-55 ; 36-65-75-08) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

CAVALE SANS ISSUE (A., v.o.) : Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55).

CERCLE DE FEU (A.) : La Géode, 19e (40-05-80-00).

CŒUR DE MÉTISSE (Can.-Fr., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LA CRISE (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

CUISINE ET DÉPENDANCES (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; La Pagode, 7e (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8e (36-68-75-55 ; 36-65-75-08) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).

DERNIÈRE LIMITE (**) (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

DES HOMMES D'HONNEUR (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

DES JOURS ET DES NUITS DANS LA FORÊT (Ind., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).

DRACULA (*) (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

EPOUSES ET CONCUBINES (Fr.-Chin., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Saint-Lam*bert, 15e (45-32-91-68).*

ET AU MILIEU COULE UNE RIVIÈRE (A., v.o.) : Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07) ; v.f. : Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55).

FOREVER YOUNG (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55).

HÉROS MALGRÉ LUI (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74).

HYÈNES (sénégalais-Suis.-Fr., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

IMPITOYABLE (A., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

INDOCHINE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

JERICO (V., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LE JEUNE WERTHER (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04).

LE JOUR DU DÉSESPOIR (Por., v.o.) : *Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).*

LIGHT SLEEPER (**) (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LOUIS, ENFANT ROI (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; La Pagode, 7e (36-68-75-55) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (36-68-75-55) ; Français, 9e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).

MALCOLM X (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; v.f. : Paris Ciné I, 10e (47-70-21-71).

MARIS ET FEMMES (A., v.o) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

MONSIEUR LE DÉPUTÉ (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (36-68-75-55 ; 36-65-75-08) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

LES NUITS FAUVES (*) (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41).

L'ŒIL DE VICHY (Fr.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

PETER'S FRIENDS (Brit., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81).

LE PETIT PRINCE A DIT (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

QIU JU UNE FEMME CHINOISE (Chin., v.o.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25).

RAPID FIRE (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

RESERVOIR DOGS (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

RIENS DU TOUT (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

SAMBA TRAORÉ (Fr.-Suis.-burkinabé, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

SANTA SANGRE (**) (Mex., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

SCHTONK ! (All., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).

SINGLES (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Français, 9e (36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39).

SOMMERSBY (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e *(45-80-77-00) ; 14 Juillet Beaugrenelle,* 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).

LE SOUPER (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81).

LES SURVIVANTS (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Gaumont Gobelins, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

LE TEMPS D'UN WEEK-END (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14).

THE CRYING GAME (*) (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

THE UNBELIEVABLE TRUTH (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

TOYS (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Français, 9e (36-68-75-55).

UN CŒUR EN HIVER (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

UNE BRÈVE HISTOIRE DU TEMPS (Brit.-A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LES VISITEURS (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Ambassade, 8e (36-68-75-55 ; 36-65-75-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (36-68-75-55) ; Français, 9e (36-68-75-55) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).



MUSIQUES

Sculpture sur rock

Rencontre avec PJ Harvey, chanteuse extrémiste en quête de puissance et d'émotion

Rendu méfiant jusqu'au cynisme par trop de bluff et d'épate, l'amateur de rock se remit à frissonner l'an passé quand cette jeune fille dévoila la nudité fiévreuse de *Dry*, son premier album. PJ Harvey, frêle campagnarde du Dorset, crachait d'un trait un rock dépouillé jusqu'à l'émotion crue. Des guitares rêches, cinglantes, une rythmique sous pression. Des paroles brutes, ignorant le sentimentalisme comme les tabous de la pudibonde Albion.

Toute menue, un visage farouche trop petit pour son nez, sa large bouche et des yeux dorés accentués par d'épais sourcils, elle hurlait une sensualité à vif. D'abord produite par un label indépendant (Too Pure), la demoiselle – promise par la critique à un destin de star – fut immédiatement courtisée par les multinationales du disque. Finalement séduite par Island (label du groupe Polygram), elle sort aujourd'hui son deuxième album, *Rid of Me*, un des disques les plus attendus de l'année.



RENAUD MONFOURNY

PJ Harvey

Enregistré en quinze jours aux Etats-Unis, réalisé en collaboration avec Steve Albini, musicien et producteur officiant depuis dix ans dans la frange dure du rock américain, ce nouvel opus est plus extrême encore. D'une violence abrasive, il cultive les vertus de l'inconfort. Polly Harvey le reconnaît sans peine : *« Les gens pensaient qu'en signant dans une grosse maison de disques, je m'adoucirais. J'ai fait exactement le contraire. Je pense déjà au troisième album, il sera encore plus dur. »*

La dureté est une chose, la nouveauté une autre. Avec un simple trio dont elle est la guitariste, Polly Harvey, grandie loin de Londres et de Manchester, reste en dehors des modes et des courants. La ferme de ses parents n'hébergeait pas que des moutons. *« Mes parents sont issus de la génération hippie. Il y avait toujours de la musique à la maison. Beaucoup de rock, les Stones, Led Zeppelin, Hendrix, Captain Beefheart. Pour son plaisir, ma mère organisait dans la région des concerts de blues et de jazz. Les musiciens venaient souvent à la maison. A dix ans, j'ai commencé le saxophone et la guitare. J'ai joué du folk et du jazz dans un big band. Ma mère est une grande fan de Dylan, c'est pour elle que j'ai repris* Highway 61 Revisited. » Cette vie rustique et marginale lui permet d'élever des poules et de se passionner pour la sculpture.

Sans son premier contrat discographique, PJ Harvey aurait continué de tailler la pierre. Elle en a gardé les méthodes : elle utilise parfois sa guitare comme un burin. Dégrossissant par à-coups une matière première (le blues ?), dispersant à tous vents les éclats coupants du roc. *« Quand on sculpte* confirme-t-elle, *on lutte avec un bloc brut et on se débarrasse de tout le superflu jusqu'à l'essentiel. J'épure mes chansons de la même façon. »* C'est peut-être aussi pour cela qu'elle privilégie dans ses morceaux les lignes de force plutôt que les mélodies. *« Les mélodies ne m'intéressent pas, ne me touchent pas. Je veux d'abord appréhender l'intensité, la puissance. Les mélodies détournent du droit chemin. De la même façon, la poésie m'irrite souvent, cette manière d'embellir le plaisir. On peut dire les choses de manière tellement plus directe et puissante : Dylan m'a beaucoup appris pour composer dans ce sens. »*

Ses mots, PJ Harvey les cisèle avec la même dureté, puisant dans ses obsessions les plus viscérales, parlant de sexe assez crûment pour faire baisser les yeux aux plus machos, exprimant enfin l'indicible. Une jeune fille en colère dans la grande tradition britannique ? *« La musique est la meilleure façon d'exprimer mes colères et mes frustrations, mais ce n'est pas son seul usage. J'aime me mettre en danger, mettre les gens mal à l'aise. J'aime que la musique provoque une réaction physique. Mais il y a de l'humour dans mes chansons, beaucoup sont ironiques. Je ne suis pas une artiste torturée et je m'amuse finalement beaucoup. »*

Pourtant l'affrontement entre les sexes est le thème central de *Rid of Me*. Le désir y est attisé par la cruauté. L'empire des sens y baigne dans le sang. Dans *Legs*, elle chante l'amour et la mutilation ; *Me Jane* est une réponse sèche à Tarzan (*« Tarzan arrête de crier, tu vois bien que je saigne »*). PJ Harvey parle des mensurations masculines *(Man-size)* comme de la frigidité *(Dry*, une chanson qui reprend le titre de son premier album), sans racolage, se libérant plutôt par ce rock cathartique que tout en maîtrisant son art. Elle passe du cri au chuchotement, fragile puis vipérine, victime puis vengeresse, volontiers orgastique, s'appuyant sur les lignes brisées de sa guitare, sans que jamais l'hystérie vienne masquer l'émotion.

STÉPHANE DAVET

▶ *Rid of Me*, Island, CID 8002/514/696-2.

En concert : le 4 juin, Nantes, l'Olympic ; le 5, Bordeaux, le Krakatoa ; le 7, Montpellier, le Rockstore ; le 8, Lyon, le Transbordeur ; le 9, au Casino de Paris.

Examen réussi

Les débuts d'un jeune chef italien à la tête de l'Orchestre de Paris

ANTONIO PAPPANO
salle Pleyel

Antonio Pappano monte sur le podium. Le nouveau directeur du Théâtre royal de la Monnaie de Bruxelles paraît intimidé. Il y a quelques semaines, l'unanimité ne s'était pas faite sur sa direction de *la Traviata* au Châtelet *(le Monde* du 18 février). Ce soir, il doit jeter les dés, une fois encore. Il est face à l'Orchestre de Paris, dans un programme aussi formidable que difficile : le *Chant des esprits au dessus des eaux*, pour chœur d'hommes et cordes graves de Schubert ; *Mort et Transfiguration*, de Richard Strauss ; la *Sérénade pour ténor, cor et orchestre à cordes*, de Britten, et la *Symphonie de Psaumes*, pour chœur mixte, violoncelles, contrebasses, deux pianos et instruments à vent de Stravinsky.

Pappano sera applaudi, d'abord avec réserve, puis acclamé. D'œuvre en œuvre, il surmonte son trac, sait s'imposer aux musiciens. Sa gestique manque encore de délié, de sûreté. Dans les passages les plus complexes de *Mort et Transfiguration*, l'orchestre sonne de façon trop compacte, mais jamais la tension ne se relâche, jamais le fil qui unit les épisodes ne se rompt, même si les rythmes flottent un peu et si les changements de mesure se font un peu rudement. L'Orchestre de Paris est d'ailleurs dans une forme éblouissante, à la hauteur d'un programme qui met en valeur ses cordes graves dans trois des œuvres programmées.

Mais, et cela est si rare qu'il faut le noter, les violons sonnent avec plénitude dans la splendide sérénade de Britten. Elle est joliment chantée par le ténor Jerry Hadley. André Cazalet, cor solo de l'orchestre, lui donne une réplique que quelques rares dérapages ne peuvent ternir. Est-il possible de chanter ainsi sur cet instrument diabolique ? On jurerait que non. Cazalet chante pourtant avec plus d'élasticité, d'imagination sonore que ce ténor britannique pourtant particulièrement raffiné.

La *Symphonie de Psaumes* mettait un point d'orgue à ce concert. C'est l'un des chefs-d'œuvre les plus étranges du Stravinsky néo-classique, une prière symphonique qui doit beaucoup au Bach de *l'Art de la fugue*. Son orchestration pose de redoutables problèmes d'équilibre. Pappano les surmonte. Il s'attache à faire chanter chacune des lignes. Le chœur est en forme lui aussi, et les diverses interventions des bois sont un régal. Michel Benet est décidément un grand artiste : aurait-il choisi le violon au lieu du hautbois que le monde musical serait à ses pieds.

ALAIN LOMPECH

Le festival du « triangle d'or »

Sait-on qu'en Suisse la ville de Bâle compte à elle seule deux orchestres excellents ? Que Fribourg, ville allemande de 140 000 habitants, abrite une école supérieure de musique parmi les plus réputées du monde ? Que Mulhouse, où l'excellent Luca Pfaff joue les *Kapellmeister* depuis huit ans, est désormais dotée d'une salle de concert flambant neuve de 1 200 places ? La Regio-Konzertwoche (festival de ce « triangle d'or » musical) se propose, du lundi 10 au dimanche 16 mai, de mettre toutes ces forces artistiques en commun au bénéfice d'un programme d'œuvres de ce siècle. Chaque programme est donné simultanément dans les trois villes : une création de Win*fried Toll, un élève de Ferneyhough*, et *Daphnis et Chloé* de Ravel, par les musiciens de Fribourg, direction Donald C. Runnicles, les 10, 11 et 12 mai.

La symphonie « classique » de Prokofiev, le *Concerto pour cor et orchestre* de Richard Strauss (soliste : Barry Tuckwell), *la Mer* de Debussy, par l'Orchestre symphonique de Bale, direction Serge Baudo, les 12, 13 et 14 mai.

L'Orchestre de Fribourg, l'Ensemble de cuivres de Radio-Bâle et le Symphonique de Mulhouse termineront cette série par un concert en commun.

▶ **Semaine musicale de la Regio, renseignements par téléphone : *89-45-26-96 (à Mulhouse)*, 19-49-761-3194-480 (à Fribourg), 19-41-61-271-70-84 (à Bâle).**

THÉATRE

L'Allemagne du malaise

Les 30es Rencontres théâtrales de Berlin présentent douze spectacles sélectionnés sur l'ensemble de la production en langue allemande

BERLIN
de notre envoyée spéciale

Les Rencontres sont nées de la guerre froide. Le mur avait isolé Berlin-Ouest dans la RDA, il était donc urgent d'établir un pont culturel autant qu'économique. Une fois le mur tombé, l'administration, toujours basée à Bonn, a manifesté quelque réticence pour continuer à payer. Seulement, si Berlin n'est plus une île, ni la vitrine de l'Occident, elle est une capitale culturelle. Contrairement à ce qui se passe dans notre pays centralisé, où les spectacles de tous les coins de France ne rêvent que de venir à Paris, et souvent y parviennent, en Allemagne, chacun reste chez soi, et la rencontre devient une nécessité. Ce que l'administration a fini par admettre. Comme, d'autre part, la direction des Festivals de Berlin prépare pour 1995 les grandes fêtes qui doivent célébrer un demi-siècle de paix, les Rencontres théâtrales, pour l'instant, ne sont pas menacées.

De l'ex-RDA, cinq productions ont été sélectionnées, dont trois de Berlin : *la Tour*, de Hofmannstahl, mise en scène par Thomas Lang- hoff avec le Deutsches Theater ; *le Roi Lear*, monté par Frank Castorf avec la Volksbühne, et *Wessis in Weimar*, par Einar Schleef, au Berliner Ensemble, d'après un texte de Rolf Hochhuth, qui a envisagé de faire interdire le spectacle. Il ne s'agit pas d'une pièce, mais d'une longue suite de monologues et de dialogues sans lien les uns avec les autres, tirés de faits divers réels ou inventés, et qui tous racontent les conflits nés de la réunification – ainsi le suicide d'un couple dont la maison familiale va être récupérée par les *Wessis*, « ceux de l'Ouest », auxquels elle a été confisquée après la guerre...

Hochhuth a des idées très précises sur le sens de son travail et la façon de le montrer, qu'il décrit avec force didascalies minutieuses. Il aurait voulu une représentation fidèle et réaliste. Mais Einar Schleef a imaginé d'autres conflits, l'arrivée d'autres *Wessis* à Weimar – Goethe, par exemple. Et puis, le réalisme lui est étranger. C'est un créateur d'images symboliques, d'une sombre splendeur – entre des murs blafards, une ligne de silhouettes en contre-jour avancent, femmes drapées dans des tuniques aux couleurs allemandes. A contre-jour encore, passent des silhouettes d'hommes, soldats qui se dépouillent de leurs capotes, les roulent en baluchon, avancent à leur tour, nus, chaussés de souliers noirs, tapant du pied en mesure...

Comme un étranger

Le spectacle de Einar Schleef est une œuvre de peintre. C'est d'ailleurs par les Beaux-Arts puis la scénographie que ce presque quinquagénaire (il est né en 1944) grand et massif a abordé le théâtre. Il a travaillé à la Volksbühne (pour son premier décor, il y a obtenu le Prix de la critique) et au Berliner Ensemble en même temps que le duo Manfred Karge et Matthias Langhoff. Il a quitté la RDA en 1976 pour le Burg Theater de Vienne, avant de revenir pour retrouver sa femme, qui avait été arrêtée. Comme il ne pouvait plus exercer son métier, il a écrit, s'est mis à la photo, a répondu aux invitations des théâtres de Francfort et de Bochum, a monté des spectacles, organisé des expositions de tableaux et de photos.

Définitivement revenu à Berlin en 1990, *il dit s'y sentir comme un étranger*, et se trouve en conflit avec la direction du Berliner Ensemble. L'attitude de Hochhuth l'a blessé. Attendre de lui du réalisme, dit-il, c'est nier tout son travail, *« comme si, pendant ces dix-huit ans où je suis parti, je n'avais rien fait, je n'existais pas »*.

« Chant pour deux ventilateurs »

Les retours sont toujours difficiles, ici en particulier, dans ce théâtre si lourd d'histoire récente et effacée, dans ce pays frappé d'anonymat, et pour cet homme parvenu à la maîtrise de son art, mais qui n'en trouve plus la nécessité ; *« Qui a encore besoin de nous ? Le public, on le sait, a déserté d'un coup les salles. Qui lui parle encore de ce qui pourrait le déranger ? Je me sens seul. La Volksbühne, le théâtre le plus politique de toute l'Allemagne, fait le plein pendant dix représentations, puis doit proposer d'autres programmes. »*

En dehors du *Roi Lear*, la Volksbühne présente aux Rencontres un autre spectacle, *Etrangle l'Européen, étrangle-le, étrangle-le, étrangle-le*, d'un Suisse de Bâle, Christoph Marthaler, musicien de formation, amoureux des buffets de gare et des salles d'attente. Il dit travailler sur la lenteur, subversive, dans un univers de stress, et se défend d'être anti-européen : *« Nous avions besoin d'un titre, je me suis souvenu d'une poésie expressionniste, c'est un Indien qui dit ça. »*

Il n'est pas question ici d'Europe, seulement de l'Allemagne. *« Ma vision d'un pays où je venais pour la première fois, bien que j'aie déjà travaillé à l'Ouest. »* Sa vision tient de *la Classe morte* de Kantor revisitée par Jérôme Deschamps, mais aucun Latin, pas même un Polonais, ne serait capable d'un humour aussi sinistre dans la description de l'écrasement.

Tout se passe dans une sorte de cantine où une douzaine d'hommes et de femmes affalés, l'œil vide, attendent. A intervalles réguliers, sonne un bref appel, genre corne de brume. Ils se lèvent, se mettent en rang, vont se laver les mains, reviennent s'asseoir. L'un d'eux distribue des bols, de l'eau, des sachets de thé. Ils chantent en chœur des vieilles chansons populaires. Ils font semblant de jouer du violon. Ils écrivent sur des feuilles de papier qu'ils vont remettre sur une table. Deux machines à vent tournent et dispersent les feuilles.

De temps en temps, quelqu'un tente de faire quelque chose : danser, changer de table. Mais alors ce sont les autres qui l'en empêchent. Il y a deux chaudières. Un homme en blouse grise en ouvre les portes, on entend un chant juif, puis l'hymne de la RDA. A la fin, tous chantent doucement, sur l'air de *Deutschland über alles*, un hommage aux femmes allemandes, au vin allemand, qu'ils achèvent en sifflant. Le sifflement déraille, s'étrangle.

Les spectateurs applaudissent à tous crins et trouvent le spectacle cruel. Question de pays et (ou) de génération, il peut provoquer un vrai malaise. Les ambiguïtés de la nostalgie inquiètent toujours. Christoph Marthaller s'étonne : *« J'avais monté à Bâle un spectacle de ce genre, sur la Suisse, avec Peter Lilienthal, le dramaturge de la Volksbühne. Il m'a demandé de venir faire une mise en scène. Puisque je ne connaissais rien ni personne, je préférais passer par une forme familière. Je suis arrivé, j'ai visité le théâtre. Il y avait ces deux vieilles machines à vent, ces deux vieilles chaudières et quatorze personnes pour s'en occuper. J'aurais pu appeler le spectacle :* Chant pour deux ventilateurs et quatorze ouvriers. *Un jour, je suis entré dans un bistrot, avec mon chapeau et un long manteau. Le patron m'a dit : « Ici », on ne sert pas les juifs. Il y avait une dizaine de types ivres, qui se sont mis à chanter* Deutschland über alles... *Mon spectacle est comme un miroir que je tends au public. Avec les comédiens, il a fallu du temps. Au début, ils ne disaient rien. Ils disent rarement ce qu'ils pensent. Ils prétendaient ne pas connaître de chansons, puis peu à peu se sont souvenus. On a fait la fête ensemble pour détendre l'atmosphère, parce que les répétitions étaient dures. Je craignais les reproches : qu'est-ce que vous savez de nous, vous, un Suisse ? A une exception près, les critiques ont été bonnes. »*

Clins d'œil et emprunts

Mais, au-delà du malaise allemand, les Rencontres offrent quand même un sourire, celui de la jeunesse : venu de Munich, le *Roméo et Juliette* d'un garçon de trente-trois ans, né à Berlin du temps de l'Est, Leander Haussmann – dont, fait rarissime, un second spectacle, *le Songe d'une nuit d'été*, monté précédemment à Weimar, a été également sélectionné. On le dit atypique, parce qu'il est capable de boucler une mise en scène en quatre semaines, et qu'il déborde d'inventions. Une facilité, un piège dont il se méfie. Il reconnaît *« le bonheur enfantin d'exercer son pouvoir, de manipuler des textes, de diriger des adultes »*, mais il aimerait comme les autres prendre le temps d'essayer, de se tromper, de recommencer.

« Le travail du théâtre ressemble à celui du peintre, qui tâtonne sur des centaines d'esquisses. » Fils et petit-fils de comédiens, Leander Haussmann a pourtant commencé par la peinture. Il voulait échapper au destin de son père, frappé pendant dix ans d'interdiction de travail (*Berufs Verbot)* à cause de ses prises de position sur le « printemps de Prague ». Il a essayé la bande dessinée, mais, dans ce domaine, les débouchés étaient réduits en RDA. Il a essayé d'entrer à l'école d'art dramatique Ernst Busch et a été recalé. Il a fait son service militaire *« pour apprendre à devenir adulte et gagner la tranquillité en prouvant* [son] *attachement à l'Etat »*. *« L'expérience a été traumatisante, j'ai mis longtemps à m'en remettre. »* Il a travaillé dans une imprimerie, a voyagé là où c'était possible, dirigé avec un copain un groupe indépendant, s'est de nouveau présenté à l'école Ernst Busch, a été reçu, puis a été engagé dans plusieurs théâtres de province. En RDA, il a signé sept mises en scène.

Son *Roméo et Juliette* fourmille de clins d'œil et d'emprunts, mais aussi de trouvailles. Le plus intéressant vient de moments insolites, d'une beauté macabre et carnavalesque, d'une ironie déchirée : la mort de Mercutio debout, étonné de sentir la vie s'échapper de lui, et comme apaisé, puis courant en rond interminablement. La rencontre de Roméo et de Juliette, fascinés l'un par l'autre et cependant dissimulés sous des masques grotesques... *« La pièce est une histoire d'amour qui se déroule comme un rituel. Les personnages agissent non pas selon leur intérêt, leur plaisir, leur logique, mais pour que la tragédie aboutisse. Ils symbolisent l'illusion de l'amour absolu et se sacrifient. Ils meurent pour que se perpétue cette illusion. »*

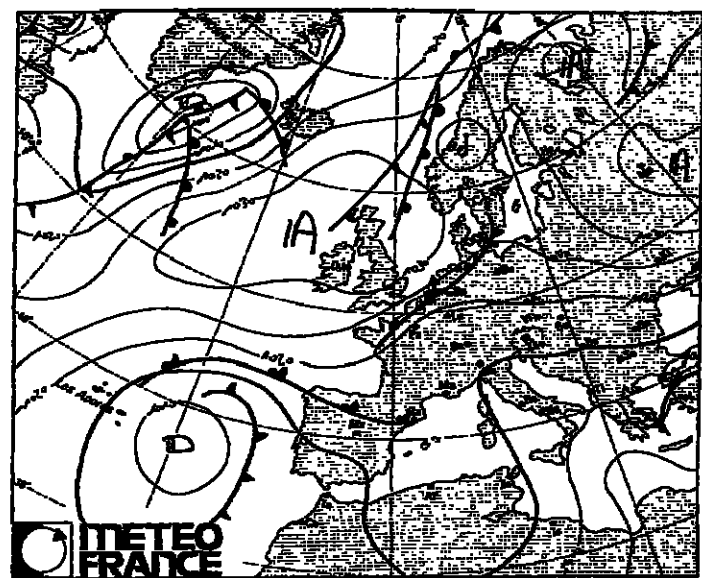
Comme son aîné, comme Einar Schleef, Leander Haussmann se demande quelle est, dans l'Allemagne d'aujourd'hui, la nécessité du théâtre, et ce qui se passerait si tous étaient fermés. Mais ils sont encore là, avec lui et beaucoup d'autres qui éprouvent un *« énorme plaisir à donner du sens à ce qui n'en a pas »*.

COLETTE GODARD

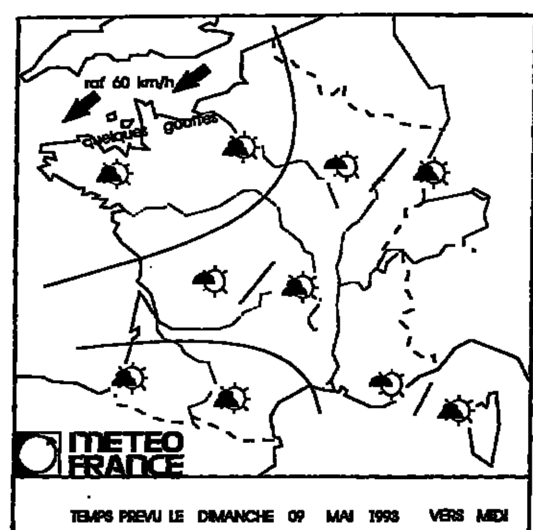
▶ **Berliner Festspiele, Budapester Strasse 50, W-1000 Berlin 30. Tél. : (19 49-30) 254-890. Du 1er au 20 mai.**

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 8 MAI A 0 HEURE TUC



PRÉVISIONS POUR LE 9 MAI 1993



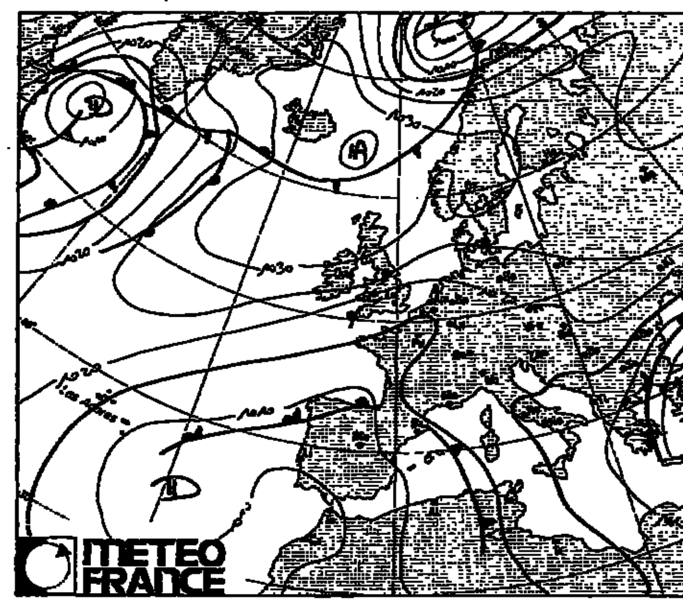
Dimanche : temps le plus souvent très nuageux avec des orages. Le matin, les nuages seront nombreux sur l'ensemble du pays avec un risque d'ondée sur le quart Nord-Ouest.

En cours de journée, des éclaircies perceront sur le Nord-Ouest, tandis qu'une tendance orageuse se fera sentir sur le reste du pays. Les nuages deviendront alors plus nombreux et des orages éclateront en fin d'après-midi, principalement sur les massifs.

Le vent de nord-est soufflera en Manche à 60 km/h.

Les températures seront de saison : le matin entre 8 et 10 degrés sur la majeure partie du pays, localement 12 à 15 degrés près de la Méditerranée. L'après-midi, entre 18 et 23 degrés localement, 15 degrés près des côtes de la Manche.

PRÉVISIONS POUR LE 10 MAI 1993 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé

Valeurs extrêmes relevées entre le 7-5-1993 à 18 heures TUC et le 8-5-1993 à 6 heures TUC — le 8-5-93

FRANCE	max	min	temps
AJACCIO	20	10	D
BIARRITZ	17	10	C
BORDEAUX	19	8	C
BOURGES	13	8	B
BREST	14	8	C
CAEN	13	10	C
CHERBOURG	13	9	C
CLERMONT-FER.	14	9	N
DIJON	17	7	D
GRENOBLE	20	8	D
LILLE	13	12	C
LIMOGES	12	8	N
LYON	17	9	N
MARSEILLE	23	14	C
NANCY	16	9	N
NANTES		11	C
NICE	21	14	D
PARIS-MONTS	12	11	C
PAU	20	9	C
PERPIGNAN	20	14	C
POINTE-A-PITRE	31	24	N
RENNES	14	10	C
ST-ETIENNE	16	9	C
STRASBOURG	18	8	C
TOULOUSE	21	9	N
TOURS	12	9	C

ÉTRANGER	max	min	temps
ALGER	22	10	D
AMSTERDAM	16	10	D
ATHÈNES	22	15	C
BANGKOK	37	28	N
BARCELONE	20	12	C
BELGRADE	22	13	D
BERLIN	25	12	D
BRUXELLES	13	11	C
COPENHAGUE	16	10	D
DAKAR	25	18	N
GENÈVE	16	8	N
ISTANBUL	18	11	C
JÉRUSALEM	23	13	N
LE CAIRE	33	24	N
LISBONNE	21	13	C
LONDRES	16	7	C
LOS ANGELES	21	15	O
LUXEMBOURG	17	11	N
MADRID	24	10	N
MARRAKECH	28	13	N
MEXICO	25		
MILAN	22	10	N
MONTRÉAL	13	8	D
MOSCOU	20	5	D
NAIROBI	27	17	N
NEW-DELHI	44	27	D
NEW-YORK	22	14	D
PALMA	21	12	C
PÉKIN	24	16	C
RIO-DE-JANEIRO	-	-	-
ROME	23	10	D
HONGKONG	30	26	C
SÉVILLE	24	12	D
SINGAPOUR	32	25	D
STOCKHOLM	23	8	D
SYDNEY	22	13	C
TOKYO	26	14	N
TUNIS	22	14	D
VARSOVIE	25	10	D
VENISE	23	13	N
VIENNE	23	10	N

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brouillard	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

TÉLÉVISION

Samedi 8 mai

TF 1

20.45 **Divertissement : Histoires d'en rire.** Présenté par Roger Zabel.
22.40 **Téléfilm : Rivalités meurtrières.** De James Dodson.
0.20 **Magazine : Formule foot.** Championnat de France, PSG-Monaco.

FRANCE 2

20.50 **Variétés : La Chance aux chansons.** Spécial 1 500ᵉ. Emission présentée par Pascal Sevran.
22.45 **Variétés : Taratata.** Emission présentée par Nagui. Invitée : Elsa.
0.15 **Journal et Météo.**
0.30 **Magazine : La 25ᵉ Heure.** Présenté par Jacques Perrin.

FRANCE 3

20.45 **Téléfilm : Bois d'ébène.** De Patrick Saglio.
22.15 **Journal et Météo.**
22.40 **Magazine : Zanzi Bar.** Qu'elle était verte ma campagne, de Daniel Leconte.
23.35 **Magazine : Salut Manu.** Présenté par Manu Dibango et Ylanna Katsoulos.
0.20 **Continentales Club.**

CANAL PLUS

20.30 **Téléfilm : La Vie en suspens.** De Glenn Jordan.
22.00 **Flash d'informations.**
22.05 **Documentaire : Scènes de chasse dans le Ngorongoro.** De Richard Matthews.
22.50 **Magazine : BVP, Baffie vérifie la pub.**
23.00 **Magazine : Jour de foot.** 34ᵉ journée du championnat de France de D1.
23.30 **Cinéma : Le Boucher de Notting Hill.** ■ Film britannique d'Anders Palm (1990).
1.15 **Cinéma : My Own Private Idaho.** ■■ Film américain de Gus Van Sant (1991) (v.o.).
2.55 **Sport : Boxe.** En direct de Las Vegas. Championnat du monde des super-légers, lourds et moyens WBC.

ARTE

20.40 ▶ **Documentaire : La Vraie Vie (dans les bureaux).** De Jean-Louis Comolli.
22.00 **Téléfilm : Emma Kunz.** De Benoît Jacquot.
22.55 **Court métrage : La Goula.** De Roger Gulliot.
23.30 **Musique : Montreux Jazz Festival.**
0.00 **Série : Monty Python's Flying Circus** (rediff.).

M 6

20.35 **Divertissement : Tranche de rire.**
20.45 **Téléfilm : Confiance aveugle.** De Paul Wendkos.
0.15 **Série : Soko, brigade des stups.**

Dimanche 9 mai

TF 1

20.45 **Cinéma : Avec les compliments de Charlie.** ■ Film américain de Stuart Rosenberg (1978).
22.30 **Magazine : Ciné dimanche.**
22.40 **Cinéma : On n'est pas sorti de l'auberge.** □ Film français de Max Pecas (1982).
0.20 **Journal et Météo.**

FRANCE 2

20.50 **Cinéma : Midnight Run.** ■■ Film américain de Martin Brest (1988).
23.00 **Cinéma : La Blonde de Pékin.** □ Film franco-italo-allemand de Nicolas Gessner (1967).
0.20 **Journal et Météo.**

FRANCE 3

20.45 **Spectacle : Attention magie !** Présenté par Vincent Perrot.
22.00 **Magazine : A vos amours.** Invité : Paco Rabanne.
22.45 **Journal et Météo.**
23.10 **Cinéma : Volpone.** ■ Film français de Maurice Tourneur (1940).

CANAL PLUS

20.35 **Cinéma : Barton Fink.** ■■■ Film américain de Joel et Ethan Coen (1991).
22.25 **Flash d'informations.**
22.30 **Magazine : L'Equipe du dimanche.** Présenté par Pierre Sled. Football ; basket-ball : Magic Johnson Team-Russie, en différé.
3.00 **Cinéma : Un moment d'égarement.** ■ Film français de Claude Berri.
4.20 **Cinéma : Night on Earth (Une nuit sur terre).** ■■ Film américain de Jim Jarmusch (v.o.)

ARTE

20.40 **Soirée thématique : Bach et les images.** Soirée proposée par Jean Baronnet.
20.45 **Panorama.** *Patchwork d'images, du Magnificat dirigé par Herbert von Karajan au docteur Schweitzer à Lambaréné.*
21.05 **Documentaire : Le Cantor de Saint-Thomas.** De Colin Nears.
22.35 **Musique : Le Jazz et les Variétés.** Benny Goodman, Martial Solal et les Swingle Singers jouent Bach à leur façon.
22.50 **Documents : Les Films de long métrage et d'animation.**
23.30 **Documentaire : Mein Bach.** De Jean Baronnet.
23.55 **Danse.** Chorégraphie de John Neumeier sur des musiques de Bach. D'André S. Labarthe.
0.05 **Musique : Les Grands Interprètes.** Extraits filmés de quelques grands interprètes du XXᵉ siècle. Hermann Scherchen, de Luc Ferrari et S. G. Patris. David Oïstrakh : Celebrity Recital. Wanda Landowska at Home. Glenn Gould, la question de l'instrument, de Bruno Monsaingeon.

M 6

20.50 **Téléfilm : Pour l'amour d'un enfant.** De Richard Michaels.
22.30 **Magazine : Culture pub.** D'Anne Magnien et Christian Blachas.
23.00 **Cinéma : Black Emmanuelle en Afrique.** □ Film italien d'Albert Thomas (1975).

ÉDITION

Atlas reprendrait la commercialisation du dictionnaire Le Robert

Contrairement aux rumeurs alarmistes qui circulaient depuis quelques semaines, la carrière du dictionnaire encyclopédique Le Robert pourrait ne pas s'interrompre. La commercialisation des dix-huit volumes que comprend cette collection prestigieuse devrait être reprise, très prochainement, par les éditions Atlas. Un accord est en cours de signature entre les responsables d'Atlas, filiale à 100 % du groupe italien De Agostini et ceux des dictionnaires Le Robert, filiale du groupe de la Cité.

Ces derniers avaient annoncé, au milieu du mois d'avril (*le Monde* du 16 avril), la fermeture de Robert diffusion directe, la société chargée de la commercialisation du dictionnaire encyclopédique par courtage. Cette décision avait été prise en raison des résultats déficitaires enregistrés par la société. La collection n'étant pas distribuée en librairie, le démantèlement de ce réseau de vente de 350 personnes rendait le Robert inaccessible aux acheteurs.

Si l'accord se concrétisait, les éditions Atlas deviendraient à la fois le diffuseur et le distributeur de la collection qui continuerait d'être éditée par les dictionnaires Le Robert. Spécialisées dans la vente d'ouvrages encyclopédiques en kiosque, par courtage et par correspondance, les éditions Atlas ont réalisé un chiffre d'affaires de 1,1 milliard de francs en 1992. Les responsables de la maison avaient interrompu, il y a un an, la publication de leur encyclopédie alphabétique lancée en 1972.

R. R.

CARNET DU Monde

Décès

– Mᵐᵉ Jean Brudon,
son épouse,
Pascale Brudon-Jakobowicz,
Jean-Michel Jakobowicz,
Emmanuel,
Pierre Emile et Dominique Brudon,
Emilie, Coline, Alexandre,
Jacques et Suzanne Brudon,
Nicolas, Guillaume,
Jean Robert et Frédérique Brudon,
Charles, Bertrand,
ses enfants et petits-enfants,
Laurence Bouché,
sa belle-sœur,
ont la grande tristesse de faire part du décès accidentel de

Jean BRUDON,
pharmacien,
ancien interne des hôpitaux de Lyon,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur
de l'ordre national du Mérite,
président du conseil national
de l'ordre des pharmaciens,
membre honoraire
du Conseil économique et social,
membre de l'Académie nationale
de pharmacie,
président de la faculté de pharmacie
de Lyon,
président-fondateur
d'Ipharmex International,
vice-président de la Fédération
internationale pharmaceutique,
maire adjoint de Neuville-sur-Saône,

survenu le 6 mai 1993, dans sa soixante-douzième année.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église de Neuville-sur-Saône, le mardi 11 mai, à 10 h 45.

Inhumation au cimetière de Saint-Julien-sur-Reyssouze, dans l'intimité.

8, route de Lyon,
69250 Fleurieu-sur-Saône.

– Le président de l'université Claude-Bernard-Lyon-I,
Le doyen de la faculté de pharmacie,
Et l'ensemble du personnel de la faculté,
Les membres du conseil d'administration de la faculté de pharmacie,
Le directeur
Et le personnel de l'institut de pharmacie industrielle de Lyon,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Jean BRUDON,
président du conseil d'administration
de la faculté de pharmacie,

survenu accidentellement, le 6 mai 1993.

– A la suite du décès de son président

Jean BRUDON,

l'ordre national des pharmaciens s'associe à la douleur de sa famille.

Un registre de signatures sera à la disposition de ses amis au siège du Conseil national de l'ordre des pharmaciens, 4, avenue Ruysdaël, Paris-8ᵉ le mardi 11 mai 1993, de 9 heures, à 18 heures.

Remerciements

– Edith-S. Rémy
remercie tous ceux qui lui ont témoigné de la sympathie lors du décès de son papa

Abel-Charles RÉMY.

« Dans la nuit bleue profonde de l'Eternité une étoile est là pour t'accueillir, t'éclairer de la lumière perpétuelle. »

Erratum

– Dans l'avis de décès du

professeur ENNOUCHI,

parmi les petits-enfants, il fallait lire en plus
Elisabeth Ennouchi.

Anniversaires

– Il y a cinq ans

Louis BOUZOLS

était rappelé à Dieu.

Que ceux qui l'ont connu, estimé et aimé aient une pieuse pensée pour lui.

– Il y a quatre ans, le 9 mai 1989, disparaissait le

docteur Charles BRISSET.

Sa famille,
Ses amis,
Tous ceux qu'il a aidés au cours de sa vie restent fidèles à sa mémoire.

– Le 9 mai 1991

Brigitte PIERRE

nous quittait.

Une pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connue et aimée.

De la part de
Henri,
Et de toute la famille.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 6035

HORIZONTALEMENT

I. Une personne très « prise ». Intéressée ou désintéressée, elle est toujours chère. – II. Ordre religieux. Le lien du sang. Pronom. – III. Ecoute d'autant mieux qu'elle est bien dressée. Troie. – IV. Symbole. Enrichit le vocabulaire. Victime de certaines injures qui exigent réparation. – V. Orientation. Ville étrangère. – VI. Certains n'hésitent pas à la poursuivre à longueur de journée. Cours élémentaire. Pour le plaisir du palais ou l'entretien des « façades ». – VII. Il ne suffit pas de le prendre par derrière pour la faire tomber. Symbole. – VIII. Traditions. Oblige à vider son sac. La coqueluche le rend fiévreux quand ce n'est pas du délire. – IX. Manière de se lever. Figure mythologique. Essouffle le ténor. Est massif. – X. Trop déchirée pour être raccommodée. – XI. On l'a dans le nez. Tireur d'élite. Bélier, lion ou taureau. – XII. Possessif. Une balle qui peut achever l'adversaire. Ne se conçoit pas sans gène. – XIII. Figure du panthéon sumérien. Os de cabot. – XIV. Article. Propriétaire d'une écurie de courses. Adverbe. – XV. On le tue pour ne pas le perdre. Frappée et renversée.

VERTICALEMENT

1. Un métier qui ne date pas d'hier. Terme musical. – 2. Sa crise n'est jamais sérieuse. Adepte d'une politique de non-alignement. – 3. Extrait. Vieille souche. Renchérit ou dévalorise. – 4. Divine providence de la voie lactée. Producteur de grains. Participe. Organe de diffusion. – 5. Article. Revêtements de boîte. – 6. Demeure d'un accueil glacial. A l'étranger. Gêne souvent le vieux marcheur. – 7. Devise. Agrémentent les salons par leurs expositions. – 8. Cité. Ville. Démonstratif. Forme d'avoir. – 9. Se montre édifiant. Le théâtre des opérations. – 10. Terre des Aèdes. Points qui piquent les épidermes sensibles. – 11. Le roi. La dame et leur suite. Degré. Pronom. – 12. Eut son heure de gloire. Dépossédée de son côté brillant. – 13. Pour se faire respecter, elle exige le silence. Appareil spécialisé dans les départs en flèche et les arrivées en piqué. – 14. Lui. Compétition où les as ne sont pas les meilleurs. – 15. Des monts du Midi. Charme ou envoûte. Unité d'un cercle.

Solution du problème nº 6034

Horizontalement

I. Rubescent. – II. Enamouré. – III. Lumbago. – IV. Oil. Maire. – V. Ere. Let. – VI. Citai. – VII. Oilles. – VIII. Emmêla. Ou. – IX. Sua. Emeus. – X. Entracte. – XI. Orée. Suer.

Verticalement

1. Retouches. – 2. Un. Muet. – 3. Balletomane. – 4. Emu. Raie. Te. – 5. Sommelier. – 6. Cuba. Lamas. – 7. Eraillé. Ecu. – 8. Nègre. Soute. – 9. Oeta. User.

GUY BROUTY

BILLET

Détournement de plan social ?

«Plan emploi 1993» chez Bull, *«plan d'adaptation 1993-1994 des effectifs»* chez Michelin : les nouvelles appellations des dispositifs visant à résorber les sureffectifs des entreprises ont tendance à se multiplier. L'utilisation de ces nouveaux vocables vise, selon les directions de ces sociétés, à atténuer l'angoisse et la démotivation des personnels inévitables lors de la présentation d'un énième «plan social» dans des entreprises qui en ont déjà beaucoup supporté (sept plans sociaux et treize mille emplois supprimés en trois ans chez Bull, cinq plans sociaux et seize mille postes en moins en dix ans chez Michelin).

L'autre particularité de ces dispositifs, qui reposent sur le départ «volontaire» des salariés, est davantage sujette à *caution. En vertu de la* législation en vigueur, les employeurs sont tenus d'apporter un soin particulier au reclassement des salariés licenciés, sous peine de voir *«la procédure de licenciement»* déclarée *«nulle et de nul effet». Or, cette mesure coûteuse ne* s'applique pas aux départs volontaires. Bull et Michelin tenteraient-ils alors d'échapper aux foudres de l'administration sans remplir leurs obligations légales vis-à-vis des candidats au départ ?

Pas du tout, rétorquent les directions visées : ces dispositifs, contrairement aux *«plans sociaux couperets»*, assurent au contraire *«un accompagnement personnalisé et précis»* aux volontaires tout en diminuant le nombre des désignations autoritaires des salariés dont le poste doit disparaître. Mais peut-on encore parler de volontariat dans les départs envisagés chez Michelin, par exemple, alors que la direction a d'ores et déjà pointé les catégories professionnelles et les ateliers jugés en sureffectifs sur les sites français du groupe ? Ne s'agit-il pas déjà d'une pré-désignation ?

Conformément à l'esprit de la législation en vigueur, les salariés licenciés autoritairement désignés par la direction sont de surcroît censés bénéficier de mesures de reclassement plus avantageuses que celles proposées aux volontaires. Or, pour l'heure, la direction de Michelin, contrairement à celle de Bull, n'envisage aucune disposition particulière si son appel au volontariat n'obtient pas l'*effet escompté*.

Devant cette utilisation tendancieuse des départs volontaires, l'administration n'a pas encore tranché, balançant toujours entre son souci de diminuer le coût des plans sociaux pour la collectivité nationale et la pertinence d'un traitement plus individualisé des licenciements collectifs.

VALÉRIE DEVILLECHABROLLE

□ **Les syndicats de fonctionnaires réclament l'ouverture de négociations salariales.** – Alors que le premier ministre a annoncé, lundi 3 mai, le gel de toute nouvelle augmentation générale des traitements des fonctionnaires en 1993, les cinq fédérations syndicales signataires du «protocole Durafour» *ont réitéré, jeudi 6 mai*, leur demande d'ouverture de négociations salariales pour cette année.

□ **Pêche : la Commission de Bruxelles aide plusieurs projets.** – La Commission européenne a débloqué mercredi 5 mai 23,2 millions d'écus (153 millions de francs) pour financer la modernisation de navires de pêche et des projets aquacoles dans la CEE, a annoncé un porte-parole à Bruxelles. Ces concours financiers représentent la première tranche des actions communautaires qui seront entreprises en 1993 pour l'amélioration et l'adaptation des flottilles, qui traversent une grave crise. – *(AFP.)*

D'ici à la fin de l'année 1994

Michelin annonce la suppression de 2 950 emplois

Le comité central d'établissement de la manufacture française des pneumatiques Michelin, qui se réunira le 18 mai *prochain, à Clermont-Ferrand*, en session extraordinaire, a été saisi, vendredi 7 mai, par la direction d'un *«plan d'adaptation des effectifs»*, lequel prévoit d'ici à la fin de l'année 1994, la suppression de 2 950 des 30 192 emplois de l'entreprise et le reclassement en interne de 1 900 salariés.

CLERMONT-FERRAND

de notre correspondant

En présentant son projet visant à abaisser le nombre de ses effectifs dans ses usines françaises, en raison de *«la récession qui frappe le monde du transport et le secteur de l'automobile»*, Michelin entendait innover. C'est pourquoi il a abandonné l'idée d'un plan social, synonyme de suppressions d'emplois dans toute leur sécheresse, préférant parler d'un *«plan d'adaptation des effectifs»*.

D'ici à 1994, sur les 4 850 postes de travail supprimés dans les dix-sept sites industriels, Michelin entend assurer la reconversion en interne de 1 900 salariés dont l'emploi est condamné. Cela passera par l'accélération d'un dispositif *«d'adaptation permanente des effectifs»*, mis en place courant 1992, au sortir du cinquième plan social en dix ans, et qui visait à *«anticiper les problèmes d'emploi dans la manufacture, tant sur le plan qualitatif que quantitatif»*.

Restent 2 950 salariés qui, eux, sont appelés à quitter la manufacture (1 855 agents de fabrication, 895 employés, techniciens et agents de maîtrise, et 200 cadres, ces derniers essentiellement sur le site clermontois).

«Les volontaires seront assez nombreux»

En ce qui les concerne, le plan prévoit, d'une part, de demander aux pouvoirs publics une convention d'allocation spéciale du FNE (Fonds national pour l'emploi) concernant 1 695 salariés, une convention de préretraite progressive (410 salariés) et une convention d'incitation au retour dans son pays d'origine du personnel immigré. Michelin propose, d'autre part, à mille salariés volontaires, appartenant à un établissement et à une catégorie professionnelle où les départs sont nécessaires, de bénéficier d'une convention de congés de conversion, la durée de ce congé variant selon l'âge de l'intéressé.

Si, dans les trois mois qui suivent l'entrée en vigueur de ce plan, le nombre de volontaires se révèle insuffisant, la direction *«procédera à des licenciements complémentaires»* autoritaires. Mais, pour l'heure, la direction estime que *«les volontaires seront assez nombreux»* et mise sur le savoir-faire de son antenne emploi créée courant 1992. L'entreprise envisage déjà, après 1994, de pérenniser ces dispositifs de reclassements internes et de départs sur la base du volontariat, pour *«concrétiser d'indispensables adaptations structurelles de ses effectifs»*.

Les syndicats, après avoir pris connaissance de ces propositions, ont souligné qu'ils n'étaient pas surpris outre-mesure du plan annoncé. Pour la CFDT, les cadres cette fois-ci sont concernés, *«personne n'est désormais hors du coup»*. La CGT, tout comme FO, estime que *«le plan de reconversion interne n'est pas crédible s'il n'est pas assorti d'une réduction de travail sans perte de salaire»*.

A l'annonce de ces nouvelles suppressions d'emplois qui concernent 1 550 des 16 500 salariés des usines clermontoises, Roger Quilliot, maire (PS) de Clermont-Ferrand, a rappelé qu'en avril 1991, lors de la présentation du cinquième plan social, François Michelin *«s'était engagé à maintenir 18 000 emplois sur Clermont. Force est de constater que l'on s'éloigne de cet objectif...»*

JEAN-PIERRE ROUGER

Après plus de cinq mois d'affrontements

Fin du conflit à l'usine Kimberly-Clark-Sopalin

Le conflit social de l'usine Kimberly-Clark-Sopalin de Sotteville-lès-Rouen (Seine-Maritime), qui s'était déclenché le 19 novembre 1992 avec l'annonce d'un plan de restructuration entraînant la suppression de 312 des 465 emplois, s'est achevé, vendredi 7 mai, avec la signature d'un accord entre la direction et les représentants (CGT) des salariés licenciés.

Cet accord qui a été approuvé, dans la soirée, par les grévistes, a notamment permis de sauver une poignée d'emplois supplémentaires, ce qui, compte tenu des préretraites, des mutations internes et des salariés *mis à temps partiel*, ramène à 209 le nombre d'employés licenciés. Le texte prévoit aussi l'attribution d'une prime supplémentaire de 110 000 F par personne et l'annulation des sanctions prises à l'encontre de certains salariés au cours du conflit.

Les discussions commerciales entre la CEE et les Etats-Unis

M. Delors laisse espérer un déblocage des négociations du GATT

En visite à Washington, vendredi 7 mai, Jacques Delors, président de la Commission européenne, a laissé entendre que le climat des négociations commerciales entre les Etats-Unis et la CEE s'améliorait, et a envisagé la reprise prochaine des discussions multilatérales menées dans le cadre du GATT (accord général sur les tarifs douaniers et le commerce).

M. Delors, qui était accompagné du premier ministre danois Poul Rasmussen (le Danemark préside actuellement la CEE), a déclaré au cours d'une conférence de presse que les Etats-Unis et la CEE concentraient actuellement leurs discussions sur les questions d'accès au marché.

Selon lui, il y a eu *«des progrès en ce qui concerne l'ambiance, la procédure et la substance»*. *«Il est possible au début juin d'évaluer la situation et, je l'espère, de retourner à Genève pour des négociations multilatérales»*, a-t-il estimé, en rappelant qu'entre-temps sera organisée une rencontre entre la CEE, les Etats-Unis, le Japon, et le Canada, tandis que se tiendra à Paris la conférence ministérielle annuelle de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

L'an dernier, Jacques Delors s'était rendu à Washington quelques jours avant l'annonce officielle d'une réforme de la politique agricole commune (PAC) de la CEE. Cette réforme avait ouvert la voie à un pré-accord agricole américano-européen, en novembre, auquel la France est restée opposée. Le cycle de négociations de l'Uruguay Round – entamé en septembre 1986 – n'avait donc pu être conclu. Le jour de la visite de M. Delors à Washington, le gouvernement français a annoncé un nouveau programme d'aide aux agriculteurs, et fait savoir qu'il préparait un ensemble de propositions couvrant les quinze secteurs de la négociation commerciale, dont l'agriculture *(lire ci-contre)*.

Après la décision de Levi Strauss de cesser ses contrats de sous-traitance

La Chine met en avant son ouverture d'esprit à l'égard des investissements étrangers

En annonçant début mai son intention de mettre fin progressivement à la plupart de ses contrats de sous-traitance en Chine – pour cause de non-respect des droits de l'homme par Pékin – la firme Levi Strauss a fait sensation dans le monde des affaires américaines en «République populaire».

PÉKIN

de notre correspondant

En termes publicitaires, l'image est forte : le plus célèbre fabricant de blue-jeans du monde, s'étant fait champion des droits de l'homme, se brouille avec l'empire du Milieu ; la légende ultra-individualiste du six-coups et de l'Ouest américain à la rescousse des pionniers chinois de la liberté... Prédire si l'affaire sera rentable ou non est une autre paire de manches.

Coca-Cola, MacDonald, les grands de l'informatique ou de l'automobile, salivent à la seule évocation du «marché chinois». A l'inverse, le géant américain du prêt-à-porter en toile «denim» a fait savoir qu'en raison des *«violations systématiques des droits de l'homme»* en Chine, il cessera graduellement d'acheter le modeste montant annuel d'environ 50 millions de dollars qu'il se procure actuellement en pantalons et chemises – soit quelque cinq millions de pièces par an, confectionnées dans une trentaine de fabriques chinoises.

La décision, à en croire la direction de Levi Strauss, résulte d'un examen systématique des conditions humaines prévalant dans les quelque quarante pays du monde où sont fabriqués les produits de la marque. Selon la presse américaine, la Birmanie et la Chine (en relations d'affaires avec Levi Strauss depuis sept ans) arrivent en tête de liste pour les violations des droits de l'homme et les conditions de travail des ouvriers dans le bilan de la firme. Levi Strauss a lâché la Birmanie l'an dernier. Pour ce qui concerne la Chine, le fabricant américain continuera à lui acheter sa toile «denim» brute. Car, bizarrement, les critères humanistes s'appliquent au prolétariat de la confection, mais non à celui qui produit la matière première.

Voici peu, on se serait attendu de la part du gouvernement chinois à une réaction indignée assortie d'une exhortation aux capitalistes américains à se mêler de leurs affaires et non de celles d'un peuple chinois *«aujourd'hui debout»*. Rien de cela n'a eu lieu. Habilement, Pékin a présenté un visage des plus souriants. *«Il y a actuellement plusieurs dizaines de milliers de firmes étrangères qui ont investi en Chine, dont plusieurs milliers de firmes américaines. La Chine est ouverte. Toute compagnie étrangère est libre de venir et de repartir à sa guise»*, a déclaré le porte-parole du ministère des affaires étrangères. Avant, quand même, d'ajouter : *«Ce n'est pas la peine de chercher des prétextes»*.

Levi's ne détenait pas une part importante du marché local, encore peu regardant sur l'authenticité des marques. D'où les interrogations sur la sincérité des préoccupations de cette firme américaine, déjà en pointe dans la lutte contre la contrefaçon pratiquée à grande échelle en Chine du Sud. A Hongkong, la décision de Levi Strauss a paru aller à contre-courant de la tendance générale, à nouveau séduite par le marché chinois. Mais certains analystes estiment qu'il en résultera pour la firme un gain publicitaire auprès de la frange la plus politisée du public mondial : *«Levi's, la marque des droits de l'homme»* ...

Restera, d'ici quelques années, à voir l'attitude des autorités chinoises quand Levi Strauss cherchera à nouveau à pénétrer un marché en pleine expansion. Mais à miser sur l'appétit du public chinois pour le produit officiellement disgrâcié, voire entré clandestinement sur le marché, la firme américaine ne *ferait peut-être* pas le plus mauvais pari.

FRANCIS DERON

En attendant des mesures en profondeur

M. Balladur accorde aux agriculteurs des subventions et des dégrèvements fiscaux

Les mesures arrêtées vendredi 7 mai par le gouvernement en accord avec les quatre principales organisations agricoles (1), dont les responsables avaient été reçus par Edouard Balladur en compagnie de Jean Puech (ministre de l'agriculture et de la pêche), Nicolas Sarkozy (budget) et Alain Lamassoure (affaires européennes), représentent un total de 1,5 milliard de francs. Cette somme, à laquelle s'ajoute le rétablissement de 400 millions qui avaient été gelés, sera inscrite au collectif budgétaire.

Le dispositif de soutien gouvernemental à l'agriculture s'ordonne autour de trois chapitres :

● **Des mesures nationales pour redonner des perspectives à l'agriculture.** – Pour faciliter l'installation de nouvelles générations, la dotation aux jeunes agriculteurs est revalorisée de 20 %. Leur endettement sera allégé par de nouveaux prêts bonifiés de consolidation, soit 100 millions de francs. Le démantèlement de la part départementale de l'impôt foncier non bâti sera anticipé dès cette année, ce qui représente un équivalent-subvention de 800 millions de francs. Enfin, le plafond de la déduction pour investissement *(60 000 francs aujourd'hui)* sera relevé, ce qui représente 700 millions d'économies pour les professionnels dès l'année prochaine.

Pour les paysans spécialisés dans l'élevage, la *«prime à l'herbe»*, qui est destinée à favoriser les élevages extensifs, sera relevée, passant à 200 F par hectare. Et, dans le cas des grandes cultures (céréales notamment), la prime pour compenser le gel des terres sera revalorisée. 30 millions de francs sont en outre prévus pour les préretraites et 50 millions pour les paysans en difficulté grave et proches de la faillite. Certains secteurs qui traversent des difficultés conjoncturelles spécifiques, comme la transformation du bois, vont recevoir des avances de trésorerie (30 millions) et les offices spécialisés (pour la viande, les fruits et légumes ou les fleurs), 500 millions de crédits de paiment.

● **Une concertation en profondeur.** – Edouard Balladur a demandé à Jean Puech de mettre en place avec les organisations agricoles des groupes de travail pour préparer des mesures en profondeur, qui trouveront une concrétisation dans le budget de 1994 et qui concernent : les règles juridiques et fiscales applicables à l'entreprise agricole et à la politique d'installation des jeunes, l'organisation économique des productions, l'environnement de l'exploitation elle-même, l'aménagement de l'espace rural et de la forêt et le statut social des exploitants.

● **La politique internationale.** – Le gouvernement, selon un communiqué de Matignon, a indiqué *«que la réforme de la politique agricole commune de mai 1992 devait faire l'objet d'aménagements significatifs»*. Quant aux négociations multilatérales du GATT, M. Balladur a rappelé devant ses hôtes *«la fermeté dont la France fait preuve et son opposition au pré-accord agricole de Washington de novembre 1992.»* Le chef du gouvernement a informé les organisations professionnelles d'une prochaine initiative française, sous forme d'un mémorandum, *«visant à relancer les négociations du GATT en les globalisant de telle sorte que tous les problèmes pendants, au nombre de quinze dont l'agriculture, soient discutés et résolus en même temps»*. Selon M. Balladur, *«ces négociations ne doivent pas se focaliser sur les seuls aspects agricoles mais doivent être conduites dans l'intérêt de toute l'économie européenne»*.

F. Gr.

(1) Il s'agit de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), du Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA), de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) et de la Confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole (CNMCCA).

□ **La Confédération paysanne veut une loi d'orientation.** – La Confédération paysanne – dont les responsables, ainsi que ceux d'autres syndicats minoritaires (Coordination rurale, MODEF) n'avaient pas été autorisés à participer aux travaux à Matignon – dénonce dans un communiqué *«l'attitude du gouvernement actuel qui, comme ses prédécesseurs, continue à n'écouter que les solutions proposées par la FNSEA qui pourtant ont conduit à l'impasse depuis trente ans»*. Selon la Confédération, les mesures annoncées sont *«insuffisantes»*. Elle demande une loi d'orientation agricole et rurale *«qui prenne en compte l'emploi agricole en favorisant toutes les installations»*.

La cogestion dans la continuité

par François Grosrichard

DANS la forme comme sur le fond, à travers les détails financiers comme dans la méthode, dans ses perspectives internationales comme dans ses aspects nationaux, le plan de solidarité agricole d'Edouard Balladur ressemble fort au «plan d'accompagnement» qu'avait annoncé Pierre Bérégovoy en juillet. L'ensemble des mesures arrêtées à l'époque par le premier ministre socialiste avait même pu être chiffré (officieusement, par l'Elysée) à plus de 10 milliards de francs sur trois ans, alors que les décisions arbitrées le 7 mai – avec effet immédiat il est vrai – atteignent à peine 2 milliards.

Bref, après l'alternance, la continuité n'a pas fait peur au gouvernement. Il n'existe d'ailleurs pas beaucoup d'autres voies pour tenter d'exprimer de façon concrète la solidarité nationale avec le monde agricole et rural et lui redonner quelques raisons d'avoir confiance.

Qu'il s'agisse des aides fiscales et de l'allègement de l'endettement, des primes aux jeunes paysans ou aux éleveurs, des soutiens conjoncturels à certaines catégories, M. Balladur et Jean Puech chaussent les bottes de leurs prédécesseurs tout en ajustant, renforçant, accélérant ici ou là les procédures. Pour les sujets plus délicats qui exigent une longue mise au point juridique et réglementaire, le gouvernement invoque la nécessité d'une *«concertation approfondie»* entre l'Etat et les organisations professionnelles à travers des groupes de travail mixtes. Pierre Bérégovoy n'avait pas fait différemment.

Luc Guyau, président fraîchement réélu de la FNSEA, n'a pas caché en sortant de Matignon une réelle, bien que partielle, satisfaction : *«Le gouvernement nous a écoutés et entendus. Une première étape significative a été franchie même si ce que nous avons obtenu aujourd'hui n'est pas suffisant.»* L'été dernier, le même Luc Guyau avait noté, sur le même perron, que le *«gouvernement avait pris la mesure des difficultés des agriculteurs, qui avaient été entendus.»* Qu'il soit donc rassuré : l'équipe aujourd'hui au pouvoir continuera à considérer les grandes organisations traditionnelles (FNSEA, CNJA, Mutualité et Coopération, chambres d'agriculture) non seulement comme des interlocuteurs privilégiés mais comme des cogestionnaires naturels de la politique nationale et communautaire, au grand dam des «minoritaires», dont les leaders ont battu la semelle pendant six heures devant les portes fermées (pour eux) de Matignon.

Reste à savoir si M. Balladur aura été suffisamment généreux pour conjurer un été chaud. Sa fermeté affichée sur le GATT a, une nouvelle fois, rassuré momentanément les milieux agricoles. Mais l'agriculture n'est qu'un des quinze problèmes en discussion et la négociation concerne cent huit Etats.

INDICATEURS

ETATS-UNIS

● ***Chômage : stabilité en avril.*** – *Pour le troisième mois* consécutif, le taux de chômage est resté stable aux Etats-Unis en avril, s'établissant à 7 % de la population active. 119 000 emplois nouveaux ont été créés au total en avril, mais cette progression globale masque une légère diminution des emplois industriels. Le taux de chômage avait atteint 7,7 % de la population active. en été.

FRANCE

● **Production manufacturière : –1,7 % en 1992.** – Selon les indices trimestriels de l'industrie, publiés par l'INSEE vendredi 7 mai, la production manufacturière de la France a diminué de 3,8 % au cours des trois derniers mois de 1992 par rapport au trimestre précédent. Ce repli porte la chute de la production manufacturière à 1,7 % au total en 1992 par rapport à 1991. Entre 1990 et 1991, la production manufacturière avait déjà chuté de 3,5 %.

REVUE DES VALEURS

SEMAINE DU 3 AU 7 MAI 1993

PARIS

Malaise en mai

INDICE CAC 40

- 3,14 %

«In May sell and go away.» Le fameux dicton britannique incitant les boursiers à vendre en mai et à se mettre en marge du marché est pris très au sérieux. Après l'embellie des cinq dernières séances d'avril (+ 1,2 %), la Bourse a de nouveau connu un accès de faiblesse et les cinq séances écoulées se sont achevées sur un recul de 3,14 %.

Il ne s'agit pas d'un mouvement brutal, mais d'une longue érosion qui s'est toutefois accélérée (−0,11 % lundi, −0,69 % mardi, +0,14 % mercredi, −0,30 % jeudi et −2,18 % vendredi). Cette dégradation, qui remet l'indice CAC 40 à un niveau à peine supérieur à celui du début de l'année (1 878,57 points vendredi), reflète parfaitement le manque de conviction des investisseurs.

Tous ont été secoués par le suicide de Pierre Bérégovoy, impressionnés par l'entrée de la France en récession pour la première fois depuis quinze ans, et troublés par la publication du rapport de Jean Raynaud sur les déficits publics (*le Monde* des 7 et 8 mai). En revanche, la baisse des taux d'intérêt, seule donnée favorable, n'a eu aucun impact. Comme si l'accoutumance annihilait toute réaction... Il s'agit effectivement de la quatrième détente du loyer de l'argent en trois semaines.

L'atonie des autres places, les incertitudes liées aux grèves dans l'industrie métallurgique est-allemande et les mauvais indicateurs économiques américains ont fait le reste, maintenant chez les analystes leurs *«doutes à moyen terme»* sur une reprise éventuelle du marché. Un marché que certains voient encore évoluer entre 1 900 et 2 000 points malgré la baisse de vendredi. D'autres, comme Charles Finet chez Meeschaert Rousselle, anticipent depuis quelque temps *«une poursuite du mouvement de baisse jusqu'à fin mai»*. Selon cet expert en analyse graphique du CAC 40, *«le canal haussier va être cassé en baisse durant le mois. Le support de 1 880 reste fragile car le véritable est à 1 780»*. Dans ce contexte de révision à la baisse des profits des entreprises, les analystes entendent privilégier *«les valeurs ou les secteurs qui vont résister à un environnement défavorable»*. Beau principe en théorie mais difficile à mettre en pratique.

Du côté des valeurs, la chute la plus spectaculaire a concerné Bail Équipement, victime du marasme immobilier. Réservé à la baisse depuis le 29 avril, le titre a perdu 27,9 % durant la seule journée de mardi. Le désengagement massif des investisseurs s'est amorcé dès le lendemain de l'assemblée générale de cette filiale du GAN-CIC en raison des perspectives très sombres. Cette société de crédit-bail devrait procéder à un «coup d'accordéon» sur son capital en raison des 150 millions de pertes attendus cette année. La décision de diviser par deux le capital de Cerus afin d'apurer ses pertes a affecté le cours du holding français de Carlo De Benedetti.

Victime de la dégradation du secteur automobile, l'action Michelin est tombée à son cours le plus bas de l'année, à la suite des prévisions de résultats très sombres faites par différents analystes financiers. Ces derniers tablent sur une perte oscillant entre 2,5 et 3 milliards de francs.

Bataille boursière sur l'OCP

A côté de ces baisses, ont été observés des mouvements sur la firme de services informatiques Cap Gemini Sogeti. L'un de ses actionnaires, la Compagnie générale d'industrie et de participation, CGIP, a annoncé mardi qu'elle avait cédé 4,41 %, soit la moitié de sa participation, au courtier américain Merrill Lynch. La transaction s'est faite sur le marché londonien et aurait rapporté environ 330 millions de francs au vendeur.

IBM lancera du 10 mai au 9 juin une offre publique d'échange (OPE) sur CGI Informatique à raison d'une obligation convertible IBM France de 335 francs nominal pour une action CGI. Au même moment, sur le second marché, débute l'un des rachats les moins chers de l'histoire de la Bourse. La société Norcross a décidé de procéder à une garantie de cours sur les actions Jod Electronique en rachetant chaque titre au prix de 10 centimes. Au mois de juillet 1992, elle avait acquis 80 % de cette entreprise auprès de Digital Design au prix de 8 centimes...

Enfin, la bataille autour du premier répartiteur français de médicaments, l'OCP (Office commercial pharmaceutique), qui oppose l'allemand Gehe à l'alliance franco-américaine Coopération pharmaceutique française (Cooper)-Bergen Brunswig est entrée dans une nouvelle phase. Les obstacles juridiques, liés à la structure en commandite qui bloquait tout changement de majorité, ont été levés en début de semaine. A l'attentisme qui devrait durer encore quelques séances jusqu'au feu vert du Trésor pour le projet franco-américain devrait succéder des surenchères. Le prix par action proposé par la Cooper et Bergen Brunswig est de 865 francs.

Une contre-offre pourrait être rapidement déposée par Gehe, qui avait formulé une première proposition au prix de 800 francs, avant d'être obligé de la retirer. En attendant, la cotation de l'OCP a repris dès mercredi sur le marché hors cote, et la valeur se maintenait à 866 francs en fin de semaine, juste 1 franc au-dessus du cours de la future OPA. Comme si, par cette légère différence, les investisseurs voulaient forcer le jeu. Une manière de signifier aux deux protagonistes qu'à leurs yeux le «juste prix» n'est pas encore atteint.

DOMINIQUE GALLOIS

Agroalimentaire

	7-5-93	Diff.
Bongrain	2 600	− 179
BSN	905	− 5
Eridania Béghin	731	+ 31
Fromageries Bel	3 850	− 90
LVMH	3 577	− 123
Pernod-Ricard	383,30	− 33,60
Rémy-Cointreau	147	− 8
Saint-Louis	1 143	+ 18

Assurances

	7-5-93	Diff.
AGF	596	− 13
AXA	1 225	− 24
GAN	392,50	− 16,50
Groupe Victoire	NC	−
SCOR SA	600	− 25
UAP	528	− 33

Bâtiment et matériaux

	7-5-93	Diff.
Bouygues	644	− 6
Ciments français	324	− 5
Colas	948	+ 38
Eurotunnel	35,10	− 0,25
Eiffage	936	+ 12
GTM Entrepose	421	− 20,50
Immob. Phénix	128,20	− 7,80
Jean Lefebvre	1 095	− 16
Lafarge-Coppée	340	− 0,90
Poliet	284	− 6
Saint-Gobain	479,60	− 5,20
SGE	229,90	+ 1,90
Spie-Batignolles	363,10	− 4,90

Chimie

	7-5-93	Diff.
Air liquide (L')	724	− 35
ELF Sanofi	943	− 28
Gascogne	349	− 22
Institut Mérieux	9 370	+ 40
Michelin	147,60	+ 4,10
Plastic Omnium	761	− 1
Rhône-Poulenc A	534	− 27
Rhône-Poulenc CI	607	+ 7
Roussel-Uclaf	538	inch.
Synthélabo	1 155	− 49

Consommation non alimentaire

	7-5-93	Diff.
BIC	1 048	− 42
Chargeurs	1 112	− 33
Christian Dior	250	− 1,60
Clarins	595	− 16
DMC	268,60	− 6,50
EBF	665	− 23
Essilor Int.	441	− 4
Groupe André	711	− 4
L'Oréal	1 042	− 38
Moulinex	95,50	+ 3,50
Salomon	1 450	− 40
SEB	426	− 0,30
Skis Rossignol	1 004	− 65
Sommer-Allibert	1 335	− 85
Yves Saint Laurent	745	+ 5
Zodiac	1 820	+ 10

Crédit et banques

	7-5-93	Diff.
Comp. bancaire	447	+ 8,30
BNP CI	539	+ 13
Cetelem	1 221	− 18
CPR	341	+ 1
CDE	219	inch.
CCF	234,20	− 2
CFF	999	− 72
CLF	400,60	− 1,40
Crédit lyon. CI	635	+ 10
Crédit national	1 289	− 6
Société générale	588	− 31
SOVAC	1 255	− 16
UFB Locabail	283	+ 4
UIC	505	− 5
Via Banque	335	+ 1

Distribution

	07-5-93	Diff.
Alsacienne Sup	2 048	+ 8
Bon Marché	540	− 7
Carrefour	2 648	− 82
Casino	138	− 10
Castorama	808	− 2
CDME	479	− 7
Compt. Modernes	1 307	− 33
Damart	3 690	Inch.
Docks de France	456	− 11
Gal. Lafayette	1 625	− 66
Guilbert SA	1 510	− 15
Guyenne Gasc.	1 462	− 20
Pinault Printemps	737	− 15
Primagaz	910	+ 8
Promodès	724	+ 11
SCOA	15,3	− 0,05

Electricité et électronique

	7-5-93	Diff.
Alcatel-Alsthom	645	− 14
Alcatel-Câble	528	+ 8
CSEE	570	− 27
Intertechnique	480	− 15
Labinal	635	+ 3
Legrand	4 423	− 192
Matra Hachette	115,5	− 4 5
Radiotechnique	280	− 10,1
Sagem	3 380	− 70
Schneider	657	− 38
Sextant Avionique	175,1	− 1,4
Thomson CSF	157	− 6

Immobilier et foncier

	7-5-93	Diff.
CFI	286	+ 2
GFC	424	− 1
Lucia	N.C.	0
Olipar	55,90	− 2,60
Rue Impériale	3 250	− 20
Selimeg	498,50	+ 1,50
Silic	720	Inch.
Simco	535	+ 3
Sogeparc	747	+ 17
UIF	582	+ 17

Investissement et portefeuille

	7-5-93	Diff.
Amault et Assoc.	NC	0
Bolloré	487	− 2
Cerus	75	− 7,40
CGIP	1 090	+ 10
Eurafrance	1 660	+ 15
Gaz et Eaux	1 449	− 6
Lagardère MMB	96	− 0,90
Marine-Wendel	330	Inchangé
Navigation mixte	975	− 15
Nord-Est	143	− 5,90
Origny-Desvroise	784	+ 4
Parfinance	190	− 7
Paribas	405,20	− 19,30
Pinault	321	− 28,70
SPEP	398	− 15
Suez	288,50	− 8,50
Worms et Cie	252,50	− 12,50

Métallurgie, mécanique

	07-5-93	Diff.
Carnaud-Metalbox	200	− 0,5
Dassault Aviation	482	+ 8
De Dietrich	1 591	− 88
Fives-Lille	316	− 0,9
Imétal	410	− 6 5
Legris Industrie	179	+ 9
Métaleurop	67,5	+ 0,2
Pechiney CI	277,1	+ 6,1
Pechiney Int	194	− 7,2
Peugeot SA	543	− 12
Strafor Facom	585	− 10
Valeo	737	− 8
Vallourec	168	− 3

Mines d'or, diamants

	7-5-93	Diff.
Anglo-American	145,40	− 3,70
Buffelsfontein	50,35	− 0,55
De Beers	94,50	+ 0,70
Driefontein	51,35	+ 0,60
Gencor	13,80	+ 0,05
Harmony	21,75	+ 0,15
Randfontein	34,45	− 0,65
Sainte-Helena	40,80	+ 1,30
Western Deep	118,50	− 11,40

Pétrole

	7-5-93	Diff.
BP-France	92	+ 0,50
Elf-Aquitaine	361,20	− 28,30
Erap-Elf	298	− 12
Esso	727	− 5
Géophysique	640	− 4
Total	251,30	− 9,20

Sicomi ou ex-Sicomi

	7-5-93	Diff.
Bail Investis.	907	− 38
Genefim	302	− 6,50
Immobail BTP	427	+ 11,90
Interbail	529	+ 4
Klepierre	576	+ 6
Locindus	875	+ 17
Selectibanque	167,90	+ 1,90
Unibail	411	− 5

Transports, loisirs, services

	7-5-93	Diff.
Accor	620	− 11
BIS	166,50	inchangé
Canal Plus	1 278	− 58
Cap Gemini	174,30	− 19,20
CEP Communic.	353,50	− 6,50
CGI Inf.	380	− 2
Club Méditerranée	364	− 12,50
Dauphin Ota	270	− 8,20
Génér. des eaux	2 179	− 62
Ecco	417	− 25
Euro Disney	70,45	− 3,05
Havas	428	− 22
Lyonnaise-Dumez	431,10	− 20,90
OGF	530	− 32
Pub. Filipacchi	680	+ 20
Publicis	682	− 21
Delmas Vieljeux	790	− 40
SITA	618	− 22
Sligos	485,10	− 0,90
Sodexho	921	− 43
TF1	438	+ 11

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	7-5-93	Diff.
10 % 1978	100	− 0,15
9,80 % 1978	100	− 0,20
9 % 1979	102,20	+ 0,61
10,80 % 1979	NC	−
EDF-GDF 3 %	5 460	+ 30
CNB 5 000 F	100,05	+ 0,15
CNB Par. 5 000 F	100,20	+ 0,75
CNB Suez 5 000 F	NC	−
CNI 5 000 F	100,05	+ 0,15

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM

	Nombre de titres	Valeur en cap. (MF)
Alcatel Alsthom	1 494 430	984 508
ELF Aquitaine	2 359 000	902 536
BSN	810 475	738 260
Total	2 334 236	604 027
St Louis	471 100	542 658
Oréal (L')	494 750	521 646
Air Liquide	686 697	509 416
LVMH	128 952	474 439
Eaux (Générale des)	209 880	470 786
Société générale	727 876	442 922
Michelin	2 671 500	386 094
Suez	1 296 528	383 105
Rhône Poulenc A	658 440	369 403
UAP	644 800	356 900

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Moulinex	+ 12,6	Dynaction	− 12,2
Sogenal	+ 11,1	Bail Equip.	− 10,5
Sucrés (Cie)	+ 6,3	Cerus-Europ R.	− 9,4
Imetal	+ 5,1	Rochette (La)	− 9
Eridania Beghin	+ 5	Bongrain	− 7,4
CCMC Monagix	+ 4,5	SFIM	− 7
CPR-Paris. R.	+ 4,4	Cap Gem. Sog.	− 6,4
Lafarge-Cop.	+ 4,1	UGC Droits A.	− 5,9
Legrand Ord.	+ 4,1	CFF	− 5,7
Legris Indust.	+ 4	SAT	− 5,5
Dassault Aviat.	+ 3,3	Immob. Phénix	− 5,4
Nordon	+ 3,1	Gascogne	− 5,3
Crédit Lyon. CI	+ 3	Rémy Cointreau	− 5,2
Paris. Ent. Part.	+ 2,9	Radiotechnique	− 5,1

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	30-4-93	3-5-93	4-5-93	5-5-93	6-5-93
RM	5 041 218	1 372 203	4 114 168	1 971 486	2 724 289
Comptant					
R. et obl.	22 289 140	21 263 977	29 691 000	30 395 963	34 367 622
Actions	208 316	81 637	132 788	166 465	182 884
Total	27 538 674	22 717 817	33 937 956	32 533 914	37 274 795

INDICES CAC (du lundi au vendredi)

	3-5-93	4-5-93	5-5-93	6-5-93	7-5-93
Indice gén.	521,1	525,7	522,2	520,6	−
(base 100, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40	1 936,97	1 923,63	1 926,34	1 920,49	1 878,77

MATIF
Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 7 mai 1993
Nombre de contrats : 125 895 environ

COURS	ÉCHÉANCES JUIN 1993	SEPT. 1993	DÉC. 1993	MARS 1994
Premier	117,00	116,787	116,30	−
Dernier	117,14	116,94	116,40	−

NEW-YORK

Calme plat

INDICE DOW JONES

+ 0,3 %

Wall Street a connu une période calme, les opérateurs restant indifférents à la publication des divers indicateurs économiques. L'indice Dow Jones a ainsi enregistré une modeste progression de 0,3 %. Tout au long de la semaine, les investisseurs sont restés sur leurs gardes attendant la publication vendredi du taux de chômage. Or, paradoxalement, l'annonce d'un taux inchangé à 7 % en avril et de 119 000 créations d'emplois n'a provoqué aucune réaction. Ces dernières statistiques, conformes aux attentes, tendent à indiquer que l'économie américaine continue à croître à un rythme modéré, alors qu'une série de chiffres publiés récemment avait fait craindre un très net essoufflement de la croissance.

La dernière séance de la semaine s'est achevée par une légère baisse (- 0,14 %). L'activité a été faible avec quelque 223 millions d'actions échangées. Le nombre de titres en baisse a dépassé celui des valeurs en hausse : 952 contre 859 ; 660 titres ont été inchangés. Pourtant au cours de la journée le Dow Jones avait brusquement et brièvement piqué du nez en raison d'une remontée des taux d'intérêt à long terme. Il regagnait ensuite rapidement une partie du terrain perdu.

Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt sur les bons du Trésor à 30 ans, principale référence, est monté à 6,84 % contre 6,80 %.

Les valeurs du tabac ont profité de la décision prise par RJR Nabisco de ne pas se lancer dans une guerre des prix avec Philip Morris. Les titres liés à l'aviation ont souffert de la décision des compagnies d'imiter la réduction de tarifs déclenchée par Northwest Airlines.

Indice Dow Jones du 7 mai : 3 437,19 (c. 3 427,55).

	Cours 30 avril	Cours 7 mai
Alcoa	66 1/4	63 7/8
ATT	56 3/4	56 3/8
Boeing	37 7/8	38 7/8
Chase Man. Bank	30 1/4	29 7/8
Du Pont de Nemours	52 1/8	51 7/8
Eastman Kodak	49 5/8	49 1/2
Exxon	66 1/4	69 1/8
Ford	55 7/8	55 3/8
General Electric	90 7/8	94 1/4
General Motors	42 1/4	40
Goodyear	75 7/8	38 7/8
IBM	49 1/4	48 1/2
ITT	81 1/2	83
Mobil Oil	70 3/4	70 1/4
Pfizer	69 3/4	69 3/8
Schlumberger	64 5/8	63 3/4
Texaco	63	63 3/8
UAL Corp. (ex-Allegis)	138 1/8	135 1/2
Union Carbide	19 1/8	19 1/2
United Tech.	49 3/4	51 3/8
Westinghouse	14 5/8	15 7/8
Xerox Corp	76 3/4	74 3/8

TOKYO

Prises de bénéfice

INDICE NIKKEI

- 0,51 %

Au cours d'une semaine réduite à seulement deux séances de cotation en raison des congés de la «golden week», la Bourse de Tokyo a perdu du terrain, victime de prises de bénéfice. L'indice Nikkei de 225 valeurs a cédé en tout 107,82 points, soit 0,51 %, pour s'inscrire vendredi en clôture à 20 811,36 points.

Le Kabuto Cho avait pourtant ouvert en hausse jeudi après cinq jours consécutifs sans séance boursière, mais les ventes liées aux contrats à terme sur indice et – plus encore – les prises de bénéfice ont poussé le marché à la baisse. Un comportement jugé logique alors que les valeurs japonaises étaient à leur plus haut niveau depuis treize mois. La semaine précédente, réduite à quatre séances, les gains avaient été supérieurs à 6 %. Symbole de la santé retrouvée de la Bourse nipponne, les cours sont repartis à la hausse vendredi grâce à des achats importants d'investisseurs étrangers.

Mais selon les opérateurs, l'appréciation du marché japonais est handicapée à la fois par des prises de bénéfice et également par l'appréciation du yen – qui dissuade les investisseurs de se porter sur les valeurs de sociétés japonaises fortement exportatrices comme l'automobile et l'électronique.

Indices du 7 mai : Nikkei 20 811,36 (c. 20 919,18) ; Topix 1 620,77 (c. 1 620,79).

	Cours 30 avril	Cours 7 mai
Ajinomoto	1 390	1 360
Bridgestone	1 430	1 400
Canon	1 550	1 530
Fuji Bank	2 080	2 080
Honda Motors	1 430	1 410
Matsushita Electric	1 400	1 390
Mitsubishi Heavy	709	734
Sony Corp.	5 000	4 880
Toyota Motors	1 750	1 750

LONDRES

Tassement – 0,7 %

Les valeurs ont de nouveau reculé cette semaine au Stock Exchange, affectées par la lourde défaite des conservateurs aux élections régionales de jeudi et par les difficultés du gouvernement pour faire ratifier le traité de Maastricht. L'indice Footsie a perdu 0,7 %. Après trois journées consécutives de baisse, il s'est cependant brusquement redressé vendredi en fin de séance en raison de spéculations sur une OPA imminente de Cadbury Schweppes sur United Biscuits. Une augmentation de capital de 404 millions de livres lancée par Royal Insurance Holdings a largement contribué au tassement global, ainsi que la baisse du marché à terme.

Les chiffres légèrement inférieurs aux prévisions de la masse monétaire ont également pesé sur la tendance, ainsi qu'une baisse de près de 2 % des ventes de voitures neuves en avril, après six mois de hausse, et la prévision par le Trésor que le chômage pourrait recommencer d'augmenter, après une diminution en février et en mars.

Indices «FT» du 7 mai : 100 valeurs 2 793,7 (c. 2 813,1) ; 30 valeurs 2 189,5 (c. 2 221,4) ; Fonds d'Etat 94,79 (c. 94,7) ; Mines d'or 151,0 (c. 146,9).

	Cours 30 avril	Cours 7 mai
Allied Lyons	5,74	5,60
BP	2,92	3,06
BTR	6,01	5,85
Cadbury	4,63	4,42
De Beers	11,31	11,72
Glaxo	5,95	5,93
GUS	29,13	29,13
ICI	12,87	12,40
Reuters	12,42	12,68
RTZ	6,50	6,10
Shell	5,56	5,66
Unilever	10,83	10,85

FRANCFORT

Résistance : – 0,95 %

La Bourse de Francfort a poursuivi son mouvement de baisse mais les courtiers estiment que le marché allemand fait preuve d'une certaine résistance face à l'avalanche de mauvaises nouvelles en provenance du front économique. L'indice DAX a terminé en baisse de 0,95 %. *«Les conclusions peu encourageantes du dernier rapport publié par les instituts de conjoncture allemands et le mouvement de grève déclenché dans la métallurgie est-allemande»* ont pesé sur les cours, indique la banque WestLB.

Les instituts de conjoncture allemands prédisent un recul du produit intérieur brut de 1,5 % de l'Allemagne réunifiée et prévoient une reprise de la croissance allemande – au plus tôt – *«vers la fin de l'année»*.

Le point le plus bas de la conjoncture devrait être atteint vers le milieu de l'année, précisent-ils. Les incertitudes quant à une intervention armée en Bosnie ont ajouté à la morosité ambiante. Le marché obligataire s'est raffermi après la forte baisse de la semaine précédente. Le rendement moyen des obligations publiques a légèrement diminué revenant à 6,63 %.

Indice DAX du 7 mai : 1 611,92 (c. 1 627,19).

	Cours 30 avr.	Cours 7 mai
AEG	152	152
BASF	222,50	217,30
Bayer	295	254,40
Commerzbank	290,80	292
Deutschebank	693,50	685
Hoechst	238,50	236,50
Karstadt	512,20	516,20
Mannesman	256	250,20
Siemens	616	608,20
Volkswagen	323,70	326,60

CRÉDITS, CHANGES, GRANDS MARCHÉS

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Appétit persistant pour l'eurofranc

Deux compartiments du marché international des capitaux retiennent présentement l'attention. Celui du franc français est de loin le plus en vue. Il accueille des débiteurs de premier plan qui s'y procurent des ressources en abondance. Maintenant que la crise monétaire s'est dénouée, il ne cesse de se mettre en évidence. Le montant des nouvelles euro-obligations libellées en francs qui ont été émises en trois semaines depuis la mi-avril s'élève au total à près de 30 milliards. Ce volume gigantesque a été, dans l'ensemble, bien absorbé.

En regard, le compartiment des titres en francs suisses apparaît peu étoffé. Les transactions y sont plus petites et le cercle des investisseurs qui s'y intéressent demeure assez étroit. La fermeté du franc suisse aidant, il parvient toutefois sans peine à se distinguer. Un débiteur de qualité vient de s'y présenter qui n'avait jamais auparavant emprunté à l'étranger. Il s'agit de la Deutsche Ausgleichsbank, une dépendance du gouvernement allemand dont le crédit est équivalent à celui de la République fédérale elle-même. Lorsqu'une organisation de ce genre fait ses premiers pas sur le marché international, les investisseurs ne tardent pas à répondre à sa proposition. Ils s'intéressent à son opération même si ses conditions leur semblent sévères, car c'est pour eux l'occasion de diversifier leur portefeuille. D'une durée de dix ans, la transaction allemande porte sur 200 millions de francs suisses et les souscripteurs qui ont acquis des titres en fin de semaine peuvent tabler sur un rendement de l'ordre de 4,90 %. L'émission est placée sous la direction de la Banque du Gothard.

Pour les spécialistes d'autres marchés internationaux, les émissions suisses de ces nouveaux venus sont très importantes parce qu'elles annoncent normalement un grand programme d'emprunts qui va se dérouler en différentes devises. Le trésor public de Bonn n'emprunte qu'en marks et les collectivités locales d'outre-Rhin suivent son exemple. Mais les grandes agences d'Etat sont libres de lever des fonds à l'étranger. Elles cherchent actuellement à multiplier leurs sources de financement de façon à obtenir des fonds à des conditions avantageuses tout en évitant d'encombrer leurs propres marchés.

Le compartiment suisse attire également nombre d'emprunteurs français, et tout particulièrement les régions et les départements. Ces collectivités n'ont pas de besoins très importants et la Suisse est un des seuls pays où il est possible d'offrir en souscription publique des émissions de faible taille à des conditions raisonnables. Ailleurs, sur la plupart des autres places, les investisseurs attachent davantage de prix à la liquidité des titres et privilégient les grands emprunts.

Vers un nouveau record ?

La Seine-et-Marne émet actuellement pour 65 millions de francs suisses d'obligations de dix ans de durée. L'opération a été mise sur pied par le Crédit local de France qui en a *confié la direction* à la Société de banque suisse avec laquelle le débiteur a également conclu un contrat d'échange de façon à obtenir des ressources en francs français. Le tout revient beaucoup moins cher que de faire appel au crédit des banques comme le font habituellement les collectivités locales. Le département dispose finalement d'une somme de l'ordre de 240 millions de francs français qu'il lui faudra rémunérer au taux de 7,74 % l'an. Un prêt bancaire lui aurait coûté environ 8,25 %. Les fonds sont destinés à refinancer une partie de l'investissement effectué par le département dans le cadre d'Euro Disney.

Parmi les autres émetteurs de titres en francs suisses de ce début de mois, la société Aérospatiale a levé pour 100 millions de francs pour une durée de cinq ans à un coût de 4,89 %. Le royaume de Danemark, pour sa part, a obtenu 250 millions pour une durée de quatre ans à un coût de 4,57 %. La société française et le Trésor de Copenhague conservent le produit de leurs emprunts tel quel, en francs suisses.

Il reste que la grande affaire de la semaine a été l'euro-emprunt de 6 milliards de francs français émis par l'Espagne par l'intermédiaire d'un important groupe de banques placé sous la direction du Crédit commercial de France. Malgré sa longue durée de quinze ans, la transaction s'est bien déroulée. Elle revient à 7,89 % au Trésor public de Madrid qui envisage d'en augmenter le montant pour le porter à 7 milliards. Cela représenterait un nouveau record. Aucun emprunt en eurofrancs n'a encore dépassé les 6 milliards.

Comme celle de l'Espagne, une autre nouvelle émission en eurofrancs français a été placée sous la direction d'une des banques françaises qui dominent ce marché. Il s'agit d'un emprunt de 1 milliard pour le compte d'une société du groupe Saint-Gobain dont s'occupait la BNP. Cette opération très classique a été bien accueillie. Elle n'a toutefois pas eu autant de retentissement que celle de 1,6 milliard, d'une même durée de sept ans, dont le bénéficiaire est le Conseil de l'Europe. Cette organisation internationale a été le premier emprunteur à confier un mandat en eurofrancs à la banque SG Warburg, qui est d'origine britannique. Un autre établissement étranger, J. P. Morgan, a présidé au lancement d'une émission pour le compte d'un établissement public de grand renom, la Caisse française de développement. La transaction est très avantageuse pour l'emprunteur et, pour des raisons d'ordre fiscal elle suscite un vif intérêt en Suisse.

Par ailleurs, la Société générale est l'émetteur d'une des rares opérations en écus de ces dernières semaines. D'une durée de trois ans, l'affaire a ceci d'original que son remboursement pourra être supérieur à sa valeur nominale en cas de hausse du prix de l'or.

CHRISTOPHE VETTER

DEVISES ET OR

Le dollar en balance

La spéculation, qui, au début de l'année, jouait le dollar à la hausse, tablant sur une baisse des taux en Allemagne et une légère hausse aux Etats-Unis à la faveur d'une reprise économique considérée, à l'époque, comme vigoureuse et certaine, commence à se lasser. La reprise n'est pas au rendez-vous outre-Atlantique, du moins à la cadence prévue, et la Réserve fédérale n'a pas modifié ses taux directeurs. Certes, la Bundesbank a abaissé les siens, mais, apparemment, cela ne suffit pas.

A l'heure actuelle, le dollar, compte tenu des mauvaises nouvelles en provenance de l'économie américaine, devrait rebaisser. Mais comme les nouvelles en provenance de l'économie allemande sont encore plus mauvaises son cours reste stationnaire. Ainsi, le fait que 119 000 créations d'emplois aient été enregistrées aux Etats-Unis en avril, contre 148 000 attendues, a laissé les opérateurs mi-figue, mi-raisin, d'autant plus que les 22 000 suppressions d'emplois de mars ont été ramenées à 9 000. Si l'investissement repart de l'autre côté de l'eau, avec un gonflement des commandes de machines-outils notamment, l'emploi ne redémarre pas vraiment, les créations s'effectuant surtout dans les services, et guère dans l'industrie, du fait d'une forte augmentation de la productivité.

En Europe, le franc français a continué de se raffermir, le cours du deutschemark retombant plusieurs fois au-dessous de 3,37 francs, après une courte remontée à 3,3740 francs jeudi après l'annonce d'une nouvelle diminution des taux directeurs de la Banque de France. Encore n'est-ce pas vraiment cette diminution qui a provoqué une remontée du deutschemark, mais plutôt la baisse du dollar au profit de la devise allemande.

La lire qui, la semaine dernière, avait commencé par s'apprécier fortement à la suite de l'appel fait au très respecté gouverneur de la Banque d'Italie, Carlo Azeglio Ciampi, pour former le nouveau gouvernement, puis avait rechuté après la remise en cause de ce gouvernement, s'est, derechef réappréciée lorsque M. Ciampi a été agréé par la chambre des députés italienne. En conséquence, le cours du deutschemark à Milan est passé la semaine dernière de 940 lires à 920 lires à la veille du week-end. Antoine Brunet, du service des études économiques du Crédit lyonnais, prévoit ce mark à 910 lires en avril 1994, Morgan Grenfell pronostique 900 lires, mais d'autres prévisionnistes penchent pour 950 lires. En attendant, l'agence de notation Moody's a déclassé la dette souveraine de l'Italie, ce qui n'a surpris personne mais fait mauvais effet. Le poids du passé...

La Banque de France a fait connaître qu'elle avait pratiquement reconstitué ses réserves. A l'heure actuelle, ses avoirs nets en devises atteignent environ 140 milliards de francs, pas très loin des 160 milliards de francs du début de 1991. Après avoir été négatifs de 36 milliards de francs lors de la crise monétaire de septembre 1992, ces avoirs étaient redevenus positifs de 147 milliards de francs début décembre après la crise, avant de replonger à moins 10 millards de francs en janvier, puis de remonter graduellement. Pour qui analysera un tant soit peu le bilan hebdomadaire de la Banque de France, celui du 29 avril porte la trace de la reconstitution précédemment évoquée, avec une forte contraction du montant du poste 22 au passif (autres comptes, dispositions et autres engagements à vue), sur lequel s'imputent les opérations du fonds de stabilisation des changes : ce montant est revenu de 29,2 milliards de francs *à 9,6 milliards de francs, cette* diminution correspondant à une rentrée de devises équivalente.

F. R.

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 3 AU 7 MAI 1993

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D.mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres	–	1,5810	8,3999	2,2411	2,4924	51,2718	2,7984	2292,45
	–	1,5725	7,9509	2,2385	2,4846	51,0276	2,7928	2332,02
New-York	1,5810	–	18,8218	70,5467	63,4317	3,0836	56,4972	0,00690
	1,5725	–	17,9899	70,3494	63,2911	3,0817	56,3063	0,00674
Paris	8,3999	5,3130	–	374,8148	337,0124	16,3830	300,1695	3,6641
	8,3799	5,3290	–	374,3590	337,2785	16,1222	300,0563	3,5934
Zurich	2,2411	1,4175	26,6798	–	89,9144	4,3710	80,0847	0,9776
	2,2385	1,4235	27,3932	–	90,0949	4,3867	80,1520	0,9599
Francfort	2,4924	1,5765	29,6725	111,2169	–	4,8612	89,0678	1,0872
	2,4846	1,5800	29,5334	110,9940	–	4,8690	88,9640	1,0654
Bruxelles	51,2718	32,43	6,1039	22,8783	20,5709	–	18,3220	2,2366
	51,0276	32,45	6,0947	22,7959	20,5380	–	18,2714	2,1881
Amsterdam	2,7984	1,7700	333,14516	1,24868	112,27402	5,45791	–	1,2206896
	2,7928	1,7760	332,40798	1,24763	112,40506	5,47304	–	1,1975724
Milan	2292,45	1450	272,9155	1022,9277	919,7590	44,71169	19,2090	–
	2332,02	1483	275,9918	1041,7984	938,6076	45,70188	35,0225	–
Tokyo	174,23	110,28	20,74158	77,74250	69,90168	3,39889	2,25989	0,076000
	174,47	110,95	21,57249	77,94169	70,22152	3,41911	2,47185	0,074815

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 7 mai 1993, 4,8212 F contre 4,8030 F le vendredi 30 avril 1993.

SYSTÈME MONÉTAIRE EUROPÉEN* : Ampleur des variations de chaque monnaie par rapport à la plus forte

7 mai 1993

Taux calculés par rapport aux cours estimatifs de la Banque de France

MATIÈRES PREMIÈRES

L'étain sans lueur

Alors que la Malaysia Mining and Corp. (MMC), un des principaux producteurs mondiaux d'étain, a récemment annoncé son intention d'en finir avec ses activités minières, les cours de l'étain restent désespérément amorphes. *« Ce n'est pas la première fois qu'un producteur ferme ses mines et que le marché oublie de réagir »*, souligne un opérateur désabusé. Dans sa dernière étude, *Economist Intelligence Unit* (EIU) rappelle que le prix moyen de l'étain en mars a baissé de 2,3 % par rapport à février, et de 15 % par rapport aux cours d'il y a six mois. Depuis 1985, date où l'accord international de stabilisation de l'étain volait en éclats, le métal blanc, il est vrai, ne bénéficie d'aucun soutien des cours.

Mais l'étain n'est guère récompensé de ses efforts. Les sept Etats membres (1) de l'Association des pays producteurs (ATPC) déploient pourtant beaucoup d'énergie pour limiter leur production. L'évolution date de 1987; auparavant, le métal blanc était devenu le symbole de tous les conflits...

L'offre mondiale, de fait, a reculé de 13 % en 1992 par rapport à 1991, pour s'établir à 220 000 tonnes. Tous les pays membres de l'ATPC ont inscrit leur production à la baisse. Déjà, en 1992, la Malaisie a vu ses extractions de concentré chuter de 32 % à cause d'une moindre teneur de ses minerais en métal et aussi parce que les prix avaient fortement plongé. En Thaïlande, cinquième producteur après le Brésil, la Chine, l'Indonésie et la Malaisie, l'année 1992 a été marquée par la fermeture de 65 gisements, soit, au total, une baisse de la production de 22 %. Même la Chine et le Brésil, réputés pour « casser » le marché par leurs déversements débridés, se sont assagis. Il est loin le temps où, soucieuses d'écouler coûte que coûte un volume croissant d'étain, ces deux puissances, à l'origine d'un effondrement des cours, provoquaient la mise à pied de mineurs boliviens qui, du coup, partirent vers la vallée du Chapare où ils firent pousser du coca...

Pékin, qui disposait d'un quota annuel de 15 000 tonnes, a scrupuleusement, à la surprise de tous, respecté ses obligations, tandis que le Brésil a limité ses exportations à 24 000 tonnes.

Un métal déprécié

A priori, un comportement aussi *raisonnable de la part des producteurs* aurait dû influer sur les prix. Mais le métal blanc ne cesse de se déprécier car la demande manque de vigueur. En 1992, la consommation des pays occidentaux s'était contractée de 3,3 %, reculant à 229 000 tonnes. Peu d'acheteurs, et des stocks encombrants – de l'ordre de 20 000 tonnes en 1992, contre 13 000 l'année précédente – ne favorisent pas le raffermissement des cours. D'autant que des arrivages incontrôlés, en provenance de la Communauté des états indépendants, sont venus grossir les réserves. Selon l'EIU, les exportations russes devraient s'élever à 5 000 tonnes cette année, et, dérisoire consolation, n'atteindre que 3 500 tonnes l'année prochaine.

Les Etats-Unis, quant à eux, peuvent également, de ce point de vue, perturber une situation déjà difficile. Certains opérateurs estiment que, sur les 100 000 tonnes de leurs stocks stratégiques, 12 000 tonnes devraient être écoulées sur le marché mondial. D'autres continuent de s'interroger sur le sort qui sera réservé à ces fameux stocks. Constitués en 1950 au moment de la guerre de Corée, ces *« stock-piles »* comprenaient quantité de matières premières jugées « sensibles » dans la perspective d'un affrontement militaire. Outre l'étain, dont les sources d'approvisionnement semblaient soit trop lointaines, comme en Asie, soit incertaines (prémices des nationalisations minières en Colombie), cette réserve incluait du cuivre, du nickel, du chrome, mais aussi... des plumes d'autruche pour les duvets des soldats !

Depuis la fin des années 70, le stock stratégique américain n'a cessé de décroître, à mesure que les marchés devenaient pléthoriques. Dès 1973, le président Nixon demandait une liquidation quasi totale de cette réserve pour combattre l'inflation. Il vendit pour 2 milliards de dollars de minerais et métaux, dont une partie du stock d'étain.

Il est vrai que ce métal, longtemps prisé pour la chose militaire ainsi que pour des usages domestiques (ferblanterie, emballages), est à présent largement délaissé. Si les mesures et les couverts en étain ont encore la cote auprès des amateurs d'antiquités (2), cette nostalgie ne bâtit pas une industrie. L'étain d'art représente une infime partie des débouchés du métal blanc. Quant à l'emballage, il est désormais l'apanage de l'aluminium, métal beaucoup plus léger et malléable, qui bénéficie, en outre, d'une image plus moderne.

MARIE DE VARNEY

(1) Australie, Bolivie, Indonésie, Malaisie, Nigéria, Thaïlande, Zaïre.

(2) Une exposition consacrée à l'étain d'art, « L'éclat de l'étain », se tient actuellement au Louvre des Antiquaires, jusqu'au 17 juillet.

PRODUITS	COURS DU 7-5
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 128 (– 68) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 151 (+ 14) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	6 060 (+ 60) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Août	302 (– 11) Dollars/tonne
Café (Londres) Juillet	874 (– 30) Dollars/tonne
Cacao (New-York) Juillet	934 (– 2) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Juillet	293 (– 8) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Juillet	230 (– 2) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Juillet	193,1 (+ 6,4) Dollars/t. courte
Pétrole (Londres) Juillet	19,19 (+ 0,03) Dollars/baril

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 30-4-93	Cours 7-5-93
Or fin (kilo en barre)	60 400	61 100
– (kilo en lingot)	60 750	61 300
Pièce française (20 F)	352	353
• Pièce française (10 F)	384	384
Pièce suisse (20 F)	347	350
Pièce latine (20 F)	347	348
• Pièce tunisienne (20 F)	340	345
Souverain	443	443
• Souverain Elisabeth II	438	468
• Demi-souverain	265	269
Pièce de 20 dollars	2 295	2 360
– 10 dollars	1 180	1 350
• – 5 dollars	860	790
– 50 pesos	2 295	2 280
• – 20 marks	430	439
– 10 florins	356	360
• – 5 roubles	265	280

• Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Les taux courts se rejoignent à Paris et Francfort

C'est fait ou presque ! Les taux d'intérêt à trois mois sur la place de Paris sont pratiquement revenus au niveau de ceux pratiqués à Francfort : 7,65 % contre 7,58 %. En milieu de semaine, l'eurofranc à trois mois a même glissé momentanément en dessous des 7,50 % de l'euromark. Cette performance doit être saluée comme il convient, c'est-à-dire comme un triomphe posthume pour la politique de Pierre Bérégovoy, et, aussi, comme une marque de confiance dans le nouveau gouvernement, une fois balayées les craintes de « mise en liberté » du franc nourries depuis l'automne en France et surtout à l'étranger. C'est la bonne santé du franc *(lire ci-dessus)* qui a permis à la Banque de France d'abaisser à nouveau ses taux directeurs, pour la cinquième fois en un mois, le taux des appels d'offres étant ramené de 8,35 % à 8 % et celui des pensions à cinq/dix jours, de 9,25 % à 9 %. Ce faisant, l'institut d'émission n'a fait que confirmer la tendance sur le marché, où le loyer de l'argent au jour le jour, d'une semaine à l'autre, est revenu de 8,50 % à 8 1/4 % environ, et celui à trois mois, de 8,50 % à 7 5/8 %, ce qui est tout à fait remarquable.

Cette désescalade des taux français à court terme devrait se poursuivre, comme le signalaient, la semaine dernière, Edmond Alphandéry et Hans Tietmeyer, vice-président de la Bundesbank, les marchés prenant enfin en compte les données fondamentales des économies, qui sont, en ce qui concerne l'inflation, meilleures ou moins mauvaises en France qu'en Allemagne. Ce n'est pas encore le cas pour les rendements à long terme, qui restent encore supérieurs de 0,4 point à Paris (7,23 %) ou Francfort (6,79 %). De l'autre côté du Rhin, la remontée de la semaine dernière à plus de 6,90 % s'est un peu atténuée, mais elle a, quand même, marqué un coup d'arrêt à la baisse tendancielle qui se développait depuis le début de l'année. A Paris, l'OAT à dix ans, dont le rendement est passé, en peu de temps, de 7 % à 7,20 %-7,22 % s'est maintenue à ce niveau.

Sur le MATIF, le cours des contrats notionnel dix ans s'est légèrement raffermi à 117,14 contre 116,80, après une pointe à 117,40 et un repli à 116,90, mais, pour l'instant, le cœur n'y est plus. C'est la faute à la « repentification », affreux néologisme qui veut traduire le rétablissement de la courbe des taux, encore inversée actuellement (les taux courts supérieurs aux taux longs, alors que ce devrait être l'inverse). Un tel rétablissement peut se faire par le haut (chute des taux courts) mais aussi par le bas (remontée des taux longs), ce qui s'est produit, avec chaleur et lumière, sur des marchés plongés en pleine anticipation, et dont le réveil a été douloureux.

Sur le marché obligataire, l'événement de la semaine a été l'adjudication mensuelle d'obligations assimilables du Trésor (OAT), dont les montants s'enflent de plus en plus pour combler un déficit budgétaire dont le rapport Raynaud a confirmé la dérive aux alentours de 340 milliards de francs, contre les 165 prévus. La sous-direction chargée des émissions d'Etat au Trésor va devoir pousser les feux, ce qu'elle a fait jeudi 6 mai, en adjugeant 18,5 milliards de francs d'OAT.

Un accueil assez moyen

Pour la tranche à dix ans, servie pour 14,7 milliards de francs, le rendement est ressorti à 7,12 % contre 7,11 % le mois dernier, tandis que ce rendement tombait à 7,37 % pour la tranche à quinze ans (3,85 milliards de francs) contre 8,28 % en janvier dernier. Le montant des emprunts du Trésor depuis le début de l'année s'élève donc à un peu moins de 98 milliards de francs, soit 45 % du programme initial de 220 milliards de francs pour 1993, programme tout à fait insuffisant, comme il a été dit précédemment.

L'accueil fait à l'adjudication a été assez moyen, en raison du mouvement de remontée des taux longs dont il a été fait état. A part l'adjudication, la seule émission a été celle de la Caisse française de développement (ex-Caisse centrale de coopération) pour 1,5 milliard de francs, à 7,60 % réel, soit 0,23 point au-dessus de l'OAT à quinze ans. La garantie de l'Etat est toujours un bon atout pour un emprunt, sorti en fin de semaine sous la houlette de Paribas, qui en aurait gardé un bon paquet, à écouler par la suite.

Sur le front des sicav, Europerformance relève, à titre provisoire, que les souscriptions nettes aux sicav obligataires auraient augmenté de 10 milliards de francs en avril, s'ajoutant aux 22 milliards de francs du premier trimestre. Les sicav court terme, dites de trésorerie, continuent, toutefois, à collecter des capitaux, 18 milliards de francs en avril.

Si les particuliers, conseillés par leur banque, poursuivent sur leur lancée, c'est-à-dire un très lent transfert des sicav monétaires sur les obligations, les professionnels (trésoriers d'entreprises, investisseurs institutionnels) quittent les certificats de dépôt des banques, acquis au premier trimestre lorsque les rendements atteignaient 12 %, pour se rabattre sur les monétaires, faute de placement alternatif d'une souplesse comparable.

En ce qui concerne les banques, Edmond Alphandéry, dans un entretien aux *Echos*, souhaitait que la diminution de leurs taux de base se poursuive. On comprend très bien le souhait du ministre, qui ne fait que chausser les bottes de ses prédécesseurs. Mais les établissements bancaires voudraient bien reconstituer leurs marges, mises à mal pendant les quatre mois de crise monétaire, pendant lesquels le coût de leur ressource s'était renchéri sans relèvement concomitant de leur taux de base. Cependant, les vœux d'un ministre de l'économie tuteur des banques ne peuvent être totalement ignorés par ces dernières, nationalisées ou privatisées : leurs relations avec le Trésor sont tellement intimes...

FRANÇOIS RENARD

Le Monde

Un mois et demi après sa création

Le Conseil supérieur de l'activité de la police est supprimé

Le Conseil supérieur de l'activité de la police nationale n'aura vécu qu'un mois et demi. Le *Journal officiel* du 8 mai publie en effet un décret *«portant suppression»* de cette instance, signé par Charles Pasqua, ministre de l'intérieur, et Pierre Méhaignerie, ministre de la justice. Ce conseil avait pour objectif d'énoncer la déontologie de la police nationale, à partir de cas précis. Au ministère de l'intérieur, on précise toutefois qu'un autre organisme veillant à la déontologie policière et placé auprès du ministre devrait prochainement remplacer ce conseil, dont on craignait qu'il n'empiète sur les affaires faisant l'objet d'enquêtes ou d'informations judiciaires.

L'idée d'une instance qui pourrait répondre, en toute transparence, à *«une demande collective d'information sur le fonctionnement des services de police»* remonte au prérapport sur les réformes de la police rédigé par Jean-Michel Belorgey début 1982, à la demande du ministère de l'intérieur de l'époque, Gaston Defferre. Mais elle ne sera finalement réalisée qu'à quelques semaines des récentes élections législatives, onze ans plus tard, sous le ministère de Paul Quilès.

Le 17 février était publié au *Journal officiel* un décret portant création d'un Conseil supérieur de l'activité de la police nationale (CSAPN). Signé par Pierre Bérégovoy, il précisait que cet organisme *«émet, à partir des cas qui lui sont soumis, des avis sur le fonctionnement des services de la police nationale dans ses relations avec le public». «Il ne procède pas à l'appréciation des comportements individuels des fonctionnaires et exerce ses compétences sans préjudice de celles du pouvoir hiérarchique et de l'autorité judiciaire»*, ajoutait ce décret, qui stipulait que ce conseil pourrait être saisi par le ministre de l'intérieur, son collègue de la justice, un parlementaire, un syndicat de policiers ou encore une association déclarée depuis au moins cinq ans, *«dont l'objet est en relation étroite avec l'activité de la police nationale ou les droits des personnes»*. De plus, ce conseil aurait pu, *«à propos des affaires dont il est saisi, demander à entendre les fonctionnaires concernés»* ainsi que, à leur demande, *«des syndicats de policiers ou des personnes qui s'estiment lésées»*.

Vers la création d'un nouvel organisme

Le 17 mars, Paul Quilès installait ce conseil, dont les membres avaient été nommés le 15 mars. Son président était un conseiller d'Etat honoraire, Roger Jacquin-Pentillon, et son vice-président un conseiller à la Cour de cassation, Jean Dumont. Parmi ses membres, outre divers fonctionnaires de police, anciens syndicalistes pour la plupart, et deux élus nommés sur proposition de l'Association des maires de France, on relevait notamment les noms de Mᵉ Henri Leclerc, vice-président de la Ligue des droits de l'homme, Yves Jouffa, ancien président de celle-ci, et Tiennot Grumbach, président du Syndicat des avocats de France. En l'installant, M. Quilès devait déclarer que la création de ce conseil visait à *«lever les soupçons ou les doutes que les citoyens peuvent nourrir vis-à-vis de la police»* et que *«sa vocation est de dire la déontologie»* afin d'*«attester que la force publique n'est pas détournée»*.

Cette création tardive devait cependant susciter la désapprobation de l'opposition d'alors et majorité d'aujourd'hui. Ancien ministre chargé de la sécurité de 1986 à 1988, Robert Pandraud devait ainsi dénoncer une désignation *«à six jours des élections législatives»*, tandis que le Syndicat indépendant de la police nationale (SIPN, proche de la droite) critiquait sa composition, celle d'*«un club très fermé et très «sélect» ayant un très lointain rapport avec le métier de policier de terrain»*. Il était donc prévisible que le nouveau ministre de l'intérieur lui soit peu favorable. Mais les récentes «bavures» policières, suivies de l'affirmation par M. Pasqua que la police devait être *«au plus haut point respectueuse des droits de l'homme»*, obligeaient néammoins les nouveaux gouvernants à ne pas mésestimer l'enjeu déontologique dans la pratique policière.

Aussi tient-on au ministère de l'intérieur à relativiser la portée de cette décision. On y estime que, tel qu'il avait été créé, ce conseil était, *«dans une perspective juridique, incompatible avec l'examen d'affaires qui relèvent par ailleurs d'instances judiciaires et lourd de contradictions pour l'avenir»*. Mais, insiste-t-on, la déontologie reste *«une notion forte»* pour M. Pasqua, qui a l'intention de créer un autre organisme *«qui l'assistera dans la mise en œuvre de sa politique de déontologie, intégrée dans le comportement quotidien des policiers au même titre que le code de procédure pénale.»*

EDWY PLENEL

La cérémonie du muguet à l'Elysée

François Mitterrand a reçu vendredi 7 mai, à l'Elysée, le traditionnel muguet du mois de mai. La cérémonie, qui devait avoir lieu mardi 4 mai, avait été reportée en raison des obsèques de Pierre Bérégovoy. Le chef de l'Etat a salué dans l'activité du marché de Rungis (MIN) une *«capacité de réussite du même ordre»*, bien que moins célébrée, que celle de l'industrie française. Devant les grossistes et producteurs du grand marché de la région parisienne, il a souligné les mérites de *«professions conquérantes, actives, pleines de force, en dépit des nombreux accidents du terrain»*.

Faisant allusion aux manifestations violentes des pêcheurs bretons qui, en mars, avaient dévasté une partie du marché au poisson, M. Mitterrand a parlé d'un *«saccage stupide»*, ajoutant : *«On peut comprendre que beaucoup de gens souffrent, mais pourquoi s'en prendre aux biens des autres (...). La révolte de travailleurs ne doit pas nuire aux intérêts d'autres travailleurs.»* Le président de la République a évoqué enfin ses douze années à l'Elysée : *«Je me suis un peu incrusté ici, plus que de raison*, a-t-il dit, *mais il faut que chacun s'y fasse ; je crois qu'on commence à s'y faire.»*

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Ce numéro comporte un cahier «Heures locales» folioté de 19 à 26 et un cahier «Radio-télévision»

Le numéro du «Monde» daté 8 mai 1993 a été tiré à 474 896 exemplaires.

Dans notre prochain numéro

«Sciences et médecine» : la formation du continent asiatique

Notre supplément publié habituellement le mardi est exceptionnellement avancé de vingt-quatre heures.
Au sommaire : Un casse-tête chinois ou l'histoire de la formation du continent asiatique ; le souvenir par le bout du nez : les mécanismes de mise en mémoire des odeurs ; les soubresauts de la fusion froide, cette source d'énergie propre et inépuisable que deux chercheurs pensaient avoir découverte en 1989.

«Chronologie» : avril dans le monde

Une application stricte de la législation

Les élections régionales de 1992 sont annulées à la Réunion

La stricte application de la législation et de sa jurisprudence a conduit le Conseil d'Etat, vendredi 7 mai, à annuler les élections régionales de mars 1992 à la Réunion qui avaient vu la victoire de Camille Sudre. Celui-ci, qui avait été élu président du conseil régional grâce au soutien des communistes, est déclaré inéligible pour un an, ce qui l'empêchera d'être candidat au prochain scrutin, qui devra être organisé dans un délai de trois mois.

La nouvelle législation sur les dépenses électorales est stricte. Même si le Conseil d'Etat, dans le contentieux sur les cantonales et les régionales de 1992, qui en fut la première application à grande échelle, n'a pas voulu se montrer trop brutal, il est des dispositions de la loi de 1990 qui ne souffrent pas la discussion et dont la violation ne peut que conduire, de par la volonté même du législateur, à une sévère sanction.

Propriétaire de Radio Free-DOM, M. Sudre avait fait de sa radio le principal support de sa campagne électorale. Entre novembre 1991 et les élections, il a bénéficié sur cette antenne d'une émission quotidienne qui avait, a constaté le Conseil d'Etat, un caractère de *«propagande politique»* en faveur de sa seule liste. Certes, la liberté de la presse est un des grands principes du droit ; et il n'a jamais été reproché par la justice à un candidat d'avoir été soutenu par un journal. La haute juridiction administrative a pourtant de fait estimé qu'il fallait distinguer presse écrite et presse audiovisuelle.

Les lois du 30 septembre 1986 et du 17 janvier 1989, qui ont organisé la manière dont des fréquences pouvaient être accordées aux radios et aux télévisions privées, ont posé comme principe que celles-ci devaient permettre l'expression du pluralisme des courants de pensée, le Conseil supérieur de l'audiovisuel étant chargé de veiller à la bonne application de ce principe, tout particulièrement pendant les périodes électorales. Or celui-ci avait demandé que soit respecté *«un équilibre entre les candidats ou listes en présence»*.

Une publicité gratuite

Le Conseil d'Etat a donc constaté que cet équilibre n'avait pas été respecté. Mais il a aussi assimilé les émissions quotidiennes de M. Sudre, compte tenu de leur contenu, à de la publicité, alors que la loi de 1990 sur le financement des campagnes électorales interdit tout message publicitaire politique, quel qu'en soit le support, pendant les trois mois précédant une élection.

Liant l'importance de ces irrégularités, l'audience de Radio Free-DOM dans l'île et le faible écart de voix qui a permis l'attribution des derniers sièges en compétition, le Conseil d'Etat, faisant application de sa jurisprudence traditionnelle, a estimé que la *«sincérité du scrutin»* avait été altérée, et a donc procédé à l'annulation de l'ensemble des élections régionales de mars 1992 à la Réunion.

A la demande de la Commission nationale des comptes de campagne, il a même été au-delà. Faisant application de la loi de 1990 sur les financements politiques, celle-ci avait en effet estimé que le compte de campagne de M. Sudre était erroné. Puisque les émissions de sa radio étaient publicitaires, il aurait dû en compter le coût dans ses dépenses électorales. Comme la loi lui demande de le faire, la commission a réintégré le prix qu'il aurait dû payer pendant un an, durée pendant laquelle les frais de campagne sont limités. La commission a estimé ce prix à 520 000 francs. Or la loi interdit que l'aide d'une personne morale dépasse 10 % du plafond que peut dépenser un candidat ; pour les régionales de la Réunion, ce plafond était de 1 695 640 francs.

La législation est en l'espèce fort rigoureuse. En cas de non-respect de la limitation des dépenses de campagne, le juge de l'élection, c'est-à-dire, pour les régionales, le Conseil d'Etat, ne peut que prononcer l'inéligibilité pour un an du fraudeur. Lors de décisions antérieures, la juridiction administrative a eu l'occasion de préciser que si l'inéligibilité ne concerne que les mandats de même niveau que celui contesté, le délai d'un an court à partir du prononcé du jugement définitif. Camille Sudre ne pourra donc pas être candidat aux prochaines élections régionales de la Réunion.

THIERRY BRÉHIER

M. Sudre dénonce l'«acharnement» de ceux qui veulent le «détruire»

SAINT-DENIS

de notre correspondant

La décision du Conseil d'Etat n'a pas provoqué de grosse émotion dans le département. La nouvelle, il est vrai, était attendue depuis le 30 avril. Ce jour-là, une sous-section du Conseil d'Etat avait examiné le dossier des élections régionales à la Réunion avant de le renvoyer devant la section du contentieux. Le commissaire du gouvernement, qui n'est chargé que de dire ce qui lui semble être le droit, s'était prononcé en faveur d'une annulation du scrutin et d'une sanction contre M. Sudre.

Le visage défait par la confirmation de cette décision, Camille Sudre a demandé aux Réunionnais de ne pas l'abandonner. *«Réunionnaises, Réunionnais, j'ai besoin de vous»*, a lancé celui qui est déjà l'ancien président du conseil régional sur les ondes de RFO-Réunion. *«Si aujourd'hui on met tant d'acharnement à me détruire, c'est peut-être parce que je dérange, parce qu'ils savent que les Réunionnais sont toujours derrière moi. A travers moi, c'est la population qu'on a voulu humilier et rabaisser. C'est la population qui est visée.»* Le moins que l'on puisse dire, c'est que la population ne s'est guère manifestée vendredi soir. Au Chaudron, quartier populaire de Saint-Denis où Camille Sudre avait assis sa popularité depuis une dizaine d'années, les réactions dans la rue tournaient davantage à l'indifférence qu'à la colère ou à la compassion.

«L'aboutissement d'un combat»

Au sein de la classe politique locale, à droite comme à gauche, on affiche sa satisfaction, à l'exception du Parti communiste réunionnais (PCR), qui avait décidé de rejoindre M. Sudre dès le soir des élections régionales de mars 1992. Pour Jean-Claude Fruteau, maire de Saint-Benoît et premier secrétaire de la fédération socialiste locale, la décision du Conseil d'Etat *«représente l'aboutissement d'un combat»* mené depuis plus d'un an. *«Il s'agissait de savoir*, a-t-il dit, *si, dans la République française, on pouvait ne pas respecter l'égalité des chances entre tous les candidats à une élection.»*

André Thien Ah Koon, député non inscrit, estime, pour sa part, que la décision du Conseil d'Etat *«consacre la restauration de la morale en politique»*. Selon Jean-Paul Virapoullé, député CDS, la haute juridiction *«a sanctionné les manipulateurs et les menteurs». «C'est pour les Réunionnais l'occasion de donner un formidable coup de balai dans la fourmilière, dans le tas de manipulateurs et de corrompus»*, a-t-il ajouté. En revanche, au nom du PCR, Elie Hoarau, secrétaire général, a affirmé que le Conseil d'Etat *«a pris un prétexte pour sanctionner un homme qui gêne et une équipe qui, en un an, a travaillé»*.

Les formations politiques s'interrogent déjà sur le prochain scrutin. Les socialistes seraient favorables à une grande liste de rassemblement, accueillant aussi bien des personnalités de droite que de gauche, pour contrer une possible résurrection de l'alliance entre le PCR et les partisans de Free-DOM. Certains, à droite, estiment, au contraire, que plusieurs listes permettraient de *«ratisser plus large»*, tout en recherchant un accord préalable pour la gestion de la future assemblée. Camille Sudre lui-même ne désespère pas d'être représenté au sein du futur conseil régional grâce au concours de son épouse, Margie Sudre, qui n'a pas écarté cette hypothèse vendredi soir.

Médecin d'origine ardéchoise, fondateur du mouvement Free-DOM en juillet 1981 à travers une radio locale, puis une télévision pirate, Camille Sudre a espéré jusqu'au dernier moment que le Conseil d'Etat ne se prononcerait pas dans le sens proposé le 30 avril dernier par le commissaire du gouvernement. *«On ne peut pas effacer ainsi le vote de 30 % de l'électorat réunionnais»*, a répété M. Sudre tout au long de ces trois dernières semaines par le biais de ses «radio-doléances» sur Free-DOM, sans doute les dernières avant les prochaines élections.

ALIX DIJOUX

Les résultats de 1992

Le 24 mars 1992, les résultats des élections régionales avaient été les suivants :

I., 334 288 ; A., 32,75 % ; E., 216 317.

Liste Camille Sudre, div., c. m. de Saint-Denis, 66 617 voix (30,79 %), 17 élus ; liste UPF conduite par Pierre Lagourgue, div. d., 55 447 (25,63 %), 14 élus ; liste PCR conduite par Paul Vergès, a. d., c. r., 38 812 (17,94 %), 9 élus ; liste PS emmenée par Jean-Claude Fruteau, m. de Saint-Benoît, 22 790 (10,53 %), 5 élus ; liste Auguste Legros, ex-RPR, d., adj. au m. de Saint-Denis, 10 696 (4,94 %) ; liste Marie-Lys Rivière, Verts, 3 556 (1,64 %) ; liste Gabrielle Fontaine, GE, adj. au m. de Saint-Denis, 3 149 (1,45 %) ; liste Bernadette Ardon, écol., 2 807 (1,29 %) ; liste FN emmenée par Marius Attié, 2 686 (1,24 %) : liste Yvette Chamard, div. d., 2 360 (1,09 %) ; liste Bernard Law-Wai, div., 2 312 (1,06 %) ; liste Jean Cheung Toi Cheung, div. d., 2 259, (1,04 %) ; liste Joseph Deveau, div. d., 1 619 (0,74 %) ; liste Cyrille Lebon, div., 1 207 (0,55 %).

La fuite à Chypre de l'ancien président de Polly Peck International

«Je n'aurais pas bénéficié d'un procès équitable» déclare Asil Nadir

Asil Nadir, ancien président du groupe Polly Peck International, qui a fui à Chypre, a justifié sa décision en affirmant qu'il n'avait pas la possibilité d'obtenir *«un procès équitable»* en Grande-Bretagne.

LONDRES

de notre correspondant

Elégant, apparemment détendu, Asil Nadir avait organisé, vendredi 7 mai, une conférence de presse dans l'une de ses villas, à Kyrenia, sur la côte nord de Chypre, à ses conditions, c'est-à-dire limitée à une simple déclaration. L'homme d'affaires, qui a fui la Grande-Bretagne dans des circonstances rocambolesques dans la soirée du 4 mai (*le Monde* du 7 mai), a justifié son départ clandestin en expliquant qu'il n'y avait *«absolument aucune possibilité d'obtenir un procès équitable, en raison de tous ces trafics»*. Propos sibyllins que l'ancien président de Polly Peck International n'a pas explicités. M. Nadir s'est cependant déclaré prêt à revenir à Londres, à condition que l'on puisse lui assurer une totale liberté de mouvement.

Faute de traité entre la République turque de Chypre du Nord (RTCN) et la Grande-Bretagne, l'extradition de l'homme d'affaires ne peut être demandée, du moins tant qu'il demeure à Chypre. A Londres, un mandat d'arrêt a été délivré contre lui, mais cette décision administrative semble de pure forme. Christian Garel-Jones, secrétaire d'Etat aux affaires européennes, a cependant convoqué l'ambassadeur de Turquie à Londres, demandant à Ankara de faire les pressions nécessaires sur le gouvernement de la RTCN afin que M. Nadir soit obligé de quitter Chypre. La Turquie est en effet mal à l'aise dans cette affaire : elle ne souhaite pas provoquer une détérioration de ses relations avec la Grande-Bretagne, qui, estime-t-elle, est son meilleur avocat auprès de la Communauté européenne.

Dans la capitale britannique, une enquête officielle est, d'autre part, en cours, à propos d'un prétendu *«complot»* orchestré par des associés de M. Nadir dont le but était de corrompre l'un des juges chargés de statuer sur l'affaire Polly Peck International. De révélation en révélation, celle-ci va-t-elle se transformer en *«scandale»*, rappelant le cas d'une autre faillite exemplaire, celle liée à la mort de Robert Maxwell ?

LAURENT ZECCHINI

هكذا من الأصل

Le Monde

HEURES LOCALES

LA DÉRIVE DES FINANCES PROVENÇALES

La chambre régionale des comptes épingle les collectivités publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur : « les plus dispendieuses de France ». Elle estime à 10 milliards de francs par an les économies nécessaires

« *IL y a, certes, une réelle prise de conscience de la dérive des finances publiques locales,* a constaté le président de la chambre régionale des comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur, Alain Seyriex, à l'occasion du bilan d'activité pour 1992. *Mais cette prise de conscience n'est pas généralisée et elle intervient alors que des tendances lourdes, notamment en matière d'endettement, continuent à se manifester.* »

Après les communes, ce sont, désormais, les départements et la région elle-même – contrainte de relever ses impôts de 68 % dans son dernier budget – qui en sont victimes. M. Seyriex note également que les collectivités publiques de PACA sont *« les plus dépensières de France »* : 100 milliards de francs en 1992 – au lieu de 80 milliards en 1990 –, soit 20 % à 25 % de plus que la région Rhône-Alpes, dont la population (6 millions d'habitants au lieu de 4,3 millions) et le volume d'activité sont nettement plus importants. La fiscalité de PACA est également plus forte que celle des autres régions et progresse plus vite, en moyenne, que sur le plan national. Non pas que le secteur public local soit moins bien géré qu'ailleurs, mais parce que les spécificités de l'économie provençale (notamment la faible industrialisation et la prédominance du tourisme) le condamnent à un plus grand interventionnisme.



Des aventures mal maîtrisées

« Devant ces difficultés, a estimé M. Seyriex, *il y a deux attitudes possibles : augmenter la fiscalité ou diminuer les dépenses. La seconde est la plus courageuse et la plus efficace. L'expérience permet d'affirmer qu'il est possible, globalement, en maintenant la qualité des services rendus au public, de dépenser, chaque année, entre 10 % et 20 % de moins qu'actuellement. C'est-à-dire d'économiser, au bas mot, 10 milliards de francs, ce qui représente une fois et demie le budget de la ville de Marseille. Mais, dans certains cas, il est malheureusement impossible d'échapper au relèvement des impôts. »*

Dans quelles dépenses tailler ? D'abord dans les plus ostentatoires, même si elles sont marginales par rapport à la masse, comme les flottes automobiles somptuaires, les moyens de transport excessifs (location d'avions privés ou d'hélicoptères), les invitations dans les plus grands restaurants, les pseudo-voyages d'études, les cabinets pléthoriques... *« Le fait de les réduire,* a fait remarquer M. Seyriex, *peut avoir un impact psychologique vis-à-vis de la population à laquelle on va demander de participer aux efforts d'économies. »*

Il convient aussi de revoir des pratiques amplement dénoncées dans le bilan d'activité de la chambre. Par exemple l'engagement dans des *« aventures mal maîtrisées aux conséquences toujours coûteuses »*. Exemple : le projet formé par un conseil général (1) pour créer une banque de données cartographiques. Il devait coûter 80 millions de francs, intégralement financés par emprunt. Or, avant même qu'il ne soit achevé, l'addition s'élève à 146 millions de francs *« sans qu'aucun débouché commercial significatif,* souligne la chambre, *n'ait été simplement entrevu »*. Autre cas : celui concernant une commune qui s'était lancée dans la facturation, par cartes magnétiques, de différents services rendus aux usagers. Trois ans plus tard, la commune a dû abandonner un système qui *« pour collecter moins de 15 millions de francs avait coûté plus de 10 millions d'investissements »*.

La chambre épingle aussi un conseil général qui s'était engagé dans la *« création d'un site technologique sur le créneau de la communication audiovisuelle »* (on reconnaît, ici, le projet du Centre international de communication avancée du département des Alpes-Maritimes). Investissement prévisionnel, en 1988 : 123 millions de francs. Dépense effective à fin 1991 : 326 millions de francs.

La chambre s'inquiète, par ailleurs, d'une propension de plus en plus fréquente des collectivités à privatiser certains services publics (eau, assainissement, ordures ménagères, restauration scolaire). Dans de nombreux cas, elle a constaté que les charges de personnel, censées diminuer, ont, au contraire, continué à croître. Souvent, aussi, la soulte versée par le concessionnaire n'a servi qu'à boucher le trou de fonctionnement d'un seul exercice budgétaire. Les marchés passés sans appel d'offres (ou selon une concurrence faussée, voire fictive) ainsi que de mauvaises gestions de stocks peuvent aussi se révéler coûteux. Dans un grand établissement hospitalier de l'Assistance publique de Marseille on a constaté, ainsi, que sur un stock de 410 000 articles 41 000 avaient disparu (pour un montant de 1,4 million de francs) dont 8 300 draps de lit sur 80 000, 4 000 pantalons et camisoles de chirurgien sur 46 000 et 9 300 champs opératoires sur 61 000. *« Proprement stupéfiant »* s'indigne la chambre, qui dénonce, par ailleurs, de *« véritables méthodes de cavalerie »* utilisées par des collectivités ou établissements publics recourant à l'emprunt pour financer leurs dettes...

On apprend, d'autre part, que des budgets et, surtout, des comptes administratifs sont souvent présentés *« de manière insincère »* en faisant apparaître *« des équilibres tronqués. Il peut y avoir plus grave,* révèle la chambre, *avec la pure et simple falsification des documents et délibérations budgétaires »*. Le recours aux démembrements associatifs pour échapper aux contrôles des assemblées étant, lui, ancien mais persistant. La chambre se flatte, enfin, d'avoir innové pour faire face aux problèmes posés par des situations financières exceptionnellement graves comme celles des communes de Briançon et d'Orcières-Merlette (Hautes-Alpes). Dans ces deux cas, elle a animé un processus de négociation complexe (avec la préfecture, les organismes prêteurs et les collectivités concernées), qui a abouti à l'établissement d'un plan de redressement à long terme avec un suivi de la bonne exécution de ce plan.

Après plus de dix ans de décentralisation, les collectivités locales paraissent, cependant, s'adapter moins rapidement qu'espéré à leurs nouvelles responsabilités. Conclusion de M. Seyriex : *« Les intentions existent. Mais si le public cessait de demander la lune, les élus auraient sans doute moins tendance à essayer de la leur promettre. »*

de notre correspondant régional
Guy Porte

(1) A la différence du rapport de la Cour des comptes, les comptes rendus d'activité des chambres régionales ne désignent pas, nommément, les collectivités concernées.

Ecus ruraux

L'Europe prend progressivement connaissance de son territoire et, ce qui est mieux encore, conscience de son espace collectif, dans sa diversité et son histoire. Sans vouloir trancher la querelle byzantine de savoir si l'Europe sera celle des Etats, des régions, ou des métropoles (les « mégacités »), on peut en tout cas être sûr d'une chose : l'espace rural est un *atout, un patrimoine collectif,* une richesse différenciée selon qu'on arrête son regard sur la sierra Nevada andalouse, les falaises galloises ou le Périgord. Mais pour que ces espaces, pour la plupart fragiles, vivent autrement que de l'aumône communautaire, il faut que des hommes enthousiastes, compétents et solvables – et pas seulement des agriculteurs – se consacrent à leur essor.

Tel était l'enjeu de la rencontre organisée les 4 et 5 mai dans la superbe bastide de Monflanquin par le conseil général de Lot-et-Garonne, à laquelle ont participé des « militants » du développement *local* d'Espagne, du Royaume-Uni, d'Italie, d'Allemagne et des profondeurs de France. Le sauvetage des campagnes est un thème à la mode, et la Commission européenne elle-même a lancé des programmes spécifiques connus sous le vocable « Leader ». En trois ans (1991-1993), les fonds communautaires auront servi, avec près de 3 milliards de francs, à soutenir 217 projets, dont une quarantaine en France, notamment dans le Sud-Ouest. *« Heureusement que l'Europe est là pour remédier à une politique nationale d'aménagement du territoire souvent défaillante »,* a pu dire Jean François-Poncet (UDF), président du Conseil général.

Bonne nouvelle : la Commission de Bruxelles va non seulement renouveler l'expérience mais y consacrera, à partir de 1994, encore davantage d'écus.

François Grosrichard

LE BI-BOP A L'ÉPREUVE DES PARISIENS

Pour France Télécom, la capitale est le banc d'essai d'une nouvelle relation urbaine : le téléphone de poche

LE Bi-Bop, ce téléphone sans fil qui tient dans le creux de la main, est donc en vente dans les agences parisiennes de France Télécom (*le Monde* du 24 avril). Déjà, plusieurs milliers de clients l'ont acheté : des médecins, des commerçants qui courent d'une boutique à l'autre, et même un prêtre qui doit desservir trois paroisses. Les « commerciaux » de France Télécom espèrent avoir vendu 30 000 appareils avant décembre 1993 et 150 000 d'ici à la fin 1994. Compte tenu des investissements engloutis dans l'opération, ces chiffres représentent, paraît-il, le seuil de rentabilité. Si le pari était tenu, Paris serait la première capitale a être massivement équipée d'une telle innovation technique. Mais ça n'est pas gagné.

Plusieurs pays ont déjà tenté l'aventure, sans succès. Des villes allemandes ont renoncé au bout de six mois à utiliser « Birdie », le téléphone portable *made in Germany*. A Londres, l'équivalent baptisé « Rabbit », a capoté en trois mois avec une vente de 10 000 appareils seulement. Aux Pays-Bas, le service ouvert depuis six mois sur toute l'étendue du territoire n'a trouvé, lui aussi, que 10 000 clients. Helsinki, Bruxelles, Kuala-Lumpur (Malaisie), Brisbane (Australie) se lancent. Les Etats-Unis en sont aux balbutiements. Finalement, le combiné portable n'a vraiment fait son nid que dans deux villes grouillantes et super-commerçantes : Hongkong et Singapour.

Si, pour l'abonné, le maniement du Bi-Bop est d'une simplicité enfantine, pour la compagnie qui l'installe, c'est une lourde affaire. Les bornes recevant les appels radio et les transmettant par fil aux centraux téléphoniques ont des capacités limitées : 200 mètres de portée et 6 appels simultanés. Pour que le service soit fiable, il faut les multiplier et en installer au minimum une tous les 400 mètres, le long des rues. Avec son réseau d'artères de 1 200 kilomètres, Paris exigerait théoriquement 3 000 bornes : les ingénieurs de France Télécom se sont contentés de 2 000 environ. La carte de leur implantation et leur coût unitaire sont tenus secrets.

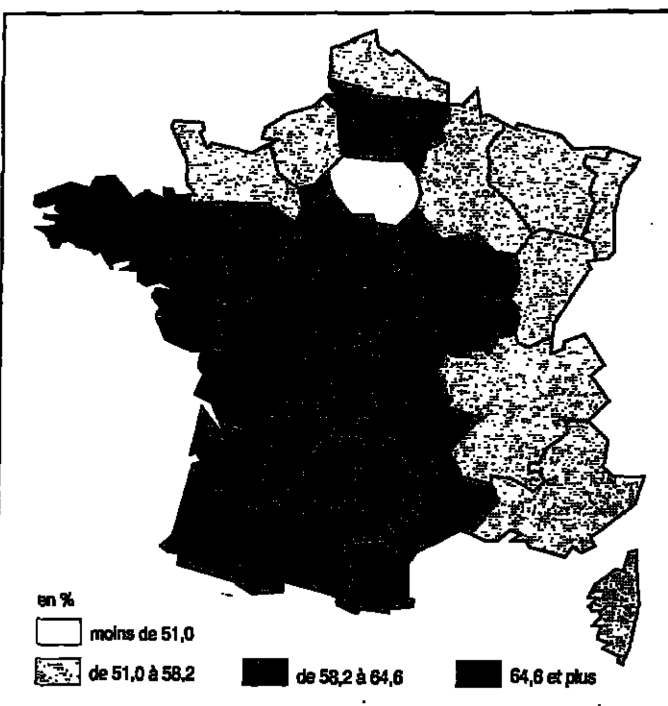
Ces bornes, qui ont les dimensions d'un chauffe-eau (70 cm de haut sur 30 cm de large et 20 cm d'épaisseur) et qui comprennent des batteries de secours, ne peuvent être installées ni sur les trottoirs ni le long des façades – la voie publique est déjà très encombrée. Il faut donc les dissimuler soit dans des lieux publics, soit chez des particuliers acceptant de louer un bout de leur cave ou de leur cage d'escalier. Puis installer des antennes, aussi discrètes que possible, sur les façades. France Télécom assure avoir déniché suffisamment de volontaires. Parmi ceux-ci, les magasins Monoprix et la RATP, qui offrent gratuitement leurs locaux, annoncent fièrement que chez eux *« on est branché »*. Histoire de moderniser leur image. Reste ensuite à relier chaque borne aux vingt et un centraux téléphoniques quadrillant Paris.

Marc Ambroise-Rendu

Lire la suite page 22

REPÈRES

STATISTIQUES



L'Ouest des propriétaires

Le poids des traditions explique sans doute la ferveur des habitants de l'ouest de la France à devenir propriétaires de leur logement. En Bretagne ou en Poitou-Charentes, près de 65 % des ménages ont choisi d'acheter leur appartement ou leur maison, alors que la moyenne pour l'ensemble du territoire métropolitain est de 54,40 %. La carte montre cette séparation inhabituelle en deux de l'Hexagone, les habitants de l'Est investissant moins dans leur logement. En Ile-de-France, les prix de l'immobilier découragent les éventuels acheteurs.

(Source INSEE.)

BLOC-NOTES

AGENDA

■ **Technologie.** – Les prochains «Entretiens de la technologie» auront lieu à Nantes, mardi 11 mai. Cette *manifestation, créée par des ingénieurs* de l'Ecole centrale, permettra de présenter les technologies d'excellence de l'Ouest atlantique.
► **Renseignements au (16-1) 40-11-87-03.**

■ **Aménagement.** – Quels sont les enjeux économiques et humains de la concentration urbaine? C'est le thème du colloque intitulé «Métropoles et aménagement du territoire», qui aura lieu les 12 et 13 mai à Paris. Organisé par l'université de Paris-Dauphine et l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France (IAURIF), il réunira des universitaires et des spécialistes des phénomènes urbains. Le sujet est d'actualité puisque les derniers recensements montrent qu'en France les grandes agglomérations se développent plus rapidement que les autres villes. Dans le monde, d'après certaines prévisions, en l'an 2000, 70 métropoles devraient *dépasser les cinq millions d'habitants.*
► **Renseignements au (1) 40-43-70-70.**

■ *Architecture et paysage.* – *La loi* du 8 janvier 1993 sur «la protection et la mise en valeur des paysages» va avoir des conséquences importantes sur l'établissement des documents d'urbanisme que sont les POS et ZPPAU. Elus, architectes, urbanistes, paysagistes vont devoir tenir compte dans leurs projets de nouvelles règles. Elles seront abordées, le jeudi 13 mai, au conseil général du Val d'Oise à Cergy-Pontoise au cours d'une journée d'étude organisée par le CAUE 95 et le service départemental de l'architecture du Val d'Oise.
► **CAUE 95. Moulin de la Couleuvre. Rue des Deux Ponts. BP 163. *95304 Cergy-Pontoise. Tél.* : 30.38.68.68.**

■ **Communication.** – Les responsables des collectivités locales vont avoir l'occasion, du mardi 11 au vendredi 14 mai, d'évoquer et de débattre des questions de communication. Deux réunions, à Paris et à Lyon, leur en donnent la possibilité : les rencontres de l'association Communication publique, qui se tiennent au Sénat mardi et mercredi, et la cinquième édition du *Salon Cap'Com, qui a lieu* au Palais des congrès de Lyon. Tables rondes et ateliers doivent permettre aux élus et aux directeurs de communication d'échanger *leurs expériences.*
► **Renseignements : Communication publique, tél. : (16-1) 40-20-80-00 ; Cap'Com, tél. : 78-62-33-62.**

PUBLICATIONS

■ **Les collectivités locales.** – Le dixième anniversaire de la décentralisation méritait bien un ouvrage précis et clair sur la réforme impulsée par Gaston Defferre. La nouvelle édition des *Collectivités locales*, véritable guide de l'administration territoriale (*le Monde* du 2 janvier 1990), arrive à point.
Cet ouvrage est le produit d'un cours *dispensé à l'Institut d'études politiques* par Bruno Rémond, conseiller à la Cour des comptes, et Jacques Blanc, responsable de la division des collectivités locales au Sénat. Pédagogique et pratique, il dresse un bilan de la décentralisation et présente son *«second souffle»* intercommunal. Cette nouvelle édition a le mérite de faire le point sur les techniques les plus sophistiquées de gestion de trésorerie, ainsi que sur les relations financières de l'Etat et des collectivités locales.
► ***Les Collectivités locales*, par Bruno Rémond et Jacques Blanc. Presses de la Fondation nationale des sciences politiques-Dalloz, 1992, 522 pages, 210 francs.**

■ **RMI.** – Le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) vient d'éditer un ouvrage intitulé *le Droit du revenu minimum d'insertion* (89 pages, 90 francs). Il s'agit des actes d'un colloque organisé en septembre *1991 par l'Association pour la diffusion* et la connaissance du droit dans le secteur social, médico-social et éducatif. Les intervenants proposent un premier *bilan de ce dispositif mis en œuvre à la* fin de l'année 1988, et cofinancé par les conseils généraux.
► **CNFPT, 3, villa Thoréton, 75738 Paris cedex 15. Tél (16-1) 40-60-48-00.**

■ **Endettement.** – L'endettement concerne l'Etat, les entreprises, les ménages, mais aussi... les collectivités locales. L'ouvrage *Gérer l'endettement*, de Joseph Carles, expert-comptable et directeur du développement au Crédit mutuel, leur consacre un long chapitre, dans lequel sont abordés le problème des satellites, l'aménagement de la dette, la notation, la réforme comptable.
► ***Gérer l'endettement : entreprises, collectivités locales, ménages, Etat.* 253 pages, 240 francs. Editions Liaisons, 5, avenue de la République, 75011 Paris.**

■ **Séminaires.** – La sixième édition de *Réunir, guide des lieux de réunions, séminaires et congrès en France* vient de paraître. Elle répertorie 830 établissements, classés par ordre géographique. Chaque fiche précise leur capacité d'accueil, leur situation (isolée ou en ville) et leur accessibilité, mais aussi la qualité de leur table et de leur logis. Le guide énumère les services offerts (piscines, tennis, coffre-forts...), ainsi que l'équipement disponible (photocopieurs, projecteurs, écrans, micros, télécopie, télex...). Les commentaires sont accompagnés de photographies. Une carte géante permet de repérer les établissements correspondant aux critères de situation et de capacité souhaités.
► **540 pages, 338 francs. Rencontre et communication, 47, rue de l'Alma, 92400 Courbevoie. Tél. (16-1) 47-88-84-71.**

FINANCES LOCALES

INQUIÉTUDE SUR LES VALEURS LOCATIVES

Certains maires craignent les conséquences électorales d'une nouvelle évaluation cadastrale

CHARLES PASQUA, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, n'a pas été le seul à manifester une certaine inquiétude à propos de la révision des valeurs locatives (*le Monde* daté 25-26 avril). Par la voix de son *président, Jean-Pierre Fourcade* (UDF), le Comité des finances locales a jugé l'affaire très *«complexe»*, après avoir examiné, le 22 avril, un rapport d'étape sur les incidences de cette révision.

La «valeur locative» d'un terrain ou d'un bâtiment est un loyer théorique, servant de base au calcul des impôts locaux. C'est le prix auquel une parcelle de terre ou une maison pourrait se louer. Or, la dernière révision des valeurs locatives date de 1961 pour le foncier et de 1970 pour le bâti. Il y a donc bien *longtemps que les valeurs locatives* ne correspondent plus aux prix du marché. Comme elles ont, en outre, été calculées à partir de critères divers et variés, elles sont assez hétéroclites. Elles contribuent à l'opacité de la fiscalité locale, voire à son *«injustice»*, comme l'a indiqué Michel Charasse (PS), membre du Comité des finances locales et ancien ministre du budget.

Une loi de 1990, votée par une majorité de députés socialistes, a prescrit une révision des valeurs locatives. Cette opération, précédée d'une large simulation, devrait obéir à certaines règles, et, notamment, se faire à «produit constant», c'est-à-dire *sans entraîner d'augmentation* d'impôts. Une catégorie spéciale devrait être prévue pour les logements sociaux. La révision devrait s'effectuer secteur par secteur, et non maison par maison, pour éviter de trop grandes disparités d'une commune à l'autre. Tous les terrains et tous *les bâtiments, excepté les locaux* industriels, seraient pris en compte.

Un travail de titan

La direction générale des impôts a mis deux ans pour accomplir ce gigantesque travail de simulation. Dans chaque département, les services fiscaux ont défini de nouvelles valeurs, rebaptisées «évaluations cadastrales», qui correspondent aux prix du marché locatif de 1990. A *la fin de l'année 1992, le gouvernement* a remis au Parlement un rapport précisant les effets que l'entrée en vigueur de la révision provoquerait sur les cotisations des contribuables. Son examen ayant été repoussé d'un an, c'est seulement à l'automne 1993 que le Parlement décidera s'il faut appliquer ou non la révision, à quelle date, et selon quelles modalités.

Le Comité des finances locales, qui sera consulté, souhaitait apprécier les conséquences financières et fiscales d'une telle réforme. Il a commandé un rapport d'étape à plusieurs de ses membres. Présentée par Jean-Claude Frécon (PS), maire de Pouilly-lès-Feurs *(Loire), cette étude met en évidence* les défauts du dispositif, et propose quelques ajustements.

D'après les services fiscaux, les bases des trois taxes ménages devraient augmenter de 50 % en moyenne. Comme la révision doit se faire à «produit *constant», les élus seront obligés* de baisser de moitié leurs taux pour obtenir les mêmes recettes que l'année précédente. Mais la progression des quatre taxes étant liée, ils devraient aussi diminuer la taxe professionnelle. Le résultat risquant d'être catastrophique pour les budgets locaux, le Comité des finances locales préconise un assouplissement provisoire de la règle de liaison des taux.

Des transferts « insupportables »

M. Frécon constate que d'importants transferts d'impôts vont s'opérer entre contribuables. La *loi de 1990 ayant* prévu, pour le logement social, une minoration de 30 % par rapport aux valeurs antérieures, ce sont les locataires du secteur privé qui paieront la compensation. Dans les communes qui comptent seulement 10 % de HLM, les autres résidents supporteront une hausse de taxe d'habitation relativement indolore (+ 3 % environ).

En revanche, dans les communes où les habitations à loyer modéré représentent la moitié du parc total de logements, les transferts risquent d'être *«insupportables»* pour les autres *locataires, qui devront subir une* hausse de 30 %. L'affaire sera encore plus grave si les contribuables appelés à payer ce *surcoût sont des familles* modestes n'ayant pas pu avoir accès à un logement social.

A la campagne, les transferts se feront au détriment des propriétaires de vignes et de vergers. Auparavant sous-imposés, ils paieront une taxe sur le foncier non bâti plus élevée que les propriétaires de bois et de prairies. La révision des valeurs cadastrales pourrait aller à l'encontre de la politique d'aménagement du territoire voulue par le nouveau gouvernement. Les habitants des zones rurales devraient en effet subir des pré*lèvements plus élevés que les* citadins. En outre, les communes de moins de 15 000 habitants pourraient voir leurs dotations diminuer, par suite d'une modification de leur potentiel fiscal. Pour lutter contre cet effet *«inattendu»*, le Comité des finances locales souhaite que la révision des valeurs locatives et la remise à plat de la dotation globale de fonctionnement se fassent de façon concomitante.

Le Comité des finances locales s'est longuement interrogé sur la date la plus opportune pour cette *réforme. Si la* révision était appliquée en 1994, ses effets se feraient sentir à l'automne, c'est-à-dire juste avant les élections *municipales* de 1995. Electoralement, elle pourrait avoir des conséquences désastreuses. Michel Charasse a pourtant rappelé que si la révision tardait trop, les nouvelles évaluations cadastrales seraient périmées avant d'entrer en vigueur. Le Comité des finances locales a donc proposé d'inclure le dispositif dans la loi de finances pour 1994, et de le mettre en œuvre à partir de 1995. Il a préconisé un étalement sur plusieurs années, pour amortir la brutalité de ses effets.

R. Rs

COMMUNICATION

LES BULLETINS S'HABILLENT EN MAGAZINES

La presse municipale change de look en faisant appel à la couleur et aux professionnels, selon une étude de Cap'Com

DÉPOSÉS dans les boîtes à lettres, ils offrent chaque mois des photos et des informations sur la vie de la cité. Les habitants de Saint-Malo ou de Pantin connaissent les couleurs de leur journal municipal. Comme d'autres citoyens, de villes moyennes ou grandes, ils savent que leurs élus aiment donner des nouvelles des projets ou des réalisations qui vont modifier la *circulation ou l'urbanisme. Le* bulletin municipal est devenu magazine. Il a abandonné le noir et blanc pour se parer des attributs de la couleur, il a grossi et s'efforce de ressembler aux publications qui garnissent les rayons des kiosques.

Qu'elles gèrent un chef-lieu de préfecture ou une ville située à la périphérie d'une agglomération, les équipes municipales souhaitent montrer à leurs électeurs qu'elles s'activent pour leur bien-être. Elles plantent des arbres, rénovent des écoles, construisent des stades ou *participent à* l'animation de la cité. Il s'agit d'affirmer une présence, de souligner une action et parfois d'illustrer le tout par le portrait d'une personnalité particulièrement active dans le domaine associatif ou sportif.

Les magazines municipaux se ressemblent et diffèrent à la fois. Ici, l'éditorial du maire ouvre la livraison, là, une présentation moins austère met en *avant l'image, ailleurs*, des échos veulent privilégier la vie des habitants. Si dans toutes les publications l'action des élus est valorisée, les moyens pour parvenir à cet objectif ne sont pas les mêmes.

Pour mieux appréhender cet ensemble disparate, les organisateurs du Forum de la communication des institutions des collectivités locales et des établissements publics (Cap'Com), qui se tiendra du mercredi 12 au vendredi 14 mai à Lyon, ont réalisé une étude sur la presse municipale. Cette enquête effectuée au mois de mars auprès de 45 villes de 40 000 à 50 000 habitants livre une «photographie» assez précise des magazines édités par des villes moyennes (1).

Un investissement important

Magazines, car c'est le terme choisi par 44 % des publications comme titre. Selon les auteurs de l'étude : *«La mairie n'informe pas seulement le citoyen sur les activités du maire et les options prises par le conseil municipal, elle a l'ambition de faire, non plus le journal de la mairie, mais d'être un magazine de ville, organe d'expression et de communication ouvert à tous.»* Ce postulat de principe ne peut *évidemment se vérifier que sur* le terrain en sachant que ces publications échappent aux lois du marché, puisqu'elles sont distribuées gratuitement dans les boîtes aux lettres des habitants.

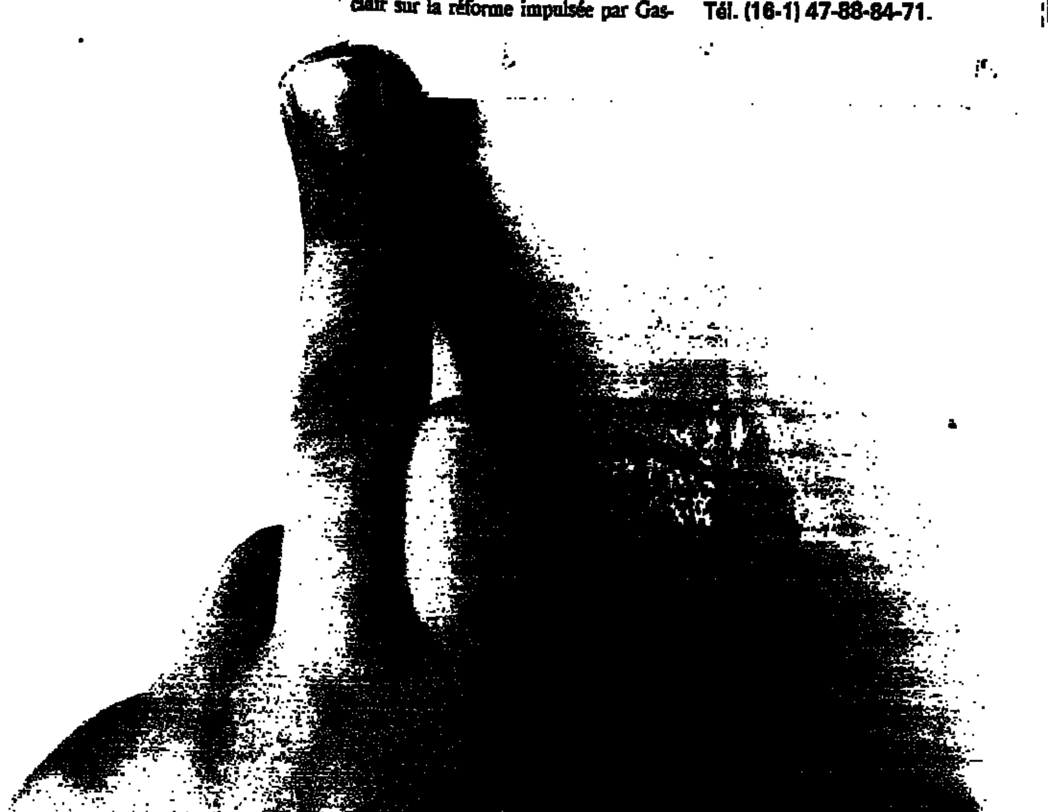
Magazines encore puisque ces titres ont fait le choix de la couleur, près de la moitié des journaux étudiés utilisent la quadrichromie pour toutes les pages. Magazines toujours, puisque ces publications s'efforcent d'avoir une périodicité régulière, 49 % sont des mensuels et 27 % des bimestriels.

Les machines de traitement de texte permettent à 62 % des villes de réaliser elles-mêmes leur mise en page. Conçus en interne, ces titres soignent néanmoins la maquette et n'hésitent pas à les renouveler en recourant parfois au service d'un graphiste. Ces magazines cherchent à ressembler à leurs confrères des kiosques dans la forme et dans l'image. Mais le bel habit possède toujours à sa tête un directeur de la publication qui, *«dans une forte majorité des cas, est le maire ou un adjoint»*. Néanmoins la tendance au «professionnalisme» se manifeste par l'emploi de journalistes. *«Le tiers des villes concernées a créé une structure éditrice du journal (association ou société d'économie mixte), seule solution acceptée par la commission de la carte des* [illegible] *journalistes pour que des journalistes professionnels conservent leurs droits.»*

La publicité est acceptée dans 80 % des titres. Elle permet de financer au moins une partie des frais de fabrication par des fonds non publics. Car la réalisation d'un magazine municipal demeure un investissement important pour les budgets locaux. Les responsables de Cap'Com qui ont effectué l'étude estiment, avec une certaine prudence vu la diversité des «produits» et des réponses fournies par les élus, que *«le coût moyen annuel par habitant est de 24 francs»*. Aux citoyens de dire si cette dépense correspond à un service supplémentaire rendu par la municipalité.

S. B.

(1) Enquête effectuée par questionnaire (système de trente questions fermées), complétée par un examen des journaux.



PAYS DE LA LOIRE

LE « TRAIT D'UNION » DE NOYANT

A la demande des nombreux isolés un service de taxi collectif a été créé

IL y a de l'ambiance, dans « le taxi de M. Belnou » ! Tandis que le paysage du Maine-et-Loire défile derrière les vitres, Solange, qui n'a pas sa langue dans sa poche, entreprend de faire rire Claude, un petit nouveau de soixante-treize ans qui voyage seul. Soudain, celui-ci ne peut plus contenir son hilarité.

Claude est un grand timide. Il a attendu deux mois avant de prendre le taxi collectif mis à la disposition des gens du canton de Noyant, et baptisé Trait d'union. Pourtant, cet ouvrier agricole retraité n'a pas de voiture. Pour se rendre au marché, il devait jusqu'à présent faire appel à des voisins. La « *propagande* » sur le Trait d'union, trouvée dans sa boîte aux lettres, l'a donc intéressé. Mais il n'osait pas appeler un taxi pour aller faire ses courses. Question d'habitude... Une élue est venue l'encourager à faire la démarche. Hier, il a enfin réservé une place pour Noyant, et il ne le regrette pas. « *Pour remercier mes voisins, j'achetais des gâteaux ou je payais à boire. Finalement, ça me revient moins cher de prendre le taxi* », explique-t-il, en tenant, dans le creux de sa main, les 24 francs qui serviront à payer l'aller-retour jusqu'au bourg de Meigné-le-Vicomte.

Solange, elle, a été plus rapide. Des circonstances douloureuses l'ont, il est vrai, obligée à faire appel au Trait d'union. A soixante ans, Solange vient de perdre son mari. Du jour au lendemain, elle s'est retrouvée isolée en pleine campagne. Comment se rendre à Noyant pour accomplir les formalités qui suivent un décès ? Le taxi de M. Belnou a été une véritable aubaine. En plus, le chauffeur traite avec gentillesse cette « mamie » qui profite de ses voyages pour oublier un peu sa solitude. Désormais, Solange prend le taxi quasiment tous les jours, pour faire des courses, aller chez le médecin, et même... apprendre à conduire. « *Mais si le Trait d'union disparaissait* promet-elle, *j'irais habiter en ville !* »

Antoinette et Henri, un siècle et demi à eux deux, apprécient également la convivialité de ce taxi collectif. « *Dans le Trait d'union, on rencontre souvent des jeunes*, explique Antoinette, *bien qu'aujourd'hui il n'y en ait pas, parce que ce sont surtout les vieux qui vont au marché.* » Le couple emprunte le taxi une ou deux fois par semaine, pour aller retirer de l'argent et, surtout, acheter des médicaments. Car on ne trouve pas d'officine ailleurs qu'au chef-lieu de canton. « *Mais là, on a le choix, puisqu'il y a deux pharmacies, celle du maire et celle de la première adjointe.* »

Les paquets interdits

Les quatre passagers ont réservé le taxi la veille. Yves Belnou est venu les chercher à domicile, entre 8 et 9 heures, pour les conduire à Noyant. Il les a repris à midi, près d'un stand qui propose d'énormes asperges et des poulets élevés au grain. Il les dépose, un par un, devant leurs petites maisons de tuiles, et les aide à descendre. « *Pour l'instant, je ne touche que 2 500 francs par mois avec le Trait d'union. Si je déduis l'achat du microbus et mon temps de travail, je perds de l'argent sur cette affaire. Mais le service est agréable, et j'aurais été idiot de le refuser* », remarque Yves Belnou, qui gère une entreprise de huit personnes. Il a signé une convention d'un an avec le Syndicat intercommunal à vocations multiples (Sivom) du canton de Noyant, qui voulait sous-traiter ce service public à un artisan local, plutôt que de le confier à des fonctionnaires territoriaux.

Le Trait d'union a été mis en place à la demande des personnes âgées et des chômeurs du canton. « *Il y avait une carence de transports en commun dans notre secteur* », constate Claude Amis (UDF), conseiller général et président du Sivom. Les lignes de la SNCF ont été abandonnées dans les années 70. Quant aux bus, ils ont oublié ce canton rural qui compte 5 800 habitants dispersés sur un rayon de 10 kilomètres. Le conseil général du Maine-et-Loire, le Sivom et des associations locales d'insertion ont procédé à une étude détaillée des besoins. Les jeunes habitants des bourgs souhaitaient se rendre aux permanences de l'ANPE, des Assedic ou de la Sécurité sociale, qui se trouvent à Noyant. La population âgée voulait être conduite à Saumur ou Baugé pour des consultations médicales spécialisées.

Les collectivités locales ont alors décidé de mettre en place un service de transport aux destinations limitées : Noyant, Saumur, Baugé, selon les jours de la semaine. Le Trait d'union n'est pas, toutefois, un bus comme les autres, parce qu'il va chercher les gens à domicile. De plus, il ne fonctionne qu'à la demande. Si personne n'appelle, il ne sort pas du garage, ce qui permet de faire des économies par rapport à une desserte systématique.

Pour budgétiser le Trait d'union, François Cahen, directeur à la barbe rousse, a tablé sur « *le plus mauvais taux de remplissage possible : une personne par voyage, alors que le minibus peut en transporter huit* ». Pour l'année 1993, une dépense de 80 000 francs a été prévue. Conseil général et Sivom se la partagent, à égalité.

Les quinze communes du Sivom ont décidé de participer au financement du Trait d'union. Elles paient au prorata de leur démographie. « *C'est notre façon à nous de faire de l'intercommunalité* », explique Claude Amis. Les deux premiers mois ont connu un taux de fréquentation supérieur aux prévisions les plus pessimistes. Mais le service est évidemment déficitaire. « *Ce n'est pas grave*, explique François Cahen. *La perte de cinq taxes d'habitation coûte plus cher aux communes que le financement du Trait d'union. L'essentiel, c'est de maintenir la population dans le Noyantais.* »

Pour que le Trait d'union n'ait pas d'effets pervers sur le petit commerce, François Cahen a prévu une réglementation originale : il est interdit de transporter des paquets de plus de 5 kilos. « *Nous ne voulons pas que les habitants du canton aillent engraisser la grande surface de Noyant.* » Cette mesure n'est-elle pas une entrave à la liberté du consommateur ? Non, proteste le capitaine du Sivom : « *C'est une mesure nécessaire contre la désertification !* »

de notre envoyée spéciale à Noyant
Rafaële Rivais

BRETAGNE

ROSCOFF ET LE RÊVE DU SOLEIL-LEVANT

Le port du Haut-Léon tente de tirer profit de ses affinités avec les Japonais

DEUX petits drapeaux japonais trônent sur le bureau du maire de Roscoff, Michel Morvan (PR). En haut d'un meuble où sont réunis les trophées communaux, un objet rapporté de l'Empire du Soleil-Levant se distingue des coupes, fanions et médailles. Et lorsque des Japonais sont en visite dans la ville, un oriflamme blanc à rond rouge flotte à côté de l'emblème tricolore, face à la cathédrale, chef-d'œuvre d'art gothique flamboyant. « *On le hisse à chaque fois qu'on reçoit des Japonais* », explique le maire. En trois ans, Roscoff, commune du Finistère de 3 711 habitants, qui fait partie, selon le maire, du circuit touristique classique des Japonais en France avec Paris, le Mont-Saint-Michel, les châteaux de la Loire et Cannes, a reçu dix-huit délégations de ce pays, dont la dernière fut menée le 15 avril par Tomohiko Kobayasht, ambassadeur du Japon en France. Et l'idée est dans l'air d'un jumelage.

Crêpes et algues

Cette amitié « nippo-roscovite » trouve sa source sur une minuscule île située à quelques jets de pierre de la cité corsaire, l'île Verte. Elle renferme, dit-on, le plus vieux granit du monde. Ces « barrages maritimes » sont situés à l'extrémité du filon qui part du cap Jobourg et passe par les îles anglo-normandes. Du coup, l'île Verte a pris, en Asie orientale, une dimension symbolique, car c'est de là que sera extraite la première pierre du monument du troisième millénaire qui se dressera dans le ciel de l'île d'Awaji, près d'Osaka.

Un projet grandiose qui rappelle, dans son principe, celui de la statue de la Liberté. Il a été élaboré par l'Association France-Japon présidée par un Breton, ingénieur à l'INA (Institut national de l'audiovisuel), Philippe Quéau. Un Français, Patrick Berger, en est l'architecte. Deux parois de verre s'élèveront à 55 mètres de hauteur et seront jointes par une table de bronze de 210 mètres de long. Le socle de cette arche de l'Alliance sera en granit breton avec, au cœur, la fameuse pierre de l'île Verte.

« *Lorsqu'on nous en a parlé pour la première fois, en 1989, nous sommes restés très sceptiques* », commente Michel Morvan. *Mais Roscoff a vite fait de* s'honorer d'avoir le plus vieux granit du monde. Dans la commune, on s'est rappelé que Georges Teissier, spécialiste des hydrozoaires et ancien directeur de la station de biologie marine, entretint des relations scientifiques avec l'empereur Hiro-Hito qui partageait sa passion pour cette variété d'animaux marins.

Les échanges ont largement dépassé le cap étroit des hydrozoaires. Entre la côte léonarde et le Pays du soleil levant, on parle notamment gastrononomie. Michel Morvan, vice-président du comité régional du tourisme, souhaite organiser une Journée de la cuisine bretonne à Tokyo, comme cela s'est fait précédemment à Los Angeles. Trois chefs de Roscoff, Jean-Yves Crenn, Jacques Créach, Loïc Le Bail, ont déjà des contacts avec des confrères japonais. Le dernier nommé a connu, chez Senderens, à Paris, Yuzzo Uerrha, devenu l'un des grands cuisiniers de Tokyo. La table, effectivement, ne laisse pas insensibles les Japonais. Lorsqu'ils viennent à Roscoff, ils dégustent les crêpes, et ces consommateurs d'algues ont de quoi assouvir leur passion. La région fourmille de huit cents espèces algaues grâce au Gulf Stream qui vient lécher la côte du Haut-Léon et fournit une eau d'une « *pureté prodigieuse* », selon un spécialiste.

Ces algues, et plus généralement la richesse du milieu marin, renvoient à la thalassothérapie qui a fait le renom de Roscoff. C'est là qu'est né, en 1898, le premier Institut français de cure marine de Roc Kroum. Roscoff est ainsi devenue une ville-santé avec deux autres gros équipements médicaux, une clinique de rééducation fonctionnelle, Ker Léna, et un centre héliomarin où sont soignés les enfants atteints de mucoviscidose. En outre, les Japonais sont venus voir le premier élevage aquacole de saumon dans une barge ancrée en pleine mer.

Aéroport international

Le maire a maintenant le projet de mettre en place, avec la compagnie All Nippon Airlines, une ligne charter mixte fret-passagers Tokyo-Paris-Brest, « *afin*, dit-il, *de desservir le point le plus reculé en venant de l'Est mais certainement l'un des plus typiques de France* ». Roscoff a les moyens de ses ambitions touristico-japonaises. Elle possède dix-huit hôtels, la deuxième capacité d'accueil du Finistère.

Pour le fret, les milieux économiques locaux travaillent sur plusieurs projets, particulièrement dans l'agroalimentaire. La pointe de Bretagne a assez montré qu'elle savait commercer avec l'étranger. C'est précisément à Roscoff que s'est créée, il y a vingt ans, la ligne marchande maritime des Brittany Ferries avec l'Angleterre pour livrer, par-delà la Manche, artichauts et choux-fleurs. Cette compagnie transporte, sur plusieurs ports, plus de deux millions et demi de passagers et cent cinquante-cinq mille camions. Avec le Japon, l'outil d'échange économique est désormais prêt : Brest a ouvert, l'an passé, un aéroport international pouvant recevoir de très gros porteurs. Il reste à remplir les avions. Le plus difficile...

de notre correspondant à Brest
Gabriel Simon

BASSE-NORMANDIE

Changement de nom

Le président du conseil régional de Basse-Normandie, René Garrec (UDF-PR), souhaite changer le nom de la région pour la rebaptiser « Normandie ». « *Comme il existe la Savoie et la Haute-Savoie, issues du duché de Savoie, il y aurait la Normandie et la Haute-Normandie* », explique René Garrec, qui vient d'insérer cette proposition dans l'avant-projet du troisième contrat de plan Etat-région. « *Le terme de basse a une connotation très négative*, assure René Garrec. *En traduction anglaise, c'est dramatique. La loi nous autorise à changer de nom. C'est le bon moment pour le faire, alors que nous voulons nous ouvrir vers l'extérieur. Des événements comme le cinquantenaire du débarquement en Normandie, en 1994, vont nous aider.* » Les trois conseils généraux du Calvados, de la Manche et de l'Orne, doivent voter une délibération, puis l'assemblée du conseil régional devra trancher, en principe le 8 juillet, avant que cette demande soit transmise au *gouvernement qui doit statuer.* Une proposition peu appréciée sur l'autre rive de la Seine, où les élus de la région Haute-Normandie s'étonnent « *de l'abandon de la notion d'unification de la Grande-Normandie* ».

LIMOUSIN

Un nouveau tronçon autoroutier

Nouvelle progression de la future liaison A20, qui doit relier Vierzon à Brive, et ainsi assurer la continuité autoroutière de Paris à Toulouse à l'horizon 1996. Un tronçon de 17 kilomètres, entre Limoges et Uzerche a été mis en service au cours de la dernière semaine d'avril. Deux goulets d'étranglement importants de la RN20, à Magnac-Bourg (Haute-Vienne) et Masseret (Corrèze), sont désormais contournés. Cette ouverture précède la prochaine mise en chantier du dernier contournement important de la traversée autoroutière en Limousin : la déviation d'Uzerche. Treize ouvrages d'art dont un viaduc de 380 mètres de long pour 50 mètres de haut. Trois ans de travaux sont prévus.

RHÔNE-ALPES

Information sur les risques chimiques

Vingt et une communes de l'agglomération lyonnaise, rassemblant plus de 300 000 habitants, vont faire l'objet d'une campagne d'information sur les risques industriels majeurs. Le secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles et des risques dans l'agglomération lyonnaise (SPIRAL) met en œuvre un budget de 1,4 million de francs, financé pour plus de la moitié (0,8 million de francs) par les entreprises locales de la chimie.

Au mois de juin, il doit distribuer 140 000 exemplaires d'une plaquette sur les mesures à prendre en cas de sinistre. Les entreprises prévoient une campagne de communication interne. Quatre réunions publiques auront lieu à Neuville-sur-Saône, Pierre-Bénite, Feyzin et Saint-Fons. Une bande dessinée sera diffusée, à 30 000 exemplaires, dans les établissements scolaires. Le SPIRAL a été créé entre les collectivités locales, l'État et les industriels, après un incendie sur le port pétrolier Edouard-Herriot, que Michel Noir, devenu maire de Lyon, envisagea un moment de transformer en parc urbain. Les recherches se poursuivent à propos d'un nouveau site pour les sphères de gaz liquéfié, épargnées par le sinistre de 1987.

CENTRE

ORLÉANS AFFICHE SON URBANISME

Une exposition fait le point sur les chantiers ouverts en centre-ville et sur la vie des quartiers

AVEC une délectation évidente, propre à ceux qui ont coutume de professer – il a enseigné avant d'entrer en politique, – Jean-Pierre Sueur (PS), maire d'Orléans, promène ses visiteurs au milieu de l'exposition d'urbanisme qui se tient actuellement à Orléans (1). La première manifestation de ce genre dans la cité de Jeanne d'Arc excite la curiosité, et c'est par milliers que les habitants s'y rendent.

L'urbanisme n'est pas une activité très palpable. Jusqu'ici, pour les citoyens, cela voulait dire des trottoirs goudronnés, un équipement construit de temps à autre qui permettait à un maire de « *marquer* » *son passage.* Aujourd'hui, les citoyens sont plus exigeants. Ils ne se contentent plus de leur quartier pour horizon et ils veulent voir comment évolue l'ensemble de leur ville. Ils savent que la décentralisation a donné plus de pouvoir aux *élus et cherchent* ce que ceux-ci en ont fait. A ces questions répond l'exposition très didactique qui a lieu à Orléans, où sont exposés les projets de la ville, et c'est la raison de son succès.

La capitale de la région Centre ne se signale pas par ses audaces – les rues piétonnes y font encore peur aux commerçants – mais la proximité de Paris l'empêche d'être trop provinciale, et la Loire découpe un grand pan de lumière et d'air pur. Les premiers chantiers des socialistes, qui se sont installés à l'hôtel Groslot en 1989, commencent à sortir de terre.

Déplacement du centre de gravité

Au centre-ville d'abord, la médiathèque (ouverture prévue au printemps 1994), due aux architectes Dubesset et Lyon, est destinée à remplacer le vieil édifice de la rue Dupanloup qui a le charme d'un cabinet de lecture du dix-huitième siècle. Puis une nouvelle salle de spectacles (600 places) renforçant le potentiel du centre culturel du Carré Saint-Vincent.

Enfin le centre d'affaires Saint-Marc au débouché de la voie « G », qui sera traité architecturalement comme une nouvelle entrée de la ville. Ces trois opérations, inscrites sur les anciens mails, vont déplacer un peu plus le centre de gravité de la cité vers le nord, mouvement que la précédente municipalité avait initié avec la construction du centre commercial d'Arc.

Néanmoins, les bords de Loire et le vieil Orléans autour de la cathédrale, en perte d'animation depuis quelques décennies, ne sont pas oubliés : la rénovation du quartier Dessaux, autrefois le quartier des vinaigriers d'Orléans, avec la construction de logements en *partie sociaux et d'une résidence pour étudiants*, puis ultérieurement le lancement d'une passerelle au-dessus du fleuve en direction du quartier Saint-Marceau, devraient ramener de l'animation sur les rives de la Loire.

L'autre intérêt de cette exposition, c'est le regard porté sur les quartiers. Qu'ils soient confrontés à des difficultés sociales, comme celui de l'Argonne, objet actuellement d'une réhabilitation, ou en complète recomposition, comme le campus de la Source. Edifié dans les années 60, la Source devait être « l'Oxford français » mais, en réalité, n'a jamais véritablement décollé. Cette fois on a pris les grands moyens, en décidant d'ouvrir complètement le campus et de resserrer l'ensemble par des constructions (commerces, résidences pour étudiants). Cette opération coïncide avec une progression sensible du nombre des étudiants (14 000 actuellement) et la création d'un technopôle.

L'isolement de ce quartier (10 kilomètres du centre-ville) *devrait être rompu, surtout si* le projet de tramway de l'agglomération se réalise. La décentralisation prochaine d'un laboratoire de recherche de l'ORSTOM (Institut français de recherche scientifique pour le développement et la coopération) et l'arrivée de 70 chercheurs contribuera à faire de la Source le « pôle d'excellence » scientifique et technologique (actuellement 2 300 chercheurs répartis dans les laboratoires du CNRS, du BRGM, de l'INRA et de l'université notamment), appelé par *les élus d'Orléans.*

A tous ces projets, l'opposition n'a pas manqué de réagir. Jean-Louis Bernard (UDF-Rad), ancien maire d'Orléans, que sa victoire aux dernières élections législatives replace dans la course des municipales, estime que ces projets « *manquent d'ambition* », constituent du « *saupoudrage* » ; et il reproche aux socialistes de « *rester dans la dimension de quartier* ». Les Orléanais ont jusqu'au 28 mai pour goûter cette leçon d'urbanisme.

(1) Jusqu'au 28 mai au Muséum des sciences naturelles, rue Marcel-Proust.

de notre correspondant à Orléans
Régis Guyotat



ARTISTES

Les arts appliqués au Cirque d'Hiver

ILS sont super, les « Zarza Dupérré » ! Non, ce ne sont pas des duettistes mais les élèves de l'École supérieure des arts appliqués dite Duperré (grande école et municipale tout à la fois) qui ont donné fin avril leur spectacle annuel. Trois représentations archicombles au Cirque d'Hiver, s'il vous plaît ! Les futurs dessinateurs de mode, stylistes, graphistes, plasticiens, scénographes et designers ont dans une revue en trente-cinq tableaux montré leur talent.

Grâce, humour, adresse, imagination, dynamisme, les professionnels de la mode et le recteur de Paris présents sur les gradins ont applaudi. Sur les cinq cents élèves de l'école (deux tiers de filles, un tiers de garçons), cent cinquante avaient préparé la revue en moins de six semaines.

Duperré, établissement fondé en 1856 dans la rue du même nom, déménagé depuis près de la République *et municipalisé en 1970, est,* dans son genre, unique en France. On y entre sur concours (un admis sur sept candidats) et on en sort en fanfare.

SEIZIÈME

Automates à Bagatelle

La fabrication des automates, mi-jouets mi-œuvres d'art, fut, au siècle dernier, une spécialité parisienne. Horlogers, mécaniciens, sculpteurs, modeleurs, façonniers, décorateurs, couturières, ébénistes, tout un peuple d'artisans faisait merveille dans le quartier du Marais.

Une exposition, qui a déjà accueilli plus de 10 000 visiteurs et qui restera visible jusqu'en juillet, en témoigne. Une centaine d'objets tels que poupées articulées, tableaux animés et documents d'époque sont disposés dans les dépendances du château de Bagatelle, au bois de Boulogne. Le Trianon les accueille, mais aussi les anciens communs situés sous les terrasses. Ces étranges et vastes locaux (1 600 mètres carrés !) ont déjà fait l'objet d'importants travaux de restauration. Des aménagements complémentaires sont encore prévus pour leur permettre d'accueillir des manifestations encore plus importantes. Le parc de Bagatelle confirme ainsi son rôle culturel dans les séductions de la capitale.

EXPOSITIONS

L'INÉBRANLABLE FOIRE DE PARIS

Survivant à toutes les crises, elle reste la première manifestation annuelle, polyvalente et grand public en France

INCROYABLE. Une fois encore, la Foire de Paris (29 avril-9 mai) attire les foules. Malgré ses quatre-vingt-deux ans, ignorant le foisonnement des salons spécialisés qui lui font concurrence et en dépit de la récession économique, le grand déballage de la Porte de Versailles tient le coup.

Avec 945 000 visiteurs l'an dernier, elle fait quasiment le même score qu'en 1972 et qu'en 1982. Etonnante stabilité dans le succès. Car la Foire reste la plus courue des manifestations annuelles de la capitale. Elle devance largement ses petites sœurs des métropoles régionales. Même la très ancienne et prestigieuse foire de Lyon a 3,5 fois moins d'exposants et 2,3 fois moins de visiteurs.

La Foire de Paris est pourtant née d'un concept très dix-neuvième siècle. Son « inventeur », le bijoutier Gustave Sandoz, voulait pérenniser à peu de frais les fameuses expositions universelles qui firent la gloire de Paris. L'affaire débuta bien modestement avec 480 marchands d'articles de Paris rassemblés sous le marché couvert du carreau du Temple, en 1904. Mais l'idée d'ouvrir chaque printemps une sorte de grande surface temporaire présentant toutes les innovations intéressant le populaire était bonne. Elle a résisté aux tempêtes de l'actualité.

Exemple : il y eut une Foire de Paris en 1917 – au pire moment de la Grande Guerre. La crise de 1929 l'affecta à peine. Interrompue durant l'Occupation, elle ressurgit dès septembre 1945, moins de quatre mois après la capitulation allemande. Les manifestations et les grèves de mai 1968 n'empêchèrent pas 400 000 Parisiens de s'y rendre à pied.

L'exceptionnelle longévité de la Foire de Paris tient d'abord au « gisement » qu'elle exploite : les 10 millions de consommateurs de l'agglomération capitale. C'est là qu'elle recrute depuis le début du siècle les trois quarts de ses clients. Si les Parisiens sont moins nombreux qu'autrefois (21 % aujourd'hui contre 29 % il y a vingt ans), ils ont été remplacés par les banlieusards (56 % contre 46 % autrefois). La proportion des visiteurs de province (22 %) reste inchangée, de même que celle des curieux venus de l'étranger.

Des techniques de pointe à la camelote

Deuxième facteur de succès : la publicité gratuite que lui font les plus hauts personnages de l'Etat. Dès la première année, la Foire a bénéficié du soutien du préfet de police (à l'époque Louis Lépine), qui y amena un ministre. Depuis lors, le rituel des visites officielles est bien établi.

Troisième atout, la Foire est *organisée depuis* l'origine par un Comité des expositions de Paris qui n'est autre que l'association de la mairie, de la chambre de commerce et d'industrie et des professionnels. Une équipe de 180 spécialistes chevronnés (ils organisent chaque année dans la capitale plus de 20 autres salons) mobilise tout son savoir-faire pour que l'opération réussisse. Evolution des secteurs de l'économie, attentes du public, tout est minutieusement étudié. Puis on met le paquet : sur les 25 hectares du Parc des expositions de la porte de Versailles plus de 700 employés et hôtesses installent les exposants. Mis en confiance, ceux-ci accourent : ils sont 3 200 cette année dont 670 étrangers. Et pour certains secteurs, il y a des listes d'attente.

La grande habileté des organisateurs a toujours été de s'adapter à leur époque. Durant les années 50, les jouets et la mécanique primaient. Dix ans plus tard, c'était le pavillon individuel illustré par un véritable village groupé autour d'une église. Puis vint l'informatique domestique, aujourd'hui détrônée par les antiquités et les voitures d'occasion. Restent les valeurs sûres : les vins de France, le confort domestique, le tourisme, les stands exotiques et le fameux concours Lépine. Avec ces piliers-là, les recettes sont assurées.

Mais on n'oublie pas que la Foire est aussi une fête et les attractions n'y ont jamais manqué. Cette année encore, le bazar d'Istambul et les acrobates de la police voisinent avec un fiacre électrique de la Belle Epoque et un combiné pour téléphoner tout en se baignant. « Un vrai capharnaüm », disent les esprits chagrins. C'est vrai : le cocasse, l'imprévu, parfois la camelote et le « mauvais goût », mais aussi les techniques de pointe et les meubles signés comptent parmi les ingrédients du cocktail. Ce méli-mélo un peu dingue, ce spectacle de la vie devant lequel nul ne peut s'ennuyer même s'il n'achète rien, voilà le vrai secret de l'increvable Foire de Paris.

M. A.-R.

LE BI-BOP A L'ÉPREUVE DES PARISIENS

Suite de la page 19

Enfin le système Bi-Bop est « materné » par un ordinateur, installé à Levallois. Celui-ci vérifie que chaque appel est bien lancé par un abonné en règle. Il enregistre la communication pour la facturation ultérieure et peut même refuser la liaison si – l'appareil ayant été volé – l'abonné a fait opposition. Bref, un cerveau qui coûte cher, lui aussi. C'est pourquoi il a fallu un an de travaux et des investissements de 250 millions de francs pour offrir aux Parisiens le service Bi-Bop.

Une densité à la japonaise

De telles dépenses ne peuvent être amorties que si la clientèle potentielle est dense. Exactement comme le métro, qui n'est économiquement concevable que dans un tissu urbain serré. Paris est, à cet égard, l'un des meilleurs terrains du monde, car on y trouve réunies plusieurs conditions favorables. Les quartiers parisiens présentent une densité exceptionnelle « à la japonaise ». La plupart des arrondissements ont plus de 20 000 habitants au kilomètre carré, et quatre d'entre eux (les 3ᵉ, 10ᵉ, 11ᵉ et 18ᵉ) plus de 30 000 résidents au kilomètre carré. Sans compter les employés, visiteurs et touristes venus de l'extérieur ! Cette population a un revenu largement supérieur à la moyenne nationale, et elle compte plus d'actifs que partout ailleurs. Elle comporte aussi une proportion record de gens qui « veulent paraître » ou « être dans le coup ». Enfin, les Parisiens sont déjà des inconditionnels du « bigophone ». La densité des combinés y dépasse la moyenne nationale et la consommation téléphonique est supérieure de 60 % à celle de la province.

Le marché parisien a aussi ses handicaps. Beaucoup de ceux qui ont un impérieux besoin d'un téléphone mobile ont déjà équipé leur véhicule. On compte dans la capitale 25 000 abonnés au radiotéléphone « français » et déjà 5 000 autres à Itinéris, le téléphone de voiture européen. Par ailleurs, la ville est parsemée de 7 200 cabines publiques (soit, en gros, une par carré de 100 mètres sur 100 mètres) qui ne sont plus vandalisées depuis que, pour les trois quarts, elles sont à carte magnétique. On ne peut pas non plus installer n'importe quoi dans la capitale. Pour signaler les zones où l'on peut se servir de Bi-Bop, France Télécom a collé sur les réverbères des brassards tricolores (bleu-blanc-vert). La municipalité lui a interdit de les poser sur les 6 kilomètres de l'axe Concorde-pont de Neuilly. Il est vrai que cette signalisation, d'ailleurs discrète, n'est nullement indispensable. Le combiné indique lui-même, sur son mini-écran, si l'on peut établir une communication ou pas.

L'expérience strasbourgeoise

Après avoir rodé le système a peu de frais à Strasbourg (310 bornes seulement et 2 000 volontaires pendant un an), les responsables de France Télécom ont décidé de se lancer sur le marché parisien. C'est là qu'aura lieu le test décisif, en vraie grandeur. La firme y joue son image. Institution quasiment unique en France par son statut (c'est un « exploitant autonome de droit public »), forte de 155 000 employés et faisant un chiffre d'affaires de 122 milliards de francs (et 3 milliards de francs de bénéfices après versement de son dû à l'Etat, actionnaire unique) France Télécom est l'une des plus grosses entreprises de téléphone du monde. Son objectif est clairement affiché : faire passer le chiffre d'affaires réalisé avec les téléphones mobiles de 3,6 milliards de francs à plus de 12 milliards de francs en 2000.

Si l'expérience parisienne marche selon les prévisions, le Bi-Bop sera proposé aux métropoles régionales présentant des caractéristiques commercialement favorables : population dense, économiquement très active et vivant au milieu d'une agglomération importante. Lyon, Marseille, Lille, Toulouse sont dans ce cas. Mais aucune ville de moins de 100 000 habitants ne pourra prétendre bénéficier du téléphone de poche. Celui-ci est un instrument de grande ville. Il est et restera le privilège des Français vivant « à la parisienne ». Pour le meilleur et pour le pire.

Car le problème n'est pas de savoir si France Télécom va quadrupler ses ventes de téléphones mobiles. L'essentiel tient à l'usage que les Parisiens vont faire de ce nouvel engin. Comme les calmes Strasbourgeois, ne se serviront-ils de Bi-Bop que pour passer de très brèves communications professionnelles ?

Vont-ils, au contraire, s'amuser avec ce nouveau joujou, frimer, appeler avec ostentation – tout se passe à l'arrêt dans la rue ou au volant – de mystérieux correspondants pour de vaines confidences ? Se faire appeler à tout propos et hors de propos, et donc réduire les vraies rencontres au profit du bavardage à distance ? Car, dès le mois d'octobre, le porteur d'un Bi-Bop pourra recevoir les appels.

Jusqu'ici lié au domicile, au bureau ou à la voiture, le téléphone portable vous suit désormais en tous lieux. Il peut être une bénédiction ou un odieux gadget, humaniser les Parisiens ou les stresser encore davantage.

Marc Ambroise-Rendu

Le prix de la mobilité

France Télécom assure que le Bi-Bop constitue une démocratisation du téléphone mobile jusqu'ici réservé aux véhicules de personnes à grand train de vie (à l'achat 9 000 F en moyenne et 5 700 F d'abonnement annuel). Démocratisation relative quand on examine les coûts. La première année le client débourse 1 890 F pour l'achat du combiné, 150 F de mise en service et 654 F d'abonnement pour douze mois. Total arrondi à 2 700 F. Puis viennent les factures. Toutes les communications Bi-Bop sont majorées par rapport au tarif ordinaire.

Une minute de communication Paris-Paris : 1,56 F au lieu de 0,73 F (+113 %) ; six minutes de communication Paris-Paris : 5,71 F au lieu de 0,73 F (+ 682 %) ; une minute de communication Paris-Lyon : 3,40 F au lieu de 2,57 F (+ 32 %) ; six minutes de communication Paris-Lyon : 20,40 F au lieu de 15, 42 F (+ 32 %). Commentaire de France Télécom : *« La mobilité se paye. »*

BÉNÉVOLAT

DES CADRES RETRAITÉS CONTRE LE CHOMAGE

Pour aider les sans-travail à créer leur entreprise, des anciens proposent leurs compétences professionnelles

CHAQUE mardi, une dizaine de membres de l'association Henri Rochefort, un groupement de cadres parisiens à la retraite, se réunissent dans un petit salon de la mairie du XVIIᵉ arrondissement. Non pour jouer au bridge ou pour pratiquer le yoga, mais pour travailler. Bien sûr, leur association propose à ses adhérents de multiples activités qui vont de la sortie pédestre à la soirée théâtrale. Mais ils ont aussi décidé, voilà quelques années déjà, de se rendre utiles. Ils veulent lutter, à leur manière, contre le chômage qui frappe de plus en plus leurs jeunes homologues.

Aux cadres sans travail qui veulent créer leur propre entreprise, ils proposent l'assistance de leur compétence professionnelle. Et pour que les choses soient claires, ils ont baptisé leur commando Expérience créateurs d'entreprise (ECE) (1). Fort intéressées par cette initiative, deux mairies parisiennes – XVIIᵉ et VIᵉ arrondissement – ont offert leurs locaux. L'association est en pourparlers avec deux autres : celles du XIIᵉ et du XVᵉ arrondissement.

Un exercice salutaire

Généralement envoyés par l'ANPE ou quelque association pour l'emploi des cadres, les candidats sont reçus à raison de trois ou quatre par séance. Chacun, à son tour et à l'heure convenue, se présente devant l'aréopage. Un échantillon à peu près complet des spécialistes qui composent généralement l'état-major d'une société : comptable, juriste, commercial, gestionnaire, fiscaliste, financier, chef du personnel, directeur général, etc. Ces messieurs et ces dames – car il y en a – écoutent avec sympathie l'exposé de leur confrère en difficulté.

Par exemple, cet ingénieur en informatique de quarante-deux ans qui vient d'être licencié et souhaite créer un bureau de représentation commerciale qui compterait parmi ses fournisseurs son ancien employeur. Celui-ci accepterait la formule mais est-elle viable ? S'engage alors entre le groupe des anciens et l'ingénieur une partie de ping-pong intellectuel. Chacun y va de ses interrogations, observations et suggestions. Au jeu des questions et des réponses, le rêve du chômeur se transforme en un projet concret dont il perçoit maintenant les chances et les pièges. Il décide de persévérer. On lui affecte alors deux « parrains » qui suivront ses démarches, s'il le souhaite. L'idée neuve du groupe ECE est d'avoir groupé les multiples compétences de ses membres et de les faire agir en synergie.

« Nous ne voulons pas faire concurrence aux conseillers en création d'entreprise, explique René-Jacques Plantard, *mais donner le coup de pouce initial à des gens qui sont dans le pétrin. Dès que le candidat a dégrossi son projet et réuni le capital nécessaire, nous lui conseillons de se faire assister par un professionnel. »*

A raison de deux séances par semaine, le groupe des retraités ECE a reçu, depuis sa création, environ un millier de chômeurs entreprenants. Après un sévère *brain storming*, un certain nombre ont renoncé. Leur idée ne tenait pas la route. D'autres ont persévéré et réussi. Comme cette dame qui voulait mettre en conserve les plats qu'elle savait mitonner chez elle. Son affaire parisienne est si prospère qu'elle a installé des succursales en province.

Quant aux retraités eux-mêmes, ils se passionnent pour ce bénévolat. *« Au fond,* explique l'un d'entre eux, *nous avons la nostalgie de notre ancienne profession. Le groupe est une occasion de transmettre notre savoir-faire, de rester dans le coup et même de nous enrichir intellectuellement.*

M.-A.-R.

(1) Association Henri Rochefort. Groupe ECE, 1 *bis*, rue Henri-Rochefort, 75017 Paris, Tél. : 40-53-39-59.

ÉCONOMIE

DES PATRONS EN MISSION A PRAGUE

Bilan positif pour quinze responsables de PME-PMI franciliennes après un voyage organisé par le conseil régional

QUAND le conseil régional d'Ile-de-France (CRIF) accompagne une quinzaine de responsables d'entreprise à Prague, ceux-ci n'ont guère le temps de profiter des richesses artistiques de la somptueuse capitale de la République tchèque, devenue la ville la plus visitée d'Europe depuis la *« révolution de velours »*. Le programme préparé par la direction du développement économique et de la formation du conseil régional pour la mission du 26 au 28 avril à Prague, n'a en effet qu'un seul but : leur permettre de faire des affaires.

Dès leur arrivée, les quinze directeurs généraux ou les responsables de l'exportation des PME-PMI franciliennes rencontrent l'interprète et l'expert qui vont les accompagner tout au long de leurs rendez-vous à Prague et dans tout le pays. Première surprise de cette prise de contact : l'excellente connaissance par les assistants tchèques de la production, du marché et des souhaits de chaque entreprise française. Ceux-ci ont en effet reçu quelques semaines plus tôt un dossier très complet sur la société francilienne.

Peu après, un conseiller et le chargé d'affaires de l'ambassade de France dressent un tableau de la situation d'un pays qui vient de connaître de véritables bouleversements. Ils se veulent rassurants sur l'évolution politique. Malgré les incertitudes liées à la partition avec la Slovaquie le 1er janvier dernier, l'évolution de la jeune démocratie de la République tchèque est caractérisée par la stabilité.

La description de l'économie ultra-libérale mise en place dans le pays depuis 1990 souligne également les potentialités du marché tchèque. Le chômage n'atteint pas 3 % sur l'ensemble du territoire et moins de 1 % à Prague. Les salaires moyens tournent autour de 1 000 francs. Les programmes de privatisations ont relancé les investissements. Seule incertitude : les conséquences de l'entrée en vigueur d'une loi sur les faillites, quelques jours avant l'arrivée de la mission française.

Travail préparatoire

Les diplomates demandent aux visiteurs français de n'avoir *« ni complexes ni prétention »* dans leur démarche. Les Tchèques sont actuellement déçus par les industriels allemands qui ne peuvent tenir tous leurs engagements en raison des difficultés qu'ils rencontrent dans leur propre pays. En 1992, les Français ont d'ailleurs été les deuxièmes investisseurs en Tchécoslovaquie juste après les Américains.

A raison de huit à douze rendez-vous en trois jours, les industriels français partent alors à la recherche de clients potentiels, d'importateurs-distributeurs, de partenaires ou même de fabricants locaux pour établir une coopération. Chaque société et son expert tchèque disposent de fiches présentant les entreprises locales qu'ils vont rencontrer. Celles-ci connaissent, elles aussi, exactement les souhaits de leurs visiteurs. Ce travail préparatoire a été réalisé par Gestionnaires sans frontières, une association créée en 1989 pour *« faciliter les échanges, les transferts de technologie et la communication entre les entreprises d'Europe centrale et orientale et celles d'Europe occidentale. »*

Jacques Edel, le directeur général de BTR, installateur de cuisines industrielles, se réjouit de la qualité du travail : *« Cette fois, les Français ne vont pas partir perdants dans la conquête d'un marché. »* Jean-Luc Chapel, gérant de SEAT, une fabrique de ventilateurs en matière plastique, estime de son côté que cet échange d'informations permet d'instaurer le *« climat de confiance indispensable à la réussite des contacts »*.

« Les missions économiques des entreprises franciliennes ont une obligation de résultats » explique Michel Poiraton, chargé du développement international des PME-PMI au conseil régional d'Ile-de-France. C'est en effet le quatrième volet de l'appui régional à l'exportation (AREX) mis en place par les élus en 1989. Ce dispositif, pour lequel le conseil régional a réservé une ligne de 29 millions de francs de crédits en 1993, comprend deux types d'actions en direction des PME-PMI d'Ile-de-France.

L'exportation indispensable

La première est une aide au recrutement d'un cadre-export, sous la forme d'un prêt sans intérêt de 200 000 francs maximum pour financer la moitié de son salaire de la première année. Les entreprises, choisies par les chambres de commerce et d'industrie, doivent avoir moins de 500 salariés et ne pas être filiales de groupe de plus de 500 salariés. En fait, près des trois quarts des 380 dossiers instruits l'ont été pour des sociétés de moins de 50 salariés. Celles-ci ont presque toutes remboursé cette avance au bout des deux années prévues par le contrat.

Le conseil régional accorde également des subventions d'un montant maximum de 250 000 francs pour l'appui à la réalisation d'un plan de développement export. Un autre programme recherche directement à l'étranger des partenaires pour les entreprises franciliennes. Depuis 1989, 405 projets vers l'exportation ont été soutenus au titre des actions individuelles, 527 emplois directs ont ainsi pu être créés, 260 entreprises ont participé aux actions collectives : deux par an jusqu'en 1992. L'an dernier, une mission a été organisée en Pologne et plusieurs sociétés franciliennes étaient présentes à la foire internationale de Budapest.

« Dans la récession actuelle, l'exportation est indispensable aux 150 000 PME-PMI d'Ile-de-France. Elles créent 90 % des emplois de la région, mais 7 % d'entre elles réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 1 million de francs à l'exportation, et 67 % n'ont pas de responsable-export » précise Christian Cambon, vice-président (UDF), au CRIF, chargé de la formation professionnelle, et du développement économique régional et international.

Au cours de rencontres officielles avec le premier adjoint de la ville de Prague et avec le président de la commission du *développement régional à la Chambre* des députés, M. Cambon cherche à faire disparaître les réticences de ses interlocuteurs. Manifestement, ceux-ci ont trop vu, au cours des derniers mois, des délégations officielles qui mélangeaient un peu trop le tourisme, le rapprochement culturel et les affaires, oubliant très vite leurs intentions d'investir dans le pays. *« J'ai un peu, au niveau de modestes échanges, la responsabilité d'un ministre du commerce extérieur pour les grands contrats »*, explique M. Cambon.

En dressant un bilan globalement positif de leurs commandes et de leurs contacts au terme de ce séjour à Prague, les représentants des entreprises s'étonnaient effectivement du sérieux de l'opération et se félicitaient de deux détails qui ne sont pas sans importance. Ils n'auraient pu organiser eux-mêmes cette mission, qui leur a été facturée seulement 14 500 francs par le conseil régional, qu'en mobilisant une personne pendant plusieurs semaines, sans aucune garantie de résultats. Enfin, la région, pour laquelle cette mission est revenue à 500 000 francs, s'engage à les aider à assurer un suivi de cette opération.

de notre envoyé spécial à Prague
Christophe de Chenay

VAL-D'OISE ET VAL-DE-MARNE

L'art des jardins à l'honneur

Le conseil général du Val-d'Oise va lancer, au mois de juin, un ensemble d'initiatives afin de valoriser son patrimoine d'espaces verts. L'opération doit se prolonger durant toute une année. Elle offrira au public et aux professionnels la possibilité d'approfondir l'art des jardins.

Les habitants seront invités à découvrir les richesses du département dans ce domaine à partir d'une exposition intitulée « Il était une fois... les jardins » et d'animations dans des lieux publics et privés, dont certains leur seront ouverts pour la première fois. Les professionnels pourront participer à une réflexion lors d'un cycle de conférences, de journées d'études et de rencontres.

D'autre part, le conseil général du Val-de-Marne ouvre au grand public, samedi 5 et dimanche 6 juin, les portes des espaces verts départementaux : la roseraie à L'Hay-les-Roses, la pépinière de Mandres-les-Roses, le parc de la Plage bleue à Valenton, les hautes bruyères à Villejuif. Des visites commentées y seront organisées. Les jardiniers présenteront aux visiteurs leur travail, les techniques horticoles et l'art paysager.

PLANTATIONS

Des arbres dans les sablières

L'Agence des espaces verts de la région Ile-de-France et la Compagnie des sablières de la Seine, filiale du groupe Lafarge, ont signé le 30 avril une convention cadre qui prévoit la plantation de 20 000 arbres chaque année pendant cinq ans sur les carrières exploitées par cette société. Cette opération concerne les départements des Yvelines, de Seine-et-Marne et d'Essonne dans lesquels la Compagnie des sablières de la Seine exploite 25 carrières pour produire 10 millions de granulats par an. Elle s'inscrit dans le cadre de la charte « 40 millions d'arbres pour l'Ile-de-France » lancée par le conseil régional (*le Monde* du 14-15 mars) et de la politique de réaménagement et de reboisement menée par la Compagnie des sablières après l'exploitation des sites.

SEINE-SAINT-DENIS

LA QUERELLE DU TRAIN DES COQUETIERS

La difficile transformation de cette ligne provoque l'impatience des élus

Sur ses 8,1 kilomètres, avec ses onze passages à niveau et ses six gares intermédiaires, la ligne SNCF dite des Coquetiers, qui relie Bondy à Aulnay-sous-Bois en Seine-Saint-Denis, est source de toutes les critiques.

Risques d'accidents graves, embouteillages, trains trop longs et quasiment vides, fréquences mal adaptées aux besoins, abords mal entretenus... Les griefs sont nombreux. Depuis plus de vingt ans, les maires des communes traversées, Villemomble, Le Raincy, Pavillons-sous-Bois, Livry-Gargan et Sevran réclament la suppression des passages à niveau pour une meilleure intégration dans le tissu urbain de cette desserte qui transporte plus de 15 000 voyageurs, chaque jour. Harcelée par les élus, la SNCF cherche des solutions.

« La ligne, comme l'explique Denis Falguier, chargé de mission auprès de la direction régionale de Paris-Est, *présente des particularités qui empêchent de l'améliorer facilement. Sa conception en voie unique sur plus de la moitié de son parcours (4 kilomètres), ne permet pas d'augmenter la fréquence de passage des trains. Son insertion au centre d'un axe routier étroit (une rue de part et d'autre) bordé de constructions rend impossible, financièrement et techniquement, la suppression des passages à niveau par dénivellation de la voirie ou de mise en tranchée de la ligne. Dans le cadre de l'exploitation ferroviaire, des améliorations non négligeables seraient possibles pour faciliter l'écoulement du trafic, comme l'aménagement de certains passages à niveau et points d'arrêt, mais elles ne résoudraient pas le problème de fond. »*

Pour « des réalisations simples et efficaces »

Seul le remplacement des trains par un autre mode de transport en site propre, comme le tramway, pourrait améliorer la situation. La SNCF a réalisé en 1991, pour le compte du STP (Syndicat des transports parisiens, organisme gestionnaire et décisionnaire en matière de transport en région parisienne), une étude qui a conclu à sa faisabilité. Cependant, en raison du coût important – 700 millions de francs – aucune décision de mise en œuvre n'a été prise à ce jour.

Pour autant, l'idée n'est pas abandonnée. Les techniciens s'intéressent à une expérience réalisée en Allemagne, à Karlsruhe, d'un tramway apte à circuler sur le réseau ferroviaire. Cette solution permettrait de conserver l'infrastructure existante, ce qui n'est pas le cas pour un tramway de type classique. Par ailleurs, dans le cadre de la préparation du schéma directeur d'aménagement de la région parisienne, la SNCF mène une étude pour le compte de l'IAURIF (Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France) sur le projet d'extension de la future ligne RER Eole vers le nord afin d'améliorer la desserte de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle. Parmi les tracés envisagés, elle travaille actuellement sur la création possible d'une antenne souterraine qui relierait le réseau est à la ligne RER Aulnay-Mitry en suivant l'itinéraire de la ligne des Coquetiers.

Si le projet de création de cette antenne se concrétise, il ne pourra résoudre le problème de la desserte de surface entre Bondy et Aulnay avant l'an 2015. Et, tandis que les techniciens réfléchissent, les élus s'impatientent. Le maire de Livry-Gargan, Alfred-Marcel Vincent (PS), qui depuis son élection en 1961 *« a attiré à de multiples reprises l'attention de l'administration supérieure, de la SNCF, du STP, sans résultats »*, condamne aujourd'hui *« avec violence les atermoiements, les suggestions et les propositions qui consistent à renvoyer l'exécution des projets à l'an 2015, et voire, pourquoi pas, 2050 »*. *« Des réalisations simples et efficaces peuvent être effectuées très rapidement et sans engagement de dépenses extraordinaires »*, affirme cet élu, fervent partisan du remplacement des trains de huit voitures, qui *« circulent souvent quasiment vides à des cadences ridicules »*, par des tramways du type de ceux de Nantes capables de rouler sur les voies existantes.

Cet avis est partagé par les maires de Sevran, Bernard Vergnaud (PC) et du Raincy, Raymond Mège (UDF), qui déplorent *« le gaspillage chaque année de centaines de milliers d'heures »* derrière le principal passage à niveau de sa commune qui englobe, dans un rayon de moins de 200 mètres, un lycée de 2 300 élèves, un centre d'apprentissage, une école privée et un hôpital dont les accès se trouvent régulièrement bloqués aux heures de pointe. Favorable pour sa part au remplacement des trains par des autobus comme *« solution d'attente »*, le sénateur-maire de Villemomble, Robert Calmejane (RPR), reconnaît *« que l'avenir ne dépend pas de la facilité d'un quelconque projet mais bien de la capacité de financement et du partenariat qu'il proposera »*. *« Avant d'évoquer des solutions, d'hypothétiques faisabilités,* estime Robert Calmejane, *il serait plus sage de prendre en compte l'escalade des coûts engendrés par la moindre modification de la ligne. »*

Le dossier est loin d'être réglé. Il devrait être à nouveau examiné à l'occasion d'une prochaine réunion que compte organiser le sous-préfet de l'arrondissement du Raincy, Jean-Pierre Lacave, dans le cadre de la préparation du nouveau schéma directeur régional.

Martine Boulay-Meric

LES VILLES A L'HEURE DU ROCK

Les « années Lang » ont favorisé le développement de cette musique en régions. Les collectivités multiplient les opérations, mais les intéressés dressent un bilan mitigé

« LES années 80 ont vu l'éruption du rock dans les villes et les régions. Aujourd'hui, la lave refroidit et se rétracte. » L'image est de Pierre Marty, organisateur de l'Etat du rock, une manifestation annuelle qui réunit à Montpellier tout ce que l'Hexagone compte de professionnels du spectacle, de représentants des articles, d'acteurs de la vie culturelle et d'élus ouverts à toutes les formes de musique.

« Au cours de la décennie précédente, le rock et ses multiples déclinaisons ont fini par être perçus comme une culture à part entière. » Les « années Jack Lang » sont passées par là et la politique du ministère de la culture en faveur du rock a incontestablement favorisé son développement en régions. Ici ou là, des sommes importantes ont donc été investies, pour des résultats plus ou moins heureux.

Actuellement, le « milieu rock » s'interroge. Il se demande *si le rôle des collectivités locales* est de favoriser la pratique musicale amateur (ce que le conseiller à la culture de Nantes définit comme le *« rock mobylette »)* ou bien d'aider à la professionnalisation des artistes locaux. Peut-on mener une politique en faveur du rock sans créer les lieux de diffusion adaptés ? Le rock est-il la dernière trouvaille pour animer les quartiers en difficulté; qui est maître d'œuvre dans un univers plutôt allergique à l'institution, les politiques ou les « pros » ? Telles ont été les questions.



Pour 14,5 millions, Agen a racheté un cinéma tombé en désuétude : le Florida

Aux origines du mouvement, il y a Rennes, sans doute la première ville clairement identifiée *« rock »* en France. Rennes la pionnière, *qui cumule* les atouts : un important vivier de musiciens (la « scène » rennaise a vu naître des artistes comme Etienne Daho ou le groupe Niagara), une salle dévolue au rock (l'UBU, situé en centre-ville), des lieux de répétition et une vitrine, les Transmusicales. En une quinzaine d'années, ce festival s'est imposé comme le rendez-vous d'où émergent les nouvelles tendances.

Aujourd'hui, les créateurs des « Trans » tentent de capitaliser leurs acquis et de leur faire essaimer dans toute leur région, avec les Assises du rock à l'Ouest, une rencontre programmée tous les deux ans. Pour Hervé Bordier, l'un des responsables des Transmusicales, *« il est maintenant nécessaire de fédérer toutes les expériences ». « En ces temps d'alternance politique,* ajoute Hervé Bordier, *l'incertitude règne sur les choix culturels du nouveau gouvernement et il est important de donner une autonomie à la région. »*

Plus au sud, Agen est loin d'avoir accumulé l'expérience rennaise. La préfecture du Lot-et-Garonne est plus connue pour les pruneaux que pour ses rockers, mais elle se lance dans un programme dont la qualité est soulignée par nombre de spécialistes du secteur. Avec l'aide du département, de la région et de l'État, la ville a racheté le Florida, un cinéma tombé en désuétude, pour en faire un Centre des musiques amplifiées. Le Florida nouvelle manière a ouvert ses portes début mars. L'endroit comporte une salle de spectacles modulable de 400 à 650 places, cinq studios de répétition équipés et un café-lieu de rencontres. Coût total de l'acquisition et de la réhabilitation : 14,5 millions de francs.

« C'est aussi cher qu'un centre nautique », souligne Marie-Thérèse François-Poncet, l'adjointe à la culture, qui a dû venir à bout des résistances d'une équipe municipale plutôt conservatrice. Les promoteurs du projet Florida ont conscience d'être surveillés, *mais Philippe* Berthelot, le directeur des lieux, est persuadé du bien-fondé de l'opération : *« Une centaine de groupes de rock de tous niveaux ont été recensés dans l'agglomération d'Agen (55 000 habitants). » « Dans un rayon de 100 kilomètres »*, ajoute-t-il, *on en trouve près de 500, tous à la recherche d'infrastructures pour jouer. » « En cas d'échec,* conclut Marie-Thérèse François-Poncet, *la polyvalence des lieux permet de les affecter à d'autres activités. »*

Un véritable espace adapté au rock. Voilà ce qui manque justement à la Seine-Saint-Denis, pourtant plus peuplée que le Lot-et-Garonne. Cette musique fait néanmoins partie du paysage culturel et le conseil général s'est doté, il y a trois ans, d'une « mission rock ». Intégrée au service culturel du département, cette structure multiplie les interventions : diffusion d'un fanzine, *Zebrock*, tiré à 20 000 exemplaires. Edition d'un annuaire où sont *répertoriés les groupes et les* adresses utiles aux musiciens. Ateliers musicaux à La Courneuve où des professionnels viennent enseigner.

Mais la grande fierté d'Edgard Garcia, le responsable de la « mission », c'est l'opération Zebrock au bahut, vieille de trois ans. *« L'objectif est de donner une véritable culture rock aux adolescents,* explique Edgard Garcia, *de leur faire comprendre d'où vient la musique dont ils s'abreuvent. »* Zebrock au bahut a commencé par des concerts dans les lycées, enchaîné par de très sérieuses conférences sur l'histoire du rock et, cette année, les élèves ont planché pour le journal *Zebrock*, avec l'accord des enseignants : rédaction d'articles sur les grands courants musicaux (blues, reggae, hard rock...), critique de disques ou encore conception de pochettes.

Pour bon nombre de collectivités, ce type d'action éclatée et souterraine trouve cependant ses limites. La tentation est grande de *faire plus voyant*, par exemple en favorisant l'émergence rapide de groupes locaux. Rennes a eu Daho, Bordeaux le groupe Noir Désir et Nantes Elmer Food Beat. Pourquoi pas nous? se demandent des élus en mal de publicité. Actuellement, l'un des moyens les plus répandus consiste à éditer des compilations. L'Ariège propose ainsi *les Musiciens ariégeois* et la ville de Montpellier organise un Grand Prix Rock qui voit les lauréats *regroupés en disque* compact. Ces enregistrements flattent les artistes, mais de l'avis des spécialistes demeurent sans grand intérêt.

Les disques sont souvent mal enregistrés, ils manquent de cohésion artistique et souffrent d'une diffusion trop confidentielle. Plus productives semblent être les actions visant à mieux armer les musiciens sur le terrain juridique. Nantes accueille ainsi une antenne du Centre d'information du rock (un des organismes soutenus par le ministère de la culture) et développe des activités de conseil pour aboutir à une certaine moralisation du secteur : en finir, par exemple, avec les concerts généreusement rétribués en bières et en sandwichs...

En 1993, nombre d'acteurs du rock tirent un bilan *finalement mitigé* de l'action des collectivités locales. Pour Pierre Marty, de l'Etat du rock, ou Philippe Berthelot, du Florida à Agen, la professionnalisation du secteur n'est pas vraiment dans le champ de leurs compétences. Villes et conseils généraux devraient, selon eux, se préoccuper avant tout des intérêts du plus grand nombre.

Philippe Berthelot insiste sur la notion de *« pratiquant du rock »*, comme on pratique le football ou la pétanque. Pierre Marty, lui, souhaite une grande enquête nationale sur les *besoins réels. On a parlé* ainsi de 25 000 groupes de rock en activité en France, un chiffre toujours resté parfaitement invérifiable.

Laurent Doulsan

Pour les apprentis-rockers

Des dizaines d'écoles, d'associations et d'instituts proposent des enseignements liés à la musique rock. Pour s'y retrouver, voici la liste des plus importants.

- *Studio des Variétés*. 28, rue Ballu, 75009 Paris, tél. (1) 42-81-11-21. Une institution. Axé sur l'interprétation et l'écriture (variétés, rock, soul music...), il s'adresse en priorité à des artistes expérimentés.
- *Rock School*. 22, cours Barbey, 33800 Bordeaux, tél. 56-94-51-04. Apprentissage et perfectionnement instrumental.
- *Centre musical et créatif de Nancy* (CMCN), porte de la Graffe. BP 968, 54000 Nancy, tél. 83-32-25-03. Un cursus « loisirs » pour les amateurs et un cursus « pro » pour ceux qui affichent au moins trois ans de pratique musicale.
- *STAFF* (Spectacles et techniques association française de formation). Rue des Petites-Industries, 44470 Craquefou, tél. 40-25-28-36. Toutes les techniques de scène.
- *Centre d'information du rock et des variétés*, 211, avenue Jean-Jaurès, 75019 Paris, tél. 42-00-12-11. Stages de producteurs, managers, organisateurs.

CENTRE
Les oiseaux n'aiment pas les fêtes nautiques

Lorsque canoës et planches s'élancent sur la Loire, ils frôlent des sites sensibles, protégés comme réserve naturelle, ou par des arrêtés de biotopes. De quoi déranger les sternes pierregarins et naines, qui ont la particularité de choisir les îlots de sable et de gravier pour se reproduire. *« Ces populations d'oiseaux méritent d'être préservées »*, écrit Guy Jarry, du Centre de recherche sur la biologie des populations d'oiseaux au muséum, dans un rapport *demandé par* les autorités préfectorales. Pour lui, la présence d'une seule personne dans un rayon de 100 à 200 mètres d'une colonie est reconnue comme perturbatrice. L'expert suggère que la manifestation sportive qui devait réunir au début du mois de mai, comme l'an passé, 800 concurrents en planches à voile et en canoës, soit décalée. *« Pas possible,* rétorque Pascal Berbigier, président de Promotion et animation du Val de Loire, *la période a été choisie pour une question de sécurité. C'est la seule à être alimentée par un débit d'environ 500 m³/s ». « Pas question d'interdire la Loire,* lance Thierry Philippi, de Nature-Centre à Orléans, *mais de montrer que l'on ne peut pas faire cohabiter la protection de la nature avec des épreuves sportives. »* L'élaboration d'une charte régionale doit permettre la définition d'un code de bonne conduite avec des contraintes de passage dans le temps et dans certains lieux.

POITOU-CHARENTES
Nouveau pavillon au Futuroscope

Le président du conseil général de la Vienne, René Monory (UDF-CDS), l'un des pionniers du parc Futuroscope, est toujours prêt à aider son « enfant ». Un nouvel engagement de crédits vient d'être décidé par le conseil pour la construction d'un pavillon où l'on projettera, notamment, un film sur le département *réalisé avec le concours de* l'actrice Nathalie Baye.
Le parc de loisirs du Futuroscope est le deuxième en France après Euro Disney. En avril, il a enregistré une moyenne de 7 500 visiteurs par jour, ce qui laisse espérer *plus de 2 millions à la fin de* l'année. Le département, qui a engagé depuis l'ouverture 1 milliard 115 millions d'investissements, attend beaucoup de cet équipement sur le plan économique.

Une formation pour l'encadrement

« Profession : manager du monde de la musique ». En proposant cette formation, le Centre d'*information du rock et des* variétés (CIR) et l'Institut régional d'éducation populaire (INIREP) d'Issoudun (Indre) tentent de répondre au besoin de structuration du milieu musical hexagonal.

Ce programme a été lancé en 1989. A l'époque, le CIR se limite au rôle d'éditeur, en publiant des guides pour les musiciens ou des ouvrages sur la législation en vigueur dans le secteur. La demande de conseils se faisant plus pressante, une première *série de* stages courts est lancée : « Profession : producteur, organisateur, artiste... » *Ces sessions de trois à cinq* jours ambitionnent avant tout de donner quelques clés de compréhension des métiers du spectacle. Elles seront bientôt suivies d'une formation plus longue (sept mois), plus complète, de « manager du monde de la musique ». André Laignel, le maire socialiste d'Issoudun (Indre), alors secrétaire d'État à la formation professionnelle, accepte d'accueillir les stagiaires au sein de l'IUT de sa ville.

La promotion 93, vingt personnes, effectue actuellement son stage en entreprise. Auparavant, *ces aspirants managers ont* suivi un tronc commun, comprenant notamment des cours de comptabilité, d'informatique et d'anglais, puis un mois et demi de formation débouchant sur une filière spécifique. Trois spécialisations sont proposées : « Agent de la production discographique », « Manager en carrière artistique », et enfin « Organisateur de spectacles vivants ».

L'enseignement est dispensé par des professionnels, des représentants des maisons de disques, des managers d'artistes comme ceux de Jean-*Louis Aubert, Kent, ou des pro*ducteurs de spectacles... L'administateur du Printemps de Bourges vient aussi régulièrement à Issoudun, en voisin. Cette année, le CIR et l'INIREP ont reçu pas moins de 600 demandes de stages. A l'issue des différentes étapes de sélection, 20 candidatures seulement ont été retenues. Sur le papier, le niveau requis est celui du baccalauréat, mais les formateurs exigent par ailleurs une première expérience dans le domaine du spectacle et un projet professionnel cohérent.

Ces *métiers constituant* autant de « miroirs aux alouettes », il semble nécessaire d'écarter les vocations trop soudaines, pour éviter de former des managers-chômeurs. Bertrand Mougin, le directeur pédagogique, revendique 70 % de stagiaires mis en situation professionnelle dans le secteur musical. *« Ceux-là n'exercent pas tous des fonctions de management,* ajoute Bertrand Mougin, *certains ont bifurqué vers d'autres métiers du spectacle, mais tous ont accumulé un capital-relations primordial dans ce secteur d'activités. » La formation dispensée* à Issoudun est en cours d'homologation. Après accord d'une commission paritaire, elle devrait se situer au niveau 3, c'est-à-dire bac + 2. Le stage est gratuit et rémunéré, entre 2 500 et 4 500 francs par mois. Le CIR exporte également ses interventions dans d'autres régions. Des stages courts sont organisés à la demande de structures locales.

L. D.

DÉBAT

COMMUNICATION : ATTENTION A LA CACOPHONIE

par Pierre Zémor

Les villes, les conseils généraux et les conseils régionaux communiquent. La décentralisation a donné des ailes à la *communication territoriale. Dotée de budgets* qui deviennent importants, car les élus considèrent comme prioritaire de mettre en valeur leurs réalisations et leur gestion.

Cette communication s'emploie principalement à affirmer les images des collectivités locales, images parfois d'Epinal, dans la mesure où de nombreuses villes sont des «carrefours de l'Europe», desservis par le TGV, riches d'un patrimoine historique et qui développent un technopôle... A promouvoir les services d'aide sociale, de logements, de transports, d'équipements scolaires. A vanter les opérations d'aménagement, les réalisations d'infrastructures routières, la protection de l'environnement... Et parfois à défendre des causes d'intérêt général.

Ainsi, à l'instar de ce qui s'est fait dans les administrations et gagne progressivement l'ensemble du service public, la communication se professionnalise et s'organise. L'Etat est descendu de son piédestal pour répondre à des « clients » d'autant plus exigeants que, contribuables et électeurs, ils sont «ses actionnaires». Cette relation particulière caractérise l'ensemble de la communication des services publics. Et les collectivités territoriales sont bien placées pour répondre à l'attente, qui s'exprime de plus en plus, d'une information concrète, d'une communication de proximité, d'accueil et de relation.

Dans une enquête récente (1), les Français, satisfaits de l'information reçue, notamment des mairies, montrent leur intérêt pour la presse locale et plus encore pour le bulletin municipal, média plébiscité. Simultanément, ils se plaignent d'une information trop abstraite, insuffisamment ciblée, trop préoccupée de l'image des élus et réclament une clarification des messages au niveau local.

Les émetteurs aujourd'hui se multiplient. Non seulement chaque région, département et ville veut proclamer, auprès des citoyens d'un territoire déterminé, sa raison d'être. Chacun entend faire venir des entreprises et des touristes. Mais alors se télescopent, sur telle ou telle ville, un discours édulcoré et général et des propos contrastés sur les difficultés d'une agglomération. Chaque collectivité territoriale est tentée d'épouser les mêmes thèmes d'intérêt général ou de pratiquer les mêmes types de relations publiques (inaugurations, création d'événements culturels, parrainage *sportif...) ou de diffuser largement la Lettre du* maire ou du président...

Non seulement peu d'efforts entre collectivités sont tentés pour se spécialiser, mener des communications complémentaires et coordonner, ne serait-ce que pour partie, la communication d'une région, de «ses» départements et des villes principales. Mais, de plus, l'Etat parisien a, de son côté, bien compris la nécessité de parler plus près du citoyen. Un ample mouvement de déconcentration a été engagé par les ministères. Les rectorats, les centres des impôts, les directions départementales de l'équipement, les préfectures... sont invités à communiquer. Ils éditent, diffusent et s'affirment comme des émetteurs à part entière. Le préfet, encouragé par sa bonne image (2), ajoute sa Lettre aux autres Lettres.

Pistes à explorer

Le citoyen reçoit confusément les effets de ces adolescences brouillonnes de communication. Le bruit couvre de plus en plus les signaux émis. Il est déjà difficile, pour un élu, lorsqu'il reçoit un courrier de l'Etat affublé de logos, d'identifier clairement qui s'adresse à lui. Pour le public, lorsqu'un panneau, destiné à l'informer de la raison d'être de travaux, ne peut recevoir que les indications, jalousement calibrées, des efforts financiers de la ville, du district, du département, de la région, de l'Etat, le message est occulté et les publicités s'autodétruisent. La communication n'est pas en elle-même la cause de cette cacophonie. Elle la révèle. Mais faute de pouvoir y remédier, elle l'amplifie.

La décentralisation et la déconcentration du service public sont encore des tâches à poursuivre pour que soit mieux précisée la répartition des compétences, évités ou limités les financements croisés, bref clarifiées les responsabilités.

Une règle simple précise qu'il ne peut y avoir de communication authentique d'une institution qui n'est pas au clair avec sa propre mission. Les messages ne sont pertinents, efficaces et bien reçus que s'ils accompagnent un acte, une valeur réellement ajoutée par l'émetteur. C'est pourquoi, à l'écoute de leur «marché», c'est-à-dire du citoyen, les communicateurs publics constatent qu'il est urgent de dire *«qui communique sur quoi et avec qui»* (3).

Comment peuvent s'harmoniser dans la ville différents registres de communication? Une cohérence est-elle possible? Une maîtrise envisageable? Les actions de communication des départements et des régions informent-elles bien le public? Les services déconcentrés de l'Etat doivent-ils ajouter aux interférences des émetteurs ou bien s'adresser à des destinataires intermédiaires, capables d'adapter les messages publics? Comment imaginer une coopération entre Etat et les collectivités locales?

Les responsables de la communication publique ont, en s'organisant progressivement, mûri. Ne peut-on faire en sorte que des lieux de réception des communications publiques, pluri-institutionnels, réduisent le gaspillage et le foisonnement cacophonique actuel? Regrouper les messages à proximité de l'utilisateur? Des pistes sont à explorer : le décloisonnement, l'interchangeabilité des missions (les passeports dans les mairies) et la polyvalence, l'utilisation par divers services publics de réseaux existants, parfois sous-utilisés comme celui de La Poste.

Les communicateurs publics ont des propositions à faire pour contribuer à la clarification territoriale du service public : simplifier la vie du citoyen et donner de la cohérence à la parole publique.

(1) *Communication publique*-IFOP juin-juillet 1992, échantillon de 937 personnes de plus de dix-huit ans.

(2) Enquête Association du corps préfectoral-IFOP (*le Monde* daté 7-8 février).

(3) Première «Rencontre nationale de la communication territoriale» les 11 et 12 mai au Sénat. *Communication publique*, Conseil d'Etat, 1, place du Palais-Royal, 75001 Paris.

► **Pierre Zémor est conseiller d'Etat, président de l'association Communication publique.**

LIVRES

ABSTENTION ÉLECTORALE ET PARTICIPATION A LA VIE LOCALE

Institut de politique internationale et européenne (Nanterre), Union féminine civique et sociale (Paris). 203 p., 180 F.

L'abstention électorale est l'une des maladies de langueur de la démocratie. Avec des hauts et des bas, elle frappe, en gros, un tiers des Français en âge d'aller aux urnes. L'Union féminine civique et sociale (UFCS), qui travaille depuis sa création à la formation civique de ses adhérentes, s'est demandé pourquoi.

L'hypothèse de départ de ces militantes était que, mieux informés qu'autrefois, encouragés par la décentralisation, les citoyens souhaitant participer à la vie publique disposeraient aujourd'hui de moyens plus directs et plus permanents que le vote. Par exemple, l'action à l'intérieur des associations. D'où une enquête auprès de 45 000 électeurs effectuée par une trentaine de militantes de l'UFCS et des étudiants en science politique de l'université de Paris-X Nanterre. Le résultat de cette étude est un rapport bourré de statistiques contrastées où chacun peut faire son miel.

Quelques pistes se dégagent. Les plus touchés par l'abstentionnisme sont les 20-35 ans et les plus de 70 ans. La participation électorale est d'autant plus forte que le sentiment d'appartenance au lieu de résidence est partagé par par un grand nombre d'habitants. Les femmes, désormais, votent autant que les hommes. Mais rien ne montre que le «dérivatif» de la vie associative détourne le citoyen de son devoir électoral. C'est même le contraire. Les associations constituent une école de démocratie et, pour certains de leurs animateurs, elles deviennent l'antichambre de la politique. C'est bien pourquoi tant de petits « potentats » locaux les redoutent et contestent leur légitimité pour les déstabiliser.

D'où une tentation pour les bonnes volontés découragées : l'abstention et la contestation systématique. Dans les intervalles entre deux consultations locales, les instruments et les pratiques d'une saine relation entre les citoyens actifs et les élus restent à inventer.

M. A.-R.

RIVIÈRES DE FRANCE
par Michel Grandin. Ed. François Bourin, 530 p., 195 F.

Il y a cent façons d'observer et de décrire la France. Michel Grandin s'y était déjà essayé il y a deux ans à travers les villages. Cette fois sa grille de lecture est celle des *300 fleuves et rivières* qui irriguent et personnifient la *« Gaule chevelue »*. Une bonne idée et pas seulement pour les pêcheurs à la ligne. Venant après d'autres initiatives, comme la publication par les éditions Privat de Toulouse des ouvrages successifs de la collection « Rivières et vallées de France », elle témoigne du nouveau regard que les Français portent sur leur immense patrimoine hydrologique.

Voici un ouvrage qui les y aidera : une sorte de guide pratique fournissant sur chaque cours d'eau les renseignements géographiques et touristiques indispensables à la fréquentation de ses rives. En découvrant l'histoire, le caractère, les charmes parfois secrets des bassins versants, ce sont tous les terroirs de l'Hexagone que l'on parcourt ainsi au pas du promeneur.

OFFRES D'EMPLOIS

« *UNE ville infiniment noble, majestueuse et triste. Son château gardait dans le silence le reliquaire de ses souvenirs. Le vaste désert de la place d'Armes semblait séparer deux villes distinctes, tant il était long à franchir. Les rues régulièrement dessinées n'offraient nulle part cet enchevêtrement des vieux quartiers des villes de France.* » Ces extraits des premières lignes du livre de souvenirs de Pierre de Nolhac, qui fut conservateur du château au début du siècle, résument ce qui a souvent été écrit sur Versailles.

Combien, parmi les habitants du Versailles d'aujourd'hui, dont un récent sondage indiquait qu'elle est la ville d'Ile-de-France où une majorité de Franciliens souhaiteraient vivre, reconnaîtront leur cité dans cette sinistre description ? Elle montre cependant que Versailles a connu, tout au long de sa courte existence, des assoupissements, à la mesure d'une croissance fulgurante.

Ballottée par l'histoire, la ville s'est longtemps cherché un emploi à la mesure de sa gloire passée. Jusqu'à la dernière guerre, Versailles était bien ce « *spectre de cité* » dont parlait Théophile Gautier. La plus grosse garnison de France ne suffisait pas à animer les artères. Repliés derrière leurs façades défraîchies, ou cachés de la rue par des jardins laissés à l'abandon, les Versaillais vivaient sur les souvenirs des splendeurs passées. C'est la République qui a sauvé la ville en y installant la préfecture de Seine-et-Oise.

En 1947, la cité est noire, triste. Rien n'a quasiment changé depuis un siècle : les réseaux sont inadaptés, les équipements sociaux presque inexistants. André Mignot, qui sera maire pendant trente ans, rénove les écoles, équipe la ville, construit des HLM à la périphérie. Le commerce local, qui n'a jamais été très entreprenant, n'en finit pas de péricliter sous les assauts conjugués de la concurrence de la capitale, des nouvelles formes de distribution et, bientôt, avec la construction du premier centre commercial d'Europe, sur la commune voisine du Chesnay.

La ville tourne le dos au château et ressemble de plus en plus à une banlieue dortoir. La proximité de Paris, l'environnement immédiat, le prestige du nom attirent cependant des cadres. Ils vont en priorité dans les quartiers anciens de la paroisse Notre-Dame, le plus bourgeois, et de la cathédrale Saint-Louis, le plus aristocratique, mais aussi dans ceux, plus excentrés et plus populaires, de Montreuil, Porchefontaine et autour de la gare des Chantiers. Ils s'installent dans des ensembles neufs aux noms prétentieux comme « Versailles Grand Siècle ». La pression immobilière se fait forte. On détruit beaucoup, quelquefois en commettant des erreurs irréparables, comme la Petite Place. Et on construit un peu n'importe quoi.



VERSAILLES

A l'ombre du château

Toute construction dans un rayon de cinq kilomètres autour de la cour de marbre est tenue à une hauteur limitée

Les pouvoirs publics sont loin de donner l'exemple. A quelques centaines de mètres de la place d'Armes, l'Hôtel des Postes, la Trésorerie et l'annexe de la préfecture sont d'une banalité affligeante... qui vaut toutefois mieux que le Palais de justice, inauguré en 1977. Le pouvoir de l'Etat sur la ville semble faire passer au second plan l'autorité du maire.

Sur les 2 382 hectares de la cité, le Domaine, qui comprend le château et le parc, couvre 716 hectares. L'armée dispose de 427 hectares et les forêts domaniales sont presque aussi étendues. Une hauteur limitée s'impose, depuis Louis XIV, à toute construction dans un rayon de 5 kilomètres autour de la cour de marbre. Le roi avait décidé que, aussi loin que portait son regard depuis sa chambre, aucune construction ne pouvait partager avec le soleil sa domination sur le monde... et sur la plaine de Versailles.

Seule la mairie, par provocation, s'installe en 1900 dans un bâtiment qui domine le château et la préfecture. La municipalité, dont Louis XVI n'avait daigné doter la ville qu'en 1787, afin que la troisième cité du royaume soit représentée aux Assemblées provinciales, avait pourtant témoigné jusqu'à la Restauration, à la fois de son respect des valeurs républicaines et de sa sourcilleuse volonté de préserver son patrimoine. Appuyée par la population, elle avait livré des batailles homériques contre toutes les tentatives de destruction du Domaine. Elle s'était même opposée aux projets de prolongement jusqu'au château des deux lignes de chemin de fer, rive droite et rive gauche, construites en 1839 et 1840, demandés par des élus du peuple plus soucieux de leur confort que d'esthétique.

Autour du château, les quartiers Notre-Dame et Saint-Louis font partie du secteur sauvegardé depuis 1963. Aucune modification ne peut y être effectuée sans l'accord des autorités ministérielles. Depuis le 14 mars 1991, un véritable « plan de sauvegarde » y interdit les destructions, limite les possibilités de construire, prévoit la destination des espaces non bâtis, définit ce qui doit être supprimé et intègre les grandes opérations structurantes.

Elu et réélu depuis 1977 avec de confortables majorités, André Damien (CDS) ne se formalise pas de cette exceptionnelle limitation de son pouvoir. Heureux de disposer de « *plus de pouvoirs que le maire de Paris* », il s'engage dans une politique déclarée de « *conservation du patrimoine* » qui reçoit le soutien de la population, prompte à se manifester par l'intermédiaire d'une des innombrables associations de défense de la ville.

Si sa persévérance est saluée pour la rénovation et la réhabilitation du marché Notre-Dame, l'opération des Manèges est plus contestée. Non seulement le pari de créer un centre d'activités commerciales et culturelles entre le château et la mairie est loin d'être gagné, mais l'absence de parti pris architectural suscite quelques critiques. M. Damien n'est pas le dernier à regretter que les différentes hésitations du ministère de la culture et de la direction du patrimoine n'aient pas permis plus d'audace dans cette réalisation.

Cet épisode n'a cependant pas terni l'excellence des rapports entre le maire et Jean-Pierre Babelon, directeur du château et du domaine de Versailles. Tout à son « *opération chirurgicale* », qui devrait redonner au parc l'aspect voulu par Le Nôtre, M. Babelon espère voir les Versaillais revenir visiter le château : « *De nombreuses salles et plusieurs appartements ont été restaurés ces dernières années. Ils mériteraient d'être découverts, car ils ne font pas partie de la « grande visite » que près de quatre millions de touristes effectuent chaque année au pas de charge.* » Reconnaissables à leur inimitable style « *bon chic, bon genre* », les habitants de la ville et du Chesnay, qui constituent la majorité des promeneurs dominicaux sous les frondaisons séculaires entre la grille de la Reine et la porte Saint-Antoine, n'ont pas encore entendu cet appel. Ils reprochent au château d'attirer ces hordes de touristes qui déferlent pour quelques heures sur la ville, défigurant la place d'Armes avec leurs cars.

Mais, de son côté, M. Babelon ne croit guère au rêve, caressé par les édiles municipaux, de voir le « *château se diffuser dans la ville* ». Rares sont en effet les touristes qui s'écartent de leurs véhicules ou du trajet entre les gares et le château. La ville et l'Etat font pourtant, depuis plusieurs années, des efforts pour cette « sauvegarde au quotidien » des témoignages des moments de l'histoire des deux siècles passés : Grand Commun, salle du Jeu de paume, hôtel des Menus-Plaisirs, mais aussi hôtel de Mme du Barry, Musée Lambinet, Maison des Italiens... Des façades retrouvent leur état et leur couleur d'origine.

Les efforts des commerçants ont permis d'attirer une partie de la population de la région

Le conseil général des Yvelines met aussi ses moyens et la passion de son président, Paul-Louis Tenaillon (CDS), au service de la ville. Il vient d'acquérir le domaine Elizabeth, un parc sur lequel les autorités de tutelle gardent cependant un droit de regard sourcilleux.

La restauration des Carrés Saint-Louis dans leur aspect et leur fonction du XVIIIe siècle devrait constituer un nouveau pôle d'attraction. Et l'arrivée annoncée dans la Maréchalerie de l'Office du tourisme, aujourd'hui exilé rue des Réservoirs, permettra d'orienter certains visiteurs. En attendant, les efforts des commerçants ont permis d'attirer une partie de la population de la région, en particulier de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, édifiée à moins de 5 kilomètres.

Dans une conjoncture immobilière déprimée, la ville voit ses ressources diminuées. Les contraintes en matière d'urbanisme, la volonté d'éviter tout déséquilibre sociologique, l'impossibilité géographique de s'étendre interdisent l'arrivée de nouvelles activités, et bloquent toute augmentation de la population. Celle-ci a même nettement diminué entre les deux derniers recensements.

De nouveaux logements auraient permis d'augmenter les ressources apportées par la taxe d'habitation, la principale rentrée financière d'une ville au troisième rang en France par le potentiel fiscal de ses habitants. Mais, dans sa logique de préservation du patrimoine, la municipalité a révisé, en 1989, le plan d'occupation des sols (POS) pour le rendre plus contraignant. L'esprit du précédent document était contourné par des promoteurs qui voyaient le profit qui pouvait être tiré d'opérations immobilières sur les propriétés des rues de Clagny, du plateau Saint-Antoine ou même des zones pavillonnaires du quartier de Porchefontaine.

La population de Versailles n'en a pas moins été renouvelée au cours des dernières années. Les jeunes sont nombreux, mais, contrairement à une légende tenace, on y fait plutôt moins d'enfants que dans le reste de la France. « *Une générosité basée sur la foi, la tradition considérée comme une valeur sûre* », qu'évoque Mgr Thomas, évêque du diocèse, expliquent cependant ces familles nombreuses qui se pressent à la sortie des offices dominicaux.

Les habitants des beaux quartiers ont créé, avec l'aide des autorités religieuses, SOS Accueil deux nuits, une structure d'accueil pour les nombreux sans-abris attirés par la richesse de la ville, qui campent toute l'année le long de la pièce d'eau des Suisses. Une trentaine de bénévoles gèrent avec succès Cana 78, une entreprise de réinsertion dans les locaux de l'ancien séminaire.

Les cadres et les professions intellectuelles représentent près du tiers de la population, et 32 000 personnes viennent y travailler chaque jour pour occuper près de 50 000 emplois, dont la moitié dans l'administration. Ces flux aggravent les difficultés de circulation dans une ville qui ne dispose, en attendant l'hypothétique bouclage de la rocade A 86, d'aucune voie de contournement, préservation de l'horizon autour du château oblige.

Avec sept quartiers très différents et éloignés les uns des autres, sans véritable centre, une population qui a été renouvelée de 40 % entre deux recensements, une université qui vient de se créer avec Saint-Quentin-en-Yvelines, un commerce qui cherche sa clientèle, Versailles est peut-être la première ville nouvelle de France. Les Bourbons voulaient d'ailleurs donner le nom de Villeneuve-Saint-Louis à la cité royale édifiée à partir de 1630 sur l'emplacement d'un village de bouviers.

de notre envoyé spécial
Christophe de Chenay

Prochain article : CALAIS

La vie du « Potager »

C'est un jardin extraordinaire. Ce ne sont pas les fleurs qui en constituent l'ornement, mais les arbres fruitiers et les plantes alimentaires. Louis XIV, qui raffolait des asperges, des figues et des melons, avait demandé, en 1678, à Jean-Baptiste La Quintinie, jardinier du Roi, de lui construire, près du château, un potager où ses fruits et ses légumes préférés pourraient être produits tout au long de l'année. Sur un terrain de 9 hectares, en bordure de la pièce d'eau des Suisses, fut édifié en cinq ans un système de jardins en creux et de serres, entourés de murs, qui permettait de recréer des microclimats. On y récoltait des radis en décembre, des ananas... et même une dizaine de livres de café chaque année.

Trois siècles plus tard, derrière la « grille du Roi » d'époque, cette architecture minérale et végétale est restée telle que le souverain la faisait visiter à ses hôtes de marque. La figuerie et la melonnière ont été comblées, certains murs abattus, mais on peut toujours admirer des terrasses, les espaliers, plantés d'une soixantaine d'espèces de poiriers et de pommiers, d'abricotiers, de pêchers et d'actinidias. Adossée à l'un des murs les mieux abrités du jardin, orienté à l'est, une vigne produit un « chasselas doré de Fontainebleau ». Un tunnel permet d'accéder aux différents niveaux sur lesquels sont cultivées en rangs serrés toutes les variétés de légumes.

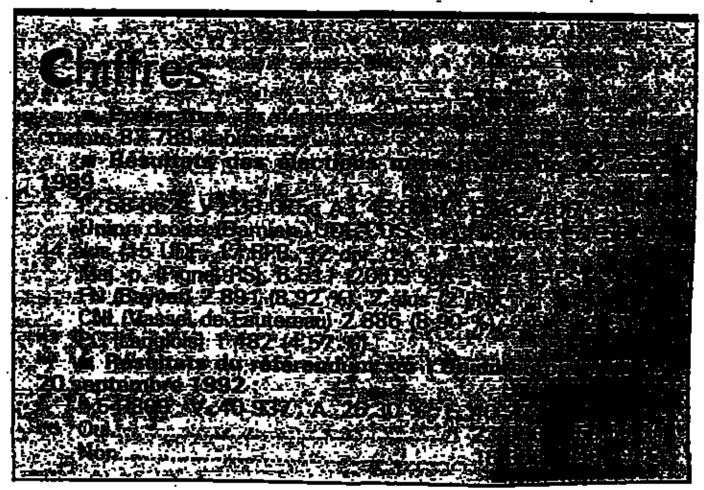
Des légumes bon marché

Alors que le château est à l'écart de la ville, le Potager du Roi, au pied de la cathédrale Saint-Louis, participe à la vie de Versailles. Au 4, rue Hardy, tous les mardi et vendredi de 8 h 30 à 11 h 30, les habitantes aux permanentes parfois défraîchies remplissent leurs Caddies d'osier de fruits et de légumes vendus à des prix défiant toute concurrence. Du 1er avril au 15 novembre, du mercredi au dimanche, des visites guidées permettent la découverte du potager et de l'étrange parc Balbi voisin, qui se termine par une savoureuse dégustation.

Tout au long de l'année, l'Ecole des amateurs de jardins organise des cycles de formation sur la conception et l'histoire de l'art des jardins, le jardinage et l'aménagement des terrasses et patios. Régulièrement, des manifestations culturelles et artistiques ajoutent la magie de la musique, des lumières ou du théâtre à ce lieu exceptionnel.

Le Potager abrite aussi, dans des bâtiments dessinés par Mansart, les 250 élèves de l'Ecole nationale supérieure d'horticulture et de l'Ecole nationale supérieure du paysage, menacées un temps par les délocalisations. Certains parmi eux cultivent de nouvelles variétés de pélargoniums, de petits pois ou d'oignons (pas moins de 150 ont ainsi été cultivées). Des fruits traditionnels comme la fameuse pomme calville sont encore récoltés grâce à eux. Quant aux légumes d'autrefois comme la roquette, les potimarrons ou la scorsonère, on les retrouve, délicieusement accommodés, dans les assiettes inventives du restaurant voisin, à l'enseigne homonyme du « Potager du Roy ».

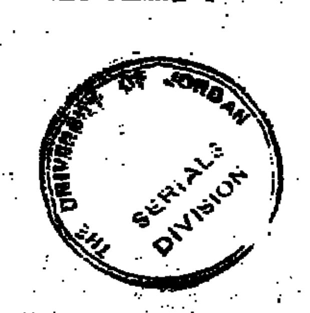
C. de C.



Chiffres

[illegible]

● *Dans la série « Cités »,* le Monde *a déjà publié : Arras* (daté 15-16 novembre 1992) ; *Saint-Malo* (daté 22-23 novembre) ; *Mâcon* (daté 29-30 novembre) ; *Perpignan* (daté 6-7 décembre) ; *La Rochelle* (daté 13-14 décembre) ; *Rodez* (daté 20-21 décembre) ; *Lisieux* (daté 27-28 décembre) ; *Valenciennes* (daté 3-4 janvier 1993) ; *Aurillac* (10-11 janvier) ; *Troyes* (17-18 janvier) ; *Tulle* (24-25 janvier) ; *Blois* (31 janvier-1er février) ; *Albertville* (7-8 février) ; *Angers* (14-15 février) ; *Périgueux* (21-22 février) ; *Vesoul* (28 février-1er mars) ; *Bastia* (7-8 mars) ; *Thionville* (14-15 mars) ; *Arles* (21-22 mars) ; *Colmar* (28-29 mars), *Le Havre* (4-5 avril), *Saint-Quentin* (11-12 avril), *Auxerre* (18-19 avril) *et Carcassonne* (25-26 avril).



L'Économie : le décollage du Maroc et de la Tunisie

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

BOURSE

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15017 – 7 F

MARDI 11 MAI 1993

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Les grèves à l'Est et le modèle allemand

LES métallurgistes et les sidérurgistes de l'est de l'Allemagne entament leur deuxième semaine de grève. Les tentatives de médiation et de conciliation engagées ont échoué. Le syndicat IG Metall, conformément à la tactique annoncée, élargit progressivement le conflit. Environ 38 000 salariés dans 70 entreprises devaient cesser le travail lundi 10 mai, tandis que le syndicat devait interroger ses adhérents du Brandebourg, de Saxe-Anhalt et de Berlin, pour leur demander de participer à leur tour au mouvement à partir de mercredi. Des grèves d'avertissement sont prévues dans la métallurgie à l'Ouest.

Le conflit est à première vue uniquement salarial. Les grévistes réclament que leurs salaires, conformément à un accord conclu avec le patronat en 1991 dans l'euphorie de l'unification, rattrapent rapidement ceux de l'Ouest. Cette année, la hausse prévue devait être de 26 % et la parité atteinte en 1994. Mais le patronat a dénoncé au début de l'année ces accords en expliquant que la vétusté des usines de l'Est était telle que la productivité n'y atteignait que le tiers du niveau de l'Ouest. Egaliser les salaires trop vite dans ces conditions a pour effet de renchérir les coûts du travail et de décourager les [illegible] au compte, l'emploi et l'économie de l'Est sont pénalisés.

LES effectifs de la métallurgie à l'Est (1,5 million avant la chute du mur) ont fondu jusqu'à moins de 400 000 aujourd'hui. Les grévistes craignent donc pour leur emploi. Mais si, obéissant aux consignes d'IG Metall, ils ont voté pour la grève à plus de 90 %, c'est aussi qu'ils refusent d'être durablement moins payés qu'à l'Ouest. A travail égal, salaire égal. D'autant que les prix des marchandises ont été, eux, égalisés.

Mais l'âpreté des arguments d'IG Metall et sa façon d'encadrer très fortement le mouvement prouvent que la portée de la grève dépasse son enjeu salarial et régional. Le syndicat y voit ce qu'il appelle une érosion du modèle social allemand. « Cette grève est différente de tous les conflits passés de l'histoire de la République fédérale », avertit Franz Steinkühler, président d'IG Metall. La première rupture avec le modèle est le non-respect par le patronat d'un accord salarial. Dénonciation unilatérale, historique. La seconde est la volonté manifeste du patronat de prendre appui sur les difficultés de l'Est pour essayer de rompre avec les négociations salariales de branche.

CE système, qui domine dans les social-démocraties nord-européennes, fait partout l'objet de révisions sous la menace des délocalisations. Les entreprises essaient de lier les salaires non plus à la branche, mais au niveau de productivité de chaque firme. Le patronat allemand veut aller à son tour dans ce sens, à l'Est mais aussi à l'Ouest.

L'Allemagne doit faire face à la récession, au financement de l'unification et à des coûts du travail particulièrement élevés. Comment y parvenir tout en préservant le consensus social qui a fait la réussite d'hier ? Au-delà, c'est la concurrence mondiale qui force l'Allemagne à changer. Sans doute plus radicalement qu'elle ne le croit encore.



M 0147 - 0511 0 - 7,00 F

Réduction des déficits sociaux, plans de soutien au logement, au BTP, à l'agriculture et aux PME

Les ménages supporteront l'essentiel des efforts décidés par le gouvernement

Les projets de loi de finances rectificative pour 1993 et de réforme du statut de la Banque de France devaient figurer au programme du conseil des ministres réuni exceptionnellement lundi 10 mai à 15 heures. Le collectif budgétaire vise à redresser le budget et les comptes de la Sécurité sociale, tout en apportant des soutiens ciblés à l'activité. Les ménages supporteront l'essentiel des efforts décidés par le gouvernement d'Edouard Balladur. La réforme du statut de l'institut d'émission devrait créer un modèle « à la française » visant à libérer la Banque centrale de la tutelle du gouvernement dans la conduite de la politique monétaire.

Le dispositif gouvernemental contenu dans la loi de finances rectificative comprend deux séries de mesures : d'une part, des prélèvements supplémentaires (CSG, taxe sur les produits pétroliers...) destinés à apurer les déficits des comptes sociaux et à réduire le déficit budgétaire de 1993, d'un montant de 16,3 milliards ; d'autre part, un plan de soutien à l'activité qui bénéficiera essentiellement au logement, aux travaux publics, aux PME et à l'agriculture. Le coût budgétaire de ce plan de soutien à l'emploi (12,9 milliards de francs en 1993) sera intégralement financé par des économies.

Le relèvement du taux de la CSG (de 1,1 % à 2,4 %) interviendra le 1er juillet. Autre majoration fiscale : la TIPP (taxe intérieure sur les produits pétroliers) va être relevée de 28 centimes par litre.

Grâce aux économies budgétaires réalisées, le gouvernement a pu prendre diverses mesures favorables au logement, notamment la déduction des déficits fonciers et un allègement des droits de succession. La TVA due aux entreprises par l'Etat sera remboursée, immédiatement aux PME, à terme aux autres entreprises. De plus, les droits de mutation sur les cessions de fonds de commerce seront allégés.

Le gouvernement va, d'autre part, amorcer une réforme du calcul des retraites de base, après discussion avec les partenaires sociaux. Un plan d'économies de 25 milliards de francs en 1994 sur les dépenses de santé est en préparation, qui comprendra une hausse du forfait hospitalier et la baisse de certains remboursements. Enfin, des mesures favorables à l'épargne ont été décidées.

Lire pages 7, 22, 23 et 28 les articles de FRANÇOISE LAZARE, ÉRIC LESER, JEAN-MICHEL NORMAND et FRANÇOISE VAYSSE



Edouard Balladur, acte II

par Jean-Marie Colombani

D'un 10 mai à l'autre : ainsi va le premier ministre, qui choisit de célébrer à sa manière le douzième anniversaire de la présence de François Mitterrand à l'Elysée pour présenter l'addition aux Français. Non certes que tout cela ait été prémédité, puisque tout aurait dû être dit la semaine dernière.

Entre-temps, il y eut la tragédie de Nevers. Mais il y eut aussi le discours du président, devant le cercueil de Pierre Bérégovoy, et l'éloge par le chef de l'Etat de la politique de ce dernier, presse étrangère à l'appui ; la réaction, imperceptible mais ferme, d'Edouard Balladur fut de répondre par une accélération du calendrier, avançant au jeudi la publication du rapport Raynaud sur les déficits publics et donc au... 10 mai celle des « sacrifices » que leur ampleur rend nécessaires. A politique, politique et demi !

Voilà donc le premier ministre *devant l'obstacle, entamant* la deuxième phase de son action : passé la période de mise en place, vient celle, autrement plus complexe, des décisions.

Ce premier grand rendez-vous du 10 mai ne pose pourtant pas de difficulté majeure : M. Balladur en a suffisamment fait pour qu'il soit bien clair que les sacrifices demandés vont l'être au nom d'un bilan, celui des socialistes ; il n'en a pas trop fait pour ne pas se voir reprocher d'avoir instruit un procès politique. Les difficultés ne devraient commencer sérieusement qu'à l'automne.

Mais Edouard Balladur a surtout pris garde, avant toute chose, de jeter les bases d'une cohabitation qui a une chance sérieuse de devenir exemplaire. A l'inverse de la première cohabitation, qui vit, entre 1986 et 1988, M. Mitterrand et M. Chirac faire prévaloir, chacun pour son compte, une stratégie du mensonge, MM. Mitterrand et Balladur ont choisi la transparence. Affichée et, apparemment, respectée. Le président est censé tout connaître des intentions du premier ministre, et lui faire connaître les siennes. Sans qu'il y ait eu, à ce stade, manquement à ces sages principes.

Dans son entretien au *Monde*, avant les élections législatives, M. Mitterrand avait indiqué qu'il n'y aurait pas, notamment en matière de politique extérieure et de défense, de *« domaine réservé »*, mais que s'instaurerait un *« domaine partagé »*. C'est apparemment chose faite. Et il y a là une innovation importante.

Lire la suite page 7

Fiat renonce à sa diversification

En raison des difficultés de l'heure, le groupe de Turin souhaite se séparer de toutes ses activités, sauf l'automobile et ses industries connexes.

Lire page 24 l'article d'ANNIE KAHN

Un discours-programme de M. Pasqua sur la police nationale

Le ministre de l'intérieur rappelle à la hiérarchie policière ses responsabilités en matière de déontologie.

Lire page 28

Mort du chorégraphe Alwin Nikolais

Le chorégraphe américain s'est éteint le 9 mai à New-York, à quatre-vingts ans.

Lire page 19 l'article de DOMINIQUE FRÉTARD

POINT

SCIENCES ♦ MÉDECINE

L'ÉCONOMIE

Au royaume secret de Lego

Le célèbre fabriquant de jouets, numéro un européen, reste une société familiale particulièrement discrète. Deux échéances importantes pour le Danemark, le second référendum sur Maastricht, le 18 mai, et – plus ludique – le 25e anniversaire du parc d'attractions Legoland, le 7 juin, poussent ses dirigeants à s'exprimer, pour une fois, publiquement.

Lire également nos reportages sur la Tunisie et le Maroc, deux pays maghrébins en plein essor, et notre enquête sur l'inégale intégration des « RMistes » selon les départements. Et aussi nos rubriques Mode d'emploi, Opinions, Dossier (la prospective) et Conjoncture.

pages 29 à 38



Le pape contre la Pieuvre

Au cours d'une visite en Sicile, Jean-Paul II a violemment condamné la Mafia et exhorté le clergé à prendre ses distances avec Cosa Nostra

AGRIGENTE

de notre envoyée spéciale

A flanc de colline, sous les colonnes doriques, baignées de soleil, de l'ancien temple de la concorde, des familles entières, enfants à la main, et d'innombrables groupes de jeunes s'avancent en longues files vers la mer. Et le vent qui agite les lourdes tentures du dais préparé pour la messe, emportant les chants vers le large, a l'air de célébrer un rite très ancien.

C'est dans ce décor grandiose de tragédie grecque de la vallée des temples d'Agrigente, qui survit encore à l'appétit des promoteurs immobiliers, qu'à l'occasion de son troisième voyage en Sicile Jean-Paul II a choisi de lancer son plus fervent appel, dimanche 9 mai, contre *« la culture de mort de la Mafia »*. La voix altérée par la fatigue mais plus encore par la colère et l'émotion, improvisant parmi les ovations à la fin de la cérémonie, le pape s'est adressé directement aux mafieux, ponctuant chaque phrase, avec une violence insoupçonnée, d'un geste du poing : *« Dieu a dit :* « Tu ne tueras point » *! Aucun homme, quel qu'il soit, aucun groupe, fût-ce la Mafia, ne peut enfreindre ce commandement sacré de Dieu ! Siciliens, après tant de souffrances, vous avez enfin le droit de vivre en paix. Et ceux qui troublent cette paix, et portent sur leur conscience tant de victimes, doivent comprendre qu'ils ne peuvent se permettre de tuer des innocents. A tous ceux-là je dis : convertissez-vous ! Car, un jour, viendra le jugement de Dieu ! »*

MARIE-CLAUDE DECAMPS

Lire la suite page 4

Dans « le Monde des débats » de mai

● **Les infirmières malades de leur métier.** – Les questions que se posent les infirmières sur leurs relations avec les médecins, l'administration, les malades. Les réponses qu'on leur apporte.

● **Supprimer les départements ?** – Il y a en France de trop nombreux niveaux d'administration ; faut-il supprimer celui qui, à l'heure de l'Europe, paraît le plus anachronique ?

● **Le Chili dans l'ombre de Pinochet.** – Des entretiens avec le général Pinochet et Isabel Allende.

▶ En vente dans les kiosques. Le numéro 30 F.

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH ; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 26 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 250 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 400 L ; Luxembourg, 48 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal, 190 esc ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,80 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $

Un entretien avec Romila Thapar

« L'hindouisme a été détourné pour des desseins politiques »

« L'image de l'Inde est contradictoire : non violente mais secouée de sanglantes émeutes, foyer de sagesse mais en proie aux fanatismes, sous-continent dont l'unité culturelle est contestée par ses divisions religieuses et ethniques. Existe-t-il une Inde réelle, différente de la perception que nous en avons ?

– L'unité et la diversité est un cliché très souvent utilisé. En fait, il n'est pas spécifique à l'Inde et pourrait également s'appliquer à l'Europe avant l'apparition des Etats-nations. En tant qu'historienne, je dirais que ces définitions changent avec les époques. Il fut un temps où l'unité était seulement politique ; aujourd'hui, elle a aussi des aspects sociaux et culturels.

» Les principaux facteurs d'unité qui ont caractérisé l'Inde avant la période moderne sont, au niveau de l'élite, les cultures brahmanique, turco-persane, puis celle des classes moyennes anglophones. Le principal changement est venu du passage des tribus aux castes, un des éléments principaux de l'unité de l'Inde, plus important qu'une unité politique superficielle. Aujourd'hui, nous n'acceptons plus cette inégalité qui découle du système des castes, ce qui a créé toute une série de nouveaux problèmes. Et, parmi les facteurs de diversité, il y a la langue, la religion, les systèmes politiques.

– Défendez-vous le système des castes ?

– Non. Mais il faut comprendre les castes comme la base de l'organisation sociale dans l'Inde prémoderne. Par exemple, l'égalitarisme complet existe en théorie dans l'Islam mais, en se développant en Inde, il a intégré le système des castes. Ce que je voulais dire, c'est qu'au lieu d'adopter une attitude moralisatrice, de dire que le système des castes est hiérarchique, et donc immoral, et devrait par conséquent être aboli, il faudrait comprendre que la plupart des sociétés prémodernes étaient hiérarchisées.

» Au sein de cette hiérarchie rigide, il existait certains éléments de mobilité sociale. Ce qu'on devait faire pour acquérir un statut plus élevé est une autre affaire parce qu'il fallait respecter des règles du jeu qui ne seraient certainement pas approuvées aujourd'hui. Je pense néanmoins que les sociétés ne changent pas en un seul jour et qu'on ne peut rejeter le système des castes sous prétexte qu'il était mauvais. Je voudrais préciser que le fonctionnement de chaque caste, en tant que segment isolé de la société, comportait certains éléments de démocratie.

– En dépit de son unité historique, la diversité tend à prendre le dessus en Inde. Par exemple en ce qui concerne les problèmes frontaliers, entre plusieurs États de l'Union comme entre l'Inde et son voisin pakistanais. Ces conflits vont-ils rester explosifs ?

– Les problèmes frontaliers ne vont pas disparaître. Chaque siècle, chaque pays a connu des modifications de frontières. Il n'existe pas de « frontières sacro-saintes ». L'important, c'est la question des relations entre le pouvoir fédéral et les États qui le constituent. Les mouvements sécessionnistes – comme ceux du Khalistan, au Pendjab, ou du Cachemire – ne sont en fait que l'expression d'une exigence de plus grande autonomie.

» La solution n'est pas d'envoyer la police et l'armée contre ces « sous-nationalismes » mais de discuter d'une reformulation de ces relations. Ce que l'on peut, peut-être, prévoir pour la fin du siècle prochain, c'est une série de petits États fédérés à l'intérieur d'une unité économique plus viable, à l'échelle du sous-continent.

– Comment l'islam est-il arrivé en Inde ?

– D'abord, d'une manière à peine perceptible, un islam non-conventionnel, inventif, assimilable, a fait son apparition avec les « soufis ». Ensuite, d'une manière plus visible par le pouvoir politique et l'instauration des sultanats, puis de l'empire moghol. Enfin, avec les marchands. Nous oublions souvent que des élements importants de la rencontre entre l'hindouisme et l'islam sont dus aux marchands. Par exemple, sur la côte Ouest, il y a d'importantes communautés qui sont « techniquement » musulmanes, mais dont l'islam est tellement conditionné par les religions indiennes qu'il serait difficilement acceptable par les musulmans orthodoxes d'aujourd'hui.

» Sur le plan politique, quand les empereurs moghols ne se sentaient pas en sécurité, comme sous Aurengzeb, ils avaient tendance à assurer leur pouvoir politique en différenciant plus fortement l'islam des religions locales. Quand ce sentiment d'insécurité était absent et qu'une dynastie s'intégrait, on assistait, comme sous Akbar, à une grande imbrication entre les religions.

> *« La religion ne suffit pas pour donner son identité à une nation »*

» Chaque empereur, hindou ou musulman, se devait d'assurer le patronage d'une multiplicité de religions. Dans ce sens, l'expérience de l'Inde, où il n'existait aucune tradition de structures ecclésiales, est profondément différente de celle de l'Europe avec son clergé, ou du Proche-Orient avec le califat. L'islam s'y est comporté selon ce modèle traditionnel indien alors qu'on aurait difficilement imaginé un roi catholique accordant sa protection aux protestants. Ce qui explique pourquoi les nationalistes au début du siècle ont mis l'accent, dans leur définition du sécularisme, sur la coexistence entre les religions.

– Après Gandhi et Nehru, l'Inde semblait un exemple d'Etat laïc. Depuis, des politiciens ont joué des sentiments religieux pour renforcer leur pouvoir. Aujourd'hui, les haines religieuses, en particulier entre hindous et musulmans, semblent menacer la nature même de l'Inde. S'agit-il seulement d'une crise passagère ?

– Je voudrais d'abord rappeler que l'acception actuelle du terme « hindou » n'est apparue qu'aux XVIIe et XVIIIe siècles. Auparavant, il avait été employé par les Arabes et les Persans dans un sens purement géographique. Son utilisation dans un sens religieux, puis la création du terme « hindouisme » sont donc artificiels. Sous la colonisation, la société indienne étant trop complexe pour leur entendement, les Britanniques l'ont divisée selon des critères de religion ; c'est à partir de là que les religions ont commencé à se voir chacune comme un groupe différent.

Romila Thapar est l'une des meilleures spécialistes de l'histoire ancienne de l'Inde. Ancienne professeur à l'université Jawaharlal-Nehru de New-Delhi, invitée à donner des cours par de nombreuses universités (Oxford, Cornell) et au Collège de France, auteur du tome I du célèbre A History of India *(Penguin) et de nombreux autres ouvrages – dont aucun n'a été traduit en français, – Mme Thapar est venue récemment à Paris à l'invitation du Centre national des lettres, de la Maison des écrivains et à l'initiative de l'ambassade de France en Inde.*

Vatinesco/93

» Alors qu'en Europe on commençait à parler de nations, on s'est mis en Inde à parler de nations hindoue et musulmane. Cette conception colonialiste qui fondait l'Inde sur des identités religieuses séparées a amputé la population de son passé, avec des effets désastreux. Elle contredisait l'historiographie sanscrite et persane, qui n'avait pas conscience de l'existence de deux nations. Ainsi, a-t-on développé un système de représentation séparée sur une base religieuse, la notion de majorité et de minorité, et celle de communautés hindoue et musulmane.

» La colonisation a duré deux cents ans et il faudra beaucoup de temps pour nous débarrasser de la reformulation de notre société selon des critères imposés de l'étranger. Aujourd'hui, le problème n'est pas seulement indien, il est à l'échelle du sous-continent où, en 1947, le Pakistan a été créé sur une base confessionnelle (1). Ce qui n'y a toutefois pas supprimé les problèmes car la religion ne suffit pas pour donner son identité à une nation ; on le voit aussi au Sri-Lanka, au Népal, au Bhoutan ou au Bangladesh.

– Le 6 décembre dernier, des fanatiques hindous ont détruit la mosquée d'Ayodhya, sous prétexte qu'elle aurait été bâtie sur un temple dédié au dieu Rama, déchaînant des émeutes qui ont fait des milliers de morts. Comment en est-on arrivé là ?

– Les conflits socioreligieux des années 80 ont mûri tout au long de ce siècle. Face au mouvement nationaliste de Gandhi et de Nehru, qui visait à rassembler le plus d'Indiens possible contre les Britanniques, se sont dressés des nationalismes fragmentés, islamique avec la Muslim League, hindou avec la RSS (2) et le rêve d'une nation hindoue, l'« *hindutva* ». La RSS est rapidement devenue une organisation proto-fasciste, embrigadant ses partisans, construisant une machine de propagande. Il ne faut pas sous-estimer ce facteur. D'autant que, pour mobiliser les gens, on a besoin d'un objectif religieux. Ce prétexte, c'est l'affaire d'Ayodhya.

– La revendication hindouiste sur cette mosquée vous paraît-elle justifiée ?

– Quelques colonnes composant cette mosquée, construite par un noble sous le règne de l'empereur Babur, proviennent de bâtiments non-musulmans. Le conflit a commencé quand certains ont affirmé que ces colonnes provenaient d'un temple hindou. Une suspicion fondée sur le fait que de nombreux temples avaient été détruits par quelques empereurs moghols. Mais l'argument essentiel porte sur le lieu de naissance de Rama (3). Tout d'abord, nous ne savons même pas si Rama a réellement existé avant d'être présenté comme une réincarnation du dieu Vishnou aux IIIe-IVe siècles. Ce qui est sûr, c'est que l'on ne connaît pas plus son lieu de naissance que celui de n'importe qui d'autre à l'époque, y compris de Bouddha. Les chroniques ne font pas mention d'un temple de Rama à cet endroit.

» Le BJP (parti hindouiste) a soudainement produit des archéologues prétendant avoir découvert des fondations de colonnes. Je soupçonne que c'est faux puisqu'ils ont refusé de montrer leurs notes de fouilles et que cette « découverte » ne se trouvait pas dans leurs rapports. Mais le fond du problème est que, même si ce temple existait auparavant, cela ne justifierait pas la destruction d'une mosquée. Les fondamentalistes hindous essaient de se venger sur les musulmans d'aujourd'hui de ce que leur ont fait les musulmans de jadis. Cela risque d'ouvrir une boîte de Pandore : déjà des bouddhistes et des jaïns disent que certains temples hindous ont été construits sur leurs propres sanctuaires.

– Vous estimez donc que les politiciens se réclamant de l'hindouisme en donnent en fait une vision fausse ?

– L'hindouisme a été détourné pour des desseins politiques. Les extrémistes ont mis l'accent sur une prétendue structure ecclésiale pan-indienne de l'hindouisme qui n'existe pas. Ces gens prétendent parler au nom de tous les hindous alors qu'ils ne sont que des politiciens sans aucune légitimité. En outre, ils veulent convertir les musulmans alors que la conversion est totalement étrangère à l'hindouisme. C'est un phénomène pernicieux et antidémocratique.

» Même dans l'autre camp, sous Rajiv Gandhi, et déjà sous sa mère Indira, les partis qui se proclamaient laïcs ne l'étaient pas en réalité. Ils n'avaient pas pris leurs distances avec la religion, oubliant que le sécularisme exige beaucoup d'efforts et d'exemplarité. Or notre système politique est corrompu et miné par la criminalité.

> *« Il faut trouver un équilibre entre trop et pas assez de vie privée »*

– Une menace d'explosion de type yougoslave est-elle concevable en Inde ?

– L'ex-URSS, comme l'ex-Yougoslavie, sont des sociétés relativements récentes, construites sur la base de ce que j'appelle un nationalisme inclusif. Aujourd'hui, toutes deux sont déchirées par des nationalismes exclusifs. Je ne vois pas une telle situation se reproduire dans le sous-continent indien. En particulier à cause de l'origine différente de ces nationalismes : en Yougoslavie, il a été imposé par le haut, alors que, en Inde, le mouvement nationaliste a une longue histoire de lutte anticoloniale à laquelle il doit sa cohésion.

Dans le sous-continent, il s'agit surtout d'un problème multiculturel qu'il faudrait aborder en multipliant les contacts au sein de la société civile, comme entre citoyens et entre voisins. Par exemple, si les relations entre l'Inde et le Pakistan étaient plus aisées, le fondamentalisme y perdrait sa virulence. Si les frontières étaient ouvertes, le slogan hindouiste *« Tous les musulmans au Pakistan »* n'aurait plus aucun sens.

– Cela signifie-t-il une évolution du concept d'Etat-nation ?

– Aux Etats-Unis et en Europe occidentale, comme par exemple au Royaume-Uni, en Allemagne ou en France, on assiste aux prémisses d'un retour de ce nationalisme exclusif, du racisme. Aujourd'hui, tous les Etats-nations doivent faire face aux problèmes pluriculturels et plurinationaux. Le concept traditionnel d'Etat-nation, dominé par un groupe politique ou social, devrait évoluer de manière fondamentale. Pour survivre, il leur faudra intégrer une multiplicité de cultures, à l'exemple de l'Inde. Peut-on en effet toujours parler de sociétés ou d'Etats monoculturels ?

– La démocratie à l'occidentale est-elle adaptée à l'Inde ?

– La question n'est pas de savoir si les pays asiatiques sont mûrs pour la démocratie, mais quelles sont les formes démocratiques les plus adaptées à nos sociétés. Il faut s'interroger sur la représentativité démocratique dans le passé, non pas chercher l'équivalent de la démocratie athénienne ou de la révolution française, mais chercher s'il y avait chez nous des modèles autonomes. Nous avons déjà parlé des castes. Il y a aussi le concept de communauté sociale. Il faut revenir à des notions de petites communautés, chercher à nous exprimer à l'intérieur d'ensembles plus petits, et non de grands ensembles dans lesquels l'individu n'est qu'une unité minuscule.

» Par ailleurs, l'Inde a donné la preuve qu'elle était mûre pour la démocratie : après la levée de l'état d'urgence en 1977, elle a renvoyé sans cérémonie Mme Gandhi dans l'opposition dès les premières élections, pour en faire de même trois ans plus tard, avec ses successeurs.

– Que peut nous apporter la culture indienne ?

– Tout d'abord un sens communautaire, malgré toutes nos inégalités. Quelque chose s'est perdu dans les sociétés qui se sont développées à l'occidentale et qui connaissent un très fort sens de l'aliénation. Il faut trouver un équilibre entre trop et pas assez de vie privée.

» D'autre part, la question de rationalité, c'est-à-dire : faut-il voir tout en termes de « oui » ou de « non », ou bien existe-t-il une zone grise ? J'utilise de plus en plus un ordinateur, mais je suis gênée par la logique binaire de l'informatique. Quand on regarde les textes indiens, que l'on essaie de comprendre le fonctionnement de l'âme indienne, un des aspects les plus excitants est que l'on avance un point de vue, puis le point de vue inverse avant de voir le jeu des contraires ; ce n'est pas de la dialectique selon Marx ou Hegel, mais il y a là un élément dialectique. Si nous pouvons revenir à ce mode de pensée qui permet de prendre en considération le point de vue de l'autre, quel changement qualitatif dans notre vie quotidienne !

– On a souvent associé à l'Inde l'image de la non-violence, et pourtant, que de violences !

– Cette image vient du soutien du Mahatma Gandhi à la non-violence. Mais la tradition non violente n'est pas hindoue, elle est bouddhiste et jaïn. L'hindouisme était extrêmement violent avec ses sacrifices d'animaux. La pratique de l'intouchabilité était l'exemple de cette très grande intolérance sociale, tout comme l'esclavage dans le monde méditerranéen.

» Il existe toutefois dans la tradition indienne des éléments de non-violence, et le génie de Gandhi a été de les reprendre. Ainsi, quand les paysans étaient mécontents de leur roi, ils émigraient. Il faut aussi parler de ce phénomène des « légitimateurs » : c'étaient les généalogistes de la cour. Le peuple faisait appel à eux contre un souverain injuste. Le « légitimateur » entamait alors une grève de la faim devant le roi en signe de protestation. C'était une chose grave, car, s'il venait à mourir, en perdant son généalogiste le roi perdait sa légitimité. Comment devient-on un « légitimateur » dans une société moderne ? Comme Gandhi, il faut renoncer à la vie séculière pour acquérir une autorité morale et pouvoir s'opposer au pouvoir politique.

– Peut-on dire que ces gourous qui attirent la dévotion de nombreux Occidentaux ont une autorité morale ?

– Ils sont, pour la plupart, un produit d'exportation. Leur exportation est comme celle des tissus indiens, un business qui marche très fort. C'est à la mode de porter des vêtements indiens, comme d'avoir un gourou ! Mais un vrai gourou vit simplement, enseigne la méditation et le renoncement, il n'a rien à voir avec un substitut exotique du psychanalyste.

– Enfin, peut-on dire qu'il existe un modèle indien ?

– Je ne crois pas qu'un pays puisse servir d'exemple ; chacun a sa spécificité. Mais, si nous parvenons à sortir de la crise actuelle, du risque de fascisme sous la forme du fondamentalisme hindou, cela suscitera un espoir énorme pour tous les pays confrontés aux différentes formes d'extrémismes religieux.

Propos recueillis par
PATRICE DE BEER
et **VIJAY SINGH**

(1) Lors de la partition de l'Empire des Indes.

(2) Rashtriya Swayamsevak Sangh, Corps des volontaires nationaux, dont un des militants a assassiné Gandhi.

(3) Voir l'article de Romila Thapar dans *Anatomy of a Confrontation*, sous la direction de Sarvepalli Gopal (Penguin 1991), excellente étude du contexte dans lequel s'est développée l'affaire d'Ayodhya.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33
Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

nila Thapar

La guerre dans l'ex-Yougoslavie et les consultations internationales

L'option militaire proposée par Washington a fortement reculé

En dépit des appels réitérés des dirigeants de Sarajevo à un changement de politique de la communauté internationale face au conflit en Bosnie, *«l'option militaire»* que le secrétaire d'Etat américain était venu proposer la semaine dernière aux Européens a fortement reculé ces derniers jours. Tandis qu'à Washington l'échéance d'un éventuel recours ponctuel à la force était différée *(lire ci-dessous)*, plusieurs voix en Europe se sont prononcées pendant le week-end pour l'autre option : celle du renforcement de la FORPRONU et de l'établissement de «zones protégées» en Bosnie.

Le ministre bosniaque des affaires étrangères, Haris Silajdzic, a officiellement demandé, samedi 8 mai, que les Nations unies retirent de Bosnie tous les «casques bleus» qui y sont actuellement déployés. *«Notre but*, a-t-il expliqué, *est d'éliminer le dernier obstacle à une levée de l'embargo sur les armes»*. De son côté, le président Alija Izetbegovic déclarait dimanche à Sarajevo : *«La persuasion à l'égard de la partie serbe devra probablement passer par des attaques aériennes* [internationales] *ou par la possibilité donnée aux Bosniaques d'acquérir des armes. Si la présence des «casques bleus» sur le terrain est un obstacle, si nous devons choisir entre l'intervention militaire et les «casques bleus», nous choisirons l'intervention.»*

Les ministres des affaires étrangères des Douze, réunis à Bruxelles, devaient tenter lundi de trouver un terrain d'entente avec les Américains. Français et Britanniques n'ont toutefois pas caché leur hostilité à une levée de l'embargo sur les armes, ni leurs réticences à l'idée de frappes aériennes offensives, motivées notamment par la sécurité des «casques bleus». Ils préfèrent envisager le renforcement de la FORPRONU (par des contributions américaine et russe si possible) pour garantir la sécurité des enclaves musulmanes, avec, éventuellement, la possibilité de frappes aériennes, mais pour un objectif précis : la protection de ces zones. Les frappes aériennes telles que les conçoivent les Américains *«ne peuvent constituer une option en elles-mêmes»*, indiquait samedi un diplomate à Bruxelles.

Vers une réunion du Conseil de sécurité

Le médiateur, Sir David Owen, s'est prononcé dans le même sens dimanche : *«L'idée que l'on peut traiter une guerre civile par la seule force aérienne est illusoire. Nous ne résoudrons pas le problème à 3 000 mètres d'altitude (...). Si les Américains veulent s'impliquer davantage, ce qu'ils ont de mieux à faire, c'est d'envoyer 2 000 «casques bleus» dans les zones protégées»*. Se plaçant dans la perspective d'un *«véritable cessez-le-feu»*, le ministre britannique de la défense, Malcolm Rifkind, a, de son côté, affirmé que la Grande-Bretagne serait prête à trouver 10 000 soldats pour contribuer à une force de maintien de la paix, tout en précisant que cela dépendrait de la participation d'autres Etats et de la durée de l'opération.

A Moscou, le président Eltsine a exprimé les mêmes réserves que les autres Européens envers les propositions américaines. La Russie, qui a 200 hommes dans l'ex-Yougoslavie, s'est déclarée prête la semaine dernière à dépêcher des troupes supplémentaires le long des zones contrôlées par les Serbes dans le nord de la Bosnie. *«Nous devons attendre le référendum* [des 15 et 16 mai dans la «république» serbe de Bosnie], *qui pourrait aboutir à l'adoption du plan Vance-Owen. Ensuite, une réunion du Conseil de sécurité pourra être convoquée»*, a déclaré M. Eltsine. Les membres du Conseil de sécurité se consultent actuellement sur la date possible d'une telle réunion, *qui se tiendrait à New-York au niveau ministériel.*

Pendant ce temps, l'OTAN se livre à des manœuvres dans le sud de l'Italie et au large du Portugal. la Maison Blanche s'est refusée à tout commentaire après les affirmations du *Sunday Times* selon lesquelles des raids aériens contre des positions serbes en Bosnie débuteraient dans dix jours. – *(AFP, AP, Reuter.)*

M. Clinton prend son parti du rejet de son plan par les Européens

WASHINGTON

correspondance

Signe parmi d'autres qu'aucune prise de décision de nature militaire n'était imminente, le président Clinton a passé l'après-midi du samedi 8 mai à jouer au golf, après avoir réuni les principaux membres du Conseil national de sécurité et entendu le compte-rendu du secrétaire d'Etat Warren Christopher sur ses conversations de la semaine dernière avec les alliés européens.

Aucune fièvre militaire n'agite les milieux dirigeants américains, qui semblent prendre leur parti du «temps mort» imposé par les faibles résultats de la mission Christopher. Le secrétaire d'Etat, en effet, n'a pas obtenu à ce stade le ralliement des Européens aux propositions américaines consistant en une levée de l'embargo sur les armes au profit des Musulmans, couplée avec des frappes aériennes contre des positions serbes en Bosnie.

Engagements contradictoires

M. Christopher a toutefois été chargé de poursuivre les consultations avec les alliés par téléphone, et notamment d'examiner avec eux les moyens de *«tester la sincérité»* du président serbe Slobodan Milosevic qui, changeant son fusil d'épaule, a annoncé jeudi dernier un embargo contre les Serbes de Bosnie. Un porte-parole de la Maison Blanche a confirmé que l'un des sujets de ces consultations entre alliés et avec Moscou était l'envoi d'observateurs des Nations unies à la frontière entre la Serbie et la Bosnie, pour contrôler que l'aide militaire de Belgrade aux fauteurs de guerre est réellement interrompue.

Pour «vendre» avec quelque chance de succès au Congrès et à l'opinion américaine un projet d'action militaire en Bosnie, le président Clinton a besoin de la coopération des Européens, largement tenus aux Etats-Unis pour les seuls qui soient directement concernés par le conflit. Bill Clinton est tenu par les deux engagements, apparemment contradictoires, qu'il avait pris pendant la campagne électorale. Il avait dénoncé la passivité de l'administration Bush et réclamé davantage de fermeté face aux problèmes de l'après-guerre froide. Mais il avait aussi promis qu'il n'y aurait plus de Vietnam et affirmé qu'il ne serait recouru à la force que si l'objectif était réalisable et approuvé par le peuple américain.

Le plan proposé par les Américains a pour premier objectif d'établir, par des livraisons d'armes aux Bosniaques, un équilibre militaire sur le terrain. Aucun soutien diplomatique n'est possible, dit-on, tant que les Serbes disposeront d'un *«énorme avantage»* en matière d'armements. Mais, pour empêcher les Serbes de déclencher une offensive majeure, il faut envisager des raids aériens ponctuels et limités, bref une force de frappe tactique *«chirurgicale»*, conçue comme une punition et aussi pour protéger les sanctuaires, mais excluant tout engagement militaire durable. Les raids aériens cesseraient dès que les Bosniaques seraient en mesure de se défendre.

L'administration souligne que le matériel dont la livraison est envisagée consiste en armes légères (mortiers, mitrailleuses, missiles antichars). Selon des informations du *Washington Post*, le gouvernement Clinton mettrait au point une coopération internationale aussi bien sur le financement de l'opération (l'Arabie saoudite proposerait 100 millions de dollars) que sur les fournitures d'armements qui pourraient provenir des arsenaux que la fin de la guerre froide a rendus inutiles dans certains pays de l'Est.

HENRI PIERRE

Sous les auspices de la FORPRONU

Un accord général de cessez-le-feu a été conclu entre combattants serbes et musulmans en Bosnie

Serbes et Musulmans de Bosnie ont signé, samedi 8 mai, deux accords : l'un prévoyant un nouveau cessez-le-feu, l'autre la démilitarisation et le déploiement de «casques bleus» dans deux enclaves musulmanes de Zepa et de Srebrenica. A Mostar, au sud, Croates et Musulmans se sont de nouveau opposés. Alors que ce nouveau déploiement de «casques bleus» – ajouté aux désaccords persistants entre Américains, Européens et Russes – éloigne la perspective d'une intervention militaire, l'embargo de Belgrade contre ses alliés serbes de Bosnie, sur lequel les Occidentaux semblent miser, ne semblait pas avoir produit d'effet. Enfin, les Serbes bosniaques préparent leur référendum sur le plan de paix.

Signé samedi à Sarajevo, après trente heures de négociations sous les auspices du commandant de la FORPRONU en Bosnie, le général Morillon, par les chefs militaires des Serbes et des Musulmans de Bosnie, le nouvel accord de «cessez-le-feu général» est entré en vigueur dimanche à midi et semblait «globalement» respecté lundi au matin. Suivant la résolution 824 du Conseil de sécurité déclarant, cinq villes musulmanes «zones de sécurité», l'autre accord prévoit la démilitarisation «bilatérale» des enclaves musulmanes de Srebrenica et Zepa, en Bosnie orientale, ainsi que le déploiement de forces de l'ONU à la place des combattants. A Srebrenica, déjà partiellement «démilitarisée» et où se trouvent trois cent quarante «casques bleus» canadiens, la zone démilitarisée doit être simplement élargie.

A Zepa où, selon les Musulmans, les quelque quarante mille assiégés étaient victimes depuis près d'une semaine d'une offensive serbe, cinq observateurs militaires de l'ONU sont arrivés dimanche, après avoir été par deux fois refoulés. Les observateurs qui, dès leur arrivée, ont trouvé dix cadavres dans une mosquée et deux blessés graves dans une cave, ont aussi constaté que le centre-ville avait été bombardé, deux écoles, un hôpital et une mosquée gravement endommagés par les obus.

Zones démilitarisées

Conformément à l'accord, ces observateurs devaient être rejoints, lundi, par cent huit «casques bleus» (quatre-vingt-quatre Ukrainiens et vingt-quatre Français). Estimant qu'un désarmement unilatéral équivalait à *«une capitulation»*, le président bosniaque, Alija Izetbegovic, avait rejeté samedi un premier accord, moins favorable. Celui-ci ne prévoyait pas le retrait des forces serbes, comme le demandait la résolution 824 de l'ONU, et concernait aussi Gorazde, la troisième et la plus importante enclave musulmane de Bosnie orientale, qui n'était pas, elle, sur le point de tomber.

L'accord final autorise les forces musulmanes à quitter les zones démilitarisées avec leur armes et «ordonne» aux forces serbes de se replier à bonne distance de la ligne de front. Précisant qu'il portait samedi aux négociations *«pour la première fois* [son] *pistolet»*, le commandant de la FORPRONU en Bosnie a déclaré avoir prévenu le chef des forces serbes bosniaques *«que toute attaque contre une zone de sécurité attirerait une riposte»*.

Nouveaux affrontements à Mostar

Alors que l'accord entre Musulmans et Serbes semblait respecté, Croates et Musulmans, longtemps alliés contre les Serbes, se sont opposés dimanche à Mostar, «capitale» de l'Herzégovine (Sud), où les Croates ont lancé l'offensive, selon la FORPRONU, qui a demandé une intervention *«active et urgente»* de Zagreb. Ces combats ont fait dimanche quatre morts et quinze blessés du côté croate, selon Zagreb. Radio-Sarajevo a lancé lundi matin un appel à la mobilisation à Mostar.

Par ailleurs, Momcilo Krajisnik, président du «Parlement» des Serbes de Bosnie, qui avait rejeté le 5 mai le plan de paix international au profit d'un référendum les 15 et 16 mai – considéré comme illégitime par la communauté internationale, à l'exception de la Russie – a précisé dimanche que deux questions figureront sur les bulletins de vote. L'une concerne le plan de paix qui vise à maintenir l'existence de la Bosnie. L'autre porte sur la «Grande Serbie» et sur le droit de la «République serbe indépendante» de Bosnie de s'associer avec «d'autres Etats».

L'embargo annoncé par Belgrade à l'encontre des ses alliés serbes de Bosnie pour leur faire accepter le plan de paix ne semblait pas avoir changé leur position, d'autant moins qu'il ne paraît pas être concrètement appliqué, malgré diverses affirmations et «informations». Ainsi, Biljana Plavsic, la vice-présidente de la «République serbe de Bosnie», a annoncé – à Belgrade – que la police lui avait interdit l'entrée en Serbie.

L'agence Tanjug de Belgrade a en effet annoncé dimanche que les dirigeants serbes bosniaques étaient indésirables en Serbie. Mme Plavsic a expliqué qu'elle avait finalement franchi la frontière *«en se débrouillant»*. – *(AFP, Reuter, AP, UPI.)*

□ **M. Stasi (CDS) dénonce la complaisance française à l'égard de la Serbie.** – *Bernard Stasi, vice-président du CDS,* a dénoncé, dimanche 9 mai, à «L'heure de vérité» de France 2, la responsabilité de la diplomatie française dans le conflit de l'ex-Yougoslavie. *«La France a une grande part de responsabilité*, a-t-il relevé. *Pendant des mois et des mois, la diplomatie française a fait preuve d'une complaisance scandaleuse à l'égard de la Serbie. Pendant les premières semaines, c'est la France qui a freiné. Or les Serbes ne se seraient pas comportés comme ils l'ont fait. Ils savaient bien qu'en raison de la complicité de la France, ils pourraient faire ce qu'ils voulaient.» «Au point où en est la situation,* a conclu M. Stasi, *il est évident qu'il n'y pas de solution facile. Une intervention terrestre est extrêmement dangereuse. J'ai peur que tout cela ne dure encore longtemps.»*

PAYS-BAS : heurts avec la police

Les étudiants ont protesté contre les mesures d'austérité

LA HAYE

de notre correspondant

Une brève mais rude altercation avec les forces de l'ordre a marqué la manifestation à laquelle plusieurs milliers de jeunes Néerlandais (20 000 selon les organisateurs, dont une écrasante majorité d'étudiants), ont participé, samedi 8 mai à La Haye, pour protester contre les mesures d'austérité du gouvernement. Une trentaine de personnes ont dû être hospitalisées et une quarantaine de manifestants ont été arrêtés.

«Il faudra bien que les politiciens nous écoutent parce que le chiffre de 20 000 personnes est le signe d'une importante mobilisation des jeunes.» Ainsi Simone van Geest, la jeune présidente du LSVB, le principal syndicat d'étudiants et organisateur de la manifestation, s'est-elle consolée de l'«échec» de celle-ci, l'échauffourée ayant quelque peu éclipsé son message : *«Prenez les jeunes au sérieux»*. Le rassemblement de La Haye était dirigé contre deux mesures d'austérité annoncées récemment par le gouvernement. Concernant quelque 600 000 jeunes, la première prévoit que les jeunes de plus de dix-huit ans poursuivant des études percevront une allocation de base forfaitaire plus faible qu'aujourd'hui (684 francs ou 1 689 francs par mois selon qu'ils habitent ou non au domicile parental) et que l'allocation complémentaire sera dorénavant fonction du revenu des parents ou du montant des prêts souscrits. Le ministre de l'éducation entend ainsi économiser d'ici à 1998 près de 2 milliards de francs sur un système très généreux qui lui coûte actuellement 13 milliards de francs. Autre objet du mécontentement : le ministre des affaires sociales propose que les 16 000 jeunes de moins de vingt et un ans, qui ne sont ni étudiants ni employés ne reçoivent plus une allocation de subsistance (3700 francs par mois) mais se voient offrir un emploi.

CHRISTIAN CHARTIER

GRANDE-BRETAGNE : après la mort d'un jeune Noir

Affrontements lors d'une manifestation antiraciste à Londres

Quinze personnes ont été légèrement blessées lors de violents affrontements entre la police et plus de deux mille manifestants antiracistes, samedi 8 mai, à Londres. En début d'après-midi, les manifestants avaient protesté dans le calme contre la mort de Stephen Lawrence, jeune étudiant noir de dix-huit ans tué le 22 avril à coups de couteau par un groupe de jeunes blancs. La police avait qualifié cet acte de *«crime raciste»*. Après 2 kilomètres de marche, les manifestansts sont arrivés devant une librairie fréquentée par des membres du National Party. Ils ont accusé ce parti d'extrême droite d'inciter à la haine raciale et réclamé la fermeture de la librairie par les autorités locales.

Une partie des manifestants ont ensuite lancé des briques et des bouteilles contre la librairie. Tandis que la police dispersait la manifestation, des groupes de jeunes isolés s'en sont pris à des magasins du voisinage, brisant plusieurs vitrines et se livrant à des pillages. Des représentants de la communauté noire de Londres ont à plusieurs reprises exprimé leur impatience devant le piétinement de l'enquête policière sur le meurtre de Stephen Lawrence. – *(AFP.)*

□ **TURQUIE : neuf rebelles kurdes tués.** – Les forces de l'ordre turques ont tué, samedi 8 mai, huit rebelles kurdes qui tentaient de s'infiltrer en territoire turc, près de Silopi, à la frontière avec l'Irak. Un autre rebelle a été tué dans la région de Dargecit, à la frontière avec la Syrie. La police turque poursuit ses opérations ponctuelles contre les militants armés du parti séparatiste kurde en dépit du cessez-le-feu déclaré par le PKK. – *(AFP.)*

□ ***M. Demirel en tête au premier tour de l'élection présidentielle.*** – Le premier ministre turc, Suleyman Demirel, a obtenu le total des voix des députés des deux partis de sa coalition gouvernementale, lors du premier tour de scrutin de l'élection présidentielle, samedi 8 mai. A moins d'une surprise au deuxième tour, M. Demirel devrait être élu, le 16 mai, au troisième tour, où la majorité simple suffit. – *(AFP.)*

□ **Visite du ministre russe de la défense.** – L'étude d'*«éventuelles mesures communes»* pour contribuer au règlement du conflit du Haut-Karabakh, les perspectives de ventes d'armes russes (blindés et hélicoptères) à la Turquie, un accord sur la prévention des incidents militaires en mer Noire et la *«position russe sur les ventes d'armes à l'Iran»* devaient être, selon l'agence Tass, les principaux sujets des entretiens prévus lors d'une visite en Turquie, du 10 au 14 mai, du ministre russe de la défense, Pavel Gratchev. Ce dernier a, par ailleurs, rencontré à Moscou la veille de son départ l'envoyé du secrétaire d'Etat américain, Strobe Talbot, à la demande de ce dernier, pour un entretien sur la crise dans les Balkans, a ajouté Tass. – *(AFP.)*

هكذا من الأصل

EUROPE

RUSSIE : la commémoration de la Victoire à Moscou

« Eltsine kaputt... Le second fascisme ne passera pas... »

Quelque 20 000 opposants, *communistes et nationalistes*, ont été autorisés à manifester, dimanche 9 mai, à Moscou, pour la traditionnelle fête de la Victoire.

MOSCOU

de notre correspondant

Les catastrophes annoncées ne se produisent jamais. La « règle » de la nouvelle vie politique russe a été respectée, dimanche 9 mai. Après avoir affirmé, tout au long de la semaine, que la manifestation prévue pour l'anniversaire de la Victoire allait obligatoirement tourner au drame, les dirigeants de l'opposition extrémiste se *sont arrangés pour tenir leurs* troupes en main.

De leur côté les autorités, en dépit *de leurs menaces*, ont renoncé à barrer la route aux manifestants, qui ont pu aller crier leur dégoût de Boris Eltsine jusque sur la place Rouge. Résultat, alors que, le 1er mai, chacun avait paru trouver intérêt à l'affrontement, *la journée du 9 n'a* pas été marquée à Moscou par le plus petit incident. La fête n'a été gâchée qu'à Nijni-Taguil, dans l'Oural, où un avion de démonstration s'est écrasé au milieu de la foule, faisant dix-huit morts, dont huit enfants, ou à Saransk, en Mordovie, ou un hélicoptère a heurté des câbles électriques, faisant deux victimes.

La journée ne fut pas pour autant celle de la réconciliation. Lorsque Boris Eltsine est allé fleurir la tombe du soldat inconnu, il n'a pas invité le président du Parlement, Rouslan Khasboulatov, à l'accompagner. Ce dernier est *donc venu déposer sa gerbe en* compagnie du vice-président Routskoï et du président du Tribunal constitutionnel Zorkine : la « troïka », qui s'était élevée contre M. Eltsine lorsque ce dernier avait fait mine, le 20 mars, d'imposer *une « administration présidentielle »*, continue à se tenir les coudes.

Folklore pathétique

Plus tard dans la journée, M. Khasboulatov – qui, contrairement à ce qui avait été annoncé, n'a pas participé à la manifestation de l'opposition – a été physiquement empêché par la garde *présidentielle d'assister à l'inauguration* (partielle) du gigantesque « mémorial de la grande guerre patriotique », démentielle bâtisse dont la construction se traîne depuis les années Brejnev. La cérémonie, a-t-on déclaré à M. Khasboulatov, était réservée au seul président.

Dans les rues de Moscou, le public était, par contre, plus *mêlé*. Les fleurs, les habits de fête, les vieux messieurs arborant des batteries de médailles, les promenades en famille : c'était, à bien des égards, un 9 mai ordinaire, tourné vers ce passé qui reste le point de référence com*mun, y compris pour les générations* qui n'ont pas connu la guerre ou qui commencent à oublier ce qu'était l'URSS, la vraie, *« l'indestructible »*. La nouvelle Russie, cacophonique et adolescente, était pourtant là elle *aussi. On a chanté des alléluias* devant le « Casino Gabriella », tandis qu'une bande de (très) jeunes gens scandait inlassablement : *« Dépêche mode »*.

Tout cela au milieu d'une ville *quadrillée de policiers avec*, dissimulés dans les ruelles et les cours, des dizaines de camions bourrés d'hommes prêts à intervenir. *« C'est ça la démocratie »*, grogne un passant. *« Voilà ce qui se passe lorsque le pouvoir n'est pas sûr de lui »*, affirme un autre. Pourtant, cette fois, les « OMON », les forces anti-émeutes, sont sagement restées dans leurs camions et, lorsque la manifestation de l'opposition « national-communiste » s'est approchée de la place Rouge, les cordons de police se sont ouverts devant elle.

Oubliées, apparemment, les consignes selon lesquelles les bannières et banderoles étaient interdites, les ordres n'autorisant que de petites délégations à se rendre au pied de la muraille du Kremlin. Des dizaines de milliers de personnes ont crié sans *encombre « Hitler kaputt, Eltsine kaputt », « Le second fascisme ne passera pas », « Serbie », « Eltsine ennemi du peuple », « Eltsine bourreau »*... On a proclamé l'*« union invincible de l'armée et de l'église »*, annoncé la renaissance de l'URSS... Le folklore habituel, pathétique, des marginaux et des prolétaires.

Avec leurs visages marqués par les duretés de la vie, et souvent par l'alcool, leur haine pour *les nouveaux nantis, leurs portraits* de Staline et leurs popes. Avec aussi, pour compliquer le tableau, quelques jeunes filles en mini-jupe, arborant fièrement des lunettes de soleil américaines (pour que personne n'en doute, on laisse l'étiquette sur les verres). Et qui donnent la main aux vieilles dames furieuses et *aux « vétérans » qui* boitillent sous leurs médailles.

JAN KRAUZE

Le pape contre la Pieuvre

Suite de la première page

Avant d'arriver à la vallée des temples, Jean-Paul II avait eu une rencontre, improvisée elle aussi, avec les parents du juge Rosario Livatino, assassiné en septembre 1990 sur la route de Canicatti. Au père, Vincenzo, et surtout à la mère, Rosalia, minuscule silhouette noire abîmée dans le deuil, il avait dit que ceux qui sont tombés sous les coups de la Mafia sont *« des martyrs de la justice et indirectement de la foi »*. La Mafia, leitmotiv lancinant de ce voyage, le pape en avait déjà croisé les traces sanglantes, la veille, à Trapani, en empruntant la route du bord de mer où sont tombés, il y a huit ans, une mère et ses deux enfants à la place du juge Carlo Palermo qui était visé.

Trapani, plage dévorée de béton



au bout du bout de cette terre sicilienne déjà baignée par une mer africaine, et *« dernier bastion de l'Italie »*, comme le dira Jean-Paul II. Trapani, aux 40 % de jeunes chômeurs bien contents du passage de ce pape qui a donné à certains un peu de travail, puisque, pour l'occasion, on a refait l'asphalte de la route et ravalé la façade de la mairie. Trapani enfin, capitale des financements équivoques, ces financements *« sans retour »* comme disent les habitants avec ironie, quand il leur arrive de parler. Car Trapani, c'est aussi la ville *de l'« omertà », la loi du silence*, et de la « paix mafieuse », qui veut que personne n'ait jamais porté plainte, bien que deux cent cinquante incendies criminels se soient produits en deux ans.

« Je suis venu comme ambassadeur de l'espoir », avait expliqué le pape à une foule trop réservée, pour briser justement *« les chaînes de la résignation, de la haine et de la vendetta »*. Il avait ajouté, reprenant les paroles même de la Bible : *« Le serpent m'a induit en erreur »*, comparant la criminalité organisée *« à un péché contre la société »*. *« Trop souvent l'homme se laisse entraîner par le malin sur le chemin de l'injustice, de l'égoïsme et de l'abus de pouvoir (...). Au défi violent de la Mafia doit répondre l'humble pouvoir de votre foi pour retourner vers Dieu. »*

Plus tard, sur la grand place de Mazara-del-Vallo, ce petit port de pêche, autre haut lieu de la *malavita* qui s'est arrangée pour détourner les subsides destinés à réparer les dégâts du tremblement de terre de 1981, le pape, changeant de ton, s'était plus particulièrement adressé au clergé, à l'Eglise, *« objet, elle aussi, de rumeurs, sinon de vraies attaques »*.

Dans un éloge un peu appuyé à l'effort des religieux contre la Mafia, n'y avait-il pas aussi une mise en garde? *« Soyez d'authentiques pédagogues auprès des jeunes*, avait-il insisté. *Vous devez vous préoccuper non seulement de proclamer votre foi; mais d'observer vous-mêmes une conduite irréprochable, qui inspire et puisse convaincre ceux qui vous entourent. »* Le pape entendait-il par là prendre acte, sans les envenimer, des polémiques qui avaient précédé son arrivée?

Trois femmes, proches des victimes de Cosa Nostra, avaient pris la plume pour mettre en question le peu d'empressement du clergé à s'engager plus avant : Maria Falcone, sœur de Giovanni, le juge assassiné au printemps dernier, Maria Montalbano, veuve du carabinier Giuliano Guazzelli tué en avril, et surtout Agnese Borsellino, femme du juge Paolo Borsellino, déchiqueté dans une explosion en juillet. *« Il ne faut pas que l'Eglise compromette, par la moindre collusion, la vérité de l'enseignement du Christ »*, écrivait cette dernière au pape, dans une lettre si édifiante qu'après quelques hésitations, *l'Osservatore romano* a cru bon de la publier. Comme en écho, un groupe d'intellectuels publiait au même moment une lettre ouverte, dans laquelle était dénoncé *« l'entrelacs inextricable qui rapproche les représentants de l'Eglise catholique et le pouvoir mafieux, à travers l'inquiétante médiation d'hommes politiques, d'entrepreneurs, de banquiers, de journalistes... »*

Prêcher l'Evangile en terre de Mafia n'a pas toujours été tâche aisée, et l'on se souvient que des évêques ont dû excommunier des « boss » pour tenter de les intimider, la dernière fois en 1982. On dit aussi que certains prêtres se faisaient recommander par Cosa nostra, quand leur prélat n'était pas trop favorable. L'exemple du Père Agostino Coppola, chapelain des « parrains », qui maria secrètement Toto Riina, le *capo dei capi*, n'était pas totalement isolé. Il fut un temps, et personne ne l'a oublié, à Palerme, où le cardinal Ruffini affirmait que la Mafia *« n'existait pas »*.

La situation a-t-elle changé? Les évêques de Sicile, en plein examen de conscience, préparent une rencontre en novembre prochain sur le thème « Notre comportement *a-t-il favorisé l'évolution de l'illégalité ?* ». Mais, à Mazara-del-Vallo, si Mgr Catarinicchia n'hésite pas à tonner publiquement contre les liens entre *« la Mafia et une certaine franc-maçonnerie locale »*, le vicaire a reçu un avis d'ouverture *d'enquête pour la reconstruction « douteuse »* de l'église de Santa-Ninfa

L'archevêque de Palerme, le cardinal Salvatore Pappalardo, qui, en 1982, aux obsèques du général Dalla Chiesa, tombé sous les coups de la Mafia, s'était illustré en citant en latin, le fameux *« Pendant que Rome discute, Sagonte est assiégée »* des guerres puniques, pour fustiger l'inertie générale, ne semblait plus lui-même aussi motivé. Découragement? Lassitude? Complaisance « culturelle » dans une île où le besoin d'en finir avec le fascisme, puis d'endiguer le *communisme*, ont aussi fait, *depuis* trop longtemps, de la Mafia un antidote aussi pervers que familier?

L'Église, elle aussi, peut se ressaisir. *« Les évêques parlent, mais qui les écoute? »*, s'interroge le cardinal Pappalardo. La voix de l'Eglise, il est vrai, devient plus assourdie dans cette Sicile où les lieux de culte ne sont plus fréquentés que par 20 % des habitants, où la drogue fait des ravages – elle touche un jeune sur cinq à Mazara-del-Vallo – et où le chômage est endémique, comme à Agrigente, où un tiers seulement de la population active travaille et où les scandales ont décimé les autorités locales.

Et pourtant, le 6 juin, Agrigente ira voter et se dotera pour la première fois d'un maire élu directement; de plus, le procureur, jugé *« incapable d'assumer sa charge en zone mafieuse »*, a été remplacé : les signes du renouveau sont là. *« Sicile lève-toi »*, a dit encore Jean-Paul II aux 5 000 jeunes rassemblés dans le stade d'Agrigente, les incitant à se prendre eux-même en mains : *« On ne peut tout attendre des autres ou de l'Etat »*.

Et, contre la culture de mort, le pape, devant un parterre d'entrepreneurs, a proposé une culture d'*« initiative »* à ce Mezzogiorno perpétuellemnt assisté. Un *« point d'équilibre »* est à rechercher entre *« l'efficacité et la solidarité »*, pour rompre *« l'isolement de l'égoïsme »* et *« les logiques du clientélisme »*. Un message qui aura du mal à passer : sur les maisons abusivement installées sans permis au beau milieu du périmètre des temples à Agrigente, quatre cents familles menacées d'expulsion, et enfermées dans leur logique, ont disposé des banderoles à tout hasard : *« Saint-Père, sauve aussi nos maisons! »*

MARIE-CLAUDE DECAMPS

PROCHE-ORIENT

ISRAËL : démission du ministre de l'intérieur

M. Rabin tente d'éviter l'éclatement de la coalition gouvernementale

Après la démission du ministre de l'intérieur, dimanche 9 *mai, le chef du gouvernement*, Itzhak Rabin, dispose, selon la tradition politique en Israël, d'un sursis de quarante-huit heures pour faire revenir l'intéressé sur sa décision et tenter ainsi d'éviter l'éclatement de la coalition gouvernementale.

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Mettant finalement à exécution une menace maintes fois brandie, et déclenchant la première crise du *gouvernement de M. Rabin* depuis sa formation il y a dix mois, le ministre de l'intérieur, Aryeh Deri, a présenté sa démission. Publiquement motivée par le refus du très controversé ministre de l'éducation, Mme Shulamit Aloni, de renoncer à ses fonctions pour prendre un autre poste, la lettre de démission de M. Deri, principal dirigeant d'une formation religieuse (Shas), ne prendra cependant effet que mardi soir 11 mai. Ce n'est également qu'à ce moment-là, que les trois vice-ministres qui appartiennent au même parti remettront leur démission – effective dans l'heure cette fois, – à moins qu'un arrangement puisse être trouvé.

En clair, rien n'est encore joué et nombreux sont les observateurs politiques locaux qui parient sur un règlement de la crise dans les quarante-huit heures. *D'ici-là*, et conformément à une tradition solidement établie sur la scène politique israélienne, les tractations vont en effet aller bon train dans la coulisse, et il n'est pas exclu du tout que le ministre de l'intérieur, obtenant finalement satisfaction, reprenne sa démission.

Dans le cas contraire, et le premier ministre a volontairement dramatisé la situation autour de ce point, la coalition gouvernementale, *privée du soutien des six* députés religieux du Shas, éclaterait. Le gouvernement, qui dispose à l'heure actuelle d'une courte majorité de 62 voix sur 120, pourrait certes s'appuyer sur les quatre voix des députés arabes de la Knesset, *lesquels soutiennent régulièrement* la coalition au pouvoir sans en faire expressément partie. Mais dans l'Etat juif, à l'heure où les choix du pouvoir engagent l'avenir même du pays, aucun gouvernement ne peut durablement dépendre du vote arabe pour sa survie. Si la coalition éclate, a prévenu M. Rabin, *« c'est la fin du processus de paix »*, au moment où, à Washington, quelques signes encourageants émergent enfin des négociations entre Israël, les Palestiniens et les Etats arabes. On n'en est pas là.

Un ministre iconoclaste

Présidente de l'alliance Meretz, laquelle, avec douze députés, regroupe trois partis de gauche à la Knesset, Mme Shulamit Aloni (soixante-trois ans) est, depuis toujours, la bête noire des juifs orthodoxes et ultra-orthodoxes. Militante laïque, ennemie jurée de tout ce qu'elle perçoit comme de la coercition religieuse, Mme le ministre de l'éducation s'est employée, depuis sa nomination il y a dix mois, à limiter tous azimuts, et d'abord dans son ministère, l'influence de la religion sur la vie sociale et politique des Israéliens.

Partisane d'une « normalisation » de l'Etat juif et donc d'une séparation nettement plus stricte entre la Synagogue et l'Etat, elle a multiplié *les coups de gueule contre les « rabbins rétrogrades »* et ses « sorties » anti-religieuses sont devenues légendaires. Un jour, elle se vante d'avoir marié son fils hors la synagogue, un autre elle se fait photographier un soir de shabat dégustant de la viande dans un restaurant arabe, une autre fois elle déclare tout de go qu'à *« l'heure où l'homme va sur la Lune, il est impossible de faire croire aux enfants que le monde a été créé en six jours »*.

Bien entendu, ces *« provocations »* ont le don d'exaspérer ceux qu'on appellent en Israël les *haredis*, littéralement les *« craignant-Dieu »*, qui représentent 10 à 15 % de la population juive. Sépharade né au Maroc, Aryeh Deri, lui, n'est pas seulement le plus jeune ministre du gouvernement (trente-trois ans), il est aussi rabbin de son état, et il a souvent réclamé le remplacement de sa collègue. C'est cependant la première fois que, fort du soutien du grand rabbin Ovadia Yossef, le guide religieux numéro un des sépharades (juifs originaires d'Orient), le jeune ministre a posé un *ultimatum* au chef du gouvernement.

Pourquoi maintenant? Les mauvaises langues susurrent que la longue enquête de police dont Aryeh Deri fait l'objet depuis trois ans serait sur le point d'aboutir. Soupçonné de corruption personnelle et de malversations financières en faveur des institutions proches de son parti, le « premier flic » d'Israël, qui occupait déjà le même poste dans le gouvernement nationaliste d'Itzhak Shamir – avant que les vieux « sages » du Shas décident, après l'élection de M. Rabin, de rester au pouvoir en entrant dans la coalition travailliste, – serait sur le point d'être inculpé.

En tout cas, vraie ou fausse, la rumeur ne fait que s'ajouter aux fortes pressions dont les dirigeants du Shas font l'objet depuis quelques mois de la part de la droite et de l'extrême droite. Plutôt conservateur, l'électorat du parti sépharade vit assez mal les ouvertures faites par Israël aux négociations de Washington. Et beaucoup soupçonnent qu'au fond, ce qui est plus grave, c'est là la véritable raison du déclenchement de la crise...

PATRICE CLAUDE

□ **Des militants du Parti national religieux « épousent » symboliquement le Golan.** – A l'occasion d'une *fête juive, dix mille* jeunes militants israéliens du Parti national religieux ont, dimanche 9 mai, symboliquement *« épousé »* le Golan pour signifier qu'ils liaient à jamais leur sort à celui de ce territoire, conquis sur la Syrie en 1967, puis annexé en 1981 par Israël. Les jeunes *« époux »* ont signé des *« contrats de mariage »* dans lesquels ils se sont engagés à refuser les décisions du gouvernement qui *« peuvent conduire au retrait du Golan »*. – *(AFP.)*

LIBYE

Le colonel Kadhafi s'est dit favorable aux investissements étrangers

Lors d'un discours prononcé samedi 8 mai devant le Congrès général du peuple (Parlement), le chef de l'Etat libyen, Mouammar Kadhafi, s'est déclaré en faveur d'un encouragement du tourisme et des investissements étrangers, quasi inexistants en Libye jusqu'à présent.

« Nous avions peur » des investissements étrangers car *« ils* (les étrangers) *nous trompaient et prenaient notre argent pour nous exploiter, mais aujourd'hui nous n'avons plus peur »*, a déclaré le colonel Kadhafi. *« Si nous ouvrons nos portes au tourisme, nous aurons autant de bénéfices que ceux que nous rapporte le pétrole. A ce moment, nous n'aurons plus de problèmes, et pourrons nous reposer et en profiter »*, a-t-il ajouté. Il a également appelé le Parlement à étudier la possibilité de créer un taux libre du dinar par rapport aux devises. Le taux officiel est de trois dollars pour un dinar, alors que sur le marché noir un dinar s'échange pour moins d'un demi-dollar. Le colonel Kadhafi a enfin plaidé pour la privatisation du secteur public et l'application de la *charia* (loi islamique), notamment en matière pénale. – *(AFP.)*

□ **IRAN : l'Ukraine aurait livré des missiles de croisière.** – L'hebdomadaire britannique *The Observer* a rapporté, dimanche 9 mai, que l'Ukraine avait récemment livré à l'Iran huit missiles de croisière Sunburst. Ces missiles, capables de frapper un navire engagé dans le détroit d'Ormuz, font partie, indique l'hebdomadaire, d'un contrat d'armement portant également sur l'acquisition par Téhéran d'avions de combat, de plus de 200 chars et de systèmes de défense anti-aérienne. – *(AFP.)*

□ **ARABIE SAOUDITE : le régime dénonce la création d'un « Comité pour la défense des droits légitimes ».** – L'association Liberty, basée à Londres, qui se présente comme un groupe de défense des droits de l'homme dans le monde musulman, a annoncé dimanche 9 mai, dans un communiqué, que Ryad avait exprimé son *« mécontentement »* après l'annonce de la formation d'un Comité pour la défense des droits légitimes en Arabie saoudite *(le Monde* daté 9-10 mai). – *(AFP.)*



هكذا من الأصل

AFRIQUE

DJIBOUTI : jugeant le scrutin « ni libre ni démocratique »

L'opposition conteste la réélection du président Gouled

DJIBOUTI

de notre envoyé spécial

« Nous sommes allés à l'abattoir ! », constate Moussa Mohamed « Tourtour ». Avec trois autres candidats malheureux à l'élection présidentielle du 7 mai, il vient de signer un communiqué affirmant que les élections *« n'ont été ni libres ni démocratiques et ne reflètent pas la volonté populaire »*, une déclaration diffusée par la télévision nationale, au nom d'une démocratisation promise il y a un an par le président Gouled mais qui aurait été *« sérieusement bafouée »*.

« Nous pensions qu'ils frauderaient avec une cuillère à café, poursuit candidement un autre prétendant qui n'a pas atteint la barre des 5 %, *mais ils se sont servis d'une pelle. »* Depuis trois jours, les « battus » et leurs états-majors de campagne ressassent inlassablement cette *« journée des dupes »*. On évoque à peine la possibilité d'une plainte : *« Ce serait peine perdue car la commission constitutionnelle a balayé celles que nous avions déposées après les législatives de décembre ! »*

Après avoir accepté de jouer le jeu une seconde fois, alors que des fraudes avérées avaient marqué le scrutin parlementaire de décembre, l'opposition se dit un peu tard qu'il ne fallait pas mettre le doigt dans l'engrenage pour cautionner la *« dictature constitutionnelle de Gouled »*. Il est vaguement question maintenant d'unifier l'opposition, mais les ambitions personnelles sont trop criantes.

Les Afars accusés de comploter

Les candidats malheureux cherchent l'appui des observateurs étrangers qui, à la télévision locale, évoquent des élections *« honnêtes dans l'ensemble »*, avec un grand luxe de précautions. Xavier Deniau, député français dépêché à Djibouti par le ministère de la coopération, évoque aussi ce qu'il appelle *« la procédure de vote accélérée »* : à savoir le passage dans un seul bureau de mille quatre cents votants en quatre heures, *« matériellement impossible puisqu'un vote nécessitait au minimum trois minutes »*. Mais les vingt-deux observateurs, pour plus de cent soixante bureaux, n'auraient constaté que *« quelques irrégularités »* qui rendent *« difficile toute conclusion catégorique »*.

Malgré ces irrégularités, aucun des délégués – souvent des fonctionnaires – des partis d'opposition n'a refusé de signer les procès-verbaux (parfois même avant l'heure de la fermeture). Toutefois, certains observateurs étrangers, soucieux de soulager leur conscience dans l'anonymat, concluent que, *« sans les irrégularités, Gouled n'aurait pas pu échapper au deuxième tour »*, et à une défaite assurée puisque *« les partisans du boycottage auraient alors appelé à voter »*.

Comment le président Gouled va-t-il exploiter sa victoire ? Va-t-il ouvrir le dialogue ou poursuivre la reconquête du Nord ? Rien n'indique, jusqu'à présent, qu'il soit prêt à proposer des pourparlers à des conditions acceptables pour les rebelles afars.

Sur le terrain, l'armée nationale détient l'avantage et le chef de l'Etat semble considérer qu'ouvrir le dialogue serait une preuve de faiblesse. Plutôt que de reconquérir directement le pays rebelle, la tentation est grande de confiner les Afars sur leurs arpents de cailloux avec l'appui acquis de l'Ethiopie et de l'Erythrée très méfiantes envers leurs propres Afars. Ces nomades indomptables et repliés sur eux-mêmes deviennent peu à peu les « Kurdes » de la corne de l'Afrique, que l'on accuse volontiers, pour obtenir des soutiens occidentaux, de comploter pour une *« grande Afarie »* déstabilisatrice et nourrie d'islamisme.

C'est sans doute pour éviter d'être repoussés dans leur désert que les combattants du FRUD ont lancé, début mars, une opération navale contre le port de Djibouti qui, sans faire de dégâts, a semé l'inquiétude dans les milieux d'affaires. *« La guerre dans la capitale, il ne nous restera que ça »*, murmure une jeune femme d'Arhiba, un nouveau-né dans les bras. Comment, dans cette hypothèse, réagirait la France, qui, trop prudente ou trop indécise depuis deux ans, semble incapable de mettre un terme à ce conflit malgré son poids économique et ses quelque quatre mille militaires stationnés à Djibouti en permanence ?

JEAN HÉLÈNE

SÉNÉGAL

Un fort taux d'abstention est attendu aux élections législatives

Moins de deux mois après la réélection du président Abdou Diouf, les Sénégalais n'ont pas fait preuve d'enthousiasme, dimanche 9 mai, pour élire, parmi 1 222 candidats représentant six partis ou coalitions de partis, les 120 députés qui siégeront pendant cinq ans à l'Assemblée nationale.

Le scrutin s'est déroulé dans le calme et sans incident. Le manque d'affluence devrait confirmer un important taux d'abstention, redouté par la classe politique sénégalaise, au terme d'une campagne électorale qui s'était déroulée dans la plus grande indifférence, pendant trois semaines. Aucun chiffre officiel n'a été rendu public. Lors de la réélection du président Abdou Diouf, le 21 février, le taux d'abstention avait été supérieur à 48 %.

En Casamance, région du sud en proie à une revendication indépendantiste, le vote a eu lieu sous haute surveillance militaire. Vingt-deux personnes y avaient trouvé la mort au cours d'attaques perpétrées par des hommes soupçonnés d'être des indépendantistes, lors de l'élection présidentielle.

Le Parti socialiste (PS) du président Diouf dispose d'une majorité écrasante à l'Assemblée nationale sortante : 103 députés contre 17 députés au Parti démocratique sénégalais (PDS) d'Abdoulaye Wade, le principal opposant au régime en place. Selon le nouveau code électoral, modifié après le scrutin présidentiel, la Commission nationale de recensement des votes doit proclamer les résultats dans les cinq jours suivant le scrutin.

Elle est désormais dirigée par des magistrats et non plus par les partis politiques dont les polémiques avaient été à l'origine du retard de vingt jours dans l'officialisation de la réélection de M. Diouf. – *(AFP, Reuter.)*

□ **RWANDA : le gouvernement aurait accepté de réduire les effectifs de l'armée.** – Le gouvernement rwandais aurait accepté de démobiliser 13 000 militaires et 6 000 policiers, en gage de bonne volonté, pour tenter de mettre fin à trente et un mois de guerre civile. Les soldats et les policiers seraient démobilisés dans les neuf prochains mois. Depuis le début de l'insurrection menée par le Front patriotique rwandais (FPR), le gouvernement avait considérablement augmenté les effectifs de son armée. Cette démobilisation répond à une revendication du FPR. – *(AP.)*

AFRIQUE DU SUD : les risques de déstabilisation

M. De Klerk met en garde l'extrême droite blanche

Le président De Klerk a sévèrement mis en garde, samedi 8 mai, les *« extrémistes de gauche et de droite »* contre leurs tentatives de déstabiliser le processus de négociations engagé depuis trois ans, alors que le secrétaire général du *Congrès national africain*, Cyril Ramaphosa, de son côté, lançait un appel aux Blancs pour qu'ils ne quittent pas le pays, malgré la recrudescence de la violence et la récession économique. L'annonce, vendredi, d'un accord de principe, ratifié par la quasi-totalité des négociateurs, pour l'organisation d'élections avant un an, n'a pas fait baisser la tension.

JOHANNESBURG

de notre correspondant

Depuis l'assassinat de Chris Hani, l'un des principaux dirigeants noirs, le 10 avril, l'équilibre politique est en péril. Les écoles sont en ébullition, agitées par la contestation de l'augmentation des droits d'examen et des mesures d'économies budgétaires qui frappent le système d'enseignement. La délinquance déferle dans les cités noires et les agressions se multiplient contre fermiers blancs et policiers.

Selon les derniers chiffres officiels, 33 agressions avaient été commises contre des policiers entre le 1er et le 10 avril, jour de l'assassinat de Chris Hani. Ce chiffre est monté à 757 entre le 11 et le 20 avril. Enfin, l'extrême droite s'est regroupée en un Front du peuple afrikaner (AVF), lancé à l'initiative d'anciens généraux, du Parti conservateur (CP), de fermiers, de syndicalistes blancs et de mouvements néonazis.

Le spectre de la Yougoslavie hante les esprits, y compris celui du président De Klerk, qui, évoquant la Bosnie, a tenu, samedi, à assurer qu'il n'abandonnerait pas le destin du pays *« entre les mains d'une bande d'extrémistes »*. L'extrême gauche, accusée d'entretenir l'agitation scolaire, a été avertie que des milliers de soldats avaient été rappelés et que, *« si nécessaire, de nouveaux renforts seraient encore déployés. »*

Mais c'est en direction de l'extrême droite que Frederik De Klerk a décoché le gros de ses flèches. Visiblement inquiet des risques de débordement, le chef de l'Etat a affirmé qu'il ne céderait pas *« à la pression »*. *« Les extrémistes de droite jouent avec le feu et s'ils violent la loi, ils seront traités avec la même sévérité que les extrémistes de gauche »*. Ces avertissements ne semblent pas avoir impressionné Eugène Terreblanche, chef du Mouvement de résistance afrikaner (AWB, néonazi), qui, à plusieurs reprises, a impunément déclaré qu'il regrettait ne pas avoir tué Chris Hani de ses propres mains.

Soupçon de complicité

Samedi, le député du Parti conservateur Clive Derby-Lewis, soupçonné de complicité dans le meurtre du dirigeant communiste et placé en garde à vue depuis vingt jours, a été officiellement inculpé. Avec Gaye Derby-Lewis, son épouse, et Janusz Jakub Walus, meurtrier présumé de Chris Hani, Clive Derby-Lewis est le troisième inculpé de ce dossier. D'après l'accusation, il aurait procuré à Janusz Jakub Walus l'arme du crime, qui provenait d'un vol commis par des militants d'extrême-droite, en 1991, dans une armurerie de l'armée de l'air.

L'enquête sur l'assassinat de Chris Hani continue, pour mettre en lumière d'éventuelles complicités, notamment dans les cercles d'extrême droite, où Clive Derby-Lewis est désormais présenté comme un héros. Après les bruyants applaudissements de l'AWB, le Parti conservateur vient de décider de soutenir Clive Derby-Lewis, qui est aussi un membre éminent du Conseil présidentiel.

Le successeur du pasteur Andriers Treurnicht à la tête du CP, Ferdi Hartzenberg, a annoncé que son parti avait lancé une campagne pour financer la défense des époux Derby-Lewis. Ce qui, d'un autre côté, ne l'a pas empêché de dénoncer l'actuelle vague de violence... déclenchée par l'assassinat de Chris Hani.

GEORGES MARION

هكذا من الأصل

AFRIQUE

ALGÉRIE : sans en préciser les termes

Le président Kafi confirme l'organisation d'un référendum avant la fin de l'année

Voici le premier article de notre nouvelle correspondante en Algérie, Catherine Simon.

ALGER

de notre correspondante

C'est un bilan relativement serein que le président du Haut Comité d'Etat (HCE, présidence collégiale de cinq membres), Ali Kafi, a publiquement dressé, samedi 8 mai, à Alger, en «bouclant» solennellement le cycle des consultations engagées le 13 mars avec un certain nombre de partis politiques, de syndicats et d'associations. Confirmant les orientations esquissées dans son premier «message à la nation» du 14 janvier – poursuite du *«dialogue national»* et lutte contre le *«terrorisme»*, – M. Kafi a indiqué qu'un référendum serait organisé *«d'ici à la fin de cette année»*, sans préciser quels en seraient exactement les termes. C'est en décembre que doit prendre fin, théoriquement, le mandat du HCE.

Les électeurs auront-ils à se prononcer sur une révision constitutionnelle, censée établir *«un meilleur équilibre du pouvoir et une organisation efficiente des institutions»*, comme le HCE l'avait suggéré en janvier? Ou seront-ils appelés à voter sur un projet plus large, fruit d'un éventuel *«consensus»* entre les participants au *«dialogue»*? Beaucoup devrait dépendre, en fait, de l'attitude des principaux «poids lourds» de la classe politique légale, Front de libération nationale (FLN, ex-parti unique) et Front des forces socialistes (FFS) en tête. Tandis que le premier a accepté, non sans réticences, de participer aux discussions en cours, le second s'est finalement refusé à cautionner ce qu'il estime n'être qu'un *«simulacre»* de débat.

Pour le «pluralisme politique»

La prochaine *«phase de consultations»*, annoncée par le président du HCE, et la promesse d'un *«élargissement»* du Conseil consultatif national (CCN, créé par feu le président Mohamed Boudiaf, en avril 1992, après la dissolution de l'Assemblée nationale) vont-elles changer la donne? Le CCN, dont M. Kafi a assuré que les *«prérogatives seront renforcées»*, pourrait voir le nombre de ses membres (soixante initialement) fortement augmenter. De là à ce que ce conseil soit doté de «pouvoirs légiférants» et prenne l'allure d'un Parlement, il y a un pas – que le très officiel quotidien *El Moudjahid*, citant une *«source informée»*, n'a pas hésité à franchir, dans son édition de dimanche.

Reste à savoir quand (avant ou après le référendum?) cette nouvelle institution sera installée. Pour l'heure, M. Kafi a tenu à souligner les points de convergence apparus entre le HCE et ses *«partenaires»*, des rangs desquels sont exclues, a-t-il rappelé, *«les forces politiques qui pratiquent ou prônent le terrorisme»*.

Soucieux de prendre date, le président du HCE a évoqué *«l'accord de l'ensemble des participants au dialogue»*, pour *«condamner le terrorisme»* et instaurer *«un Etat républicain, un Etat démocratique, assurant le pluralisme politique et l'alternance au pouvoir, défendant les libertés et les droits individuels et collectifs»*. De même, a-t-il ajouté, qu'a été admise la *«nécessité»* d'une période de transition *«que nous souhaitons la moins longue possible»*.

«Surenchères politiciennes»

Dénonçant les *«groupes obscurantistes»* et *«l'escalade dans les actes terroristes»*, désormais *«contrecarrée de plus en plus efficacement par les forces de sécurité»*, M. Kafi a, par ailleurs, fustigé les *«surenchères politiciennes»* dont l'islam, qui *«est la religion de l'Etat»*, fait aujourd'hui l'objet.

Evoquant la situation économique, M. Kafi a qualifié d' *«action incontournable»* le fait de devoir *«libérer les initiatives»* et *«dégager progressivement»* le pays d'une *«gestion administrative et bureaucratique»*. Ce passage du discours, de même que l'hommage rendu à la presse, dont le président du HCE a salué *«le courage et le patriotisme»*, tout en lui rappelant ses devoirs de *«responsabilité»*, ont été particulièrement prisés, certains quotidiens nationaux, comme *le Matin* ou *Liberté*, croyant pouvoir y déceler le signe d'un *«désaveu»* de l'attitude du gouvernement de Belaïd Abdesslam à leur encontre.

A l'instar des autres acteurs de la scène publique, la presse nationale a pourtant fait preuve, dans l'ensemble, d'une prudente modération. Et il faudra attendre vraisemblablement plusieurs jours avant de connaître la réaction officielle des différents états-majors.

CATHERINE SIMON

ASIE

CAMBODGE : selon des observateurs militaires

Les Khmers rouges sont «prêts à tout pour saboter les élections»

«Les Khmers rouges semblent prêts à tout pour saboter les élections du 23 au 28 mai, mais tout dépendra de leur capacité, dans les prochaines semaines, à déstabiliser le régime de Phnom-Penh et à décourager les Nations unies.» **Tel est, en résumé, le sentiment de plusieurs observateurs militaires étrangers, à la suite des attaques menées, depuis le 2 mai, par les Khmers rouges.**

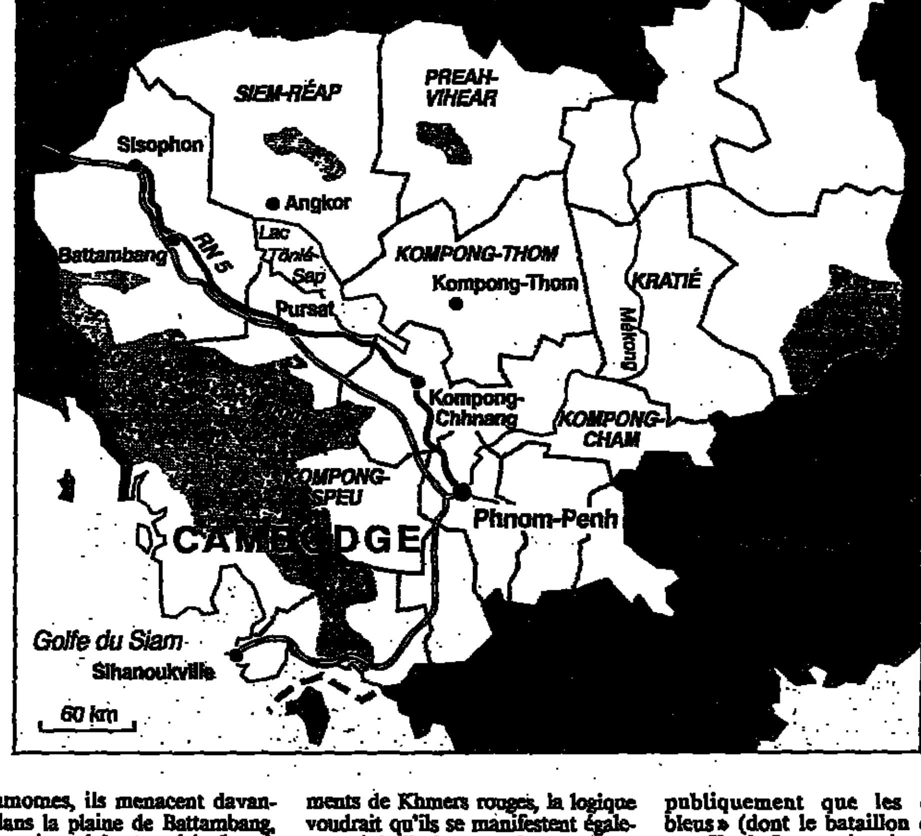
PHNOM-PENH

de notre envoyé spécial

L'absence des Khmers rouges à la dernière réunion du CNS (Conseil national suprême) – que le prince Sihanouk avait convoquée à Pékin jeudi (*le Monde* du 8 mai), parce que les *«rouges»* refusent de se rendre à Phnom-Penh – et le bombardement, la nuit précédente, du bataillon de «bérets bleus» chinois à Kompong-Thom, sont deux signes qui ne trompent pas : les hommes de Pol Pot ont engagé l'épreuve de force contre un scrutin qu'ils dénoncent comme une manœuvre de l'APRONUC (Autorité provisoire de l'ONU) pour légitimer leur adversaire de Phnom-Penh.

Depuis la mi-mars, les Khmers rouges se sont préparés à mener des actions militaires. Environ quatre-vingts de leurs chefs militaires, dont plusieurs chefs de division (1), auraient été remplacés. On dit même que Ta Mok, le redoutable unijambiste qui commande le front Nord, aurait été chargé de superviser l'ensemble des opérations. Des observateurs militaires ont également constaté depuis deux mois des regroupements de maquisards, entre-temps rééquipés, plus importants que par le passé, y compris dans le Nord-Est : *«Dans certains endroits, leurs effectifs dépassent la centaine alors que, par le passé, on ne signalait au mieux que des groupes de cinquante hommes»*, explique l'un d'eux.

En outre, les Khmers rouges ont amorcé des mouvements en direction des zones peuplées. Dans l'Ouest, à partir de la chaîne des



Cardamomes, ils menacent davantage dans la plaine de Battambang, où un train a été attaqué le 5 mai. Dans le Nord, ils s'infiltrent à partir de leurs bastions dans la province de Preah-Vihear en direction de l'Ouest (Siem-Réap) et de la province centrale de Kompong-Cham, la plus peuplée du pays avec 1,3 million d'habitants et près de 700 000 électeurs enregistrés (sur un total de 4,7 millions).

Mieux armer les «bérets bleus»

Mais, jusqu'ici, les Khmers rouges ont entrepris ce que l'on savait qu'ils pourraient entreprendre, et le bilan de leurs attaques reste partagé. Apparemment préparée de longue main et attendue, l'attaque de Siem-Réap a été un échec. En outre, on sait que la voie ferrée qui relie Phnom-Penh à Sisophon via Battambang est très vulnérable dans les régions de Kompong-Cham et de Pursat; les Khmers rouges pourraient également perturber le trafic sur la RN 5 qui longe cette voie. Enfin, la province centrale de Kompong-Thom, où les militaires chinois ont été bombardés, est l'une des plus disputées du pays.

Compte tenu de ces regroupements de Khmers rouges, la logique voudrait qu'ils se manifestent également à la limite entre les provinces de Kompong-Thom, de Kratié et de Kompong-Cham. S'ils parviennent à créer des désordres dans cette dernière, ils commenceront alors à mordre sur ce centre du pays où est concentrée la majorité des électeurs. Mais aucun indice ne signale encore qu'ils se rapprochent de Phnom-Penh en dépit de leurs attaques, notamment contre des bérets bleus bulgares dans la province voisine de Kompong-Speu.

«Les Khmers rouges jouent avec les nerfs de l'APRONUC», constate-t-on ici. Pour l'instant, l'APRONUC fait le dos rond et, en dépit de premières pertes – huit tués au cours d'attaques – n'envisage toujours pas, comme l'a rappelé, vendredi 7 mai, le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, un report du scrutin. Mais il faut que cette fermeté continue de bénéficier du soutien des principaux intéressés. Or, déjà des volontaires de l'ONU, dont la présence est indispensable pendant le scrutin, se découragent et Tokyo est contraint de louvoyer pour ne pas avoir à rapatrier ses soldats.

En outre, le gouvernement malaisien a été le premier à demander publiquement que les «bérets bleus» (dont le bataillon dépêché par Kuala-Lumpur) soient mieux armés. *«Que peut faire l'escorte d'un convoi attaqué au bazooka quand elle ne dispose même pas d'une mitrailleuse»*, résume un officier de l'APRONUC après l'attaque d'un convoi de l'ONU à Ampil (extrême Nord-Ouest) au cours de laquelle un policier nippon a été tué.

Tout dépendra également de la capacité des forces de Phnom-Penh – dont les milices viennent d'être réarmées – à tenir le coup. Au Cambodge, les tacticiens n'ont jamais régné, ni dans un camp, ni dans l'autre. En outre, les capacités offensives de l'armée de Phnom-Penh sont limitées. Mais celle-ci a relativement bien encaissé le choc et semble loin d'être démoralisée. Le gouvernement de Phnom-Penh paraît même d'autant plus remonté que la campagne électorale est passée au second plan et qu'on lui reproche fatalement moins ses manœuvres d'intimidation quand les Khmers rouges tentent ouvertement de saboter les élections.

JEAN-CLAUDE POMONTI

(1) Une division khmère rouge compte entre 400 et 450 hommes.

PHILIPPINES

Poussée de fièvre islamiste dans le Sud

Profitant d'une opération militaire lancée contre ses ravisseurs, le missionnaire espagnol *Bernardo Blanco*, enlevé le 18 mars dans l'île de Basilan, dans le sud des Philippines, a réussi à recouvrer la liberté, a-t-on appris, mercredi 5 mai. On assiste dans cette région à une montée de l'intégrisme musulman.

ISABELA

de notre envoyé spécial

L'île de Basilan, au large de Zamboanga (Mindanao), n'est sans doute pas ce «Lebanon del Sur» (le Liban du Sud) auquel voudrait faire penser une inscription rageuse sur le poste de garde du 3e régiment de «marines» stationné à Isabela. La stabilité n'en est pas moins devenue précaire dans cette île de 250 000 habitants, théâtre, au début des années 70, d'affrontements entre séparatistes musulmans et armée, qui firent deux mille morts.

Avec sa mosquée blanche nichée au milieu des frêles maisons de bois sur pilotis du bord de mer et son imposante église au centre-ville, Basilan, dont la population est pour deux tiers musulmane et pour un tiers chrétienne, est une sorte de précipité de la situation de Mindanao : aux forces du Front national de libération Moro (MNLF) s'ajoutent les bandes de rebelles en rupture de ban, devenus des bandits ou pirates, et désormais les extrémistes religieux. Les rivalités entre ethnies musulmanes (Taosugs et Yakan) accentuant la confusion. L'apparition depuis un an du groupe Abu Sayaff («Celui qui porte le glaive») d'Abubakar Abdurajak Janjalani, jeune prédicateur appelant à l'établissement d'un Etat islamique, a brusquement avivé la tension. Composé d'une centaine de jeunes combattants, le groupe dispose d'armes modernes achetées avec des fonds étrangers. Il a détenu le Père Blanco et un enfant, qui lui ont été «cédés» par une bande d'ex-combattants du MNLF devenus des bandits.

«La rancœur des jeunes»

«Indépendamment de l'affaire Blanco, il est impératif d'étouffer dans l'œuf un extrémisme religieux naissant qui peut nous conduire au pire», nous a dit le gouverneur de Basilan. Ancien vice-président du MNLF sur l'île, Gerry Salapuddin, qui a déposé les armes en 1984, est le premier gouverneur d'origine yakan. *«L'influence d'Abu Sayyaf est en train de s'étendre à d'autres régions*, poursuit-il. *Ses chefs, qui défient le MNLF, peuvent rallier des jeunes musulmans déçus. Avec le MNLF, nous avions à faire à une organisation séculière ayant des objectifs politiques. Désormais, nous risquons d'être confrontés à des extrémistes religieux dont l'arme est le terrorisme.»*

Le Père espagnol Angel Calvo, qui eut parmi ses élèves Janjalani (dont la mère est chrétienne) estime que celui-ci est représentatif d'une jeune génération de musulmans *«nourrie de la culture de violence des années 70»*. Ayant obtenu des bourses des pays islamiques, ces jeunes ont étudié dans les universités de pays arabes. De retour chez eux, ils ont eu le sentiment que le MNLF était en train de perdre la partie et qu'il fallait régénérer la société musulmane.

A Zamboanga, le porte-parole du MNLF rejette les motivations religieuses du groupe Abu Sayaff : *«Ce sont des extrémistes criminels qui mettent la vie humaine aux enchères.»* Mais il reconnaît qu'il peut avoir une influence sur les jeunes. Le groupe embarrasse le MNLF, dont le chef, Nur Misuari, est en exil.

«C'est une évolution à laquelle nous n'étions pas préparés, ajoute le Père Calvo. *Elle se rattache à un mouvement général de renaissance de l'islam et se nourrit à Mindanao de la rancœur de jeunes qui pensent qu'en près d'un quart de siècle de lutte le Front Moro n'a guère obtenu d'amélioration de la condition des musulmans.»*

Aujourd'hui, la crainte des chrétiens et des musulmans est le déclenchement d'une «guerre sainte» entre les deux communautés. Bien qu'apparemment l'incident soit sans relation avec l'enlèvement du Père Blanco, des chrétiens ont récemment enlevé deux musulmans. L'évêque de Basilan a énergiquement condamné de telles pratiques. L'Eglise entend poursuivre le dialogue avec les musulmans, mais le risque demeure : le prêtre italien assassiné à Zamboanga il y a un an travaillait pour Silsilah, une organisation réunissant chrétiens et musulmans et œuvrant pour l'intégration des communautés, qui avait reçu des menaces du groupe Abu Sayyaf.

PHILIPPE PONS

AMÉRIQUES

PARAGUAY : selon des estimations concordantes

Le candidat du parti conservateur Colorado est en tête de l'élection présidentielle

L'homme d'affaires Juan Carlos Wasmosy, candidat du Parti Colorado (au pouvoir) pour l'élection présidentielle au Paraguay, serait d'ores et déjà considéré comme élu, selon les estimations fournies, dans la nuit de dimanche 9 à lundi 10 mai, heure locale, par les porte-parole de deux groupes de presse et d'un organisme de surveillance international, la Saka (transparence, en guarani). Selon la Saka, dont l'opération a été financée par des gouvernements européens et celui des Etats-Unis, M. Wasmosy bénéficierait actuellement d'une avance *«définitive»* avec 39,4 % des voix devant le candidat du mouvement indépendant Rencontre nationale, Caballero Vargas (29,56 %), et celui du Parti libéral radical authentique, Domingo Laino (28,77 %). Certains de l'élection de leur candidat, un temps au coude à coude dans le décompte des votes, les militants des trois partis en lice avaient organisé, dans la nuit, des caravanes «victorieuses» dans la capitale, Asuncion, selon notre correspondant à Rio-de-Janeiro, Denis Hautin-Guiraut.

VENEZUELA : menacé d'un procès pour «malversations»

Le président Carlos Andres Perez pourrait démissionner

La possibilité d'une démission du président social-démocrate Carlos Andres Perez, présentée comme *«imminente»* par des membres de son propre parti, l'Action démocratique (AD), a déclenché, à la fin de la semaine dernière, une tempête politique marquée par des interrogations sur l'avenir de la démocratie vénézuélienne. Depuis que le président et rapporteur de la Cour suprême de justice (CSJ) Me Gonzalo Rodriguez Corro, a estimé que le chef de l'Etat pouvait être jugé pour *«malversations»*, les milieux politiques, économiques et militaires spéculent abondamment sur l'après-Perez, certains avec inquiétude, d'autres avec satisfaction. La CSJ, après avoir étudié le dossier d'accusation du procureur et inspecteur général des comptes de la nation, Me Ramon Escobar Salom, doit se prononcer avant le 20 mai sur l'ouverture éventuelle d'un procès contre le président pour *«malversations dans la conduite des affaires du pays»*. M. Perez a affirmé qu'il renoncerait *«immédiatement»* à son mandat si son honnêteté était mise en doute. – *(AFP.)*

□ **PÉROU : inculpé pour désertion, le général Roblès s'est réfugié en Argentine.** – Le Conseil suprême de justice militaire péruvien a inculpé pour insubordination et désertion, dimanche 9 mai, le général Rodolfo Roblès, qui s'est réfugié en Argentine après avoir accusé le chef d'état-major interarmes de liens avec les «escadrons de la mort». Le Conseil a estimé que les accusations portées contre le général Nicolas Hermoza et d'autres officiers, notamment l'ex-capitaine Vladimiro Montesinos, étaient sans fondement. – *(AFP.)*



POLITIQUE

Le débat sur les premières mesures du gouvernement

Edouard Balladur, acte II

Suite de la première page

Cette innovation s'appuie évidemment sur la découverte (si l'on en juge par les propos de campagne électorale) de véritables convergences sur ce que doit être, par exemple, l'attitude de la France en Bosnie, à l'égard des Etats-Unis et de l'OTAN, ou vis-à-vis de la construction communautaire. De véritables instances de «partage» ont d'ailleurs été mises en place, qu'il s'agisse du conseil restreint qui suit chaque semaine le conseil des ministres, auquel participent les ministres de la défense, des affaires étrangères et de l'intérieur, ou de réunions auxquelles participent MM. Védrine et Bazire, respectivement secrétaire général de l'Elysée et directeur du cabinet à Matignon.

Un président idéal

Il est vrai aussi que le président est dans une situation de faiblesse politique telle qu'elle lui interdit toute manœuvre. Il est non moins vrai que le premier ministre sait qu'il a, du point de vue de sa propre marge de manœuvre, un président idéal. Edouard Balladur a vraiment dix-huit mois devant lui, plus de temps que n'en aurait rêvé n'importe quel président du Conseil sous la IVe République; trop peu de temps pour qu'on puisse lui imputer totalement un éventuel échec. S'il a coutume de dire qu'il hérite de la situation la plus grave depuis les débuts de la Ve République, il a plus de moyens de gouverner qu'aucun autre chef de gouvernement de cette même République n'en avait eu avant lui. Que revienne une situation politique classique – par exemple un président RPR appuyé par l'écrasante majorité de droite actuelle – et le premier ministre redeviendra une courroie de transmission de la volonté présidentielle et le «fusible» du chef de l'Etat. Fort, donc, d'une marge de manœuvre inédite, renforcée par une cohabitation paisible et une gauche atone, le premier ministre a parfaitement négocié la première partie de son dispositif anti-crise, celle qui consistait à préparer le pays, à acclimater avant même qu'elles ne soient officielles certaines mesures – de préférence les plus difficiles, comme l'augmentation de la CSG – grâce à de nombreuses «fuites» savamment distillées. Si bien que le choc dans l'opinion, négatif, devrait en être atténué. Dès lors, cependant, qu'il n'y a plus simplement, de la part du premier ministre, énoncé de bonnes intentions mais prise de décisions, la partie devient inévitablement plus difficile.

Les mesures dites impopulaires, c'est-à-dire celles qui touchent les ménages et leur pouvoir d'achat, peuvent être parfaitement comprises car l'opinion adhère à l'idée d'une relance, elle vit même dans l'espoir et l'attente de celle-ci. Or, M. Barre en sait quelque chose, lorsqu'il devient urgent de concocter un plan d'austérité, la perspective immédiate n'est plus celle d'un avenir meilleur mais bien de conditions de vie plus difficiles. Et vient un moment où le cap devient délicat à tenir, surtout à l'approche d'une échéance politique capitale. L'inévitable partition du premier ministre sera donc de dire, pour le moment : ça va mal, donc je ne vous promets rien ! Il sait cependant qu'il lui faudrait réussir un exercice particulièrement périlleux qui consiste à pratiquer l'austérité sans ralentir davantage l'activité, tout en préservant la monnaie et en se montrant équitable dans la *répartition de l'effort*.

Voilà pourquoi le chiffre sur lequel on a le plus alerté et inquiété l'opinion – le déficit budgétaire proprement dit – et qui doit beaucoup à l'effondrement des recettes, fera l'objet d'un traitement progressif et pour l'heure homéopathique. C'est au nom du rétablissement des comptes sociaux, et de la sauvegarde – suivez mon regard – des acquis du même nom, que l'on s'apprête donc à prélever environ soixante-dix milliards sur les ménages, et à en reverser vingt au nom de la relance. Une analyse sommaire peut donc laisser penser que la balance pèsera davantage du côté de l'austérité. En fait, le gouvernement place beaucoup d'espoir dans la baisse des taux, conjuguée à sa mini-relance : près de deux points de baisse en un mois, plaidera-t-il, devraient permettre aux entreprises d'alléger leur trésorerie d'une trentaine de milliards. *Cela suffira-t-il* à rendre positive la psychologie collective?

M. Balladur, en tout cas, est conscient de deux choses : d'une part, il sera jugé sur sa capacité à obtenir, *d'ici la fin de l'année*, que soit stoppée l'explosion du chômage; d'autre part, son extraordinaire cote de confiance dans l'opinion ne le protège que momentanément des assauts prévisibles d'une majorité trop forte pour être vraiment maîtrisable lorsque les grands leaders engageront la bataille présidentielle. Aussi a-t-il choisi de lui donner du grain idéologique à moudre – réforme du code de la nationalité, durcissement de la lutte contre l'immigration clandestine – et de baliser autant qu'il est possible le champ politique. Il a donc été demandé à tous ceux qui participent au gouvernement de ne pas engager le fer avant la fin de l'année... 1994. Et de ne pas transformer les prochaines élections européennes en galop d'essai de l'élection présidentielle. De telle sorte que si M. Balladur accepte de renoncer à son projet de réforme du mode de scrutin pour les européennes, au nom de l'union de la majorité, celle-ci sera fermement invitée par lui à constituer une liste unique.

Reste évidemment à gagner la bataille économique, dans un contexte là encore inédit (non pas depuis la Libération, mais, plus modestement, depuis 1975), celui d'une récession, alors que la France est entre-temps devenue un pays ouvert, dans un monde instable. Bref, nous sommes plongés dans une eau glacée, et nous ne pouvons nous en extraire seuls...

JEAN-MARIE COLOMBANI

M. Glavany (PS) : réduire le déficit «risque d'asphyxier le malade»

Jean Glavany, porte-parole du PS, a déclaré, dimanche 9 mai, au «Forum RMC-*l'Express*», que le rapport Raynaud sur les déficits sociaux est *«honnête et superflu»*. Selon le député des Hautes-Pyrénées, les mesures de rigueur que le premier ministre devait annoncer lundi risquent de se traduire par une aggravation de la récession. En décidant de *«réduire à tout prix»* le déficit budgétaire, Edouard Balladur *«va prendre le risque considérable d'asphyxier le malade et de passer de zéro de croissance à peut-être moins 1 % ou moins 2 %, comme en Allemagne»*, estime M. Glavany.

Interrogé sur les projets du ministre de l'intérieur relatifs aux contrôles d'identité, M. Glavany a déclaré : *«Les gesticulations et les excès de l'idéologie sécuritaire me font terriblement peur (...). La multiplication des contrôles d'identité préventifs porte en germe les pires choses pour la République, et je ne suis pas pour.»*

Jean-Paul Huchon, le second de Michel Rocard, a déclaré, dimanche, sur Radio-J, que l'utilisation de la contribution sociale généralisée (CSG) pour opérer *«une ponction massive sur le pouvoir d'achat, de l'ordre de 50 milliards de francs»*, n'est pas conforme à la destination initiale de ce prélèvement. *«La CSG*, a-t-il dit, *se comprenait comme un moyen de financer la Sécurité sociale plus justement, à condition qu'en même temps, on diminue les cotisations sociales des salariés.»* M. Huchon estime, en outre, que la déductibilité de la CSG du revenu imposable, envisagée par le gouvernement, *«est probablement anticonstitutionnelle (...) pour des raisons d'égalité devant l'impôt»*.

M. Millon (UDF) n'est «pas très favorable» à la déductibilité de la CSG

Commentant dimanche 9 mai, devant «Le grand jury RTL-*le Monde*», le plan de redressement du gouvernement, Charles Millon a affirmé qu'*«à titre tout à fait personnel»* il n'était *«pas très favorable à la déductibilité»* du nouveau prélèvement imposé au titre de la contribution sociale généralisée. *«Je comprends très bien ceux qui en sont partisans*, a expliqué le président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, *et je crois comprendre que c'est le sentiment du gouvernement. Mais, pour ma part, je considère que la situation est tellement grave qu'il faut un effort de solidarité tout à fait exceptionnel.»*

Soulignant qu'*«une grande réforme fiscale apparaît nécessaire»* et demandant que *«l'on s'interroge sur la vocation de la CSG»*, M. Millon a souhaité que *«les nouvelles recettes soient bien utilisées, notamment pour la relance du secteur du logement (...) et aussi pour favoriser l'emploi dans les petites et moyennes entreprises.» «Le groupe UDF*, a-t-il précisé, *fera des propositions, par exemple l'exonération des cotisations familiales pour toutes les entreprises qui accepteraient de faire de l'apprentissage et la simplification des prélèvements que doivent payer les PME.»*

S'alarmant de *«la gravité de la situation»*, M. Millon a jugé que *«l'accusation principale ne devrait pas être portée tellement sur le gouvernement Bérégovoy (...), mais beaucoup plus sur le gouvernement Rocard». «C'est au moment où la France allait bien*, a-t-il rappelé, *qu'il aurait fallu constituer des réserves, diminuer la dette publique et lancer des programmes d'investissement. Or c'est exactement l'inverse qu'on a fait. On a joué à la cigale alors qu'il fallait jouer à la fourmi.»* Il a en revanche rendu hommage à Pierre Bérégovoy pour sa défense du franc : *«Il est évident qu'il avait choisi la bonne politique et que c'est celle-là que nous poursuivrons.»* Mais il a souhaité que le douzième anniversaire de l'arrivée au pouvoir de François Mitterrand signe *«la fin du mitterrandisme»*, le chef de l'Etat occupant à présent, selon lui, *«un poste d'observateur et non plus un poste d'acteur»*.

A propos de l'immigration, M. Millon a dit espérer que *«le ministre de l'intérieur prendra les moyens, dans le respect de la dignité humaine et du droit, pour faire en sorte que ceux qui sont venus d'une manière irrégulière dans notre pays et ne respectent pas nos lois retournent dans leur pays d'origine»*. Favorable aux contrôles d'identité préventifs, il a souhaité que *«l'on n'en vienne pas au délit de «sale gueule»*. Enfin, M. Millon a annoncé que la proposition de loi qu'il avait défendue avec son groupe pour la décentralisation de la formation professionnelle *«pourrait venir en discussion avant la fin de cette session parlementaire.»*

□ **M. Krivine (LCR) dénonce les «attaques contre la population laborieuse».** – Alain Krivine, porte-parole de la Ligue communiste révolutionnaire, souligne, dans un communiqué publié dimanche 9 mai, que *«le gouvernement de M. Balladur va vite dans les attaques qu'il lance contre la population laborieuse»*. Notant que le premier ministre annonce à la fois des *«sacrifices»* pour les salariés et une réforme du code de la nationalité, le dirigeant trotskiste ajoute : *«En procédant ainsi, la droite ne cherche nullement à «protéger les honnêtes gens», mais à diviser, à exclure, à encourager le racisme pour faire oublier les fameux «sacrifices» qu'elle veut imposer.»*

M. Chirac juge que le premier ministre est «le meilleur pour redresser la France»

Dans un entretien publié par *le Figaro* du 10 mai, Jacques Chirac, président du RPR, estime que M. Balladur est *«le meilleur pour redresser la France». «Pour engager cet effort*, précise-t-il, *il fallait quelqu'un qui ait à la fois de l'intelligence, de la force, de l'expérience. (...) Dans le gouvernement, il n'y a pas de système de double commande, surtout dans une situation délicate comme celle qu'impose la cohabitation. Edouard Balladur a bien composé son gouvernement et il a bien engagé son action, sans précipitation, avec réalisme et clairvoyance. Quant à moi, je soutiendrai entièrement l'action de ce gouvernement.»* M. Chirac indique que le redressement *«nécessite un effort cohérent et déterminé de toute la majorité»*, ce qui *«exclut les états d'âme, les débats inutiles, les divisions stériles»*.

Le maire de Paris souligne que la capitale connaît pour la première fois *«de graves difficultés financières dues aux initiatives des gouvernements précédents et au marasme économique»*. Enfin, il déclare qu'il entend continuer à écouter pour *«proposer des solutions modernes, mieux adaptées à notre temps, aux problèmes actuels, surtout dans le domaine du renforcement des solidarités». «La France n'est pas assez solidaire*, conclut-il. *Elle s'est trop divisée. Les inégalités se sont accrues. Les liens de solidarité qui existent dans notre société doivent être en permanence consolidés et renforcés.»*

Trois élections cantonales partielles

Le premier tour des trois élections cantonales partielles, organisé le dimanche 9 mai, s'est soldé par un triple ballottage. En pourcentage, le PS recule dans l'Oise et la Haute-Vienne, mais progresse dans l'Aisne. Le PC régresse dans l'Aisne et la Haute-Vienne, mais gagne près d'un point et demi dans l'Oise. Quant au Front national, il enregistre des pertes tant en voix qu'en pourcentage dans l'Oise et la Haute-Vienne, de même que les écologistes dans l'Aisne et l'Oise. La droite, qu'elle soit représentée par un candidat unique, comme dans l'Oise, ou par deux candidats, comme en Haute-Vienne, obtient des scores supérieurs de quinze points par rapport au précédent scrutin. En revanche dans l'Aisne, la présence de trois candidats n'assure aucun gain à la droite.

AISNE : canton de Laon-Sud (1er tour).

I., 15 814; V., 6 614; A., 58,17 %; E., 6 438.

René Dosière, PS, a. d., a. m. de Laon, 2502 (38,86 %); Patrick Pertin, RPR, 1566 (24,32 %); Jean-Luc Doyez, div. d., 826 (12,83 %); Philippe Malpezzi, UDF, adj. m. de Laon, 788 (12,24 %); Guy Moreau, PC, 388 (6,03 %); François Turquin, Verts, sout GE, 368 (5,72 %) .... BALLOTTAGE

[René Dosière (PS) arrive en tête de ce scrutin rendu nécessaire par la démission, pour cause de cumul de mandats, de Jean-Claude Lamant, RPR, maire de Laon, élu député en mars dernier. René Dosière affrontera au second tour Patrice Pertin (RPR), soutenu par le député et maire de Laon, qui devance Philippe Malpezzi (UDF), soutenu par le président du conseil général Paul Girod (UDF). Les deux candidats de la majorité réalisent un moins bon score que Jean-Claude Lamant lors du premier tour en septembre 1988 en raison de la présence d'un troisième candidat de droite, Jean-Luc Doyez (div. d.).

Jean-Claude Lamant avait été réélu en octobre 1988 au second tour, avec 4 649 voix (52,62 %) contre 4 185 (47,37 %) à Gérard Dorel, PS sur 8 834 suffrages exprimés, 9 006 votants (soit 41,84 % d'abstention) et 15 485 inscrits. Les résultats du premier tour avaient été les suivants : I., 15 485; V., 8 135; A., 47,46 %; E., 8 007; Jean-Claude Lamant, 3 961 (49,46 %); Gérard Dorel, 2 845 (35,53 %); Guy Moreau, 669 (8,35 %); François Turquin, 532 (6,64 %).]

OISE : canton de Beauvais-Nord-Est (1er tour).

I., 10 303; V., 4 504; A., 56,28 %; E., 4 336.

Olivier Dassault, RPR, d., c. r., c. m. de Beauvais, 2 153 (49,65 %); André Vaudrée, PS, adj. m. de Beauvais, 1 170 (26,98 %); Jean-Michel Langlet, PC, 385 (8,88 %); Bernard Maretheux, FN, 342 (7,89 %); Bertrand Lahitte, Verts, 164 (3,78 %); René Siegfried, Verts diss., 75 (1,73 %); Marie-Catherine Roidot, NE, 47 (1,08 %) .... BALLOTTAGE.

[Un second tour est nécessaire pour pourvoir le siège vacant de Michel Gorin (UDF), réélu depuis la création de ce canton en 1982 et décédé le 13 mars dernier. S'il ne manque que 46 voix à Olivier Dassault pour recueillir la majorité absolue dès le premier tour, son score est en revanche assez loin d'atteindre le quart des inscrits.

La gauche retrouve à peu près en pourcentage ses résultats de 1992 avec même une légère progression pour le PC, alors que le PS perd 10,55 points. Le FN et les écologistes sont en net recul.

Michel Gorin, UDF-rad., décédé, avait été réélu en mars 1992 au second tour, avec 3 103 voix (49,39 %) contre 2 358 (37,53 %) à André Vaudrée et 821 (13,06 %) à Francis Dufresne, FN, sur 6 282 suffrages exprimés, 6 617 votants (soit 34,26 % d'abstention) et 10 066 inscrits.

Les résultats du premier tour avaient été les suivants : I., 10 068; V., 7 386; A., 26,63 %; E., 7 002; Michel Gorin, 2 423 (34,60 %); André Vaudrée, 1 920 (27,42 %); Francis Dufresne, 1 057 (15,09 %); Isa Ostrowski, Verts, 693 (9,89 %); Jean-Michel Langlet, 500 (7,14 %); Lucien Scoffham, GE, 409 (5,84 %).]

HAUTE-VIENNE : canton de Limoges-Cité (1er tour).

I., 4 333; V., 1 863; A., 57 %; E., 1 818.

Alain Marsaud, RPR, d., 698 (38,39 %); Claude Bourdeau, PS, 579 (31,85 %); Jean-Jacques Belezy, UDF-CDS, c. m. de Limoges, 214 (11,77 %); Aline Biardeau, Verts, adj. m. de Limoges, 161 (8,86 %); Claude Toulet, PC, c. m. de Limoges, 114 (6,27 %); Michel Redon, FN, 52 (2,86 %), Bernadette Prieur, écologiste, 0........ BALLOTTAGE.

[Ce canton est le cœur ouvrier et populaire de Limoges, ancien fief du maire de la ville Alain Rodet (PS), qui l'avait conquis sur le PCF puis cédé, pour cause de cumul des mandats, à son adjoint Paul Parbelle, dont le décès a entraîné cette élection partielle.

Dans la foulée de la vague qui a donné aux législatives de mars 3 députés sur 4 au RPR (les 4 sortants étant PS), le juge Alain Marsaud, proche de Charles Pasqua, «parachuté» en Limousin et vainqueur du président du conseil général Robert Savy, dans la première circonscription, a décidé de transformer l'essai en s'assurant une implantation locale, en vue des municipales de 1995. Il arrive en tête de ce premier tour, mais avec une participation si faible que la compétition reste ouverte.

Paul Parbelle, app. PS, décédé le 15 février dernier, avait gagné au second tour d'octobre 1988 le siège que détenait Alain Rodet, PS, qui ne se représentait pas, avec 1 032 voix (59,27 %) contre 709 (40,72 %) à Jean Duchesne, RPR, sur 1 741 suffrages exprimés, 1 828 votants (soit 59,05 % d'abstention) et 4 464 inscrits. Les résultats du premier tour avaient été les suivants : I., 4 464; V., 1 878; A., 57,93 %; E., 1 806; Paul Parbelle, 852 (47,17 %); Jean Duchesne, 485 (26,85 %); Claude Toulet, 202 (11,18 %); Jean-Jacques Bélezy, 185 (10,24 %); Antoine Orabona, FN, 82 (4,54 %).]

POLITIQUE

A La Celle-Saint-Cloud

La grande fête des « eurofervents »

Le Mouvement européen avait été, en septembre 1992, à la pointe d'un combat politique œcuménique pour le traité de Maastricht. Il n'a pas oublié les enseignements de la campagne référendaire française et, pour tenter de « populariser » un peu plus une idée européenne restée lointaine et abstraite, ce mouvement, où se côtoient dans l'harmonie des socialistes, des centristes et des libéraux, a voulu, à l'occasion de l'anniversaire de la déclaration Schuman du 9 mai 1950, introduire une dimension festive en réunissant plusieurs milliers de personnes, dimanche, dans le Parc de la Grande-Terre de La Celle-Saint-Cloud (Yvelines). Ainsi a été célébré, pour la première fois avec éclat, l'anniversaire d'une déclaration qui a jeté il y a quarante-trois ans les fondements de la construction européenne.

Sous de petits chapiteaux blancs, les « eurofervents » ne se sont pas privés d'interpeller directement, ici le député européen Jean-Louis Bourlanges ou le secrétaire général du Mouvement européen, Thomas Jansen, sur l'éventuelle réforme du mode de scrutin européen, là l'ambassadeur de Belgique, Alfred Cahen, ou un directeur du ministère des affaires étrangères autrichien, Wolfgang Wolte, sur l'avenir d'une construction européenne à quinze ou seize. Le président de la branche française du Mouvement européen, Jean François-Poncet, était aux anges en constatant l'intérêt du public pour la vingtaine de carrefours organisés sur le fonctionnement de la Communauté européenne. *« Cela prouve la soif de formation et d'information dans ce domaine*, a-t-il dit. *C'est le plus grand rassemblement depuis le traité de Rome »*, affirmait Dominique Bocquet, secrétaire général du Mouvement européen, en se félicitant de la présence de nombreux jeunes.

A deux pas d'un orchestre anglais, Sons of the Desert, des enfants épluchaient un cahier où on leur demandait de replacer les capitales des douze pays de la Communauté ou de colorier les pays selon leur date d'entrée dans la Communauté. *« C'est fait par Bruxelles, c'est un petit peu difficile pour des dix ans, il faudrait en faire un plus simple pour les petits Français »*, constatait l'animatrice de cet atelier. Un peu plus loin, au stand du Mouvement européen, ce sont les adolescents qui devaient répondre à la volée à des questions sur le fonctionnement de l'Europe. Un tee-shirt aux couleurs de l'Europe récompensait le petit futé qui savait que le rapport Fontaine portait sur l'harmonisation des diplômes ou que les députés européens votaient le budget communautaire.

« L'absence ostensible du RPR »

Invité d'honneur, le président de la Commission, Jacques Delors, a été chaleureusement applaudi en fin de journée. Lors d'un déjeuner, il avait déjà pu enregistrer le « coup de chapeau » de Simone Veil. Celle-ci a appelé les Européens de tous bords à rester plus que jamais unis. M. François-Poncet, victime des foudres du RPR durant la campagne référendaire de Maastricht, regrettait en privé *« l'absence ostensible du RPR »* dans ce genre de manifestation. Il souhaitait que la sensibilité RPR pro-européenne puisse trouver sa place au sein du Mouvement européen *« pour défendre la politique européenne et être un peu en avance par rapport au gouvernement »*.

A la tribune, M. Delors a fait un vibrant réquisitoire contre l'euroscepticisme en rappelant notamment aux jeunes, venus nombreux, que la construction européenne restait *« une des seules aventures collectives que l'on puisse aujourd'hui* [leur] *proposer »*. Sans cacher l'accumulation actuelle de nuages (chômage, ex-Yougoslavie, tendance au repli sur soi, etc.), il s'est montré résolument optimiste en estimant que s'il y avait des raisons de s'inquiéter, il y en avait encore plus de se mobiliser.

Une intervention appréciée, dans la foule, de Bronislaw Geremek, qui tenait une boîte du Trivial Pursuit sur l'Europe sous le bras : *« Cela me fait très plaisir de voir, à travers cette fête, l'idée européenne dépasser un peu la routine bureaucratique »*, déclarait-il. Le député polonais s'est dit également très satisfait des assurances que lui aurait données le ministre des affaires européennes, Alain Lamassoure, quant à un engagement de la France au prochain Sommet européen de Copenhague au mois de juin, en faveur d'une acceptation de principe de l'adhésion à l'Europe des pays de Visegrad (Pologne, Hongrie, République tchèque et Slovaquie) et de l'établissement d'un calendrier allant dans ce sens.

PIERRE SERVENT

L'hommage des monarchistes à Jeanne d'Arc

« Le roi à Paris, à bas la République ! »

En présence d'un détachement du 24e régiment d'infanterie de Vincennes, les autorités ont rendu, dimanche matin 9 mai à Paris, un hommage à Jeanne d'Arc dont la statue équestre de la rue de Rivoli a été fleurie. A côté de la couronne du préfet de police, des gerbes portaient la marque du Sénat, de l'Assemblée nationale, du maire de Paris, du ministre des anciens combattants ou des Amis de la sainte.

Plus tard, les royalistes de l'Action française (AF) ont procédé à la même cérémonie au terme d'un défilé qui a réuni moins d'un millier de personnes. Les manifestants ont notamment scandé, tout au long du parcours, *« Le roi à Paris, à bas la République ! »* ou bien *« Ni gauche ni droite, monarchie populaire ! »* Derrière le service d'ordre martial de l'AF, le cortège était composé des dirigeants et sympathisants du mouvement monarchiste, des représentants de la Contre-réforme catholique de l'abbé de Nantes, reprenant des chants religieux, et des deux associations rivales qui défendent, en s'invectivant, la mémoire de Philippe Pétain. Cette poignée de nostalgiques a entonné *« Maréchal, nous voilà »* devant la statue de Jeanne d'Arc. Avant le départ du défilé, la police a procédé à une quarantaine d'interpellations et au terme de celui-ci, quelques skinheads ont brûlé des drapeaux israélien, américain et européen aux cris de *« La France aux Français ! »*.

Simone Veil huée

La veille, la France millénaire et ses surplis empesés s'étaient retrouvés au IVe Carrefour royal organisé par l'Action française. En cette année de bicentenaire de la mort de Louis XVI et des massacres vendéens, la contre-révolution était à l'ordre du jour.

Après avoir longuement rappelé *« l'actualité de la pensée de Charles Maurras »*, les jeunes royalistes, qui avaient la parole le matin, ont indiqué, comme preuve de leur détermination contre-révolutionnaire, que *« s'il faut pour cela brûler quelques BMW, eh bien nous brûlerons quelques BMW »*. Ils ont sévèrement rappelé à l'ordre l'un de leurs invités, Serge de Beketch, ancien directeur de la rédaction de l'hebdomadaire d'extrême droite *Minute*, qui avait dénoncé dans le phénomène de la dérision *« quelque chose d'étranger, pour me faire bien comprendre, de cosmopolite (...) c'est très clair, c'est le mot juif »*. *« C'est dramatique et irresponsable »*, a estimé le délégué étudiant aux relations royalistes internationales sous les applaudissements d'une partie de la salle, l'autre ayant accueilli plus que favorablement la diatribe de M. de Beketch.

Au cours de l'après-midi, le « génocide vendéen » a été à l'honneur. Sous les vivats, M. Jean-Marc Varaut, avocat de Maurice Papon, a assuré que la qualification de crime contre l'humanité est *« parfaitement applicable »* avant de songer tout haut que *« quelques jeunes gens fassent en sorte que soit gratté et effacé sur l'arc de triomphe le nom de Turreau »*, le général responsable des massacres commis par les « colonnes infernales ». L'évocation historique a été l'occasion de nouvelles attaques contre 1789 et contre la philosophie des droits de l'homme. *« L'Europe génocidaire procède de la modernité »* introduite par la Révolution, a assuré un intervenant. *« Quand on entend rouler les charrettes »* des futurs guillotinés, *« on entend déjà rouler les trains »* vers les camps de la mort, a affirmé M. Varaut. Un autre intervenant a dénoncé en Simone Veil, très huée, *« une personne qui s'y connaît pour organiser le génocide des enfants (...) Les droits de l'homme ne nous garantissent pas des génocides faits au nom d'une société hédoniste »*.

Dans son discours de clôture, fidèle au principe royaliste *« ni droite ni gauche »*, Pierre Pujo, directeur de la publication *Action française hebdo*, a estimé, à propos du retour de la droite au pouvoir, que *« le gouvernement Balladur fait l'économie d'un redressement intellectuel et moral »* et *« ménage une gauche qui continue d'occuper une place importante dans les médias et dans l'éducation nationale »*.

O. B. et G. P.

Une réunion de l'extrême droite à la Mutualité

La « ruse satanique » du communisme

A l'occasion du trente-neuvième anniversaire de la chute de Dien-Bien-Phu, l'association traditionaliste Chrétienté-Solidarité dirigée par Bernard Antony, membre du bureau politique du Front national, a organisé, samedi 8 mai au palais de la Mutualité à Paris, une soirée destinée à dénoncer le communisme et baptisée « Journée de la mémoire ». Quelques trois cents personnes ont répondu à cet appel au cours duquel Roger Holeindre, autre dirigeant du Front national et président du Cercle national des combattants, a lancé : *« Avant de crever, les anciens d'Indo règleront leurs comptes et font confiance, pour cela, à Jean-Marie Le Pen. »*

Le communisme n'est pas mort et le combat doit continuer. Tel a été le leitmotiv de cette soirée à laquelle M. Antony n'avait invité que « la presse amie », c'est-à-dire la presse d'extrême droite. *« On se moque de nous avec cette histoire de l'effondrement du communisme »*, a ainsi déclaré Jean Madiran, directeur du quotidien *Présent*, tandis que Serge de Béketch, ancien directeur de la rédaction de *Minute* et collaborateur de Radio-Courtoisie, assurait que *« le communisme est bien d'essence satanique puisqu'il est en train de réussir la ruse de nous faire croire qu'il n'existe plus »*.

Selon les orateurs, les communistes font désormais de la *« propagande à l'envers »* en semblant reconnaître leur perte d'influence mais ils n'ont plus besoin d'annoncer leur victoire prochaine car leurs thèses sont maintenant ancrées dans les esprits et propagées tout autant par l'éducation nationale que par les médias. C'est pourquoi l'extrême droite a appelé ses militants à se montrer vigilants et à combattre les journaux *« pourris »*, parmi lesquels les orateurs ont cité *le Monde*, *Courrier international*, et la télévision. Implicitement les médias sont priés de ne plus véhiculer une vision de l'histoire récente qui, souligne M. Madiran, présente les communistes comme des *« libérateurs de la France »* depuis la fin de la guerre.

Cette journée-souvenir avait également pour but, selon M. Antony, chaleureusement applaudi, de *« réparer l'inacceptable oubli »* qui fait qu'il n'y a *« pour la mémoire des victimes du communisme pas le millionième de ce qui est accordé aux victimes du nazisme »*. Revendication identique de M. de Béketch qui réclame une *« émission* [télévisée] *tous les quinze jours sur les victimes du communisme comme on en fait sept ou huit par semaine à la mémoire des victimes du nazisme »*. Et dans un style elliptique qui ravit l'assistance, ce dernier s'indigne que les crimes communistes restent impunis alors qu' *« on va en prison si on essaye de minorer la réalité de certains chiffres »*. Il s'agit, cela va sans dire, de ceux du génocide des juifs et des tziganes.

Le budget pour 1993 n'étant toujours pas adopté

La crise persiste au sein du conseil régional de Martinique

FORT-DE-FRANCE

de notre correspondant

La Martinique s'apprête à vivre une crise majeure. Un peu plus d'un mois après le rejet du budget primitif de 1993 du conseil régional, dirigé par la gauche, l'impasse est en effet totale. Alors que les responsables de l'union RPR-UDF-non inscrits répètent sur tous les tons qu'il faut revenir devant les électeurs afin de trouver une majorité politique stable, aucun signe avant-coureur d'une prochaine dissolution du conseil régional n'est venu répondre à ce souhait, exprimé depuis plus de six mois.

Forts de leur succès aux élections législatives, à l'occasion desquelles ils ont enlevé trois des quatre circonscriptions, les dirigeants de la droite martiniquaise espèrent que le gouvernement intercédera en leur faveur. Leur objectif est de s'emparer du fauteuil de président de l'assemblée régionale, aujourd'hui détenu par Emile Capgras, élu en 1992 au bénéfice de l'âge.

Membre du Parti communiste martiniquais (PCM), M. Capgras est à l'origine de la révélation du lourd endettement de la région – 550 millions de francs –, dû notamment à la politique d'investissements engagée en 1990 et 1991 par l'ancien président du conseil régional Camille Darsières, dirigeant du Parti progressiste martiniquais (PPM), avec l'assentiment de l'assemblée entière. La controverse suscitée autour de cet endettement avait ouvert une brèche dans les relations entre les deux formations de la majorité régionale, le PCM et le PPM. Le premier plaidait en faveur de la transparence, tandis que le second défendait le bilan de M. Darsières, tout en regrettant les manquements à la solidarité au sein de la majorité régionale.

Des ressources locales insuffisantes

Les effets de cette crise politique se font ressentir de manière aiguë dans les milieux économiques. Les entreprises du bâtiment, qui ont largement bénéficié du boom de la construction cette dernière décennie, licencient en masse ou déposent leurs bilans. Près de dix mille emplois (soit 7 % de la population active) sont concernés. La relance de la politique des grands travaux ne fait pas l'unanimité, alors que les ressources des collectivités locales se révèlent, désormais, insuffisantes pour redynamiser l'activité économique, traditionnellement dépendante de la commande publique.

JEAN-MARC PARTY

EN BREF

□ **M. Madelin reste vice-président du PR.** – Les responsables du Parti républicain ont tenu à préciser par un communiqué publié samedi 8 mai que, dans le cadre de leur nouvelle organisation (*le Monde* du 8 mai), Alain Madelin, ministre des entreprises et du développement économique, garde ses fonctions de vice-président du parti et participe *« ès-qualités aux travaux du bureau exécutif »*.

□ **M. Stasi (CDS) émet des réserves sur le code de la nationalité.** – Interrogé, dimanche 9 mai, sur France 2, à « L'heure de vérité », sur le projet de réforme du code de la nationalité, Bernard Stasi a demandé que l'on tienne *« à la fois, avec la même fermeté, les deux volets d'une politique d'immigration, c'est-à-dire lutter vigoureusement contre l'immigration clandestine et en même temps intégrer les immigrés en situation régulière »*. S'il a estimé juste de marquer *« sa volonté d'être Français »*, le vice-président du CDS s'est déclaré opposé à toute idée de suppression de regroupement familial qui reste, selon lui, *« un facteur d'intégration »*, et a souhaité que les contrôles préventifs ne deviennent pas *« des contrôles au faciès »*.

□ **Les amis de M. Chevènement devront choisir entre le PS et le Mouvement des citoyens.** – Daniel Vaillant, membre de la direction nationale du PS, a indiqué à l'Agence France-Presse, vendredi 7 mai, que les socialistes proches de Jean-Pierre Chevènement devront choisir entre le Parti socialiste et le Mouvement des citoyens, que préside l'ancien ministre, car *« la double appartenance est impossible »*. M. Vaillant a précisé qu'il demanderait aux fédérations de mener les *« vérifications »* nécessaires *« pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïtés et qu'il n'y ait pas de gens à la fois dedans et dehors »*. *« L'état d'esprit n'est pas de chasser les gens*, a-t-il souligné, *mais de vérifier auprès de chacun s'il est prêt à participer aux états généraux du PS ou si c'est une autre aventure qu'il veut tenter. »*

A Orléans

« Que faut-il donc pour être français ? »

ORLÉANS

de notre correspondant

Les Fêtes de Jeanne d'Arc, le 8 mai à Orléans, qui commémorent la libération de la ville en 1429 par la Pucelle, obéissent à un rituel immuable. Ainsi, il est d'usage que le maire de la ville invite une personnalité pour présider ces festivités. Avant 1989, lorsque la municipalité était à droite, on a vu se succéder Michèle Barzach, Michel Giraud et Valéry Giscard d'Estaing. Lorsque la gauche, en 1989, s'est installée à l'hôtel de ville, François Mitterrand – la tradition veut que le président de la République préside les fêtes après son élection, – Michel Rocard et, l'an passé, Bernard Kouchner ont accepté l'invitation du maire d'Orléans, Jean-Pierre Sueur (PS). Rompant avec cette tradition partisane, M. Sueur avait invité pour cette édition 1993 un grand commis de l'Etat, Marceau Long, vice-président du Conseil d'Etat, ce qui a surpris bien des Orléanais qui ignoraient également que ce haut personnage était à l'origine de la réflexion sur la réforme de la nationalité que le nouveau gouvernement entend mener.

Marceau Long est en quelque sorte tombé à pic, puisque, autre innovation, le choix pour incarner Jeanne d'Arc, réservé jusqu'ici aux meilleurs cénacles de la ville, s'est porté pour la première fois sur une jeune fille d'origine portugaise, Sophie Medeiros, qui a pris la tête de l'immense cortège traditionnel où la moitié de la ville défile devant l'autre, comme on dit ici avec humour.

L'évêque d'Orléans, Mgr René Picandet, s'est félicité de ce choix, clamant du haut du parvis de la cathédrale et bien fort qu'il en était *« fier »*. Exaltant la fidélité que portent depuis toujours les Orléanais à leur protectrice, Mgr Picandet s'est interrogé : *« Jeanne d'Arc serait-elle orléanaise ? Non, puisqu'elle était lorraine. Oui, parce qu'elle l'est devenue : elle a délivré Orléans ; elle en est l'héroïne et la sainte. Alors je me pose une question : que faut-il donc pour être orléanais ? Plus généralement, que faut-il donc pour être français ? »* Et l'évêque d'Orléans a ajouté qu'il convenait de faire preuve de *« réflexion, sérieux, et ouverture... quand se posent les lourds problèmes des étrangers, des enfants d'immigrés et de leur statut, et quand un peu partout les tribalismes s'éveillent, les brimades se multiplient, quand se propage l'assimilation « insécurité et immigration », « chômage et immigration », qui se conclut par « avenir de la France et exclusion des étrangers »*.

RÉGIS GUYOTAT

POINT / LE CODE DE LA NATIONALITÉ

Un projet de réforme inspiré par les « sages »

La réforme du code de la nationalité, premier texte de loi important à être soumis à la nouvelle Assemblée nationale, a derrière elle un passé long et chargé. Historiquement, ce texte apparaît comme l'héritier du très radical projet Chalandon qui, en 1986, provoqua une telle levée de boucliers à gauche qu'il dut être retiré.

Mais la proposition de loi Pasqua, déjà votée par le Sénat en 1990 et discutée par *les députés à partir du mardi 11 mai, nourrit* des ambitions plus limitées. Elle se propose de traduire dans la loi certaines des proposi*tions de la commission de la nationalité*.

Ce groupe de sages, présidé par Marceau Long, vice-président du Conseil d'Etat, organisa, entre 1987 et 1988, un débat public exemplaire sur le sujet, et permit au gouvernement Chirac de sauver la face. Enterrées par la gauche depuis 1988, les suggestions *de la commission Marceau Long furent exhu*mées par la droite dès 1990 qui les inscrivit à son programme. On les retrouve logique*ment à l'affiche de la nouvelle législature*, comme le symbole de la volonté de la majorité nouvelle de défendre l'« identité française » en obligeant certains enfants d'étrangers à *choisir explicitement leur nationalité*.

La nouvelle majorité respectera-t-elle le désir affiché par le premier ministre de ne pas voir raidi un texte à l'économie déjà largement pesée ?

Du droit du sang au droit du sol

Le code de la nationalité est un monument complexe qui porte la trace de grandes pages de l'histoire française. Au commencement étaient le *jus sanguinis* ou droit du sang, et le *jus soli* ou droit du sol. Dans les sociétés primitives où domine le lien tribal, a prévalu le *jus sanguinis* (ou filiation) qui considère comme étranger celui qui ne descend pas des mêmes ancêtres. A cette conception encore présente aux débuts de la civilisation gréco-romaine, a succédé le *jus soli* qui convient mieux à une société basée sur un territoire, comme l'Empire romain ou la féodalité.

Sous la monarchie française, le *jus soli* domine. Il permet de justifier l'allégeance au souverain qui peut ainsi revendiquer des territoires limitrophes. L'introduction formelle du *jus soli* dans le droit français remonte à un arrêt du Parlement de Paris de 1515 qui *reconnaît le droit pour un enfant* d'étrangers à hériter de son père, dès lors qu'il est né et demeure en France. En 1576, le principe du *jus sanguinis*, hérité du droit romain, est reconnu de façon autonome : l'enfant né hors de France de parents français peut être réputé français s'il vient vivre en France et s'engage à ne pas quitter le royaume. Cette règle permet aux rois de compter parmi leur descendance des membres de leur famille mariés à des princes étrangers.

La Révolution s'inscrit dans cette tradition qui mêle *jus soli, jus sanguinis* et résidence en France. La Constitution de 1791 applique ainsi largement le *jus soli* en accordant la citoyenneté française à *« ceux qui, nés en France d'un père étranger, ont fixé leur résidence dans le royaume »*. La nation naît de la rencontre des volontés de citoyens libres, indépendamment de toute considération ethnique. Cet idéal républicain de la citoyenneté imprègne la tradition française, même s'il n'a jamais été appliqué dans les termes radicaux de l'éphémère Constitution de 1793, qui faisait de *« tout étranger (...) jugé par le Corps législatif avoir bien mérité de l'humanité »* un Français.

Démographie et paix sociale

Avec le code civil de 1804, le *jus soli* s'efface devant le *jus sanguinis* sans disparaître cependant. Le vent change au milieu du dix-neuvième siècle, alors qu'apparaît la faiblesse démographique du pays, faiblesse que le *jus soli* peut compenser en incorporant les enfants d'étrangers à la nation, et notamment à l'armée. Dès lors, le *jus soli* ne cessera d'être élargi, les critères du lieu de naissance et de séjour sur le sol français l'emportant sur l'exigence d'une manifestation de volonté.

La loi de 1851 marque un tournant en introduisant le principe, toujours en vigueur, du double *jus soli* (est français à la naissance celui qui est né en France d'un parent étranger qui y est lui-même né), destiné à soumettre aux obligations militaires les étrangers de la troisième génération.

En 1889, après de longs débats, on réforme à nouveau la loi, non *seulement pour des raisons militaires* mais aussi pour éviter la constitution de noyaux d'étrangers marginalisés menaçant la paix sociale. Afin d'empêcher définitivement les enfants nés en France de parents étrangers d'échapper à l'armée, on supprime la faculté de répudier la nationalité française. De plus, l'étranger né en France de parents nés à l'étranger peut devenir français dès sa naissance si ses parents le demandent, et le devient automatiquement s'il participe aux opérations de recrutement ou s'il est domicilié en France à l'âge de sa majorité (dispositions visées par l'actuel projet de réforme).

Après l'hécatombe de 1914-1918 et la grande vague d'immigration qu'elle suscite, la *loi de 1927* facilite les naturalisations en réduisant à trois ans, et parfois à une année, la durée de résidence exigée. Les grands principes n'évolueront plus, mis à part les mesures restrictives de l'immédiat avant-guerre, et surtout les lois de Vichy qui annulent rétroactivement les naturalisations décidées dans les années 30 (15 000 personnes dont une grande majorité de juifs) et instituent la *« déchéance » de la nationalité* des exilés hostiles au régime, résistants gaullistes en premier lieu. L'ordonnance du 19 octobre 1945, qui instaure le code de la nationalité actuel, revient sur ces dispositions et fait de certaines condamnations pénales des obstacles à la naturalisation.

Ces restrictions sont étendues à tous les autres modes d'acquisition de la nationalité par la loi du 9 janvier 1973, qui adapte la règle du double *jus soli* aux situations complexes issues de la décolonisation. Depuis lors, la seule rectification du code de la nationalité a consisté à imposer un délai de six mois, à compter du mariage avec un ressortissant français, pour qu'un étranger puisse obtenir la nationalité. C'était en 1984, et il s'agissait déjà de lutter contre les unions de complaisance.

Naître ou devenir français

Les lois sur la nationalité, regroupées depuis 1927 dans un « code » particulier inséré dans le code civil, définissent aussi bien la qualité de « Français d'origine » de ceux auxquels la nationalité est donnée à la naissance (97 % des Français), que les règles permettant à un étranger d'acquérir la nationalité française au cours de sa vie. Cette dernière possibilité recouvre elle-même deux situations : l'acqui*sition de la nationalité peut résulter*, soit de l'exercice d'un droit (simple déclaration), soit d'une décision souveraine de l'Etat (décret de naturalisation). Sur les *quelque 95 500 étrangers* ayant acquis ainsi la nationalité française en 1991, 32 800 l'ont acquis par déclaration, 39 400 l'ont acquis par décret, 23 500 sont devenus français sans formalité à dix-huit ans.

Selon la législation actuelle, est français à la naissance :

● **par filiation :**

– l'enfant dont l'un des parents au moins est français (article 17). C'est l'application du « droit du sang » ou *jus sanguinis* au cas le plus courant des enfants de deux parents français et aussi du couple « mixte » franco-étranger.

● **par la naissance en France :**

– l'enfant né en France de *parents inconnus ou apatrides* (art. 21 et 22). C'est l'application du « droit du sol » ou *jus soli;*

– l'enfant né en France lorsque l'un de ses parents au moins y est lui-même né (article 23, en vigueur depuis 1851). Cette disposition *dénommée « double jus soli » fait* systématiquement accéder à la nationalité française les petits-enfants d'immigrés. Elle s'applique aux enfants de parents nés dans *d'anciennes colonies ou territoires* d'outre-mer français. Ainsi, les enfants d'Algériens nés en France après le 1er janvier 1963 sont français dès leur naissance si leurs parents sont nés avant le 3 juillet 1962, alors que l'Algérie était française. Si un seul des parents est étranger, l'enfant peut répudier la nationalité française pendant les six mois précédant sa majorité (art. 24).

On peut, d'autre part, acquérir la nationalité française :

● **par mariage** sur simple déclaration, dans un délai de six mois à compter du mariage (depuis 1984) à condition que la communauté de vie n'ait pas cessé (art. 37-1). La réforme ferait passer ce délai à un ou deux ans. Le gouvernement peut s'opposer à cette acquisition dans l'année qui suit la déclaration *« pour indignité ou défaut d'assimilation »* (art. 39).

● **sans formalité, par la naissance et la résidence en France :** tout enfant né en France de parents étrangers devient français à dix-huit ans sans formalité s'il a eu sa résidence habituelle en France pendant les cinq années qui précèdent (art. 44). Dans l'année précédant sa majorité, l'intéressé peut décliner la qualité de Français et, à l'inverse, le gouvernement peut s'opposer à l'acquisition de la nationalité pour *« indignité »* ou *« défaut d'assimilation »*. Cette acquisition « sans formalité », introduite en 1889 dans la loi française, est remise en cause par le projet gouvernemental qui exige une manifestation de volonté.

● **par déclaration :** l'enfant mineur né en France de parents étrangers peut souscrire une déclaration de *nationalité* entre seize et dix-huit ans avec l'autorisation de ses parents, à condition d'avoir sa résidence habituelle en France depuis cinq ans. Avant seize ans, *les parents* étrangers peuvent effectuer cette démarche pour son compte à condition qu'ils vivent eux-mêmes en France depuis au moins cinq ans (art. 52, 53 et 54). La réforme en discussion supprime ces possibilités.

● **par naturalisation (décret) :** tout étranger majeur peut demander sa naturalisation à condition d'avoir sa résidence habituelle en France depuis cinq ans, de justifier de ses *« bonnes vie et mœurs »* et *« de son assimilation à la communauté française, notamment par une connaissance suffisante, selon sa condition, de la langue française »*. La procédure de naturalisation dure actuellement vingt mois en moyenne (art. 59).

Dans tous ces cas, l'acquisition de la nationalité est subordonnée à deux conditions supplémentaires : que l'intéressé n'ait pas fait l'objet *d'un arrêté d'expulsion ou d'assignation* à résidence, ni d'une condamnation pour crime, ni d'une peine de six mois de prison, ni d'une peine quelconque d'empri*sonnement pour vol, coups*, violences, proxénétisme (art. 79).

L'apport des étrangers à la population globale

	1975	1980	1986	1989	1991
Enfants d'étrangers devenant français à la naissance (art. 23)	18 069	21 758	22 058	19 623	17 399 (1) (2)
Enfants d'étrangers devenant français avant leur majorité (art. 52)	5 384	4 836	6 312	9 519	13 343
Enfants d'étrangers devenant français à dix-huit ans (art. 44)	9 759	15 708	17 949	22 500	23 500
Français par mariage (art. 31-1)	8 394	13 767	15 190	15 489	16 333
Naturalisés (art. 59)	*18 006*	*20 203*	*21 072*	*19 901*	23 177
Enfants de naturalisés (art. 84)	7 647	9 324	10 344	10 178	12 558
Enfants naturels de mère étrangère	3 886	5 600	9 218	12 225	13 386 (1)
Enfants de couples franco-étrangers	17 245	20 100	20 930	22 208	22 827 (1)
TOTAL	90 297	115 269	126 073	136 064	149 325

Ce tableau est tiré des travaux de M. André Lebon, membre de la direction de la population au ministère des affaires sociales. Le total indiqué n'est pas l'addition exacte des différentes rubriques : il existe, en effet, d'autres moyens – statistiquement moins importants – de devenir français, comme la réintégration.

(1) Chiffres de 1990.
(2) Diminution due à une meilleure précision dans la définition de la zone géographique concernée.

** La catégorie des Français par acquisition comprend : les étrangers naturalisés et leurs enfants, les enfants d'étrangers devenus français avant leur majorité et les étrangers devenus français par mariage.*

Une législation beaucoup plus libérale qu'en Allemagne

Les lois sur la nationalité sont le produit complexe de l'histoire intérieure et éventuellement coloniale, et de conceptions sociales, philosophiques et politiques propres à chaque Etat. La diversité est donc la règle en la matière. *Grosso modo*, les pays d'immigration ont eu tendance à privilégier le critère de la naissance sur le territoire *(jus soli)*, afin d'intégrer les nouveaux venus. Les pays d'émigration, eux, ont plutôt mis en avant la filiation *(jus sanguinis)*, pour maintenir des liens avec leurs compatriotes exilés.

Les deux traditions majeures qui s'opposent sont celles de la France et de l'Allemagne. La première, issue des Lumières et de la Révolution française, est basée sur l'adhésion volontaire du citoyen à la nation. La seconde, née du romantisme allemand, repose sur une conception ethnique et culturelle du peuple (Volk). Ces deux conceptions théoriques fondent les deux principaux modes d'acquisition de la nationalité, *jus soli* et *jus sanguinis*.

● **ALLEMAGNE :** C'est le seul pays d'Europe, avec la Suisse, qui ne *tient pas compte du lieu de naissance* pour l'acquisition de la nationalité. Pour être allemand, il faut être né de parents allemands, ou *« d'appartenance ethnique allemande »*. Les « Aussiedler », ces Allemands de souche vivant en Pologne, Tchécoslovaquie ou ex-URSS peuvent ainsi revendiquer la nationalité allemande. Ce système, en vigueur depuis une loi de 1913, a permis de justifier l'annexion de l'Alsace et s'est révélé adapté au retour des minorités allemandes et des réfugiés de l'Est depuis 1945. Les dix mille à douze mille naturalisés annuels sont les seuls Allemands dont la nationalité est le produit d'une volonté ou d'un choix. Encore la naturalisation est-elle onéreuse et soumise à des conditions draconiennes : séjour régulier depuis au moins dix ans, attitude positive à l'égard de la culture allemande, abandon de la nationalité d'origine, connaissance de la Constitution.

Cette conception fermée de la nationalité a cependant évolué récemment avec l'entrée en vigueur, le 1er janvier 1991, d'une loi sur les étrangers qui facilite la naturalisation des étrangers installés en Allemagne depuis plus de quinze ans. En outre, les enfants étrangers nés en Allemagne ont un droit au séjour indépendant de leurs parents, et droit à la naturalisation gratuite s'ils ont vécu en Allemagne durant plus de huit ans, et fréquenté pendant quatre ans un établissement scolaire. L'opposition social-démocrate et libérale et les Verts sont aujourd'hui favorables à une évolution de la loi vers le *jus soli* « à la française » afin de favoriser l'intégration des enfants d'immigrés turcs. Un premier pas consisterait à faire accepter le principe de la double nationalité pour lever l'obstacle que constitue l'exigence d'une répudiation de la nationalité d'origine. Mais le compromis de décembre 1992 sur le droit d'asile, signé par le gouvernement et les sociaux-démocrates, ne comporte qu'une très vague allusion à cette question.

● **SUISSE :** La législation helvétique est de type « allemand ». Le respect des usages locaux, du dialecte, la participation à la vie associative du candidat à la naturalisation, sont vérifiés à l'échelon des communes et des cantons, et un serment civique est même requis dans la plupart des cantons romands. La Suisse a récemment assoupli sa pratique en n'exigeant plus le renoncement à la nationalité d'origine.

● **ROYAUME-UNI :** Longtemps accordée à tous les ressortissants de l'empire sur la base du droit du sol, *la citoyenneté britannique* est, depuis 1981, réservée aux personnes qui, soit ont un parent britannique, soit sont nées en Grande-Bretagne alors que l'un des parents y est lui-même installé. En revanche les populations originaires du Commonwealth non blanc ne disposent pas du libre accès au territoire du Royaume-Uni, et *a fortiori* à la nationalité. Le mariage avec un Britannique ne donne pas le droit automatique à la nationalité : une procédure simplifiée de naturalisation est exigée. Le délai de séjour minimum pour la naturalisation est de cinq ans, comme en France.

● **BELGIQUE :** Les critères de la filiation et de lieu de naissance se combinent, ce dernier ayant été assoupli par une loi de juin 1991 proche du système français actuel (avant réforme). Les parents étrangers d'un enfant né en Belgique peuvent demander pour lui la nationalité jusqu'à ce qu'il ait atteint l'âge de douze ans, à condition que l'un d'entre eux soit déjà né dans le pays. D'autre part, est belge l'enfant né en Belgique à condition que l'un de ses parents y soit lui-même né et y ait eu sa résidence principale durant cinq ans au cours des dix années précédant la naissance.

● **ITALIE :** Le système est assez voisin de celui de la France ; les étrangers nés en Italie acquièrent automatiquement la nationalité dans trois cas : accomplissement de leur service militaire, exercice d'un emploi public ou résidence depuis dix ans au jour de leur majorité. Ancien pays d'émigration, l'Italie n'a introduit le droit du sol que récemment.

● ***PAYS-BAS :*** *Les étrangers* peuvent acquérir la nationalité entre vingt et un et vingt-cinq ans s'ils ont toujours résidé dans le pays. Le lieu de naissance est le critère dominant puisqu'un étranger né aux Pays-Bas est néerlandais si sa famille y réside depuis deux générations.

● ***ESPAGNE :*** *Historiquement*, le droit du sang domine, avec le droit de nombreux Latino-Américains à la nationalité espagnole s'ils s'installent dans le pays. Mais le droit du sol est appliqué comme en France puisqu'un étranger né en Espagne acquiert la nationalité pour peu que l'un de ses parents y soit lui-même né.

● **ETATS-UNIS :** Comme dans beaucoup de pays d'Amérique latine, le droit du sol simple s'applique, favorisant l'immigration à grande échelle. D'après le quatorzième amendement de la Constitution, qui date de 1868, tout enfant né sur le sol américain est citoyen de naissance. Le critère du *jus sanguinis* a cependant été introduit en 1952 pour les enfants nés à l'étranger d'un parent américain.

● **MAGHREB :** La nationalité par filiation n'est transmise que par le père. Mais les pays d'Afrique du *Nord appliquent le critère du* lieu de naissance pour conférer leur nationalité à l'enfant né sur leur sol d'un mariage entre une de leurs ressortissantes et un père étranger.

► *La France de l'intégration*, de Dominique Schnapper, Gallimard, 1991. *Etre français aujourd'hui et demain* (rapport de la commission de la nationalité), La Documentation française et collection « 10/18 », 1988. *Rapport de la commission des lois de l'Assemblée nationale sur le projet de réforme du code de la nationalité*, par Pierre Mazeaud. Assemblée nationale, mai 1993.

Dossier réalisé
par Philippe BERNARD

SOCIÉTÉ

ENVIRONNEMENT

Devant les associations de protection de la nature

Michel Barnier annonce qu'il veut privilégier l'éducation et la formation à l'écologie

France Nature Environnement, la fédération qui rassemble les 700 000 membres des 170 associations françaises de protection de la nature, a tenu son vingt-cinquième congrès national à Paris, du 7 au 9 mai. Le nouveau ministre de l'environnement, Michel Barnier, y a présenté sa politique au cours d'un long discours-programme.

Les protecteurs de la nature attendaient Michel Barnier au tournant. Non pas que le nouveau ministre de l'environnement suscite chez eux un préjugé défavorable, au contraire. Membre de la petite équipe chargée, dès 1971, autour de Robert Poujade, de mettre en place le premier ministère de l'environnement, Michel Barnier n'est pas un nouveau venu à la conscience écologique. Et ses «Cent propositions pour une nouvelle politique de l'environnement», rédigées en 1990 lors d'un rapport parlementaire, le font apparaître comme un des rares bons élèves de l'écologie au sein de la classe politique. Michel Barnier ne pouvait donc pas se permettre de décevoir. Et il a réussi son examen de passage, bien que son discours-programme, donné en primeur aux associations de terrain, ne leur fût pas directement destiné.

Premier point marqué par Michel Barnier : la priorité accordée à l'éducation écologique. *«Dans les cinq années qui viennent,* a dit le ministre, *l'éducation et la formation seront l'ambition prioritaire du ministère de l'environnement.»* Pour des militants de terrain qui passent leur vie à éveiller la conscience du public, des décideurs et souvent... de leurs élèves (car beaucoup sont aussi enseignants), c'est là une intention douce à entendre. Même si cela n'engage guère les finances d'un ministère qui a toujours été pauvre... Michel Barnier veut faire entrer l'écologie dans les programmes, de l'école primaire à l'université, et en particulier dans ces grandes écoles où se forment les hauts fonctionnaires et membres des grands corps de l'Etat (écoles d'ingénieurs, d'architecture, ENA, Ecole nationale de la magistrature).

Un projet d'action éducative, baptisé «Mille défis pour la planète», sera proposé dès la rentrée 1993 aux établissements scolaires qui s'engageront dans une action concrète en faveur de l'environnement. Michel Barnier, reprenant une expression chère à Joël de Rosnay, veut faire de chaque jeune Français un *«éco-citoyen»*. Il entend mobiliser le système scolaire et universitaire, les associations, les collectivités locales et même l'armée, grâce à un service national «vert» (*le Monde* daté 9-10 mai), pour former les générations futures à la conscience écologique.

«Un débat national sur l'énergie»

En matière d'aménagement et d'urbanisme, le président du conseil général de Savoie souhaite modifier la procédure pour combattre les effets pervers de la décentralisation. Il va demander à chaque préfet de préparer un *«schéma départemental de protection de la nature et du patrimoine»*, qui serait opposable aux plans d'occupation des sols élaborés par les communes. Ainsi, dix ans après la réforme de l'enquête publique obtenue par Mme Bouchardeau, M. Barnier veut-il à son tour renforcer les procédures de contrôle *«à l'amont»*. Il souhaite une véritable consultation interministérielle avant les déclarations d'utilité publique, afin que le projet n'émane pas seulement du ministère de l'équipement mais de tout le gouvernement.

Le ministre a souligné la nécessité de relancer les économies d'énergie, y compris d'électricité. Il a exprimé sa confiance dans les énergies renouvelables, et en particulier solaire. *«En France, une maison individuelle sur mille est équipée d'un système solaire,* a-t-il précisé. *Je crois possible que l'on passe à une maison sur cent en cinq ans.»* Il va donc charger l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) de préparer *«un grand débat national sur l'énergie»*.

Qu'il s'agisse d'urbanisme, de chasse ou de pollution agricole, Michel Barnier a une méthode : *«le contrat plutôt que la contrainte»*. Et un objectif : faire de l'environnement *«l'un des moteurs du redressement»*. Quant à sa ligne politique, elle se situe *«à égale distance de l'ultra-libéralisme et de l'intégrisme écologique»*, donc au centre. *«Je prends le risque d'être un peu solitaire dans le débat politique»*, lance-t-il. *Je vous promets d'éviter l'esbroufe.»* Il entend *«faire une pause dans le domaine législatif pour digérer les textes qui ont déjà été votés»*, mais il va relancer la mise en forme d'un code de l'environnement.

Les militants de la protection de la nature ont apprécié la modestie du nouveau ministre, qui tranche à leurs yeux avec la volubilité de ses prédécesseurs – Brice Lalonde et Ségolène Royal – et renoue avec les grands anciens comme Robert Poujade et Huguette Bouchardeau. Mais ils craignent que cette modestie ne se fasse dévorer par un gouvernement soumis à d'autres priorités que la défense de l'environnement, comme l'a rappelé d'emblée Patrick Legrand, le président de la fédération. *«Je montre peut-être un peu de naïveté, mais ne me découragez pas!»*, a répondu le ministre, avant de reprendre le train pour Albertville.

ROGER CANS

□ **Rencontre pacifique entre chasseurs et protecteurs de tourterelles en Médoc.** – Après une réunion infructueuse, samedi 8 mai, à la *préfecture de Bordeaux*, entre chasseurs et protecteurs des oiseaux – qui demandaient un moratoire de trois ans sur la chasse à la tourterelle des bois, – une rencontre pacifique a eu lieu le lendemain dimanche 9 mai, sous l'égide du sous-préfet de Lesparre (Gironde). Le président de l'Union de défense des chasses traditionnelles, Georges Riboulet, et le président de la Ligue pour la protection des oiseaux, Allain Bougrain-Dubourg, n'ont pu se mettre d'accord sur un arrêt de la chasse de printemps.

MÉDECINE

Sous la direction de Georgina Dufoix

La délégation à la lutte contre la drogue a mis l'accent sur la prévention et les soins

En démissionnant, jeudi 6 mai, de son poste de déléguée générale à la lutte contre la drogue et la toxicomanie, Georgina Dufoix a abandonné sa dernière fonction officielle après ses démissions de chargée de mission auprès du président de la République, le 30 janvier 1992, et de présidente de la Croix-Rouge française, le 7 février 1992 (*le Monde* des 1er, 4 et 10 février 1992).

Le soir même de l'annonce de sa démission, Mme Dufoix a reçu le grand prix EDHEC-annonceurs de l'Ecole des hautes études commerciales de Lille, dans la catégorie «grande cause», pour le film *la Force de dire non*, produit en 1990 par la délégation générale à la lutte contre la drogue et la toxicomanie (DGLDT). Une consécration tardive, mais symbolique de la ligne de conduite adoptée par Mme Dufoix depuis sa nomination en conseil des ministres, le 8 novembre 1989, à la tête de la DGLDT (*le Monde* du 10 novembre 1989).

Chargée de répartir chaque année près de 250 millions de francs entre les différents ministères concernés, la délégation a fait porter l'effort sur la prévention. Outre les campagnes télévisées et radiophoniques menées dans ce cadre, le 25 juin 1990, une charte intitulée «Combat pour la vie» était signée par sept associations nationales (1). Les signataires s'engageaient à créer dans les collectivités locales des groupes de pilotage chargés de sensibiliser la population aux problèmes de la drogue. Des comités d'environnement social (CES), dits «anti-drogue», étaient par ailleurs mis en place dans les écoles, sous l'impulsion de la DGLDT, en octobre 1990, par le ministère de l'éducation nationale. A ce jour, la France en compte neuf cent quarante-trois.

Au chapitre de la prévention toujours, le numéro vert national Drogues info service (05-23-13-13), lancé le 10 décembre 1990, a démontré son utilité : deux ans après son lancement, 300 000 appels avaient été reçus. En juillet 1992, trois «décrochages» téléphoniques régionaux ont été installés, pour les besoins spécifiques du Nord et des régions Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Santé et répression

En matière de prise en charge des toxicomanes, la DGLDT, qui finance les structures d'accueil et de soins (159 centres d'accueil, 60 centres de soins, 16 antennes toxicomanie dans les prisons), a élaboré avec l'Agence française de lutte contre le sida (AFLS) des programmes d'aide à l'accès aux soins pour les usagers de drogue infectés par le VIH, de formation du personnel hospitalier, d'évaluation des expériences d'échanges de seringues en milieu médicalisé. A son actif également : le financement de nouveaux programmes de distribution de méthadone.

La délégation, dont le caractère interministériel supposait une coordination entre les différents acteurs de la lutte contre le fléau – et notamment l'articulation des points de vue des ministères de la santé et de l'intérieur, – a aussi participé au financement d'actions de répression du trafic. En trois ans, de 1990 à 1992, 170 millions de francs ont été alloués à l'ensemble des services répressifs (douane, police et gendarmerie) *via* leur ministère de tutelle. Un centre interministériel de formation anti-drogue, le CIFAD, a en outre été inauguré le 30 septembre 1992 à la Martinique.

Au plan international enfin, la DGLDT participe aux travaux du Comité européen de lutte anti-drogue (CELAD), créé en 1989 sur proposition de François Mitterrand, et soutient, par exemple, par l'entremise du ministère des affaires étrangères, le programme des Nations unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID).

LAURENCE FOLLÉA

(1) La Croix-Rouge française, la Fédération de l'éducation nationale (FEN), la Fédération nationale de la mutualité française, la Fédération Léo-Lagrange, la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC), l'Union nationale des associations familiales (UNAF) et l'Association nationale des intervenants en toxicomanie (ANIT).

□ **Le Comité national contre le tabagisme propose la création d'un fonds pour des actions d'information sur la santé.** – Le Comité national contre le tabagisme (CNCT) a proposé, dans un communiqué publié vendredi 7 mai, la création d'un fonds financé avec 1 % des taxes du tabac, qui permettrait de mener de *«vastes actions médiatiques dans le domaine de la santé»*. *«Cette proposition,* explique le CNCT, *a l'avantage de donner une finalité positive et utile à l'argent que le gouvernement s'apprête à distribuer sans contreparties apparentes»* à la presse et *«de limiter la tentation des médias de céder aux propositions illicites»*.

CORRESPONDANCE

Une lettre du maire de Saint-Denis

A la suite de l'article intitulé «Mêmes maux, mêmes remèdes» à propos du débat parlementaire sur la ville, nous avons reçu de M. Patrick Braouezec, maire (communiste refondateur) de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), la lettre suivante :

L'article de Philippe Bernard, paru en pages 1 et 8 du *Monde* du jeudi 29 avril sous le titre «Mêmes maux, mêmes remèdes», dans lequel je suis expressément cité, m'incite à faire une mise au point. L'interprétation de mon intervention à l'Assemblée nationale dans le cadre du débat sur la ville et les banlieues, selon laquelle je me serais trouvé des *«points communs avec André Santini...»* [maire UDF d'Issy-les-Moulineaux, NDLR], a lieu d'être rectifiée. Je tiens en effet à préciser que le seul point commun avec André Santini, dont j'ai fait état au début de mon intervention, était une référence commune à Aristote, le maire d'Issy-les-Moulineaux ayant, comme j'avais prévu de le faire, cité une très belle définition de la ville, élaborée par le philosophe grec : *«La ville, c'est d'abord les gens qui la composent, qui y naissent, y meurent, y vivent, y travaillent, s'y distraient, y souffrent. Et plus que ces personnes, la ville est le lieu où elles vivent ensemble. Plus que ces personnes, la ville est faite de leurs relations. La ville, c'est là où il y a de l'autre, de l'autre qui vous reconnaît.»* Là s'arrêtait, dans ma déclaration, toute référence à André Santini.

ÉDUCATION

Réuni pour son 73e congrès

L'UNEF-ID évite la scission

L'unité du syndicat UNEF-ID (indépendante et démocratique) proche du Parti socialiste a été préservée lors du soixante-treizième congrès de cette organisation d'étudiants qui s'est tenu du 7 au 9 mai à Clermont-Ferrand. Philippe Campinchi reste président du syndicat, mais il a dû, pour éviter la scission, faire de nombreuses concessions à l'opposition. Ainsi, la tendance Indépendance et action, qui regroupe essentiellement des membres de SOS-Racisme et de Refondation, obtient 15 postes au bureau national, dont la trésorerie et la vice-présidence, contre 17 pour le pôle des alliés de Philippe Campinchi. Ce compromis a été réalisé au détriment des rocardiens et dans une moindre mesure des fabiusiens. Les rocardiens ne cachaient pas, dimanche 9 mai, leur amertume. Alors que leur soutien était nécessaire à la direction du syndicat, alors qu'ils avaient démontré dans les congrès locaux des semaines précédentes leur progression, ils n'obtiennent pas dans les instances dirigeantes du syndicat la place à laquelle ils prétendaient.

JUSTICE

□ **Deux contrôleurs de la SNCF condamnés à la suite de la chute mortelle d'une passagère.** – Le tribunal correctionnel d'Evry (Essonne) a condamné, vendredi 7 mai, deux contrôleurs de la SNCF, Luc Postel et Philippe François, à dix-huit et douze mois de prison avec sursis à la suite du décès, le 23 mars 1987, d'une passagère tombée du train Paris-Corbeil en gare d'Evry-Courcouronnes (Essonne). Les deux hommes étaient poursuivis pour homicide involontaire (*le Monde* du 27 avril). La victime, Viviane Borderie, quarante-deux ans, infirmière à l'hôpital psychiatrique Sainte-Anne de Paris, était tombée sur la voie au moment où le convoi redémarrait.

La martingale des stratèges

Pour sauver leur école, les professeurs d'une institution privée jouaient leur salaire au casino de Deauville

AVERNES (VAL-D'OISE)

de notre envoyé spécial

Une école privée mise en liquidation judiciaire, 3 millions de francs de salaires non payés et joués au casino de Deauville, des voitures de sport achetées avec le cautionnement de l'école, le fondateur mis en examen et incarcéré depuis trois mois pour abus de biens sociaux, escroquerie et recel, cinq professeurs et membres de l'administration accusés de complicité et placés sous contrôle judiciaire, des élèves heureux (mais en grève contre l'incarcération du fondateur) et des parents qui veulent... relancer l'école avec les mêmes enseignants : l'Institution pédagogique des entrepreneurs stratèges *(sic)*, pour le moins, dérange.

Ecole privée hors contrat, libre de toutes contraintes pédagogiques, l'IPES accueille depuis sept ans des collégiens et des lycéens en rupture du système scolaire traditionnel. Des «exclus» et des «déclassés», à qui l'école se fait fort de redonner goût aux études en les menant au bac par une pédagogie alternative. La recette? Des cours traditionnels le matin, de l'expression créatrice l'après-midi : théâtre, vidéo ou cinéma. Le décor se prête à la différence : un ancien orphelinat de la SNCF, belle demeure bourgeoise baptisée *«le château»*, avec sept hectares de parc, à Avernes, petit village rural du Vexin.

Créée par Fay Chemli, trente-neuf ans, docteur en philosophie (aujourd'hui incarcéré), encadré par une bande de copains passionnés d'art et d'enseignement, poètes et philosophes, l'école a connu un succès fulgurant. Un élève la première année, une trentaine la seconde, puis 180, 300, 400. La boîte de rattrapage faisait recette... Chaque mois, on y jouait une pièce de théâtre sur un thème d'actualité, avec décors et costumes : le procès des époux Ceausescu, l'affaire de Carpentras. Cette année, les 182 élèves projetaient de faire un film sur des Atlantes retrouvés. Les caves avaient été transformées en... prisons, le château avait été intégralement repeint... en mauve et rose.

Mais voilà. Le théâtre, les décors, coûtent cher. Et les «stratèges» ne comprennent rien à l'argent et s'enferrent. Bénévoles un temps, afin de soulager un budget qui ne supporte pas les superproductions locales et confidentielles coûteuses, les professeurs croient avoir trouvé la solution en décidant collectivement de jouer leurs salaires dus (mais non versés) à Deauville. Sur les planches ou devant les caméras, on aime bien jouer. Alors, pourquoi pas au casino?

«Le petit coup de pouce du destin»

Très vite, les pertes l'emportent sur les gains. Impair et manque. En novembre 1992, l'association qui gère l'école, ainsi que la société qui produit les spectacles, sont mises en redressement judiciaire. Soudain, le 9 février, tout bascule. Descente de la brigade financière à Avernes. Stupeur chez les élèves, *qui découvrent les frasques de leurs* professeurs, et garde à vue pour les enseignants. *«On reconnaît tous avoir fait des conneries. On croyait avoir trouvé le bon moyen... et l'on pariait, c'est vrai, sur un petit coup de pouce du destin»*, explique Georges Pfeiffer, professeur de mathématiques.

Le montage était simple, dit-on : le fondateur mentor de l'école achetait des voitures de sport à crédit, avec caution de l'école, qu'il revendait pour obtenir des liquidités qu'il rejouait au casino. *«Il n'y a pas eu volonté de profit, ni de thésaurisation,* soutient Me Lacamp, l'avocat de Fay Chemli, *mais bien intention de redresser l'école»*. Ce que contesteraient les enquêteurs. *«Nous étions tous solidaires,* poursuit Georges Pfeiffer. *Nous l'accompagnions certains soirs à Deauville. Nous ne comprenons pas que cela arrive maintenant. La liquidation était en cours et nous avions commencé à régulariser nos erreurs comme le non-versement à l'URSSAF des cotisations liées à nos salaires. Mais s'il faut payer un prix aussi cher qu'une détention préventive, alors il faut tous nous arrêter!»*

Portés par les bourrasques qui balaient le Vexin, les bruits ont vite couru autour de l'école marginale. Bruits de secte notamment. Car l'IPES n'en finit pas de déranger : ces élèves passionnés par le fondateur adulé comme le héros du *Cercle des poètes disparus*, ces classes peintes par eux-mêmes pendant les vacances, ces enseignants au look *«blues brothers»*, costume et lunettes noirs, ce château mauve, ces caves-prisons... A l'instruction cependant, on précise clairement s'en tenir à *«une affaire purement financière»*.

Les parents, eux, rejettent d'un revers de main les rumeurs qui entourent cette *«affaire passionnelle»*. On se souvient des cours de philosophie sur Platon et Aristote que donnaient gracieusement aux adultes les enseignants de l'IPES le samedi après-midi. *«Pour la gestion, la justice fera son œuvre»*, explique M. Savariau, président du Cercle des amis de l'IPES, en assurant que l'équipe pédagogique, *«inconsciente»*, est cependant *«saine»*. *«Et trop généreuse,* rappelle-t-il, *puisque 20 % des élèves étaient dispensés des frais de scolarité»* (2 400 francs par mois). De fait, aucun parent n'a retiré son enfant de l'école. Et le Cercle des amis de l'IPES envisage même de constituer une société afin de refonder l'école sur de nouvelles bases financières, en conservant toute l'équipe pédagogique.

Assis sur la pelouse du parc, les élèves dénoncent aujourd'hui les *«pressions»* des policiers lors des interrogatoires. Ils ont décidé de faire grève jusqu'à la remise en liberté de Fay Chemli. Et de jouer sur les mots. Sur les banderoles, on peut lire : *«Chemli, bouquet mystère»* ou encore *«Libérez notre créateur»*.

JEAN-MICHEL DUMAY

FAITS DIVERS

□ **Attentat contre la mairie de Furiani.** – Un attentat à l'explosif a été commis, dans l'après-midi du dimanche 9 mai, contre la mairie de Furiani (Haute-Corse). La charge, placée devant la porte d'entrée, a causé des dégâts relativement importants. Cette action n'a pas été revendiquée, mais elle pourrait être liée au non-lieu dont le maire de la commune, Eugène Bertucci, a bénéficié le 23 avril, dans le cadre de l'enquête sur le drame du stade de Furiani (15 morts et 1 993 blessés le 5 mai 1992). Cette décision avait été vivement critiquée par le collectif des victimes.

□ **Attentat dans un parking de Neuilly-sur-Seine.** – Un engin de faible puissance a explosé, samedi *8 mai, vers 5 heures du matin, dans* un parking souterrain de Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine), provoquant des dégâts peu importants. Un tract, adressé au ministère de l'intérieur et signé des initiales «HB» a été découvert sur les lieux. Outre la menace d'un futur attentat, le texte réclame la démission du ministre de l'intérieur et du président de la République. La brigade criminelle a été chargée de l'enquête.

□ **Attentat contre l'agence marseillaise de Nouvelles Frontières.** – Une charge de 300 grammes de dynamite a endommagé, dans la nuit du samedi 8 au dimanche 9 mai, l'agence de voyages Nouvelles Frontières, dans le centre de Marseille. Cet attentat, qui n'a pas été revendiqué, a provoqué d'importants dégâts matériels, mais n'a pas fait de victime.

SOCIÉTÉ

A la veille d'un débat au palais du Luxembourg

Des sénateurs présentent une proposition de loi sur l'aide aux personnes âgées dépendantes

Le Sénat entend, mardi 11 mai, Simone Veil, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, pour un débat sur la prise en charge des personnes âgées dépendantes. Auparavant, lundi 10 mai, Jean-Pierre Fourcade, président de la commission sénatoriale des affaires sociales, devait présenter à la presse une proposition de loi visant à créer une allocation dépendance, non subordonnée au revenu mais soumise à l'obligation alimentaire et à récupération sur héritage.

Les sénateurs qui avaient bloqué en décembre 1992 l'examen du projet de loi du précédent gouvernement sur la prise en charge de la dépendance des personnes âgées (*le Monde* du 22 décembre) reprennent aujourd'hui le dossier.

Le président de la commission des affaires sociales, Jean-Pierre Fourcade (UDF-PR), sénateur des Hauts-de-Seine, avait qualifié à l'époque de *«poudre aux yeux»* le texte qui créait une allocation pour les plus de soixante-cinq ans dont l'état physique ou mental *nécessite une surveillance.* Cette allocation, dont le plafond était fixé à environ 4 000 francs, était attribuée par les présidents de conseils généraux, en fonction des ressources de la personne en détresse. Elle était soumise à récupération sur héritage mais non à l'obligation alimentaire. Le projet prévoyait aussi une aide de l'Etat aux départements en difficulté financière dont l'enveloppe globale était fixée dans un premier temps à un milliard de francs. M. Fourcade avait alors menacé de se tourner vers le Conseil constitutionnel si le texte était présenté au Sénat dans le cadre des DMOS (diverses mesures d'ordre social, comme il en était question). Le gouvernement de M. Bérégovoy avait finalement renoncé.

Avant l'intervention, mardi 10 mai, à la demande des sénateurs, de Simone Veil devant la Haute Assemblée, M. Fourcade, accompagné de Philippe Marini, sénateur RPR de l'Oise, et d'André Jourdain, sénateur RPR du Jura et représentant de l'assemblée des présidents de conseils généraux, devait présenter à la presse, lundi matin, une proposition de loi élaborée par un groupe de travail sénatorial, afin de montrer dans quelle direction les sénateurs de la majorité souhaitent voir aller le nouveau gouvernement.

La proposition crée à son tour un nouvelle «prestation dépendance», modulable selon le degré de dépendance et en fonction d'une grille nationale, sans référence aux ressources du prestataire mais liée à la règle de l'obligation alimentaire pour les enfants, et soumise au recouvrement sur succession.

C'est le président du conseil général qui déciderait de l'octroi de la prestation, sur proposition d'une commission cantonale travaillant elle-même sur un dossier préparé par une équipe médico-sociale. *«La prestation serait versée prioritairement en nature»*, souligne M. Marini, rapporteur du groupe de travail. Elle prendrait la forme de crédit d'heures ménagères, de rémunération pour les «aidants», ou de matériel adapté dans le cas de maintien à domicile. Lors d'un placement en établissement, elle serait versée directement à celui-ci.

Son financement serait assuré par la part des budgets départementaux déjà alloués à la dépendance (aide sociale, allocation compensatrice...) et par un supplément apporté par l'État au titre de la solidarité nationale pour venir en aide aux départements en difficulté. Le texte reste silencieux tant sur le montant de la prestation que sur la participation de l'Etat qui devraient être fixées par décret en Conseil d'Etat.

Pour les rédacteurs de la proposition, il s'agit de *«venir en aide aux plus démunis ainsi qu'aux revenus moyens»*. Ils insistent toutefois sur la nécessité de favoriser le développement des contrats d'assurance privée qui commencent à être proposés aux 50-70 ans, par l'intermédiaire de différentes caisses de retraite.

Urgence

Le débat de mardi au Sénat devrait permettre au moins de connaître les intentions du gouvernement qui ne s'est pas encore exprimé sur la question. *«Nous nous sommes opposés hier à un projet bâclé mais nous pensons que le problème de la dépendance est sérieux et qu'il ne faut pas perdre de temps pour trouver une solution»* explique M. Fourcade. Il y a en effet urgence et d'abord pour les familles. Celles-ci se heurtent à de lourdes difficultés économiques, notamment quand l'état de la personne nécessite un placement en établissement. Si la partie médicale est prise en charge par le biais d'un forfait soins couvert par l'assurance maladie, l'hébergement incombe à la personne hébergée (sauf dans le secteur psychiatrique). Son coût peut atteindre 16 000 francs par mois dans la région parisienne. Les plus démunis ont accès à l'aide sociale et, rarement, à l'allocation logement.

Il existe aussi l'allocation compensatrice. Versée par les départements aux handicapés, elle peut être étendue aux personnes âgées dépendantes. Certains départements, estimant que cette allocation est inadaptée, refusent de l'attribuer aux plus de 65 ans et sont traduits par les familles devant le tribunal administratif.

Passé un seuil de revenu, vite franchi, les personnes dépendantes doivent faire face, vendre leurs biens, souvent le domicile principal fruit de toute une vie de travail, se tourner vers leurs enfants, ou essayer de trouver l'établissement le moins cher, parfois dans un autre département. Il n'est pas rare de voir des familles déployer tous leurs efforts pour faire admettre leur parent dépendant dans un établissement psychiatrique où, là, il sera complètement pris en charge.

Il y a urgence pour les familles mais aussi, on le voit, pour la collectivité. Actuellement, l'allocation compensatrice est attribuée aux personnes dépendantes de plus de soixante ans, pour environ 4 milliards de francs. La charge ne pourra que s'alourdir dans les années à venir. La médecine, l'hygiène de vie continuent de progresser. En 1990 on comptait 8 millions de personnes âgées de plus de 65 ans dont environ 4 millions de plus de 75 ans et un million de plus de 85 ans. En 2005, les enfants du *baby boom* arriveront à l'âge de la retraite et les prévisions annoncent environ 10 millions de plus de 65 ans, 5 millions de plus de 75 ans et deux millions de plus de 85 ans. Un poids financièrement lourd pour les jeunes générations beaucoup moins importantes que les précédentes. Après celui de la retraite, le dossier de la dépendance se pose avec acuité.

Le problème peut être abordé de plusieurs façons. Les familles – notamment celles rassemblées dans le Groupement national des associations de familles ayant des malades hospitalisés en long séjour (le GNDF) (1) – partent du fait que la dépendance n'est pas inévitable mais qu'elle est la conséquence d'une maladie ou d'un accident. Elles citent entre autres la maladie d'Alzheimer et les paralysies consécutives à des hémiplégies... Et, souhaitent donc que s'ouvre une réflexion sur la création d'une caisse spéciale reliée à l'assurance maladie et à laquelle chacun cotiserait. Mais, compte tenu des difficultés que rencontrent actuellement les caisses maladie, cette solution, souvent abordée, a toujours été rapidement mise de côté.

Les nombreux travaux et rapports élaborés ces dernières années vont tous dans le même sens : la création d'une prestation spécifique liée à l'aide sociale attribuée aux personnes restant à domicile (80 % des personnes dépendantes souhaitent rester chez elles) et à celles en établissement. Tous soulignent la nécessité de clarifier également les dispositifs publics de prise en charge et de coordonner les multiples aides à domicile proposées aux personnes dépendantes.

Le précédent secrétaire d'Etat à *la famille* et aux personnes âgées, Laurent Cathala, s'était heurté au financement de ce vaste plan et avait dû présenter avant la fin de la session parlementaire un projet nettement moins ambitieux. La prestation envisagée était d'un montant limité, mais elle avait l'avantage d'être évaluée et la participation de l'Etat était chiffrée.

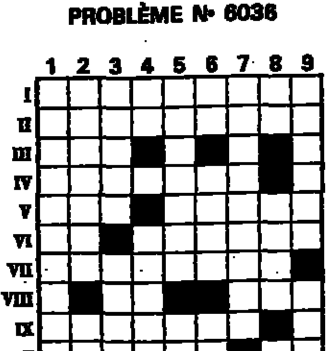
Le financement de la prise en charge des personnes âgées dépendantes constituera aujourd'hui encore la pierre d'achoppement. Départements, Etat et caisses de retraite ou d'assurance maladie ne peuvent, pas plus qu'hier, supporter cette charge qui s'annonce lourde. Les sénateurs qui sont à l'origine de la nouvelle proposition de loi montrent leur préférence pour une prestation qui, associée à l'obligation alimentaire et à la récupération sur héritage, poussera ceux qui le peuvent vers les assurances privées. On verrait alors une couverture à deux vitesses, l'une pour les plus défavorisés et tous ceux pour qui une vie de travail ne permet pas de faire face à la dépendance. L'autre, pour les plus riches, individuelle et privée. Beaucoup de familles déplorent que le débat sur une assurance dépendance qui serait une nouvelle branche de l'assurance maladie ne soit pas encore à l'ordre du jour

CHRISTIANE CHOMBEAU

(1) GNDF 100, rue Jean-Jaurès 94300 Villejuif, tél : (1) 46-77-63-37.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6036



HORIZONTALEMENT

I. Peut être condamné s'il fait des réductions. – II. Fait tomber la veste. – III. Utile quand on veut changer de milieu. – IV. Quand elle est maligne, il y a du charbon. – V. Aux Moines, dans le Morbihan. Une série de numéros. – VI. Dans une série de sept. Sont parfois de beaux restes. – VII. Peut servir d'entrée quand elle est anglaise. – VIII. Coule à l'étranger. – D'un auxiliaire. – IX. Ne disent pas bien ce qu'elles veulent dire. – X. Forment la crème. Conjonction. – XI. En France. Pour un déjeuner anglais.

VERTICALEMENT

1. Bon à mettre dans le coffre. – 2. Souvent carrées sur les armoires. Pronom. – 3. Quand elle chante, c'est grave. Une œuvre satirique. – 4. Bout de chou. Une grosse bombe. – 5. Dans les Andes, on peut en faire un plat. Possessif. – 6. Pronom. Est comme un ver. Préposition. – 7. Décevantes quand on a trop embrassé. – 8. Note. Pas vilaines. Pas décoré. – 9. Peuvent apparaître après une opération. Couche sur la glace.

Solution du problème n° 6035

Horizontalement

I. Prostituée. Amie. – II. Rite. Garrot. Ils. – III. Oreille. Ilion. – IV. Se. Néologie. Usé. – V. S. O. Meerut. – VI. Idée. Ru. Crème. – VII. Température. Al. – VIII. Us. Ipéca. Fan. – IX. Tôt. Ino. Bis. Rif. – X. Irréconciliable. – XI. Odeur. *Tell. Mâle. – XII. Nos. Ace. Létale.* – XIII. Anou. Arête. – XIV. Un. Ferrari. Item. – XV. Temps. Sidérée.

Verticalement

1. *Prostitution. Ut.* – 2. *Rire.* Désordonné. – 3. Ote. Sem. Très. – 4. Sein. Epi. Eu. A. F. P. – 5. Les. Epricrânes. – 6. Igloo. Réno. Cor. – 7. Taël. Raconteurs. – 8. Ur. Omuta. Ce. Ai. – 9. Erige. Billard. – 10. Eolie. Raillerie. – 11. Tierce. Si. Te. – 12. Ur. Amatie. – 13. Minute. Arbalète. – 14. Il. Manille. – 15. Estérel. Fée. Ami

GUY BROUTY

SPORTS

Les résultats

AUTOMOBILISME

GRAND PRIX DE FORMULE 1 D'ESPAGNE

Classement. – 1. Alain Prost (Fra., Williams-Renault), les *308,555 km en 1 h 32* min 27 s (moyenne : 200,227 km/h) ; 2. Ayrton Senna (Bré., McLaren-Ford), à 16 s ; 3. Michael Schumacher (All., Benetton-Ford), à 27 s ; 4. Riccardo Patrese (Ita., Benetton-Ford), à un tour ; 5. *Michael* Andretti (EU., McLaren-Ford), à un tour ; *6. Gerhard Berger (Aut., Ferrari), à deux* tours.

Championnat du monde des pilotes (après cinq courses). – 1. Alain Prost (Fra.), 34 pts ; 2. Ayrton Senna (Bré.), 32 ; *3. Michael Schumacher (All.), 14 ; 4. Damon* Hill (GB.), 12 ; 5. Mark Blundell (GB.) et Johnny Herbert (GB.), 6.

Championnat du monde des constructeurs. – 1. Williams-Renault, 46 pts ; 2. McLaren-Ford, 34 ; 3. Benetton-Ford, 19 ; 4. Ligier-Renault, 10.

FOOTBALL

CHAMPIONNAT DE FRANCE
Première division
(Trente-quatrième journée)

*Le Havre b. *Metz*	3-2
*Toulouse et Lens	0-0
*Paris-SG b. Monaco	1-0
*Valenciennes b. Bordeaux	1-0
Nantes b. *Strasbourg	4-2
Marseille b. *Caen	3-2
Saint-Etienne b. *Montpellier	2-1
*Lille et Sochaux	0-0
Auxerre b. *Toulon	2-1
Nîmes b. *Lyon	1-0

Classement. – 1. Marseille, 49 pts ; 2. Paris-SG, 46 ; 3. Monaco, 45 ; 4. Bordeaux, 43 ; 5. Nantes, 41 ; 6. Saint-Etienne, 39 ; 7. Auxerre, 37 ; 8. Strasbourg et Lens, 35 ; *10. Caen, Metz, Lyon et Montpellier,* 31 ; 14. Sochaux, 30 ; 15. Toulouse et Lille, 28 ; 17. Valenciennes et Le Havre, 27 ; 19. Toulon, 23 ; 20. Nîmes, 21.

Deuxième division
(Trente-troisième journée)
GROUPE A

*Sedan b. Valence	3-0
*Bastia et Alès	0-0
Nice b. *Annecy	3-2
Cannes b. *Créteil	1-0
*Nancy b. Louhans-Cuiseaux	2-0
Martigues b. *Istres	1-0
Epinal b. *Perpignan	2-0
*Mulhouse b. Charleville	3-0
*Rodez b. Ajaccio	1-0

Classement. – 1. Martigues, 45 pts ; 2. Cannes, 44 ; 3. Nice et Nancy, 39 ; 5. Sedan, 38.

GROUPE B

Vainqueur à Guingamp, 2-0, le SCO d'Angers s'est assuré, lors de l'avant-dernière *journée du Championnat de France,* de remonter en première division, douze ans après *l'avoir quittée.* Rennes et Rouen disputeront les barrages.

*Niort b. Rouen	3-1
*Bourges b. Amiens	3-1
Angers b. *Guingamp	2-0
*Gueugnon b. La Roche-sur-Yon	3-1
*Laval b. Ancenis	3-0
Rennes b. *Red Star	2-0
*Beauvais b. Lorient	2-1
*Tours et Le Mans	1-1
**Dunkerque et Châteauroux*	1-1

Classement. – 1. Angers, 46 ; 2. Rennes et Rouen, 43 ; 4. Red Star, 40 ; 5. Bourges, Beauvais et Le Mans, 39.

HANDBALL

CHAMPIONNAT DE FRANCE

Vainqueur de Vénissieux (27-24), lors de *la dernière journée du championnat de* France de *nationale* 1, l'USAM-Nîmes s'est adjugé le titre, samedi 8 mai. Les Nîmois devancent de quatre points l'OM-Vitrolles.

RUGBY

CHALLENGE DU-MANOIR

Demi-finales

A Nîmes, Castres b. Narbonne 22-14

A Perpignan, Toulouse b. Béziers 26-16

La finale opposera Toulouse à Castres, le samedi 29 mai à Agen.

TENNIS

TOURNOI DE HAMBOURG

Michael Stich, tête de série numéro 6, a remporté, dimanche 9 mai, le tournoi de Hambourg. L'Allemand a battu le Russe *Andreï Chesnokov 6-3, 6-7, 7-6, 6-4.*

□ **Guy Forget forfait pour Roland-Garros.** – *Guy Forget a renoncé, samedi 8 mai,* à disputer les Internationaux de France de tennis qui débutent le 24 mai. Souffrant d'une lésion du cartilage de la rotule droite depuis plus d'un an, le numéro un français, dix-septième joueur mondial, a décidé de prendre un mois de repos. Il espère participer aux Internationaux de Wimbledon. *«J'ai encore quatre ou cinq ans à jouer,* a-t-il expliqué. *Je préfère sacrifier quelques tournois du Grand Chelem plutôt que de devoir m'arrêter définitivement à la fin de la saison.»*

AUTOMOBILISME : le Grand Prix de formule 1 d'Espagne

Au nom des pères

Alain Prost (Williams-Renault) a *signé sa quarante-septième* victoire en formule 1 en remportant *le Grand Prix d'Espagne,* dimanche 9 mai à Barcelone. Le pilote français s'est emparé de la première place en doublant au onzième tour son coéquipier Damon Hill qui avait réussi le meilleur départ. Ayrton Senna (McLaren-Ford) et Michael Schumacher (*Benetton-Ford*) se sont assurés respectivement les *deuxième et troisième places* après l'abandon de Damon Hill. Michael Andretti (McLaren-Ford), un autre débutant au nom *déjà célèbre en formule 1,* a marqué ses premiers points en *terminant cinquième.*

BARCELONE

de notre envoyé spécial

Avec son casque gris métallisé orné de la bannière étoilée, Michael Andretti semble sortir d'une bande dessinée à la gloire de l'Amérique. *«La formule 1 a été longtemps à la recherche d'un pilote américain,* dit-il. *J'espère que je serai à la hauteur de ma mission.»* Plus soucieux de tradition, Damon Hill a repris le casque «bleu Oxford» reproduisant le blason du London Rowing Club (club d'aviron de Londres), que portait *autrefois son père. Curieusement,* ces fils de deux anciens champions du monde, nés à dix-huit jours d'intervalle en 1962, débutent en formule 1, aux cotés des deux triples champions du monde en activité, Ayrton Senna et Alain Prost.

Voués cette année à jouer les doublures, les deux apprentis champions ont connu des fortunes très diverses depuis le début de saison. A Sao Paulo, après la sortie de piste de son chef de file, Alain Prost, Damon Hill a assuré une précieuse deuxième place pour son écurie, tout comme à Donington, où il a même devancé son coéquipier naufragé sous la pluie. Doublé au onzième tour du Grand Prix d'Espagne après s'être élancé en tête, il était encore dans le sillage de Prost au quarantième tour lorsqu'il a dû renoncer pour un problème de moteur. Michael Andretti a attendu son *cinquième Grand Prix pour* rallier enfin l'arrivée et marquer ses premiers points.

Avant de découvrir la formule 1, Michael Andretti s'était pourtant forgé une solide réputation outre-Atlantique. Né à Bethlehem et résidant à... Nazareth en Pennsylvanie, il est venu à la formule 1 au nom du père, Mario, champion du monde (1978) et vainqueur de douze Grands Prix en quatorze saisons de formule 1, avant une brillante et interminable reconversion en Indy Car (équivalent *de la formule 1 aux Etats-Unis)* couronnée par une victoire à Indianapolis.

Michael Andretti fils prodige

Après des classes en kart, puis dans les formules Ford, Super Vee et *Atlantique qui lui ont valu le titre* d'«Espoir de l'année» à vingt ans, en 1982, le jeune Michael avait eu une première récompense paternelle en obtenant en famille et associé à Philippe *Alliot,* la troisième place des 24 Heures du Mans 1983. Le moment était venu de retrouver son père en Indy Car. Après cinq ans passés à se forger une expérience et un palmarès avec des premières victoires à partir de 1986 et deux titres de vice-champion en 1986 et 1987, le jour tant attendu arrivait en 1989 : Mario et Michael se retrouvaient coéquipiers dans la prestigieuse écurie de Paul Newman et Carl Haas.

De cette époque datent les meilleurs souvenirs de Michael. La première *fois où il a partagé avec son* père la première ligne au départ d'une course, ou encore cette arrivée où sept centièmes de seconde seulement les séparaient pour la victoire. Avec vingt-sept succès, deux nouveaux titres de vice-champion en 1990 et 1992 et une première couronne en 1991, le fils a pris le meilleur sur le père en Indy Car. Michael aurait pu se contenter de faire fructifier sa fortune aux Etats-Unis. Mais pour égaler, voire dépasser son père, il lui restait à relever avec succès le défi de la *formule 1.*

Ces performances, l'impact médiatique de l'arrivée en formule 1 d'un fils d'ancien champion du monde et sa *popularité aux Etats-Unis* lui ont valu des propositions de Benetton en 1990, Ferrari en 1991 et McLaren en 1992. Conseillé par son père, il a opté pour l'écurie britannique avec un contrat de deux ans qui *lui garantirait,* dit-on, cinq millions de dollars et un intéressement aux résultats.

Par rapport à cet accueil de fils prodige, Damon, l'héritier de Graham Hill, double champion du monde de formule 1 (1962 et 1968) *et seul pilote à s'être imposé dans* les deux épreuves légendaires du sport automobile, les 500 Miles d'Indianapolis (1966) et les 24 Heures du Mans (1972), a pénétré en formule 1 *par la petite porte. Lui, n'a jamais pu* bénéficier de l'appui ou des conseils de son père, décédé le 31 novembre 1975 dans un accident d'avion au retour d'une séance d'essais au Castellet avec l'écurie *qu'il* venait de créer. Agé de treize ans au moment de cet accident, Damon a, peut-être inconsciemment, fait un rejet du sport automobile en lui préférant les compétitions de motocyclisme jusqu'en 1984.

Les certitudes de Damon Hill

Damon a attendu d'avoir vingt-cinq ans pour débuter en monoplace, en formule Ford, avant de suivre la filière traditionnelle en Europe avec la formule 3, puis la formule 3 000, *sans obtenir de titre. Il a souvent* effectué des «petits boulots», comme celui de coursier, pour financer ses programmes de compétition. Aurait-il réussi plus vite si son père avait été à ses côtés? *«Peut-être qu'il aurait tout fait pour que je ne devienne pas pilote. Il n'était pas là quand j'ai débuté, mais il m'a aidé quand même. Beaucoup de gens m'ont donné un coup de main en souvenir de lui.»*

Tout en disputant une saison en formule 3000, Damon Hill a obtenu un contrat de pilote-essayeur chez Williams en 1991. Plus qu'à son *nom ou à son expérience qui se limitait* à deux Grands Prix de formule 1 *disputés dans l'anonymat* avec Brabham en 1992, il doit donc ses *débuts aux côtés* d'Alain Prost à sa maîtrise d'une voiture aussi sophistiquée que la Williams-Renault. *«Je ne me fais pas d'illusions,* dit-il. *Je savais qu'il ne me suffirait pas de sauter dans la meilleure voiture pour battre un équipier qui compte plus de victoires en Grand Prix que n'importe qui. Mais je suis sûr que, affronté à Alain, je vais beaucoup apprendre sur moi-même.»*

Si on se réfère aux résultats du début de saison, la démarche de Frank Williams s'est révélée sportivement plus judicieuse que celle de Ron Dennis. En abandonnant les lourdes et rustiques voitures Indy, Michael Andretti a dû apprendre la formule 1. *Son* agressivité lui a valu quatre abandons sur les quatre premiers Grands Prix *de la saison* (trois accrochages et une sortie de piste). *«J'avais besoin de terminer une course,* avouait-il à Barcelone. *Je suis soulagé».* Même s'il ne l'avoue pas, l'Américain a sans doute perdu quelques illusions en formule 1. Son père était venu l'encourager à Donington. *«Parfois, ça me manque de ne plus courir avec lui»,* reconnaît Michael, qui aimerait parfois retrouver la formule Indy.

Les doutes de Michael Andretti contrastent avec les certitudes de Damon Hill. *«Frank Williams m'avait laissé entendre que j'allais jouer ma carrière lors des essais privés d'Estoril en novembre dernier,* raconte le pilote britannique. *Quand j'ai pris l'avion pour le Portugal, j'ai réalisé qu'il y avait dix-sept ans, le même jour à la même heure, que mon père s'était tué en avion. Je ne suis pas superstitieux, mais j'ai trouvé cette coïncidence étrange. Quand l'avion s'est posé à Lisbonne, je me suis dit qu'il ne pouvait rien m'arriver...»*

GÉRARD ALBOUY

SPORTS

BASKET-BALL : la finale du championnat de France

Pau-Orthez retrouve l'élan

Battu, dimanche 9 mai par l'Elan béarnais-Pau-Orthez (73-69), le Limoges CSP ne mène plus que par deux victoires à une dans la finale du championnat de France qui se joue au meilleur des cinq matches. L'étroitesse du score illustre à quel point les deux équipes sont proches malgré une tradition et un style de jeu opposées. Elles se rencontraient pour la quarante-septième fois en quatorze saisons.

PAU

de notre envoyée spéciale

« C'est toujours pareil, lorsque Pau-Orthez bat Limoges, on dit que c'est une victoire difficile sans jamais reconnaître que nous avons fait un bon match. » Cette déclaration coléreuse de Michel Gomez, entraîneur de l'Elan béarnais, résume, à elle seule, tout l'antagonisme entre les deux meilleures équipes du championnat de France et l'agacement des Béarnais, champions de France en titre, à l'égard des vedettes du moment, les Limougeauds, champions d'Europe. Au fil des rencontres, cette finale, qui se dispute au meilleur des cinq matches, devient tendue, fiévreuse, et l'écart au score séparant les deux adversaires ne cesse de rétrécir.

Le troisième duel de dimanche fut une empoignade de toute beauté. Les deux formations ressemblaient à deux gamins en train d'en découdre dans la cour de récréation, si farouchement accrochés à imposer leur loi qu'il est impossible de les séparer. Vainqueur dans la bronca des supporters, assourdi par les cris indignés des Limougeauds à qui l'arbitre venait de refuser un panier, Pau-Orthez a donc gagné le droit de combattre pour un quatrième, voire un cinquième round, et de garder son titre.

Depuis leur montée en nationale 1, la première division, en 1979, les Limougeauds rencontraient, dimanche, les Béarnais pour la quarante-septième fois. Trois fois en quatre ans, l'Elan béarnais s'est qualifié pour la finale du championnat de France contre Limoges. En 1992, il avait été sacré champion de France en battant... Limoges. *« Nous nous connaissons par cœur*, explique le Limougeaud Franck Butter. *Contre eux, nous avons plus de mal à développer notre système de jeu. Nous sommes rivaux sur le terrain mais nous nous respectons, sans aller jusqu'à passer des vacances ensemble. »*

Confrontation de style

Beaucoup les oppose. Limoges est devenu une formation professionnelle. Cette année, elle a profondément renouvelé son équipe, changé d'entraîneur, en début de saison, pour remporter le championnat d'Europe. Même si le professionnalisme est désormais de mise dans les rangs de Pau-Orthez, la gestion – et le recrutement – du club reste artisanale. Un tiers des douze joueurs sont des régionaux, à l'exemple des frères Didier et Frédéric Gadou. Les étrangers sont de futures vedettes, à l'exemple du Roumain Gheorge Muresan, dont on murmure qu'il pourrait quitter le Béarn pour signer un important contrat à Barcelone.

« L'habillage » des matches est une confrontation de styles. A l'orgue électronique de Limoges, répondent les tonitruantes bandas béarnaises ; pour meubler les temps morts, Limoges a ses CSP girls, Pau-Orthez, une mascotte de plastique usé. *« Nous nous inscrivons dans une continuité*, explique Pierre Seillant, président de l'Elan béarnais. *A la différence de Limoges qui ne possède qu'un club de basket-ball, nous vivons dans une région de sports. Ici, les supporters parlent autant de rugby ou de football que de basket. Nous avons un budget de 35 millions de francs* [contre près de 40 millions pour le Limoges CSP], *nous dépensons ce que nous avons, sans nous endetter. Nous sommes les deux meilleures formations françaises – celles qui jouent à un niveau international, dans les coupes d'Europe – parce que nous avons les meilleures structures, les meilleurs entraîneurs et les meilleurs joueurs. »* Michel Gomez, aujourd'hui entraîneur à l'Elan béarnais a été le coach de Limoges. *« Le réservoir des basketteurs français est restreint*, renchérit Jacques Valade, vice-président du Limoges CSP. *Nous en détenons la majeure partie, ne laissant pas grand-chose aux autres clubs.* (1) »

Le jeu ? Diamétralement opposé. Les Limougeauds sont de solides défenseurs quand les Béarnais leur opposent une attaque généreuse. A l'inverse des deux matches précédents, ces derniers ont enfin pu imposer leur stratégie, jouant la vélocité, sans cesse aiguillonnés par leur meneur Valéry Demory. *« Aujourd'hui, face aux champions d'Europe, nous tentons de conserver notre titre pour assurer notre suprématie nationale*, constate Vincent Naulleau. *Avant que Limoges ne devienne champion d'Europe, nous étions la référence nationale. Il ne faut à aucun prix, laisser filer ce titre. »*

Sont-ils jaloux du titre européen des Limougeauds ? Envieux, tout au plus. *« En battant Limoges*, poursuit Pierre Seillant, *nous avons montré que nous sommes dignes des champions d'Europe. Nous aussi, nous étions en course pour la finale à quatre d'Athènes, mais nous avons été éliminés. »* Pau-Orthez doit encore gagner une fois, mercredi, sur son parquet pour obtenir le droit d'aller disputer la belle à Limoges. Le plus formidable serait, bien-sûr, de rester champion de France en battant les champion d'Europe dans leur cour.

BÉNÉDICTE MATHIEU

(1) Les équipes de basket, qui comptent dix à douze membres, peuvent compter deux joueurs étrangers.

Au Liban, la guerre est finie, le football recommence

BEYROUTH

de notre correspondant

Sur les panneaux publicitaires qui bordent les routes, entre une bière et une huile solaire proposées, Hezbollah ou pas, par de belles filles accortes et peu vêtues, le slogan incongru s'étale en lettres rouges. L'équivalent du célèbre *« Allez les Verts »*, car c'est de football qu'il s'agit.

Formulé en libanais, cela comporte bien sûr un appel à Dieu. Et Dieu n'a pas boudé ses amis footballeurs libanais puisqu'il leur a assuré un nul, 2 à 2, face au géant indien, dans un premier match du tournoi éliminatoire de la zone Asie, groupe D, de la *coupe du monde 1994. L'Inde* n'est pas un sanctuaire du football, mais tout de même, résister à l'équipe d'un pays qui compte un milliard d'habitants, quand on en représente trois millions, ce n'est pas rien...

Mais là n'est pas l'événement. Il réside dans le fait que, pour la première fois depuis près de vingt ans – seize de guerre et deux de paix, – une compétition sportive internationale - se déroule, jusqu'au 15 mai, au Liban. Le président du conseil, M. Rafic Hariri, un de ces milliardaires qui aiment le sport, a saisi l'occasion pour répéter que *« la guerre est finie et bien finie au Liban »*.

En été, un festival de la jeunesse arabe sera organisé dans le pays et, point d'orgue qui marquera, si tout va bien, la levée de la quarantaine qui frappait le pays depuis le temps des obus et des enlèvements, les huitièmes Jeux panarabes y auront lieu en 1996. Dans une cité sportive reconstruite, qui n'est aujourd'hui que blocs de béton pantelants, et qui avait accueilli dans les années 50, déjà, des Jeux panarabes, les premiers.

Le Liban n'est pas et ne fut jamais de haute performance sportive. Il faut remonter bien loin, près d'un demi-siècle, pour retrouver une médaille de bronze aux Jeux olympiques décrochée par un lutteur et une autre par un haltérophile. S'il n'est pas brillant en compétition, le Libanais est néanmoins assez sportif au quotidien. Il l'est aussi devant son téléviseur : de plus en plus, les stations retransmettent en direct les grands matches de football européens, et, bientôt, Roland-Garros gardera des milliers de mordus de tennis rivés à leur écran.

LUCIEN GEORGE

GOLF : le tournoi de Paris

Jean Van de Velde sort du désert

L'Américain Phil Mickelson a gagné le sixième tournoi de Paris, dimanche 9 mai, au golf EuroDisney, en rendant une carte de 275 (72 + 71 + 66 + 66), soit treize coups en dessous du par. Il devance l'Australien Steve Elkington d'un coup. Premier Français, Jean Van de Velde s'est classé septième, à onze coups. Le 18 avril, il était devenu le premier golfeur tricolore à s'imposer dans un tournoi du circuit professionnel européen, après vingt-trois ans d'insuccès pour les golfeurs français.

La notoriété se mesure à quelques privilèges. En obtenant le droit de s'inscrire au dernier moment pour le tournoi de Paris, en empochant une prime de départ double (100 000 F) de celle qu'il avait touchée l'an dernier, Jean Van de Velde a pu achever de se convaincre qu'il n'est plus l'un de ces espoirs sans lendemain dont le golf français s'était fait une spécialité. A vingt-six ans, il est devenu la vedette française qu'attendaient les amateurs de l'Hexagone. Le 18 avril, Van de Velde s'est imposé dans le Masters de Rome, l'une des épreuves du circuit professionnel européen, le plus réputé après celui des Américains. Il a ainsi brisé un vieux sortilège : vingt-trois ans d'échecs pour les golfeurs français, depuis les exploits solitaires de Jean Garaïalde. Pour les organisateurs du tournoi de Paris, l'homme qui a fait sortir le golf français de son désert méritait bien quelques égards.

Pourtant, Jean Van de Velde n'est pas de ces golfeurs qui aimantent immédiatement l'attention de la foule, qui fascinent par un coup hors norme. Comme John Daly, un Américain qui dissimule son visage poupin sous une longue chevelure blonde. Le vainqueur surprise de l'USPGA en 1991, l'un des quatre tournois comptant pour le grand chelem, s'est imposé en quatre jours comme la nouvelle attraction du golf d'EuroDisney, aux côtés des inévitables Mickey et Pluto. Daly ne semble courir les *fairways* que pour un seul plaisir : cogner. L'Américain lâche alors sa cigarette, et sans même daigner préparer son geste, propulse sa balle à plus de 170 kilomètres-heure, d'un *drive* de brute. *« Avec un coup pareil, il place sa balle 30 mètres devant celle de ses adversaires*, dit Jean Van de Velde. *Les jours où il tape droit, il est invincible. »*

Le Français sait qu'il ne dispose pas d'une telle arme pour s'imposer. Son allure de jeune homme bien mis, *son jeu sans aspérité* le situent à l'opposé du monstre de foire américain. Le Montois d'origine flamande fait partie de ces joueurs qui commencent à construire leur victoire dans leur tête. *« Le golf est d'abord un sport intérieur*, explique-t-il. *J'ai appris à golfer dans mon coin, sans me soucier des autres. A l'Open d'Autriche, l'an dernier, j'ai échoué sur le fil parce que je faisais trop attention à mes adversaires. A Rome, même pendant le play-off, où un coup peut suffire pour tout perdre, je suis resté concentré sur mon jeu. »*

Quitter le cocon fédéral

Le parcours de Jean Van de Velde ne ressemble pas non plus à celui de l'Américain Phil Mickelson, qui s'est imposé dimanche entre les orages. Le gaucher prodige était encore amateur lorsque à vingt et un ans il s'est imposé dans un tournoi professionnel américain. Le Français a dû, lui, patienter jusqu'à la majorité golfique : six années à passer dans le circuit professionnel avant de pouvoir espérer une victoire, selon les statistiques.

Mais Van de Velde a su au moins se montrer exact à son premier rendez-vous. Avant lui, d'autres golfeurs français avaient beaucoup promis, sans jamais pouvoir hisser leurs résultats à la hauteur de leur talent. La plupart s'étaient laissés assoupir par l'atmosphère émolliente du circuit français, où l'argent n'a jamais manqué. *« A niveau égal*, dit Jean Van de Velde, *nous gagnons mieux notre vie que les professionnels anglais. Chez nous, il n'y a pas beaucoup de concurrence pour décrocher les contrats des sponsors. »* Les rares joueurs qui avaient tenté l'aventure européenne se retrouvaient isolés au milieu d'escouades de Suédois ou d'Espagnols. Ils éprouvaient les pires difficultés à quitter le cocon fédéral, qui protège l'évolution des amateurs, pour s'adapter à la jungle des professionnels.

Cette année, pour la première fois, les joueurs français se retrouvent à six dans les tournois européens. D'autres piaffent dans le circuit satellite, la deuxième division, dont fait partie le tournoi de Paris. Les jeunes joueurs n'hésitent pas à prendre le risque du professionnalisme de plus en plus en plus tôt. *« Le niveau monte*, dit Jean Van de Velde, qui s'est élancé à l'âge de vingt ans, *même si le golf est sport trop individualiste pour que l'on puisse parler de dynamique de groupe. »*

JÉROME FENOGLIO

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION EST UN ÉLÉMENT ESSEN[illegible]

Au conseil des ministres des communautés européennes ;
Aux membres de la Commission européenne :

- **Jacques Delors, président,**
- **Sir Leon Brittan, vice-président,**
- **Joao de Deus Pinheiro, commissaire,**
- **Raniero Vanni d'Archirafi, commissaire ;**

Au directeur général de l'OMPI, Arpad Bogsch ;
Au directeur général du GATT, Arthur Dunkel.

Nous vous adressons la motion que les auteurs européens ont approuvée lors du deuxième Forum Est-Ouest des auteurs de film à Berlin (Babelsberg), organisé par la Fédération Européenne des Réalisateurs de l'Audiovisuel et l'Association Internationale des Auteurs de l'Audiovisuel (pour la France : la SACD et la SCAM, pour l'Allemagne : BILD-KUNST et W.G. WORT), ainsi que la déclaration de soutien que leur ont adressée leurs confrères américains.

Le président Jacques Delors déclarait aux cinéastes, lors de la Rencontre des Réalisateurs au Parlement européen à Strasbourg, *le 18 novembre 1992 :*

« S'il y a une raison plus fondamentale, plus émotionnelle, à ce que les pays européens se mettent ensemble, c'est qu'il existe une culture européenne dans toute sa diversité, que vous, auteurs, représentez. »

Il est donc essentiel de préserver cette culture, fondement de la construction européenne. C'est dire l'importance que revêt, pour nous, auteurs, et pour vous, responsables du devenir de l'Europe, l'appel que nous vous adressons :

Réunis à Berlin (Babelsberg), haut-lieu de la création cinématographique mondiale, les 20 et 21 février 1993, les auteurs ont adopté une plate-forme où ils réaffirment solennellement :

le Droit d'Auteur est un droit de l'Homme

et

- ***L'œuvre cinématographique ou télévisuelle est l'expression de la personnalité de ses auteurs, personnes physiques ayant participé à sa création intellectuelle.***
- ***Le Droit Moral appartient à ces seuls auteurs et est incessible.***
- ***Un droit à rémunération inaliénable leur est reconnu dès la diffusion de l'œuvre et est attaché à la carrière de celle-ci.***

Nous, auteurs, réalisateurs et scénaristes issus des pays producteurs d'audiovisuel, insistons sur le fait que, au-delà des aspects économiques dont nous reconnaissons l'importance, c'est la liberté d'expression qui est en question, le droit de tout peuple et de tout auteur à exprimer son identité culturelle.
La liberté d'expression est un élément essentiel de la démocratie. Nous vous demandons de nous aider à la défendre.

Les signataires ci-joints appartiennent aux pays suivants : Allemagne, Belgique, Bulgarie, Canada, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Norvège, Pologne, Portugal, Pays-Bas, Roumanie, Russie, Suède, Suisse, République tchèque.

V. ABDRASHITOV, Elie ABECERA, Michel ABESCAT, Sigurbjörn ADALSTEINSSON, Philippe ADLER, Gilles ADRIEN, Claude AGABRA, Sophie AGACINSKI, Philippe AGOSTINI, Chantal AKERMAN, Pierre AKNINE, E. AKPOV, Annick ALANE, Didier ALBERT, Marvin ALBERT, [illegible] Luis ALVARAES, Eric AMADO, Anne AMADO, Mathieu AMALRIC, Philippe AMAR, Patrice AMBARD, Michel AMBERT, Stéphane AMBIEL, Gianni AMELIO, Jean-Pierre AMERIS, Jacques-Pierre AMETTE, Georges AMI, Santiago AMIGORENA, Yves AMOUREUX, Lindsay ANDERSON, Sarah Pia A[illegible] Geneviève ANTOINE, Jacques APPENZELLER, Frank APPREDERIS, Vicente ARANDA, Denys ARCAND, Françoise ARCHAT, Francesca ARCHIBUGI, Patrick ARDIS, Jacques ARHEX, Alfredo ARIAS, Rodolphe ARLAUD, Catherine ARLY, Michèle ARMANDI, Jacques ARNAL, Philippe ARNAL, [illegible] Christine AUBRY, Philippe AUCREST, Jacques AUDIARD, Jacques AUDOIR, François AULAS, Jean AUREL, Philippe AVRIL, Philippe AVRON, Gabriel AXEL, AZIMI, Théo ANGELOPOULOS, Jean-Louis BACHELIER, Laura-István BACSKAY, Pierre BADEL, Gilbert BADIA, Abdelkrim BAHLOUL, [illegible] Jean-Pierre BARBIER, Jeanne BARBILLON, Philippe BARCOUZAREAUD, Juan-Antonio BARDEM, Thomas BARDINET, Patricia BARDON, Christian BARELLE, Albert BARILLE, Pierre BARILLET, François BARLUET, Dominique BARON, Jean BARRAL, Eric BARREAU, Clémence BARRET, Georges B[illegible] BAUDARD, Georges-Alain BAUDRY, Alain BAUDY, Michel BAULEZ, Léonor BAUMANN, Jean-Claude BAUMERDER, EDUARDO BAUTISTA, Hervé BAZIN, Marcel BEALU, Guy BEART, Alain-Yves BEAUJOUR, Marcel BEAULIEU, Madeleine BEAUSEJOUR, Béatrix BECK, Gilles BEHAT, Jean-Jacques [illegible] Paul-Robin BENHAIOUN, Derek BENNETT, Rodney BENNETT, Abel BENNOUR, Jean-Louis BENOIT, Robert BENOIT, Maxime BENOIT-JEANNIN, Gaïa BENOUSILIO, Patrick BENQUET, Georges BENSOUSSAN, Philippe BENSOUSSAN, Léo BENVENUTI, Juliette BENZONI, Didier BERAUD, Luc BERAU[illegible] BERNIER, Michel BERNY, Fernand BERSET, Agnès BERT, Thrainn BERTELSSON, Michel BERTHIER, Laurent BERTHOLLIER, Stéphane BERTIN, Marlène BERTIN, Lucian BERTOLINA, Bernardo BERTOLUCCI, Franck BERTRAND, Pierre-François BERTRAND, Jacques A. BERTRAND, Guy BERTRET, [illegible] Gérard BITTON, Didier BIVEL, Andrei BLAIER, Gérard BLAIN, Christophe BLANC, Michel BLANC, Isabelle BLANCHARD, Jean-Luc BLANCHET, Marc BLANCPAIN, Maurice BLETTERM, Jean-Louis BLEZE, Jean-Jacques BLOCH, Didier BLONAY, Rex BLOOMSTEIN, Jacques BLOT, Marcel BLUWAL, [illegible] BONGRAND, Claude BONIN, Laurier BONIN, Manu BONMARIAGE, Marc BONNARD, André BONNARDEL, Valérie BONNIER, Alain BONNOT, Marie BONNOT, Roger BORIES, Claudine BORIES, Ovidiu BOSE PASTINA, Elisabeta BOSTAN, Géza BOSZORMENYI, Joao BOTELHO, Françoise BOUBLI[illegible] BOURGEYX, Serge BOURGUIGNON, Serge BOURRIER, Jean-Michel BOUSSAGUET, Jean-Claude BOUSSARD, Roger BOUSSINOT, Carl BOUTEILLER, Pierre BOUTRON, Catherine BOUVART-BORGELLA, Charles BRABANT, Virginie BRAC, Ivo BRACHTL, René BRAGARD, Patrick BRAOUDE, Jean BR[illegible] Claude BROUSSOULOUX, Walerian BROWCZYK, François BRUEL, Claude BRULE, Yves BRULET, Jean BRUMIOUL, Roger BRUNEL, André BRUNELIN, Jean-Luc BRUNET, Jacques BRUNET, Yves BRUNIER, Michel BUBOSC, Claude-Henri BUFFARD, Susan BURGE, R. BUKOV, Oddvar BULL TUHUS, [illegible] CAILHIER, François CAILLAT, Raymond CAILLAVA, Haydée CAILLOT, Patricia CALAS-DUFOUR, Jo CAMACHO, Marc CAMOLETTI, François CAMPANA, CAMPIOLI, Eduardo CAMPOY, Jean-Claude CAMREDON, Pierre CANAVAGGIO, Eric CANDA, Viviane CANDAU, Michel CANELLO, Célia CA[illegible] CARPOUZIS, Danièle CARPOUZIS, Isabelle CARRE, Claude CARRE, Jean-Paul CARRERE, Michel CARRIER, Léo CARRIER, Jean-Claude CARRIERE, Jean CARRIERE, Didier CARTERON, Jean-Marie CARZOU, Ricardo CASAL, Jean-Pierre CASSEL, Jean CASSIES, Colette CASTAGNO, Robert CASTI[illegible] CELLAN JONES, François CELLIER, Miriam CENDRARS, Frédéric CERDAL, Endré CERF, Felicia CERNAIANU, Milan CERNAK, Pascual CERVERA, Louis-Thomas CERVONI, Jacques CHABANNES, Thierry CHABERT, Claude CHABROL, Patrice CHAGNARD, Jean-Pierre CHAINON, Denise CHALEM, [illegible] CHAPUIS, Patrice CHAPUT, Jacques CHARBY, François CHARDEAUX, Jean-Claude CHARNAY, Aristide-Christian CHARPENTIER, Charles CHARRAS, Bernard CHARTREUX, Thibaut CHATEL, Jean CHATENET, Elsa CHAUDUN-LOMAZZI, Luc CHAUMAR, Dominique CHAUSSOIS, Claude-Pierre C[illegible] CHOURNARD, Elie CHOURAQUI, Ralph CHRISTIANS, Anna CHRISTOPHOROFF, Emmanuel CEPKA, Nicole CIRAVEGNA, Hélène CIXOUS, Juliette CLANCIER, Robert CLARKE, Bernard CLAVEL, Christian CLAVIER, Eric CLEMENS, Harry CLEVEN, Daniel CLING, Chris CLOUGH, Jean CLOUZOT, [illegible] COLLIN, Jean-Louis COLMANT, Denys COLOMB DE DAUNANT, Roger COLOMBANI, Henry COLOMER, Henri COLPI, Philippe COMBENEGRE, Georges COMBES, Gilles COMBET, Georges COMBRET, Francesco COMENCINI, Luigi COMENCINI, Thierry COMPAIN, Frédéric COMPAIN, Nina CO[illegible] CORGIAT-LECIGNE, Enzo CORMANN, Alain CORNEAU, Jonas CORNELL, Jean-Marie CORNILLE, Sidonie CORNILLE, Jérôme CORNUAU, Joao CORREA, Romeo CORREIA, Yvette CORROYEZ, Jacques CORTAL, André CORTINES-CLAVERO, RAWSON, Jean COSMOS, Luis Felipe COSTA, COSTA [illegible]

[illegible]

Société des Auteurs et Compositeurs[illegible]



UN ÉLÉMENT ESS[ENTI]EL DE LA DÉMOCRATIE : AIDEZ-NOUS A LA DÉFENDRE

MOTION AMÉRICAINE DE SOUTIEN AUX SCÉNARISTES ET RÉALISATEURS EUROPÉENS DANS LEUR LUTTE POUR LA DÉFENSE ET L'EXTENSION DE LEURS DROITS D'AUTEUR

Dans une société planétaire qui change rapidement, les images du film et de la télévision ont acquis une puissance et une importance décisives grâce à l'influence qu'elles exercent sur la pensée et la culture des publics à travers le monde.

Les industriels et les professionnels qui produisent ces images et diffusent leurs idées et leur expression, étendent leur emprise et leurs techniques à l'ensemble du globe.

L'image est devenue l'instrument à travers lequel le metteur en scène et les auteurs parlent à la société.

Il existe à l'heure actuelle, une opposition manifeste entre les deux théories qui rendent compte du sens et de la valeur d'un film, qu'il soit cinématographique ou de télévision :

- d'un côté, le film est un pur produit *commercial et industriel dont la finalité est de rapporter de l'argent à qui le possède ;*
- de l'autre, réserve faite des droits actuellement dus à l'exploitation commerciale, selon la première théorie, le film est une œuvre qui exprime la culture de ses créateurs intellectuels, et une production de l'esprit. Ces créateurs sont donc naturellement détenteurs d'un droit moral inaliénable qui leur permet de protéger leurs œuvres tant dans leur forme que dans leur contenu.

Les créateurs intellectuels – personnes physiques qui concourent à l'élaboration de l'œuvre –, considèrent le « droit moral » ou le « droit d'auteur » destiné à protéger l'œuvre de toute mutilation, comme un droit de l'homme. Aux Etats-Unis, les créateurs intellectuels des œuvres cinématographiques sont parfaitement conscients de l'importance du débat en cours en Europe et des conséquences que sa solution peut avoir pour les créateurs du monde entier.

Nous, américains, auteurs et metteurs en scène, appartenant à l'un des nombreux pays producteurs de film et de télévision, sommes profondément convaincus que tout peuple a le droit de s'exprimer à travers ses créateurs et que c'est dans cette expression que se définit son identité culturelle particulière.

La liberté d'expression est un élément essentiel de la démocratie, et la liberté d'expression n'a de sens qu'autant qu'elle n'est pas dévoyée aux fins de servir les exigences, à court terme, de toute autre personne que les auteurs.

Cette motion de soutien américaine a déjà été signée par :

Jim ABRAHAMS, Alan ALDA, John ALONZO, Robert ALTMAN, Michael APTED, Karen ARTHUR, Larry AUERBACH, John AVILDSEN, John BADHAM, John BAILEY, Gary BELL, Kathryn BIGELOW, Burt BLUESTEIN, Peter BOGDANOVITCH, Kenneth BRANAGH, Martin BREST, James BURROWS, Donn CAMBERN, James CAMERON, Frank CAPRA Jr., Gil CATES, Martin COOLIDGE, Francis Ford COPPOLA, Kevin COSTNER, Tom CRUISE, Joe DANTE, Allen DAVIAU, Robert DE NIRO, Steven E. DE SOUZA, Danny DE VITO, Jonathan DEMME, Caleb DESCHANEL, Peter R.J. DEYELL, Georges SPIRO DIBIE, Bruce DOERING, Stanley DONEN, Richard DONNER, Tom DONOVAN, Blake EDWARDS, Joe ESZTERHAS, Harry EVANS, Sally FIELD, Naomi FONER, Harrison FORD, Milos FORMAN, William FRAKER, David FREEMAN, William FRIEDKIN, Larry GELBART, J. Paul GETTY Jr., Gary David GOLDBERG, James GOLDSTONE, Barry GORDON, Carl GOTTLIEB, Jack GREEN, Glenn J. GUMPEL, Conrad HALL, Randa HAINES, William HANLEY, Renny HARLIN, Amy HECKERLING, Alan HEIM, Don HENLEY, Buck HENRY, Walter HILL, Arthur HILLER, Paul F. HIRSCH, Victoria HOCHBERG, Michael HOGGAN, Ron HOWARD, Gale Anne HURD, Anjelica HUSTON, Daniel HUSTON, Tony HUSTON, Peter HYAMS, Henry JAGLOM, Norman JEWISON, Neil JORDAN, Jeremy KAGAN, Fay KANIN, Lawrence KASDAN, Philip KAUFMAN, Elia KAZAN, Victor J. KEMPER, George KIRGO, David KOEPP, Lawrence KONNER, Stanley KRAMER, Stanley KUBRICK, Richard LAGRAVENESE, Norman LEAR, Jack LEMMON, Sheldon LEONARD, Barry LEVINSON, Jerry LEWIS, Jules LICHTMAN, Carol LITTLETON, Georges LUCAS, Sidney LUMET, Delbert MANN, Michael MANN, Gary MARSHALL, Penny MARSHALL, Paul MAZURSKY, Nicholas MEYER, Nancy MEYERS, J.P. MILLER, Barry MORROW, Ronald NEAME, E. Jack NEUMAN, Paul NEWMAN, Woody OMENS, Alan PAKULA, Alan PARKER, Marty PASETTA, Arthur PENN, Daniel PETRIE, Frank PIERSON, Sydney POLLACK, Bob RAFELSON, Rob REINER, Del REISMAN, Ivan REITMAN, Gene REYNOLDS, John RICH, Tom ROLF, Gena ROWLANDS, Mark RYDELL, Barry SANDLER, Alvin SARGENT, John SAYLES, George SCHAEFER, Jean SCHAFFNER, Jane SCHIMEL, Max SCHINDLER, Thelma SCHOONMAKER, Paul SCHRADER, Arnold SCHULMAN, Tom SCHULMAN, Martin SCORSESE, John Patrick SHANLEY, Lauren SHULER-DONNER, Charles SHYER, George SIDNEY, Elliot SILVERSTEIN, Jennifer JONES SIMON, Neil SIMON, Roger L. SIMON, Zachary SKLAR, Anne SPIELBERG, Steven SPIELBERG, George STEVEN Jr., Jimmy STEWART, Oliver STONE, Jud TAYLOR, Michael TOLKIN, Robert TOWNE, Robert TOWNSEND, Frank J. URIOSTE, Brian WALTON, Haskell WEXLER, Billy WILDER, Irwin WINKLER, Robert WISE, Chuck WORKMAN, Bud YORKIN, Saul ZAENTZ, Lili Fini ZANUCK, Robert ZEMECKIS, Fred ZINNEMANN, Ed ZWICK.

...TINI, Michel ALBERTINI, Valentine ALBIN, Claire-Hélène ALEXANDRAKIS, Marc ALFIERI, Bruno ALLAIN, Philippe ALLARD, Christine ALLEN, John ALLEN, Gabriel ALLER, René ALLIO, Alain ALLIOUX, Christophe ALLWRIGHT, Tamàs ALMASI, Pedro ALMODOVAR, Pierre ALT, ...Ferenc ANDRAS, Nicole ANDRE, Marie ANDRE, Monique ANDRE-STEICHEN, Christophe ANDREI, Michel ANDRIEU, Roger ANDRIEUX, Claude ANDRIEUX, Pierre ANDRO, Marc ANGELO, Catherine ANGLADE, Michèle ANGOT, Jean-Luc ANNEST, Paul ANRIEU, Solveig ANSPALH, Patrick ANTOINE, ...ARNAUD, Michel ARNAUD, François ARRIGNON, Emmanuelle ARSAN, V. ASERNIKOV, Jean-Claude ASSELIN, Renée ASSEO, Eric ASSOUS, Hubert ATTAL, Alain ATTAL, Sir Richard ATTENBOROUGH, Brigitte AUBERT, Pascal AUBIER, Stéphane AUBIER, Pierre-Alain AUBRY, Suzanne AUBRY, ...AC, Christian BAILLEMONT, Jean-Claude BAILLON, Dominique BAILLY, Sylvie BAILLY, Filip BAJON, Hubert BALLAY, Jack BAILLY, Zsolt BALOGH, Jacques BALP, Jean-Daniel BALTASSAT, Robert BAN, Patrick BANCAREL, Jean BAQUE, Jean-André BAQUEY, Philippe BARADUC, Jean BARBIER, ...aude BARROIS, Thierry BARTHES, Paul BARVILLE, Peter BASCO, Reynald BASSILE, Pascal BASTIA, Jean-Pierre BASTID, François-Régis BASTIDE, Thierry BATAILLE, Jean-Paul BATHANY, Maurice BARTHELEMY, Eric BATS, Royo BATTERSBY, Peter BATTY, Vivianne BAUBRY-GAUTIER, Jean ...Yves BELAUBRE, Robert BELELT, Brigitte BELLAC, Louis BELLANTI, René BELLETTO, Frances BELLMUNT, Marco BELLOCCHIO, Yannick BELLON, Yves BELLUARDO, Gutemberg BELMONT, Pierre BELVIANE, Nejia BEN MARBROUK, Marie BENEDICTO, Brynja BENEDIKTSDOTTIR, Laurent BENEGUI, ...BERBERIAM, Jean-Yves BERCHET, Philippe BERENGER, Michel BERETTI, Francine BERGE, Pelle BERGLUND, Serge BERGON, François BERLAND, Luis BERLANGA, Michel BERNARD, Rémi BERNARD, Jacques BERNARD, Claude BERNARD-AUBERT, Cathy BERNHEIM, Jean-Marie BERNICAT, Alain ...RTUCCELLI, Jacques BESNARD, André BESSON, Bernard BETREMIEUX, Henri BETTI, Italo BETTIOL, Pierre BEUCHOT, Joseph BIALOT, Bruno BIANCHI, Gérard BIARD, Jean-Marie BIGARD, Enki BILAL, Jean-Yves BILIEN, Pierre BILLARD, Raphaële BILLETDOUX, Kevin BILLINGTON, Charles BITSCH, ...R, Edouard BOBROWSKI, R. BODEGA, Peter BOECKX, Benoît BOELENS, Eliane BOERI, Hark BOHM, Michel BOISROND, Janine BOISSARD, Claude BOISSOL, Jérôme BOIVIN, Patrick BOKANOWSKI, Peter BOKOR, Gérard BOLE DU CHAUMONT, André BOLLE, Mauro BOLOGNINI, Denise BONAL, Luc ...UBUL, Yves BOUCAUT, Jean BOUCHAUD, Bertrand BOUCHEROY, Alphonse BOUDARD, Alain BOUDET, Laurent BOUHNIK, Françoise BOULAIN, Marc BOULAY-DREXEL, Michel BOULLERNE, Laurent BOUNOURE, Danièle BOUR, Thierry BOURCY, Catherine BOURDET, Luc BOURGEOIS, Claude ...BRATTU, Gisèle BRAUNBERGER, Anja BREIEN, Catherine BREILLAT, Mme Jean BRERAULT, Robert BRESSON, Olivier BRESSY, Pascale BRETON, Catherine BRETON, Jean-Jacques BRICAIRE, Jean-Claude BRINGUIER, Véra BRIOLE, Marie-France BRISELANCE, Bernard BROCA, Martin BROSSOLLET, ...JEL, Noël BURCH, Pierre BUREAU, Frantz-André BURGUET, Michel BYDLOWSKI, Yves BONNEFOY, Geneviève CABANNES, Jean CABIN-MALEY, Philippe CABOT, Dominique CABRERA, Carmelo CACCIATO, CACOYANIS, Marc CADIOT, Michel CADOT, Nicolas CAHEN, Gilles CAHOREAU, Diane ...an CANOLLE, Robert CAPPA, Anne CAPRILE, Michel CAPUTO, Jean-Pierre CARASSO, David CARAYON, Mireille CARDOT, Gilles CARLE, Jean-Claude CARLES, Claude CARLIEZ, Marcel CARLOU, Henning CARLSEN, Ion CARMAZAN, Marcel CARNE, Stephan CARPIAUX, Paul CARPITA, André ...ique CASTELNEAU, André CASTELOT, Henry CASTILLOU, Antonio CASTRO, Sophie CATHALA, Pierre CAUASSILAS, Guy CAVAGNAC, François CAVANNA, Jean CAZALBOV, Janine CAZALE, Jean CAZENAVE, Maurice CAZENEUVE, Suso CECCHI D'AMICO, Kenarva CEDERSTROM, James ...ON, Claire CHAMARAT, Patrick CHAMMINGS, André CHAMOUS, Christophe CHAMPAY, Jacques CHAMPREUX, André CHANU, Pierre CHANY, Bruno CHAPELLE, Henry CHAPIER, Jean CHAPOT, James CHAPPAT, Nathalie CHAPPAT-MERCIER, Patrice CHAPPUIS, Madeleine CHAPSAL, Michel ...l, François CHAYE, Charles CHAYNES, Andrée CHEDID, Constantin CHELBA, Jean-A. CHERASSE, Denis CHERER, V. CHERNIKH, Pierre CHESNOT, Jacqueline CHESTA, Pierre CHEVALIER, Alain CHEVALLIER, Laurent CHEVALLIER, Maurice CHEVIT, P. CHOIKHRAJ, Marc CHOLODENKO, Maria ...Y, Raphaël CLUZEL, Jean-François COATMEUR, Claude COBAST, Denis COCULA, Michael COHEN, Jean COHEN, Suzy COHEN, Benoît COHEN, Hélène COHEN, Didier COHEN, Eric COHEN-SOLAL, Bernard COHN, Jean-Marie COLDEFY, Hervé COLIN, COLIN-THIBERT, Louis-Michel COLLA, Gérard Michel COMTE, Laurence CONDROYER, Claude CONFORTES, Styn CONINX, Mihai CONSTANTINESCU, Franco CONTIMI, Franco CONTINI, Mosqu COPEL, Christian COPPIN, Gérard CORBIAU, Andrée CORBIAU-DELTOUR, Dominique CORBIN, Pierre CORDELIER, Loretta CORDRIE, Sylvianne ...hilippe COSTANTINI, Roland COSTE, Daniel COTARD, Yvan COTE, Olivier COTTE, Roger COTTE-LANDY, Camille COUDARI, René COUDERC, Claude COUDERC, Isabelle COUDRIER-KLEIST, Philippe COUGRAND, Michel COULON, Gérard COURANT, Yves COURRIERE, Henri COURSEAUX, Nathalie ...ine CROBERN, Bernard CROMBEY, Jean-Louis CROS, Roland CROS, Jean-Pierre CUISINIER, Michèle CULNART, Marie-Thérèse CUNY, Jean CURTELIN, Maurice CURY, Daniel CECCALDI, Axel CORTI, Carlos D'AGUILA, Mario D'ALBA, Claude D'ANNA, Marie D'HYVERT, Jean D'ORMESSON, de ...IANI, Jim DAMOUR, Catherine DAMOUR, Jean-Claude DANAUD, Pascal DANCIE, G. DANELIA, Mircea DANELIUC, Daniel DANNEYROLLES, DANOS, Sophie DARBON, Mireille DARC, István DARDAY, Jean-Paul DARDENNE, Luc DARDENNE, Gérard DARIER, Eva DARLAN, Jean-Claude DARNAL, ...NARDI, Jacques DE BOURBON BUSSET, de l'Académie française, Carlo DE BOUTINY, Georges DE CAUNES, Nadine DE CHANVALON, Pierre DE CLERCQ, Fabrice DE COSTIL, Eduardo DE GREGORIO, Robbe DE HERT, Caroline DE KERGARIOU, Liliane DE KERMADEC, Hugues DE LAUGARDIERE, ...te DEBAISIEUX, Laurent DEBOISE, Claude DEBORD, François DEBOUT, Jean-Jacques DEBOUT, Régis DEBRAY, Alain DECAUX, de l'Académie française, Didier DECOIN, Bernard DECOLY, Jean-Pierre DECOURT, Yves DECROIX, Eric DEDEREN, Claude DEFLANDRE, Philippe DEFRANCE, Silvia ...TERE, Jean-François DELASSUS, Pierre-Adrien DELAYRE, Philippe DELESALLE, Pierre DELESTRADE, Jacob DELLACQUA, Christophe DELMAS, André-Marc DELOCQUE-FOURCAUD, Patrick DELOR, Dominique DELOUCHE, Raphaël DELPARD, Roger DELPEY, Albert DELPY, David DELRIEUX, Paule ...ERAMOND, Jacques DERAY, Jean-Claude DERET, Jacques DEROGY, Philippe DERREZ, Arnaud DES PALLIERES, Claude DES PRESLES, Jean-Pierre DESAGNAT, Claude DESAILLY, Nadine DESCENDRE, Sophie DESCHAMPS, Marc DESMAZIERES, Simone DESPERIER, Gérard DESSALLES, Lucien ...ues DIMIER, Luc-Antoine DIQUERO, Nena DJORDJADZE, Olivier DOAT, Philippe DODET, Didier DOLNA, André DOMINGUES, János DOMOLKY, Jacques DOPAGNE, Paul DOPFF, Patrick DORFLEIN, Françoise DORIN, Philippe DORIN, Mike DORMER, Gabriel DORNAY, Francine DORTEL, Annie ...uelle DUBERGEY, Isabelle DUBERNET, François DUBOIS, Bernard DUBOIS, Charlotte DUBREUIL, François DUCAT, Jean DUCHE, Jean-Charles DUDRUMET, Peter DUFFEL, Nicole DUFOUR, Arlette DUGAS, Denis DUGAS, Maurice DUGOWSON, Jacques DUHEN, I. DUKHOVICHNIJ, Annie DULAC, ...AFOUR, Ken DURAN-COHEN, Philippe DURAND, Jacques DURAND, Michel DURAND, René DURANTON, Elise DURUPT, Yves DUSSARTRE, Jean DUTOURD, de l'Académie française, Régis DUVAL, Michel DUVERNAY, Jean-Paul DUVIVIER, François DUYSINX, Régine DEFORGES, Jacqueline De ...l, Jean-Claude EMION, Bruno EMSENS, Monique ENCKELL, Maurice ENDREBE, Adrien ENESCU, Robert ENRICO, Marie EPSTEIN, Pal ERDOSS, Franz ERNST, Jean-Baptiste ERRECA, Emmanuel ERRER, Jacques ERTAUD, Antonio ESCUDEIRO, Dominique ESNAULT, Jacques ESPAGNE, Jean-Marie Claude FARALDO, Tewfik FARES, Armand FARRACHI, Jean-Paul FARRE, Jacques FATON, Pierre FATUS, Jacques FAUCHER, Jacques FAURE, Michel FAURE, Bernard FAURE, Françoise FAURG, Bernard FAVRE, Claude FAYARD, Jacques FAYET, Lajos FAZEKAS, Sylvie FEHR, Tamàs FEJER, ...FEUERSTEIN, Jean-Paul FEUILLEBOIS, Vera FEYDER, Jean-Teddy FILIPPE, Louis-Charles FINGER, P. FINN, Brigitte FIORE, André FLEDERICK, Peter FLEISCHMANN, Joy FLEURY, François FLOHIC, Marie-Hélène FLORENT, Yannick FLOT, Guy FOISSY, Michel FOLLIN, Gérard FOLLIN, Emmanuel ...ard FRAISSARD, Isabelle FRANCHON, Dan FRANCK, Alain FRANCK, Christian FRANÇOIS, Claude FRANÇOIS, Christopher FRANK, Simon FREIGE, Eric FRERE, Edmond FRESS, V. FRID, Serge FRIEDMAN, Martyn FRIEND, Marc FRIMAT, Gérald FRYDMAN, Michel FUGAIN, István GAAL, Charles Jean GARCIA, GARCIA D'AUDENGE, Michèle GARD, Peter GARDOS, Bruno GARIN, Jean-Pierre GARNIER, Michel GARNIER, Yves GARNIER, Georges GARONE, Yvan GAROUEL, Dominique GAROUX, Jacques GARY, Michel GAST, GASTON, Agnès GATTEGNO, Philippe GAUCHERAND, Jean ...DIN, Yvon GERAULT, Ali GHANEM, Salhab GHASSAN, Denis GHEERBRANT, Michel GHEUDE, James-Philippe GIBSON, Claude GILBERT, Guy GILLES, André GILLOIS, Marceau GINESY, Francis GINIBRE, José GIOVANNI, Franco GIRALDI, Jacques-Rémy GIRERD, Francis GIROD, Françoise GIROUD, ...l GOLOMER, Anne GOLON, Bernard GOOSSENS, Jean-Luc GOOSSENS, Joëlle GORON, I. GOSTEV, Richard GOTAINER, GOTLIB, Jean-Noël GOU, Henri GOUHIER, de l'Académie française, Didier GOULARD, Dominique GOULT, Frédéric GOUPIL, Romain GOUPIL, Didier GOUSSET, Pierre GOUTAS, ...GRENIER, Gérard GRENIER, André GRIFFON, Paul GRIMAULT, Sigurdur GRIMSSON, Claude GRINBERG, Michel GRISOLIA, Lorraine GROLEAU, Constant GROS-DUBOIS, Serge GROUSSARD, Jean GRUAULT, Jean-Claude GRUMBERG, Henri GRUVMAN, Alain GUADALPI, Agust GUDMUNDSSON, Alain ...dine GUILMAIN, Paul GUIMARD, Roseline GUINET, Olivier GUITON, Stere GULEA, Gyula GULYES, János GULYES, Hrafn GUNNLAUGSSON, L. GUREVITCH, Victor GURNICKY, Paul GUTH, Manuel GUTIERREZ ARAGON, Claude GUTMAN, Pierre GUY, Roland GUYARD, Daniel GUYONNET, Livia ...HARTAL, Pälvi HARTZELL, Reinhard HAUFF, Eberhard HAUFF, Rod HAYWARD, Bernard HECHT, Annick HEDMET, Hjalmtyr HEIDDAL, Srah HELLINGS, Henri HELMAN, Liisa HELMINEN, Jean HENNIN, Astrid HENNING-JENSEN, Jack HENRY, Daniel HERAN, Véronique HERBAUT, Jean HERITIER, ...aly HORVETH, Lucie HOSSU LONGIN, Jacques HOUBARD, Philippe HOUDART, Dominique HOUDART, Jacques HOUDIN, Eva HOUDOVA, Michael HOULDEY, Joël HOUSSIN, Jeannette HUBERT, Christian HUBIN, Hugh HUDSON, Yves HUGUES, Michel HUILLARD, Michel HULLIN, Timo HUMALOJA, ...ISKER, Myriam ISKER, Ramdane ISSAAD, Sem ITZKOVITCH, Jacques JACOB, Jean-Louis JACOPIN, Danielle JAEGGI, Franck JAEN, Michel JAKAR, Pierre JALLAUD, Patrick JAMAIN, Françoise JAMAIN, Fulbert JANIN, Hervé JAOUEN, Sébastien JAPRISOT, Jack JAQUINE, Lucien JARDEZ, Luc ...Pierre-Alain JOLIVET, Pierre JOLIVET, Oskar JONASSON, Guy JORRE, Gérard JOUANNEST, Sylvain JOUBERT, Henri JOUF, François JOUFFA, Gérard JOURD'HUI, Michel JOURDAN, Rémy JOUVIN-BESSIERE, Odette JOYEUX, Charles JULIET, Marcel JULLIAN, Gérard JUMEL, Jean-François JUNG, ...s KATCHA, Gilles KATZ, Robin KATZ, Mika KAURISMAKI, Aki KAURISMAKI, Roger KAY, Stéphane KELLER, Gilbert KELNER, Julius KEMP, Anne-Célia KENDALL, Paul KENNY, Don KENT, Jean KERCHBRON, Guillaume KERGOURLAY, Bernard KERON, Bernard KESSLER, Zsolt KEZDI-KOVACS, ...S, Janos KOVACSI, Soren KRAGH-JACOBSEN, Alain KRIEF, Jean KRIEGEL, Jacques KRIER, Ari KRISTINSSON, Eric KRISTY, Dominique KRIWKOSKI, Norbert KUCKJELMANN, S. KULISH, Harry KUMEL, Matti KUORTTI, Ketty KUPPER, Mauno KURKVAARA, Janne KUUSI, Bernadette LA BARGE, ...érard LAMBALLE, Roland LAMBE, Solange LAMBERGEON-NOAH, Henri LAMBERT, Vincent LAMBERT, Daniel LAMBERT, Lucien LAMBERT, Philippe LAMBLIN, Daisy LAMOTHE, Arthur LAMOTHE, Martin LAMOTTE, Emile LANC, Dominique LANCELOT, Micheline LANCTOT, Peter LANDECKER, ...an LASSAVE, Maurice LATINO, Alberto LATTUADA, Olivier LAUBACHER, Christian LAUDY, Bernard LAUNOIS, ALain LAURENS, Deny LAURENT, Jacques LAURENT, Patrick LAURENT, Emmanuel LAURENT, Georges LAUTNER, Noëlla LAVAIVRE, Bernard LAVALETTE, Yves LAVANDIER, Louise ...NET, LE HENAFF, Alain LE HENRY, Bruno LE JEAN, Olivier LE JEUNE, Marc LE LANN, Jacques LE LEVREUR, Philippe LE MARREC, Ann le MONNIER, Didier LE PECHEUR, Eric LE ROCH, Patrice LE VANHIEP, Jean LE VITTE, Don LEAVER, Francis LEBARIER, Yves LEBEAU, Serge LEBEL, Alain ...RE, Philippe LEFEBVRE, Luc LEFEBVRE, Geneviève LEFEBVRE, Jacqueline LEFEVRE, Thierry LEFEVRE, Pierre LEFRANC, Catherine LEFRANÇOIS, Gilles LEGRAND, Benjamin LEGRAND, Annie LEGRAND, Christiane LEHERISSEY, Toni LEICESTER, Valdimar LEIFSSON, Mike LEIGH, Christian LEJALE, ...Guy-Lionel LEPLAT, Raymond LEPOUTRE, Robert LEPVRIER, Francis LEROI, Roland LESAFFRE, Guy LESSERTISSEUR, Bernard LESUEUR, Michèle LETELLIER, François LETERRIER, Roland LETHEM, Yannick LETOQUEUX, Alain LEVENT, Gérard LEVOYER, Edmond LEVY, Sarah LEVY, Jacques LEVY ...Christophe LOIZILLON, Dimitri LOLOV, Alain LOMBARDI, Jean-Claude LONGIN, Jean-Marc LONGVAL, Michael LONSDALE, Fernando LOPES, Jean-Louis LORENZI, Daniel LOSSET, André LOURDELLE, Hervé LOZACH, Philippe LUBLINER, François LUCIANI, René LUCOT, Laszlo LUGOSSY, Gyula ...lix MAHIEUX, Bob MAHONEY, Franck MAIGNE, Jean MAILLAND, Gilles MAILLARD, Nicolas MAILLARD, Pierre MAISONNEUVE, Josiane MAISSE, Charles MAITRE, Ville MAKELA, Károly MAKK, Frédéric MALBOIS, Léo MALET, Pierre MALFILLE, Bernard MALIGE, Alain MALINE, Louis MALLE, ...adémie française, Jean-Pierre MARCHAND, Yvon MARCIANO, Jean MARCILLAC, Michel MARDORE, Franck MARGERIN, Nicolae MARGINEANU, François MARGOLIN, Philippe MARI, Roger MARIDAT, Jacques MARILLIER, Michel MARIN, Serban MARINESCU, Joao MARIO GRILO, Eddy MARNAY, ...Z, Olivier MARVAUD, Francesco MASELLI, Jean-Luc MASQUELIER, Olivier MASSART, Alain MASSONNEAU, Moïse MATOUK, Jacques MAUCLAIR, Guy MAUPLOT, Vincent MAY, Robert MAZOYER, Malcolm McKAY, Mary McMURRAY, Patrick MEADEB, Alec MEDIEFF, Edward MEEKS, Michel ...METIVET, Jean-Charles MEUNIER, Edmond MEUNIER, Stefan MEUSCHEL, Serge MEYNARD, Georges MICHEL, Iulian MICU, A. MIDADZE, Tomasz MIERNOWSKI, François MIGEAT, Annie MIGNARD, Mathilde MIGNON, Radu MITHAILEANU, Laszlo MIHALYFY, N. MIKHALKOV, David MILEIKOWSKI, ...IS, Patrice MITHOIS, Jacques MITSCH, Moshé MIZRAHI, Michel MODO, Franciska MOENECLAEY, Michel MOHRT, de l'Académie française, Catherine MOINOT, Pierre MOINOT, Rauni MOLBERG, Edouard MOLINARO, György MOLNER, Pierre MONDY, Mario MONICELLI, Philippe MONNIER, Sylvain ...Roland MOREAU, Jean-Luc MOREL, Jacques MOREL, François MOREL, Patrick MORELLI, Andrew MORGAN, Richard MORGIEVE, Marc MORO, Gilles MORRIS-DUMOULIN, Hervé MORZADEC, Jean-Pierre MOSCARAO, Antonin MOSKALYK, Fernand MOSZKOWICZ, V. MOTIL, Jean-Pierre MOULIN, ...ENAERE, Richard NAFARRE, Erik NAGGAR, Philippe NAHOUN, Nani NOEL, Thomas NARCEJAC, L. NARIAJN, Lasse NAUKKARINEN, V. NAUMOV, Yves NAVARRE, Pierre NEEL, Ritta NELIMARKKA, Charles NEMES, Billy NENCIOLI, Gérard NERY, Daniel NGUYEN VAN, NGUYEN-LIENG, Jacques ...ND, Jean-Gabriel NORDMANN, Jean NOTTE, Anne NOURY, Roland NOURY, Pierre NOVION, Louis NUCERA, Jim O'BRIEN, Michèle O'GHOR, Agnès OBADIA, Roland OBERLIN, Marcela OBREGON, Michel OCELOT, Hilmar ODDSSON, Gilles ODERIGO, Daniel ODIER, Grégoire OESTERMANN, Philippe ...RY, Emilio PACULL, Renée PADLINI, Hugues PAGAN, Robert PAGET, Jean-François PAHUN, Bernard PALACIOS, Euzhan PALCY, Kari PALJAKKA, Francis PALLUAU, Kristin PALSDOTTIR, Sigurdur PALSSON, Aleth PALUEL-MARMONT, G. PANFILOV, Jacques PANIGEL, Charles PAOLINI, Panos ...ues PAYETTE, Maxime PAZ, Marc PECAS, Jean-Jacques PECHE, Eric PEEREMAN, Benoît PEETERS, Jean PELEGRI, Chantal PELLETIER, Louise PELLETIER, Christine PELLETREAU, Brice PELMAN, Pierre PELOT, Daniel PENNAC, Pauli PENTTI, Christian PEREIRA, Daniel PERESSINI, Monique PEREZ, ...TT, Alain PETIT, Roland PETIT, Béatrice PETIT, Alexandre PETROVIC, Christian PFOHL, Emmanuel PHAM-NHU, Ariel PIASECKI, Thadé PIASECKI, Colette PIAT, Philippe PIAZZA, Roger PIC, Michel PICARD, Jean-Jacques PICCA, François PICK, Marco PICO, André PICOT, Jean-Yves PICO, Martin ...ie-France PISIER, Ada PISTINER, Dan PITA, Pierre-Moïse PIVIN, Luc PLAMANDON, Denis PLATT, Jean-Paul PODEVIN, Jean-Marie POIRE, Bertrand POIROT-DELPECH, de l'Académie française, Patrice POISSON, Michel POLAC, Roman POLANSKI, Jean-Daniel POLLET, Markku POLONEN, Maurice ...UZENC, Marc PRACCA, François PRADEAU, Josette PRATTE, Johanne PREGENT, Ebbe PREISLER, Angelin PRELJOCAJ, Domitille PRESSENSE, Elie PRESSMANN, Daniel PREVOST, Françoise PREVOST, Jérôme PRIEUR, Richard PRIEUR, Philippe PRINCE, Régine PRINGOT, Jean PRODROMIDES, de ...s RADEMAKERS, Lili RADEMAKERS, Laurence RAGON, Maurice RABINOWICZ, Jacques RAKET, Alvin RAKOFF, Jean-Pierre RAMBAL, Patrick RAMBAUD, Artur RAMOS, Sita RAO, François RAOUL-DUVAL, Jean-Louis RAPINI, Jean-Paul RAPPENEAU, Kaisa RASTIMO, Christian RAUTH, Sylvie ...EITZ, André REMACLE, Claude RENARD, Jacques RENARD, Yves RENIER, Robert RENZULLI, Sylvain RESLING, Michèle RESSI, Christophe RESTIAU, Bernard REVON, Eric REYNAUD-FOURTON, Guy REYTER, Yasmina REZA, Marie-Nathalie REZNIKOFF, Maurice RHEIMS, de l'Académie française, ...-Geneviève RIPEAU, Frédéric RIPERT, Pascal RITHNER, Ambra RITTORE, Thierry RIVA, PierreRIVAL, Thierry RIVARD, Philippe RIVE, Michel RIVGAUCHE, Armelle ROBERT, Jean-Claude ROBERT, Yves ROBERT, Jacques ROBERT, Pennant ROBERTS, Alain ROBILLARD, Emmanuel ROBLES, Robert ...OMBAUT, Bruno ROMY, Jean-Louis RONCORONI, Francis RONDWASSER, Philippe RONY, Jorgen ROOS, Agnès ROSENSTHIEL, Monique ROSENTHAL, Serge ROSENZWEIG, José ROSINSKI, Juha ROSMA, Pierre ROUDY, Jean-Pierre ROUETTE, Jean-Jacques ROUFF, Sylvain ROUGERIE, Jacques ...L, Béatrice RUBINSTEIN, André RUELLAN, Christian RULLIER, Jean-Pierre RUMEAU, Monique RUTLER, Danielle RYAN, Renny RYE, Pierre-Jean REMY, de l'Académie française, Alain RESNAIS, Christiane ROCHEFORT, Jacques ROUFFIO, Sylvain SAADA, Svätopluk SABLATURE, Patrick SAGLTO, ...SANI, Claude SANTELLI, Hugo SANTIAGO, Pierre SANTINI, Régis SANTON, Yves SARDA, Guy SARRAZIN-GROSSO, Bernard SARRUT, Peter SASDY, Christian SAUNIER, Carlos SAURA, Fred SAUREL, François SAUTEREAU, Claude SAUTET, Pierre SAUVAGEOT, Frédéric SAUVAGNAC, Didier ...CHUITEN, Patrick SCHULMANN, Didier SCHWARTZ, Heinz SCHWARZINGER, Alain SCHWARZSTEIN, Alain SCOFF, Ettore SCOLA, Michel SCOURNEAU, SEAC-FO, Paul SEBAN, Isabel SEBASTIAN, Edmond SECHAN, Gilles SEGAL, Ludovic SEGARRA, Karim SEGHAIR, Jean-Luc SEIGLE, Claude ...IGER, Christian SIGNOL, Sallvesztar SIKLOSI, Jorge SILVA MELO, Charlotte SILVERA, SIM, Jean-Pierre SIMEON, Peter SIMM, Sandor SIMO, Yves SIMON, Gabriel SIMON, Sylvie SIMON, Claire SIMON, Noël SIMSOLO, Jean-Pierre SINAPI, Pierre SINIAC, Aron SIPOS, Michel SIRIPE, Jean-Jacques ...IMMAIRE, Georges SONNIER, Marius SOPTEREAN, Jacques SORKINE, Marià SOS, Jérôme SOUBEYRAND, Louis SOULANES, André SOUPART, Roger SOUZA, Jean-Marc SOYEZ, Henri SPADE, Nicolas SPENGLER, Janine SPERLING, SPICAS, Michel SPINOSA, Alain SPIRAUX, Ljudmil STAJKOV, ...a SVIT, Bob SWAIM, Marc SYRIGAS, Sándor SZALKAI, András SZURDI, Miklos SZURDI, Michel SERRES, de l'Académie française, Jean-Charles TACCHELLA, André TAHON, Nadia TALEB, Dinu TANASE, Alain TANNER, TANSOU, Jean-Jacques TARBES, Jean-Luc TARDIEU, Bruno TARDON, ...EULADE, Jean-Paul THAENS, Lars G. THELESTARN, Anne THERON, Catherine THEROVENNE, Patrick THEUNEN, Micheline THEVENIN, Claude THIEBAUT, Olivier THIEBAUT, Olivier THIEFFIN, Marc THOMAS, James THOR, Fridrik THOR FRIDRIKSSON, Thorhildur THORLEIFSDOTTIR, Jean-Pierre TOUBLANC-MICHEL, Hélène TOURNAIRE, Michèle TOURNEUR, Martine TOURREIL, Daniel TRAGARZ, Pierre TRANCHAND, Dusan TRANCIK, Jacques TREBOUTA, Michel TREGUER, Marie-Claude TREILHOU, Bernard TREMEGE, Philippe TRIBOIT, Patrick TRINGALE, Nadine TRINTIGNANT, Pierre ...ANN, Stuart URBAN, A. USOV, Liv ULLMANN, Laurent VACHAUD, Odile VACHER, Constantin VAENI, Claude VAJDA, Jean-Mary VALAMBOIS, Léonie VALCKX, Jean VALERE, Robert VALEY, Serge VALLETTI, Alexandre VALLETTI, Antoine VALMA, Michel VALMER, José VALVERDE, Robert ...lorestano VANCINI, Patrick VANETTI, Agathe VANNIER, Simone VANNIER, José VARELA, Alex VAROUX, Antonio Pedro VASCONCELOS, B. VASILJEV, Guy VASSAL, Erik VEAUX, Christian VEBEL, Francis VEBER, Jean-Pierre VEDEL, Claude VEILLOT, Luba VELECKA, Louis VELLE, Philippe Michel VIANEY, Henri VIARD, Vidar VICKINGSSON, Guy VIDAL, Jean-Paul VIDAL, Barbara VIEILLE, Jean-Jacques VIERNE, Daniel VIGNE, Basile VIGNES, Jacques VIGOUREUX, Gérard VILLAIN, Marc VILLARD, Pascal VILLECOURT, Jean-Marie VILLEGIER, Maurice VILLERMET, Francis VILLIERS, Costas VRETTAKOS, Annette WADEMANT, Armand WAHNOUN, Georges WALTER, Roy WARD BAKER, Rémi WATERHOUSE, Eric WATON, Jean-Pierre WATRIN, Christine WATTON, André WECKMANN, Walter WEIDELI, Hélène WEIGAND, Rachel WEINBERG, Romain WEINGARTEN, ...annine WORMS, Daniel WRONECKI, Michel WYN, János XANTUS, Claude YERSIN, Frédéric YOUNG, YOURI, Jean YVANE, Pascal ZABUS, Annie ZADEK, Zoro ZAHON, Gérard ZALEWSKI, Ariel ZEITOUN, Serge ZEITOUN, Marcel ZEMOUR, Thierry ZENO, Christian ZERBIB, Daniel ZIE-ME, ...NAIS, Christiane ROCHEFORT, Michel SERRES, de l'Académie française, Jean TARDIEU.

Le droit d'auteur est un droit de l'homme, la SACD défend le droit d'auteur.

...tiques, 11 bis, rue Ballu, 75009 Paris.

CHRONOLOGIE

Avril 1993 dans le monde

Les chiffres entre parenthèses indiquent la date du numéro du *Monde* où est rapporté l'événement cité.

par BRIGITTE CAMUS-LAZARO

ÉTRANGER

3-4. – ÉTATS-UNIS-RUSSIE : A l'issue du premier sommet réunissant à Vancouver (Canada), les présidents Bill Clinton et Boris Eltsine, les Etats-Unis annoncent un programme d'aide de *8,8 milliards* de francs pour soutenir l'œuvre *«réformiste» de Boris Eltsine* (3, 4-5, 6).

3. – AZERBAIDJAN : Le *chef* de l'Etat Aboulfaz Eltchibey décrète l'état d'urgence après la prise de la ville de Kelbadjar, en territoire azéri, par les forces arméniennes (4-5, 6, 8 au 10, 14, 16, 22).

***5. – ITALIE :** Dans le cadre de* l'enquête sur le financement illicite des partis politiques, une information judiciaire est ouverte à l'encontre de Giulio Andreotti, ancien président du conseil démocrate-chrétien, accusé de collusion avec la Mafia (6, 7, 14 au 16, 22, 29).

6. – RUSSIE : Sept ans après Tchernobyl, dans l'usine du complexe militaro-industriel de Tomsk (Sibérie), une cuve explose (8, 9, 11-12).

7. – IRLANDE DU NORD : *Lors des obsèques des deux enfants* victimes de l'attentat de Warrington (Grande-Bretagne) perpétré le 20 mars par l'IRA, John Major propose aux partis politiques nord-irlandais une reprise des pourparlers intercommunautaires. Le 24, l'*Armée républicaine irlandaise* revendique un attentat dans la City, à Londres, qui fait un mort et 40 blessés (9, 27, 28).

9. – PROCHE-ORIENT : Pour faciliter la reprise des négociations de paix, Jérusalem accepte l'intégration *dans la délégation officielle* de Fayçal Husseini, numéro un de l'OLP dans les territoires occupés (10, 11-12).

10. – AFRIQUE DU SUD : l'assassinat de Chris Hani, Noir et secrétaire général du Parti communiste *sud-africain (SACP)*, près de Johannesburg, par un Sud-Africain *blanc provoque une flambée* de violences dans les cités noires. Le 14, lors de la journée de deuil à sa mémoire, les affrontements au Cap et à Soweto entre policiers et manifestants provoquent la mort de 17 personnes et font 400 blessés (13 au 17, 18, 19, 20 au 23, 2-3/V).

14. – CARMEL D'AUSCHWITZ : En rendant publique la décision prise par le Vatican de transférer le couvent des carmélites intallé en 1984 dans l'ancien camp de concentration d'Auschwitz, Jean-Paul II met fin à dix ans de *polémiques entre la communauté* juive et l'Eglise catholique (3, 4, 5, 15, 16).

14-15. – PAYS INDUSTRIALISES : En vue de soutenir l'action «réformatrice» de Boris Eltsine, les ministres des finances et *des affaires étrangères du groupe* des Sept (G7), réunis à Tokyo, approuvent un plan d'aide à la Russie de 240 milliards de francs (14 au 17).

***17.** – **ÉTATS-UNIS :** Au second procès des quatre policiers accusés *d'avoir passé à tabac un Noir*, Rodney King, à Los Angeles en 1991, le verdict, déclarant deux policiers coupables, est accueilli avec soulagement (18, 19, 20).

17. – TURQUIE : Décès de Turgut Ozal, président de la République *depuis 1989 (20)*.

17. – PAKISTAN : Provoquant un *«coup d'Etat constitutionnel»*, le chef de l'Etat, Ghulam Ishaq Khan, soutenu par Benazir Bhutto, chef de l'opposition, révoque le premier ministre Nawaz Sharif, qui *l'avait accusé de «conspirer» (20*, 24).

18-19. – ITALIE : En approuvant la réforme du mode d'élection des sénateurs et la suppression du financement public des partis politiques lors d'un référendum, les *Italiens ouvrent la voie à une* réforme du système politique. Le 22, Giuliano Amato présente la démission de son gouvernement (13, 17, 20, 21, 24, 27).

18-19. – POLOGNE : La célébration du cinquantenaire de l'insurrection du ghetto de Varsovie est l'occasion de la première visite en Pologne d'un chef de gouvernement israélien, en l'occurrence Itzhak Rabin (18, 19 au 21).

19. – ÉTATS-UNIS : Après cinquante et un jours de siège, 86 disciples de la secte des Davidiens *meurent avec leur gourou, David* Koresh, en incendiant leur ferme-forteresse à Waco (Texas) (21, 22, 24).

***21. – BRÉSIL :** Lors du référendum* sur le régime politique, les électeurs se prononcent à 66,1 % pour la république, 10,2 % pour la restauration de la monarchie (21, 29).

22. – TAUX D'INTÉRET : Suivie par plusieurs banques centrales européennes sauf celle d'Espagne, *la Bundesbank baisse ses taux* directeurs (taux d'escompte 7,50 % contre 7,25 % et taux lombard 9 % contre 8,50 %), le jour où Edouard Balladur effectue sa première visite *officielle à Bonn. Le 28, la Banque* féderale d'Allemagne ramène de 8,09 % à 7,75 % le taux de ses pensions à très court terme (24, 29).

23-27. – BERD : Lors de l'assemblée génerale à Londres de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, prési*dée par Jacques Attali, la Grande-*Bretagne met en cause les coûts élevés de fonctionnement de la banque (16, 20, 23, 24, 27, 29).

24. – AFRIQUE DU SUD : Mort d'Oliver Tambo, dirigeant historique de l'ANC (Congrès national africain) (25-26).

25. – ALBANIE : Lors du premier voyage d'un pape en Albanie, Jean-Paul II lance un appel à l'entente ethnique et confessionnelle (24, 27).

25. – RUSSIE : Au cours du référendum, les électeurs votent la confiance à Boris Eltsine à 58 %. *Le 29*, en rendant *public* son *projet* de Constitution, qui fait la part *belle à la fonction présidentielle*, le président engage la lutte finale contre le Congrès (7 au 10, 22, 24, 25-26, 27 au 29, 2-3/V).

***27.** – **PROCHE-ORIENT :** La neuvième session des négociations israélo-arabes, inaugurées par la conférence de paix de Madrid, il y a dix-sept mois et suspendues le 17 décembre 1992, s'ouvre à Washington. Le 30, en autorisant le retour de 30 Palestiniens bannis à vie dans les années 70, Itzhak Rabin fait un geste en direction des populations occupées (15, 16, 20, 27).

27. – ÉRYTHRÉE : Après les résultats positifs du référendum des 23, 24 et 25 avril, le président *Issayas Afeworki proclame officiel*lement l'indépendance de l'Érythrée, après trente ans de guerre avec l'Éthiopie (1961-1991) (24, 29).

29. – CEE : Estimant que la surveillance des frontières et la lutte contre le trafic des stupéfiants sont insuffisantes, la France reporte *sine die* la mise en œuvre des accords de Schengen, qui prévoyaient, à partir de 1993, la libre circulation des personnes au sein de neuf pays européens (2-3/V).

29. – ITALIE : Le refus des *députés* de lever l'immunité parlementaire de Bettino Craxi, ex-président du conseil, principale victime du scandale politico-financier, *provoque* la démission de quatre ministres aussitôt après la formation du nouveau gouvernement par Carlo Azeglio Ciampi, gouverneur de la Banque d'Italie, auquel participaient, pour la première fois depuis 1947, des ex-communistes (2-3/V).

29. – CHINE-TAIWAN : Depuis la fuite des nationalistes vers Taïwan et la victoire des communistes en 1949, les deux pays, à l'issue d'une rencontre historique à Singapour, concluent plusieurs accords (27, 2, 3/V).

Bosnie : la chute de Srebrenica

Le 6, un an après le début de la guerre, les combats se poursuivent à Sarajevo et en Bosnie orientale. Le même jour, les autorités musulmanes de Srebrenica s'opposent à l'évacuation des civils de l'enclave vers *Tuzla* décidée par le HCR (Haut commissariat des Nations *unies pour les délégués), estimant que cette* mesure facilite l'offensive serbe aux fins de la «purification ethnique».

Le 8, la Macédoine est admise aux Nations *unies sous le nom provisoire d'«ex-République yougoslave de Macédoine»* (FYROM). Pour la première fois, l'organisation internationale reconnaît un Etat sans nom ni drapeau.

Le 8, le tribunal constitutionnel de Karlsruhe autorise les Allemands à prendre part aux mis*sions de l'OTAN de contrôle aérien visant à* faire appliquer l'interdiction de survol de la Bosnie par les Serbes, les opérations débutent le 12.

Le 16, l'offensive des Croates sur la ville musulmane de Jablanica ouvre un nouveau front. Le même jour, le Conseil de sécurité de l'ONU adopte à l'unanimité la résolution 819 exigeant la fin de l'état de siège de Srebrenica, qui est déclarée «zone de sécurité» et demande l'envoi *sur* le terrain d'un bataillon canadien de 150 «casques bleus» qui s'y *déploie dès le 18*.

Le 16, la force onusienne supervise les négociations de reddition de la localité musulmane de Srebrenica tombée aux mains des Serbes *de Bosnie. Un cessez-le-feu est conclu, et un* corridor aérien, pour évacuer les blessés vers Tuzla, est *ouvert. Le 21, l'enclave devient «zone démilitarisée»*.

Dans la nuit du 17 au 18, le Conseil de sécurité adopte la résolution 820, qui aggrave les sanctions économiques contre Belgrade (gel des avoirs, blocus des bateaux et camions aux frontières et interdiction du trafic maritime à partir des côtes yougoslaves).

Le 18, Mate Boban, leader des Croates de Bosnie, signe un cessez-le-feu à Zagreb avec le président bosniaque (Musulman) Alija Izetbegovic, mais le 19 les combats s'intensifient en Bosnie *centrale autour de Vitez entre les belligérants*, alliés en principe, contre les Serbes.

Le 26, le Parlement des Serbes de Bosnie rejette le plan Vance-Owen ; les sanctions économiques entrées en *vigueur le même jour* sont renforcées le 27 et l'hypothèse d'une action *militaire internationale aérienne est relancée* (1 au 3, 5 au 10, 12 au 17, et à partir du 19).

FRANCE

2. – *Edouard Balladur* *expose* les méthodes de travail et le «programme d'action de son gouvernement au cours du premier conseil des ministres de la législature (3, 4-5).

2. – Assemblée nationale : Après avoir devancé Dominique Baudis (UDF) au premier tour de scrutin, *Philippe Séguin (RPR) est élu pré*sident de l'Assemblée nationale au second tour par 389 voix contre 59 à André Labarrère (PS) et 26 à Georges Hage (PC). L'UDF constitue un groupe unique sous la présidence de Charles Millon, les centristes ayant renoncé à créer un groupe indépendant. Bernard Pons, président du groupe RPR, est reconduit dans ses fonctions, tandis que Martin Malvy est élu président du groupe socialiste.(3, 4-5, 9, 11-12, 13).

6 – Assemblée nationale : Le RPR et l'UDF se partagent à égalité les présidences des six commissions permanentes. Valéry Giscard *d'Estaing préside la commission* des affaires étrangères, Jacques Barrot celle des finances, Pierre Mazeaud celle des lois (8, 9).

7. – Jacques Roseau : Après les aveux de l'un d'entre eux, ancien membre de l'OAS (Organisation armée secrète), les trois meurtriers présumés de Jacques Roseau, *assassiné le 5 mars 1993 à Mont*pellier, sont mis en examen (8 au 10, 11-12, 22, 23, 25-26, 2-3/V).

8. – Déclaration de politique générale d'Edouard Balladur : Le premier ministre obtient la *confiance de l'Assemblée par* 457 voix contre 81 et 2 abstentions. Il annonce notamment la révision du code de procédure pénale et celle du code de la nationalité; la présentation d'un collectif budgétaire comportant au moins 20 milliards de francs d'économies; l'autonomie de la Banque de France; la *privatisation des entre*prises publiques du secteur concurrentiel; un plan d'urgence pour le bâtiment. Il décide la suspension de toute fermeture de services publics en zone rurale. Il souhaite une modification du mode d'élec*tion des parlementaires européens.* Il annonce une initiative française en liaison avec la CEE pour obtenir la réunion d'une conférence sur l'Europe (9, 10, 13).

9. – Bilan : Edouard Balladur met en place une commission chargée d'évaluer la situation économique, sociale et financière du pays, présidée par Jean Raynaud, procureur général près la Cour des comptes *(11-12, 18-19, 2-3/V)*.

9. – Conseil d'Etat : Il rend public deux arrêts. Le premier élargit la période de responsabilité de *l'Etat dans l'affaire du sang conta*miné par le virus du sida suite à des transfusions sanguines (22 novembre 1984-20 octobre 1985). Le même jour, en condamnant *l'Assistance publique* de Marseille à indemniser la victime d'un acte *médical réalisé* en l'absence de toute faute, le Conseil d'Etat ouvre la voie à la reconnaissance de l'indemnisation sans faute (aléa théra*peutique) (10, 11-12, 21)*.

14. – Indicateurs économiques : *En mars, les prix ont augmenté de* 0,5 %, le chômage a progressé de + 1,4 % par rapport à février (14, 2-3/V).

15. – Sports : Limoges CSP bat Trévise à Athènes, et devient le premier club français lauréat d'une coupe d'Europe dans un sport d'équipe (15, 17, 20, 22).

15. – Déclaration de politique générale d'Edouard Balladur devant *le Sénat. Le Sénat approuve par* 223 voix contre 15 la déclaration de politique générale du premier ministre. En souhaitant le gel de toute autorisation d'implantation de magasins qui *«conduisent souvent à la disparition de toute vie locale dans les villages»*, il relance le débat entre tenants et adversaires des «grandes surfaces» (17, 18-19).

16. – Croissance économique : Selon l'INSEE la croissance a été de 1,1 % en 1992 en termes de PIB (Produit intérieur brut) marchand (17).

18. – Politique économique : Au cours de l'émission de TF1 «7 sur 7», *Edouard Balladur définit* ses rapports avec le chef de l'Etat et ses prérogatives par rapport à la majorité parlementaire. Sur le plan économique, il annonce *«des sacrifices»* – qui prendraient la forme d'un accroissement des prélève*ments – pour financer les déficits* (budget et sécurité sociale). Il se donne trois priorités : la réforme de la Banque de France, la modifi*cation de la loi de 1986 sur les* privatisations et l'éclatement de la Caisse des dépôts et consignations. Le 20, il indique que *«les délocalisations d'établissements publics déjà décidées»* seront maintenues (20 au 23, 25-26, 27).

20. – Banque de France : Edmond Alphandéry, ministre de l'économie, remet au premier ministre le projet de réforme de la Banque de France visant à lui accorder une *«autonomie»*. Le 24, le ministre de l'économie précise, dans un entretien au *Monde,* qu'il n'y aura pas de privatisation de la Banque (22 au 24, 29).

20. – Sports : Le navigateur *Bruno Peyron* et ses quatre équipiers deviennent les premiers détenteurs du *trophée Jules-Verne* en réalisant le tour du monde à la voile sans escale en moins de 80 jours. **21. – Nomination :** Philippe Massoni est nommé préfet de police de Paris en remplacement de Pierre Verbrugghe (23).

23. – Furiani : Onze mois après la catastrophe qui a fait, le 5 mai 1992, *15 morts, 2 265 blessés lors* de l'effondrement d'une tribune provisoire installé lors de la demi-finale de la Coupe de France de football, la chambre d'accusation de la cour d'appel de Bastia renvoie treize des dix-huit inculpés en correctionnelle (4-5, 25-26, V/V).

***27. – RPR :** Le conseil national du parti, dont Alain Juppé reste* secrétaire général, élit son nouveau bureau politique composé de 44 membres, élargi au premier *ministre et au président de l'As*semblée nationale (28, 29).

27. – Politique économique : Pour combler les déficits sociaux, *le gouvernement s'oriente vers une* hausse prochaine de la CSG (contribution sociale *généralisée*) de 1,1 % à 2,1 % ou plus et des *recettes de poche (tabac, alcool,* essence) (29, 2,3/V).

29. – Presse : Pour protester contre l'évacuation, le 28, par la police des grévistes de l'usine Sopalin, à Sotteville-lès-Rouen *(Seine-Maritime), opposés au licen*ciement de 150 ouvriers, le syndi*cat du Livre CGT déclenche* une grève qui empêche la parution de *la majorité des quotidiens* (2,3/V).

29. – Enseignement : François Bayrou annonce une modification de la réforme Jospin-Lang du lycée *dont il conserve le cadre. Il élargit* les *«options»* offertes aux élèves de *première et annonce que la loi Fal*loux qui interdit aux collectivités locales de subventionner les investissements des établissements privés sera abrogée (9, 10, 13, 2-3/V).

29. – Taux d'intérêt : La Banque de France *abaisse pour la troisième* fois en deux semaines (le 13 et le *23) d'un quart de point ses taux* directeurs, les ramenant de 8,50 % à 8,25 % pour les appels d'offres et de 9,50 à 9,25 % pour les pensions à cinq-dix jours (14 au 16, 20, 24, 2-3/V).

Crise au parti socialiste

Le 3, la réunion du comité directeur entérine la décomposition du parti. Lionel Jospin, constatant l'absence d'une *«volonté commune»* de tirer les leçons de la déroute du parti aux élections de mars, se démet de ses fonctions au bureau exécutif et au comité directeur. Prenant acte du désaccord entre Laurent Fabius et Michel Rocard *sur les* modalités de la rénovation du PS, *la majorité du comité directeur* décide la démission collective de la direction du parti et met en place une direction provisoire. *Celle-ci, présidée par Michel* Rocard, a pour mandat de préparer la rénovation du *PS* en organisant des Etats *généraux* du parti, les 2, 3 et 4 *juillet*, et des «assises de la gauche» ultérieurement. Le 23, Laurent Fabius et ses partisans décident de ne pas participer à la réunion du comité directeur convoqué le lendemain. Le 24, au terme de cette réunion, la plus grosse fédération du parti, celle du Pas-de-Calais, à majorité fabiusienne, décide de rejoindre la direction provisoire, de même que celle du Nord, dirigée par Pierre Mauroy et ses amis. Les fabiusiens décident alors de siéger au bureau exécutif du parti, suspendu le 3 et reconstitué par M. Rocard. Le 28, le *bureau exé*cutif du PS «reconstitué» rend *publique sa composition* (3, 4-5, 6, 7, 8, 13, 16, 17, 18-19, 20, 21, 23, 25-26, 27 avril, 2-3/V).

Des bavures policières au débat sur la ville

Le 4, un jeune ouvrier qui volait des pneus est tué à Chambéry lors de son interpellation par un policier ; le 6, un jeune Zaïrois, en garde à vue dans un commissariat parisien du 18e, est tué par un coup de feu tiré par un inspecteur. Le 7, un lycéen d'origine algérienne qui participait à un «rodéo» est grièvement *blessé à Wattrelos (Nord)* lors de son interpellation par un *brigadier en état d'ébriété*. Ces bavures provoquent des affronte*ments de rue entre jeunes et* CRS, le 8, à Tourcoing et le 10, à Paris. Le 8, Charles Pasqua *suspend* les fonctionnaires de police incriminés dans les différentes affaires.

Edouard Balladur s'oppose à la suppression des allocations familiales des parents de délinquants, souhaitée le 11, par Pascal Clément, ministre délégué chargé des relations avec l'Assemblée nationale et Pierre Cardo (PR), maire de Chanteloup-les-Vignes. Le 14, dans sa communication sur la *«sécurité en France»*, présentée au conseil des ministres, M. Pasqua se fixe comme objectifs la lutte contre la drogue et le contrôle des flux migratoires. Ses commentaires suscitent les «réserves» du prési*dent de la République* mais sont approuvés par M. Balladur, le 15, *dans sa déclaration de politique* générale devant le Sénat et le 18 sur TF1. *Le 26, M. Pasqua* annonce le dépôt de deux projets de loi *visant à renforcer les* contrôles d'identité préventifs et à *«maîtriser les flux migratoires»*.

Les *27 et 28*, le débat d'orientation sur la ville se déroule à l'As*semblée nationale*. Le *27, Simone* Veil obtient le «dégel» de 110 mil*lions de francs de crédits bloqués* par le gouvernement précédent. Le *27, M. Balladur souhaite que le* texte du Sénat réformant le code *de la nationalité ne soit pas modi*fié. Le 29, la commission des lois *de l'Assemblée nationale* adopte le rapport de son président, Pierre *Mazeaud (RPR), sur la proposition* de loi déjà votée par le Sénat en *1990*, réformant le code de la nationalité (8 au 17, 20 au 22, 27 au 29).

CULTURE

1. – Mort de Robert Gilbert codirecteur du TNP (Théâtre national populaire) de Villeurbanne (7).

Picasso : «Toros y toreros» exposition sur l'œuvre du peintre touchant à la tauromachie au Musée Picasso, jusqu'au 28 juin *(20)*.

3. – Mort d'Alexandre Mnouchkine, producteur de cinéma, fondateur des Films Ariane, père d'Ariane Mnouchkine, directrice du Théâtre du Soleil (7).

5. – Théâtre : La septième Nuit des Molières couronne Laurent Terzieff qui reçoit le Molière de la *mise en scène* pour *Temps contre temps.*

7. – Théâtre : La Comédie-Française rouvre le théâtre du Vieux-Colombier, fondé par Jacques Copeau. Repensé par l'architecte Bernard Kohn, il est conçu pour les auteurs et créateurs contemporains. Jacques Lassalle l'inaugure *en mettant* en scène deux pièces de Nathalie Sarraute, *le Silence* et *Elle est là* (du 7 avril au 13 juin) (8, 23).

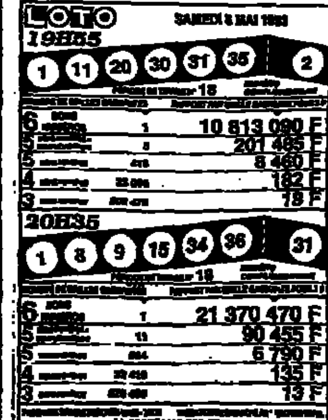
20-25. – Printemps de Bourges : Le 17e Festival dirigé par Daniel Colling, consacré au rock et à la chanson se tient à Bourges (15, 22).

24. – Mort de Pierre Naville, sociologue et ancien surréaliste (II/III/V).

26. – Théâtre lyrique : *Le Château de Barbe-Bleue*, opéra de Béla Bartok, livret de Bela Balazs, au théâtre du Châtelet à Paris, les *26, 28* et *30* avril *(25-26)*.

28. – Danse : L'Opéra de Paris rend hommage à George Balanchine. Ballet de l'Opéra-Garnier jusqu'au 30 avril et du 3 au 5 mai (22, 2.3/V).

28. – Mort de Dominique Bozo, *né en 1935*, président du Centre Georges-Pompidou et conservateur général des Musées de France (29, 2,3/V).



Le Monde

SCIENCES • MEDECINE

Mouvement de plaques

Immense et massive, l'Asie est faite des pièces d'un puzzle géologique dont on peut suivre la mise en place progressive au cours de quelque 250 millions d'années

L'ASIE, avec ses 44 millions de kilomètres carrés, est le plus grand des six continents. Elle est très massive, n'ayant d'appendices (îles et presqu'îles) que sur ses façades est et sud-est. Pourtant, les recherches pluridisciplinaires (1), qui y sont menées depuis 1980 par des équipes franco-chinoises, grâce à des programmes réalisés en commun avec la Thaïlande, le Vietnam, la Corée du Sud et le Japon et qui se poursuivent maintenant dans le cadre de coopérations avec la Mongolie, la Russie et le Kazakhstan (2), ont montré qu'elle est faite d'une *mosaïque de pièces et de morceaux*. Les unes et les autres se sont soudés au fil des temps géologiques et certains sont en cours d'« extrusion » vers le Sud-Est (le Pacifique) sous la poussée formidable du sous-continent indien. Ce dernier, venu de très loin dans l'hémisphère Sud, « *télescope* » en effet l'Asie depuis une soixantaine de millions d'années (*le Monde* du 21 février 1990 et des 5-6 mai 1991).

Un des principaux outils d'études pour reconstituer ce puzzle géologique est le paléomagnétisme qui est fondé sur la capacité des roches volcaniques et de certaines roches sédimentaires à conserver très longtemps, parfois même à jamais, l'empreinte du champ magnétique terrestre qui régnait lors de leur mise en place.

Le champ magnétique terrestre s'inverse à des intervalles de temps irréguliers, qui vont de quelques dizaines de milliers à plusieurs dizaines de millions d'années. Ces inversions surviennent, sans doute, en contrecoup de phénomènes qui se produisent dans le *noyau* liquide de notre planète. Selon les époques, le champ est dit « normal » quand le pôle nord magnétique est dans sa position actuelle (c'est-à- dire près du pôle... sud géographique !), *ou il* est dit « inverse » quand le pôle nord magnétique est au nord géographique.

En chaque point de la Terre, le champ magnétique se définit par trois composantes : l'*intensité* ; la *déclinaison* qui est l'angle séparant la direction du nord magnétique, donnée par l'aiguille d'une boussole, et celle du nord géographique (le méridien local) ; l'*inclinaison* qui est l'angle entre une aiguille aimantée libre et l'horizontale du lieu.

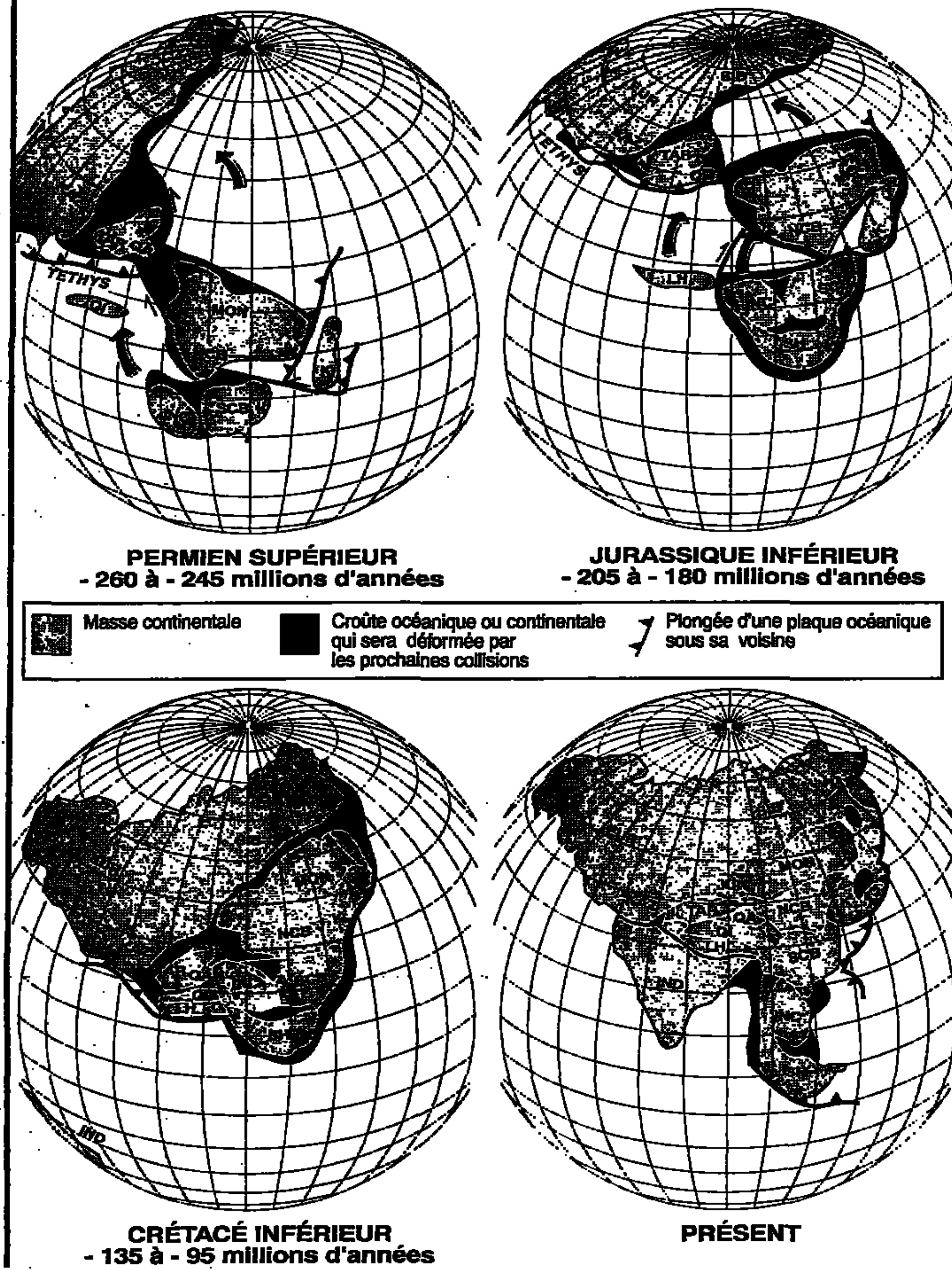
Pour comprendre l'importance de l'*inclinaison* dans la reconstitution des divagations des masses continentales, il faut se rappeler que le champ magnétique terrestre est, pour l'essentiel, un dipôle dont les lignes de force dessinent des courbes : aux pôles magnétiques, ces lignes sont perpendiculaires à la surface de la Terre et le champ y est vertical ; à l'équateur magnétique, elles sont parallèles à cette surface et le champ y est horizontal. L'*inclinaison* dépend donc de la latitude magnétique, qui se trouve être, en moyenne, proche de la latitude géographique, celle dont on a le plus l'habitude. Retrouver l'*inclinaison* des champs magnétiques d'autrefois, fossilisés au moment de la formation des diverses roches volcaniques ou sédimentaires, permet de connaître la latitude magnétique (mais pas la longitude) de la masse continentale étudiée à diverses époques du passé.

Encore faut-il pouvoir dater ces différentes époques. La datation des roches volcaniques ne pose pas de problème. Mais ce type de roches n'est pas le plus abondant sur les continents. Les spécialistes se fondent donc surtout sur les roches volcaniques constitutives de la croûte océanique où l'on *retrouve, outre l'empreinte de la* succession des périodes où le champ magnétique terrestre était « normal » et de celles où il était « inverse », la direction et l'ampleur des dérives anciennes des masses continentales.

La « fugacité » relative de la croûte océanique

Malheureusement, la croûte océanique (faite de basalte, en simplifiant) n'est pas éternelle. Elle se met en place dans l'axe des dorsales subocéaniques ; elle dérive peu à peu sous la poussée de la mise en place de ses plus jeunes portions, en entraînant éventuellement des masses continentales purement passives ; elle disparaît en plongeant sous une plaque faite de croûte océanique ou de croûte continentale. La plus vieille croûte océanique, qui occupe une partie du Pacifique occidental, a ainsi un âge qui n'excède pas 180 millions d'années. Alors que les masses continentales, moins denses que la croûte océanique puisque constituées de granite (en simplifiant encore), ne peuvent disparaître en plongeant et sont donc plus ou moins éternelles, même si les collisions successives qu'elles subissent en se télescopant les déforment souvent de manière considérable. Les plus vieilles roches continentales connues ont un âge de 3,6 milliards d'années.

Cette « fugacité » (à l'échelle des temps géologiques) des fonds océaniques fait que plus on remonte le temps, plus il est difficile de reconstituer la « figure de la Terre » et moins ces reconstitutions sont précises. Cependant, des spécialistes, en particulier français, ont pu retrouver à quoi ressemblait très probablement l'Asie depuis le permien supérieur (– 260 à – 245 millions d'années). C'est évidemment peu de chose lorsqu'on se rappelle, d'abord que le permien est le dernier étage de l'ère primaire (qui a commencé aux alentours de – 570 millions d'années), ensuite que la Terre s'est formée il y a 4,6 milliards d'années...



Blocs continentaux :	J : Japon	LH : Lhassa (Tibet Sud)	QI : Qiangtang (Tibet Nord)
EUR : Europe	JUN : Dzoungarie	MON : Mongolie	SCB : Chine du Sud
INC : Indochine	K : Corée et Chandong	NCB : Chine du Nord	SH : Malaisie, Indonésie (Changhtai)
IND : Inde	KAZ : Kazakhstan	QA : Qaidam	TAR : Tarim

La séquence la plus plausible

Les quatre cartes, que nous publions ci-contre (3), montrent quatre étapes de la formation de l'Asie. Certes, ces étapes font encore l'objet de discussions entre spécialistes, mais elles donnent la séquence la plus plausible de l'évolution de l'Asie.

Les flancs est et sud de l'Asie n'ont cessé d'être agrandis par les arrivées successives de petits blocs qui ont « télescopé » la masse constituée, au carbonifère (de – 360 à – 290 millions d'années et au permien inférieur (de – 290 à – 260 millions d'années), par la Sibérie (SIB), l'Europe (EUR) et le Kazakhstan (KAZ). Cette masse s'accroît d'abord (au permien supérieur) des blocs Dzoungarie (JUN), Tarim (TAR) et Qaidam (QA), ensuite du bloc Qiangtang (QI, ou *Tibet du Nord) arrivé du sud*. Les blocs Corée-Chandong (K), Indochine (INC), Chine du Nord (NCB), Chine du Sud (SCB), Mongolie (MON), qui *venaient* vraiment de très loin, ont commencé par se regrouper à quelque distance. Puis ils ont rejoint la masse de la future Asie et ont été suivis ultérieurement par le bloc Lhassa (LH) qui est arrivé du sud.

La comparaison des quatre cartes montre aussi que l'ensemble des blocs Sibérie, Kazakhstan et Europe a pivoté de telle sorte que le nord-est de la Sibérie a toujours été très au nord (il a même « coiffé » le pôle Nord) alors que l'Europe et sa bordure *sud – l'océan aujourd'hui* disparu de la Téthys (*le Monde* du 16 décembre 1992) – étaient situées à des latitudes tropicales avant de « remonter » à leur emplacement tempéré actuel.

Bien entendu, la reconstitution de ce puzzle dans l'espace et dans le temps a demandé d'innombrables mesures prises sur le terrain, des calculs très complexes, des essais sur maquettes effectuées en pâte à modeler. On a vu que ces cartes soulèvent encore des discussions. Mais elles font regretter que l'Asie soit, à ce jour, le seul continent sur l'histoire duquel les spécialistes des sciences de la Terre ont autant travaillé.

YVONNE REBEYROL

(1) De telles études impliquent principalement les travaux de paléomagnéticiens, de tectoniciens, de sismologues, de géochimistes. Y ont participé Vincent Courtillot, Paul Tapponnier, Rolando Armijo, Jean Besse, Jean-Pascal Cogné, Gilles Peltzer et Urs Scharer, auxquels on peut ajouter Hervé Leloup, Jean-Philippe Avouac, Randolph J. Enkin (Canada), Yan Chen et Zhenyu Yang (Chine) qui ont fait à l'IPG de Paris leur thèse de doctorat sur ce sujet.

(2) Ces recherches ont été et sont possibles grâce, en tout premier lieu, aux crédits de l'Institut national des sciences de l'univers (CNRS et ministère de l'éducation nationale) et de l'Institut de physique du globe de Paris ainsi que du ministère de la géologie et de l'Académie des sciences de Chine, grâce aussi à la collaboration avec des organismes des différents pays cités.

(3) Ces cartes sont extraites de *Paleomagnetic Constraints on the Geodynamic History of the Major Blocks of China, From the Permian to the Present*, de Randolph J. Enkin, Zhenyu Yang, Yan Chen et Vincent Courtillot, publié dans le *Journal of Geophysical Research* du 10 septembre 1992.

Les soubresauts de la fusion froide

En 1989, deux chercheurs avaient affirmé avoir découvert une nouvelle source d'énergie. Malgré le scepticisme de la communauté scientifique, ils persistent et signent un nouvel article sur le sujet

LA nouvelle a fait l'effet d'une petite bombe. Martin Fleischmann et Stanley Pons, les deux électrochimistes qui avaient défrayé la chronique voici quatre ans en annonçant qu'ils avaient découvert une source d'énergie propre, bon marché et quasi inépuisable, la fusion froide, récidivent. Ils viennent en effet de publier, au tout début de ce mois de mai, dans la revue spécialisée *Physics Letter A* un nouvel article consacré à ce thème (1), dans lequel ils révèlent qu'ils observent de forts dégagements d'énergie au cours de leurs expériences d'électrolyse de l'eau lourde. Jusqu'à 600 % de l'énergie fournie.

Prudents, ils ont gommé le mot « fusion » de leur texte. Prudents, ils ne parlent que d'expériences de mesure de chaleur, de calorimétrie. Prudente aussi, la communauté scientifique n'avance qu'à pas comptés, *et n'accordera*, éventuellement, son crédit aux deux hommes qu'au terme d'une expertise sans faille pour faire oublier « *ce papier d'avril 1989 qui ne valait rien.* »

A cette époque, Martin Fleischmann, de l'université de Southampton (Grande-Bretagne), et Stanley Pons, de l'université de l'Utah (Etats-Unis), avaient frappé de stupéfaction la communauté scientifique. Lors d'une conférence de presse donnée le 23 mars 1989 à Salt-Lake-City, ils annonçaient en effet qu'ils avaient réussi là où tant d'autres avaient échoué, en obtenant dans une simple éprouvette la reproduction d'un phénomène qui se produit au cœur des étoiles et du Soleil : la fusion nucléaire de l'hydrogène ou, plutôt, d'un de ses isotopes, le deutérium (2).

Les scientifiques du monde entier furent d'autant plus estomaqués que l'expérience de ces deux chercheurs, décrite dans un article paru, le 1er mai 1989, dans le *Journal of Electro-analytical Chemistry and Interfacial Electrochemistry*, était d'une étonnante simplicité. Il suffisait de soumettre sur une longue période, et selon des procédures particulières de montée en tension et en intensité d'un certain courant électrique, le contenu d'un récipient de verre rempli d'eau lourde à une électrolyse menée par le biais d'électrodes en palladium, un métal avide d'hydrogène.

Au bout d'un certain temps, disaient MM. Pons et Fleischmann, nous observons « *pendant une centaine d'heures une importante libération d'énergie* » qui, ajoutaient-ils, commençait à faire fondre les électrodes, supposées résister à des températures élevées.

D'où venait cette énergie ? De la fusion nucléaire de ces atomes d'hydrogène, qui constituent la majeure partie de la matière des étoiles, expliquaient-ils. Une hypothèse particulièrement audacieuse, dans la mesure où, depuis des dizaines d'années, des milliers de chercheurs tentent de maîtriser cette fameuse fusion dans de coûteux chaudrons nucléaires où règnent des températures dépassant les 100 millions de degrés !

Lever le doute

Un duo de chercheurs avait-il gagné le pari perdu par tant d'équipes ? Deux chercheurs avaient-ils découvert la « fusion froide », à basse température, là où les physiciens butaient sur les instabilités des plasmas de la « fusion chaude » ? Tenait-on, comme l'affirmaient Pons et Fleischmann, « *une nouvelle technologie de production d'énergie* », d'autant plus intéressante pour l'humanité qu'elle faisait appel à une matière première, le deutérium, pratiquement inépuisable à l'échelle des temps géologiques ?

Aussitôt, des centaines de laboratoires tentèrent de répéter l'expérience et de trouver des signes de la présence des neutrons, des rayonnements gamma et du tritium caractéristiques des réactions de fusion nucléaire. Même les plus sceptiques se lancèrent dans l'aventure en raison de la notoriété de Martin Fleischmann, « *un savant au passé prestigieux, supérieurement intelligent* ». Il fallait lever le doute. Savoir si cette découverte offrait « *une source d'énergie abondante, efficace et propre* » ou si, au contraire, comme se le demandait le haut-commissaire à l'énergie atomique, Jean Teillac, « *on avait seulement réussi à faire des étincelles avec deux silex, alors que l'on cherchait à domestiquer le feu* ».

Les résultats ne se firent pas attendre, et bien vite, à quelques exceptions près, la plupart des laboratoires engagés dans l'expertise de l'expérience de MM. Pons et Fleischmann conclurent à l'absence de réactions de fusion dans cette électrolyse de l'eau lourde. Malgré l'allocation, par l'Etat de l'Utah, de 5 millions de dollars aux deux chercheurs pour poursuivre leurs expériences au sein d'un institut national, tout nouvellement créé, de la fusion froide, le soufflé retomba bien vite.

L'institut fut fermé en juin 1991 sur cette oraison de John Morris, vice-président de l'université de l'Utah : « *La science n'a pas progressé assez rapidement pour assurer une éventuelle source de financement extérieure.* » Moins diplomatique, la revue scientifique *Nature* n'avait pas hésité à écrire quelques mois plus tôt que les preuves du phénomène, de plus en plus ténues, « *tendaient vers l'invisible* », que le tritium s'était évaporé, les rayons gamma avaient disparu et que... « *Stanley Pons, lui-même, se faisait rare* ». Au creux de la vague, les deux chercheurs disparurent un temps de la circulation pour se retrouver bientôt un point de chute en France, à Sophia-Antipolis, dans un superbe laboratoire financé par les Japonais.

Deux ans durant, ils peaufinèrent leurs expériences. Dans un silence total, brisé seulement par les échos d'une conférence internationale organisée en octobre 1991 par les Japonais à Nagoya. Là, malgré le scepticisme de la majeure partie de la communauté scientifique, fondée sur l'absence de résultats d'expériences probantes et reproductibles, plusieurs laboratoires – deux américains, un indien et deux japonais – annoncèrent qu'ils avaient obtenu à plusieurs reprises d'importants dégagements de chaleur au cours d'expériences électrochimiques mettant en jeu du deutérium en présence d'électrodes en palladium ou en nickel (*le Monde* du 24 octobre 1991).

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU

Lire la suite page 18

(1) « *The calorimetry of the Pd-D_2O system : from simplicity via complications to simplicity* », *Physics Letters A* du 3 mai 1993, volume 176, number 1.2.

(2) Il existe plusieurs variétés, ou isotopes, d'hydrogène. Tout d'abord l'hydrogène (H). Puis l'hydrogène lourd, ou deutérium (D), présent en abondance dans les molécules d'eau de mer, à raison d'une molécule de D_2O pour six mille sept cents molécules d'H_2O. Enfin, l'hydrogène super lourd, ou tritium (T), produit au sein des réacteurs nucléaires et qui peut donner lieu à la production d'eau « tritiée ».

SCIENCES • MEDECINE

Le souvenir par le bout du nez

Phénomène mystérieux entre tous, la mémorisation des odeurs commence à livrer ses secrets aux neurophysiologistes

Y a-t-il mémoire plus mystérieuse que celle des odeurs ? Plus tenace, plus fugitive à la fois ? Voilà un sens qui, plus que tout autre, résiste à l'épreuve du temps (1). Un sens « muet », qui défie le langage : les mots manquent pour décrire un parfum, ou n'atteignent que sa source – fruitée, musquée, poivrée. Un sens, enfin, qui défie les règles de la mémoire même : impossible ou presque de se remémorer à volonté une fragrance, si surprenante ou familière qu'elle soit, mais il suffit de rencontrer à nouveau une odeur oubliée pour que s'épanouisse un bouquet de souvenirs, chargés d'un tel contenu émotionnel qui peut nous noyer à l'instant sous un flot de nostalgie ou d'angoisse.

« La mémoire peut tout faire revivre sauf les odeurs, bien que rien ne fasse plus complètement revivre le passé qu'une odeur qui lui fut à un moment associée », disait Nabokov. La puissance de l'évocation peut même, parfois, outrepasser le cadre du réel. Spécialiste de l'olfaction à l'université de Stockholm (Suède), le psychologue Trygg Engen relate ainsi comment Avigdor Arikha, peintre roumain d'origine juive, décrit sa réaction en retrouvant un carnet d'esquisses réalisées, alors qu'il était encore enfant, sur les événements survenus dans un camp de concentration. *« Quand je l'ai ouvert, j'ai dû demander à ma femme de l'emporter. Ce n'était pas les dessins eux-mêmes, c'était l'odeur : l'horrible odeur de cadavres. Le carnet empestait, ou c'est ce que je croyais, jusqu'à ce qu'Anne me dise qu'il n'avait aucune odeur. La puanteur était dans mon esprit* (2). »

On comprend alors que l'intensité de la mémoire olfactive, à nulle autre pareille, ait de longue date fasciné psychologues et neurophysiologistes. Immortalisée par *A la recherche du temps perdu* (*« Je portai à mes lèvres une cuillerée du thé où j'avais laissé s'amollir un morceau de madeleine. Mais à l'instant même où la gorgée mêlée de miettes de gâteau toucha mon palais, je tressaillis, attentif à ce qui se passait d'extraordinaire en moi. Un plaisir délicieux m'avait envahi, isolé, sans la notion de sa cause »*), la mémoire olfactive fut par la suite désignée, par de nombreux chercheurs, comme le « syndrome de Marcel Proust ». Un hommage à l'esprit qui masque une réalité autrement primitive, puisque la reconnaissance des odeurs, la science ne cesse de le confirmer, constitue le système de communication le plus vital et le mieux partagé dans le règne animal.

Le désir et l'instinct

Chez les insectes, dont les antennes olfactives peuvent détecter certaines substances biologiques à des kilomètres de distance, les phéromones (3) gouvernent non seulement la vie sexuelle, mais aussi, chez les termites, les abeilles ou les fourmis, toute l'organisation sociale. Un véritable guide de comportement que l'on retrouve également chez les mammifères, où les sécrétions odorantes sont essentielles à la reconnaissance de l'espèce, ou encore à celle du couple mère-enfant.

Ainsi que l'ont montré récemment des chercheurs de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), une brebis mémorise l'odeur de son petit dans les heures qui suivent la naissance et refuse dès lors de nourrir tout autre agneau que le sien. Le lapin nouveau-né, qui ne bénéficie de la présence maternelle que quelques minutes par jour, apprend, dès le premier jour, à reconnaître la phéromone spécifique sécrétée par les mamelles nourricières. De même le petit d'homme, âgé de deux jours à peine, reconnaît-il sans hésitation l'odeur du sein maternel.

Sens du désir et de l'instinct marqué au sceau de l'animalité, l'odorat est aussi, de tous les systèmes sensoriels, celui dont l'organisation cérébrale est la plus simple. D'où l'intérêt croissant que lui portent depuis quelques années les spécialistes de la cognition, qui espèrent, grâce à lui, déchiffrer les mécanismes, ô combien complexes, de la mémorisation.

Au laboratoire de physiologie neurosensorielle de Lyon (CNRS-Université Claude-Bernard), où une quarantaine de personnes étudient les mécanismes de l'olfaction, c'est à cet unique objectif que se consacrent, sous la direction de Rémi Gervais, les physiologistes Anne-Marie Mouly et Nadine Ravel. Comme compagnon d'infortune, elles ont choisi le rat : un animal chez lequel l'odorat est prépondérant (*a fortiori* chez le rat de laboratoire, albinos et doté d'une vue extrêmement médiocre), qui témoigne, de surcroît, d'une excellente aptitude à mémoriser les odeurs nouvelles qui lui sont présentées.

Lorsqu'une odeur pénètre dans les narines – celles du rat comme celles de l'homme, – elle atteint tout d'abord le fond des cavités nasales, où se trouvent les cellules olfactives. La molécule odorante se fixe alors sur l'un des multiples récepteurs que contiennent ces cellules qui transforment cette donnée chimique en un message électrique. Ce message, enfin, est transmis jusqu'au cerveau par les nerfs olfactifs : là est l'étape qui intéresse les neurophysiologistes, puisque c'est au cours de ce voyage que le message olfactif est traité de manière à être par la suite identifié et mémorisé.

Leurres olfactifs

« A la différence de ce qui existe pour la vue ou l'audition, il n'existe pas d'aires de projection de l'olfaction au niveau du néo-cortex. Les stimulus olfactifs accèdent directement, via le bulbe olfactif, au paléocortex », précise Rémi Gervais. En chemin, les nerfs olfactifs forment des connexions avec l'hippocampe et les amygdales (organes-clés de l'apprentissage et de la mémoire) ainsi qu'avec le système limbique, siège des émotions – ce qui explique sans doute la forte tonalité affective de nos souvenirs olfactifs.

Où, de ce long parcours, s'effectue la mémorisation des odeurs ? *« Pendant longtemps, on a cru le siège de la mémoire exclusivement situé dans les profondeurs du cerveau, au niveau de l'hippocampe, du néo-cortex et du thalamus*, rappelle Nadine Ravel. *Mais si ces régions cérébrales jouent effectivement un rôle essentiel dans les phénomènes de mémorisation, on découvre aujourd'hui que les aires sensorielles elles-mêmes, plus périphériques, interviennent également comme lieu de stockage des souvenirs. »*

« En ce qui concerne l'olfaction, plusieurs travaux effectués sur le rat ont montré que l'apprentissage d'une odeur induisait des modifications morphologiques durables dans le bulbe olfactif », ajoute Anne-Marie Mouly. Cette découverte, faite en 1986 par l'équipe américaine de Michael Léon (université d'Irvine, Californie), est à la base des recherches que mène depuis quatre ans l'équipe de Rémi Gervais. Des recherches qui démontrent que le bulbe olfactif, relais principal entre le nez et le cerveau, ne se contente pas de transmettre passivement l'information sensorielle. Il garde également une trace physique de l'odeur reçue et participe, de ce fait, à sa mise en mémoire.

« Pour tester cette hypothèse, nous avons mis au point un apprentissage olfactif particulier, où l'odeur est remplacée par la stimulation électrique directe du bulbe olfactif », explique Anne-Marie Mouly. Dans cet organe situé à l'avant du cerveau – et dont la taille, chez le rat, n'excède pas celle d'un petit pois extra-fin, – la stimulation électrique est délivrée par un ensemble d'électrodes métalliques, implantées à demeure et « *totalement indolores* ». Cette technique permet de créer des messages nerveux artificiels, des « leurres » olfactifs qui sont ensuite transmis comme de véritables odeurs aux zones supérieures du cerveau.

« Par rapport à une odeur naturelle, l'intérêt de la pseudo-odeur électrique est de donner accès à la connaissance précise du réseau neuronal impliqué dans le codage de l'information, puisque celui-ci est imposé par l'emplacement des électrodes dans le bulbe olfactif », poursuit Anne-Marie Mouly. Partant de ce principe, les chercheurs ont observé ce qu'il advenait de l'éducation de leurs rats lorsqu'ils bloquaient transitoirement, à l'aide d'un anesthésique injecté à proximité des électrodes de stimulation, le fonctionnement de ce réseau de neurones.

Les résultats – à paraître, en juin, dans la revue *Behavorial Neuroscience* – sont sans ambiguïté : appliqué dans l'heure qui suit la séance d'apprentissage, l'anesthésique n'empêche nullement le rat d'apprendre à reconnaître les odeurs qui lui sont présentées. Si ce n'est que, quelques jours plus tard, il a tout oublié. Organe extrêmement périphérique, le bulbe olfactif n'en est donc pas moins impliqué dans les processus de mémorisation à long terme des odeurs.

Par quelles modifications neuronales le bulbe olfactif participe-t-il ainsi à la « consolidation » de la mémoire olfactive ? Quels sont les mécanismes cellulaires associés à cet apprentissage ? Quel est le rôle exact des neurones émetteurs de noradrénaline (situés dans le tronc cérébral), dont on sait que l'inhibition bloque non pas la perception, mais la capacité à reconnaître les odeurs ? A ces questions comme à bien d'autres, les spécialistes de l'olfaction ne peuvent encore répondre. Mais ils sont formels : leurs travaux sont suffisamment avancés pour constituer, dès aujourd'hui, un bon modèle d'étude des processus de mémorisation chez l'homme. Et peut-être, demain, des phénomènes neurobiologiques impliqués dans la perte de la mémoire, dont la maladie d'Alzheimer, par sa fréquence et sa gravité, constitue l'exemple le plus dramatique.

CATHERINE VINCENT

(1) Toutes les expériences le confirment, la « courbe de l'oubli » des souvenirs olfactifs, notion introduite à la fin du XIX[e] siècle par le psychologue allemand Herman Ebbinghaus, décroît étonnamment peu dans le temps, comparée à celle des souvenirs visuels et auditifs.

(2) *La Recherche* n° 207, février 1989.

(3) Substances glandulaires et odorantes comparables aux hormones, mais rejetées hors de l'organisme.

Les soubresauts de la fusion froide

Suite de la page 17

Et ce avec des gains d'énergie compris, selon les cas, entre 20 % et 900 % ! Certains, depuis, ont affirmé qu'ils avaient obtenu des résultats avec de l'eau ordinaire, de l'inox, ou des gaz. C'est le cas notamment d'un chercheur de la Shell, Jacques Dufour, qui affirme observer des dégagements de chaleur mesurables de quelques pour cent lors d'expériences de décharges électriques dans un gaz d'hydrogène et de deutérium *via* des électrodes en palladium, en nickel ou en inox.

« La voie que j'ai choisie, dit-il, *est différente de celle de Pons et Fleischmann. Mais j'ai quelque chose de curieux. J'observe un dégagement de chaleur continu, alors qu'avec de l'azote comme gaz je n'obtiens rien, et un noircissement des pellicules photo que j'expose près de l'expérience. »* Que penser ? La réponse appartient au chercheur, qui estime qu'*« il faut être prudent »* et qu'il a un an et demi devant lui, payé par la Shell, *« pour aller voir de plus près et évaluer ses recherches pour lesquelles il a déjà pris deux brevets »*.

Affaire à suivre, en attendant le contenu d'un article que Jacques Dufour devrait en principe publier en septembre dans la revue *Fusion Technology*, et qui devrait permettre, dit-il, à ceux qui le souhaitent de reproduire cette expérience.

Le chercheur français donnera ainsi au reste de la communauté scientifique les recettes permettant de juger du bien-fondé, ou non, des résultats avancés. Cette démarche-là, MM. Pons et Fleischmann ne l'ont pas faite. Au contraire d'autres chercheurs qui, comme MM. Bednorz et Muller, ont fourni la plus grande partie de leurs résultats sur les supraconducteurs à haute température, ce qui permit de confirmer ce phénomène exceptionnel aux cours des semaines qui ont suivi. Au contraire d'autres qui, comme MM. Beuhler et Friendler, ont cru avoir observé à Brookhaven des phénomènes de « fusion tiède » lors de tirs d'amas d'eau lourde sur des cibles. Ils se livrèrent alors au jugement de leurs pairs qui, deux ans plus tard, expliquèrent, non sans mal, qu'il n'y avait pas de phénomène nouveau.

« Ce qui me gêne, explique Michel Genet, de l'Institut de physique nucléaire d'Orsay, *c'est que les expériences de Pons et Fleischmann ne sont pas reproductibles. Il y a peut-être de bonnes raisons à cela qui tiennent à la maîtrise de tous les paramètres. Mais tant qu'on ne pourra pas refaire ces expériences, ils ne pourront convaincre personne. D'autant que chaque fois que l'on tente de le faire et que l'on débouche sur un échec, ils nous disent, sans plus de précisions, que cela n'est guère étonnant car nous n'avions pas les bonnes conditions pour réussir. »*

A une toute petite différence près

Pour quelles raisons ? Secrets de fabrication, brevets, propriété industrielle ? Nul ne le sait. Mais le précédent fâcheux de l'annonce, trop hâtive, d'avril 1989 incline la plupart des scientifiques à la plus grande prudence lorsque MM. Pons et Fleischmann émergent de leur long silence en publiant, début mai, un article sur les résultats de leurs recherches dans *Physics Letter A*. Ils persistent et signent, à une toute petite différence près. Ce n'est plus de la fusion nucléaire. Il n'y a plus de neutrons, de rayons gamma et de tritium. Rien que de la calorimétrie et des bouffées d'énergie obtenues de temps en temps.

Chaque fois, au terme d'une expérience au scénario bien rodé, les deux chercheurs envoient un courant électrique faible (200 milliampères environ) dans des électrodes de palladium trempant dans une solution d'eau lourde additionnée de sulfate de lithium. Tension et intensité augmentent progressivement selon un savant dosage pour atteindre quelque 500 milliampères au troisième, sixième ou neuvième jour de l'expérience. Dans certains cas, les deux hommes ont observé d'importantes élévations de température qui ont conduit à l'ébullition de l'eau lourde. Selon eux, l'énergie produite à cette occasion pendant une durée d'environ 600 secondes aurait été de quatre fois supérieure à celle fournie au système.

Alors ? Pourquoi d'autres ne parviennent-ils pas aux mêmes résultats lorsqu'ils refont l'expérience ? *« Il ne faut pas être innocent*, répond Max Costa, directeur du laboratoire d'électrochimie interfaciale du CNRS à Paris. *Ce n'est pas en prenant au pied de la lettre, comme ça, le protocole d'expérience de Pons et Fleischmann que l'on trouvera. Quelles sont les conditions de préparation du système, de l'électrode de palladium ? Si on admet leur truc, si on admet qu'il ont mis le doigt sur quelque chose, ce qu'il faut alors, dans la mesure où leur nouvel article tranche par sa qualité avec celui de 1989, c'est avoir une approche ouverte même si la religion dans ce domaine nous dit non. »* Une opinion qui tranche avec celle de Marius Chemla, spécialiste de calorimétrie du laboratoire d'électrochimie (université Paris-VI-CNRS), pour qui *« le papier des deux chercheurs est loin d'être convaincant. Leur mesure de chaleur par calorimétrie est étrange, exotique. Je ne ferme cependant pas la porte, mais j'estime qu'il existe des méthodes de mesure rigoureuses. »*

Ne faut-il, pas dans ces conditions, comme le suggère Max Costa, *« travailler pendant un an sur le sujet avec de petites équipes pluridisciplinaires »*, juste pour voir ?

Bien sûr, *« personne ne fera la preuve du jour au lendemain »*, constate Michel Genet, qui souligne qu'*« il y a une centaine de labos dans le monde capables de refaire en quelque jours les manips de Pons et Fleischmann dès lors qu'ils auront la recette »*. Malheureusement, le secret, s'il existe, paraît bien gardé. Et Michel Genet de concture : *« Je ne sais pas comment cette affaire mourra si elle doit mourir, ni comment elle vivra si elle doit vivre. Ce que je sais c'est qu'on avait dit en 1989 : « Dans deux ans, on n'en parlera plus » et qu'on en parle encore. »* Le canard a la peau dure, même s'il semble aujourd'hui qu'il n'a plus rien de nucléaire.

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*

Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication
Bruno Frappat directeur de la rédaction
Jacques Guiu directeur de la gestion
Manuel Lucbert secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

La mort de Denis Burkitt

Un grand précurseur de la cancérologie moderne

La revue médicale The Lancet *a annoncé le décès, le 23 mars dernier, du professeur Denis Burkitt, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.*

par Gilbert Lenoir

Une des grandes étapes de la recherche sur le cancer fut la description, il y a trente-cinq ans, d'un cancer de l'enfant que l'on nomme depuis le « lymphome de Burkitt ». Cette découverte n'a pas été effectuée par une grande équipe de recherche travaillant dans un institut prestigieux. Elle émanait d'un chirurgien de la brousse, travaillant au cœur de l'Afrique de l'Est, en Ouganda.

Denis Burkitt, qui vient de disparaître à l'âge de quatre-vingt-deux ans, était devenu un scientifique célèbre à la fois pour ses travaux sur la tumeur qui porte son nom mais aussi pour ses théories sur l'importance des fibres dans notre alimentation. Ces deux sujets d'étude semblaient éloignés mais reflétaient bien les talents d'observateur et d'analyste de celui qui fut l'un des moteurs de ce que l'on appelait encore pathologie géographique et que l'on dénomme maintenant épidémiologie.

Né en Irlande en 1911, d'un père naturaliste, qui fut l'un des pionniers de l'utilisation du baguage pour étudier les migrations des oiseaux, Denis Burkitt devait tenir de celui-ci sa passion des cartes. Après des études de médecine à Dublin et de chirurgie à Edimbourg, il est engagé, en 1941, dans le service médical de l'Armée royale britannique, pour laquelle il sert en Afrique de l'Est et à Ceylan. A sa démobilisation, le service médical colonial le recrute et il obtient ainsi son premier poste en Ouganda. Son activité principale dépasse de beaucoup celle d'un chirurgien de brousse.

Sa charge de travail n'émousse en rien sa curiosité scientifique et, dès 1957, il entreprend des travaux de recherche en cancérologie. Les premières observations émanent bien du clinicien. Faisant le lien entre des observations sur des tumeurs considérées comme différentes, en particulier par leur localisation (orbite, maxillaire, rein, ovaire...), il définit un nouveau syndrome, très fréquent chez les enfants habitant sa contrée d'adoption. La deuxième partie de son travail est épidémiologique. Il veut étudier les caractéristiques géographiques de ce syndrome dont ses collègues pathologistes viennent tout juste de définir la nature lymphomateuse. Cela est fait grâce à deux enquêtes. La première est la moins coûteuse des enquêtes épidémiologiques jamais effectuées dans le domaine du cancer. Son coût se borne en effet aux deux cents timbres-poste que Denis Burkitt achète pour envoyer un questionnaire à tous les hôpitaux du continent africain qu'il a identifiés. La deuxième, plus connue sous le nom de « long safari », lui permet de tester certaines hypothèses en visitant une soixantaine d'hôpitaux au cours d'un voyage de dix semaines et de 16 000 kilomètres au cœur de l'Afrique.

C'est à partir des données recueillies au cours de ces enquêtes que furent définies les caractéristiques du « lymphome de Burkitt », un cancer de l'enfant dépendant de facteurs climatiques, et les hypothèses quant à son étiologie. Cette tumeur n'était présente en Afrique que sur une ceinture couvrant environ 10 degrés au nord et 10 degrés au sud de l'Equateur et dans les régions où l'altitude était inférieure à 1 500 mètres et l'humidité présente à un degré important.

L'analogie entre la carte ainsi dressée et celle de la distribution des moustiques en Afrique laissa penser que cette tumeur était causée par un agent transmis par ceux-ci. Si la publication originale de ce travail, en 1958, passa presque inaperçue, les travaux des anatomo-pathologistes contribuèrent dès 1961 à la reconnaissance de son originalité et de son importance.

C'est aussi à partir des cultures de cette tumeur que M.A. Epstein, marqué à jamais par le séminaire organisé par Burkitt le mercredi 22 mars 1961 au Middlesex Hospital de Londres, découvrira le virus qui porte maintenant le nom de *virus Epstein-Barr*, qui, bien qu'ubiquitaire, est considéré comme le premier virus cancérogène chez l'homme.

En fait, depuis trente-cinq ans, la tumeur de Burkitt a servi de pierre de Rosette aux chercheurs en cancérologie du monde entier. Elle a contribué de façon significative à la compréhension de l'étiologie multifactorielle du cancer. La chaîne des événements conduisant à ce cancer a pu être mise en place : chaleur, humidité, moustiques, paludisme, dérèglement du système immunitaire révélant le pouvoir oncogène d'un virus. C'est un scénario très similaire que l'on observe actuellement pour les lymphomes apparaissant au cours du sida ; on a seulement remplacé moustiques et paludisme par promiscuité sexuelle et VIH. On le voit, le travail de Denis Burkitt est resté tout à fait d'actualité.

En 1964, après avoir démontré que « son cancer » était totalement curable par chimiothérapie, Burkitt abandonna la chirurgie et son hôpital pour travailler pour le Medical Research Council, à Kampala puis à Londres. Il continua à voyager et publia pendant cette période ses travaux sur l'importance des fibres dans notre alimentation. Il suggéra en particulier que nos régimes alimentaires pauvres en fibres pourraient être un des facteurs déterminants dans le développement des cancers rectocoliques, si fréquents en Europe ou aux Etats-Unis d'Amérique. Là encore, il jouait un rôle de précurseur : on sait l'importance que l'on attache actuellement à étudier la corrélation entre habitudes alimentaires et risque de développement du cancer.

Ayant pris sa retraite du Medical Research Council depuis 1976, il continuait cependant son activité scientifique, écrivant des articles, donnant des conférences. Ces dernières étaient toujours mémorables, car il savait étayer son propos par des illustrations et des images simples et souvent provocantes.

Denis Burkitt était un modèle de modestie, d'humilité. Il vivait, ces derniers temps, retiré dans la campagne anglaise, s'adonnant à la photographie, au bricolage et s'occupant activement de l'église locale. Il considérait lui-même que son travail scientifique n'avait consisté qu'à construire une plate-forme de lancement. La construction et le lancement des fusées, qui devaient permettre d'atteindre des objectifs scientifiques importants, devaient être effectués par d'autres, ceux que lui-même considérait comme des experts, les chercheurs professionnels.

▶ Gilbert Lenoir est professeur à Lyon, à l'université Claude-Bernard, et au Centre international de recherche sur le cancer.

DANSE

Mort d'Alwin Nikolais

Nik l'enchanteur

Le chorégraphe américain Alwin Nikolais, connu sous le surnom de « Nik », est mort le 9 mai à New-York des suites d'un cancer généralisé. Il avait quatre-vingts ans.

Physiquement, Alwin Nikolais avait tout du géant à la chevelure de neige et au teint de rose. Difficile d'imaginer ce gaillard en danseur. Dès après la seconde guerre mondiale, il imposait des conceptions chorégraphiques originales. Sa définition de la danse est simple et célèbre : *« The Art of Motion »*. Autrement dit, un art du déplacement d'un point à un autre, défini par l'espace, le temps, et surtout la forme. Des positions artistiques et esthétiques qui rompent avec sa formation initiale, issue de l'expressionnisme allemand, davantage fondée sur le psychodrame et la catharsis : il a été, en effet, l'élève des danseuses allemandes Truda Kaschmann et Hanya Holm, membres de la troupe de Mary Wigman, installées aux Etats-Unis pour fuir le nazisme.

Né le 25 novembre 1912, à Southington (Connecticut), dans une famille germano-russe, Alwin Nikolais est à la fois fantaisiste et méticuleux. Très Européen dans sa culture. A seize ans, il maîtrise le piano et l'orgue. Il accompagne les films muets au cinéma de la ville. C'est ainsi, par le biais de la musique, qu'il rejoint, en 1929, la danse. Après avoir servi dans le renseignement et participé au débarquement en Normandie, il s'établit à New-York, où il sera l'assistant d'Hanya Holm. En 1949, il fonde sa compagnie et sa propre école, au Henry Street Playhouse. C'est l'année de la rencontre avec Murray Louis, qui sera son interprète privilégié avant de créer sa compagnie, toujours dans le cadre de la Henry Street Playhouse, lieu qui verra les premières armes des danseuses de Nikolais : Carolyn Carlson, Susan Buirge, Phillis Lamhut.

Génie, gourou, magicien ? Alwin Nikolais subjugue ses danseurs à force de conviction. La chorégraphie est un art de la totalité, avec des lumières, des couleurs et des images projetées, des sons, des costumes et des accessoires. Les corps s'apparentent à des sculptures qui prendraient vie. Capable de tout inventer, il a écrit presque toutes les partitions de son œuvre. Ses musiques pour ballets vont être éditées en CD. Dès 1959, il chorégraphiait directement pour la télévision, et collaborait avec des cinéastes expérimentaux, comme Ed Emschwiller.

Son idée fondamentale possède la beauté d'une maxime de vie, qui sonne comme une morale : celle d'un centre fluide du corps. Murray Louis l'explique au cours d'une conférence : *« Pour lui, il était tout aussi nécessaire de décentraliser le psychique que le corporel. Déplacer le centre dans n'importe laquelle des parties du corps exigeait rapidité de pensée et réflexe immédiat. Ces déplacements empêchaient l'énergie de s'enraciner. Il mettait en avant des parties du corps autres que les membres, telles que la poitrine, les hanches, le dos. (...) La rapidité de pensée fait partie du bagage de tout bon danseur. »* Alwin Nikolais pratiquait l'improvisation, moins pour laisser exprimer des sentiments que pour laisser le geste sortir dans toute son amplitude.


MARC ENGUERAND

Alwin Nikolais.

Une influence incontestable

A la fin des années 60, Alwin Nikolais compte déjà à son actif une œuvre importante dont les titres parlent d'eux-mêmes : *Structures, Tent, Echo, Masks, Props and Mobiles, Kaléidoscope, Prism, Totem, Imago...* A cette époque, sa compagnie commence à tourner en Europe. 1968 est une année inscrite dans notre mémoire : Carolyn Carlson, danseuse soliste chez Nikolais depuis 1966, émerveille la capitale, elle est sacrée meilleure danseuse de l'année au Festival international de Paris. Carlson décide de rester en Europe avec le succès que l'on sait. Susan Buirge prit, elle aussi, le parti de s'établir en France. Leur influence sur la danse hexagonale et européenne est incontestable. La première, à la demande de Rolf Liebermann, crée le Groupe de recherches théâtrales de l'Opéra de Paris (GRTOP), la seconde enseigne et se lance dans des expériences chorégraphiques plus radicales. A leur manière, elles transmettent l'héritage.

En 1978, quand il s'agit de trouver un professeur pour inaugurer la direction du Centre national de danse contemporaine d'Angers (CNDC), c'est à Alwin Nikolais que revient l'honneur. Philippe Découflé, formé au CNDC, maître des couleurs et des lumières, a assez montré lors des Jeux olympiques d'Albertville, qu'il avait été à bonne école. Dominique Boivin, autre élève de Nikolais, prépare, en ce moment, un hommage à son professeur : il aura lieu dans le cadre d'Iles de danse, le 5 décembre 1993, à Malakoff, et sera repris, courant 1994, à la Maison de la danse de Lyon.

A partir de 1971, la compagnie Nikolais devient une habituée du Théâtre de la Ville à Paris. Elle s'y produisait encore l'an dernier, en mai, avec *Sanctum* (1964), *Temple* (1974), *Pond* (1982) et *Aurora* (1992). Quarante ans de création, résumés en quatre ballets, une gageure qui permettait, néanmoins, de voir dans le chorégraphe un « déconstructiviste » avant la lettre, un continuateur des formes et des jeux optiques hérités du Bauhaus, des futuristes, venus droit de l'influence de Mary Wigman et de ses disciples.

On se souvient de Schema, ballet chorégraphié en 1980 pour le Ballet de l'Opéra, avec les acrobates de l'Ecole nationale du cirque. Il s'agissait de faire sentir le fonctionnement émotionnel et formel de l'esprit humain. Le cheminement des neurones. Nikolais transformait par l'humour sa vision pessimiste de l'homme, forgée, trop jeune, sur les champs de bataille. Il laisse une œuvre baroque, unique, homogène, celle d'un inventeur, attentif cependant à plaire à son public. Il cherchait dans le geste la vérité des hommes, et, sur scène, à refléter l'immensité du cosmos, *« le grand branle de l'Univers »*. Sa relativité. Avec tous les artifices dont il pouvait disposer pour donner vie à ses rêves.

En février dernier, les Etats-Unis avaient célébré la richesse de ses quarante années d'enseignement, louant ainsi la générosité d'un homme pour lequel créer allait de pair avec guider. Alwin Nikolais avait eu l'énergie d'y participer. C'était quelques jours avant son hospitalisation. A partir du 15 juillet 1993, la compagnie sera à l'affiche du Joyce Theater de New-York. Elle est aussi annoncée à l'Opéra Garnier en janvier 1994, avec quelques grandes pièces historiques, comme *Guignol*. C'est Murray Louis, l'indéfectible ami, qui veille à la transmission de l'œuvre, et qui en constitue les archives filmées dans le cadre de la Rodgers University (New-Jersey).

Alwin Nikolais est mort. Selon son vœu, il sera incinéré. Son œuvre, inclassable, faussement joyeuse, voire facétieuse, n'a pas fini de nous poser des questions. En Europe, on avait l'impression, à ses derniers passages, de le « redécouvrir ». Sa facilité apparente était un piège tendu au spectateur défaillant. L'élégance de ceux qui savent qu'il vaut mieux passer pour frivole qu'ennuyeux.

DOMINIQUE FRÉTARD

□ **Mort du peintre Robert De Niro.** – Le peintre américain Robert De Niro, le père de l'acteur, est mort le 3 mai à New-York d'un cancer. Il avait soixante et onze ans. Elève de Hofmann, Robert De Niro avait exposé pour la première fois à New-York en 1946. Il avait détourné les méthodes de l'expressionnisme abstrait au profit de la figuration. Certaines de ses toiles sont exposées au Metropolitan Museum of Art de New-York.

MUSIQUES

Rui Veloso, Portugais énergique

La France découvre le rénovateur de la chanson portugaise

RUI VELOSO
à la Cigale

Si les frontières musicales de l'Europe devaient s'ouvrir demain, Rui Veloso en serait sûrement un des meneurs de jeu, au même titre que les Italiens Lucio Dalla, Pino Daniele ou Zucchero. Les prémices de frémissements transnationaux étant dans l'air, Rui Veloso, chanteur intelligent et fin, était venu à Paris faire sa première véritable apparition française, le dimanche 9 mai, à la Cigale. Dans la salle, mêlé au public très jeune et essentiellement issu de l'immigration portugaise, David Ferreira, PDG de la firme EMI-Valentim de Carvalho, commentait : *« Les frontières sont là pour être écrasées. »* Pour passer le premier obstacle, la plus grosse compagnie de disques du Portugal, pour qui enregistre Veloso, devra trouver un complice actif chez son homologue française afin que les disques du chanteur soient enfin disponibles et correctement promus, comme ils le sont au Portugal depuis treize ans.

Avec son sourire de play-boy intelligent, ses airs affables et ses provocations discrètes, Rui Veloso est un chanteur qui sait philosopher. Sur l'éphémère, sur le métissage, sur la création. Ce natif de Porto, ville industrieuse du nord du Portugal, *« moins démonstrative, moins apprêtée que la capitale »*, a l'insolence des fils de famille que l'aisance ne satisfait plus. Petites lunettes et jean noirs, Rui Veloso est un rocker lucide. Un homme sympathique, mais qui a très peur de l'être. Et à force de se faire des frayeurs, l'enfant terrible du rock n'roll portugais a gagné ses galons de premier chanteur national.

« Je trouvais que ça sonnait mal »

Toujours flanqué du même auteur, Carlos Te, qui excelle à dissimuler son propos sophistiqué sous des mots simples et coulants, Rui Veloso avait débarqué dans le paysage portugais en 1980 avec un album électrique, *Ar de rock*, où il était question de jolies filles, de galeries marchandes et de boîtes de nuit. Rui Veloso, première époque, est un pur produit de la culture américaine, de la musique soul et du blues. *« A la fin des années 70, il y avait tout à créer au Portugal, le rock n'existait pas,* se souvient-il. *Tout était terriblement cloisonné. Il y a une dizaine d'années, l'hostilité entre les Portugais et les Espagnols était encore à peine voilée. Aujourd'hui, des groupes espagnols comme Heroes del silencio, El Ultimo de la fila commencent à vendre des disques chez nous. Moi, je n'avais jamais senti l'intérêt de chanter en dehors du Portugal. Aujourd'hui, j'ai trente-six ans, et j'ai découvert beaucoup. »*

Au fil des années, le style s'est affiné. Rui Veloso s'est mis à écouter ce qu'il se refusait à entendre à ses débuts : le Portugal, avec sa langue, ses fêtes populaires, sa poésie et ses grands coups de nostalgie. *« Au départ, je ne voulais pas chanter en portugais. Je trouvais que ça sonnait mal. Je ne me reconnaissais aucune racine ici. Je détestais l'accordéon, que mon père voulait me faire apprendre. »* Entre-temps, il s'est mis à admirer la *« sublime voix d'Amalia Rodrigues, la poésie de José Alfonso »*. Rui Veloso a aussi beaucoup travaillé avec les musiciens de l'Afrique lusophone. Sa musique et les textes en ont gardé les traces, qu'il dispense tout au long de ses concerts, en quelques chansons très rythmées, où l'accordéon, précisément, joue les trouble-fêtes dans un univers où la guitare électrique aurait pu rester reine. Mais Rui Veloso est un garçon alerte, un musicien bien trop vif pour laisser échapper le continent noir de sa sphère culturelle.

Rui Veloso en est aujourd'hui à son sixième album. *Auto da pimenta* a répondu à la commande de la commission pour les découvertes, qui voulait associer aux commémorations du cinquième centenaire celui qui, en 1990, avait battu avec *Mingos e os Samurais* tous les records absolus de vente en son pays, se taillant à lui tout seul une part de marché de 5 %. On comprend, dans ces conditions, que la compagnie EMI-Valentim de Carvalho ait eu envie de donner des idées à ses homologues européennes.

Auto da pimenta est un album luxuriant, fin. *« Il donne une autre vision des découvertes,* explique Rui Veloso. *Celle d'un homme normal, resté à Lisbonne, pas celle d'un conquistador. »* Pour clore cet épisode officiel, Rui Veloso a été décoré. *« Des médailles. Chevalier. D'un seul coup, on me voyait comme une institution. » « Un chanteur du régime »*, précise-t-il, en s'attristant du peu de succès critique de cet excercice poétique, qui cite ses classiques, de Camoes aux jésuites.

Pour faire ses preuves à Paris, Rui Veloso avait fourbi ses armes avec une belle intelligence. L'exercice consistait à jouer comme un inconnu devant un public qui, majoritairement, savait déjà tout par cœur. Avec quatre musiciens (basse, guitare, accordéon, batterie) et une panoplie de chansons piochées parmi ses tubes, il impose un style. Entre les motifs délicats des titres extraits de *Auto da pimenta*, les jongleries africaines de *O negro de Radio de Pilha*, et le blues fondamental (une reprise de *The Thrill is Gone*, emprunté à l'une de ses idoles, BB King), Rui Veloso affirme son ambition : *« Simplement être reconnu comme un musicien original, comme le sont Tom Waits ou Elvis Costello. »* A ses côtés, les jeunes Français-Portugais ont donné à La Cigale une représentation active, moderne, de leur sphère culturelle : ils sont en train, comme Rui Veloso, de dépasser très vite l'image compassée et vieillotte qui encombre encore parfois le plus atlantique des Etats européens.

VÉRONIQUE MORTAIGNE

► Prochain concert : le 22 mai à 20 h 30 à la salle des fêtes Jean-Vilar, 9, boulevard Héloïse, 95100 Argenteuil. Tél. : 39-61-51-43.

► Discographie : *Auto da pimenta*, un coffret de 2 CD EMI 7983762. Disponible en France au gré des importations.

CULTURE

MUSIQUES

Le sextuor à corps d'Aperghis

Un théâtre musical minimal sur les origines de l'humanité

SEXTUOR
au Théâtre des Amandiers
à Nanterre

Connaissez-vous les trilobites, en particulier ceux de Colombie-Britannique? Les stromatolites gardent-ils pour vous quelques secrets? Trouvez-vous poétique la lente évolution qui, de l'algue bleue, passa aux poissons, aux dinosaures, chers à notre imagination, et finit banalement par l'homme? Rendez-vous avant le 29 mai dans la petite salle du Théâtre des Amandiers à Nanterre : on ne va rien vous passer. Les origines de l'humanité seront psalmodiées, débitées en passages solo et en ensemble vocaux, chantées en somme, sous forme d'oratorio. *Sextuor*, titre choisi par Georges Aperghis pour cette singulière incursion dans le paléozoïque, a beau évoquer la modeste simplicité de la musique de chambre, le propos est allégorique, résolument métaphysique.

C'est du moins ce que tente de nous expliquer le lourd matériel critique qui est fourni à l'entrée sur les huit pages grand format du programme : analyse de l'œuvre au bémol près, annexes scientifiques, le ton va de l'exposé au dithyrambe, il ne s'agit pas de plaisanter. Rien n'est plus dissuasif, on le sait. Rien, surtout, n'est plus opposé au caractère paisible d'Aperghis, à la douceur de persuasion de sa musique. Aucun de ses chefs-d'œuvre passés – les classiques *Enumérations*, l'admirable *Jojo* et son cirque onirique – n'aurait supporté d'être étouffé sous la glose. *Sextuor*, plus faible, se retrouve véritablement enterré.

L'œuvre est en rupture avec le théâtre de glossolalies, les jeux de mots et d'attitudes, le flirt permanent du sens et du son auquel Aperghis nous avait habitués. Le musicien a quitté ses interprètes de prédilection (la chanteuse Martine Viard, le percussionniste Jean-Pierre Drouet, l'actrice Edith Scob). Il a recruté un nouvel ensemble vocal et, avec ces six jeunes femmes (1), il est passé par une longue phase d'exploration. Avant même de commencer à lire son «livret» (signé par le philosophe François Régnault), il a arrêté au gré de ce long travail en communauté les formules d'un tout nouvel algèbre musical, assez proche parfois des voix glissées et hullulées de *certaines musiques extra-européennes*. L'atmosphère de *Sextuor* est très grecque, en fait, avec les frises formées par ces six corps vêtus de noir, ces gestes terriens de paysannes, ces poses à la fois sculpturales et quotidiennes. Il y a juste trente ans, Georges Aperghis quittait Athènes. *Sextuor* est peut-être, en cela aussi, un retour aux origines.

ANNE REY

(1) Elena Andreyev, également violoncelliste, Françoise Degeorges, Valérie Joly, Donatienne Michel-Dansac, Frédérique Wolf-Michaux, Emmanuelle Zoll.

▶ *Théâtre des Amandiers (planétarium)*. Jusqu'au 29 mai, du lundi au samedi (relâche le dimanche). 7, avenue Pablo-Picasso, 92000 Nanterre. Tél. : 46-14-70-70.

Les chants du mouvement

ENCORE UNE HEURE SI COURTE
au Théâtre du Lierre

Ils sont trois, trois hommes. Ils viennent de la danse, du mime, et ont travaillé lors d'un stage avec Georges Aperghis, ce qui a éveillé leur intérêt pour la voix, pour le son. Mis en scène par Claire Heggen, qui accompagne leur recherche depuis l'origine, Claude Bakhobza, Yves Marc et Luca Thiéry composent un trio dont on ne connaît l'équivalent ni dans le théâtre ni dans la musique.

Cette *Heure si courte* à laquelle ils dépensent actuellement, au Théâtre du Lierre, toute leur énergie est, si l'on veut, à classer dans le genre du théâtre musical. Les protagonistes émettent ici et là des onomatopées, des borborygmes, des sifflements (le tout extrait d'œuvres anciennes d'Aperghis) qui ajoutent un sens à ce qu'ils font . Que font-ils, à propos? Ils racontent des choses en bougeant (leur compagnie s'appelle d'ailleurs Le Théâtre du mouvement). Chacun affirme son caractère (beaucoup de narcissisme, de dissimulation, de lâcheté), chacun suit son chemin aventureux, risque son honneur et sa vie par la seule force de gestes extravagants, exaspérés, acrobatiques, à la fois incohérents et extrêmement éloquents. Des cubes en bois paraissent lourds comme des buildings, soudain légers comme des plumes, on les escalade en prenant tous les risques, on se fait des peurs terribles. Et puis, soudain, le trio se mue en fonctionnaires frénétiques, se noie dans une mer de listings informatiques, et finit par y plonger, tout simplement. Voilà bien longtemps que l'on avait oublié le poids de leur corps, la dureté du plancher. L'heure de spectacle paraît courte, passée à déchiffrer toute l'émotion, toutes les suggestions contenues dans ces mouvements abstraits.

A. R.

▶ Théâtre du Lierre, jusqu'au 29 mai, du jeudi au samedi, 20 h 30, matinée le dimanche, 16 heures, 120 F, 22, rue du Chevaleret, 75013 Paris, tél. : 45-86-55-83.

La longue marche des Roadrunners

Une haute idée du rock servie par dix années passées sur les routes

LES ROADRUNNERS
au Hall des expositions d'Evreux

Treize ans après leurs premiers concerts, les Roadrunners sont de retour à Evreux. Ces Normands, aujourd'hui basés au Havre, occupent une place honorable dans la programmation du festival «Le rock dans tous ses états», qui fête lui, en ce week-end du 8 mai, son dixième anniversaire. Le festival propose une programmation alléchante (les Buzzcocks, Pigalle et les Faith Healers partagent la soirée du vendredi avec les Roadrunners) dans un cadre indigne, même d'un concert de rock.

Mais si les Roadrunners s'étaient *laissé arrêter par des détails* comme l'acoustique affligeante d'un Hall des expositions de brique, de fer et de verre, l'absence de chauffage et la laideur générale des lieux, ils auraient depuis longtemps quitté la route. Rompus à toutes les avanies de la vie en tournée, stimulés par leur statut de régionaux de l'étape, les cinq musiciens réussissent, en dépit du bon sens, à donner un bon concert. François Pandolfi, qui use du pseudonyme Frandol (échos du music-hall de papa) pour monter sur scène, mène le groupe depuis ses débuts. Auteur-compositeur, guitariste et chanteur, il appartient à cette catégorie de Français nés du mauvais côté de la mer. Brighton, Brooklyn, lui auraient au moins permis de devenir l'objet d'un de ces cultes qui, depuis les Flamin'Groovies, entretiennent à la fois l'amour des ancêtres et l'esprit de rébellion.

Musiciens d'ici et maintenant, les Roadrunners ont dû vivre au rythme de la vie du rock en France, de l'absence de salles au début des années 80 à la crise du marché du disque en passant par l'écroulement des labels indépendants. Depuis 1989, ils ont accroché leur destinée discographique à la maison Boucherie Productions, qui a publié leurs quatre derniers albums, dont le plus récent *Instant Trouble*. Produit par l'Américain Jeff Eyrich (comme ses deux prédécesseurs, l'impeccable *Bizarre Rendez-vous* et l'excellent *Beep Show* enregistré en public), *Instant Trouble* ne fait pas preuve du charme instantané qui caractérisait jusqu'ici la musique de Frandol. Le son est plus dur, plus saturé, les mélodies moins évidentes (moins réussies, par moment, tout simplement). Pourtant, à l'usage, ce disque révèle quelques excellentes chansons (*Bags Under Our Eyes*, *Lucky Find*) et une reprise de *Hey Bulldog* des Beatles qui remplit les deux fonctions que l'on attend de l'exercice : remettre à jour une chanson qui n'a jamais cessé de trotter dans les têtes sans que jamais on l'entende nulle part, et lui apporter une lumière nouvelle, ici blafarde et violente, plus encore que sur l'original. Comme d'habitude, les chansons d'*Instant Trouble* sont écrites en anglais. Le mot important est ici «écrites». Au pis, les textes de Frandol manient le cliché rock avec l'assurance d'un vieux routier. Au mieux, ils trouvent toujours dans la langue anglaise des failles où glisser un sens inattendu, sans jamais prendre de libertés avec ses canons.

Forts de cet itinéraire tracé en dehors des mouvements spasmodiques du rock français, les Roadrunners traversent leur deuxième décennie avec une superbe réconfortante. A Evreux, le noyau originel (ou presque) du groupe, Frandol, le guitariste rythmique Nito Rodriguez, le batteur Florent Barbier et le bassiste Thierry Effray, qui a rejoint le groupe après un congé prolongé, étaient accompagnés d'un nouveau pianiste. Ses arabesques pop ramenaient brusquement le groupe à ses racines, aux années 60, au moment où la distinction rock/pop n'avait guère de sens. Au fil des ans, le groupe a accumulé un stock de morceaux faits pour la scène (*Just a Drop*, *Snake in the Grass*, *Deluxe Bric-à-brac*), qui ne portent aucune trace de lassitude, comme si la difficulté qu'il y a à jouer cette musique dans ce pays la rendait encore plus précieuse, plus digne d'efforts et de plaisir.

THOMAS SOTINEL

▶ Avec Mike Rimbaud, le 12 mai à 20 h 30 au Passage du Nord-Ouest, 13, Faubourg-Montmartre, Paris 9ᵉ. Tél. : 47-70-81-47.

▶ Discographie : *Instant Trouble* (1993), *Beep Show* (1992), *Bizarre Rendez Vous* (1991), Boucherie Productions, distribution FNAC Music.

PATRIMOINE

Les «aménagements» de la Bibliothèque de France

Le programme de construction de la Bibliothèque de France (BdF), *«incontestablement d'utilité publique, sera poursuivi, mais il subira différents aménagements»*, a-t-on annoncé au ministère de la culture et de la francophonie. Jacques Toubon souhaite *«que le projet s'intègre véritablement dans l'ensemble parisien et national des institutions de lecture, d'enseignement et de recherche, et qu'aucun risque scientifique, technique ou financier ne soit laissé dans l'ombre»*. Deux groupes de travail qui *«remettront leurs conclusions au ministre au plus tard le 30 juin»* sont créés. Le premier *«examinera les modalités de mise en service de la Bibliothèque de France»*, notamment *«le rapprochement entre la Bibliothèque nationale (BN) actuelle et la BdF, la détermination définitive de la vocation et du contenu de la bibliothèque du haut du jardin* [la bibliothèque grand public] *et enfin la validation de l'ensemble des programmes informatiques».*

»Le second poursuivra et clarifiera les études entreprises au sujet de l'avenir du site» de l'actuelle BN et *«notamment les projets encore trop imprécis de la Bibliothèque des arts et de l'Institut des arts, ainsi que leur relation avec la future BdF».*

«Le besoin d'une grande bibliothèque patrimoniale et de recherche existe», souligne le ministre, et *«les travaux portant sur l'édification du bâtiment seront menés à leur terme dans le respect du calendrier d'exécution* [début 1995]. *Dans l'immédiat, l'appel d'offre concernant le système informatique ne sera pas mis en œuvre comme il était prévu le 15 mai»*. Le ministre devrait consulter le Conseil supérieur des bibliothèques *«dans les prochains jours»*.

Jacques Renard directeur général de l'Établissement public de la BDF

Jacques Renard, directeur de l'administration générale du ministère de la culture, a été nommé directeur général de l'Etablissement public de la Bibliothèque de France (BDF). Membre à deux reprises du cabinet de Jack Lang, il devient ainsi numéro deux de la BDF après Dominique Jamet. Il succède à Jean-Ludovic Silicani, récemment nommé directeur de cabinet de Simone Veil, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.

[Né en 1949 à Neuilly-sur-Seine, ancien élève de l'ENA, Jacques Renard a été membre du cabinet de Jack Lang au ministère de la culture de 1982 à 1986, où il était conseiller technique chargé des questions de théâtre et de musique puis directeur de cabinet. Il est ensuite nommé délégué adjoint aux arts plastiques. En mai 1988, il retrouve le cabinet de Jack Lang comme directeur adjoint jusqu'en novembre 1991. Il avait été nommé en octobre dernier directeur de l'administration générale du ministère de la culture, où il succédait déjà à Jean-Ludovic Silicani. Il est l'auteur d'un essai, *l'Elan culturel*.]

THÉÂTRE

□ **Un festival de créations «sans frontières».** – Le seizième festival «Perspectives sans frontières», centré cette année sur le jeune théâtre français, se tiendra du 15 au 23 mai. Des représentations (y compris de théâtre visuel et de théâtre de rue), des spectacles de danse (Maguy Marin), des récitals de chanson seront donnés dans l'ensemble de la région Sarre-Lorraine-Luxembourg. Un projet franco-allemand donnera lieu à une double production d'une même pièce, dans une mise en scène du Studio Théâtre du CRDC de Nantes et dans une autre de la Musikhochschule de Sarrebruck. Deux créations sont en outre prévues. Celle de *Léone*, opéra du compositeur Philippe Mion sur un livret de Philippe Minyana. Et une chorégraphie de Karine Saporta, *l'Impur*, sur des musiques et des textes d'Erwin Schulhoff. Renseignements à Sarrebruck : 19-49-681-39-74-23.



AGENDA

MUSIQUE

CONCERTS

AUDITORIUM DES HALLES (40-28-28-40). Ton Koopman : 19 h lun. Clavecin. Cabanilles, Kerll, Bruna, Buxtehude, Couperin, Soler, Bach, Forqueray, Scarlatti, Balbastre.
AUDITORIUM SAINT-GERMAIN (46-33-87-03). Quatuor Messiaen : 20 h 30 jeu. Debussy, Messiaen Xiao Mei Zhu : 20 h 30 ven. Piano. Bach, Mozart, Scarlatti, Li Yeng Hai A Sei Voci : 20 h 30 sam. Monteverdi Ensemble l'Itinéraire : 17 h 30 dim. Schoenberg, Prokofiev, Paris, Gerando.
CENTRE GEORGES-POMPIDOU (44-78-13-15). Solistes de l'Ensemble InterContemporain : 20 h 30 lun. Rosemary Hardy (mezzo-soprano). Singier, Jarrel, Berio.
CHAPELLE SAINT-LOUIS-DE-LA-SALPÊTRIÈRE. Ensemble vocal Marielle Rousseau : 20 h 45 jeu. Jacques Pichard (orgue). Liszt, Frank, Mendelssohn Ensemble vocal le Motet : 20 h 45 mar. Frédéric Desenclos (orgue), Marianne Guengard (direction).
CONSERVATOIRE ITALIEN DE PARIS (45-26-46-67). Trio Parrenin : 20 h jeu. Schubert Anna Baldo, Nadine Durand : 20 h mar. Soprano, piano.
EGLISE DE LA MADELEINE. Orchestre métropolitain de Paris : 20 h 30 mar. Verena Keller (soprano), Brigitte Vinson (alto), Peyo Garazzi (ténor), Yves Faurie (basse), Chorale Marc-Antoine Charpentier, Philippe Hui (direction). Symphonie nº 9 de Beethoven Orchestre d'harmonie des gardiens de la paix : 15 h dim. François Boulanger (direction). Brahms.
EGLISE DE LA TRINITÉ. Chœur et orchestre Colonne : 20 h 30 jeu. Antonello Allemandi (direction). Messiaen, Verdi.
EGLISE DES BILLETTES (42-46-08-37). F. Besingrand : 10 h dim. Orgue. Weckmann, Bœhm, Bach.
EGLISE RÉFORMÉE D'AUTEUIL. Ensemble orchestral Stringendo : 17 h dim. Delphine Arbeau (soprano), Euken Ostolazza (contralto), Bertrand Couture (ténor), Jean-Louis Paye (basse), Georges Bessonnet, Martin Lebel (orgue), Groupe choral d'Auteuil, Jean-Luc Wolfender (direction). Haydn, Bach.
EGLISE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS. Académie de l'Ile Saint-Louis : 21 h mar. Frederico Agostini (violon), Maîtrise de Paris, Patrick Marco (direction). Vivaldi.
EGLISE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE. Isabelle Perrin, Vincene Prats : 21 h sam. Harpe, flûte. Marais, Bach, Rossini, Schubert, Donizetti, Fauré, Ravel, Rachmaninov.
EGLISE SAINT-LOUIS-EN-L'ILE. Ensemble instrumental Jean Wiener : 20 h 45 sam. Arlène Thiel (soprano), Pierre Sclama (haute-contre), Simon Edwards (ténor), Patrice Balter (basse), Chœurs et ensemble vocal François Herr, Françoise Herr (direction). Haendel, Pergolèse Orchestre métropolitain de Paris : 16 h dim. Verena Keller (soprano), Brigitte Vinson (alto), Peyo Garazzi (ténor), Yves Faurie (basse), Chorale Marc-Antoine Charpentier, Philippe Hui (direction). Symphonie nº 9 de Beethoven.
EGLISE SAINT-SÉVERIN. Ensemble baroque de Limoges, Jean-Pierre Leguay : 20 h 30 mer. Orgue, Lina Maria Akerlund, Delphine Collot (soprano), Michel Verschaeve (basse), Ensemble vocal Camerata Saint-Louis, Christophe Coin (direction). Titelouze, Campra, Couperin.
EGLISE SAINT-THOMAS-D'AQUIN. Chœur et Orchestre Orphée : 20 h 45 ven., mar. Catherine Lieber (soprano), Josette Pudleitner (alto), François Vellard (direction). Vivaldi.
INSTITUT HONGROIS (43-26-06-44). Marta Fabian, Agnès Szakaly, Zoltan Gyöngyössy : 20 h 30 mer. Cymbalum, flûte. Scarlatti, Haendel, Couperin, Lully, Rameau, Debussy, Stravinsky, Hollos, Balessa, Bartok.
INSTITUT MUSICAL DE PARIS (45-62-10-05). Ensemble de balalaïkas de Paris : 17 h sam. Micha Tcherkasky (direction).
LE MADIGAN (42-27-31-51). Stanislaw Winiarscyk, Judy Chin : 22 h 30 mer. Hautbois, piano. Bach, Tchaïkovski, Rachmaninov, Chopin, Poulenc François Chaplin : 22 h 30 jeu., sam. Piano. Fauré, Chopin, Debussy Annie Jordy, Louise Delisle : jusqu'au 14 mai 1993. 22 h 30 ven. Violon, piano. Schubert, Brahms, Kreisler, Bartok Jean-Yves Ravoux, Vincent Leterme : 22 h 30 lun. Ténor, violon. uvres d'Offenbach Marylin Frascone : 22 h 30 mar. Piano. Chopin, Liszt, Chabrier.
MAISON DE L'AMÉRIQUE LATINE (42-22-97-60). Joaquin Riano : 20 h 30 jeu. Guitare. Barrios.
MAISON DE RADIO-FRANCE (42-30-15-16). Trio Wozzeck : 19 h lun. Mozart, Yun, Schubert Donna Brown, Elisabeth Balmas, Virginie Huguet : 19 h mar. Violon, Christophe Gaugué (alto), Eric Levionnois, Emmanuel Gaugué (violoncelle), Robert Fontaine (clarinette), Catherine Cournot (piano). Schubert.
MUSÉE D'ORSAY (40-49-48-27). Ian Caley, Quatuor Britten, Ronen O'Hora : 20 h 30 jeu. Ténor, piano. Howels, Debussy, Vaughan-Williams, Elgar.
MUSÉE GUIMET. Trio Sonata : 20 h 30 mer. Pla, Oliver y Astorga Ignasi Vila, Ramon Torramilans : 20 h 30 mar. Percussions. Smadbeck, Reich, Bolfart, Pelligri, Soler.
MUSÉE NATIONAL DU MOYEN AGE-CLUNY (43-25-62-00). Venance Fortunat : 20 h 30 sam., lun., mar. ; 18 h dim. Dans le cadre du Festival de musique médiévale de Paris.
OPÉRA-COMIQUE. SALLE FAVART (42-86-88-83). Stéfanie Jutt, Jeffrey Sykes : 20 h lun. Flûte, piano. Mozart, Bach, Roussel, Franck.
SAINTE-CHAPELLE (46-61-55-41). Ensemble Ars Antiqua de Paris : 19 h 21 h mer. Musique des troubadours et des trouvères, musique espagnole du XVIe siècle Ensemble d'archets européen : 21 h jeu., sam. Philippe Aïche, Guillaume Sutre (violon), Carl Brainich (direction). Mozart Les Trompettes de Versailles : jusqu'au 24 mai 1993. 21 h dim., mar. Vivaldi, Purcell, Marcello Les Musiciens du roy : jusqu'au 17 mai 1993. 21 h lun. Marais, Bach, Telemann, Mozart.
SALLE GAVEAU (49-53-05-07). Isabelle hmichen : 20 h 30 jeu. Piano. Bach, Beethoven, Chopin, Scriabine Bernard Ringeissen ; Frank Della Valle, Marc Duprez : 20 h 30 lun. Piano, violon, Serge Soufflard (alto), Paul Boufil (violoncelle). Strauss, Brahms Paul Meyer, Eric Le Sage, Ab Koster : 20 h 30 mar. Clarinette, piano, cor, François Meyer (hautbois), Gilbert Audin (basson). Mozart, Beethoven.
SALLE PLEYEL (45-63-88-73). Orchestre de Paris : 20 h 30 mer., jeu. Radu Lupu (piano), Semyon Bychkov (direction). Mozart, Mahler I Solisti Veneti : 20 h 30 ven. Claudio Scimone (direction). Rossini, Vivaldi, Tartini, Rolla, Pasculli, Bottesini Orchestre national d'Ile-de-France : 20 h 30 sam. Jean-Marc Luisada (piano), Hiroyuki Iwaki (direction). Beethoven, Schumann, Bartok Mirana Tutuianu, Joël Soultanian, Cyrille Tricoire : 17 h 30n sam. Violon, alto, violoncelle. Beethoven, Schubert. Salle Chopin Chorale des lycées et collèges d'Ile-de-France : 15 h dim. Orchestre du campus d'Orsay, Claude Petillot (direction). Messa di Gloria de Puccini Chœur et Orchestre symphonique français : 20 h 30 lun. Olivier Charlier (violon), James Paul (direction). Silvestrini, Prokofiev, Beethoven.
THÉATRE DES CHAMPS-ELYSÉES (49-52-50-50). Gérard Poulet, Jean-Claude Pennetier : 11 h dim. Violon, piano. Mozart, Schubert, Ravel Orchestre national de France : 20 h 30 jeu. Peter Donohoe (piano), Jerzy Semkov (direction). Beethoven, Tchaïkovski.
THÉATRE DES DÉCHARGEURS (42-36-00-02). Duo Delta : 20 h 30 sam. Piano, clarinette. Poulenc, Lutoslawski, Brahms.
THÉATRE GRÉVIN (43-58-75-10). Rafael Puyana : 20 h 30 lun. Clavecin. Bach, Scarlatti, Soler, Mozart.
THÉATRE JACQUES COURIVAUD (45-89-98-95). Jean-François Ott, Lea Mattout : 20 h 30 ven. Violoncelle, piano. Vivaldi, Elgar, Fauré, Chopin.
THÉATRE MONTORGUEIL (42-50-90-00). Michel Deneuve, Dominique Patris : 20 h 30 jeu., ven., sam. ; 18 h dim. Cristal Bashet, contrebasse, Marc-Antoine Millon (percussions). Musique pour une vie de Marie.

Périphérie

AUVERS-SUR-OISE. EGLISE NOTRE-DAME (30-36-77-77). Chœur Teodors Kalninsh : 20 h 45 sam. Rachmaninov, Chesnokov, Bortnyanski, Balakirev. Dans le cadre du Festival d'Auvers-sur-Oise Ferruccio Furlanetto, Alexis Weissenberg : 20 h 45 ven. Basse, piano. Rachmaninov, Tchaïkovski, Glinka, Moussorgski. Dans le cadre du Festival d'Auvers-sur-Oise.
CHATENAY-MALABRY. MAISON DE CHATEAUBRIAND (47-02-45-63). Xavier Phillips, Alexandre Gasparov, Hervé Furic : 21 h mar. Violoncelle, piano, récitant. Chopin, Paganini, Rossini, Mendelssohn.
CORBEIL-ESSONNES. CATHÉDRALE SAINT-SPIRE. Orchestre à cordes des jeunes d'Ile-de-France : 20 h 45 ven. Jean Nirouët (haute-contre), Yves Pruvot (direction). Purcell, Grieg, Sibelius, Gousset, Vivaldi.
COURBEVOIE. ESPACE CARPEAUX (46-67-70-00). Ensemble instrumental Parenthèse : 20 h 45 ven. Anna Queffélec (Piano), Laurent Brack (direction). Mozart, Haydn.
CROISSY-SUR-SEINE. ECOLE JULES-VERNE. Ars Fidelis : 17 h dim. C. Laporte (soprano), D. Michel (contralto), L. Mignon (ténor), H. Lewis (basse), Chœurs de Saint-Roch, Christian Gouiguène (direction). Bach, Mozart.
MÉRY-SUR-OISE. EGLISE SAINT-DENIS (30-36-77-77). Emile Naoumoff : 17 h 30 dim. Piano. Stravinsky, Tchaïkovski, Naoumoff. Dans le cadre du Festival d'Auvers-sur-Oise.
NEUILLY-SUR-SEINE. LES FEUILLES LIBRES (46-40-77-61). Lorenzo Cipriani : 21 h ven. Clavecin. Couperin, Speth, Telemann.
NOISY-LE GRAND. EGLISE SAINT-SULPICE (45-92-27-75). Les Cuivres français : 21 h mer. Thierry Caens (direction) Marielle Nordmann : 20 h 30 mer. Harpe, Sextuor. Vivaldi, Debussy, Ravel.
SAINT-CYR-L'ECOLE. ESPACE GÉRARD-PHILIPE (34-60-56-72). Orchestre national d'Ile-de-France : 21 h ven. Jean-Marc Luisada (piano), Hiroyuki Iwaki (direction). Beethoven, Schumann, Bartok.
SCEAUX. EGLISE SAINT-JEAN-BAPTISTE (46-60-35-40). Quatuor Kandinsky : 20 h 45 sam. Weber, Mahler, Brahms.
THOIRY. CHATEAU (39-73-72-33). Gueorgy Kovrikov, Irina Cheveliova : 20 h dim. Ténor, piano. Mendelssohn, Schubert, Schumann, Liszt.
VERSAILLES. CHAPELLE ROYALE DU CHATEAU. Capriccio Stravagante : 17 h 30 sam. Couperin.

OPÉRAS

OPÉRA-BASTILLE (44-73-13-00). La Dame de pique : jusqu'au 28 mai 1993. 19 h 30 sam., mar. Opéra de Tchaïkovski. Vitalij Tarechenko (Hermann), Nina Rautio (Lisa), Irina Bogatcheva (la comtesse), Hélène Perraguin (Pauline), Thomas Allen (le prince Jeletski), Tom Krause (le comte Tomsky), Chœur et Orchestre de l'Opéra de Paris, Youri Simonoff (direction), Andreï Konchalovski (mise en scène) Les Noces de Figaro : jusqu'au 29 mai 1993. 19 h 30 ven., lun. Opéra de Mozart. Hakan Hagegard (comte Almaviva), Christine Barbaux (comtesse Almaviva) Almaviva), Ruth Ziesak (Suzanne), Michele Pertusi (Figaro), Romuald Tesarowicz (Bartholo), Martine Mahé (Chérubin), Jane Berbié (Marceline), Wilfried Gahmlich (Basile). Chœur et Orchestre de l'Opéra de Paris, Theodor Guschlbauer (direction).
OPÉRA-COMIQUE. SALLE FAVART

> Nous publions le lundi (daté *mardi*) la liste des concerts de la semaine, dont une sélection commentée figure dans le supplément « Arts et Spectacles » du mercredi (daté *jeudi*).

(42-86-88-83). Ariane à Naxos : jusqu'au 29 mai 1993. 19 h 30 jeu., mar. ; 17 h dim. Opéra de R. Strauss. Karen Huffstodt (Ariane, prima donna), Marie-Françoise Lefort, Elizabeth Vidal (Zerbinette), Peter Svensson (Bacchus, ténor), Rémy Corazza (le maître de danse), Jürgen Sacher (Scaramouche), Monica Groop (le compositeur), Franz-Ferdinand Nentwig (le maître de musique), David Maze (Arlequin), Gérard Hulka (Truffaldin), Ensemble orchestral de Paris, Armin Jordan (direction), Jean-Louis Martinoty (mise en scène).
PALAIS OMNISPORTS PARIS-BERCY (44-68-44-68). Aïda : jusqu'au 19 mai 1993. 20 h mer., jeu., ven., sam., mar. ; 15 h dim. Opéra de Verdi. Wilhelmenia Fernandez, Maria Bravo, Galina Kalinina, Sylvie Brunet (Aïda), Kristjan Johannsson, Carlo Cossuta, Mario Malagnini, Giuseppe Giacomini (Radamès), Bruna Baglioni, Alexandrina Miltcheva, Susan Porter, Ludmilla Semtchuk (Amneris), Ballet de l'Opéra d'Erevan, Chœur de l'armée française, Chœur et Orchestre symphonique de la ville de Vérone, Enrico de Mori (direction), Vittorio Rossi (mise en scène), Pieter Van der Sloot (chorégraphie).
PÉNICHE OPÉRA (42-45-18-20). Le Toréador : 21 h mer., jeu., ven., sam. ; 17 h dim. Opéra d'Adolphe Adam. Edwige Bourdy (soprano), Yves Coudray (ténor), Lionel Peintre (baryton), Frédéric Chatoux (flûte), Erika Guiomar (piano), Mireille Larroche (mise en scène).
THÉATRE DU LIERRE (45-86-55-83). Encore une heure si courte : jusqu'au 29 mai 1993. 20 h 30 jeu., ven., sam. ; 16 h dim. D'Aperghis. Avec Claude Bokhobza, Yves Marc, Lucas Thiéry. Claire Heggen (mise en scène).
LE TRIANON (46-06-63-66). Schubert, le voyageur de l'hiver : jusqu'au 20 mai 1993. 20 h 30 mer., jeu., ven., sam. ; 16 h dim. D'Ali Ihsan Kaleci. Avec Géraud Andrieux, Jean-David Bashung, Jacques Canselier, Philippe Cohen, Jean-Philippe Daguerre, Pascal Durozier, Sophie Hiéronimus, Fraid Agier (violon), Andréa Cohen, Igor Lavroff (piano), Olivier Perrin (violoncelle), Ali Ihsan Kaleci (mise en scène).

Périphérie

NANTERRE. THÉATRE DES AMANDIERS (46-14-70-00). Sextuor : jusqu'au 29 mai 1993. 20 h 30 mer., jeu., ven., sam., lun., mar. De Georges Aperghis. Françoise Degeorges, Donatienne Michel-Dansac, Emmanuelle Zoll (sopranos), Valérie Joly (mezzo-soprano), Frédérique Wolf-Michaux (contalto), Elena Andreyev (violoncelle), Georges Aperghis (mise en scène).
VITRY-SUR-SEINE. THÉATRE JEAN-VILAR (46-82-83-88). Lysistrata : 21 h mer., sam. ; 17 h 30 dim. De Vojtech Saudek, Lucia Bensasson, Agnès Delume, Frédérique Lazarini, Claire Vidoni, Aloual, Christian Fischer Naudin, Michel Jubet, Jonathan Kerr, Ensemble 2e2m, Agnès Delume (mise en scène) Les Acharniens : 21 h ven. ; 15 h dim. De Vojtech Saudek, Lucia Bensasson, Agnès Delume, Frédérique Lazarini, Claire Vidoni, Aloual, Christian Fisher Naudin, Michel Jubet, Jonathan Kerr, Ensemble 2e2m, Agnès Delume (mise en scène).
ELDORADO (42-49-60-27). Les Mille et une nuits : jusqu'au 26 mai 1993. 14 h mer., jeu., dim. Opérette de Francis Lopez. Avec Toni Gama et Annie Gallois.

JAZZ, POP, ROCK

AU DUC DES LOMBARDS (42-33-22-88). Jacques Pelzer, Michel Graillier : 22 h 30 mer., jeu. ; Aldo Romano Trio : 22 h 30 ven., sam. ; Xavier Richardeau Quartet : 22 h 30 dim. ; Milky Sax : jusqu'au 24 mai 1993. 22 h 30 lun.
AUDITORIUM DES HALLES (40-28-28-40). Nana Vasconcelos : 21 h mer. ; Uto Vitale y la Cruz del Sur : 21 h sam. ; Ed Motta e Banda : 21 h mar.
BAISER SALÉ (42-33-37-71). Jean-Marie Ecay Quintet : 22 h 30 jeu., ven., sam. ; Régis T & the Big Possee : jusqu'au 30 mai 1993. 22 h 30 dim. ; Black Pyramide : 22 h 30 lun. ; Jorginho : 22 h 30 mar.
BATACLAN (47-00-30-12). Shabba Ranks : 20 h sam. ; Big Country : 20 h lun. ; Eisturzende Neubauten : 20 h dim.
BAZAR CAFÉ (45-26-34-81). Paul Breslin & Pierre Cherez : 19 h 30 mer. ; Tonky : 19 h 30 jeu. ; Dixie Stompers : 19 h 30 ven. ; Sound Factory : 19 h 30 sam. ; Chet Atkins, Marcel Dadi : 19 h 30 lun. ; Tiki & the Terminators : 19 h 30 mar.
LE BILBOQUET (45-48-81-84). Michèle Bautier : 22 h 30 mer. ; Turk Mauro Quartet : jusqu'au 6 juin 1993. 22 h 45 jeu., ven., sam., dim. ; Romane Quintet : 22 h 45 lun., mar.
LE BISTROT D'EUSTACHE (40-26-23-20). Alain Bouchet Trio : 22 h 30 ven., sam.
BOUFFONS THÉATRE (42-38-35-53). Bleu Virgule : 16 h sam.
CAFÉ RIVE-DROITE (42-33-81-62). The Kingsnakes : 22 h 30 mer., jeu. ; Alef : jusqu'au 30 mai 1993. 22 h ven., sam., dim. ; Daniel Antoine Blues Band : 22 h 30 lun., mar.
CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05). Bob Wilber, Kenny Davern : jusqu'au 19 mai 1993. 21 h 30 mer., jeu., ven., sam., dim., lun., mar.
LA CHAPELLE DES LOMBARDS (43-57-24-24). Jean-Michel Cabrimol et la Maafia : jusqu'au 25 mai 1993. 20 h mar.
LA CIGALE-KANTERBRAU (42-23-15-15). Suede : 20 h jeu. ; Little Bob : 20 h mar.
CITY ROCK (47-23-07-72). Blue River Band : 0 h mer. ; Soul Food : 0 h jeu. ; Scratch'n Sniff Electric : 0 h ven., sam. ; Stoka Boka : 0 h dim. ; Fly-Tox : 0 h lun., mar.
DÉJAZET (48-87-52-55). Daniel Sidney Bechet : 20 h 30 sam.
DUNOIS (45-84-72-00). Hervé Mabille, Pierre Denis, Jean-François Hoel : 20 h lun., mar. Saxophone, trompette. Alain Graine (chant).
ELYSÉE-MONTMARTRE. Saga : 19 h 30 jeu. ; Third World : 19 h 30 sam.
ESPACE JEMMAPES (48-03-33-22). Rag'No : 21 h mer., jeu., ven., sam., dim.
FRONT PAGE (42-36-98-69). Ze Boom : 22 h 30 mer. ; Acoustic Night : 22 h 30 jeu. ; Shakin Blues : 22 h 30 ven. ; Blues Heritage : 22 h 30 sam. ; House Band : 22 h 30 dim. ; Brooklyn : 22 h 30 lun. ; Acid Hawai : 22 h 30 mar.
GÉNÉRAL LA FAYETTE (47-70-59-08). Paris Swing Trio : 22 h jeu.
HIPPOCAMPUS (45-48-10-03). Trio Jazz Middle : jusqu'au 13 mai 1993. 21 h ven. ; Trio New Orleans : 21 h sam.
JAZZ CLUB LIONEL-HAMPTON (40-68-30-42). Tramaine Hawkins : jusqu'au 15 mai 1993. 22 h 30 mer., jeu., ven., sam. ; Boto et Novos Tempos : 22 h 30 dim. ; Bill Wherton : jusqu'au 29 mai 1993. 22 h 30 lun., mar.
LATITUDES SAINT-GERMAIN (42-61-53-53). Ludovic de Preissac Trio : 22 h 30 mer. ; Gilbert Leroux Washboard Group : 22 h 30 jeu. ; Polya Jordan : 22 h 30 ven., sam. ; Jazz May Seniors & Friends : 22 h 30 mar.
LOCOMOTIVE (42-57-37-37). Bonvoisin : 23 h ven. ; Mr Kuriakin : 23 h mar.
LA LOUISIANE (42-36-58-98). Boozoo's Jazz Combo : 21 h mer. ; Jean-Pierre Gélineau Trio : 21 h jeu. ; Michel Mardignan Clarinette Connection : 21 h ven. ; Philippe de Preissac Group : 21 h sam., mar. ; Fabrice Eulry : 21 h lun.
LE MONTANA (45-48-93-08). Alain Bouchet Quartet : 22 h 30 mer. ; Péalat-Ducoin and Co : 22 h 30 jeu., ven., sam. ; Chris Henderson Band : 22 h 30 dim. ; Trio René Urtreger : 22 h 30 lun., mar.
MONTGOLFIER (40-60-30-30). Stéphane Guérault : 22 h 30 mer., jeu., ven., sam. ; Wild Bill Davis : 22 h 30 mar.
LA MUTUALITÉ. Bonga, Nelson Ned : 15 h dim.
NEW MOON (49-95-92-33). 100.000 Indécis : 20 h 30 mer. ; Les Idées noires : 20 h 30 jeu. ; Original Combo : 23 h ven. ; Ultime Try : 23 h sam. ; Silver d'argent, ONKR : 20 h 30 lun. ; Frogmouth : 20 h 30 mar.
NEW MORNING (45-23-51-41). Swap & Sinclair : 19 h 30 mer. ; The Kinsey Report : 21 h ven. ; South African Friends, Marc Vella, Adama Drame : 21 h sam. ; Sens Unik : 20 h lun. ; Jean-Michel Kajdan Group : 21 h mar. ; Jonas Hellborg Group : 21 h jeu.
LE NOUVEAU CAFÉ (43-21-65-29). Benjamin Legrand : 22 h 30 ven., sam. ; Adrianna Cattaneo : 22 h 30 mar.
OPUS CAFÉ (40-38-09-57). Sylvia Laube : 22 h 30 mer., lun. ; Infazz : 22 h 30 jeu. ; Catscratch : 22 h 30 ven. ; Dalsasso : 22 h 30 sam. ; Tricia Lee : 22 h 30 mar.
PASSAGE DU NORD-OUEST (47-70-81-47). Road Runner, Mike Rimbaud : 20 h 30 mer. ; The Sons of the Desert : 22 h jeu. ; Mamhoud Behri : 22 h ven. ; Chuck Prophet : 19 h lun. ; Passagio Celea-Couturier : 22 h mer. ; The Ukrainians : 19 h mar.
PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70). Danny Brillant : 21 h 30 mer. ; Marc Tobaly : 21 h 30 jeu. ; Panama Jazz Band : 21 h 30 ven. ; Five O'Clock Jazz Group : 21 h 30 sam. ; Acoustic Combo : 21 h 30 mar.
PETIT JOURNAL SAINT-MICHEL (43-26-28-59). Guy Lafitte Quartet : 21 h 30 mer., jeu. ; Le Quintet de Paris : 21 h 30 ven. ; Jacques Caroff Dixieland Jazz Band : 21 h 30 sam. ; Dixie Memories Jazz Band : 21 h 30 lun. ; Claude Bolling Trio : 21 h 30 mar.
PETIT OPPORTUN (42-36-01-36). Emmanuel Sourdeix, Olivier Rivaux : 22 h 45 mer. Piano, contrebasse, Christophe Marguet (batterie) ; George Brown : 22 h 45 jeu., ven., sam. Batterie, Alain Jean-Marie (piano), Sylvain Bœuf (saxophone), Michel Zenino (contrebasse) ; Lew Tabackin : 22 h 45 mar.
PIGALL'S. Xaymaca : 21 h sam.
REX CLUB (45-08-93-89). Monster Magnet : 23 h mer. ; Hems : 23 h 30 ven. Soirée Planète rock.
SHÉHÉRAZADE (48-74-41-68). Forget mi note : 20 h jeu.
SLOW CLUB (42-33-84-30). Wild Bill Davis Trio : 21 h 30 mer. ; Betty and the Bop's : 21 h 30 jeu., ven., sam. ; Nawak Orkestra : 21 h 30 sam. ; Amouroux Boogie Machine : 21 h 30 mar.
SUNSET (40-26-46-60). Justina : 22 h 30 mer., jeu. ; Dominique DiPiazza, Michel Perez, Stéphane Huchard : 22 h 30 ven., sam. ; Geude Gang : 22 h 30 dim.
THÉATRE NATIONAL DE CHAILLOT (47-27-81-15). Trio Vienne Express : 19 h 30 mer., jeu., ven., sam. ; 14 h dim.
TONIC HOTEL JAZZ CLUB (40-19-04-05). Cake Wall Dance : 22 h mer., jeu. ; Bob Garcia Trio : 22 h ven. ; Dixie Memories : 22 h sam. ; Halong : 22 h mar.
TROTTOIRS DE BUENOS AIRES (40-26-28-58). Estela Klainer : jusqu'au 25 mai 1993. 22 h 30 mer., jeu., ven., sam. ; Ricardo Moyano, Gilberto Gancedo : jusqu'au 29 mai 1993. 0 h 30 ven., sam. Duo de guitares.
UTOPIA JAZZ CLUB (43-22-79-66). Brooklyn : 22 h mer. ; Widow Maker : 22 h jeu. ; Coke Tale : 22 h ven. ; Pick-up : 1 h sam. ; Tonky Blues Band : 22 h sam. ; 4 A strophe : 22 h lun. ; Jean-Jacques Milteau & Friends : 22 h mar.
LA VILLA (43-26-60-00). Ravi Coltrane Quartet : 22 h 30 mer., jeu., ven., sam., lun., mar.
ZÉNITH (42-08-60-00). Leonard Cohen : 20 h jeu. ; Def Leppard : 20 h ven.

Périphérie

AULNAY-SOUS-BOIS. ESPACE JACQUES-PRÉVERT (48-68-00-22). Richard Foy Quartet : 22 h 30 sam.
BONNEUIL-SUR-MARNE. SALLE GÉRARD-PHILIPE (49-80-37-48). Martial Solal, Toots Thielmans : 20 h 30 sam.
BOULOGNE-BILLANCOURT. TBB (46-03-60-44). Vincente Amigo, Bireli Lagrene Trio : 20 h 30 mer. Dans le cadre du Festival de jazz de Boulogne-Billancourt ; Screamin' Jay Hawkins, Buddy Guy and Band : 20 h 30 jeu. Dans le cadre du Festival de jazz de Boulogne-Billancourt ; Cordacor', Babik Reinhardt Trio, Christian Escoudé : 20 h 30 dim. Dans le cadre du Festival de jazz de Boulogne-Billancourt.
CHESSY. MANHATTAN JAZZ CLUB (60-45-75-16). Bud Shank Quartet : 21 h mer., jeu., ven., sam. ; Jean-Loup Longnon Quintet : 21 h dim., lun., mar.
COLOMBES. SALLE DES FÊTES (47-82-42-70). Michel Petrucciani Quartet : 20 h 30 mar.
ELANCOURT. LE BILBO-CLUB (30-62-68-82). Bernie Bonvoisin : 21 h 30 sam.
MONTREUIL. INSTANTS CHAVIRÉS (42-87-25-91). Derek Bailey, Noël Akchote, Daunik Lazro : 21 h mer. Guitare, saxophone, Yves Robert, Thierry Madiot (trombone) ; Trio Levallet-Becket-March : 21 h jeu. ; Folk : 21 h ven. ; Grande Formation franco-anglaise : 21 h sam. ; Michael Nick Trio : 21 h mar.
NOISIEL. GRAND THÉATRE DE LA FERME DU BUISSON (60-06-20-00). Dee Dee Bridgewater : 21 h mer.
PONTOISE. THÉATRE DES ARTS-LES LOUVRAIS (30-30-33-33). Fast Unity, Lofofora, Oneyed Jack, No Control : 19 h 30 sam.
RUEIL-MALMAISON. THÉATRE DE VERDURE (47-32-24-42). Lionel Hampton : 20 h 45 ven. ; Deborah Brown : 20 h 45 mar.
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. LA CLEF-L'ECLIPSE (39-73-38-13). Le Trian, Cry Babies : 21 h sam.
SAVIGNY-LE-TEMPLE. MPT JACQUES-PRÉVERT (60-63-28-24). Louf z'Hybride Concert : 21 h sam.
VERSAILLES. TRIANON PALACE (30-84-38-45). Yannick Singery Trio : 22 h jeu.
VILLEJUIF. SALLE DES FÊTES EGLANTINE. Denis Ellis Sound : 21 h ven. ; Jah Shaka, Denis Ellis Sound, Sisters DDSM Sound : 21 h sam.
VILLIERS-SUR-MARNE. SALLE GEORGES-BRASSENS (49-41-31-71). Toots Thielemans, Richard Galliano : 21 h ven. Harmonica, accordéon, Riccardo del Fra (contrebasse), Michel Herr (piano).

CHANSON

AKTÉON-THÉATRE (43-38-74-62). Cécile Bonardi : 20 h 30 mer. ; Rose Mary d'Orros : 20 h 30 jeu. ; Lulu Borgia : 20 h 30 ven. ; Bertrand Martin : 20 h 30 sam. ; Maxime-René Climent : 20 h 30 dim. ; Miguel Machalski : 20 h 30 lun. ; Pierre-Yves Lebert : 20 h 30 mar.
AMANDIERS DE PARIS (43-66-42-17). Corine Milian : 20 h 30 ven. Il n'y a rien que le désir.
BAISER SALÉ (42-33-37-71). Bernard Granger : jusqu'au 28 mai 1993. 18 h 30 mer., jeu., ven., lun., mar.
BATEAU-THÉATRE (40-51-84-53). Paris accords et à cris : jusqu'au 30 mai 1993. 21 h mer., jeu., ven., sam. ; 17 h dim. ; Lacouture : 20 h 30 lun.
CAFÉ DE LA DANSE. Carole Arnault : 20 h 30 ven., sam.
CASINO DE PARIS (49-95-99-99). Jacques Dutronc : jusqu'au 5 juin 1993. 20 h 30 mer., jeu., ven., sam., lun., mar.
CAVEAU DES OUBLIETTES (43-54-94-97). Cabaret de la chanson française : 21 h mer., jeu., ven., sam., lun., mar. Chansons à la carte tous les soirs.
GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79). Catherine Lara : jusqu'au 22 mai 1993. 20 h 45 mer., jeu., ven., sam., mar. La Romantique. Lydie Callier (mise en scène).
LE NOUVEAU CAFÉ (43-21-65-29). Eric Barouti : 21 h mer.
PALAIS DES CONGRÈS (40-68-00-06). Rondo Veneziano : 20 h 30 jeu.
PASSAGE DU NORD-OUEST (47-70-81-47). Studio des variétés : 22 h lun.
ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). Suivez c'qu'on fait : jusqu'au 29 mai 1993. 14 h 30 mer., jeu., ven., sam., lun., mar. D'après des chansons de Mireille et Jean Nohain. Avec Ariane, Steeve de Paz, Sylvie Heymans, Marie-Line, Lou Volt, Bonbon (mise en scène).
SENTIER DES HALLES (42-36-37-27). Véronique Pestel, Joël Barret : 20 h lun. ; Lester Bourdon Quiproquo Marine Band : 22 h mar.
THÉATRE DE LA MAINATE (42-08-83-33). Phono Folie : jusqu'au 28 juin 1993. 20 h 30 jeu., ven., sam., lun. ; 18 h 30 dim. Spectacle de chansons de la Belle Epoque ; Danielle Borano : 19 h jeu., ven., sam. ; 15 h dim.
THÉATRE DES CHAMPS-ELYSÉES (49-52-50-50). Paolo Conte : jusqu'au 23 mai 1993. 20 h 30 mer., ven., sam., mar. ; 15 h dim.
THÉATRE FLEG (46-33-43-31). Atmosphère : jusqu'au 19 mai 1993. 21 h mer., lun., mar. Graziane Finzi (piano), Gilbert Levy (récitant).
TOURTOUR (48-87-82-48). Patrick Ferrer : 17 h dim. ; 20 h 30 lun.
TROTTOIRS DE BUENOS AIRES (40-26-28-58). Fred de Fred : 20 h mer., jeu., ven., sam.

Périphérie

ATHIS-MONS. SALLE VENTURA (60-48-46-16). Juliette Gréco : 21 h sam.
CHAMPS-SUR-MARNE. CHATEAU (60-05-24-43). Cora Vaucaire : 21 h sam.
CRÉTEIL. MAISON DES ARTS (49-80-18-88). Jean Guidoni : 20 h 30 mer., jeu., ven., sam.
MASSY. CENTRE PAUL-BAILLIART (69-20-57-04). Les Snars : 21 h ven.
RUEIL-MALMAISON. THÉATRE ANDRÉ-MALRAUX (47-32-24-42). Diane Dufresne : 20 h 45 sam.
VERSAILLES. TRIANON PALACE (30-84-38-45). Anne Stéphanie : 22 h mar.

BALLETS

AMANDIERS DE PARIS (43-66-42-17). Compagnie 8 renversé : 20 h 30 mer. Choir, Tango avec un ou deux danseurs, Carla Foris (chor.).
CAFÉ DE MADRID (48-24-97-22). Le Cuadro de Carmen Giraldez : jusqu'au 29 mai 1993. 21 h 22 h 30 jeu., ven., sam., lun., mar. Flamenco. Dans le cadre du Mois de l'Andalousie.
CENTRE MANDAPA (45-89-01-60). Shalini : 20 h 30 sam. Danse de l'Inde du Sud, bharata natyam Dipanwita Roy : 20 h 30 lun. Danse de l'Inde, odissi Lucia : 20 h 30 mar. Danse de l'Inde, bharata natyam.
DUNOIS (45-84-72-00). Compagnie One Step : 20 h 30 jeu., ven., sam. Bascula, Eclipse, Elsa Wolliaston (chor.).
MAISON DES CULTURES DU MONDE (45-44-72-30). Poumi Lescaut : 20 h 30 jeu., sam., mar. ; 14 h 30 ven. ; 16 h dim. Murmures de mère, Poumi Lescaut (chor.).
OPÉRA DE PARIS. PALAIS GARNIER (47-42-53-71). Ballet de l'Opéra de Paris : jusqu'au 22 mai 1993. 19 h 30 mer., jeu., sam., lun., mar. Orchestre de l'Opéra de Paris, Jérôme Kaltenbach (direction). Musique de Verdi, Dutilleux, Sauguet, Bach. Quatuor Verdi, le Loup, les Forains, le Jeune Homme et la Mort, Roland Petit (chor.).
SALLE ADYAR (45-51-85-12). Tarikavalli : 16 h dim. Danse traditionnelle de l'Inde du Sud, bharata natyam.
THÉATRE DES VARIÉTÉS (42-33-09-92). Soniquete, Los Ninos de Jerez, Moraito : 20 h dim. El Cuadro de Carmen Giraldez, el Nano de Jerez. Dans le cadre du Mois de l'Andalousie Ninos de Jerez, Moraito, Curro Malena : 20 h 30 lun. Dans le cadre du Mois de l'Andalousie.
THÉATRE DU ROND-POINT-RENAUD-BARRAULT (44-95-98-00). Koïchi Tamano : jusqu'au 23 mai 1993. 20 h 30 ven., sam., mar. ; 17 h dim. Musique et danse Butô. Mémoire de fruit, Koïchi Tamano (chor.).

Périphérie

COULOMMIERS. COMMANDERIE DES TEMPLIERS (64-65-08-61). Compagnie les Passagers : 20 h 30 sam. Bâtisseurs de cathédrales, Philippe Riou (chor.).
NANTERRE. SALLE DES CONGRÈS (47-29-51-44). Compagnie les Orpailleurs : 20 h 30 ven. Le Bal des arpenteurs, Jean-Christophe Bleton (chor.), Henry Gendrot (musique).

MUSIQUES DU MONDE

CARTOUCHERIE-THÉATRE DU SOLEIL (43-74-24-08). L'Inde de père en fils et de mère en fille : jusqu'au 6 juin 1993. 15 h 19 h 30 sam. ; 15 h dim. ; 19 h 30 lun. Teejan Bai (conteuse), les Manganyaars (musiciens, chanteurs), Chan Baba (magicien), Heera Bai (Acrobate), Gidhari Lal (Maître de danse Kathak), Guru Shri Meguni Das (maître de danse Orissi), Haripada et Nirmala Goswami (maîtres Bauls), Sadanam Balakrishnan (maître de théâtre Kathakali).

PARIS EN VISITES

MARDI 11 MAI

« Le quartier de la Bastille et le faubourg Saint-Antoine », 11 h 15 et 15 heures, sortie métro Bastille, devant le restaurant les Grandes Marches (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Le quartier chinois de Paris et ses lieux de culte », 14 heures, métro Porte-de-Choisy (M.-C. Lasnier).

« Souvenirs de Clemenceau, dans la maison où il vécut plus de trente ans » (limité à trente personnes), 14 h 30, 8, rue Franklin (Monuments historiques).

« Le quartier de la Nouvelle-Athènes, haut lieu du romantisme », 14 h 30, métro Saint-Georges (Paris livre d'histoire).

« Les artisans du faubourg Saint-Antoine, à travers cours et passages », 14 h 30, place de la Bastille, devant le café les Grandes Marches (C. Merle).

« Hôtels et jardins du sud du Marais. Place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Les machineries de la tour Eiffel. Le fonctionnement des ascenseurs dans un cadre digne de Jules Verne », 15 heures, pilier Nord, buste de G. Eiffel (P.-Y. Jaslet).

« Exposition : « Le printemps des génies », 15 heures, entrée de la Bibliothèque nationale, 58, rue de Richelieu (Paris et son histoire).

CONFÉRENCES

Centre Chaillot-Galliera, 28, avenue George-V, 15 heures : « Jubilé de Saint-Jacques-de-Compostelle au bout du chemin français » (Paris et son histoire).

Temple, 54, avenue de la Grande-Armée, 20 h 30 : « Qu'est-ce que le protestantisme ? », avec les pasteurs A. Houziaux et L. Pernot. Entrée libre (Eglise réformée de l'Etoile).

146, rue Raymond-Losserand, 20 h 30 : « Cesser de fumer par hypnose et autohypnose », par D. Varma. Entrée libre. (Soleil d'or).

ÉCONOMIE

Le nouveau plan de restructuration de la sidérurgie communautaire

Trop d'acier

L'adoption d'un programme de restructuration de la sidérurgie communautaire est désormais subordonné aux efforts que voudront bien entreprendre les Allemands, mais davantage encore les Espagnols et les Italiens. C'est ce qu'on a pu vérifier, la semaine dernière, lors de la réunion à Bruxelles des ministres de l'industrie des Douze. Les réductions de capacités de production proposées par Madrid, Rome et Bonn, qui ont prévu d'aider financièrement leurs sidérurgies, sont jugées insuffisantes par la Commission.

Le plan allemand de restructuration d'Ekostahl, en ex-RDA, par ailleurs très rigoureux en termes de suppressions d'emplois, prévoit l'installation d'un train de laminés à chaud, alors que la Communauté est largement excédentaire. Bruxelles réclame sa révision.

S'agissant des Espagnols, les tractations durent depuis six mois, et il est difficile d'imaginer que des décisions douloureuses soient prises avant les élections législatives de juin. Compte tenu de leur intention de créer une nouvelle mini-aciérie à Sestao, au Pays basque (projet dont la Commission conteste d'ailleurs le bien-fondé), les réductions nettes de capacités prévues ne dépassent pas 1,4 million de tonnes. La Commission réclame 1 million de tonnes de plus.

En ce qui concerne les Italiens, le sauvetage d'Ilva, le sidérurgiste public en voie de privatisation, s'analyse comme une remise de dettes de 4 millions d'écus (1 écu vaut 6,50 francs), une somme à peu près égale aux aides d'État que prévoit le plan espagnol, à cette différence près que, dans ce dernier cas, le concours ainsi consenti inclut le plan social, ce qui n'est pas le cas dans le projet italien. Selon les premières évaluations de la Commission, les réductions de capacités opérées par Ilva devraient se situer autour de 3 millions de tonnes et inclure la fermeture d'un des deux trains de Tarente. Or, en l'état actuel des choses, le plan italien ne prévoit pratiquement pas de nouvelles réductions de capacités !

Sur ce point, Karel Van Miert, le commissaire européen responsable de la concurrence, s'est montré très ferme. *« Il est incohérent et indéfendable de réclamer des fermetures à des entreprises qui ne bénéficient d'aucune aide, alors que d'autres, en recevant un concours financier, peuvent remettre en cause l'équilibre recherché entre l'offre et la demande »*, a-t-il déclaré. Un conseil des ministres extraordinaire consacré aux problèmes des sidérurgies bénéficiant d'aides publiques se tiendra fin juillet ou début août. Il s'annonce plutôt difficile.

PHILIPPE LEMAITRE

L'Europe doit s'orienter vers une gestion plus offensive de ses échanges

nous déclare Francis Mer, PDG d'Usinor-Sacilor

Patron d'Eurofer, le groupe de pression des principaux sidérurgistes européens à Bruxelles, Francis Mer est l'un des quatre acteurs les plus importants du nouveau plan de restructuration de la sidérurgie communautaire. Dans l'entretien qu'il nous a accordé, le PDG du groupe public Usinor-Sacilor tire un bilan contrasté de l'action de la Commission sur le dossier acier. Pour M. Mer, *« le libéralisme est une façon de gérer une économie parmi d'autres. Et la doctrine du libre-échange est loin d'être valable tout le temps, partout, avec tout le monde »*. Il estime aussi, dans le même registre, que l'Europe doit s'orienter vers une version plus offensive.

Francis Mer n'ira pas chez Thomson. Quand la rumeur parisienne le pressent futur PDG du groupe de défense et d'électronique, en lieu et place d'Alain Gomez (comme lui un ancien jeune turc de chez Saint-Gobain), le patron d'Usinor-Sacilor, amusé, cite... Gérard Longuet, son nouveau ministre de tutelle : *« Le patron d'Usinor-Sacilor a encore beaucoup à faire dans l'acier. »*

Et il est vrai que le travail ne manque pas. Si le sidérurgiste public français n'a pas à engager de restructurations dramatiques, grâce aux efforts d'assainissement effectués au milieu des années 80, la crise de l'acier ne l'épargne pas : 8 000 suppressions d'emplois (sur un effectif de plus de 50 000 salariés) sont programmées sur les trois ans qui viennent.

Et l'exercice 1992 s'est soldé par 2,4 milliards de francs de pertes. Surtout, le groupe, qui en l'espace de cinq ans s'est hissé au premier rang de la sidérurgie européenne – dont il n'a jamais caché vouloir être l'un des pôles fédérateurs, – redoute qu'à la faveur de la crise actuelle le monde de l'acier ne renoue avec ses vieux démons : course aux aides nationales, dont la sidérurgie française a su largement profiter par le passé, ou maintien de surcapacités de production.

« La sidérurgie reste aujourd'hui, avec la chimie, et dans une moindre mesure l'automobile, l'une des rares industries où les concentrations d'effectifs sont élevées. La restructuration d'une unité de 5 000 personnes ne pèse pas du même poids que cinquante restructurations éparpillées sur des usines de 100 personnes », souligne M. Mer. Le président d'Eurofer juge aujourd'hui *« peu probable »* l'adoption du programme communautaire de restructuration de la sidérurgie, comme prévu, fin septembre. *« Il n'y a pas pire calendrier que celui auquel nous sommes confrontés »*, affirme-t-il. L'Espagne et l'Italie, dont la Commission exige de sérieuses réductions de capacités, ont des élections générales, pour la première en juin, pour la seconde en septembre.

Des clubs de sidérurgistes

Les autres volets du programme d'assainissement progressent davantage. La Communauté a décidé de débloquer 250 millions d'écus (environ 1,6 milliard de francs) supplémentaires sur trois ans, en sus des 210 millions de dotations habituelles, pour financer les réductions d'effectifs. Reste la question du dédommagement des sidérurgistes qui acceptent de diminuer leurs capacités. *« Un dédommagement indispensable,* explique M. Mer, *car dans l'acier le coût de sortie est au moins aussi élevé que le coût d'entrée ».*

La Commission de Bruxelles vient d'accepter, dans son principe, le mécanisme de financement que lui proposait Eurofer. Le schéma, présenté lors du conseil des ministres de l'industrie des Douze, mardi 4 mai, prévoit *« la création de clubs de sidérurgistes, des sortes de groupements d'intérêt économique, qui emprunteront à la CECA, la Communauté européenne du charbon et de l'acier, et distribueront des primes à ceux dont les installations doivent fermer »*. Le nombre de ces clubs, leur composition, l'importance des sommes n'ont pas été fixés. *« Tout dépend encore des négociations sur les réductions de capacité. »* Mais, selon M. Mer, on peut déjà imaginer que trois groupes de ce type devraient être constitués : dans les produits plats, les plaques et les poutrelles.

Concernant la politique commerciale de Bruxelles, le patron d'Eurofer se dit *« satisfait »* du compromis passé par la Commission avec la 4e République tchèque et la Slovaquie. Bruxelles a finalement retenu le principe de contingents tarifaires sur un certain nombre de produits dont les exportations avaient explosé en 1992.

Pour M. Mer, l'accord avec les Tchèques et les Slovaques n'a rien à voir avec un quelconque diktat de sidérurgistes riches, cherchant avant tout à se protéger. *« De tels accords rejoignent les intérêts des industriels des pays d'Europe centrale. Ils sont désormais assurés de pouvoir vendre, sans droits de douane, pour des quantités préalablement fixées et qui progressent chaque année, leurs produits aux conditions normales de marché. Les ventes à des prix de dumping n'enrichissaient que les traders. »*

L'Europe s'orienterait-t-elle vers le « managed trade » à l'américaine, la gestion plus maîtrisée de ses échanges ? *« C'est une bonne chose. Le libre-échange est certainement à long terme la meilleure façon d'inciter les acteurs économiques à faire le maximum d'efforts. Aujourd'hui, compte tenu de la situation économique dégradée et des risques de déstabilisation sociale qui en découlent, il faut mettre la pédale douce ! Le libéralisme a fait la fortune de l'Europe entre des pays qui partaient tous en même temps, avec les mêmes chances et qui se sont fait la courte échelle. Ce n'est pas l'unique façon de gérer une économie. Il serait naïf de croire qu'elle est valable et applicable de façon universelle. »*

CAROLINE MONNOT

La réforme du statut de l'institut d'émission à l'ordre du jour du conseil des ministres

La Banque de France n'aura pas une totale indépendance

La réforme du statut de la Banque de France devait être présentée lundi 10 mai en conseil des ministres par le ministre de l'économie, Edmond Alphandéry. Le texte pourrait encore subir d'importantes modifications lors de son examen au Parlement. Le projet du gouvernement accorde à l'institut d'émission une indépendance – ou autonomie, selon l'expression de M. Balladur – moins grande que celle envisagée par l'UDF avant les élections.

Chose promise, chose due. La réforme de la Banque de France figurait tout en haut de l'agenda de M. Balladur. Elle devait être présentée lundi 10 mai en conseil des ministres, en même temps que le collectif budgétaire. Cette réforme sera certainement l'occasion de longues discussions au Parlement. Une partie du RPR, dont le président de l'Assemblée nationale, Philippe Seguin, comme la gauche de l'échiquier politique, reste hostile au principe consistant à rendre l'institut d'émission indépendant, ou autonome, à l'égard du gouvernement.

Le projet, dans sa version de lundi, est finalement assez différent de celui conçu juste avant les élections par des experts de l'UDF, dont Alain Lamassoure, aujourd'hui ministre des affaires européennes. L'objectif est bien sûr le même : il s'agit, en rendant l'institut d'émission seul responsable et garant des décisions de politique monétaire (quantité de monnaie en circulation, fixation des taux d'intérêt...) de l'affranchir de la tutelle du gouvernement, et donc de donner une plus grande crédibilité à la monnaie française. La valeur du franc sera en effet garantie par des experts que leur statut mettra à l'abri des pressions politiques. La plupart des études montrent que, sur une longue période, les Banques centrales indépendantes des gouvernements ont plus de succès dans la lutte contre l'inflation, le cas allemand étant le meilleur exemple.

Présentant le projet devant le Conseil d'Etat, qui l'examinait récemment, le premier ministre Edouard Balladur a rappelé jeudi 6 mai que la Banque *« détermine et met en œuvre la politique monétaire dans le but d'assurer la stabilité de la monnaie. Elle vient au soutien de la politique économique générale sans porter préjudice à l'objectif fondamental que constitue la stabilité des prix ».* L'expression *« au soutien de »* vise sans nul doute à rendre le texte compatible avec l'article 20 de la Constitution qui stipule que *« le gouvernement détermine et conduit la politique de la nation ».*

Sur deux points au moins, le projet pourrait être source de confusion. D'une part, le projet de M. Alphandéry, conçu sous le regard attentif de M. Balladur, prévoit la création d'une nouvelle instance : le conseil de politique monétaire. Celui-ci, composé de neuf membres (y compris le gouverneur et le sous-gouverneur, nommés pour six ans en conseil des ministres), est chargé de définir les actions destinées à assurer la stabilité de la monnaie et se réunit une fois par mois. Les six experts seront nommés pour un mandat unique de neuf ans par le gouvernement, à partir d'une liste présentée par six instances de l'Etat (Assemblée nationale, Sénat, Conseil d'Etat, Conseil économique et social, Cour des comptes, Cour de cassation).

Isoler la politique monétaire

Une instance élargie, baptisée conseil général (comme dans les statuts actuels, ou conseil d'administration), et comprenant en plus des six experts, du gouverneur et des sous-gouverneurs, un représentant du gouvernement et un membre élu par le personnel de la Banque, sera chargée d'administrer les activités générales de la Banque de France. En choisissant d'isoler ainsi la fonction de définition de la politique monétaire des autres activités de la Banque de France, le projet du gouvernement se distingue de celui de l'UDF, et de la plupart des statuts des Banques centrales étrangères. *« L'existence de deux conseils distincts ne nous plaît guère »*, soulignait récemment un responsable allemand.

D'autre part, le texte de l'UDF prévoyait la suppression pure et simple du « censeur », représentant l'Etat et participant aux réunions du conseil général. Dans le nouveau projet, le censeur existera toujours, notamment parce que l'Etat demeure actionnaire à 100 % de la banque. Dans son discours, M. Balladur a déclaré que le censeur *« assistera aux réunions de ce que l'on appellerait, dans une société anonyme de droit commun, le conseil d'administration ». « Ce dernier devra naturellement maîtriser les coûts, améliorer l'organisation et affecter aux différentes activités de l'établissement tous les moyens nécessaires »*, a-t-il rappelé. Mais selon certaines critiques, l'existence d'un censeur, même ainsi justifiée, peut limiter l'indépendance de l'institut.

Une série d'autres points suscite des interrogations. Le gouvernement a tranché depuis longtemps en faveur du maintien du contrôle prudentiel des banques auprès de l'institution de la rue de La Vrillière, par le biais de la commission bancaire. Mais la réforme pourrait être l'occasion d'une redéfinition des contours de ce contrôle, tandis que certains ont proposé un financement direct de la commission par les cotisations des établissements bancaires.

D'autre part, le personnel de la banque redoute la disparition des activités « périphériques », notamment commerciale, ce qui ferait peser des menaces sur l'emploi des 16 500 employés de la banque. A cet égard, le principe d'un gel de l'ouverture de nouveaux comptes auprès de la banque paraît acquis, tandis que l'avenir d'autres branches d'activité plus importantes (impression et entretien des billets, relations avec les entreprises...) sera défini ultérieurement, par des conventions attachées au nouveau statut.

Conscient de ces interrogations, M. Balladur a lui-même déclaré : *« Il est loisible de s'épuiser dans des débats sémantiques. Ces débats sont un peu vains. »* Il est effectivement beaucoup trop tôt pour évaluer la réforme de la Banque de France, et ce pour trois raisons : d'une part, les amendements apportés au texte lors de son passage à l'Assemblée pourraient modifier de façon importante son contenu. Partant de là, il est impossible de prédire la réaction des instituts étrangers et des marchés financiers. Enfin, dans ce domaine, la pratique est extrêmement importante. Le projet de loi tel qu'il est présenté aujourd'hui laisse ouverts plusieurs points de passage entre le gouvernement et la banque. L'usage qui sera fait des liens subsistant – censeur, désignation des conseillers à partir d'une liste – peut être très varié. Lorsque M. Balladur déclare que *« les responsabilités de chacun sont claires »*, il s'avance peut-être encore un peu.

FRANÇOISE LAZARE

EN BREF

□ **Les mécaniciens au sol demandent la démission du président d'Air France.** – Le Syndicat national des mécaniciens au sol de l'aviation civile (SNMSAC) *« en appelle au ministre des transports et au premier ministre afin que soit mis fin aux fonctions »* du président d'Air France, Bernard Attali. Cette demande intervient à la suite d'une réunion, vendredi 7 mai, de M. Attali avec l'ensemble des organisations syndicales, au cours de laquelle il leur a annoncé notamment sa décision de retarder le versement d'une prime complémentaire. Cette mesure, qui concerne l'ensemble du personnel, permettra selon la direction *« d'accroître de 350 millions de francs la capacité d'autofinancement de la compagnie en 1993 et de réduire les charges financières de l'année ».*

□ **Perturbation du trafic SNCF dans la région de Strasbourg.** – Le trafic de la SNCF était fortement perturbé lundi 10 mai dans la région Alsace par une grève déclenchée à l'initiative des syndicats CFDT-CGT-CFTC. Ce mouvement doit se poursuivre jusqu'au mercredi 12 mai inclus. L'intersyndicale, qui avait déposé un préavis de grève, proteste contre la suppression d'un train réservé au personnel reliant chaque jour Sarrebourg et Strasbourg, matin et soir.

□ **Un nouveau directeur général à la FNSEA.** – Yves Salmon, cinquante-deux ans, a été nommé jeudi 6 mai directeur général de la FNSEA (Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles) en remplacement de Georges-Pierre Malpel. Diplômé de HEC et ancien élève de l'ENA, Yves Salmon a travaillé successivement chez Pechiney, aux Brasseries et glacières internationales et chez Fougerolle. Son épouse dirige une exploitation betteravière dans l'Aisne.

□ **Jacques de Larosière membre de l'Institut.** – Jacques de Larosière, gouverneur de la Banque de France, a été élu, lundi 3 mai, à l'Académie des sciences morales et politiques en remplacement du cardinal de Lubac, qui occupait ce siège depuis 1958, et est décédé en septembre 1991. M. de Larosière, âgé de soixante-trois ans, est à la tête de la Banque de France depuis 1987. Inspecteur général des finances, il avait été entre 1978 et 1987 directeur général du Fonds monétaire international (FMI).

□ **Centenaire du palais de la Bourse de Madrid.** – La Bourse de Madrid a fêté, vendredi 5 mai, ses cent ans de présence dans le palais de la place de la Lealtad. Auparavant, la Bourse madrilène, qui a plus de cent soixante ans d'existence, avait été tour à tour installée dans un hôpital, deux couvents et même dans le local d'un cirque. A la fin du siècle dernier, vingt-huit sociétés représentant 1 milliard de pesetas de volume d'affaires annuel étaient cotées. Actuellement, quatre cent soixante-dix sociétés sont inscrites et les transactions annuelles dépassent les 3 500 milliards de pesetas (161 milliards de francs).

En raison du développement de la carte à puce

La fraude par carte bancaire a reculé de 22 % en 1992

La fraude par carte bancaire a reculé de 22 % l'an dernier en France. Selon le groupement d'intérêt économique (GIE) Cartes bancaires, qui se félicite d'un tel résultat, le préjudice se monte à 533 millions de francs. Il atteignait 683 millions en 1991 et 705 millions de francs en 1990. Une baisse considérée comme d'autant plus significative que, dans le même temps, le volume des paiements par carte bancaire n'a cessé d'augmenter. Il a atteint 475 milliards de francs en 1992.

Pour les promoteurs de la carte bancaire, la réduction sensible des fraudes tient essentiellement à la diffusion de plus en plus importante de la carte à puce. La totalité des 21 millions de cartes bancaires en circulation en France étaient équipées d'une puce électronique à la fin de l'année 1992. La procédure de contrôle du code secret chez les commerçants a rendu pour partie inutilisables les cartes volées ou perdues, sans leur code. L'utilisation des cartes dérobées a d'ailleurs diminué de 29 % l'an dernier.

En revanche, la fraude par contrefaçon et falsification ne s'est réduite que de 7 %. Le GIE Cartes bancaires l'explique notamment par le fait que, au début de l'an dernier, la moitié des cartes en circulation ne comportaient pas de puce et fonctionnaient uniquement avec les pistes magnétiques situées au dos. Une piste magnétique qui continue à être systématiquement utilisée dans les distributeurs de billets, afin notamment qu'ils soient accessibles aux possesseurs de carte étrangère. La puce est ainsi inutile dans les billetteries et hors de l'Hexagone.

Car les banques françaises ont joué un rôle de franc-tireur en étant les premières à généraliser la carte à puce depuis avril 1990. En Norvège, en Belgique, en Suisse et en Espagne des expériences sont en cours, mais rien ne garantit que cette technique soit adoptée. Une technique parfois sévèrement critiquée par des banquiers français eux-mêmes, qui en jugent le coût exorbitant et surtout disproportionné avec les gains obtenus dans la lutte contre la fraude. Les investissements réalisés depuis plus de huit ans se chiffreraient en milliards de francs – sans que le GIE veuille être plus précis – et seraient finalement payés par les consommateurs.

Par ailleurs, considérée aujourd'hui comme inviolable, la technique de la carte à puce finira un jour ou l'autre par être maîtrisée par les falsificateurs. Introduite en France en 1971, la piste magnétique était alors présentée comme une panacée de sécurité ; elle a fini par devenir totalement inefficace quinze ans plus tard.

La lutte de l'épée et du bouclier

L'hologramme imprimé sur les cartes de crédit afin de rendre plus difficile leur imitation ne serait plus aujourd'hui un obstacle infranchissable. Une illustration de la lutte éternelle entre l'épée et le bouclier. Mais il n'y a pas que les banquiers à se plaindre parfois de la carte à puce. Les utilisateurs le font bien plus fréquemment, alors que les puces dites de première génération et possédant une mémoire limitée (entre 140 et 200 opérations) ont la fâcheuse habitude de cesser de fonctionner bien avant la limite de validité de la carte, qui est de... deux ans. Le titulaire de la carte est alors condamné à faire renouveler sa carte ou sa puce. Selon les banques, les puces plus récentes auraient une durée de vie bien supérieure, de l'ordre de 300 à 400 opérations. Or la multiplication des commerces et des services équipés pour ce type de paiement incite le possesseur d'une carte à s'en servir souvent. Les possesseurs de carte ont l'impression d'une lutte sans fin entre la capacité de leur puce et leur goût pour ce moyen de paiement simple et pratique.

E. L.

هكذا من الإهمال

ÉCONOMIE

Les principales mesures d'actualisation du budget présentées par le premier ministre

5 milliards de francs pour le logement

Le gouvernement va consacrer 5 milliards de francs à la relance du logement, apportant *ainsi un soutien non négligeable* au bâtiment, plongé dans une crise historique. Des mesures fiscales sont prévues pour relancer *le locatif privé, un coup de* pouce sera donné en faveur de l'accession à la propriété et aux HLM.

Le gouvernement prend le problème du bâtiment à bras-le-corps. Comme promis, un vigoureux plan de relance du logement devait être dévoilé, lundi 10 mai, par le premier ministre Edouard Balladur. Pas moins de 5 milliards de francs vont lui être consacrés, l'objectif étant de faire remonter le plus rapidement possible à 300 000 au moins le rythme annuel des mises en chantier de logements neufs, tombé actuellement au plancher le plus bas (250 000).

La relance est organisée autour de trois grands axes : le locatif privé, l'accession à la propriété, le locatif social (les HLM). Le neuf comme l'ancien sont concernés, avec un accent sur le second.

«Il faut reconstituer une nouvelle génération de bailleurs privés», déclarait lors de ses premières rencontres avec la presse le nouveau ministre du logement, Hervé de Charette. Le plan de relance comporte donc un important volet en leur faveur et consacre officiellement leur mission sociale. Ils devraient être particulièrement sensibles à deux mesures réclamées de longue date par leurs représentants : l'accroissement de la déduction forfaitaire sur leurs revenus fonciers, d'une part ; la possibilité de déduire de l'ensemble de leurs revenus leur déficit foncier, d'autre part.

Le taux de la déduction forfaitaire sera ainsi porté de 8 % à 10 %. Néanmoins, le coût élevé de cette mesure – 300 à 330 millions de francs par point de hausse – n'a pas permis de remonter à 15 %, niveau de 1990. Les mêmes raisons – ainsi que les risques d'évasion fiscale que l'administration lui prête – ont conduit les pouvoirs publics à limiter la seconde : la déduction du déficit foncier sera plafonnée à 50 000 francs par an. Le ministre du logement n'a pas réussi, *in extremis*, à obtenir une concession supplémentaire du budget : les bailleurs ne pourront pas inclure dans ces 50 000 francs les intérêts d'emprunts souscrits pour acheter un logement destiné à la location. La mesure favorisera donc les travaux effectués dans le parc existant.

Ces limites orientent cette disposition vers les petits bailleurs, et ils sont légion. Selon les estimations (1), 87 % du parc locatif privé appartiennent à des particuliers, et deux propriétaires sur trois ne possèdent qu'un seul logement. Il était urgent de les conforter : le matraquage fiscal dont ils ont été l'objet ces dernières années, les multiples tracasseries auxquelles ils se heurtent et la concurrence de placements infiniment plus rémunérateurs les ont amenés à se désengager massivement de l'immobilier. Conséquence : le parc *locatif privé se réduit dans des proportions* inquiétantes – de 35 000 à 100 000 unités par an, selon les sources – déséquilibrant dangereusement l'ensemble du marché du logement.



Deuxième volet du plan : l'accession à la propriété. *«Je rêve d'une France de propriétaires»*, déclarait il y a quelques jours Hervé de Charette à *Paris-Match*. Le gouvernement a donc décidé de faire un geste en leur faveur. Les logements neufs qui seraient achetés entre le 1er juillet 1993 et le 1er juillet 1994 bénéficieront d'une exonération des droits de succession dans la limite de 300 000 francs si le donateur l'occupe pendant cinq ans. Cette mesure spectaculaire permettra de résorber une partie du stock de logements neufs (100 000 unités, soit vingt mois de vente), qui hypothèque le redémarrage de la construction en France, pèse sur les comptes des promoteurs et sur la santé des banques.

Sauver les PAP

Toujours dans ce chapitre, un geste est fait en faveur de l'accession sociale : le nombre de prêts aidés à la propriété (les PAP) sera accru de 20 000. Leur taux sera abaissé un peu en dessous de 8 % (le dernier chiffre évoqué est de 7,7 %), mesure indispensable au dire des professionnels. Là aussi, il semblerait que le gouvernement ait décidé à la dernière minute de majorer les plafonds de ressources permettant d'avoir accès aux PAP – ils sont notoirement trop bas – au moins en Ile-de-France. On parle d'un accroissement de 5 %.

Ces dispositions permettraient de «sauver» les PAP en butte à l'hostilité de Bercy, dont le nombre (35 000 aujourd'hui) n'a cessé de diminuer au fil des ans. Elles seront particulièrement appréciées par les constructeurs de maisons individuelles qui traversent une *crise sans précédent* : en 1992, le nombre de maisons construites (130 900) est tombé en dessous du niveau de 1965 (*le Monde* du 6 avril).

Dernier levier que le ministre veut utiliser pour relancer l'activité : les HLM. Onze mille prêts locatifs aidés (PLA) viendront s'ajouter aux 90 000 prévus cette année. Le ministre estime que ce moyen d'action sera rapide et il s'est promis de suivre son application personnellement, *via* un *«comité de pilotage»* qu'il présidera : *«Je ne suis pas prêt à perdre des mois à cause des procédures»*, déclarait-il récemment. La construction de HLM supplémentaires permettra de donner une bouffée d'oxygène à ce secteur sur lequel convergent les demandes des ménages les moins riches, qui ont de plus en plus de mal à trouver un toit dans le parc locatif privé et à acheter leur logement.

Trois mesures, moins spectaculaires, sont toutefois notables : l'ANAH (Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat) – qui aide les travaux effectués par les bailleurs les moins riches – verra ses moyens accrus de 300 millions de francs. Les primes à l'amélioration de l'habitat (pour les propriétaires occupants modestes) seront également augmentées de 200 millions. Enfin, une enveloppe de 100 millions de francs sera consacrée à l'hébergement temporaire des sans-abri. Le ministre – qui a tenu à rendre visite à l'abbé Pierre dès sa nomination – se préoccupe tout particulièrement de ce dossier, trop souvent traité dans l'urgence lors des premiers grands froids. Des pistes sont actuellement explorées pour tenter d'apporter des réponses à ce problème particulièrement difficile, en collaboration avec les associations, déjà actives sur le terrain.

Jouant sur les deux registres de l'habitat existant et du neuf, plus ciblé sur les classes moyennes et basses que sur les grands investisseurs, le nouveau plan-logement a une incontestable cohérence. Comme il l'avait promis lors de la campagne électorale, le gouvernement fait un gros effort pour aider le secteur à repartir et, ainsi que l'a fait remarquer récemment Hervé de Charette, *«chaque franc consacré au logement et au bâtiment sera pris ailleurs»*. L'enjeu est de taille : 50 000 emplois sont menacés en 1993 dans le bâtiment après 30 000 perdus en 1992. Dans leur effort, les pouvoirs publics seront aidés par la décrue des taux d'intérêt. Leur niveau élevé combiné à la désinflation entrave si gravement l'accession à la propriété (*le Monde* du 13 avril) qu'une baisse radicale est indispensable pour accompagner toute relance.

On peut pourtant se demander si, malgré ces efforts, les Français retrouveront *le goût de la pierre* : la montée du chômage et sa diffusion parmi les cadres, les efforts qui seront demandés au pays pour rétablir les comptes publics..., tout converge pour les détourner d'un investissement qui, par définition, s'inscrit dans la durée. Hervé de Charette nage à contre-courant.

FRANÇOISE VAYSSE

(1) Claude Taffin dans *l'Observateur de l'immobilier* de décembre 1992.

Le gouvernement veut attirer l'épargne vers la Bourse

Comme l'avait indiqué à plusieurs reprises Edmond Alphandéry, ministre de l'économie, le collectif budgétaire devrait comprendre deux mesures visant à favoriser l'épargne longue en actions et indirectement les privatisations. Vieille doléance des boursiers, cette fois en partie satisfaite, l'impôt de Bourse devrait être supprimé pour les petits ordres, et donc pour les particuliers. Toujours pour attirer l'épargne vers les actions, un petit coup de pouce fiscal va encourager le transfert des sommes placées en sicav monétaires vers un PEA (plan d'épargne en actions). Les plus-values de cession des sicav monétaires, imposées à 18,7 % au-delà du seuil annuel de cession de 159 000 francs, seraient détaxées en cas de transfert des fonds sur un PEA conservé pen*dant au moins cinq ans*.

Si l'impôt de Bourse (qui rapporte environ 2 milliards de francs par an au budget de l'Etat) est appelé à terme à disparaître, les transactions boursières ne seront pas pour autant détaxées. Elles resteront imposées mais un abattement forfaitaire de *150 francs devrait exclure les petits* ordres. Il en coûtera 540 millions de francs au budget de l'Etat. L'intention est claire, faire revenir vers la Bourse les particuliers qui avaient suivi massivement les privatisations «Balladur» de 1986 et 1987, mais avaient fini par fuir les placements en actions, échaudés notamment par le krach d'octobre 1987.

Mais les professionnels de la Bourse réclament avant tout et depuis de nombreuses années la disparition des taxes sur les transactions importantes. Le droit de timbre sur les «gros» ordres les met dans une situation de concurrence défavorable *vis-à-vis de la place de Londres* exemptée de toute taxe. D'ores et déjà, près de la moitié des échanges sur certaines grandes valeurs françaises se réalisent outre-Manche. Mais le gouvernement cherche, semble-t-il, à jouer avant tout sur la psychologie des épargnants.

La détaxation des plus-values réalisées sur des sicav monétaires si les sommes sont transférées vers un PEA a également valeur de symbole. Il s'agit d'un signal transmis aux investisseurs, aux banquiers et aux financiers, qui devrait fonctionner d'autant mieux que la baisse des taux d'intérêt va rendre peu à peu les placements monétaires moins attrayants. D'ailleurs, le gouverne*ment ne modifie pas la fiscalité* même des sicav court terme. Une mesure réclamée pourtant à cor et à cri par bon nombre de financiers.

Il n'est pourtant pas sûr que M. Alphandéry ne finisse pas par modifier sa doctrine. Car il s'agit d'une première étape dont le coût ne dépassera pas 300 millions, et le ministre de l'économie a dit clairement qu'il compte aller plus loin dans la loi de finances pour 1994, discutée en septembre, afin d'inciter une partie des 1 200 milliards de *francs investis en placements monétaires* à se reporter sur les marchés d'actions et d'obligations. Un gisement d'épargne considérable. Le transfert de seulement 10 % des sommes placées en sicav monétaires vers la Bourse permettrait de réaliser largement le programme de privatisations prévu pour les deux à trois prochaines années.

ERIC LESER

Du projet Veil de 1977 au projet Veil de 1993

Onze «plans d'urgence» en seize ans pour la Sécurité sociale

Du *plan d'économies* que Simone Veil lança en 1977 lorsqu'elle était ministre de la santé de Raymond Barre au dispositif qu'il lui faudra, dans les prochaines semaines, mettre en œuvre en tant que ministre des affaires sociales d'Edouard Balladur, onze «plans de redresse*ment*» de la *Sécurité sociale* auront été programmés.

Après les mesures du plan Durafour intervenues en janvier *1976 (relèvement de 0,25 point* des cotisations retraite et maladie des salariés comme des entreprises pour faire face à un déficit de 10 *milliards* de francs), le plan Veil de novembre 1977 impose une nouvelle potion amère. Il comporte un nouveau relèvement des cotisations (le prélèvement au profit de l'assurance-maladie est partiellement déplafonné) et la réduction du taux de prise en charge des médicaments dits «de confort» (fortifiants, laxatifs...) de 70 % à 40 %, ainsi que la création d'un forfait hospitalier de 20 francs par jour. L'objectif était de combler un nouveau déficit proche de 10 milliards de francs en 1977. Malgré la revalorisation de la cotisation d'assurance-vieillesse, *ce dispositif montre rapidement* ses limites et, en juillet 1979, Jacques Barrot décide d'augmenter la cotisation déplafonnée d'assurance-maladie des salariés et la cotisation vieillesse. *Il* décide aussi de faire acquitter par les retraités une cotisation d'assurance-maladie. La tentative de créer un ticket modérateur d'ordre public encadrant les remboursements des mutuelles est un échec.

Deux ans plus tard, Nicole Questiaux, ministre des affaires sociales du gouvernement de Pierre Mauroy, augmente la cotisation maladie des entreprises, *rétablit celle imposée aux salariés* en 1979 (mais qui avait été supprimée quelque temps avant l'élection présidentielle de 1981) *et double la taxe sur les primes* d'assurance-automobile. Pourtant, les comptes de la «Sécu» continuent de dériver, et Pierre Bérégovoy, successeur de Mme Questiaux avenue de Ségur, doit répercuter dès 1982 le plan de rigueur. Une contribution de 1 % sur le revenu imposable est mise en place, le forfait hospitalier est étendu, les taxes sur le tabac comme sur l'alcool sont augmentées et un prélèvement est instauré sur la publicité pharmaceutique. De plus, les pensions de retraite sont désormais indexées sur les salaires nets au lieu des salaires bruts. En 1983, il impose une «remise conventionnelle» aux pharmaciens et décide de mesures d'économies de 1 milliard de francs sur le *budget des hôpitaux*.

A l'approche des élections législatives, le prélèvement de 1 % est supprimé (au 1er janvier 1985), *mais* Georgina Dufoix décide de ne plus rembourser qu'à 40 % (au lieu de 70 %) 379 spécialités pharmaceutiques et harmonise la date de paie*ment des allocations familiales*, ce qui amène certaines caisses à décaler le paiement des prestations : onze mois en 1985 et treize en 1986.

«Bis repetita»

Revenue au gouvernement, la droite rétablit au taux de 0,4 % le «1 % Delors» et revalorise de 0,7 point la cotisation d'assurance-vieillesse des salariés. En décembre 1986, le plan Séguin décide que seuls les soins directement liés à une maladie longue seront pris en charge à 100 %. Comme l'explique *alors* Philippe Séguin, le rhume de cerveau du diabétique ne sera plus remboursé intégralement. Mais ces mesures impopulaires, aux*quelles s'ajoute l'indexation des* retraites sur les prix et non plus sur les salaires *nets*, ne permettent pas de remonter la pente du déficit. *Bis repetita* en mai 1987 : le gouvernement Chirac augmente respectivement de 0,4 point et de 0,2 point la cotisation d'assurance-maladie et *celle d'assurance-vieillesse des salariés*, impose un prélèvement de 1 % sur les revenus du capital et accroît la taxe sur le tabac.

En 1988, le gouvernement Rocard atténue quelque peu le plan Séguin et limite la rémunération des pharmaciens. Mais, faute d'avoir réagi à temps, Claude Evin doit parer au plus pressé. En 1990-1991, il dérembourse les anti-asthéniques et s'attaque aux dérapages qui se confirment dans les cliniques privées (gel du forfait salle d'opération) comme chez les biologistes et les radiologues dont les barèmes de prix sont revus. Malgré la croissance des rentrées de cotisations que per*met la situation économique*, la dérive se poursuit. En juin 1992, le gouvernement Cresson «oublie» la CSG, dont la création, l'année précédente, avait été compensée par la suppression ou la baisse d'autres prélèvements. La cotisation d'assurance-maladie des actifs est revalorisée de 0,9 point, et le forfait hospitalier passe de 33 à 50 francs.

L'inventaire est impressionnant. *Du 1977 à 1993, seront* intervenus onze plans gouvernementaux comportant des mesures d'économie et/ou des hausses de cotisations, soit un tous les dix-huit mois en moyenne (non corrigée des variations saisonnières...). Au total, la cotisation d'assurance-*vieillesse des salariés est passée* de 3,25 % en 1976 à 7,6 % en 1991, et la cotisation d'assurance-maladie atteint aujourd'hui 6,8 % contre 5,5 % en 1980, sans oublier la création de la CSG prélevée sur tous les revenus. Si le montant moyen des retraites a augmenté de 86 %, *en francs constants, entre 1972* et 1991 (*le Monde-l'Economie* du 16 mars), la Sécurité sociale, qui assurait le remboursement de 76,5 % des soins médicaux en 1980 n'en remboursait plus que 74 % en 1990, le pourcentage des dépenses directement supporté par les malades passant de *15,6 % à 19 %* dans le même temps.

Quant aux plaidoyers officiels en faveur d'une réforme des structures de la «*Sécu*», ils garnissent les étagères ministérielles. Huit sont intervenus depuis 1987, du rapport des *sages présenté à l'issue des* Etats généraux de la Sécurité sociale au rapport Brunhes de 1992 sur les retraites en passant par le *Livre blanc de Michel* Rocard...

JEAN-MICHEL NORMAND

VIE DES ENTREPRISES

Renonçant à la diversification

Fiat veut tout vendre, sauf son activité automobile

Quand on dit Fiat, on pense automobile. Et pourtant Fiat Auto ne réalise que 46 % du chiffre d'affaires du groupe italien et contribue négativement à ses résultats. En 1992, l'automobile porte la responsabilité de la faiblesse des bénéfices de Fiat Spa, de l'ordre de 500 milliards de lires (1,8 milliard de francs), en chute libre depuis 1989.

TURIN

de notre envoyée spéciale

Des moteurs d'avion aux grands magasins La Rinascente, en passant par la compagnie d'assurances Toro et le journal *La Stampa*, on trouve de tout dans le conglomérat de Giovanni Agnelli. Mais aujourd'hui ce grand groupe diversifié cède à la mode ambiante du recentrage. Hors l'automobile (et activités connexes), tout est à vendre Corso Marconi, au siège turinois du groupe. Dans quelques mois ou dans quelques années, quand on dira Fiat, on pensera automobile, mais ce sera alors à juste raison.

Face à la dégradation de ses résultats dans l'automobile, Fiat avait le choix entre deux voies : celle d'un recentrage sur l'auto (pour y consacrer l'ensemble de ses forces) ou celle de la diversification (qui permettait de compenser les fluctuations du secteur automobile par des activités à contre cycle). Stratégie suivie par Volvo par exemple (avec le groupe agroalimentaire Procordia), par Daimler Benz ou encore General Motors. En allant jusqu'au bout, la firme turinoise pouvait même envisager de se désengager partiellement de ce secteur. Cette éventualité n'a cessé d'alimenter les rumeurs. Ces derniers mois, la presse italienne affirmait qu'une alliance était scellée avec Renault. Propos démentis par les intéressés.

Et pour cause : la stratégie du groupe est à l'opposé d'un désengagement de l'automobile. De 1992 à 1999, Fiat Auto investira 40 000 milliards de lires (15 milliards de francs). Autofinancement et emprunts n'y suffiront pas. Les Fiat Avio (moteurs d'avion et turbines à gaz), Ferroviaria (ferroviaire), SNIA (défense, espace, chimie, etc.), Rinascente (grande distribution), Toro (assurance) serviront à boucler le plan.

Les synergies financières ou industrielles ne sont plus suffisantes pour justifier leur maintien dans le périmètre du groupe, en revanche le produit de leur vente sera le bienvenu. *« Ces entreprises, très rentables, ont une valeur globale de plusieurs milliers de milliards de lires »*, explique Umberto Quadrino, responsable de la diversification industrielle. Dans quel ordre et à quelle échéance seront-elles cédées ? *« Nous ne sommes pas pressés. Le timing sera fonction des opportunités »*, répond calmement cet homme, conscient qu'il doit scier la branche sur laquelle il est assis !

Les grands moyens

Pour redresser l'automobile, Fiat doit en effet employer les grands moyens. Depuis 1989, année où le constructeur italien était à son apogée, sa position n'a cessé de se dégrader. De premier constructeur européen (ex-aequo avec Volkswagen), il est passé à la quatrième place. Sa part de marché s'est effritée passant de 15 % à 11,9 %. Sur son marché national, la chute est encore plus rapide. Sa pénétration est passée de 60 % à moins de 45 %, faisant ainsi mentir Giovanni Agnelli, qui affirmait il y a moins d'un an (*le Monde* du 17 juin 1992) qu'il ne descendrait pas en dessous de 46 %.

Les causes de cet effondrement sont multiples. Aux erreurs d'appréciation propres au groupe, se sont ajoutées les difficultés liées à la mauvaise santé du secteur automobile en Europe, d'une part, et à celles du *« système italien »* dans son ensemble, d'autre part. Pas facile d'être compétitif, dans un pays où le prix des télécommunications est de 25 % supérieur à celui du pays voisin et celui de l'électricité 15 % plus cher ; où, en raison du système complexe d'indexation automatique, les hausses de salaires ont atteint 8 % par an depuis 1987. En outre, dans la dégringolade généralisée des marchés automobile, l'Italie (marché de prédilection pour Fiat) a été lourdement frappée : les immatriculations y ont baissé de 10 % en 1992. Les concurrents du constructeur italien se seraient, d'autre part, livrés à une impitoyable guerre des prix, à laquelle Fiat n'aurait pas voulu participer, perdant ainsi des parts de marché.

Mais ces phénomènes externes à Fiat n'expliquent pas tout. Sur son segment de prédilection, celui des petites voitures, Fiat a aussi pâti de ne pouvoir présenter que des modèles vieillis. La Uno, lancée en 1983, a souffert de la concurrence de la Clio de Renault, de la Fiesta de Ford ou de la Polo de Volkswagen. L'image de mauvaise qualité de Fiat lui colle à la peau ; on lui reproche aussi la trop grande uniformité de ses modèles. Autant d'erreurs que de nombreux experts attribuent au différend qui opposa l'administrateur délégué Cesare Romiti au patron de l'automobile Vittorio Ghidella et qui aboutit à l'éviction de ce dernier en 1988.

Pour redresser la barre, Fiat est aujourd'hui prête à employer les grands moyens. L'amélioration pourrait se faire sentir à très court terme. La dévaluation de la lire lui donne déjà un sérieux coup de pouce. Ensuite, les nouveaux modèles tant attendus sortent ou vont bientôt sortir des chaînes. La Cinquecento, dont le lancement avait été contrarié par la grève de l'usine polonaise où elle est assemblée, se fabrique à pleine cadence : 200 000 exemplaires en seront produits en 1993. Le successeur de la Uno sera présenté en septembre. Son lancement commercial démarrera dès le mois de novembre. En 1996, l'ensemble de la gamme aura été renouvelé, affirme-t-on à Turin.

Différencier les marques

Parallèlement, Fiat a complètement modifié son organisation : au niveau de la conception, de la fabrication, de la vente et de la logistique. Depuis juillet dernier, un client italien, s'il n'est pas livré le jour prévu, peut exiger d'être remboursé ou d'obtenir une voiture de remplacement. Ce système sera étendu à la France cette année. *« Le groupe va investir 1 milliard de francs pour renforcer son réseau »*, affirme Clemente Signoroni, numéro deux de Fiat Auto. La prime accordée aux concessionnaires en fin d'année ne sera plus seulement fonction des quantités vendues, mais aussi de la qualité de service rendu au client.

Dans les usines, quatre niveaux hiérarchiques ont été supprimés. Les techniciens, ingénieurs et employés administratifs ont été transférés sur les lieux mêmes de production pour raccourcir les circuits de décision et donc réduire les délais et les coûts. Les vieilles usines ont été fermées, et des bâtiments ultramodernes sortent de terre dans le Mezzogiorno, à Melfi et Pratolla-Serra, avec un personnel plus jeune et mieux formé. Pour permettre une production « juste à temps », les fournisseurs ont été regroupés à proximité des usines.

Pour accentuer la différenciation entre ses trois marques principales (Alfa Romeo, Fiat et Lancia), sans perdre d'économies d'échelle, les parties communes ne seront plus les parties visibles (comme précédemment), mais les pièces mécaniques. Les proportions des pièces de carrosserie des modèles construits sur une même plate-forme (la Tipo, la Tempra, l'Alfa 155, la Lancia Dedra, la Lancia Delta par exemple) varieront. En revanche, la distribution sera regroupée. En Grande-Bretagne, certains concessionnaires vendent sur un même lieu des Alfa, des Fiat ou des Lancia. Ce système devrait progressivement se généraliser aux autres pays européens.

Enfin, *« trois choix stratégiques nous différencieront des autres constructeurs »*, affirme M. Signoroni. Premier choix : *« La présence dans quelques niches de marché comme les voitures sportives et les coupés. »* Fiat peut y exceller grâce à la présence en Italie de *« carrossiers extérieurs très flexibles, capables de produire de petits volumes à faible coût »*. Les deux autres choix sont géographiques. Fiat veut profiter de ses positions dans les pays méditerranéens, en Turquie en particulier, *« qui devrait devenir un marché important »*, affirme M. Signoroni. Même chose pour les pays de l'Est.

Ces projets lui donnent confiance en l'avenir. Il estime que la part de marché de Fiat pourrait à nouveau dépasser les 50 % en Italie et table en outre sur un redémarrage du marché européen. *« Il faut résister huit à dix mois encore. »*

En 1980, Fiat avait déjà dû surmonter une des plus graves crises de son histoire. Neuf ans plus tard, la firme avait redressé la barre au point de se retrouver en tête du peloton des constructeurs européens. Or, de l'avis de tous les observateurs, la crise actuelle est infiniment moins grave que celle de la précédente décennie, où un absentéisme de 20 % et une redoutable rigidité syndicale rendaient très difficile le redressement d'un groupe, par ailleurs lourdement endetté.

Fiat pourrait donc remonter la pente beaucoup plus vite... mais aussi continuer de plonger sans avoir alors de parachute (d'actifs à vendre), si ses nouveaux modèles ne rencontraient pas le succès. Entre ces deux avenirs, la Bourse a tranché : le cours de Fiat s'envole depuis trois mois.

ANNIE KAHN

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

RACHATS

□ **Amex acquiert la première agence de voyages scandinave.** – La division voyages d'American Express, Travel Related Services (TRS) numéro un mondial de la distribution de voyages (près de 7 milliards de dollars d'activité) rachète Nyman and Schultz, la première agence de voyages scandinave, pour environ 610 millions de francs. Il s'agit de la plus importante acquisition jamais faite par Amex dans ce domaine. Elle marque la volonté de croissance du groupe en Europe. Nyman and Schultz a son siège à Stockholm (Suède) et emploie 1 680 personnes dans 200 bureaux en Suède, Norvège et Grande-Bretagne. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 5,3 milliards de francs en 1992.

□ **Comatec et Rénosol (nettoyage industriel) achètent une société tchèque.** – Les sociétés Comatec et Rénosol (Compagnie générale des eaux), spécialisées dans le nettoyage industriel, ont annoncé avoir pris une participation de 80 % – susceptible de passer à 100 % – dans la société tchèque Test. Installée à Prague, cette entreprise réalise un chiffre d'affaires annuel de 19 millions de couronnes (environ 3,6 millions de francs). Le montant de la transaction n'a pas été dévoilé. Comatec et Rénosol travaillent surtout pour les transports urbains, les musées et les sites industriels. Leur chiffre d'affaires total est de 800 millions de francs.

NÉGOCIATION

□ **Northern Telecom négocie avec Bosch.** – Le géant canadien des télécommunications Northern Telecom est en quête de nouvelles alliances européennes, *« seul moyen »* de faire des progrès significatifs sur le marché européen des télécoms, a indiqué, mardi 4 mai, son directeur général Jean Monty. M. Monty a confirmé que son groupe négociait avec l'allemand Bosch pour une alliance dans les systèmes de transmission. L'opération envisagée pourrait avoir une portée comparable aux accords passés avec Matra Communication en juillet 1992, qui ont permis au Canadien de prendre 20 % de cette filiale de Matra-Hachette, avec une option sur 19 % supplémentaires d'ici à 1995. Northern Telecom avait déjà acquis la société britannique STC, en 1991.

PRODUIT

□ **La Poste crée une filiale, Dynapost, pour le courrier des entreprises.** – La Poste va créer une nouvelle filiale, Dynapost, spécialisée dans le traitement du courrier pour les entreprise. Dynapost propose aux entreprises d'auditer leur service courrier et de les conseiller dans son organisation. Elle peut intervenir, ponctuellement ou de manière indéfinie, pour prendre en charge tout ou partie du service courrier de l'entreprise. La Poste affirme croire beaucoup au développement de cette activité de *facilities management* pour le courrier qui fonctionnait, de façon expérimentale, depuis deux ans. Dynapost disposerait ainsi de quelque 650 clients. Parmi les plus importants figurent Shell, Rank Xerox, la Caisse nationale du Crédit agricole. L'objectif est de réaliser 25 millions de francs de chiffre d'affaires en 1993.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 10 mai ↓
Nouvel accès de faiblesse

Après avoir déjà lourdement chuté vendredi, la Bourse de Paris attendait avec inquiétude lundi 10 mai, l'annonce dans l'après-midi du collectif budgétaire assimilé à un « plan Balladur ». Du coup, le volume de transactions était particulièrement faible, même pour un début de semaine, et l'indice CAC 40 qui cédait 0,48 % à l'ouverture ne cessait ensuite d'accentuer ses pertes pour se reprendre un peu en milieu de journée. En début d'après-midi, le CAC 40 abandonnait encore 0,78 % à 1 863,93 points. Selon les opérateurs, l'indice a ainsi enfoncé un seuil de résistance qui se situe autour des 1 875 points.

Selon les boursiers, les dispositions fiscales attendues en faveur de la Bourse avec notamment la quasi-suppression de l'impôt de Bourse pour les particuliers ne parviennent même pas à soutenir la cote. Elles sont jugées insuffisantes face aux mesures d'austérité qui ne peuvent qu'aggraver la récession. « Le marché est décontenancé. Il n'y a plus aucun support », explique un gérant.

Les valeurs françaises sont également affectées par la poursuite de ventes émanant d'investisseurs étrangers et notamment britanniques. « Ils continuent à purger leurs portefeuilles », indique un opérateur.

Du côté des valeurs, l'annonce du dépôt de bilan de l'assureur danois Hafnia pèse relativement peu sur les cours de l'UAP qui cède 1,5 %. L'assureur public a déjà provisionné dans ses comptes 1992 l'ensemble de sa participation. A noter, par ailleurs, les replis de 3,2 % de la SCOA, de 2,2 % de Paribas et de 2 % d'Euro Disney. Peu de hausses, à l'exception notamment de Moulinex qui gagne 1,8 % et de La Rochette qui progresse de 1,6 %.

LES INDICES HEBDOMADAIRES DE LA BOURSE DE PARIS

(INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES)

Indices généraux de base 100 : 31 décembre 1992

	30-4-93	7-5-93
Valeurs franç. à rev. variable	107,3	107,5
Valeurs industrielles	103,1	103,6
Valeurs étrangères	118,4	118,7
Pétrole-Energie	106,8	107,1
Chimie	93,8	93,8
Métallurgie, mécanique	105,5	106,5
Electricité, électronique	101,4	102,6
Bâtiment et matériaux	107,8	109
Ind. de consom. non alim.	107,1	107,2
Agroalimentaire	99,6	99,3
Distribution	113,9	112,8
Transports, loisirs, services	104,9	104,5
Assurances	120,4	121,1
Crédit banque	111,1	110,9
Sicomi	123,1	123,4
Immobilier et foncier	117,3	118,5
Investissement et portefeuille	110,3	116,6

Base 100 en 1949

Valeurs franç. à rev. variable	4 244,7	4 252,7
Valeurs étrangères	4 096,7	4 107,2

Base 100 en 1972

Valeurs franç. à rev. variable	612,6	613,7
Valeurs étrangères	553,8	555,2

COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE

Base 100 : 31 décembre 1981

	30-4-93	6-5-93
Indice général	521,1	520,6
Produits de base	449,6	448,7
Construction	466,7	467,6
Biens d'équipement	285,7	284,5
Biens de consom. durables	490,4	475,8
Biens de consom. non durables	892,8	898,8
Biens de consom. alim.	837,8	837,9
Services	520,4	517,8
Sociétés financières	535,4	583
Sociétés de la zone franc exploitant principalement à l'étranger	414,8	422,7
Valeurs industrielles	523,8	523,8

TOKYO, 10 mai ↑ Au plus haut

Après avoir été victime de prises de bénéfices la semaine dernière, la Bourse de Tokyo est repartie de l'avant lundi 10 mai pour atteindre ses plus hauts niveaux depuis treize mois. L'indice Nikkei a gagné en fin de séance 243,35 points, soit 1,2 %, pour terminer à 21 054,71 points.

La Bourse de Tokyo avait pourtant commencé la journée en baisse puis a regagné du terrain en fin de journée grâce à des achats sélectifs de valeurs liées à l'indice. Les investisseurs étrangers ont été très actifs, recherchant notamment les titres de construction navale.

VALEURS	Cours du 7 mai	Cours du 10 mai
Ajinomoto	1 380	1 380
Bridgestone	1 400	1 410
Canon	1 530	1 490
Fuji Bank	2 080	2 080
Honda Motors	1 410	1 370
Matsushita Electric	1 380	1 410
Mitsubishi Heavy	734	744
Sony Corp.	4 890	4 850
Toyota Motors	1 760	1 740

CHANGES

Dollar : 5,368 F ↑

Le dollar s'inscrivait en légère hausse lundi 10 mai, à 5,368 francs contre 5,3125 francs vendredi, au cours indicatif de la Banque de France. Le franc était ferme, la devise allemande s'échangeant à 3,37 francs contre 3,3713 francs vendredi.

FRANCFORT	7 mai	10 mai
Dollar (en DM)	1,5820	1,5850

TOKYO	7 mai	10 mai
Dollar (en yens)	110,10	118,27

MARCHÉ MONÉTAIRE

Paris (10 mai) .... 8 3/16 - 8 5/16 %
New-York (7 mai) .... 2 3/4 %

BOURSES

	6 mai	7 mai
(SBF, base 100 : 31-12-81)		
Indice général CAC	528,61	–
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	1 920,49	1 878,77

NEW-YORK (Indice Dow Jones)

	6 mai	7 mai
Industrielles	3 441,90	3 437,19

LONDRES (Indice « Financial Times »)

	6 mai	7 mai
100 valeurs	2 786,30	2 793,70
30 valeurs	2 188,60	2 189,50
Mines d'or	148,38	151
Fonds d'Etat	96,76	94,79

FRANCFORT

	6 mai	7 mai
Dax	1 623,26	1 611,92

TOKYO

	7 mai	10 mai
Nikkei Dow Jones	20 811,36	21 054,71
Indice général	1 628,77	1 639,05

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,3415	5,3425	5,4020	5,4060
Yen (100)	4,8370	4,8423	6,8909	6,8995
Ecu	6,5925	6,5945	6,5838	6,5907
Deutschemark	3,3705	3,3710	3,3707	3,3738
Franc suisse	3,7379	3,7413	3,7612	3,7678
Lire italienne (1000)	3,6750	3,6800	3,6462	3,6542
Livre sterling	8,3311	8,3359	8,3658	8,3764
Peseta (100)	4,6007	4,6037	4,5163	4,5248

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	2 15/16	3 1/16	3	3 1/8	3 1/8	3 1/4
Yen (100)	3 1/8	3 1/4	3 1/8	3 1/4	3 1/8	3 1/4
Ecu	8 1/8	8 1/4	8	8 1/8	7 3/4	7 7/8
Deutschemark	7 9/16	7 11/16	7 3/8	7 1/2	7 1/16	7 3/16
Franc suisse	5	5 1/8	4 7/8	5	4 11/16	4 13/16
Lire italienne (1000)	10 3/4	11	10 5/8	10 7/8	10 5/8	10 7/8
Livre sterling	5 3/4	5 7/8	5 13/16	5 15/16	5 7/8	6
Peseta (100)	15 3/8	16 1/2	14 3/8	15 3/8	13 1/4	14
Franc français	7 13/16	7 15/16	7 9/16	7 11/16	7 1/4	7 3/8

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la salle des marchés de la BNP.

BOURSE DE PARIS DU 10 MAI

Cours relevés à 13 h 30

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
5420	C.N.E 3%	5460	....	....	....
1040	B.N.P. T.P.	1020	1020	1021	+0 10
917	Cr.Lyon. T.P.	915	905	915	....
1850	Renault T.P.	1850	1850	1849	-0 05
1960	Rhone Poul. T.P.	1850	....	....	....
1110	Saint Gobain T.P.	1120	1121	1130	+0 89
890	Thomson T.P.	905	....	....	....
675	ACCOR	623	616	620	-0 48
775	Air Liquide	732	730	724	-1 09
660	Alcatel-Alsthom	644	641	638	-0 93
2050	Als.Superm.	2041	2039	2038	-0 15
345	A.L.S.P.I.	338	344	339	+0 30
615	AGF Sté Centrale	593	592	593	....
1290	Axa (ex Cie Midi)	1224	1212	1221	-0 25
165	Bafip	146	148	146	....
68	Bail-Equipem.	68	66 60	66 50	-2 21
940	Bail Investiss.	907	917	904	-0 33
450	Bancaire	460	450 90	450	....
655	Bazar H.-V.	645	645	645	....
1200	Berger (M)	1150	1150	1150	....
435	Bertrand Faure	441	445	445	+0 91
1090	Bic	1049	1050	1055	+0 57
1120	B.I.P.	1129	....	....	....
168	BIS	173	165 10	166	-4 05
545	B N P (CI)	538	540	539	+0 19
505	Bolloré Tech.	487	490	490	+0 62
2830	Bongrain	2800	2830	2810	+0 38
560	Bon-Marché	540	540	546	+1 11
680	Bouygues	649	643	654	+0 77
90	BP France	92	91 90	91 50	-0 54
930	B S N	903	904	900	-0 33
1300	Canal Plus	1289	1270	1288	-0 08
193	Cap Gem.S.	180 50	180 50	176 10	-2 44
200	Carnaudmetalbox	201	201	200 10	-0 45
2700	Carrefour	2650	2650	2634	-0 60
145	Casino	137 90	138	137 90	....
109	Casino ADP	105 50	105 50	106	+0 47
600	Castorama D.L.	610	610	610	....
245	C.C.F.	235 90	239 90	240	+1 74
34	CCMC Ly.	31 50	31	31	-1 59
490	C.D.M.E.	477	479 50	478	+0 21
168	C.E.G.I.D.	184	185	189 90	+3 21
47	Centrest (Ny)	43 80	43	42 50	-2 97
390	C.E.P. Comm.	351	349	349 80	-0 34
88	Cerus	73 50	74	75 50	+2 72
1230	Cetelem	1232	1234	1230	-0 16
285	CF Int.	286	284	284	-0 70
360	CSI Info.	360 40	360 20	359 20	-0 33
1120	C G I P	1090	1086	1093	+0 28
630	CGP	630	630	630	....
1170	Chargeurs S A	1110	1110	1118	+0 72
265	Christian Dior	250	251	251	+0 40
465	C I C A (M)	450	450	450	....
340	Ciments franç.	320	324	324	+1 25
605	Clarins	588	591	589	+0 17
370	Club Méditer.	352	352	355 50	+0 99
980	Colas	965	970	974	+0 94
219	Cpt. Entrep.	219	....	....	....
1290	Compt Mod.	1310	1320	1315	+0 38
335	CPR (Paris Réa.)	340	340	340	....

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
1110	Créd. Foncier	1000	1000	1000	....
420	Crédit Loc France	402	405	402	....
615	Cr Lyon (CI)	632	621	630	-0 32
1270	Crédit Nat.	1295	1281	1290	-0 39
560	CSEE	565	585	585	+3 54
3510	Damart	3700	3715	3780	+2 16
460	Dassault Aviation	495	495	496	+0 20
285	Dassault Electr.	279 90	276	276	-1 39
1700	De Dietrich	1590	1591	1585	-0 31
525	Degremont	495	496	492	-0 61
45	Dév.R.N.-P.d.C.(L)	41 50	41 25	41 80	+0 72
89	Dév.R.Sud-Est	77	....	....	....
280	D M C	265	262 10	263	-0 75
470	Docks France	455 10	455	453 50	-0 35
140	Dynaction	124 50	125	125	+0 40
2260	Eaux (Gle)	2184	2180	2176	-0 37
680	E.B.F.	665	660	667	+0 30
440	Ecco	426	420	415 10	-2 56
365	Elf Aquitaine	363 90	361	363 50	-0 11
980	ElfSanofi(ExSanofi)	940	946	935	-0 53
295	Erap-Elf (Certif.)	295	297	298	+1 02
705	Eridania-Beghin	727	720	717	-1 38
445	Essilor	445	448 50	442 50	-0 56
230	Essil.Int.(DP)	238	236	235	-1 26
745	Esso	727	725	726	-0 14
1610	Eurafrance	1668	1655	1650	-1 08
490	Euro RSCG	481	487	486	+1 04
77	Eurodisneyland	70 90	70 10	69 80	-1 55
1040	Europe 1	1060	1065	1055	-0 47
36	Eurotunnel	35 15	35 10	35 10	-0 14
136	Finextel	137	137 50	136 10	-0 66
280	Fives Lille	317 90	318	319	+0 35
850	Fougerolle	929	922	924	-0 54
3930	Fromager. Bel	3850	3850	3845	-0 13
1700	Gal.Lafayette	1610	1610	1590	-1 24
420	G.A.N.	397	396	395	-0 50
380	Gascogne (B)	349	349 80	348	-0 29
1490	Gaz et Eaux	1446	1450	1440	-0 41
655	Geophysique	640	630	640	....
710	Groupe André SA	715	710	701	-1 96
570	Groupe Cité	540	530	530	-1 85
430	GTM-Entrep.	417	417	417	....
1560	Guyenne-Gas.	1462	1465	1480	+1 23
465	Havas	428 50	427	426	-0 58
220	Idia	225	222	221 50	-1 56
415	Imétal	421	420	411 10	-2 35
133	Immob. Phénix	133	124 10	133	....
189	Ingénico	175	182 10	166 60	-4 80
9800	Inst. Mérieux	9390	9350	9350	-0 43
525	Interbail	530	530	529	-0 19
480	Intertechnique	460	460	459 90	-0 02
1150	J. Lefebvre	1110	1112	1114	+0 36
570	Klépierre	576	580	576	....
630	Labinal	635	635	635	....
335	Lafarge	342 40	339 80	342 90	+0 15
84	Lagardère Group.	96 40	97	97	+0 62

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
....	Lapeyre	193 90	196	195	+0 57
290	Lebon	260	265	260	....
4450	Legrand	4412	4401	4420	+0 18
2580	Legrand (DP)	2530	2550	2550	+0 79
185	Legris Industries	179 50	177 20	177 10	-1 34
850	Locindus	875	870	900	+2 86
3700	L.V.M.H.	3595	3580	3587	-0 22
445	Lyon.Eaux/Dumez	434	435 10	430 50	-0 81
37	Majorette Ly.	37	....	....	....
345	Mar. Wendel	330	335	335	+1 52
116	Matra-Hachette	116 60	115	115 10	-1 29
68	Metaleurop	67 20	68	67 50	+0 45
17	Mérologie In.	16	15 65	16	....
184	Michelin	148 10	150	149	+0 61
92	Moulinex	95 20	95 20	97 40	+2 31
995	Navig. Mixte	989	989	981	-0 81
146	Nord-Est	144	142	141 50	-1 74
435	Nordon (Ny)	432 80	432	432	-0 18
59	Olipar	55 80	56	55 80	....
1070	Oréal	1042	1036	1035	-0 67
420	Paribas	416	405 80	410 60	-1 30
205	Pechiney Int.	196	198	195 90	-0 05
280	Pechiney (CIP)	280	273	272	-2 86
410	Pernod Ricard	382	380	379 20	-0 73
550	Peugeot	550	547	541	-1 64
745	Pinault-Printemps	740	735	740	....
760	Plastic-Omn.	751	754	753	+0 27
280	Poliet Ex.Lamb.Fr.	280	288 90	287	+2 50
910	Primagaz	910	911	890	-2 20
730	Promodès	729	731	729	....
280	Radiotechn.	260	262	260	....
7800	Redoute (La)	7600	7630	7650	+0 66
153	Remy Cointreau	146	147	145	-0 68
570	R. Poulenc A	541	536	534	-1 29
39	Rochette (La)	33 95	34	34 40	+1 33
535	Roussel Uclaf	536	536	530	-1 12
3350	R. Impérial Ly	3250	3245	3210	-1 23
158	Sade (Ny)	161	162	162	+0 62
3460	Sagem	3415	3410	3399	-0 47
490	Saint Gobain	478 50	480	482	+0 73
1160	Saint Louis	1146	1144	1140	-0 44
1450	Salomon Ly.	1450	1430	1411	-2 69
355	Salvepar (Ny)	350 50	350	351	+0 14
1730	S A T	1700	....	....	....
415	Saul. Chât.	400	391 10	400	....
850	Saupiquet (Ns)	775	775	775	....
680	Schneider	650	654	654	+0 62
16 50	SCOA	15 80	15 30	15 50	-1 90
560	Scor s.a.	600	650	570	-5 00
430	S.E.B.	421 50	422 50	425	+0 83
495	Sefimeg	486 50	476 50	488	+0 31
169	Selectibanque	167 90	167 90	166 50	-0 83
185	Sextant A	175	172	172	-1 71
750	S F I M	740	740	740	....
235	S.G.E.	229 90	228	225	-2 13
545	Simco	538	531	535	-0 56

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
....	S.I.T.A.	618	620	615	-0 49
1090	Sk. Rossignol	1020	1020	1009	-1 08
490	Sligos	485 10	484	489	+0 80
620	Société Géné.	587	587	596	+1 53
48	Sodecco (B)	48	....	....	....
90	Sodero (Ns)	84 50	81 10	84	-0 59
970	Sodexho	922	920	935	+1 41
106	Sogerap (Ny)	119	120	117	-1 68
1330	Sommer-Allib.	1330	1340	1335	+0 38
500	SOPHIA	519	528	525	+1 16
1280	Sovac	1255	1255	1255	....
410	SPEP	397	391 50	395	-0 50
400	Spie-Batignol.	362 30	362 50	362 20	-0 03
615	Strafor Facom	590	584	590	....
305	Suez	290 90	288 50	289 50	-0 48
1250	Synthelabo	1166	1159	1160	-0 52
165	Thomson CSF	156 40	157	155 20	-0 77
270	Total	253 50	251	251 80	-0 67
193	— (certif.)	201 90	203 90	200	-0 94
550	U.A.P.	531	526	525	-1 13
255	U F B Locab.	255	255	254	-0 39
230	U.G.C. DA (Rober)	226 90	228 40	220	-3 04
535	U I C	508	500	505	-0 59
540	U I F	560	548	551	-1 61
850	U I S	850	850	869	+2 24
415	Unibail	411	409	408 20	-0 68
765	Valéo	740	738	742	+0 27
171	Vallourec	169	168 20	170	+0 59
336	Via Banque	335	332	332	-0 90
265	Worms et Cie	252 50	250 50	251	-0 59
1830	Zodiac	1849	1860	1813	-1 95
1070	Elf Gabon	1049	1050	1065	+1 53
88	Amax	87 60	88	87 90	+0 34
104	Amer. Barrick	115 90	115 30	115 90	....
155	Amer. Express	151 30	148 70	150	-0 86
310	A.T.T.	300 20	304	303	+0 93
134	Anglo Amer.C.	145 40	145 30	146 50	+0 76
255	Amgold	300 10	293 30	300	-0 03
230	Banco Santander	224 20	....	....	....
800	B.A.S.F.	723	734	734	+1 52
925	Bayer	879	850	846	-3 75
43	Blenheim Plc	43 80	....	....	....
41	Buffelsfont.	50 90	49 95	49 85	-2 06
175	Chase Manh.	162	161	161 80	-0 12
1950	Daimler Benz	1930	1925	1925	-0 26
89	De Beers	94 50	95 10	95 10	+0 63
2410	Deutsche Bank	2300	2305	2288	-0 52
1337 85	Dresdner Bank	1273	1278	1275	+0 16
46	Driefontein	51	50 90	51 50	+0 98
280	Du Pont-Nem.	275	....	....	....
295	Eastman Kodak	262 10	265 50	264 20	+0 80
16 50	East Rand	19 40	18 80	19 30	-0 52
35	Echo Bay	41	41	41 50	+1 22
162	Electrolux	170	165	165	-2 94
200	Ericsson	214 40	219 50	219 30	+2 29
355	Exxon Corp.	345 70	....	....	....

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
280	Ford Motor	297 70	....	....	....
44	Freegold	53 20	52	52 80	-0 75
12 50	Gencor	13 80	13 80	13 60	-1 45
500	Gén. Elect.	500	504	505	+1 00
205	Gén. Motors	216	214 20	213 70	-1 06
370	Gén. Belgique	356	....	....	....
38	Gd. Métropol.	37 40	36 50	36 45	-2 54
41	Guinness	40 70	40 85	40 75	+0 12
20	Hanson PLC	19 60	19 60	19 50	-0 51
19 50	Harmony Gold	22 30	22 20	22	-1 35
400	Hewlett Packard	405	422 80	425	+4 94
39	Hitachi	44	44 50	44 50	+1 14
825	Hoechst	805	....	....	....
109	I.C.I.	104 10	....	....	....
260	I.B.M.	257	261 30	262 30	+2 06
435	I.T.T.	439 10	443 40	442 40	+0 75
210	Ito Yokado	212 40	216 20	217 20	+2 26
64	Matsushita	66 15	67 95	67 45	+1 97
255	Mc Donald's	260 20	262 50	261 50	+0 50
190	Merck	200 90	200	201 90	+0 50
620	Minnesota M.	600	608	609	+1 50
50	Mitsubishi	52 20	52 95	52 95	+1 44
370	Mobil corp.	371 50	....	....	....
370	Morgan J.P.	358	....	....	....
4220	Nestlé	4100	4100	4094	-0 15
129	Norsk Hydro	139 50	140	139 70	+0 14
113	OFSI	133	134 20	134 20	+0 90
1510	Pétrofina	1383	1371	1405	+1 59
260	Philip Morris	274 50	274 40	274	-0 18
75	Philips	81 75	82 20	82 70	+1 16
83	Placer Dome	90 10	89 70	89	-1 22
255	Procter Gamble	259 30	262 80	264 80	+2 12
187	Quilmès	177	184	184	+3 95
27	Randfontein	34 20	33 55	34 25	+0 15
260	Rhone Poul. Rorer	259	259	263	+1 54
485	Royal Dutch	480	480 10	481 70	+0 35
55	R T Z	52 05	51 30	51 05	-1 92
14	Saat.& Saatchi	14 75	14 55	14 70	-0 34
29	St Helena	40 80	40 65	41	+0 49
340	Schlumberger	339 70	340 50	341	+0 38
49	Shell transp.	48 10	47 90	47 90	-0 42
2130	Siemens	2040	2049	2038	-0 10
225	Sony	233	233	233 60	+0 26
94	Sumitomo Bank	95 90	95 50	95 50	-0 42
184	T.D.K.	190 10	....	....	....
59	Telefonica	58 80	59 10	59 20	+0 68
33	Toshiba	35 70	35 60	35 75	+0 14
620	Unilever	600	597	602	+0 33
260	Unit. Techn.	267 30	274 20	273 60	+2 36
260	Vaal Reefs	314	311 60	303 50	-3 34
1100	Volkswagen	1085	1099	1089	+0 37
270	Volvo	278	280	292	+5 04
106	Wast. Deep	118 60	118 10	119	+0 42
425	Xerox Corp.	397 30	....	....	....
118	Yamanouchi	119 80	118 90	118 90	-0 75
5	Zambia Cop.	5 25	5 25	5 30	+0 95

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nominal	% du coupon
Emp.Etat 9,8% 78	100	8 10
10,80% 79/94	102 20	7 33
Emp.Etat 13,4% 83	103 17	5 14
10,26% mars 86	108 80	1 65
OAT 10% 5/2000	115 58	9 53
OAT 9,9% 12/1997	112 18	4 01
OAT 9,8% 1/1996	107 56	2 68
PTT 11,2% 85	109 56	4 58
CFF 10,25% nov 90	115 34	1 57
CNA 10 % 1979	101 85	1 97
CNB Bques 5000F	100 06	3 07
CNB Paribas 5000F	100 20	3 07
CNB Suez 5000F	....	3 07
CNI 1/82 5000F	100 06	3 07
CNT 9 % 86	....	0 73
CRH 10,90% déc.85	114 90	3 52
CHARB FCE 3% 100	....	....
CNCA	1040	....
Cerus	2308	....
Ly. Eaux cv 6,5%	825	....
Thoms. cv 9,2% 86	796	....

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Applications Hydr.	1875	1850
Arbel	333 30	336
Bains C.Monaco	912	912
B.Hypoth.Europ.	175	....
B.N.P. Intercont.	380	380
Bénédictine	2215	2220
Bidermann Internat.	440	....
Blanzy Ouest	1600	....
B T P	32 10	31 70
Cambodge	795	....
Carbone Lorraine	370	370
Case Poclain	5 40	....
C.B.C.	302 10	304
C.E.G.F (Frigor.)	552	....
Centenaire Blanzy	335	330 10
Ceragen	29 20	....
Champex Ny	13	12 65
CIC (CIP)	207 90	205
C.I.T.R.A.M. (B)	2550	....
Cie Industrielle	3502	....
Cpt Lyon Alemand	389	385
Concorde	588	599
Constr.Mét.Prov.	17 70	18 90
Crédit Gén.Ind.	105	....
Cr Universel (Cie)	300	....
Darblay	590	595
Didot Bottin	581	565
Eaux Bassin Vichy	3010	....
Ecia	272	271
Ent.Mag. Paris	3900	....
Eridania-Béghin CI	578	580
Fidei	385	385
Finalens	328 90	330
F.I.P.P.	97	....
F.N.A.C.	2399	....
Foncière (Cie)	600	598
Foncina	380	....
France I.A.R.D.	498	....
France SA (La)	1704	1690
From. Paul-Renard	2050	....
Gaumont	580	570
Genefim	302	302
Gévelot	505	....
G.F.C.	420	420
Groupe Victoire	901	....
G.T.I (Transport)	247	....
Immobail	427	430
Immobanque	786	....
Im.Marseillaise	4550	4575
Invest.(Sté Cle.)	3050	....
Lille Bonnières	1150	....
Louvre	2501	2500
Lucia	210	....
Machines Bull	22 50	22 50
Mag.Uniprix	154 10	160
Maroc Sté Brasserie	315	....
Métal Déployé	302	301
Mors	52 20	52
Navigation (Nle)	135	....
Optorg	278	275
Oriel (Cl)	660	650
Origny-Desvroise	784	750
Palais Nouveauté	1296	....
Paluel Marmont	400	....
Parfinance	190	....
Paris France	238	....
Paris Orléans	201 10	200
Partiana Invest	261	....
Piper Heidsieck	700	....
Porcher	243 90	253 90
Promodès (CI)	484	484
Publicis	700	693
Rochefortaise	155	159
Rosario	159	162
Rougier	194 90	....
S.A.C.E.R.	630	....
S.A.F.A.A.	210	....
S.A.F.I.C Alcan	238 90	....
Saga	370	....
Saint Dominique (F.)	150	150
Salins du Midi	581	580
Savoisienne M.	150	....
Silic	720	726
S.I.P.H.	78	78
S.M.C.I.	35	....
Sofal	470	....
Sofio	167	....
Sofiam (ex Semen)	63 50	....
Sofragi	3278	....
Soudure Autogène	730	725
Sovabail	458	436 10
Sterni	1000	....
Taittinger	2000	1950
Testut-Aquitaine	91 10	....
Tour Eiffel	231	....
Ufiner	1400	....
Vicat	465	460
Viniprix	1510	1510
Virax	123	120

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	490	....
Akzo Nv Sico	430	....
Alcan Aluminium	95 10	....
American Brands	170	....
Arbed	365	....
Asturienne Mines	104 80	....
Banco Popular Espa.	600	601
B.Réglements Int.	28940	28000
Can.Pacifique	83	....
Chrysler Corp.	218	221
C I R	3 40	....
Commerzbank	933	944
Dow Chemical	292	290
Fiat	22	20 90
GBL (Brux Lamb)	530	530
Gevaert	980	....
Glaxo Holdings Ltd	53 80	....
Goodyear Tire	400 50	400
Grace and Co (WR)	194	....
Honeywell Inc. Ins.	200	....
Johannesburg	65 10	62 10
Koninklijke Pakhoed	75 10	....
Kubota	30	....
Noranda Mines	88 30	86 10
Olivetti priv.	7 15	....
Pfizer Inc.	368	370
Ricoh	33	....
Robeco	317	314 10
Rodamco NV	184 30	183 60
Rolinco	314	315 10
Saipem	5 05	....
Sema Group	22 40	....
SKF Aktiebolaget	60 10	58 05
Tenneco Inc.	253 10	....
Toray Ind.	30 60	30
West Rand Cons.	5 30	....

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bque Hydro Energie	330	....
Calciphos	78	....
C G H Cogenhor	7	....
Coparex	550	....
Europ. Accum.	77 50	....
Europ Soudres Ind.	6 65	....
Guy Degrenne	390	....
Lecteurs du Monde	233	....
Nicolas	850	....
Office Cent. Pharma.	866	....
Particip. Percier	190 10	....
Rorento N.V.	259	....
St-Gobain-Emballage	1900	....
Schlumberger Ind.	470	....
S.E.P.R.	1524	....
S.P.R. act. B	309	....
Waterman	1100	....

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alcatel Câbles	523	528	Gravograph	165	167
B.A.C.	23 70	....	Guintoli	760	....
Boiron (Ly)	461	461	I.C.C.	245	246
Boisset (Lyon)	209 90	....	Idianova	65 50	66
C.A.I.-de-Fr. (C.C.I.)	902	911	Immob. Hôtelière	1180	1188
Calberson	274 90	....	Internt. Computer	134 90	....
Cardif	1005	1005	I.P.B.M.	40 50	40 50
C.E.G.E.P.	170	170	Molex	157	....
C.F.P.I.	200	....	N.S.C. Schlumberger	700	698
C.N.I.M.	1120	1110	Publ.Filipacchi	680	666
Codetour	360	....	Rhone-Alp.Ecu (Ly.)	335	335
Creeks	102	....	Select Invest (Ly)	103	....
Dauphin	270	270	Serbo	165	165
Devanlay	1211	....	Sopra	365	362
Dolisos	120	....	TF1	439	434 20
Editions Belfond	190	....	Thermador H. (Ly)	338	340
Europ. Propulsion	237	240	Unilog	229	229
Finacor	163	....	Viel et Cie	151	150
G.F.F. (group.fon.f.)	35	33	Y. St-Laurent Groupe	745	730
G.L.M.	575	575			

SICAV (sélection) 7/5

VALEURS	Emission Frais inc.	Rachat net
Actifion	223 82	217 83
Actimonétaire C	31205 73	31205 73
Actimonétaire D	31205 73	31205 73
Améri-gan	7403 33	7118 59
Amplitude	871 47	851 91
Antigone-trésor	714003 00	714003
Arbitr. Court Terme	7924 79	7924 79
Associc Première	32222 51	32222 51
Associc	1131 59	1131 69
Atout Futur	462 12	450 85
Auracic	1416 26	1376 95
Avenir Alizes	1816 37	1780 75
Axa Capital	194 69	189 02
Axa Court Terme	8746 97	8746 97
Axa Cro.Ex.Dr.Inve.	1025	995 15
Axa.Ep.Fr.Ex Ageparg.	826 46	802 39
Axa Europe	137 22	133 22
Axa Investissements	120 28	116 78
Axa NR	120 28	116 78
Axa Ob.Fr.Extrans.	153 16	148 70
Axa.Ob.In.Ex Mu.U.Se.	142 93	138 77
Axa Prem.Ex.Agepre.	121 94	118 39
Axa Sél.Ex.Dr.Sele.	159 80	155 15
Axa Valeurs PER	130 68	126 87
Cadence 1	1097 99	1078 45
Cadence 2	1102 71	1081 09
Cadence 3	1095 76	1074 27
Capimonétaire	6865 59	6858 73
Capioblig	7293 48	7150 47
Capitacic	1496 37	1474 26
Cosmos	1481 40	1445 27
Comptavalor	3851 12	3845 35
Credinter	462 25	448 79
Credit Mutuel Capital	1420 65	1392 70
Cred.Mut.Ep.Cour.T.	731 13	731 13
Cred.Mut.Ep.Ind. Cap.	99 97	97 29
Cred.Mut.Ep.Ind. Dis.	98 28	95 65
Cred.Mut.Ep.J.	76157 39	76157 39
Cred.Mut.Ep.long.T.	211 12	205 47
Créd.Mut.Ep.Monde	1228 80	1195 91
Cred.Mut.Ep.Quatre	1148 69	1117 95
Diezé	1495 75	1459 27
Drouot France	908 57	882 11
Drouot Sécurité	235 96	229 09
Ecocic	1140 85	1107 62
Ecupar	126 31	122 63
Ecur. Capitalisation	2887 19	2868 60
Ecur. Expansion	528350 27	528557 43
Ecur. Géovaleurs	2449 81	2378 46
Ecur. Investissement	156 08	151 53
Ecur. Monepremière	73664 45	73664 45
Ecur. Monétaire	21586 63	21586 63
Ecur. Trésorerie	2658 96	2658 96
Ecur. Trimestriel	2120 92	2099 92
Elancic	117 60	114 17
Energie	314 74	300 47
Eparcic	3856 95	3856 95
Eparcourt-Sicav	4231 52	4220 97
Epargne Associat.	25776 40	25482 91
Epargne-Unie	1363 16	1329 91
Eufi Cash capi.	8637 26	8637 26 •
Euco Solidarité	1142 71	1131 40
Eurocic Leaders	1072 20	1040 97
Eurodyn	1203 68	1174 32
Euro Gan	6371 13	6126 09
Foncicav	15856 09	15856 09
France-gan	10696 58	10285 17
France Garantie	289 71	289 17
France Obligations	472 63	467 95
Francic	488 29	474 07 •
Francic Pierre	115 84	112 47
Francic-Régions	1169 63	1135 56
Fructi-Associations	38 45	38 45
Fructi-Capi	47 25	46 55 •
Fructidor	250 27	246 57
Fructifrance action C	982 26	958 30 •
Fructifrance action D	939 97	917 04 •
GAN Rendement	5509 14	5427 72
Gestilion	16591 53	16508 99
Gest.Associations	185 36	181 27
Horizon	1387 40	1348 99
HLM Monétaire	15311 95	15311 95
Indicia	1078 45	1057 15 •
Indust.Fse.Court.T.	1618 25	1618 25 •
Inoneys	102 62	102 62
Interépar	110416 02	107200 02
Interoblig	15749 45	15440 64
Invessélection Fce	523 22	512 96
Japacic	173 47	168 42
Latitude	2464 53	2460 84
Lion Association	11591 27	11591 27
Lion Institution	33803 93	33719 63
Lionplus	1122 08	1100 08
Lion Trésor	2244 08	2221 86
Lion 20 000	28660 41	28660 41
Livret Bourse Inv.	577 23	560 42
Livret Portefeuil	734 15	712 77
Méditerranée	175 56	171 42
Mensuel CIC	10333 56	10231 25
Monedan	74819 28	74819 28
Mone.J	39633 97	39633 97 •
Monévalor	44967 67	44967 67
Mutualité dépôts	14992 69	14962 76
Natio Court Terme	104199 00	103887
Natio Court Terme2	312842 00	312842
Natio Epargne	19728 24	19532 91
Natio Ep. Capital	12198 57	12075 81
Natio Ep. Croissance	1838 57	1789 36
Natio Ep. Obligations	207 67	202 11
Natio Ep. Retraite	133 27	129 70
Natio Ep. Trésor	8693 70	8676 35
Natio Ep. Valeur	458 49	446 22
Natio Fran. index	1043 18	1015 26
Natio Imm.	1237 31	1204 19
Natio Inter.	1625 04	1581 55
Natio Monétaire	27587 97	27587 97
Natio Opportunités	1140 93	1110 39
Natio Patrimoine	1435 12	1396 71
Natio Perspectives	1136 85	1106 42
Natio Placements	64773 99	64773 99
Natio Revenus	1096 22	1085 37
Natio Sécurité	12108 90	12108 90
Natio Valeurs	889 70	865 89
Nippon-Gan	6342 76	6098 81
Nord Sud Dévelop.	1761 54	1758 02
Obli-Associations	174 61	172 88
Oblicic-Mondial	2880 54	2837 97
Oblicic-Régions	1135 38	1118 60
Oblifutur	3232 09	3153 26
Oblig. ttes caté.	195 70	192 81
Oblilion	1539 27	1524 03
Oblisécurité Sicav	14183 41	14183 41
Oraction	1329 34	1296 92
Paribas Capitalisation	1729 21	1703 66
Paribas Opportunités	131 59	126 23
Paribas Patrimoine	616 24	591 12
Patrimoine Retraite	247 17	242 32
Pervalor	611 37	599 38
Planinter	1259 53	1227 83
Plénitude	143 95	139 76
Poste Croissance	5987 67	5981 69
Poste Gestion	72290 82	72290 82
Première Oblig.	10813 61	10802 81
Prévoy. Ecureuil	107 92	106 85
Priv'Associations	32222 63	32222 63
Proficius	1058 63	1032 81
Quartz	141 94	138 48
Rentacic	166 79	163 34
Revenus Trimestr.	5608 82	5551 31
Revenu-Vert	1189 52	1170 26
St Honoré Vie & Santé	1003 92	958 40
St Honoré Bons du Tr.	12277 65	12216 57
St Honoré Invest.	793 88	767 88
St Honoré Pacifique	701 02	689 23
St Honoré Réal.	16418 65	16363 14
Sécuricic	1899 41	1899 41
Sécuri-Gan	13067 19	12810 97
Sécuritaux	1522 17	1522 17
Scandin	749 87	738 79
Sicav Associations	2017 23	2017 23
SFI-CNP Assur.	698 70	678 35
S.G. Fr. opport. C et D.	1275 19	1250 19
Sicav 5.000	452 43	440 32
S.I. Est	1443 79	1401 74
Slivafrance	727 50	708 03
Slivam	419 13	407 91
Slivarente	235 77	231 15
Slivinter	481 93	469 03
S.N.I.	1136 45	1103 35
Sogenfrance Capita.	1233 84	1209 65
Sogenfrance Distribut.	1191 94	1169 57
Sogépargne	333 86	327 31
Soginter	1413 41	1385 70
Soleil Investissements	604 59	591 34
Solstice	2304 84	2299 09
State Street Act. Eur.	9822 86	9490 69
State Street Act. Frce	10935 89	10817 37
St. Str. Act.Japon	14306 97	13823 16
State Street Emer. Mts	12795 80	12180 61
St.Street OAT Plus	11862 11	11629 52
Stratégie Actions	878 57	844 78
Stratégie Rendement	1562 30	1513 12
Techno-Gan	5743 07	5522 18
Thesora	743 75	736 39
Trésor Plus	1461 82	1437 45
Trésor Trimestriel	1061 96	1051 45
Trésoricic	142949 82	142949 82
Trilion	5420 23	5350 67
Uni-Associations	122 73	122 73 •
Uni-Foncier	1308 72	1276 80
Unifrance	598 30	583 71
Uni Régions	1253 46	1222 89
Univar	255 88	255 88 •
Univers Actions	1362 98	1329 74
Univers Obligations	1938 87	1891 58
Valorg	2246 80	2244 58
Valrel	58443 89	58414 78
Winterthur St-Honoré	231 76	221 25

Marché des Changes

COURS INDICATIFS	COURS préc.	COURS 10/5	COURS DES BILLETS achat	COURS DES BILLETS vente
Etats Unis (1 usd)	5 312	....	5 1	5 6
Ecu	6 598	....	....	....
Allemagne (100 dm)	337 130	....	328	346
Belgique (100 F)	16 389	....	15 9	16 9
Pays-Bas (100 fl)	300 280	....	289	309
Italie (1000 lires)	3 666	....	3 4	3 9
Danemark (100 krd)	87 500	....	84	92
Irlande (1 iep)	8 212	....	7 9	8 6
Gde-Bretagne (1 L)	8 389	....	7 9	8 7
Grèce (100 drachmes)	2 479	....	2 5	3 1
Suisse (100 f)	374 780	....	362	382
Suède (100 krs)	72 950	....	68	77
Norvège (100 k)	78 770	....	75	84
Autriche (100 sch)	47 925	....	46 6	49 6
Espagne (100 pes)	4 599	....	4 3	4 9
Portugal (100 esc)	3 630	....	3 3	4 1
Canada (1 $ can)	4 173	....	4	4 4
Japon (100 yens)	4 820	....	4 7	4 9

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 10/5
Or fin (kilo en barre)	61100	61300
Or fin (en lingot)	61300	61700
Napoléon (20f)	353	351
Pièce Fr (10 f)	384	.....
Pièce Suisse (20 f)	350	355
Pièce Latine (20 f)	348	351
Souverain	443	441
Pièce 20 dollars	2360	2400
Pièce 10 dollars	1350	1380
Pièce 5 dollars	790	.....
Pièce 50 pesos	2280	2290
Pièce 10 florins	380	383

Marché à terme international de France MATIF

Cotation du 7 mai 1993

NOTIONNEL 10 % — Nombre de contrats estimés : 125 895

COURS	Juin 93	Sept. 93	Déc. 93
Dernier	117,14	116,94	116,40
Précédent	117,08	116,92	116,36

CAC 40 A TERME — Volume : 27 092

COURS	Mai 93	Juin 93	Juillet 93
Dernier	1 882	1 865	1 865
Précédent	1 928	1 915	1 912

c : coupon détaché - o : offert - * : droit détaché - d : demandé - • : prix précédent - ■ : marché continu

COMMUNICATION

Après le suicide de Pierre Bérégovoy

Les dirigeants politiques restent partagés sur la responsabilité des médias

Une semaine après le suicide de Pierre Bérégovoy, la polémique s'est poursuivie durant le week-end sur le degré de responsabilité des médias.

Bernard Kouchner, ancien ministre de la santé et de l'action humanitaire, qui était, dimanche 9 mai, l'invité de l'émission «7 sur 7», sur TF 1, en compagnie de l'abbé Pierre, s'est demandé : *« Pourra-t-on, un jour, dans ce pays critiquer les journalistes et les juges? On peut critiquer toutes les professions mais pas ces deux-là*, a-t-il estimé. *Est-ce qu'on pourra demander qu'il y ait plus de recherche vers un code de déontologie et de morale qui honorerait notre pays?»*

L'abbé Pierre, lui, a fait allusion au prêt accordé à Pierre Bérégovoy par Roger-Patrice Pelat en disant : *« Ce qui doit être appris dans la presse et chez les juges, c'est de chercher la preuve avant de parler et de ne pas présenter quelque chose qui puisse avoir une interprétation douteuse, ce qui pouvait être le cas à cause du prêteur. Pas plus le juge que le journaliste n'a le droit de jeter le soupçon avant d'avoir une certitude qui le justifie. »*

Jean Glavany, porte-parole du Parti socialiste, a fait écho, le même jour, au «Forum RMC-*l'Express*», à l'argumentation de Roland Dumas, l'ancien ministre des affaires étrangères, en mettant en cause *« un petit groupe »* de juges et d'éditorialistes. *« Les journalistes font, dans leur immense majorité, sérieusement, honnêtement, professionnellement leur travail*, a-t-il dit. *Mais on sait qu'il y en a un certain nombre qui sont friands de mises en cause personnelles. Il y a des juges qui, dans leur immense majorité, font honnêtement, rigoureusement leur travail, et puis il y en a quelques-uns qui font des règlements de compte et essaient de s'ériger en justiciers, dénonçant même parfois la loi républicaine. »* Se refusant à citer des noms, Jean Glavany à poursuivi : *« Tout le monde sait qu'un nombre limité de journalistes fréquente beaucoup les cabinets de ces juges et font marcher, y compris dans leurs cabinets, la machine à photocopier, et cela ne s'arrête pas là. »*

« Une presse qui se comporte bien »

Bernard Stasi, vice-président du CDS, qui participait à «L'heure de vérité», sur France 2, n'a pas eu *« le sentiment qu'il y ait eu un acharnement particulier contre Pierre Bérégovoy. La presse française est beaucoup moins agressive, méchante et cruelle que celle d'autres pays*, a-t-il souligné, *ce qui ne veut pas dire que les journalistes ne doivent pas s'interroger »*. Il a toutefois ajouté : *« Les journalistes ne doivent pas se comporter comme des procureurs (...) et la justice ne doit pas être faite sur la place publique, sinon elle devient très vite un lynchage. »*

Quant à Charles Millon, président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, qui s'exprimait devant le «Grand Jury RTL-*le Monde*», il a notamment déclaré : *« Face au drame que représente le suicide de Pierre Bérégovoy, la seule attitude digne est le silence et le recueillement. (...) Ceux qui ont voulu (...) commenter, (...) juger, (...) chercher à donner un sens à un geste dont tous ignorent les raisons, ont, à mon avis, fait fausse route. Rappelons-nous cette phrase de Soljenitsyne :* «Donner un sens à ce qui n'en a pas, voilà l'ultime outrage..» *Un certain nombre d'hommes politiques ont voulu utiliser cet événement et se retourner contre la presse et contre les juges. Je pense qu'ils ont eu tort. Et d'abord parce que l'opinion publique est beaucoup plus sage qu'elle ne paraît : elle a très bien compris que, la plupart du temps, ces hommes politiques cherchaient à se défendre eux-mêmes. La presse française est une presse qui se comporte bien, et certainement mieux que des presses étrangères ou des presses qui existaient avant la guerre, qui attentaient à la dignité des personnes. Quand la presse française fait des enquêtes sur la vie publique des hommes politiques, sur leurs gestes publics, elle ne fait que son devoir. »*

□ **Le syndicat FO des journalistes de l'audiovisuel : «indécent».** – Le syndicat FO des journalistes de l'audiovisuel a réagi aux commentaires sur les causes du suicide de Pierre Bérégovoy en déclarant notamment : *« Il est parfaitement indécent et immoral que des élus et jusqu'au plus haut sommet de l'Etat aient utilisé cette mort volontaire, qui a bouleversé la France, pour jeter l'ensemble des journalistes en pâture à l'opinion publique (...) aussi bien pour régler des comptes personnels que pour de basses manœuvres politiciennes. Il y a là un sordide détournement d'émotion, presque un vol de dépouille (...) Certes, la presse n'est pas parfaite, les journalistes ne sont pas tous infaillibles, pas tous vraiment objectifs, (...) mais il n'y a pas plus de malhonnêtes et de ripoux que chez les politiciens (...) Dans l'affaire du prêt Pelat, les médias ont pour la plupart montré une grande retenue sinon une grande discrétion. Pierre Bérégovoy méritait mieux que cette lamentable polémique et que cette indigne récupération. »*

POINT DE VUE

Pour un audit du secteur public de l'audiovisuel

par Ladislas Poniatowski

IL est grand temps qu'un constat objectif de la situation vienne apporter un peu de sérénité au débat sur le secteur public audiovisuel.

En effet, l'opinion publique assiste depuis quelques jours à une multiplication de communiqués, déclarations, conférences de presse et petites phrases sur ce secteur. Or, la télévision publique est un sujet important, je dirais même majeur pour le bon fonctionnement de la démocratie, pour la défense et la promotion de la création française et européenne, dans la vie quotidienne des Français. Chacun d'entre nous le sent et le sait bien. Mais on s'étonne d'autant plus d'entendre, sur un sujet réputé, selon les spécialistes, consensuel, des propos aussi contradictoires, pour ne pas dire excessifs.

Pour les uns, qui ne craignent pas l'autosatisfaction et la méthode Coué, tout va pour le mieux, qu'il s'agisse de l'audience, de la satisfaction des publics, de la qualité des programmes ou de la situation financière des sociétés de programme de télévision. Pour d'autres, qui pratiquent la critique sans nuance, systématique, le service public a été dévoyé par une politique de chaînes commerciales d'Etat, à la recherche de l'audience maximale, par tous les moyens et à tout prix, et l'apparent redressement financier n'a pu être assuré que par un effort exceptionnel de l'Etat et grâce également à la disparition de la Cinq dans des conditions qui restent peu glorieuses pour la France.

Il est temps de faire le point, de dire la vérité aux Français, sans complaisance et sans parti pris, avec un souci de transparence et d'efficacité. Car, comme les travaux menés dans le cadre des états généraux de la communication l'ont bien démontré, l'objectif n'est pas de détruire ce qui a été fait, mais d'améliorer de façon progressive et pragmatique notre télévision, et en particulier notre télévision publique.

Un contrat objectif

Encore faut-il que celle-ci se distingue de la télévision commerciale, ce qui suppose, comme le premier ministre l'a rappelé dans son discours d'investiture, que ses missions soient clairement définies par l'Etat et que les responsables de ces sociétés respectent ensuite les orientations arrêtées par les représentants de la volonté nationale et par le gouvernement qui en est issu. Ce qui ne veut pas dire, comme des esprits mal intentionnés pourraient le faire croire, que les «politiques» vont s'occuper du choix de chaque programme ou de la désignation de chaque collaborateur.

Le ministre de la communication, répondant à la volonté du premier ministre et de sa majorité, va très prochainement annoncer les mesures qu'il entend prendre pour clarifier les missions et améliorer l'organisation et le mode de fonctionnement du secteur public. Les réflexions et suggestions des experts auxquels il pourrait être fait appel sont certes très utiles et pourront servir de base aux débats qui s'engageront prochainement au Parlement, mais elles le seront d'autant plus si elles s'appuient sur un contrat objectif, confié à une ou plusieurs personnalités extérieures ayant une expérience de la gestion des programmes de télévision ainsi que de l'analyse de la situation comptable, financière et sociale du secteur public télévisuel (y compris ARTE). Les problèmes de Radio France ne doivent pas pour autant être négligés mais pourront faire l'objet d'une étude spécifique dans un cadre plus large (réglementation des radios).

Telle est la proposition que je fais au ministre de la communication et aux présidents des commissions des finances et des affaires culturelles des deux assemblées. Les présidents de France 2, France 3 et d'ARTE et les personnels de ces sociétés comprendront, j'en suis certain, qu'un tel «audit» concernant les comptes et la gestion d'une part, l'évaluation des besoins d'autre part ne peut que les aider dans la réalisation des objectifs ambitieux qu'ils se sont fixés et dans leur volonté commune d'optimiser l'emploi des ressources qui leur sont affectées. Dans un contexte de clarté et de sérénité, ils pourront enfin mieux répondre aux aspirations multiples des téléspectateurs tout en contribuant au développement de la création française et européenne.

▶ **Ladislas Poniatowski est porte-parole du Parti républicain.**

EN BREF

□ **M. Chirac : *« la presse écrite en danger de mort »*.** – Dans un éditorial publié, cette semaine, par l'hebdomadaire *l'Essor du Limousin*, Jacques Chirac affirme : *« La presse écrite est en danger de mort. Des aides sont nécessaires dans un premier temps et elles seront, semble t-il, accordées»*, Le président du RPR ajoute : *« Il faudra aller plus loin. Il faudra s'interroger sur les conditions de fabrication et de diffusion de notre presse (...) et réconcilier les Français avec la lecture. Il y va, et ce n'est pas excessif de le dire, de la culture de notre peuple. »*

□ **M. Toubon prêt à se battre pour l'« exception culturelle ».** – Jacques Toubon, ministre de la culture et de la francophonie, paraît bien décidé à faire admettre aux Américains la spécificité des œuvres audiovisuelles dans les négociations du GATT, *« ce que nous appelons l'exception culturelle »*, a-t-il déclaré dans un entretien publié par *le Journal du dimanche* daté 9 mai. *« Chaque Etat doit pouvoir rester libre de défendre son identité culturelle en prenant les mesures qu'il juge appropriées dans le domaine de la production, de la diffusion des œuvres cinématographiques et audiovisuelles*, a déclaré le ministre. *C'est le cas des fameux « quotas », qui signifient simplement qu'on ne peut imposer aux téléspectateurs européens 100 % ou 80 % d'images américaines. Il en va de la préservation d'une liberté élémentaire »*, a souligné M. Toubon, en se déclarant prêt à se battre *« jusqu'au bout pour cela »* et pour préserver aussi *« la notion d'auteur et le droit moral qu'elle implique »*.

CARNET DU Monde

Naissances

– Figeac. Paris. Cayenne.

Olivier PUAUX et Agnès,
née Lafourcade,
font part de la naissance de

Juliette,

le 3 mai 1993.

Laurent et Bertrand
ont la joie d'annoncer la naissance de leur frère

Vincent,

le samedi 17 avril 1993, à Ajaccio.

Nuvia et Marcel RENOUF,
4, avenue de Paris,
20000 Ajaccio.

Décès

– Yvonne Chapelle,
ses enfants et petits-enfants,

Pierre et Nicole Arpaillange,
leurs enfants et petits-enfants,

ont la douleur de faire part du décès de leur mère, grand-mère et arrière-grand-mère,

Eliette ARPAILLANGE,
institutrice honoraire,

survenu le 6 mai 1993, à Sarlat.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité à Carlux, le 7 mai 1993.

Chemin des Monges,
24200 Sarlat.
54, avenue Théophile-Gautier,
75016 Paris.

– Adrienne et François de CHATEAUBODEAU,
ses parents,
Christelle,
sa sœur,
ont la douleur de faire part du décès de

Camille,

le 4 mai 1993.

Les obsèques seront célébrées le mardi 11 mai, à 14 heures, en l'église Saint-Paul-Saint-Louis, 99, rue Saint-Antoine, à Paris-4e.

Ni fleurs ni couronnes.

– M. et Mme Paul Bounin,
Mme Janine Chêne,
Le docteur et Mme Christian Salomon,
ses enfants,

Jacques et Olympia, Olivier, Christine, Pascal et Nathalie, Dominique, François, Fabrice, Catherine, Alain, Joëlle, Brigitte,
ses petits-enfants,

Mme Marcel Roche,
sa sœur,

Et toute sa famille,

ont la grande tristesse de faire part du décès de

Mme Marcel CHÊNE,
née Hélène Gorges,

survenu le 8 mai 1993, dans sa quatre-vingt-huitième année.

La messe sera célébrée en l'église Saint-Jean-Baptiste d'Albertville (Savoie), le jeudi 13 mai, à 10 h 30.

Cet avis tient lieu de faire-part.

« J'ai vécu de vous attendre, mon cœur était le bruit de vos pas. »

2, rue Marcel-Benoît,
38000 Grenoble.

– M. et Mme Martin Lacroix,
Mme Catherine Firmin-Didot,
M. Hubert Lacroix,
M. Romain Lacroix,
ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mérand GUEVARA,
née Guinness,

survenu le 6 mai 1993.

Les obsèques seront célébrées le mardi 11 mai, dans l'intimité.

– C'est avec tristesse que
Bernard,
son époux,
Patrick, Emmanuel, Bertrand, Pascal, Dominique, Jean-Michel,
ses fils,
Leurs épouses,
Ses neufs petits-enfants,
Sa famille,
Et ses amis,
font part du décès de

Simone PERNET,
épouse Beau,

dans sa soixante-seizième année.

Les obsèques auront lieu le mardi 11 mai 1993, à 16 heures, en l'église de Perrusson (Indre-et-Loire).

Ni fleurs ni couronnes.

Communications diverses

– ***Concert pour les écoles et les églises d'Egypte.*** – Le patriarche copte-catholique d'Alexandrie patronne le concert qui aura lieu le 15 mai, à 20 h 30, à Sainte-Clotilde (23 *bis*, rue Las-Cases, Paris), au profit des établissements et lieux de culte chrétiens détruits en Egypte. Concert donné par le Jeune Orchestre symphonique du Conservatoire de Paris, sous la direction de M. Joubert, avec M. Taddeï à l'orgue. Au programme : Bach, Tournemire, Haendel et un chant copte. De 100 F à 150 F. Location : FNAC et 3615 FNAC, Virgin, Cityrama, ou tél. : (1) 46-05-51-62.

– Mardi 18 mai 1993, 20 h 30 : « La messianité dans la pensée juive », animée par Yves Deraï *(Tribune juive)*.
Avec Yaacov Blum (loubavitch), Gérard Hadad (psychanalyste), Christophe Bourseiller (écrivain), Franklin Rausky (universitaire).
Centre Rachi, 30, boulevard de Port-Royal, Paris-5e. Téléphone : 43-31-75-47.

Soutenances de thèses

– M. Jacques Bertoglio-Matte présentera ses travaux en vue de l'obtention du diplôme d'habilitation à diriger des recherches, le mercredi 12 mai 1993, à 11 h 30, salle des thèses, niveau 2, faculté de médecine Paris-Sud, 63, rue Gabriel-Péri, 94276 Le Kremlin-Bicêtre Cedex, sur le sujet suivant : « Régulation des cellules cytotoxiques par les interleukines ».

– Le mercredi 12 mai 1993, à 14 h 30, M. Philippe Gourbesville soutiendra une thèse de doctorat à l'université Louis-Pasteur à Strasbourg : « Analyse systémique d'une situation hydrologique complexe. Procédures multimodèles appliquées au bassin versant de la Douve et aux marais de l'isthme du Cotentin », Institut de géologie, amphithéâtre 2.

DÉFENSE

BIBLIOGRAPHIE

Un réquisitoire contre la politique socialiste

ALARME, CITOYENS !
de Michel Aurillac et François Vermande, Plon, 282 p., 145 F.

Anticipant sur le bilan, puis sur le Livre blanc que le gouvernement de M. Balladur prévoit de rédiger en matière de défense à l'intention du Parlement, avant la présentation d'une nouvelle loi de programmation militaire en 1994, un ancien ministre RPR de la précédente « cohabitation », Michel Aurillac, proche de Jacques Chirac, et un ancien officier supérieur de l'armée de l'air, François Vermande, membre des Clubs 89, dressent un véritable réquisitoire de la politique socialiste de défense. Le titre de leur ouvrage est tout un programme : *Alarme, citoyens !* L'idée centrale est de la même veine : on assiste depuis 1981 à *« un sabordage des armées »*.

Les problèmes et leurs solutions

« Le bateau France *a des voies d'eau que les gouvernements successifs colmatent avec du Tricostéril*, écrivent-ils. *Ils mettent des pansements sur une jambe de bois. C'est un bateau ivre ! »* Le ton est donné. Rien n'est épargné. Successivement, François Mitterrand est accusé d'avoir *« anesthésié »* l'opinion dans le débat sur la défense, *« par insouciance ou – ce qui serait plus grave – par incompétence »* ; sa décision de «geler» les essais nucléaires est *« assassine »* ; le socialisme à la française a *« toujours commis, dans le domaine de la défense, non seulement des erreurs d'intuition, mais – ce qui est plus grave encore – des erreurs de stratégie, qui doivent être appréciées comme des fautes condamnables »* ; l'intention du pouvoir politique a été de faire *« une armée de ronds-de-cuir »* avec des militaires devenus *« des citoyens de seconde zone, mis devant le fait accompli par une hiérarchie qui, elle-même, face à son ministre, continue à perpétuer l'image du petit doigt sur la couture du pantalon »* ; le président, chef des armées, *« n'a pas eu le courage de porter le képi »*, ou encore, ultime formule de la même eau, *« la France de M. Mitterrand n'a plus les moyens de faire la guerre pour défendre ses valeurs »*.

Outre leur obsession anti-Mitterrand, l'esprit polémiste dont témoignent MM. Aurillac et Vermande est volontiers tous azimuts et, de ce point de vue, il frappe parfois juste, quand il s'en prend notamment à certains gaspillages – jamais suivis de sanctions – des deniers publics par les armées ou au non-respect – tous pouvoirs confondus – des engagements de l'Etat dans ses programmations pluriannuelles d'équipement militaire.

Mais là où le bât blesse, c'est lorsque les deux auteurs, dépassant leurs critiques, tentent de proposer des solutions qui semblent n'être pas à la hauteur des problèmes recensés.

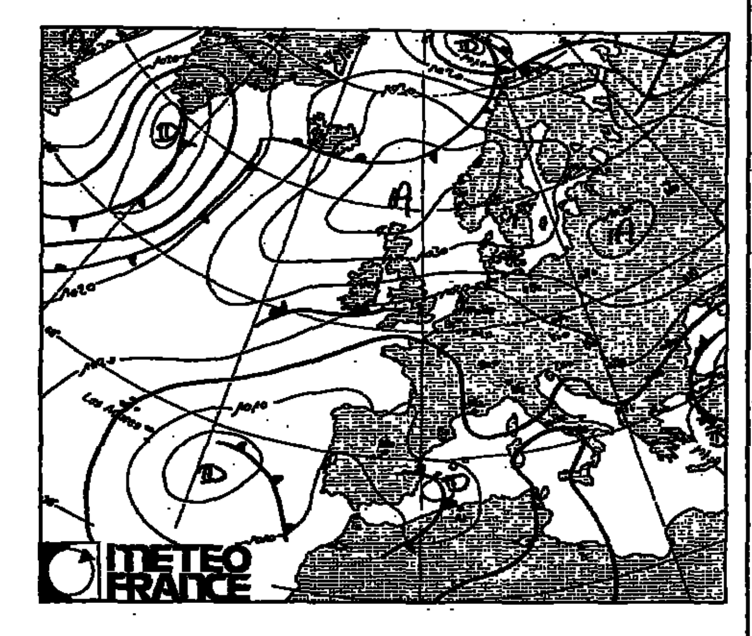
On en prendra un exemple. Michel Aurillac, qui a appartenu à un gouvernement en 1986-1988 incapable de financer une loi de programmation militaire particulièrement ambitieuse qu'il avait lui-même élaborée, demande aujourd'hui de porter à 3,8 % (au lieu de 3 % actuellement) l'effort de défense par rapport au produit intérieur brut marchand (PIBM). N'est-ce pas, une nouvelle fois, jeter le bouchon un peu loin ? Récemment, devant les états-majors qui le recevaient au Centre opérationnel des armées, Edouard Balladur lui-même a convenu que, du temps où il avait été ministre de l'économie et des finances du même gouvernement, il avait approuvé *« une programmation militaire qui n'a pas été appliquée »*. Ce qui ne présage rien de bon pour la prochaine loi, compte tenu des difficultés budgétaires.

Dans *Alarme, citoyens !*, les deux auteurs confient le fond de leur pensée, à savoir que *« la menace est franco-française, un pourrissement interne »* et que *« l'ennemi de la France est d'abord dans ses rangs »* et non pas, comme il serait dérisoire, selon eux, de le croire, *« à l'extérieur de ses frontières »*. Et ils suggèrent de créer, à côté d'une armée de professionnels, *« un service national civique »* qui serait chargé *« de trouver, au sein des armées, le sens de la discipline et de l'honneur »*. L'intention est louable. Mais, convenons-en, elle peut faire peur ou être détournée, comme des précédents en ont apporté une illustration : les armées ne sont pas la seule institution de la République à incarner ces valeurs pour la jeunesse.

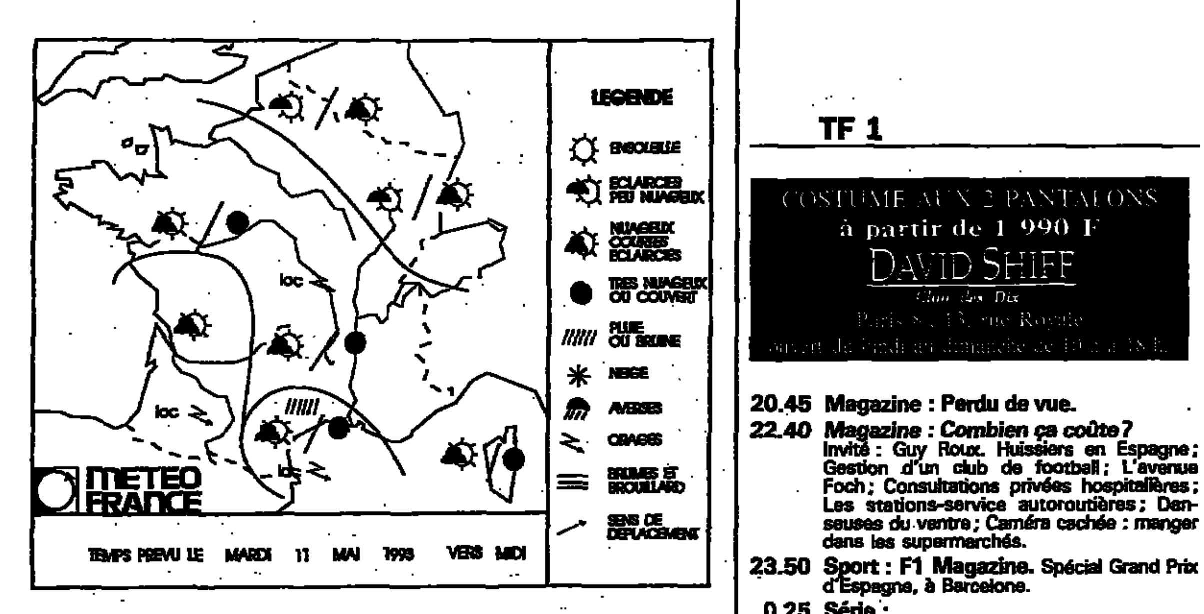
JACQUES ISNARD

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 10 MAI A 0 HEURE TUC



PRÉVISIONS POUR LE 11 MAI 1993



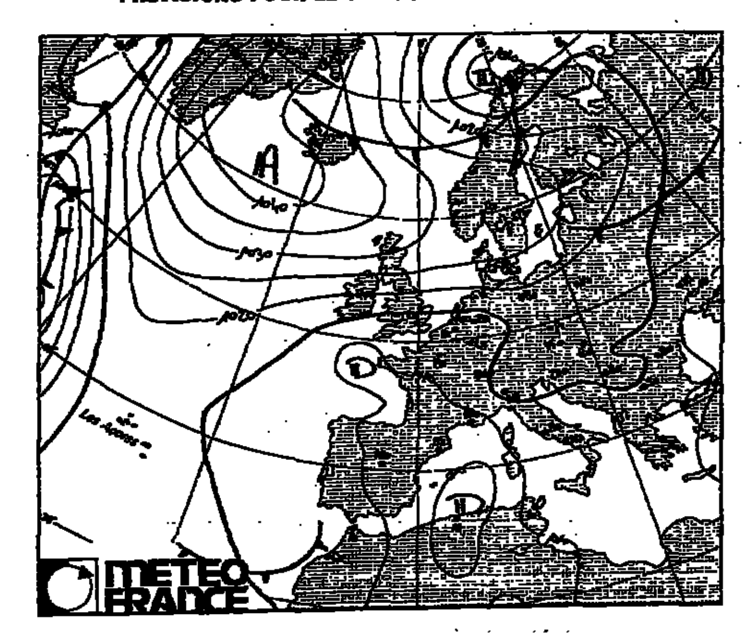
Mardi : orages sur la majeure partie du pays. – Sur le Nord-Pas-de-Calais, la Picardie, la Champagne, les Ardennes, la Lorraine et l'Alsace, malgré quelques brumes matinales, la matinée sera bien ensoleillée. Le ciel deviendra plus nuageux dans l'après-midi et des averses locales pourront se déclencher.

Sur le Languedoc-Roussillon, le ciel restera couvert et pluvieux avec des orages locaux.

Sur le reste du pays, malgré quelques périodes plus ensoleillées, le ciel sera généralement très nuageux et les orages éclateront dès le début de la matinée.

Les températures seront légèrement au-dessus des normales saisonnières s'étageant de 8 à 15 degrés du Nord au Sud le matin. L'après-midi, elles seront comprises entre 15 et 18 degrés sur un petit quart nord-ouest, entre 19 et 24 degrés sur le reste du pays.

PRÉVISIONS POUR LE 12 MAI 1993 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima – minima et temps observé le 10-5-93

Valeurs extrêmes relevées entre le 9-5-1993 à 18 heures TUC et le 10-5-1993 à 6 heures TUC

FRANCE			
AJACCIO	22	13	N
BIARRITZ	22	13	A
BORDEAUX	22	14	C
BOURGES	19	9	D
BREST	12	9	B
CAEN	13	10	B
CHERBOURG	11	10	B
CLERMONT-FER.	21	10	N
DIJON	19	8	D
GRENOBLE	19	8	N
LILLE	19	9	N
LIMOGES	13	11	P
LYON	20	9	D
MARSEILLE	22	15	N
NANCY	22	7	B
NANTES	18	9	D
NICE	21	15	N
PARIS-MONTS.	18	11	D
PAU	23	13	C
PERPIGNAN	19	15	C
POINTE-A-PITRE	32	23	N
RENNES	19	8	B
ST-ETIENNE	19	6	N
STRASBOURG	23	10	D
TOULOUSE	24	14	N
TOURS	18	8	N
ÉTRANGER			
ALGER	32	19	C
AMSTERDAM	25	12	D
ATHÈNES	21	15	P
BANGKOK	38	28	N
BARCELONE	20	16	P
BELGRADE	22	12	C
BERLIN	25	13	D
BRUXELLES	21	11	D
COPENHAGUE	21	10	D
DAKAR	25	19	D
GENÈVE	21	7	D
ISTANBUL	16	11	C
JÉRUSALEM	22	14	D
LE CAIRE	31	17	D
LISBONNE	22	12	D
LONDRES	18	10	C
LOS ANGELES	30	16	D
LUXEMBOURG	20	9	D
MADRID	26	12	N
MARRAKECH	24	13	N
MEXICO	–	–	–
MILAN	23	13	P
MONTRÉAL	24	11	N
MOSCOU	24	1	D
NAIROBI	25	14	C
NEW-DELHI	37	28	O
NEW-YORK	29	12	D
PALMA	27	18	P
PÉKIN	27	15	D
RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
ROME	22	12	B
HONGKONG	29	22	C
SÉVILLE	26	14	D
SINGAPOUR	32	25	P
STOCKHOLM	19	6	D
SYDNEY	20	14	D
TOKYO	28	14	C
TUNIS	27	16	D
VARSOVIE	24	9	D
VENISE	23	14	D
VIENNE	25	11	N

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brouillard	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RADIO-TÉLÉVISION

IMAGES

DANIEL SCHNEIDERMANN

Evidences partagées

LE *plus frappant, à l'observation* de nos éminents confrères éditorialistes réunis autour de Michèle Cotta pour sa «Revue de presse» sur France 2, le samedi à 11 h 35, est l'impression de complicité qui se dégage de leurs débats. Sourires, plaisanteries codées, évident plaisir de se retrouver, et surtout le tutoiement : ils ont beau diriger des organes réputés adversaires, s'empoigner régulièrement par articles interposés, on sent bien qu'ils se croisent dix fois par semaine et déjeunent aux mêmes tables. Cette convivialité tient sans doute aussi à la personnalité suave de la présentatrice – l'impression était moins forte, jadis, au «Droit de réponse» de Michel Polac – mais tout se passe comme si, au-delà des joutes de façade, bonnes pour les hommes politiques et leur «langue de bois», l'élite de la presse asseyait sa complicité sur quelques évidences partagées, accessibles à quiconque aurait réfléchi de bonne foi aux questions de l'heure.

Cette image – mensongère, il va de soi, mais il n'est question ici que d'images – est à la fois attrayante et inquiétante. Attrayante, car les affrontements politiques figés ont depuis longtemps lassé. Si les hommes politiques, à chaque débat électoral, se sentent obligés de recommencer le spectacle sempiternel du pugilat télévisé – *«Je ne vous ai pas interrompu, laissez-moi parler», etc.* –, personne n'est dupe. On devine bien qu'à la buvette de l'Assemblée ils se tapent sur le ventre. Alors pourquoi ne pas le montrer au peuple? Les éditorialistes de Michèle Cotta, eux, prennent au moins les téléspectateurs pour des adultes!

Mais de l'image de la complicité à celle de la connivence, la distance est mince. Ces influents commentateurs qui transpirent le *bonheur d'être ensemble,* qui garantit le public qu'ils ne se concertent pas en douce pour dissimuler des événements, ou en monter d'autres en épingle? L'impression ne s'en trouvera-t-elle pas renforcée, parmi un public déjà *méfiant par les temps qui courent,* que la presse hurle et chasse en meute?

Dans leurs rapports avec les hommes politiques, les journalistes ont bien saisi le danger, qui s'appliquent à vouvoyer les politiciens à l'écran, alors qu'ils les tutoient à la ville : l'impression de connivence, là, serait plus désastreuse encore qu'à l'intérieur de la corporation, où le péché semble bénin. Comme si le reflet télévisé d'affrontements sans concession, même à blanc, était, malgré leurs belles proclamations, nécessaire aux électeurs, peut-être pour leur éviter de s'entretuer à balles réelles.

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Lundi 10 mai

TF 1

20.45 **Magazine : Perdu de vue.**
22.40 ***Magazine : Combien ça coûte?*** Invité : Guy Roux. Huissiers en Espagne; Gestion d'un club de football; L'avenue Foch; Consultations privées hospitalières; Les stations-service autoroutières; Danseuses du ventre; Caméra cachée : manger dans les supermarchés.
23.50 **Sport : F1 Magazine.** Spécial Grand Prix d'Espagne, à Barcelone.
0.25 **Série : Les Enquêtes de Remington Steele.**

FRANCE 2

20.50 **Téléfilm : Le Grand Tremblement de terre de Los Angeles.** De Larry Elikann.
22.40 **Magazine : Savoir plus.** Simulations : un monde faux, faux, faux.
0.05 ***Journal et Météo.***
0.25 **Magazine : Le Cercle de minuit.** Spécial Django Reinhardt.

FRANCE 3

20.45 **Cinéma : Quelques messieurs trop tranquilles.** □ Film français de Georges Lautner (1972).
22.25 ***Journal et Météo.***
22.55 **Magazine : A la une sur la 3..**
23.25 **Magazine : Carnets d'opéra.** L'opéra baroque français et italien. Un feu d'artifice pour *Phaéton;* A la recherche de *Médée;* Les amours de *la Callisto.*
0.20 **Continentales.** L'Eurojournal : l'info en v.o.

CANAL PLUS



20.35 **Cinéma : La Nurse.** ■ Film américain de William Friedkin (1989).
22.00 **Flash d'informations.**
22.10 **Le Journal du cinéma.**
22.15 **Cinéma : Lola.** ■■■ Film français de Jacques Demy (1960).
23.40 **Cinéma : Moonwalker.** ■ *Film américain de Jerry Kramer et Colin Chilvers* (1988) (v.o.).

ARTE

20.40 **Cinéma : Les Années sandwiches.** ■■ Film français de Pierre Boutron (1988).
22.20 **Magazine : Ich liebe dich.** De *Patrick Jeudy.* Ava Gardner.
22.25 **Téléfilm : Les Fausses Mesures.** De Bernhard Wicki.
0.45 **Cinéma d'animation : Snark.** Média; Le Contorsionniste.

M 6

20.45 **Cinéma : Le Bateau.** ■ Film allemand de Wolfgang Petersen (1981).
23.10 **Téléfilm : Le Témoin silencieux.** De Michael Miller.
0.50 **Informations : *Six minutes première heure.***

FRANCE-CULTURE

20.30 **L'Histoire en direct.** Prisonniers en Allemagne – 1940-1945.
21.30 **Dramatique.** Motel-Blessures, de Jean-Marie Simon.
22.40 **La Radio dans les yeux.** *L'actualité des arts plastiques.*
0.05 **Du jour au lendemain.** Avec Hervé Gauville (Gazette).
0.50 **Musique : Coda.**

FRANCE-MUSIQUE

20.30 **Concert** (donné le 17 mars salle Pleyel) : Le Chant de Nigamon, d'Honegger; Concerto pour piano et orchestre nº 3 en ré mineur op. 30, de Rachmaninov; Symphonie nº 10 en mi mineur op. 93, de Chostakovitch, par l'Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. Guennadi Rojdestvenski; sol. : Bruno-Leonardo Gelber, piano.
23.09 **Ainsi la nuit.** Par Roubina Saïdkhanian. Trio pour piano, violon et violoncelle en mi bémol majeur D 929, de Schubert; Sonate pour piano nº 3 en si mineur op. 58, de Chopin; Sonate pour flûte, violon et basse *continue en ut mineur HWV 386b, de Haendel.*
0.33 **L'Heure bleue.**

Mardi 11 mai

TF 1

15.20 **Série : Hawaii, police d'Etat.**
16.15 **Jeu : Une famille en or.**
16.45 **Club Dorothée.**
17.50 **Série : Le Miel et les Abeilles.**
18.20 **Série : Hélène et les garçons.**
18.50 **Magazine : Coucou, c'est nous!**
19.50 **Divertissement : *Le Bébête Show*** *(et à 1.30).*
20.00 **Journal et Météo.**
20.25 **Sport : Football.** Quart de finale de la Coupe de France : Saint-Etienne-Marseille; *A 20.30, Coup d'envoi; A 21.15, Mi-temps et Tiercé;* 21.30, 2e mi-temps.
22.25 **Magazine : Durand la nuit.** La voyance.
1.00 **Magazine : Le Club de l'enjeu.** *Invités : André Lévy-Lang, de Paribas;* Patrick Ricard, de Pernod-Ricard; Bernard Maniglier, de Compaq France; Gérard Blandin *(Dix proverbes pour vous enrichir).*

FRANCE 2

15.30 **Variétés : La Chance aux chansons.** Emission présentée par Pascal Sevran.
16.20 **Jeu : Des chiffres et des lettres.**
16.50 **Feuilleton : Beaumanoir.**
17.10 **Magazine : Giga.**
19.20 **Jeu : Que le meilleur gagne plus.**
20.00 **Journal, Journal des courses et Météo.**
20.50 **Cinéma : *Le Grand Carnaval.*** ■ Film français d'Alexandre Arcady (1983).
23.10 **Magazine : Bas les masques.** Mon nom en haut de l'affiche.
0.25 **Journal et Météo.**
0.45 **Magazine : Le Cercle de minuit.** Présenté par Michel Field.

FRANCE 3

15.50 **Série : La croisière s'amuse.**
16.40 **Magazine : Zapper n'est pas jouer.** Thème : les starlettes.
18.00 **Magazine : Une pêche d'enfer.**
18.25 ***Jeu : Questions pour un champion.***
18.50 **Un livre, un jour.** *Les guerres sont loin,* d'Aleksandra Kroh.
19.00 **Le 19-20 de l'information.** De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 **Jeu : Hugodélire** (et à 20.40).
20.15 **Divertissement : La Classe.**
20.45 **Série : L'Ami Maupassant.** Aux champs, d'Hervé Basié.
21.50 ▶ **Planète chaude.** *La Linea. 1. Le Long du Rio Bravo.*
22.45 **Journal et Météo.**
23.15 **Téléfilm : Les clowns aussi font pleurer.** De Reinhard Hauff (1re partie).
0.40 **Continentales.** L'Eurojournal : l'info en v.o.

CANAL PLUS

15.00 **Magazine : 24 heures** (rediff.).
16.00 **Cinéma : Après l'amour.** □ Film français de Diane Kurys (1992).
18.00 **Canaille peluche en Tunisie.**

En clair jusqu'à 20.35

18.30 **Ça cartoon.**
18.50 **Le Top.**
19.20 **Flash d'informations.**
19.30 **Magazine : Nulle part ailleurs.**
20.30 **Le Journal du cinéma.**
20.35 **Cinéma : La Belle Histoire.** ■■ Film français de Claude Lelouch (1992).
23.55 ***Flash d'informations.***
0.05 **Cinéma : Céline.** ■■■ Film français de Jean-Claude Brisseau (1992).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 **Magazine : Macadam.** The Pet Shop Boys (rediff.).
17.55 **Documentaire : Au commencement était l'image.** Asger Jorn (rediff.).
19.00 **Magazine : Rencontre.** Jurgen Böttcher Strawalde/Marina Faust.
19.25 **Documentaire : Good bye USSR.** D'Alexander Rodnyansky.
20.30 **8 1/2 Journal.**
20.40 ***Soirée thématique* : Cirque.** Soirée proposée par Jacques Malaterre.
20.45 **Cinéma : Trapèze.** ■ Film américain de Carol Reed (1956).
22.30 **Documentaire : Henri Dantès, dompteur.** D'Eric Sandrin.
22.55 **Documentaire : Traditions et nouveau cirque.** *De Régine Abadia.*
23.50 **Documentaire : Le Cirque sous les minarets.** *En Asie centrale, un jeune cuisinier rêve de devenir artiste de cirque.*

M 6

14.15 **Magazine : Destination musique.** Etienne Daho.
17.00 **Variétés : Multitop.**
17.30 **Série : L'Etalon noir.**
18.00 **Série : L'Homme de fer.**
19.00 **Série : Les Rues de San-Francisco.**
19.54 **Six minutes d'informations, Météo.**
20.00 **Série : Cosby Show.**
20.35 **Le Mardi, c'est permis.**
20.45 **Téléfilm : Le Retour de Tom Sawyer.** *De Paul Krasny.*
22.25 **Série : Mission impossible.** L'Espion.
23.25 **Série : Destination danger.**
0.20 **Informations : *Six minutes première heure.***
0.30 **Musique : Flashback.**

FRANCE-CULTURE

21.30 **Actes de vigilance.** Avec Armando Valladares, Emile Mallet, Cherif El Choubashy, Fereydoun Hoveyda, Xiao Quiang, Abed Assali, Elias Frey...
22.40 **Les Nuits magnétiques.** Les chômeurs : le peuple de l'abîme. 1. La fin d'un monde.
0.05 **Du jour au lendemain.** Avec notre collaborateur Francis Marmande (la Mémoire du chien).
0.50 **Musique : Coda.**

FRANCE-MUSIQUE

20.30 **Concert** (donné le 30 avril à Radio-France) : Trio pour piano, violon et violoncelle, de Ravel; Sonate pour flûte, hautbois, clarinette et piano, de Milhaud; Rhapsodie pour deux flûtes, clarinette et piano, d'Honegger; Sonatine pour flûte, violoncelle et harpe, de Ravel; Sérénade pour flûte, violon, alto, violoncelle et harpe op. 30, de Roussel.
22.00 **Les Voix de la nuit.** Par Henri Goraïeb. Géori Boué, soprano; Paul Cabanel, ténor; José Luccioni, baryton; Roger Bourdin, baryton; Janine Micheau, soprano. Œuvres de Gounod, Massenet.
23.09 **Ainsi la nuit.** Sonate pour violon et piano *en si bémol majeur K 454, de Mozart; Quatuor* à cordes nº 2 en la mineur op. 51 nº 2, de Brahms; Carnaval de Vienne op. 26, de Schumann.
0.33 **L'Heure bleue.**

Le discours-programme du ministre de l'intérieur devant les commissaires de police

« Entre le laxisme et l'Etat policier, il y a l'Etat républicain »

déclare Charles Pasqua

Dans un discours prononcé, lundi 10 mai, devant six cents commissaires de police au palais du CNIT de la Défense (Hauts-de-Seine), M. Charles Pasqua a longuement exposé, pour la première fois, sa conception des missions de la police nationale. *« Entre le laxisme et l'Etat policier, il y a tout simplement l'Etat républicain »*, a notamment déclaré le ministre de l'intérieur, en énumérant les *« réformes de la loi »* déjà annoncées par le gouvernement (*le Monde* du 15 et du 16 avril). Mais M. Pasqua a surtout insisté sur les responsabilités de la police nationale et de sa hiérarchie vis-à-vis des attentes du public, estimant que *« la police doit être exemplaire »* dans sa déontologie et mettant en garde les commissaires de police, qui auront *« à répondre des erreurs et des fautes qui pourront être commises »*.

S'il n'a pas fondamentalement changé d'objectif, M. Pasqua a changé de méthode. Le discours-programme qu'il a délivré devant près d'un tiers du corps des commissaires de police surprend plus par le ton que par le fond. Démagogie et flatterie en sont exclues : c'est un message d'autorité que le ministre de l'intérieur a voulu faire passer à la hiérarchie d'une institution qu'il juge, en privé, délabrée et désorganisée. *« La société française attend de nous que nous lui rendions la paix civile,* a-t-il d'abord déclaré. *Elle souffre depuis trop longtemps des conséquences d'une politique qui n'a jamais su, quelles qu'aient été les qualités des hommes, les déclarations d'intention, s'affranchir d'une suspicion quasi idéologique sur la légitimé même de la mission de sécurité. »*

Pour que la sécurité devienne *« un enjeu partagé dans toutes les fractions de l'opinion publique »*, M. Pasqua estime que *« la première des conditions est d'inscrire strictement notre action dans le cadre des valeurs républicaines, des textes constitutionnels et législatifs, et dans celui des conventions internationales ratifiées par la France »*. *« Il nous faut revenir à une conception simple et claire de la loi qui dit, sans artifice et sans faux-fuyant, ce que veut le peuple français en ce qui concerne ses libertés et sa sécurité,* a-t-il ajouté. *Mais quand la loi n'est pas adaptée à la situation qu'elle doit régir – c'est le cas, par exemple, pour les contrôles d'identité –, il faut en changer. Changer la loi pour changer le droit, telle est la seule manière démocratique de procéder. (...) Le respect et, quand il le faut, la réforme de la loi, telle sera ma seule démarche. Les textes que vous aurez à faire respecter seront tous le résultat du vote de la représentation nationale. Je n'entends pas agir par voie de ces circulaires plus ou moins occultes qui, trop souvent, comblent l'absence ou les lacunes des lois. »*

« Naturellement, a continué le ministre de l'intérieur, *la loi qui fixe l'étendue des droits et des obligations de tous les acteurs de la vie sociale, de la police comme des citoyens, doit être respectée par tous. Aux personnes qui la transgresseraient, je promets une répression sans faille. Aux fonctionnaires de police qui s'en affranchiraient, j'annonce des sanctions d'une extrême fermeté. La police doit être exemplaire. Elle ne peut exiger des autres l'application de la loi que si elle est elle-même exempte de tout reproche. »*

C'est ainsi qu'il a évoqué la Convention européenne des droits de l'homme, qui énonce, *« notamment, le droit des étrangers qui vivent régulièrement sur notre sol à mener une vie familiale normale »*. Aussi a-t-il précisé que son action en matière d'immigration visait à *« lutter avec détermination contre toutes les fraudes qui se dissimulent parfois sous l'invocation des plus grands principes »*. *« Nous respecterons pleinement les principes fondamentaux du droit d'asile,* a-t-il affirmé. *La France a été de tout temps une terre d'asile H(...). Mais notre loi doit permettre de lutter effectivement contre les détournements de procédure, et notamment contre les faux demandeurs d'asile, qui mettent en péril ce droit fondamental. L'abus du droit d'asile tue l'asile. »*

La hiérarchie rappelée à ses responsabilités

« Entre le laxisme et l'Etat policier, il y a tout simplement l'Etat républicain », a conclu M. Pasqua pour résumer sa philosophie de l'action policière. Il a énuméré les principaux projets de loi destinés à offrir à celle-ci *« un cadre juridique rénové »*, qu'il s'agisse des *« contrôles d'identité à caractère préventif, qui doivent être rendus possibles dans toute la mesure des principes constitutionnels »*, de *« la maîtrise des migrations »* et des *« conditions d'entrée, d'accueil et de séjour des étrangers en France »*, d'*« un véritable statut du regroupement familial »*, d'une nouvelle législation sur le droit d'asile ou, enfin, d'un plan d'action contre le travail clandestin. Plus tard, M. Pasqua compte proposer au gouvernement des textes sur la drogue, espérant une politique commune aux pays de la Communauté européenne, ou sur le problème des mineurs, qui prennent une part croissante dans la délinquance.

Mais le véritable refrain de ce discours fut l'exigence déontologique, assortie d'une ferme mise en garde aux commissaires de police. *« Je veux vous demander d'exercer pleinement vos responsabilités dans le domaine de la déontologie,* a déclaré M. Pasqua. *J'entends restaurer votre autorité, mais j'entends, en contrepartie, que vous soyez pleinement comptables de l'exemplarité que je veux voir, de nouveau, reconnue à la police nationale. »* Revenant sur les récentes « bavures » policières, il a ajouté : *« Cette situation ne saurait être considérée comme une fatalité liée à l'exercice, de plus en plus difficile, des missions de police. L'examen des cas d'espèce fait apparaître qu'à l'évidence, certains de ces policiers se sont affranchis (...) des dispositions du code pénal et de celles du code de déontologie. »*

Estimant que le code de déontologie de la police nationale reste *« une abstraction juridique, un concept lointain »*, M. Pasqua a présenté aux commissaires le petit livret dont seront désormais dotés tous les policiers et où sont repris tous les articles de ce code, édicté en mars 1986, traitant des rapports avec le public. Confirmant qu'*« un autre organisme »*, sans plus de précision, remplacera le Conseil supérieur de l'activité de la police qu'il vient de supprimer (*le Monde* daté 9-10 mai), M. Pasqua a poursuivi, à l'adresse des commissaires : *« Je souhaite rendre à la hiérarchie ses prérogatives mais aussi ses responsabilités. (...) Vous aurez les moyens d'exercer votre commandement. Il va de soi que cela signifie que vous aurez aussi à répondre des erreurs et des fautes qui pourront être commises. (...) Vous êtes d'abord des « patrons » qui devez être capables de montrer l'exemple (...). Vous devez vous-mêmes participer à l'action de vos collaborateurs sur le terrain. »*

Le ministre de l'intérieur a terminé son discours en insistant, d'une part, sur l'objectif de *« qualité du service public de la police »* – *« J'accorderai une importance toute particulière à l'accueil du public dans la rue, dans les services et tout d'abord dans les commissariats »* – et, d'autre part, sur la nécessité de *« suspendre toutes les réformes de structure, mal préparées, mal comprises et donc mal acceptées »* – dont notamment la départementalisation de la police nationale qui a eu *« pour seul effet d'introduire plus d'incohérence et de confusion »*. Après avoir promis de préciser fin mai ses orientations en la matière, M. Pasqua a conclu en citant Albert Camus et l'un des personnages de sa pièce *les Justes* : *« J'ai choisi d'être policier pour vivre au centre des choses. »*

E. P.

Présentées au conseil des ministres

Les mesures du collectif budgétaire

Le collectif budgétaire que M. Balladur devait présenter au conseil des ministres lundi 10 mai comporte les dispositions générales suivantes :

• **Contribution sociale généralisée** : Le taux de la CSG sera porté de 1,1 % à 2,4 % à compter du 1er juillet. Seule la hausse de 1,3 point sera déductible du revenu imposable, l'avantage fiscal correspondant étant plafonné à 3 000 francs pour un célibataire (6 000 francs pour un couple).

• **Taxe intérieure sur les produits pétroliers** : relèvement de 28 centimes par litre.

• **Emploi** : L'Etat prendra en charge les cotisations d'allocations familiales versées par les entreprises sur les rémunérations inférieures à 1,2 fois le SMIC, afin de favoriser l'embauche de salariés sans qualification.

• ***Logement*** : Plusieurs mesures fiscales sont prévues pour un montant de 5 milliards, dont la déduction du déficit foncier de l'ensemble des revenus des bailleurs jusqu'à 50 000 francs, une exonération des droits de succession dans la limite de 300 000 francs pour ceux qui achèteront des logements neufs pendant une période donnée. 20 000 PAP (prêts aidés à la propriété) et 11 000 PLA (prêts locatifs aidés) supplémentaires seront également débloqués et 100 millions de francs sont prévus pour les sans-abri (*lire page 23 l'article de Françoise Vaysse*).

• **Entreprises** : La règle du décalage d'un mois de la TVA est supprimée. Les sommes dues à ce titre par l'Etat aux PME seront intégralement remboursées, les autres entreprises bénéficieront d'une créance remboursable en vingt ans. D'autre part, les droits de mutation sur cession de fonds de commerce seront allégés, de même que sera facilitée la transmission des entreprises. Les agriculteurs quant à eux se verront octroyer près de 2 milliards de francs (*le Monde* daté des 9 et 10 mai).

• **Réforme des retraites** : Le gouvernement va amorcer une réforme du calcul des retraites de base, après discussion avec les partenaires sociaux. La durée de cotisation exigée serait augmentée d'un trimestre par an (de 150 trimestres aujourd'hui à 160 trimestres en 2004, par exemple) alors que le calcul de la pension s'effectuerait progressivement non plus sur les dix meilleures années mais sur une durée plus longue.

• **Assurance-maladie** : Un plan d'économies de 25 milliards de francs en 1994 sur les dépenses de santé est en préparation. Il comprendra une hausse du forfait hospitalier et la baisse de certains remboursements.

• **Epargne** : Un abattement de 150 francs sera accordé sur l'impôt de Bourse pour les particuliers. Un avantage fiscal (exonération des plus-values) sera accordé aux épargnants qui transféreront des sommes de sicav monétaires vers des plans d'épargne en actions (*lire page 23 l'article d'Eric Leser*).

La Côte d'Azur compte la plus forte proportion de femmes enceintes séropositives

Selon une étude rendue publique samedi 8 mai au cours du deuxième symposium « Sida et reproduction » qui avait lieu à Nice, la plus forte proportion de femmes enceintes infectées par le virus du sida est observée, en France, sur la Côte d'Azur : 9,2 pour 1 000 des femmes enceintes sont en effet séropositives dans cette région, contre 4,3 pour 1 000 en région parisienne et 4,2 pour 1 000 sur l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Selon d'autres données rendues publiques au cours de ce congrès, il y aurait chaque années en France environ 1 500 femmes enceintes séropositives. Deux sur trois choisissent de mener leur grossesse à terme et plus de deux cent enfants séropositifs naissent chaque année en France.

Ces nouvelles données ne manqueront pas de relancer le débat sur la nécessité d'instaurer un dépistage obligatoire du sida pour les femmes enceintes. *« Un tel dépistage obligatoire est nécessaire »* a pour sa part déclaré, au cours du congrès, le professeur Jean-Yves Gillet, chef du service de gynécologie et de médecine de la reproduction au CHU de Nice.

EN BREF

□ **Mieux aider le Sud : précision.** – A la suite d'une erreur, nous avons omis de faire figurer la liste des premiers signataires de la Lettre ouverte à Edouard Balladur lancée par l'association *Mieux aider le Sud* (*le Monde* du 6 mai). Ce texte a été signé par les personnes suivantes : Elisabeth Badinter, Ph. Blime, Sylvie Brunel, Jean Daniel, Bernard Esambert, André Fontaine, Françoise Giroud, Jacques Julliard, René Lenoir, Jean d'Ormesson, Jean-François Revel, Marc Ullmann, membres fondateurs. Ont également signé ce texte : Jean-François Bayart, Claude Evin, François Froment-Meurice, Jean-Paul Fuchs, Anne de Lattre, Monique Pelletier, P. Victoria, Pierre-André Wiltzer, ainsi que six ONG.

□ **Manifestation de pacifistes sur le plateau d'Albion.** – Trois mille personnes environ, qui répondaient à l'appel du Mouvement de la paix, se sont rassemblées, dimanche 9 mai, sur le plateau d'Albion (Vaucluse), où est basée une partie des missiles français, afin de demander que *« la France ne reprenne pas ses essais nucléaires en juillet prochain »*.

□ ***ÉQUATEUR : au moins seize morts dans un glissement de terrain.*** – Un glissement de terrain survenu dans la zone minière de Nambija, dans la province de Zamora Chinchipe, à 500 km au sud de Quito, a enseveli, dimanche 9 mai, une partie d'un village, faisant au moins seize morts et soixante-douze disparus. – *(AFP.)*

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* : 3615 LEMONDE 3615 LM

Ce numéro comporte un cahier « Le Monde-L'Économie » folioté 29 à 38

Le numéro du « Monde » daté 9-10 mai 1993 a été tiré à 478 064 exemplaires.

Demain dans « le Monde »

« Initiatives » : contre la fatalité du chômage

Quand tout va mal, reste l'espoir. Contre les idées reçues, des situations jugées perdues se redressent. Des hommes démontrent que rien n'est inéluctable. Des exemples à suivre.

POINT : la CSG, un impôt au secours de la Sécurité sociale

Après de nombreuses hésitations, le gouvernement va augmenter le taux de la CSG (contribution sociale généralisée) au 1er juillet pour assurer le redressement des comptes de la Sécurité sociale, parallèlement à une augmentation de certaines taxes et avant une série de mesures d'économies.

Le Monde

Les « cancres » du RMI



Il y a de fortes disparités régionales *dans le traitement* des titulaires du revenu minimum d'insertion. L'Ile-*de-France et le* pourtour méditerranéen font nettement moins pour la *réinsertion des* RMistes que le reste du pays.

page 31

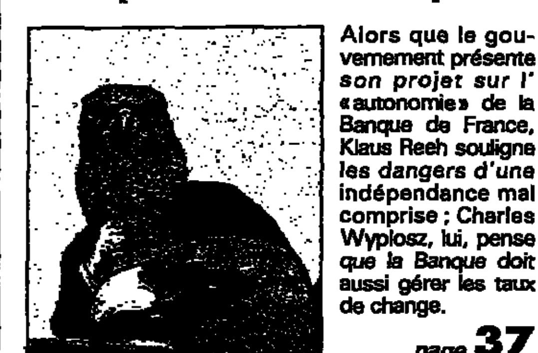
Dossier : la prospective



« Regard sur l'avenir destiné à éclai*rer l'action présente* », la prospective – les Américains parlent *plutôt de futurolo*gie – est une discipline déjà ancienne, avec ses mé*thodes, ses cher*cheurs, ses traditions nationales.

page 34

La Banque de France bientôt indépendante



Alors que le gouvernement présente *son projet sur l'* « autonomie » de la Banque de France, Klaus Reeh souligne *les dangers d'une* indépendance mal comprise ; Charles Wyplosz, lui, pense *que la Banque* doit aussi gérer les taux de change.

page 37

L'ECONOMIE

À-CÔTÉS

Jeux d'entreprises

Trivial Pursuit, Monopoly ou jeux de l'oie sont de plus en plus utilisés dans le monde de l'entreprise à des fins de formation

« *AVANCEZ jusqu'à la case clients-fournisseurs et répondez à la question pour rejouer.* » Afin de devenir des *« champions de la qualité »*, près de cinq mille personnes du groupe Auchan ont participé à des séances de formation par le jeu *depuis 1986.*

Chez Elf-Aquitaine, l'initiation à la stratégie d'une centaine de cadres passe par Petrol X : à la conquête de nouveaux marchés, des équipes responsables de firmes pétrolières fictives se battent pour conquérir le monde pendant trois jours à l'aide du jeu géant.

Ailleurs, on accumule des pièces de Lego pour apprendre à gérer des stocks. Des méthodes qui gagnent du terrain et qui sont à l'origine de Ludimat-Expo, le premier salon international du jeu et des outils ludiques dans la formation pour adultes, qui vient de se dérouler à Paris.

En réalité, ce sont les économistes Jean-Marie Albertini et Jean-Jacques Ballan qui, les premiers, dans les années 70, ont adapté le jeu au monde de l'entreprise.

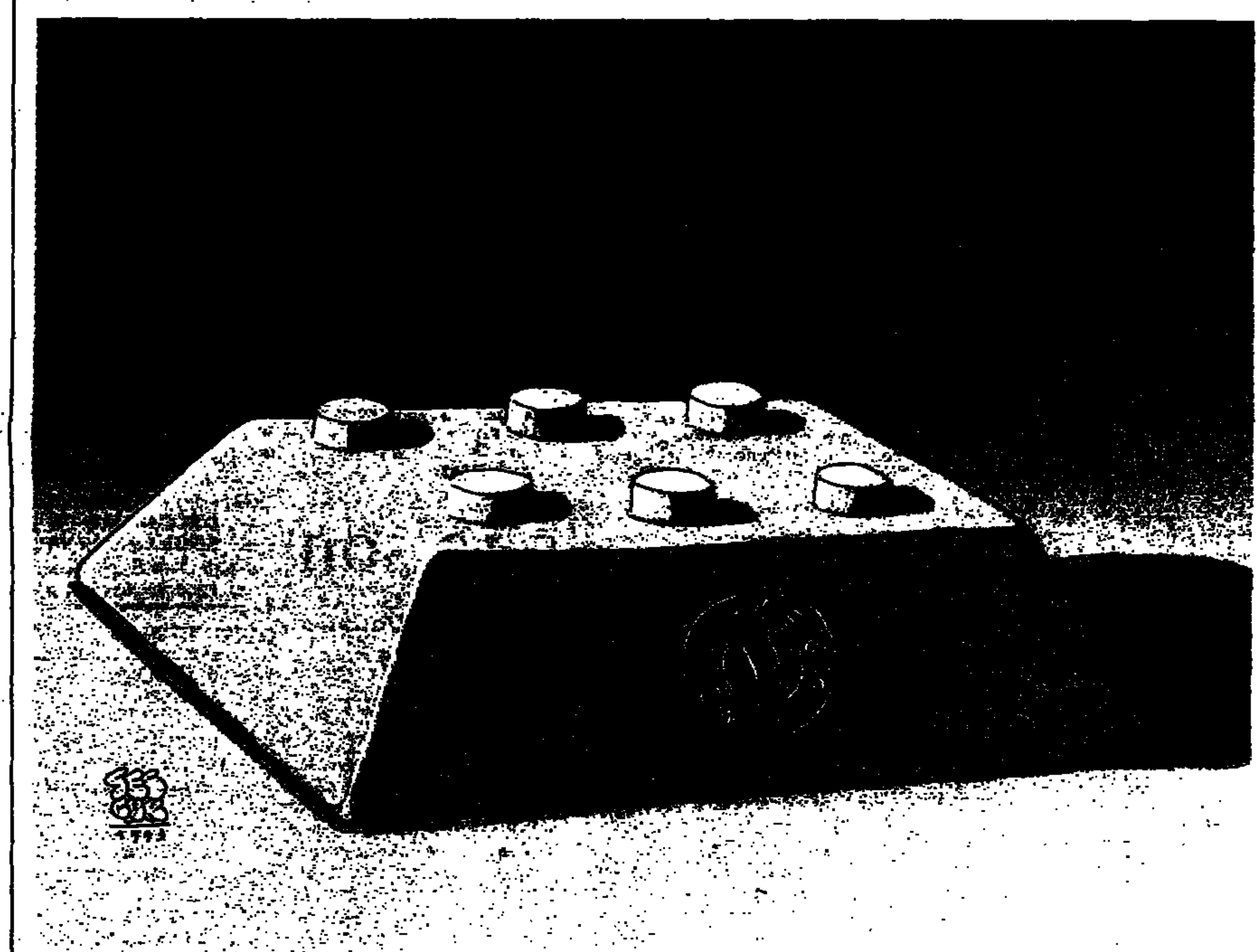
Dans leur sillage aujourd'hui, vingt-cinq à trente sociétés en France se sont spécialisées dans ce mode d'apprentissage ludique qui permet de rompre avec les cours magistraux.

Thibault Romain

Lire la suite page 36

DANEMARK

Au royaume secret de Lego



SELCUK

Ses briquettes sont connues et vendues dans cent trente-cinq pays, mais Lego reste une société familiale, opaque, concentrée sur son Danemark d'origine. Le seul européen présent parmi les leaders mondiaux du jouet fabrique toujours l'essentiel de ses produits à Billund. Le groupe ne craint pas de s'attaquer aux plus grands : prochaine étape, le développement de parcs de loisirs à l'étranger. Seule ombre au tableau : un nouveau « non » danois à Maastricht, qui obligerait Lego à implanter des usines ailleurs dans la CEE.

Lire page 35 l'enquête de Christian Chartier

TUNISIE

Le trop bon élève du FMI

Après des années de croissance « à la chinoise », le petit pays du Maghreb aborde une passe plus difficile. Ses industriels redoutent l'ouverture à la concurrence étrangère, et les privatisations piétinent

TUNIS
de notre envoyé spécial

D'UN côté, une Algérie embourbée dans des problèmes sans fin ; de l'autre, une Libye fantasque et délabrée malgré ses pétrodollars. Le constat saute aux yeux : la petite Tunisie tire mieux son épingle du jeu que ses deux voisins arabes. Non d'un point de vue politique. La Tunisie du président Ben Ali, le successeur de Habib Bourguiba depuis le « coup d'Etat médical » de novembre 1987, embastille sans scrupule les islamistes, muselle la presse et ne tolère pas l'ombre d'une opposition.

Mais l'économie se moque de ce déficit démocratique. Sur cette frange de la Méditerranée, la Tunisie affiche une bonne santé rare. De menus faits l'illustrent : la rareté des mendiants dans les rues de la capitale, la prolifération des panneaux publicitaires... Un chiffre la résume : celui de la croissance économique. Au cours des trois dernières années elle a atteint 6,6 % en moyenne, dopée il est vrai par une succession de récoltes agricoles miraculeuses.

Exception faite du chômage, qui touche 15 % de la population active, les autres indicateurs confirment le diagnostic. La hausse des prix est modérée (4 % prévus cette année), les finances publiques assainies et des millions de touristes – dont certains habitués de la Yougoslavie – ont retrouvé le chemin des plages tunisiennes. Entre 1991, l'année noire à cause de la guerre du Golfe, et 1992, les recettes touristiques encaissées par Tunis ont crû de moitié.

PLAN D'AJUSTEMENT • Pour ce diplomate maghrébin, vieux routier de la vie politique tunisienne, la cause est entendue : *« Fondamentalement,* explique-t-il, *la réussite de la Tunisie est à porter au crédit de Bourguiba. Dès la fin des années 50, il a compris qu'il fallait tourner le dos au monde arabe et au statut de la femme qu'il véhicule, mener une politique de régulation des naissances, et favoriser l'émergence d'une classe moyenne. »* Le fait est que, près de quarante ans après son indépendance, la Tunisie, à l'inverse de l'Algérie, ignore le problème du logement. Et les inégalités sociales y sont beaucoup moins aiguës qu'au Maroc, même si, de l'avis des syndicats, elles ont tendance à augmenter. *« De tous les pays arabes, c'est la Tunisie qui a la classe moyenne la plus développée »*, note le gouverneur de la banque centrale de Tunisie, Beji Hamda.

Quant à la régulation des naissances, sa réussite est remarquable. De 3 % en 1966, le taux de croissance démographique a été ramené à 1,9 % à la fin des années 1980. Résultat, la population augmente trois fois moins vite que la richesse du pays.

Même si les causes sont multiples, l'interdiction du mariage avant l'âge de dix-sept ans, la vente de contraceptifs et leur publicité, légale dès 1961, la libéralisation de l'avortement quatre ans plus tard ne sont pas étrangers à ce résultat. Ni l'Egypte, ni le Maroc ou l'Algérie ne font aussi bien, il s'en faut.

Les « années Bourguiba », ce fut aussi celles d'une économie bâtie sur un secteur public hypertrophié, un recours à l'endettement et les facilités tirées des trois « rentes » de la Tunisie – les phosphates, le tourisme et le pétrole, lequel a représenté un temps près de la moitié des exportations en dépit d'une production modeste.

Jean-Pierre Tuquoi

Lire la suite page 32

MODE D'EMPLOI

LOGEMENT

L'invasion des termites

Les petits insectes qui mangent le bois infestent progressivement tout le territoire français. Pour les maisons, un danger trop sous-estimé qui coûte cher à enrayer

PARQUETS, escaliers, charpentes..., ils font feu de tout bois! Petits insectes blanchâtres vivant en colonie, les termites se nourrissent de la cellulose contenue dans le bois, le papier, le textile... A l'abri de la lumière, ils y creusent avec leurs mandibules de minuscules galeries, laissant intacte la surface, si bien qu'on n'y voit ni trou ni sciure. Jusqu'au jour où les boiseries évidées tombent en poussière, où la charpente s'effondre. Les constructions traditionnelles, où le bois est largement employé, sont les plus menacées, mais d'autres matériaux pouvant abriter ces redoutables insectes, beaucoup de maisons individuelles, voire des immeubles, peuvent être victimes de leur appétit.

Débarqués à Bordeaux il y a plus de deux siècles, en provenance des régions équatoriales, les termites ont peu à peu infesté la Charente-Maritime, la Gironde et les Landes et se sont propagés, depuis quarante ans, sur la façade atlantique et méditerranéenne, remontant la vallée du Rhône jusqu'à la région lyonnaise. Selon le Centre technique du bois et de l'ameublement (CTBA), 50 départements sont aujourd'hui infestés, contre 16 en en 1953. Paris n'est pas épargné : treize arrondissements sont touchés, en particulier les 5e (la Sorbonne est infestée), 6e, 16e et 17e.

Le fléau est tel que les collectivités locales commencent à prêter main forte aux particuliers, à l'image de deux villes pionnières : Arles, où le budget anti-termites atteint déjà 600 000 francs, et Créteil, qui affirme avoir englouti 3 millions de francs depuis 1989. En Loire-Atlantique, le conseil général s'engage à prendre en charge 40 % des frais de traitement si les communes acceptent d'en supporter 10 %. Ces mesures vont dans le sens de ce que préconise l'Association des villes pour la lutte contre les insectes xylophages et les termites en particulier, qui regroupe 22 communes dont Paris, Marseille, Nantes. Celle-ci déplore aussi qu'aucune assurance ne couvre le risque «termites». Le phénomène n'est même pas considéré comme *«catastrophe naturelle»*.

Or barrer la route aux termites coûte cher. La seule solution consiste à injecter des *«barrages chimiques»* dans le sol autour des maisons, un cocktail malheureusement aussi dangereux pour les nappes phréatiques que pour les insectes. Tous les bois et les murs, de la cave jusqu'au dernier étage infesté, doivent en outre être traités. Le coût de l'opération oscille entre 30 000 et 50 000 francs pour une maison et avoisine 20 000 francs pour un appartement.

Un marché pour les entreprises spécialisées que le CTBA évalue à 270 millions de francs par an. Un créneau qui suscite des appétits parfois plus nocifs encore que ceux des termites! Pour séparer le bon grain de l'ivraie, le CTBA, outre le certificat de garantie accordé à certains produits, délivre aux spécialistes du traitement un agrément professionnel baptisé CTBA+ : sur 200 entreprises, 37 ont reçu l'estampille.

Un label indispensable pour prétendre à la déduction fiscale accordée par l'arrêté du 20 août 1992 à tout contribuable qui aura fait préventivement traiter ses charpentes contre les xylophages. Pour prévenir la propagation du phénomène, quelques villes (Maisons-Alfort dès 1985, Bordeaux, Angoulême...) et préfectures (Charente-Maritime, Vendée, Deux-Sèvres) ont pris des arrêtés prévoyant généralement trois dispositions : interdiction de transporter du bois ou tout matériau termité (l'utilisation de gravats infestés pour remblayer l'autoroute de l'Est a «contaminé» Maisons-Alfort); obligation de traiter les sols avant construction; obligation, enfin, de *«joindre à tout acte portant sur une transaction immobilière une attestation établie par un spécialiste décrivant l'état parasitaire de l'immeuble ou du terrain»*.

Cette précaution n'a apparemment pas mis fin aux abus. Pour preuve, la «ruse» dont a été victime en 1990 l'acquéreur d'une résidence secondaire en Charente-Maritime, payée 550 000 francs. L' *«attestation parasitaire»*, émanant de l'établissement Lorillou (dûment agréé par le CTBA), précisait notamment : *«Nous avons décelé des dégâts causés par des termites sans activité apparente.»* Comme si les parasites agissaient au grand jour!

L'acheteur s'est aperçu quelques mois plus tard que sa maison était infestée de termites. La contre-expertise établie par la société Sublimm, labellisée elle aussi, conclut à une *«infestation généralisée de la maison»*, ajoutant que *«l'importance des dégradations démontre que l'activité du termite y existe depuis longtemps et qu'elle ne s'est jamais interrompue»*.

L'ambiguïté et le caractère spécieux d'une attestation sont-ils constitutifs d'un vice caché? C'est toute la question. En tout cas, dans un arrêt d'avril 1990, la cour d'appel d'Aix-en-Provence a confirmé le jugement du tribunal de grande instance de Tarascon qui avait prononcé la résolution de la vente d'une maison, au motif que la présence de termites constitue un vice caché.

Philippe Baverel

HUMEUR • par Josée Doyère

Récession

COMME les haruspices scrutaient, aux temps lointains de Rome, les entrailles des volailles pour deviner la volonté des dieux, nos modernes augures scrutent les indices, signes abstraits des activités humaines, synthèse statistique censée indiquer de quoi demain sera fait. On apprend ainsi que la reprise est «officielle» en Grande-Bretagne, que la récession se confirme en France et en Allemagne, et qu'après quelques jours d'optimisme, les derniers indicateurs publiés outre-Atlantique sont porteurs d'inquiétude.

Il y a des mois, maintenant, que chaque jour, dans nos journaux, dans nos télés, on entend parler de la «reprise», qui n'est pas pour aujourd'hui, certes non, mais peut-être pour demain, pas pour le trimestre en cours, mais pour la fin de l'année... pour le début de l'année prochaine, puis pour le printemps, puis pour l'automne... Le moins qu'on puisse dire, c'est que les fameux indices ne sont guère précis. Pas plus précis, en fait, que les horoscopes que les astrologues fournissaient aux princes, au Moyen Age.

Un temps, notre attention a été focalisée sur les taux d'intérêt, les taux allemands en particulier, qui n'en finissaient pas de faire espérer leur baisse. Et l'on attendait, crispé, chaque réunion du jeudi de la Bundesbank, souhaitant sans y croire que le si indépendant institut d'émission allemand allait enfin prendre en considération non plus seulement l'intérêt de son pays, mais celui du monde occidental tout entier. La Buba, enfin, se décidait-elle à les abaisser, ces fameux taux, que la baisse était illico jugée insuffisante, et trop tardive...

Les Etats-Unis pourtant, avaient abaissé les leurs, de taux, une bonne dizaine de fois, sans effet probant. Pourquoi diable pensait-on que la décrue des taux allemands, même suivie dans la plupart des pays européens, allait changer quelque chose?

Pourtant on y a cru, moi la première. Aujourd'hui, on ouvre les yeux, ou du moins on essaye. En Allemagne, en France, c'est la crise. Et pour appeler un chat un chat, c'est la récession. On s'en doutait un peu. Mais à force d'essayer de se convaincre que le pire n'est pas vraiment sûr, on ne parle pas ouvertement de récession, mais de «croissance négative», comme si le seul mot de «croissance», même flanqué de l'adjectif «négative» pouvait masquer la réalité. Et la réalité, c'est qu'en temps de récession le chômage ne peut que croître, dans l'Hexagone comme outre-Rhin. Le hideux chômage avec son cortège d'angoisses, de malheurs, de vies gâchées, de souffrances, de familles déchirées...

Je ne sais quels indices vont demain nous préoccuper, nous permettre d'escompter, d'attendre, en proie aux supputations, aux calculs, aux démonstrations de ceux qui savent... J'ai comme une idée qu'ils vont avoir du mal à me convaincre du sérieux de leurs analyses. A moins qu'ils ne se munissent d'une boule de cristal... ou qu'ils ne fassent tourner les tables. ■

LA COTE DES MOTS

ECU

Le Petit Larousse 1993 entérine dans la partie «noms communs», avec pour entrée la graphie *écu*, l'unité de compte de la Communauté européenne. On retrouve donc là le phénomène de transformation d'un signe ou d'un acronyme en nom commun – voir *laser, radar, sida, sicav*, etc., puisque notre mot découle de *European Currency Unit*...

Mais le Petit Larousse et les lexicographes ajoutent alors, entre parenthèses : *«On écrit aussi* ECU.*»* C'est d'ailleurs ramener le débat à une alternative opposant les deux orthographes les plus usitées, tandis que d'autres versions surgissent ici ou là : *E.C.U.* (avec ou sans accent aigu sur le *E*), *Ecu* (avec une majuscule initiale, accentuée ou non, et, éventuellement, un *s* final au pluriel). La graphie *écu* – au pluriel : *des écus*, donc – redonne vie au nom d'une ancienne monnaie française : l'*écu*, ainsi baptisé parce qu'à l'origine il présentait, sur une de ses faces, un écu – un bouclier (en latin : *scutum*) – aux armes du royaume de France. D'abord en or, lorsque Saint Louis le fit frapper, l'écu devint ensuite une monnaie d'argent sous Louis XIII. Dans le langage populaire, le mot est longtemps resté synonyme de richesse, de fortune, d'économies.

Le nouvel avatar (au sens propre!) d'*écu*, en tant qu'unité européenne commune, ne saurait chagriner les amis espagnols et portugais, ou italiens, puisque nos voisins usèrent – et les Portugais usent encore – respectivement de l'*escudo* et du *scudo*. Qu'on ne nous accuse donc pas de chauvinisme!

Jean-Pierre Colignon

LIVRES

L'impuissance de la raison

Pour Hayek, puisque les mystères du marché nous dépassent, ne feignons pas de les organiser. Son libéralisme est une critique de la raison économique

LA PRÉSOMPTION FATALE
Les erreurs du socialisme
de Friedrich Hayek.
PUF, coll. «Libre-échange», 240 pages, 195 F.

A la question «Quoi de neuf?» Dali répondait : «Vélasquez»; Hayek, n'en doutons pas, aurait répondu : «Adam Smith». Quoi de neuf depuis la «main invisible», ce merveilleux principe d'organisation? Merveilleux : entendons inexplicable. La *«présomption fatale»* des socialistes fut d'imaginer que la raison pouvait dépasser cette lente évolution et stratification de règles morales, dont la sédimentation sélective et patiente (cent cinquante mille ans, peut-être, suggère Hayek) a construit la civilisation pacifique du marché.

Hayek n'est pas tendre. Pas tendre pour Rousseau, dont les idées sont une *«décoction verbeuse»*, pour Keynes, qui, hélas, *«ne méconnaissait pas seulement la philosophie mais aussi l'économie»*, pour Polanyi, qui énonça quelques *«absurdités»*. Passons sur les *«aveuglements»* d'Aristote, les *«discours animistes»* de Monod, et les bavardages des *«fournisseurs d'idées de seconde main qui, ayant grappillé quelques rumeurs dans les parages de la science, s'autoproclament représentants de la pensée moderne»*, au premier rang desquels, juste devant les sociobiologistes, l'envieux H. G. Wells.

C'est un texte vif, méchant, de critique et de culture, mais un texte important, qui sera aussi, malheureusement, un testament. Hayek martèle plus qu'il ne démontre, mais son immense culture lui donne la légitimité de pratiquer cette économie philosophique au marteau. Pourtant, cet anarchiste est un conservateur dont le *«conservatisme est entièrement limité à la morale»*, et un agnostique qui respecte la religion. Dieu? S'il admet *«ne pas savoir ce que ce mot est censé signifier»*, les interprétations anthropomorphiques lui sont insupportables, car elles sont *«le produit d'une surestimation arrogante des capacités d'un esprit du type de l'homme»*.

Le leitmotiv du livre est dans cette phrase. Pourquoi le laisser-faire? Parce que la raison est insuffisante, faible et prétentieuse. Hayek avoue lui-même s'être trompé dans sa jeunesse. N'hésitons pas à dire qu'il renie largement ce pour quoi on lui donna le prix Nobel, ses travaux du début du siècle sur le capital et l'intérêt, dans le fil de la grande école autrichienne d'étude du capital : ses conceptions rationalistes – *«qui me semblaient en être un bon moyen d'échapper aux superstitions de toutes sortes (...) – étaient elles-mêmes des superstitions»*.

ÉCHANGE • Laissons faire, dit donc Hayek, car nous savons toujours moins que le marché, qui dit, par les prix, ce que nous savons, mais aussi ce que nous ne savons pas : les certitudes et les incertitudes des autres. L'échange a permis, au-delà du petit groupe où les hommes sont à portée de voix, *«l'ordre étendu... processus spontané, fruit d'une conformation non intentionnelle à certaines pratiques traditionnelles, et de caractère globalement moral»*. La sélection évolutive de quatre sous-ensembles fondamentaux de la morale – le langage, le droit, les marchés et l'argent – définit un processus d'auto-organisation inconsciente. Comment? C'est en principe l'objet du livre, mais le livre ne peut que constater : ces règles morales sont.

Hayek n'en est guère gêné. Car si la production autonome de la morale et de la tradition autorise de *«nous adapter à des situations et des circonstances excédant de beaucoup nos capacités rationnelles»*, on comprend qu'une certaine impuissance analytique soit justifiée. Paradoxe de cette forte analyse fondée sur sa faiblesse! Hayek est donc sceptique, c'est un euphémisme, sur les capacités analytiques de l'économie. On lui saura gré de jeter aux orties, et sans ménagement, la phrase stupide de Keynes, *«dans le long terme nous serons morts»*. La macro-économie? *«Quelques probabilités vagues... Proches de la pratique de la magie...»* Mais de la micro-économie engluée dans la vénération d'une rationalité simpliste, Hayek ne garde pas non plus grand chose, et surtout pas ce qui pourrait fonder la supériorité d'une décision collective, comme le fameux *«dilemme du prisonnier»*. *«Vanité fatale»* du plan et du calcul.

Dans ce livre, où l'on voyage de Carthage à Corinthe et de Monod à Piaget ou Einstein, le lecteur sera fasciné par sa patience à démonter tout positivisme et constructivisme économique pour faire apparaître la spontanéité des choses.

Mais si *«l'ordre étendu»* – disons le capitalisme, Hayek ne dédaigne pas le mot – est destiné à s'étendre encore, qu'est-ce qui nous permet de dire que cet ordre est la forme la plus achevée de la civilisation? La réponse est dans l'avant-dernier chapitre : la population. Cinq milliards d'hommes, voilà la preuve. Des hommes plus nombreux et vivant plus longtemps. *«La vie n'a pas d'autres but qu'elle-même.»* Et Hayek l'agnostique de conclure sur le *«Croissez et multipliez»* de la Genèse qui ouvrait son livre.

Critique du socialisme? Non. Du rationalisme, au nom de la réflexion, et du positivisme, au nom des faits. Dans ce livre si riche, dont la traduction est remarquables, de lecture facile, sans nuances mais plein d'humour, où le mot «société» a volontairement été banni, on ne regrettera qu'un absent : le temps.

Bernard Maris

NOTE DE LECTURE

L'ÉCONOMIE DE LA FRANCE SOUS LA Ve RÉPUBLIQUE
de Jean-Pierre Vesperini.
Economica, 414 pages, 195 F.

Un ouvrage de référence. Il porte sur la politique économique des gouvernements qui se sont succédé sous la Ve République de 1958 à 1988. Le plan est très simple : analyse des faits, des mesures prises et des résultats. Voici les périodes considérées : stabilisation dans l'expansion depuis la fondation de la Ve République (1958-1968); crise de mai 1968 et mise en œuvre du plan de redressement (1968-1970); ralentissement de la croissance et soutien de l'expansion puis accélération de la croissance et lutte contre l'inflation (1970-1973); premier choc pétrolier et rupture de la croissance (1973-1975); relance de l'activité économique (1975-1980); expérience socialiste (1981-1986); cohabitation (1986-1988).

Notre auteur s'est efforcé de rester très mesuré dans ses jugements, préférant – on lui en sait gré – laisser parler les multiples tableaux de chiffres. Deux remarques cependant. Jean-Pierre Vesperini est trop indulgent pour le plan Fourcade qui avait pour but de répondre au premier choc pétrolier.

On a fait beaucoup plus payer les industriels que les consommateurs par souci de ménager l'opinion. Erreur de manœuvre qui nous a coûté cher. Dans sa conclusion qui jette un pont entre les deux cohabitations, Jean-Pierre Vesperini reste un peu trop «classique» sur les remèdes contre le chômage, s'il voit bien l'ambiguïté du processus d'unification monétaire selon la lecture que l'on fait du traité de Maastricht.

P. D.

AGENDA

MARDI 11 MAI. Paris. Colloque à l'initiative de Charles Descours, sénateur de l'Isère et sous le haut patronage de René Monory, président du Sénat, sur le thème : «Transports et aménagement du territoire» (Sénat).
Bruxelles. Réunion au niveau ministériel entre la CEE et le Conseil de coopération des Etats du Golfe.

MERCREDI 12 MAI. Paris. Assurance-chômage. Réunion entre le patronat et les syndicats sur la situation de l'UNEDIC (Union nationale pour l'emploi dans l'industrie, le commerce et l'agriculture).

JEUDI 13 MAI. Strasbourg. «Grand rassemblement des retraités» placé sous l'égide de la CES (Confédération européenne des syndicats).
Paris. Visite officielle de Ernest Shonekan, président du Conseil national de transition et chef du gouvernement du Nigéria. A l'occasion de cette visite, le Centre français du commerce extérieur (CFCE) organise une rencontre dans ses locaux, 10, avenue d'Iéna, Paris-16e, le vendredi 14 mai, de 9 heures à 11 heures. Tél. : 40-73-37-72 (jusqu'au 15 mai).

VENDREDI 14 MAI. Vejle (Danemark). Réunion informelle des ministres chargés du marché unique de la CEE (jusqu'au 15 mai).

□ **Précision : les aides aux familles.** – Dans le dossier sur «la politique familiale» (*le Monde de l'économie* du 3 mai), pour évaluer la «réduction du coût de l'enfant» par les aides aux familles, on a rapporté ces deux aides au coût d'entretien des enfants, calculé par l'INSEE en 1983 et actualisé. Ainsi, pour un smicard (gagnant 4 335 francs) le coût de deux enfants serait de 4 156 francs. Les prestations moyennes pour deux enfants (le ménage n'est pas imposable) s'élèvent à 1 779 francs, ce qui représente près de 45 % du coût de l'enfant.

PAUVRETÉ

Les « cancres » du RMI

Services sociaux débordés, élus réticents, manque de solidarité locale : l'Ile-de-France et la région méditerranéenne « insèrent » plus mal les bénéficiaires. Des difficultés aggravées par la récession

L'INSERTION par le travail n'a jamais été le point fort du revenu minimum d'insertion (RMI). A la fin de l'année 1992, un tiers seulement des bénéficiaires pouvaient ainsi se prévaloir d'une activité professionnelle ou même d'une formation. De plus, on constatait de fortes disparités d'un département à l'autre (l'insertion relevant en effet de la responsabilité des conseils généraux) : en Ile-de-France et sur le pourtour méditerranéen (1) un « RMiste » sur sept, en moyenne – contre un sur quatre dans le reste de l'Hexagone – bénéficie d'un contrat emploi-solidarité, d'un contrat de retour à l'emploi, ou d'actions de formation. Alors que ces trois formules représentent l'essentiel des possibilités offertes aux RMistes.

Si, dans les Alpes-Maritimes ou la Corse du Sud, cette discordance peut s'expliquer par des réalités sociales et politiques particulières – un certain électoralisme et une certaine perversion du système par une partie des bénéficiaires eux-mêmes, peu soucieux d'insertion professionnelle, les autres départements « mauvais élèves » du RMI concentrent souvent les mêmes problèmes : population RMiste nombreuse, avant tout victime de la crise et de plus en plus désocialisée, acteurs débordés et désarmés, marché du travail *trop* exigeant et maintenant déprimé.

SENSIBILITÉ ● D'autres départements présentent certes les mêmes caractéristiques, mais ils s'en sont mieux sortis grâce à leur expérience dans la prise en charge des personnes en difficulté et à une sensibilité aiguë des élus aux difficultés soulevées par le RMI (*le Monde* du 13 septembre 1990).

Si en Seine-Saint-Denis, comme dans les Bouches-du Rhône ou les Hauts-de-Seine, depuis quatre ans, peu de « contrats d'insertion » ont été signés, cela *« traduit l'absence d'accompagnement social des bénéficiaires*, selon Christine Normand, chargée de mission dans les Bouches-du-Rhône. *Faute d'un suivi individualisé par les services sociaux, les tentatives d'insertion dans une activité professionnelle ou dans une formation sont souvent vouées à l'échec ».*

Cette carence s'explique. A Marseille comme dans les zones fortement urbanisées de la région parisienne, la tâche est particulièrement difficile. *« Nous sommes en présence de personnes transplantées, très volatiles »*, indique Christine Normand : dans les Bouches-du-Rhône, la population des bénéficiaires s'est renouvelée de moitié en 1992.

ISOLÉS ● Même son de cloche en Seine-Saint-Denis et dans les Hauts-de-Seine, par exemple, où 70 % des allocataires sont des isolés, jusque-là inconnus des services sociaux. *« Ces personnes sont très difficiles à suivre*, confirme Jacques Eyboullet, détaché par l'ANPE dans les Hauts-de-Seine : *elles vont et viennent entre le RMI et des petits boulots déclarés ou non déclarés... »* Dans ce département sont inscrits, notamment, quelque 900 « sans domicile fixe » domiciliés à la Maison de Nanterre. *« Il ne faut pas se leurrer sur le degré d'employabilité des bénéficiaires »* : pour Jacques Eyboullet, dans les Hauts-de-Seine, 30 % seulement sont aptes à une insertion professionnelle.

Cette situation a aggravé le désarroi des travailleurs sociaux censés accueillir les bénéficiaires du RMI et les aiguiller. Chevilles ouvrières du dispositif, les travailleurs sociaux des municipalités et des départements ont, comme ailleurs, été submergés par la masse des dossiers : 10 000 dans les Hauts-de-Seine, 16 000 en Seine-Saint-Denis, 30 000 dans les Bouches-du-Rhône. Mais, contrairement à ce qui s'est passé dans d'autres régions, comme le Nord-Pas-de-Calais, ils n'ont pas été secondés par des associations susceptibles de prendre en charge les nouveaux allocataires. Leur désarroi s'est durement exprimé dans les grèves et les manifestations de l'automne 1991.

Les conseils généraux des Bouches-du-Rhône et des Hauts-de-Seine tentent aujourd'hui de résorber cet engorgement des services sociaux. Le premier en permettant, pour la première fois, à des associations d'instruire et de traiter des dossiers. Le second en rendant plus efficaces les « cellules d'appui », censées aider les assistantes sociales à proposer des solutions aux RMistes. *« Certains maires les avaient transformées en réunions mondaines de quarante personnes*, se souvient Jacques Eyboullet. *Mieux vaut de petites équipes de sept ou huit professionnels qui se partagent les dossiers. »* Telle sera en tout cas la vocation des futurs groupes communaux d'insertion mis en place dans les Hauts-de-Seine.

INVESTIES ● La mise au point d'un contrat d'insertion avec un allocataire ne constitue pas une simple formalité : *« Pour apporter une solution à toutes les difficultés d'un allocataire, il faut y consacrer de trois à à dix-huit heures en moyenne »*, estime Joëlle Desbordes, chargée de l'insertion au conseil général des Hauts-de-Seine. A condition de déjà bien maîtriser toutes les arcanes du dispositif tant dans les domaines sociaux que professionnels.

Or, sur les 300 assistantes sociales des Hauts-de-Seine concernées par le RMI, seule une cinquantaine se sont réellement investies dans l'insertion, estime Joëlle Desbordes. De plus, la notion même de contrat se heurte toujours aux habitudes de travail des assistantes sociales. *« Elles ont peur de se faire juger lors de l'examen du contrat par une commission locale d'insertion qui, ici, apparaît trop éloignée de leurs contraintes*, explique-t-elle, *et, de surcroît, elles redoutent d'engager les RMistes dans une démarche qui, si elle n'aboutit pas, risque d'entraîner la suppression de leur allocation. »*

Les services sociaux ne sont pas seuls en cause. La signature des contrats est encore freinée par les maires et les deux présidents de conseils généraux communistes (Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne) : pour eux, l'insertion professionnelle par le RMI contribue trop souvent *« à tirer le coût du travail vers le bas »*. Cette position de principe tend toutefois à évoluer : *« Si le conseil général de Seine-Saint-Denis demeure toujours aussi vigilant sur la qualité des formations et des insertions que nous proposons et qui doivent tendre vers un emploi stable, il a progressivement compris que, pour les RMistes, une démarche professionnelle ne peut pas aboutir sans un traitement social »*, constate, par exemple, Nicole Dubois, détachée par l'ANPE en Seine-Saint-Denis.

RÉSEAUX ● Ces améliorations « en amont » ne résolvent pas les problèmes d'insertion « en aval ». Dans la région parisienne, notamment, il n'existe de pas de « bassin d'emploi » géographiquement délimité. Pas de solidarités locales, pas ou peu de ces « réseaux » qui facilitent le placement. Les opérations de chantier-école, par exemple, se bâtissent encore essentiellement de bouche à oreille.

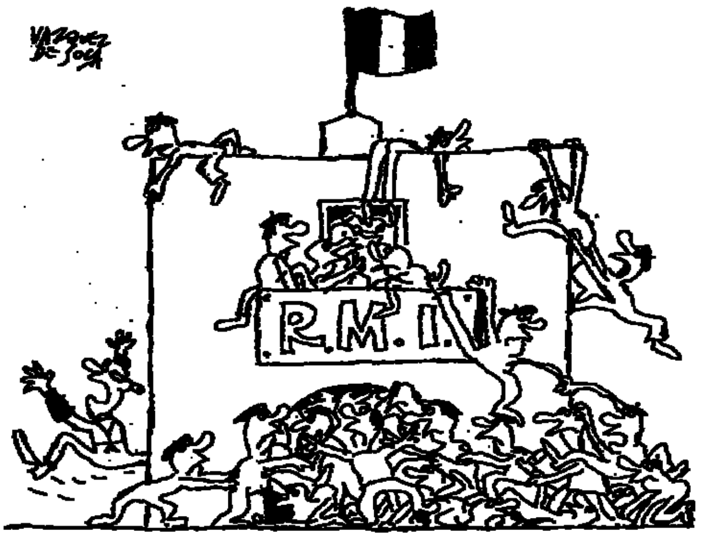
Pour les contrats emploi-solidarité (CES), les administrations sont saturées et les autres employeurs potentiels se montrent de plus en plus exigeants sur les compétences des candidats. Le conseil général des Hauts-de-Seine, qui mettait ainsi à la disposition des associations trois cents CES entièrement financés, n'a ainsi pu placer qu'une soixantaine de personnes.

Aujourd'hui ces difficultés sont aggravées par la récession économique. *« Réinsérer les allocataires*, s'interroge ainsi Nicole Dubois, *oui, mais dans quoi ? Comment crée-t-on de l'emploi alors que toutes les entreprises en suppriment ? Ne sommes nous pas en train de nous planter en continuant de baser l'identité sociale de ces bénéficiaires sur un emploi qui* se dérobe ? »

Au moment où le nombre d'allocataires augmente sensiblement (de près de 20 % en 1992) et où les sorties du RMI sont ralenties par la récession économique, les difficultés perceptibles dans ces départements ne donnent-elles pas un avant-goût des limites d'un dispositif confronté à un traitement de masse ? On peut le craindre : *« Cela revient de plus en plus à déplacer une montagne avec une petite cuillère ! »*, résume Nicole Dubois.

Valérie Devillechabrolle

(1) Les dix départements affichant les plus mauvais résultats sont : Corse du Sud, Val-de-Marne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Alpes-Maritimes, Var, Essonne, Val-d'Oise, Bouches-du-Rhône et Yvelines.



Des contrats à dominante professionnelle

Le contenu des contrats d'insertion signés par quelque 260 000 allocataires du RMI (soit 45 % des bénéficiaires) s'est peu modifié entre 1989 et 1992. Selon les enquêtes menées par le service des statistiques du ministère des affaires sociales, près de 60 % de ces contrats avalisent une action d'insertion professionnelle tandis que plus de 40 % concernent des mesures tendant à l'autonomie sociale des bénéficiaires.

Dans le domaine professionnel, près de la moitié des contrats proposent aux bénéficiaires une « activité d'insertion » ou un quasi-emploi. La formule du contrat emploi-solidarité (CES) se développe : en 1992, elle figurait dans un contrat d'insertion à dominante professionnelle sur cinq.

Alors que le nombre des contrats proposant une formation a tendance à se réduire (9 % des allocataires en 1992 contre 11,4 % en 1990), ceux orientant les bénéficiaires vers *l'entreprise augmentent* (24,7 % des contrats signés contre 23,6 %). Reste que la majorité de ces derniers se limitent à proposer aux RMistes... *de rechercher un* emploi.

Si les actions visant à améliorer l'« autonomie sociale » des bénéficiaires ont tendance à diminuer, notamment celles qui concernent la lutte contre l'illettrisme et l'aide aux démarches quotidiennes, le nombre de contrats proposant aux allocataires d'effectuer un bilan social augmente. Près de 17 % des allocataires règlent des problèmes de santé.

V. D.

MAROC

Le rêve européen

Pour confirmer son décollage économique encore fragile, le Maroc espère renforcer ses liens avec la CEE. Il devra aussi atténuer un malaise social qui s'exacerbe à la veille des élections prévues pour le 25 juin



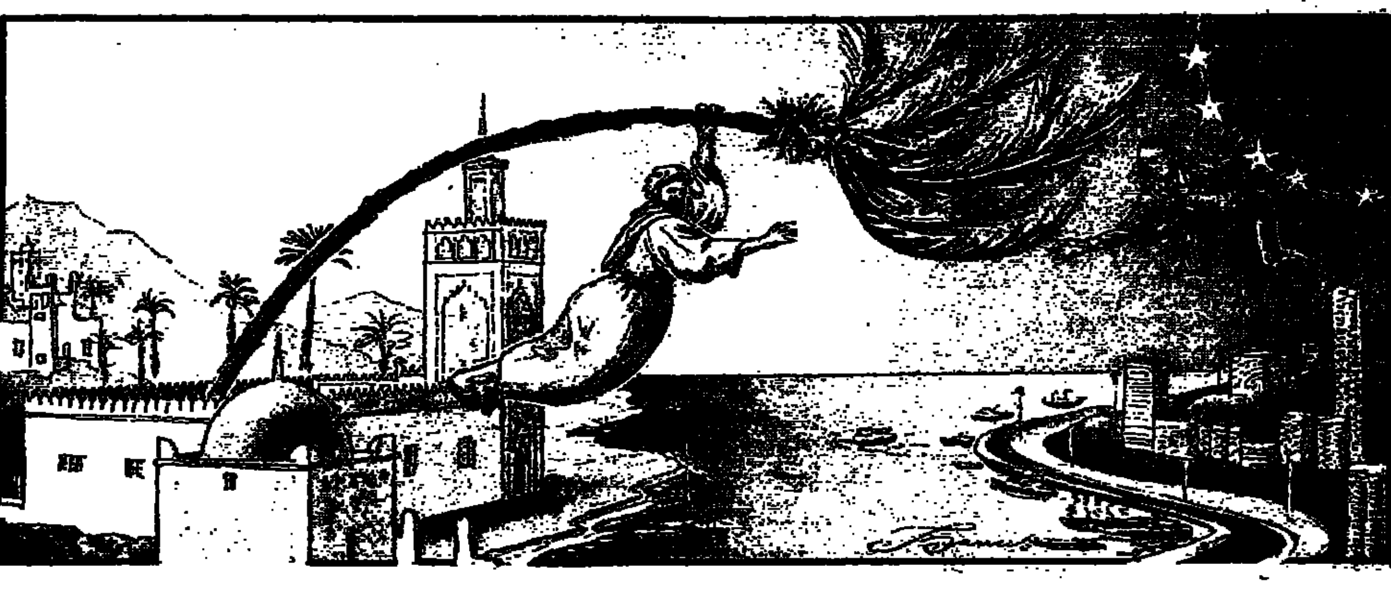
SUR le boulevard de la Corniche, à Casablanca, le premier McDonald's du Maroc, ouvert en décembre, ne désemplit pas. Attablés en terrasse face à l'Atlantique, les enfants de la nouvelle bourgeoisie prospère du quartier résidentiel d'Anfa viennent en Mercedes ou en Golf profiter des soirs déjà doux. Le Maroc s'apprête à sortir du programme d'ajustement structurel lancé il y a dix ans sous l'égide du Fonds monétaire international (FMI). Un programme conduit à coups de dévaluations et de restrictions budgétaires.

Le coût social des dix années d'ajustement est élevé pour une grande partie de la population. Mais les équilibres macro-économiques sont rétablis. Le taux de croissance est remonté à 5 % l'an en moyenne depuis 1988, tandis que l'inflation a été ramenée à 5,5 % en 1992, d'après le ministère des finances. Le produit intérieur brut (PIB) a franchi le seuil des 1 000 dollars par habitant. Il n'a cessé d'augmenter depuis 1987.

Jusqu'en 1992. L'an dernier, la croissance est redevenue négative, essentiellement à cause de la sécheresse, qui sévit pour la deuxième année consécutive alors que la moitié de la population vit encore de l'agriculture. Les exportations d'agrumes ont diminué, tandis que les importations de céréales ont augmenté. Résultat : le déficit du commerce extérieur s'est creusé, atteignant 28 milliards de dirhams (17 milliards de francs) en 1992.

ÉQUILIBRE ● L'économie marocaine retomberait-elle dans les errements des années 70 ? « Certainement pas ! » répondent en chœur les experts du FMI et de la Commission européenne, qui ne tarissent pas d'éloges sur le redressement du pays. *« Le Maroc est en plein décollage, comme la Tunisie »*, affirme Philippe Jurgensen, directeur de la Caisse française de développement. Grâce aux délocalisations des entreprises européennes, dans le secteur textile notamment, le pays s'est doté d'un tissu industriel au cours de la dernière décennie. Les industries manufacturières ont formé 18 % du PIB en 1991.

Les PME sont nombreuses au Maroc. Beaucoup font partie du secteur informel, utilisant travail au noir et bas salaires. Mais ces petites entreprises ont créé des emplois qui permettent au pays d'encaisser tant bien que mal la sécheresse actuelle. C'est un atout non négligeable, car le Maroc est confronté au chômage des jeunes.



TUDOR BANUS

Et deux Marocains sur trois ont moins de vingt-cinq ans... Le chômage atteint officiellement 17,5 % de la population active urbaine. Non rémunéré, il est difficile à recenser et probablement sous-évalué.

Fait rare sur le continent africain, les finances publiques ont retrouvé l'équilibre. *« Le service de la dette n'absorbe plus que 35 % des recettes en devises en 1992, contre 60 % en 1985 »*, se réjouit Mohammed Sagou, directeur de cabinet du ministre des finances. La dette (21 milliards de dollars en 1993) pèse encore lourdement sur les comptes de l'Etat, mais nettement moins qu'au début des années 80. A l'époque, le royaume était au bord de la banqueroute.

> **Rabat conclura aux alentours de 1995 un accord d'association avec la Communauté européenne qui l'amarrera à l'Europe.**

Depuis, la politique du tout-Etat a fait long feu. Le changement de cap a été amorcé en 1988, avec la levée de la loi sur la « marocanisation » des moyens de production. L'encadrement du crédit a été supprimé en janvier 1991, tandis que les droits de douane sont progressivement abaissés. Ils s'élèvent encore à 40 % (en moyenne), mais ils étaient de 400 % en 1983.

Signe de confiance, les investissements étrangers augmentent. Ils ont atteint près de 3 milliards de francs en 1992 et permis de combler le déficit de la balance des paiements, ramené à 1,8 % du PIB. Deuxième source de devises, devant les phosphates et l'agro-alimentaire, le tourisme a retrouvé son niveau d'avant la crise du Golfe. La première ressource en devises reste le transfert de fonds des 1,8 million de ressortissants marocains à l'étranger, en hausse de 8 % en 1992.

Confiant en son économie, le gouvernement a lancé un vaste programme de privatisation. Soixante-quatorze entreprises publiques doivent être vendues au privé. La Bourse de Casablanca est réactivée. Le 22 janvier, la convertibilité courante du dirham (pour les opérations commerciales) est venue couronner le redressement financier.

RENOUVEAU ● Le royaume relève la tête. Les grands projets architecturaux se multiplient. La construction par Bouygues de la monumentale mosquée Hassan II sur le front de mer de Casablanca à peine terminée, voici venu le temps du « Casablanca World Trade Center ». Deux tours jumelles de 110 mètres de haut dessinées par Ricardo Bofill et Elie Mouyal seront élevées au centre de la capitale économique, désormais peuplée de six millions d'habitants.

Le renouveau marocain se traduit aussi par la montée en puissance de l'Omnium nord-africain (ONA), fleuron industriel du Maroc, dont 18,18 % du capital appartient en propre au roi Hassan II. Ancien comptoir de Paribas en Afrique du Nord sous le protectorat, le conglomérat, présidé par le gendre du roi, est boulimique. Présent dans l'agroalimentaire, les mines, la banque (Banque commerciale du Maroc), l'assurance, l'immobilier, les télécommunications (avec Alcatel et IBM), la radio (Radio Méditerranée internationale) et la télévision (chaîne cryptée 2M I), l'ONA a réalisé près de 10 milliards de francs de chiffre d'affaires en 1992.

Rabat souhaite-t-il développer ses échanges avec l'Afrique ? L'ONA rachète au mois de février la troisième société française de négoce avec le continent, Optorg. La communication est-elle considérée par le Palais comme un secteur d'avenir ? L'ONA tente, en mars, de prendre le contrôle de Radio-Monte-Carlo, avec la bénédiction des pouvoirs publics français. En vain cette fois, les journalistes de la station s'étant émus de passer sous le contrôle d'un pays *« peu respectueux de la liberté de la presse »*.

Peu importe. Le vieux rêve de Hassan II est en train de se réaliser. A défaut d'entrer dans la CEE, Rabat conclura aux alentours de 1995 un accord d'association avec la Communauté européenne qui l'amarrera à l'Europe. Les négociations seront difficiles sur l'agriculture. Mais pour les autres produits, un accord de libre-échange devrait être signé dans deux ans. Les termes du marché sont clairs. L'Europe cherche la stabilité sur son flanc sud, au moment où l'islamisme menace de gagner l'ensemble du Maghreb. Les Douze souhaitent plus précisément endiguer le commerce de la drogue et l'immigration clandestine *via* le détroit de Gibraltar. Rabat s'est engagé, de son côté, à lutter contre la culture du cannabis en consacrant 12 milliards de francs au développement du Rif, et demande à Bruxelles d'investir autant dans ce programme.

TENSIONS ● D'une manière plus générale, Rabat veut obtenir des Européens un vrai partenariat, à même d'attirer les investissements étrangers. *« Nous ne sommes qu'à 14 kilomètres de l'Europe. Les deux tiers de nos échanges se font avec les pays de la Communauté. Il serait juste que nous devenions des partenaires à part entière ! »* plaide Hassan Abouyoub, le jeune ministre du commerce extérieur et du tourisme. Preuve de la dépendance de l'économie marocaine à l'égard de la CEE, l'industrie du vêtement souffre du ralentissement économique en Europe. Elle pâtit aussi de la concurrence nouvelle des pays d'Europe de l'Est et d'Asie. Il faut donc diversifier l'industrie.

Le Maroc, Mexique de l'Europe ? *« Le détroit de Gibraltar est notre Rio Grande ! »* lance Michel Albert, président des AGF et administrateur de l'ONA. L'économie mexicaine s'amarre à celle des Etats-Unis avec l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).

> **Chiffres-clés**
>
> Population : 26 millions
> Superficie : 447 000 kilomètres carrés (non inclus le Sahara occidental)
> Taux de croissance démographique : 3,5 (taux brut de natalité, 1990)
> PNB par tête : 1 000 dollars
> Croissance économique : – 3 % (1992)

Comme le Mexique, le pétrole en moins, le Maroc doit faire face à des déséquilibres sociaux. L'exode rural s'accélère, provoquant la formation de bidonvilles autour de Casablanca et d'Agadir. *« La politique de développement rural est un échec ! Au lieu de construire des infrastructures dans les régions pauvres, on a bâti de superbes maisons de fonction autour des préfectures ! »* dénonce Mohammed Elyazghi, premier secrétaire adjoint de l'Union socialiste des forces populaires (USFP, opposition).

La sécheresse actuelle fait ressurgir les mécontentements profonds liés au déficit social du système marocain. Une demi-douzaine de professions (enseignants, cheminots, postiers) se sont mises en grève en février et mars, suivies par les ouvriers du privé. Selon les responsables de la Confédération démocratique du travail (CDT), *« 2 000 ouvriers du textile »* ont débrayé à la mi-mars. La CDT est le syndicat de Noubir El Amaoui, condamné à deux ans de prison ferme pour diffamation après avoir évoqué la *« corruption »* des autorités dans une interview au quotidien espagnol *El Pais* en 1992. Quand la cour d'appel de Rabat a confirmé, le 28 janvier, sa condamnation, le secrétaire général de la CDT est devenu le symbole des « petits ».

Pour calmer les esprits, le roi Hassan II a annoncé le 27 mars, pendant la fête du trône, un plan anti-sécheresse d'urgence de 6 milliards de dirhams (3,6 milliards de francs). Ce programme de grands travaux (construction de routes, de bâtiments sociaux...) doit *« procurer du travail à 300 000 personnes en 1993 »*.

Cela suffira-t-il à apaiser les tensions ? A la veille des élections législatives à nouveau reportées au 25 juin, les syndicats réclament une hausse des salaires et le respect des droits syndicaux. *« Nous ne pouvons pas augmenter les salaires si nous voulons être compétitifs »*, répond Abderrahmane Bennani-Smires, président de la Confédération générale économique marocaine, le syndicat patronal. Le SMIC est à 1 400 dirhams (640 francs) par mois. A Casablanca, le loyer d'un appartement de trois pièces s'élève à 2 500 dirhams (1 500 francs) par mois...

Philippe Alaric

TUNISIE

Le trop bon élève du FMI

Suite de la page 29

L'édifice avait fière allure : dix ans de suite, entre 1975 et 1985, la croissance annuelle du PIB par tête d'habitant a dépassé 3 %. Il ne s'en est pas moins effondré en 1986, en même temps que les cours du pétrole brut. *« Nous nous sommes retrouvés avec des caisses vides. On avait de quoi payer une semaine d'importations, pas plus »*, se souvient un ministre de l'époque. La suite était inévitable. Ce fut la mise en œuvre d'un « programme d'ajustement structurel » sous l'égide du FMI. Réduction des déficits publics, désengagement de l'Etat, libération des prix et du crédit, ouverture au commerce mondial avec, en corollaire, une dévaluation « compétitive » de la monnaie... La recette – standard – est connue. Depuis juillet 1986, la Tunisie l'applique avec obstination et brio. Tant et si bien qu'en fin d'année dernière, le président Ben Ali a pu promettre pour 1993 la convertibilité du dinar, la monnaie nationale, tandis que, fin avril, le Parlement tunisien votait une loi levant les ultimes contrôles de change sur les transferts de capitaux par les investisseurs étrangers.

Seul raté du plan d'ajustement, volontiers admis par les dirigeants : le programme de privatisation. Une quarantaine à peine d'entreprises publiques ou semi-publiques ont à ce jour quitté le giron de l'Etat. *« La privatisation prend du retard »*, constate « le patron des patrons » tunisiens, Hédi Jilani. Le plus amer face à cette lenteur est Mohamed Salah M'haidi, président d'une Bourse des valeurs dont la renaissance dépend des privatisations, seule façon d'alimenter un marché étranglé par le manque d'offres. En attendant les lendemains qui chantent, coincée entre les rues Garibaldi et Kemal-Ataturk, la Bourse de la capitale et sa demi-douzaine de golden boys végètent à quelques centaines de mètres du « Tunis de l'an 2000 ». Les bars du PMU alentour drainent davantage de parieurs qu'elle.

> **Chiffres-clés**
>
> Population : 8,3 millions (1992, provisoire)
> Superficie : 164 150 km²
> Taux de croissance démographique : 1,90
> PNB par tête d'hab. : 1 650 dollars (1992)
> Croissance économique : 8,6 % (1992)

FRAGILITÉ ● Tout ne serait donc qu'affaire de temps et de patience. Déjà membre de *« la crème du tiers-monde »*, selon l'expression du patron d'une entreprise textile, la Tunisie et ses 8,3 millions d'habitants, promet l'équipe dirigeante, sera bientôt tirée d'affaire moyennant quelques ultimes ajustements. La perspective est séduisante, le tableau prometteur, mais de l'avis même du ministre du plan et du développement régional, Mustapha Kamel Nabli, à tout le moins prématuré. *« 1993 et 1994 seront des années difficiles. L'heure de vérité approche »*, confie-t-il.

Pessimisme déplacé ? Lucidité louable plutôt. Car, derrière une croissance économique « à la chinoise », des craquements de mauvais augure commencent à se faire entendre. Le plus inquiétant touche à la balance commerciale, dont le déficit a crû de moitié entre 1991 et 1992 sous l'effet conjugué d'un tassement des exportations et d'une envolée des importations. Explication partielle : l'abondance de la récolte d'olives dans les pays de l'Europe du Sud a empêché la Tunisie d'écouler une production record. Mais les chiffres montrent surtout que les industriels tunisiens avec leurs produits souvent de médiocre qualité ou trop chers – notamment le textile bas de gamme – se font tailler des croupières sur les marchés européens tandis que l'afflux de produits étrangers en Tunisie se révèle douloureux.

> **Derrière une croissance économique « à la chinoise », des craquements de mauvais augure commencent à se faire entendre.**

Le secteur textile-cuir (le tiers des exportations tunisiennes de biens et services hors énergie) illustre bien les limites actuelles de l'industrie tunisienne. Les performances de cette branche, qui travaille pour l'essentiel à partir de matières premières importées, reposent en effet moins sur une mécanisation accrue – les investissements sont à la traîne depuis 1991 – que sur l'emploi d'une main-d'œuvre bon marché. Ce qu'elle est de moins en moins comparée, au Maroc ou à certains pays asiatiques, en dépit des 48 heures hebdomadaires de travail des salariés du secteur. De là la multiplication des fermetures d'usines textiles ces derniers mois. *« C'est vrai que s'intégrer au commerce mondial a un coût »*, reconnaît le numéro un de l'organisation patronale, l'Utica. La Tunisie, pronostique Médi Jilani, va perdre dans cette cure d'asssainissement *« 10 % à 15 % de son tissu industriel »*. Ensuite, promet-il, viendra le temps de la reconquête...

A moins qu'entre-temps le remède n'ait tué le patient. C'est ce que craignent, sans oser le proclamer ouvertement, nombre de patrons. Et non des moindres. *« La Tunisie est devenue plus FMI que le FMI*, se plaint le président d'une importante banque privée. *Alors que ce pays a eu la sagesse d'étaler dans le temps la libération des prix, il veut s'ouvrir du jour au lendemain à la concurrence mondiale. Nos entreprises n'y résisteront pas. »* Et certains patrons de préconiser, qui une nouvelle dévaluation compétitive du dinar, qui une réorientation des échanges en délaissant l'Europe (elle accueille près de 80 % des exportations tunisiennes) au profit des pays du Maghreb (7 %).

Peu de chance que le gouvernement – ou plutôt la petite équipe de technocrates qui, au palais présidentiel de Carthage, détermine la politique économique – remette en cause l'objectif du VIIIe plan de développement (1992-1996) : construire *« une économie plus diversifiée, ouverte et compétitive »*. Encore faut-il en avoir les moyens. Confrontée à un fléchissement inquiétant des investissements industriels – au profit d'un secteur touristique menacé de surdimensionnement – à un moment où le pays ne peut s'offrir le luxe d'accroître son endettement, le pari de la modernisation repose entre les seules mains des investisseurs étrangers. Jusqu'ici, ils ne se bousculent guère en Tunisie.

Jean-Pierre Tuquoi

DÉVELOPPEMENT

Aide-toi, le Sahel t'aidera

Depuis cinq ans, un système de crédit rural tente de relancer l'économie des régions subdésertiques du Burkina-Faso. Avec des résultats prometteurs

BANH (Burkina-Faso)
de notre envoyée spéciale

L'ANNÉE de la grande sécheresse, Sambo Barry s'en souvient comme si c'était hier. C'était en 1984, il venait d'avoir vingt-six ans. Les précédentes, déjà, avaient été difficiles – la mauvaise pluviométrie avait appauvri les sols, il fallait emmener les troupeaux de plus en plus loin, et, malgré cela, la production laitière ne cessait de décroître –, celle-ci fut décisive. Les cultures furent anéanties, les troupeaux décimés, le petit commerce bloqué. Au village, la décision des sages fut vite prise. Il fallait repartir. Tourner le dos à la terre trop ingrate du Sahel, quitter le Yatenga (région nord du Burkina-Faso), et descendre à 150 km au sud-ouest, dans la vallée du fleuve Sourou, là où l'herbe était encore verte.

Sambo partit donc, et avec lui soixante-six zébus, la richesse de la famille. Dans la vallée, ses animaux furent atteints par la trypanosomiase bovine. *« Au bout d'une saison sèche, seules dix-neuf bêtes avaient survécu »*, dit-il à voix basse – car le troupeau bovin, pour un Peul, est le symbole du prestige social. Comme pour atténuer la honte, il ajoute, très vite : *« L'un de mes cousins était parti avec quatre-vingt-cinq animaux. A lui aussi, il n'en resta que dix-neuf. »* Le jeune éleveur, alors, se résigna à rentrer au village natal, où *« le vieux et la vieille avaient gardé quelques chèvres »*. Et c'est ainsi, pour lui, que tout a basculé.

Aujourd'hui, Sambo n'a plus de raison d'avoir honte. Conseiller technique auprès des éleveurs dans tout le Yatenga, il collabore à une expérience de développement rural inédite, conduite depuis cinq ans par le Centre français de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD). Une stratégie de relance économique menée dans l'une des régions les plus pauvres du monde, qui, grâce à une parfaite connaissance du milieu et des systèmes de production locaux, a déjà permis à plusieurs milliers d'agriculteurs de reprendre espoir.

> “La sécheresse a bouleversé les systèmes de production et les conditions de vie.”

DIALOGUE • A l'ombre du grand arbre qui marque les abords de Mihity, Konrad Ellsasser déploie une grande feuille quadrillée aux allures de cadastre. Après avoir offert la kola de bienvenue, les femmes, parées de leurs plus beaux atours, se tiennent maintenant en retrait. Assis sur des nattes, les hommes attendent que Konrad ouvre le dialogue. Malgré la chaleur de l'après-midi, malgré le ramadan qui assoupit les esprits, ils sont plus d'une centaine à être venus. « Mihity », en langue peule, signifie : *« C'est moi qui ai trouvé. »* Et les éleveurs du campement l'ont compris, Konrad est l'homme qui a « trouvé » le crédit rural.

Après cinq ans passés dans le département de Banh (1), aux frontières du pays peul et du pays mossi, ce jeune chercheur du CIRAD est devenu plus sociologue qu'écobiologiste, sa formation d'origine. Les conditions de vie de ces populations rurales, il les connaît mieux que personne. Il sait que leurs préoccupations de chaque jour n'ont qu'un rapport lointain avec la révolution du 4 août 1983 fomentée par Thomas Sankara, avec le processus de démocratisation en cours et plus encore avec le programme d'ajustement structurel (PAS), auquel le Burkina-Faso a adhéré en 1991. Ici, tout est affaire d'élevage et de culture, de tradition et de labeur. Et la terre ne reçoit, les bonnes années, que 300 mm de pluie.

« Pour ces peuples sédentarisés, la sécheresse, couplée à l'accroissement démographique, a bouleversé les systèmes de production et les conditions de vie », explique Konrad Ellsasser. Jusqu'à 1984, cette agriculture d'autosubsistance permettait aux 10 000 habitants du nord-Yatenga de survivre, et même parfois de bien vivre. Depuis, dans ces zones forestières, naguère peuplées de tiamis *(Pterocarpus lucens)* et désormais hérissées de troncs morts, il est devenu impossible, pour la première fois de l'histoire, de surmonter la crise en revenant au système traditionnel.

ÉLEVAGE • A l'élevage bovin laitier s'est substitué celui des chèvres et des moutons, seuls garants d'une rentrée d'argent rapide. L'élevage des zébus est désormais destiné pour l'essentiel à l'exportation, autrefois rarissime. Une transformation des systèmes de production à laquelle s'est ajoutée une profonde mutation des rapports sociaux entre Peuls et Rimaïbés, les deux principales populations de la région.

« Bien qu'officiellement affranchis en 1916, les agriculteurs rimaïbés, au début des années 80, étaient encore esclaves des éleveurs peuls, résume Konrad Ellsasser. *Leur système de production reposait sur la culture de petit mil en continu, la fertilité des champs étant assurée par le parcage des troupeaux peuls en saison sèche. »* La situation, aujourd'hui, est radicalement différente. Poussées par la crise, presque toutes les familles peules se sont mises à cultiver leurs propres parcelles de mil, tandis que les Rimaïbés, passés de la condition de serfs à celle de salariés agricoles, se rodent progressivement aux techniques de l'élevage afin de diversifier leur production.

Décapitalisation, monétarisation des échanges, modifications des activités agricoles et des rapports sociaux... Depuis quelques années, l'histoire avance très vite dans cette région du Sahel. Pour tenter d'aider les villageois à prendre ce nouveau départ, l'équipe du CIRAD ne cherche à imposer ni techniques agricoles ni projet à grande échelle. Elle leur propose, tout simplement, de leur prêter de l'argent.

Adapté aux besoins de chaque village, de chaque famille, ce crédit rural s'inspire beaucoup de celui que la Grammen Bank expérimente avec succès, depuis plusieurs années, dans les zones rurales du Bangladesh. Fondé sur un principe de caution solidaire, sa gestion à l'échelle régionale est aujourd'hui coordonnée par une association privée à but non lucratif, Sahel Action. Présidée par Ignace Ouedraogo, ingénieur agronome à l'Institut national de recherche agronomique (INERA), composée d'une trentaine de membres burkinabés, celle-ci fonctionne comme une structure intermédiaire entre les populations rurales et le système bancaire, et espère, prochainement, accéder au statut d'ONG.

FEMMES • Sous le tiami de Mihity où l'harmattan souffle un sable brûlant, les femmes se sont rapprochées. Autrefois chargées de la vente des produits laitiers, aujourd'hui désœuvrées par la crise, c'est à elles, en effet, que s'adresse en priorité le crédit rural, qui leur permet de recouvrer une fonction sociale et desserrer un peu le joug marital.

Lentement, patiemment, Ignace Ouedraogo récapitule les principes du crédit rural : un prêt de 5 000 à 50 000 francs CFA (100 à 1 000 francs français) par personne – soit six mois à cinq ans de revenus pour les plus démunis, – accordé après l'examen rigoureux de son intérêt social et de sa viabilité. Deux formules, au choix : un crédit *« hebdomadaire »* servant à démarrer une petite activité commerciale, dont le remboursement s'étale sur 57 semaines ; et un crédit *« d'embouche »*, plus important, destiné à acquérir et à engraisser un animal qui sera revendu, lors des fêtes de fin d'année ou de l'Atabaski (2), jusqu'à trois ou quatre fois son prix d'achat.

« Avec seulement un million de francs CFA débloqués, c'est extraordinaire de voir à quel point les gens d'un village se remettent au travail », constate Biba Boly, responsable provinciale de Sahel Action. Et les résultats, c'est vrai, sont aujourd'hui perceptibles dans toute la région. A Nogodoum, où le commerce dépérissait il y a seulement trois ans, la grand-place a retrouvé vie. On y vend des pagnes, des nattes, des savons à l'huile d'arachide. On y parle cuisine autour du beurre de karité, des boules d'acasa ou des feuilles de tamarin. Et les coopératives locales, somptueusement baptisées « banque de céréales » et « magasin d'aliments du bétail », ne désemplissent pas.

Progrès dérisoire ? Ici, tous sont convaincus du contraire. *« Nous avons voulu montrer que les agriculteurs du Sahel pouvaient s'en sortir et qu'il existe d'autres moyens d'aider les peuples que la grande aide internationale »*, résume Konrad Ellsasser. Le message, qui se colporte maintenant jusqu'en pays mossi (à Kéké, village de 600 habitants, 95 crédits sont actuellement en cours), passe plus vite encore chez les jeunes. *« Les crédits doivent se multiplier dans tous les villages, et les femmes qui en ont bénéficié le faire savoir au plus grand nombre »*, affirme avec force un Mossi de vingt ans, qui arbore un tee-shirt « Malcolm X » et qui partira demain conquérir la ville. Plus de 3 600 crédits individuels dans la seule province du Yatenga, 10 000 prévus dans tout le pays, un budget de 120 millions de francs CFA (2,4 millions de francs) mis en circulation par la Caisse française de développement (CFD) : lancé il y a cinq ans à peine, le projet du CIRAD et de Sahel Action approcherait-il de la réussite ?

> “Les précédentes expériences de crédit rural avaient donné la priorité à l'équipement agricole.”

Remboursés à 98 %, les crédits ont permis de relancer l'économie de plusieurs dizaines de villages. Mais cela suppose un lourd travail de gestion, d'encadrement et de suivi.

« Les précédentes expériences de crédit rural, fondées sur un système étatique anonyme, avaient donné la priorité à l'équipement agricole et mis en circulation des sommes trop élevées par rapport aux systèmes de production sahéliens », rappelle Ignace Ouedraogo.

A l'arrivée, l'éleveur était incapable de rembourser. Conséquence de ces échecs répétés : la Caisse nationale de crédit agricole (CNCA), qui a donné sa caution symbolique au projet de Sahel Action, réalise aujourd'hui 80 % de son chiffre d'affaires dans les zones cotonnières, au sud du pays. En tentant d'élargir son action à l'ensemble du pays, les responsables de Sahel Action sont conscients d'aborder aujourd'hui une phase cruciale et particulièrement risquée.

Pour asseoir leur structure naissante et l'affranchir du soutien des bailleurs de fonds, ils savent qu'il leur faudra intégrer le système bancaire classique, dont les populations les plus démunies sont totalement exclues.

Ils se donnent trois ans pour y parvenir, cinq pour atteindre le point d'équilibre. A condition, bien sûr, de ne pas se laisser griser par la réussite. Ni d'oublier le proverbe mossi, qui rappelle que *« dans la même bouche, entre la langue et les dents, il y a souvent des chocs »*.

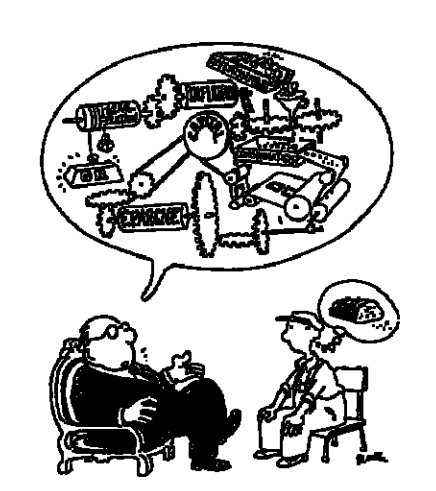
Catherine Vincent

(1) Banh est situé à 60 km au nord de Ouahigouya, troisième ville du Burkina-Faso.

(2) Fête musulmane célébrée en juillet.

DOSSIER

La prospective



D'ici à 2010, les progrès de la productivité pourraient entraîner, à activité constante, la suppression d'un tiers des emplois de bureau dans les pays développés ; de nouvelles techniques de décontamination (les « bactéries mangeuses de plutonium ») pourraient limiter les conséquences environnementales d'éventuels accidents nucléaires ; le Japon sera confronté à un phénomène massif de vieillissement démographique qui pèsera sur son dynamisme. Ces conjectures ne sont pas le produit d'une imagination trop fertile : elles sont inscrites dans les tendances qu'étudient jour après jour, à travers le monde, les économistes, technologues et autres spécialistes des études de long terme pour le compte des gouvernements et des entreprises.

Dans une époque d'accélération du changement technique et social, il est en effet nécessaire de voir loin et large pour éclairer l'action présente, comme le notait déjà le philosophe Gaston Berger à la fin des années 50. Mais si la prospective bénéficie d'une audience croissante, son contenu, son histoire, ses méthodes restent encore mal connus du grand public.

Ce « regard sur l'avenir destiné à éclairer l'action présente » (Michel Godet) présente six caractéristiques essentielles – vision longue, globalité, volontarisme, rationalité, prise en compte d'éléments qualitatifs autant que de données chiffrées, pluralité des futurs possibles – qui fondent sa spécificité par rapport à la prévision, à la divination ou à la littérature d'anticipation.

Mais son influence et ses orientations sont très diverses selon les pays. Il existe ainsi au Japon une forte sensibilité aux questions de long terme, ouvrant à la prospective un large champ d'activités, qui contraste avec le « court-termisme » des firmes américaines. En France, pays de grande tradition prospective, on a insisté, beaucoup plus qu'ailleurs, sur la pluridisciplinarité et la mise au point de méthodes susceptibles de prendre en compte la diversité des futurs possibles. Quant à l'influente prospective scandinave, ses orientations souvent humanistes et contestataires sont assez éloignées de la problématique gestionnaire et productiviste qui caractérise souvent les travaux venus d'Asie.

Dossier réalisé par Fabrice Hatem

Quels sont ses antécédents ?

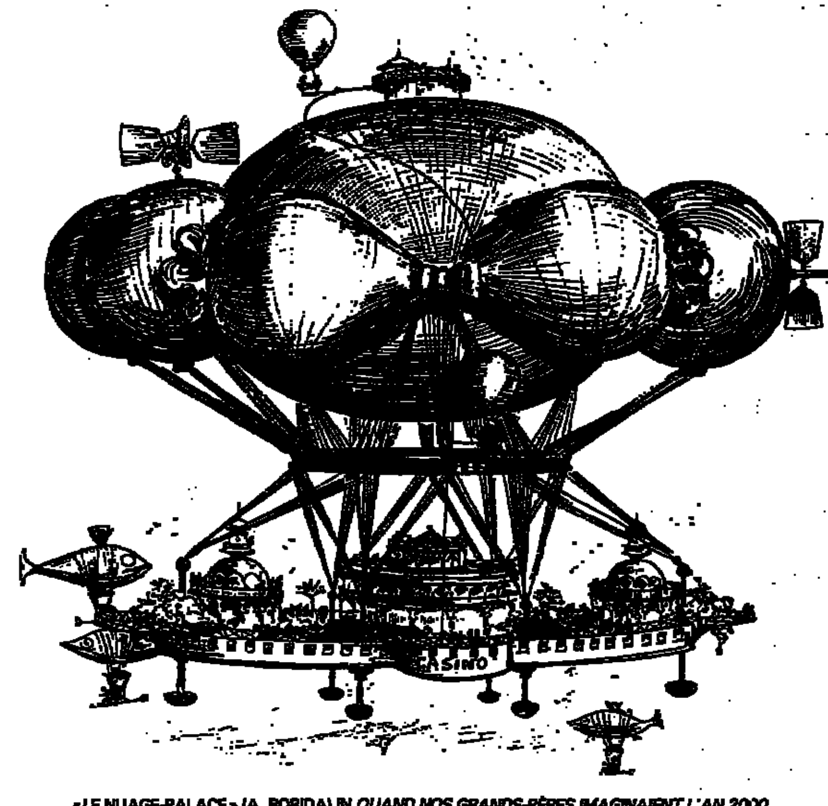
■ L'histoire des représentations de l'avenir est aussi ancienne que celle des religions. Mais c'est dans le monde industrialisé que, à la fin du XIXe siècle, la littérature d'anticipation prend son essor (voir Bernard Cazes, 1986). Impacts du progrès scientifique sur les modes de vie, urbanisme et guerre de l'avenir passionnent alors les lecteurs du *Lady Home Journal*, ou du *Magasin d'éducation*. Jules Verne, Albert Robida, Tony Moilin, Maurice Spronck et bien d'autres s'y livrent à des essais littéraires où l'imagination l'emporte largement sur la méthode. Ainsi Robida nous décrit-il dans *la Vie aux XXe siècle* (1883) un Paris de 1950 au ciel encombré de dirigeables et de maisons volantes en carton-pâte. Les tours de Notre-Dame ont été transformées en plates-formes d'embarquement aérien. Les appartements sont peuplés d'automates électriques qui ont remplacé le personnel de maison. L'usage du « téléphonoscope » (mélange de télévision, de téléphone et de vidéotransmission) s'est généralisé. L'utilisation de « wagons-obus » ultrarapides permet au Parisien d'aller acheter son café au Brésil dans la matinée.

Au tournant du XXe siècle, un genre plus sérieux apparaît : il ne s'agit plus seulement de distraire, mais aussi d'informer et de faire réfléchir. L'Américain Charles Steinmetz décrit ainsi en 1915 dans un article du *Lady Home Journal* les conséquences d'un développement généralisé de l'électricité : automatisation, hausse de la productivité, augmentation du temps de loisir, essor des équipements ménagers et du téléphone, baisse de la pollution urbaine sont quelques-unes des perspectives ouvertes. Quant au romancier Herbert George Wells, convaincu de la nécessité d'explorer rationnellement les tendances de l'avenir pour éclairer les décisions politiques, il s'essaye, dans *Anticipations* (1902), à une prévision des moyens de transport du futur. Il anticipe correctement le remarquable développement de l'automobile, d'usage plus souple que le train et plus sûre que la bicyclette, mais sous-estime les perspectives d'application civile des « plus lourds que l'air ». ■

Comment s'est-elle développée ?

■ Si l'on excepte quelques initiatives présidentielles américaines dans l'entre-deux-guerres, c'est après 1945 que la prospective apparaît comme une discipline à part entière, avec ses chercheurs, ses méthodes, ses institutions. Aux Etats-Unis, le premier « think-tank », la Rand Corporation, créée en 1946, analyse pour le compte du Pentagone l'évolution des techniques d'armement, avant d'élargir ses investigations au domaine de la géostratégie. Puis viennent les universitaires. La *Commission de l'an 2000*, animée par Daniel Bell, annonce en 1967 le passage vers une future « société postindustrielle » : montée du tertiaire et des cols blancs, rôle croissant de la recherche et de la formation, essor des techniques de l'information, automatisation des tâches, avènement d'une société des loisirs en sont les composantes. Les initiatives se multiplient également en Europe à la même époque : comité pour les trente prochaines années en Angleterre ; en France, travaux du Plan (avec, dès 1965, le rapport *Réflexions pour 1985*), de la Datar sur l'aménagement du territoire et du Centre d'études prospectives de Gaston Berger. Ce dernier est d'ailleurs le créateur du néologisme « prospective » qu'il opposait à « rétrospective ».

Mais le modèle de développement des « trente glorieuses » est contesté. En 1971, la publication par le Club de Rome du rapport « Halte à la croissance » a un immense retentissement. Selon les auteurs, la poursuite indéfinie de la croissance démographique et industrielle, sur une planète aux ressources limitées, pourrait conduire, au milieu du XXIe siècle, à une catastrophe écologique et humaine majeure. Les débats passionnés qui suivent la sortie du rapport donnent à la réflexion prospective une impulsion considérable. Les grandes organisations internationales (ONU, IIASA, OCDE avec le rapport Interfuturs...) réalisent à leur tour, au cours des années 70, de nombreux travaux sur le long terme, tandis que les initiatives nationales se multiplient dans les pays développés, donnant lieu à des rapports célèbres : Le Japon en route vers le XXIe siècle (1978), La Suède dans le grand marché mondial (1978), et, aux Etats-Unis, Global 2000 (1980). Après un certain ralentissement au cours des années 80 – la crise économique conduisant à privilégier les urgences immédiates – la prospective retrouve au début des années 90 un second souffle, lié notamment à la conscience de menaces écologiques globales *(voir le rapport ONU)* « Our Common Future », 1987). ■



« LE NUAGE-PALACE » (A. ROBIDA) IN *QUAND NOS GRANDS-PÈRES IMAGINAIENT L'AN 2000*, DE GUILLEMETTE RACINE, NATHAN

TROIS ENJEUX MAJEURS A LONG TERME

● **Globalisation.** Le rapport du Plan, *Entrer dans le XXIe siècle*, soulignait déjà le caractère multiforme – à la fois économique, politique et culturel – d'un mouvement ancien de mondialisation qui aujourd'hui s'accélère, bousculant les identités nationales et les légitimités étatiques. La tendance va s'amplifier, estiment la plupart des futurologues, même si l'Américain Michael Marien souligne les freins potentiels : maintien des écarts entre nations riches et pauvres, crispations nationalistes, inefficacité des institutions internationales. Mais quel sera, dans le nouvel ordre mondial en gestation, le rôle des multinationales, des Etats, des organismes supranationaux ?

Ricardo Petrella pronostique un rôle croissant des multinationales, *« seules organisations susceptibles d'assurer la meilleure gestion des ressources disponibles au niveau planétaire »*. Marien va jusqu'à leur prédire un rôle politique, en envisageant, pour l'an 2010, la mise en place d'un directoire mondial par une douzaine de mégafirmes, Alvin Toffler prévoit au contraire un retour vers les petites structures souples et locales, mieux adaptées aux exigences de l'économie « relationnelle » du XXIe siècle que les mastodontes issus de l'« ère usinière ».

Quant aux Etats nationaux, leur perte probable de pouvoir et d'autonomie s'effectuera-t-elle au profit de grandes organisations supranationales ? L'idée fait son chemin : Robert Fossaert, dans *le Monde au XXIe siècle* (1990), défend l'idée d'une délégation élargie des pouvoirs vers des agences internationales dans les domaines où le niveau étatique n'est plus adapté à la nature de l'enjeu, comme la protection de l'environnement.

Enfin, les incertitudes sur la future hiérarchie des nations ont été remarquablement résumées par les quatre scénarios mondiaux à l'horizon 2010 récemment élaborés par le bureau du Plan néerlandais *(Scanning the Future*, 1992) : domination du couple nippo-américain ; dynamisme européen et déclin américain accentués ; fragmentation et marginalisation du Sud ; croissance équilibrée et rattrapage accéléré des pays en développement. Rendez-vous dans vingt ans...

● **Progrès technique.** Plus que jamais, nos futurologues s'intéressent au changement technique et à ses conséquences sociales. Thierry Gaudin nous promet ainsi, dans *2100, récit du prochain siècle* (1990), scénario hardi d'anticipation, la grue volante, le téléphone cellulaire, la domotique/bureautique généralisée pour 2020 ; en 2060, l'habitat transportable par dirigeable, l'agriculture « hors sol », les villes artificielles sur les océans, le scooter aérien et le tourisme dans l'espace ; enfin, pour 2100, la création d'êtres vivants de synthèse, la concrétisation des rêves, la télépathie artificielle, la disponibilité de sources d'énergie inépuisables, l'exploitation minière de la Lune et des planètes proches, enfin la préparation de la sortie du système solaire.

D'autres futurologues se sont efforcés de ramener les évolutions techniques en cours à quelques tendances fondamentales. L'idée la plus fréquemment évoquée, inspirée des travaux de Joseph Schumpeter, de Christopher Freeman et de Bertrand Gilles, est celle de la transition entre deux systèmes sociotechniques. C'était déjà la thèse de l'école américaine de la « société postindustrielle », qui a fait l'objet de mises à jour régulières. Jacques Robin *(Changer d'ère*, 1989) annonce ainsi le passage de l'ère « énergétique » à l'ère « informationnelle », tandis qu'Alvin Toffler, parmi d'autres, affirme dans *les Nouveaux Pouvoirs* (1991), que la maîtrise du savoir constituera demain la source essentielle du pouvoir. La vieille société « matérialo-machiste », centralisée, industrialiste et uniformisante, céderait donc la place, dans les pays développés, à des types d'organisation plus ouverts, décentralisés, pluralistes, réactifs et innovants. « Du fordisme au fujitsuisme », pour reprendre l'expression de Kenney et Florida...

● **Ecodéveloppement.** *« Si les tendances actuelles se maintiennent, le monde de l'an 2000 sera plus surpeuplé, plus pollué (...) et plus exposé à des bouleversements que le monde d'aujourd'hui »* : la phrase liminaire du rapport américain *Global 2000* (1980) résume la gravité supposée de la crise écologique à venir, diagnostic alarmiste repris par des publications plus récentes, comme *Our Common Future*. La tendance nouvelle consiste à chercher les voies d'un « développement durable », susceptible de concilier croissance et environnement, en préservant la base de ressources naturelles nécessaires au bien-être des générations futures. Dans *Saving the Planet* (1992), le Worldwatch institute a tracé les axes de cet « écodéveloppement » : énergies renouvelables, écotaxes, récupération des déchets, préservation des sols et de la biodiversité, priorité aux transports en commun... Ambitieux programme qui confine parfois, au dogmatisme et à l'irréalisme.

BIBLIOGRAPHIE

■ *L'Histoire des futurs*, de B. Cazes, Seghers, 1986 (très complet).

■ *Quand nos grands-pères imaginaient l'an 2000*, de G. Racine, Nathan, 1991 (une lecture distrayante).

■ *De l'anticipation à l'action*, de M. Godet, Dunod, 1992 (très précis et très documenté).

■ *The Art of the Long View*, de P. Schwartz, Doubleday-Luleney, 1991 (très accessible).

■ *Les Travailleurs du futur*, d'A. Battle, Seghers, 1986 (très vivant, malheureusement un peu ancien).

■ *On Alternative Ways of Studying the Future*, de K. Dahle, A. S. Reistad, 1991 (un guide fort utile).

■ *Studies for the XXIth Century*, de J.M. Garret et alii, UNESCO, Future-Oriented Study Program, 1991 (sur les travaux étrangers).

■ *Entrer dans le XXIe siècle*, CGP, La Découverte/La Documentation française, 1990 (sur la France).

■ *Interfuturs, pour une maîtrise du vraisemblable et une gestion de l'imprévisible*, OCDE, 1979. Jacques Lesourne en a tiré *les Mille Sentiers de l'avenir*, Seghers, 1981.

■ *Our Common Future*, rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement, Oxford University Press, 1987 (sur les problèmes environnementaux).

■ *La Prospective*, de Jacques Lesourne, in *Encyclopédie économique*, Economica, 1990.

Revues à consulter :

■ *Futuribles*, 55, rue de Varenne, Paris.

■ *Futures*, Buterworth-Heinemann, Londres.

Quels sont les organismes ?

■ La plupart des grandes institutions internationales ont une réflexion sur le long terme. L'ONU, à travers ses agences spécialisées (PNUE, PNUD...), est très active sur les questions d'environnement et de développement (Plan bleu pour la Méditerranée, travaux sur le changement climatique global...). Ses projections démographiques font autorité. L'UNESCO a lancé un programme de recherche sur l'avenir de la science, de la culture et de l'éducation. L'OCDE a mis en place un forum sur l'avenir économique à long terme des pays développés. La CEE, dans le cadre, entre autres, du programme Fast, a réalisé d'importants travaux sur l'impact social du progrès technique et sur la mondialisation.

Les organisations non gouvernementales sont également très actives, dans une optique souvent plus contestataire. A Washington, le Wordwatch Institute dénonce chaque année, dans son rapport *l'État de la planète*, les impasses d'un modèle de développement fondé, selon lui, sur le gaspillage des ressources naturelles et l'urbanisation incontrôlée. L'Institut pour les études du XXIe siècle cherche à favoriser la pratique prospective dans les pays en développement. Enfin, dans le domaine géopolitique, l'Institut d'études stratégiques de Londres et le SIPRI (Stockholm International Peace Research Institute) conduisent une veille permanente sur les dépenses militaires, les conflits existants et potentiels, etc.

Au niveau national, quatre types d'organismes mènent des études sur le long terme : des institutions publiques chargées d'éclairer la décision politique (Office of Technological Assessment aux Etats-Unis, Economic Planning Agency au Japon, Plan en France) ; des universités (Lund en Suède, Conservatoire national des arts et métiers en France, université du Sussex en Angleterre) ; des institutions indépendantes à but non lucratif (Institut pour les études du futur en Suède, Futuribles et sa prestigieuse revue en France, Policy Study Institute en Grande-Bretagne...) ; des organismes de conseil privés (Stanford Research Institute aux Etats-Unis, Nomura Research Institute au Japon, GERPA, et BIPE en France...) ; enfin de grandes entreprises : industries de base (Lafarge-Coppée...), transports (SNCF, RATP) et bien sûr énergie (Shell, Elf, EDF...). ■

Quelles sont les méthodes ?

■ Le prospectiviste est confronté à une triple difficulté : il doit dire à la fois le probable et le souhaitable, intégrer les éléments les plus divers, enfin résumer l'infinie diversité des futurs possibles en un petit nombre de scénarios à la fois cohérents, vraisemblables et pertinents.

Les méthodes dites « d'experts », comme l'Abaque de Regnier ou les enquêtes Delphi, permettent le recueil et le traitement systématique d'opinions sur la probabilité d'occurrence ou la date de réalisation d'un événement donné. Les analyses dites « systémiques » (analyse structurelle, impacts croisés, arbres de décision) aident à identifier les variables les plus importantes et/ou les plus incertaines, à dégager les liens de causalité entre les événements susceptibles de se produire, et à évaluer la probabilité des différents scénarios envisageables. Cette approche quelque peu mécanique peut être utilement complétée par une analyse du jeu des acteurs visant à l'identification des conflits et alliances potentiels, et pour laquelle des méthodes spécifiques ont été notamment développées par le CNAM sous la direction de Michel Godet (Mactor, tablier des pouvoirs...).

L'utilisation des outils peut être coordonnée dans le cadre d'une démarche générale, appelée « méthode des scénarios » par l'école française de prospective. Après avoir défini le système étudié, décrit son évolution passée et sa situation actuelle, identifié les « variables-clés » et analysé les jeux d'acteurs, repéré les tendances lourdes et les faits porteurs d'avenir, on débouche sur quelques questions essentielles, également appelées « dimensions d'incertitude ». Celles-ci sont alors combinées de manière à définir les scénarios les plus probables ou les plus significatifs. Enfin intervient l'écriture du scénario, et son chiffrage éventuel. A ce stade, le recours aux modèles de prévision et de simulation peut s'avérer utile. Les « futurologues » américains leur accordent une importance plus grande que les « prospectivistes » français, plus sensibles aux variables qualitatives.

Tous ces instruments ne font pas de la prospective une discipline scientifique. Leur principal mérite consiste à introduire un peu d'ordre et de méthode dans la description de l'avenir. Il s'agit de s'assurer qu'aucun élément important n'a été oublié, de stimuler le débat et le dialogue, de dépasser les idées reçues. C'est, comme le dit Peter Schwartz, l'« art » du prospectiviste qui fera la différence... ■

DANEMARK

Au royaume secret de Lego

Une firme familiale danoise, fermée, centralisée mais cosmopolite, s'applique depuis trois générations à perfectionner les petites briques aujourd'hui vendues dans le monde entier



BILLUND (Danemark),
de notre envoyé spécial

S'ILS ont une âme, la Belle au bois dormant et Astérix doivent avoir aussi une fierté. Alors, pour ne pas trop la blesser, on n'avancera qu'avec une infinie prudence que le château pâtisserie de Marne-la-Vallée, où la première a élu domicile, et que le rocher de la forêt de Plailly, sur lequel le second s'est perché, ne souffrent pas la comparaison avec le château et les bois séculaires de Windsor. Ce site baigné par la Tamise, à une trentaine de kilomètres à l'ouest de Londres, servira prochainement de décor à un parc d'attractions familial qui pourrait bien faire gronder de déplaisir Pluto et Idéfix ! Le contrat a été signé en décembre dernier, la préparation bat actuellement son plein, les travaux d'aménagement commenceront l'an prochain et l'inauguration est prévue au printemps 1996.

A cette date, le groupe installé à Windsor aura qui, de la Californie ou de la Virginie, hébergera un second parc avant la fin du siècle ; ainsi que de l'implantation probable d'un troisième parc *« dans une partie très centrale de l'Europe, tel le triangle Allemagne-Suisse-France »*, affirme Christian Majgaard, vice-président de Lego.

« JOUE BIEN » ● La compagnie danoise – Lego est une contraction du danois *« leg godt »*, qui signifie *« joue bien »* – est décidée à investir 1,2 milliard de couronnes (1 milliard de francs), d'ici à l'an 2000, dans ce qui reste, pour l'heure, une *« activité annexe »*, mais qui ressemble fort à une offensive. *« Nous avons besoin d'approches des consommateurs de trois façons : l'approche physique, par le canal des points de vente ; la publicité et la promotion (cacophoniques et coûteuses), voire la production de fictions audiovisuelles (mais notre produit s'y prête difficilement) ; enfin, la communication par le biais du* family entertainment *: c'est la raison du développement des parcs »*, explique Christian Majgaard.

Pourtant, lui-même admet ne pas savoir si *« une entreprise qui, telle Lego, se développe fructueusement, a besoin ou non »* d'une telle diversification. En réalité, il le sait parfaitement... mais il l'exprime différemment : *« Ne parlons pas de diversification, mais de prolongement : notre concept de parc est dérivé d'un produit, dont il est la vitrine, et d'un esprit, qu'il nous sert à propager : la créativité, l'exubérance et les valeurs de qualité et de sécurité. »*

Tout se passe ici comme si Lego, une fois de plus, cherchait à exploiter un filon découvert presque par hasard. Selon la légende maison, son fondateur, Ole Kirk Christiansen, un menuisier-charpentier de Billund (Jutland), contraint par la crise des années 30 à chercher son salut dans la fabrication d'échelles, de tables à repasser, puis de yoyos et de jouets en bois, *« ignorait que* lego *signifie en latin* j'étudie *ou* j'assemble » (1). Hasard bienheureux en tout cas, pour quelqu'un qui devait inventer, en 1948, la célèbre briquette aux tenons aplatis, en s'inspirant d'un jeu de pièces à empiler produit par la firme britannique Kiddicraft et en profitant du « boom » de l'industrie du plastique. Cette brique est à la base d'une collection comptant aujourd'hui 1 610 éléments différents pour 4 programmes de produits (Duplo, Lego System, Lego Technics et Lego Dacta).

OPAQUE ● Bon sang ne sachant mentir, son fils, Godtfred, eut la double bonne idée de « systématiser » le produit, en rendant les boîtes de jeux complémentaires *(1955)*, et de doter la cavité des briquettes de cylindres évidés, facilitant ainsi leur enclenchement et multipliant les possibilités d'assemblage (1958). La saga internationale pouvait commencer.

En un petit quart de siècle, Lego est devenu une marque célèbre dans le monde entier, tout en restant un groupe familial aux structures opaques, fédérant 40 sociétés, dont plus de la moitié sont des filiales de commercialisation nationales (Lego France a été établie en *1959*), et vivant quasiment en autarcie. A l'exception des granulés de plastique, fournis par les chimistes allemand Bayer et néerlandais DSM, et de quelques petites pièces électriques, le groupe fabrique tout lui-même dans trois usines principales (au Danemark et en Suisse), y compris ses moules (trois usines d'outillage en Allemagne et en Suisse).

Appelé à diriger le groupe en 1979, le petit-fils du fondateur, Kjeld Kirk Kristiansen (le K du patronyme étant dû à une erreur du préposé à l'état civil) paraît, lui aussi, vouloir rationaliser l'héritage de la génération précédente *(voir l'entretien ci-dessous)*. L'attention du groupe se porte aujourd'hui plus que jamais sur l'idée des parcs d'attractions, née comme un simple expédient au milieu des années 60. Il s'agissait alors de décharger les usines, trop fréquemment visitées par des groupes d'écoliers ou des associations, en exposant en plein air les maquettes construites par la styliste maison. *« Un couple de personnes âgées vendait les billets et du café »*, rapporte Annette Bonder, *du service de presse de ce qui* s'appelle depuis 1968 Legoland et s'étend désormais sur 120 000 m², au pied du tarmac de l'aéroport de Billund... construit par Lego avant d'être offert à la commune.

> **“Legoland c'est une affaire profitable elle ne dégage pas une montagne d'argent mais assez pour que l'on se dise qu'il est intéressant d'investir dans cette activité.”**

A Billund, 5 400 habitants, il y a Lego – qui emploie 20 % de la population – et puis... rien. La petite ville ne figure pas toujours sur les atlas mais son aéroport est le second du pays, avec près de 200 000 passagers par an. C'est le point de départ des vols charters danois, le centre d'un cercle au sein duquel vit le tiers de la population du royaume, et surtout... le point d'arrivée de nombre des *visiteurs du parc Legoland. Ils* furent très précisément 1 187 315 en 1992 (40 % de Danois, 30 % d'Allemands et de Scandinaves, et 30 % d'autres nationalités), année du record d'entrées en une seule journée, celle du 28 juillet, avec 27 648 billets.

PROFITABLE ● Prévu pour 250 000 visiteurs, mais pris d'assaut par deux fois et demie plus d'amateurs dès sa première année de fonctionnement, et constamment agrandi, Legoland s'apprête à fêter son vingt-cinquième anniversaire, le 7 juin prochain. Sur un bilan à faire pâlir d'envie les gestionnaires de biens des parcs européens : *« C'est une affaire profitable*. assure, modeste, Christian Majgaard ; *elle ne dégage pas une montagne d'argent, mais assez pour que l'on se dise qu'il est intéressant d'investir dans cette activité. »*

D'où l'envie d'exporter le concept, renforcée sans doute par la percée des jeux vidéo *made in Japan* : *« Ce ne sont pas des concurrents directs, mais ils mettent à l'épreuve notre capacité au renouvellement »*, précise Peter Ambeck-Madsen, le porte-parole du groupe, qui ne veut pas verser dans le même travers que *« Meccano : oublier de développer de nouveaux produits et de vivre avec son temps »*.

La compagnie danoise veille donc à rester en mouvement constant. Bon an, mal an, le tiers des quelque 300 boîtes de jeux des gammes Duplo, System et Technics est renouvelé, par changement partiel de leur contenu, introduction de nouveaux modèles, ou lancement de thèmes neufs. 1992 a ainsi vu la genèse de *Paradisa*, un pays subtropical coloré dans des tons pastel modernes, censé séduire les fillettes de six-sept ans qui ont tendance à délaisser les briquettes pour les poupées Barbie. C'est la première fois que Lego commercialise un produit « féminin » après l'échec de la série *Scala (bijoux à construire soi-même)*, retirée de la vente en 1981, deux ans seulement après sa mise en place.

ÉDUCATIF ● La création d'une chaîne de parcs d'attractions est la seconde expression, peut-être symbolique des années 90, de cette stratégie empirique du « qui n'avance pas recule » : *« Marching in keeping on marching »*, dit Kjeld Kirk Kristiansen.

Mais Lego, naturellement, ne fait rien pour le seul plaisir de faire. Si le parc de Windsor a bien, comme celui de Billund, les enfants de deux à quatorze ans pour « cible » et un Miniland (des monuments ou des sites célèbres reproduits à l'échelle en briques Lego) pour attraction principale, l'accent y sera plus mis que jusqu'à présent sur *« l'aspect éducatif du Lego » : « Il y aura des « salles de classe » – qui ne s'appelleront sans doute pas ainsi – pour accueillir par exemple des visites scolaires didactiques »*, annonce Christian Majgaard. Et de souligner que, dans la foulée du programme Dacta développé pour les garderies et les établissements scolaires, *« la deuxième cible de Lego est là : les enfants avec leur professeur, après les enfants avec leurs parents »*.

Une façon de tester *in vivo* sur le marché britannique, le troisième en importance pour Lego, après l'allemand et l'américain et avant le français (classement 1992), *l'étalement des ventes*, qui restent dominées par la grande marée (50 % du chiffre d'affaires) des mois de novembre et décembre ? Le parc américain semble plutôt destiné à offrir à Lego une vitrine sur un marché très concurrentiel : les parcs de loisirs font partie de la culture américaine. Mais Lego n'aime pas faire les choses à la hâte et sans préparation. Le parc de Windsor, le premier installé hors des frontières danoises, va permettre à ses dirigeants d'expérimenter la formule à l'exportation, sans avoir à voyager incessamment entre l'Europe et les Etats-Unis.

Ainsi va Lego, dans un étonnant *mélange* de cosmopolitisme et d'esprit de clocher. Ses organes dirigeants sont danois à 100 %, et *60 % des 7 810* salariés travaillent au Danemark, où a lieu l'essentiel de la production. Les petites unités de Séoul (Corée) et Manaus (Brésil) sont approvisionnées par Billund, où l'automatisation poussée des chaînes, au pied desquelles travaille un personnel essentiellement féminin, *« garantit des coûts de production plus bas que n'importe où ailleurs »*.

Vue de Billund, l'Asie, malgré ses faibles coûts de main-d'œuvre, n'est pas un refuge, mais un ensemble de marchés. Le réseau de distribution a été étendu au Japon, deuxième marché mondial des jouets, et une personne a été postée à Singapour pour étudier le marché indien. Quant à la Chine, où quelques boîtes de Lego sont déjà proposées dans certains grands *magasins* des plus grandes villes, Kjeld Kirk Kristiansen avoue en *« rêver »* ; mais la réalité du faible développement industriel et commercial de cet immense marché impose pour l'heure sa loi : *« aucun contact, aucune négociation »* ne sont encore noués.

Béni des dieux de l'intuition depuis sa fondation, Lego a visiblement appris à ne rien laisser au hasard : le groupe mène son expansion internationale avec une prudence doublée du souci de ne pas perdre son âme. Le fait que le département juridique, chargé de la défense des brevets et de la protection de la propriété industrielle, emploie cinq fois plus de personnes que celui du *licensing* (dix contre deux) est *sans doute le* meilleur symbole d'une firme atypique. Mono et autoproductrice, ne connaissant d'autre croissance qu' « interne » et s'autofinançant à 100 %, Lego est une société familiale et... apatride. *« Nous ne sortons pas le drapeau danois »* : la formule revient comme un leitmotiv à Billund ; on se moque comme d'une guigne – ou l'on fait bien semblant – du poids du groupe dans la balance commerciale ou touristique du pays. L'*homo ludens* est universel.

Christian Chartier

(1) En réalité, comme l'indique le classique *Gaffiot*, *lego* signifie plutôt « ramasser », « recueillir », et par extension, « lire », ce dernier sens étant bien entendu le plus fréquent.

Les soucis de l'héritier

BILLUND
de notre envoyé spécial

« J'ai grandi avec la compagnie et son produit. » Dans la bouche de Kjeld Kirk Kristiansen, président exécutif du *groupe Lego depuis 1979*, le propos n'est pas de convenance : il veut tout simplement biographie.

Le garçonnet sage qui, sur une photo publicitaire des années 50, joue avec deux fillettes à assembler des briquettes, c'est lui, le petit-fils du fondateur. Lui qui, *« né* [en 1947] *avec le plastique »*, selon le raccourci de son porte-parole, a souvent eu la primeur des éléments de construction *sortis des* ateliers de Billund, et notamment de l'apparition de cylindres dans la cavité des briquettes, à partir de 1958. Lui, dont la croissance a été parallèle à celle de la marque et de son assortiment (la roue en 1961, le premier train en 1966, Duplo en 1968, etc.). Lui qui a fait ses études supérieures à l'IMD de Lausanne, où Lego parraine depuis 1990 une chaire *« d'international business dynamics »*. Lui, enfin, qui n'a jamais connu d'autre employeur que son père ou... lui-même.

Est-ce la gêne de devoir aux hasards de la généalogie ce qu'il appelle lui-même *« une position unique »* ? Le sang danois qui coule dans ses veines et la culture du profil bas – *« Small is fine »*, lâche-t-il – qui paraît en découler ? Ou le souvenir de ses premiers pas précautionneux dans les traces des parents et grands-parents *qui ont écrit* l'histoire de l'entreprise ? Toujours est-il que Kjeld Kirk Kristiansen se garde de jouer à « Monsieur Lego », et d'incarner avec exubérance le succès du groupe. Son physique presque frêle symbolise son aversion pour l'ostentation, et on le croirait volontiers timide si la lueur juvénile du regard et la tranquille cordialité *du ton ne laissaient perler* quelques gouttes d'assurance.

Il n'est pas sûr, cependant, de l'issue du référendum européen du 18 mai. *« Considérant la faible marge du « non », le 2 juin 1992, tout est possible »*, dit-il prudemment ; mais *« nos politiciens ont négocié l'accord d'Edimbourg, et comme je suis optimiste, je crois à la victoire du « oui »*.

Le problème est qu'il s' *« attendait »* déjà à ce résultat l'an dernier, et qu'il a été, à l'époque, *« surpris »*. Un conseil de direction du groupe, réuni en toute *hâte* dès le *3 juin*, décidait, pour *« prendre le temps d'y voir plus clair »*, de suspendre un investissement d'environ 300 millions de couronnes (environ 260 millions de francs) portant sur la construction, dans le berceau de Billund, d'une nouvelle usine et d'un centre de formation.

Aujourd'hui, Lego sait ce *qu'il fera dans tous les cas de* figure le 19 mai au matin. Si le « oui » à Maastricht l'emporte, le groupe *« ira de l'avant et annoncera la construction des deux bâtiments prévus à Billund »*. Si le « non » triomphe une nouvelle fois, il *« envisagera l'extension de ses capacités de production dans un pays plus stable de la CEE »*. Ce serait un *« tournant »*, une *« déviation importante »*, Lego n'ayant pas, en effet, de centre de fabrication de jeux dans l'Europe communautaire ailleurs qu'au Danemark (l'usine allemande de Hohenwestedt est une unité d'outillage).

Certes, admet son président, la réitération du refus danois n'entraînera pas la fin du *marché unique*, ni la fermeture des frontières, ni la taxation des produits « made in Denmark ». *Mais « une période d'incertitude s'ouvrira et le risque d'un isolement croissant du pays s'aggravera »*. La crainte de Lego est moins de perdre des avantages économiques qu'un droit à la parole à Bruxelles et des *« leviers d'influence, pour discuter de la standardisation industrielle, de l'harmonisation des brevets ou d'une directive sur la sécurité des jouets »*.

Le groupe ne serait-il pas, en l'occurrence, victime de sa *stratégie, fondée* sur la concentration de la production à Billund, d'où proviennent les éléments de *297 des 403 boîtes* de jeux actuellement disponibles ? Alors que 98 % des ventes ont lieu en dehors du Danemark et que *« l'Europe représente entre 60 % et... au moins 60 % de nos ventes »*, se reprend Kjeld Kirk Kristiansen, avisant le *regard* étonné de son porte-parole. Le *credo* de Lego sur *« l'Europe, marché intérieur »* n'a pas besoin d'autre justification : *« C'est en Europe que Lego a trouvé hier ses premiers utilisateurs, qui sont aujourd'hui parents ou grands-parents. »* Traduire : acheteurs.

Ch. C.

Un groupe rentable

Lego, entièrement détenu par les descendants du fondateur (son fils Godtfred, âgé de soixante-douze ans, qui vient *d'annoncer son retrait de la* présidence du conseil d'administration ; ses deux petits-enfants, dont le *président* exécutif Kjeld Kirk Kristiansen, et leurs propres enfants), ne publie que des résultats partiels. Ces derniers concernent la structure-mère Lego A/S Group, qui chapeaute 18 des 40 sociétés du groupe et emploie les trois quarts de ses salariés (5002 sur 7810).

Lego A/S Group a enregistré *en 1992 un chiffre d'affaires* net de 4,7 milliards de couronnes danoises (un peu moins de 4,1 milliards de francs), en hausse de 6 % seulement, contre 14 % en 1991. Mais ce ralentissement n'a pas affecté la rentabilité de Lego A/S, qui a dégagé un bénéfice avant impôts de 635 millions de couronnes (environ 552 millions de *francs), supérieur de 20 %* à celui de 1991, grâce à *« la baisse du prix des matières premières et à la maîtrise des coûts de production »*. Le bénéfice net a progressé encore davantage (30 %), atteignant 448 millions de couronnes (environ 390 millions de francs) grâce à une réduction des impôts danois.

Présent dans 135 pays et 60 000 points de vente sur les cinq continents, Lego a accru en 1992 sa part du marché mondial des jouets, confirmant sa place *« au milieu de la liste des dix plus grands fabricants du monde »*. Une liste sur laquelle il est le seul à défendre les couleurs de l'Europe.

Sur le plan commercial, le groupe a connu l'an dernier une *« croissance modérée »*, considérée comme *« idéale »*, les capacités de production ayant été *« mises sous pression »* les années précédentes. Les ventes aux distributeurs et détaillants (*sellingin*) ont globalement augmenté de quelque 8 %, après 14 % en 1991 et *15 % en 1990. L'Europe*, premier marché, n'a connu qu'une hausse de 4 % (11 % en *1991*), alors qu'en Amérique du Nord les ventes ont progressé de 16 % (soit moins qu'en 1991, notamment aux Etats-Unis), de 15 % au Japon (comme l'année précédente) et qu'elles ont fait un bond spectaculaire de 23 % « outre-mer » (*entre* autres en Corée du Sud et en Afrique du Sud), contre 5 % en 1991.

Les ventes au public par les distributeurs et détaillants (*sellingout*) ont également suivi une courbe ascendante : + 9 % en Europe (+ 8 % en 1991), + 16 % en Amérique du Nord, + 12 % au Japon (+ 17 % en 1991) et + 29 % « outre-mer » (contre... + 3 %).

Ch. C.

LÉGENDE

Indestructible Meccano

Les fanatiques des lattes d'acier ont pris des rides mais leur jeu d'assemblage préféré a retrouvé un second souffle

QUE nos grands-parents se rassurent : le vénérable Meccano, pionnier des jeux de construction, résiste au géant de plastique Lego, même s'il revient de loin. Inventé en 1901 par un père de famille de Liverpool, Franck Hornby, ce jouet traditionnel a construit son succès à partir des années 20 auprès des bricoleurs en culotte courte.

En 1916, *Meccano Magazine* annonçait 1 million d'adeptes du tournevis et des lattes de métal, mais la frénésie ne faisait que commencer. Jusque dans les années 50, la firme Hornby répand ses coffrets numérotés dans le monde entier et traverse un demi-siècle d'histoire. Si les Soviétiques utilisent le jeu comme support pédagogique durant l'entre-deux-guerres et si les nazis en modifient l'emballage pour remplacer le garçon brun par un jeune Aryen, le concept, lui, continue de faire des adeptes.

Dans les années 60, les ventes commencent à stagner, les usines de Liverpool et de Calais changent plusieurs fois de mains avant d'être rachetées par Kenner Parker. Cette multinationale américaine décide, en décembre 1979, de fermer l'usine de fabrication de Liverpool pour ne conserver que celle de Calais.

REPRENEUR ● Face à la montée en puissance des premiers jeux électroniques notamment, la firme américaine cédera la PME de Calais en 1985 à un ancien *trader* en produits alimentaires, Marc Rebido. Meccano ne dégage plus alors que 5 millions de francs de chiffre d'affaires, et son catalogue ne compte plus qu'une demi-douzaine de produits. Cependant, la marque est déposée dans cent trente pays et le nouveau repreneur compte bien se servir de la notoriété de sa PME pour relancer la machine.

Motorisation des coffrets, conception assistée par ordinateur donnent une image moderne au design année 60 des structures métalliques. Le chiffre d'affaires reprend de l'embonpoint. De 5 millions de francs en 1985, il passe à 65 millions en 1988. La tentative de diversification autour des jeux de construction prend de l'ampleur. Une ligne de vêtements et de chaussures au label Meccano fleurit dans les rayons.

Mais, dès 1989, changement de cap. Dominique Duvauchelle, le nouveau PDG de Meccano, ne croit pas à cette politique de labellisation. Selon lui, *« à cette époque, il fallait impérativement rajeunir le produit et l'exporter davantage »*. Le club des Amis du Meccano, qui rassemblait un demi-millier de Meccano-fans en France, affichait une moyenne d'âge de cinquante ans et son vétéran avait, lui, quatre-vingt-quatre ans. La PME française va donc tenter d'inverser la tendance et de renouer avec un public de jeunes.

> « Les pères sont fiers d'offrir un jeu à leur fils auquel leur grand-père jouait déjà. »

De nouvelles gammes sont lancées. La plaque d'acier trouée bleu et jaune est complétée par des couleurs blanc et rouge.

Des boîtes à thème font leur apparition avec de nouveaux emballages. Cette cure de jouvence s'accompagne d'efforts à l'exportation. Entre 1988 et 1992, la société propulse de 20 % à 80 % de ses ventes à l'étranger. D'abord en Europe, puis aux Etats-Unis, après le rachat d'Erector, et en Australie.

L'Asie est désormais le territoire de conquête désigné par Meccano. Pendant ce temps, le nombre de boîtes vendues passe de 400 000 à 1,5 million de coffrets et le chiffre d'affaires atteint, en 1992, 150 millions de francs.

En France, Meccano détient désormais près de 26 % du marché des jeux d'assemblage face aux 74 % détenus par le leader Lego. Référencé par Toys'R'Us aux Etats-Unis depuis cette année, Dominique Duvauchelle vise déjà la barre des 400 millions de francs de chiffre d'affaires. Sûr d'avoir renoué avec les jeunes consommateurs, il n'exclut pas pour ce faire « l'effet génération » qui, d'après lui, donne un avantage à son jeu, car *« les pères sont fiers d'offrir un jeu à leur fils auquel leur grand-père jouait déjà »*. Il compte aussi sur le fait qu'en période de crise les gens aiment revenir aux valeurs sûres et durables.

Thibault Romain

Jeux d'entreprises

Suite de la page 29

Les buts recherchés? Impliquer davantage la caissière d'un supermarché, par exemple, dans la connaissance des mécanismes de l'entreprise, développer l'esprit d'équipe, apprendre à placer ou à épargner avec plaisir. Selon une étude réalisée par des élèves de l'université Paris-X-Dauphine, le poids économique de ce nouveau secteur de la formation basé sur le jeu représenterait près de 150 millions de francs. Cette estimation du chiffre d'affaires global de cette activité est loin d'atteindre encore le succès rencontré par les jeux pour adultes en Allemagne ou dans les pays anglo-saxons. Pourtant, la demande existe, et les concepteurs de jeux pour entreprises sont optimistes.

« Entre 1983 et 1992, nous sommes passés de 100 000 francs à 5 millions de francs de chiffre d'affaires et notre expansion devrait continuer », explique Corinne Jayat, directrice générale de la société Arkos. Un constat partagé par d'autres concepteurs de jeux comme la Ceneco ou Alain Renault Communication. L'évolution marquante en ce domaine depuis quelques années semble venir de la demande. Les jeux classiques cèdent peu à peu la place aux jeux sur mesure. Réalisés pour le compte d'une seule entreprise ou d'un groupe, ces jeux ciblés sont vendus entre 100 000 et 300 000 francs pièce. Yoplait, la SNCF, Total ou EDF..., des références sur lesquelles s'appuient ces professionnels du jeu pédagogique pour asseoir une notoriété croissante. Pourtant, certains formateurs dans les allées de Ludimat Expo reconnaissent qu'il faut prendre garde aux *« phénomènes de mode »*, d'autres réagissent sur le décalage avec la réalité que les jeux peuvent engendrer ainsi que sur l'image infantile qu'ils véhiculent.

T. R.

OPINIONS

Le débat sur l'indépendance de la banque centrale

Changer les mentalités ou s'abstenir

par KLAUS REEH (*)

Le projet d'indépendance de la Banque de France devait être examiné lundi 10 mai lors d'un conseil des ministres exceptionnel. Mais, estime Klaus Reeh, un observateur allemand, la loi ne suffit pas à rendre effective l'indépendance d'une banque centrale. Dans le cas français, à moins d'un changement radical des mentalités, il serait peut-être plus sage de s'abstenir. Car l'indépendance mal comprise pourrait renforcer la méfiance des marchés et aboutir en fin de compte à une remontée des taux d'intérêt. Pour sa part, Charles Wyplosz affirme que l'économie française a tout à gagner à l'autonomie de la banque centrale, qu'il s'agisse de la monnaie, de l'inflation ou de la croissance. Mais encore faut-il aller jusqu'au bout de la logique et donner également à la banque la gestion quotidienne des taux de change.

A quoi sert la stabilité monétaire? A garantir la pérennité des contrats entre agents économiques. C'est la pierre angulaire d'une véritable économie de marché. Il est aujourd'hui communément admis que l'indépendance de la banque centrale permet d'assurer la stabilité monétaire qui, autrement, serait menacée en permanence par l'imprudence des gouvernements soumis à la pression électorale. Mais, à vouloir placer l'objectif de stabilité monétaire en dehors des procédures démocratiques, on s'expose à une critique justifiée : celle de donner un pouvoir exorbitant à des technocrates sans contrôle. L'indépendance de la banque centrale décrétée sans précautions et au mépris des réalités économiques et politiques risquerait en effet d'être antidémocratique.

Toutefois, on peut rendre cette indépendance démocratique en respectant quatre conditions. Premièrement, la stabilité monétaire doit être le seul objectif de la banque ; si on lui confie d'autres missions (par exemple la tutelle du secteur bancaire), on l'expose à des conflits d'intérêts qui doivent normalement être tranchés par le Parlement. Deuxièmement, il faut un système financier digne de ce nom, capable d'emprunter à court terme et de reprêter à long terme en assumant seul les risques. Troisièmement, le corps social doit avoir une forte préférence pour la stabilité monétaire, ce qui permet à la banque centrale d'exercer sa mission même en cas de conflits d'intérêts mineurs. Quatrièmement, le peuple souverain, à travers ses institutions représentatives, doit pouvoir revenir sur l'indépendance en changeant la loi si surgissent des conflits d'intérêts tels que l'ordre économique tout entier est bouleversé.

L'indépendance suppose certes des dispositions légales et organisationnelles pour assurer sa légitimité démocratique. Toutefois, le concept d'indépendance de la banque centrale est fondamentalement politique et non juridique. La Cour européenne de justice, par exemple, n'aurait aucune difficulté à décider que la Banque de France est indépendante si telle était la loi. Mais les marchés financiers pourraient en juger autrement, car l'indépendance est en réalité une pratique politique.

Pour que l'indépendance existe dans les faits, il faut que le conseil de la banque soit composé de personnes aux biographies diverses mais liées entre elles par le sens de leur responsabilité collective. Si le conseil devait consister en factions hostiles (faucons et colombes, apparatchiks et indépendants, régulateurs et libéraux), un tel lien ne pourrait être tissé. Si le conseil devait regrouper des talents trop homogènes (par exemple des énarques), les saines discussions seraient absentes. Si les membres du conseil étaient issus de groupes de pression, on pourrait craindre toutes les collusions.

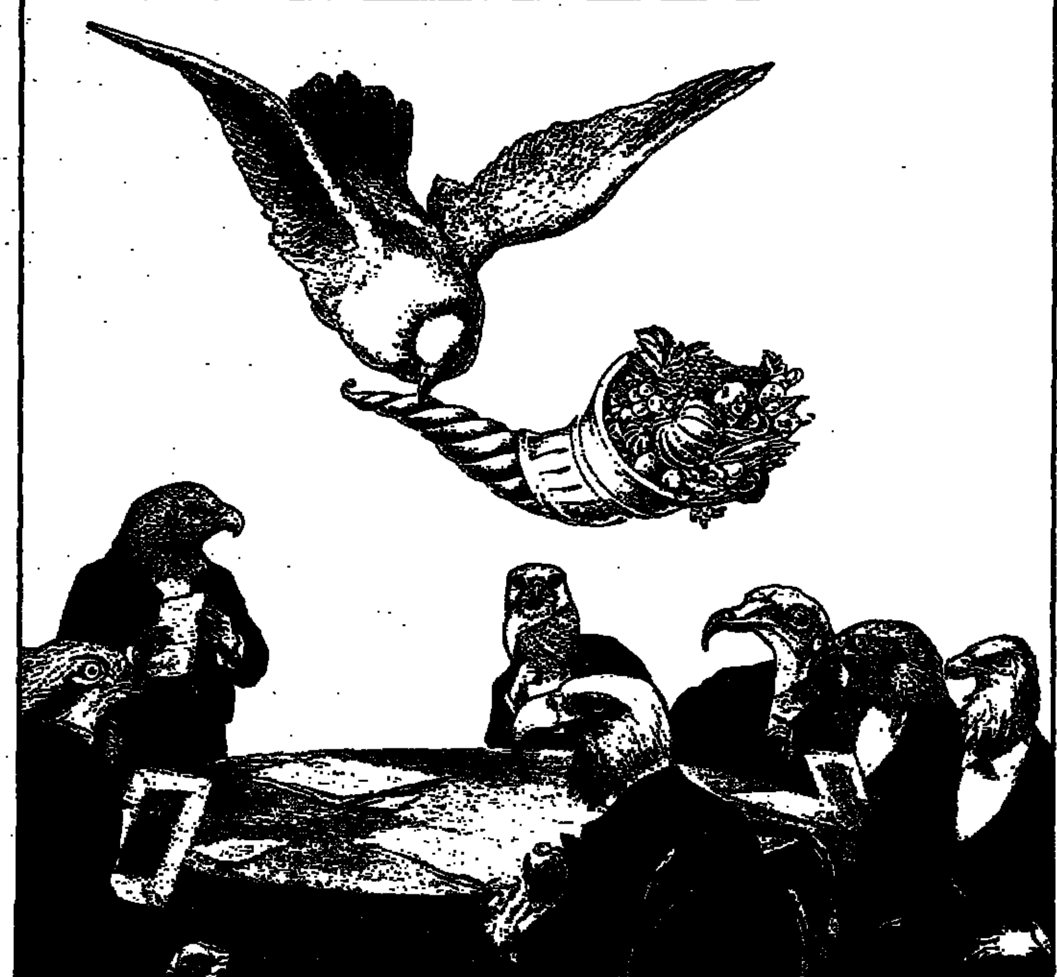
Partenaire de l'analyse

Autant de cas qui rendraient sans valeur l'indépendance formelle de la banque. Les marchés ne seraient pas longs à sentir l'échec et à refuser toute baisse des taux d'intérêt. Ce n'est que si le rapport de force entre minorité et majorité au sein du conseil était susceptible de changer que l'indépendance deviendrait effective et obtiendrait l'approbation des marchés.

L'indépendance d'une banque centrale n'existe pas dans l'absolu. C'est la résultante des relations entre la banque et toutes les organisations dont dépend la stabilité monétaire. L'indépendance suppose la prudence des autorités budgétaires et la capacité des partenaires sociaux à résoudre leurs conflits sans illusion monétaire. Dans le cas contraire, la banque, le gouvernement et les partenaires sociaux ne peuvent pas établir leurs relations sur la base d'un intérêt commun. Une Banque de France indépendante essayant de maintenir toute seule le cap de la stabilité monétaire serait tout simplement débordée. Les marchés ne tarderaient pas à s'en rendre compte et à réagir en conséquence.

Une banque centrale effectivement indépendante doit donc être avant tout un partenaire de l'analyse et du débat public. Son atout propre doit être sa capacité à communiquer avec les autres organisations et avec le public en général. Seul un conseil de banque central ayant acquis une telle capacité peut conquérir, maintenir et exploiter son indépendance au fil des années. Bien se servir des instruments de politique monétaire est relativement simple ; bien communiquer est un art. Une banque centrale qui jouerait la confrontation systématique, non seulement perdrait vite – et à juste titre – son indépendance, elle courrait à l'échec. Seule une banque centrale sachant obtenir un large soutien et atténuer les critiques envers sa politique peut recevoir l'aval du marché.

Une Banque de France indépendante qui essaierait d'agir selon ses convictions, mais sans consensus général, ne pourrait pas compter sur l'approbation des marchés, même si elle était dans le vrai. Avec son indépendance toute neuve, la Banque de France ne sera pas en mesure d'obtenir seule une détente des taux d'intérêt, en particulier des taux longs. La crédibilité ne se fabrique pas – surtout en légiférant – elle se gagne jour après jour.



NICOLAS GUILBERT

La véritable indépendance n'est rien de moins qu'une réforme monétaire complète, même si elle est graduelle et peu visible. Elle implique un tel changement d'attitude que – quels que soient les bénéfices qu'on peut en attendre sur le long terme – les incertitudes sont inévitables durant la période de transition. C'est toute l'économie française qui devra adopter de nouveaux comportements, et sans répétition générale. Si la Banque de France n'est pas dotée d'un conseil crédible, si elle est prise dans des conflits d'intérêts, coincée entre le Trésor et les grandes banques publiques, ou si elle ne parvient pas à faire passer son message, la réaction des marchés sera telle que le différentiel de taux d'intérêt avec les autres pays pourrait même s'élargir dans un premier temps.

Spéculation

Avec une Banque de France indépendante, le système monétaire européen connaîtra aussi des mutations. Certes, il lie déjà entre eux plusieurs instituts d'émission indépendants, mais qui dépendent en fait de la Bundesbank. L'intention, dans le cas de la Banque de France, est tout à l'opposé. Savoir s'il y a de la place pour deux banques indépendantes dans un SME toujours ancré au deustchemark, c'est la question à un million d'écus.

La Bundesbank a beaucoup souffert ces dernières années en termes de crédibilité, ayant perdu à la fois sur la réunification monétaire interallemande et sur l'Union économique et monétaire. Ce serait un nouveau coup pour elle si le rôle du deutschemark comme monnaie de référence du SME et l'avantage correspondant en matière de taux d'intérêt étaient menacés. Tout en affirmant n'avoir jamais recherché cette position dominante, la Bundesbank ne peut plus se permettre de laisser le mark la perdre, pour des raisons liées à la fois à la compétitivité allemande et à la nécessité de garder la haute main sur le processus de la monnaie unique.

La seule autre banque centrale européenne véritablement indépendante est celle de Suisse. Bien que ne faisant pas partie du SME, elle en est un membre tacite, et utilise son indépendance pour maintenir la stabilité interne et externe de sa monnaie. Reste à savoir si une Banque de France indépendante saura faire aussi bien. Elle sera vraisemblablement aussi impatiente que les autorités actuelles de voir reconnues les performances de l'économie française. Mais les performances d'aujourd'hui comptent moins que celles qui sont anticipées pour demain, lesquelles risquent d'être handicapées par l'impatience d'aujourd'hui... L'espoir que la Banque de France indépendante incitera la Bundesbank à abaisser ses taux à court terme pourrait ne se réaliser qu'après que le SME aura trouvé un nouvel équilibre (et après quelques heurts avec les marchés). Des marges de fluctuation plus étroites entre les monnaies du SME ne seraient d'aucun secours pour parvenir à cet équilibre.

Le gouvernement britannique s'est trompé en faisant entrer la livre dans le SME au mauvais moment, au mauvais cours et pour les mauvaises raisons. Les conséquences sont connues. Sans une parfaite compréhension du sens et de l'utilité de l'indépendance de la banque centrale, on court un grand risque de l'octroyer au mauvais moment, avec les mauvais impératifs de taux d'intérêt et avec des arrière-pensées.

Cependant, si seule la loi devait changer, le gouvernement français pourrait faire preuve d'une meilleure compréhension de l'indépendance de la banque centrale en se rendant compte que ce n'est pas le moment d'entamer une réforme monétaire, même graduelle, alors qu'une réforme de fond est programmée pour 1999 au plus tard. Les marchés, en attendant, vont devoir tester la conception française de l'indépendance, et ils n'ont qu'un seul moyen à leur disposition : la spéculation.

Ne serait-il pas préférable de couper l'herbe sous le pied aux spéculateurs en donnant une définition claire de l'indépendance à la française? Peut-être pas, après tout : la Bundesbank pourrait y trouver matière à conforter ses vieilles suspicions. Pour sortir de ce dilemme, le gouvernement français a déjà indiqué la direction en parlant non plus d'indépendance, mais d'autonomie. Est-ce à dire qu'il a d'avance renoncé à venir à bout du différentiel de taux d'intérêt à long terme?

(*) Fonctionnaire européen de nationalité allemande détaché auprès du Commissariat général du Plan à Paris, il s'exprime ici en son nom propre.

Encore un effort

par CHARLES WYPLOSZ (*)

Ce qui va sans dire dans de nombreux pays représente en France un changement fondamental. Comment confier un instrument aussi symbolique de l'identité nationale à des personnalités qui opèrent à l'abri des regards indiscrets? Que l'on se rassure. Là où la banque centrale est indépendante, la monnaie est solide, l'inflation faible, et ce sans effets nuisibles pour la croissance économique. S'il est un élément 100 % positif du traité de Maastricht, c'est bien celui-là. En vérité, le vrai risque c'est que la Banque de France ne soit pas assez indépendante.

Il y a deux bonnes raisons d'enlever aux politiques le contrôle de la monnaie. Toutes deux sont basées sur une loi d'airain, mille fois vérifiée, jamais démentie : l'inflation est toujours, à terme de deux à cinq ans, le résultat d'une création monétaire trop rapide. La première raison, donc, c'est qu'il est parfois trop tentant de faire tourner la planche à billets pour financer les déficits publics. Personne ne s'en rend vraiment compte à temps, et lorsqu'on s'en aperçoit, il est trop tard : l'inflation est devenue un problème bien difficile à maîtriser.

La seconde raison, c'est que la manipulation des taux d'intérêt, l'autre aspect de la politique monétaire, offre des avantages à court terme que l'on regrette ensuite. L'Italie et la Grande-Bretagne dansent sur ce refrain aujourd'hui. D'ici deux, trois ou quatre ans, ces deux pays seront en proie à la montée de l'inflation et devront se résigner, encore une fois, à une dure cure d'austérité. La vie politique est telle que le long terme est souvent sacrifié aux proches échéances électorales. Retirer le contrôle de la banque centrale aux politiques, c'est placer la monnaie en dehors des querelles politiques. Où est le mal?

Ne pas faire les choses à moitié

Seulement, si l'on est déjà prêt à franchir ce pas salutaire, autant ne pas faire les choses à moitié. Or il semble que les nouveaux statuts en gestation prévoient que le gouvernement gardera le contrôle du taux de change. Or taux de change et monnaie sont indissociables : qui contrôle l'un contrôle l'autre. On le sait bien en France : depuis que le franc est arrimé au mark allemand, la France a effectivement perdu le contrôle de sa monnaie. Tout simplement parce que, pour maintenir le taux de change, il faut savoir retenir les capitaux, en leur offrant un taux d'intérêt adéquat, et donc la bonne dose de liquidité monétaire. Que le gouvernement décide de changer la parité du franc, et c'est toute la politique monétaire qui bascule. Exactement ce qui s'est passé en septembre dernier en Italie et en Grande-Bretagne.

Il est vrai qu'en Allemagne ou dans le traité de Maastricht le régime du taux de change est attribué au gouvernement. C'est à lui que revient la signature d'accords internationaux tels que le SME ou, jadis, Bretton-Woods. Rien de plus normal. Il en va tout autrement pour la gestion quotidienne du taux de change. Si le gouvernement se garde le pouvoir de dicter sa volonté à la Banque de France, il pourra exiger une dévaluation, ce qui n'est jamais qu'un relâchement de la politique monétaire avec son corollaire, l'inflation à terme.

Rien dans le traité de Maastricht n'exigeait que la Banque de France devienne indépendante dès cette année. On pouvait attendre 1997. Pourquoi avoir devancé l'appel? Pour une excellente raison : pour sauver le franc. Ce n'est pas un hasard si les attaques violentes contre le franc ont cessé lorsque, vers la fin du mois de janvier, plusieurs dirigeants de la majorité et de l'opposition de l'époque ont tenu les mêmes propos publics : la banque sera indépendante tout de suite après les élections. Les marchés avaient attaqué le franc parce qu'ils se demandaient ce que la future majorité ferait (l'ombre de Pasqua et de Séguin planait). La promesse d'indépendance a été bien comprise ; désormais, le franc ne dépendrait plus des aléas politiques. Les marchés comprendront vite ce que recèle le nouveau statut de la Banque de France. Que le taux de change reste soumis au gouvernement, et les attaques reprendront. Encore un effort pour sauver le franc, définitivement.

(*) Professeur d'économie à l'INSEAD.

C O N J O N C T U R E

INDICATEUR • L'emploi

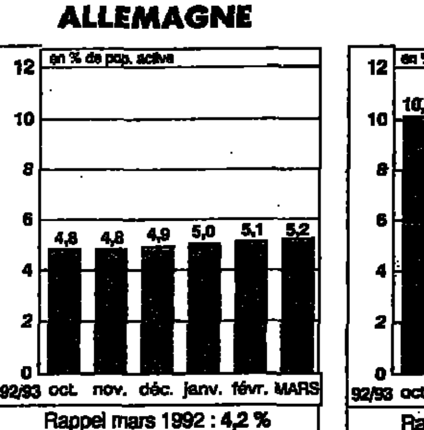
Pénurie de revenus

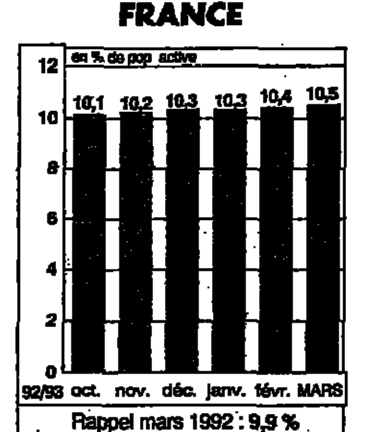
RESTRICTIONS salariales, alourdissement de la fiscalité indirecte, créations d'emplois insuffisantes aux Etats-Unis, baisse marquée des effectifs en Europe continentale : les potentialités de reprise de la consommation privée dans le courant de 1993 s'évaporent au vu des perspectives d'évolution du pouvoir d'achat des ménages européens et américains.

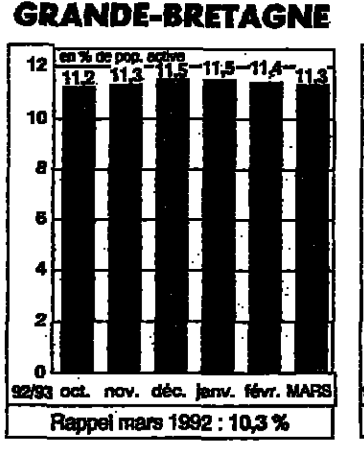
Aux Etats-Unis, le pouvoir d'achat du revenu disponible des ménages (ensemble des ressources, nettes d'impôts et de cotisations sociales) n'a augmenté que de 2,2 % l'an dernier, ce qui a permis à la consommation privée de progresser d'autant, soit très faiblement pour une année de reprise. L'emploi augmentant peu et la hausse des rémunérations couvrant tout juste celle des prix, les gains de pouvoir d'achat des ménages escomptés pour cette année sont aussi minces. Les dépenses de consommation risquent par conséquent de ne s'accroître que lentement encore, prolongeant sans doute la léthargie de l'économie pour une année supplémentaire.

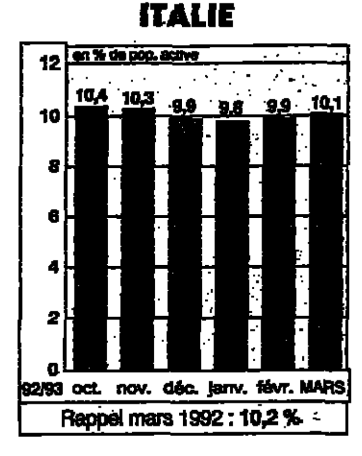
En Allemagne occidentale, des réductions importantes des effectifs et des hausses de salaires inférieures, en moyenne, à l'inflation, entraîneront des pertes significatives de revenus. A moins de réduire leur effort d'épargne, les ménages ne pourront équilibrer leur budget que par une diminution de leurs dépenses.

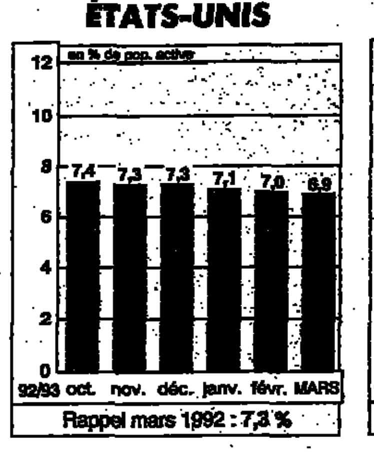
En France, les perspectives ne sont guère différentes. Le gain de pouvoir d'achat du revenu disponible obtenu en 1992 ne devrait pas se prolonger cette année, ce qui devrait provoquer un repli marqué des dépenses des ménages par rapport à l'an dernier. Après avoir augmenté de 1,7 % en 1992, la consommation pourrait ainsi s'accroître de moins de 1 % en 1993. Ce qui, à son tour, réduira les chances de rétablissement rapide de l'activité des entreprises... et donc de l'emploi.

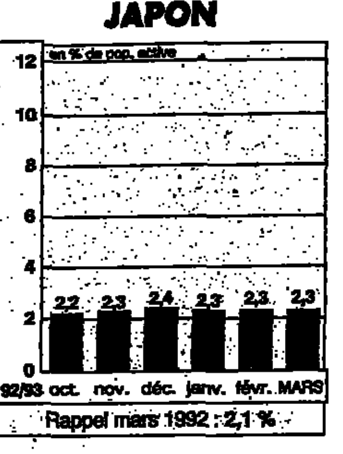












Taux de chômage de la population active. Sources : Office statistique des Communautés européennes (sauf Japon : sources nationales).

RÉGION • Le Maghreb

Privatisations en cours

LA loi de finances marocaine de 1993 a été établie sur la base d'une hypothèse de croissance annuelle de 6,5 %. Mais les prévisions récentes conduisent à réviser cette perspective. Les plus optimistes retiennent un taux de 2,3 %. Si ce chiffre devait se confirmer, il signifierait, pour le début de la décennie, une croissance moyenne nettement inférieure à celle des six années qui ont suivi la mise en place du plan d'ajustement structurel (1,7 % contre 4,4 %).

Due en grande partie à des facteurs « exogènes » – environnement international, conditions climatiques, – cette contre-performance n'en reste pas moins préoccupante pour un pays où l'année 1993 est considérée comme une année-charnière. Avec la sortie du cycle des rééchelonnements, la fin des programmes soutenus par le FMI, le retour sur le marché financier international et la convertibilité des opérations courantes, l'économie marocaine franchit cette année une étape. Etape traduite dans la loi de finances : après des années d'austérité, la relance de l'activité par la progression des investissements publics et le soutien de l'investissement privé est notable, même si elle reste modérée. Etape marquée aussi par une attention plus grande portée aux réformes micro-économiques et sectorielles. Après avoir accordé la priorité au rétablissement des équilibres macro-économiques, le Maroc compte s'atteler aux réformes touchant directement les entreprises.

C'est dans ce cadre qu'une nouvelle impulsion est donnée au *programme de privatisation*. Les privatisations sont conçues comme une composante du développement de l'initiative privée dont le gouvernement marocain attend une relance de la croissance et de l'emploi. Le désengagement de l'Etat des activités productives non stratégiques devrait aussi lui permettre de consacrer davantage de ressources à son domaine propre, celui des infrastructures et du développement social.

Annoncé en 1988, le programme de privatisation marocain n'a réellement démarré qu'en 1992 et n'a concerné jusque-là qu'un petit nombre d'entreprises n'intéressant guère que des repreneurs nationaux. Il s'agit maintenant pour le Maroc d'accélérer le processus et d'attirer la participation des investisseurs étrangers. La bonne progression des investissements directs au Maroc en 1992 est à cet égard encourageante. Le programme actuel de privatisation qui devrait se dérouler sur trois ans concerne 75 entreprises de l'industrie et des services et 37 établissements hôteliers, au total, 40 000 salariés (voir page OO nos reportages sur la Tunisie et le Maroc).

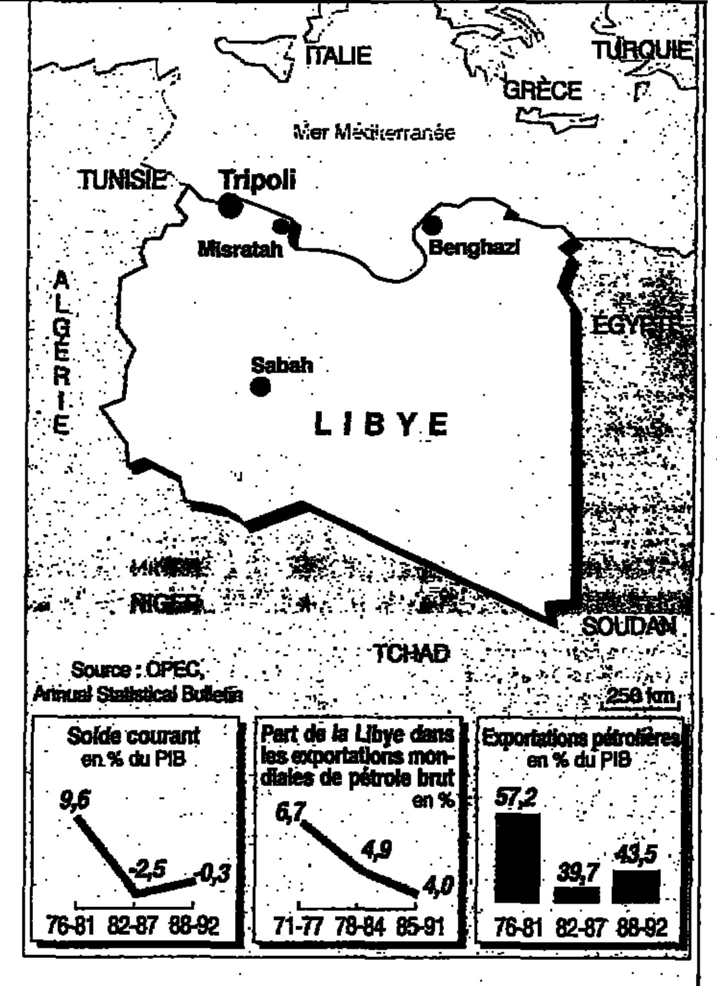
La Tunisie est plus avancée que le Maroc dans l'expérience de la privatisation. Celle-ci s'est heurtée à des difficultés auxquelles sera confronté aussi le programme marocain. Démarrées en 1987 et soutenues par différents programmes d'assistance internationale, les privatisations tunisiennes avaient concerné à la mi-1992 trente-huit entreprises de l'hôtellerie, du textile et du bâtiment. Sur un effectif de 12 300 salariés, 7 000 ont conservé leur emploi dans les entreprises privatisées. L'administration tunisienne estime cependant que le bilan en termes d'emploi est positif, les entreprises privatisées ayant par la suite réembauché. Ce problème de l'emploi reste un obstacle sérieux à la poursuite des privatisations, et l'un des enjeux principaux de la restructuration qui doit rendre ces entreprises suffisamment rentables pour intéresser les repreneurs. *La commission technique de restructuration* a estimé qu'environ 20 % des entreprises privatisables avaient des sureffectifs (environ 30 000 personnes).

L'autre principale difficulté est de parvenir à mobiliser l'épargne *pour le rachat des entreprises* alors que les marchés financiers sont insuffisamment développés. On compte sur le programme de réactivation de la Bourse de Tunis pour faciliter la nouvelle phase de privatisation. Ces difficultés sociales et financières expliquent l'essoufflement des privatisations à partir de 1990, une fois effectuées les opérations les plus faciles de cession d'entreprises de petite taille.

Pour cette raison, les privatisations n'ont contribué que de façon marginale à la réduction de la part du secteur public dans l'activité des entreprises. C'est davantage la différence de dynamisme des deux secteurs qui explique qu'à partir de 1988 les investissements du secteur *privé aient commencé à dépasser* ceux des entreprises publiques. Les avantages financiers et économiques à court terme des privatisations ne sont pas à la mesure de la présentation qui en est faite.

En Algérie, la volonté de ne pas recourir au rééchelonnement et de poursuivre une politique de désendettement conduit à limiter les crédits commerciaux et les emprunts à court terme. Dans ces conditions, le plan annuel retient l'hypothèse d'une réduction de 2 % du volume des importations et d'une stagnation de l'activité industrielle. Les privatisations, dont le principe n'est pas exclu par le gouvernement de Belaïd Abdesslam, ne sont plus d'actualité. Les fonds consacrés à l'assainissement financier des entreprises et le gel des salaires annoncé en mars dernier devraient soulager les entreprises du secteur public, mais on est loin d'une restructuration véritable de ce secteur. Dans le même temps, les rapports entre le gouvernement et les représentants des dirigeants du secteur privé se tendent. Ces derniers se plaignent d'une discrimination qui s'exercerait à leur encontre, particulièrement dans l'accès aux importations et aux financements extérieurs. Leur confrontation avec Belaïd Abdesslam se porte de plus en plus nettement sur le terrain politique.

Agnès Chevallier
chercheur au CEPII



PAYS • La Libye

Assouplissement relatif

LE Conseil de sécurité des Nations unies a décidé le 8 avril dernier de maintenir en l'état les sanctions adoptées à l'encontre de la Libye un an plus tôt, en dépit de la position américaine favorable à leur renforcement. Ces sanctions interdisent les ventes d'armes et le trafic aérien avec la Libye, mais n'affectent ni les exportations pétrolières du pays ni l'essentiel de ses importations, qui s'effectuent par bateau. Aussi les observateurs occidentaux considèrent-ils comme largement au-dessus de la réalité l'estimation du coût de ces sanctions donnée par les autorités libyennes (2,4 milliards de dollars). Cependant, ces mesures ont accéléré l'inflation et la dépréciation du dinar libyen : l'écart entre le cours officiel et celui du marché parallèle serait actuellement de l'ordre de 1 à 6.

Sur le plan interne, les dispositions prises l'an passé s'inscrivent dans la voie ouverte à partir de 1987. Cette date marque en effet une inflexion importante de la politique économique libyenne.

L'indépendance à l'égard des ressources pétrolières et une distribution égalitaire des revenus ont constitué les deux objectifs centraux du projet économique libyen depuis l'arrivée au pouvoir du colonel Kadhafi. L'intervention massive de l'Etat et la suppression des sources de l'accumulation privée de richesses devaient permettre d'y parvenir. L'abolition du salariat – les salariés devenant des « associés », – l'interdiction des loyers, la suppression des intermédiaires non productifs, à commencer par le commerce privé, ont constitué les mesures les plus radicales adoptées à la fin des années 70. La chute des revenus pétroliers des années 80 a rapidement révélé la non-viabilité d'un système qui avait entravé la diversification et reposait sur une main-d'œuvre étrangère très nombreuse. L'expulsion de plus de la moitié des 560 000 travailleurs étrangers présents en Libye en 1983 a affecté des pans entiers de l'économie. Les difficultés ont conduit à un certain assouplissement de la doctrine économique. Le petit commerce privé a été autorisé, l'artisanat encouragé et les privatisations envisagées. En septembre 1992, la loi nº 9 a fixé le cadre des activités du secteur privé et des privatisations.

La volonté de supprimer tous les pouvoirs intermédiaires, de faire un pas de plus dans l'instauration du pouvoir direct des masses *(Jamahirya)*, s'est manifestée dans la mise en place d'un nouveau découpage administratif en 1 500 communes disposant de l'autonomie financière et de gestion des services publics. Le colonel Kadhafi a également présenté le projet de distribuer directement à la population libyenne la moitié des revenus pétroliers du pays et de réduire en conséquence les responsabilités de l'Etat, notamment dans les domaines de l'enseignement et de la santé. Deux grands hôpitaux de Tripoli ont déjà été privatisés au bénéfice de leur personnel.

A. C.

SECTEUR • Le tourisme

Concentrations

Le tourisme mondial est reparti de l'avant en 1992 malgré la récession. Avec 476 millions, le nombre d'arrivées de touristes internationaux a progressé de 4,6 % en 1992, effaçant le recul de 1 % provoqué par la guerre du Golfe en 1991. Les recettes du tourisme ont augmenté de 6,8 %, comme en 1991, pour atteindre 279 millions de dollars (1 534 millions de francs). La France, notamment, a bien tiré son épingle du jeu, restant le deuxième pays en termes de recettes touristiques, devant l'Espagne et l'Italie, et le premier pays d'accueil pour la deuxième année consécutive.

Une amélioration que l'on retrouve dans les résultats des entreprises. Premier voyagiste français (mais onzième européen), Nouvelles Frontières a dégagé l'an passé 160,6 millions de francs de bénéfices, soit une hausse de 42 %, pour un chiffre d'affaires de 5 milliards de francs. Le Club Méditerranée, *premier groupe de tourisme français* et sixième européen, a dégagé un bénéfice du même ordre, mais pour un chiffre d'affaires de 8 milliards de francs environ.

A long terme, les perspectives de croissance sont rassurantes : selon une enquête de l'Organisation mondiale du tourisme, le nombre des touristes voyageant à l'étranger atteindrait 935 millions en 2010, soit un doublement du marché touristique en vingt ans. Toutefois sur la décennie 90, la croissance des activités touristiques serait plus lente : 3,2 % par an en moyenne sur la période 1990-1995, 4,4 % de 1995 à l'an 2000. Si l'Europe et l'Amérique du Nord vont continuer de perdre des parts de marché, *notamment au profit de l'Asie du Sud et du Sud-Est (voir graphique)*, elles resteront les destinations privilégiées, comme aujourd'hui.

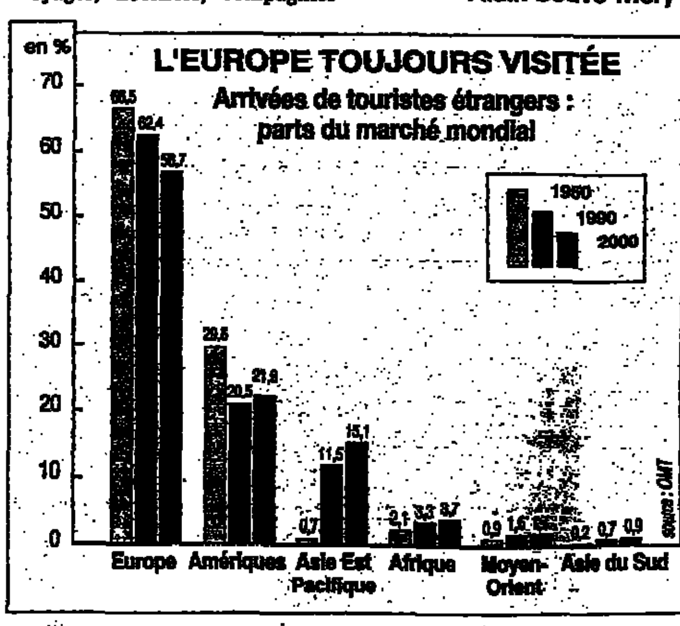
Mais cette croissance devrait être accompagnée dans les dix ans à venir d'une mutation de l'industrie touristique, qui n'a pas encore opéré *« sa mue capitalistique »*. Selon Antoine Cachin, secrétaire général du Club Med, *« elle sera très fortement structurée par les grands opérateurs d'aujourd'hui »*. Ceux-ci, organisateurs ou distributeurs de voyages, hôteliers, compagnies aériennes, ont déjà commencé un double mouvement de mondialisation et de concentration, horizontale et verticale, vers l'amont ou vers l'aval, en même temps qu'ils s'efforcent de suivre la segmentation de la demande par une politique de marques spécialisées.

Ainsi Nouvelles Frontières et le Club Méditerranée ont pris des participations dans des compagnies de charters : Corsair pour la première, Air Liberté pour le second, qui a trouvé cette participation dans la corbeille des clubs Aquarius, repris en 1991.

Côté compagnies aériennes, Air France a formé en janvier 1993 un nouvel organisateur de voyages baptisé Jet Tours, dont elle détient la majorité, en fusionnant sa filiale Sotair (regroupant les marques Jet Tours, Jumbo et Eldorador) avec son concurrent SFTA (marques Chorus Tours, Touring, Cruisair, Kappa Club). AOM (née d'Air outre-mer et de Minerve) a, de son côté, pris le 15 avril dernier une participation de 50 % dans le voyagiste TGDI, actionnaire majoritaire des sociétés Voyag'air VPS/Sirocco et Mooving. Côté hôteliers, Accor, premier groupe mondial, par son OPA sur la Compagnie internationale des wagons-lits, a mis la main sur le premier réseau européen de voyages d'affaires, Wagons-Lits Travel.

Les groupes français essaient ainsi de se rapprocher des géants du tourisme européens comme les allemands TUI et LTU, ou du premier groupe britannique de tourisme, Thomson Travel Group. Celui-ci est présent dans la production de voyages (avec Thomson Holidays), la distribution (avec Lunn Poly, le *plus grand réseau du Royaume-Uni*) et le transport charter (avec Britannia). LTU, déjà propriétaire depuis juin 1992 de Thomas Cook, second voyagiste britannique, vient d'acquérir, par l'intermédiaire de celui-ci, Marlin Travel, premier distributeur canadien de voyages. Par ailleurs, Thomas Cook et Airtours, autre voyagiste britannique, sont en sévère concurrence pour le contrôle d'Owners Abroad, le premier détenant 20 % du capital, le second 35 %.

Alain Beuve-Méry



Les graphiques et cartes de ce supplément sont réalisés par le service infographique du *Monde*.

«Initiatives» : contre la fatalité du chômage

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

BOURSE

CINQUANTIÈME ANNÉE - N° 15018 - 7 F

MERCREDI 12 MAI 1993

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Les Croates eux aussi...

UN cessez-le-feu conclu entre les chefs des communautés musulmane et croate de Bosnie-Herzégovine a permis de ralentir, mardi 11 mai, les combats entre les forces de ces deux communautés à Mostar, cité historique déjà terriblement endommagée lors des affrontements qui avaient permis, il y a près d'un an, aux Croates et aux Musulmans de bouter les unités serbes hors de la ville. Selon des «casques bleus» stationnés sur place, les affrontements de dimanche et lundi ont encore donné lieu à des scènes de «purification ethnique» devenues tragiquement «ordinaires» dans la région. Les observateurs de l'ONU ont rapporté que plusieurs centaines de personnes ont été raflées par les forces croates, pour être rassemblées dans un stade de Mostar, avant d'être emmenées en autocar dans une usine d'une agglomération voisine.

«La guerre entre Serbes et Musulmans, c'est la demi-finale. La finale, elle, se jouera entre Croates et Musulmans.» Cette réflexion, on pouvait l'entendre dès octobre dernier à Sarajevo, à l'occasion des premiers heurts sanglants entre les forces des deux communautés bosniaques, en principe alliées face à l'agresseur serbe. Depuis l'automne, les différends n'ont fait que s'amplifier entre Croates et Musulmans, alors que les dirigeants des deux populations ont approuvé et signé le plan de paix international de Cyrus Vance et David Owen.

LE paradoxe n'est qu'apparent. Car ce plan de paix n'a fait que creuser encore un peu plus le fossé entre ces deux communautés, dont les dirigeants ont des conceptions radicalement opposées de l'avenir de la Bosnie-Herzégovine. Les Croates veulent un Etat confédéral le plus largement décentralisé, nombre d'entre eux militant même ouvertement pour un rattachement pur et simple à la Croatie des provinces où ils sont majoritaires. A l'inverse, les Musulmans prônent l'établissement d'un Etat le plus centralisé possible.

Or, en découpant la Bosnie-Herzégovine en régions autonomes selon des critères ethniques, la communauté internationale a, indéniablement, favorisé les Croates. Il ne restait plus à ces derniers qu'à faire du zèle dans l'application du plan et afficher un grand «légalisme international», sans lésiner sur la brutalité, pour exiger des forces musulmanes présentes dans leurs zones qu'elles se soumettent ou se replient ailleurs. C'est ce qui s'est passé, avec tous les excès que l'on a pu noter sur le terrain – tueries, villages incendiés, populations chassées de leur terre.

LA Croatie a, elle-même, eu à souffrir de la «purification ethnique» pratiquée par les Serbes et héberge aujourd'hui plusieurs centaines de milliers de réfugiés bosniaques. On peut donc s'étonner qu'elle se fasse complice des forces croates de Bosnie-Herzégovine dans leurs opérations anti-musulmanes, ne serait-ce que par le soutien matériel que le régime du président Franjo Tudjman leur apporte. Quant à la communauté internationale, son attitude est, une fois de plus, d'une remarquable ambiguïté. Car, à l'exception d'une condamnation de pure forme du Conseil de sécurité, on est loin, aujourd'hui, du tollé qu'avait soulevé, en janvier dernier, l'offensive lancée par l'armée de Croatie pour récupérer un peu de son propre territoire.

Lire les articles de FLORENCE HARTMANN et de PHILIPPE LEMAITRE pages 4 et 5

M 0147 - 0512 0 - 7,00 F



La présentation du collectif budgétaire et le débat parlementaire sur la réforme du code de la nationalité

La volonté de réduire les déficits publics l'emporte sur le souci de relance

Le premier ministre a présenté au conseil des ministres réuni exceptionnellement, lundi 10 mai, son «programme de redressement économique et social» ainsi que le projet de loi réformant le statut de la Banque de France. Le plan d'Edouard Balladur pour réduire le déficit budgétaire et apurer les déficits des régimes de protection sociale (maladie et retraite) s'accompagne de mesures de soutien aux entreprises, pour favoriser la création d'emplois, qui bénéficieront essentiellement aux PME. Si le patronat – notamment celui du bâtiment et du logement – est globalement satisfait des projets du gouvernement, les syndicats ouvriers émettent de sérieuses réserves sur l'évolution du pouvoir d'achat des ménages. La volonté de réduire les déficits publics l'emporte sur le souci de relance. Le projet de réforme des statuts de la Banque de France a pour objectif de les mettre en conformité avec le traité de Maastricht.

Pour limiter le déficit budgétaire à 2,5 % du produit intérieur brut (PIB) en 1997, rééquilibrer les comptes de la Sécurité sociale et réformer le régime des retraites, le plan du gouvernement comporte deux grandes parties : l'une qui a pour but d'assainir les comptes publics, l'autre qui a pour ambition de soutenir l'activité et donc les créations d'emplois. L'effort supplémentaire demandé aux Français (essentiellement aux ménages) atteint 67 milliards de francs en année pleine. Le dispositif de redressement inclut des économies budgétaires (21,5 milliards de francs), une augmentation des taxes sur les carburants (28 centimes par litre) et sur l'alcool, une augmentation de la contribution sociale généralisée (qui passe de 1,1 % à 2,4 %, une partie de l'augmentation étant déductible); il suggère un allongement jusqu'à quarante annuités de cotisation pour la constitution des retraites et la modification de leur calcul, et la préparation d'un plan de 30 milliards d'économies sur les dépenses d'assurance-maladie. Le plan de soutien à l'activité comprend des aides au bâtiment et aux travaux publics, aux PME et aux agriculteurs.

MONDE DU TRAVAIL

ET SI JE FAIS UNE DEMANDE ÉCRITE POUR ACCÉDER À VOTRE NATIONALITÉ, ÇA SUFFIT ?

Remèdes à risques

par Michel Noblecourt

Même si le choc a été amorti par l'annonce préalable de la plupart des mesures, *«l'ambitieux programme de redressement»* présenté par Edouard Balladur, lundi 10 mai, le jour du douzième anniversaire de la première élection de François Mitterrand, est bel et bien un rude remède. C'est aussi, comme l'a indiqué le premier ministre, *«une première étape»*, celle de l'urgence de l'assainissement. Plutôt que d'écouter ceux qui lui conseillaient de laisser filer des déficits déjà astronomiques – au risque, en accroissant l'endettement, de mettre en péril la santé du franc et donc de freiner la baisse des taux d'intérêt, – M. Balladur a préféré frapper fort en enrayant l'envolée des déficits du budget de l'Etat et des régimes sociaux. Une exigence de rigueur qui est dictée aussi par la perspective ouverte par le traité de Maastricht sur l'union économique et monétaire. Cette médecine sévère fait porter l'essentiel de l'effort sur les ménages.

Lire la suite page 18

Lire également

Les députés limitent le droit du sol

Les députés devaient examiner, mardi 11 mai, la proposition de loi réformant le code de la nationalité déjà votée par le Sénat en 1990. Le gouvernement ne souhaite pas voir amendé un texte qui exige des enfants nés en France de parents étrangers qu'ils manifestent la volonté de devenir français. L'opposition appelle à manifester contre une réforme qui risque, selon elle, d'alimenter la xénophobie.

par Philippe Bernard

Qui peut devenir français et à quelles conditions? Pour leur premier grand débat législatif, les députés issus de la vague électorale de mars s'attaquent à une question ambitieuse et controversée. Le débat sur le renforcement de l'identité française n'est pas nouveau, mais la triple crise économique, urbaine et politique qui le relance aujourd'hui lui donne une acuité particulière, propice aux dérapages.

Réformer quelques articles du code de la nationalité ne remettra pas en cause les fondements de ce qui relie les Français.

Lire la suite et nos informations page 8

Une encyclique du pape sur la morale

Annoncée depuis 1987, l'encyclique de Jean-Paul II sur les fondements de la morale de l'Eglise catholique, intitulée *Splendor Veritatis* «Splendeur de la vérité» est sur le point de paraître à Rome. Le texte fait l'objet d'ultimes mises au point rendues nécessaires par les critiques de l'opinion sur les positions de l'Eglise touchant à la prévention du sida ou à la fécondation *in vitro*.

Lire page 24 l'article d'HENRI TINCQ

Azerbaïdjan : les fruits amers de l'indépendance

Défait sur le front arménien et déçu par la Turquie, le seul Etat musulman de l'ex-URSS qui ait boudé la CEI s'interroge sur son choix

BAKOU

de notre envoyée spéciale

L'Azerbaïdjan, pays en guerre «non déclarée», vit depuis plus d'un mois – depuis le dernier en date de ses reculs face aux Arméniens – sous *«régime d'état d'urgence»* : couvre-feu et censure des médias. Il y a deux ans encore, c'étaient les troupes soviétiques qui l'imposaient – après leur entrée sanglante dans Bakou. Aujourd'hui, c'est le nouveau pouvoir indépendant, dont la police militaire (*harbi polisi*, dit-on en azéri, c'est-à-dire en turc) dresse quelque barrages dans la capitale, d'apparence calme par ailleurs.

La grande esplanade face à la Caspienne – où, depuis 1988, les meetings ont rythmé l'histoire, inachevée, de la «sortie d'empire» du pays – reste vide aujourd'hui. Dix camions d'aide humanitaire y attendent un départ pour l'ouest du pays, où campe le gros des nouveaux réfugiés de la guerre du Karabakh : ce sont ceux de l'Iran, où vivent au moins 8 millions d'Azéris, plus qu'en Azerbaïdjan même. Le regard triste allant des camions aux barrages, Zaour soupire : *«Nous sommes devenus le pays des imbéciles, dirigés par de nouveaux bolcheviks»*. Zaour est azéri et il a voté pour le président du Front populaire d'Azerbaïdjan (FPA), qui accéda au pouvoir il y a un an. Ce mouvement, qui promettait gloire, indépendance, démocratie et victoire contre les Arméniens, a été lancé par quelques intellectuels anti communistes, mais le gros des troupes était recruté très loin de l'intelligentsia. Désormais, Zaour, comme la majorité de la population – de l'aveu même des dirigeants du Front – ne lui fait plus confiance. Et il répète le nouveau leitmotiv des Azerbaïdjanais : *«Seul Aliev pourrait faire quelque chose.»*

Gueidar Aliev, c'est l'ex-homme fort du pays, l'ex- «ami» de Brejnev, formé dans le sérail du KGB, qui sut faire de l'Azerbaïdjan, dans les années 70, une des «vitrines» de l'URSS. Qu'il soit devenu celui qu'on attend, car tout va mal pourrait donc se comprendre, surtout après le retour de quelques-uns de ses ex-collègues à la tête d'autres Républiques, comme la Géorgie. Mais Aliev, à qui chacun reconnaît certes de fortes capacités, est un homme âgé, marqué, resté de 1987 à 1991 à l'écart de la politique. Et sa nouvelle popularité semble traduire d'abord la profondeur de la crise de la société azérie.

On murmure à Bakou qu'un chiffre accablant a été déposé sur le bureau présidentiel : depuis le début du réveil démocratique, qui a malheureusement coïncidé ici, comme en Arménie, avec le conflit du Karabakh, 68 % des cadres auraient quitté le pays, pour la Russie ou l'Occident. Il s'agit de l'élite urbaine et «russifiée», qui fut *«cosmopolite»* avant les pogroms anti-arméniens et la fuite des rescapés, suivis du départ de la majorité des juifs, de beaucoup de Russes et même d'Azéris. Ceux qui ont pris les places libres, avec généralement pour seul viatique leur carte du FPA, n'ont guère eu d'autre ressource que de développer la solide tradition de leurs prédecesseurs, celle de toutes les zones méridionales de l'ex-URSS : les pots-de-vin.

SOPHIE SHIHAB

Lire la suite page 3

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA; Maroc, 8 DH; Tunisie, 850 m; Allemagne, 2,50 DM; Autriche, 25 ATS; Belgique, 45 FB; Canada, 2,25 $ CAN; Antilles-Réunion, 9 F; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA; Danemark, 14 KRD; Espagne, 190 PTA; G.-B., 85 p.; Grèce, 250 DR; Irlande, 1,20 £; Italie, 2 400 L; Luxembourg, 46 FL; Norvège, 14 KRN; Pays-Bas, 3 FL; Portugal, 190 esc; Sénégal, 450 F CFA; Suède, 15 KRS; Suisse, 1,90 FS; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

DÉBATS

Démocratie

Un entretien avec François Furet

« La discussion du totalitarisme communiste est le grand préalable aux retrouvailles intellectuelles des deux parties de l'Europe »

Les ministères de la culture et des affaires étrangères organisent depuis 1991 un programme de colloques intitulé « Tocqueville et la démocratie ». Ces colloques se tiennent dans les pays de l'Est dès que l'une ou l'autre des grandes œuvres de Tocqueville y est traduite ou republiée. Ils réunissent des intellectuels d'Europe centrale et orientale et des Français, dont François Furet, historien et directeur d'études à l'EHESS, à qui Evelyne Pisier, directeur du livre et de la lecture, sur le point de quitter son poste, en a confié la responsabilité scientifique.

« Vous allez animer, la semaine prochaine à Cracovie, les travaux d'un colloque sur « les religions et les mœurs démocratiques à partir de l'approche tocquevillienne ». Il s'agira du 6e colloque de cette série. Pourquoi avoir choisi Tocqueville comme centre de ces rencontres entre des intellectuels français et des intellectuels de l'univers ex-communiste ?

– En fait, le choix n'est pas venu de moi, mais d'Evelyne Pisier, qui a pris l'initiative de ces réunions et qui les a organisées dans le souci d'offrir aux intellectuels de l'Est un cadre de dialogue rigoureux, ouvert sur l'actualité, et ancré dans la durée. Il ne me paraissait pas difficile de justifier la pertinence d'une telle proposition. Son originalité tranchait sur tant de colloques d'un jour. C'est pourquoi j'ai accepté. Tocqueville, en effet, est un penseur de la démocratie, au sens le plus général du terme : le monde de l'égalité entre les hommes, et l'inquiétude, l'angoisse même qui traverse ses livres tient à ce que la démocratie, condition de l'homme moderne, ouvre la voie soit à des sociétés où le citoyen est libre, soit à des sociétés où l'Etat est tout-puissant. Il ne faut pas pour autant en faire un penseur du totalitarisme, ou un prophète. Mais enfin, les problèmes qu'il a posés d'une manière si originale sont plus que jamais présents à la fin du XXe siècle, au moment où vient de faire faillite l'ambition de construire un monde social postdémocratique, ou postbourgeois. Il n'est que de regarder la vogue de la pensée de Tocqueville en France, pour comprendre *a fortiori* sa résonance dans l'Europe ex-communiste.

» En plus, Tocqueville est un auteur comparatiste, dont la pensée procède constamment par mise en parallèle de plusieurs histoires nationales ou de plusieurs sociétés : Etats-Unis, France, Angleterre, Allemagne aussi, à la fin de sa vie. Il ne peut être enfermé dans une seule discipline, mais mêle au contraire droit, histoire, sociologie, philosophie, science politique. Penseur politique écrivant sur plusieurs partitions, il ouvre un vaste champ au débat sur la société moderne, qu'il s'agisse des mœurs, des institutions, des lois, des rapports sociaux, du religieux, du national, etc. *La Démocratie en Amérique*, dont chacun sait que le titre cache une étude qui déborde le cas américain, est probablement aujourd'hui un des livres les plus universels par les questions qu'il pose.

» Cela étant dit, il serait bien évidemment absurde de limiter à Tocqueville le cadre de ces échanges. *La Démocratie en Amérique* nous a servi de prétexte et de point de départ. Nos interlocuteurs des différents pays de l'Europe ex-communiste attendaient moins de ces rencontres des discussions inédites entre spécialistes de Tocqueville telle Françoise Mélonio que des échanges plus généraux où la situation de chacun d'entre eux n'a cessé d'affleurer. Les délégations françaises rassemblent d'ailleurs à côté de spécialistes de Tocqueville, des gens qui ont réfléchi sur la démocratie à partir d'autres textes ou d'autres approches, comme Luc Ferry, Pierre Hassner, Paul Thibaud ou Philippe Raynaud.

« Ailleurs la situation est différente »

– Dans quelle mesure peut-on avoir un langage commun avec l'Est, après tant et tant d'années où les sciences sociales ont été pratiquement frappées d'interdiction ?

– Tous ces pays ne sont pas dans la même situation. C'est en Russie que les dégâts sont les plus grands, parce que pendant trois générations, les étudiants, et par suite, les professeurs ont été privés des livres classiques. La sortie du communisme s'y accompagne parfois d'une lecture un peu sauvage d'auteurs ultralibéraux plus récents – Hayek et Nozick par exemple, – qui tend à simplifier les problèmes et les contradictions qui naissent des rapports entre capitalisme et démocratie. J'ai encore dans l'oreille les admonestations de Claude Lefort à nos amis russes sur la fragilité des droits individuels, faute de procédures destinées à les garantir, et de principes « formels » comme la séparation des pouvoirs.

» Ailleurs, la situation est différente. La Pologne n'a jamais été coupée complètement de l'Occident, notamment de la France. En Tchécoslovaquie, en Hongrie plus encore, la tradition de l'érudition allemande existe encore, affaiblie mais pas morte. A Novi-Sad, dans l'ex-Yougoslavie, où nous étions à la veille de l'éclatement de la guerre civile, la question nationale n'a cessé de peser sur nos débats, présidés par un grand « tocquevillien » serbe, Sreten Maric. En Roumanie, qui vient juste après dans l'ordre du malheur, l'attachement à la culture et à la langue française est touchant ; il peut être une des bases d'une renaissance intellectuelle, dont bien des germes existent. Le secrétaire d'Etat à la culture, M. Horvath, nous a accueillis en citant les articles qu'il avait pu écrire, en 1989, dans des revues confidentielles sur nos débats du Bicentenaire.

» Nous avons d'ailleurs essayé de varier l'ordre du jour de ces rencontres en fonction des situations et des intérêts particuliers de nos interlocuteurs : en mettant par exemple l'accent, à Moscou, sur le problème des rapports entre société civile et Etat ; à Bucarest, sur le poids de l'ancien régime et de la révolution dans les difficultés à établir un régime démocratique ; à Sofia, sur la place des intellectuels et des hommes de lettres dans les situations révolutionnaires ; ou demain, à Cracovie, sur la question des relations entre christianisme et démocratie. Nous avons l'habitude d'établir en commun avec nos partenaires la liste des rapports présentés à chacune de ces rencontres, de façon à tenir compte de leurs souhaits. Nous nous y adaptons de notre mieux.

– Comment définiriez-vous ce qu'ont en commun, dans les questions traitées, ces différentes rencontres ?

– La question omniprésente est bien sûr celle du totalitarisme communiste, dont tous nos interlocuteurs sortaient : c'est une expérience spécifique à l'Europe orientale et centre-orientale en général, même si ce totalitarisme a pris des formes différentes selon les nations concernées, les traditions préexistantes, les résistances offertes. A cette question l'œuvre de Tocqueville n'offre par définition pas de réponse directe. Mais on a pu, à partir d'elle, analyser la tradition socialiste européenne (notamment en 1848), le rapport de la culture révolutionnaire française, telle qu'il l'a décrite, avec l'esprit du bolchevisme, ou le rôle de la passion égalitaire dans les mésaventures de la liberté au XXe siècle. Sans parler de ces fameux chapitres qui terminent le deuxième volume sur le sombre pronostic d'un despotisme généralisé, plus ou moins inséparable du cours de la démocratie moderne. Despotisme « doux », il est vrai, selon Tocqueville, alors que ceux du XXe siècle n'ont pas eu ce caractère...

« Une belle idée »

» Avec ou sans Tocqueville, la discussion du totalitarisme communiste apparaît comme le grand préalable aux retrouvailles intellectuelles des deux parties d'Europe qui ont été séparées depuis la fin de la guerre. Car elle seule rend ou rendra possible une prise de conscience commune à deux ensembles de nations qui ont eu depuis un demi-siècle et plus encore pour l'ex-Union soviétique des expériences historiques différentes. Après tout, l'idée communiste est une invention occidentale, dont les nations de l'Europe de l'est ont fait les frais. Ce ne devrait pas être si difficile pour les intellectuels de l'Ouest – et nous autres Français en particulier – d'accepter aujourd'hui d'en faire l'inventaire critique, dans un débat avec ceux qui en ont connu l'expérimentation *in vivo*. Comme on sait, cet inventaire n'est pas forcément drôle, mais il est la condition d'un dialogue retrouvé avec « l'autre Europe », et de la formation d'une conscience véritablement européenne.

– Et après Cracovie ?

– Après Novy-Sad, Prague, Bucarest, Sofia, Moscou et Cracovie, pourquoi pas Budapest et Zagreb, si la traduction est prête ? Mais Evelyne Pisier avait aussi le projet de terminer la chaîne des colloques par une grande rencontre à Paris réunissant l'ensemble des délégations. C'est évidemment une belle idée. »

Propos recueillis par
JEAN-MARIE COLOMBANI

Diplomatie

La France et les pays arabes

par Antoine Basbous

LES pays arabes ont très favorablement accueilli le retour de la droite au pouvoir en France. Du Golfe à l'Atlantique, l'image d'une « France gaullienne » rassure davantage que celle des socialistes, réputés *« proches d'Israël »*. Pourtant, cette perception n'est pas forcément justifiée. Avant de se rendre en Israël en mars 1982, François Mitterrand avait réservé à l'Arabie saoudite sa première visite d'Etat. Il fut aussi le premier parmi ses pairs européens à recevoir Arafat, après avoir tiré l'OLP de ses mauvais pas militaires à Beyrouth en 1982 et à Tripoli en 1983.

Les pays arabes sont des partenaires essentiels de la France dans les domaines économique, politique, de la sécurité et de l'immigration. Or, ces pays ne font plus front commun autour d'une *« cause centrale »* unique, celle de la Palestine. Chaque Etat doit gérer désormais de multiples préoccupations, spécifiques ou communes. Les Arabes du Conseil de coopération du Golfe (CCG), sous la houlette de l'Arabie saoudite, s'intéressent avant toute chose à leur sécurité.

Un nouveau « plan Marshall »

Cette sécurité exige d'abord qu'ils se prémunissent contre toute nouvelle menace extérieure, grâce à des alliances nouées avec l'Occident, ar renforcement de leur protection intérieure et à l'encadrement de leurs intégristes. A leurs portes, deux dangers subsistent : celui de Saddam Hussein qui a pu assister à la valse des dirigeants de la planète, de Gorbatchev à Bush et de Mme Thatcher à Shamir. Mais leur souci majeur, c'est le réarmement de l'Iran, pays toujours désireux d'exporter sa révolution et dont le modèle intégriste a fait des émules. Le Soudan, quoique sunnite, applique la Charia à la lettre. Les intégristes risquent de faire vaciller les pouvoirs algérien et égyptien. Ils sont bien implantés en Jordanie, chez les Palestiniens, au Liban et au Koweït.

Deuxième cercle de pays arabes : les pays limitrophes d'Israël. Ceux-là tentent – notamment la Jordanie et la Syrie – de parvenir à des arrangements de paix avec l'Etat hébreu sans pour autant risquer un désaveu ou un renversement par leur opposition intégriste. Comment ne pas noter l'évolution fulgurante des peuples de la région ? Leur perception de l'Etat hébreu n'est plus « diabolisée ». Même les chefs des intégristes palestiniens, égyptiens, soudanais et libanais ont récemment reconnu Israël. La paix sera l'aboutissement normal d'un processus psychologiquement bien engagé, malgré la rage des ultras de tous bords. Israël, de son côté, a fini par reconnaître l'entité palestinienne en cours de gestation.

La France et l'Europe, qui n'ont pu être parmi les initiateurs du processus de paix, devraient retrouver la place qui leur revient et être associés à un nouveau « plan Marshall » pour le Proche-Orient. La France trouvera sans doute le mode d'emploi pour réanimer l'amitié qui l'a toujours liée au Liban. Ce pays est réduit au rang d'une préfecture syrienne, opération facilitée par les déchirements de sa communauté chrétienne et par le laisser-faire américain qui a sacrifié le pays du Cèdre pour obtenir la participation de Damas à la croisade anti-Saddam.

Le troisième cercle arabe, celui de l'Afrique du Nord, est, plus que tout autre, livré à l'assaut de l'intégrisme : le Soudan est conquis, l'Egypte et l'Algérie sont menacées, la Tunisie a résisté au choc, le Maroc consolide sa stabilité et son relatif développement économique. La mise au ban des nations de la Libye, pour cause de terrorisme international, incite le bouillant colonel Kadhafi à la retenue.

Ce monde arabe quasiment éclaté présente pour la France des enjeux stratégiques de premier ordre :

1. – La sécurité et l'abondance de l'approvisionnement du monde en pétrole, ainsi qu'une participation active aux efforts de défense des pays amis, notamment ceux du Golfe. La France a prouvé qu'elle était dans ce domaine un partenaire fiable.

2. – Une politique de développement économique concertée notamment avec les pays qui lui sont les plus proches. Elle contribuerait à freiner la vague d'immigration vers l'Hexagone, à accroître le niveau de vie des populations locales et à couper l'herbe sous les pieds des intégristes.

3. – Une plus grande ouverture du marché français aux capitaux arabes. Après le scandale de la BCCI et les ennuis d'éminentes personnalités du Golfe aux Etats-Unis, après la dépression subie par la livre, la France est mieux placée pour attirer les réserves du Golfe estimées à quelque 400 milliards de francs français. Pour cela, il lui faut aller à la rencontre des capitaux en mettant en avant les atouts d'un franc fort et ceux des privatisations à venir.

▶ Directeur de l'Observatoire des pays arabes.

Mémoires

Laxismes d'Etat

par Pierre Hunt

IL fut un temps où la République défendait farouchement sa respectabilité et où l'Etat, sans être impénétrable, se devait d'être laconique. Ce temps est bien révolu. Déjà Mme Giroud et M. Decaux nous avaient ouvert les portes du conseil des ministres. Ils avaient l'excuse d'être des écrivains de passage bien que la réserve d'un Malraux eût pu les inspirer. Et l'on n'imagine guère qu'ils aient eu à connaître des secrets d'Etat.

Il en va autrement pour ceux qui, par nature ou par fonction, se consacrent au service de l'Etat dont ils deviennent alors les « serviteurs infidèles » dans la mesure où ils utilisent ce qui ne leur appartient pas. M. Huchon, à peine sorti de la rue de Varenne, nous décrit les jours tranquilles de M. Rocard à Matignon, durant lesquels les clans s'affrontent pour le pouvoir, dont la France n'est plus que la toile de fond. Voici plus grave : M. Jacques Attali nous livre tous les secrets de l'Elysée, dans un *Verbatim* qui exploite sans vergogne documents et confidences que seule l'appartenance au plus étroit cercle du pouvoir permet de détenir. Or le premier, directeur de cabinet du premier ministre, est un administrateur des finances. Le second, « conseiller spécial » du président Mitterrand, est membre du Conseil d'Etat. Ni l'un ni l'autre n'ont occupé leur fonction au titre d'un mandat politique ou électif.

Le souci de transparence si souvent invoqué de nos jours n'implique pas le « déballage » des informations recueillies à l'occasion d'une tâche de service public. Moins encore il n'autorise la révélation des agissements ou des opinions intimes des responsables ni l'utilisation de documents ou notes confidentielles concernant les affaires de la France ou sa position internationale. Ce « corpus » appartient collectivement à la nation et son exploitation est soumise à des règles qui paraissent bien ignorées de nos auteurs. Qu'est devenue la loi spéciale sur les archives que M. Giscard d'Estaing avait fait voter en 1979 ? Il est permis de douter que ces indiscrétions ou divulgations même autorisées (mais par qui ?) servent les intérêts de notre pays et soient du goût de nos partenaires.

N'y a-t-il pas confusion entre le service public et la politique, entre le journalisme et l'histoire ? De tels procédés doivent-ils être l'œuvre de ceux qui ont pour mission de servir l'Etat avec la protection de statut qui en résulte ? En 1960, de Gaulle déclarait devant le Conseil d'Etat : *« Rien n'est capital que la légitimité, les institutions et le fonctionnement de l'Etat. »*

En aucune façon, l'Etat ne doit être trahi par les siens.

▶ Ambassadeur de France (ancien porte-parole de l'Elysée).

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15 Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* », « Association Hubert-Beuve-Méry » Société anonyme des lecteurs du *Monde* Le Monde-Entreprises, M. Jacques Lesourne, gérant.

Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33
Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Imprimerie du « Monde » 12, r. M.-Gunsbourg 94852 IVRY Cedex

Le Monde PUBLICITE
Président directeur général : Jacques Lesourne
Directeur général : Michel Cros
Membres du comité de direction : Jacques Guiu. Philippe Dupuis. Isabelle Tsaïdi.
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia 75902 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 46-62-72-72
Télex MONDPUB 634 128 F
Téléfax : 46-62-98-73. - Société filiale de la SARL le Monde et de Médias et Régies Europe SA.

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE ou 36-15 - Tapez *LM*

ABONNEMENTS PAR MINITEL 36-15 – Tapez LEMONDE code d'accès ABO

ABONNEMENTS
PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 49-60-32-90 (de 8 heures à 17 h 30)

Tarif	FRANCE	SUIS.-BELG. LUXEMB. PAYS-BAS	AUTRES PAYS voie normale-CEE
3 mois	536 F	572 F	790 F
6 mois	1 038 F	1 123 F	1 560 F
1 an	1 890 F	2 086 F	2 960 F

ÉTRANGER : par voie aérienne tarif sur demande. *Pour vous abonner*, renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus

« LE MONDE » (USPS – pending) is published daily for $ 892 per year by « LE MONDE » 1, place Hubert-Beuve-Méry – 94852 Ivry-sur-Seine – France. Second class postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER : Send address changes to IMS of NY Box 1518, Champlain N.Y. 12919 – 1518.
Pour les abonnements souscrits aux USA INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach, VA 23451 – 2983 USA

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ, en indiquant leur numéro d'abonné.

BULLETIN D'ABONNEMENT

DURÉE CHOISIE

3 mois ____ ☐

6 mois ____ ☐

1 an ____ ☐

Nom : ____
Prénom : ____
Adresse : ____
Code postal : ____
Localité : ____
Pays : ____

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

301 MON 01 PP.Paris RP

ÉTRANGER

ITALIE : le voyage du pape en Sicile

Jean-Paul II chez les victimes et les bourreaux

La visite du pape en Sicile *s'est achevée*, lundi 10 mai, par une visite aux détenus de *la prison de Malaspina*. Les acteurs de la lutte anti-Mafia se sentent confortés par la fermeté des propos de Jean-Paul II contre les membres de l'Honorable Société.

CALTANISSETTA

de notre envoyée spéciale

La Sicile, le jour «après»... La véhémente diatribe de Jean-Paul II contre la Mafia, la veille à Agrigente, est encore dans tous les esprits, ce lundi 10 mai, à Caltanissetta. Dans les petites rues qui *montent à l'assaut de la vieille cité* règne l'atmosphère fébrile des grandes mobilisations.

«J'ai cru revivre hier l'appel historique de Paul VI aux Brigades rouges en 1978, en entendant le pape interpeller directement les mafieux pour les inciter à se convertir. Je crois que nous venons de franchir un pas, irréversible, y compris pour l'Eglise qui, après pareil appel, ne pourra plus entretenir certaines ambiguïtés, mais devra au contraire s'engager sans réserve.» Venu de Palerme, le père jésuite Bartolomeo Sorge, une des figures locales de la lutte anti-Mafia, ne s'en cache pas, Jean-Paul II l'a impressionné. Sans doute n'est-il pas le seul, la veuve du juge Borsellino a envoyé des *remerciements et le président de* la région, en verve, salue *«l'effet galvanisateur de la colère du Christ»*.

Redonnant cours au même élan d'enthousiasme et d'indignation qui l'a emporté la veille, Jean-Paul II, improvisant devant les 15 000 personnes rassemblées dans le stade, au milieu des *choeurs et des chants, a parlé de «la valeur prophétique de la musique»* pour donner à la Sicile le message d'*«harmonie»* dont elle a tant besoin. En l'entendant lan*cer un nouvel appel contre «les faux idéaux, la drogue, les gains et les succès faciles»*, les habitants de Caltanissetta ont pu oublier un moment que leur ville, *qui a survécu* aux tourmentes grecques, aux appétits sarrasins ou normands, se laisse peu à peu asphyxier sous les tentacules de la pieuvre mafieuse : records de chômage, de corruption, d'illégalité.

Ce dernier a valu a la ville de rester dix mois sans conseil municipal. Record enfin de criminalité qui a jeté en prison il y a six mois, lors de *«l'opération Léopard»*, près de 200 personnes en une nuit. Une opération, déclenchée par les révélations du *«repenti»* Leonardo Messina de San-Cataldo, et qui a abouti au suicide d'un entrepreneur et d'un avocat.

Le pape est allé jusqu'au bout du voyage, accompagnant victimes et bourreaux pour tenter de les rapprocher. Ainsi, avant de s'entretenir brièvement avec la *veuve et les sœurs des juges Borsellino et Falcone, s'est-il rendu*, pour parler de rachat et d'espérance, *«cette plante qui pousse même dans les lieux les plus désolés»*, dans la petite chapelle surchauffée, au cœur de la prison de Malaspina, où l'attendaient 200 détenus.

Parmi eux, beaucoup sont *«tombés»* lors de *«l'opération Léopard»*. Il y avait aussi près de quatre-vingts mafieux, dont certains sous haute surveillance, *noyau dur de la «malavita»* auxquels il s'était si vivement adressé. Dialogue difficile, impossible ? Peut-être. De fait, mettant à profit la visite, un détenu avait écrit aux journaux locaux pour dénoncer ces faux *«repentis»* qui accusent *«des innocents par pur intérêt personnel»*.

Pourtant, pour accueillir Jean-Paul II, parmi les applaudisse*ments qui résonnaient étrangement*, Giovanni Piccillo, condamné à dix-sept ans de prison pour avoir tué à coups de hache deux jeunes gens, avait su trouver les mots nécessaires : *«La solitude est une terrible compagne qui n'enseigne que la souffrance»*, a-t-il répondu à Jean-Paul II, ajoutant : *«Le vrai bonheur disparaît dans le monde, car souvent les hommes ne veulent plus en payer le prix (...) Nous savons aller dans les espaces interplanétaires, mais nous avons perdu le chemin de nos consciences.»*

MARIE-CLAUDE DECAMPS

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE : délicate cohabitation

Divergences sur la politique étrangère entre le président Havel et son premier ministre

Le débat sur la guerre en Bosnie a mis en lumière les divergences qui opposent le président *Vaclav Havel* et le premier ministre Vaclav Klaus dans les choix de politique étrangère de la République tchèque. Leurs *positions respectives sur le* conflit et sur le rôle que peut *jouer Prague dans un éventuel* règlement illustrent deux visions *contradictoires de leur pays* dans le concert des nations. La presse et certains intellectuels se sont également engagés dans le débat, chacun prenant position pour ou contre le président.

PRAGUE

de notre correspondant

M. Havel a adopté, depuis le début du conflit dans l'ex-Yougoslavie, une ligne dure envers les Serbes, qu'il considère comme responsables des évènements en Bosnie. Il a même apporté son soutien, lors de son voyage à Washington pour l'inauguration du Musée de l'Holocauste, le mois dernier, à l'idée de bombardements par des avions de l'OTAN des forces serbes en Bosnie. M. Havel avait d'ailleurs comparé l'attitude du monde occidental face à la guerre en Bosnie à celle de la France et de la Grande-Bretagne à l'égard de la Tchécoslovaquie en 1938, lors des accords de *Munich*. M. Klaus tient *un discours* plus réservé, refusant *«les lectures simplistes et idéologiques du conflit bosniaque»*. *«Je n'oserais pas séparer les bons des méchants parce que les uns seraient communistes ou postcommunistes et les autres non communistes»*, a-t-il récemment déclaré. Son cabinet s'est opposé à l'envoi en Bosnie de militaires pour combattre, même sous le drapeau de l'ONU. Il a seulement accepté de fournir une aide humanitaire.

Approche moraliste ou commerciale ?

Les «deux Vaclav» se retrouvent ainsi en compétition pour arrêter la ligne de la diplomatie tchèque, dont le conflit bosniaque constitue un test. M. Havel, l'ex-intellectuel dissident et démocrate, espérait pouvoir continuer à peser sur la politique extérieure du pays, comme il le faisait à la tête de la Tchécoslovaquie. Cette prérogative était même une condition à sa candidature à la présidence tchèque. Or, l'étroitesse de sa marge de manœuvre ne peut que renforcer ses craintes initiales sur une cogestion de la diplomatie avec Vaclav Klaus.

Désireux de faire de son pays l'un des défenseurs de la liberté et de la démocratie dans le monde, M. Havel a toujours pris position en faveur des droits de l'homme, quel que soit le pays où ils étaient bafoués (Tibet, Cuba, Palestine, Yougoslavie,...). Le président, à qui l'entourage de M. Klaus reproche une approche *«moraliste»* et *«idéaliste»*, a également mis un point d'honneur à participer aux forums internationaux (CSCE, ONU, groupe de Visegrad, projet de Confédération européenne), *au grand dam du pragmatique M. Klaus*, qui entend privilégier les *«relations bilatérales»* avec les pays voisins et la CEE.

Les deux hommes ont aussi l'habitude de se contredire sur l'affaire de l'expulsion des Allemands des Sudètes en 1945, M. Havel *mettant* l'accent sur la nécessité de *«s'excuser»*, M. Klaus parlant de *«la possibilité d'indemniser les victimes tchèques du nazisme»*. De plus, le chef du gouvernement, *qui prend* rarement position sur des événements étrangers, sauf pour critiquer la *«bureaucratie européenne»*, le *«protectionnisme de la CEE»* ou le *«train de vie de la BERD»*, n'a pas l'intention de lui céder un pouce de pouvoir supplémentaire et refuse de penser à un «message» que Prague devrait faire passer à l'Europe et au monde.

Son refus de grandeur et sa conception *«utilitaire»* et *«commerciale»* de la politique étrangère, comme la qualifient des proches de M. Havel, jouissent du soutien d'une opinion publique frileuse, qui, selon les *sondages*, désapprouve les positions trop engagées du président et est opposée à 69 % à une participation militaire tchèque au conflit bosniaque.

MARTIN PLICHTA

Azerbaïdjan : les fruits amers de l'indépendance

Suite de la première page

Les militaires ne font pas exception. Les tarifs pour échapper à la mobilisation, décrétée maintenant pour plusieurs classes d'âge, sont connus de tous, et les purges successives parmi les rares officiers supérieurs azéris n'arrêtent pas les trafics d'influence, d'armes, de quotas d'exportation du pétrole ou *du caviar, etc.* Les besoins de l'armée saignent néanmoins à blanc les fonds du jeune Etat et perturbent toute activité. Un nouveau directeur du restaurant d'un hôtel pour investisseurs étrangers a démissionné au bout de quinze jours : des commandos venaient régulièrement lui prendre, *«contre reçu»*, ses stocks de denrées pour nourrir les troupes.

«Comme des bolcheviks», s'indigne Zaour, qui qualifie de *«nouveau Beria»* un jeune ministre de l'intérieur, Iskandar Gamidov. *Celui-ci, escorté de ses gardes qu'il* baptisa *«Loups gris»*, en référence au vieux rêve panturquiste, avait pris l'habitude de rosser personnellement les journalistes qui l'irritaient. *Il fut renvoyé fin avril*, non pas tant à cause de ses méthodes qu'à la suite d'injures grossières proférées publiquement envers Turgut Ozal, le défunt président de *la Turquie qui avait refusé* de promettre, lors de son ultime visite à Bakou, toute l'aide qu'escomptait l'Azerbaïdjan.

L'«après-Kelbadjar»

En *outre, aux mécontents «naturels»* – ceux qui ont perdu pouvoir et privilèges et ceux qui souffrent comme ailleurs de l'inflation – s'ajoutent les minorités nationales (plus de 30 % de la population, entre Russes, Lezguiens, Kurdes, Talyches, etc.) et les nouveaux partis d'opposition, *formés par plusieurs* ex-dirigeants du FPA ayant quitté un navire qui prend l'eau. Ce qui fait que les accusations d'autoritarisme brouillon, et sur*tout d'incompétence, fusent de par*tout à l'égard de l'équipe au pouvoir.

Jusqu'à l'an dernier, chaque recul face aux Arméniens était *exploité* par le Front populaire contre les dirigeants communistes : quatre d'entre eux ont ainsi perdu successivement leurs postes. Cette fois-ci, le président Aboulfaz Eltchibey, *élu en juin dernier, lors de* la «première élection libre» du pays, a tenu bon. La défaite a au contraire, pour la première fois, resserré le pays autour de son dirigeant, critiquable mais *légitime, et* non suspect de trahison. Pourtant, *chacun se demande : pour combien* de temps ?

Il reste en effet à organiser de nouvelles élections législatives. Or M. Eltchibey les a régulièrement repoussées, officiellement pour concentrer les efforts sur la défense du territoire. En effet, l'été dernier, une offensive militaire fut couronnée de quelques succès, grâce à une reprise en main énergique des unités armées disparates et rivales qui agissaient sur le front, ainsi qu'à la faveur de la cession d'armement lourd par la Russie, qui partageait alors entre les Républiques quelques *dépouilles de l'URSS et espérait* encore que l'Azerbaïdjan finirait par rejoindre la CEI...



Mais, prisonnier à la fois de ses promesses électorales et de ses convictions, sans doute aussi poussé par la Turquie – et, peut-être, par les compagnies pétrolières (BP et Amoco) qui se préparent à investir en Azerbaïdjan, – le président *Eltchibey, suivi par le* Melli-Medjlis (une Assemblée réduite qui a remplacé le vieux Parlement), confirmait à l'automne son refus d'intégrer les nouvelles instances *de coordination* de Moscou, militaires notamment. L'Arménie, elle, se gardait bien d'en faire autant et préparait sa contre-offensive, avec – au moins – la bienveillance de la Russie. Lancée en février, elle s'est poursuivie jusqu'à la prise de Kelbadjar, le 2 avril.

Les réactions de Bakou ont alors été à la mesure du désarroi de ses *dirigeants : l'un répondait à une* offre de médiation des militaires russes, l'autre allait à l'ONU et, pendant qu'un troisième jurait qu'il n'y aurait pas de négociations *tant que* Kelbadjar ne serait pas rendu, M. Eltchibey rencontrait, à Ankara, son homologue arménien, Levon Ter-Petrossian, et annonçait l'établissement entre eux d'un *«téléphone rouge»*. Les mauvaises langues ont aussitôt relevé que l'an dernier, quand la situation était moins accablante pour lui, M. Eltchibey avait publiquement refusé, *à Istanbul, de serrer la main* de M. Ter-Petrossian...

Puis consigne semble avoir été donnée aux médias azéris de cesser d'attribuer la déroute de Kelbadjar à l'aide accordée par la Russie aux Arméniens. Celle-ci n'a bien sûr pas pu être prouvée, du moins en ce qui concerne une aide sanctionnée *par Moscou aux opérations* militaires. En revanche, on sut vite à Bakou *qu'il n'y eut pas, à proprement* parler, de combats, mais une retraite pure et simple de quelques unités azerbaïdjanaises, non préparées à l'affrontement.

Mais la consigne avait un objectif relevant d'une autre constatation : *il fallait cesser de conforter* la population dans l'idée que seul un retour dans le giron de Moscou – ou, tout au moins, plus de souplesse à l'égard des Russes – pourrait sauver le pays. *Car la popularité d'Aliev prouve aussi que les Azerbaïdjanais, déçus du peu de* répondant des Turcs, se disent qu'ils pourraient eux aussi continuer à jouer la carte russe, comme le faisaient leurs dirigeants commu*nistes du temps de l'URSS*. Après tout, le poids de l'Azerbaïdjan, avec son pétrole, vaut bien pour Moscou – de plus en plus enclin à la «Realpolitik», comme le prou*vent ses militaires en Asie centrale* – celui d'une Arménie pauvre et enclavée qui n'a, elle, guère le choix de ses alliés.

Gueidar Aliev lui-même évite *bien sûr de prendre position. Il se* contente de créer un parti, baptisé non sans paradoxe Nouvel Azerbaïdjan, et de «régner» dans son fief du Nakhitchevan, petite *enclave coincée entre* Arménie, Turquie et Iran. Il a su la préserver de la guerre et de la famine en négociant avec tous ces voisins à la fois, quitte à se faire accuser de contribuer aux échecs militaires azéris, en empêchant l'ouverture chez lui d'un second front contre l'Arménie. *Qu'il soit malgré cela* devenu l'homme providentiel du pays en dit long, aussi, sur la lassitude de la population face à la guerre, lassitude qui ne peut guère s'exprimer *autrement*.

Le président Eltchibey, en tout cas, semble l'avoir compris. *Dans* des déclarations au quotidien libéral de Moscou *Nezavissimaïa Gazeta*, il affirme que Kelbadjar *«n'a pas éloigné les perspectives de paix»*, car, dit-il, cette victoire des Arméniens conforte la position *modérée du président* Ter-Petrossian face à son opposition *«expansionniste»*. Et, dans la foulée, il donne son accord au plan américano-turco-russe de reprise des négociations, en évoquant la nécessité de garantir, avec l'aide de forces d'interposition, les *«droits nationaux et civiques»* des Arméniens *du Haut-Karabakh. C'est un langage* plus souple que celui d'«avant Kelbadjar», et les Arméniens peuvent espérer avoir gagné un pari risqué, lancé avec leur offensive. A condition que les oppositions à M. Eltchibey, où les appétits de *pouvoir sont vifs*, continuent d'éviter toute surenchère sur le Haut-Karabakh, ce qui sera difficile à l'approche des élections, promises maintenant pour octobre. Et à condition *aussi que tout reste* calme dans l'ouest du pays autour de Giandja, où stationnent encore des parachutistes russes, ceux que Moscou voudrait voir assurer un rôle d'interposition, notamment à Kelbadjar. Le président Eltchibey avait exigé qu'ils se retirent avant le 2 avril, après qu'un chef de guerre local, promu général, eut tenté d'organiser un putsch avec leur concours. Or ces parachutistes *sont toujours là, le général n'a pas* été sanctionné et les députés du vieux Parlement ont tenté, début mai, de s'y réunir pour élire Aliev à leur tête – mais le quorum ne fut pas atteint.

«Celui qui dirigera le pays est celui qui saura plaire à Moscou» : cette réflexion, dite parfois avec *résignation*, parfois avec colère, termine le plus souvent les discussions, ces jours-ci, sur ce bord de la Caspienne.

SOPHIE SHIHAB

RUSSIE

M. Skokov, secrétaire du conseil de sécurité, a été limogé

MOSCOU

de notre correspondant

La purge, ou plus exactement la *«politique des cadres plus résolue»*, annoncée par Boris Eltsine au lendemain du référendum, commence à se traduire dans les faits. La présidence russe a ainsi confirmé, mardi 11 mai, le limogeage du secrétaire du conseil de sécurité Iouri Skokov, en principe *«appelé à d'autres fonctions»*. Personnage discret, sinon secret, M. Skokov coordonnait les activités d'un organisme lui-même entouré d'un certain mystère. Créé en avril 1992, le conseil réunit les principaux représentants de *l'exécutif* et joue, sur les grands problèmes intérieurs et extérieurs, un rôle consultatif auprès de M. Eltsine, qui le préside. M. Skokov, âgé de cinquante-quatre *ans, était issu du* «complexe militaro-industriel», et considéré comme l'un des représentants de «l'aile bureaucratique».

Cet homme de l'ombre, jusque là considéré comme un fidèle de M. Eltsine, avait fait sensation le 20 *mars* dernier lorsqu'il avait refusé d'approuver le décret par lequel M. Eltsine s'attribuait des pouvoirs *exceptionnels. L'initiative* de M. Eltsine avait également suscité l'opposition du vice-président Routskoï, du président du Parlement et de celui de la Cour constitutionnelle. Mais c'est le refus d'obtempérer *manifesté par* M. Skokov qui avait révélé l'étendue du malaise. M. Skokov était alors intervenu devant le Parlement et, tout en évitant de critiquer directement M. Eltsine, avait affirmé que la Russie souffrait d'un mal plus profond qu'une simple crise du pouvoir : il s'agit, avait-il expliqué, d'une véritable *«crise de l'Etat»*. Sept semaines plus tard, il a donc payé son insubordination. Les «radicaux» *de l'entourage eltsinien* y trouveront satisfaction, d'autant qu'un autre «bureaucrate», Iouri Petrov, avait été remplacé en janvier à la tête de l'administration du président par un transfuge *«libéral» du Parlement*, Serguei Filatov. Le limogeage de M. Skokov ne signifie pourtant pas forcément que M. Eltsine renonce à la composante «centriste» de sa politique, mais il constitue un clair avertissement à ceux qui refusent de se sentir liés par une allégeance personnelle au président.

JAN KRAUZE

La guerre dans l'ex-Yougoslavie et le rejet par les Européens de l'approche américaine fondée

Les Douze misent sur Belgrade pour imposer leur plan de paix

Amener, vaille que vaille, les Serbes de Bosnie à avaliser le plan de paix Vance-Owen, en s'appuyant sur la volonté manifestée par Slobodan Milosevic de ne plus fournir d'armes, de pétrole et d'équipements aux troupes de Radovan Karadzic. *Pendant le même temps, sanctuariser*, pour l'instant avec les moyens du bord, les «zones de sécurité» définies par la résolution 824 du Conseil de sécurité des Nations unies. Telle est, au moins pour les semaines à venir, *la stratégie sur laquelle se* sont mis d'accord les ministres des affaires des Douze, réunis, lundi 10 mai, à Bruxelles.

BRUXELLES (Communautés européennes)

de notre correspondant

La stratégie des Douze continue à être fondée sur la recherche de la paix et la mise en œuvre du plan Vance-Owen, même si elle devrait impliquer, pour être pleinement efficace, un déploiement important de troupes au sol afin de protéger les zones de sécurité et, si possible, le concours d'unités américaines et russes. Les Douze ont ainsi confirmé leur désaveu de la stratégie de force – levée de l'embargo sur les armes au profit des Musulmans de Bosnie, frappes aériennes – qui avait la préférence des Américains.

Leur joker aujourd'hui s'appelle Milosevic. Alain Juppé, le ministre français des affaires étrangères, constate qu'en dépit du scepticisme souvent exprimé les sanctions, renforcées par la résolution 820, et qu'applique maintenant la communauté internationale, ont eu de l'effet, et d'abord, *selon lui*, celui d'amener M. Milosevic à décider le blocage de la frontière entre les territoires occupés par des Serbes en Bosnie et la Serbie elle-même.

«Je ne place pas les relations avec les Serbes sur le plan de la confiance, mais sur celui du rapport de force. Avec les sanctions, il s'est passé quelque chose et, au moins au niveau du discours, leur comportement a changé. Tout en étant conscients des possibilités de double jeu, nous allons prendre au mot les autorités de Belgrade et nous allons leur proposer d'envoyer des observateurs pour contrôler l'embargo à la frontière serbo-bosniaque.» La démarche devrait être effective dans les jours à venir.

L'aide humanitaire conserve, pour les Douze, un caractère prioritaire, même si, avec la sanctuarisation des zones de sécurité voulue par l'ONU, elle prend une dimension nouvelle. Comment assurer la protection et l'approvisionnement de celles-ci? M. Juppé, après avoir rendu hommage au général Philippe Morillon, le commandant de la FORPRONU en Bosnie, qui, dit-il, fait au mieux avec les moyens dont il dispose pour donner un tour concret à la résolution du Conseil de sécurité, admet que c'est là le point faible de la politique communautaire.

Les quelques forces canadiennes ou ukrainiennes déployées à Srebrenica et à Zepa seraient bien en peine s'ils étaient attaqués. C'est vrai aussi des bataillons français de Sarajevo et de Bihac. Mais, fait remarquer M. Juppé, si l'attitude de Belgrade a vraiment changé, il devrait en résulter une certaine asphyxie des unités combattantes de M. Karadzic. *«Nous ne sommes pas dans une phase d'aggravation de ce conflit et nous devrions donc pouvoir nous contenter d'un système relativement léger de protection»*, note le ministre des affaires étrangères.

Au jour le jour

C'est pour conforter la situation *dans ces zones de sécurité* que les Français, appuyés par leurs partenaires, et en particulier par les Anglais – Douglas Hurd, le secrétaire au Foreign Office, s'est exprimé sur ce point avec beaucoup de netteté, – invitent les Etats-Unis, la Russie et d'autres à y dépêcher un minimum de troupes. *«Si les Américains, les Français, les Anglais, les Russes, les Canadiens sont présents, on y regardera à deux fois avant de les agresser; l'apport de 5 000 Russes et Américains changerait radicalement les données du problème»*, note M. Juppé.

Les Américains demeurent réticents et, de surcroît, s'ils changeaient d'avis, un certain nombre de problèmes tenant aux modalités d'exécution de l'opération devraient encore être résolus. La France ne veut apparemment pas entendre parler d'une opération purement conduite par l'OTAN. *«Ce sont des opérations de maintien de la paix qui impliquent la supervision d'un représentant spécial du secrétaire général de l'ONU»*, remarque M. Juppé, qui revendique, dans le cas où l'entreprise prendrait de l'ampleur, un commandement pour les Français. *«C'est peut-être dans ce contexte-là que nous pourrions accroître notre effort»*, ajoute-t-il.

Combien de temps les Européens entendent-ils tester ainsi la volonté de calmer le jeu exprimée par M. Milosevic? Il n'y a pas de réponse claire à ce sujet. Lord Owen, qui semble convaincu qu'un nombre croissant de Serbes *sont* favorables à la mise en œuvre de son plan, se montre confiant et explique qu'il faudra aviser au jour le jour, en fonction de la situation sur le terrain. On explique que les consultations se poursuivent avec les Américains, bien sûr dans une *excellente ambiance, mais personne* n'indique comment on réagirait, du côté européen, dans l'hypothèse où Washington persisterait à refuser d'envoyer des hommes pour protéger les zones de sécurité.

Les Douze se sont montrés préoccupés par les agressions et exactions commises par les forces croates, en particulier dans la région de Mostar. La «troïka communautaire» – des représentants du Royaume-Uni, du Danemark et de la Belgique – ira le faire savoir au président Tudjman. *«On interprète mal le plan de paix*, explique lord Owen, *il est fait pour favoriser le retour des réfugiés et, dans la province maintenant troublée, la coopération entre Croates et Musulmans. A Travnik, il est essentiel que le pouvoir soit partagé. Je ne suis pas prêt à laisser faire la force.»*

Quant à la situation, toujours *fragile*, en Macédoine et au Kosovo, *«nous souhaitons l'intensification de la présence internationale»*, résume M. Juppé. En Macédoine, où stationnent déjà des «casques bleus», cela ne pose pas de problèmes majeurs, mais il en est différemment au Kosovo, peuplé en très grande majorité d'Albanais, mais sous pouvoir serbe. Le dégel des relations avec M. Milosevic pourrait l'inciter à y accueillir un plus grand nombre d'observateurs.

PHILIPPE LEMAITRE

Suivant l'avis de membres influents du Congrès

Washington s'accorde un nouveau délai de réflexion sur une action militaire en Bosnie

Les Etats-Unis se sont accordé un délai de réflexion avant toute décision concernant une éventuelle action militaire en Bosnie. Ce délai répond aux vœux des Européens, mais aussi à celui de membres influents du Congrès, comme le démocrate Lee Hamilton.

WASHINGTON

de notre envoyée spéciale

Lee Hamilton, le président de la commission des affaires étrangères *de la Chambre des représentants*, devait rencontrer le président Clinton, mardi 11 mai, avec d'autres membres influents du Congrès, pour discuter de la situation en Bosnie et du résultat des dernières démarches de la diplomatie américaine en Europe. Ce *démocrate de l'Indiana* est d'autant plus écouté à la Maison Blanche que ses positions reflètent assez bien l'état d'esprit de nombreux élus, ces derniers jours du moins.

Convaincu que les menaces peuvent encore avoir un impact à court terme, Lee Hamilton est, *«pour le moment»*, opposé à l'idée de les mettre immédiatement à exécution en lançant des attaques aériennes contre les positions serbes de Bosnie; il n'est pas non plus en faveur d'une levée de l'embargo sur les armes à destination des Musulmans. Il entend camper sur ces positions si Belgrade applique réellement les sanctions promises contre les Serbes de Bosnie et si le cessez-le-feu tient entre Serbes et Musulmans.

«Les dernières attaques menées par les Croates n'arrangent rien», *a-t-il reconnu lundi* devant un groupe de journalistes européens, tout en doutant – à raison – que la majorité de ses compatriotes fassent une distinction entre les différents agresseurs dans cette situation très compliquée. Mais, dans l'éventualité où les Serbes de *Bosnie profiteraient* des tergiversations occidentales pour mener des actions d'envergure, il appuierait l'idée d'une opération militaire concertée.

«Un club de généraux à la retraite»

«Nous vivons des moments cruciaux et nous devons ajuster nos politiques au jour le jour. En tout état de cause, Washington n'agira pas unilatéralement, sans l'appui des alliés [Français et Anglais notamment] (...). *Ni les Etats-Unis ni aucun autre pays ne sont disposés à riposter à l'agression serbe en y mettant les moyens nécessaires, soit une force totale d'au moins 400 000 hommes. Certes, rares sont ceux qui n'ont pas de critiques à formuler à l'encontre du plan Owen-Vance, mais personne n'a mieux à offrir»*, constate-t-il. Reste à obtenir l'acceptation de ce plan par les Serbes de Bosnie, un miracle auquel on ne croit guère, à quelques jours du référendum qui doit se tenir samedi et dimanche.

«L'avenir de l'OTAN»

Cette acceptation serait suivie de l'envoi d'une force multinationale de paix dont les opérations seraient contrôlées par l'OTAN, qui trouverait là une occasion de démontrer sa nouvelle raison d'être.

«La préoccupation numéro un des Etats-Unis à l'égard de l'Europe occidentale, avant même les différends commerciaux, c'est l'avenir de l'OTAN», assure M. Hamilton. Plusieurs responsables de l'administration Clinton lui font écho. *«Ou bien l'OTAN fait la preuve qu'elle peut et doit remplir ce type de mission, ou bien elle devient un club de généraux à la retraite»*, entend-on à Washington, même dans les couloirs du Pentagone.

Et M. Hamilton de conclure, après avoir évoqué le rythme présent et futur du retrait des troupes américaines en Europe : *«Le moment va venir où le commandement de l'OTAN ne sera plus américain; ce commandement doit évoluer vers une forme plus accentuée de partenariat.»*

MARTINE JACOT

□ **GRECE : démission du ministre de l'information.** – Le ministre d'Etat grec chargé de la presse et de l'information, Andreas Adrianopoulos, a présenté sa démission au premier ministre Constantin Mitsotakis, qui l'a acceptée, lundi *10 mai. M. Adrianopoulos* protestait contre l'affaire des écoutes téléphoniques qui fait scandale depuis quinze jours. Un employé de l'Office des télécommunications, qui avait accusé le premier ministre d'avoir organisé un vaste réseau d'écoutes téléphoniques contre des journalistes et des hommes politiques, a été arrêté et inculpé de chantage. – *(AFP.)*

Zepa ville-fantôme

Des milliers de personnes ont fui dans les montagnes l'enclave musulmane bosniaque de Zepa, que l'artillerie serbe a transformée en véritable ville-fantôme. Selon un porte-parole de la Force de protection de l'ONU (FORPRONU), le commandant Barry Frewer, il ne reste sur place qu'une cinquantaine de personnes, et toutes les maisons sont endommagées. *«Il y a eu des combats violents, des pilonnages intensifs et les gens se sont enfuis dans les montagnes»*, a-t-il dit.

Un communiqué publié ultérieurement par l'ONU lundi 10 mai précise que quelque deux cents civils blessés par des tirs d'artillerie devraient être évacués immédiatement. Les premiers témoignages faisaient état d'une dizaine de cadavres découverts dans une mosquée et de deux blessés grave dans un grenier. Ces informations proviennent d'observateurs militaires de l'ONU qui ont atteint Zepa dimanche après avoir été bloqués pendant plusieurs jours par les Serbes. Ils doivent transformer la localité en «zone protégée».

Zepa, l'une des trois seules enclaves musulmanes de cette région orientale à n'être pas totalement tombée aux mains des Serbes, était calme lorsque les observateurs de l'ONU y sont arrivés dimanche 9 mai, jour de l'entrée en vigueur d'un cessez-le-feu apparemment respecté. Environ six mille personnes vivaient à Zepa avant la guerre, mais les réfugiés musulmans fuyant d'autres zones conquises par les Serbes avaient récemment porté la population à au moins 30 000 habitants. – *(Reuter.)*

DIAGONALES

BERTRAND POIROT-DELPECH
de l'Académie française

Grandir à Bounetz

TETOVO (Macédoine)..., mai 1993.

Cinquante mille Musulmans de Bosnie ont trouvé refuge en Macédoine. Vingt mille sont hébergés dans des familles; trente mille sont logés dans des camps entretenus par le gouvernement de Skopje.

Bounetz est un de ces camps. C'est un ancien centre de vacances, à trente kilomètres au-dessus de Tetovo, non loin des frontières du Kosovo et de l'Albanie. Des névés s'aperçoivent entre les forêts aux arrondis vosgiens (nous sommes à 1 200 mètres). Une clôture barbelée entoure des pentes douces pour débuts à ski. Des ordures brûlent autour des poubelles débordantes. Du linge pend aux balcons des trois blockhaus bruts de coffrage, d'un futurisme funèbre comme les régimes communistes en avaient le secret.

Quatre mille rescapés de Bosnie se sont succédé là depuis un an. Les plus chanceux ont réussi à poursuivre leur exil vers l'Allemagne, la Scandinavie, l'Espagne. Certains enfants de Bounetz se retrouvent orphelins, sans nouvelles. La France, soit dit en passant, n'a guère brillé par son hospitalité. Les mesures en préparation pour fermer plus hermétiquement les frontières risquent de ne pas améliorer notre réputation sur ce point.

Sept cents personnes séjournent actuellement à Bounetz, dans des studios rudimentaires, prévus pour quatre fois moins. On s'entasse à quatre ou six par chambre. Mieux que rien! Mieux que l'errance dans les forêts de Bosnie!

∴

La plupart des familles arrivent de Srebrenica, quelques-unes de Tuzla et de Skelane. Les circonstances de leur départ se ressemblent. Les parents insistent pour raconter à nouveau leur calvaire, sans se douter qu'en France ces récits commencent à lasser.

Début mai 1992, en pleine nuit, des miliciens ont surgi, parmi lesquels des voisins serbes qui fraternisaient la veille, tout en cachant chez eux uniformes, armes et plans fratricides. Les hommes ont été séparés des femmes et des enfants. Les récalcitrants ont été égorgés sur place. Le feu a été mis aux maisons, aux *écoles, aux mosquées, méthodiquement. On a* signalé des viols. Les Bosniaques se sont enfuis dans les bois. Les survivants ont été évacués de force. La plupart ont été déposés par des bus serbes à la frontière macédonienne, comme des colis, sans que les autorités de Skopje aient été seulement prévenues.

Les réfugiés de Bounetz savent gré à ces autorités de leur accueil. Ils en connaissent le *caractère proprement humanitaire*, puisque aucun lien ethnique ou linguistique n'existait entre les deux régions avant l'explosion de l'ancienne Yougoslavie. Le vice-président du Parlement macédonien, Xheladin Murati, nous a confirmé l'esprit de ces dispositions généreuses, non sans faire remarquer qu'elles s'ajoutent aux difficultés économiques du pays, injustement frappé par l'embargo de l'ONU. Le député rappelle la terrible évidence que *«si les Serbes touchaient au Kosovo, la solidarité inter-albanaise jouerait à plein»* et qu'*«un conflit en Macédoine s'étendrait à tous les Balkans»*.

∴

Les adultes du camp éprouvent de la gêne à dépendre de la charité de leurs hôtes. Du fait du chômage ambiant, il n'est pas question qu'ils travaillent en ville. Leur désœuvrement forcé les prive de dignité à leurs propres yeux, de remède au déracinement, de dérivatif au *manque de perspectives d'avenir*, et d'un minimum d'argent de poche, pour les médicaments, par exemple. (Si les responsables de l'aide internationale s'interrogent sur les urgences, en voilà une!)

A côté du chagrin et de l'angoisse qu'expriment les parents, les 210 enfants de trois à *quinze ans respirent une incroyable gaieté* à vivre. Une alimentation convenable et l'altitude leur ont fait des visages d'écoliers en vacances de neige. En un an, le camp a déjà compté dix naissances, contre cinq décès. Contrairement à ce que Kadaré dit des bidonvilles d'Albanie, ici *«il n'est pas difficile d'être un enfant»*.

C'est à peine si les dessins affichés aux murs de leur école de fortune gardent le souvenir des violences subies l'an passé, si le nom de Tito, écrit en lettres d'or sur un panneau, suggère une nostalgie des simulacres d'entente permis naguère par la glaciation communiste, et si rôde, dans les couloirs obscurs, l'odeur âcre des lieux publics, des salles d'attente, des choses qui ne vous appartiennent pas. Pour l'essentiel, on peut grandir à Bounetz! Mais qu'est-ce que grandir sans projet?

∴

Au soir de notre visite, l'institutrice bénévole a fait répéter aux élèves un spectacle joyeux comme il s'en donne en fin d'année dans toutes les classes de pays en paix. Tandis *qu'après récitations et mimes un petit garçon* de cinq ans chantait, d'une voix étonnament gutturale et brisée, une vieille complainte évoquant Sarajevo, à fendre l'âme, et que les parents se cachaient pour pleurer, la maîtresse m'a demandé tout bas :

– *Vous croyez que nous reverrons la Bosnie?*

Que répondre? Qu'à Paris, les nouveaux gouvernants et les intellectuels va-t'en-guerre ont mis une sourdine à leurs impatiences de l'hiver dernier, qu'on entend dire de plus en plus : «Laissons ces sauvages s'étriper; laissons-les à leurs férocités ethniques, que l'ONU se débrouille...?»

Au fait : qu'aurions-nous pensé des Américains, et qu'auraient pensé les Américains d'eux-mêmes, si, en 1942, ils avaient abandonné Français, Italiens et Allemands à ce qui devait aussi ressembler, vu d'outre-Atlantique, à des «cruautés tribales»? Se laver les mains de ce qui se passe dans l'ex-Yougoslavie, ne serait-ce pas admettre que l'Europe n'a pas mérité les cimetières alliés de Normandie, avec leurs soldats de vingt ans venus de l'autre bout du Nouveau Monde, sans mandat de l'ONU encore à naître, et alignés, dans ce bocage inconnu, pour une question de *principe*?

L'institutrice de Bounetz a insisté, d'un regard presque dur :

– *Quand rentrerons-nous chez nous, vous avez une idée?*

Devant ce regard, réponses évasives et vœux émus ne suffisaient plus. Parler des *french doctors*, de l'humanitaire tricolore, de nos cinq mille «casques bleus»? Il ne restait qu'à baisser les yeux.

EUROPE

sur l'usage de la force

Les pressions de M. Milosevic inquiètent peu les Serbes de Bosnie

Belgrade semble déterminé à accentuer la pression sur ses alliés de Bosnie. Outre l'embargo économique et pétrolier décrété, jeudi 6 mai, par la Yougoslavie (Serbie et Monténégro), Belgrade a décidé de refuser *l'hospitalité aux dirigeants* serbes bosniaques. Ces mesures *ne semblaient toutefois guère* inquiéter les Serbes de Bosnie qui, pourtant, dépendent presque complètement de l'aide yougoslave.

BELGRADE

de notre correspondante

En dépit de ces gestes, dictés par les sanctions renforcées auxquelles la Yougoslavie est soumise depuis le 26 avril, il est encore trop tôt pour parler de revirement de Belgrade. Les dirigeants serbes ont certes changé de tactique, mais reste à savoir quels sont leurs véritables objectifs. Lorsque Slobodan Milosevic avait, en janvier 1992, arraché aux Serbes de Croatie la signature du plan de paix conçu par Cyrus Vance, c'était en vue de geler la situation sur le terrain et de conserver ses conquêtes territoriales en Croatie. On exhorte aujourd'hui les Serbes de Bosnie à signer à leur tour un plan qui, comme l'a dit le président yougoslave Dobrica Cosic, leur permet *« d'obtenir dans la paix ce qu'ils ont commencé à réaliser pendant la guerre »*. Jusqu'au 26 avril, il est vrai, les dirigeants de Belgrade étaient persuadés de pouvoir parvenir à leurs objectifs par la guerre.

Le changement d'attitude de Belgrade a quelque peu surpris l'opposition en Serbie. Devant les difficultés qu'éprouve la Yougoslavie à entretenir l'effort de guerre, l'opposition avait salué les efforts de M. Milosevic pour obtenir une *signature du plan Vance-Owen*. Elle avait de même accepté les sanctions imposées aux Serbes de Bosnie, tout en pensant qu'elles ne deviendraient jamais effectives. Aussi, lorsque Belgrade a décidé dimanche soir d'interdire aux dirigeants serbes de Bosnie l'entrée en Yougoslavie, l'opposition n'a pas caché son désaccord. Elle reproche à M. Milosevic d'avoir recours aux mêmes méthodes que celles dont Belgrade est victime, plutôt qu'à des arguments tangibles pour convaincre les Serbes de Bosnie.

Après avoir été refoulé dimanche par les autorités frontalières yougoslaves, le chef serbe bosniaque Radovan Karadzic *a déclaré lundi* à Pale qu'il *« poursuivrait sa politique, quelles que soient les mesures prises par Belgrade »*. Selon les dirigeants de la « République » serbe de Bosnie, l'interdiction les concernerait tous. Toutefois, un responsable du ministère yougoslave de l'intérieur a affirmé lundi à Belgrade que cet ordre n'émanait pas de son ministère et qu'il doutait de son authenticité.

Lorsque la Yougoslavie a décidé des sanctions contre les Serbes de Bosnie, elle a précisé qu'elle *« ne tolérerait plus que certains dirigeants serbes bosniaques vivent confortablement à Belgrade alors qu'ils offrent à leur peuple une politique de sacrifices et de pauvreté »*. M. Karadzic et ses proches collaborateurs passaient jusqu'à présent plus de la moitié de leur temps à Belgrade où ils logeaient à l'Hôtel Intercontinental.

Luxueuses villégiatures

Certains dirigeants de la « République » autoproclamée ont acquis des appartements dans le centre où ils ont installé leur famille. Le quotidien *Borba* a affirmé également mardi que la fille de M. Karadzic, Sonya, *était depuis* peu propriétaire d'une villa dans le quartier le plus chic de Belgrade. C'est là que se trouve la luxueuse villa Bosna, que les Serbes bosniaques s'étaient appropriée au début de la guerre pour y organiser, loin des zones de combat, leurs réunions de travail.

Les dirigeants serbes bosniaques n'en ont pas moins soumis à leur contrôle, *en treize mois de guerre*, 70 % des territoires de Bosnie-Herzégovine, qu'ils n'entendent pas rétrocéder. *« Si nous signons le plan Vance-Owen, la moitié des Serbes de Bosnie se retrouvera dans des provinces musulmanes ou croates et l'autre moitié sera éparpillée dans des enclaves semblables au Haut-Karabakh »*, dit Radovan Karadzic, et *« le non l'emportera au référendum »* des 15 et 16 mai.

La mise en application de l'embargo cinq jours avant ce référendum ne devrait pas avoir d'effet sur le vote. Pourtant, lundi, des journalistes ont pu constater à la frontière que le trafic routier avait considérablement diminué. A Zvornik notamment, où une centaine de camions passaient chaque jour du côté bosniaque, les véhicules se comptaient lundi sur les doigts d'une main. A la frontière avec le Monténégro, le contrôle semblait encore plus strict. Mais, tant que l'embargo n'englobera pas les régions de Croatie sous contrôle serbe et que les camions continueront à transiter par la Bosnie pour ravitailler Knin ou Okucani, les mesures de représailles de Belgrade n'inquiéteront pas les Serbes bosniaques.

FLORENCE HARTMANN

EN BREF

□ **AFGHANISTAN : durs combats à Kaboul.** – Plus de 150 personnes ont été admises, dimanche 9 et lundi 10 mai, dans les hôpitaux de Kaboul après les affrontements les plus durs, dans la capitale, depuis la conclusion, le 7 mars, d'un pacte entre factions afghanes. Les combats ont opposé le Ittihad-i-Islami (sunnite, soutenu par l'Arabie saoudite, allié au président Rabbani et au ministre de la défense Ahmed Shad Massoud) et le Wahdat (chiite, soutenu par l'Iran, allié au premier ministre intégriste Gulbuddin Hekmatyar). Lundi, MM. Rabbani et Hekmatyar ont eu à Jalalabad leur dixième journée de discussions sur la formation d'un nouveau gouvernement. – *(Reuter.)*

□ **CAMBODGE : le prince Sihanouk exhorte les Khmers à cesser les violences et à participer aux élections.** – Le prince Sihanouk a exhorté, lundi 10 mai, ses compatriotes à *« mettre fin à tout acte de violence »*, et à participer aux prochaines élections. D'autre part, selon l'ONU, les Khmers rouges ont lancé lundi une nouvelle attaque contre les forces du régime de Phnom-Penh. Samedi, des « bérets bleus », ripostant contre une attaque khmère rouge, ont, pour la première fois, tué deux maquisards. Enfin, l'Australie a décidé d'envoyer en renfort au Cambodge cent soldats et six hélicoptères pour renforcer la protection des troupes de l'ONU. – *(AFP, UPI.)*

□ **CORÉE DU SUD : violents affrontements entre étudiants et policiers à Kwangju.** – De violents affrontements entre forces de l'ordre et étudiants ont fait près de quatre-vingts blessés, lundi 10 mai dans la soirée, autour de l'université de Kwangju, dans le sud du pays. Les manifestants entendaient commémorer la mort d'un étudiant contestataire il y a quatre ans, décédé, selon eux, sous la torture. Il s'agit de la manifestation étudiante la plus violente depuis l'arrivée au pouvoir, en février dernier, du président Kim Young-sam. – *(AFP, Reuter.)*

□ **GABON : Jules Bourdès-Ogouliguendé candidat à la présidence de la République.** – Jules Bourdès-Ogouliguendé a annoncé, lundi 10 mai, sa candidature à l'élection présidentielle de décembre prochain. Membre du Parti démocratique gabonais (PDG, ex-parti unique) jusqu'à sa démission le 27 janvier 1993, il a également démissionné le 23 avril dernier de son poste de président de l'Assemblée nationale. M. Bourdès-Ogouliguendé est le troisième candidat déclaré, après Pierre Claver Maganga-Moussavou, président du Parti social-démocrate (PSD, opposition), et Alexandre Sambat, ancien ambassadeur du Gabon aux Etats-Unis. – *(AFP.)*

□ ***KIRGHIZSTAN* : sortie de la zone rouble.** – Le som devait commencer, lundi 10 mai, à remplacer le rouble au Kirghizstan, première ex-république soviétique d'Asie centrale, et une des plus démunies, à quitter la zone rouble pour échapper à l'inflation. Cette décision, qui peut être lourde de conséquences pour la région, a poussé les chefs d'Etat de la CEI à avancer au 14 mai leur sommet prévu pour le 26 à Moscou. – *(AFP.)*

ALLEMAGNE : en vue des élections de l'automne 1994

Trois candidats briguent la succession de Björn Engholm pour affronter le chancelier Kohl

Une semaine après la démission de son président, Björn Engholm, la direction provisoire *du Parti social-démocrate* a conclu, lundi 10 mai, une série de réunions de crise en annonçant la convocation anticipée en septembre d'un congrès qui devrait élire son successeur.

D'ici là, une procédure de consultation des 900 000 adhérents du parti doit être organisée, selon des modalités encore à définir, pour désigner le candidat à la chancellerie qui affrontera Helmut Kohl lors des élections législatives de l'automne 1994.

BERLIN

de notre correspondant

Rendue publique par Johannes Rau, ministre-président de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, qui assume la présidence intérimaire du SPD jusqu'au congrès, cette décision devrait permettre au parti de reprendre un peu son souffle après l'empoignade que l'ouverture de la succession a suscitée parmi ses jeunes loups. Le petit monde de la politique bonnoise s'est délecté toute la semaine du choc des candidatures à la direction du parti, déclenché par le jeune ministre-président de Basse-Saxe, Gerhard Schröder.

Avant même la décision officielle de M. Engholm de démissionner de toutes ses fonctions pour une sombre affaire politique dans son fief du Schleswig-Holstein (*le Monde* du 5 mai), M. Schröder avait fait savoir qu'il était candidat à la présidence du parti et à la candidature à la chancellerie.

Partisan d'une coalition entre les sociaux-démocrates et les Verts à la tête du gouvernement fédéral, soutenu à la fois par l'aile gauche du SPD et ceux qui aspirent à voir de nouveau un « battant » à la tête de la social-démocratie, M. Schröder n'ignorait pas que sa seule chance était de prendre tout le monde de vitesse.

Il s'est fait contrer par un autre représentant de la jeune génération, le ministre-président de Rhénanie-Palatinat, Rudolf Scharping, un pragmatique qui s'était fait remarquer, lors des discussions à propos du pacte de solidarité avec l'est de l'Allemagne, par ses capacités de négociateur.

Les femmes du parti n'ont pas voulu demeurer en reste. Renate Schmidt, présidente du SPD de Bavière, qui affrontera l'année prochaine une droite bavaroise affaiblie, a fait savoir qu'elle accepterait d'être candidate à la chancellerie ; la bouillante Heidi Wieczorek-Zeul, de Hesse, *soutenue* par une fédération de gauche, lorgne quant à elle la présidence. Malgré sa discrétion, un retour d'Oskar Lafontaine sur le devant de la scène politique, d'où il avait disparu après son échec lors des législatives de 1990, n'est pas exclu non plus.

Élections imprévues à Hambourg

Grâce à la médiation de Johannes Rau, ancien candidat lui-même à la chancellerie, la direction du parti a choisi de ne pas bousculer les échéances. L'avancement de deux mois de la date du congrès, (initialement prévue pour novembre), a l'avantage de permettre au parti de régler la question de sa direction avant les élections régionales imprévues qui auront lieu à l'automne à Hambourg. Le tribunal constitutionnel régional vient en effet de prononcer l'annulation du scrutin de 1991 pour vice de forme dans la ville hanséatique, où le SPD défendra sa majorité absolue.

Ce délai devrait permettre de redonner un peu de contour à un parti qui, sous la présidence de M. Engholm, était loin d'avoir réussi à donner une image très cohérente. Les grands débats auxquels se sont trouvés confrontés les sociaux-démocrates, la réforme du droit d'asile politique, les interventions extérieures de l'armée, la reconstruction de l'Est, ont fait apparaître de profondes divisions et la nécessité d'accélérer la mutation d'une formation politique qui a eu du mal à digérer le choc économique et social de la réunification. Les efforts de M. Engholm et du chef du groupe parlementaire, Hans Ulrich Klose, pour tenter de faire évoluer le SPD en douceur ont donné l'impression d'une absence de direction claire et d'un parti se laissant dicter sa conduite par le chancelier Kohl.

HENRI DE BRESSON

□ **ALBANIE : un journaliste remis en liberté.** – Le rédacteur en chef du journal indépendant albanais *Kohe e Jone*, Aleksandar Krakaj, a été remis en liberté après trente-cinq jours d'assignation à résidence, a-t-on appris lundi 10 mai auprès du journal. Il avait été accusé d'avoir publié une *« fausse information »* sur des mouvements de blindés albanais en direction du Kosovo. – *(AFP.)*

هكذا من الأمل

DIPLOMATIE

A quelques semaines de la conférence des Nations unies à Vienne

Le vieux débat sur l'universalité des droits de l'homme resurgit

Peut-il y avoir des conceptions différentes des droits de l'homme ? A quelques semaines de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, qui rassemblera, du 14 au 25 juin à Vienne, sous l'égide des Nations unies, des ministres et délégués de 181 pays, le comité préparatoire, qui s'est réuni à Genève sous la présidence de Mme Halima Warzazi (Maroc), du 19 avril au 8 mai, a eu bien des difficultés à s'entendre sur cette question.

GENÈVE

de notre correspondante



La conférence de Vienne sera la première du genre depuis celle qui avait eu lieu à Téhéran en 1968, donc encore sous le règne du chah. C'est de la part de l'Iran que l'on pouvait attendre aujourd'hui une attaque plus ou moins déguisée contre des principes inscrits notamment dans la Charte des Nations unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme. L'Etat khomeiniste a cherché, en effet, ces dernières années, à faire accepter, au moins à égalité avec cette déclaration, les prescriptions de la charia islamique. Il a *cependant* fait quelque peu marche arrière à la réunion de Genève, conformément au rapprochement qu'il tente d'esquisser avec l'Occident depuis quelque temps.

En revanche, une opposition bougonne et par moments véhémente est venue d'Etats asiatiques, tels que la Malaisie et le Pakistan, et de la Syrie – rejoints par des pays latino-américains (Colombie, Cuba et Mexique en tête), – tous se déclarant soucieux de se protéger contre «toute ingérence» étrangère et hostiles notamment à la création, sur proposition des Etats-Unis, d'un poste de haut-commissaire pour les droits de l'homme (comme il en existe un pour les réfugiés). Certains intervenants ont même reproché aux textes de base à vocation universelle d'être *«d'inspiration occidentale»*. Même si cela n'est pas faux, ils ont *été adoptés et ratifiés* (de même que les conventions humanitaires de la Croix-Rouge internationale) par la quasi-unanimité des pays de la planète.

On a entendu des orateurs déclarer que les droits socio-économiques des masses l'emportent sur les droits et libertés des personnes et dénoncer les *«atteintes à la souveraineté»* nationale, thèmes naguère systématiquement brandis par les membres de l'ex-bloc soviétique, de même que par toutes les dictatures militaires, pour masquer les violations des droits de l'homme dont ils étaient coutumiers. Les Etats africains, d'abord sur la réserve, entraînés ensuite par le Kenya et le Nigéria, et convaincus par le projet *de document final qu'avait préparé* M. Ibrahim Fall (Sénégal), se sont ralliés aux positions des «universalistes», de même que des pays latino-américains tels que le Brésil, le Costa-Rica et le Venezuela, ce qui a contribué à faire pencher la balance dans le sens des principes fondamentaux internationalement reconnus. Cependant, sur de nombreux paragraphes du document préparé par M. Fall, et qui sera présenté à Vienne, l'accord n'a pu s'établir. Il est vrai que la tâche est immense, tant les aspects abordés sont nombreux : renforcement de la démocratie, droit au développement, lutte contre l'extrême pauvreté, lutte contre toutes les formes de racisme, égalité entre les sexes, droits des minorités, etc.

ISABELLE VICHNIAC

PROCHE-ORIENT

Les négociations israélo-arabes à Washington

Les Palestiniens expriment leur mauvaise humeur

Les Palestiniens ont décidé, lundi 10 mai, de réduire de quatorze à trois le nombre de leurs délégués aux négociations bilatérales de paix avec Israël, qui ont repris à Washington depuis le 27 avril. Ils entendent ainsi protester contre la politique de répression menée dans les territoires occupés et contre le fait que, selon eux, Israël et les Etats-Unis n'ont pas tenu certaines promesses.

Les pourparlers de Washington se poursuivent avec difficulté, alors que cette semaine était censée, sinon aboutir déjà à une déclaration commune de principes, comme l'auraient souhaité les Américains, du moins permettre de progresser davantage, après les discussions substantielles de la semaine dernière. Car ce n'est pas avec trois personnes que peuvent fonctionner des groupes de travail traitant de questions aussi délicates *que celles du contrôle de la terre et* de l'eau, ou celle de l' «autogouvernement» palestinien durant la période intérimaire de cinq ans prévue pour les territoires occupés, avant un accord sur leur statut définitif.

C'est la direction de l'OLP à Tunis qui en a décidé durant le week-end, estimant *insuffisante la* décision de suspendre la participation palestinienne au seul groupe de travail sur les droits de l'homme *(le Monde* du 7 mai). L'organisation de Yasser Arafat ne pouvait en effet, sans se disqualifier aux yeux des Palestiniens, continuer de négocier, alors que les conditions de vie de la population de Cisjordanie et de Gaza continuent de se détériorer. D'autant que, selon les Palestiniens, l'Etat juif s'était engagé à accélérer le retour des quelque quatre cents Palestiniens islamistes déportés en décembre dernier vers le Liban et à accepter le retour d'autres expulsés de plus longue date. Des promesses auraient également été obtenues sur l'allègement au moins *du bouclage des territoires occupés*, en vigueur depuis la fin mars. Or le conseil des ministres israélien a reconduit dimanche cette mesure.

En revanche, Israël a annoncé lundi que vingt-cinq des quatre cents Palestiniens pourraient retourner rapidement dans leurs foyers. Ce nombre s'ajoute aux cent un déjà autorisés à rentrer chez eux depuis février dernier. *«Pour que leur décision ait un sens, il faudrait doubler ou tripler le nombre»*, a déclaré Mme Hanane Achraoui, porte-parole de la délégation palestinienne.

Trésorerie à plat

Mais il n'y a vraisemblablement *pas* que cela. Dans un message, lundi, à la population des territoires occupés, M. Arafat a estimé que la détérioration de la situation économique dans les territoires *occupés était «un élément d'une guerre à laquelle participent certains Arabes pour nous mettre à terre»*. Il faisait de toute évidence allusion au refus de l'Arabie saoudite, à ce stade, de reprendre l'aide financière annuelle de quelque 85 millions de dollars à l'OLP, suspendue lors de la crise du Golfe.

Selon des sources bien informées, Ryad suggère de financer des projets de développement dans les territoires, sur la base d'études de faisabilité établies par les habitants de ces régions.

Cela n'arrange pas l'OLP, dont *la trésorerie est presque à plat* et qui, outre des projets de développement, entretient des familles entières en Cisjordanie et à Gaza et a ses propres canaux de financement d'activités plus ou moins publiques. La couper des territoires *équivaut en outre*, à ses yeux, à faire le jeu d'Israël et à saper sa propre légitimité.

Toutefois, les Palestiniens devaient répondre cette semaine par des contre-propositions à un projet de déclaration de principes commune que les Israéliens leur avaient remis jeudi dernier.

Le document israélien évoque, pour la première fois par écrit, l'intention du gouvernement de M. Rabin de transférer au *«Conseil exécutif palestinien»*, qui sera l'autorité suprême en Cisjordanie et dans la bande de Gaza durant la période intérimaire, des *«pouvoirs exécutifs et judiciaires»* et des *«pouvoirs législatifs dans le cadre des responsabilités qui lui sont transférées»*.

Autre originalité, il se réfère à ces territoires comme à une *«unité territoriale unique»* et prévoit des *«élections libres générales et directes»*. Il dispose également que les deux phases de la négociation *sont «emboîtées», mais que seule* la seconde phase – sur le statut final des territoires – sera fondée sur les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité de l'ONU, ayant trait au retrait israélien.

MOUNA NAÏM

□ **ÉGYPTE : trois policiers tués lors d'accrochages avec des islamistes.** – Lors d'un accrochage dans la ville de Badari, dans la province d'Assiout, en Haute-Egypte, un officier de police a été tué et cinq personnes, dont un extrémiste musulman, ont été blessées lundi 10 mai. La veille, lors de trois attaques différentes, des activistes islamistes avaient tué deux policiers et blessé un troisième dans la ville de Qoussiah, au nord d'Assiout. La police avait accusé l'organisation clandestine intégriste Djamaa Islamiya de ces attentats. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

PARAGUAY : candidat du parti de l'ancienne dictature

Juan Carlos Wasmosy a remporté l'élection présidentielle

Les premiers résultats officiels des élections générales paraguayennes laissent clairement apparaître la victoire de Juan Carlos Wasmosy, du parti «colorado» qui, avec près de 40 % des suffrages, distance de plus de dix points ses rivaux de l'opposition, Domingo Laino du Parti libéral radical authentique, et Guillermo Caballero Vargas, du mouvement indépendant Rencontre nationale.

ASUNCION

de notre envoyé spécial

Un surprenant dénouement est venu mettre fin à la confusion qui avait suivi le déroulement des élections paraguayennes : le candidat du parti Colorado (au pouvoir depuis quarante-six ans), Juan Carlos Wasmosy, semble d'ores et déjà assuré de succéder, le 15 août prochain, à l'actuel président, le général Andrès Rodriguez. Une victoire inattendue alors que les principaux sondages effectués depuis deux mois plaçaient en tête les deux candidats de l'opposition, Guillermo Caballero Vargas et Domingo Laino.

Peu de temps après la clôture du scrutin, dans la soirée de dimanche, les trois principaux prétendants se déclaraient encore assurés de l'emporter. Aux premières heures de la matinée de lundi, le succès du candidat officiel était cependant reconnu par les principaux observateurs et organes de presse, même si MM. Caballero Vargas et Laino refusent pour l'instant de reconnaître leur défaite tant que l'ensemble des bulletins de vote n'auront pas été dépouillés.

Le résultat de ce scrutin, qui ne ne sera officialisé que dans une semaine environ, apparaît déjà comme un éclatant succès pour le général Rodriguez, auteur du coup d'Etat de 1989 contre le général Gustavo Stroessner. D'abord parce que ces élections, les premières réellement libres dans le pays depuis près d'un demi-siècle, se sont déroulées sans incidents majeurs si l'on excepte l'attentat contre une chaîne de télévision proche des partis d'opposition, les «étranges» difficultés techniques rencontrées par l'organisme de surveillance international Saka (transparence, en guarani), et la fermeture des frontières décrétée à la veille de la consultation.

En dépit de ces problèmes, les observateurs étrangers, qu'il s'agisse des fonctionnaires de l'OEA ou de l'ancien président américain Jimmy Carter, ont été unanimes pour souligner *«le bon déroulement»* de la consultation. Le secrétaire général de l'OEA, M. João Baena Soares, estimait dans un communiqué *«que les irrégularités constatées n'étaient pas suffisament graves ou généralisées, pour mettre en question la validité du scrutin»*.

Le changement dans la continuité

Le général Rodriguez est parvenu à faire élire l'homme qu'il avait choisi pour lui succéder. La tâche n'avait déjà pas été aisée au sein du parti Colorado, où un affrontement violent – sur fonds *d'accusation de fraudes* – avait opposé Juan Carlos Wasmosy à l'ancien ministre des affaires étrangères du général Stroessner, Luis Maria Argana, et alors que la population paraguayenne semblait pour sa part, selon les sondages précédant la consultation, réticente à désigner à nouveau un membre du parti Colorado à la tête de l'Etat.

L'élection de M. Wasmosy vient enfin conforter la position de l'armée qui n'avait pas hésité, par la voix de son numéro deux, le général Lino Oviedo, à se déclarer *«hostile à la victoire d'un parti d'opposition»*.

M. Wasmosy, dont le programme de gouvernement ne différait guère de celui de ses deux rivaux, devrait procéder à une *intensification* du plan de privatisation engagé et poursuivre la modernisation des structures de l'Etat et de l'armée. *«Ce qui prolongera, de fait, la période de transition, et garantira la paix sur le front des troupes»*, résume un diplomate.

Le futur chef de l'Etat, soucieux d'apaiser les esprits après cette période difficile, a d'ailleurs affirmé dans ses premières déclarations que son gouvernement serait *«sensible à toutes les inquiétudes sociales»* et a assuré que le pays pourrait *«continuer à vivre dans la stabilité politique»*. La probable majorité que devrait obtenir l'opposition au Parlement a déjà conduit M. Wasmosy à envisager la possibilité d'une concertation avec ses adversaires et même une éventuelle participation de certains d'entre eux au sein du gouvernement, dans l'optique, a-t-il affirmé, *«d'une consolidation du système démocratique»*.

Même s'il porte à nouveau le parti Colorado au pouvoir, dans le cadre cette fois d'une consultation libre ouverte et – *a priori* – sans fraude notable, le vote des électeurs paraguayens vient en effet de mettre fin au dernier régime totalitaire en Amérique latine (1), et consacre le retour du Paraguay dans le giron des pays où règne un Etat de droit. Cette étape est d'importance, au moment où les pays du cône sud jettent les bases d'un marché commun.

DENIS HAUTIN-GUIRAUT

(1) A l'exception notable de Cuba.

Un «homme fort» démocratiquement élu

ASUNCION

de notre envoyé spécial

L'accession de Juan Carlos Wasmosy à la magistrature suprême constitue *sans nul* doute pour lui-même une surprise, que rien dans son parcours ne laissait prévoir. Cet ingénieur de cinquante-quatre ans, né à Asuncion, marié et père de cinq enfants, est avant tout un homme d'affaires dont l'entreprise a connu une grande expansion au moment de la construction du barrage d'Itaipu, à la frontière paraguayo-brésilienne.

Spécialiste des problèmes hydroélectriques, sa compétence et celle de sa société lui avaient valu d'être placé à la tête d'un consortium d'entreprises paraguayennes employant au total plus de douze mille personnes. Parallèlement à *ses activités* industrielles, comme il est courant au Paraguay, le futur président possède plusieurs élevages, ainsi que des plantations de soja et de coton.

Après des études primaires et secondaires au collège San José, tenu par des prêtres français, Juan Carlos Wasmosy a obtenu à l'Université nationale un diplôme d'ingénieur civil en 1962. Pendant longtemps il n'a manifesté aucune attirance pour la politique. Il n'a fait qu'un bref et récent passage au gouvernement, comme ministre de l'intégration du général Andres Rodriguez. Sa détermination et *sa force de caractère lui ont* cependant permis de s'imposer face à son rival Luis Maria Argana après une joute partisane extrêmement violente.

Quelques semaines avant son élection, il confiait déjà n'avoir *«aucun doute sur sa victoire»*, en dépit de sondages plutôt défavorables. Ses proches estiment qu'il ne sera *«pas une marionnette, ni dans les mains des militaires, ni dans celles du parti»*. Un peu comme si le futur chef de l'Etat apparaissait *comme un nouvel «homme fort», élu, cette fois, démocratiquement*.

D. H.-G.

A TRAVERS LE MONDE

AFRIQUE DU SUD

Les étudiants noirs suspendent leur grève à l'appel de l'ANC

La plupart des étudiants noirs ont repris les cours, lundi 10 mai, à l'appel du Congrès national africain (ANC), après une semaine de boycottage pour protester contre le prix trop élevé des droits d'inscription aux examens. Une organisation étudiante de gauche a cependant affirmé que le mouvement de protestation reprendrait si le gouvernement ne supprimait pas ces droits.

Le mouvement de prostestation des étudiants a été marqué par des pillages, des incendies et de violents affrontements avec la police. Les dégâts sont estimés à plusieurs millions de rands. Un soldat blanc a été tué dans une cité noire proche de Johannesburg, à la suite d'une manifestation. L'ANC avait appelé dimanche les étudiants à mettre fin à leur mouvement. En 1976, des manifestations d'étudiants s'étaient soldées par un millier de morts, dont 441 tués par la police.

Par ailleurs, le syndicat blanc des mineurs, fort de 25 000 adhérents, a réclamé, lundi, la création d'un Etat strictement blanc, fondé sur l'appartenance ethnique, s'inspirant du plan des Nations unies pour l'ex-Yougoslavie. – *(AFP, Reuter.)*

ÉQUATEUR

De 200 à 300 personnes victimes d'un glissement de terrain

Le bilan du glissement de terrain qui a enseveli, dimanche 9 mai, tout un quartier de Nambija, *dans* une zone minière à 500 kilomètres *au sud de Quito, s'est alourdi*. La catastrophe aurait fait entre 200 et 300 victimes, selon la défense civile et l'armée équatoriennes. *«C'est terrible, c'est un des pires drames que nous ayons jamais vécue»*, a rapporté un témoin à la télévision locale.

Quelque 15 000 tonnes de pierre et de rochers ont enseveli, *dimanche vers 13 h30, heure* locale (18 h 30 GMT), le quartier *Las Brisas de Nambija, dans la* province de Zamora Chinchipe. Entre 400 et 500 *personnes* habitaient ce quartier. Quelque 30 000 personnes vivent dans la région de Nambija.

Le travail des équipes de secours a été sérieusement retardé, le village étant situé dans une zone particulièrement difficile d'accès et dépourvue d'électricité. – *(AFP, AP, Reuter, UPI.)*

SOMALIE

Violent réquisitoire d'un chef de clan contre les «casques bleus» belges

Le général Mohamed Farah Aïdid, l'un des principaux chefs de clan, a accusé, lundi 10 mai, l'armée belge d'avoir tué soixante Somaliens, *la semaine dernière*, au cours d'affrontements à Kisimayo. Un porte-parole de l'armée belge a déclaré que ces combats n'avaient fait que vingt morts et a accusé, en retour, le général Aïdid de vouloir lancer une campagne de propagande. *Selon ce dernier*, qui a décidé de mener une enquête, des «casques bleus» belges auraient attaqué des réfugiés dans ce port du sud de la Somalie et les auraient *tués au mépris des droits* de l'homme. L'ONU n'a pas donné de bilan des victimes de ces combats mais a confirmé qu'il y avait eu des morts dans des affrontements entre les soldats belges et environ 200 partisans du chef Omar Djess, *un allié du général* Aïdid à Kisimayo.

Le général *Aïdid* avait déjà accusé les «casques bleus» de viols, de tortures et de harcèlements dans plusieurs villes, notamment à Kisimayo, dont Omar Djess et son rival Mohammed Saïd Hersi, dit «Morgan», se disputent le contrôle. – *(AFP, Reuter.)*

□ **TOGO : l'opposition refuse de participer aux prochaines élections présidentielle et législatives.** – Le Collectif de l'opposition togolaise (COD-2), en exil, a réitéré, lundi 10 mai, son refus de participer à l'élection présidentielle du 20 juin (avec un éventuel second tour le 4 juillet) ainsi qu'aux législatives du 18 juillet et du 1er août. – *(AFP.)*

هكذا من الأصل

En dépit de l'opposition d'associations, de syndicats et de partis de gauche

Les députés commencent à examiner la proposition de réforme du code de la nationalité

Les députés devaient commencer, mardi 11 mai après-midi, l'examen de la proposition de loi de réforme du code de la nationalité déjà votée par le Sénat en 1990. Pierre Mazeaud, président de la commission des lois, et Pierre Méhaignerie, garde des sceaux, devraient prendre la parole les premiers pour défendre la réforme. Pour l'opposition, Jean-Pierre Michel, député (PS) de Haute-Saône, devrait défendre la question préalable, selon laquelle il n'y a pas matière à délibérer.

Les opposants à la réforme se sont mobilisés, lundi 10 mai, en soulignant les risques de relance de la xénophobie liés à l'adoption du texte. La commission nationale consultative des droits de l'homme, placée auprès du premier ministre, a adopté lundi un texte rappelant qu' *«il est absolument essentiel de veiller à ce que les mesures envisagées ne puissent, dans leur lettre comme dans leur esprit, accroître le sentiment de méfiance et entraîner une attitude discriminatoire envers les jeunes nés et vivant sur notre sol»*. Yves Jouffa, président d'honneur de la Ligue des droits de l'homme, qui souhaitait que la commission consultative adopte *«une position tranchée contre cette réforme et dise que le texte est inopportun»*, a démissionné de cette instance. *«Il n'y a aucune raison de modifier une législation vieille de près d'un siècle et qui n'a pas montré sa nocivité»*, a commenté M. Jouffa.

L'opposition à la réforme du code de la nationalité s'est ensuite manifestée dans les rues de Paris, où 4 000 personnes ont défilé, entre la place de la Bastille et celle de la Nation, sous les bannières du Parti communiste, du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP), du Mouvement des citoyens, de la Ligue communiste révolutionnaire, de Lutte ouvrière et de la Fédération anarchiste. Derrière le slogan *«Né en France, donc Français!»*, les manifestants ont pris pour cible le ministre de l'intérieur, Charles Pasqua, et réclamé le maintien de la législation actuelle. De nombreuses associations, partis politiques et syndicats appelaient à un rassemblement de protestation, mardi 11 mai à 18 h. 30, devant l'Assemblée nationale.

Le droit du sol limité

Suite de la première page

Français qui, comme le rappelait avec humour Fernand Braudel, sont tous des fils d'immigrés, à l'échelle des siècles et des millénaires (1). Néanmoins, le débat sur la nationalité peut amorcer un mouvement plus vaste de défiance à l'égard de l'étranger.

Si son coût financier est presque nul, la réforme du code de la nationalité a un poids symbolique fort. La priorité qui lui est donnée est un signe adressé par le gouvernement aux millions d'électeurs qui ont permis le retour triomphal de la droite et à ceux pour qui insécurité, immigration et nationalité sont les composantes d'un même malaise urbain et social.

Lors de la première cohabitation, sous la pression du Front national, le gouvernement Chirac avait cherché à remettre en cause radicalement le *jus soli* (droit du sol), qui fait de la naissance sur le territoire français l'un des critères d'attribution de la nationalité. La fronde des jeunes les plus touchés et la mobilisation de la gauche avaient eu raison, en 1987, de cette réforme préparée par M. Chalandon, alors garde des sceaux.

La situation a changé depuis. La droite dispose d'une majorité écrasante sans le Front national, tandis que la gauche, largement convertie au réalisme en matière d'immigration, est encore sous le choc de la déroute. Et les arcanes du code de la nationalité, connus seulement de quelques juristes spécialisés voilà sept ans, s'étalent à présent dans les médias.

Le texte qu'examinent les députés est très éloigné, par l'esprit comme par la lettre, du projet initial de 1986. Le départ en est une proposition de loi reprenant certaines des suggestions modérées de la commission Marceau-Long qui, en 1988, avaient permis au gouvernement de se sortir du guêpier en organisant un débat public exemplaire sur les conditions d'acquisition de la nationalité. Rédigée par Pierre Mazeaud, actuel président de la commission des lois de l'Assemblée nationale, cette proposition avait été d'abord présentée par M. Pasqua au Sénat, qui l'avait adoptée, presque en catimini, en 1990.

Pour l'essentiel, il s'agit d'exiger des enfants nés en France de parents étrangers qu'ils manifestent, explicitement et personnellement, entre seize et vingt et un ans, leur souhait de devenir français (2). Aujourd'hui, ces enfants d'immigrés acquièrent à dix-huit ans, sans formalité, la nationalité française, s'ils ne l'ont pas formellement déclinée, à condition de résider en France depuis cinq ans au moins et de ne pas avoir fait l'objet de certaines condamnations.

Une voie d'intégration

Cette réforme, qui traduit le souhait d'Edouard Balladur que *«nul ne puisse devenir français à l'improviste, sans l'avoir su ni voulu»* (3), s'accompagne de deux nouveautés, introduites, elles aussi, par la commission Marceau-Long en 1988 : d'une part, les parents étrangers d'un enfant mineur né en France ne pourront plus, si la proposition de loi est votée, demander la nationalité pour lui; d'autre part, un étranger devra attendre une, voire deux années, au lieu de six mois, pour obtenir la nationalité après son mariage avec un ressortissant français.

Le premier ministre a fait connaître son souhait de voir préservés l'équilibre et la modération de ces dispositions issues du débat de 1987-1988. Certains élus, particulièrement au Parti républicain, préconisent pourtant une radicalisation du texte. Ils n'ont apparemment pas oublié les attaques contre le *jus soli* menées en 1991 par Valéry Giscard d'Estaing, lorsqu'il brandissait la menace d'une *«invasion»* des immigrés.

Au-delà du clin d'œil à l'opinion et du test sur la cohésion de la majorité à propos d'un dossier sensible, le débat sur la nationalité repose publiquement la question de l'intégration à la France des enfants d'étrangers nés sur son sol. Depuis 1889, ces derniers peuvent devenir français si leurs parents le demandent lorsqu'ils sont mineurs, et le deviennent systématiquement à leur majorité s'ils résident en France. Le critère de la naissance en France (*jus soli*), ajouté à celui de la résidence de longue durée, vaut certificat républicain d'intégration à la nation.

Ainsi étaient devenus français les enfants des travailleurs immigrés belges, italiens, polonais. Sont concernés à présent les enfants d'Espagnols, de Portugais, de Marocains, de Tunisiens et d'Africains. En 1991, ils ont été 23 500 à acquérir ainsi la nationalité française à leur majorité, tandis que 13 300 de leurs cadets mineurs ont acquis la nationalité par une démarche de leurs parents. Nés en France, élevés et scolarisés en France, ayant toujours vécu en France pour la plupart, ces jeunes ne sont pas des immigrés.

Même recalés à la nationalité française, ils y resteraient, grossissant seulement les statistiques des étrangers. Il convient donc de dissocier absolument le débat qui va s'ouvrir de celui sur les flux d'immigration. Les lois sur la nationalité ne commandent pas l'ouverture des frontières ou les conditions de séjour des étrangers. L'exemple de l'Allemagne, dont le code de la nationalité est le plus restrictif d'Europe, mais qui a dû faire face à l'afflux, en 1992, de 500 000 étrangers demandeurs d'asile, contre 29 000 en France où la loi est plus libérale, suffit à le montrer.

Entre nationalité et immigration, des passerelles existent à la marge, puisque l'acquisition de la nationalité est la meilleure protection contre les incertitudes du statut d'étranger, en particulier l'expulsion. Donner naissance à un enfant sur le sol français constitue aujourd'hui une protection efficace pour des parents en situation illégale. Les parents qui, de plus en plus nombreux, demandent la nationalité pour leurs enfants mineurs le font parfois avec l'intention de se protéger eux-mêmes puisque le parent étranger d'un enfant français obtient un titre de séjour et ne peut être expulsé. Ils ne pourront plus le faire si la réforme est votée.

Les enfants d'Algériens, au poids symbolique particulièrement fort dans le débat sur l'intégration, ne sont pas concernés par cette proposition de loi. Nés en France de parents eux-mêmes nés en Algérie, alors française, ils sont considérés, par une disposition de la loi non remise en cause, comme des Français de naissance, dont ils nourrissent *le flux à raison de quelque 20 000 naissances* par an. Paradoxe à l'heure de l'Europe, mais fruit de l'héritage colonial, les enfants de Portugais et d'Espagnols auront, comme ceux de Marocains, de Tunisiens et d'Africains, un obstacle de plus à franchir que les enfants d'Algériens.

Une démarche dissuasive

Demander à un jeune étranger qu'il manifeste, dans des formes simples, la volonté de devenir français peut apparaître comme une mesure de bon sens. Lui permettre d'effectuer cette démarche dès seize ans, sans l'autorisation de ses parents, est de nature à encourager l'expression autonome. Actuellement, aucun seuil ne marque formellement ce passage, et beaucoup de jeunes issus de l'immigration ignorent qu'ils sont de nationalité française, ce qui ne contribue guère à valoriser les attributs et les servitudes de cette situation. Les situations de *«double nationalité»* compliquent encore la perception de leur statut.

Mais alors qu'aucune démarche n'est exigée aujourd'hui, la réforme suppose qu'un formulaire spécial soit rempli à l'occasion d'une démarche administrative dans une préfecture, une mairie, un commissariat de police ou un bureau du service national, et transmis au juge d'instance. Cette exigence nouvelle pourrait se révéler dissuasive et suscitera, en tout état de cause, un travail administratif supplémentaire. Mais les effets réels de la réforme dépendront largement des efforts d'information sur les nouvelles démarches et de l'attitude des employés des guichets.

La commission Marceau-Long avait suggéré d'exiger des administrations qu'elles sollicitent systématiquement les jeunes concernés. Rien de tel n'est précisé dans la proposition de loi. D'autres distorsions risquent de surgir : des jeunes laisseront passer le délai impératif pour demander la nationalité à un âge – entre seize et vingt et un ans – où l'abstentionnisme civique, le chômage et le désarroi social sont largement répandus. Les parents d'enfants étrangers qui ne pourront plus être français avant seize ans ne seront plus protégés et pourraient être expulsés. Les enfants à venir ne pourront plus devenir français avant seize ans alors que leurs aînés le sont déjà.

Au-delà de ces embûches nouvelles, l'enjeu immédiat et durable de la réforme du code de la nationalité est le regard que porte la société sur les centaines de milliers de jeunes d'origine étrangère. Quelles que soient leur nationalité et leur origine, ceux-ci risquent de percevoir la réforme comme un signe de défiance et une injustice supplémentaire à leur égard et de réagir à leur manière.

Depuis la Révolution, l'expression de la volonté personnelle dans l'acquisition de la nationalité n'a pas cessé de décliner au profit des critères de la naissance en France (*jus soli*) et de la résidence. Un enfant d'étranger né et scolarisé jusqu'à seize ans en France serait-il moins français que ses camarades nés de parents français? La proposition de loi introduit ce doute à un moment où les tensions xénophobes exigent, d'abord, une réponse volontariste en matière d'emploi, de sécurité publique et d'action sociale.

Dès lors, la réforme même modérée du code de la nationalité est-elle, comme l'affirme le gouvernement, le meilleur moyen de contrer la contagion des slogans xénophobes du Front national? Ou n'est-elle que le premier des gages donnés à une opinion tentée de voir dans l'étranger la cause de tous ses maux? Le geste nouveau exigé des futurs Français peut avoir une valeur symbolique et pédagogique. Mais la réforme de la nationalité ne peut tenir lieu de politique d'intégration. Elle en souligne précisément l'urgence.

PHILIPPE BERNARD

(1) *L'Identité de la France. Les hommes et les choses*, de Fernand Braudel, Arthaud-Flammarion, 1986. Les travaux de Michèle Tribalat, chercheur à l'INED, publiés en 1991, ont établi que dix millions de Français, soit près d'un sur cinq, ont aujourd'hui un parent ou un grand-parent étranger.

(2) 57 % des Français se déclaraient opposés à la suppression de *«la nationalité française automatique à dix-huit ans pour les enfants nés de parents étrangers»*, point central du projet actuel, dans un sondage réalisé du 23 au 25 février dernier par la Sofres pour *Libération*.

(3) *Dictionnaire de la réforme*, d'Edouard Balladur, Fayard, 1992.

□ **La Pastorale des migrants de l'Eglise catholique critique la réforme du code de la nationalité.** – Le service national de la Pastorale des migrants, présidé par Mgr Pierre Joatton, évêque de Saint-Etienne, estime que *«laisser croire que la réforme de la loi de la nationalité est la première réponse aux questions graves de notre société n'est pas digne des efforts faits pour un «vivre ensemble» porteur d'avenir»*. Dans une lettre aux présidents des groupes parlementaires, cet organisme de l'épiscopat français estime que la réforme, si elle exige une expression de volonté de la part des jeunes étrangers, doit mentionner aussi *«la volonté de la France qu'ils se reconnaissent comme Français»*.

Les nouvelles dispositions

L'expression d'une volonté de devenir français

Examinée rapidement par la commission des lois de l'Assemblée nationale, qui ne lui a consacré que trois séances, la proposition de loi rédigée par Pierre Mazeaud (RPR) en 1989, reprise au Sénat par la droite sous l'impulsion de Charles Pasqua, président du groupe RPR, et votée sans examen *préalable par cette* assemblée en 1990, est *grosso modo* la traduction juridique d'une partie des propositions faites en 1988 par la commission de la nationalité présidée par Marceau Long, seule personnalité auditionnée par les députés.

Ce texte, tel qu'il a été amendé par la commission des lois, apporte six modifications essentielles à la législation actuelle.

1. Les enfants nés en France de parents étrangers ne deviennent plus français à dix-huit ans sans formalité, mais doivent *manifester leur volonté* de devenir français, entre seize et vingt et un ans. Cette volonté peut être exprimée soit devant le juge d'instance, soit à l'occasion d'une démarche administrative dans une mairie, une préfecture, un commissariat. Le recensement pour le service national ou la demande de certificat de nationalité *valent manifestation* de volonté.

2. Les parents étrangers d'enfants nés en France ne peuvent plus demander la nationalité française pour leurs enfants mineurs. Actuellement, cette démarche peut traduire soit une volonté d'intégration, soit le souci de se protéger contre l'expulsion.

3. Il peut être fait obstacle, après dix-huit ans, à cette forme d'acquisition de la nationalité pour cause de condamnation pénale. L'étranger majeur perd en effet le droit de demander la nationalité, reconnu à partir de seize ans, s'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime contre la sûreté de l'Etat ou à six mois de prison ferme pour certains crimes et délits (proxénétisme, trafic de stupéfiants, coups mortels, auxquels les députés ont ajouté les atteintes à la personne d'un mineur), d'un arrêté d'expulsion ou de reconduite à la frontière. Cette dernière restriction n'apparaissait pas dans le rapport Marceau Long. Une interdiction du territoire pour usage ou trafic de drogue empêche l'acquisition de la nationalité.

4. Après le mariage avec un ressortissant français, l'étranger doit attendre deux ans pour acquérir la nationalité française. Depuis 1984, ce délai d'attente est de six mois; entre 1973 et 1984, la déclaration de nationalité pouvait être souscrite immédiatement après le mariage. En cas de naissance *«avant ou après le mariage d'un enfant dont la filiation est établie à l'égard des deux conjoints»*, ce délai est supprimé.

5. Les enfants nés en France de parents eux-mêmes nés dans d'anciennes colonies ou territoires d'outre-mer français avant leur accession à l'indépendance ne sont plus français à la naissance à compter du 1er janvier 1994 (et non 1995 comme le proposait la commission Marceau Long).

6. Les jeunes gens ayant une double nationalité, qui résident habituellement en France, font leur service national en France. Cet amendement est symbolique dans la mesure où son application est liée à la renégociation des conventions franco-algérienne et franco-israélienne qui permettent actuellement aux jeunes en question de choisir entre les deux pays pour accomplir leurs obligations militaires.

Ouvrant la IXe Conférence des cours constitutionnelles européennes

M. Mitterrand souhaite que «les détenteurs d'un pouvoir» n'en abusent pas contre les droits des citoyens

Une centaine de délégués des cours constitutionnelles représentant près de trente pays sont réunis à Paris, du 10 au 12 mai, à l'invitation de Robert Badinter, président du Conseil constitutionnel. Ouvrant cette rencontre, François Mitterrand les a invités à veiller à ce que «les détenteurs *d'un pouvoir ne soient* jamais tentés d'en abuser» contre les droits fondamentaux des citoyens. Philippe Séguin, président de l'Assemblée nationale, a rappelé ses réserves devant la prééminence du droit européen.

La France a découvert les vertus du contrôle de la constitutionnalité des lois en 1958. Ce qui, au départ, ne paraissait qu'accessoire dans la Constitution de la Ve République est devenu un de ses éléments essentiels. Ce sage principe, qui interdit à la majorité politique du moment d'imposer sa volonté hors de toutes normes, est respecté depuis longtemps aux Etats-Unis. Il n'a véritablement vu le jour en Europe que lorsque l'Autriche, l'Allemagne et l'Italie se sont dotées de régimes démocratiques au lendemain de la seconde guerre mondiale. Aujourd'hui ce sont les pays qui sortent de la dictature communiste *qui s'en dotent à leur tour*, recherchant auprès de leurs voisins plus expérimentés de précieux conseils.

Le Conseil constitutionnel français, qui a progressivement rattrapé le grand retard qu'il avait sur ses homologues des autres pays européens, *joue ainsi un rôle important* de «conseil en ingénierie constitutionnelle». Que la IXe Conférence des cours constitutionnelles se tienne à Paris est une reconnaissance de ce rôle, alors qu'il n'a adhéré qu'en 1987 à cette institution créée en 1972. La participation à cette réunion, qui a commencé *lundi 10 mai* et s'achèvera mercredi 12, est particulièrement imposante : en plus des délégations des onze cours organisatrices (Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, France, Hongrie, Italie, Pologne, Portugal, Suisse, Turquie) sont aussi représentées celles de Bosnie-Herzégovine, de Bulgarie, de Croatie, de Lituanie, de Roumanie, de Russie, de Slovaquie, de Slovénie, ainsi que celles de pays ayant des cours suprêmes dotées de compétences constitutionnelles (Luxembourg, Irlande, Islande, Norvège) et des observateurs de cours non dotées de ces compétences et des institutions juridictionnelles européennes (Cour européenne des droits de l'homme, Commission européenne des droits de l'homme, Cour de justice des communautés européennes).

En inaugurant, lundi, les travaux de cette conférence, François Mitterrand a rappelé à la centaine de participants qu'ils se devaient *«d'intervenir comme un pouvoir indépendant et de veiller à ce que les détenteurs d'un pouvoir, qui ne trouve sa légitimité que dans la délégation que lui consentent à titre précaire les citoyens, ne soient jamais tentés d'en abuser contre leurs droits fondamentaux»*. Dissertant sur *«l'Etat de droit»*, le président de la République a assuré que c'était celui *«où chacun, du plus puissant au plus modeste, voit son droit garanti contre tout arbitraire, celui du pouvoir ou de l'administration, un Etat soumis à la loi et qui sache faire respecter celle-ci»*. M. Mitterrand a aussi *souligné son souhait de voir* approuver la réforme constitutionnelle qu'il a proposée, afin que chaque justiciable puisse saisir le Conseil constitutionnel s'il estime qu'une loi, qui lui est appliquée, porte *«atteinte à ses droits fondamentaux»*.

M. Séguin : la souveraineté nationale

Au cours de trois jours de travaux à huis clos, les participants vont rechercher s'il existe une concurrence ou une complémentarité dans la protection des droits de l'homme entre les cours constitutionnelles nationales et les organes européens, chargés eux aussi d'en surveiller le respect par les Etats signataires de conventions internationales. Il s'appuieront sur un rapport introductif préparé, en partant de contributions nationales, par Jacques Robert, professeur de droit et membre du Conseil constitutionnel.

En recevant les participants à déjeuner, avant qu'ils ne le soient aussi par le président du Sénat puis par le maire de Paris, Philippe Séguin, président de l'Assemblée nationale, est entré dans le vif du sujet. Il s'est, en effet, plaint qu'en France *«aucun contrôle de constitutionnalité ne soit exercé sur ce qu'il est convenu d'appeler le droit communautaire dérivé»*, c'est-à-dire les règlements européens, qui sont directement applicables dans les pays membres de la Communauté européenne. Il a mis en cause la jurisprudence de la Cour de justice des communautés qui a décidé que certaines directives, qui, pourtant, doivent théoriquement être intégrées dans le droit national par des lois et des décrets, devaient être aussi d'appication directe. Il a surtout critiqué ceux de ses arrêts qui ont *«affirmé le principe selon lequel la norme communautaire devrait s'appliquer alors même qu'elle serait contraire à la règle constitutionnelle»*.

Si le héros des opposants au traité de Maastricht a convenu que *«le risque est fort minime»* qu'il soit ainsi porté atteinte aux droits *de l'homme, il a fait* remarquer que certains droits fondamentaux sont reconnus par une Constitution sans l'être par la convention européenne des droits de l'homme. M. Séguin a surtout demandé ce qui se passerait si des actes communautaires *«portaient atteinte à la souveraineté nationale»*. La discussion des délégués des cours constitutionnelles n'est pas que théorique. Elle ne peut pas s'exclure des débats nationaux.

Th. B.

هكذا من الإهمال

SOCIÉTÉ

Réunie en congrès à Aubervilliers

La Ligue des droits de l'homme dénonce les projets législatifs du gouvernement

Lors de son 73e congrès, qui s'est tenu du 7 au 9 mai à Aubervilliers (Seine-Saint-Denis), la Ligue des droits de l'homme, présidée par Madeleine Rebérioux, a estimé que les projets de réforme du gouvernement en matière de code de la nationalité, de statut des étrangers, de droit d'asile, de contrôles d'identité et de procédure pénale constituaient *« une remise en cause des droits et des libertés d'une ampleur et d'une gravité exceptionnelle ».*

Pour ce congrès qui avait lieu au lendemain du triomphe de la droite lors des élections législatives, la Ligue des droits de l'homme (LDH) avait choisi de se réunir à Aubervilliers, au cœur de la banlieue parisienne. A l'heure du chômage et de la détresse sociale, elle entendait souligner là son attachement symbolique à la notion de « citoyenneté sociale ». *« La Ligue pourrait certes continuer à défendre les individus, les enfants, les étrangers, les demandeurs d'asile, mais sa compréhension de la société où nous entrons, ses interventions elles-mêmes en seraient gravement appauvries,* soulignait la présidente, Madeleine Rebérioux. *(...) C'est la crise du travail qui est aujourd'hui en cause. (...) Pour saper la République duale qui se met en place, pour prospecter les domaines nouveaux de la citoyenneté – la ville et le logement, les jeunes, les femmes, les étrangers, – les décombres de l'emploi ne sont que ruine et deuil. A nous de réfléchir à des formes nouvelles de gestion de la vie sociale susceptibles de promouvoir la portée civique du travail. »*

Dans ce domaine complexe qui mêle à la fois les libertés individuelles, le statut des étrangers et le droit à la ville et au logement, la Ligue refusait d'emblée de *« participer à un espace public apaisé où l'emporterait la quête du consensus »*, selon le mot de Mme Rebérioux.

« La gauche nous a déçus »

Dès l'ouverture des débats, la LDH prenait donc clairement position contre les premiers projets législatifs du gouvernement : réforme du code de la nationalité (1), statut des étrangers, exercice du droit d'asile, contrôles d'identité et code de procédure pénale. Tous ces projets, estime la Ligue, *« constituent une régression de l'Etat de droit et renforcent l'exclusion, au risque de favoriser l'expression du désespoir de tous ceux qui en sont les victimes ».*

L'actualité immédiate se chargeait de nourrir cette défiance : en plein débat, alors que les délégués présents dans la salle prenaient tour à tour la parole, Yves Jouffa, ancien président de la LDH et conseiller d'Etat en service extraordinaire, interrompait subitement les discussions pour donner lecture d'une dépêche de l'Agence France Presse. *« Le Conseil supérieur de l'activité de la police nationale, dont Henri Leclerc et moi étions membres, vient d'être supprimé par Charles Pasqua,* notait-il. *Le décret est paru au* Journal officiel *sans même que nous soyons prévenus. Ce Conseil devait être un témoin, il était là pour vérifier que la force publique n'était pas détournée. » « Ils sont allés vite »*, soupirait simplement Mme Rebérioux.

L'abondance des projets *« liberticides »* de la droite ne suscitait cependant aucune nostalgie rétrospective à l'égard des socialistes. A l'heure de la réforme du code de procédure pénale et de la mise en accusation des magistrats par de nombreux hommes politiques, la LDH, qui avait choisi de consacrer une après-midi de débats à la justice, dressait un sévère bilan de la politique judiciaire de la gauche. *« Nous ne sommes pas là pour donner des leçons mais pour tirer les leçons de cette expérience,* expliquait Me Henri Leclerc, vice-président de la LDH. *La loi du marché imposait peut-être la rigueur, mais qu'est-ce qui empêchait le gouvernement de faire progresser la justice pénale et les libertés ? Or le bilan est maigre. Le nouveau code pénal comprend quelques acquis, mais il est plus sévère que l'ancien, et les conclusions de la commission Delmas-Marty sur la réforme de la procédure pénale ont été jetées aux orties. Nous savons toutefois la différence entre la gauche et la droite : la gauche nous a déçus alors que la droite fait ce que nous attendons d'elle. Il nous faut donc maintenant continuer le combat, y compris avec ceux qui n'ont pas tenu leurs promesses. »*

ANNE CHEMIN

(1) La Ligue des droits de l'homme et plusieurs organisations antiracistes et de défense des libertés – le MRAP, SOS-Racisme et le collectif « Faut pas décoder » (3, cité de la Roquette, 75011 Paris, tél. : 49-29-95-87) – appelaient à un rassemblement contre la réforme du code de la nationalité devant l'Assemblée nationale, *mardi 11 mai en fin d'après-midi.*

ÉDUCATION

Le congé de l'Ascension

Des enseignants sur le pont !

Avant d'offrir un cadeau, il n'est pas inutile de s'assurer que ceux à qui on le destine sont en mesure de l'accepter. Pour avoir oublié cette règle simple, André Rossinot a semé quelque perturbation dans le monde de l'éducation.

En décidant d'accorder aux fonctionnaires un jour de congé le vendredi 21 mai, au lendemain du jeudi de l'Ascension, afin de leur permettre de faire le pont jusqu'au lundi 24 mai, le ministre de la fonction publique a tout simplement oublié deux détails. D'une part, le calendrier des examens et concours de l'éducation nationale, organisé de longue date et qui mobilise bon nombre de professeurs et de personnels administratifs, prévoit un certain nombre d'épreuves les vendredi 21 mai et samedi 22 mai.

C'est notamment le cas des concours des écoles normales supérieures (Ulm-Sèvres, Cachan, Lyon, Fontenay-Saint-Cloud, soit quelque deux mille candidats), ainsi que des oraux de plusieurs brevets de techniciens supérieurs et du brevet professionnel d'assurance, soit des centaines de candidats supplémentaires. Le second problème tient au fait qu'une bonne partie des personnels de l'éducation nationale travaillent également le samedi matin. Leur accorder la seule journée du vendredi 21 mai les aurait obligé à faire cours le samedi 22 au matin et leur aurait donc fait perdre le bénéfice du pont de quatre jours, et dans bien des cas de cinq jours si l'on y ajoute le *mercredi 20 mai.*

Une telle avanie est finalement apparue impensable au ministre de l'éducation nationale. Après mûre réflexion, il a décidé, mardi 11 mai, d'accorder aux personnels de l'éducation nationale le même avantage qu'aux autres fonctionnaires. Les écoles, collèges et lycées seront donc fermés les 21 et 22 mai et les enseignants (et les élèves) en vacances. En revanche, le ministère maintient les examens et concours prévus ces deux jours-là. Il y a de quoi dissuader les volontaires, déjà peu nombreux, pour la surveillance des examens...

G. C.

En France et en Belgique

« Macadam Journal » vendu à la criée par les « sans domicile fixe »

Des dizaines de « sans domicile fixe » (SDF), sélectionnés par l'Armée du salut et d'autres associations caritatives, devaient sillonner les rues de Paris, mardi 11 mai, en proposant à la criée *Macadam Journal*. Sur le prix de vente de 10 francs par numéro, chaque vendeur devrait toucher 8 francs, le reste revenant à l'éditeur. *« Il ne s'agit pas de charité mais de dignité (...) Ce projet devrait permettre aux SDF de s'impliquer dans un projet qui les concerne »*, indique l'éditorial de cette nouvelle publication.

C'est Jacques Chamut, le patron d'une société belge spécialisée dans la communication d'entreprise, Tramway SA, qui a eu l'idée de lancer simultanément *Macadam Journal* en France et en Belgique, après avoir constaté le succès de *Street News* (« Nouvelles de la rue ») à New-York, de *The Sheet* (« la Feuille ») à San Francisco et surtout de *The Big Issue* (« le Grand problème ») à Londres. Vendu 50 pence (environ quatre francs) par 700 à 800 SDF, *The Big Issue*, lancé il y a un an et demi à l'initiative d'une entreprise de cosmétiques et de divers sponsors, vend aujourd'hui entre 30 000 et 120 000 exemplaires selon les numéros et envisage de passer du rythme mensuel au rythme hebdomadaire. *Macadam Journal* a été tiré à 100 000 exemplaires, 70 % de la production étant prévue pour Paris puis les grandes villes françaises et le reste pour la Belgique (Bruxelles, Namur, Charleroi). En vingt-quatre pages au format tabloïd, ce journal réalisé par une équipe franco-belge et qui s'adresse à un public de 20-35 ans, propose des entretiens avec Marc Blondel (FO) et *Laurette Onkelynk* (ex-ministre belge de l'intégration sociale), un point sur le RMI, des articles sur la télévision, des adresses de « restaurants pas chers », etc.

EN BREF

□ **Au moins 141 morts dans un incendie en Thaïlande.** – Un incendie a ravagé, lundi 10 mai, une usine de fabrication de poupées, dans la banlieue de Bangkok (Thaïlande). Le bilan s'élève à au moins 141 morts et plus de 400 blessés. Quarante corps ont été retrouvés dans les décombres. Plusieurs des 4 000 personnes qui travaillaient dans cette usine ont sauté du quatrième étage pour tenter d'échapper au sinistre provoqué, semble-t-il, par un court-circuit. Selon des témoins, les flammes se sont très vite propagées dans les locaux où était stockée une grande quantité de matières synthétiques. – *(AFP.)*

□ **Attentats en Corse.** – L'ex-FLNC (Canal historique) a revendiqué, lundi 10 mai, trois des six attentats à l'explosif commis dans la nuit de dimanche 9 à lundi 10 mai en Corse. Ces plasticages, qui n'ont fait aucune victime, visaient notamment la sous-préfecture de Sartène (Corse-du-Sud) et des villas de deux conseillers municipaux (PS) de Bastia, Laurent Croce et Henri Zuccarelli. En Corse-du-Sud, trois autres plasticages ont été commis contre des villas situées sur le territoire de la commune de Coti-Chiavari, dans le golfe d'Ajaccio. L'Union du peuple corse (UPC, nationalistes modérés) a condamné les attentats, tout en réaffirmant son combat *« contre la fraude électorale institutionnalisée à Bastia depuis plusieurs années ».*

□ **Première escale d'un bateau de guerre français en Nouvelle-Zélande depuis l'affaire Greenpeace.** – Le bâtiment de transport léger *Jacques-Cartier* est arrivé, lundi 10 mai, à Auckland, marquant la reprise des échanges entre les marines française et néo-zélandaise depuis l'affaire Greenpeace en 1985, lorsque les services spéciaux français coulèrent, à Auckland, un bateau du mouvement écologiste qui s'opposait aux essais nucléaires en Polynésie. L'arrivée du *Jacques-Cartier*, basé en Nouvelle-Calédonie, n'a suscité aucune protestation. Le bâtiment restera à Auckland jusqu'au vendredi 14 mai. La frégate néo-zélandaise *Canterbury* et le pétrolier-ravitailleur *Endeavour* devraient faire escale à Toulon cet été. – *(AFP.)*

□ **AUTOMOBILISME : Jean Todt quitte Peugeot pour Ferrari.** – Jean Todt, directeur des activités sportives du groupe PSA Peugeot-Citroën, quittera ses fonctions le 30 juin, après les 24 Heures du Mans. Il rejoindra Ferrari, qui poursuit la restructuration de son écurie de formule 1 après l'arrivée du nouveau directeur technique John Barnard.

□ **MONTAGNE : mort d'un guide.** – Un guide de haute montagne âgé de vingt-neuf ans, qui pratiquait le « surf-extrême » à 3 700 mètres d'altitude, est mort, lundi 10 mai, dans le massif du Mont-Blanc, sur la face nord de l'aiguille du Plan (Haute-Savoie). Accompagné de quatre surfeurs, l'homme, dont l'identité n'a pas été communiquée, est passé sur une plaque à vent – couche de neige instable – qui s'est décrochée et l'a précipité dans une chute de plus de 1 000 mètres.

SOCIÉTÉ

JUSTICE

L'affaire du sang contaminé devant la cour d'appel de Paris

La colère du professeur Roux

Il semble bien difficile de mettre une date en face de chaque progrès du savoir. Mais le docteur Garretta situe précisément *« une erreur »*, alors que le professeur Jacques Roux, ancien directeur général de la santé, s'arrête à la date de la circulaire du 20 juin 1983 pour fustiger les centres de transfusion, les médecins prescripteurs et les cabinets ministériels.

« A quelles dates les prévenus ont-ils eu connaissance : 1. du caractère mortifère des lots contaminés ; 2. de l'efficacité des produits chauffés ; 3. du premier test qui aurait pu être utilisé ? » Cette question en trois volets, posée par Me Lecoq, conseil d'un hémophile contaminé par le virus du sida, voulait résumer en quelques mots simples le dossier soumis à la 13e chambre de la cour d'appel de Paris. Trois dates suffisaient, mais la réponse ne sera pas donnée. D'ailleurs pouvait-elle être fournie ? A ce stade de l'audience, il apparaît que c'est plutôt cette dernière interrogation qui constitue le cœur du débat.

Pour le docteur Jean-Pierre Allain, la triple question de Me Lecoq est révélatrice : *« Le seul fait qu'elle puisse être posée montre une simplification outrancière. La simple formulation montre le problème de ces avocats qui ne connaissent rien à la science. On n'apprend pas ce genre de choses à une date précise. Les choses se façonnent progressivement. Il y a une maturation scientifique... »* Aussi un dialogue de sourds s'instaure-t-il entre les prévenus et les avocats des victimes qui présentent leurs questions en les faisant suivre d'affirmations et d'arguments de plaidoirie péremptoires. Pendant quelques instants, le débat judiciaire disparaît, comme si la légitime colère des victimes écartait toute discussion éclairée, obligeant le président André Cerdini à exiger que les interventions se limitent aux seules questions posées sans commentaires.

C'est le docteur Allain qui est le plus souvent interrogé. Ainsi, en décembre 1984, il a conseillé à un jeune hémophile qu'il hébergeait de jeter les produits non chauffés qu'il s'était lui-même procurés. Et quand le jeune homme les a quand même utilisés, le docteur Allain le lui a reproché, en lui fournissant du facteur VIII chauffé. *« Oui,* répond simplement le médecin à Me Holleaux, *il était toujours séronégatif et devait donc recevoir des produits chauffés. »* Me Nathalie Boudjerada s'intéresse au mode de transmission de l'hépatite C, ce qui lui vaut notamment cette réponse du docteur Garretta : *« Tous les produits chauffés étaient contaminés par l'hépatite C et tout le monde le savait. On estimait que le risque était acceptable et, pour le sida, c'était la même chose. »* L'interrogatoire se poursuit et, quand les questions sont maladroites, les docteurs Garretta et Allain se font didactiques : *« Je peux expliquer, monsieur le président ? »*

Ancien directeur général de la santé, le professeur Jacques Roux est moins technique. Son discours est celui d'un fonctionnaire et il s'abrite derrière la circulaire qu'il a diffusée le 20 juin 1983 et dans laquelle il demandait que les donneurs « à risque » soient écartés des collectes de sang. *« Est-ce que cette circulaire-là n'aurait pas dû être signée par un ministre ?* s'étonne le professeur Roux. *On m'a traité de raciste. J'ai reçu des lettres de diplomates africains et de représentants d'homosexuels. Les médecins me téléphonaient pour me dire qu'il était inadmissible que l'on s'ingère dans un acte médical ».*

L'attitude des cabinets ministériels

La circulaire a été diversement interprétée dans les centres de transfusion. *« Certains l'ont appliquée, d'autres l'ont fait avec laxisme, d'autres pas du tout »*, remarque le professeur avant d'élever le ton : *« Nous sommes au cœur du drame. Les centres de transfusion en général avaient cette réticence à accepter de faire un véritable interrogatoire médical des donneurs, une réticence à sélectionner, et il y avait cette attente des tests. »* Mais son amertume fait place à une véritable colère lorsqu'il évoque l'attitude des cabinets ministériels. *« Le 6 mars 1985, j'ai participé à une émission de télévision en disant que 0,6 % des personnes étaient porteuses du virus du sida. La télévision est venue dans mon bureau. Dans ce cas, il faut une autorisation du cabinet du ministre. Qu'on ne vienne pas me dire que les ministres n'étaient pas au courant. Il ne se passait pas de jour sans que le ministre ou son cabinet m'interrogent. »*

En d'autres termes, le professeur Roux estime qu'il ne pouvait rien faire de mieux. *« Il fallait renforcer la sélection des donneurs et accélérer les mesures pour la mise en place du dépistage et du chauffage. »* N'aurait-il pas fallu, comme le pense aujourd'hui le docteur Garretta, interdire les concentrés ? *« A ce moment-là, personne n'a proposé la solution,* estime le professeur Roux. *On avait fait pression pour limiter l'usage des concentrés. Mais les donneurs se sont entêtés dans ce traitement. Ils se sont enfermés dans un système. Et puis le remplacer par quoi ? Les cryoprécipités ? Il fallait deux mois pour reconstituer les stocks. »*

La défense du professeur Roux ressemble plutôt à une attaque en règle contre les médecins spécialistes de l'hémophilie, les cabinets ministériels et les ministres eux-mêmes. Une attitude déjà observée chez le docteur Garretta, qui tient cependant à préciser : *« J'ai du mal à me faire comprendre. Mon objet n'est pas de dire : c'est pas moi, c'est l'autre. Ce n'est pas fuir de dire : ce que j'ai fait, je l'ai fait dans un contexte international. Il y a peut-être eu des erreurs, mais il n'y a pas eu de faute. »* Le président Cerdini s'étonne : *« Quand même ! Fin avril 1985, vous aviez la certitude que le chauffage inactivait le virus. »* Michel Garretta prend une inspiration et répond : *« Ça, c'est fin avril. On y viendra. Si je me suis trompé fin avril, eh bien, on le dira et on me sanctionnera. Mais on constate qu'à cette époque tout le monde a fait la même chose. »*

MAURICE PEYROT

Les développements de l'affaire Pierre Botton

La société grenobloise Kis et le financement des campagnes de Michel Noir

Le maire de Lyon, Michel Noir, s'est rendu, lundi 10 mai, pour la quatrième fois, dans le cabinet du juge Philippe Courroye, chargé du dossier Pierre Botton. Il s'est expliqué durant plus de trois heures sur les éléments qui ont justifié sa mise en examen, le 29 mars, pour *« recel d'abus de biens sociaux »*. La première audition sur le fond de M. Noir avait elle-même duré trois heures, vendredi 30 avril, de 9 h 30 à 12 h 30. Le beau-père de Pierre Botton, d'abord entendu comme témoin le 5 février, est devenu, sur la base des révélations de son gendre, qui le désigne comme le principal bénéficiaire de ses jongleries financières, le deuxième personnage central de cette tentaculaire affaire. Les enquêteurs s'intéressent notamment à une liste d'entreprises ayant contribué, selon M. Botton, au financement des campagnes électorales de M. Noir, parmi lesquelles la société grenobloise Kis.

LYON

de notre bureau régional

Le juge Courroye et une *équipe* du SRPJ de Lyon ont eu beau effectuer, lundi 3 et mardi 4 mai, une « descente » à Cannes (Alpes-Maritimes) dont les objectifs sont restés jusqu'ici mystérieux (même si la fameuse villa Helen Roc, déjà perquisitionnée à l'automne, a dû constituer un passage obligé), Lyon reste, pour l'heure, l'épicentre d'une affaire qui pourrait « irriguer » d'autres sites rhônalpins. La situation délicate du maire de Lyon – dont Pierre Botton affirme avoir été le mécène, le mentor, parfois le factotum – est aussi la conséquence d'une série d'éléments matériels, récemment mis au jour, qui devraient amener la justice à s'intéresser aux sources de financement de sa campagne électorale pour les municipales de 1989.

Ancien directeur de campagne *de son beau-père*, Pierre Botton a déjà révélé les grandes lignes de ce financement en rendant public un projet de *« convention de remboursement »*, rédigé de la main de Michel Noir (*le Monde* du 13 mars) mais que celui-ci présente toujours comme la simple trace écrite des *« revendications délirantes »* de son gendre. Dans une annexe 2 à ce projet de convention, plus récemment versée au dossier (*le Monde* du 17 avril), M. Noir recensait les *« recettes encaissées par Pierre Botton en lieu et place de M. Noir en 1988 »*. Cette annexe manuscrite, sur du papier à en-tête de Michel Noir, consiste en une liste de huit entreprises – désignées seulement par leurs initiales et celles de leurs dirigeants, – qui auraient globalement versé 5,73 millions de francs. Une mystérieuse mention fait suite à cette liste : *« Ces frais de transformation d'une partie* [sic] *sont évalués à 5 % soit 298 000 francs. »*

« Monsieur C. de K » pour 900 000 francs

Or, certains rapprochements permettent de percer une partie de l'énigme alphabétique concernant ces huit généreux donateurs. Le *« Monsieur C. de K »* qui figure sur la première ligne manuscrite, en face d'une somme de 900 000 francs, a en effet toutes les chances d'être Serge Crasnianski, PDG de l'entreprise grenobloise Kis, que Pierre Botton dit avoir mis en contact avec Michel Noir, alors ministre du commerce extérieur, en 1987.

Le 29 septembre 1987, le *ministre adressait en effet à* M. Crasnianski une lettre (*le Monde* daté 11-12 avril) dont M. Botton a conservé une copie et dont voici les termes : *« Comme vous le savez, M. Alain Carignon avait attiré mon attention sur les difficultés rencontrées par votre société dans le cadre d'une procédure Codex* [aide aux entreprises françaises investissant à l'étranger]. *Après avoir personnellement étudié votre dossier avec mes services, il est apparu que vos engagements de dépenses et d'investissements étaient très en deçà de ceux que vous vous étiez engagés à accomplir. Dans ces conditions, mes services étaient fondés à vous réclamer le remboursement du Codex qui vous a été versé, soit 15 millions de francs. »* Et, M. Noir de conclure : *« Cela étant, prenant en considération les efforts effectués par votre société, il a été décidé de limiter à 5 millions de francs les sommes que vous devez reverser au Trésor public ».*

Le fait que Pierre Botton ait conservé la copie de cette lettre dans ses archives laissait présager des interrogations sur le sens d'une bienveillance ministérielle tellement peu argumentée. Mais une « lecture » plus explicite n'a pas tardé à être donnée par M. Botton au cours d'une de ses auditions : à la suite de cet abandon de créance de 10 millions de francs, consenti au nom du gouvernement français, M. Botton affirme que M. Noir lui a demandé *« d'aller réclamer »* 1 million de francs à M. Crasnianski. Courant 1987, il aurait ainsi établi, sur du papier à son en-tête portant deux adresses différentes, deux factures antidatées, de 118 600 francs et 782 760 francs TTC, correspondant à deux « études fantômes » aux intitulés fantaisistes et adressées à la société Kis, qui les aurait réglées par deux chèques.

Les réponses de l'avocat du dirigeant de Kis

On observera, comme les enquêteurs n'ont pas dû manquer de le faire, que le total de ces deux factures, soit 901 360 francs, correspond assez précisément aux 900 000 francs répertoriés par M. Noir pour *« C. de K. »*. Reste toutefois à découvrir quels industriels se cachent encore derrière les initiales *« J. de S »*, *« M. de B »* ou *« K. de B »* qui auraient, respectivement, versé à Pierre Botton *« en lieu et place de M. Noir »* 1 million de francs, pour les deux premiers, et 1,7 million de francs pour le troisième.

Serge Crasnianski, qui a été dernièrement entendu par les policiers de la section financière du SRPJ de Lyon, se refuse à tout commentaire personnel. Mais son avocat parisien, Me Jean-Pierre Versini-Campinchi, a bien voulu nous fournir quelques explications qui contredisent partiellement les graves affirmations de M. Botton. *« M. Crasnianski n'a pas payé Noir ni Botton pour ça »*, affirme d'entrée l'avocat pour lequel la lettre ministérielle incriminée, faisant pourtant clairement état d'un abandon de créance de 10 millions de francs, ne correspondait dans les faits qu'à un *« sursis à paiement »* de 5 millions de francs. *« Outre que le ministre – qui avait reçu mon client comme un solliciteur, entre deux portes – n'avait aucun pouvoir pour accorder de telles remises, décidées en commission,* ajoute Me Versini-Campinchi, *cette affaire n'a été réglée qu'en 1992, sous le ministère de Dominique Strauss-Kahn. Ses services ont estimé, cinq ans plus tard, que les conditions de non-remboursement étaient effectivement remplies. »*

Toutefois, le conseil du dirigeant de Kis – une entreprise qui avait traversé une situation industrielle dramatique après une expérience d'investissements aux Etats-Unis désastreuse – admet que M. Botton s'était fait payer, toujours en 1987, près de 1 million de francs pour des prestations, certes *« assez funambulesques »*, mais qui n'auraient *« rien à voir »* avec la missive de M. Noir. Mais, insiste l'avocat de M. Crasnianski, tout rapprochement accusateur des deux démarches relèverait, à ses yeux, de *« l'invention bottonienne »*.

ROBERT BELLERET

Au tribunal de grande instance de Nancy

M. Le Pen peut-il être traité de « fils spirituel de Hitler » ?

NANCY

de notre correspondante

Affirmer publiquement que Jean-Marie Le Pen est *« le fils spirituel de Hitler »* constitue-t-il une injure à l'égard du président du Front national ? Telle est, en substance, la question posée lundi 10 mai à la chambre civile du tribunal de grande instance de Nancy, présidée par Guy Dory. M. Le Pen assignait pour injure, devant le tribunal de grande instance de Nancy, Paul-Elie Lévy, qui, le 15 janvier 1992, lors d'une manifestation rassemblant *huit mille personnes dans les rues* de Nancy, l'avait publiquement décrit comme *« le fils spirituel de Hitler, Mussolini et Pétain. »*

Réclamant 100 000 francs au titre du préjudice moral, Jean-Marie Le Pen était représenté par Me Bruno Vallas. Celui-ci a estimé que les éléments constitutifs de l'injure, y compris la volonté de nuire, étaient rassemblés afin *« de faire disparaître le tribun de l'échiquier politique, de le diaboliser. Entre être critiqué avec des arguments politiques et être injurié, il y a un fossé. Personne ne saurait se réclamer d'être le fils spirituel de Hitler »*.

Les défenseurs de M. Lévy, Mes Gérard Michel et Henri Leclerc, ont développé la thèse selon laquelle ce dernier s'était exprimé dans le cadre d'une campagne électorale, au nom des associations rassemblées au sein du CAFAR (collectif antifasciste et antiraciste, constitué pour protester contre la venue de M. Le Pen). Ces propos, selon Me Michel, *« s'inscrivent dans le cadre de la libre critique en matière politique »*. Il a ajouté à l'adresse du tribunal : *« Les juges n'ont pas à dire l'Histoire, ni à faire de politique, mais je vous demande aujourd'hui de dire que j'ai le droit de dire que Le Pen est le fils spirituel de Hitler. »* Il a réclamé 50 000 francs pour procédure abusive.

De son côté, Me Henri Leclerc a repris la formule de M. Lévy : *« Il y a, dans M. Le Pen, quelque chose de commun avec l'idéologie national-socialiste, quelque chose d'identique, une parenté dans le comportement, l'attitude vis-à-vis des foules, dans la volonté d'exclusion. »* Il a demandé au tribunal de refuser au président du Front national *« ce brevet de moralité qu'il venait chercher en justice »*.

Le jugement a été mis en délibéré au 14 juin.

MONIQUE RAUX

□ **Deux détenus se suicident à Lyon et à Rouen.** – A la maison d'arrêt de Lyon-Perrache, un homme de vingt et un ans s'est pendu avec sa ceinture, vendredi 7 mai dans sa cellule, à quelques jours de son procès en assises. Il devait comparaître sous l'accusation de vol avec violences pour une agression commise en 1990, avec un complice, sur un homme qui était tombé dans un coma profond après avoir été frappé par ses agresseurs et qui était hospitalisé depuis lors. A la prison Bonne-Nouvelle de Rouen, un détenu de vingt-cinq ans s'est aussi suicidé, vendredi 7 mai, à l'aide de sa ceinture. Il était en détention provisoire depuis mars à la suite d'une affaire de coups et blessures sur sa concubine ; le jeune homme a laissé une lettre d'adieu exprimant ses regrets.

POLICE

M. Balladur appelle les policiers au respect des droits de l'homme

« La défense des droits de l'homme doit être votre préoccupation constante », a déclaré le premier ministre Edouard Balladur, lundi 10 mai à la Défense (Hauts-de-Seine), devant les six cents commissaires de police réunis à l'initiative du ministre de l'intérieur Charles Pasqua (*le Monde* du 11 mai). La police *« ne doit pas être accusée de porter si peu que ce soit atteinte à la dignité, à la liberté et à l'égalité des citoyens »*, a insisté le premier ministre, qui a demandé aux chefs de service de *« veiller »* à ce que leurs subordonnés *« agissent constamment »* en fonction de cette exigence. Parallèlement à cette action dans le cadre des droits de l'homme, M. Balladur a rappelé aux commissaires que leur travail *« doit être facilité »* : l'adoption prochaine de la réforme du code de la nationalité, du texte sur les contrôles d'identité, ainsi que la modification du code de procédure pénale constitueront, aux yeux du gouvernement, des *« moyens juridiques »* qui permettront aux policiers d'*« exercer une action plus efficace »*.

Aux obsèques du brigadier-chef tué à Paris

Charles Pasqua demande « l'application rigoureuse et totale des lois de la République »

« Rien n'entravera ma volonté de poursuivre contre la délinquance, contre le crime, une lutte implacable et sans merci », a déclaré Charles Pasqua, lundi 10 mai, alors qu'il présidait la cérémonie d'obsèques du policier tué à Paris dans la nuit du 5 au 6 mai à Paris (*le Monde* du 6 et du 8 mai). S'exprimant dans la cour d'honneur de la préfecture de police de Paris, le ministre de l'intérieur a cependant rappelé aux policiers que *« leurs missions impliquent en permanence le strict respect des droits de l'homme et des valeurs de la République »* qu'il leur a demandé de concilier avec la lutte contre la délinquance. *« C'est dans l'équilibre difficile mais indispensable entre ces deux impératifs que se reconnaît une démocratie »*, a-t-il insisté. Revenant sur les circonstances de la mort du brigadier-chef Michel Fanien, fauché par une voiture volée au bord de laquelle se trouvait *« un individu déjà connu des services de police »*, M. Pasqua a déclaré qu'il demandera, *« contre ceux qui portent atteinte à la vie des policiers, l'application rigoureuse et totale des lois de la République »*.

□ **Un syndicat critique la suppression du Conseil supérieur de la police.** – Regrettant que le Conseil supérieur de l'activité de la police nationale *« n'ait pas bénéficié des moyens et du temps nécessaires pour démontrer son utilité »*, le Syndicat national autonome des policiers en civil (SNAPC, majoritaire chez les inspecteurs) s'est déclaré *« favorable à la création d'une haute autorité indépendante placée auprès du premier ministre, capable de se prononcer sur tout problème concernant ou mettant en cause l'ensemble des services concourant à la sécurité intérieure (police nationale, gendarmerie, douanes, finances, polices municipales, etc) »*. Le SNAPC, qui avait saisi le Conseil supérieur à propos du fonctionnement du commissariat parisien des Grandes Carrières, où un mineur Malien avait été tué par un inspecteur le 6 avril, demande au ministre de l'intérieur de se prononcer sur cette proposition.

CULTURE

CINÉMA

Christian Fechner, l'inconnu illustre

Le plus éclectique des producteurs français (des Charlots à « Camille Claudel ») signe sa première mise en scène : « le Bâtard de Dieu »

L'invitation était mystérieuse. Trouvez-vous, à 16 heures, demain, aux studios d'Epinay, près de Paris. Demandez le grand plateau. On tournait donc un film. Quel film? *Le Bâtard de Dieu.* De qui? De Christian Fechner. D'accord, mais qui le mettait en scène? Christian Fechner. Surprise. Le moins qu'on puisse dire, c'est que l'homme le plus secret du cinéma, le producteur français le plus éclectique, n'avait donné à son *« passage de l'autre côté du miroir »*, comme il dit, aucune publicité tapageuse. Des metteurs en scène qui deviennent producteurs, ça se voit tous les jours, le contraire ne s'était jamais fait en France.

Une fois poussée la porte du grand plateau, la surprise se confirmait. On entrait dans un couvent. Pas un morceau de couvent, un entier, avec son vaste cloître voûté, sa chapelle, son scriptorium, et, courant de tous côtés, très affairés, des dizaines de jeunes moines, solidement tonsurés. Pour son premier film, Fechner n'avait pas choisi la *modestie décontractée* d'une comédie intimiste, non, il s'était lancé dans le grand bain de la super-production, en costumes, le film de cape et d'épée, mais plus proche du *Capitaine Fracasse* que de *la Marquise des Anges.* L'histoire torturée et haletante d'un garçon au nez de bois, le roman d'apprentissage d'un bâtard défiguré pour qu'on ne découvre pas sa noble origine, galopant à la rencontre de son destin sur les routes boueuses d'un Grand Siècle vu à travers ses petites gens.

On n'est pas à Versailles, on est du côté des sabotiers et des geôliers, des saltimbanques et des ribaudes, des galériens et des pèlerins. Justinien Trouvé, plein de colère et de santé, héros malmené mais candide, toujours battu mais jamais perdant, ira – et le film avec lui – de prisons en châteaux, traversant cent dangers et paysages, rencontrant cent personnages aux trognes encore gothiques, *mutilant au passage le visage du Christ des calvaires comme on mutila jadis le sien.*

Chanceux chronique

Christian Fechner, fils d'un aristocrate autrichien qui avait dû fuir l'Anschluss, a quarante-neuf ans et déjà quelques vies derrière lui. Il a veillé dans les années 60 à l'ascension du chanteur Antoine, dirigé l'Alcazar, racheté le Grand Guignol, créé une radio libre aux Antilles, possédé les studios de Boulogne, produit Johnny Hallyday à la télévision, a connu au cinéma des *hauts mirifiques et des bas calamiteux*, assumés toujours avec un silence plein de panache. En une journée, il a vendu quinze ans de travail, son catalogue, pour une somme de 500 millions de francs, dit-on. Il dit, lui, que son clan c'est celui des artistes, depuis toujours, depuis ses débuts sur scène, comme magicien. Il avait dix ans, et c'était au Florida d'Agen...

Comment a-t-il vécu son renflouement donquichottesque des *Amants du Pont-Neuf* de Leos Carax? *« Le problème pour moi n'était pas que cela réussisse ou pas. Seulement, si cela avait réussi, cela serait devenu une fabuleuse histoire de cinéma, une bouffée d'espoir pour tant de jeunes cinéastes qui n'auraient plus eu peur de leurs rêves. Faire un énorme bide, c'est à la portée de n'importe qui, ce que j'ai mal vécu pour ma part, c'est cet égoïsme, cet entêtement de Carax qui n'a pas eu le courage de monter le film qu'il avait tourné. Un an et demi à batailler avec les banques, toute la profession contre moi, ça valait la peine si le film était devenu ce qu'il aurait dû être. J'ai réinjecté 60 millions dans l'affaire, et j'en ai perdu 20. Ce serait indécent de dire que ce n'est rien, mais l'argent, ce n'est évidemment pas le plus grave... »*

Ce qui est grave pour Fechner, c'est ce vague dédain dont on s'obstine à entourer ses entreprises, cette étiquette injuste de « Charlot » milliardaire, de chanceux chronique : *« J'ai démarré avec les Charlots, par hasard. Mon frère faisait partie du groupe, j'avais vingt-cinq ans, on se faisait rire et ça faisait rire des millions de gens, il faut s'excuser? Et puis j'ai produit Pierre Richard, de Funès, Lino Ventura, Belmondo, pourquoi? Mais parce que j'étais fan de ces gens-là. Il faut s'excuser? »*

Christian Fechner, qui avoue sa fascination pour le comique, les comiques (*« la vis comica, c'est le don suprême, c'est injuste, comme la beauté »*), fait remarquer que le succès s'explique, se justifie toujours « après ». Mais, que, lorsqu'il a produit *l'Aile ou la Cuisse*, par exemple, Louis de Funès relevait à peine d'un infarctus, et qu'aucune compagnie d'assurances n'avait voulu donner son aval, et encore que, lorsqu'il investit 30 millions de francs en 1983 dans *Marche à l'ombre*, ce n'était, avant de devenir un triomphe, que la première réalisation d'un metteur en scène débutant, Michel Blanc. Que, enfin, lorsqu'il s'est engagé dans *Camille Claudel*, il y avait près de cinq ans qu'Isabelle Adjani se battait pour trouver un financement... Pourquoi, aujourd'hui, ce *Bâtard de Dieu?* *« J'attendais une nouvelle aventure, mais je ne savais pas laquelle. J'ai lu par hasard un livre de Michel Folco,* Dieu et nous seuls pouvons, *les tribulations picaresques d'une dynastie de bourreaux. Je déteste les bourreaux, l'idée même de bourreau. Mais le livre avait du souffle, j'ai appelé l'auteur, lui ai proposé de travailler à une adaptation pour le cinéma. Et, presque sans en avoir l'intention, j'ai commencé à y travailler avec lui. On écrivait chacun de son côté, un an pour aboutir au scénario final, il ne me faisait pas de cadeau, m'envoyait des notes :* « Ce que j'ai reçu de vous hier est accablant, lamentable. »

» Quand il s'est agi de trouver un metteur en scène, ceux qui auraient pu être intéressés, Annaud, Rappeneau, pourquoi pas Besson, étaient évidemment occupés. J'ai commencé à laisser s'infiltrer en moi l'idée que je pourrais m'y mettre. Je n'avais jamais eu de fantasme de metteur en scène, jamais. Et je savais que, si je me lançais, je n'aurais aucune indulgence à attendre, ni de moi-même ni des autres. Je me suis fait passer une audition, un pré-tournage de quelques scènes, pour être sûr que j'en avais vraiment envie. J'en avais vraiment envie. »



D.R.

Bernard Haller.

Christian Fechner dit encore qu'*« il ne s'est accordé aucune facilité »* (mais environ 100 millions de francs de budget), qu'il a choisi délibérément de n'engager aucune vedette, mais des acteurs de forte personnalité, des comédiens que le cinéma français oublie ou sous-emploie (Bernard Haller, juge hallucinant, Henri Genès, truculent prélat, Ticky Holgado, geôlier compatissant, Zouc, sorcière magnifique) et qu'il a trouvé son Justinien (Pierre-Olivier Mornas, à peine sorti du Conservatoire) parmi cent cinquante postulants. Se sent-il proche de son héros? *« Oui, j'aime ce vilain petit canard qui devient un cygne, j'aime sa capacité de ne jamais abdiquer. Et je m'identifie à sa volonté de s'en sortir. Il veut être marin. Il y a toujours quelque chose qui vous empêche d'être marin. »*

DANIÈLE HEYMANN

▶ ***Le Bâtard de Dieu*** **sortira fin septembre. Le roman de Michel Folco, dont le film est tiré, *Dieu et nous seuls pouvons*, est édité par le Seuil, coll. « Points ».**

MUSIQUES

Johnny Clegg, musicien en Afrique du Sud

Rencontre avec le Zoulou blanc, citoyen et « homme d'argent »

Jeans noirs, tee-shirt noir, ceinture et chaussures noires, Johnny Clegg n'arbore plus les tenues bariolées qu'il affectionnait à ses débuts. Le chanteur est en France pour la promotion de *Heat, Dust and Dreams*, son nouvel album. Le visage s'est émacié mais les boucles de ses cheveux noirs tombent toujours sur le front. Les grands yeux bleus, sans cesse en mouvement, ont gardé leur éclat. Johnny Clegg n'a pas changé, il a mûri.

L'inactivité lui pesait. *« Je suis un homme d'argent »*, lance-t-il, avec un sourire amusé, sur un ton volontairement provocateur, en précisant aussitôt qu'il est *« heureux de retravailler, après trois ans de calme... presque plat. J'ai des journées remplies, je dépense de l'énergie. Tout est énergie, sans énergie, on ne fait rien! »*, affirme-t-il, péremptoire, en se trémoussant sur le canapé de son salon. Johnny Clegg et Savuka, son groupe depuis 1986, n'avaient rien produit depuis *Cruel, Crazy and Beautiful World* (Monde cruel, fou et beau), sorti en 1990.

Johnny Clegg a consacré du temps à son fils Jessee, qui aura cinq ans le 25 juillet, et à son épouse Jennifer, qu'il a aidée à lancer une marque de prêt-à-porter féminin, en Afrique du Sud. La famille compte beaucoup pour ce voyageur impénitent que les tournées tirent d'un bout à l'autre de la planète. Mais il ne perd jamais de vue la situation en Afrique du Sud. Il suit de très près l'actualité politique et l'évolution des négociations.

Engagé dans un combat humaniste

« Nous sommes sur le fil du rasoir, et nous avons un grave problème avec l'extrême droite blanche », estime-t-il. *« Les Blancs ont compris. Ils ne sont pas farouchement opposés à l'instauration d'un gouvernement noir, mais ils sont préoccupés par la façon dont la transition va se passer et par l'épineuse question posée par le droit des minorités. Mais la frange à l'extrême droite de la communauté est définitivement contre tout pouvoir noir. Ils sont opposés à toute négociation sur ce sujet, mais ils savent aussi qu'ils ne sont qu'une minorité au sein de leur minorité »*, explique-t-il, considérant que *« cette situation est grosse de tous les dangers »*.

Johnny Clegg a fait des choix. Sans être un éminent militant politique, il est engagé depuis longtemps dans un combat humaniste fondé sur la tolérance, le respect mutuel et l'avènement d'une démocratie non raciale. Car le Zoulou blanc, qui voit les couleurs, ignore volontairement les clivages raciaux et ethniques.

Ses amis sont d'abord ses amis et les Sud-Africains des Sud-Africains. Il a été profondément bouleversé par l'assassinat de Chris Hani, le secrétaire général du Parti communiste (SACP), tué devant son domicile, le 10 avril, par un extrémiste blanc, d'origine polonaise, lié au Parti conservateur (CP) et aux mouvements néonazis. *« J'ai reporté le lancement de mon disque d'une dizaine de jours pour pouvoir assister aux obsèques de Chris Hani »*, explique-t-il en rappelant le souvenir de David Webster, un blanc progressiste assassiné par les services secrets sud-africains, en 1989. *« Je ne connaissais quasiment pas Chris Hani, mais le personnage m'impressionnait*, dit-il, *et je pleure encore aujourd'hui David Webster. Il avait été mon professeur d'anthropologie à l'université du Witwatersrand, et nous étions devenus amis. C'est lui qui m'avait encouragé à approfondir ma connaissance de la culture zouloue. »*

Cette connaissance est celle du docteur en anthropologie que Clegg est devenu sur les instances de sa mère. Mais surtout celle de l'adolescent en rupture de ban qui a trouvé une nouvelle famille, une nouvelle culture chez les travailleurs *noirs migrants*, qui a un temps rejeté son éducation et arrêté de parler l'anglais. Sur ce parcours, la rencontre principale fut celle de Sipho McHunu, *« un dieu de la guitare »*, qui soignait les jardins des Blancs pour gagner sa vie. C'est avec lui que Johnny Clegg monte son premier groupe, Juluka (la sueur du bœuf, en zoulou), et connaît ses premiers succès.

Depuis, Sipho McHunu, très attaché aux valeurs zouloues, est retourné chez lui pour s'occuper de ses épouses et des terres de son père. C'était en 1985, cinq ans avant la libération de Nelson Mandela et l'amorce de la démocratisation du pays. Et Johnny Clegg a connu le succès international avec Savuka, son nouveau groupe, puis une passe difficile avec le semi-échec commercial de *Cruel, Crazy and Beautiful World*.

En octobre prochain, lors de la tournée française, dont le coup d'envoi sera donné au Zénith de Paris, Johnny Clegg fera le point de ce parcours étonnant qui a contribué à mettre l'Afrique du Sud sur le planisphère musical.

FRÉDÉRIC FRITSCHER

▶ ***Heat, Dust and Dreams*, 1 CD EMI 798 795, critique parue dans le supplément « Arts et spectacles » du 6 mai.**

□ **Le nouvel album de Nirvana retardé.** – Le trio américain Nirvana ne publiera pas dans l'immédiat l'album enregistré avec le producteur Steve Albini. Selon le *Chicago Tribune*, Geffen Records, la compagnie discographique du groupe, aurait trouvé le disque *« impubliable »* parce que trop violent. Pendant l'enregistrement, le groupe avait à plusieurs reprises manifesté son intention de réaliser un album *« anticommercial »* après le succès gigantesque de *Nevermind*, leur premier disque pour Geffen, qui s'est vendu à plus de quatre millions d'exemplaires aux Etats-Unis et a marqué l'apparition au grand jour du rock grunge. Pour l'instant, il semblerait que le groupe ait accepté de réenregistrer certains titres ou de les remixer.

PHOTO

Le bonheur en chambre noire

Avec son travail sur le couple, la photographe Florence Chevallier change de cap

ROUEN

de notre envoyé spécial

Florence Chevallier se serait-elle assagie? Cette photographe faisait partie, avec Jean-Claude Bélégou et Yves Trémorin, du groupe Noire limite, dont le manifeste de 1986 était pour le moins expérimental et radical : *« Crever la surface du corps, crever la surface, crever le corps »*. Usant de l'autoportrait, les trois membres turbulents ont ainsi donné quelques expositions autour du nu, du corps et de la mort, qui ont surpris, enthousiasmé, choqué au point d'être parfois censurées.

Le groupe Noire limite a été dissous en avril dernier. Chacun des trois membres poursuit seul sa route. Celle de Florence Chevallier a pris un tournant prononcé, véritablement séduisant si l'on en juge par l'exposition intitulée « Le Bonheur » qui est présentée par le Fonds régional d'art contemporain (FRAC) à l'Ecole des beaux-arts de Rouen. Succès garanti.

Même si elle était la plus « glamour » du groupe, Florence Chevallier – comme ses acolytes – se souciait peu du public ou cherchait surtout à le provoquer par des images que beaucoup jugeaient *« inesthétiques »*. Disons qu'elle le prend aujourd'hui dans le sens du poil. Chacun y trouvera en effet mille raisons de s'identifier aux personnages. *Que voit-on? Un couple*, toujours le même (Florence Chevallier et son mari), dans des pauses stéréotypées, chez eux, au jardin, dans leur chambre, au pique-nique, en vacances. Elle est parfois nue, lui reste toujours habillé.

Au-delà de quelques gestes attentionnés, les protagonistes ne se regardent jamais. Il s'ignorent le plus souvent et semblent plongés dans une profonde solitude. L'homme esquisse parfois un sourire absent; la femme a le visage dur et parfois tragique. La lumière, une incroyable lumière, amplifiée par des jeux de miroirs dont Florence Chevallier a le secret, vient découper au scalpel ces visages qui suent l'ennui et la mélancolie. Au-delà des personnages, il y a le cadre : plus que le bonheur, ce sont les espaces du bonheur qui intéressent Florence Chevallier, chacun bien identifié par des couleurs spécifiques. La plage blanche, les hautes herbes vertes, les fleurs jaunes, la chambre noire.

Voilà des images qui devraient réconcilier avec la photographie un public déboussolé par tant d'expositions sinistres, formelles ou sèches, sans générosité aucune. Ici, les scènes sont drôles, les couleurs habiles, les personnages captivants. Les formats carrés sont bourrés de références au cinéma, art qui a toujours passionné Florence Chevallier : les films hollywoodiens, mais aussi David Lynch, *Antonioni, Cassavetes. Références au* roman-photo, à la photo de mode ou de nature morte, à la peinture d'Edward Hooper.

C'est également un travail sensuel, pervers, que l'on aura vite fait de cataloguer d'*« autobiographique »*. Ou bien un travail sociologique sur le couple des années 90. En fait, « le Bonheur » *se situe dans la continuité* de l'œuvre de Florence Chevallier. Outre l'autoportrait, la photographe a toujours mêlé ce qui lui est proche à une imagerie de fiction pure.

MICHEL GUERRIN

▶ **« Le Bonheur », de Florence Chevallier, Ecole des Beaux-Arts de Rouen. Aître Saint-Maclou, 186, rue Martainville, 76000 Rouen. Tél : 35-71-38-49. Jusqu'au 31 mai.**

▶ **L'exposition sera ensuite présentée à Vitré (prieuré des Bénédictins, du 1er au 24 octobre), au Havre (Théâtre de l'Hôtel de Ville, du 6 novembre au 3 décembre), et à Villefranche-sur-Saône (Espace arts plastiques, du 13 janvier au 12 mars 1994).**

▶ **Livre précédé d'un texte de Bernard Lamarche Vadel, FRAC Haute-Normandie/Éditions de la Différence, 96 p., 198 F.**

CULTURE

ARTS

Le testament Barnes

La collection d'un milliardaire excentrique est exposée à Washington
Elle sera à Paris à l'automne

WASHINGTON

Correspondance

Albert Barnes aimait, dit-on, à se déguiser en gardien dans sa galerie de Merion, près de Philadelphie. Un seau et un balai à la main, il déambulait incognito parmi les Matisse, les Renoir, les Cézanne et autres chefs-d'œuvre de son immense collection (800 toiles sans compter les tapisseries, sculptures, meubles, etc.) pour entendre les commentaires des rares visiteurs, admis seulement en 1961, et sur la base de deux jours et demi par semaine (*le Monde* du 28 novembre 1992).

Serait-il heureux ou embarrassé aujourd'hui (il est mort à soixante-dix-neuf ans en 1951) d'entendre les cris d'admiration des premiers amateurs d'art qui se pressaient, la semaine dernière dans la National Gallery, à Washington, première étape d'une exposition (1) qui se déplacera à Paris, à Tokyo et à Philadelphie... Déjà, plus de 20 000 billets ont été vendus, et il faut s'inscrire à l'avance pour être admis ou bien payer 2 dollars pour les obtenir directement par une agence.

Mais l'excentrique collectionneur aurait été satisfait d'entendre les clameurs de quelques disciples, défilant avec des pancartes devant le musée, distribuant des tracts enflammés pour protester contre ce qu'ils considèrent comme une *« prostitution »*, un détournement de la vocation éducative de la collection. La Fondation Barnes, dirigée depuis 1990 par Richard H. Glanton, un *lawyer* de la Lincoln University, vénérable établissement noir du comté de Chester, compte employer les 7 à 8 millions de dollars attendus de l'exposition pour rénover les installations vétustes de Merion.

« Une honte nationale... », *« une exploitation... »*, ces pancartes exprimaient bien le mécontentement des protestataires qui ne manquent pas de rappeler le refus de Barnes de vendre ou même de prêter ses tableaux, destinés, selon lui, à *« éduquer et non pas à distraire les dilettantes »*. Le collectionneur ajoutait : *« Ce n'est pas en se promenant sans but dans les galeries qu'on peut apprécier les œuvres d'art, pas plus qu'on apprend la chirurgie en visitant les hôpitaux. »*

En dehors de ces protestation, bruyantes mais limitées, plusieurs critiques ont exprimé leurs réserves concernant, notamment, la présentation des œuvres. A Merion, les tableaux (2) de différents artistes peignant à des époques différentes étaient juxtaposés, du sol au plafond, dans un savant désordre, au milieu d'objets divers. Ainsi pouvait-on admirer – difficilement, la qualité de l'éclairage était défectueuse – un Matisse encadré par un Giorgione et un Tintoret, voire un Guardi à côté d'une fourche de Pennsylvanie. La National Gallery n'a pas repris cet accrochage *« dans l'intérêt du grand public »*. Le *Washington Times* regrette cette initiative en déplorant que la collection soit ainsi *« sortie de son contexte intellectuel et imaginatif pour être présentée selon les normes habituelles des musées. Contre lesquelles Barnes a lutté toute sa vie »*, note le journal, jugeant en outre *« scandaleux »* que dans un but de rentabilité la National Gallery n'ait songé qu'à organiser ainsi *« une autre de ses énormes expositions... »*. Le *Wall Street Journal* regrette, lui aussi, qu'*« un excès baroque ait cédé la place à l'hygiène moderniste... Il y a quelque chose de froid dans cette exposition qui a tout, sauf la magnifique excentricité d'Albert Barnes »*.

Le *New York Times* estime également que l'exposition trahit l'esprit de Barnes et il ajoute qu'une fois terminée la rénovation de Merion *« il serait dommage de trop changer la présentation des œuvres exposées, aussi étrange qu'elle puisse être... »*. Le journal ne manque pas de citer quelques jugements péremptoires tirés d'un ouvrage de Barnes, publié dans les années 20. Pour Barnes, rappelle le *New York Times* avec aigreur, *« Raphaël, Delacroix, Turner sont des « artistes de seconde et troisième catégorie »*. Hals *« manque d'originalité »*, Watteau est *« superficiel »*, Manet *« cherche à épater »*, Titien est *« académique et banal »*, le cubisme est un *« fiasco »*. Ces citations permettent au journal de mieux déplorer l'abondance des Renoir (pourtant, seuls 18 des 180 Renoir de la collection sont exposés !) : *« Des murs et des murs de Renoir, tel est le principal défaut de l'exposition... Les meilleurs Renoir sont là, mais c'est encore trop. »*

M. Carter-Brown, directeur de la National Gallery, récuse ces critiques : *« L'exposition honore davantage l'esprit de Barnes qu'un respect strict de son testament. Après avoir subi les assauts de l'establishment artistique de son temps, il aurait exulté devant l'accueil du public des années 90, admis gratuitement à visiter sa collection. »* Quarante-deux ans après sa mort, Barnes continue d'agiter les esprits et d'entretenir les controverses.

HENRI PIERRE

(1) L'exposition itinérante présente 70 tableaux majeurs de la collection. Elle sera au Musée d'Orsay à partir du 9 septembre prochain.

(2) On trouve dans la collection Barnes des toiles de maîtres anciens ou modernes (Giorgione, Titien, Véronèse, Tintoret, Guardi, Courbet, Redon). Entre 1912 et 1939, il acheta – entre autres – 70 Cézanne, 7 van Gogh, 19 Picasso, 17 Douanier Rousseau, 14 Modigliani et 60 Matisse. Il commanda, en outre, à ce dernier l'ensemble décoratif de *la Danse*.

Cérémonies secrètes

Le Musée Barbier-Mueller présente en Suisse une centaine de chefs-d'œuvre africains

GENÈVE

de notre envoyé spécial

Les ethnies qui composent la République ivoirienne se sont donné rendez-vous à Genève (1). Chacune d'entre elles est représentée par quelques éléments de sa production artistique. Les Wés se reconnaissent à leurs masques hérissés de cornes, de poils et de sonnailles, qui hésitent entre le fantastique et le grotesque. Les Gouros, leurs voisins, sont là avec des pièces élégantes aux formes douces, humaines ou animales, à la patine onctueuse. Les masques dans entrouvrent leurs bouches voluptueuses sur de cruelles incisives métalliques. Un masque dioula noir téléphone – un chef-d'œuvre absolu – se pavane avec une insolente corne blanche rayée d'un bleu discret. Les Sénoufos sont en nombre : grande statue maternelle, masques métalliques, dont le plus curieux est en aluminium, heaume-caméléon aux babines retroussées, divinités de poche avec leurs coiffes coniques. Les Baoulés, autre puissante ethnie, montrent leur maîtrise des formes bien connue, qu'il s'agisse de statuettes à l'équilibre parfait, de cette porte ornée de deux poissons au subtil arrondi ou de ce masque double, gris charbonneux, dont le rouge vermillon éclate à travers les craquelures de l'une des figures. Un joyau de la sculpture ébrié, un peuple de la lagune, orné de perles de laiton, ferme la marche.

Des influences difficiles à démentir

Cette anthologie sobrement présentée rend implicitement hommage aux artistes ivoiriens, si cet adjectif a une signification. Les ethnies ignorent la géographie coloniale et chevauchent souvent les frontières dessinées par l'Europe (on trouve des Dans au Liberia, et des *Sénoufos* au Burkina-Faso). Leurs langues ont parfois leurs sources dans un pays voisin (le baoulé appartient au groupe akan, une des principales ethnies du Ghana). Les influences réciproques sont nombreuses, et difficiles à démêler, dans tous les domaines : économiques, religieux ou esthétiques. Enfin l'islam, le colonialisme et la modernité ont bouleversé et bouleversent encore ces sociétés villageoises qui pratiquent pourtant encore largement des cultes anciens sous-tendus par des formes traditionnelles : celles qui sont présentées à Genève. *« L'art pour l'art n'existe pas en Afrique. La beauté d'un objet rituel est partie intégrante de sa fonction et concourt à son efficacité*, avoue Jean-Paul Barbier, responsable du musée. *Mais nous refusons le reproche fait par certains ethnologues de trahir un masque africain parce que nous présentons le seul visage de bois alors que le masque se compose aussi de son costume, de son discours et de sa chorégraphie. »*

Gilbert Bochet, qui étudie, dans le volumineux catalogue de l'exposition, la société initiatique du *Poro*, chez les Sénoufos, réclame une *« optique à double foyer, plaçant l'objet africain à la fois au regard de notre esthétique et dans le sens de son propre contexte »*. L'activité africaine la plus proche de notre conception de l'art, indique-t-il, est sans doute la cérémonie qui *« réunit les acteurs d'un tableau : personnages costumés, masqués, ostentation des statues, intervention d'orchestres et de danses, mais aussi le peuple spectateur »*. Si les cérémonies, sécrètes ou non, sont encore souvent bien vivaces, la qualité du « matériel » cérémonial va s'amoindrissant. La pression « commerciale » gâterait-elle la main des artistes, pressés de livrer aux touristes une production de second choix ? La disparition des « belles pièces » destinées à alimenter le marché de l'art joue-t-elle un rôle dans cette baisse évidente de qualité ?

Le marché de l'art n'est d'ailleurs pas le seul coupable. Au nom de la lutte contre l'« obscurantisme », la Guinée de Sekou Touré a organisé des autodafés, tristement célèbres, où des milliers d'« objets de culte » ont disparu. Ces catastrophes culturelles se produisent régulièrement à des échelles moins grandes, ici ou là. Au début des années 50, l'apparition d'une religion nouvelle, issue de l'islam, le *massa*, a provoqué, en pays sénoufo, des destructions massives. Une grande partie de la sculpture sénoufo a disparu a ce moment-là. Une rescapée, grande statue féminine récupérée sur un tas d'ordures, est présentée à Genève. Elle fait aujourd'hui partie de la collection Barbier-Mueller.

EMMANUEL DE ROUX

▶ **Musée Barbier-Mueller, 10, rue Jean-Calvin (vieille ville). Tous les jours de 11 heures à 17 heures, jusqu'au 30 septembre. Tél. : 19-41-22-312-02-70.**

▶ **Arts de la Côte-d'Ivoire, 2 volumes, 12 auteurs, 650 pages, 750 illustrations, 550 francs suisses.**

(1) Les quelque soixante ethnies de la Côte-d'Ivoire sont divisées en quatre grands groupes linguistiques : les Gours (sénoufo, lobi), les Mandés (dioula, dan, gouro), les Krous (wé, bété), les Akans (baoulé, ébrié, abron).

Une grande collection

Jean-Paul Barbier est responsable du musée qui associe son nom à celui de son beau-père Josef Mueller. Ce dernier est à l'origine de la collection, l'une des plus importantes d'Europe dans le domaine des arts dits « primitifs ». Issu d'une famille d'industriels aisés, Josef fut très jeune atteint de « collectionnite aiguë ». Orphelin à l'âge de six ans, il entre en possession d'un petit capital quatorze ans plus tard, en 1907. Tout de suite, il file à Paris et achète son premier tableau : un Van Gogh. On pouvait plus mal choisir. Ambroise Vollard lui donne quelques conseils judicieux : il acquiert ainsi une demi-douzaine de Cézanne. En 1912, à la suite d'un voyage aux Etats-Unis, il découvre Kandinsky : deux ans après, il accroche chez lui *Improvisation 13*. La même année, il achète deux nus de Picasso et c'est de Felix Fénéon, le célèbre critique, qu'il obtient *la Jeune fille à la blouse bulgare*, de Renoir.

Après la première guerre mondiale, Josef Mueller se tourne vers Matisse (*la Chaise aux pêches*), Léger, Miro et Ernst (*la Grande Forêt*). Comme ses ressources sont loin d'être considérables, il vit chichement dans un atelier de Montparnasse sans eau courante. En 1923, il fait un voyage de six mois dans ce qui s'appelle encore l'Afrique-Equatoriale française. Il ne ramènera rien de ce périple, mais se familiarisera davantage avec les objets africains qu'il avait aperçus dans les ateliers de Picasso, Vlaminck ou Derain.

La crise de 1929 modifie totalement l'orientation de sa collection. Les ressources de l'usine familiale s'amenuisent. Josef Mueller, désormais chargé de famille, est obligé de se séparer de certaines de ses toiles qu'il ne peut remplacer : la peinture est devenue trop chère pour lui. Il se tourne alors vers l'art africain, nettement moins onéreux. On le voit hanter le marché aux Puces, une valise à la main. Bientôt les statues s'alignent sur les étagère de son atelier à côté d'un bric-à-brac de faïences et de terres cuites.

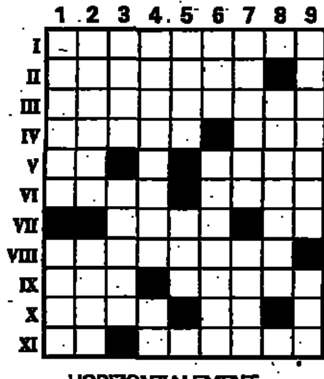
Souvent, l'instinct du chasseur l'emporte sur le discernement. Avec la guerre, il quitte Paris. A la Libération, il rapatrie ses collections à Soleure, sa ville natale, d'où il ne bougera plus. Désormais, ce sont les marchands qui viennent le voir. En 1957, il expose au musée de Soleure 300 objets de sa collection africaine, dont la réputation commence à s'étendre.

Mueller meurt en 1977. Sa collection atteint alors 2 000 pièces qu'il entasse dans une ancienne fabrique, juchées sur des socles improvisés, tabourets ou caisses de bière. Sa fille Monique et son gendre, Jean-Paul Barbier, décident de n'en conserver que l'essentiel : 1 000 pièces de second choix sont ainsi discrètement dispersées à Londres chez Sotheby's. Mais le couple, touché par le même virus, se met à acheter à son tour, étendant sa passion aux « primitifs » du monde entier : Mélanésie, Polynésie, Indonésie, Philippines, Amérique amérindienne, Cyclades. La collection Barbier-Mueller compte, aujourd'hui, près de 8 000 objets. Un musée, ouvert *« 365 jours par an »*, installé à Genève, d'abord près de l'université, maintenant dans la vieille ville, permet de la présenter à travers des expositions thématiques qui circulent ensuite dans divers pays. Cette activité est doublée par une politique d'édition de livres.

E. de R.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6037



HORIZONTALEMENT

I. Une plante vraiment au poil. – II. Ordre donné au malin. – III. Le petit bain. – IV. Peut être formée de verdure. Baissé par celui qui se couche. – V. Point de départ. Pas cru quand il est tendre. – VI. Un danger pour le bâtiment. Donne des motifs. – VII. Peut faire partie du superflu. Le premier sur le turf. – VIII. Objet susceptible de flotter. – IX. Qui ne se laisse pas toucher. D'une contrée antique. – X. Grande pluie. La moitié de rien. – XI. Un petit bout de femme. Bien exprimé.

VERTICALEMENT

1. Peut avoir le cœur sur la main. Une boule sur un plateau. – 2. Qui n'arrête pas de tourner. Un grand succès. – 3. Parties de campagne. Son ouverture est appréciée par ceux qui aiment le grand air. – 4. Pouvait être heureux comme Ulysse. Est souvent sur la planche. – 5. Souvent cloué sur un fauteuil. Peut être pêché dans un étang. – 6. Circule à l'étranger. Qui peuvent courir. – 7. Nom d'un chien. On y dénouait des liens. – 8. Est plus violente qu'une bise. – 9. Peuvent encore dévorer des yeux. Pas présentable.

Solution du problème n° 6036

Horizontalement

I. Rebouteur. – II. Epaulette. – III. Sas. – IV. Pustule. – V. Ile. Quine. – VI. Ré. Ruines. – VII. Assiette. – VIII. Ob. Est. – IX. Litotes. – X. Elites. Ni. – XI. Sées. Bun.

Verticalement

1. Respirable. – 2. Epaules. Is. – 3. Basse. Sotie. – 4. Ou. Ribote. – 5. Ulluque. Tes. – 6. Té. Luit. Es. – 7. Etreintes. – 8. Ut. Nées. Nu. – 9. Restes. Tain.

GUY BROUTY



AGENDA

CINÉMA

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT
(47-04-24-24)

MERCREDI

Hommage à Frank Borzage : Je vous ai toujours aimé (1945, v.o. traduction *simultanée par casque*), de Frank Borzage, 19 h ; Smiling Through (1941, v.o. s.t.f.), de Frank Borzage, 21 h.

PALAIS DE TOKYO
(47-04-24-24)

MERCREDI

J. M. Straub et D. Huillet : Ordet (1955, v.o. s.t.f.), de Carl Théodor Dreyer, 19 h ; *la Mort d'Empédocle (1986, v.o. s.t.f.)*, de Jean-Marie Straub et Danièle Huillet, 21 h 15.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

MERCREDI

Les Cinémas du Canada : le *Chandail* (1980, v.o. s.t.f.), de Sheldon Cohen, Mon Oncle Antoine (1970, v.o. s.t.f.), de Claude Jutra, 14 h 30 ; Affaire Bronswik (1978, v.o. s.t.f.), de Robert Awad et André Leduc, *One Man (1976, v.o. s.t.f.)*, de Robin Spry, 17 h 30 ; les Animaux malades de la faim (1944, v.o. s.t.f.), de George Dunning, le Curé de village (1949, v.o. s.t.f.), de Paul Gury, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande-Galerie,
porte Saint-Eustache,
Forum des Halles
(40-26-34-30)

MERCREDI

Les Seventies, première partie : mai 68 : *l'Après-68 : Bande annonce* : Le fond de l'air est rouge (1977) de Chris Marker, Paris, 27 avril 1969 (1985) de Maurice Dugowson, 16 h 30 ; Carte blanche à Cavanna : UUU (1976) d'un collectif, *18 h 30 ; l'Ere des choses : Génération* (1988) de Daniel Edinger et Françoise Prébois, Pierre et Paul (1969) de René Allio, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

L'ADVERSAIRE (Ind., *v.o.*) : *L'Entrepôt*, 14e (45-43-41-63).

AGAGUK (Fr.-Can., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55).

AGANTUK LE VISITEUR (Ind., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LES AMIES DE CŒUR (It., *v.o.*) : Latina, 4e (42-78-47-86).

ANTONIA & JANE (Brit., v.o.) : Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55).

L'ARBRE, LE MAIRE ET LA MÉDIATHÈQUE (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; Le Saint-*Germain-des-Prés*, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23).

ARIZONA DREAM (A.-Fr., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; *Mistral*, 14e (36-65-70-41).

ATTACHE-MOI! (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

AVRIL ENCHANTÉ (Brit., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88).

BAD LIEUTENANT (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia, 5e (43-26-84-65) ; v.f. : Montparnasse, 14e (36-68-75-55).

BASIC INSTINCT (**) (A., v.o.) : Studio *Galande*, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76).

BEIGNETS DE TOMATES VERTES (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; *Cinoches, 6e (46-33-10-82)* ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

BENNY'S VIDEO (Autr., v.o.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83).

BLADE RUNNER-VERSION INÉDITE *(A., v.o.) : Club Gaumont (Publicis Matignon)*, 8e (42-56-52-78) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BODYGUARD (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Grand Pavois, *15e (45-54-46-85)*.

C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS (*) (Bel.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

CAVALE SANS ISSUE (A., v.o.) : Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; v.f. : Paris Ciné I, 10e (47-70-21-71) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55).

CHÉRIE, J'AI AGRANDI LE BÉBÉ (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LA CITÉ DE LA JOIE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

COUP DE JEUNE *(Fr.)* : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44).

LA CRISE (Fr.) : *UGC Triomphe, 8e* (45-74-93-50 ; 36-65-70-76) ; Les *Montparnos*, 14e (36-65-70-42) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

CUISINE ET DÉPENDANCES (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; La Pagode, 7e (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8e (36-68-75-55 ; 36-65-75-08) ; *Les* Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Miramar, 14e *(36-65-70-39)* ; *Gaumont* Convention, 15e (36-68-75-55) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

DE FORCE AVEC D'AUTRES (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

DELICATESSEN (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

DERNIÈRE LIMITE (**) (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

DES HOMMES D'HONNEUR (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

DES JOURS ET DES NUITS DANS LA FORÊT (Ind., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).

LA DIFFÉRENCE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; *Gaumont* Ambassade, 8e (36-68-75-55 ; 36-65-75-08) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

DRACULA (*) (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

EPOUSES ET CONCUBINES (Fr.-Chin., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

ET AU MILIEU COULE UNE RIVIÈRE (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (36-68-75-55 ; 36-65-75-08) ; v.f. : Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55).

FATALE (Fr.-Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

FOREVER YOUNG (A., v.o.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e *(36-68-75-55)* ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

HENRY V (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

HÉROS MALGRÉ LUI (A., v.o.) : *Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; George V*, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74).

IMPITOYABLE (A., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

INDOCHINE (Fr.) : Forum Orient Express, *1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67)* ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

INTIMES CONFESSIONS (*) (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 ; *36-65-70-74) ; v.f. : UGC Montparnasse*, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14).

JENNIFER 8 (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; Publicis Saint-Germain, 6e *(42-22-72-80)* ; Publicis Champs-Elysées, 8e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Miramar, 14e (36-65-70-39).

JERICO (V., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LE JEUNE WERTHER *(Fr.) : Ciné Beaubourg*, 3e (42-71-52-36) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04).

LE JOUR DU DÉSESPOIR (Por., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

LES LIAISONS DANGEREUSES (A., v.o.) : *Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36)* ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LA LOI DE LA NUIT (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LOUIS, ENFANT ROI (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; 14 Juillet *Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont* Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; La Pagode, 7e (36-68-75-55) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, 12e *(43-43-04-67 ; 36-65-71-33)* ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).

MALCOLM X (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

MAMAN J'AI ENCORE RATÉ L'AVION *(A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82)* ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

MARIS ET FEMMES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Saint-Lambert, 15e *(45-32-91-68)*.

MENDIANTS ET ORGUEILLEUX (Eg., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Reflet République, 11e (48-05-51-33) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

MONSIEUR LE DÉPUTÉ (A., v.o.) : Forum Orient *Express*, 1er (42-33-42-26 ; *36-65-70-67) ; Gaumont Ambassade, 8e* (36-68-75-55 ; 36-65-75-08) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC *Montparnasse, 6e (45-74-94-94* ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e *(45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Gaumont* Alésia, 14e (36-65-75-14) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

MY OWN PRIVATE IDAHO (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LES NUITS FAUVES (*) (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) *; UGC Montparnasse*, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; *UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50* ; 36-65-70-76) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41).

> **Nous publions le *mardi* les films qui seront à l'affiche à Paris, à partir du *mercredi*. Les commentaires concernant les *films nouveaux* ainsi qu'une sélection commentée des exclusivités et des grandes reprises figurent dans notre supplément « Arts et Spectacles » du mercredi (daté *jeudi*).**

L'ŒIL DE VICHY (Fr.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34).

OPPOSITE SEX (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Sept Par*nassiens, 14e (43-20-32-20)*.

ORLANDO (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LE PAYS DES SOURDS (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

PEPI, LUCI, BOM ET AUTRES FILLES ***DU QUARTIER*** *(Esp., v.o.) : Ciné Beau*bourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05).

PÉTAIN (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; *Gaumont Marignan-Concorde, 8e* (36-68-75-55) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; *36-65-70-44) ; Les Nation, 12e* (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Mistral, 14e *(36-65-70-41)* ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; Pathé Wepler II, *18e (36-68-20-22)*.

PETER'S FRIENDS (Brit., v.o.) : Forum *Orient Express, 1er (42-33-42-26* ; 36-65-70-67) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; UGC (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e *(47-07-28-04)* ; Sept Parnassiens, *14e (43-20-32-20)* ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Miramar, 14e (36-65-70-39).

SISTER ACT (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

SOMMERSBY *(A., v.o.) : Gaumont Les* Halles, 1er (36-68-75-55) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e *(36-68-75-55) ; UGC Nor*mandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; *Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14)* ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; *36-65-70-47) ; Pathé Wepler II, 18e* (36-68-20-22).

LE SONGE DE LA LUMIÈRE (Esp., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

LE SOUPER (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81).

LES SURVIVANTS (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; *36-65-70-67) ; Gaumont Marignan*-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; Para*mount Opéra, 9e (47-42-56-31* ; 36-65-70-18) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55).

LES FILMS NOUVEAUX

FRANÇOIS TRUFFAUT. A partir de vendredi 14 mai. Film français de Serge Toubiana et Michel Pascal : Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).

MA SAISON PRÉFÉRÉE. A partir de vendredi 14 mai. Film français d'André Téchiné : *Forum Horizon, 1er* (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Gau*mont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55)* ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; La Pagode, 7e (36-68-75-55) ; Gaumont *Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55)* ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; *36-65-70-44) ; La Bastille*, 11e (43-07-48-60) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montpar*nasse, 14e (36-68-75-55)* ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).

PASSAGER 57. Film américain de Kevin Hooks, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; *36-65-70-23) ; UGC Montparnasse*, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e *(46-36-10-96 ; 36-65-71-44)*.

PROPOSITION INDÉCENTE. Film américain d'Adrian Lyne, v.o. : Forum Horizon, 1er *(45-08-57-57 ; 36-65-70-83)* ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; *Sept Parnassiens*, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; v.f. : Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; *Saint-Lazare-Pasquier, 8e* (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Para*mount Opéra, 9e* (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; *Pathé Wepler, 18e* (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81).

LE PETIT PRINCE A DIT (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

PROSPERO'S BOOKS (Brit.-Hol., v.o.) : *Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Den*fert, 14e (43-21-41-01).

QIU JU UNE FEMME CHINOISE (Chin., v.o.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25).

RAPID FIRE (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e *(42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC* Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; *36-65-70-45)* ; Pathé *Clichy*, 18e (36-68-20-22).

RESERVOIR DOGS (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

RETOUR A HOWARDS END (Brit., *v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47)* ; Gaumont Ambassade, 8e (36-68-75-55 ; 36-65-75-08) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

RIENS DU TOUT (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet *Parnasse, 6e* (43-26-58-00).

ROULEZ JEUNESSE ! *(Fr.) : Gaumont* Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8e (36-68-75-55 ; *36-65-75-08) ; Gaumont Grand Ecran Italie*, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55).

SAMBA TRAORÉ (Fr.-Suis.-burkinabé, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

SANTA SANGRE (**) (Mex., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

SCHTONK ! (All., v.o.) : Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).

LE SILENCE DES AGNEAUX (**) (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

SINGLES (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; 14 Juillet *Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Biarritz, 8e* (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; UGC Rotonde, 6e … *mount Opéra, 9e (47-42-56-31 ;* 36-65-70-18) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55).

TALONS AIGUILLES (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; *36-65-72-05) ; Studio des Ursulines, 5e* (43-26-19-09) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LE TEMPS D'UN WEEK-END (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81).

THE CRYING GAME (*) (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Elysées Lin*coln, 8e (43-59-36-14)*.

THE UNBELIEVABLE TRUTH (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

THELMA ET LOUISE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).

TOUS LES *MATINS DU MONDE* (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand *Pavois*, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

TOYS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Sept Par*nassiens, 14e (43-20-32-20)* ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55).

UN CŒUR EN HIVER (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

UN FAUX MOUVEMENT (*) (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6e *(42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; UGC* Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-88) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; *Mistral*, 14e (36-65-70-41).

UNE BRÈVE HISTOIRE DU TEMPS (Brit.-A., v.o.) : Epée de Bois, 5e *(43-37-57-47)*.

VERSAILLES RIVE GAUCHE (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LES VISITEURS (Fr.) : Gaumont Les *Halles, 1er* (36-68-75-55) ; Gaumont *Opéra, 2e* (36-68-75-55) ; Rex, 2e *(42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; Bretagne*, 6e (36-65-70-37) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Ambassade, 8e (36-68-75-55 ; 36-65-75-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (36-68-75-55) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont *Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montpar*nasse, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; *36-65-70-61) ; Pathé Wepler II, 18e* (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

LE ZÈBRE (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LES SÉANCES SPÉCIALES

LES AILES DU DÉSIR (Fr.-All., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 22 h.

AKIRA *(Jap., v.o.) : Grand Pavois, 15e* (45-54-46-85) mer. 18 h.

ALPHA BRAVO (A., v.f.) : Cinaxe, 19e (42-09-34-00) film mer., jeu., ven., sam., dim., mar., de 11 h à 18 h.

LES AVENTURES DE PINOCCHIO (It., v.f.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) *mer. 16 h 30 ; Escurial, 13e* (47-07-28-04) mer., dim. 10 h 30 T.U. : 30 F, 18 F pour les - de 14 ans.

LES AVENTURES DE ZAK ET CRYSTA (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e *(45-32-91-68)* mer., sam. *13 h 30*, dim. 15 h.

LA BELLE ET LA BÊTE *(Fr.) : Les Trois* Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) mer., jeu. à 12 h.

BÉRUCHET DIT LA BOULIE (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; *36-65-72-05)* mer. 14 h.

BLOOD SIMPLE (*) (A., v.o.) : Grand *Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 22 h 15.*

LE CAHIER VOLÉ (Fr.) : Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) séances *mer.*, jeu. à 15 h 45, 17 h 50, 20 h, 22 h 05 film 15 mn après.

CERCLE DE FEU (A.) : La Géode, 19e (40-05-80-00) film mer., jeu., ven., sam., dim., *lun. à 10 h, 11 h, 12, 19 h, 21 h.*

CET OBSCUR OBJET DU DÉSIR (Fr.) : *Europe Panthéon (ex-Reflet Panthéon)*, 5e (43-54-15-04) séances mer., ven., dim., mar. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h film 10 mn après.

LA CHASSE AUX PAPILLONS (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer. 20 h.

CHET BAKER, LET'S GET LOST (A., *v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36)* mer. 10 h 35.

LES CONTES SAUVAGES (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 13 h 30, 15 h, 16 h 30, sam. 11 h 30.

DIÊN BIÊN PHU (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 21 h.

FLESH *(**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e* (42-71-52-36) mer. 10 h 50.

GROCK (Suis.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44) mer., ven., sam. 20 h, dim. 15 h.

HOOK (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) mer., sam., dim. 13 h 50.

JE T'AIME, MOI NON PLUS *(**) (Fr.)* : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) mer. 10 h 45.

LE JOURNAL D'UN CURÉ DE CAMPAGNE (Fr.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) mer., sam., mar. 11 h 55.

LIGHT SLEEPER *(**) (A., v.o.) : Utopia*, 5e (43-26-84-65) mer., ven., dim., lun., mar. 16 h.

LE LIVRE DE LA JUNGLE (A., v.f.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) *séances* mer., jeu. à 11 h 30 (28 F), 13 h 30, 15 h 30, *17 h 30, 19 h 30, 21 h 30 film 30 mn* après. ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) séances mer., jeu. 14 h, sam., dim. 13 h 40, 15 h 20 ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) séances mer., *sam., dim. à 14 h film 25 mn après.* ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38) mer., sam., dim. à 14 h 20, 16 h 05 film 15 mn après. ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) *séances mer., sam., dim. à 14 h, 16 h* film 25 mn après. ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 13 h 30, 15 h, sam., dim. 15 h ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22) mer., jeu., séances à *13 h 35, 15 h 20, 17 h 10, 19 h*, 20 h 50 film 20 mn après. ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44) mer., jeu. 13 h 50, 15 h 35, 17 h 20, 19 h 05, 20 h 50 sam., dim. 13 h 50, 15 h 35, *17 h 20*.

LOLA (Fr.) : Le Balzac, 8e (45-61-10-60) *séances mer., jeu. à 14 h 10, 16 h 10*, 18 h 10, 20 h 10, 22 h 10 film 10 mn après.

LE MÉPRIS (Fr., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) *film mer., jeu. à 12 h, 14 h 10, 16 h 10*, 18 h 10, 20 h 10, 22 h 10 + ven., sam., dim., lun., mar. à 12 h.

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS *(Brit., v.o.) : 14 Juillet Par*nasse, 6e (43-26-58-00) (copie neuve) mer., sam., dim. à 18 h 10, 20 h 10, 22 h 10, jeu., ven. à 14 h 10, 16 h 10, 18 h 10, 20 h 10, 22 h 10 film 10 mn après.

LE MIRAGE (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer. 11 h 50.

NIAGARA, AVENTURES ET LÉGENDES (A., v.o.) : La Géode, 19e (40-05-80-00) film mer., jeu., ven., sam., dim., lun. à 13 h, 14 h, 15 h, 16 h, 17 h, *18 h, 20 h.*

NIGHT ON EARTH (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) mer. 16 h.

ORPHÉE (Fr.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) jeu. 11 h 55 T.U. : mer., lun.

PICKPOCKET (Fr.) : Reflet Médicis Logos *salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) mer.* 12 h.

PORTIER DE NUIT (**) (It., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) mer. 22 h.

PRUNE DES BOIS (Bel.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) mer. 15 h.

QU'EST-CE QUE J'AI FAIT POUR MÉRITER ÇA ! (*) (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) *mer.*, jeu., lun., mar. 14 h.

QUERELLE (**) (Fr.-All., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) (version anglaise) mer. 10 h 40.

LA RÈGLE DU JEU (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 18 h 45.

SAUVE QUI PEUT (**) (Fr.-Suis.) : Reflet *Médicis Logos salle Louis-Jouvet*, 5e (43-54-42-34) mer., ven. 12 h.

STORMBOY *(Austr., v.f.) : Escurial, 13e* (47-07-28-04) mer., dim. 10 h 30 T.U. : 30 F, 18 F pour les – de 14 ans.

LA STRADA (It., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 18 h 45, lun. *16 h 40.*

THE PLAYER (A., v.o.) : Grand Pavois, *15e (45-54-46-85) mer. 20 h, sam. 14 h*, lun. 18 h.

TINTIN ET LE MYSTÈRE DE LA TOISON D'OR (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 16 h 50.

TINTIN ET LES ORANGES BLEUES (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. *16 h 40.*

LE VOYAGE EN BALLON (Fr.) : 14 Juillet *Parnasse, 6e (43-26-58-00) mer., sam.*, dim. à 14 h 10, 16 h 10 Pl. : - de 15 ans : 18 F.

LES VOYAGES DE GULLIVER (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 13 h 30.

ZABRISKIE POINT (A., v.o.) : Saint-Lambert, *15e (45-32-91-68)* mer. 21 h.

ZAZIE DANS LE MÉTRO (Fr.) : Denfert, *14e (43-21-41-01) mer. 18 h 25.*

LES GRANDES REPRISES

A BOUT DE SOUFFLE (Fr.) : Les Trois *Luxembourg, 6e (46-33-97-77* ; 36-65-70-43).

AN ANGEL AT MY TABLE *(néo-zélandais*, v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) *;* La Bastille, 11e (43-07-48-60).

AU-DELA DU BIEN ET DU MAL (Fr.-It.-*All., v.o.) : Le Champo - Espace Jacques* Tati, 5e (43-54-51-60).

BELLE DE JOUR *(Fr.) : Saint-André-des-*Arts I, 6e (43-26-48-18) *; Elysées Lincoln*, 8e (43-59-36-14).

BONNE CHANCE (Fr.) : Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60).

LES ENCHAINÉS (A., v.o.) : Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60).

FUNNY FACE *(A., v.o.) : Grand Action*, 5e (43-29-44-40 ; 36-65-70-63).

IF *(*) (Brit., v.o.) : Accatone, 5e* (46-33-86-86).

LE LIVRE DE LA JUNGLE (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e *(42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; George V*, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

MACBETH (A., v.o.) : Action Christine, *6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62)*.

MY FAIR LADY (A., v.o.) : L'Arlequin, 6e (45-44-28-80).

QUAND LA VILLE DORT (A., v.o.) : Grand Action, 5e (43-29-44-40 ; 36-65-70-63).

SABRINA *(A., v.o.)* : Mac-Mahon, 17e *(43-29-79-89 ; 36-65-70-48)*.

LE SALON DE MUSIQUE (Ind., v.o.) : *Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Le Bal*zac, 8e (45-61-10-60) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60).

LE TEMPS DES GITANS (Youg., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

VACANCES ROMAINES (A., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, *5e (43-54-42-34)*.

PARIS EN VISITES

MERCREDI 12 MAI

« Exposition : 1893. L'Europe des peintres », 13 heures, Musée d'Orsay, 1, rue de Bellechasse, aux pieds de l'éléphant (Paris et son histoire).

« La peinture française du dix-neuvième siècle dans les nouvelles salles du Louvre », 14 h 15, 2, place du Palais-Royal (P.-Y. Jaslet).

« Jardins et cités d'artistes de la Glacière », 14 h 30, métro Glacière (Paris pittoresque et insolite).

« Hôtels et jardins du Marais. Place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« L'ancienne abbaye Saint-Germain-des-Prés et la chapelle Saint-Symphorien rouverte », 15 heures, devant le portail de l'église Saint-Germain-des-Prés (Monuments historiques).

« Les sculptures d'Antoine Bourdelle dans les nouvelles salles du Musée », 15 heures, 16, rue Antoine-Bourdelle (Monuments historiques).

« Le printemps des génies », 18 heures, Bibliothèque nationale, *58, rue de Richelieu (M.-G. Leblanc)*.

CONFÉRENCES

Maison de La Villette, angle du quai de la Charente et de l'avenue Corentin-Cariou, *15 heures : « Le parc de La* Villette, ou la genèse d'un parc urbain, 1974-1982 », par A. Orlandini (Maison de La Villette).

35, rue des Francs-Bourgeois, *18 h 30 : « L'Europe de la musique* et de la danse », par J.-P. Gouzy (Maison de l'Europe).

17, avenue d'Iéna, 19 heures : « Mein Deutschland », par Alfred Grosser (Goethe Institut).

18, boulevard Arago, 20 h 30 : « Polynésie : vivre avec les essais nucléaires français », avec B. Barillot et G. Vidal. *Entrée libre (Eglise réformée de Port-Royal)*.

Cité universitaire, 19, boulevard Jourdan, 21 heures : « Le cas de l'homme aux rats. S. Freud », par J. Messy et J.-L. Queau (Séminaires psychanalytiques de Paris. Tél. : 45-33-32-93).

هكذا من الأصل

LE PLAN DE M. BALLADUR

Une grand-messe financière

La première grand-messe financière du nouveau gouvernement a eu lieu le lundi 10 mai au Centre de conférences de l'avenue Kléber à Paris (16e), concélébrée devant la presse par Edouard Balladur, le premier ministre, entouré de « poids lourds » de son équipe : MM. Alphandéry et Sarkozy pour l'économie et le budget, bien entendu, mais aussi Mme Veil pour les mesures sociales, M. Pasqua pour l'intérieur et l'aménagement du territoire, M. Méhaignerie pour la justice, dont le budget est préservé, et même M. Léotard pour la défense, dont certaines dépenses sont rognées.



Le premier ministre s'est dirigé vers un pupitre sur lequel reposait le texte de son *« programme de redressement économique et social »*.

D'un ton grave et égal, il a commencé par décrire *« une situation de l'emploi et des finances publiques exceptionnellement difficile »*, parlant de près de 4,5 millions de personnes sans travail stable, et résumant les conclusions du rapport Raynaud sur le déficit de l'Etat et des comptes sociaux. M. Balladur s'est animé un peu pour affirmer solennellement qu'*« il n'est pas possible d'attendre davantage »* et, leitmotiv qu'il va marteler dans les semaines qui viennent, *« l'importance de ces déficits est la seule véritable menace qui pèse sur la protection sociale, et à terme, sur son existence même »*. Comme si, par avance, il voulait conjurer un auguste reproche, celui de vouloir remettre en cause les acquis sociaux...

A suivi alors la description de l'effort de redressement, réduction des dépenses, levée de recettes nouvelles, puis des trois volets du programme de soutien à l'économie : relance du bâtiment, mesures pour les entreprises et aides à l'agriculture. Puis viendront les réformes du régime des retraites, *« trop longtemps différées »*, et l'amélioration des dépenses de santé.

Ce faisant, le Premier ministre n'a jamais mis en cause nommément ou indirectement son prédécesseur, se bornant au constat et aux remèdes. Suprême élégance, ou extrême habileté ?

Cette égalité de ton, M. Balladur, après l'exposé technique de M. Sarkozy, ministre du budget, a continué à en faire preuve pour répondre aux questions des journalistes, guère agressives, comme si ces derniers, à l'image du pays, étaient anesthésiés par la rudesse de la médecine ainsi administrée. Il aura réponse à tout, sans véritable contradicteur. Les conséquences du relèvement de la CSG sur l'emploi ? *« Peut-être. J'avais au départ une préférence pour l'augmentation de la TVA, mais il m'a été démontré que le relèvement de la CSG avait moins d'effets sur l'inflation et sur l'activité économique. »* Et, sur ce sujet, de conclure péremptoirement : *« Impossible de laisser les déficits dériver ainsi ! »* Une question piège ? Quelle sera la réaction du Parlement sur le problème de la déductibilité totale ou partielle de la CSG ? Réponse par un argument de justice sociale, imparable dans la conjoncture actuelle : la déductibilité totale constituerait *« un avantage hors de proportions pour les revenus élevés »*. Y a-t-il jamais eu une minorité, même de droite, pour défendre les revenus élevés, ces pelés, ces galeux ? La cause paraît donc être entendue, mais, de toute façon, M. Balladur concède : *« Nous sommes en démocratie. »*

Dans la foulée, le premier ministre se donne même les gants de qualifier de *« très aimable »* une autre question piège : le relèvement de la CSG est-il temporaire ? Sous-entendu : il sera bien difficile de renoncer plus tard à un si bel accroissement de recettes. *« Habituellement, personne n'y croit. Mais je rappelle que, de 1986 à 1988, j'ai réalisé plus de cent milliards de francs de baisse d'impôt. »* Habile, M. Balladur ne fait aucune prévision, n'annonce aucun calendrier pour la suppression de la CSG, impôt auquel il s'était vigoureusement opposé lors de l'adoption de celle-ci en 1990. De toute façon, il faudra attendre que le mouvement de retour à la confiance produise ses effets, et peut-être, commencera-t-il à se manifester au dernier trimestre de l'année.

La prudence, donc, toujours la prudence dans le discours, comme pour le calendrier des privatisations : pas avant septembre, sans précision particulière sur l'identité des firmes rendues au public. Quant à l'usage des fonds ainsi recueillis, le premier ministre rappelle qu'en 1987-1988 le produit des privatisations avait, pour les deux tiers, été utilisé pour désendetter l'Etat et que le tiers restant avait été consacré à doter des entreprises publiques. Cette fois-ci, à la nécessité absolue de désendetter l'Etat s'ajouteront probablement de nouvelles priorités, les « besoins sociaux » pour la ville par exemple.

Coupables déficits, dérives impies

Ultime chausse-trape, celle des rapports du premier ministre avec le président de la République. Très à l'aise, M. Balladur estime que chacune des deux parties fait bien son travail, jusqu'à présent du moins. D'ailleurs, si rien ne filtre des débats au conseil des ministres, personne ne peut en faire état. Mais aussitôt, fuse une question : M. Mitterrand a émis des réserves sur le nouveau statut de la Banque de France. Sans doute, esquive M. Balladur : *« La France a ratifié le traité de l'Union européenne (dit de Maastricht) qui prévoit des étapes pour l'indépendance des banques centrales. »* Celle-ci est-elle possible avant l'entrée en vigueur de ce traité ?

Ainsi, Edouard Balladur a-t-il ménagé ses relations avec le Tout-Puissant, tout en admonestant paternellement ses ouailles, dont la liste des péchés est bien longue : coupables déficits, dérives impies. Pour votre pénitence, vous aurez un relèvement de la CSG, vingt-huit centimes sur le prix de l'essence et une taxe plus forte sur l'alcool, qui fera le plus grand bien à votre santé. Ainsi soit-il.

FRANÇOIS RENARD

« L'effort de tous doit être concentré

Voici le texte intégral de la déclaration faite par M. Balladur, lundi 10 mai, à l'ouverture de sa conférence de presse :

La France est aujourd'hui dans une situation particulièrement difficile. Certes, elle est profondément insérée dans l'économie internationale et subit les conséquences du ralentissement de la croissance mondiale. Mais le redressement économique du pays et la garantie, voire la survie, de la protection sociale, passent aussi par des mesures nationales, dont certaines ont été longtemps différées.

J'aurais bien évidemment préféré conduire l'action de réforme et de redressement dans une situation plus favorable. Cependant, les difficultés démontrent, s'il en était encore besoin, qu'il est urgent d'agir pour éviter que la dégradation ne devienne irrémédiable. Elle menacerait alors, de manière irréversible, la protection sociale et la vitalité économique de notre pays.

Aujourd'hui, la situation de l'emploi et des finances publiques est d'une exceptionnelle gravité. Trois éléments illustrent cette situation :

– Le niveau réel du chômage et de l'exclusion est, il faut le souligner, très élevé. Il y avait, fin mars, plus de 3 millions de chômeurs inscrits à l'ANPE. En réalité, le nombre véritable de personnes sans travail stable approche 4,5 millions si l'on pense à tous ceux qui sont en stages de formation, aux contrats emploi-solidarité, au temps partiel ou aux contrats à durée indéterminée.

– L'économie française est sans vigueur. Comme celle de ses principaux partenaires européens, elle connaît aujourd'hui la stagnation. Il est probable que le PIB aura à nouveau reculé au cours du premier trimestre 1993, après le repli enregistré au dernier trimestre 1992. Compte tenu de ce mauvais début d'année, le PIB marchand sera en recul de 0,4 % en 1993. Ces chiffres sont très éloignés de l'hypothèse de croissance de 2,6 % qui avait été retenue dans la loi de finances pour 1993.

L'investissement est également orienté à la baisse : les industriels prévoient un recul de l'investissement de l'ordre de 11 % dans l'enquête menée par l'INSEE en avril ; l'investissement immobilier est au plus bas. Si rien n'était mis en œuvre, le nombre de logements mis en chantier serait inférieur à 250 000 cette année. Il était supérieur à 300 000 en 1988.

Compte tenu des mauvaises performances actuelles de l'économie, le chômage risque donc de continuer à augmenter d'ici à la fin de l'année. Pour autant, certains éléments de la conjoncture peuvent laisser espérer que l'économie française a atteint un point bas : la reprise est engagée chez nos partenaires anglo-saxons ; les taux d'intérêt, notamment à court terme, ont fortement diminué.

– Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'elle se conjugue avec une ampleur de déficits publics sans précédent. La commission présidée par le procureur général Raynaud l'a confirmé dans son rapport : les déficits de l'Etat, de la Sécurité sociale et de l'UNEDIC représenteraient en 1993 plus de 410 milliards de francs, soit 5,8 % du PIB, si rien n'était fait pour les corriger.

Cette dérive s'est accélérée depuis 1990 : le déficit de l'Etat a plus que triplé en trois ans. Il est aujourd'hui supérieur au montant total de l'impôt sur le revenu. La dette de l'Etat a crû de 40 % depuis 1988 pour atteindre près d'un tiers de la production nationale. Enfin, une partie des dépenses prévues pour 1993 n'ont pas été financées : tel est le cas, par exemple, de certaines mesures en faveur de l'emploi, comme les contrats emploi-solidarité.

Il n'est pas possible d'attendre davantage

Il est donc indispensable de mettre dès à présent en œuvre un effort de redressement qui fera appel à tous. Il n'est pas possible d'attendre davantage.

Différer le redressement conduirait à perdre la maîtrise des finances publiques et remettrait en cause l'ensemble de notre protection sociale. La croissance exponentielle du déficit et de l'endettement risque de priver la France de toute marge de manœuvre, notamment pour poursuivre la baisse des taux d'intérêt que nous avons engagée. Or, celle-ci est essentielle pour l'activité de nos entreprises et la sauvegarde de l'emploi.

Seul l'arrêt de la croissance des déficits permettra de stimuler, d'accompagner et de rendre plus *dynamique* la reprise de l'activité. C'est la seule voie qui permettra d'alléger les charges qui pèsent sur notre économie et la pénalisent dans la compétition internationale.

La situation économique empêche toutefois d'assainir les finances publiques aussi rapidement qu'il serait souhaitable. Il faut, en effet, à la fois réamorcer la croissance sans différer le rééquilibrage des finances publiques par un effort de rigueur sur les dépenses ; contenir l'inflation, qui pénalise toujours les plus faibles ; accepter des hausses limitées et, je l'espère, réversibles des prélèvements obligatoires pour sauver notre protection sociale. Ces mesures devront être réexaminées lorsque le redémarrage de la croissance et l'effet des économies de dépenses auront produit leur plein effet. Il faut, enfin, ne pas entraver la baisse des taux d'intérêt, aujourd'hui largement engagée, tout en confortant la confiance dans le franc.

Aussi le redressement passe-t-il par des mesures difficiles, que nous avons voulues, et – j'espère que

ET LA PRESENTATION DU COLLECTIF BUDGETAIRE

sur l'objectif de redressement », déclare le premier ministre

nous y serons parvenus – équitablement réparties.

Pour l'Etat : un effort d'économies est indispensable pour amorcer une décrue du *déficit prévisionnel*. Tous les domaines d'intervention de l'Etat contribuent à la réduction des dépenses à hauteur de leurs moyens disponibles. Toutefois, certaines priorités de l'action gouvernementale ont été préservées : il en est ainsi notamment *du fonctionnement de la justice* et de la police, de la politique de la ville et de l'aménagement du territoire.

Les ministres participent eux-mêmes à cet effort de réduction du train de vie de l'Etat, avec une diminution de 10 % de leur rémunération pour une durée d'un an. De même, les fonctionnaires *devront, comme c'est le cas dans* les entreprises lorsqu'elles sont en difficulté, contribuer, par une moindre augmentation de leurs revenus, au financement de ce plan *de soutien de l'emploi.*

Le collectif budgétaire ne prévoit pour eux, à *part* l'augmentation de 1,8 % de février 1993, aucune augmentation supplémentaire de salaires d'ici au 1er janvier 1994. En revanche, les engagements pris par l'Etat, notamment dans le cadre des accords Durafour-Jospin, seront respectés en 1993.

Ces réductions de dépenses permettront d'arrêter la croissance du déficit de l'Etat à un niveau inférieur à 4,5 % du PIB et libéreront les moyens d'un plan de soutien à l'économie pour développer l'emploi. Cette action s'inscrit dans la durée. Un projet de loi quinquennale de redressement des finances publiques sera transmis pour avis au Conseil économique et social dès cette semaine. Il prévoit de *limiter à 2,5 % du PIB en 1997* le déficit budgétaire de l'Etat, grâce notamment à un encadrement pluriannuel des dépenses. Celles-ci devront croître moins vite que les prix.

Pour la protection sociale : l'importance des déficits, je tiens à le dire, est la seule véritable menace qui pèse sur la protection sociale. A terme, elle en menace la nature et l'existence même. Il n'est plus envisageable d'attendre encore davantage pour entamer le redressement. Les déficits sociaux cumulés *devraient en effet représenter* à la fin de l'année près d'un mois de prestations.

Or, l'effet des économies sera nécessairement progressif. Il faut donc, à court terme, qu'un effort partagé par tous soit demandé aux Français. Le relèvement de la contribution sociale généralisée de 1,1 % à 2,4 % s'applique à tous les revenus et n'handicape pas l'emploi. C'est, les circonstances économiques étant ce qu'elles sont, la voie économiquement la moins pénalisante et socialement la mieux répartie.

Toutefois, à la différence des précédents *plans de redressement* de la Sécurité sociale, de véritables mesures structurelles seront adoptées. Ainsi, un fonds de solidarité sera créé par une loi, pour reprendre la dette cumulée *de la* Sécurité sociale et prendre en charge certaines dépenses de solidarité.

Qu'il soit pour l'Etat ou la Sécurité sociale, l'effort demandé est équitablement réparti. Le choix de la CSG est, dans les circonstances actuelles, celui qui est apparu le plus juste. La TVA ou les cotisations sociales auraient davantage touché les personnes à revenu modeste. Ainsi, la CSG s'applique aux revenus du capital mais ne touche pas les chômeurs ou les retraités les plus modestes. Le plafonnement *de la déductibilité* de la CSG permet de rendre encore plus équitable ce mode de prélèvement. L'effort est également réparti car il profite avant tout aux plus démunis. Sauver la protection sociale, financer les contrats emploi-solidarité, qui ne l'étaient pas depuis le mois d'août, lutter pour l'emploi, c'est concentrer tous les efforts sur ceux de nos concitoyens qui sont les moins favorisés.

Garantir la pérennité de la protection sociale

Notre volonté d'entamer au plus tôt le combat du redémarrage de l'économie pour l'emploi et pour garantir la pérennité de la protection sociale est de nature à rendre espoir à tous les Français.

Le programme de soutien *de* l'activité, de l'investissement et de l'emploi comprend trois volets :

D'abord, près de 10 milliards de francs seront consacrés à des actions pour *le bâtiment et le logement*, les travaux publics et l'environnement. L'effort exceptionnel fait pour le logement concerne aussi bien le parc locatif privé, dont la fiscalité sera rénovée, que l'accession à la propriété et le logement social. De même, le plan comporte des aides au redémarrage des travaux de réhabilitation, essentiels pour *l'emploi des entreprises* artisanales. Les travaux publics bénéficieront d'un effort important d'accélération des programmes prévus dans le cadre des *contrats de plan. Des actions* seront également entreprises en faveur de l'environnement.

Le second volet vise à donner aux entreprises les moyens de se développer et de créer de nouveaux emplois. Cette volonté se traduira *d'abord par l'allègement* des charges des entreprises qui pèsent sur l'emploi, grâce à la baisse des cotisations familiales supportées par les entreprises. Ainsi sera réalisée *une première étape* de la budgétisation des allocations familiales. Elle permettra d'abaisser le coût du travail et donc d'améliorer la compétitivité des entreprises *françaises pour l'emploi*. Cette budgétisation concerne la totalité de la cotisation due au titre des salariés rémunérés au niveau du SMIC et jusqu'à 10 % au-dessus. *Elle portera sur 50 % de la cotisation* pour toutes les rémunérations situées entre 10 % et 20 % au-dessus du SMIC. Cette mesure, d'ores et déjà prise en compte dans le *collectif*, sera intégrée dans un projet de loi sur l'emploi déposé très prochainement.

Ensuite, l'assainissement des finances des entreprises pour faciliter *leur développement sera rendu* possible par la suppression définitive du décalage d'un mois de la TVA qui profitera immédiatement à deux millions de petites entreprises.

En outre, le collectif prévoit un ensemble de mesures budgétaires et fiscales en faveur des PME. Un fonds sera créé auprès de la SOFARIS pour garantir des prêts de trésorerie aux entreprises en difficulté. Les transmissions d'entreprises verront *leur taxation allégée.*

Le troisième volet concerne un plan d'actions prioritaires pour l'agriculture. Plus de 1 milliard et demi de francs seront consacrés à *l'allègement des charges financières* et fiscales des agriculteurs. Ces mesures, discutées le 7 mai dernier avec les organisations professionnelles, feront l'objet d'amende*ments au collectif.*

L'espoir de redressement repose avant tout sur la nécessité de la protection sociale.

La réforme des régimes de retraites

Au-delà des mesures d'urgence que j'ai déjà évoquées, deux *réformes seront très prochainement* entreprises :

Il s'agit d'abord de la réforme des régimes de retraite, qui a été trop longtemps différée. Le sujet *est connu de tous. Il s'agit maintenant* de mettre en œuvre cette réforme essentielle. A cette fin, un projet de loi sera déposé dès la session de printemps. Son contenu, *qui a déjà fait* l'objet de nombreuses concertations, comprendra l'indexation des retraites sur les prix au cours des cinq prochaines années et la création d'un fonds de solidarité et de sauvegarde de la protection sociale.

Ce fonds, financé par le produit de l'augmentation de la contribution sociale généralisée, prendra à sa charge d'une part les dépenses de solidarité, actuellement financées par les régimes de vieillesse, et d'autre part le service de la dette cumulée du régime général. Ainsi seront réunies les conditions du retour à l'équilibre de la protection sociale.

Par ailleurs, des négociations seront engagées avec les organisations professionnelles et syndicales. Elles auront pour objet de débattre de l'allongement progressif de dix à *vingt-cinq ans des périodes de référence*, pour le calcul des retraites et l'allongement progressif des durées de cotisation de trente-sept ans et demi jusqu'à quarante. Compte tenu des résultats des discussions, les décrets nécessaires interviendront.

Il s'agit ensuite d'améliorer la maîtrise des dépenses de santé.

Afin que cette action se traduise durablement par un meilleur contrôle des coûts, une concertation préalable approfondie avec les professions de santé est indispensable. Elle sera engagée très rapidement par Madame le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales et de la ville.

Personne ne l'ignore : il est urgent d'enrayer la dérive des dépenses de santé. L'objectif est d'atteindre un montant de 30 milliards d'économies *d'ici à la fin de* 1994.

Ainsi le programme de redressement économique et social comprend-il trois principaux volets :

1. L'examen du collectif budgétaire et du contenu du projet de loi quinquennale sur les finances publiques qui seront débattus au cours de la session de printemps.

2. La présentation en conseil des ministres du *26 mai* de deux projets de *loi*, l'un portant sur l'emploi et prévoyant la réduction du coût de travail sur les bas salaires, l'autre portant sur la protection sociale *et prévoyant la création* d'un fonds de solidarité et de sauvegarde de la protection sociale. *Ce* volet sera complété avant l'été par des décrets sur les régimes de retraite.

3. Simultanément, c'est le troisième volet, une concertation avec les professions de santé, qui sera engagé par Madame le ministre d'Etat. Elle permettra d'établir *avant fin juin un programme* d'économies et de prendre à cet effet les mesures juridiques nécessaires.

Ce programme sera traduit dans un projet de loi sur le financement du système de santé qui, je l'espère, sera déposé au cours de cette session parlementaire.

L'ensemble de ce dispositif est caractérisé par l'esprit de réforme. Réforme de l'Etat, en assainissant les finances publiques, réforme de la protection sociale, réforme de nos structures économiques avec l'allègement des charges sur les bas salaires et, je dois le rappeler, réforme de la Banque de France qui a été présentée au conseil des ministres aujourd'hui. Cette dernière réforme répond à la fois à un objectif national et à un objectif européen. *Un objectif national tout* d'abord, car l'autonomie du conseil de la politique monétaire permettra de conforter la baisse des taux d'intérêt. Un objectif européen *ensuite, car en ratifiant le traité de* l'Union européenne, la France a souscrit au principe de l'autonomie des banques centrales.

Ne pas laisser s'établir une impression de morosité

Permettez-moi, mesdames et *messieurs, d'ajouter quelques mots*, en conclusion.

Qu'on *ne se méprenne pas*. C'est un ambitieux programme de redressement qui commence avec ce collectif budgétaire. Trois idées claires guident l'action du gouvernement. La première, c'est qu'il faut à la France des finances publiques assainies, à moyen terme. La deuxième, *c'est qu'il faut apporter* à l'économie un soutien actif, pour l'emploi. La troisième, c'est qu'il faut que cet effort soit équitablement réparti entre tous.

Le collectif budgétaire dont je viens de vous présenter les grands traits est la première étape. Aux mesures d'urgence, rapidement mises en œuvre, succéderont des mesures dont les effets porteront sur plusieurs années.

Il s'agit pour moi de préparer l'avenir. Je n'ai pas le droit de laisser s'établir une impression de morosité, de laisser gagner un esprit de résignation, voire de *découragement. C'est pourquoi*, malgré une conjoncture peu favorable, ce programme pose les premières pierres d'un redressement durable. J'en appelle aux efforts de *tous*, à la volonté de tous.

L'effort de tous, du gouvernement, de l'administration, des entreprises, des salariés doit être concentré sur l'objectif de redressement. *Je veillerai personnellement* à ce que les décisions prises soient mises en œuvre rapidement. Les Français nous ont fait confiance : placé à la tête du gouvernement, *j'entends ne pas* les décevoir, je ferai tout pour leur rendre l'espoir.

Au journal de TF 1

« Faut-il que Pierre Bérégovoy ait été malheureux ! »

Interrogé lundi 10 mai, au journal de TF 1, sur le suicide de Pierre Bérégovoy, son prédécesseur à Matignon, et sur les polémiques qui l'ont suivi, M. Balladur a déclaré : *« M. Pierre Bérégovoy (...) était un homme qui paraissait tellement solide, tellement assuré de ses convictions et de ses certitudes. Pour en arriver là où il en est arrivé, faut-il qu'il ait été malheureux ! »* A propos des attaques dirigées contre son prédécesseur, M. Balladur a indiqué : *« S'agissant des milieux politiques, elles n'ont pas dépassé, je crois, ce qui est d'usage dans les controverses politiques. »*

« Je n'ai nulle envie à propos de cet événement tragique de ressusciter ou de susciter une nouvelle polémique contre qui que ce soit, a ajouté le premier ministre. *M. Pierre Bérégovoy a disparu dans des conditions tout à fait tragiques. Il a fallu que son malheur fût profond pour qu'il en arrive là. N'en parlons plus, si j'ose dire, mais pensons-y pour éviter que de pareils événements ne se reproduisent, et, les uns et les autres, astreignons-nous à un peu de réserve et un peu de retenue dans les échanges publics. La démocratie ne pourra qu'y trouver son compte, et le respect d'autrui aussi. »*

LE PLAN DE M. BALLADUR

On lira ci-dessous et page 17 le détail des mesures présentées par M. Balladur, le premier ministre, lors du conseil des ministres du lundi 10 mai. Ce *«programme de redressement économique et social»* comprend pour l'essentiel un collectif budgétaire (ou loi de finances rectificative pour 1993) dont l'examen est prévu à l'Assemblée nationale pour le 25 mai. L'horizon de ce plan s'étend jusqu'à 1997. Il vise avant tout à réduire le déficit budgétaire et à apurer les comptes des régimes de protection sociale.

L'effort supplémentaire demandé aux Français atteint 67 milliards de francs en année pleine. Le redressement porte sur les finances de l'Etat grâce à des économies budgétaires et à l'augmentation des taxes sur les carburants ainsi que sur l'alcool. La contribution sociale généralisée (CSG) passe, de 1,1 % à 2,4 %, le 1,3 % d'augmentation étant déductible mais avec un plafonnement. Le plan Balladur prévoit encore une réforme du régime des retraites (grâce à l'allongement progressif des annuités de cotisation) et un freinage des dépenses d'assurance-maladie.

Une partie des prélèvements fiscaux et sociaux opérés sur les ménages est redistribuée aux entreprises. Cette redistribution constitue un plan de soutien à l'activité économique : aide au bâtiment et aux travaux publics, aux agriculteurs ainsi qu'aux petites et moyennes entreprises (allégement des charges patronales d'allocations familiales, suppression du décalage d'un mois du remboursement de TVA notamment).

Assainir les comptes

Réduire le déficit budgétaire

Compte tenu d'une sous-estimation des dépenses (inscrites dans la loi de finances initiale de 1993) évaluée à 44 milliards de francs et d'une surévaluation des recettes de 124 milliards de francs, le déficit budgétaire aurait atteint 333,2 milliards de francs contre 165,4 milliards de francs prévus dans la loi de finances initiale. Un tel déficit aurait entraîné, selon les calculs fournis par le ministère du budget, un alourdissement de 24 milliards de francs en 1994 de la charge de la dette, soit environ 70 % des recettes supplémentaires attendues l'année prochaine (à législation fiscale inchangée).

Pour commencer à endiguer une pareille dérive, le ministre du budget a décidé de donner dès cette année un premier gage de la volonté du gouvernement de redresser les comptes budgétaires, un redressement qui s'étalera sur cinq ans. Le déficit prévisible de 1993 sera ainsi réduit de 16,3 milliards de francs et ramené à 316,9 milliards de francs. Cette réduction est obtenue de deux façons : par le prélèvement d'une partie (7,7 milliards de francs) des hausses de la TIPP (taxe intérieure sur les produits pétroliers) et des taxes sur les alcools; par l'affectation à cette réduction d'une partie (8,6 milliards de francs) des 21,5 milliards de francs d'économies budgétaires.

Les 21,5 milliards de francs d'économies budgétaires sont envisagés de la façon suivante : 7,9 milliards sur des crédits d'équipement; 1,9 milliard sur des crédits de fonctionnement courants des administrations; 1,2 milliard sur les rémunérations des fonctionnaires; 2,6 milliards sur des crédits d'intervention; 5 milliards correspondant au premier acompte d'une subvention à la Sécurité sociale envisagée par le précédent gouvernement et qui avaient été gagés par des annulations de crédits; 2,9 milliards de francs d'économies diverses.

Déficits budgétaires (en milliards de francs)

	Prévu en loi de finances initiale	Réalisé	En % du PIB
1984	−125,80	−146,18	−3,35
1985	−140,19	−153,29	−3,26
1986	−145,34	−141,09	−2,78
1987	−129,29	−120,06	−2,25
1988	−114,98	−114,70	−2,00
1989	−100,54	−100,39	−1,83
1990	− 90,17	− 93,15	−1,43
1991	− 80,69	−131,75	−1,95
1992	− 89,19	−226,38	−3,24
1993	−165,42	−316,98	−4,42

(*) Solde inscrit dans le collectif budgétaire.

Prélèvements obligatoires (en pourcentage du PIB)

	1988	1989	1990	1991	1992
Impôts hors Sécurité sociale	24,1	23,8	23,7	23,7	23,0
dont :					
– Etat	16,7	16,6	16,3	15,9	15,2
– Collectivités locales	5,9	5,9	6,1	6,3	6,3
– CEE	1,2	1,1	0,9	1,2	1,1
– Prélèvements sociaux	19,8	19,9	20,1	20,5	20,7
Total P.O	43,8	43,7	43,7	44,1	43,7

Equilibre de la loi de finances (en millions de francs)

Opérations à caractère définitif	Loi de finances initiale 1992	Loi de finances initiale 1993	Projet de loi de finances rectificative 1993	Loi de finances 1993 après collectif budgétaire de mai 1993
A. Charges à caractère définitif				
1. Dette publique	166 663	177 782	20 030	197 812
2. Budgets civils	914 795	946 510	21 470	967 980
Fonctionnement (titres II &III)	453 098	482 982	− 3 565	479 417
Interventions (titre IV), dont :	372 063	374 712	22 353	397 065
– *interventions sociales*	*165 729*	*167 560*	*9 459*	*177 019*
– *interventions économiques*	*106 341*	*100 811*	*14 343*	*115 154*
– *autres interventions*	*99 993*	*106 341*	*− 1 449*	*104 892*
Equipement civil (titres V & VI)	89 634	88 816	2 683	91 499
3. Comptes d'affectation spéciale	15 224	32 145	0	32 145
4. Défense	240 398	245 642	− 6 201	239 441
Total des charges à caractère définitif	1 337 080	1 402 079	35 299	1 437 378
B. Recettes à caractère définitif	1 260 076	1 245 184	− 111 366	1 133 818
Solde des opérations à caractère définitif	− 77 004	− 156 895	− 146 665	− 303 560
Solde des opérations à caractère temporaire	− 12 932	− 8 522	− 4 850	− 13 372
Solde de la loi de finances	− 89 936	− 165 417	− 151 515	− 316 932

Les recettes du projet de loi de finances rectificative pour 1993

	Exécution 1992	Loi de finances initiale 1993	Projet de collectif 1993		
			Révision de la loi de finances initiale	Mesures nouvelles	Recettes révisées
Impôt sur le revenu	307 137	325 010	− 15 910		309 100
Impôt sur les sociétés	135 843	153 305	− 18 305		135 000
Autres impôts directs	106 140	107 227	− 2 927		104 300
Enregistrement et timbre	78 537	85 885	− 7 585	− 770	77 530
Produits des douanes	130 493	138 716	− 5 516	6 260	139 460
Taxe sur la valeur ajoutée	654 338	704 077	− 58 877	810	646 010
pour mémoire : TVA nette	519 688	555 577	− 50 377	810	506 010
Autres impôts indirects	41 237	45 617	− 2 917	600	43 300
Recettes fiscales brutes	1 453 725	1 559 837	− 112 037	6 900	1 211 550
Remboursements et dégrèvements	− 238 244	− 238 696	− 4 454		− 243 150
Prélèvements sur les recettes de l'État	− 219 830	− 237 473			− 237 437
Recettes fiscales nettes	995 651	1 083 668	− 116 491	6 900	974 077
Recettes non fiscales	165 410	129 248	− 1 775		127 472
dont recettes d'ordre	16 608	7 910	5 971		13 881
Recettes totales du budget général	1 161 061	1 212 916	− 118 266	6 900	1 101 550
hors recettes d'ordre	1 144 453	1 205 006	− 124 237	6 900	1 087 669

Attirer l'épargne vers la Bourse

Afin de *«réorienter l'épargne vers les placements productifs»* et de faciliter ainsi les futures privatisations, le collectif budgétaire comporte deux mesures fiscales visant à inciter les particuliers à investir en actions.

Tout d'abord, les petites opérations boursières réalisées pour l'essentiel par des particuliers seront exonérées de l'impôt de Bourse. Chaque transaction réalisée à compter du 24 mai bénéficiera d'un abattement de 150 francs. Rappelons que le droit de timbre sur les transactions en valeurs mobilières est fixé à 3 ‰ pour la fraction de chaque opération inférieure ou égale à 1 million de francs et à 1,5 ‰ au-delà. Ainsi, les ordres d'achats ou de ventes de titres n'excédant pas 50 000 francs échapperont à l'impôt de Bourse. Il en coûtera en année pleine 540 millions de francs au budget de l'Etat.

Autre mesure, annoncée de plus longue date par le ministre de l'économie, Edmond Alphandéry : l'exonération de taxation des plus-values des sommes transférées de sicav de capitalisation monétaires ou obligataires vers un plan d'épargne en actions (PEA) conservé au moins cinq ans. Au-delà de 163 000 francs de cession annuelle, les plus-values réalisées sur des sicav monétaires sont imposées à 18,1 %, y compris les prélèvements sociaux. Elles échapperont à l'impôt si elles sont transférées vers un PEA à compter de la date de publication de la loi et jusqu'au 31 décembre. Il en coûtera environ 300 millions de francs au budget.

Carburants : plus 28 centimes par litre

La taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers (TIPP) sera majorée uniformément de 28 centimes par litre, *«afin de conserver l'écart actuel de taxation en francs entre ces produits»*. En fait, le pourcentage d'augmentation de la TIPP sur le super plombé (+ 8,57 % sur 2,27 francs par litre, soit les 28 centimes) est plus élevé que sur le super sans plomb (9,65 % sur 2,90 francs) et, surtout, que sur le gazole (+ 16 % sur 1,74 franc). S'il est exact que l'écart de taxation en francs entre les produits pétroliers est maintenu, il diminue par rapport au plus cher, le super plombé, aux dépens du super sans plomb, et, surtout, du gazole, dont le prix se rapproche lentement de celui de l'essence. Pour faire passer la pilule, le gouvernement rappelle que le prix du super plombé d'avril 1993 sera inférieur de 16 centimes par litre à celui de 1989, en francs constants (corrigés de l'inflation), la progression du prix du gazole n'étant que de 10 centimes par litre, toujours en francs constants, *«progression sans commune mesure avec l'augmentation des coûts d'infrastructure et d'environnement du transport routier»*.

La majoration de 8,57 % sera applicable, également, aux autres produits pétroliers, fioul domestique, fioul lourd et gaz naturel. Ces mesures, qui entreront en vigueur le 12 juillet prochain, rapporteront 7 milliards de francs en 1993.

Traitement de choc

par Alain Vernholes

SÛREMENT courageux, probablement téméraire, peut-être imprudent. Le double plan d'assainissement financier et de soutien à l'activité économique rendu public lundi 10 mai par M. Balladur ne manque pas d'envergure. Ajoutant à des sacrifices immédiats la perspective d'une rigueur de longue haleine, le premier ministre se propose tout à la fois de rééquilibrer d'ici à la fin de l'année prochaine notre système de protection sociale en même temps qu'il annonce des réformes en profondeur des régimes de retraite et d'assurance-maladie tout en nous promettant de réduire à presque rien (2,5 % du PIB) le déficit budgétaire d'ici à 1997.

Il y a certainement pas mal de courage dans les mesures annoncées aux Français en ce début de semaine. Difficile en effet d'augmenter les prélèvements fiscaux et sociaux au rythme de presque 70 milliards de francs l'an sans prendre de gros risques politiques. La CSG dont on ne sait toujours pas si elle est un véritable impôt – le Conseil d'Etat avait plutôt répondu par la négative – mais dont l'impopularité semble assurée, sera sensiblement alourdie à partir du 1er juillet. Passant du taux de 1,1 % à celui de 2,4 % sur l'ensemble des revenus, elle ponctionnera une cinquantaine de milliards de francs en année pleine sur les ménages. Une autre mesure va faire grincer les dents : la hausse de 28 centimes par litre de la taxe intérieure sur les produits pétroliers avec en pourcentage une augmentation plus forte sur le gazole qui risque de provoquer la fureur des transporteurs routiers. Là encore le prélèvement est important, atteignant 17,6 milliards de francs l'an avec la hausse des taxes sur les alcools (2 milliards). Nous en sommes à 67,6 milliards de francs de ponction fiscale sur une année. Même si on peut avancer l'idée qu'une partie de cette somme (une trentaine de milliards) est redistribuée aux entreprises (TVA, charges sociales réduites...) Le chiffre est trop important (il représente 1 % ou 0,5 % du produit national selon que l'on comptabilise ou non les mesures entreprises) pour n'être pas douloureusement ressenti par les Français, même si la CSG est relativement indolore puisque, pour les salariés, prélevée automatiquement à la source, c'est-à-dire sur la feuille de paie. Il n'empêche qu'au rythme de 4 milliards de francs par mois, ce nouvel impôt sur le revenu qui n'ose pas encore afficher sa véritable identité va peser lourd sur les revenus des ménages. Même si M. Balladur a finalement accepté de rendre la CSG partiellement déductible du revenu imposable – ce qui allégera l'impôt sur le revenu payé l'année prochaine de quelque 8,5 milliards de francs, – on doit lui reconnaître le mérite de n'avoir pas cédé à la facilité.

Il eût été cent fois plus aisé pour le premier ministre d'augmenter la TVA de 1,4 point par exemple, portant le taux de 18,6 % à 20 % tout rond, ce qui aurait rapporté 45 milliards de francs l'an à l'Etat. Une mesure réversible de surcroît. Le risque politique était là très faible, les impôts sur la consommation étant réputés indolores. D'autant que, dans le climat de déprime actuel et de concurrence acharnée sur les prix, les commerçants n'eussent peut-être pas complètement répercuté la hausse de la TVA, préférant comprimer leurs marges bénéficiaires plutôt que de perdre des ventes.

Mais le premier ministre, qui n'a jamais caché sa préférence pour cette solution et semble au fond de lui-même rester sur ses positions, s'est rangé aux arguments économiques qui veulent qu'une hausse de la TVA accélère la hausse des prix. Que serions-nous devenus si le taux d'inflation en France avait retrouvé le taux d'inflation allemand alors qu'il lui est actuellement sensiblement inférieur? Peut-être notre bonne image de marque sur les marchés des changes (voyez comme le franc est maintenant solide!) en eût-elle tellement souffert que la baisse des taux d'intérêt s'en fût trouvée stoppée. Peut-être.

M. Balladur n'a en tous les cas pas voulu résister à de pareils arguments, ce qui est gage de cohérence : une grande partie de sa politique économique n'est-elle pas bâtie sur l'idée que des taux d'intérêt assassins étranglent l'activité et qu'il importe avant tout de les faire baisser?

Les causes profondes

Courageux est également l'engagement de s'attaquer en profondeur aux causes des déséquilibres de la Sécurité sociale, à savoir les déficits des régimes vieillesse et maladie. Là encore, des sacrifices vont devoir être faits. M. Barre déclarait récemment que le pays aurait à revenir un jour ou l'autre sur certains aspects «luxueux» des avantages sociaux qui sont les siens. Ce jour semble venu, mais que se passera-t-il dans un an quand les réformes mises en œuvre seront mieux pesées et appréciées?

Difficile d'assurer que tout se passera bien même si, d'une certaine façon, M. Balladur laisse percer l'idée que certaines mesures pourront être abandonnées le moment venu quand les équilibres financiers de la Sécurité sociale auront été rétablis. Encore que ces demi-promesses, si elles peuvent concerner une baisse de la CSG (M. Bérégovoy avait supprimé le prélèvement social de 1 % en 1984), ne remettront pas en cause des mesures de longue haleine comme l'allongement des durées de cotisation ou le calcul des pensions sur le nombre d'années de travail.

Il y a donc, en plus du courage, de la témérité dans le plan qui vient de nous être présenté. Une témérité qui peut s'expliquer par le souci de régler le plus vite possible – en vue des échéances présidentielles – des problèmes qui apparaissent maintenant incontournables et pourraient empoisonner une campagne électorale.

Il y a peut-être enfin de l'imprudence à donner la priorité à l'assainissement financier sur la relance économique. Non pas dans l'absolu, car un grand pays industrialisé dont la monnaie est jugée quotidiennement sur les marchés ne peut se permettre de vivre longtemps avec des déficits importants. Mais l'économie française traverse une mauvaise passe, due en partie aux difficultés allemandes. Une mauvaise passe également due à la faiblesse de la demande des ménages (on achète peu) et des entreprises (on investit peu). A la base de cet attentisme, un réel manque de confiance dans l'avenir. Les 12,9 milliards de francs de relance pour 1993 du plan de soutien à l'emploi, au logement, aux PME-PMI, au BTP (20,5 milliards en 1994) seront-ils suffisants pour combattre les tendances à la récession, une récession dont M. Balladur a lui-même reconnu la réalité? Certaines mesures apparaissent avisées, comme celles qui concernent le logement. D'autres le sont moins, notamment le remboursement de TVA aux entreprises, dont personne ne sait si l'argent profitera à des firmes en difficulté de trésorerie.

Une disposition du collectif budgétaire est révélatrice : M. Sarkozy, ministre du budget, a préféré annoncer une réduction du déficit budgétaire de 16,3 milliards de francs dès cette année (réduction calculée par rapport à une dérive estimée au vu du rapport Raynaud) plutôt que d'ajouter les 11 milliards de francs de TVA remboursable aux entreprises dans la comptabilisation du plan de relance. Le choix n'était que de présentation puisque à la mesure de remboursement de TVA retenue en février par le précédent gouvernement (mesure qui s'applique déjà mais n'avait pas été financée et donc est venue grossir le déficit dont fait maintenant état le ministre du budget) va se substituer une autre mesure pour la TVA de même coût budgétaire. La décision finalement retenue est significative, semble-t-il, d'une certaine priorité donnée à l'assainissement sur d'autres considérations, de relance notamment.

On peut craindre que l'activité économique ne se détériore davantage lorsque seront mieux connues les mesures du plan Balladur, qui de surcroît tente d'encourager l'épargne longue à un moment où il faudrait ranimer la consommation. Il sera intéressant de ce point de vue de voir si M. Alphandéry va donner suite à ses projets d'encouragement à l'épargne longue. D'une certaine façon, le plan d'assainissement des finances publiques et sociales vient à contre-courant de la conjoncture, même s'il est probablement indispensable eu égard à la gravité des déficits de la Sécurité sociale. Beaucoup va se jouer maintenant sur la confiance et les anticipations que feront les uns et les autres. De ce point de vue, la cohérence d'ensemble du plan Balladur, qui apporte des lumières sur les cinq et même dix prochaines années, est un élément positif important.

Peut-être eût-il été préférable, pour faire pencher la balance dans le bon sens, d'étaler davantage dans le temps les mesures qui viennent de nous être annoncées, notamment les mesures fiscales. A charge d'accélérer certaines économies de dépenses. Une méthode pratiquée par Bill Clinton aux Etats-Unis et Helmut Kohl en Allemagne, qui, tous deux, ont annoncé des augmentations d'impôts. Applicables un peu plus tard.

ET LA PRÉSENTATION DU COLLECTIF BUDGÉTAIRE

Des mesures sociales pour le long terme

■ **La CSG à 2,4 %.** – *A compter* du 1er juillet, la contribution sociale généralisée sera portée de 1,1 % à 2,4 % sur l'ensemble des revenus. Cette mesure, qui rapportera 25 milliards *de francs en* 1993 et 50 milliards en 1994, sera versée à un fonds de solidarité vieillesse qui regroupera les dépenses de retraite non liées au *versement d'une cotisation* (minimum vieillesse, droits à la retraite des chômeurs, majorations pour enfants, périodes de service national). Ce fonds recevra également *des ressources budgétaires afin* d'apurer les déficits antérieurs accumulés par la Sécurité sociale (40 milliards de francs). Seule, l'augmentation de 1,3 point de la *CSG pourra* être déduite des revenus imposables.

« Afin d'assurer une juste répartition de l'effort demandé », le montant déductible de la CSG sera plafonné à 3 000 francs pour un célibataire et à 6 000 francs pour un couple *(voir tableau)*. Cette disposition, qui devrait exonérer quelque 350 000 contribuables de l'impôt sur le revenu, représente un manque à gagner de 8,5 milliards de francs pour l'Etat. En revanche, *« les gains et les revenus qui bénéficient d'un taux d'imposition favorable (prélèvements libératoires et taux proportionnel sur les plus-values) »* ne seront pas déductibles. A condition de ne pas être imposables, les personnes qui perçoivent une indemnité de chômage ou une pension d'invalidité et les retraités (dont 60 % ne sont pas imposables) seront exonérés de CSG *(lire page 20 notre dossier sur la contribution sociale généralisée)*.

■ **Le régime des retraites va être réformé.** – Un projet de loi sur les *retraites sera examiné* par le Parlement dès la session de printemps. Il s'agira *« d'allonger progressivement la durée de cotisation et les périodes de référence servant au calcul des retraites »*, mais aussi de confirmer l'indexation des pensions sur l'indice prévisionnel des prix. Parmi les hypothèses avancées par le gouvernement figure le *passage progressif de 150* (37 années et demie) à 160 trimestres (40 années) de cotisation pour obtenir une retraite de base à taux plein. Dès 1994, on passerait à *151 trimestres avant de fixer la* référence à 152 trimestres en 1995, et ainsi de suite. La période de référence (actuellement, les dix meilleures années) pourrait être elle aussi augmentée peu à peu (jusqu'aux vingt meilleures années).

■ **Des économies sur l'assurance-maladie.** – Des mesures d'économies *« s'imposent immédiatement »* dans le secteur des dépenses d'assurance-maladie, dont *« la croissance de près de 5 % en volume et par an n'est pas uniquement justifiée par les nécessités de la protection sanitaire »*. Le gouvernement précise que ces mesures *« seront mises en œuvre très rapidement »* et que, *« parallèlement, il engagera une concertation avec les représentants des professions médicales pour définir les mesures structurelles de maîtrise des dépenses de santé à moyen terme »*. Selon toute probabilité, le *forfait hospitalier* devrait être augmenté et les remboursements devraient être revus à la baisse (un forfait de 10 francs non remboursable par ordonnance a été évoqué).

∴

Ces dispositions, mises en œuvre *« pour préserver les acquis sociaux »*, doivent permettre de rééquilibrer le régime général de la Sécurité sociale en 1994 (tendanciellement, le déficit 1993 est de l'ordre de 60 milliards de francs et celui de 1994 atteindrait 80 milliards). *« L'objectif que se fixe le gouvernement sur le moyen terme est clairement de parvenir à l'équilibre financier de nos régimes de protection sociale sans hausse de cotisation supplémentaire »*, indique l'Hôtel Matignon, qui estime que *« lorsque le rythme de croissance sera plus élevé, il devra être exploité pour diminuer les cotisations sociales »*.

L'impact de la CSG sur les ménages

Salaire brut annuel	CSG supplémentaire	Allégement d'impôt sur le revenu lié à la déductibilité en % de l'impôt
● **Contribuables célibataires**		
70 000 F	+ 865	– 19,36
150 000 F	+ 1 853	– 3,10
300 000 F	+ 3 705	– 1,57
1 000 000 F	+ 12 350	– 0,52
● **Contribuables mariés sans enfants**		
150 000 F	+ 1 853	– 3,45
200 000 F	+ 2 470	– 2,96
400 000 F	+ 4 940	– 2,37
1 000 000 F	+ 12 350	– 1,25
● **Contribuables mariés avec deux enfants**		
150 000 F	+ 1 853	– 16,2
200 000 F	+ 2 470	– 4 02
400 000 F	+ 4 940	– 3,06
1 000 000 F	+ 12 350	– 1,38

Alcools : des droits majorés de 16 %

Les droits de consommation sur *les alcools, restés inchangés depuis* 1987, seront relevés uniformément de 16 %, sauf sur les vins. Le tarif passera de 300 francs à 350 francs par hectolitre de produit pour les vins doux naturels *et les vins de* liqueur, soit 0,50 franc de hausse par litre. Il sera porté de 1 200 francs à 1 400 francs par hectolitre d'alcool pur contenu pour les autres produits intermédiaires (porto, pineau et autres « vins mutés » à 20 % d'alcool environ), soit 0,40 franc de plus.

Pour les alcools, une bouteille de rhum à 50 % supportera 3,60 francs de plus (de 4 495 francs à 5 215 francs par hectolitre d'alcool pur), les droits pour les autres produits étant portés de 7 810 francs à 9 060 francs : pour un litre de boisson anisée à 45 %, le droit passera donc de 35,14 francs à 40,77 francs, soit une augmentation de 5,63 francs.

Ces mesures, qui entreront en vigueur le 1er juillet 1993, rapporteront 710 millions de francs en 1993, le double en année pleine.

Soutenir l'activité

Un plan de 12,6 milliards de francs pour les entreprises

Jugeant « très graves » les difficultés *qu'affrontent aujourd'hui les* petites et moyennes entreprises, le gouvernement a décidé d'inclure, dans sa loi de finances rectificative, une série de mesures destinées à améliorer les trésoreries et à prévenir les défaillances. Selon les estimations du ministère de l'économie, *ce sont ainsi 12,6 milliards* de francs supplémentaires qui sont consacrés aux entreprises, dont 7,1 milliards pour les seules PME – PMI.

■ **Suppression de la règle de décalage d'un mois du remboursement de la TVA à compter du 1er juillet.** – C'est la mesure la plus spectaculaire. Elle répond à une vieille et inlassable requête des organisations patronales. Ces dernières ont, en effet, toujours dénoncé un mécanisme, unique en Europe, par lequel les entreprises se trouvaient dans l'obligation d'avancer de l'argent à l'Etat. Selon cette règle, les entreprises ne pouvaient déduire la TVA *supportée sur leurs achats de* biens et services qu'un mois après s'en être acquittées. Ce principe avait été assoupli par un décret du 28 janvier 1993 qui diminuait de 10 % le montant de la TVA décalée. L'effort a été jugé « insuffisant » par le gouvernement actuel, qui a décidé de supprimer totalement cette règle à compter du 1er juillet 1993. Cette disposition concerne toutes les entreprises – petites et grandes – redevables de la taxe sur la valeur ajoutée. Toutefois, les PME obtiennent un traitement de faveur pour le remboursement des sommes dues.

Le texte prévoit en effet de rembourser immédiatement les créances détenues sur l'Etat au titre de la TVA aux entreprises imposées au forfait ou sous régime simplifié, ainsi qu'à celles imposées au régime normal mais dont le montant décalé de TVA déductible est inférieur à 10 000 francs.

Les services du ministère de l'économie ont estimé à deux millions le nombre d'entreprises susceptibles de bénéficier d'une telle mesure, soit 82 % des entreprises redevables de la TVA. Pour les autres, le procédé est plus complexe, et un peu moins avantageux. Ces entreprises recevront en contrepartie de leurs créances sur l'Etat des titres mobilisables, rémunérés à 4,5 % et remboursés au plus tard dans vingt ans. Au total, le nouveau dispositif représente un allégement fiscal de 11 milliards de francs (dont 5,5 milliards pour les PME-PMI) sur 1993 et de près de *8 milliards de francs en 1994.*

■ **Des allégements fiscaux visant à faciliter la transmission d'entreprise.** – Il s'agit, selon le texte, d'encourager la mobilité économique et de rendre plus aisée la reprise des entreprises par les héritiers. Ainsi, les droits de mutation sur la cession de fonds de commerce vont être allégés. Le seuil d'imposition est relevé de 100 000 à 150 000 francs. La tranche d'imposition soumise au taux de 7 % (droit principal au profit de l'Etat et taxes additionnelles départementale et communale) est portée de 500 000 à 700 000 francs. Ces mesures s'appliquent aux actes et conventions conclus à partir du 10 mai 1993. Selon Bercy, 80 % des cessions de fonds de commerce devraient ainsi être exonérés ou taxés à un taux inférieur à 5 %. Le manque à gagner pour l'Etat a été estimé à 280 millions de francs en 1993 et à 410 millions de francs pour 1994, en année pleine.

Par ailleurs, le régime de paiement différé et fractionné des droits de succession-donation (transmission à titre gratuit d'entreprise) est aménagé. Les chefs d'entreprise pourront notamment conserver l'usufruit de leur entreprise et transmettre la nue-propriété à leurs enfants, sans perdre le bénéfice de ce régime. Ils pourront également en profiter lorsqu'ils prennent à leur charge les droits de donation, ce qui était *interdit jusqu'à présent.*

■ **Renforcement des aides visant à pallier les défaillances d'entreprises.** – Les crédits alloués par le comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI) destinés aux entreprises en difficulté sont majorés de 400 millions de francs. Doté de 300 millions de francs, un nouveau fonds de garantie de prêts va être créé, sous l'égide de la Sofaris, pour les PME-PMI souffrant de difficultés conjoncturelles de trésorerie.

■ **Des mesures en faveur du tissu industriel local.** – Les crédits alloués au titre des actions de développement *industriel régional du ministère* de l'industrie sont dotés de 90 millions de francs supplémentaires. Le fonds d'aide à la décentralisation, qui a pour but de faciliter la *délocalisation d'activités en* dehors de la région parisienne, reçoit un nouveau crédit de 46 millions de francs.

Cinquante mille emplois espérés dans le bâtiment

Plongé dans une crise sans précédent, *le bâtiment fait l'objet d'une* attention toute particulière de la part du gouvernement qui lui consacrera 5,3 milliards de francs supplémentaires en 1993 et 1994 dans le but de susciter la création de plus de 50 000 emplois directs.

■ **Relancer l'accession sociale à la propriété.** – 20 000 PAP (prêts aidés à l'accession à la propriété) supplémentaires sont ouverts, ce qui portera leur nombre à 55 000 en 1993. Leur taux passe de *8,97 % à 7,7 % et les plafonds* de ressources sont revalorisés de 5 % en Ile-de-France.

■ **Un programme pour les HLM.** – Côté HLM, un programme supplémentaire de 11 000 prêts locatifs aidés (PLA) est décidé, portant leur nombre à plus de 100 000 en 1993. Sur ces 11 000 PLA, 3 000 seront des logements locatifs d'insertion *réservés aux allocataires du RMI* (revenu mimimum d'insertion) et aux ménages très modestes.

Les PAP et PLA supplémentaires coûteront 2,3 milliards de francs. En outre, le gouvernement promet *« l'engagement rapide »* de 20 000 à *30 000 prêts locatifs intermédiaires* (PLI).

■ **La rénovation des logements.** – Pour inciter à la rénovation de 25 000 logements supplémentaires, *les* propriétaires-occupants disposant de ressources limitées verront les dotations destinées à la prime d'amélioration de l'habitat (PAH) majorées de 200 millions et les bailleurs pourront *bénéficier* de 300 millions supplémentaires attribués à l'ANAH (Agence nationale d'amélioration de l'habitat).

■ **Aide aux SDF.** – Une enveloppe de 100 millions sera consacrée aux personnes sans domicile fixe afin *de mettre en œuvre des structures* d'hébergement adaptées (logements temporaires ou logements passerelles).

■ **Constructions dans les DOM-TOM.** – Environ cinq cents logements supplémentaires seront construits dans les DOM-TOM, les premiers bénéficiant de 84 millions de francs de plus et les seconds de 16 millions *(via* le Fonds d'investissement pour le développement économique et social ou FIDES).

Au total, ces actions mobiliseront 3 milliards de francs en 1993.

∴

A ces sommes s'ajouteront des mesures fiscales totalisant 2,3 milliards de francs, budgétées en *1994* :

■ **Les logements neufs.** – Pour résorber le stock *de logements* neufs, il est prévu que les personnes qui achèteront avant le 1er juillet 1994 un logement neuf pour en faire leur résidence principale ou le louer comme résidence principale pendant cinq ans bénéficieront soit d'une exonération de *droits de mutation* ou de donation dans la limite de 300 000 F par part (ce qui revient à doubler l'abattement en faveur des enfants), soit, s'ils le vendent, d'une *exonération de droits* de mutation à titre onéreux dans la limite de 600 000 F (le prix moyen des logements neufs).

■ **Deux mesures sont destinées à améliorer la rentabilité du logement locatif :**

1) *Le taux de la déduction* forfaitaire pratiquée par les bailleurs *sur leurs revenus fonciers* pour leurs frais de gestion, primes d'assurances et amortissement d'immeuble sera porté de 8 % à 10 % et ce, dès l'imposition de leurs revenus 1993. Cette mesure coûtera 660 millions de francs.

2) Les bailleurs qui loueront pendant au moins six ans leur logement pourront déduire leur déficit foncier de leur revenu global dans une limite annuelle de 50 000 francs. La fraction du déficit provenant des intérêts d'emprunts ne sera pas prise en compte dans ce chiffre mais restera sous le régime actuel (c'est-à-dire qu'ils restent imputables sur les revenus fonciers des 5 années suivantes). Cette disposition – qui concerne les dépenses payées à compter du 1er janvier 1993 – s'appliquera également aux SCPI (sociétés civiles de placement immobilier) d'habitation. Son coût est estimé à 1,3 milliard.

■ **Relèvement du plafond de réduction d'impôt pour les propriétaires-occupants.** – Enfin, le plafond de la réduction d'impôt dont bénéficient les propriétaires-occupants pour les dépenses de grosses réparations, *d'isolation thermique et d'amélio*ration est relevé de 25 %. Il passe de 8 000 à 10 000 F pour un célibataire et de 16 000 à 20 000 F pour un couple marié. Le coût de *cette mesure – qui s'appliquera aux* dépenses payées à compter du 1er janvier 1993 – est estimé à 400 millions.

Une réduction des cotisations familiales

La cotisation au titre des *prestations familiales* acquittée par les entreprises du secteur marchand sera supprimée pour les rémunérations ne dépassant pas 1,1 fois le SMIC. L'exonération sera de 50 % pour les salaires inférieurs à 1,2 fois le SMIC.

Plus de trois millions de sala*riés sont concernés par cette* mesure qui doit *« à la fois éviter des suppressions d'emplois existants et susciter la création d'environ 50 000 emplois nouveaux »* en allégeant les charges d'environ 300 francs par mois pour un smicard. Son coût – entre 9 et 10 milliards de francs – sera pris en charge par l'Etat. Il s'agit *« d'une première étape dans la budgétisation progressive des allocations familiales »*.

Une enveloppe importante pour l'agriculture

Les paysans sont parmi les principaux bénéficiaires des mesures gouvernementales (*le Monde* daté 9-10 mai) puisque une somme de 1,5 milliard de francs leur est accordée. A *cette enveloppe* s'ajoutent 400 millions de francs de la loi de finances 1993 qui étaient bloqués et qui sont dégelés, notamment pour accroître les fonds disponibles pour *les offices interprofessionnels par* produits (vin, fruits, viande, lait...).

La dotation pour les jeunes agriculteurs qui s'installent est majorée de 20 %, et le dispositif des prêts bonifiés de consolidation est renforcé (100 millions). Le plafond de *déduction pour investissement est* relevé, ce qui se traduira, à partir de 1994, par un allègement de charges de 700 millions. D'autres mesures sont prévues pour améliorer les préretraites des *exploitants* spécialisés dans des *productions* comme le porc ou la volaille à l'intérieur d' « ateliers intensifs ». L'augmentation immédiate de la prime à l'herbe (passant de 120 à 200 F par hectare), pour aider les éleveurs de bovins, coûtera 210 millions de francs.

La *mesure* la plus importante est le démantèlement, dès cette année, de la part départementale de l'impôt foncier non bâti, qui se traduit pour les agriculteurs par un *équivalent-subvention de 800 mil*lions de francs.

Un effort en faveur des travaux publics

Un effort de 2,65 milliards de francs est décidé essentiellement pour les routes et les transports collectifs. Cette somme comprend deux volets : 2,05 milliards de crédits budgétaires dont 1,15 milliard est inscrit dans le collectif et *0,6 milliard d'opérations financées* par des établissements publics ou des sociétés d'économie mixte.

900 millions de francs d'autorisations de programme (600 millions en crédits de paiement), qui étaient gelés, sont débloqués pour l'exécution des *contrats de plan*, dans le domaine des transports collectifs urbains. Le budget des routes est abondé de 800 millions de francs dont 100 millions dans les départements d'outre-mer. Un effort similaire est demandé aux *conseils régionaux.*

Les sociétés d'autoroutes vont lancer 600 *millions* d'emprunts supplémentaires pour accélérer plusieurs chantiers dans l'Ouest, en Bourgogne et entre *Amiens et* le nord de Paris.

Enfin 150 millions de francs sont destinés à aider les collectivités locales qui investissent.

Par leur effet d'entraînement, ces injections de crédits publics devraient permettre, selon le gouvernement, d'engager 4 milliards de francs de travaux.

Le dispositif en faveur des travaux publics contient un chapitre spécial consacré à l'amélioration de l'environnement, qui fait apparaître une enveloppe de 700 millions de francs. Les agences de l'eau *dégageront notamment* 300 millions pour accélérer leurs programmes d'assainissement et EDF va donner une impulsion nouvelle à son programme d'enfouissement des lignes électriques.

Lors de la campagne électorale

Le RPR et l'UDF avaient promis un allègement de la pression fiscale

Le rappel des promesses électorales est parfois cruel. Seul Philippe Séguin sort indemne de *l'exercice. Au sein d'une* opposition qui a toujours fait de la baisse des prélèvements obligatoires un thème de campagne, le député des Vosges était bien isolé lorsque, *le 9 février, il plaidait* pour une augmentation de la CSG, la taxation *« dès le premier franc »* des revenus des sicav monétaires et un relèvement de la TVA.

Ironie de l'histoire, c'est son ancien compère Charles Pasqua qui s'était chargé de le rappeler à l'ordre. L'ancien président du groupe RPR du Sénat avait en effet qualifié, le 8 mars, de *« complètement timbrés »* ceux qui au sein de l'opposition d'alors prônaient un alourdissement des prélèvements. M. Pasqua avait au contraire estimé *« indispensable de diminuer les impôts et les charges si l'on veut créer des emplois »*.

Les dirigeants de droite n'avaient cessé de marteler cette profession de foi. Dès le 16 novembre, Alain Juppé et Nicolas Sarkozy pour le RPR, François Bayrou et Alain Madelin pour l'UDF assuraient que le programme de l'opposition conduisait à *« baisser les impôts et les charges sociales pour renforcer les incitations à produire »*.

M. Balladur était resté prudent

Le 16 février, Valéry Giscard d'Estaing affirmait qu' *« à chaque fois que l'on augmente une charge ou un impôt, on augmente automatiquement le chômage »*. *« Il est donc exclu de les augmenter, pas plus que la CSG »*, ajoutait le président de l'UDF, tandis que M. Juppé promettait, le même jour : *« Nous ferons tout pour éviter d'augmenter la CSG. »* Jacques Chirac n'avait pas été en reste. Il qualifiait, le 19 février, d'*« erreur économique »* toute mesure alourdissant les impôts et répétait, le 16 mars, qu'il était *« impératif et urgent d'alléger les prélèvements obligatoires »*.

Edouard Balladur avait été plus nuancé. *« Nous n'éviterons pas la hausse d'un certain nombre d'impôts indirects »*, avait-il prévenu, le 19 mars, ajoutant que *« des mesures urgentes seront nécessaires »* afin notamment de résorber le déficit des régimes sociaux. C'est cette même prudence qui caractérisait M. Balladur, le 26 octobre, lorsque, détaillant les projets du RPR sur la réforme de l'impôt sur le revenu – abaissement du taux marginal de 56,8 % à 50 % et réduction du nombre de tranches du barème de treize à quatre ou cinq – il précisait qu'il était *« inutile de promettre de le faire rapidement »* car *« la promesse ne serait pas tenue »*.

LES RÉACTIONS

Députés et sénateurs de la majorité manifestent une satisfaction mesurée

A l'issue des auditions du ministre du budget, Nicolas Sarkozy, venu présenter le collectif budgétaire devant leurs commissions des finances respectives, députés et sénateurs de la majorité ont exprimé une satisfaction mesurée, teintée parfois de scepticisme quant aux chances de relance contenues dans le plan gouvernemental. Si tous ont admis le principe d'une augmentation de la CSG, pourtant contraire à leurs opinions originelles, ils sont en revanche partagés sur sa déductibilité de l'impôt sur le revenu.

« Plan rigoureux », selon Philippe Auberger (RPR, Yonne), rapporteur général de la commission des finances de l'Assemblée nationale. *« Bonne copie, plan raisonnable et courageux »*, selon Jean Arthuis (Union centriste, Mayenne), son homologue du Sénat. Lundi 10 mai, en fin d'après-midi, le ton était à la satisfaction, mais sans enthousiasme excessif, chez les élus de la majorité venus écouter le ministre du budget, Nicolas Sarkozy, qui présentait devant les commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat le plan de redressement approuvé en conseil des ministres le jour même.

« Un effort sérieux est fait pour stopper les déficits », soulignait Christian Poncelet (RPR, Vosges), président de la commission des finances du Sénat. Un certain nombre de mesures vont *« dans le bon sens »*, estimait de son côté le secrétaire général du Parti républicain et député UDF du Pas-de Calais, Philippe Vasseur.

Des divergences se sont fait jour

Seuls les élus de l'opposition mettaient un peu de vivacité dans cette ambiance mesurée. *« Ce n'est pas la purge, c'est l'essorage. Plus sec que cela pour les ménages et les familles, ce sera difficilement possible »*, affirmait le député communiste de Seine-Saint-Denis, Jean-Pierre Brard. Quant à l'ancien ministre socialiste de la défense, député et maire de Belfort, Jean-Pierre Chevènement, il ironisait sur un plan qui relevait *« plus de la magie et de la médecine de Molière que de la science économique »*.

Peu surpris dans l'ensemble par des mesures déjà largement dévoilées, plusieurs députés de la majorité ont surtout donné l'impression de rester sur leur faim. *« Derrière le traitement de choc, y a-t-il une volonté de changement fondamental ? »* s'interrogeait Jean-Jacques Descamps (UDF, Indre-et-Loire). *« Ce n'est qu'un premier volet, attendons la suite »*, constatait Charles de Courson (UDF, Marne). Certains n'étaient peut-être pas loin de penser, comme Jean-Pierre Soisson (République et Liberté, Yonne), qu'il y avait de *« nombreux éléments de continuité »* entre les politiques de Pierre Bérégovoy et d'Edouard Balladur.

Le plan annoncé aura-t-il un effet positif sur la situation économique ? Philippe Auberger s'est fait l'interprète de cette interrogation en demandant à Nicolas Sarkozy quelles seraient les incidences du collectif sur la croissance et l'emploi, mais n'a pas obtenu de réponse définitive. Jacques Barrot (UDF, Haute-Loire), président de la commission des finances, a, quant à lui, suggéré que l'allègement des charges sociales ne valait pas pour autant engagement d'embauche de la part des entreprises. Dans le même esprit, au Sénat, Jean Arthuis a souhaité que l'on *« amplifie l'allègement des charges des entreprises pour enrayer le processus d'exode de l'emploi »* vers les pays à main-d'œuvre bon marché. Le sénateur centriste propose de financer ces allègements par une augmentation de la TVA qui *« touche les produits importés et les productions nationales »*.

Bien que l'audition de Nicolas Sarkozy n'ait pas donné lieu à débat, des divergences se sont fait jour parmi les différentes composantes de la majorité sur la CSG (contribution sociale généralisée). Si tous ont accepté, bon gré mal gré, devant les arguments d'équité sociale et d'absence d'incidence inflationniste, l'augmentation de cette contribution qu'ils avaient rejetée dès sa création, les députés UDF et RPR se divisent sur sa déductibilité de l'impôt sur le revenu. Consensuel, Philippe Vasseur considérait que la formule retenue était *« une solution médiane qui devrait satisfaire l'ensemble de la majorité »*.

Pas si sûr ! Dès sa sortie de la commission des finances, Jacques Barrot se déclarait prêt à *« faire une contre-proposition »* qui lierait la non-déductibilité de la CSG à un aménagement de l'impôt sur le revenu. Car, quelle que soit la complexité de la formule actuellement proposée, personne n'envisage une augmentation de la CSG sans déductibilité.

CLAIRE BLANDIN

Dans le patronat

• **Le CNPF** (Conseil national du patronat français) estime que le plan de redressement présenté par le gouvernement *« rassemble des mesures susceptibles de restaurer la confiance des chefs d'entreprise et de ralentir la détérioration de l'emploi »*. Jugeant le plan *« sérieux et cohérent »*, il ajoute que *« plusieurs mesures jugées indispensables par les entreprises, notamment les PME, pour réactiver l'économie, ont été retenues : la suppression du décalage d'un mois de la TVA, la relance du BTP et l'amorce de la budgétisation des allocations familiales »*.

• **La CGPME** (Confédération générale des petites et moyennes entreprises) : *« La potion est amère, certes »*, estime Lucien Rebuffel, son président, mais *« il fallait immédiatement une politique de rigueur pour stopper le désastre économique actuel »*. Jugeant satisfaisantes les mesures en faveur des entreprises, M. Rebuffel estime qu'en freinant la disparition des entreprises elles *« sont bonnes pour sauvegarder l'emploi existant »* et pour *« tenter également d'en créer de nouveaux »*.

• **L'UPA** (Union professionnelle artisanale) voit dans les mesures gouvernementales *« un premier pas insuffisant »*, même si elles sont de *« nature à encourager les entreprises artisanales à maintenir et développer l'emploi »*. Mais elle estime, toutefois, *« impératif »* d'augmenter le seuil en dessous duquel les salaires mensuels seront exonérés de cotisations familiales patronales ainsi que de réformer *« l'assiette de la CSG des non-salariés dans un souci d'équité »*.

Dans les syndicats

• **La CGT** a appelé *« les salariés, les retraités et les chômeurs qui vont supporter l'essentiel de l'addition »* à *« une grande journée de grèves et de manifestations »*, jeudi 27 mai, en riposte aux mesures annoncées par Edouard Balladur. *« C'est une remise en cause des acquis sociaux »*, a estimé Louis Viannet, secrétaire général de la CGT, qui dénonce *« une formidable opération de transfert des salaires vers la finance »*.

• **La CFDT** relève que *« les aides fiscales, l'allègement des charges sociales, notamment sur les prestations familiales, ne peuvent prendre la forme d'un chèque en blanc aux entreprises sans contrepartie exigeante pour l'emploi »*. La CFDT demande à l'Etat d'*« impulser l'ouverture de négociations dans les branches et les entreprises »*.

• **Force ouvrière** observe que ce plan *« risque de se traduire par une accentuation du ralentissement économique, donc une aggravation du chômage »*. *« Ce que les salariés actifs, chômeurs et retraités vont payer va diminuer leur pouvoir d'achat, donc la consommation. »*

• **La CFTC** regrette de *« ne pas trouver, dans le plan d'urgence gouvernemental, la répartition équilibrée des efforts que le monde du travail était en droit d'attendre après la table ronde du 23 avril »*, car *« il allège les charges des entreprises et aggrave celles des salariés, sans garantie réelle pour l'emploi »*.

• **La CFE-CGC** juge *« courageux »* le dispositif d'Edouard Balladur, mais redoute que ce dernier *« n'ait pas un impact suffisamment fort pour sortir le pays de la récession »*. Paul Marchelli, son président, qui se déclare *« optimiste à moyen et à long terme »*, dénonce toutefois *« le manquement à la parole donnée »* par le gouvernement en ce qui concerne le relèvement de la CSG.

• **La FSU** (Fédération syndicale unitaire pour l'enseignement, née d'une scission de la FEN) estime que *« la gravité des enjeux exigerait une forte mobilisation »* qui *« devrait inclure un arrêt national de travail »* s'il était *« très largement unitaire »*.

• **La CSL** (Confédération des syndicats libres) espère que *« les sacrifices consentis auront un effet rapide sur l'emploi, eu égard aux avantages substantiels accordés aux entreprises »*.

Dans les milieux professionnels

Le bâtiment

• **La FNB** (Fédération nationale du bâtiment) qui applaudit au plan logement : *« Un ensemble cohérent allant dans le sens du dispositif demandé depuis longtemps »*.

• **La CAPEB** (Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment) : *« Dans un contexte de baisse des taux d'intérêt, le plan logement et les mesures spécifiques en faveur des petites entreprises devraient consolider l'emploi dans le bâtiment. »*

• **L'UNPI** (Union nationale de la propriété immobilière) : *« Un premier pas... dans le bon sens »*, selon son président, Philippe Pelletier. Le gouvernement a pris conscience que *« l'existence d'un parc locatif privé actif et dynamique est l'une des priorités pour assurer le logement de tous »*.

• **La CNAB** (Confédération nationale des administrateurs de biens) *« accueille favorablement »* le plan et parle de *« la prise de conscience de la nécessité de mobiliser le parc locatif privé »*, pour satisfaire les besoins en logement.

• **La FNAIM** (Fédération nationale de l'immobilier) va dans le même sens, mais déplore que les exonérations de droits de mutation ne concernent que le neuf.

Les détaillants en carburants

• **Le SNDC** (Syndicat national des détaillants en carburants) estime que *« l'augmentation de la taxe sur les carburants est sans doute nécessaire si elle entre dans le cadre d'une politique globale de relance de l'économie nationale »*. Mais ce projet *« doit être assorti de mesures supplémentaires visant à garantir les intérêts des professionnels de la vente des carburants »*. Le SNDC estime que si des mesures ne sont pas prises rapidement, la profession pourrait perdre plus de dix mille emplois avant la fin de l'année.

Dans la presse parisienne

• **Les Echos** : *« Frapper très vite et très fort »*. – *« Aujourd'hui, il n'y a plus rien à répartir, si ce n'est l'effort. Et cette fois, c'est l'économique qui prime sur le politique. Le choix, courageux, de la CSG comme moyen de renflouer la Sécurité sociale en est le meilleur exemple. Le recours à la TVA, cet instrument indolore tellement rentable, était d'un parfait confort politique mais d'un réel danger économique à terme. Edouard Balladur a préféré frapper très vite et très fort. »* (Nicolas Beytout.)

• **Le Figaro** : *« churchillien »*. – *« ... M. Balladur pouvait-il faire autrement ? Pour assainir les finances publiques, il a hésité entre la hausse de la TVA, plus* « indolore », *et celle de la CSG, plus* « équitable ». *Il a finalement choisi la dernière parce qu'elle était plus facile à mettre en œuvre. La droite avait pourtant violemment combattu, à l'époque,* « le nouvel impôt », « hâtif et improvisé », *inventé par M. Rocard. Ensuite, pendant la campagne, elle avait promis qu'elle ne l'augmenterait pas. Son électorat appréciera-t-il ce qui a pour conséquence une hausse du taux marginal de l'imposition du revenu ? Hier, alors que le franc continuait sa progression face au deutschemark, l'état de grâce était, pour la première fois, mis à l'épreuve. M. Balladur avait quelque chose de churchillien quand il annonça du sang et des larmes. »* (Franz-Olivier Giesbert.)

• **France-Soir** : *« Austérité et activité »*. – *« Le problème était (...) de conjuguer harmonieusement austérité et activité, de façon à ne pas compromettre celle-ci par celle-là. L'avenir dira si la solution d'hier était ou non la bonne, mais on peut d'ores et déjà dire qu'elle penche davantage vers le redressement que vers la relance. »* (Jacques Malmassari.)

• **L'Humanité** : *« de plus en plus noir »*. – *« M. Balladur a présenté son* « plan de redressement de la France ». *C'est le douzième en quinze ans : il copie les onze précédents qui ont tous échoué. Le nouveau premier ministre rejoint donc le club qui réunit, depuis Raymond Barre, en 1977, à Pierre Bérégovoy, en 1992, en passant par Jacques Chirac, Jacques Delors, Philippe Séguin, Michel Rocard et quelques autres, les ardents praticiens de la chirurgie de l'austérité. Ils ont onze fois appliqué la même méthode –* « pomper » *les revenus du travail et* « arroser » *les revenus du capital – et onze fois ils ont annoncé la même prophétie :* « le bout du tunnel ». *Le tunnel, on est toujours dedans et il y fait de plus en plus noir... »* (Claude Cabanes.)

• **Le Jour** : *« Où est la beauté ? »*. – *« Pour sauver l'entreprise France, les ménages doivent se sacrifier, si toutefois cela sert à quelque chose. Mais où est le projet social derrière toutes ces économies, ces efforts, ces apports en béton ?* Quid *des embauches, du contrat social ? Car, où nous emmène Edouard Balladur ? Quelle ville, quelle région, quel pays, quelle Europe, quelle planète ? Où est la beauté dans tout ça ! »* (Jean-Christophe Nothias.)

• **Libération** : *« Prudent »*. – *« Appuyer à la fois sur le frein et l'accélérateur, c'est excellent pour se lancer dans le décor. Or, n'est-ce pas ce qu'est presque obligé de faire M. Balladur, qu'on imagine mieux au volant d'une placide et luxueuse limousine qu'à celui d'un prototype pétaradant ? On ne s'étonnera donc pas qu'il force, en homme prudent, plutôt sur le frein que sur l'accélérateur. La problématique de Balladur n'est guère originale par les temps qui courent. Le binôme réduction du déficit-relance de l'économie était déjà au programme claironné des cent premiers jours de Clinton (qui semble s'y être passablement enlisé). Plus paterne mais plus rapide, Balladur aura concocté sa copie en six semaines. A la lire, on peut se demander si les années 80 et leur libéralisme flamboyant ont jamais existé. »* (Gérard Dupuy.)

• **Le Parisien** : *« Les premiers payeurs »*. – *« Les salariés sont les premiers payeurs de la CSG. Et chacun peut déjà imaginer le coût de ces hausses sur l'essence, l'alcool, et prochainement sur les cotisations chômage, sans parler de la retraite plus difficile et des dépenses de santé à maîtriser... L'ensemble peut peser lourd dans les esprits, surtout si le redémarrage économique se fait attendre. »* (Jean-Marc Plantade.)

• **Le Quotidien de Paris** : *« Un exercice obligé »*. – *« Edouard Balladur avait le choix entre deux médecines pour sortir la France de sa torpeur économique : l'une brutale, l'autre plus prudemment composée. Il a privilégié celle-ci. La première était remplie de risques et aurait pu accuser le mal, au point de fragilité qu'a atteint la situation. La seconde est plus sage, elle apparaîtra modeste à certains, mais elle n'insulte pas l'avenir (...). Ce plan, ce sont les contingences qui l'imposent. Il est à des nuances près un exercice obligé. Ce qui dépendait de lui, Edouard Balladur l'a fait comme on l'attendait. La majorité qui le soutient avait été élue à cette fin »*. (Philippe Tesson.)

• **La Tribune Desfossés** : *« Neutralité économique »*. – *« Ce qui frappe dans le plan gouvernemental c'est qu'il eût pu parfaitement être adopté par le gouvernement précédent, qui, d'ailleurs, en avait plus ou moins tracé les grandes lignes sans avoir le courage de les mettre en œuvre. Certains s'en réjouiront en voyant dans cette continuité la confirmation qu'il n'y plus de droite ni de gauche. On peut aussi y voir la démonstration de l'incapacité de nos élites, à quelque camp qu'ils appartiennent, de faire preuve d'imagination. S'il avait fallu une preuve de la* « neutralité » *économique de ce plan, elle aurait été fournie par le silence de François Mitterrand qui n'a rien trouvé à y redire. »* (Philippe Labarde.)

Remèdes à risques

Suite de la première page

Toute la difficulté de ce plan drastique est qu'il intervient alors que l'économie française est en récession et que le gouvernement lui-même, comme divers instituts de conjoncture, prévoit, pour la première fois depuis 1975, un recul du produit intérieur brut marchand de 0,4 % en 1993, ce chiffre intégrant les effets du plan Balladur. Les risques sont donc à la fois économiques, politiques et sociaux.

Le risque économique d'abord. Mécaniquement, la forte majoration de la contribution sociale généralisée (CSG) va avoir un effet récessif. Elle va opérer une lourde ponction sur les revenus des ménages, à laquelle va s'ajouter le relèvement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers. Le risque est d'autant plus grand que la consommation apparaissait comme le seul véritable espoir pour la croissance en 1993, les experts tablant sur une hausse de 1,1 % (contre 1,5 % en 1992), alors même que la progression du pouvoir d'achat devait être ramenée de 1,5 % à 1 %. On voit mal comment l'impact de cette majoration de la CSG pourrait ne pas être négatif sur la croissance alors que, dans un climat de récession et donc de hausse du chômage, les ménages peuvent être conduits à consommer avec parcimonie et à constituer une épargne de précaution.

Reste à savoir dans quelle mesure le mini-plan de soutien à l'activité et le ballon d'oxygène accordé aux entreprises permettront à ces dernières, si, comme on peut le penser, la baisse des taux d'intérêt continue, de poursuivre leur désendettement et surtout d'investir. M. Balladur parie là aussi sur le retour de la confiance. Mais les perspectives demeurent sombres, les investissements des entreprises risquant de diminuer de nouveau de 3,7 % cette année. Comment relancer la machine si la demande est atone, les carnets de commande plats et si les entreprises françaises sont confrontées à des partenaires qui, en Europe continentale et d'abord en Allemagne, sont aussi en récession ?

Etats d'âme

L'autre risque est politique. Après avoir soigneusement pris son temps et avant d'autres étapes, M. Balladur a posé *« les premières pierres d'un redressement durable »* en courant le danger, même si la solidarité affichée de toutes parts ne le rend pas immédiat, d'indisposer plusieurs composantes de sa puissante majorité. L'urgence reléguera dans un premier temps les états d'âme. Mais gare au réveil de ceux-ci si le programme de redressement annoncé n'apporte pas les résultats espérés ! Le courant « populiste » du RPR restera-t-il alors de marbre, au moment où on lui fait avaler une forte majoration – certes déductible du revenu imposable – d'une CSG honnie et longtemps combattue avant de mettre en œuvre sur les retraites des réformes contenues dans le Livre blanc publié par le gouvernement de Michel Rocard ?

Les partenaires du RPR ne seront pas moins vigilants sur l'efficacité des remèdes choisis, veillant à ce qu'ils ne se révèlent pas pires que le mal que l'on entend combattre. Il suffit de se rappeler la réponse de Valéry Giscard d'Estaing, *président de l'UDF*, au *Figaro* du 11 mars qui l'interrogeait sur une éventuelle hausse des prélèvements obligatoires : *« Il est exclu de les augmenter. Pour une raison simple : toute augmentation des recettes fiscales se traduirait par une augmentation du chômage. Je vous laisse à penser ce que serait l'état d'esprit de l'opinion publique s'il apparaissait, à l'automne, que les décisions prises par la nouvelle majorité entraînaient l'augmentation du chômage. »*

Le risque politique rejoint ici le risque social. Alors que M. Balladur ponctionne lourdement les revenus des ménages, il annonce toute une série de mesures importantes pour les entreprises : prise en charge par l'Etat des cotisations familiales pour les salaires compris entre 1 et 1,1 fois le SMIC, suppression du décalage d'un mois pour le remboursement de la TVA, aides à la trésorerie des PME-PMI et crédits supplémentaires de restructuration industrielle.

Le recours aux licenciements

En allégeant les charges des entreprises, le gouvernement entend favoriser l'embauche de salariés peu qualifiés. Mais si la production, en particulier manufacturière, baisse et si l'investissement poursuit son recul, même s'il est moindre qu'en 1992, on voit mal les entreprises, dans un contexte européen de récession, créer un nombre significatif d'emplois salariés. Une perspective qui a toutes les chances d'être mal accueillie par les syndicats. Le *« pacte pour l'emploi »* annoncé dans le projet de l'Union pour la France leur laissait espérer que les mesures en faveur des entreprises seraient accompagnées, en contrepartie, d'une plus grande incitation à la création d'emplois. Le pas sera-t-il franchi dans une deuxième étape ?

Le seul véritable espoir de M. Balladur sur ce point est que les entreprises, en reconstituant progressivement leurs marges et en se redressant, arrêtent de recourir trop fréquemment aux licenciements. *« Les réductions d'emplois*, avait déclaré le premier ministre dans son discours de politique générale, *ne sont que la dernière formule, à laquelle* [les chefs d'entreprise] *ne doivent se résigner qu'après que toutes les autres voies aient été explorées. »* Un appel partiellement entendu par le patronat de la métallurgie, qui notait, dans son dernier bulletin, que *« les licenciements ne doivent intervenir qu'en dernier recours »* et préconisait le chômage partiel et la flexibilité... M. Balladur pourra au moins renouveler sa mise en garde, en s'appuyant justement sur ses mesures en faveur des entreprises. Mais cela sera-t-il suffisant ?

La récession laisse craindre une nouvelle aggravation du chômage. Le ministre du travail lui-même parlait récemment de 150 000 à 200 000 chômeurs supplémentaires en fin d'année. D'autres experts sont plus pessimistes encore. Or, c'est dans une large mesure plus dans la lutte contre le chômage que dans la réduction des déficits que l'opinion attend des résultats. M. Balladur devra se livrer à un sérieux travail de pédagogie pour conjurer l'inquiétude des salariés et d'autres catégories d'assurés sociaux devant l'emballement persistant du sous-emploi, alors même qu'ils paient une large partie de la facture des déficits publics et sociaux : majoration d'une CSG dont ils sont les plus gros contributeurs, gel des augmentations générales pour les fonctionnaires, rigueur salariale accrue dans les entreprises, plan d'économies sur les dépenses de santé, réforme des retraites allongeant la durée des cotisations...

Le plus grand risque est qu'à ces inquiétudes s'ajoute un sentiment d'injustice générateur de frustrations, de tensions, voire d'explosions. Au-delà de l'équilibre budgétaire et de cette *« première étape »*, M. Balladur devra, dans les prochains mois, veiller tout particulièrement à la préservation de l'équilibre social. Sans le maintien duquel tout redressement est voué à l'échec.

MICHEL NOBLECOURT

ET LE PLAN DE M. BALLADUR

La réforme de l'institut d'émission

Le premier objectif de la Banque de France sera la stabilité des prix

La stabilité des prix sera la mission fondamentale de la Banque de France, pour laquelle de nouveaux statuts ont été conçus par le gouvernement, et présentés en conseil des ministres lundi 10 mai.

La philosophie générale du texte – rompre les liens entre la banque centrale et le gouvernement, afin de donner des gages de stabilité à la valeur du franc – est exposée dans l'article premier du projet de loi. Dans les statuts actuels, qui datent de 1973, *« la Banque de France est l'institution qui, dans le cadre de la politique économique et financière de la nation, reçoit de l'État la mission générale de veiller sur la monnaie et le crédit (...), elle contribue à la préparation et participe à la mise en œuvre de la politique monétaire arrêtée par le gouvernement »*. La subordination de l'institution de la rue de la Vrillière au gouvernement est très clairement exprimée. Dans les nouveaux statuts, la Banque *« définit et met en œuvre la politique monétaire dans le but d'assurer la stabilité des prix. Elle accomplit sa mission dans le cadre de la politique générale du gouvernement »*.

La rédaction de cet article premier était particulièrement délicate, puisque l'article 20 de la Constitution stipule que *« le gouvernement détermine et conduit la politique de la nation »*. La Banque de France ne doit donc pas empiéter sur cette compétence, tout en devenant indépendante du gouvernement. François Mitterrand n'a d'ailleurs par manqué de souligner les risques d'inconstitutionnalité liés à cette disposition *(lire l'article de Thierry Bréhier)*. Cependant, l'article premier des nouveaux statuts est très proche de ceux définis par le traité de Maastricht à propos du système européen de banques centrales (SEBC) prévu pour la troisième étape de l'Union économique et monétaire (UEM) de la CEE (en 1997 au plus tôt). *« L'objectif principal du SEBC est de maintenir la stabilité des prix. Sans préjudice de l'objectif de stabilité des prix, le SEBC apporte son soutien aux politiques économiques générales dans la Communauté (...) »*, stipule l'article 105 du traité.

S'il ne fait pas de référence directe à l'UEM, le projet de réforme du statut de la Banque de France s'inscrit tout à fait dans son esprit et l'institut d'émission devrait ressembler prochainement à la plupart des autres banques centrales européennes jugées indépendantes des gouvernements. La grande différence réside dans la constitution d'un conseil de politique monétaire, né de la scission du traditionnel conseil général : l'idée de ce conseil, qui délibérera uniquement de la politique monétaire, laissant les questions d'administration de la banque – qui reste détenue par l'Etat à 100 % – au conseil général, est chère à M. Alphandéry. Le « censeur » du gouvernement, qui participe aux réunions du conseil général, n'est pas admis au conseil de politique monétaire, afin de laisser toute indépendance à l'institution pour définir le niveau des taux d'intérêt ou fixer les autres variables de la politique monétaire.

Comme prévu, le gouvernement reste maître de la détermination du régime de change. Le conseil de politique monétaire ne pourra donc en aucun cas statuer sur un éventuel changement de parité du franc. La Banque régularisera les rapports entre le franc et les autres monnaies *« dans le cadre des orientations générales données par le gouvernement »* et non plus dans celui des *« instructions du ministre de l'économie »*. Quant au contrôle prudentiel des banques traditionnellement exercé par la Banque, il reste globalement inchangé. La commission bancaire attachée à la Banque de France sera simplement dotée d'une véritable existence juridique.

FRANÇOISE LAZARE

Création d'un conseil de la politique monétaire

Le conseil des ministres du 10 mai a adopté un projet de réforme du statut de la Banque de France dont on lira ci-dessous les principales dispositions.

• ***Missions fondamentales.*** – La Banque de France définit et met en œuvre la politique monétaire dans le but d'assurer la stabilité des prix. Elle accomplit sa mission dans le cadre de la politique économique générale du gouvernement.

Dans l'exercice de ces attributions, la Banque de France, en la personne de son gouverneur, de ses sous-gouverneurs ou d'un membre quelconque du conseil de la politique monétaire, ne peut ni solliciter ni accepter des instructions du gouvernement ou de toute autre personne.

Le gouvernement détermine le régime de change et la parité du franc. Pour le compte de l'Etat et dans le cadre des orientations générales de la politique de change formulées par le ministre chargé de l'économie et des finances, la Banque de France régularise les rapports entre le franc et les devises étrangères.

A cet effet, la Banque de France détient et gère les réserves de change de l'Etat en or et en devises. Ces réserves sont inscrites à l'actif de son bilan (...).

Il est interdit à la Banque de France d'autoriser des découverts ou d'accorder tout autre type de crédit au Trésor public ou à tout autre organisme ou entreprise publics. (...)

La Banque de France mène toute action en vue du bon fonctionnement des systèmes de paiement. (...)

La Banque de France est une institution dont le capital est détenu directement par l'Etat (...).

• **Le conseil de la politique monétaire.** – Le conseil surveille l'évolution de la masse monétaire.

Dans l'exercice de ces attributions, le conseil définit les opérations auxquelles procède la Banque, et notamment les modalités d'achat ou de vente, de prêt ou d'emprunt, d'escompte, de prise ou de mise en pension de créances et d'émission de bons portant intérêt.

Il définit également les obligations que la politique monétaire peut conduire à imposer aux établissements de crédit, et notamment l'assiette et les taux des réserves obligatoires, qui, le cas échéant, s'appliquent dans le cadre de la réglementation bancaire. (...)

Le conseil de la politique monétaire comprend, outre le gouverneur et les deux sous-gouverneurs de la Banque de France, six membres choisis en fonction de leurs compétences dans le domaine économique et monétaire.

Ces six membres sont nommés par décret en conseil des ministres pour une durée de neuf ans, sous réserve des dispositions des deux derniers alinéas du présent article.

Ils sont choisis sur une liste, comprenant un nombre de noms triple de celui des membres à désigner, qui est établie conjointement par le président du Sénat, le président de l'Assemblée nationale, le vice-président du Conseil d'Etat, le président du Conseil économique et social, le premier président de la Cour de cassation et le premier président de la Cour des comptes. Ils ne peuvent avoir plus de soixante-cinq ans à la date à laquelle ils sont inscrits sur cette liste. (...)

Le mandat des membres n'est pas renouvelable. (...)

Le conseil de la politique monétaire se réunit sur convocation de son président au moins une fois par mois. Le gouverneur est tenu de le convoquer dans les quarante-huit heures sur la demande de la majorité de ses membres. (...) La validité des délibérations du conseil de la politique monétaire est subordonnée à la présence d'au moins les deux tiers des membres en fonction. (...) Les décisions se prennent à la majorité des membres présents. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Le ministre chargé de l'économie et des finances, ou son représentant, peut participer sans voix délibérative aux séances du conseil de la politique monétaire. Il peut soumettre toute proposition de décision à la délibération du conseil. (...)

Les fonctions du gouverneur, des sous-gouverneurs et des autres membres du conseil de la politique monétaire sont exclusives de toute autre activité professionnelle publique ou privée, rémunérée ou non, à l'exception, le cas échéant, après accord du conseil de la politique monétaire, d'activités d'enseignement ou de fonctions exercées au sein d'organismes internationaux. Ils ne peuvent exercer de mandats électifs. (...)

• ***Le conseil général.*** – La Banque de France est administrée par un conseil général. Ce conseil délibère notamment sur l'emploi des fonds propres et sur les questions relatives à la gestion des activités de la Banque autres que celles qui se rattachent directement aux missions définies à l'article 1er (...)

Le Conseil général comprend les membres du conseil de la politique monétaire et un représentant des salariés de la Banque de France. (...)

Un censeur et son suppléant, nommés par le ministre chargé de l'économie et des finances, assistent aux séances du conseil général. Ils peuvent soumettre des propositions de décision à la délibération du conseil.

Les décisions adoptées par le Conseil général sont définitives, à moins que le censeur ou son représentant n'y ait fait opposition. (...)

• **Le gouverneur et les sous gouverneurs.** – le gouverneur préside le conseil de la politique monétaire et le conseil général de la Banque de France. (...)

Le gouverneur et les deux sous-gouverneurs sont nommés par décret en conseil des ministres pour une durée de six ans. La limite d'âge applicable à l'exercice de ces fonctions est fixée à soixante-cinq ans. (...)

• **Autres activités.** – L'Etat peut demander à la Banque de France de fournir des prestations, pour son compte ou pour le compte de tiers. Ces prestations sont rémunérées afin de couvrir les coûts engagés par la Banque. (...)

La Banque de France est seule habilitée à émettre les billets reçus comme monnaie légale sur le territoire de la la France métropolitaine. (...)

Mise en garde présidentielle

L'indépendance de la Banque de France est-elle, dans l'immédiat, compatible avec la Constitution ? Le président de la République a mis en garde le gouvernement, lors du conseil des ministres, sur la réponse à apporter à cette question.

L'article 20 de la Constitution indique, en effet, que *« le gouvernement détermine et conduit la politique de la nation »*. Le Parlement peut-il alors, sans violer la Loi fondamentale, restreindre cette prérogative en transférant *à un organisme indépendant* le soin de définir et de mettre en œuvre la politique monétaire de la France ? C'est la question que pose François Mitterrand. Le Conseil constitutionnel n'a pas encore eu l'occasion d'apporter des éléments de réponse, si ce n'est en indiquant, le 9 avril 1992, lors de son analyse du traité de Maastricht, que la *« politique monétaire »* et la *« politique de change »* étaient des éléments des *« conditions essentielles d'exercice de la souveraineté nationale »* dont la France ne pouvait pas se priver sans autorisation du pouvoir constituant. Mais il n'a pas formellement dit que cette prérogative étatique ne pouvait être exercée que par le gouvernement et par le Parlement.

La question ne se pose que dans le court terme, car pour l'avenir elle est déjà réglée. Le traité de Maastricht prévoit que les banques centrales des Etats membres de la Communauté européenne devront être indépendantes des pouvoirs politiques. Le processus conduisant à cette indépendance devra être entamé pendant la deuxième phase de la mise en place de l'union économique et monétaire – phase qui débutera le 1er janvier 1994 – afin qu'elle soit totale lors de la troisième phase qui doit commencer au plus tard le 1er janvier 1999. C'est notamment pour permettre ce transfert de souveraineté que la Constitution a été modifiée en juin 1992, mais le texte alors voté prévoit que ce transfert n'est possible que *« selon les modalités prévues par le traité sur l'Union européenne »*.

Avant l'heure de Maastricht

L'indépendance de la Banque de France est donc parfaitement possible dans le cadre de l'application du traité de Maastricht, *mais celui-ci n'est pas encore* mis en œuvre puisque tous ses signataires ne l'ont pas ratifié. De plus, il ne prévoit pas cette indépendance avant 1994. Est-elle donc constitutionnellement possible plus tôt ?

Le président de la République paraît en douter. Sans que son intervention ait revêtu un caractère agressif, a souligné son entourage, le porte-parole de l'Elysée a expliqué que M. Mitterrand avait *« rappelé que* [le projet de loi présenté] *pourrait être mis en cause s'il n'était pas conforme à la Constitution telle qu'elle a été révisée pour tenir compte du traité de Maastricht sur l'union économique et monétaire et à l'avis déjà exprimé le 9 avril 1992 par le Conseil constitutionnel »*. M. Balladur, lors de sa conférence de presse, a reconnu que c'était *« une affaire assez délicate au plan juridique »* car *« il ne peut s'agir pour le gouvernement de renoncer à un pouvoir que lui confère la Constitution sauf par application d'un traité international »*. Pour lui, la question est de *« savoir si l'on peut mettre en œuvre les dispositions nécessaires quelques mois, ou même davantage, avant que ce traité soit applicable »*. Pour l'instant, cette mise en garde présidentielle n'est pas un accroc à la nouvelle cohabitation.

Th. B.

Le communiqué du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni, lundi 10 mai, au palais de l'Elysée, sous la présidence de François Mitterrand. A l'issue de ces travaux, un communiqué a été publié par le service de presse du premier ministre, dont voici les principaux extraits :

• **Banque de France**

(Le Monde du 11 mai et lire ci-contre.)

• **Loi de finances rectificative**

(Le Monde du 11 mai et lire pages 14 à 20.)

• ***Les négociations du GATT***

Le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur a présenté une communication sur les négociations du cycle de l'Uruguay.

La France est le quatrième exportateur mondial. Elle est aussi le deuxième exportateur de produits agricoles et de services.

Elle est favorable au libre-échange et souhaite que les négociations engagées au sein du GATT débouchent sur un accord.

Un tel accord ne pourra être conclu qu'après une négociation globale et sur la base de résultats équilibrés, qu'il s'agisse des produits agricoles ou des autres biens et services. Les signataires du GATT devront aussi clairement renoncer à leurs pratiques unilatérales. Or, les négociations du cycle de l'Uruguay n'ont pas progressé de façon satisfaisante jusqu'à maintenant. Elles se sont pour l'essentiel limitées à des discussions sur l'agriculture entre la *Communauté européenne* et les Etats-Unis, dont le résultat est inacceptable en l'état.

Les objectifs poursuivis par la France dans ces négociations doivent être redéfinis. Quatre priorités ont été retenues par le gouvernement : favoriser la croissance ; promouvoir l'emploi ; renforcer l'Union européenne ; affirmer la primauté des règles internationales, qui doivent être également appliquées par tous, sur le droit de chacun des Etats.

Un mémorandum sera prochainement présenté aux instances communautaires et à nos partenaires commerciaux. Celui-ci précisera les demandes de notre pays.

• **Les perspectives de l'agriculture française**

(Le Monde daté 9-10 mai.)

La déductibilité de la CSG : un risque constitutionnel

Il faut toujours faire attention à ce que l'on signe. Edouard Balladur va peut-être le mesurer à ses dépens. Dans son combat contre la CSG, inventée par Michel Rocard, la droite avait fait appel au Conseil constitutionnel. Or, celui-ci, *en lui donnant* tort, avait mis en avant une analyse qui pourrait peser lourd dans la bataille qui va s'engager sur le délicat problème de la déductibilité de cette contribution sociale généralisée.

Parmi les nombreux arguments soulevés dans la saisine rédigée par les députés de l'opposition d'alors, et dont le premier signataire était M. Balladur lui-même, il en est un qui pourrait bien gêner le premier ministre d'aujourd'hui. Faisant référence à l'article 13 de la Déclaration des droits de l'homme de 1789, qui indique que la contribution de chacun aux charges publiques *« doit être également répartie entre tous les citoyens en raison de leur faculté »*, ce texte de la droite affirmait : *« Le principe de progressivité des impositions sur le revenu répond à cette exigence, puisqu'il vise à ce que les plus gros revenus soient imposés plus lourdement que les faibles. Mais le taux fixe de la contribution sociale généralisée va à l'encontre de ce principe, puisque la contribution sociale généralisée pèsera aussi lourd sur chacun. »*

Progressive car non déductible

Cette difficulté constitutionnelle, parmi d'autres, n'avait pas échappé à Michel Rocard. Celui qui était alors son directeur de cabinet, Jean-Paul Huchon, a expliqué, dimanche 9 mai, sur Radio-J, que le gouvernement, avant de rédiger son texte, avait consulté des constitutionnalistes. Ce fut avec profit, puisque le Conseil constitutionnel lui a donné entièrement raison dans sa décision du 28 décembre 1990.

En répondant à la critique sur l'inégalité de cette contribution, le Conseil n'a pas nié la nécessité d'une certaine progressivité, mais il a fait remarquer que la CSG, telle qu'elle était alors créée, allait permettre *« l'allègement à due concurrence des prélèvements affectés à la Sécurité sociale »*, et que *« ces prélèvements se caractérisent par une prépondérance de cotisations qui ne sont ni assises sur l'ensemble des revenus ni soumis à une règle de progressivité »*. Cette condition mise à la constitutionnalité de la CSG est une première alerte pour le gouvernement actuel, puisque, formellement, l'augmentation qu'il prévoit n'est pas liée à une diminution des cotisations sociales existantes.

Un deuxième élément mis en avant par le Conseil peut être encore plus inquiétant pour ceux qui se battent pour la déductibilité de la CSG. Le Conseil avait considéré, en effet, qu' *« en outre, à la différence des cotisations sociales, les contributions nouvelles ne seront pas déductibles de l'impôt sur le revenu, dont les taux sont progressifs »*. C'est donc la non-déductibilité qui la rend en partie progressive. Ce constat avait permis à un commentateur de la jurisprudence constitutionnelle, Loïc Philip, dans le numéro 5 de la *Revue française de droit constitutionnel*, d'affirmer que c'est grâce à cette décision que le choix d'un taux unique ne rendait pas la CSG *« contraire à l'article 13 de la Déclaration des droits de l'homme »*.

Quelle sera la position du Conseil, s'il est saisi, face à la déductibilité partielle retenue par M. Balladur ? En tout cas, il ne sera certainement pas sensible aux menaces de Philippe Auberger, le rapporteur général de la commission des finances de l'Assemblée nationale, qui a affirmé, lundi, que *« le Conseil constitutionnel outrepasserait ses droits, surtout s'il s'appuyait sur la Déclaration universelle des droits de l'homme »*, pour déclarer la déductibilité inconstitutionnelle. Ce député RPR a dû oublier le texte de 1990, dont il était, aussi, l'un des signataires.

Th. B.

En 1990

La droite avait voté une motion de censure contre les propositions de Michel Rocard

Le 19 novembre 1990, la motion de censure déposée à l'Assemblée nationale par la droite et soutenue par les communistes contre la création de la *contribution* sociale généralisée échoue de cinq voix. Sans aucune exception, les députés que l'on retrouve aujourd'hui dans le gouvernement d'Edouard Balladur, à commencer par le premier ministre, votent cette motion contre la CSG, qui dénonce *« la complexité du dispositif proposé, ainsi que le mode d'affectation retenu »*, qui *« sont de nature à mettre en doute l'efficacité de ce nouveau mode de financement de la protection sociale, particulièrement en ce qui concerne les retraites »*.

Au cours de la discussion, Bernard Pons, président du groupe RPR, affirme que *« la CSG est injuste, inadaptée et impopulaire »*. *« Votre texte est le symbole d'une politique à bout de souffle, d'un socialisme sans imagination, empêtré dans ses contradictions, vous êtes le gouvernement de l'immobilisme, et votre projet, que vous prétendez novateur, en est la démonstration éclatante »*, ajoute le député RPR de Paris. Adrien Zeller, orateur du groupe centriste, moque la *« carence sociale globale »*. *« Traiter de l'avenir de la protection sociale est une tâche semée d'embûches et pour tous les gouvernements une leçon de modestie ; encore mieux vaut-il risquer l'impopularité en cherchant le vrai que chercher à bon compte en reculant et en contournant l'obstacle »*, ajoute M. Zeller. Charles Millon, président du groupe UDF, affirme que *« la CSG est l'illustration* [d'une] *politique à la fois conservatrice et brouillonne »*.

Dans les semaines qui précèdent le débat, Philippe Séguin, favorable à ce que le produit de la CSG soit versé intégralement à la Caisse nationale d'allocations familiales, dénonce *« la version Rocard de la CSG »*, qui *« est à jeter à la poubelle »*. *« La CSG était une grande idée, que Michel Rocard a dénaturée par aveuglement ou couardise »*, ajoute M. Séguin. Dans un point de vue au *Monde*, Alain Juppé dénonce *« deux défauts rédhibitoires »*. *« D'abord, rien ne nous garantit qu'elle n'alourdira pas le poids total des prélèvements obligatoires*, explique-t-il. *Deuxième défaut rédhibitoire de la CSG : le gouvernement demande aux Français de payer sans leur dire comment nous éviterons la catastrophe que tous les experts prédisent à notre assurance-vieillesse (...). Au lieu de faire preuve de courage et de prévoyance, le gouvernement se borne à créer un impôt de plus. »* Après son échec à l'Assemblée nationale, la droite saisit le Conseil constitutionnel, qui déclare la CSG conforme à la Constitution le 28 décembre 1990.

هكذا من الأصل

POINT / LA CONTRIBUTION SOCIALE GÉNÉRALISÉE

Un outil fiscal pour demain

Après de nombreuses hésitations, le gouvernement a décidé d'augmenter le taux de la CSG (contribution sociale généralisée) pour assurer le redressement des comptes de la Sécurité sociale, parallèlement à une augmentation de certaines taxes et avant une série de mesures d'économies. Instaurée en 1991 par Michel Rocard, la CSG ouvre la voie à une modernisation du financement de la protection sociale qui pèse excessivement sur la masse salariale – et, donc, sur l'emploi – alors que les autres pays industrialisés recourent davantage à la fiscalité directe, plus neutre et plus égalitaire. La CSG, qui est un impôt prélevé à la source sur tous les types de revenus (salaires, capital, propriété, retraites et allocations chômage imposables), présente l'avantage de l'efficacité. Elle passera de 1,1 % à 2,4 % le 1er juillet, ce qui rapportera 25 milliards de francs en 1993 et 50 milliards en 1994 dans les caisses de la Sécurité sociale.

Toutefois, la CSG n'est pas un instrument parfait. Non déductible de la fiscalité sur le revenu, elle fait payer un impôt sur l'impôt. En revanche, la rendre déductible avantage les hauts revenus par rapport aux bas salaires non assujettis à la fiscalité directe. Le gouvernement avait à se livrer à de délicats arbitrages, sachant qu'aucune solution technique n'est exempte d'inconvénients. Malgré tout, la CSG peut devenir l'outil fiscal de demain. Non seulement parce que le financement de la protection sociale imposera inévitablement des recettes supplémentaires mais aussi parce que son assise large est en phase avec l'évolution de la répartition des richesses. Contrairement à l'impôt sur le revenu qui perturbe aujourd'hui l'application de la CSG mais que cette dernière pourrait bien progressivement supplanter.

Moderniser, égaliser, renflouer

La «Sécu» garantit à tous ceux qui vivent en France une protection sociale généralisée : droit à la retraite, prise en charge des dépenses de santé et allocations familiales. Or, le financement de la protection sociale est largement déséquilibré. En effet, il pèse essentiellement sur les revenus liés à l'exercice d'une activité professionnelle, alors que les rémunérations liées à la propriété ou au capital comme les revenus sociaux, tels que les retraites, par exemple, sont moins sollicitées. C'est ce constat qui est à l'origine de l'introduction de la CSG, en 1991. Le jeu des comparaisons internationales confirme cette analyse. En 1989, les cotisations représentaient en moyenne 66 % de l'ensemble des dépenses de protection sociale dans la Communauté européenne, contre 80 % en France.

Actuellement, 70 % des ressources du seul régime général de la Sécurité sociale proviennent de cotisations prélevées sur les seuls revenus d'activité (les salaires, pour l'essentiel), dont la part dans le partage de la richesse nationale n'a cessé de baisser au cours des dernières années. En outre, la part des cotisations directement supportées par les salariés est passée de 25 % à 35 % du total au cours des années 80, alors que les cotisations des employeurs sont certes restées prépondérantes (64 %) mais ont été légèrement réduites.

Mise en évidence depuis fort longtemps, la nécessité d'élargir les recettes de la Sécurité sociale et d'introduire une plus grande fiscalisation n'a véritablement abouti que fin 1990, avec la mise au point de la contribution sociale généralisée. Entrée en application le 1er février 1991, cet impôt ne représente pourtant qu'une toute petite part – pas plus de 4 % – des ressources. Alors que l'ensemble des recettes de la «Sécu» a représenté, en 1992, 1 007 milliards de francs, la CSG, prélevée au taux de 1,1 %, a rapporté la même année 40,369 milliards de francs. Sur cette somme, 32 milliards proviennent des salaires et 2,4 milliards des revenus du capital, alors que le reste est imputable aux revenus sociaux et aux rémunérations déclarées par les travailleurs indépendants.

Jeux de vases communicants

Instrument de justice sociale permettant de mieux répartir les charges entre les diverses sources de revenus, la CSG a été instaurée par le gouvernement de Michel Rocard non sans certaines précautions. Simultanément, la cotisation salariale d'assurance-vieillesse des salariés a été réduite et le prélèvement «exceptionnel» de 0,4 % sur les revenus imposables supprimé. Un abattement forfaitaire mensuel de 42 F fut également consenti. Au terme de ces jeux de vases communicants, un ménage avec un salaire et deux enfants disposant d'un revenu mensuel ne dépassant pas 16 200 F aura bénéficié d'un gain de pouvoir d'achat (entre 150 F et 500 F) en 1992.

Pourtant, la CSG n'est jamais véritablement parvenue à emporter l'adhésion des Français, alors que sa philosophie générale paraissait faire l'unanimité dans la classe politique et parmi les partenaires sociaux. Plusieurs raisons expliquent cette défiance.

La première tient à son caractère fiscal. Quel qu'il soit, un nouvel impôt n'est jamais apprécié, même – et peut-être surtout – lorsque son produit est destiné à financer des dépenses clairement identifiées (celles de la Sécurité sociale, en l'occurrence). En 1990, d'aucuns ont haussé les épaules, comparant la CSG à la vignette automobile, qui, créée dans les années 50, aurait dû exclusivement financer le minimum vieillesse. Un procès d'intention sur le thème : *«Aujourd'hui, il s'agit de payer pour la Sécu, demain on augmentera la CSG pour lui faire supporter d'autres dépenses publiques»* était inévitable, même si le besoin de financement de la protection sociale est suffisamment endémique pour que le produit de la contribution sociale généralisée y soit durablement affecté... Mais cela ne suffit pas à expliquer cette mauvaise réputation.

En second lieu, c'est la non-déductibilité de la CSG qui a déchaîné les critiques. Bien que prélevée à la source, cette contribution ne peut, en effet, être déduite des revenus. On paye donc un impôt sur l'impôt, contrairement à une cotisation sociale classique. *A contrario*, ouvrir la possibilité de déduire la CSG aurait privé le budget de quelque 6 milliards de francs de recettes chaque année. De surcroît, cette option aurait avantagé les contribuables assujettis à l'impôt sur le revenu, alors que les smicards, qui ne le paient pas, n'auraient bénéficié d'aucune compensation.

Impopularité originelle

En définitive, seule l'augmentation de 1,3 point de la CSG au 1er juillet sera déductible pour un montant plafonné à 3 000 F pour un célibataire (soit un salaire brut annuel de 242 915 F) et à 6 000 F pour un couple (485 830 F de salaire annuel).

Quant aux revenus qui bénéficient d'un taux d'imposition forfaitaire favorable (prélèvements libératoires et taux proportionnel sur les plus-values), ils ne seront pas déductibles. Néanmoins, il en résultera au total 8,5 milliards de pertes de recettes fiscales. Enfin, certains ont vivement reproché à la CSG d'avoir pénalisé les retraités (à condition, toutefois, qu'ils soient assujettis à l'impôt sur le revenu), alors que la mise à contribution des bénéficiaires d'une indemnité de chômage (dans la mesure où ils seraient, eux aussi, imposables) n'a guère suscité de remous. A cet égard, ce nouvel impôt a brisé un tabou en prenant acte de l'élévation du niveau de vie des ménages de retraités.

Malgré son impopularité originelle, la CSG dispose d'atouts qui ont fini par convaincre Edouard Balladur. Elle ne comporte pas de risque inflationniste, alors qu'une augmentation de la TVA présente l'inconvénient de se répercuter sur les prix et, par conséquent, de menacer la stabilité du franc.

Du reste, cette assiette élargie lui confère un avantage plus prosaïque mais décisif : pour un effet psychologique à peu près équivalent, la CSG rapporte beaucoup plus! Augmenter d'un point la contribution sociale généralisée procure 37 milliards de francs en année pleine, alors qu'un relèvement comparable de la TVA représente 30 milliards, contre 18 milliards pour la cotisation d'assurance-maladie (21 milliards si les retraités sont concernés) et 16 milliards pour la cotisation d'assurance-vieillesse. Compte tenu de l'ampleur du déficit de la Sécurité sociale – 40 milliards en cumulé l'an passé, 60 milliards pour l'exercice 1993 – et de la nécessité d'agir rapidement, on comprend que ces chiffres aient fait réfléchir le nouveau gouvernement, dont certains responsables, et non des moindres, penchaient plutôt en faveur d'un recours à la TVA.

A pas lents et comptés

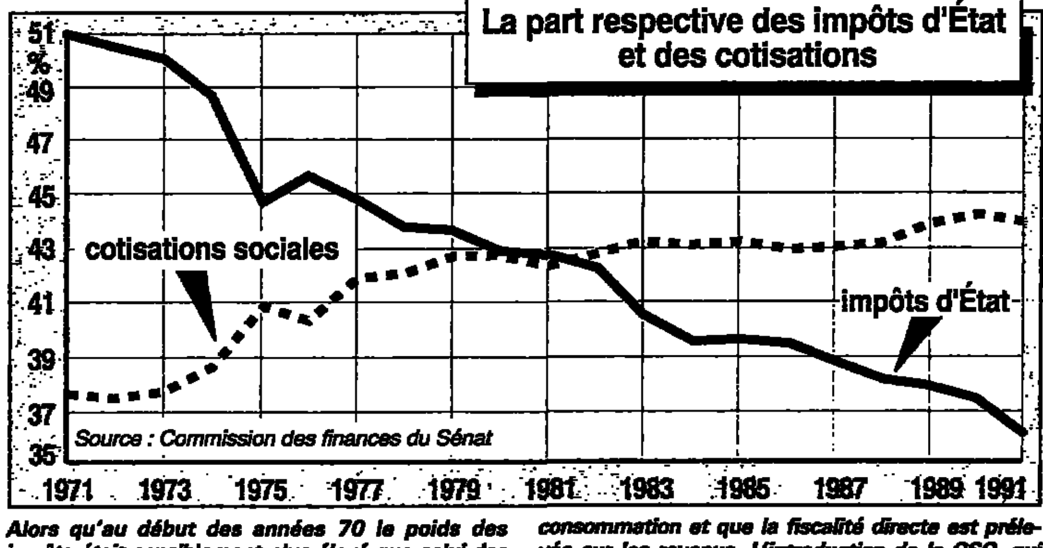
Laborieusement élaborée par le gouvernement Rocard et adoptée d'extrême justesse par l'Assemblée nationale, la CSG constitue un premier pas vers l'élargissement du financement de la protection sociale. Avant elle, les projets n'avaient pas manqué. Mais ils n'avaient que partiellement abouti.

Spécificité française, la primauté accordée aux cotisations sociales (acquittées par l'employeur et le salarié) n'a pas tardé à engendrer des critiques. Théo Braun – futur ministre délégué chargé des personnes agées dans le gouvernement Rocard – propose, dès 1951, devant le Conseil économique et social, de regarder de plus près le modèle britannique (mis au point par lord Beveridge pendant la seconde guerre mondiale), qui repose sur un financement fiscalisé. En pesant sur la masse salariale, la «Sécu à la française» de 1945 décourage l'emploi, affirme déjà M. Braun. Entre 1958 et 1961, le IIIe Plan suggère en vain de transférer *«une partie des prestations sociales sur un financement soit par l'impôt direct, soit par l'élévation des taux de TVA sur les besoins non essentiels»*.

Moins radicalement, les Ve (1966-1970) et VIe Plans (1971-1975) recommandent un déplafonnement partiel des cotisations qui, prélevées sur une partie des rémunérations, défavorisent les bas salaires. Progressivement appliqué, le déplafonnement de la cotisation d'assurance-maladie ne sera intégralement achevé qu'en 1983, alors qu'il faudra attendre 1991 pour que la contribution des entreprises aux caisses d'allocations familiales soit, elle aussi, calculée sur l'intégralité du salaire. Par contre, la cotisation d'assurance-vieillesse des actifs est, aujourd'hui encore, prélevée en dessous du plafond de la sécurité sociale (12 360 francs par mois). Parallèlement s'est dessinée une fiscalisation partielle avec la prise en charge de certaines prestations par le budget de l'Etat (allocation aux adultes handicapés, minimum vieillesse) et l'affectation de taxes (sur le tabac, l'alcool, les assurances) au profit de la Sécurité sociale. Mais les dépenses vont toujours plus vite et il faut sans cesse alourdir les cotisations (elles seront relevées à sept reprises entre 1977 et 1991). Peu à peu cette spirale fait ressurgir le débat sur la diversification du mode de financement.

En 1981, une note du commissariat au Plan souligne la nécessité d'atténuer l'effet dégressif des cotisations et de mettre à contribution les revenus de remplacement (notamment les retraites). En 1983, Jacques Delors prépare son plan de rigueur et propose une mesure allant dans ce sens. Le «1 % Delors», dont l'existence sera mouvementée – il est supprimé au 1er janvier 1985 sur les salaires et maintenu sur le revenu des actions et obligations avant d'être rétabli en 1986 au taux de 0,4 % – ne sera pourtant qu'un ersatz de CSG. Celle-ci verra finalement le jour en 1991. Adoptée au terme de deux années de discussions serrées entre Michel Rocard et Pierre Bérégovoy, alors ministre des finances, et malgré le dépôt d'une motion de censure repoussée *in extremis*, la CSG ne rapportera pourtant pas un franc supplémentaire à la «Sécu» en raison de la suppression simultanée d'autres prélèvements.

Peu disposée à affronter une nouvelle fois la coalition hétéroclite RPR-UDF-PCF qui avait failli renverser le gouvernement de son prédécesseur, Edith Cresson ignore la CSG. En juin 1991, elle préfère relever de 0,9 point la cotisation d'assurance-maladie. Alors qu'on la croyait délaissée par la gauche et combattue par la droite, la contribution sociale généralisée tient sa revanche. Au prix, il est vrai, de sa déductibilité, partielle, du revenu imposable.



Alors qu'au début des années 70 le poids des impôts était sensiblement plus élevé que celui des cotisations sociales, la proportion s'est, par la suite, progressivement inversée. Or les cotisations pèsent sur les revenus professionnels et l'emploi alors que la fiscalité indirecte ponctionne la consommation et que la fiscalité directe est prélevée sur les revenus. L'introduction de la CSG, qui est un impôt direct, vise à amorcer un rééquilibrage même si son impact (40 milliards de francs, soit 4 % des recettes de la Sécurité sociale) est encore très limité.

Un cocktail détonant

Migraine assurée. Ministres et experts gouvernementaux ont multiplié les hypothèses et examiné le problème sous tous les angles possibles, mais ils sont immanquablement revenus à la même conclusion. Quelle que soit l'option choisie – déductibilité, non-déductibilité ou déductibilité partielle du revenu imposable, – l'augmentation de la CSG suscite des protestations, multiplie les difficultés d'application et engendre des pertes en ligne. Cette situation inextricable n'est pas imputable à la nature de la contribution sociale généralisée mais à l'ombre de la fiscalité directe qui perturbe toute innovation. Plutôt que d'instruire le procès de la CSG, il vaut mieux s'interroger sur les effets pervers de l'impôt sur le revenu tel qu'il existe aujourd'hui.

En raison de sa forte progressivité et de sa faible assiette (à la suite des allégements successifs intervenus ces dernières années, notamment entre 1986 et 1988, à peine plus d'un foyer fiscal sur deux y est désormais assujetti), l'impôt sur le revenu est déséquilibré. A tel point que sa confrontation avec la CSG produit un cocktail fiscal tout à fait détonant. Pour s'en convaincre, il suffit de passer en revue les choix qui s'offraient au gouvernement.

Dispositifs intermédiaires

Le premier est celui de la non-déductibilité de la CSG, en vigueur depuis 1991. Certes, ceux qui sont assujettis à l'IRPP paient un impôt sur l'impôt mais, dans le cas contraire, ils verraient leur fiscalité directe baisser. Un avantage d'autant plus palpable que leur revenu est élevé. La non-déductibilité permet aussi à l'Etat de réaliser une bonne affaire. En répercutant la CSG sur le revenu imposable, il engendre un surplus de rentrées fiscales de quelque 4 milliards de francs en année pleine. En 1990, l'engagement avait été pris d'utiliser cette plus-value pour financer une prestation au profit des personnes âgées dépendantes. Une promesse vite oubliée par Michel Charasse, ministre du budget...

Autre possibilité : déduire la CSG. Dans ce cas, les ménages imposables sont soulagés car ils ne sont plus astreints à payer l'IRPP sur des sommes qu'ils ont versées à la Sécurité sociale. Mais les choses, alors, se compliquent : les ménages modestes, qui ne paient pas cet impôt, s'acquittent de la CSG sans aucune compensation. En outre, l'Etat n'y trouve pas son compte. Un point de CSG déductible, c'est 6 à 7 milliards perdus pour le budget sous forme de manque à gagner. Les syndicats les plus ouverts aux innovations (CFDT, CFE-CGC, CFTC) sont favorables à la déductibilité avec un abattement forfaitaire à la base.

Aucune des deux solutions n'apparaissant vraiment satisfaisante, plusieurs dispositifs intermédiaires étaient à l'étude. Au sein de la majorité, on a voulu couper la poire en deux en permettant de ne déduire que la hausse prochaine de la CSG, le prélèvement actuel de 1,1 % devant toujours figurer dans le revenu imposable. Cette option, qui ne fait qu'atténuer les effets de la non-déductibilité, introduit un élément supplémentaire de complexité pour les services du personnel des entreprises et les URSSAF chargées de collecter la CSG sur les revenus professionnels. Elle s'accompagne d'un plafonnement de l'avantage fiscal que représente la déductibilité.

In fine, ce sont des critères politiques davantage que des arbitrages purement techniques qui ont déterminé l'attitude du gouvernement.

Dossier réalisé
par
JEAN-MICHEL NORMAND

Le casse-tête du prélèvement

Prélevée depuis le 1er février 1991 – initialement retenue, la date du 1er janvier a été repoussée en raison de nombreuses difficultés techniques, ce qui a entraîné une perte de recettes de 700 millions de francs –, la contribution sociale généralisée a encore accru la complexité du mode de calcul des prélèvements sociaux.

La principale différence entre les cotisations et la CSG est que cette dernière concerne toutes les formes de revenus (salaires, primes d'intéressement, avantages en nature, retraites imposables). En outre, elle s'est accompagnée d'une baisse de 1,05 point de la cotisation salariale d'assurance-vieillesse, d'un abattement de 5 % au titre des frais professionnels (la contribution n'est, en effet, calculée que sur 95 % des revenus) et d'une remise forfaitaire de 42 francs destinée à atténuer les effets de la non-déductibilité et à placer les fonctionnaires, dont la cotisation d'assurance-vieillesse est déplafonnée, sur un pied d'égalité avec le privé. Et ce n'est pas tout.

Lors de l'instauration de la CSG, la cotisation patronale pour les allocations familiales a été diminuée de 1,6 point et, simultanément, est apparue une nouvelle cotisation-vieillesse déplafonnée de 1,6 %. Encore faut-il ajouter les multiples statuts particuliers dont il faut tenir compte (salariés à temps partiel, rémunération par plusieurs employeurs, travailleurs frontaliers).

Entreprises, organismes de protection sociale – au premier rang desquels les 105 URSSAF – de même que le Trésor, qui prélève la CSG sur les revenus du capital, devront dans les prochaines semaines remettre l'ouvrage sur le métier et modifier de nouveau leurs systèmes informatiques. D'autant qu'une déduction partielle du revenu imposable est introduite.

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*

Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication
Bruno Frappat, directeur de la rédaction
Jacques Guiu, directeur de la gestion
Manuel Lucbert, secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani, Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès, Thomas Ferenczi,
Philippe Herreman, Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

ÉCONOMIE

INDUSTRIE

Un code éthique pour le numéro 1 de l'automobile italienne

Fiat fait son autocritique

Fiat, dont neuf dirigeants sont déjà inculpés, a décidé de collaborer avec la justice et publie un code éthique ordonnant ses relations avec les politiques et les administrations.

ROME

de notre correspondante

C'est un conseil d'administration très particulier, une grande première, qui devait s'ouvrir, ce mardi 11 mai, au siège de la Fiat, à Turin. Contrairement à l'ordre du jour prévu, Giovanni Agnelli, le propriétaire et président de Fiat, ne devait pas présenter les résultats de son groupe. Ce conseil d'administration devait être entièrement consacré à l'éthique du monde de l'entreprise en général, et à celui du groupe en particulier.

Au menu de cette assemblée, préparée par un groupe de juristes internationaux, dont Fanzo Grande Stevens, le conseiller attitré de l'entreprise, à la demande expresse de Gianni Agnelli et de l'administrateur délégué, Cesare Romiti : la création d'un véritable *«code éthique»*, inspiré de ceux en vigueur dans des multinationales américaines comme IBM ou General Electric. Pas vraiment une création, en vérité, car depuis deux ans Fiat s'est dotée d'un certain nombre de règlements concernant l'activité et les intérêts économiques des employés en dehors de l'entreprise, mais cette fois il s'agit de resserrer les mailles du filet. Fiat se veut irréprochable : toute pression, y compris celles qui viendraient d'administrations publiques étrangères, à l'occasion de ventes, doivent être signalées; création d'instances de surveillance, véritables *«comités de garantie»* au niveau des sociétés coiffant chaque secteur, etc.

A l'origine de ce désir de grand nettoyage : une réunion presque historique de la commission de coordination du groupe le 13 avril. Un *«sommet»* auquel participaient, outre Gianni et Umberto Agnelli, plus d'une trentaine de «top managers». L'Avvocato, qui, cinq jours plus tôt, avait écrit à son conseiller Fanzo Grande Stevens pour lui demander de jeter les bases du fameux *«code éthique»*, expliquait d'un ton ferme : *«Notre entreprise a dû affronter des moments très difficiles : l'après-guerre, le terrorisme, l'endettement financier, mais la phase que nous traversons est la plus critique. Nous devons absolument en sortir»*. Cette phase critique, qui a fait s'écrouler en large partie tout l'entrelacs pervers des liens politico-économiques sous-tendant le pouvoir italien et alimentant les caisses des partis tout puissants, a un nom : *«mani pulite»* ou *«les mains propres»*. Un surnom ironique qui désigne la gigantesque affaire de pots-de-vin partie de Milan et qui a mis à nu les faiblesses de tout un système.

Pour Fiat, les ennuis commencent il y a un an, le 7 mai. Est arrêté Enzo Papi, de la Cogefar, pour des dessous-de-table concernant le métro de Milan et la construction de certains hôpitaux en Lombardie. Dans nos colonnes, Gianni Agnelli, perplexe, déclare : *«J'attends que les juges finissent leur travail; après nous prendrons des décisions.»* Mais très vite, en juillet, vient le tour de l'administrateur délégué de la Fiat Ferroviaria Savigliano, Giancarlo Cozza. Après quelques mois de répit, les choses deviennent très sérieuses. Partent en février 1993 les mandats d'arrêt contre Francesco Paolo Mattioli, numéro trois et directeur financier du groupe, et contre Antonio Mosconi, administrateur délégué de la Toro Assicurazioni, un des joyaux de l'empire Agnelli. Motifs de ces arrestations qui font grand bruit : violation de la loi sur le financement des partis et *«corruption»*. L'administrateur délégué de Fiat, Cesare Romiti, a à peine le temps de demander à l'avocat du groupe d'évaluer les premiers dégâts et d'envisager une ligne de défense que le juge milanais Di Pietro et son équipe frappent au plus haut de l'état-major du groupe. Sont touchés Giorgio Garuzzo, chef du secteur industriel; Massimo Aimetti, responsable financier d'Iveco; Paolo Torricelli, administrateur délégué de Fiat Avio, et Mauro Bertini, également de Fiat Avio, sans compter Riccardo Ruggeri, administrateur délégué de Fiat New Holland.

Cette fois, il s'agit non plus de limiter la casse mais de prendre les devants. Une entreprise *«phare»* comme Fiat, qui a fait le pari de construire au Mezzogiorno et se sent touchée par la crise du secteur automobile (*le Monde* du 11 mai), ne peut rester les bras croisés. Le 17 avril à Venise, lors d'une réunion des petits entrepreneurs de la Confindustria, parmi les dorures et les velours cramoisis de l'Opera La Fenice, Gianni Agnelli, seul en scène, prononce un discours qui n'est pas loin du coup de théâtre : en substance, l'Avvocato reconnaît que son groupe *«a commis des erreurs»* et qu'il faut y faire face, mais aussi qu'il va pleinement collaborer avec la justice pour assainir le groupe et donner l'exemple. Sans nourrir la thèse d'un *«complot des juges»*, explique-t-il, il s'agit de ne pas aider ceux qui par *«démagogie»* tentent de proposer à leur avantage *«un système économique encore moins libéral et plus populiste que celui que nous avons»*.

Désormais, la machine est en route et Cesare Romiti se rend spontanément chez le juge Di Pietro à Milan : il y plaidera plus la *«mauvaise évaluation»* de la corruption qu'il ne niera la corruption elle-même. Lors d'une deuxième rencontre, le 24 avril, l'administrateur délégué de la Fiat remet au magistrat un véritable *«mémorial»* d'une vingtaine de textes, plus trois additifs. Qu'y a-t-il dans ce *«m4morial»?* Outre la description complète de l'archipel des sociétés et des actionnaires du groupe Fiat et une précision sur les responsabilités de chaque dirigeant, déjà tout l'annuaire des irrégularités commises, fruit des *confessions «internes» recueillies* lors de la réunion du 13 avril à la fin de laquelle M. Romiti a demandé aux dirigeants de collaborer, dans l'intérêt du groupe et pour atténuer leur éventuelles responsabilités personnelles.

L'équipe de Di Pietro non seulement y voit la confirmation des *enquêtes en cours, mais y découvre* des nouveautés : Ugo Montevecchi, par exemple, de la Fiat Engineering, révèle des pots-de-vins payés pour des hôpitaux à la Démocratie-chrétienne et au PSI; Raffaele Palieri, ex-administrateur de la la Telettra, parle de ceux versés à la compagnie de téléphones d'Etat et Lorenzo Bastan, du métro de Rome. Au total, comme l'explique encore M. Romiti, faisant valoir qu'il n'a pas lui-même attendu la justice pour dénoncer le système (dans un discours très dur en 1991, il avait attaqué la classe politique, évoquant l'idée d'*«une alternance»* toujours possible dans une démocratie), *«le cœur de l'entreprise reste sain»*, les *«dérapages»* ne concernant que les secteurs traitant avec les entreprises et les pouvoirs publics.

Avouer une bonne fois

Cette collaboration de Fiat a-t-elle fait des émules? Sans doute, car, pour ne prendre qu'un secteur particulièrement *«gangrené»*, celui des télécommunications, il semble que des confessions en chaîne aient suivi la démarche de Cesare Romiti. Alors, pourquoi avoir tellement attendu? Gianni Agnelli s'en est expliqué auprès du *Monde* : *«Il y a un an, je pensais sincèrement que le cas de M. Papi et de la Cogefar étaient isolés, ou qu'il y en avait peut-être un ou deux autres mais pas plus. Quand je me suis rendu compte que c'était plus grave que je ne croyais, j'ai pensé que, lorsqu'un dirigeant est coupable ou responsable de quelque chose, il doit le dire, l'avouer une bonne fois et coopérer, d'où ce grand discours que j'ai prononcé à Venise. Maintenant, il faut remettre les choses à leur place, le pourcentage de Fiat touché ne concerne pas tout à fait 4 % du chiffre d'affaires, seulement les contrats passés avec l'administration publique. Ce qui veut dire que l'entreprise est saine à 96 % et se bat sur le marché.»*

Fiat a-t-elle cherché à donner un exemple tout en collaborant pour amadouer la justice? *«Avouer, c'est donner l'exemple et – aussi et surtout – se rendre utile pour l'avenir, car il faudra à présent une véritable reconstruction du pays, politique et morale. Et Fiat, cette institution qui existera, j'espère, bien après moi, aura un rôle à jouer. D'où l'intérêt de ce code de conduite que je juge indispensable. Nous ne sommes pas les premiers à l'avoir fait. Chez Lookheed, je crois à la suite de leurs ennuis, ils ont fait de même.»*

Et l'Avvocato de conclure : *«Si je me sens coupable dans toute cette affaire, c'est de ne pas avoir fait plus tôt ce que nous sommes en train de faire, d'avoir sous-évalué en quelque sorte la situation.»* Où sont vraiment les responsabilités chez les hommes politiques et les industriels? *«Il faut attendre les procès et on verra. Je dirais plutôt que c'était «l'ambiance», le système de corruption publique de toutes ces dernières années qui explique cela. C'est pourquoi j'ai voulu tout de suite et d'un seul coup assainir le groupe. La bataille de l'automobile me semble au moins, sinon plus importante que la bataille judiciaire et, pour la mener, nous avons besoin de toute notre équipe. Il n'était pas question de découvrir de nouvelles mauvaises surprises en cours de route...»*

M.-C. D.

ÉTRANGER

Alors qu'un compromis se dessine à la Maison Blanche à propos de la taxe sur l'énergie

M. Clinton affronte la défiance des milieux d'affaires

S'adressant à des milliers de *personnes rassemblées, lundi* 10 mai, à Cleveland (Ohio), Bill Clinton a affirmé que son programme de réduction du déficit *budgétaire avait contribué à* faire baisser fortement les taux d'intérêt et à injecter l'équivalent de 100 milliards de dollars *dans le circuit économique*. Le président américain a entrepris des déplacements dans le pays afin de vanter les mérites de *son action*.

NEW-YORK

de notre correspondant

Après avoir longtemps tenu en suspicion le candidat démocrate à la Maison Blanche, assimilé à un «Carter-bis» qui n'aurait pas su se débarrasser des habits usés de son parti, les milieux d'affaires américains avaient, dans l'ensemble, réservé un accueil plutôt favorable au nouveau président et salué la fermeté qu'il avait manifestée à propos de la nécessité de réduire, de façon drastique, le déficit budgétaire de l'Etat. Mais les atermoiements de Bill Clinton, notamment à propos des nouveaux impôts qu'il entend lever, et ses hésitations relatives au programme de réforme du système de santé (dont la publication est repoussée de jour en jour), liés à l'impression que le président est incapable de se concentrer sur les véritables urgences – économiques – du moment, ont eu raison de leur patience.

«Depuis l'élection de M. Clinton, rien ne s'est produit, sinon un accroissement des incertitudes», indiquait récemment Robert Allen, le président d'ATT, à l'occasion de la réunion du *Business Council* regroupant les PDG des cinq cents entreprises figurant au fameux classement du magazine *Fortune*. *«Dans un premier temps, les Américains étaient prêts à faire des sacrifices, maintenant, le temps a passé, et ils ne savent plus quoi penser»*, affirmait un autre participant.

Ces propos, recueillis au hasard de cette réunion, reflètent un sentiment général à en croire l'indice mensuel de confiance des milieux d'affaires, établi par Cahners Economics, lequel a perdu à la fin avril près des deux tiers de la forte hausse constatée depuis la mi-février, lorsque le président américain avait énoncé les grandes lignes de son programme économique. De ce plan, articulé autour d'une réduction des dépenses gouvernementales et d'une forte augmentation des impôts, les milieux d'affaires ne semblent plus retenir que le second volet et, surtout, l'alourdissement prévisible de la fiscalité applicable aux sociétés.

Saisissant la balle au bond, la Chambre de commerce américaine, qui s'était contentée d'observer une grande réserve lors de la visite de courtoisie que M. Clinton avait bien voulu lui rendre, peu après son investiture, a décidé de passer à l'offensive. Le 10 mai, elle a fait savoir qu'elle allait lancer le poids de ses deux cents mille adhérents dans la bataille pour faire rapporter à la fois le projet de l'administration de relever de 34 % à 36 % l'impôt sur les sociétés et celui d'instaurer une taxe sur l'énergie.

Sur ce dernier point, qui constitue l'un des chapitres importants du «plan Clinton», au même titre que le crédit d'impôt à l'investissement, lui aussi en butte à l'hostilité du Congrès (qui lui préférerait des allègements fiscaux pour les PME), le président a déjà indiqué qu'il était prêt à un compromis pour sauver son texte. Celui-ci prévoyait l'instauration d'une *taxe dite BTU* (British Thermal Unit), initialement applicable à toutes les formes d'énergie (y compris, bien sûr, l'essence) et qui devrait rapporter une vingtaine de milliards de dollars par an au budget fédéral. L'administration avait déjà exempté de l'application de cette taxe le charbon et le coke destiné à la sidérurgie, l'éthanol, pour satisfaire les paysans, et le kérosène, afin de ne pas pénaliser davantage une industrie aéronautique qui est au plus mal. La controverse porte maintenant sur la désignation de l'organisme chargé de prélever cette taxe et sur le moment où elle devra être calculée.

Du côté des milieux financiers, où l'on suit de près ces péripéties fiscales et énergétiques, l'agacement est également de mise. Wall Street, qui n'a pas caché, dès le départ, les doutes que lui inspirait la politique économique de l'ancien gouverneur de l'Arkansas, craint que les nouveaux impôts ne viennent casser une reprise encore balbutiante, et les détenteurs d'actions continuent... à voter républicain.

Sur le marché obligataire, moins politisé et plutôt acquis au «programme Clinton», un changement important est intervenu ces derniers jours. Alors que les taux d'intérêt à long terme étaient en chute libre depuis le mois de novembre 1992 (après l'élection du nouveau président) jusqu'à atteindre un plus-bas de 6,79 % pour les bons du Trésor à trente ans (le baromètre du marché) en avril dernier, ces taux ont opéré à présent une remontée modérée. Les spécialistes attribuent ce retournement, *plus marqué après l'échec de* M. Clinton pour faire adopter son premier mini-plan de relance de 16 milliards de dollars, au mois d'avril, aux doutes sur la capacité du président à faire voter les réductions du déficit budgétaire promises.

SERGE MARTI

VIE DES ENTREPRISES

Les conséquences d'une ambition excessive

Faillite de l'assureur danois Hafnia

Epilogue attendu d'une longue agonie : le deuxième groupe d'assurances danois Hafnia a été mis en faillite lundi 10 mai par la justice danoise. Après avoir annoncé *(le Monde du 4 mai)* des pertes de 9,125 milliards de couronnes, soit 8 milliards de francs, les plus importantes de l'histoire financière du Danemark, la survie de Hafnia était considérée comme quasiment impossible.

La vente, le 29 mars, des divisions rentables du groupe, Hafnia Forsikring (assurances) et Hafnia Bank, à Codan, la filiale danoise de l'assureur britannique Sun Alliance, pour 1,305 milliard de couronnes, n'y a rien fait. Il faut dire que les capitaux propres du groupe étaient devenus négatifs de 4,138 milliards de couronnes.

Cette faillite retentissante pour une compagnie européenne de cette taille est la conséquence directe de la folle ambition de Hafnia et de son ancien président Per Villum, remercié l'an dernier. La compagnie était partie *sans succès à la conquête du* numéro un de l'assurance danoise Baltica et du premier assureur suédois Skandia. M. Villum rêvait, en 1989, de faire de Hafnia le premier groupe financier d'Europe. Il l'a conduit au désastre. En pleine bataille boursière, Hafnia était allé en 1990 jusqu'à offrir d'acheter l'action de Baltica au cours de 1 000 couronnes, soit environ 40 % de plus que sa valeur en Bourse, déjà nettement surestimée.

Le « non » du 2 juin à Maastricht

Hafnia, qui détient aujourd'hui en vain 34,6 % de Baltica et 15,1 % de Skandia, a perdu l'an dernier 4,4 milliards de couronnes à la suite de la seule baisse brutale des cours des *actions de ses deux groupes. Le* début de la fin pour Hafnia remonte à environ neuf mois, lorsque le groupe a été mis en cessation de paiement, avec des dettes de 6 milliards de couronnes *après une tentative* avortée de Skandia, en avril 1992, de prendre le contrôle de Hafnia.

Le « non » danois du 2 juin dernier au traité de Maastricht et la période d'incertitudes et de remous monétaires qui ont suivi ont contribué à faire échouer la relance du groupe, en dépit d'une augmentation de capital de 1,9 milliard de couronnes en juillet 1992. La direction, qui avait créé, *l'été dernier*, une *nouvelle* société, Hafnia Holding AF 1992, débarrassée des dettes du groupe demeurées dans l'ancienne, a dû abandonner à l'automne 1992 tout espoir de reconstruction du *groupe*.

Les créanciers et actionnaires danois et étrangers de Hafnia Holding, avec à leur tête la Den Danske Bank et la Commerzbank, ainsi que les groupes français Paribas et UAP (qui détenaient en mai dernier 13 % du capital entièrement couvert par des provisions) pourraient récupérer tout au plus le quart de leurs engagements. Hafnia Hol*ding AF 1992 poursuivra* ses activités dans le seul but de vendre les participations coûteuses dans Baltica et Skandia et la filiale anglaise Economic.

E. L.

Après un résultat décevant en 1992

Astra-Calvé se prépare à une année difficile

« Notre résultat ne s'est pas dégradé, il est positif mais pas à la hauteur de notre espérance », a expliqué, jeudi 6 mai, Christian Godde, nouveau président d'Astra-Calvé. Mais, conformément à son habitude, cette filiale française d'Unilever n'a pas donné plus de précision sur son bénéfice, se *contentant d'évoquer l'activité* écoulée et les projets en cours.

La douzaine de sociétés dans le secteur de l'huile, des condiments et du fromage composant la « constellation » Astra-Calvé ont enregistré en 1992 une légère progression de leur chiffre d'affaires (+ 1,7 %) à 4,5 milliards de francs alors que les volumes sont restés quasi stables sur des marchés parfois en régression, comme celui des matières grasses. Sur celui de la margarine, où, avec Astra et Fruit d'or, le groupe contrôle 59 % du marché, la consommation globale a baissé de 2 % et celle des produits allégés a continué son déclin, les consommateurs revenant vers les produits traditionnels. Le marché *de l'huile est demeuré stable*, et seul celui de l'huile d'olive est en progression.

Troisième dans le secteur des condiments, derrière BSN (Amora) et Lesieur, la filiale d'Unilever a vu s'éroder la part de marché de Bénédicta tombée de 20 % à 18 %. En revanche, les fromages Boursin et Boursault ont continué leur progression.

Selon M. Godde, 1993 sera encore plus difficile que l'année précédente. Astra-Calvé devra faire *face à une remontée des cours* des matières premières (tournesol, colza...) et du dollar qui se répercutera dans les tarifs. Le tout, alors que les consommateurs privilégient les *« premiers prix »* au détriment des marques de distributeurs et de celle des fabricants. Ces produits peu rentables représentent désormais 10 % du chiffre d'affaires. Pour tenter de contrer cette tendance, la firme augmente l'effort publicitaire sur ses marques. Son budget augmentera d'environ 10 % (160 millions en 1992).

D. G.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

RÉSULTATS

□ **BHV : chiffre d'affaires en baisse de 6,9 % au 1er trimestre.** – Le groupe Bazar de l'Hôtel de Ville (BHV) a enregistré au premier trimestre 1993 un chiffre d'affaires consolidé de 848 millions, en recul de 6,9 % *sur celui du premier tri*mestre 1992 (911 millions), selon un avis publié au BALO. Le chiffre d'affaires de la société-mère s'est établi à 823 millions contre 883 millions au premier trimestre 1992 (– 6,8 %). Ces chiffres incluent pour la première fois les revenus des immeubles de rapport, selon le communiqué.

□ **Monoprix : chiffre d'affaires en baisse de 6,2 % au premier trimestre.** – Le groupe Monoprix S.A. a réalisé au premier trimestre 1993 un chiffre d'affaires consolidé de 2,369 milliards, en recul de 6,2 % par rapport à la même période de l'année précédente (2,527 milliards), selon un avis publié au *BALO. Le chiffre d'affaires de la* seule société-mère s'est établi à 989 millions de francs, contre 1,039 milliard au premier trimestre 1992, soit une baisse de 4,8 %.

□ **Les bénéfices du groupe de voyages suisse Kuoni sont en hausse de 57 %.** – Le voyagiste suisse Kuoni, cinquième organisateur de voyage européen, a enregistré un bénéfice net en hausse de 57 % en 1992 à 185 millions de francs français contre 79 millions *de francs en 1991. Les ventes du* groupe ont progressé de 13,9 %, atteignant un peu plus de 9 milliards de francs français.

□ **SAT (groupe SAGEM) : bénéfice en hausse de 14 % en 1992.** – *La SAT (Société anonyme de télé*communication), qui rassemble les activités du groupe SAGEM dans les télécommunications et la bureautique, a annoncé un bénéfice net (part du groupe) 1992 en hausse de 9 % à 218 millions de francs contre 200 millions en 1991. Le chiffre d'affaires consolidé a atteint 6,34 milliards de francs, pratiquement stable (+0,5 %) par rapport aux 6,31 milliards de 1991.

CAPITAL

□ ***GFF* : coup d'accordéon sur le capital et négociation sur la dette.** – Neuf mois après que ses difficultés *financières ont été rendues publi*ques, le Groupement foncier français (GFF) a annoncé, lundi 10 mai, un *« coup d'accordéon »* sur son capital, tout en reconnaissant que son plan de restructuration financière n'est toujours pas bouclé. La réduction du capital social, qui permettra d'apurer une partie des pertes du groupe immobilier, et la recapitalisation qui s'ensuivra, iront de pair *« avec un réaménagement de la dette en cours de négociation »*, indique le GFF.

RESTRUCTURATION

□ **Du Pont restructure ses activités chimie.** – Du Pont, première société chimique américaine, a *annoncé une restructuration de ses* branches chimie et spécialités pour leur donner plus d'efficacité. Cette réorganisation se fera pas l'élimination de six niveaux d'intervention afin d'amener *« le processus de décision plus près du consommateur, de réagir plus vite aux besoins du marché et d'accélérer l'amélioration de la productivité »*, a déclaré Edgar Woolard, président de Du Pont. La nouvelle structure sera opérationnelle le 1er juin et se traduira par des suppressions d'emplois, mais il est trop tôt pour savoir combien de postes seront supprimés sur les 130 000 que compte l'entreprise.

VENTES

□ **Distribution : les frères Al-Fayed vendent leur participation dans Sears.** – Les frères égyptiens Al-Fayed, propriétaires du groupe House of Fraser dont le fleuron est le grand magasin londonien Harrods, ont vendu leur participation d'environ 10,6 % dans le groupe de distribution britannique Sears. Selon les analystes, cette vente (qui *a été effectuée à perte) indique que* House of Fraser subit des pressions financières. La dette du groupe s'élève à 775 millions de livres (6,4 milliards de francs) et les milieux boursiers soupçonnent House of Fraser de préparer la vente de certains magasins à leurs cadres.

□ **Yves Rocher (cosmétiques, habillement) vend la société Heliocéan aux Laboratoires Sarbec.** – Après avoir cédé son prêt-à-porter féminin (sociétés Claverie et Sym) à l'italien Miroglio, le groupe Yves Rocher (contrôlé par Elf-Sanofi) cède, pour un prix non communiqué, la société Heliocéan aux Laboratoires Sarbec. La société Heliocéan commercialise des produits cosmétiques marins, sous la marque Heligon Océan, conçus et mis au point dans les centres de recherche du groupe Yves Rocher. Aux termes de l'accord, les Laboratoires Sarbec, spécialisés dans la fabrication et la distribution de produits cosmétiques, assureront désormais le développement de la marque Heligon Océan. Yves Rocher justifie cette cession par sa volonté de recentrage sur ses *métiers principaux (cosmétiques*, vente par correspondance et vêtements enfants Petit Bateau).

ASSOCIATION

□ **Roc (LVMH) et Dermik (Rhône-Poulenc-Rorer) créent une « joint venture ».** – Roc, filiale de dermopharmacie du groupe LVMH, a signé un accord de *joint venture* avec Dermik Laboratories Inc, filiale américaine du groupe Rhône-Poulenc-Rorer. Selon les termes de l'accord, Dermik assurera la commercialisation et la distribution aux Etats-Unis et à Porto-Rico de la gamme complète Roc de soins hypoallergéniques (hydratants, nettoyants et protections solaires). Roc, qui fabrique depuis 1957 des produits de soins vendus principalement dans les pharmacies, est implanté dans plus de 50 pays. Roc a réalisé en 1992 un chiffre d'affaires de 677 millions de francs et a consacré 30 millions à la recherche-développement. De son côté, Dermik crée et commercialise des produits de soins dermatologiques délivrés sur ordonnance ou en vente libre.

□ **COB : pas de problème juridique pour le dividende majoré.** – La décision prise par certaines sociétés de majorer le dividende des actionnaires fidèles ne pose pas de problèmes juridiques, a indiqué lundi 10 mai, M. Jean Saint-Geours lors de la présentation du vingt-cinquième rapport annuel de la Commission des opérations de Bourse (COB). Le président de la COB s'est ainsi engagé dans le débat qui agite la place financière depuis plusieurs semaines. Evoquant l'année en cours et la mission de la COB, M. Saint-Geours a réaffirmé sa volonté de poursuivre la politique menée en 1992 et qui repose sur quatre principes : plus de transparence, de sécurité, d'équité et de déontologie.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 11 mai ↓ Poursuite du recul

La Bourse de Paris demeurait déprimée mardi en début de journée après les mesures annoncées par le premier ministre Edouard Balladur pour redresser les comptes sociaux et aider les entreprises. En baisse de 0,59 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 perdait en début d'après-midi 0,79 % à 1 862,32 points. Cette baisse se manifestait dans un marché calme, le montant des échanges sur le marché à règlement mensuel s'élevant à 600 millions de francs. La quasi-totalité des mesures annoncées par M. Balladur étaient prévues par les milieux financiers.

La forte augmentation de la fiscalité pour combler les déficits sociaux risque de freiner encore un peu plus la consommation des ménages, estiment des analystes qui ont pour l'instant du mal à mesurer le véritable impact de ce plan sur l'économie. En effet, ce plan recèle également des mesures en faveur des *entreprises notamment petites et* moyennes.

La hausse des cours des derniers mois ayant, selon divers spécialistes, anticipé la reprise de l'économie pour 1994, des analystes s'interrogent, compte tenu des mesures prises par le gouvernement, *sur « la nature de la reprise et sur la date de son démarrage »*. La Bourse pourrait donc encore baisser de 3 à 4 % si l'horizon reste bouché dans les prochains jours.

Du côté des plus fortes hausses figuraient le BHV, GTM Entrepose et Poliet. En baisse on notait Dynaction, Eurotunnel et Strafor-Facom.

NEW-YORK, 10 mai = Attentisme

Des ventes informatiques ont réduit pratiquement à néant les gains enregistrés par Wall Street durant l'essentiel de la journée du lundi 10 mai, les investisseurs préférant rester sur la réserve avant le refinancement du Trésor et la publication des chiffres de l'inflation. *L'indice Dow Jones des valeurs* vedettes a terminé à 3 443,28 points, en hausse de 6,09 points (+ 0,18 %). L'atmosphère a été moyennement active, avec quelque 225 millions de titres échangés. Les valeurs en hausse ont été plus nombreuses que celles en baisse : 1 055 contre 853, alors que 603 actions sont restées inchangées.

La Bourse new-yorkaise avait entamé la séance en hausse, dans le sillage de Tokyo et de Londres. Mais les investisseurs n'ont pas voulu prendre de risques avant le refinancement du Trésor américain qui commence mardi 11 mai avec l'émission de bons à trois ans, selon des analystes. La publication, mercredi 12 mai, des prix de gros en avril et celle, jeudi, des prix à la consommation pour le même mois ont également *incité les détenteurs de capi*taux à la prudence. Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt moyen sur les bons du Trésor à trente ans, principale référence, a reculé à 6,80 % contre 6,84 % vendredi soir.

VALEURS	Cours du 7 mai	Cours du 10 mai
Alcoa	63 7/8	64 1/4
ATT	56 3/8	56
Boeing	38 7/8	38 1/4
Chase Manhattan Bank	29 7/8	29 7/8
Du Pont de Nemours	51 7/8	51 1/2
Eastman Kodak	49 1/2	50 3/4
Exxon	63 1/8	63 3/4
Ford	55 3/8	55 1/4
General Electric	94 1/4	94 1/8
General Motors	40	40 5/8
Goodyear	38 7/8	37 7/8
IBM	48 1/2	48 7/8
ITT	83	83 1/2
Mobil Oil	70 1/4	69 3/8
Pfizer	69 3/8	68 1/4
Schlumberger	63 3/4	63 1/4
Texaco	62 3/8	62 1/2
UAL Corp. ex-Allegis	135 1/2	134 1/2
Union Carbide	19 1/2	19 3/8
United Tech.	51 3/8	51 1/2
Westinghouse	15 7/8	15 7/8
Xerox Corp.	74 3/8	73 7/8

LONDRES, 10 mai ↑ Nette progression

Les valeurs ont sensiblement progressé lundi 10 mai au Stock Exchange, encouragées par la bonne tenue de Wall Street à l'ouverture et par les indices positifs concernant les prix de gros et les crédits à la consommation. L'indice Footsie a gagné 36,1 points (+ 1,3 %) à 2 829,8 points, après avoir progressé régulièrement tout au long de la séance. Au premier jour d'un nouveau terme boursier, le marché a été plutôt calme avec un volume de transactions *de 584,5 millions* d'actions contre 614,6 millions vendredi.

Les opérateurs ont apprécié la progression de 0,4 % des prix de gros en avril et la plus forte hausse depuis deux ans de l'encours du crédit à la consommation.

Le marché a également profité de la bonne tenue de Wall Street et du marché à terme, ainsi que des espoirs d'un nouvel assouplissement de la politique économique du gouvernement après la déconvenue électorale du parti conservateur la semaine dernière. Parmi les plus fortes hausses, figure Imperial Chemical Industries (ICI), le marché se montrant optimiste dans l'attente des détails complets de *la séparation* en deux du groupe et de l'augmentation de capital, qui devraient être annoncées mercredi. Les autres valeurs pharmaceutiques comme Glaxo et Wellcome ont également été favorisées.

VALEURS	Cours du 7 mai	Cours du 10 mai
Allied Lyons	5,60	5,61
B.P.	3,06	3,11
B.T.R.	5,85	5,88
Cadbury	4,42	4,44
De Beers	11,72	11,12
Glaxo	5,93	6,10
G.U.S.	29,13	29,13
I.C.I.	12,40	12,83
Reuters	12,88	12,77
RTZ	6,10	6,14
Shell	5,66	5,70
Unilever	10,85	10,96

TOKYO, 11 mai ↓ Baisse

La Bourse de Tokyo a clôturé en baisse mardi 11 mai, le Nikkei perdant 114,34 points, soit 0,5 %, pour terminer la séance à 20 940,37 points. Le volume des échanges s'est accru à 700 millions de titres contre 550 millions la veille. *Des prises de bénéfices* après les récentes hausses du marché ont pesé sur la tendance, ont indiqué des courtiers. Les valeurs de second rang, plus demandées que les actions vedettes, ont toutefois soutenu le marché, selon des boursiers. Lundi, le *Nikkei avait atteint son plus haut* niveau depuis treize mois, soutenu par des achats d'investisseurs étrangers, qui, selon les spécialistes, devraient se poursuivre.

VALEURS	Cours du 10 mai	Cours du 11 mai
Ajinomoto	1 390	1 380
Bridgestone	1 410	1 410
Canon	1 480	1 470
Fuji Bank	2 090	2 100
Honda Motors	1 370	1 380
Matsushita Electric	1 410	1 370
Mitsubishi Heavy	744	725
Sony Corp.	4 860	4 930
Toyota Motors	1 740	1 720

CHANGES

Dollar : 5,4280F ↑

Le deutschemark s'affaiblissait à 3,3675 francs mardi 11 mai au cours des premiers échanges entre banques, contre 3,3690 francs dans les transactions interbancaires de lundi. Le dollar demeurait bien orienté à 5,4280 francs, contre 5,4140 francs dans les échanges interbancaires de lundi soir. A New-York, lundi 10 mai, le dollar cotait 5,4170 francs contre 5,3305 francs vendredi.

FRANCFORT	10 mai	11 mai
Dollar (en DM)	1,5850	1,6109

TOKYO	10 mai	11 mai
Dollar (en yens)	110,27	111,35

MARCHÉ MONÉTAIRE

Paris (11 mai)	8 1/8-8 1/4 %
New-York (10 mai)	2 15/16 %

BOURSES

	7 mai	10 mai
(SBF, base 100 : 31-12-81)		
Indice général CAC	520,60	511,90
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	1 878,57	1 877,21

NEW-YORK *(Indice Dow Jones)*

	7 mai	10 mai
Industrielles	3 437,19	3 438,54

LONDRES *(Indice « Financial Times »)*

	7 mai	10 mai
100 valeurs	2 793,70	2 829,80
30 valeurs	2 189,50	2 217,80
Mines d'or	151	153,80
Fonds d'Etat	94,79	94,86

FRANCFORT

	7 mai	10 mai
Dax	1 611,92	1 609,03

TOKYO

	10 mai	11 mai
Nikkei Dow Jones	21 054,71	
Indice général	1 639,05	1 635,83

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	*Offert*	*Demandé*	*Offert*
$ E-U	5,4115	5,4125	5,4725	5,4765
Yen (100)	4,8533	4,8587	4,9070	4,9153
Ecu	6,5895	6,5915	6,5811	6,5879
Deutschemark	3,3715	3,3720	3,3721	3,3749
Franc suisse	3,7243	3,7277	3,7474	3,7540
Lire italienne (1000)	3,6500	3,6550	3,6216	3,6284
Livre sterling	8,3472	8,3542	8,3826	8,3954
Peseta (100)	4,5914	4,5943	4,4963	4,5890

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	2 15/16	3 1/16	3	3 1/8	3 1/8	3 1/4
Yen (100)	3 1/8	3 1/4	3 1/8	3 1/4	3 1/8	3 1/4
Ecu	8 1/8	8 1/4	7 15/16	8 1/16	7 3/4	7 7/8
Deutschemark	7 9/16	7 11/16	7 3/8	7 1/2	7 1/16	7 3/16
Franc suisse	5	5 1/8	4 15/16	5 1/16	4 11/16	4 13/16
Lire italienne (1000)	10 13/16	11 1/16	10 5/8	10 7/8	10 9/16	10 13/16
Livre sterling	5 13/16	5 15/16	5 13/16	5 15/16	5 7/8	6
Peseta (100)	15 3/4	18	14 1/2	16 1/4	13	14 1/4
Franc français	7 7/8	8	7 9/16	7 11/16	7 1/4	7 3/8

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la salle des marchés de la BNP.

BOURSE DE PARIS DU 11 MAI

Cours relevés à 13 h 30

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
5420	C.N.E 3%	5560	5530	5530	- 0 54
1040	B.N.P. T.P.	1025	1025	1025	....
917	Cr.Lyon. T.P.	915	915	905	- 1 09
1850	Renault T.P.	1830	1846	1850	+ 1 09
1960	Rhone Poul. T.P.	1950	....	....	....
1110	Saint Gobain T.P.	1130	1115	1110	- 1 77
890	Thomson T.P.	905	920	920	+ 1 66
675	ACCOR	621	615	614	- 1 13
775	Air Liquide	730	725	717	- 1 78
660	Alcatel-Alsthom	640	635	630	- 1 56
2050	Als.Superm.	2043	2025	2025	- 0 88
345	ALSPI	342	340	337	- 1 46
616	AGF Sté Centrale	592	593	591	- 0 17
1290	Axa (ex Cie Midi)	1234	1235	1214	- 1 62
165	Bafip	146	148	143	- 2 05
88	Bail-Equipem.	66 90	66	65	- 2 84
940	Bail Investiss.	900	896	890	- 1 11
450	Bancaire	448	443	439 80	- 1 83
665	Bazar H.-V.	646	644	669	+ 3 58
1200	Berger (M)	1145	1138	1148	+ 0 26
435	Bertrand Faure	445	447	446	+ 0 22
1090	Bic	1061	1066	1064	+ 0 28
1120	B.I.P.	1129	....	....	....
188	BIS	165	166	166	+ 0 61
545	BNP (CI)	539	536	533	- 1 11
505	Bollore Tech	490	490 20	486	- 0 82
2630	Bongrain	2600	2600	2586	- 0 54
560	Bon-Marché	539	545	538	- 0 19
680	Bouygues	660	662	653	- 1 06
90	BP France	91 80	91 60	91 50	- 0 33
930	BSN	900	900	896	- 0 44
1300	Canal Plus	1275	1278	1280	+ 0 39
193	Cap Gem.S.	177 30	178 80	172 90	- 2 48
200	Carnaudmetalbox	200 90	200	198 20	- 1 34
2700	Carrefour	2649	2650	2673	+ 0 91
145	Casino	136	135 60	135 10	- 0 66
109	Casino ADP	105 50	107	106	+ 0 47
600	Castorama D.L.	615	617	613	- 0 33
245	C.C.F.	245	242	238 60	- 2 61
34	CCMC Ly.	31	30 70	30 50	- 1 61
490	C.D.M.E.	482 50	483 20	477	- 1 14
168	C.E.G.I.D.	190	190	190	....
47	Cerexast (Ny)	42 50	42 80	43	+ 1 18
390	C.E.P. Comm.	347 80	348	342	- 1 67
88	Cerus	75 60	76	76	+ 0 53
1230	Cetelem	1239	1233	1230	- 0 73
285	CF Int.	284	284	284	....
380	CGI Info.	380	359 20	380 30	+ 0 08
1120	CGIP	1095	1088	1080	- 1 37
630	CGP	630	....	....	....
1170	Chargeurs S A.	1125	1120	1111	- 1 24
285	Christian Dior	250	251	254	+ 1 60
465	CICA (M)	450	450	459	+ 2 00
340	Ciments franc.	325	325	326	....
605	Clarins	580	580	572	- 1 38
370	Club Méditer.	350 90	350	349 50	- 0 40
990	Colas	966	970	973	+ 0 72
219	Cpt. Entrep.	219	....	....	....
1290	Compt Mod.	1314	1308	1307	- 0 53
335	CPR (Paris Rés.)	343	338	338 10	- 1 43

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
1110	Créd. Foncier	1000	1002	1003	+ 0 30
420	Crédit Loc France	402	406	406	+ 1 00
615	Cr Lyon (CI)	630	616	626	- 0 63
1270	Credit Nat.	1295	1294	1291	- 0 31
550	CSEE	566	561	567	+ 0 18
3510	Damart	3777	3777	3776	- 0 03
460	Dassault Aviation	487	487	490	+ 0 62
285	Dassault Electr.	276 10	276	274	- 0 76
1700	De Dietrich	1585	1586	1590	+ 0 32
525	Degremont	489	494	485	- 0 82
45	Dév.P.d.C.(Li)	41 80	41 80	41 50	- 0 72
89	Dév.R.Sud-Est	84	84	84	....
280	DMC	260	259	256	- 1 54
470	Docks France	453	450 50	458	+ 1 10
140	Dynaction	125	123	118	- 5 60
2260	Eaux (Gle)	2191	2181	2193	+ 0 09
680	E.B.F.	687	689	685	- 0 30
440*	Ecco	420	418 50	417 10	- 0 69
385	Elf Aquitaine	362	362	360	- 0 55
980	ElfSanofi(ExSanofi)	941	935	930	- 1 17
295	Erap-Elf (Certif)	296 30	295 50	297	+ 0 24
705	Eridania-Beghin	716	716	712	- 0 56
445	Essilor	445	444 90	439 80	- 1 17
230	Essil.Int.(DP)	237	237	237	....
745	Esso	724	724	722	- 0 28
1610	Euralrance	1650	1650	1641	- 0 55
490	Euro RSCG	488	485	485	- 0 61
77	Eurodisneyland	70 30	69 70	69 40	- 1 28
1040	Europe 1	1075	1080	1040	- 3 26
36	Eurotunnel	35	34 60	33 55	- 4 14
136	Finextel	138 10	136 50	138 50	+ 0 29
290	Fives Lille	316	316	316	....
950	Fougerolle	922	926	945	+ 2 49
3930	Fromager. Bel	3820	3817	3817	- 0 08
1700	Gal.Lafayette	1590	1580	1600	+ 0 63
420	G.A.N.	395 10	395 30	396	+ 0 23
380	Gascogne (B)	348	350	350	+ 0 57
1490	Gaz et Eaux	1435	1440	1440	+ 0 35
665	Geophysique	638	636	631	- 1 10
710	Groupe André SA	703	701	688	- 2 13
570	Groupe Cité	532	536	536	+ 0 75
430	GTM-Entrep.	426	420	440	+ 3 29
1550	Guyenne-Gas.	1480	1475	1462	- 1 22
455	Havas	425 60	427 50	418 30	- 1 76
220	Idia	224	223	221	- 1 34
415	Imétal	415 90	410	415	- 0 22
133	Immob. Phénix	126	125	125	- 0 79
189	Ingénico	172	167	166 10	- 3 43
9600	Inst. Mérieux	9350	9350	9400	+ 0 53
525	Interbail	528	528	530	+ 0 38
480	Intertechnique	459 90	456	460	+ 0 02
1150	J. Lefebvre	1114	1100	1100	- 1 26
570	Klepierre	582	581	580	- 0 34
630	Labinal	635	637	649	+ 2 20
335	Lafarge	342	341	339 80	- 0 64
84	Lagardère Group.	97	97	97 20	+ 0 21

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
....	Lapeyre	198 50	194 50	194 10	- 2 22
290	Lebon	260	260	260	....
4450	Legrand	4400	4400	4370	- 0 68
2580	Legrand (DP)	2530	2560	2500	- 1 19
185	Legris Industries	180 30	178 20	177 20	- 1 72
850	Locindus	886	885	886	+ 0 11
3700	L.V.M.H.	3582	3600	3600	+ 0 50
445	Lyon.Eaux/Dumez	430 70	431 50	428 70	- 0 46
37	Maparnie Ly.	37	....	....	...
345	Mar. Wendel	335	336	333	- 0 60
116	Matra-Hachette	115 50	113 60	113 80	- 1 47
69	Metaleurop	68	68 20	68	....
17	Métrologie In.	16	15 65	15 95	- 0 31
164	Michelin	150 20	150 20	150 30	+ 0 07
92	Moulinex	97 40	97 40	97	- 0 41
985	Navig. Mixte	985	984	984	- 0 10
146	Nord-Est	144 80	142	141 20	- 2 49
435	Nordon (Ny)	450	440	435	- 3 33
59	Olipar	55	54 80	55 45	+ 0 82
1070	Oréal	1038	1039	1036	- 0 19
420	Paribas	408 50	407	405 10	- 0 83
205	Pechiney Int.	195 50	197	194 90	- 0 31
260	Pechiney (CIP)	277 50	277 50	277 50	....
410	Pernod Ricard	379	377	377	- 0 53
550	Peugeot	543	542	540	- 0 55
745	Pinault-Printemps	740	739	735	- 0 68
760	Plastic-Omn.	755	755	753	- 0 26
290	Poliet Ex.Lamb.Fr.	280	283	288	+ 2 86
910	Primagaz	888	880	862	- 2 93
730	Promodes	733	733	748	+ 2 05
280	Radiotechn.	260	256	256	- 1 54
7800	Redoute (La)	7690	7700	7680	- 0 13
153	Remy Cointreau	150	150	151 90	+ 1 27
670	R. Poulenc A.	539	539	534	- 0 93
39	Rochette(La)	34 10	34 50	34 25	+ 0 44
535	Roussel Uclaf	526	520	515	- 2 09
3350	R Imp&Ly.	3275	3200	3191	- 2 56
158	Sade (Ny)	160	162	159	- 0 63
3460	Sagem	3405	3404	3381	- 0 70
490	Saint Gobain	480 90	477 20	476 20	- 0 98
1160	Saint Louis	1133	1130	1117	- 1 41
1450	Salomon Ly.	1412	1415	1416	+ 0 28
355	Salvepar (Ny)	360	360	353	- 1 94
1730	SAT	1680	1690	1700	+ 1 19
415	Saul. Chât.	400	400	391 50	- 2 13
850	Sapiquet (Ny)	775	771	770	- 0 65
880	Schneider	860	861	855	- 0 76
16 50	SCOA	15 50	15 50	15 35	- 0 97
650	Scor s.a.	580	580	590	+ 1 72
430	S.E.B.	425	425	425	....
495	Sefimeg	489 50	478 20	479	- 2 15
169	Selectibanque	167 50	167	167	- 0 30
185	Sextant A.	172	172	171	- 0 58
750	SFIM	752	755	758	+ 0 80
235	S.G.E	225	224	224	- 0 44
545	Simco	534	530	529	- 0 94

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
..	S.I.T.A.	618	609	603	- 2 43
1090	St. Rossignol	1015	1025	1000	- 1 48
490	Sligos	480	480	480	...
620	Société Géné.	598	600	594	- 0 83
48	Sodecco(B)	48	46	46	- 4 17
90	Sodero(Ny)	84	80 50	81	- 3 57
970	Sodexho	940	931	938	- 0 21
106	Sogerap(Ny)	117	115 60	116 50	- 0 43
1380	Sommer-Allib.	1358	1360	1373	+ 1 10
500	SOPHIA	528	528	526	- 0 38
1280	Sovac	1255	1255	1240	- 1 20
410	SPEP	395	395	391 50	- 0 89
400	Spie-Batignol.	361 50	385	370	+ 2 35
615	Strafor Facom	585	570	569	- 2 74
305	Suez	292	293	288	- 1 37
1250	Synthelabo	1146	1168	1158	+ 1 05
165	Thomson CSF	161 90	161 40	159 40	- 1 54
270	Total	254	252	250	- 1 57
183	- (certif.)	201 50	203 90	203 90	+ 1 19
550	U.A.P.	525	529	522	- 0 57
255	UFB Locab.	255	255	253	- 0 78
230	U.G.C. DA (Robur)	224	223	222	- 0 89
535	UIC	502	500	500	- 0 40
540	UIF	551	550	545	- 1 09
850	UIS	869	887	887	+ 2 07
415	Unibail	408 20	409	408 30	+ 0 02
785	Valéo	742	740	737	- 0 67
171	Vallourec	170	169	167 50	- 1 47
335	Via Banque	335	338	335 10	+ 0 03
285	Worms et Cie	254	253 90	250 40	- 1 42
1830	Zodiac	1812	1811	1819	+ 0 39
1070	Elf Gabon	1070	1071	1080	+ 0 93
88	Amax	87 90	87 50	87 50	- 0 46
104	Amer. Barrick	115 50	117	118	+ 2 16
155	Amer. Express	160	....	...	....
310	A.T.T.	303	303 10	303 70	+ 0 23
134	Anglo Amer.C.	145 60	147 20	145 50	- 0 07
255	Amgold	300	301 90	304 90	+ 1 63
230	Banco Santander	229	225	230	+ 0 44
800	B.A.S.F.	740	723	724	- 2 16
925	Bayer	846	848	855	+ 1 06
43	Blenheim Plc	43 40	....	....	....
41	Buffelsfont.	50 35	50 60	49 45	- 1 79
175	Chase Manh.	161 80	162 70	164 50	+ 1 67
1950	Daimler Benz	1925	1921	1921	- 0 21
89	De Beers	95 05	95 65	95 30	+ 0 26
2410	Deutsche Bank	2306	2295	2303	- 0 13
1337 85	Dresdner Bank	1290	1277	1277	- 1 01
46	Driefontein	51 40	50 75	51	- 0 78
280	Du Pont-Nem.	275	279 70	280 80	+ 2 04
295	Eastman Kodak	270	274 60	275 30	+ 1 96
16 50	East Rand	18 90	18 65	18 65	- 1 32
35	Echo Bay	44 25	45	44 55	+ 0 68
162	Electrolux	165	....	....	....
200	Ericsson	220	219 30	219	- 0 45
365	Exxon Corp.	345 70	348 30	348 30	+ 0 75

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
260	Ford Motor	299 10	300 90	300 90	+ 0 60
44	Freegold	52 86	52 90	51 65	- 2 27
12 50	Gencor	13 85	13 65	13 90	+ 0 36
500	Gén. Elect.	503	511	513	+ 1 99
205	Gén. Motors	221 50	222	223	+ 0 68
370	Gén. Belgique	355 10	....	....	....
36	Gd. Métropol.	36 05	36	35	- 2 91
41	Guinness	40 20	40	40 20	....
20	Hanson PLC	19 55	19 50	19 40	- 0 77
19 50	Harmony Gold	22 15	22	21 70	- 2 03
400	Hewlett Packard	425	425 50	425 50	+ 0 12
39	Hitachi	44 80	44	44 20	- 1 34
825	Hoechst	781	....	....	...
109	I.C.I.	104 10	....	....	....
260	I.B.M.	264 50	266 70	267 40	+ 1 10
435	I.T.T.	445 10	454 10	455 10	+ 2 25
210	Ito Yokado	216 30	217 30	217 70	+ 0 65
64	Matsushita	67 35	66 10	66 15	- 1 78
255	Mc Donald's	265	265 50	265 70	+ 0 26
190	Merck	205	204 10	205 90	+ 0 44
620	Minnesota M.	620	607	606	- 2 28
50	Mitsubishi	52 80	53 25	53 25	+ 0 85
370	Mobil corp.	371 50	....	....	....
370	Morgan J.P.	358	363	364 70	+ 1 87
4220	Nestlé	4086	4075	4106	+ 0 49
129	Norsk Hydro	136 10	137 70	138	+ 1 40
113	OFSI	134 20	134 30	132 70	- 1 12
1510	Pétrofina	1375	1399	1399	+ 1 75
260	Philip Morris	278 50	286 60	288 50	+ 3 59
75	Philips	84	83 20	83 60	- 0 48
83	Placer Dome	90 30	90 50	90 50	+ 0 22
255	Procter Gamble	268	268 80	268 80	+ 0 30
187	Quilmès	184	177	175	- 4 89
27	Randfontein	34 50	34 30	33 50	- 2 90
260	Rhone Poul. Rorer	264	269 40	268 90	+ 1 86
485	Royal Dutch	482 70	485 50	486 60	+ 0 81
55	RTZ	51 05	51	51	- 0 10
14	Saat.& Saatchi	14 55	14 50	14 50	- 0 34
29	St Helena	40 95	41 85	41 35	+ 0 98
340	Schlumberger	340 20	342 50	342 30	+ 0 62
49	Shell transp.	48	48 10	48 35	+ 0 73
2130	Siemens	2040	2043	2052	+ 0 59
225	Sony	234 50	236 30	236 90	+ 1 02
94	Sumitomo Bank	95 60	97 80	97 50	+ 1 99
184	T.D.K.	190	....	....	....
59	Telefonica	59 20	59 15	59 15	- 0 08
33	Toshiba	35 75	35 45	35 45	- 0 84
620	Unilever	602	603	603	+ 0 17
260	Uni.Techn.	270	278 70	278 20	+ 3 04
280	Vaal Reefs	308	307 90	308	....
1100	Volkswagen	1100	1090	1089	- 1 00
270	Volvo	292	299	299	+ 2 40
106	West. Deep	118 50	118	116 40	- 1 77
425	Xerox Corp.	397 30	399 20	399 20	+ 0 48
118	Yamanouchi	120	120 90	120 90	+ 0 75
5	Zambia Cop.	5 25	5 20	5 20	- 0 96

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nominal	% du coupon
Emp.Etat 8,8%78	100 10	8 13
10,80% 79/94	102 20	7 36
Emp.Etat 13,4% 83	103 32	5 17
10,26% mars 86	106 70	1 68
OAT 10% 5/2000	115 73	9 56
OAT 9,9% 12/1997	112 09	4 04
OAT 9,8% 1/1996	107 63	2 71
PTT 11,2% 85	109 60	4 61
CFF 10,25% nov 90	115 80	1 60
CNA 10 % 1979	....	1 99
CNB Bques 5000F	100 05	3 09
CNB Paribas 5000F	100 20	3 09
CNB Suez 5000F	....	3 09
CNI 1/82 5000F	100 10	3 09
CNT 9 % 86	....	0 75
CRH 10,90% déc.85	114 60	3 54
CHARB FCE 3% 100	....	....
CNCA	1040	....
Cenz	2310	....
Ly. Eaux cv 6,5%	630	....
Thoms. cv 9,2% 86	....	....

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Applications Hydr.	1850	1860
Arbel	336	339 90
Bains C.Monaco	912	912
B.Hypoth.Europ.	175	....
B.N.P. Intercont.	380	380
Bénédictine	2220	2294
Bidermann Internat.	440	....
Blanzy Ouest	1600	....
BTP	31 80	32 50
Cambodge	800	795
Carbone Lorraine	370	369
Case Poclain	2 05	....
C.B.C.	304	302 50
C.E.G.F (Frigor.)	552	....
Centenaire Blanzy	335	335
Ciragen	29 20	....
Champex Ny	12 65	12 65
CIC (CIP)	209 50	202 60
C.I.T.R.A.M. (B)	2550	....
Cie Industrielle	3502	....
Cpt Lyon Alemand	366	367
Concorde	599	600
Constr.Mét.Prov.	16 90	16 10
Crédit Gén.Ind.	101	....
Cr Universel (Cie)	300	....
Darblay	595	....
Didot Bottin	565	570
Eaux Bassin Vichy	3010	....
Ecia	271	270
Eco.Mag. Paris	3900	....
Eridania-Béghin CI	583	577
Fidei	385	389
Finalens	330	340
F.I.P.P.	97	97
F.N.A.C.	2389	2390
Foncière (Cie)	598	610
Foncina	380	....
France I.A.R.D.	498	....
France SA (La)	1700	1698
From. Paul-Renard	2050	....
Gaumont	570	575
Genefim	305	310
Gévelot	505	510
G.F.C.	420	420
Groupe Victoire	825	830
G.T.I (Transport)	242	238
Immobail	428	....
Immobanque	785	785
Im.Marseillaise	4575	4675
Invest (Ste Cie.)	2900	2900
Lille Bonnières	1150	....
Louvre	2535	2549
Lucia	205	205
Machines Bull	22 50	....
Mag.Uniprix	160	....
Maroc Sté Brasserie	315	....
Métal Déployé	292 10	....
Mors	51 05	53
Navigation (Nle)	135	134
Optorg	275	....
Oréal (C)	640	630
Origny-Desvroise	765	....
Palais Nouveauté	1275	1275
Paluel Marmont	400	....
Parfinance	184	....
Paris France	230 50	....
Paris Orléans	200 10	199
Partners Invest	261	....
Piper Heidsieck	700	700
Porcher	255	259
Promodès (C)	484	479 90
Publicis	690	675
Rochefortaise	159	....
Rosario	152	150 60
Rougier	190	....
S.A.C.E.R.	630	....
S.A.F.A.A.	210	....
S.A.F.I.C Alcan	238 90	210
Sage	370	365
Saint Dominique (F.)	150	....
Salins du Midi	590	580
Savoisienne M.	150	....
Slir	730	732
S.I.P.H.	78	....
S.M.C.I.	35	....
Sofal	470	....
Soffo	167	175
Softom (ex Sateam)	63 50	....
Sofragi	3276	2971
Soudure Autogène	740	720
Sovabail	414 30	405
Stami	1000	1000
Taittinger	1970	1990
Testut-Aequitas	91 10	....
Tour Eiffel	230	....
Ufiner	1390	1400
Vicat	460	470
Viniprix	1510	1510
Virax	120	....

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	490	....
Akzo Nv Sico	469	....
Alcan Aluminium	95 10	98
American Brands	170	....
Arbed	355	340
Asturienne Mines	104 10	....
Banco Popular Espa.	601	580
B.Reglements Int.	28050	28000
Can.Pacifique	82 50	....
Chrysler Corp.	221	229
CIR	3 40	....
Commerzbank	944	975
Dow Chemical	290	290
Fiat	20 90	21
GBL (Brux Lamb.)	530	520
Gevaert	980	....
Glaxo Holdings Ltd	53 50	53
Goodyear Tire	400	400
Grace and Co (WR)	206	....
Honeywell Inc. Im.	200	....
Johannesburg	62 10	....
Koninklijke Pakhoed	75 10	....
Kubota	30	....
Noranda Mines	66 10	65
Olivetti priv.	7 15	....
Pfizer Inc.	370	370 30
Ricoh	33	....
Robeco	315	315 60
Rodamco NV	163 50	163 20
Rolinco	315 10	315 50
Saipem	5 05	....
Sema Group	22 40	....
SKF Aktiebolaget	60 80	58 10
Tenneco Inc.	253 10	....
Toray Ind.	30	....
West Rand Cons.	5 30	....

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bque Hydro Energie	330	....
Calciphos	78	....
CGH Cogenhor	7	....
Coparex	550	....
Europ. Accum.	85	....
Europ Soutres Ind.	6 65	....
Guy Degrenne	390	....
Lecteurs du Monde	233	....
Nicolas	860	....
Office Cent. Pharma.	870	....
Particip. Perrier	190 10	....
Rorento N.V.	259 10	....
St-Gobain-Emballage	1900	....
Schlumberger Ind.	470	....
S.E.P.R.	1524	....
S.P.R. act. B.	309	....
Waterman	1100	....

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alcatel Câbles	528	525
B.A.C.	23 70	....
Boiron (Ly)	461	461
Boisset (Lyon)	201	207
C.A.L-de-Fr. (C.C.L)	916	912
Calberson	274 90	....
Cardif	1004	1015
C.E.G.E.P.	170	170
C.F.P.I.	200	128 30
C.N.I.M.	1110	1110
Codetour	350	....
Creeks	102	103
Dauphin	270	266
Devanlay	1211	....
Dolisos	120	119
Editions Belfond	190	....
Europ. Propulsion	240	237 10
Finacor	153	....
G.F.F. (group.fon.f.)	35	33
G.L.M.	575	570
Gravograph	165	165
Guintoli	760	....
I.C.C.	245	249
Idianova	66	65
Immob. Hôtelière	1189	1190
Internt. Computer	122 50	127
I.P.B.M.	42	41
Molex	157	....
N.S.C. Schlumberger	700	700
Publ.Filipacchi	675	667
Rhone-Alp.Ecu (Ly.)	335	335
Select Invest (Ly)	103	....
Serbo	165	156 80
Sopra	352	355
TF1	434 40	434 40
Thermador H. (Ly)	336	....
Unilog	229	228
Viel et Cie	145	....
Y. St-Laurent Groupe	737	728

SICAV (sélection) 10/5

VALEURS	Emission Frais inc.	Rachat net
Actilion	224 88	218 86
Actimonetaire C.	31229 14	31229 14
Actimonetaire D.	31229 14	31229 14
Amérigan	7440 05	7153 89
Amplitude	671 47	651 91•
Antigone trésor	714494 00	714494
Arbitr. Court Terme	7930 12	7930 12
Associa Première	32222 80	32222 80
Associc	1131 87	1131 87
Atout Futur	457 71	446 55
Aurecic	1423 07	1381 62
Avenir Alizes	1819 35	1783 68
Axa Capital	194 76	189 09
Axa Court Terme	8749 15	8749 15
Axa Cro.Ex.Dr.Inve..	1028 18	998 23
Axa.Ep.Fr.Ex Agepargn	817 62	793 81
Axa Europe	137 35	133 35
Axa Investissements	120 65	117 14
Axa NPI	121 01	117 49
Axa Ob.Fr.Exenne	153 22	148 76
Axa.Ob.In.Ex Mu.U.Sa.	143 93	139 74
Axa Prem.Ex.Agepre..	121 97	118 42
Axa Sél.Ex.Dr.Sele	159 84	155 18
Axa Valeurs PER	129 39	125 62
Cadence 1	1098 11	1076 58
Cadence 2	1102 91	1081 28
Cadence 3	1095 87	1074 38
Capimonetaire	6870 38	6863 52
Capioblig	7301 38	7158 22
Capitacic	1496 63	1474 51
Coexis	1482 02	1445 87
Comptavalor	3852	3846 23
Credinter	460 77	447 35
Credit Mutuel Capital	1420 89	1393 03
Cred.Mut.Ep.Cour.T.	731 46	731 46
Cred.Mut.Ep.Ind. Cap.	98 75	96 11
Cred.Mut.Ep.Ind. Dis.	97 09	94 49
Cred.Mut.Ep.J.	76174 22	76174 22
Cred.Mut.Ep.long.T.	211 27	205 62
Créd.Mut.Ep.Monde	1245 27	1211 94
Cred.Mut.Ep Quatre	1148 85	1118 10
Diezo	1492 07	1455 68
Drouot France	889 06	872 87
Drouot Sécurité	238 06	231 12
Ecocic	1140 53	1107 31
Ecupar	126 45	122 77
Ecur. Capitalisation	2887 19	2858 60•
Ecur. Expansion	529456 26	528663 27
Ecur. Géovaleurs	2446 13	2374 88
Ecur. Investissement	153 86	149 38
Ecur. Monepremière	73664 45	73664 45•
Ecur. Monétaire	21591 75	21591 75
Ecur. Trésorerie	2659 55	2659 55
Ecur. Trimestriel	2120 92	2099 92•
Elancel	114 74	111 40
Energie	313 47	299 25
Epancic	3957 86	3957 86
Epercourt-Sicav	4232 46	4221 90
Epargne Associat.	25777 91	25484 40
Epargne-Unie	1383 91	1330 64
Eufi Cash capi	8628 06	8628 06•
Eurco Solidarité	1143 49	1132 17
Eurocic Leaders	1061 69	1030 77
Eurodyn.	1193 54	1164 43
Euro Gan	6351 92	6107 62
Fonsicav	15859 77	15859 77
France-gan	10627 17	10218 43
France Garantie	269 76	269 22
France Obligations	472 66	467 98
Francic	479 56	465 59
Francic Pierre	115 04	111 69
Francic-Régions	1165 99	1132 03
Fructi-Associations	38 46	38 46
Fructi-Capi	47 27	46 57
Fructidor	245 11	241 49
Fructifrance action C	968 98	945 35
Fructifrance action D	927 27	904 65
GAN Rendement	5512 56	5431 09
Gestilion	16596 48	16513 91
Gest.Associations	184 61	180 74
Horizon	1377 09	1336 98
HLM Monétaire	15315 57	15315 57
Indicia	1052 23	1031 45•
Indust.Fse.Court.T.	1618 64	1618 64
Intensys	102 83	102 83
Interepar	110473 07	107255 41
Interoblig	15826 92	15516 59
Intersélection Fce	516 66	506 53
Japacic	174 53	169 45
Latitude	2465 09	2461 40
Lion Association	11596 02	11596 02
Lion Institution	33802 08	33717 79
Lionplus	1122 86	1100 65
Lion Trésor	2244 37	2222 15
Lion 20 000	28679 11	28679 11
Livret Bourse Inv.	568 38	551 83
Livret Portefeuil.	730 80	709 51
Méditerranée	176 09	170 96
Mensuel CIC	10335 48	10233 15
Monecien	74870 49	74870 49
Mone.J.	39641 95	39641 95•
Monévalor	45000 63	45000 63
Mutualité dépôts	14992 62	14962 69
Natio Court Terme	104265 00	103953
Natio Court Terme2	313057 00	313057
Natio Epargne	19733 75	19538 37
Natio Ep. Capital	12201 66	12080 85
Natio Ep. Croissance	1839 48	1790 25
Natio Ep. Obligations	207 67	202 11
Natio Ep. Retraite	132 20	128 66
Natio Ep. Trésor	8696 06	8678 70
Natio Ep. Valeur	457 16	444 92
Natio Fran. index	1017 13	989 91
Natio Imm.	1232 63	1199 64
Natio Inter	1631 61	1587 94
Natio Monétaire	27605 40	27605 40
Natio Opportunités	1135 94	1105 54
Natio Patrimoine	1435 24	1396 83
Natio Perspectives	1124 29	1094 20
Natio Placements	64816 85	64816 85
Natio Revenus	1096 40	1065 54
Natio Sécurité	12116 44	12116 44
Natio Valeurs	876 76	853 29
Nippon-Gan	8400 37	8154 20
Nord Sud Dévelop.	1764 10	1760 58
Obli-Associations	174 56	172 83
Oblicic-Mondial	2884 55	2841 92
Oblicic-Régions	1135 87	1119 08
Oblifutur	3233 68	3154 81
Oblig. nes cat.	196 24	193 34
Oblifice	1545 37	1530 07
Oblisécurité Sicav	14186 68	14186 68
Oracion	1337 40	1304 78
Paribas Capitalisation	1728 72	1703 17
Paribas Opportunités	131 61	126 24
Paribas Patrimoine	614 58	589 51
Patrimoine Retraite	247 16	242 31
Pervalor	606 07	594 19
Planistar	1263 90	1223 32
Plenitude	143 95	139 76•
Poste Croissance	5987 67	5981 69•
Poste Gestion	72307 07	72307 07
Première Oblig.	10815 78	10804 99
Prévoy. Ecureuil	107 92	106 95•
Priv Associations	32229 13	32229 13
Proficius	1058 34	1032 53
Quartz	141 51	138 06
Rentacic	165 65	163 40
Revenus Trimestr.	5606 70	5561 19
Revenu-Vert	1200 01	1170 74
St Honoré Vie & Santé	996 82	951 62•
St Honoré Bons du Tr.	12280 89	12219 79•
St Honoré Invest.	793 31	757 34•
St Honoré Pacifique	710 42	678 21•
St Honoré Real	16428 81	16363 36•
Sécuric	1899 81	1899 81
Sécuri-Gan	13086 97	12830 36
Sécuritaux	1522 53	1522 53
Sicasden	735 92	725 04
Sicav Associations	2017 65	2017 65
SFI-CNP Assur.	697 17	676 86
S.G. Fr. opport. C et D.	1265 36	1240 55
Sicav 5.000	446 10	434 18
S.I. Est	1449 73	1407 50
Silvafrance	717 62	698 41
Silvam	419 85	407 84
Silvarente	236 06	231 43
Silvinter	484 01	471 06
S.N.I.	1133 24	1100 23
Sogenfrance Capita.	1220 82	1196 88
Sogenfrance Distribut.	1179 35	1158 23
Sogéparque	334 03	327 48
Soginter	1413 09	1385 38
Soleil Investissements	604 07	580 84
Solstice	2304 79	2299 04
State Street Act. Eur.	9822 86	9490 69•
State Street Act. Frce	10942 04	10823 34
St. Str. Act.Japon	14306 97	13823 16•
State Street Emer. Mts	12795 80	12180 61•
St.Street OAT Plus	11862 11	11629 52•
Stratégie Actions	864 20	830 96
Stratégie Rendement	1561 41	1512 26
Techno-Gan	5729 66	5509 49
Thesora	743 75	736 39•
Trésor Plus	1451 82	1437 45•
Trésor Trimestriel	1062 82	1052 30
Trésoricic	142984 12	142984 12
Trilion	5422 47	5362 68
Uni-Associations	122 76	122 76•
Uni-Foncier	1300 83	1289 10
Unifrance	589 65	575 27
Uni Régions	1252 72	1222 17
Univar	255 87	255 87•
Univers Actions	1361 31	1328 11
Univers Obligations	1942 42	1895 04
Valorg	2247 06	2244 82
Valrea	58458 89	58427 68
Winterthur St-Honoré	231 27	220 78•

Marché des Changes

COURS INDICATIFS	COURS préc.	COURS 11/5	COURS DES BILLETS achat	COURS DES BILLETS vente
Etats Unis (1 usd)	5 364	....	....	....
Ecu	6 592	....	....	....
Allemagne (100 dm)	336 830	....	....	....
Belgique (100 F)	16 376	....	....	....
Pays-Bas (100 fl)	300 170	....	....	....
Italie (1000 lires)	3 673	....	....	....
Danemark (100 krd)	87 320	....	....	....
Irlande (1 iep)	8 186	....	....	....
Gde-Bretagne (1 L)	8 322	....	....	....
Grèce (100 drachmes)	2 478	....	....	....
Suisse (100 f)	373 930	....	....	....
Suède (100 krs)	73 230	....	....	....
Norvège (100 k)	79 700	....	....	....
Autriche (100 sch)	47 880	....	....	....
Espagne (100 pes)	4 595	....	....	....
Portugal (100 esc)	3 630	....	....	....
Canada (1 $ can)	4 233	....	....	....
Japon (100 yens)	4 834	....	....	....

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 11/5
Or fin (kilo en barre)	61500	62000
Or fin (en lingot)	61700	61550
Napoléon (20f)	351	355
Pièce Fr (10 f)	384	.....
Pièce Suisse (20 f)	355	360
Pièce Latine (20 f)	351	359
Souverain	441	446
Pièce 20 dollars	2400	2360
Pièce 10 dollars	1390	1370
Pièce 5 dollars	790	.....
Pièce 50 pesos	2290	2300
Pièce 10 florins	363	368

Marché à terme international de France MATIF

Cotation du 10 mai 1993

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 93 410

COURS	Juin 93	Sept. 93	Déc. 93
Dernier	117,08	116,84	116,34
Précédent	117,14	116,94	116,40

CAC 40 A TERME
Volume : 20 472

COURS	Mai 93	Juin 93	Juillet 93
Dernier	1 879,50	1 864	1 858,50
Précédent	1 882	1 865	1 865

c : coupon détaché - o : offert - * : droit détaché - d : demandé - • : prix précédent - ■ : marché continu

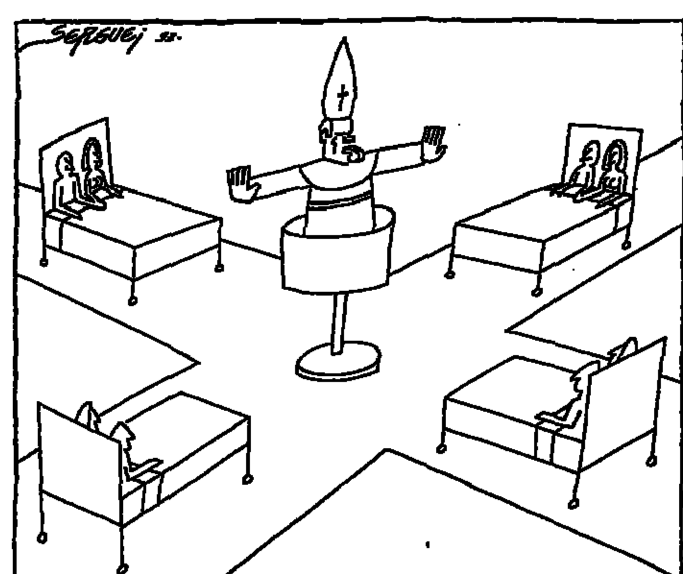
هكذا من الأصل

RELIGIONS

Vingt-cinq ans après « Humanae vitae »

Le pape publiera avant l'été une encyclique réaffirmant les principes de la morale catholique

Dans quelques semaines, Jean-Paul II va publier une encyclique, du nom de *Splendor veritatis (Splendeur de la vérité)*, réaffirmant les grands principes de la morale de l'Eglise catholique, en matière sexuelle notamment. Comme on l'a vu récemment à propos de la prévention du sida, les prises de position de l'Eglise en matière morale font l'objet de critiques nombreuses (1), auxquelles vient de faire écho un article remarqué de la revue *Etudes* dans sa livraison de mai. Cette nouvelle encyclique était en préparation depuis six ans.



Vingt-cinq ans après la publication par Paul VI, en juillet 1968, de l'encyclique *Humanae vitae* sur la contraception, source d'une incompréhension qui n'a cessé de croître entre l'Eglise catholique et une partie de l'opinion publique, Jean-Paul II s'apprête à rendre officiel un autre document, cette fois sur les fondements de la morale sexuelle et conjugale.

Annoncée dès 1987 à l'occasion du bicentenaire de la mort d'un célèbre théologien moraliste, saint-Alphonse de Liguori, et retardée à plusieurs reprises, cette encyclique *Splendor veritatis* fait l'objet d'ultimes corrections. Un moment prévue pour la Pentecôte (30 mai), elle devrait, en fait, paraître *« avant le mois de juillet »*, dit-on dans l'entourage du pape, *« au plus tard à la rentrée de septembre »*.

Il s'agit d'un document *« essentiellement technique »*, ajoute-t-on, et surtout destiné aux évêques, « gardiens » de la foi. Ces précautions, jointes aux reports successifs depuis six ans, traduisent le soin et l'embarras des rédacteurs d'un texte qui touche à une matière devenue explosive. Depuis la polémique d'*Humanae vitae*, le passif n'a fait que croître, en effet, pour une Eglise qui s'estime victime de malentendus, voire de campagnes d'opinion, comme l'ont montré des polémiques récentes sur le préservatif ou sur le viol des femmes en Bosnie.

A l'heure du sida, des bébés-éprouvette et des manipulations génétiques, le pape entend donc repréciser les soubassements philosophiques, anthropologiques et théologiques des positions éthiques de l'Eglise. La plupart sont connues et figurent même en bonne place dans le nouveau *Catéchisme universel* publié en décembre 1992. Mais elles méritent des prolongements et des explications.

Outre le malentendu avec l'opinion, l'autre justification d'un tel document est liée aux tournants observés dans les pays de l'Est. Si *le pontificat de Jean-Paul II, entré* dans sa quinzième année, a semblé identifié jusqu'en 1989 au combat pour la liberté de pays soumis à des dictatures, notamment communistes, le pape se montre, depuis, inquiet sur l'usage fait de cette liberté et déterminé par la défense d'une certaine conception de la *« vérité »*. C'est ce que souligne le titre de l'encyclique à venir. A cette réflexion, il a convié aussi, le jour des Rameaux, les jeunes catholiques du monde entier qui vont le rejoindre au rassemblement qu'il présidera le 15 août à Denver (Colorado), aux Etats-Unis, c'est-à-dire dans le pays considéré comme l'*« épicentre culturel »* de toutes les « dérives » de l'idée de liberté.

Un article critique des « Etudes »

Sur un tel thème, on n'attend bien sûr aucun renoncement ni même un assouplissement des positions de Jean-Paul II. Sa vision de la liberté et de la vérité n'a rien à voir avec l' *« image de Père Fouettard »* qui lui est donnée dans les médias, assure l'un de ses proches. Elle est liée à *« une méditation quotidienne sur sa mission, sur le sens de l'homme et de son salut »*. Et si le divorce entre la morale de l'Eglise et l'opinion n'est pas contesté, il est inséparable, dit-on à Rome, d'une crise globale de la société, en mal de valeurs et de références incontestables.

Le débat n'en est pas moins ouvert, y compris au Vatican, comme le montre la lenteur inhabituelle de publication d'une telle encyclique. A une conception qui intègre les données de la culture et de l'anthropologie modernes s'oppose une morale purement objective et normative. A cet égard, la revue *Etudes* vient de publier un article courageux de son rédacteur en chef, le Père Jean-Yves Calvez, qui s'étonne du décalage entre la *« morale sociale »* de l'Eglise, qui distingue *« les niveaux, les critères et les orientations »*, et sa *« morale sexuelle »*, qui ne retient que *« le langage des normes, de la licéité et de l'illicéité »*.

Si le caractère *« personnel »* de la relation sexuelle peut en partie justifier la différence des deux discours, la question est de savoir, écrit le responsable de la revue jésuite, si la sexualité, précisément *« parce que la personnalité est davantage impliquée, ne doit pas être, plus qu'un autre, le lieu d'un renvoi à la conscience éclairée »*. Et, ajoutant que l'opinion est réceptive aux positions de l'Eglise quand, comme dans le domaine politique ou social, *« demeure ouvert le champ de l'application au sein de situations particulières »*, le Père Calvez conclut : *« Ne peut-on espérer que, sans qu'il soit besoin de renoncer aux principes proprement dits, le même accueil puisse être fait un jour à des énoncés de style plus semblable en matière de morale sexuelle ? »* Vœu pieux ?

HENRI TINCQ

(1) *Le nouveau catéchisme veut-il tuer l'Eglise ?* Sous ce titre vient de sortir un ouvrage critique d'André Bercoff. Chez Michel Lafon, 212 p., 98 F.

COMMUNICATION

La coopération entre les Douze dans le domaine des images

Les Britanniques bloquent toujours l'accord sur la télévision à écran large

BRUXELLES
(Communautés européennes)
de notre correspondant

Les Britanniques n'ont toujours pas donné leur feu vert à un plan d'action dont l'objet, essentiellement en finançant la production de programmes, serait de favoriser la commercialisation de téléviseurs au nouveau format 16/9, et de redonner ainsi confiance aux industriels. Ceux-ci, à savoir Thomson et Philips, maîtrisent parfaitement la technologie de l'écran large, mais ont arrêté leurs chaînes de production, faute de clients. Ces derniers ne prendront, suffisamment nombreux, la décision d'acheter les nouveaux récepteurs que si ça vaut le coup, autrement dit s'il existe des programmes. *D'où l'importance* du plan de soutien que continuent à appuyer les onze autres Etats membres.

Cependant, par rapport à leur précédente session en décembre, les positions en présence se sont rapprochées lors de la réunion que les ministres de l'industrie ont tenue, lundi 10 mai, à Bruxelles, au point que le ministre danois, qui présidait les travaux, s'est dit tout à fait confiant de parvenir à une conclusion lors du prochain rendez-vous ministériel, le 16 juin.

Il faut dire que les Onze, confirmant une évolution déjà en cours, ont consenti un effort important pour rendre le plan acceptable par les Anglais. A l'origine son objectif était de favoriser la pénétration sur le marché de la norme européenne de télévision à haute définition, HD-MAC (mise au point, avec notamment les crédits du programme européen Eureka, par Philips et Thomson) et, pendant une phase transitoire, de la norme intermédiaire D2 MAC. Pour étayer l'opération, une directive communautaire adoptée fin 1991 indiquait que les nouveaux services diffusés par satellite ou par câble devraient, à partir de 1995, être obligatoirement transmis en D2 MAC.

Depuis lors, les Anglais, appuyés par une majorité de chaînes de télévision, ont conduit une campagne contre cette stratégie visant à imposer dans la Communauté une norme exclusive. Ils font notamment valoir que la télévision numérique, mise au point aux Etats-Unis (Thomson et Philips participant d'ailleurs à l'exercice par le biais de leurs filiales américaines), sera bientôt commercialisée, rendant obsolète la filière MAC.

Les Onze, majoritairement sensibles à ces arguments, viennent, en fait, de leur donner raison. Il est acquis que la directive de 1991 sera modifiée : *les télédiffuseurs* seront libres de faire appel à la norme qu'ils souhaitent. Le soutien financier pris en charge par le budget européen n'aura pas pour objectif de faire enfin percer la norme D2 MAC, *mais servira à* développer la vente des récepteurs 16/9. Enfin les Douze sont d'accord pour réfléchir sur les moyens de favoriser, de façon concertée, l'arrivée de la norme numérique *sur le Vieux Continent. La Commission* européenne fera des propositions dans ce sens au cours du second semestre.

Il reste, et ce n'est pas une mince affaire, à s'entendre sur l'importance des crédits qui seront consacrés par la CEE au plan d'action. La Commission avait proposé initialement 800 millions d'écus (1 écu = 6,60 F). En décembre, les Onze, appuyés par la Commission avaient rétréci *le champ d'application* du plan et ramené ce budget à 500 millions d'écus. Encore beaucoup trop pour les Britanniques ! Lundi, les Onze ont proposé 280 millions d'écus sur trois ans et demi, étant entendu que les producteurs de programmes et les télédiffuseurs, qui seront les bénéficiaires de l'opération, devront consentir un effort analogue. Les Anglais, quant à eux, suggèrent 150 millions d'écus... *« Nous renonçons à imposer une filière artificielle, en matière de norme, nous adoptons désormais une attitude très prudente »*, a commenté Gérard Longuet, le ministre de l'industrie et du commerce extérieur.

Ph. L.

Deux chroniques sur la défaite des socialistes

La télé-vérité au service de la politique

Il arrive que la télévision rende la politique belle à regarder. Si cela tient du miracle, c'est une raison supplémentaire pour ne pas rater les deux émissions que proposent TF 1, le mercredi 12 mai, à 22 h 45, et France 2, le mercredi 26 mai, vers 22 h 15. Ces deux œuvres ont un thème commun, la débâcle électorale des socialistes, mais elles sortent avec bonheur de l'ordinaire documentaire, chacune sur un registre différent, parce qu'elles jettent sur les acteurs un regard d'autant plus expressif que l'intensité du moment supprime le filtre de la connivence qui altère trop souvent les relations de la caméra avec ceux qu'elle observe.

Comme si elle voulait faire une sorte de pied de nez à ceux qui ne supportent pas le voyeurisme de ses *reality-shows*, Pascale Breugnot, la directrice des magazines et documentaires de TF 1, présente *« La gauche s'en va »*, le reportage de Jean-François Delassus sur la fin de l'idylle entre la France et les socialistes, comme *« le* reality-show *du départ de la gauche »*. On entre en effet dans l'*intimité de la campagne électorale* d'un ministre d'Etat, de deux énarques, et de deux hommes de terroir, on partage leurs espoirs, leurs déceptions, leurs amertumes et c'est un beau moment de télé-vérité. *Mais l'artifice et le show* en moins, bien que plusieurs séquences de cette chronique de trois semaines de tournage valent les meilleurs moments de quelques plateaux de variétés.

Surtout quand c'est Jack Lang qui est en scène ! Jack le « pro », qui sait si bien conseiller au caméraman de changer d'angle. Jack l'évangéliste, qui demande aux Français de *« s'aimer les uns les autres »*. Jack le charmeur qui sait si bien persuader les journalistes locaux de refaire leurs prises de son parce qu'il ne saurait y avoir, à son sujet, à Blois, entre deux tours, de ballottage *« défavorable »*. Jack le malin qui fait mine d'ignorer l'existence du micro quand il accuse en privé Laurent Fabius et Michel Rocard d'avoir empêché la réforme d'un mode de scrutin *« dégueulasse »* et dénonce les *« petits calculs »* de ses « amis » ... Jack qui sera le seul du lot, au soir du second tour, à faire partie des *« derniers des Mohicans »*.

Des sacs poubelle verts

Frédérique Bredin aura beau choisir du papier *« plus blanc »* pour ses bulletins de vote, afin de *« symboliser quelque chose de mieux »*, les électeurs de Seine-Maritime, contrairement aux jeunes basketteurs de Fécamp, ne la *laisseront* pas gagner. Désemparée, elle trouvera *« ignoble »* le sort réservé aux siens par le pays et ses partisans s'en prendront à la *« télévision de merde ! »* Battu à Montbéliard, Guy Bêche, emportera dans des sacs poubelles verts les reliques de quinze années de députation. Avant d'aller pointer à l'ANPE, il regrettera que les responsables de son parti *« aient oublié que, dans le socialisme, on s'occupe d'abord des plus petits... »* Défait à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), Alain Néri, ex-député *« au cœur d'or »*, essaiera, devant ses militants, de camoufler ses larmes sous un brin d'illusion : *« Si le « Tonton » il fait le boulot, dans dix-huit mois il dissout l'Assemblée et alors... »* Vaincu en Corrèze, François Hollande conseillera à ses colleurs d'affiches de garder *« la tête haute »* et fera semblant de se consoler avec la victoire de sa femme, Ségolène Royal, dans les Deux-Sèvres.

Furtivement, au hasard d'un meeting, on apercevra Pierre Bérégovoy et on entendra Michel Rocard rendre hommage à cet homme *« beaucoup plus sensible qu'il n'aime à le montrer »*. On verra aussi Laurent Fabius, *in fine*, éjecté de la direction du parti par le même Michel Rocard, voué à la solitude, dressant la liste de ses fidèles avant d'esquisser un sourire : *« Moi, j'ai quarante-six ans... »* Tout cela raconté avec tellement d'authenticité presque affectueuse, malgré les clins d'oeil du montage, qu'on se dira que, si la télévision filmait plus souvent la *politique avec ce détachement*, elle susciterait peut-être des vocations.

On retrouvera Ségolène Royal le 26 mai sur France 2, dans une superbe *« chronique de l'alternance »*, vue de l'Elysée, cette fois, et on la verra même pleurer. Mais, chut ! c'est une autre histoire...

ALAIN ROLLAT

□ **La SFP prévoit un déficit réduit à 179 millions de francs en 1992.** – La Société française de production (SFP) s'apprête à annoncer un déficit de 179 millions de francs pour 1992 pour un chiffre d'affaire de 781 millions de francs. Ses pertes étaient de 196 millions en 1991 pour un chiffre d'affaires de 797 millions de francs. Ces résultats sont, selon un porte-parole de la SFP, *« conformes aux prévisions »*. Le plan social qui prévoit plus de trois cents suppressions de postes devrait être réalisé à la fin de l'année et le déménagement du très onéreux *siège* des Buttes-Chaumont devrait avoir lieu en octobre. Le retour à l'équilibre est envisagé pour 1994. Les deux principales filiales de la SFP, SFP Production et SFP vidéo, sont d'ores et déjà en situation d'équilibre.

□ **MM. Arnaud et Delorme chargés de préparer le désengagement de l'Etat français du capital de Radio-Monte-Carlo.** – Le gouvernement envisage de désigner deux experts pour préparer la vente des parts de la Sofirad, société d'Etat française, dans Radio-Monte-Carlo. Jean-Loup Arnaud, conseiller-maître à la Cour des comptes, et Guy Delorme, inspecteur général des finances, seront chargés de surperviser l'opération.

CARNET DU Monde

Naissances

Isabelle DURUFLÉ
et
Jean-Marc LE BUGLE,
Victor,
sont heureux de faire part de la naissance de

Gustave,

le 29 avril 1993.

Maxime LELEU-GALLAND
est heureux de faire part de la naissance de son petit frère,

Victorien, Alexandre, Honoré,

à Senlis, le 29 avril 1993.

Eve SEEBOLD-GALLAND,
Patrick LELEU,
L'Ermitage,
60810 Brasseuse.

Mariages

M. et Mme Michel FAURE,
M. et Mme Jean-Pierre RIOUX,
ont la joie d'annoncer le mariage de leurs enfants,

Emmanuelle et Rémy,

célébré le 8 mai 1993, en l'église Notre-Dame de Versailles.

17, rue Sainte-Sophie,
78000 Versailles.
25, rue Damrémont,
75018 Paris.

Décès

François LIARD

a quitté les siens le 24 avril 1993, à l'âge de trente-trois ans.

« Si les religions diffèrent, personne n'est étranger. Le jardinier a des fleurs de toutes les couleurs dans son jardin. »
Bédel, poète afghan.

De la part de tous ses amis afghans,
De Médecins du monde
Et de Solidarités.

Une messe sera célébrée par le Père Serge de Beaurecueil, en la crypte du couvent des dominicains, 222, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris-8e, métro Ternes, le jeudi 13 mai, à 18 h 30.

– La famille,
Les amis de

Michel ARNAUD,
auteur dramatique, traducteur,

ont la grande tristesse de faire part de son décès, survenu le 8 mai 1993.

Genia Courtade,
38, rue de Verneuil,
75007 Paris.

– Le président de l'université Joseph-Fourier (Grenoble-I),
Les membres du bureau,
Le directeur de l'UFR de pharmacie,
Et l'ensemble des personnels,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. le professeur André BOUCHERLE,
ancien doyen de la faculté de pharmacie.

– Lyon.

Le président
Et les membres du bureau de l'Association des internes et anciens internes en pharmacie des hôpitaux de Lyon,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Jean BRUDON,
pharmacien,
ancien interne des hôpitaux de Lyon,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur
de l'ordre national du Mérite,
président du conseil national
de l'ordre des pharmaciens,

survenu accidentellement le 6 mai 1993.

– Alger. Paris.

Mme Robert Derrida,
Mme Claude Chouraqui-Derrida,
Les docteurs Jean et Sabine Derrida,
M. et Mme Jean-Marc Chouraqui
et leurs enfants,
Le docteur et Mme Franck Chouraqui
et leur fille,
Les familles Derrida, Benaïche, Ayoun et Blum,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Robert DERRIDA,

survenu le 9 mai 1993, dans sa quatre-vingt-treizième année.

Les obsèques ont lieu ce mardi 11 mai, à 14 heures, au cimetière du Montparnasse.

Réunion porte principale.

4, rue de Rémusat,
75016 Paris.
63 *bis*, rue de Varennes,
75007 Paris.

– Carlo et Isabelle Durazzo
et leurs enfants,
James Coxon, Donatella Durazzo
et leurs enfants,
ont la tristesse d'annoncer le décès de

Michelangelo DURAZZO,
photographe,

le 26 avril 1993, à Gassin.

Une messe sera dite en sa mémoire le lundi 17 mai 1993, à 17 heures, en l'église Saint-Sulpice, Paris-6e, dans la chapelle de la Vierge.

– On nous prie d'annoncer le décès de

Berthold GOLDMAN,
président honoraire de l'université
de droit, d'économie
et de sciences sociales de Paris
(Paris-II),

survenu le 28 avril 1993.

A la demande du défunt, l'incinération a eu lieu dans l'intimité le 4 mai.

Remerciements

– M. et Mme Robert Ancel,
M. et Mme Henri Ancel,
très touchés par les témoignages de sympathie manifestés lors du décès de

Erik ANCEL,

remercient tous ceux qui ont pris part à leur chagrin.

Anniversaires

– Il y a neuf ans,

André BLONDEAU
disparaissait.

Une pensée est demandée à ceux qui l'ont connu et aimé.

Communications diverses

– « Faut-il lire Yechayahou Leibovitz ? », avec David Banon et Gérard Haddad, mercredi 12 mai 1993, à 20 h 30, à l'Alliance israélite universelle, 45, rue La Bruyère, Paris-9e.

– Cercle Amical-Arbeter-Ring, 52, rue René-Boulanger, Paris-10e, jeudi 13 mai 1993, à 20 h 30, soirée thématique : « L'Amérique du temps de *Scholem Aleichem* », avec Elise Marienstras, Nadia Dehan, Jacques Mandelbaum.

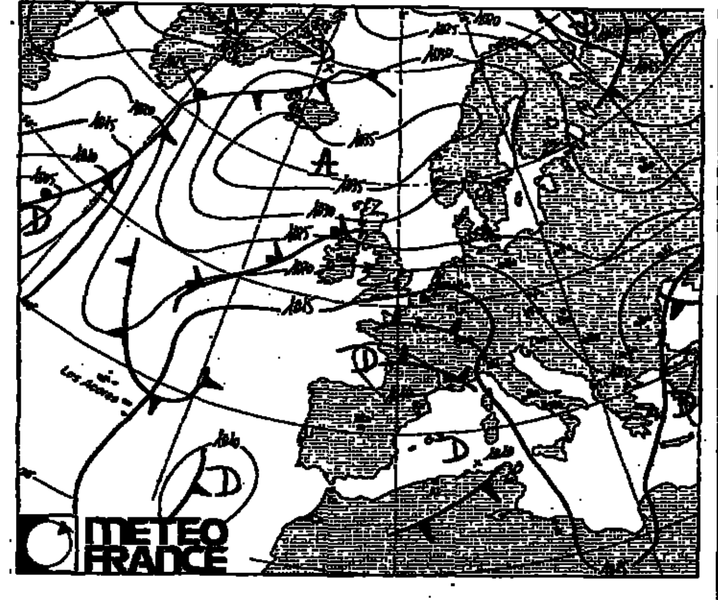
– Jeudi 13 mai 1993, à 20 h 30, au CBL, 10, rue Saint-Claude, Paris-3e, conférence-débat avec Lilly Scher, « La femme juive : l'insoumise ». Renseignements : 42-71-68-19.

– *« Volat aetas »*
(Cicéron, Tusculanes, I-76).

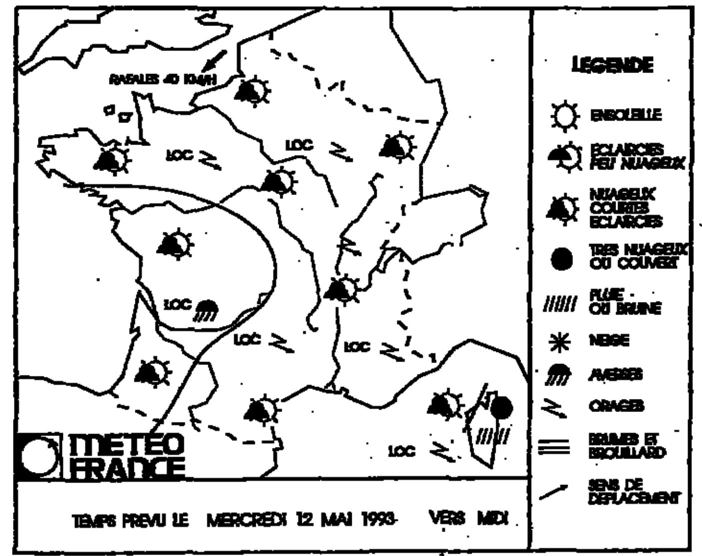
Stéphane DION,
artiste inconnu.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 11 MAI A 0 HEURE TUC



PRÉVISIONS POUR LE 12 MAI 1993

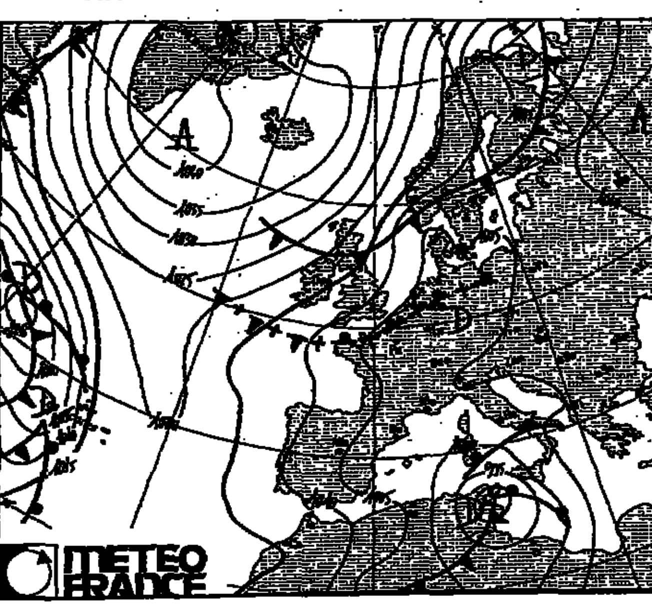


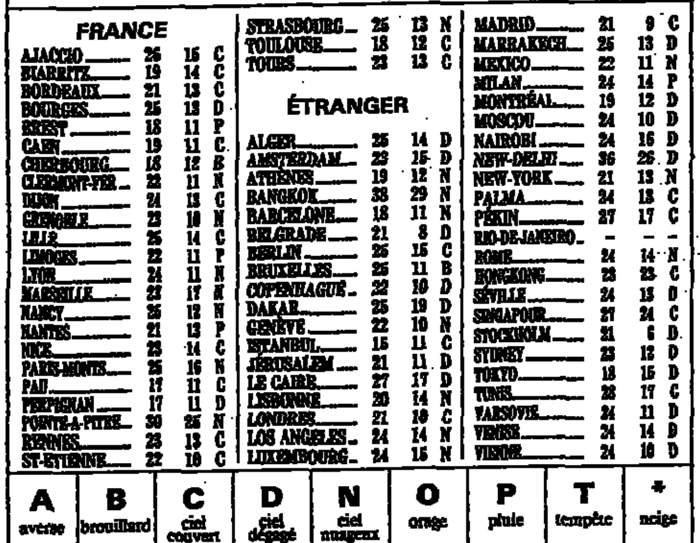
Mercredi : nuageux et orageux. – Le temps sera homogène sur l'ensemble du pays : le matin, le ciel sera nuageux, avec quelques rares ondées éparses ; l'après-midi, les nuages *deviendront menaçants, et des averses* et des orages se déclencheront à partir de la mi-journée. Quelques rayons de soleil arriveront cependant à se glisser *de temps à autre.*

Les températures resteront très douces : les minimales seront le plus souvent comprises entre 11 et 13 degrés (mais jusqu'à 15 degrés sur le littoral méditerranéen), et les maximales entre 15 et 17 degrés sur les *côtes de la Manche,* et entre 20 et 23 degrés partout ailleurs.

Il soufflera un vent de nord-est modéré sur les côtes de la Manche ; ailleurs, le vent sera faible, de direction variable.

PRÉVISIONS POUR LE 13 MAI 1993 A 0 HEURE TUC





TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 11-5-93

Valeurs extrêmes relevées entre le 10-5-1993 à 18 heures TUC et le 11-5-1993 à 6 heures TUC

FRANCE			
AJACCIO	26	15	C
BIARRITZ	19	14	C
BORDEAUX	21	13	C
BOURGES	25	13	D
BREST	18	11	P
CAEN	19	11	C
CHERBOURG	18	12	B
CLERMONT-FER.	22	11	N
DIJON	24	13	C
GRENOBLE	23	10	N
LILLE	25	14	C
LIMOGES	22	11	P
LYON	24	11	N
MARSEILLE	23	17	N
NANCY	26	12	N
NANTES	21	13	P
NICE	23	14	C
PARIS-MONTS.	25	16	N
PAU	17	11	C
PERPIGNAN	17	11	D
POINTE-A-PITRE	30	25	N
RENNES	23	13	C
ST-ETIENNE	22	10	C
STRASBOURG	25	13	N
TOULOUSE	18	12	C
TOURS	23	13	C
ÉTRANGER			
ALGER	25	14	D
AMSTERDAM	23	15	D
ATHÈNES	19	12	N
BANGKOK	33	29	N
BARCELONE	18	11	N
BELGRADE	21	8	D
BERLIN	25	15	C
BRUXELLES	25	11	B
COPENHAGUE	22	10	D
DAKAR	25	19	D
GENÈVE	22	10	N
ISTANBUL	15	11	C
JÉRUSALEM	21	11	D
LE CAIRE	27	17	D
LISBONNE	20	14	N
LONDRES	21	10	C
LOS ANGELES	24	14	N
LUXEMBOURG	24	15	N
MADRID	21	9	C
MARRAKECH	25	13	D
MEXICO	22	11	N
MILAN	24	14	P
MONTRÉAL	19	12	D
MOSCOU	24	10	D
NAIROBI	24	16	D
NEW-DELHI	36	26	D
NEW-YORK	21	13	N
PALMA	24	13	C
PÉKIN	27	17	C
RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
ROME	24	14	N
HONGKONG	28	23	C
SÉVILLE	24	15	D
SINGAPOUR	27	24	C
STOCKHOLM	21	6	D
SYDNEY	23	12	D
TOKYO	18	15	D
TUNIS	28	17	C
VARSOVIE	24	11	D
VENISE	24	14	D
VIENNE	24	10	D

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brouillard	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RADIO-TÉLÉVISION

IMAGES — DANIEL SCHNEIDERMANN

Assassinats

COMME convenu, la période *de deuil passée,* le «Bébête Show» était de retour. Avec une paternelle condescendance, Jean Roucas tança d'abord François Mitterrand pour son discours de Nevers : *«Si vous reprochez aux autres d'être agressifs, pourquoi en faire autant?»* Laurent Fabius passait par là, essuyant quelques tasses, puisque pour des raisons obscures il est *caricaturé en femme de* ménage. Il marmonna quelque chose à propos des *«images et des mots qui tuent»,* en une phrase qui reprenait les accusations formulées par lui, la semaine dernière, dans nos colonnes, au lendemain de la mort de Pierre Bérégovoy. *Le malheureux! Le même Roucas* lui envoya à la figure *«les deux mille hémophiles contaminés»,* qui n'avaient été tués, eux, ni par des images ni par des mots. En une réplique, en une seconde, aux yeux de millions de personnes, Laurent Fabius fut donc désigné assassin. Sans précautions, sans nuances, sans procès : c'est lui qui avait tué.

Nul ne peut prétendre savoir ce que Laurent Fabius doit exactement se reprocher dans l'affaire du sang. On ne le saura pas tant qu'il n'aura pas été jugé, si tant est qu'il doive l'être un jour. Il est possible qu'il ait tout tenté pour ne pas l'être, qu'il ne s'y soit résigné qu'acculé. Il est exact qu'il est encore vivant, à la *différence des victimes hémophiles,* et l'intérêt que l'on peut porter à son sort ne doit pas faire oublier tant de morts, qui réclament justice. Mais il demeure que ce soir-là, sans aucune justification d'actualité, pour le plaisir fugace d'une vengeance, on fit de Laurent Fabius un assassin.

Ce n'était ni la première fois ni sans doute la dernière. On rira encore souvent de Laurent Fabius assassin de deux mille hémophiles. Il faut bien prendre, après tout, les sujets de plaisanterie où ils sont. Les parents des victimes auront encore souvent le plaisir de voir le drame de leur vie servir de prétexte aux règlements de comptes des *humoristes de TF 1.*

On avait cru comprendre que le choc du suicide de Pierre Bérégovoy avait conduit les seigneurs de l'humour à s'interroger sur la *nécessité de l'acharnement gratuit.* On imaginait même qu'un petit grain de sable, peut-être, avait pu s'introduire dans ce lieu mystérieux et inexploré qu'est la conscience des machinistes du «Bébête Show». On se trompait. Le «Bébête Show» est une machine sans conscience. Un train aveugle qui gronde sans fin dans la nuit, dans le vacarme mécanique des rires enregistrés.

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mardi 11 mai

TF 1

20.25 Sport : Football.
Quart de finale de la Coupe de France : Saint-Etienne-Marseille ; A 20.30, Coup d'envoi ; A 21.15, Mi-temps et Tiercé ; 21.30, 2ᵉ mi-temps.

22.25 *Magazine* : Durand la nuit.
La voyance.

1.00 Magazine : Le Club de l'enjeu.
Invités : André Lévy-Lang, de Paribas ; Patrick Ricard, de Pernod-Ricard ; Bernard Manigiier, de Compaq France ; Gérard Blandin *(Dix proverbes pour vous enrichir).*

FRANCE 2

20.50 Cinéma : Le Grand Carnaval. ■
Film français d'Alexandre Arcady (1983).

23.10 Magazine : Bas les masques.
Mon nom en haut de l'affiche.

0.25 Journal et Météo.

0.45 Magazine : Le Cercle de minuit.
Présenté par Michel Field.

FRANCE 3

20.45 Série : L'Ami Maupassant.
Aux champs, d'Hervé Baslé.

21.50 ▶ Planète chaude.
La Linea. 1. Le Long du Rio Bravo.

22.45 Journal et Météo.

23.15 Téléfilm :
Les clowns aussi font pleurer.
De Reinhard Hauff (1ʳᵉ partie).

0.40 Continentales.
L'Eurojournal : l'info en v.o.

CANAL PLUS

20.35 Cinéma : La Belle Histoire. ■■
Film français de Claude Lelouch (1992).

23.55 Flash d'informations.

0.05 Cinéma : Céline. ■■■
Film français de Jean-Claude Brisseau (1992).

ARTE

20.40 Soirée thématique : Cirque.
Soirée proposée par Jacques Malaterre.

20.45 Cinéma : Trapèze. ■
Film américain de Carol Reed (1956).

22.30 Documentaire :
Henri Dantès, dompteur.
D'Eric Sandrin.

22.55 Documentaire :
Traditions et nouveau cirque.
De Régine Abadia.

23.50 Documentaire :
Le Cirque sous les minarets.
En Asie centrale, un jeune cuisinier rêve de devenir artiste de cirque.

M 6

20.45 Téléfilm :
Le Retour de Tom Sawyer.
De Paul Krasny.

22.25 Série : Mission impossible.
L'Espion.

23.25 Série : Destination danger.

0.20 Informations :
Six minutes première heure.

0.30 Musique : Flashback.

FRANCE-CULTURE

21.30 Actes de vigilance.
Avec Armando Valladares, Emile Mallet, Cherif El Choubeshy, Fereydoun Hoveyda, Xiao Quiang, Abed Asseli, Elias Frey...

22.40 Les Nuits *magnétiques*.
Les chômeurs : le peuple de l'abîme. 1. La fin d'un monde.

0.05 Du jour au lendemain.
Avec notre collaborateur Francis Marmande (la Mémoire du chien).

0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 30 avril à Radio-France) : Trio pour piano, violon et violoncelle, de Ravel ; Sonate pour flûte, hautbois, clarinette et piano, de Milhaud ; Rhapsodie pour deux flûtes, clarinette et piano, d'Honegger ; Sonatine pour flûte, violoncelle et harpe, de Ravel ; Sérénade pour flûte, violon, alto, violoncelle et harpe op. 30, de Roussel.

22.00 Les Voix de la nuit. Par Henri Goraïeb. Géori Boué, soprano ; Paul Cabanel, ténor ; José Luccioni, baryton ; Roger Bourdin, baryton ; Janine Micheau, soprano. Œuvres de Gounod, Massenet.

23.09 *Ainsi la nuit.* Sonate pour violon et piano en si bémol majeur K 454, de Mozart ; Quatuor à cordes nº 2 en la mineur op. 51 nº 2, de Brahms ; Carnaval de Vienne op. 26, de Schumann.

0.33 L'Heure bleue.

Mercredi 12 mai

TF 1

14.35 Club Dorothée.

17.50 Série : Premiers baisers.

18.20 Série : Hélène et les garçons.

18.50 Magazine : Coucou, c'est nous !

19.45 Divertissement :
***Le* Bébête Show** (et à 0.15).

19.50 Tirage du Loto (et à 20.40).

20.00 Journal et Météo.

20.50 Variétés : Sacrée soirée.
Emission présentée par Jean-Pierre Foucault. Hommage à John Wayne, en *présence de sa femme, Pilar, et de leur fille,* Haïssa. Avec Patricia Kaas, Amanda Lear, Claude Barzotti, Daniel Guichard, Dorothée.

22.45 Reportage : La gauche s'en va...
Le reality-show du départ de la gauche.

0.20 Journal et Météo.

0.30 Série :
Les Enquêtes de Remington Steele

FRANCE 2

15.20 Variétés : La Chance aux chansons.
Michèle Torr et les chansons populaires des *bals* de *France*.

16.15 Jeu : Des chiffres et des lettres.

16.45 Feuilleton : Beaumanoir.

17.10 Magazine : Giga.

19.30 Journal.

20.10 Sport : Football. Finale de la Coupe des coupes, en direct de Wembley : Parme-Anvers ; A 21.00, Mi-temps, Journal des courses et Météo ; A 21.15, 2ᵉ mi-temps.

22.05 Sport : Basket. Finale du championnat de France (4ᵉ match) : Pau-Orthez-CSP Limoges.

23.45 Journal et Météo.

0.05 Magazine : Le Cercle de minuit.
Invités : Hanna Schygulla, Michel Le Bris, Jean-Paul Kauffmann, Tardi.

FRANCE 3

14.43 Le Magazine du Sénat.

14.58 Questions au gouvernement, en direct de l'Assemblée nationale.

16.40 Les Minikeums.

17.28 Magazine : Fractales.
Dossier : les voix artificielles.
Invité : Jean-Claude Carrière, scénariste.

17.58 Magazine : Une pêche d'enfer.

18.23 Jeu : Questions pour un champion.

18.50 Un livre, un jour.
Une autre mer, de Claudio Magris.

19.00 Le 19-20 de l'information.
De 19.09 à 19.31, le journal de la région.

20.05 Jeu : Hugodélire (et à 20.40).

20.15 Divertissement : La Classe.

20.45 ▶ La Marche du siècle.
Magazine présenté par Jean-Marie Cavada. Petits voleurs ont bien tourné, l'exemple de François Truffaut. Invités : Robert Lachenay, ami d'enfance de François Truffaut ; Claude Vega, artiste de music-hall ; Serge Toubiana, directeur des *Cahiers du cinéma* ; José Giovanni, écrivain, cinéaste ; Philippe Druillet, auteur de bandes dessinées ; André Levet *(Ma dernière cavale avec Jésus-Christ)* ; Sylvie Heffinger ; François Martineau *(Fripons, gueux et loubards).*

22.25 Journal et Météo.

23.00 *Mercredi chez vous.*
Programme des télévisions régionales.

CANAL PLUS

15.35 Téléfilm : La Vie en suspens.
De Glenn Jordan.

17.05 Divertissement : Ce soir avec les Nouveaux (rediff.).

17.55 Magazine : Dis Jérôme ? (rediff.).

18.00 Canaille peluche en Tunisie.

— En clair jusqu'à 21.00 —

18.30 *Ça cartoon.*

18.50 Le Top.

19.15 Magazine :
BVP, Baffie vérifie la pub.

19.20 Flash d'informations.

19.30 Magazine : Nulle part ailleurs.
Présenté par Philippe Gildas et Antoine de Caunes. A Cannes.

20.30 Le Journal du cinéma.
Invités : Chiara Mastroianni, Marthe Villalonga, Bertalas, Louis Malle.

21.00 Cinéma :
Un baiser avant de mourir. ■
Film américain de James Dearden (1991).

22.30 Flash d'informations.

22.35 Surprises.

22.45 Sport : Football. Bulgarie-Israël. Match de la Coupe du monde 1994, en différé.

0.25 Le Journal du hard.

0.30 Cinéma : Couples infidèles.
Film français, classé X, de Michel Ricaud (1991).

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —

17.00 Magazine : Mégamix (rediff.).

17.55 Chronique : Le Dessous des cartes.
De Jean-Christophe Victor (rediff.).

18.00 Documentaire :
Histoire parallèle (rediff.).

19.00 *Magazine* : Rencontre.
Barney Bush/Emmanuel Pedler.

19.30 Documentaire :
Destruction d'un paysage fluvial.
L'Acheloos, une tragédie grecque, de Thomas Schultze-Westrum.

20.30 *8 1/2 Journal.*

20.40 Téléfilm : Hugo Wolf.
De Norbert Beiharz.

21.40 Musique : Dietrich Fischer-Dieskau.
Le grand baryton allemand interprète le cycle intégral des Mörike Lieder, *de Hugo Wolf.*

23.00 Documentaire :
UFA, 75 ans de cinéma.
De Hartmut Bitomski (90 min).

M 6

15.25 Magazine : Fréquenstar.
William Sheller.

16.30 Magazine : Nouba.
Chris Isaak, *Little Bob,* Bruce Springsteen.

17.00 Variétés : Multitop.

17.30 Série : L'Etalon noir.

18.00 Série : L'Homme de fer.

19.00 Série :
Les Rues de San-Francisco.

19.54 Six minutes d'informations, Météo.

20.00 Série : Cosby Show.

20.35 Magazine : Ecolo 6 (et à 0.50).

20.45 Téléfilm : L'Ile de la passion.
De Marvin J. Chomsky.

22.35 Téléfilm : Danger... séducteur !
D'Arthur Allan Seidelman.

0.10 Magazine : Vénus.

0.40 Informations :
Six minutes première heure.

0.55 *Magazine* : Nouba.

FRANCE-CULTURE

20.30 Antipodes. Poésie francophone.

21.32 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse.

22.00 Communauté des radios publiques de langue française. Mémoires magnétiques d'Hubert Reeves (5).

22.40 Les Nuits magnétiques.
Les chômeurs : le peuple de l'abîme. 2. Les gagnants sont des fabricants de perdants.

0.05 Du jour au lendemain. Avec Jérôme Peignot (Un printemps à Pékin).

0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 8 décembre 1991 lors du Festival de musique ancienne de Herne) : Symphonie nº 10 en sol majeur, de J. A. Benda ; Symphonie en la mineur, de Zelenka ; Concerto pour flûte, cordes et basse continue en mi mineur, de F. Benda ; Symphonie en ré mineur, de Vanhall, par La Stagione Ensemble.

21.50 Concert (donné le 14 avril salle Gaveau) : Œuvres de Stockhausen, Henze, Dallapiccola, Jolivet, par le Chœur de Radio-France, dir. Dominique My.

23.09 Ainsi la nuit. Quatuor pour piano et cordes nº 1 en ut mineur op. 15, de Fauré ; Sonate pour piano en si mineur, de Liszt ; Salve Regina, de Pergolese.

0.33 L'Heure bleue. Tendances hexagonales, par Xavier Prévost. Le concert : le trio de Claude Barthélémy, guitariste, avec Jean-Luc Ponthieux, basse, Manuel Denizet, batterie. La rétrospective : Claude Barthélémy.

Le Monde

Recevant ses proches pour le douzième anniversaire de son élection

M. Mitterrand approuve l'entreprise de rénovation du PS

M. Mitterrand a reçu à dîner à l'Elysée, lundi 10 mai, une vingtaine de ses « fidèles » pour célébrer le douzième anniversaire de son élection à la présidence de la République. Organisé chaque année, depuis 1983, par Louis Mexandeau, député du Calvados, ce repas réunit traditionnellement les proches du chef de l'Etat. Louis Mermaz, Pierre Joxe, Paul Quilès, Laurent Fabius, Claude Estier, Jean Glavany, Jean-Louis Bianco, Georges Fillioud, André Rousselet, Roger Hanin étaient au nombre des invités de lundi soir.

Selon plusieurs témoins, en réponse à M. Mexandeau, qui s'était interrogé, dans son exposé liminaire, sur l'avenir du socialisme et sur le renouveau du Parti socialiste, en s'inquiétant d'un éventuel changement de nom du PS, évoqué récemment par M. Huchon, le président de la République s'est dit hostile à un tel changement.

L'échec électoral relativisé

Le président a donné son approbation à la procédure des états généraux, engagée par l'actuelle direction du PS, à condition que ceux-ci soient préparés dans la clarté et dans le respect des règles que les socialistes se sont données, et qu'ils soient suivis d'un congrès correct et honnête. Il a invité ses amis à participer à l'entreprise de rénovation du parti.

Le chef de l'Etat a souhaité que les socialistes ne cèdent pas à la logique de la division et de l'éclatement. Il a relativisé l'échec électoral du PS, en rappelant notamment que celui-ci avait connu ses scores les plus élevés au lendemain d'élections présidentielles, et assuré qu'il pourrait se faire de nouveau entendre des Français si ses dirigeants parvenaient à régler leurs problèmes sans arrière-pensées. Il a toutefois précisé qu'il n'entendait pas intervenir dans les affaires du PS et que personne n'était habilité à parler en son nom.

M. Mitterrand a rendu hommage à Pierre Bérégovoy en s'indignant, comme il l'avait fait dans son discours de Nevers, des attaques portées contre *« l'honneur »* de son ancien premier ministre et en rappelant que celui-ci avait déclaré : *« Ils ne me lâcheront pas. »*

Le président de la République a également souligné la bonne qualité de ses relations avec M. Balladur, mais il a estimé que celui-ci pourrait connaître des difficultés avec sa majorité parlementaire.

□ **Perturbations sur le réseau SNCF en raison d'un mot d'ordre de grève de la CGT.** – Le réseau SNCF devait être perturbé, mardi 11 avril toute la journée, notamment sur le réseau de la banlieue parisienne et sur certaines dessertes de province, à la suite d'un préavis de grève de la fédération CGT des cheminots lancé pour protester contre les mesures d'économie décidées par la direction (*le Monde* du 29 avril). Selon la SNCF, tous les TGV étaient maintenus ainsi que le service des trains rapides et express, à l'exception des relations Paris-Brest, Quimper, Granville, Cherbourg, Le Havre, où deux trains sur trois étaient prévus. En Ile-de-France, deux trains sur trois sont attendus sur la banlieue de Paris-Est et trois trains sur quatre sur la ligne C du RER et les lignes de la banlieue Saint-Lazare. Ailleurs, le trafic devait être normal.

Les réactions au plan de M. Balladur et à la présentation du collectif budgétaire

• Dans la majorité

□ **Jean-Louis Debré (RPR) : *« la voie du redressement »*.** – Jean-Louis Debré, secrétaire général adjoint du RPR, a déclaré, lundi 10 mai, que *« le projet de collectif budgétaire rendu public par le gouvernement lundi engage le pays sur la voie du redressement »*. Affirmant que *« l'ampleur des déficits publics justifiait une révision profonde de la politique économique de la France »*, M. Debré juge que *« c'est chose faite »*, car *« les sacrifices demandés aux Français s'inscrivent dans une action de longue haleine qui vise à relancer l'activité et à préserver les acquis sociaux »*.

□ **Philippe Auberger (RPR) : *« courageux »*.** – Philippe Auberger (RPR), rapporteur général du budget à l'Assemblée nationale, a déclaré, lundi 10 mai, que ce collectif est *« un plan courageux, qui propose des mesures très novatrices en ce qui concerne le décalage d'un mois en matière de remboursement de la TVA ou l'allègement des charges sociales des entreprises, notamment pour les bas salaires »*. *« C'est un plan rigoureux,* a-t-il ajouté, *dans la mesure où tout cet effort est gagé soit par économies budgétaires, soit par un effort fiscal supplémentaire demandé aux Français, notamment, pour financer la protection sociale. »*

□ **Jacques Barrot (UDF) : revoir le barème de l'impôt sur le revenu.** – Jacques Barrot, président (UDF-CDS) de la commission des finances de l'Assemblée nationale, a suggéré, lundi 10 mai, au « Club de la presse d'Europe 1 », que la CSG reste non déductible de l'impôt, mais qu'en contrepartie le gouvernement s'engage à revoir le barème de l'impôt sur le revenu. *« La déductibilité totale et immédiate de la CSG n'est pas possible aujourd'hui »*, a-t-il expliqué, et *« la progressivité de l'impôt sur le revenu pénalise les cadres et les cadres supérieurs de manière excessive »*. Pour le reste, M. Barrot juge le plan Balladur *« très équilibré entre la rigueur et le dynamisme nécessaires, courageux, novateur et assorti de perspectives »*. Il le considère comme *« le premier étage d'une fusée »*, dont *« le deuxième étage est l'assainissement en profondeur des déficits de fonctionnement, et le troisième est l'investissement »*.

□ **Philippe Vasseur (UDF) : *« Les problèmes de fond demeurent. »*** – Philippe Vasseur, député (UDF-PR) du Pas-de-Calais et secrétaire général du Parti républicain, a déclaré, lundi 10 mai, que le plan Balladur constitue *« un premier pas »*, qui *« répond à des nécessités conjoncturelles »*, mais que *« les problèmes de fond demeurent »*. *« Il va falloir maintenant s'attaquer aux problèmes structurels »*, a-t-il dit, expliquant que *« le gouvernement doit répondre à une double urgence : d'abord, colmater les brèches les plus graves et le faire tout de suite ; ensuite, relancer l'activité et lutter contre le chômage »*.

• Dans l'opposition

□ **Michel Rocard (PS) : la CSG est *« totalement détournée de son sens »*.** – Michel Rocard déclare, dans un entretien publié par *Libération* mardi 11 mai : *« Je suis profondément choqué de voir la CSG totalement détournée de son sens par M. Balladur. Dans mon esprit, elle devait d'abord répondre à un besoin majeur : donner à notre système de protection sociale un financement moins malsain que celui des cotisations sociales, uniquement fondées sur le travail.* (...) *C'est la raison pour laquelle j'avais présenté la CSG accompagnée d'une suppression, pour le même montant, de cotisations sociales assises sur le salaire.* (...) *Aujourd'hui, je trouve saumâtre de voir la CSG ainsi détournée de son objectif initial, d'autant qu'elle va continuer à porter mon nom, alors que sa philosophie, elle, est bafouée. »* A propos de la déductibilité de l'augmentation de la CSG du revenu imposable, le président de la direction nationale du PS observe que cette disposition est inégalitaire et qu'elle complique les choses. *« D'un impôt moderne et simple dans son principe, on nous fait une nouvelle « usine à gaz »*, déclare-t-il, en laissant entendre qu'une saisine du Conseil constitutionnel, sur le principe de l'égalité devant l'impôt, est envisagée par les parlementaires socialistes.

□ **Martin Malvy (PS) : *« inéquitable et inefficace »*.** – Martin Malvy, président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, a déclaré, lundi 10 mai, que *« le plan Balladur est inéquitable et inefficace »*. *« L'iniquité du plan présenté par le gouvernement est manifeste puisqu'il pèse davantage sur les bas et les moyens salaires que sur les hauts revenus,* a-t-il expliqué. *Avec le gel des salaires et des retraites, d'une part, et les hausses d'impôt, d'autre part, les salariés et les retraités vont être pénalisés deux fois. »* Selon M. Malvy, *« d'autres choix plus équitables auraient pu être faits par l'ISF et la fiscalité sur la spéculation (Sicav monétaires). »*

□ **Pierre Mauroy (PS) : *« Le masque tombe. »*** – Pierre Mauroy, président de l'Internationale socialiste, a déclaré lundi 10 mai, à Aix-en-Provence, en marge d'une réunion des socialistes européens, que *« le masque tombe »*, pour la droite, après la présentation du plan de redressement. *« La droite se trouve prise en tenailles entre son discours d'hier et les réalités d'aujourd'hui »*, a affirmé M. Mauroy, jugeant qu'en matière d'économies *« le gouvernement se contente de poursuivre le gel des crédits que Pierre Bérégovoy avait décidé et n'a trouvé aucune économie nouvelle à réaliser »*. Il a reproché à Edouard Balladur de *« réduire les charges des entreprises sans aucune contrepartie et de décider autoritairement de revenir sur les trente-sept ans et demi de cotisation »* pour les retraites.

□ **Dominique Strauss-Kahn (PS) : *« Aucune de ces mesures n'est contestable. »*** – Dominique Strauss-Kahn, ancien ministre (PS) de l'industrie et du commerce extérieur, a déclaré, lundi 10 mai, sur France-Info : *« Je ne dirai pas que c'est un plan de redressement. Il y a un ensemble de mesures qui sont prises pour quelque 30 milliards de francs et qui visent à soutenir l'activité. Ces mesures de relance ne me paraissent pas mauvaises. Aucune d'entre elles n'est contestable. »* Il a souligné qu'elles *« sont financées par les économies qui avaient déjà été réalisées par le précédent gouvernement »* et qu'il *« n'y a pas de réduction du déficit budgétaire, ce qui semble montrer qu'il est, quand même, moins grave qu'on n'a voulu le dire il y a seulement une semaine »*.

□ **Marie-Noëlle Lienemann : *« une pseudo-relance »*.** – Dernier ministre socialiste du logement, Marie-Noëlle Lienemann estime qu'il ne s'agit que d'*« une pseudo-relance »* et d'un plan *« en trompe l'œil »* fait d'un *« saupoudrage homéopathique »*. *« Le gros du paquet est constitué de cadeaux fiscaux à ceux qui possèdent des biens importants. »*

□ **André Lajoinie (PCF) : *« des mesures scélérates »*.** – André Lajoinie, membre du bureau politique du PCF, a affirmé, lundi 10 mai, après l'annonce du plan gouvernemental, que *« le coup est grave pour les salariés et les couches populaires »*. Il a indiqué que *« les communistes sont décidés à prendre toutes les initiatives afin de faire échec à ces mesures scélérates applaudies bruyamment par le CNPF »*. Dénonçant *« les 100 milliards de francs de ponction fiscale et sociale, pris à la consommation populaire »*, M. Lajoinie a affirmé que le résultat en sera *« une aggravation du chômage, une baisse de la consommation et, au bout du compte, une aggravation des déficits sociaux et des déficits publics »*. Les mesures nécessaires, selon lui, devraient *« frapper les privilégiés »*, en augmentant l'impôt sur les grandes fortunes et la taxation des dividendes des actions des sociétés.

□ **Le MRG : *« distorsions sociales »*.** – Le Mouvement des radicaux de gauche a déclaré, lundi 10 mai, que *« M. Balladur a choisi d'aggraver délibérément les distorsions sociales entre nos concitoyens »* et que *« ce n'est pas en comprimant la demande des revenus les plus bas que l'on fera redémarrer l'économie »*. *« Les Français les plus défavorisés sont encore pénalisés et se sentiront encore plus marginalisés dans une société où la solidarité nationale n'existe plus,* estime le MRG. *M. Balladur cherche à rassurer son électorat naturel : la France des propriétaires et des spéculateurs. »*

□ **Georges Sarre (Mouvement des citoyens) : *« le poids de la crise sur les salariés »*.** – Georges Sarre, député (PS) de Paris, membre du secrétariat national du Mouvement des citoyens, a déclaré, lundi 10 mai, que le plan gouvernemental *« fait tomber sur les salariés le poids de la crise »* et que *« les ponctions massives sur le pouvoir d'achat, malgré quelques dispositions ponctuelles de relance, ne manqueront pas d'entraîner une nouvelle dégradation de l'activité et de l'emploi »*. Pour M. Sarre, *« laisser les frontières ouvertes aux produits en provenance de pays sans protection sociale et à faible niveau de vie ne fait qu'approfondir la crise en France et en Europe, malgré le remède de cheval administré aux Français »*.

□ **Antoine Waechter (Verts) : *« Ce plan ne réduira pas le chômage. »*** – Antoine Waechter, porte-parole des Verts, a déclaré, lundi 10 mai, qu'Edouard Balladur *« a pris les mesures qu'imposaient les déficits de la France et de sa protection sociale »*, mais que *« le gouvernement d'aujourd'hui se saisit des outils du gouvernement d'hier sans avoir l'audace d'aller plus loin »*. *« Le premier ministre réussira, s'il persévère, à assainir les finances publiques,* estime M. Waechter, *mais son plan ne réduira pas le chômage de manière substantielle. Seule une meilleure répartition du travail pourrait atteindre cet objectif prioritaire de toute solidarité bien conçue. »*

∴

□ **Bruno Mégret (Front national) : *« un cautère sur une jambe de bois »*.** – Bruno Mégret, délégué général du Front national, a déclaré, lundi 10 mai, que les mesures annoncées par le premier ministre *« cumulent les inconvénients pour la France et font peser de nouvelles charges sur nos compatriotes sans engager le règlement des grands problèmes qui les accablent »*. *« Pire encore,* a-t-il ajouté, *ce sont les Français les plus modestes qui seront les plus touchés par le choix de l'augmentation de la CSG, alors que l'accroissement de la TVA aurait concerné l'ensemble de la population, y compris ceux qui profitent de façon illégale du système, comme les immigrés clandestins. »* Pour M. Mégret, *« ces mesures ne sont pas à la hauteur des problèmes posés »* et *« représentent un cautère sur une jambe de bois »*.

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Ce numéro comporte un cahier « Initiatives » folioté de 27 à 40

Le numéro du « Monde » daté 11 mai 1993 a été tiré à 565 658 exemplaires.

Demain dans « le Monde »

« Arts-Spectacles » : le Festival de Cannes

Le regard des enfants est le trait d'union de cette quarante-sixième édition du Festival de Cannes. Des cinéastes aussi différents que Jane Campion, les frères Taviani ou Steven Soderbergh filment l'enfance et expliquent ce choix. Egalement : le cinéma en Grande-Bretagne et les réalisatrices des antipodes.

« Éducation-Campus » : l'autonomie des universités en question

Les présidents d'université accueillent avec intérêt mais prudence la proposition de Charles Millon de sortir du cadre de la loi Savary sur l'enseignement supérieur.



Ingénieur
la recherche
vous parle
en dernière page...

هكذ زمن الإمل

Le Monde

INITIATIVES

Contre la fatalité du chômage

Des situations et des hommes démontrent que tout n'est pas perdu. Même quand tout paraît inéluctable, des expériences redonnent espoir

« *IL n'y a pas de fatalité au chômage* », entend-on répéter, ces dernières semaines, au plus haut niveau du gouvernement. Mais le credo serait-il si nouveau ? Personne n'a jamais vraiment baissé les bras devant l'aggravation de la situation de l'emploi, sauf à considérer que seuls les résultats obtenus doivent apporter la confirmation d'une volonté politique forte. Ce serait aussi ignorer la multitude des initiatives prises, à tous les niveaux, y compris individuels, pour tenter de trouver des réponses adaptées, apporter des solutions, et réussir, localement, à enclencher des dynamiques...

Résister à la fatalité, c'est également découvrir – ou redécouvrir – que, contrairement aux tendances naturelles observées, des événements peuvent se produire qui prouvent que tout n'est pas nécessairement perdu. Autrement dit, qu'il peut y avoir des exceptions à la règle, même dans les situations les plus compromises *a priori*. Et, donc, qu'il est possible de réagir.

Par exemple, que ne dit-on pas à propos du risque, mortel pour l'emploi, que constitue le processus irréversible de la délocalisation ? Des industries de main-d'œuvre, le textile notamment, mais aussi le cuir, sont amenées à transférer une partie de plus en plus importante de leur activité à l'étranger, simplement pour survivre. Or, si ce mouvement est bien réel, des révisions ont également lieu en sens inverse.

A Romans, trois des derniers fabricants de chaussures pour femmes, spécialisés dans le luxe, tentent de freiner un exode qui pourrait signifier la perte définitive du savoir-faire technique local. Il y va de la capacité d'un bassin d'emploi à disposer, à terme, d'un personnel qualifié. Plus directement, ils se sont aperçus que, pour la gamme moyenne de leurs produits, le recours à des sous-traitants éloignés se traduisait par des délais de livraison allongés et, surtout, par une moindre qualité, souvent préjudiciable. Pour être davantage « réactifs » et améliorer leurs capacités, pour le réassort, ils ont joué la carte de la flexibilité et de la production assistée par ordinateur dans une nouvelle unité.

Plus exemplaire encore est la démonstration fournie par cet entrepreneur d'origine algérienne qui, depuis dix ans, dans l'Indre essentiellement, ne cesse de créer de l'emploi dans ... la confection, secteur sinistré s'il en est. La raison de ce succès qui fait des envieux dans la profession ? Un équipement en machines ultra-modernes, des ouvrières polyvalentes et capables de s'adapter aux commandes, puis une série de solutions qui dépendent de l'inventivité d'un chef d'entreprise aux aguets. Là encore, la qualité du travail et les délais deviennent des atouts qui ont permis le retour en France de travaux qui étaient auparavant confiés à un atelier marocain. Dans le milieu de la mode, qui suppose de suivre au plus près les emballements de la clientèle, les commerçants sont de plus en plus sensibles à l'argument. N'a-t-on pas retrouvé des mérites au Sentier, symbole caricatural d'un « juste à temps » d'un autre âge ?

MÊME avec des résultats discutables, chaque cas n'étant pas parfait, il arrive que des expériences tordent le cou à des idées reçues ou obligent à nuancer un bilan. Dans le Trégor, le groupe téléphonique Alcatel-CIT a supprimé beaucoup d'emplois, principalement d'ouvriers peu qualifiés. Puis il a recruté ou amené sur place, en moins grand nombre il est vrai, du personnel mieux formé et payé, dont des techniciens. Certes, le déficit en main-d'œuvre demeure. Mais, grâce à l'apport de ce pouvoir d'achat, il semble que l'économie locale ait trouvé un deuxième souffle, ailleurs. Des commerces se sont ouverts, des entreprises artisanales sont apparues. De même, plus probante, l'histoire de Thomson qui se dégage d'une activité et la transmet par essaimage à une nouvelle entité, Geris prouve que l'emploi peut se substituer efficacement à la technologie. Là où il y avait des outils sophistiqués, et du déficit, on trouve des hommes qui travaillent mieux, pour moins cher, et une entreprise profitable.

Est-ce toujours baisser les bras devant la fatalité ? Le groupe Bull, à Angers, a supprimé 1 700 emplois en moins de dix ans. Mais, à partir de 1989, il s'est associé à d'autres partenaires pour créer une mission locale qui a participé à la création de 450 emplois. Bien sûr, si cela ne compense pas, il est tout de même intéressant de voir qu'un industriel se mobilise pour récupérer une partie de ce qu'il détruit. Parce qu'il commence à anticiper par rapport à ses propres décisions, il peut amortir les chocs et tisse avec les PME/PMI de la région un réseau efficace.

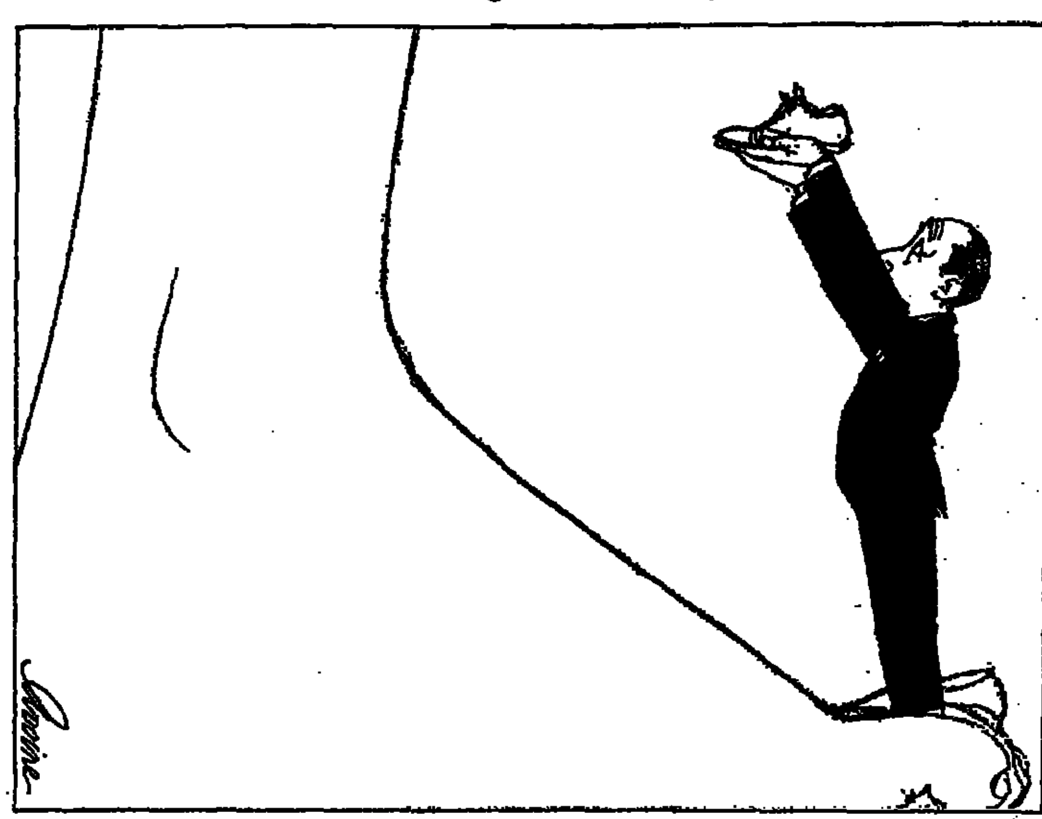
PAREILLEMENT, il est significatif que le sursaut du développement local soit mené, en Poitou-Charentes, par un syndicaliste CFDT, France Joubert, dont tout le monde, depuis le président du conseil régional jusqu'aux patrons, loue l'abnégation. Pas question pour lui de pratiquer la *« récupération »* sous sa bannière. Non, il souhaite rassembler, veut permettre le travail de tous les acteurs responsables de la région au nom d'un seul objectif, l'emploi. En multipliant les structures, Avertir ou l'APER, il est parvenu à entraîner des individus (des chômeurs), des entreprises et des agriculteurs dans une démarche de gestion prévisionnelle, il a su trouver des méthodes pour favoriser des groupements d'employeurs en zone rurale, etc. Parce qu'il a su dépasser les habituels cloisonnements, il obtient des résultats consensuels. Et ça marche, contre toute attente, parce que sans fatalisme.

Alain Lebaube



Du cuir et de l'habileté

Pour maintenir l'activité de la chaussure à Romans, le retour des gammes moyennes



QUARANTE usines dans les années 50 : 3 aujourd'hui. *3 400* emplois en *1981* ; 1 800 en 1991, sans doute 1 500 à la fin de 1993. Voilà planté le décor. *« On n'en est pas à vouloir créer des emplois. Il s'agit simplement de tenter de limiter le désastre ; l'enjeu, c'est de maintenir à Romans son activité traditionnelle : la chaussure »*, explique Philippe Chatain, responsable du syndicat de l'industrie de la chaussure de la Drôme et de l'Ardèche.

Compte tenu d'un taux de chômage de 12 %, l'emploi est la *préoccupation majeure des* pouvoirs publics, en l'occurrence du préfet de la Drôme, tout récemment muté à Paris. Celle des entreprises est bien différente. Mais il se peut que la rencontre entre les deux aboutisse à rapatrier une production jusque-là réservée à l'étranger.

Il reste à Romans trois fabricants de chaussures de luxe pour dames, Stéphane Kélian, Charles Jourdan et Robert Clergerie. La chaussure pour hommes, elle, a déserté depuis belle lurette. Les prix sont proportionnels à la créativité et à la qualité. Il faut savoir que près d'une centaine d'opérations manuelles sont *nécessaires à la fabrication* d'une chaussure haut de gamme.

Ces créateurs ont lancé voici quelques années des lignes moins chères. Espace pour Robert Clergerie, Mosquito pour Stéphane Kélian, son produit à l'étranger. L'Espagne, le Portugal, le Brésil, et, dans une moindre mesure, l'Italie sont propices à une production moins exigeante. Une raison évidente à cela : un ouvrier portugais de ce secteur coûte cinq à six fois moins cher que son homologue français. Son salaire est d'environ 2 000 francs par mois contre 7 500 francs ; sans compter les charges sociales. En outre, les filières clandestines et le travail au noir sont encore monnaie courante dans l'Europe du sud.

Flexibilité, le maître mot

Mais l'internationalisation de la main-d'œuvre n'a pas que des avantages pour les entreprises. Les délais de livraison sont une véritable plaie dans un marché de la mode très réactif où il est capital de pouvoir rapidement satisfaire la demande du consommateur. D'autre part, la qualité pèche souvent.

« Lorsqu'il s'agit d'escarpins tout simples, c'est facile à faire, mais dès qu'apparaissent des brides ou des surpiqûres les problèmes surgissent, explique Robert Clergerie. *Songez que, dans un produit comme la chaussure, la main-d'œuvre représente près de la moitié de la valeur. »*

Les industriels sont donc plutôt favorables à l'idée de rapatrier la fabrication de leur gamme moyenne à Romans. Ils ont bien accueilli la proposition des autorités locales, qui leur ont demandé de se livrer à une étude de faisabilité sur la possibilité de réaliser leurs deuxièmes lignes dans les usines françaises. Il est encore trop tôt pour tirer des conclusions. Mais, d'ores et déjà, un certain nombre de conditions s'avèrent indispensables.

Il faut que les fabricants exploitent en compte propre la plus grande partie de leurs réseaux de distribution. Il faut qu'ils *créent un circuit de vente* court, comme dans le textile, avec trois ou quatre semaines de délai entre la création et la mise *en vente* d'un *modèle*.

« Flexibilité est le maître mot, affirme le responsable de Charles Jourdan. *Nous sommes arrivés à cinq jours de décalage seulement entre la commande et la livraison dans un des magasins de notre marque. »* Faut-il prendre en exemple l'Italie, où les petits artisans, pour répondre à une demande de réassort formulée le samedi, passent leur dimanche à travailler en famille et livrent le lundi matin ?

Moyennant quoi, et avec toute la *prudence qui s'impose*, il apparaît possible de réintroduire une production de masse de chaussures en France tout en respectant *l'obligation* de *rentabiliser* des entreprises. Une cellule de production expérimentale a déjà vu le jour chez Kélian. Pour Clergerie, qui annonce 200 salariés et 210 000 paires par an, le gain majeur apporté par la proximité de la fabrication serait la maîtrise de la qualité.

Les trois fabricants ont mis leurs efforts en commun pour lancer une production assistée par ordinateur en ce qui concerne la découpe des peaux. Ils ont créé à cet effet la Société *romanaise* de *distribution* informatique (SRDI). Un certain marché très luxueux, mais de plus en plus étroit, où le prix ne compte *pas, ne semble, à terme, plus* guère suffisant pour rentabiliser les usines de la région. Michel Garnier, directeur départemental du travail et de l'emploi, évoque pour ce secteur sinistré *« la protection d'une espèce en voie de disparition »*. Il considère comme une mission d'intérêt publique d'aider et d'encourager les industriels à relocaliser.

La chaussure n'est pas seule en jeu : un célèbre maroquinier, Vuitton, achève de peupler ce pôle haut de gamme. Pour Jacques Estour, président de la chambre de commerce et d'industrie de Valence et de la Drôme, *« il ne faudrait pas que, faute de trouver une solution, une tradition de travail du cuir, qui remonte aux tanneries romaines, disparaisse du paysage drômois. Car l'enjeu est de taille : un savoir-faire professionnel unique et propre à la région s'évanouira si nous n'arrivons pas à sauver la chaussure romanaise »*.

Liliane Delwasse

Au cœur du développement local

Bull se met à l'école de la création d'emplois

ETRE à la fois licencieur et créateur d'emplois, dans la même région, simultanément : l'attitude peut surprendre. Elle existe, pourtant, derrière le paradoxe. *La logique ?* Celle d'une entreprise qui décide de s'impliquer dans le développement économique local alors qu'elle pratique elle-même des coupes claires dans ses effectifs. Le groupe Bull a tenté cette expérience à Angers.

En 1989, la situation de Bull dans les Pays de la Loire est déjà inquiétante. Premier employeur angevin, le groupe a ramené, depuis 1982, les effectifs de ses deux établissements – Angers et Joué-les-Tours – de 3 500 à 3 000 salariés. Trois plans sociaux en sept ans. Les effets sont lourds sur le bassin d'emploi et l'image du groupe s'en ressent. Résultat : la direction générale de Bull décide en juin 1989 de créer à Angers une mission locale d'aide à la création d'emplois.

Baptisé mission d'Accompagnement à la création et au développement d'activité (ACDA), ce nouveau département du groupe est confié à un responsable des *ressources humaines de l'usine* d'Angers, Patrick Louat de Bort. *« Dès 1988, la suppression de 500 emplois dans la région commençait à créer un émoi et à inquiéter élus et syndicats*, précise-t-il. *Nous avons alors décidé de montrer qu'un grand groupe peut intervenir comme acteur du développement économique local. »*

Les motivations de Bull sont multiples : un souci d'image, d'abord, mais également la possibilité pour le groupe de construire une expérience locale dont les enseignements pourraient servir sur d'autres sites. D'autant qu'à la fin des années 80 les responsables de l'entreprise savent que les années à venir vont être difficiles. *« Sans avoir à l'époque de certitudes, nous savions que l'environnement économique et technologique nous amènerait à réduire encore les effectifs »*, reconnaît Patrick Louat de Bort.

Reconversion et reclassement

Anticipation, donc, et *« gestion prévisionnelle de l'emploi »* : la mission se fixe au départ l'objectif d'aider à la création locale d'une centaine d'emplois sur dix-huit mois. La méthode est définie avec les conseillers de l'association Développement et emploi : il s'agit d'effectuer une analyse détaillée du tissu économique du bassin d'Angers en repérant notamment les PME et PMI qui possèdent un potentiel de *développement*.

En partenariat avec le comité d'expansion, la chambre de commerce et d'industrie d'Angers et le service économique de la ville, la mission locale de Bull élargit la prospection, multiplie les diagnostics. Une fois les entreprises et les secteurs repérés, la cellule ACDA signe une convention, s'engageant à apporter un soutien financier à des projets précis : études, formations, embauches, matériels, fonds de roulement, investissements, promotions...

« Nous avons accordé une aide moyenne d'environ 10 000 francs par emploi créé », indique Patrick Louat de bort.

Fin 1990, la mission est prolongée puis elle se donne, au cours des deux années suivantes, de nouveaux objectifs. Bull annonce deux plans sociaux en 1991 : fermeture du site de Joué-les-Tours (370 salariés) et 450 suppressions d'emplois à Angers suivies, en 1992, de 500 autres prévues d'ici à la fin 1993. Reconversion et reclassement : telles sont les nouvelles tâches de la mission. *« Les événements nous ont permis de démontrer qu'en investissant dès 1989 dans un réseau relationnel local nous avions plus de facilités de reclassement pour nos salariés trois ans plus tard »*, souligne Patrick Louat de Bort.

En dix ans, les effectifs de Bull dans les Pays de la Loire sont donc passés de 3 500 à 1 800 salariés. De son côté, la mission est intervenue au cours des quatre dernières années dans la création et l'aide au développement de plus de 40 entreprises locales.

En janvier 1993, *Patrick Louat* de Bort évaluait le nombre d'emplois induits par le dispositif à environ 450 dont quelque 20 % ont bénéficié à d'anciens salariés de Bull. *« C'est à partir d'exemples de cette nature*, résume Dominique Thierry, de Développement et emploi, *que l'on prouvera que les entreprises peuvent s'impliquer sur les processus de créations d'emplois au niveau local. »*

Olivier Piot

Quand la machine a tort

L'automatisation n'est pas une réponse universelle

LA lutte était *a priori* plutôt inégale. D'un côté, une « machine spéciale », l'une de ces lignes automatiques de plusieurs dizaines de mètres de long, dont le réglage a nécessité... trois ans. Une chaîne spécialement étudiée de manière à obtenir une productivité maximale en matière de main-d'œuvre. En 1980, Esswein implanté à La Roche-sur-Yon, alors filiale de Thomson électroménager, tombé depuis dans le *giron de l'italien Elfi, pensait* ainsi mettre tous les atouts de son côté afin de rentabiliser son activité de production de paniers de *lave-vaisselle*, pôle complémentaire à son métier de base : la fabrication d'appareils ménagers (lave-linge, fours à micro-ondes, lave-vaisselle).

De l'autre côté, la conviction d'un technicien, Raymond Chateau, responsable, après vingt ans de maison, du service industrialisation tôlerie chez Esswein, qui estime que *« l'automatisation n'est pas une réponse universelle : le client peut finalement en pâtir »*. Les faits lui donnent raison une première fois en 1985 : Esswein lance le lave-vaisselle 45 centimètres, modèle plus étroit que la normale. Les paniers ne sont pas réalisables sur « la » ligne.

Le fabricant décide alors de les acheter à l'extérieur. Premiers doutes, qui se confirmeront en 1990, les commerciaux de l'usine, à l'occasion de la sortie d'un nouveau lave-vaisselle de taille classique cette fois-ci, souhaitent un design différent pour les paniers qui l'accompagnent. Là encore, impossible à réaliser. Raymond Chateau décide de passer à l'action un an plus tard, lorsque la direction d'Esswein le charge d'aller auditer à l'étranger une usine à qui il serait possible de confier en sous-traitance la fabrication des paniers. Dès son retour, il met les chiffres sur la table : ceux analysés au cours de sa mission, mais aussi les siens : il propose de reprendre l'activité, grâce à la solution de l'essaimage. « La » ligne avait *nécessité* au départ un investissement de 16 millions de francs, son projet, 15 millions. Il réussit à convaincre. *En* mars 1992, Métafil, nouvelle société dont le capital est détenu à 34 % par Esswein et à 66 % par la famille Chateau, commence à tourner. Les premières préséries de paniers sortent de l'atelier, revus et corrigés par le nouveau patron aidé de deux de ses anciens collaborateurs d'Esswein, l'un responsable technique, l'autre responsable production, décidés à le suivre dans cette nouvelle aventure. *« Je crois*, explique-t-il, *que lorsqu'on crée une entreprise après une longue expérience professionnelle, il est possible de modifier des habitudes que l'on a toujours considérées comme des erreurs. »*

Objectif prioritaire : la flexibilité. Pas question, donc, de reprendre « la » ligne. Le procès est décomposé en opérations simples, les machines standard privilégiées et assez mobiles pour modifier l'implantation de l'atelier en un week-end si nécessaire. Métafil doit être capable de produire plusieurs modèles de paniers. Le pari est là. L'organisation du travail subit également un toilettage en règle. Quand il fait visiter son usine, Raymond Chateau ne manque pas de faire remarquer la conception retenue : un hangar tout en longueur, qu'il est possible d'observer d'un seul coup d'œil.

Un coût salarial horaire moins élevé

« Les ouvriers voient les camions débarquer la matière première, le fil de fer, et voient à l'autre bout le produit fini, les paniers, être chargés aux embarcadères camions. » Pas de chefs d'atelier ou de maîtrise, la hiérarchie est totalement écrasée. Chaque ouvrier, obligatoirement polyvalent, déclare lui-même tous les jours sur une fiche sa production et sa productivité. Métafil, c'est actuellement 49 salariés, dont 37 attachés directement à la production. *« La » ligne chez Esswein occupait directement 22 personnes à l'activité paniers*, se souvient Raymond Chateau. *Nous avons donc une quinzaine d'emplois en plus. »* Sans que les prix en souffrent, puisque Métafil affiche un coût salarial horaire de 15 % environ moins cher qu'auparavant, différentiel que François Lucas, directeur des ressources humaines de chez Esswein, ne met pas en doute. Plusieurs raisons à cela. La durée de travail hebdomadaire chez Esswein est de 35,5 heures. Chez Métafil, de 39 heures. Les neuf ouvriers d'Esswein qui ont décidé de partir chez Métafil ont obtenu le maintien de leur salaire pendant deux ans. Les autres hommes et femmes ont été recrutés localement. 50 % d'entre eux sont rétribués au SMIC.

Au *bout du compte*, après un an d'expérience, aucun regret de la part des deux protagonistes. Pour autant, Esswein comme Métafil savent que l'essai reste à transformer. La première incertitude tient aux choix qui seront faits de l'autre côté des Alpes. Elfi, le groupe italien qui a racheté en début d'année Thomson électroménager, n'a pas encore dévoilé sa *stratégie*. Quelles productions seront maintenues à La Roche-sur-Yon ? Esswein renouvellera-t-il sa participation dans Métafil ? Deuxième interrogation : Métafil parviendra-t-il à voler de ses propres ailes ? Les conditions d'essaimage ont été particulièrement favorables : locaux loués à la ville, des machines transférées, subventions à l'emploi, etc. Même si la CGT d'Esswein avait condamné le principe de l'essaimage, expliquant qu'il entraînait dans la maison mère la suppression des postes de l'activité paniers, l'opération s'est réalisée sans licenciements. Les efforts de Raymond Chateau et de son équipe portent maintenant sur toutes les diversifications possibles.

« J'y passe plus de 50 % de mon temps. » Les idées ne manquent pas. Celles qu'il est possible d'évoquer : des paniers pour congélateurs, des grilles pour les réfrigérateurs. Et *puis*, celles, confidentielles, destinées à surprendre la concurrence. Au bout : la réussite du pari et non plus 49 salariés mais 150, *« seuil que je me suis fixé pour démontrer que le concept d'atelier flexible est le bon »*. Pour autant, Raymond Chateau ne veut pas faire de son expérience un modèle exportable, arguant qu'*« une entreprise est seule capable de faire ses choix de rentabilité »*.

Marie-Béatrice Baudet

DOSSIER • Contre la fatalité du chômage

Révolution culturelle en Poitou-Charentes

La CFDT bouleverse en douceur les règles du jeu social et invente un consensus de combat pour l'avenir de la région

POUR Jean-Pierre Raffarin, président du conseil régional de Poitou-Charentes, *« cette région connaît un climat partenarial assez développé »* : n'a-t-on pas vu par exemple, à un mois des dernières élections, quelque 1 300 personnes de tous bords travailler pendant deux jours à l'élaboration du projet régional de développement sans que quiconque se serve de ce rassemblement comme d'une tribune électorale ?

Mais de là à penser qu'un *« rôle majeur »* (selon l'expression du président de région lui-même) puisse revenir dans le développement de cet esprit de partenariat à un syndicat de salariés – en l'occurrence la CFDT, – notamment à son secrétaire régional, France Joubert, il n'y a qu'un pas qu'on n'oserait pas franchir si des voix ne s'élevaient de toutes parts dans la région pour confirmer le fait.

« La démarche pour laquelle ces syndicalistes ont opté, explique Jean-Pierre Raffarin, *nous donne à tous la possibilité de regarder l'avenir ensemble. Ils ont réussi à créer un climat de cohésion face aux problèmes de l'emploi et à entraîner dans leur sillage des chefs d'entreprise, des collectivités. Là où voilà dix ans chacun passait son temps à rejeter sur l'autre la responsabilité de tous les problèmes, nous en sommes arrivés à chercher ensemble comment les résoudre... »* Et même s'il subsiste, ici et là, des réticences, ils ont réussi à rallier à leur façon de voir les plus importantes personnalités locales : *« Je fais pour ma part tout ce que je peux pour les aider*, dit le président de région. *Nous essayons de crédibiliser leur démarche et d'entraîner nos partenaires dans leur initiative. »*

Solidarité et non-corporatisme

Un syndicat ouvrier ne se met pas à faire travailler ensemble des patrons et des salariés sans soulever de vagues. France Joubert convient qu'il lui a été difficile, en particulier, de lancer le mouvement parmi les militants salariés agricoles, qui avaient bataillé toute leur vie contre une exploitation très dure. *« Mais*, dit-il, *le monde a changé, dans ce domaine comme dans les autres : le salarié agricole d'aujourd'hui tond la pelouse des résidences secondaires, entretient les abords des autoroutes, s'occupe du camping de la commune plus souvent qu'il n'est vacher ou qu'il ne travaille la terre chez un agriculteur. »*

Lui et ses camarades ont donc refusé de *« se boucher les yeux »* : *« Nous nous sommes dit : il faut repenser notre façon d'agir, trouver des types de relations professionnelles qui répondent aux enjeux d'aujourd'hui. »* Leur option reste celle de toujours : la solidarité. Mais pas celle qui, sous nos yeux, dégénère peu à peu en *« corporatisme, repli sur soi et finalement défense de l'ordre établi »*. La nouvelle solidarité doit être sans frontières, tournée aussi bien vers les travailleurs précaires et les exclus que vers *« le noyau dur de l'entreprise »* (à la sécurité elle-même, d'ailleurs bien fragile désormais). Et son outil est d' *« oser franchir certaines barrières »*, d'oser amorcer un dialogue et une action commune avec ceux *« de l'autre bord »* : *« Je crois*, dit France Joubert, *qu'une société est capable de se réguler à condition que l'on accepte d'y discuter. »*

Encore faut-il qu'il s'agisse d'authentiques débats : *« Les convictions doivent s'affronter*, souligne Jérôme Mattéoli, directeur des ressources humaines des cognacs Hennessy. *Nous refusons de gommer les différences pour aboutir à un consensus « ventre mou »*. L'une des forces de la démarche est qu'elle débouche rapidement sur des actions concrètes : *« Et c'est là qu'une vraie confiance se construit peu à peu. »* Homme de contact, mêlant le franc-parler à l'humour, France Joubert n'a pas peu contribué à faire tomber les méfiances. Débordant d'énergie et de créativité, sachant donner la juste place à son organisation, la CFDT, – présente et active, mais non *« monopolisatrice »*, il a réussi la plus étrange des révolutions : mobiliser autour d'un syndicat ouvrier toutes les forces patronales, administratives, professionnelles d'une région pour l'emploi et contre l'exclusion. Avec déjà d'authentiques succès : comme la création de nouveaux emplois ruraux grâce à la création de groupements d'agriculteurs (et sans doute bientôt d'artisans, voire de cadres...) ; ou la mise au point, avec dix-huit mois d'avance, d'un dispositif global de formation-reconversion pour tous ceux qui travaillent dans le port de pêche de La Rochelle où l'on s'apprête à vivre une modernisation radicale.

Marie-Claude Betbeder

Taïwan-sur-Indre

Un entrepreneur crée des emplois dans la confection

« BEAUCOUP de gens disent que la confection, c'est terminé, moi je ne suis pas d'accord », affirme calmement Ahmed Lardjane, le plus gros employeur de l'Indre dans le domaine de la confection avec 800 à 850 salariés. Et son parcours prouve que, avec du métier, de l'intelligence et de l'astuce, on peut arriver à creuser des « niches » dans des secteurs généralement considérés comme sinistrés.

L'histoire d'Ahmed Lardjane, quarante-six ans, n'est vraiment pas banale. Lorsqu'il débarque de son Algérie natale en 1963, il a dix-sept ans et un CAP de maroquinerie. Il obtient un emploi de manutentionnaire dans une usine de caoutchouc de la région parisienne. Un an plus tard, il se retrouve contremaître dans la maroquinerie, grimpe les échelons jusqu'au stade de directeur technique. Lorsque l'entreprise ferme, il entre comme directeur technique dans un atelier de confection. Trois ans plus tard, alors que l'atelier met à son tour la clé sous la porte, Ahmed Lardjane estime qu'il en a appris assez pour s'installer à son compte.

En 1982, il reprend, à Clion-sur-Indre, une petite entreprise de confection de vingt-cinq personnes, en dépôt de bilan. Il change le parc de machines, réorganise le travail, et l'affaire redémarre. Au bout d'un an les effectifs passent le cap des cent. Il agrandit les locaux ; depuis, tous les ans, il crée une unité de près de vingt personnes. Aujourd'hui, Ahmed Lardjane possède sept usines de confection dont une dans le Cher. Une nouvelle unité devrait s'ouvrir en Indre-et-Loire d'ici l'été, et notre homme, insatiable, est en négociation pour le rachat d'un groupe dans une grande ville. Il envisage de créer une holding pour centraliser la coupe, la prise de commande, l'expédition et mieux contrôler l'ensemble : *« Ça commençait à devenir trop grand, ça m'échappait un peu »*, explique-t-il.

Le secret de sa réussite ? Le patron de La Clionaise Confection (LCC) le dévoile sans problème. Côté matériel : des locaux adaptés à sa production et des machines ultramodernes. Côté salariés, des ouvrières vraiment polyvalentes capables de passer avec la même virtuosité d'un poste à l'autre, et donc de *« faire face à n'importe quel marché qui se présente »*. Côté commercial : une clientèle constituée de centrales d'achat : La Redoute, les Trois Suisses, Les Nouvelles Galeries, Carrefour... *Une règle : ne jamais travailler à* plus de 25 % pour un seul client. Parmi ses atouts également, la taille des unités de production qui lui permet de travailler avec les géants de la distribution qui commandent les pièces par grosses quantités : *« C'est plus facile pour former les chaînes et plus rentable pour nous. »*

Un homme venu d'ailleurs

L'arrivée de cet homme venu d'ailleurs n'a pas fait d'emblée l'unanimité dans la région. On ne voyait pas bien pourquoi lui réussirait là où les autres échouaient. Aujourd'hui, les attitudes sont plus mitigées : *« Maintenant que j'ai réussi, tout le monde vient me voir, les maires, les députés de la région et même du dehors. »* Désormais, les collectivités locales facilitent matériellement son implantation pour créer des emplois sur leur commune. Mais Ahmed Lardjane se plaint de ne pas trouver dans ces communes rurales suffisamment de main-d'œuvre. *« Pas étonnant*, explique l'UDCFDT de l'Indre, *les conditions de travail, les cadences sont telles que les gens ne veulent pas y aller. »*

Serait-ce Taïwan à Châteauroux ? Lorsqu'on lui suggère cette idée, Ahmed Lardjane n'est vraiment pas content. *« Dans mes unités il y a moins de dix immigrés, toutes mes ouvrières sont de la main-d'œuvre locale. Vous croyez que je peux contourner la législation du travail ? »* Certes, le gain de productivité est une préoccupation constante et les ouvrières n'ont guère le temps de bavarder, reconnaît-il. Mais sa compétitivité a décidé un de ses clients à rapatrier en France des articles qu'il faisait fabriquer au Maroc. *« Des astuces techniques nous ont permis de gagner du temps dans la confection de l'article et donc d'abaisser son coût de production. Et même si nous restons un peu plus cher, c'est largement compensé par la qualité du travail et le respect des délais de production. »*

Catherine Leroy

Le sursaut du Trégor

Maintenir une vocation née, il y a trente ans

EN juillet 1962, le monde entier découvre le Trégor. La première transmission d'images par satellite vient de s'y dérouler, reliant Pleumeur-Bodou (Côtes-d'Armor), et les Etats-Unis. Cette prouesse du Centre national d'études et télécommunications (CNET) – laboratoire de recherches de France Télécom, décentralisé à Lannion en 1960 – symbolise un tournant dans l'histoire du Trégor. Car, dès lors, tous les grands industriels des Télécoms viendront s'y implanter (Alcatel, Thomson, SAT-SAGEM, TRT-Philips, LTT, etc.). Le destin de cette région, fruit de la politique d'aménagement du territoire, sera alors étroitement lié, pour le meilleur et pour le pire, à l'évolution de cette industrie dont Alcatel sera le pilier.

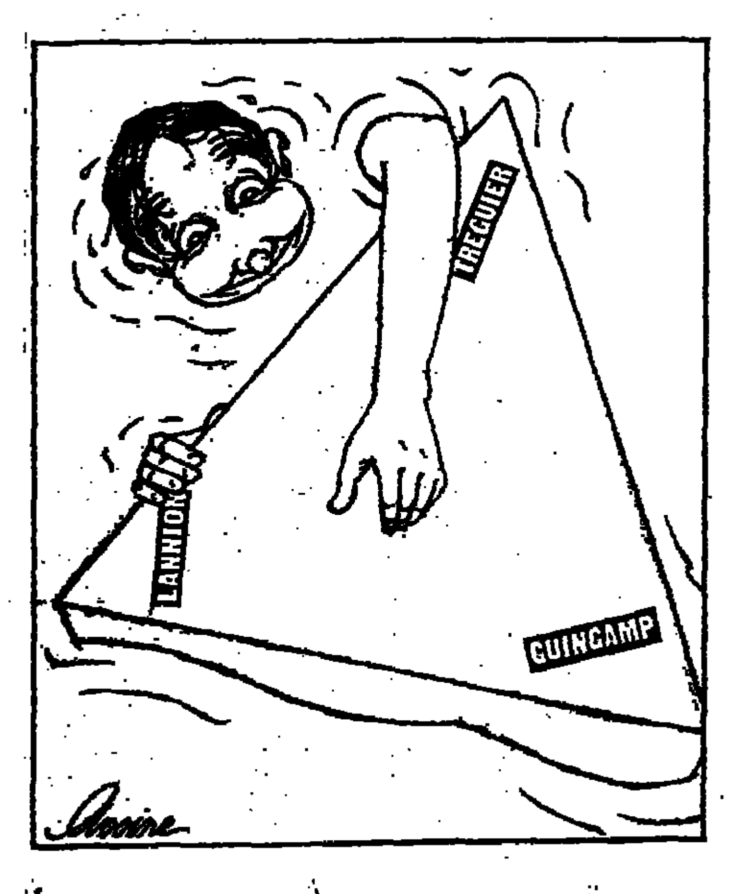
Pour le meilleur d'abord, avec le lancement par les pouvoirs publics du « plan de rattrapage » des lignes téléphoniques dont la France est sous-équipée. Ce sera le grand boom jusqu'à la fin des années 70, qui voit des usines de câblerie se multiplier et l'embauche massive d'ouvriers. Chez Alcatel, qui rachète et fusionne, les effectifs grimpent, entre 1970 et 1983, de 300 à 4 100 salariés répartis entre Tréguier, Lannion et Guingamp. Le triangle d'or. Le pire surgit ensuite, brutalement. Saturation du marché intérieur et mutations technologiques très profondes, deux facteurs qui provoquent d'importantes suppressions d'emplois en production, au profit des postes d'ingénieurs. Un *« électrochoc »*, souligne Georges Le Noan, ingénieur au CNET, président de l'Agence de développement industriel du Trégor (ADIT). Pourtant *« depuis 1976, des syndicalistes tiraient la sonnette d'alarme sur le danger qui guettait une région mono-industrielle »*. Personne n'en tiendra compte. Mais pour Guy Métais, DRH d'Alcatel-CIT, filiale du leader mondial Alcatel-Alsthom, *« si, en télécommunications, il existe encore des emplois dans le Trégor et ailleurs, c'est que ce virage a été bien pris, même s'il l'a été durement »*.

La pêche aux entreprises

Durement, en effet. Dans le Trégor, le groupe divise presque par deux ses effectifs, qui passent ainsi en 1988 à 2 500 salariés. Son usine de Guingamp, qui comptait 1 000 emplois, essentiellement des femmes OS, ferme. En réalité, toutes les entreprises du secteur, ou presque, licencieront et 1 500 emplois d'ouvriers seront perdus, jamais compensés en totalité en dépit de quelques reclassements. *« Les effets* [de la crise] *sont encore réels aujourd'hui au niveau des chômeurs de longue durée »*, estime Jean-Paul Brélivet, maire adjoint PS de Lannion et ancien cadre d'Alcatel. C'est le début des années de colère, de manifestations, à Paris et sur place, qui rassemblent salariés, syndicats, population et élus locaux de tous bords. Mais aussi le départ d'une solidarité salvatrice. Les élus demandent d'abord à l'Etat de sauver le Trégor, mais ils expliquent aussi à la direction générale d'Alcatel *« que les entreprises ont des droits et des devoirs »*, précise Georges Le Noan. Le groupe apportera son appui en participant à des structures de développement local et en aidant des entreprises, notamment les nouvelles PMI, qui embaucheront du personnel d'Alcatel. Mais pour Marcel Lemoing, délégué CGT d'Alcatel Lannion et secrétaire de l'union locale de Guingamp, les initiatives du groupe, avec leur effet d'annonce, étaient *« des arguments pour faire passer la pilule »*. Reste que les élus locaux retroussent leurs manches et créent, en 1985, non sans difficultés, l'ADIT qui rassemble une large palette d'acteurs du terrain. Sa première mission : *« Aller à la pêche aux entreprises en leur disant qu'on n'est pas morts, et renverser l'image négative du Trégor »*, indique son président.

Cinq pôles d'excellence

L'idée d'une « Technopole éclatée » sur le triangle Lannion-Tréguier-Guingamp, avec son aéroport, voit le jour et se renforce de nouvelles PME-PMI, parfois fragiles, qui portent le nombre d'emplois de 300 en 1984 à un millier en 1993, selon l'ADIT. La formation aussi se muscle, surtout à Lannion, avec l'ouverture en 1986, de l'Ecole nationale supérieure de sciences appliquées et de technologie (ENSAT), de nouvelles filières d'IUT et de BTS, ou encore l'Institut de formation d'Alcatel en 1989. Et en octobre 1993, l'Université catholique de l'Ouest ouvrira à Guingamp.



Difficile aujourd'hui de tirer le bilan de ces bouleversements. D'un côté, le Trégor présente l'image d'une région à la pointe de la technologie, forte de 3 000 ingénieurs dont 900 chez Alcatel (contre 530 en 1983) et de cinq « pôles d'excellence » : informatique, électronique, hyperfréquence, optoélectronique, synthèse et reconnaissance de la parole. Jean-Paul Brélivet insiste, lui, sur les investissements de la mairie de Lannion, l'essor de la vie culturelle et sportive de sa ville. Pour sa part, Guy Métais estime *« par intuition »* que entre 1983 et 1993, la masse salariale d'Alcatel est restée stable *« en francs constants »*. Mais d'un autre côté, Guingamp se relève péniblement. Selon la CGT, *« il y a encore quelques mois »*, trois cents maisons individuelles étaient à vendre et le site reconverti d'Alcatel n'accueillerait qu'une centaine d'emplois.

Et voilà maintenant Tréguier qui pleure. Alcatel va en effet transférer cette année son activité internationale sur Lannion, situé à quinze kilomètres de là, soit 500 emplois. Une décision qui prive une zone déjà victime de la désertification rurale de 1 700 000 francs de taxe professionnelle et lui laisse 12 000 mètres carrés industriels vacants que certes le groupe a promis d'aider à reconvertir. Lannion, elle, se réjouit, mais voit aussi Alcatel réduire en permanence ses effectifs, et maintenant l'annonce de 80 suppressions d'emplois en 1993 à la SAT qui touchent toutes les catégories, des OS aux ingénieurs. Attention, prévient Patrick Fournis, maire adjoint CDS de Tréguier et président du SIVOM local : *« Alcatel concentre tout sur Lannion, mais quelle sera la prochaine étape ? Les gens du Trégor ont une crainte réelle pour l'avenir de leur électronique. » « On travaille bien, on est efficaces, mais est-ce encore un critère aux yeux des décideurs ? »* renchérit Hervé Lasalle, délégué CFDT d'Alcatel Lannion.

Pendant ce temps, à Tréguier, le SIVOM travaille : une zone portuaire et une zone agroalimentaire se construisent et du 18 au 20 juin se tiendront les « Trégoriales », un forum du développement local dont la tenue a été décidée le jour de l'annonce du transfert. Histoire de montrer que Tréguier non plus n'est pas mort.

Francine Aizicovici

INITIATIVES

RENDEZ-VOUS

ECHOS

Les classes-industrie

■ Dans le cadre de l'opération Jeunes-Industrie, lancée en 1991, l'UIMM mène une politique de rapprochement entre les jeunes en phase d'orientation et le monde industriel. A l'instar des classes de neige, mer et nature, les classes-industrie sont proposées à des collèges pour favoriser une meilleure connaissance du monde industriel.
Une classe de 4e est accueillie pendant cinq jours par quatre à huit chefs d'entreprise dans un site industriel. Conduite par un assistant de projet extérieur, la classe est organisée en quatre phases : présentation par les industriels et les acteurs, immersion par groupes en entreprise, réalisation pratique et formation du sujet d'étude retenu en atelier, présentation devant le comité d'organisation (chambre syndicale territoriale UIMM, assistant de projet, professeurs, industriels).
Après une première expérience en 1992 réalisée à Avignon, Orléans et Lyon, l'UIMM prévoit onze classes-industrie en 1993.

▶ **Renseignements : MCS Communication, tél. : (1) 47-93-32-00.**

TRIBUNE

Une alliance pour l'expansion

par André Grjebine et Gérard Vanderpotte

UN double engrenage récessionniste se développe à l'échelle mondiale, l'un au niveau de la demande, l'autre à celui de l'offre. Les politiques de désinflation compétitive conduisent les pays qui s'y adonnent à freiner leur demande et réduire leurs coûts de production pour importer moins et exporter davantage. La conjonction de ces politiques provoque un tassement de la demande mondiale. Simultanément, les pays socialement les plus avancés, en premier lieu les pays européens, doivent faire face à la concurrence de pays où la progression des salaires, l'amélioration des conditions de travail et de la protection sociale sont beaucoup plus lentes que les progrès de la productivité.

Les espoirs placés dans une relance allemande sont illusoires. La baisse des taux d'intérêt ne suffira pas à compenser l'effet récessionniste d'une pression fiscale qui devrait s'accentuer pour réduire un déficit des comptes publics allemands qui atteindra cette année près de 6 % du PIB. Au sein de la Communauté européenne, la position allemande interdit toute véritable politique de relance au-delà de la modeste *« initiative européenne de croissance »* qui ne mérite guère son nom. En revanche, parmi les sept pays les plus développés (G7), ceux qui sont tentés par une politique plus expansionniste, mais qui n'osent pas l'entreprendre seuls, sont sans doute majoritaires et peuvent donc coopérer pour se soutenir mutuellement et surmonter ensemble leurs hésitations. Dans la conjoncture actuelle, une relance concertée mondiale est sans doute plus facile à organiser qu'une relance européenne.

Le volet offensif de cette « alliance pour l'expansion » aurait pour objectif de réamorcer une demande mondiale solvable, tout en favorisant un développement plus équilibré des grandes régions du monde. Sous l'impulsion du G7, le FMI pourrait décider une création supplémentaire de monnaie à l'échelle mondiale, par le biais d'une allocation exceptionnelle et de grande ampleur de droits de tirage spéciaux (DTS). Celle-ci ne se ferait pas en fonction des quote-parts actuelles, mais bénéficierait à des groupes de pays qui posent des problèmes particulièrement graves à la communauté internationale : Russie et pays de l'Europe de l'Est, nouveaux pays industrialisés (NPI). Cette aide serait conditionnelle, comme l'a été le plan Marshall en son temps. Les risques de dérapage inflationniste seraient réduits dans la mesure où les capacités de production sont largement sous-employées dans la plupart des pays.

Des mesures seraient également prévues, afin d'une part de limiter la concurrence fondée sur des conditions de travail inacceptables et l'absence de protection sociale, d'autre part d'empêcher les pays tentés par l'austérité de jouer le rôle du « passager clandestin » en détournant à leur profit les effets expansionnistes d'une relance induite par d'autres. Certes, les pays occidentaux pourraient compter sur des modifications des taux de change réels pour réduire, à terme, les excédents commerciaux accumulés par le Japon et faire face à la pression concurrentielle des nouveaux pays industriels. Des politiques monétaires et budgétaires résolument expansionnistes au sein des pays occidentaux permettraient d'accélérer un rapprochement des coûts de production en favorisant une forte appréciation des monnaies du Japon et des NPI vis-à-vis des monnaies occidentales. Encore faudrait-il que des rigidités monétaires excessives et les aberrations du système monétaire international ne freinent pas ces ajustements. Le Japon pratique depuis longtemps une politique de sous-évaluation du yen. L'attachement des pays du SME à la stabilité de leur monnaie par rapport aux monnaies extracommunautaires lui facilite la tâche. En même temps, les pays européens sont tentés de préserver leur compétitivité en comprimant les coûts salariaux, en réduisant leur protection sociale et en « dégraissant » les effectifs de leurs entreprises. Il paraît donc hasardeux de compter exclusivement sur les ajustements monétaires pour aller vers une égalisation mondiale des conditions de concurrence.

MAIS, plus encore que la concurrence des pays à main-d'œuvre bon marché, c'est le détournement des politiques de relance qui fait peser sur l'économie mondiale la menace la plus grave. A l'heure actuelle, seul le Japon est sans doute en état d'appliquer une politique nettement plus expansionniste que ses partenaires, sans craindre qu'un décalage conjoncturel ne provoque un déficit extérieur rapidement incontrôlable. Ses atermoiements n'en sont que plus condamnables. La puissance économique et monétaire des Etats-Unis devrait leur permettre de courir, temporairement au moins, un tel risque, mais le président Clinton paraît aujourd'hui plus hésitant qu'il ne l'était avant d'accéder à la Maison Blanche. Les autres pays attendent que d'autres fassent le premier pas et tous s'enfoncent de concert dans la récession. Dans cette optique, il serait opportun de réactualiser la *« clause des pays à monnaie rare »* inscrite dans les accords de Bretton Woods, mais jamais appliquée. Cette règle prévoyait la possibilité de discriminations commerciales à l'égard de pays structurellement excédentaires (1).

En même temps, pour permettre à l'Allemagne de résorber les effets de la réunification sans porter gravement préjudice aux autres pays européens, le choix pourrait lui être offert entre un flottement du deutsche mark et l'élargissement des marges de fluctuation qui pourraient être portées à 10 % de part et d'autre de la parité. Il s'agirait évidemment de mesures temporaires. Dans l'hypothèse où les autorités allemandes refuseraient de suivre ces recommandations, la charge des interventions visant au maintien du taux de change du mark vis-à-vis des autres monnaies du SME lui incomberait exclusivement, sans que ses partenaires soient astreints de racheter ultérieurement à la Bundesbank les montants en leur propre monnaie que celle-ci aurait acquise.

On nous dira que ces propositions risquent de compromettre la construction monétaire européenne. Mais celle-ci pourra-t-elle se poursuivre si ses principaux membres s'enfoncent dans la crise ? La montée du chômage est sans doute le plus sûr ferment du repli sur soi et du nationalisme. On nous rétorquera également que ces propositions sont irréalistes et que les gouvernements occidentaux seront réticents pour passer des discours sur la nécessité d'une relance mondiale aux actes. Ces considérations pessimistes ne sont pas dénuées de fondement. Mais quelle responsabilité prendraient des dirigeants qui, faute de savoir sortir des sentiers battus et prendre quand il est encore temps des initiatives audacieuses, assisteraient passivement à la décomposition subreptice des sociétés dont ils se sont vu confier la charge !

(1) Cf. Claude Pierre-Brossolette, « La difficile cohabitation des monnaies nationales », *Le Figaro économie*, 12-2-1993.

▶ **André Grjebine est économiste à la Fondation nationale des sciences politiques, Centre d'études et de recherche internationales ; Gérard Vanderpotte est président de l'AFPA (Association pour la formation des adultes) et ancien directeur général de l'ANPE.**

STAGES

Pour consulter l'une de ces offres de stages et plus de 5 000 autres (Bac à Bac + 6), tapez directement : 3615 LEMONDE.
Pour en bénéficier et poser votre candidature, contactez STAG'ETUD, le Service des Stages de la MNEF au : 45-46-16-20.
Les entreprises souhaitant passer une annonce sont priées de contacter le même numéro.

GESTION

□ Secteur : informatique. Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 12 *mois. Ind. : 75 %/SMIC. Forma*tion : bac + 2/3, gestion, informatique de gestion, connaissance en comptabilité, maîtrise de la micro-informatique, avec convention de stage. Mission : intégré au service support clients, vous aiderez les clients dans l'utilisation de leur logiciel de gestion. Offre réf. : 04567.
□ Secteur : distribution. Lieu : la Défense. Date : juin. Durée : 6 mois. Ind. : à définir. Formation : bac + 2/3, école supérieure de commerce, avec convention de stage. Mission : réalisation du dossier « objectifs hypermarché 1994 », établissement de comptes d'exploitation prévisionnels par centre de profit sur douze mois. Offre réf. : 04766.

COMPTABILITÉ

□ Secteur : conseil. Lieu : Le Vésinet (78). Date : immédiat. Durée : 1 mois. Ind. : à définir. Formation : bac + 2, comptabilité, connaissance Microsoft Comptabilité, avec convention de stage. Mission : mettre en place toute la comptabilité et le système de gestion d'une société *en création. Offre réf. : 04728.*

PERSONNEL

□ Secteur : distribution. Lieu : Bagnolet (93). Date : juin. Durée : 6 mois. Ind. : à définir. Formation : bac + 2, gestion du personnel, avec convention de stage. Mission : gestion de la formation, établissement du plan de formation 1994 et des objectifs, gestion des plannings des inscriptions, saisie informatique. Offre réf. : 04779.
□ Secteur : distribution. Lieu : Bagnolet (93). Date : juin. Durée : 6 mois. Ind. : à définir. Formation : bac + 2, gestion du personnel, avec convention de stage. Mission : gestion du recrutement des employés : tests et entretiens, accueil en centre d'apprentissage et suivi des premiers mois. Offre réf. : 04780.
□ Secteur : distribution. Lieu : Brétigny (91). Date : 15 juin. Durée : 4 mois. Ind. : à définir. Formation : bac + 2, gestion du personnel, avec convention de stage. Mission : au sein du service du personnel : assurer le suivi du dossier individuel des salariés depuis leur entrée dans la *société : contrat, pointage, paye,* évaluation. Offre réf. : 04772.

MARKETING

□ Secteur : services informatiques. Lieu : Orsay et environs (91). Date : immédiat. Durée : 2 mois. Ind. : 4 000 F. Formation : bac + 3/4. Ecole d'ingénieur informatique, connaissance d'Unix, MSDOS, X11, Windows 3.1, avec convention de stage. Mission : assistance commerciale de logiciels de réhabillage graphique et développement du portefeuille client sur le fichier déjà existant. Offre réf. : 04486.
Secteur : emploi-conseil. Lieu : Gentilly (94). Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : 1 500 F/mois + commission + primes/%.
Formation : BTS action commerciale ou Bac + 3. Ecole de commerce, maîtrise du téléphone, avec convention de stage.
Mission : Vous aurez à développer notre portefeuille de clients. Véritable consultant, vos interlocuteurs seront de haut niveau (DHR, Dircom...). Offre réf. : 03559.
□ Secteur : conseil. Lieu : Le Vésinet (78). Date : immédiat. Durée : 1 *mois. Ind. : à définir. Formation :* bac + 2, Marketing, connaissance de la micro informatique, avec convention de stage. Mission : étude de marché sur le traitement de la fonction personnel dans les PME de 10 à 100 salariés. Offre réf. : 04727.
□ Secteur : bureautique. Lieu : Saintes (17). Date : immédiat. Durée : 2 mois. Ind. : remboursement des frais. Formation : bac + 2, école de commerce, avec convention de stage. Mission : étude de la concurrence, étude de marché, dans le cadre du management. Offre réf. : 04736.

VENTE

□ Secteur : bâtiment. Lieu : Villeurbanne (69). Date : immédiat. Durée : 1 mois. Ind. : à définir. Formation : bac + 2, vente, connaissance des logiciels Works, avec convention de stage. Mission : assister les commerciaux, prise de rendez-vous, suivi des dossier, suivi administratif et réception des appels. Offres réf. : 04734.

INFORMATIQUE

□ Secteur : électronique. Lieu : Montauban (82). Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : à définir. Formation : bac + 2, informatique, connaissance de la programmation en langage C, avec convention de satge. Mission : développer un programme de configuration en langage C ou Pascal dans un environnement PC et Minitel. Offre réf. : 04746.
□ Secteur : informatique. Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : à définir. Formation : bac + 5, ingénieur informatique, connaissances de Paradox et Clipper, avec convention de stage. Mission : analyse et programmation sous Windows. Offre réf. : 04764.
□ Secteur : informatique. Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 2 mois. Ind. : à définir. Formation : bac + 2, DUT/BTS informatique, connaissance de Lotus Borland, avec convention de stage. Mission : technicien support micro-informatique dans l'environnement Lotus Borland. Offre réf. : 04763.
□ Secteur : Industrie. Lieu : Saint-Brieuc (22). Date : juin. Durée : *3 mois. Ind. : 1 600 F/mois. For*mation : bac + 3, ingénieur informaticien, connaissance d'IBM 36, du langage GAP et GPAO, avec convention de stage. Mission : réaliser l'audit et la mise au point logicielle de GPAO, des statistiques, du cost contrôle. Offre réf. : 04792.

COMMUNICATIONS

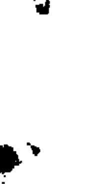
□ Secteur : presse. Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 6 mois. Ind. : à définir. Formation : bac + 3, connaissance des médias, relations publiques, utilisation du Macintosh, avec convention de stage. Mission : aider au suivi de budgets pour des domaines tels que la décoration, le design. Offre réf. : 04729.
□ Secteur : Radiodiffusion. Lieu : Saint-Malo (35). Date : immédiat. Durée : 2 mois. Ind. : remboursement des frais. Formation : bac + 2, connaissance des techniques d'interview, micro-informatique, convention de stage. Mission : collecter l'information et possibilité de réaliser des piges antenne et des interviews dans le cadre de manifestations locales et régionales. Offre réf. : 04781.
□ Secteur : industrie électricité. Lieu : Montreuil (93). Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : 3 000 F. Formation : bac + 4, communication, connaissances TTX Word 55 avec convention de stage. Mission : rédaction d'une documentation d'utilisation d'applications informatiques sur micro-ordinateurs. Offre réf. : 04586.

CHIMIE

□ Secteur : Industrie. Lieu : Saint-Brieuc, Plaintel (22). Date : juin. Durée : 3 mois. Ind. : 1 600 F/mois. Formation : bac + 3/4, école supérieur de chimie, connaissances des polymères, avec convention de stage. Mission : recherche de composants (mousse, film, enduit plastique) de substitution ne contenant pas de PVC et soudable par ultrason. Offre réf. : 04793.

ELECTRONIQUE

□ Secteur : électronique. Lieu : Montauban (82). Date : immédiat. Durée : 2 mois. Ind. : à définir. Formation : bac + 2, BTS électronique, production, avec convention de stage. Mission : structurer les nomenclatures de fabrication. GPAO, saisir toutes les données pour la gestion de production (délais des fournisseurs/temps de fabrication). Offre réf. : 04743.




...e pour l'expansion

LES DIRIGEANTS

Direction générale
Direction générale adjointe - Secrétariat général

CARRIÈRES INTERNATIONALES

Postes basés à l'étranger

CARRIÈRES EUROPÉENNES EN ENTREPRISES

Partenariat avec 9 journaux européens

هكذا من الأمل

SECTEURS PUBLIC ET ASSOCIATIF



LE CNASEA

établissement public national

recrute par CONCOURS

son CHEF DE BUREAU pour CERGY-PONTOISE (95)

Sous l'autorité du délégué régional d'Ile-de-France, vous aurez la responsabilité du bureau chargé des actions de formation professionnelle et de l'emploi.

Dans le cadre de l'organisation de votre unité, vous assurerez la gestion administrative et financière des dossiers en utilisant des procédures informatisées, vous concevrez et réaliserez des études et bilans statistiques, vous encadrerez et évaluerez les personnels du bureau (30 à 40 personnes).

Vous représenterez la délégation régionale dans les réunions externes et participerez avec le délégué régional aux négociations conduites avec les partenaires locaux.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les candidats devront être titulaires d'un diplôme de niveau bac + 5 (diplôme de troisième cycle de l'enseignement supérieur, d'ingénieur des grandes écoles ou équivalent) et retirer un dossier d'inscription à l'adresse ci-dessous. La clôture des inscriptions interviendra le **14 JUIN 1993.**

CNASEA, Service du Personnel, Cellule Concours
7, rue Ernest-Renan, 92136 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex
Téléphone : 46-48-40-42 ■ 46-48-40-51

LA VILLE DE MULHOUSE, 2 200 agents, un budget de 900 MF + 300 MF d'investissement, s'est dotée d'un système d'information de gestion performant. Elle souhaite développer ces procédures afin d'optimiser le service public.

FONCTIONS : La création d'une mission d'audit interne est ainsi à l'ordre du jour.
Votre rôle sera de promouvoir cette nouvelle structure, participant par là même à la détermination des objectifs stratégiques concernant l'ensemble de la gestion de la ville (conception et suivi du système d'information de gestion, analyse de la performance, évolution des tableaux de bord existants et leur hiérarchisation).
La mission d'audit interne regroupera également l'administration du système d'information et la cellule organisation et méthode. Dotée d'une compétence transversale, elle sera directement rattachée au Secrétaire général de la ville de Mulhouse.

PROFIL : Formation grande école de gestion, ingénieur ou équivalent, complétée si possible par une formation en informatique (type MIAGE).
La connaissance des outils micro-informatique est indispensable. Le candidat retenu sera un homme ou une femme de terrain, alliant rigueur, méthode, sens de l'analyse et de grandes qualités relationnelles. Il devra justifier d'une ou plusieurs expériences concluantes dans des organisations similaires (minimum : 7 à 10 ans).

Merci d'adresser votre candidature manuscrite accompagnée de votre CV, d'une photo et de vos prétentions à :
M. LE MAIRE DE MULHOUSE - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
BP 3089 68062 MULHOUSE Cedex - Fax 89/32/59/09

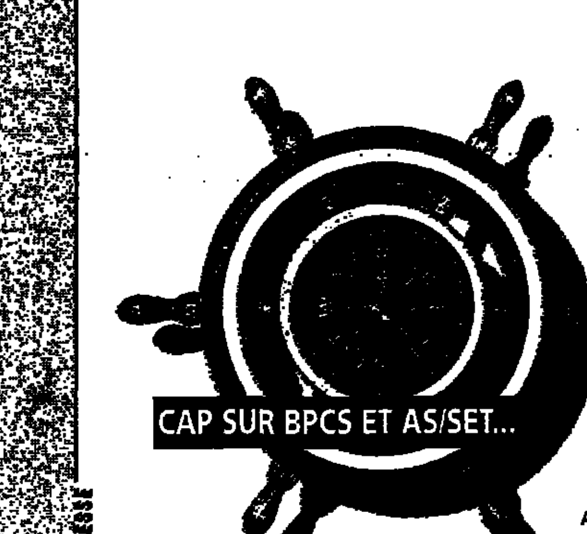


La Ville de Maisons-Alfort
Val de Marne 54 000 habitants recrute un

Attaché

BAC + 3 en gestion, économie ou droit.
Salaire net mensuel de début : 6.900 F.
Horaires variables.
13e mois + prime de vacances.
Merci d'adresser lettre manuscrite + C.V. à Monsieur Le Maire
Hôtel de Ville - B.P. 24
94701 MAISONS ALFORT Cedex.

LE MONDE DES COMMERCIAUX



INGENIEURS COMMERCIAUX

A la base de la réussite d'AGI : la maîtrise, sur plate-forme AS/400, de BPCS® et AS/SET®, un progiciel de gestion industrielle (production, vente, logistique, finance) et un AGL mondialement reconnus. Synergie technique et commerciale, fort esprit d'équipe... les 180 professionnels d'AGI développent leur savoir-faire avec la confiance d'entreprises d'envergure nationale et internationale.

Votre allant, votre dynamisme et votre tempérament de battant font de vous un *commercial de talent et vous ouvrent une fonction-clef au sein de notre structure.* Chargé de vendre nos solutions, votre démarche est globale, de la recherche de nouveaux prospects à la finalisation des contrats. Pour optimiser votre action, vous bénéficiez du succès de produits performants et d'un support technique et logistique entièrement dédié à l'équipe commerciale.

A 25/35 ans, de formation Bac + 4/5 ou équivalent (ESC, école d'ingénieurs...), vous possédez impérativement une expérience significative de la vente de progiciels et de solutions informatiques dans le domaine industriel, idéalement en environnement AS/400. Vous possédez un excellent sens relationnel et une bonne maîtrise de l'Anglais.

Si vous êtes prêt à partager l'esprit d'une société de services et sa réussite, de nouveaux postes sont aujourd'hui à pourvoir à notre siège social.

Merci d'adresser votre candidature à Clare MACKENZIE en précisant la référence CM/C05 à AGI, Département Ressources Humaines, 52 Quai de Dion-Bouton, Tour Horizon, 92806 PUTEAUX Cedex. Vous pouvez également lui téléphoner au 47.76.43.14 pour un premier contact.

AGI
Les Hommes Progiciels

A G I E S T U N E S O C I É T É D U G R O U P E I B S F R A N C E



SCOT CONSEIL
Services de Consultance en Observation de la Terre

TOULOUSE
filiale du CNES spécialisée dans la télédétection recherche son

DIRECTEUR COMMERCIAL

capable de développer le C.A. de la société en optimisant son efficacité commerciale.
De formation supérieure, il aura 10 ans d'expérience commerciale réussie et devra connaître le milieu institutionnel (ministères) et celui des organismes financiers internationaux (CEE, BERD, banque mondiale...).
Anglais obligatoire, une autre langue (espagnol ou allemand) sera un plus.

Merci d'adresser lettre manuscrite, C.V. et prétentions à notre Conseil Christian DEGEILH sous réf. DE304 à : TEAM - Tertial 2
216, route de Saint Simon - 31081 TOULOUSE CEDEX.

team

Marchés financiers

Filiale de la Société des Bourses Françaises.

Nous élaborons et commercialisons des logiciels adaptés aux marchés financiers. Afin de renforcer notre position de leader, nous étoffons nos équipes et recherchons :

1 ingénieur commercial

Commercial et gestionnaire de tempérament, vous développerez et suivrez activement notre clientèle de Banque, dans le cadre des objectifs de notre politique commerciale.

A 28/30 ans, de formation école de commerce, option Finance, vous avez acquis une première expérience de la vente de service, une bonne connaissance des marchés et/ou une solide culture économique. (réf. 326 C2)

2 ingénieurs projet

Chargés de la veille technologique, relais dynamiques entre les services de programmation et les équipes commerciales, vous animerez de nombreux projets, de l'initiation à la gestion des cahiers des charges jusqu'au lancement et à la réalisation des produits.

Diplômés d'une école d'ingénieur, type Centrale, Supelec, IDN, ENSIMAG, ..., vous avez acquis une culture large sur les métiers de la Finance et de la Banque et maîtrisez l'informatique. (réf. 326 D2)

Ces postes basés à Paris recquièrent en sus des compétences techniques, un esprit de service, de réelles qualités de communication et la connaissance de l'anglais. Larges possibilités d'évolution au sein du groupe.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV et rémunération actuelle sous la référence du poste choisi, à notre conseil Alphée à qui nous avons confié cette recherche.

3 rue de Vienne, 75008 Paris.
Conseil de direction



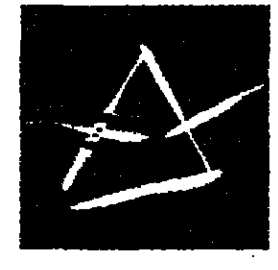
Jeune société dynamique, filiale d'un groupe américain commercialisant du matériel hyperfréquence pour la réception satellite TV
recherche pour la couverture de l'Europe depuis l'aéroport CDG

ALLEMAND ET ANGLAIS LANGUE MATERNELLE OU TRES BON NIVEAU

ATTACHE COMMERCIAL

Poste fixe avec déplacements occasionnels.
Suivi de la clientèle.
Prospection. Salons.
Rémunération *motivante : fixe + variable*

Merci de nous envoyer votre C.V. en anglais, lettre manuscrite en anglais à l'adresse suivante :
CALIFORNIA AMPLIFIER
15, rue de la Belle-Borne. B.P. 10003
95722 ROISSY-CHARLES-DE-GAULLE Cedex



LOCAPLUS

Société leader dans la location financière de biens d'équipement, filiale d'un important groupe d'assurances

RECHERCHE

UN CADRE COMMERCIAL DE HAUT NIVEAU

spécialiste de la location financière

En relation étroite avec des fournisseurs de matériels d'équipement, il sera chargé, sous l'autorité du Directeur commercial, de développer une politique locative avec ces fournisseurs.

Diplômé de l'enseignement supérieur (formation ingénieur ou grande école commerciale), âgé de 30 à 35 ans, il bénéficie d'une expérience de 5 à 7 ans dans le domaine de la location financière ou du crédit-bail.

Lieu de travail : région parisienne.
Fréquents déplacements en province.

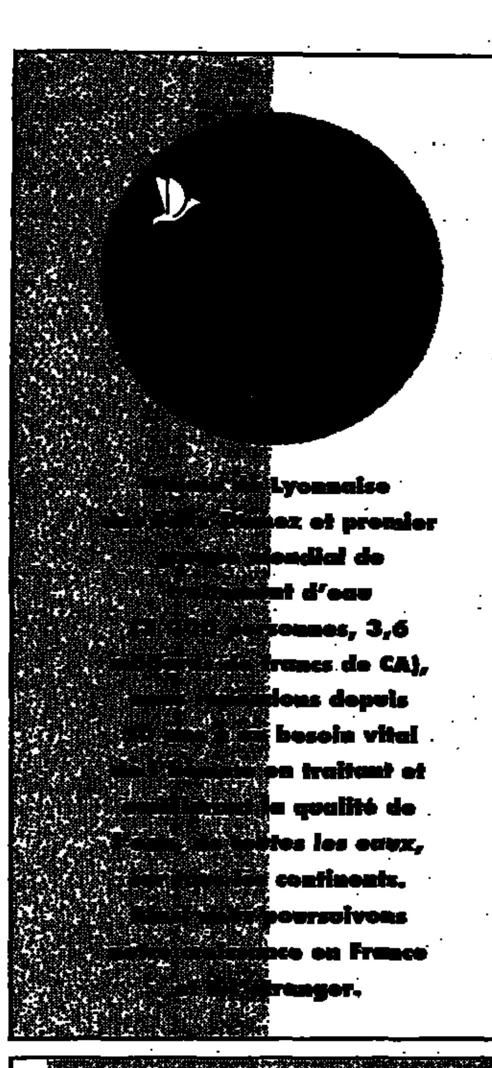
Rémunération en fonction de l'expérience.

Adresser candidature manuscrite et prétentions avec CV à :

M. LANCE, LOCAPLUS
86/90, rue du Dôme - 92513 Boulogne-Billancourt Cedex

هكذا من الأصل

ADMINISTRATION DES ENTREPRISES



La Direction Administrative et Financière se renforce.

CHARGÉ DE MISSION "CONTRATS INTERNATIONAUX"

En relation étroite avec les ingénieurs d'affaires, vous participez à la gestion d'une partie de nos contrats à l'étranger sous les aspects comptable, fiscal et financier. *Vous serez chargé de l'assistance et du contrôle de gestion* des implantations étrangères (succursales) ainsi que des relations avec les partenaires et autres organismes locaux (clients, fournisseurs, administrations, ...)
A 30 ans environ, de formation supérieure école de commerce (option finances et *comptabilité)*, DECS, ou *ingénieur expérimenté dans le domaine du contrôle* financier, votre expérience opérationnelle de quelques années en entreprise vous a familiarisé avec les problèmes juridiques, comptables et financiers des contrats, de préférence dans le secteur des T.P.
La pratique de l'anglais est indispensable et la connaissance d'une 3e langue est un atout pour ce poste impliquant de nombreux déplacements à l'étranger. (Réf. LM 179)

ADJOINT AU RESPONSABLE CONSOLIDATION

Chargé de l'organisation et des travaux de la consolidation du Groupe, vous suivez également les procédures en liaison avec les filiales.
Pour ce poste évolutif, vous êtes diplômé d'une école supérieure de commerce + DESCF complet et vous avez une expérience acquise soit dans une fonction similaire (de préférence dans un domaine proche des T.P.), soit dans un cabinet d'expertise ou d'audit. Vous maîtrisez l'outil informatique et parlez anglais couramment; la connaissance de l'espagnol ou de l'allemand est un atout. (Réf. LM 165)

CONTRÔLEUR FINANCIER

Homme d'ouverture, de contact, mais aussi de grande rigueur vous devez maîtriser le reporting, le contrôle et l'assistance d'une partie de nos 20 filiales étrangères que vous visitez régulièrement.
A 30 ans environ, vous avez une formation supérieure école de commerce (option finances et comptabilité), DECS, ou ingénieur avec une pratique du contrôle financier ou de l'audit. Votre première expérience opérationnelle de quelques années, soit en entreprise idéalement proche du secteur des T.P., soit en cabinet d'audit, vous a familiarisé avec la gestion d'entités décentralisées. L'anglais est indispensable et la connaissance de l'espagnol ou de l'allemand souhaitée. *(Réf. LM 104)*

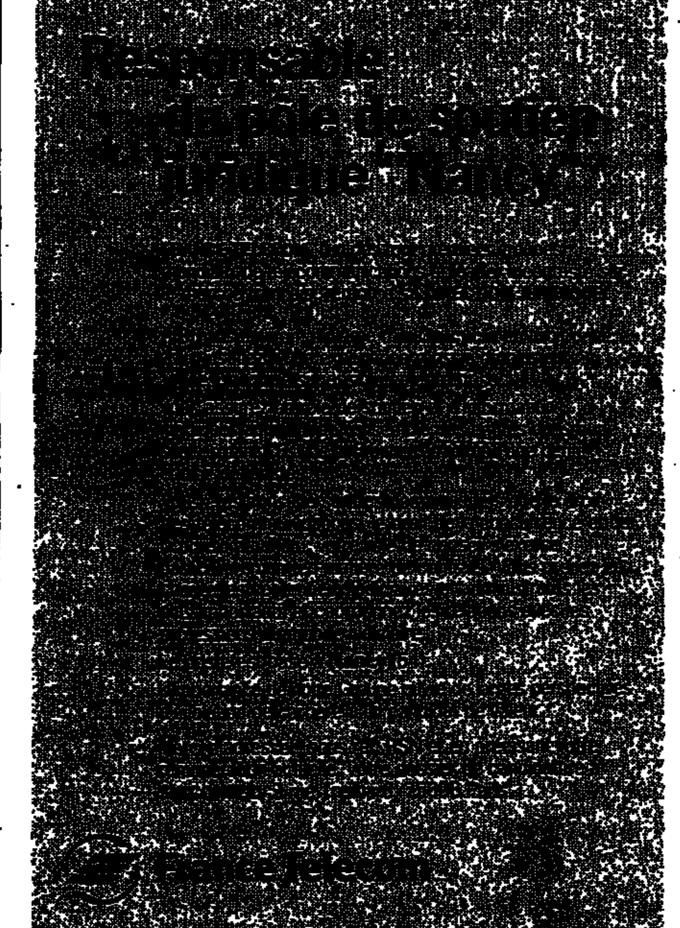
ADJOINT AU CONTRÔLEUR DE GESTION FRANCE

Homme de contact, d'écoute, de dialogue mais aussi de rigueur, vous assistez le contrôleur de gestion de la maison mère dans l'établissement et le suivi des budgets, dans la conception et la réalisation des tableaux de bord et du plan à moyen terme. Vous participez à des missions d'audits financiers, au suivi du reporting et du contrôle des filiales françaises du Groupe.
Jeune diplômé d'une école de commerce (HEC, ESSEC, ESCP ou ESCAE), vous maîtrisez les outils informatiques. Votre sens relationnel est un atout. (Réf. LM 169)

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite et C.V.), en précisant la référence du poste choisi à Degrémont, Blandine Dejean, 183 avenue du 18 Juin 1940, 92508 Rueil-Malmaison Cedex.

Jonction





MEDIA-SYSTEM



FWCEE

FOSTER WHEELER CONCEPTION ETUDES ENTRETIEN

Société d'ingénierie (certifiée AFAQ/ISO 9001), filiale d'un groupe américain, spécialisée en pétrole, pétrochimie, chimie fine/pharmacie, recherche pour son siège à Paris

Juriste Opérationnel

Votre profil :

- *Pour ce poste de haut niveau, vous avez une solide formation* juridique en droit des affaires, complétée par une expérience réussie en entreprise.
- Vous avez acquis de bonnes connaissances en matière de *fiscalité et financements internationaux pour appréhender les* projets export dans leur ensemble.
- Vous êtes parfaitement bilingue anglais.
- Rigueur, créativité et dynamisme sont des atouts indispensables.

Le futur cadre de votre mission :

- Vous intervenez en tant que conseil auprès des différents départements dans tous les projets et contrats qui engagent la *société*.
- Vous participez à la préparation, la rédaction et la négociation des contrats avec les donneurs d'ordre, des accords de coopération inter-entreprise.
- *Vous êtes impliqué dans toutes les interventions de la société* dont vous êtes le garant sur le plan juridique.

Merci d'adresser votre dossier de candidature : lettre manuscrite, CV, *photo et prétentions sous la réf.* MO/1093 à FOSTER WHEELER CEE DRH - 31/33, rue des Bourdonnais 75024 Paris Cedex 01.

Carré Turenne

Vous connaissez certainement Sealink au travers de ses navires qui traversent la Manche, mais savez-vous également que nous opérons sur un marché en pleine expansion. Pour notre siège Parisien nous recherchons un :

— *Juriste Maritime* —

Bilingue Anglais Maritime

Sous l'autorité des Directeurs Armement et Juridiques votre mission aux multiples facettes vous amènera à prendre des responsabilités dans les domaines suivants :

- *Assurances maritimes et terrestres (négociation des contrats assurance des navires, règlement des sinistres ...)*
- *Droit Social et Maritime (suivi des textes officiels et réglementaires, procédures d'applications, contrôle de gestion du personnel navigant)*
- *Vente-Achats Affrètement des navires*
- *Animation d'une équipe.*

De formation juridique, vous avez acquis une expérience significative (4/5 ans) dans le droit maritime.

Au carrefour de multiples services de la société, votre grande faculté d'adaptation doublée d'une curiosité de tous les instants, d'un esprit critique, s'avèrent indispensables pour retenir notre attention.

Pragmatique, vous possédez une réelle aisance à communiquer ainsi qu'une facilité à gérer une grande diversité de tâches.

Enfin, une bonne culture générale, alliée à une maîtrise de l'outil informatique sont vivement appréciées.

Adressez votre dossier de candidature à ***SEALINK*** *- 3, rue Ambroise Paré - 75475 PARIS Cedex 10.*

SEALINK

ORC CONTESSE

Adjoint au département fiduciaire, du mécénat et des fondations

FONDATION DE FRANCE

Vous participerez à l'instruction des dossiers de création des fondations et assurerez le suivi financier et l'analyse des projets de subventions de ces organisations, en étroite relation avec les autres départements de la Fondation de France.
Interlocuteur privilégié des fondateurs, donateurs et prescripteurs, vous leur apporterez un réel conseil technique. Vos qualités relationnelles favoriseront vos contacts à tous niveaux.
A 28/30 ans, votre formation (Droit, IEP, Gestion) et une première expérience dans un métier de conseil ou de services vous rendront rapidement opérationnel.
La maîtrise de l'anglais et de la micro-informatique est vivement souhaitée.
Merci d'adresser CV, lettre manuscrite et prétentions, sous référence ADJ, à Fondation de France, 40 avenue Hoche, 75008 Paris.

MEDIA-SYSTEM

Aujourd'hui, LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS est au service de 267.734 entreprises sur Paris et sa region et gère un budget de 3 milliards de F.

Son rôle est multiple : consultatif, appui aux entreprises, enseignement, gestion d'équipements publics.

Mais la C.C.I.P., ce sont aussi de prestigieuses filiales – Palais des Congrès, Parc des Expositions Paris-Nord Villepinte – et, à travers ses réalisations, la maîtrise des technologies de pointe.

Le Centre d'Observation Economique (23 collaborateurs) est un centre de conjoncture nationale et internationale. Concepteur d'un certain nombre de baromètres, il apprécie et analyse la situation économique présente et élabore des prévisions à court-moyen terme.
Il recherche

Economiste

Au sein de la Division Conjoncture et Prévisions, vous êtes chargé du suivi et de l'analyse des questions sectorielles et des pays d'Europe du Nord. (Réf. ALM05257)

Macro-économiste

(contrat à durée déterminée)

Au sein de la Division Conjoncture et Prévisions, vous êtes particulièrement chargé du suivi des matières premières et de certaines zones géographiques. (réf. ALM05258)

Diplômé(e)s d'un 3ème cycle universitaire ou équivalent, vous avez une première expérience. Connaissance de l'anglais souhaitée.

Merci d'adresser votre candidature en indiquant la référence choisie à la C.C.I.P. – D.R.H. – 8, rue Châteaubriand – 75008 PARIS.



CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS

هكذا من الاصل

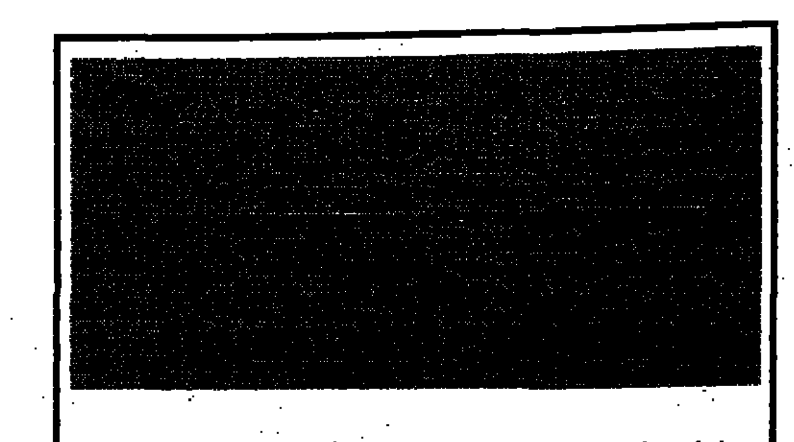
ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

Fiscaliste

FRANCE TELECOM recrute pour sa Direction des Programmes et des Finances un(e) collaborateur(trice) du responsable du Département.
• Vous avez en charge le suivi de la législation fiscale et son analyse. • Vous rassemblez les informations nécessaires aux besoins de la fiscalité propre à France Telecom, en organisant les procédures internes. • Vous préparez les déclarations d'impôt sur les sociétés.
Diplômé(e) d'études supérieures de fiscalité (DESS), vous avez une expérience de [illegible] ans dans une grande entreprise. Un DECS serait un plus. Une parfaite connaissance technique, une bonne faculté d'adaptation, un esprit d'initiative, le sens du contact sont des atouts indispensables. Connaissance de l'anglais nécessaire.
Pour ce poste localisé à Paris (quartier Montparnasse), merci d'adresser votre dossier de candidature sous référence [illegible] à Media System, 6 impasse des Deux Cousins, 75849 Paris Cedex 17, qui transmettra.

France Telecom

MEDIA-SYSTEM



Assistant du rédacteur en chef, vous serez chargé de rédiger une lettre hebdomadaire d'informations juridiques dans le domaine de la gestion de patrimoine et de l'ingénierie financière. Le succès de cette publication réside dans l'exactitude, la rigueur et le caractère pratique de son contenu. Vous interviendrez dans d'autres supports du Groupe, et notamment dans sa revue juridique très novatrice.

Après un **DEA de droit civil**, vous avez au moins deux à trois ans d'expérience de pratique rédactionnelle dans le domaine juridique. Vous souhaitez un poste stable et enthousiasmant dans une société qui pourra vous faire évoluer.

Le poste est basé au sud de Paris.

Merci d'adresser votre dossier de candidature à notre Conseil ORNICAR - 10, rue Portalis - 75008 PARIS, en précisant vos prétentions et en indiquant sur l'enveloppe la référence B/920.

ornicar
GROUPE H&C CONSEIL

PME en forte croissance - PARIS

JEUNE DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Pour compléter une équipe de direction motivée

Une solide santé financière, une gamme de produits leaders sur leur marché, un outil de production performant, sont parmi les atouts qui nous permettront de réussir **notre croissance et le développement international** que nous avons entrepris.

En liaison directe avec notre Président, vous prenez en charge l'intégralité des fonctions classiques d'une D.A.F pour l'ensemble de notre Groupe en France et dans nos filiales européennes (comptabilité, gestion, trésorerie, personnel, juridique et fiscal,...). Vous participerez à la définition et la mise en oeuvre d'une **politique financière** au service de notre stratégie de développement.

A 35 ans environ, après une **formation supérieure en gestion** (Ecole de commerce, Dauphine, MBA, ...) et quelques années d'audit, vous avez plusieurs années d'expérience de la fonction, acquise dans une entreprise **industrielle et commerciale à vocation internationale.**

Vous parlez l'anglais et si possible l'allemand.

Au-delà de votre compétence, nous attendons de vous une personnalité forte, un esprit ouvert et créatif, le sens de la stratégie, l'envie de vous intégrer à une équipe de direction efficace et performante *pour réussir un projet de développement ambitieux.*

Merci d'envoyer votre dossier complet (lettre manuscrite, C.V, photo et rémunération actuelle) à notre Conseil sous référence D.DAF.11.

38, rue Vauthier 92100 BOULOGNE.



Lincoln Associés

PARIS • LONDRES • NEW-YORK • FRANCFORT • MADRID • UTRECHT

Debis

Secrétaire général adjoint

Notre organisme professionnel semi-public employant 75 personnes et regroupant 430 adhérents de très solide réputation renforce ses structures. Dans le but de perfectionner notre service auprès de nos membres situés à Paris et dans les départements de la petite couronne, nous créons la fonction de secrétaire général adjoint.

Votre mission est de contribuer à améliorer le fonctionnement et développer une profession en pleine mutation. A ce titre, vous :
• êtes garant de la qualité des informations juridiques, immobilières et financières diffusées à nos adhérents,
• synthétisez nos moyens de connaissance et de contrôle des entreprises adhérentes,
• mettez en place et développez un audit et une réelle assistance auprès de nos membres,
• suscitez leur dynamisme.

En fonction de vos aptitudes et du succès de vos missions vous pourrez très rapidement devenir notre Sociétaire Général.

Agé de 40 ans environ, de formation supérieure en droit, gestion et comptabilité, vous avez une bonne expérience du management et de l'audit et une grande aisance dans les contacts.

Poste évolutif basé à Paris.

Merci d'adresser CV, photo et prétentions sous référence 1177 à notre conseil, Bernard Krief Recrutement, BP 186-07, 75326 Paris Cedex 07.



BERNARD KRIEF RECRUTEMENT
Un département de Bernard Krief Consulting Group
Washington Moscou Bruxelles Paris

OPERATEUR MARCHE MONETAIRE FRANCS

Important établissement financier, nous souhaitons renforcer notre salle des marchés.

Rattaché au responsable de la salle des marchés, vous intégrez l'équipe Trésorerie Francs et intervenez sur l'ensemble des produits de bilan et de hors-bilan.

De formation supérieure, une première expérience professionnelle réussie d'au moins trois ans vous a permis de consolider votre connaissance des marchés de taux et vos compétences en mathématiques financières.

Vous maîtrisez également la micro-informatique.

En fonction de vos résultats, des responsabilités élargies pourront ultérieurement vous être confiées au sein de la salle des marchés ou de notre Groupe.

Merci d'adresser votre dossier de candidature : lettre manuscrite, CV, photo et indication de votre rémunération actuelle sous la réf. 9233 à l'Agence CARRE TURENNE - 129, rue de Turenne 75003 Paris qui transmettra.

Carré Turenne

Leader mondial des radiocommunications, Motorola commercialise les systèmes les plus performants du marché. Pour accompagner son développement, Motorola recherche deux

CONTROLEURS DE GESTION SENIOR

De formation école de commerce, vous disposez d'une expérience de 3/4 ans en contrôle de gestion, de préférence dans un environnement comptable anglo-saxon et vous maîtrisez parfaitement l'anglais. Vous prendrez en charge l'analyse et le reporting des activités de distribution et, en fonction de votre spécialité :

• **Vous élaborerez les budgets et les prévisions** en coordination avec les opérations France et le siège européen ainsi que les procédures d'audit interne pour les activités de vente et les stocks. Vous assurerez également le support aux opérationnels. (Réf. CGS 1)

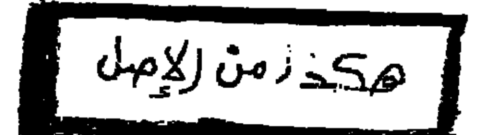
• **Vous serez responsable de la valorisation des stocks** de fin d'année et des provisions correspondantes. Vous interviendrez également en support du contrôleur Europe du Sud et superviserez les travaux de clôture de la comptabilité analytique. (Réf. CGS 2)

Autonome, rigoureux et respectueux des délais et des procédures, vos qualités relationnelles feront la différence. La connaissance des gros systèmes IBM serait un plus.

Merci d'adresser votre dossier de candidature à MOTOROLA SA, Direction du Personnel : 1, rue Jacques Rueff - 92182 Antony Cedex.



MOTOROLA
Radiocommunications



ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

GROUPE INDUSTRIEL DE 6 500 PERSONNES, RÉALISANT UN CA DE 4,2 MILLIARDS DE FRANCS, RECHERCHE

Gestionnaire Assurances

Au sein d'une petite équipe (3 personnes), vous proposez et mettez en œuvre un programme d'assurances et de garanties adapté aux risques du groupe. Dans ce but, vous analysez les risques actuels et futurs des différentes sociétés du groupe, étudiez l'évolution des programmes d'assurances, auditez les polices et proposez la mise en place de nouvelles couvertures.
Vous participez aux négociations de renouvellement des polices et, en liaison étroite avec le chef de service, prenez en charge les dossiers "sinistres" et les travaux d'expertise.
Titulaire d'une maîtrise de droit privé complétée par un DESS assurances (ou un diplôme d'un institut d'assurances) et âgé d'environ 30 ans, vous avez une expérience d'au moins 3 ans en entreprise, en cabinet de courtage ou en compagnie d'assurances. Votre rigueur alliée à votre sens du contact et vos capacités de négociation vous permettront de travailler efficacement tant avec les responsables opérationnels du groupe qu'avec les interlocuteurs externes (courtiers, avocats, experts).
Pour ce poste basé à Paris, nombreux déplacements et disponibilité sont à prévoir.
Merci d'adresser votre candidature (lettre, CV et prétentions), sous réf. 42706, à Média-System, 6 impasse des Deux Cousins, 75849 Paris Cedex 17, qui transmettra.

MÉDIA-SYSTEM



Grand groupe industriel d'envergure mondiale (15 000 personnes), présent dans plusieurs secteurs de haute technologie, nous renforçons le service fiscal de notre siège social.

Au sein de ce service, rattaché à la Direction financière du groupe, vous serez chargé :
• d'intervenir en support technique auprès des unités du groupe pour l'ensemble de leurs obligations fiscales; de suivre plus largement toutes les opérations à incidence fiscale et apporter le conseil approprié dans le cadre de la politique fiscale du groupe (contrats, acquisitions, restructurations, instruction et suivi des contentieux);
• de traiter les aspects de fiscalité internationale auxquels sont confrontées les filiales et unités (en relation et avec l'aide des consultants locaux).
A 25-30 ans, de formation supérieure en fiscalité, vous possédez impérativement une première expérience de 2 à 5 ans en entreprise ou en cabinet, et parlez couramment anglais.
Si, par ailleurs, vous êtes rigoureux, animé par une véritable force de proposition et un goût du travail en équipe, soucieux d'obtenir des résultats concrets et désireux de vous investir dans des projets d'envergure, vous êtes le candidat tout désigné pour ce poste particulièrement polyvalent, basé à Paris.
Merci d'adresser votre candidature, sous réf. 42687, à Média-System, 6 impasse des Deux Cousins, 75849 Paris Cedex 17, qui transmettra.

MÉDIA-SYSTEM

SECTEURS DE POINTE

Production - Informatique - Haute technologie

Un partenaire européen pour des télécommunications mondiales

Network Designer

Ingénieur Réseaux Confirmé

Anglais courant

BT est un des plus grands opérateurs de Télécommunications dans le monde.
Notre envergure internationale nous permet d'offrir aux grandes entreprises des solutions globales. Dans le cadre de notre développement, nous recherchons un NETWORK DESIGNER

Votre mission : ☐ vous participez à l'élaboration des plans de développement de l'infrastructure d'un réseau pan-européen de transmissions de données ☐ vous définissez l'architecture adéquate et la faites évoluer ☐ vous étudiez les flux de trafics existants et prévisionnels dans le but de dimensionner et d'optimiser les performances de ce réseau.

Vous avez : ☐ une formation d'ingénieur ☐ une expérience confirmée dans l'exploitation de réseaux, de préférence chez un opérateur ☐ un très bon niveau d'anglais ☐ de la rigueur ☐ la passion de la qualité ☐ une forte capacité à être à l'aise dans un environnement très évolutif.

Ce poste est une opportunité d'intégration dans un groupe international de très grande envergure dont l'ambition et les moyens en Europe laissent envisager de larges possibilités d'évolution et de développement professionnel.

Pour un entretien individuel avec la société le vendredi 11/06/93, merci d'adresser ou télécopier CV, lettre et photo à notre conseil :
OPTEAMAN
114 bis, rue Michel-Ange - 75016 PARIS.
Fax : (1) 40 71 28 41 en indiquant la référence 2247 sur la lettre et sur l'enveloppe.

La Défense

BT

Deb's

Chef de projets méthodes assemblage

ECP - ENSAM - ENPC

Pour découvrir la voiture de demain, le mieux est de la concevoir.



Nous sommes internationalement reconnus pour notre savoir-faire dans l'INGENIERIE de carrosserie automobile. Dans le cadre de notre développement nous recherchons un INGENIEUR diplômé(e) grandes écoles, ou équivalent.
Vous avez une expérience réussie de 5 ans minimum dans le milieu des constructeurs ou des sous-traitants et particulièrement celui de l'assemblage tôlerie. Au sein de notre Division Méthodes Process vous animerez une équipe de techniciens fortement qualifiés. Vous prendrez en charge la gestion des projets des moyens d'assemblage de sous ensembles de carrosserie, allant de la conception à l'installation en usine. Votre formation et votre expérience ont fait de vous un homme de terrain ayant le sens des contacts et ouvert à l'international. Votre niveau de responsabilité nécessitera une grande disponibilité et une bonne connaissance de l'anglais. Ce poste basé en région parisienne vous permettra d'effectuer des déplacements dans les pays de la CEE.
Ecrire sous réf. 19A2555/3 à ETAP 71, rue d'Auteuil - 75016 PARIS. Discrétion absolue.



ORC CONTESSE



Rigueur et communication

Le Centre d'Essais Comparatifs de l'Institut National de la Consommation informe le public sur les caractéristiques, les performances et la valeur d'usage des produits grand public, concourt à l'amélioration de leur qualité et au développement de la normalisation à un niveau national et international. Il recherche un

► JEUNE INGENIEUR ◄

responsable des essais pour le secteur Logement - Bricolage.

Elaboration d'un cahier des charges étayé, pilotage des essais réalisés par les laboratoires français et européens, traitement et synthèse des résultats, collaboration avec les journalistes des médias de l'I.N.C., coopération avec des homologues européens... sont autant de facettes d'une fonction riche et diversifiée conjuguant rigueur scientifique et sens de la communication.

Ce poste implique une formation d'ingénieur avec une dominante électromécanique et électronique, des bases solides de génie thermique et une maîtrise parfaite de l'anglais.

Poste basé à Paris.

Ecrire sous réf. 19A 2553 3M
Discrétion absolue



71, rue d'Auteuil
75016 Paris

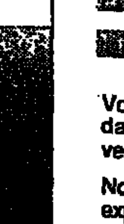
Publipanel

aleph conseil — Cabinet en Ressources Humaines et Communication

Désirée BELLAICHE et ses collaborateurs vous assurent de leur fidélité et vous communiquent leurs nouvelles coordonnées :

lc aleph conseil
Conseil en Ressources Humaines et Communication

5, rue Général Clergerie
75116 PARIS
Téléphone : 53 70 98 30
Fax : 44 05 12 99



INGENIEUR GRANDE ECOLE H/F

Vous conduirez des Etudes et Recherches en laboratoire et entreprise dans le domaine de la mécanique des fluides appliquée à la ventilation industrielle en liaison avec les milieux de la prévention.

Nous souhaitons confier cette mission à des candidats justifiant d'une expérience significative dans la fonction.

Une thèse de 3ème cycle serait un atout.

Merci d'adresser lettre de candidature, CV complet + photo et rémunération souhaitée à INRS - Service du Personnel - Avenue de Boulogne - B.P. 27 54501 VANDOEUVRE CEDEX.

هكذا من الأصل

SECTEURS DE POINTE

Ingénieurs Confirmés

SECURITE HABITACLE

Notre Groupe, présent sur les marchés automobiles mondiaux, participe activement aux développements des techniques de demain.
N°1 en Europe, Valeo Sécurité Habitacle réinvente le Neiman et le Plip. La Branche : 1,5 milliard de francs de chiffre d'affaires, 2000 personnes, 7 Divisions en France, Allemagne, Grande-Bretagne, Espagne, Argentine et Japon, un marché en fort développement technologique.
Ses objectifs :
- renforcer la protection des véhicules contre l'effraction et le vol avec une nouvelle génération de produits associant mécanique et électronique et assurant sécurité, fiabilité et confort d'utilisation,
- animer les systèmes Valeo d'innovation constante, de production et d'intégration des fournisseurs,
- assurer la qualité totale exigée par l'industrie automobile,
- faire profiter les constructeurs automobiles et les automobilistes de l'expérience acquise sur les marchés internationaux.

Valeo Sécurité Habitacle recherche 25 Ingénieurs de talent désireux de réaliser ce projet et d'être jugés sur leurs résultats.

. Direction Branche - Région Parisienne

DIRECTEUR ACHATS BRANCHE — Réf. TS18/76

Rattaché au Directeur de la Branche, il a en charge l'animation des équipes Achats des Divisions. Objectif : sélectionner le panel des fournisseurs des Divisions et les intégrer à la conception des produits et aux plans d'amélioration de la qualité et des coûts.
Ingénieur, il a une expérience de plusieurs années dans la fonction Achats d'une entreprise industrielle internationale pratiquant des plans de progrès fournisseurs.
Anglais courant. L'allemand ou l'espagnol est un atout supplémentaire.
Déplacements fréquents en Europe.

RESPONSABLE MARKETING — Réf. M1

Ingénieur avec une formation complémentaire en marketing et une expérience de plusieurs années dans le monde de l'automobile, il élabore le plan produits avec la Direction des Produits Avancés. Il est praticien des analyses QFD et assure la synthèse des besoins des constructeurs et des prescripteurs.
Maîtrise de l'anglais impérative.

INGENIEUR ETUDES ELECTROMECANICIEN — Réf. E1

Au sein de la Direction des Produits Avancés, il conçoit les systèmes électromécaniques.
Ingénieur avec 3 ans d'expérience réussie dans un Bureau d'Etudes, il possède de bonnes connaissances en mécanique, électrotechnique, matériaux et CAO. Compétences en serrurerie appréciées.
Maîtrise de l'anglais et/ou de l'allemand indispensable.

INGENIEUR ETUDES ELECTRONICIEN — Réf. E2

Au sein de la Direction des Produits Avancés, il est chargé de la conception des systèmes pour la partie électronique et électrique. Il est en relation permanente avec la Branche Electronique de Valeo et les constructeurs.
Ingénieur Electronicien, il possède une première expérience, si possible dans l'automobile.

. Division Sécurité Habitacle France - Nevers (58)

CHEFS DE GROUPE ETUDES — Réf. RVL/OV/AN

Sous l'autorité directe du Directeur Technique de la Division et en liaison avec la Direction des Produits Avancés de la Branche, ils animent une équipe de conception des produits de sécurité (antivols, verrous ...) équipant les nouveaux véhicules.
Ces produits mécaniques (pièces plastiques, métalliques et de fonderie) et électromécaniques intègrent de plus en plus d'électronique.
Ingénieurs Mécaniciens avec une expérience minimum de 5 ans en B.E. dans une industrie de grande série, ils possèdent de bonnes notions d'électronique ou d'électromécanique et pratiquent l'anglais ou l'allemand.
Expérience en serrurerie appréciée.

INGENIEURS ETUDES — Réf. GAVIE

Au sein des équipes projets dédiées à chaque constructeur (français, allemand ou japonais) ils participent aux développements des produits pour les nouveaux véhicules. Ils travaillent en étroite coopération avec les autres services (Achats, Qualité, Production, Commercial ...).
Expérience indispensable de 2 à 5 ans dans une industrie de grande série. Pratique de la CAO sur système CATIA et compétences en serrurerie appréciées.
L'un des candidats se verra confier la mission de développer l'analyse de la valeur.

RESPONSABLE DE PRODUCTION SENIOR — Réf. RVM/AN

Futur "patron" de la plus grosse unité de production de l'usine (250 personnes), il développe l'implication du personnel par la polyvalence et la polycompétence. Par des actions de progrès, il amène les moyens industriels au meilleur niveau de flexibilité et de fiabilité dans une organisation de production en flux tirés.
Ingénieur, il possède une expérience de plusieurs années dans la conduite d'ateliers de production de grande série.
Anglais ou allemand courant.

INGENIEURS PRODUCTION JUNIORS — Réf. RVO/AN

Ils occupent l'un des postes suivants : gestion de la production de la fonderie métaux non-ferreux (zamak, aluminium ou magnésium) ou montage électromécanique ou assemblage grande/moyenne série, dans un environnement industriel international.
Ils assurent la mise en place de la seconde génération du Système de Production Valeo.
Première expérience. Anglais ou allemand courant.

INGENIEUR QUALITE SENIOR — Réf. RVP/01/AN

Il participe activement à la mise en application de la politique qualité totale définie par le Directeur Qualité de la Division.
Homme "Qualité" d'expérience (5 ans minimum), il maîtrise les outils qualité (AMDEC - SPC) et assure l'amélioration permanente du système de certification Valeo (ISO 9001, VDA, référentiels constructeurs). Anglais courant.

INGENIEURS QUALITE JUNIORS — Réf. RVP/02/AN

Conception : proche des Etudes, il suit, au sein de l'équipe Qualité-Conception, toutes les étapes de développement du produit jusqu'à la mise au standard qualité-coût en production.
Production : au sein d'une équipe chargée de l'amélioration et de l'optimisation du process de fabrication d'une gamme de produits, il pilote la gestion "Qualité"
Déplacements à prévoir. Pratique de l'allemand nécessaire.

INGENIEUR INDUSTRIALISATION JUNIOR — Réf. GAVII

Au sein du service Méthodes Industrielles, il est maître-d'oeuvre dans l'achat des équipements grande série. En liaison étroite avec les Etudes et la Production, il définit les cahiers des charges, participe aux études des équipements et assure le suivi et la mise en route.
Pratique d'outils de conception (SMED, TPM, AMDEC ...) et expérience Achats nécessaires. Anglais courant.

INGENIEURS METHODES JUNIORS — Réf. RVS/AN

Au sein des unités de production, ils conçoivent et mettent en oeuvre les nouveaux processus, optimisent la fabrication des produits existants et maîtrisent fiabilité, flexibilité, coûts et délais.
L'un des postes s'adresse à un Ingénieur familiarisé au fonctionnement en équipe projet et nécessite la pratique de l'allemand.
Déplacements à prévoir.

INGENIEURS ACHATS — Réf. 4003/B

Ils animent les fournisseurs d'une ligne de produits par des plans de progrès conception, qualité et coûts dans le cadre de la politique de partenariat Valeo.
Ingénieurs, expérience Achats (3 ans minimum) dans un contexte industriel de grande série. Formation MAI, ESAP, ... appréciée.
Pour l'un des postes, déplacements à prévoir et pratique de l'allemand nécessaire.

. Division SIMPLEX - Dijon (21)

RESPONSABLE PRODUCTION — Réf. P1

Il a la responsabilité totale des ateliers de fabrication (100 personnes).
Ingénieur Electromécanicien, il possède une expérience de 2 ans minimum de responsable de production. Il développe l'implication du personnel et par des actions de progrès, amène les moyens industriels au meilleur niveau de flexibilité et de fiabilité dans une organisation de production en flux tirés.
Maîtrise de l'anglais impérative.

INGENIEUR ETUDES — Réf. ED3

Au sein d'une petite équipe, il mène des études électromécaniques (antivols, verrous, ...).
Ingénieur Electromécanicien, il possède une expérience réussie de 2 ans minimum en B.E. et une bonne pratique de la CAO. Expérience en serrurerie appréciée.

. Division Sécurité Habitacle Grande-Bretagne

RESPONSABLE ETUDES - Birmingham — Réf. RD1

Rattaché au Directeur de la Division et en liaison avec les constructeurs automobiles, il prend en charge les études d'antivols et de serrurerie intégrant des commandes électroniques. Son équipe regroupe une dizaine d'Ingénieurs et Techniciens.
Ingénieur Electromécanicien, il a des connaissances en électronique et a déjà dirigé un Bureau d'Etudes.

RESPONSABLE QUALITE - Newcastle — Réf. Q1

A la tête d'une équipe de 7 personnes, il met en place les standards de qualité, de la conception à la production et à l'après-vente. Ingénieur, il a une expérience industrielle diversifiée, maîtrise les outils de la Qualité et a déjà assuré la responsabilité d'une équipe technique.

RESPONSABLE FONDERIE SOUS PRESSION - Newcastle — Réf. F1

Ingénieur, il possède une expérience confirmée en fonderie zamak. Il a la responsabilité de l'atelier de fonderie intégré (50 personnes) et de l'outillage.

RESPONSABLE OUTILLAGE - Newcastle — Réf. TR1

Ingénieur expérimenté, il est responsable de la fabrication et de la maintenance préventive des moules de fonderie.

En égard à notre environnement international, la pratique courante de l'anglais est indispensable. Compte-tenu du dynamisme et de l'évolution permanente de notre Groupe, tous ces postes offrent de larges perspectives d'évolution de carrière.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre de motivation manuscrite, CV et prétentions), **en précisant sur l'enveloppe la référence du poste choisi, à EUROMESSAGES** - BP 80 - 92105 BOULOGNE Cedex, qui fera suivre.

Le Groupe Valeo, par ses réalisations, son potentiel technologique, son implantation internationale, est l'un des principaux partenaires des constructeurs automobiles et de véhicules industriels dans le monde. Valeo compte près de 27 000 personnes réparties en dix branches d'activité. Le Groupe dispose de plus de 80 usines ou centres de recherche et réalise un chiffre d'affaires de 20 milliards de francs, dont plus de la moitié hors de France.



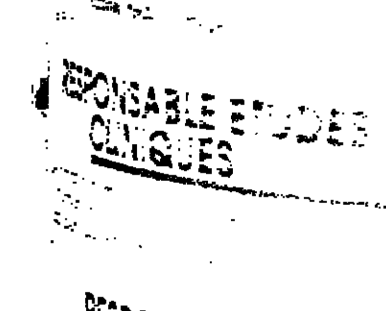


L'EQUIPEMENT AUTOMOBILE

PARIS et PROVINCE

INGENIEURS D ETUD...
CHEFS DE PROJET







هكذا من الأمل

SECTEURS DE POINTE



FWCEE
FOSTER WHEELER CONCEPTION ETUDES ENTRETIEN

Société d'ingénierie (certifiée AFAQ/ISO 9001), filiale d'un groupe américain, spécialisée en pétrole, pétrochimie, chimie fine/pharmacie, recherche pour son siège à Paris

Ingénieur Charpentes/Technologue
Expérimenté

Vous-même :

- de formation ingénieur ou équivalent, vous avez 30 ans ou plus et au moins 5 ans d'expérience dans le domaine de l'ingénierie,
- vous êtes compétent en conception et calcul de structures métalliques ; vous maîtrisez les codes de calcul CODAP, ANSI, ASME,... des appareils à pression ; vous avez des connaissances approfondies en métallurgie, procédés de soudage et matériaux réfractaires,
- vous maîtrisez l'anglais et la micro-informatique.

Le futur cadre de votre mission :

- votre expérience et vos compétences feront de vous notre *expert pour les équipements industriels que nous réalisons* pour le compte de nos clients.

Merci d'adresser votre dossier de candidature, sous la référence MO/893 : lettre manuscrite, CV, photo et prétentions à : FOSTER WHEELER CEE - DRH - 31/33 rue des Bourdonnais - 75024 Paris Cedex 01.

Carré Turenne

GRAND ETABLISSEMENT FINANCIER

Doté d'un très grand réseau DAB/GAB reposant sur un ensemble de serveurs STRATUS et le progiciel ON2, recherche

JEUNE CHEF DE PROJET
Spécialiste Serveur Monétique

Vous avez un diplôme d'ingénieur (Ecole Scientifique), environ 27 à 30 ans, avec une expérience impérative d'ingénieur d'études de 3 à 5 ans sur serveur monétique dans une SSII, dans un grand établissement bancaire ou dans un organisme interbancaire.

Vous êtes un familier des systèmes multitâches et des réseaux de télécommunications dans un environnement hétérogène (STRATUS/ON2 apprécié).

Possédant de solides qualités humaines, un grand potentiel évolutif, vous serez chargé d'assurer les importantes évolutions fonctionnelles et techniques de notre architecture, de nos réseaux et de nos services Clientèle. Vos relations avec nos fournisseurs de matériels et de progiciels seront constantes. Vous aurez pour mission de coordonner, de planifier et de suivre leurs travaux.

Ce poste de tout *premier plan vous permettra de vous situer en maître* d'ouvrage dans un environnement technique extrêmement sophistiqué et performant, ouvert sur des projets stratégiques de dimension nationale et européenne.

Une bonne pratique de l'anglais est souhaitée. Le poste est basé à PARIS CENTRE.

Merci d'adresser lettre, CV et photo sous référence MCP22 à Isabelle de FORCADE, RIB, 140 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 PARIS, qui traitera votre candidature en toute confidentialité.

L.B.W.



PARIS et PROVINCE

INFORMATIQUE - ELECTRONIQUE
Temps réel, Réseau, Système

Espace, aéronautique, télécommunications, énergie, transport.

Dynamisme, professionnalisme, ambition sont vos qualités pour réussir. Nous recrutons des ingénieurs grandes écoles ou universitaires pour des postes de

INGENIEURS D'ETUDES et CHEFS DE PROJETS

Notre recherche est plus particulièrement orientée vers les domaines et les compétences suivants :

- **Télécommunications** (X25, RNIS, CMISE, ASN1...)
- **Interfaces homme-machine** (WINDOWS 3, XWINDOW, MOTIF,...)
- **Conception orientée objet** (ADA, C++, HOOD,...)
- **Temps réel** (VRTX, VX WORKS, ARTK, RTC,...)

Donnez une nouvelle dynamique à votre carrière en rejoignant une SSII spécialisée dans les domaines de haute technologie.

Adresser votre candidature à AUSY - 10 rue des Acacias - BP 94 - 92 134 ISSY-LES-MOULINEAUX cedex ou contacter Marie-Thérèse TALAR. Tél. (1) 46 44 29 29

RECONTACT



COMPTOIR DES SIGNAUX est depuis 6 ans l'un des spécialistes reconnus en France et à l'International du **conseil stratégique en télécommunications.**

Nos clients - décideurs stratégiques pour l'aménagement du territoire, l'urbanisme, l'immobilier d'entreprise - attendent de nous, outre une capacité à saisir rapidement et en profondeur leurs principales attentes, des recommandations pertinentes pouvant aller du conseil stratégique et de l'ingénierie jusqu'au management de projets.

Pour rejoindre, compléter et enrichir notre équipe, nous souhaitons rencontrer un

Consultant Confirmé H/F

De formation supérieure, vous souhaitez valoriser votre pratique d'au moins cinq ans des **services de télécommunications**, acquise en entreprise et impérativement pour partie en conseil.

Nous vous proposons de vous impliquer dans la croissance régulière et maîtrisée de notre activité de conseil, au sein d'une structure créative et exigeante. Vous développerez progressivement votre propre activité à partir d'objectifs fixés en commun, soutenu par un travail en équipe et des outils méthodologiques spécifiques. Vous bénéficierez de contacts variés au plus haut niveau, d'une fonction et d'une rémunération réellement motivantes.

Merci d'adresser lettre de candidature, CV complet, photo et rémunération actuelle sous réf. 30123M à notre Conseil FRANCOIS CORNEVIN CONSEIL 108, rue Saint Honoré - 75001 Paris.

*Dans le cadre du développement de sa Division Européenne, spécialisée en **matériel médico-chirurgical**, le groupe Zambon recherche :*

RESPONSABLE ETUDES CLINIQUES *HF*

De formation ingénieur ou pharmacien, vous évaluez les performances du matériel dans différents centres hospitaliers Européens. De nombreux déplacements sont à prévoir.

RESPONSABLE DE PRODUCTION *HF*

Agé d'environ 30 ans, vous êtes diplômé d'une Ecole d'Ingénieur. Des qualités managériales sont requises.

TECHNICIEN R&D *HF*

Diplômé d'un DUT ou BTS à dominante mécanique, vous serez chargé d'opérer des tests dans un laboratoire de recherche et développement. Vous avez acquis 2 à 5 ans d'expérience dans une entreprise à forte structure qualité.

Postes basés à SOPHIA ANTIPOLIS (06).

Pour ces postes, la pratique de l'anglais est indispensable et celle de l'italien serait un plus.

Merci d'envoyer lettre manuscrite + CV + photo et prétentions à : M. Robert Giardina - Laboratoires ZAMBON FRANCE S.A. - 664, Route des 3 Moulins - Sophia Antipolis - 06600 ANTIBES.

AMBITIONS+



Zambon HHCD

Jeunes diplômés, le 13 mai, le Monde Campus* vous parle d'avenir

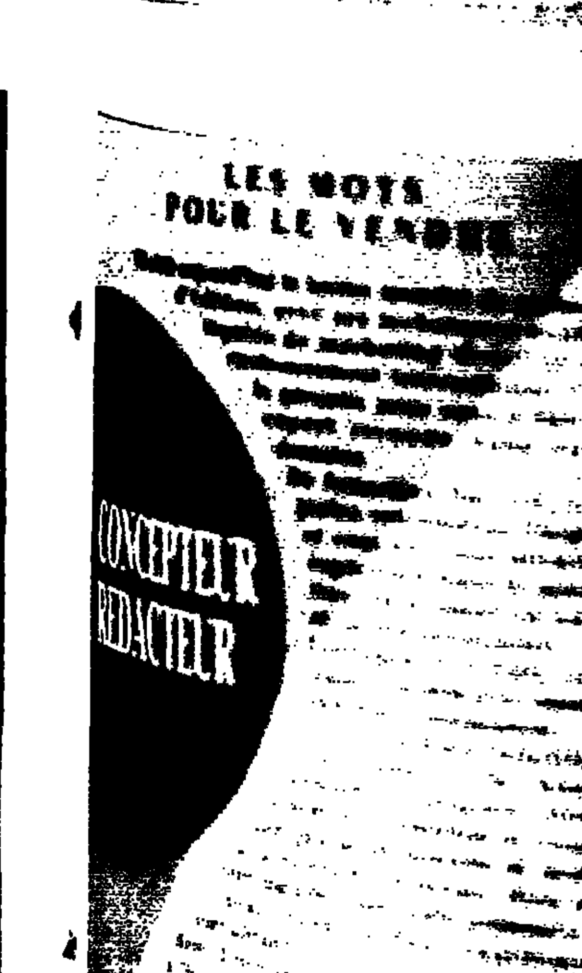
Pour agir et pour réfléchir

* Supplément magazine du *Monde*, daté du 14 mai.

SECTEURS DE POINTE



DIRECTEURS



LES MOTS POUR LE VENDRE

LE MONDE DES CADRES

Promotion - Médias - Communication



IPSOS

IPSOS, 5e Groupe européen de Sociétés d'Études par enquêtes, recherche :

DEUX DIRECTEURS

pour ses sites de BORDEAUX et LILLE

Rattachés directement à la Direction des Régions, vous aurez pour mission :

- **la commercialisation des produits d'études du Groupe dans les domaines de la Communication, des Médias, de l'Opinion et de la Satisfaction de Clientèle ainsi que le suivi technique de ces études ;**
- **la conception, la commercialisation et la production d'études marketing *ad hoc* auprès des grands comptes régionaux.**

De formation supérieure, vous avez une solide expérience de direction d'études, si possible en institut.

Merci d'envoyer votre dossier complet (lettre, CV + photo) sous réf. :

IR/MP à IPSOS RÉGIONS,
97, rue du Président-Édouard-Herriot
69002 LYON

Les Editions Foucher, leader sur le marché de l'enseignement technique et professionnel recherchent un

Editeur H/F

Au sein du service Edition et en relation directe avec le Directeur des Editions, vous serez responsable d'un Fonds Editorial. Dans ce cadre vous aurez à :

- élaborer sa ligne de développement : définition des nouveaux produits et de leurs cahiers des charges, gestion de l'évolution du Fonds,
- rechercher et animer des équipes d'auteurs,
- suivre les manuscrits jusqu'à leur mise en fabrication et parution.

De formation Bac+4, vous possédez une première expérience réussie d'au moins 5 ans dans l'Edition.

Créatif, autonome et gestionnaire, si vous êtes concerné par la pédagogie et le milieu enseignant, envoyez votre dossier de candidature, CV, photo et prétentions sous référence E2 sur l'enveloppe à Michelle LARBIER - **Editions Foucher** - 31, rue de Fleurus 75006 PARIS.

LES EDITIONS FOUCHER

Carré Turenne

ORGANISATION PROFESSIONNELLE DU BTP
Ile de France Région Est

Futur DIRECTEUR GÉNÉRAL

A *environ 45 ans, de formation supérieure économique et juridique,* vous disposez d'une solide expérience acquise, si possible, dans une organisation professionnelle.

Dans un premier temps, vous *serez chargé de structurer* le Service des Affaires Economiques. A l'écoute des chefs d'entreprises, vous *suivrez* l'évolution économique de votre Région et saurez, par votre dynamisme *et votre esprit d'initiative, être une force de propositions.*

Dans un délai d'un an, vous prendrez les fonctions de Directeur Général. A ce titre, vous aurez toujours comme principale mission de contribuer au *développement des activités des PME du bâtiment et des* TP par la mise en valeur de leur savoir-faire et de leur potentiel.

Doté de solides qualités d'animateur, vous aurez à manager une équipe de Cadres *dynamiques et, avec eux, concevrez et animerez des opérations de* promotion du BTP.

Homme de dialogue, vous avez le goût de la communication et une *bonne aisance sociale. Vous participerez à de nombreuses réunions, serez* le représentant de votre Organisation Professionnelle et saurez négocier et faire preuve de conviction pour défendre les intérêts des adhérents.

***Vous aurez, enfin, la responsabilité de la gestion financière et budgétaire,* ce qui nécessite d'être un gestionnaire rigoureux et d'avoir le sens de l'organisation.**

***Doté d'un bon esprit de synthèse et de solides qualités rédactionnelles,* vous serez à l'aise dans tous les travaux de rédaction qu'implique cette fonction.**

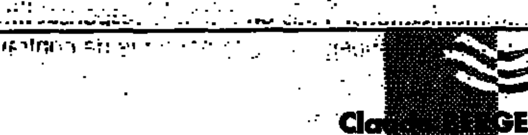
De nombreux *déplacements sont à prévoir sur la Région.*

Pour nous rejoindre, merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) sous réf. 320 à C.K. 7 rue Robert *Le coin* 75016 PARIS



Chantal Kenvyn

Clair de Lune



Cla[illegible]GES

20 ans d'expérience en entreprise et en cabinet dans des fonctions de responsabilités commerciales, de DRH et de conseil, crée

MULTIMAN RESSOURCES - 22, rue Bergère 75009 Paris

Tél : (1) 42 46 49 94 - Fax : (1) 42 46 00 36

Domaines d'expertise :
Recherche et évaluation de cadres supérieurs et Middle management,
Assurance - Banque - Finance - High Tech

MULTIMAN

Fait face à vos recherches de nouveaux profils



Société de Conseil et Formation en management des hommes/développement personnel
recherche pour son agence de Tours un

Chef de projet R.H.

Votre mission sera de concevoir, piloter et réaliser des interventions de haut niveau auprès de grandes entreprises et administrations (seul ou en association avec des collègues), de mener une forte action de suivi et de développement commercial.

Le candidat retenu aura obligatoirement une formation supérieure, niveau Bac + 5 (sciences humaines idéalement), ainsi qu'une expérience réussie de conseil et formateur R.H. d'au moins 5 ans, comportant création de produits, animation de séminaires diversifiés et action commerciale.

Si à 35 ans vous souhaitez vous investir dans un cabinet réactif et d'un grand professionnalisme, vous ouvrir vers des activités complémentaires comme le recrutement, le reclassement, les bilans et avoir une rémunération *à la hauteur de vos performances, écrivez-nous pour une prise de contact, PG Consultants, 17 rue de Galilée,* 75116 Paris.

ANGERS - BORDEAUX - NANTES - PARIS - RENNES - TOULOUSE - TOURS

MEDIA-SYSTEM





DIRECTION DU SERVICE MEDICAL
INTERPROFESSIONNEL D'UN DEPARTEMENT
(40 PERSONNES)

Le Service Médical Interprofessionnel d'un Département du Centre-Ouest, dont la vocation est d'agir auprès des entreprises et des salariés au titre de la prévention et du conseil dans le domaine exclusif de la médecine du travail, recherche, en raison du départ à la retraite de son titulaire actuel, son

Directeur

Dans le cadre des objectifs définis par le Conseil d'Administration et son Président, il assure l'animation du Service, ainsi que la gestion administrative et financière.

Il est responsable de la communication interne et externe. C'est dire qu'il est en contact avec les entreprises adhérentes et qu'il est impliqué dans les instances de concertation locales et nationales relevant de sa compétence.

Pour être candidat à ce poste, il faut **impérativement être doté d'une formation supérieure** (minimum Bac + 4), **posséder une expérience de plusieurs années de gestion et d'animation d'équipe** (8 à 10 ans).

Il n'est pas souhaitable que le candidat soit lui-même médecin. Mais il a dû intervenir comme Responsable des Ressources Humaines dans une entreprise ou comme Directeur d'un Centre Médico-Social. Ouvert, très diplomate, rigoureux, il aura à diriger une équipe d'une vingtaine de médecins dont il *devra respecter l'autonomie et la déontologie.*

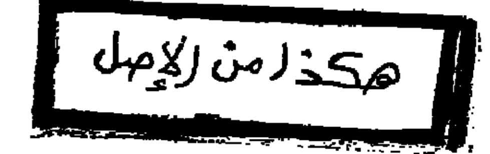
Le salaire est attractif et évolutif.



Adresser dossier de candidature (**lettre manuscrite, CV, photo et prétentions**), en précisant un numéro de téléphone et la référence 723 à: Guy Postel Conseil, BP 19, 06480 La Colle-sur-Loup. Confidentialité assurée.

Guy Postel

MEDIA-SYSTEM



SECTEURS DE POINTE